BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1903

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCIII

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1905

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCIII

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 16, VIIIe.

Vice-président :

Saglio, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue du Sommerard, 24, V^e.

Secrétaire :

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire adjoint :

Prou (Maurice), professeur à l'École des Chartes, rue des Martyrs, 51, IXe.

Membres :

Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9, VIIIe.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3, VIIe.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, avenue Bosquet, 40, VIIe.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Capitan (Le docteur), professeur à l'École d'anthropologie, rue des Ursulines, 5, V^e.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, XIIIe.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, rue de Phalsbourg, 13, XVIIe.

Longnon (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 52, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45, V^e.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38, VIIIe.

Sculumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 37, VIIIe.

Thédenat (L'abbé Henry), membre de l'Institut, ancien président de la Société nationale des antiquaires de France, quai des Célestins, 4, IVe.

COMMISSION DE PUBLICATION

DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45, v^e^.

Président :

Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 16, viiie.

Secrétaire :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, vi^e^.

Membres :

Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, viie.

Ballu (Albert), architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, rue Blanche, 80, ixe.

Bassot (Le général), membre de l'Institut, directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140, viie.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3, viie.

Boeswilwald (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Michel, 6, vi^e^.

Diehl, correspondant de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Seine, 67, vi^e^.

Gauckler, correspondant de l'Institut, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, vi^e^.

Gsell (Stéphane), professeur à l'École supérieure des lettres, inspecteur des Antiquités de l'Algérie, à Alger.

Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29, XVIIe.

La Martinière (H. de), consul général, chargé des fonctions de 1er secrétaire d'ambassade à la légation de France à Tanger.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Périn (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65, IXe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38, VIIIe.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, boulevard de Courcelles, 69 *bis*, VIIIe.

Toutain (Jules), maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, rue de l'Université, 74, VIIe.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

Boissier (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23, VIe.

Vice-président :

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire :

Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, viie.

Membres :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, vi^e.

Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23, xive.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49, viiie.

Hamy (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36, v^e.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 16, viiie.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, xive.

Oustalet, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55, v^e.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45, v^e.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38, viiie.

Trutat (E.), docteur ès sciences, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Babeau (Albert), membre de l'Institut, à Troyes.

Basset, correspondant de l'Institut, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Baye (Joseph de), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Carsalade du Pont (Mgr de), évêque de Perpignan.

Cartailhac, correspondant de l'Institut, à Toulouse.

Carton (Le docteur), médecin-major, à Sousse (Tunisie).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Dumoutier, directeur de l'enseignement, à Hanoï.

Espérandieu (Le capitaine), du 6e régiment d'infanterie, détaché à la direction de la *Revue du Cercle militaire*, correspondant de l'Institut, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

Finot (Jules), archiviste du département du Nord.

Foureau (Fernand), explorateur, à Biskra.

Fournier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Gauckler, correspondant de l'Institut, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.

Gosselet, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Lille.

Grandmaison (Charles Loizeau de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire, rue Traversière, 13, à Tours.

Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres, inspecteur des antiquités de l'Algérie, à Alger.

Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Harmand (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokyo.

Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.

Jullian (Camille), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, cours Tournon, 1.

Kerviler (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

Lennier, directeur du Muséum du Havre.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

Mireur, archiviste du département du Var.

Morgan (de), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse, rue Robert-Étienne, 5, Paris.

Mugnier, président de chambre honoraire, place Saint-Léger, à Chambéry.

Œhlert, correspondant de l'Institut, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Constantine).

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Petit (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Châtel-Gérard.

Pfister, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Piette, archéologue, à Rumigny (Ardennes).

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

Renault (Bernard), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Roschach, correspondant de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Rostand (Eugène), membre de l'Institut, à Marseille.

Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Sabatier (Armand), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Saige (Gustave), correspondant de l'Institut, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.

Sauvage (Le docteur), conservateur des musées, secrétaire général de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Souchon, archiviste du département de l'Aisne.

Steenackers (Francis), consul de France, à Yokohama (Japon).

Swarte (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Lille.

Teissier (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez, *la Diana*, à Saint-Étienne.

Thoulet, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Trutat (E.), docteur ès sciences, ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

Villey, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

Alric, consul de France, à Scutari d'Albanie (Turquie d'Europe).

André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Aubépin, archiviste honoraire du département du Cantal.

Aubert (L'abbé), curé de Balleroy (Calvados).

Barbaud, archiviste du département de la Vendée.

Barckhausen, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Bardey, à la Lambertière, par Saint-Geoire (Isère).

Bazin de Bezons, proviseur du lycée de Reims.

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.

Brocard (Henry), membre de la Société historique et archéologique de Langres.

Brune (L'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura).

Cardaillac (de), juge au tribunal de première instance de la Seine.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

Chénon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

Combarieu, ancien archiviste du département du Lot.

Courant (Maurice), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Dejeanne (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.

Desplanque, conservateur de la Bibliothèque de Lille.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des musées de la ville de Lyon.

Domergue, à Saint-Geniez-sur-Lot (Aveyron).

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Dumoulin (Maurice), professeur de l'enseignement secondaire, en congé, aux Mureaux (Seine-et-Oise).

Farges (Le commandant), chef du Service des affaires indigènes, à Constantine.

Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

Flamare (de), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Jourdain (Vienne).

Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.

Garnier (Le chanoine), curé de Heuilley-le-Grand, par Heuilley-Cotton (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse

Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.

Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.

Habasque, conseiller honoraire à la cour d'appel de Bordeaux, rue Émile-Fourcaud, 21.

Hérelle, professeur au lycée de Bayonne.

Jouan (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.

Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

Laugardière (de), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Leblanc, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen.

Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

Lemire (Charles), ancien résident de France en Annam, rue de Passy, 13, à Paris.

Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

L'Espinasse-Langeac (de), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.

Leymarie (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.

Lhuillier, chef de division de préfecture en retraite, rue de l'Écluse, 14, à Melun.

Libois, archiviste du département du Jura.

Liégeois, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Lisle du Dreneuc (Pitre de), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes, rue de la Monnaie, 8.

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Méloizes (Des), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Mély (de), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Mercier (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.

Monlezun, lieutenant-colonel en retraite, rue du Montparnasse, 18, à Paris.

Montégut (de), ancien magistrat, à la Rochefoucauld (Charente).

Morel (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims.

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Pagart d'Hermansart, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Pérathon (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

Piche (Albert), à Pau.

Pinatel (Philippe), bibliothécaire et conservateur du Musée de Cannes (Alpes-Maritimes).

Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Privat (Le général), commandant la 59e brigade d'infanterie, à Nîmes.

Raffray, consul général de France, au Cap.

Rebillet, lieutenant-colonel en retraite, à Mateur (Tunisie).

Requin (L'abbé), à Avignon.

Revon (Michel), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Reymond (Marcel), à Grenoble, place de la Constitution, 4.

Ricouart, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Rocher, consul de France, à Liverpool (Angleterre).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Roserot (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Servandoni, 11, à Paris.

Rousset, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, à Uzès.

Sabatier (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'intérieur.

Saint-Genis (Flour de), au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).

Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Saurel (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Schirmer, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Schmidt, archiviste aux Archives nationales.

Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

Soulice, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.

Teulet, archiviste du département des Landes.

Thomas, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Trihidez (Le chanoine), ancien aumônier du lycée de Reims.

Vaillant (V.-J.), rue de la Tour-Notre-Dame, 12, à Boulogne-sur-Mer.

Verlaque (L'abbé), à Fréjus.

Verneilh (Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).

Vignat (Gaston), président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Vissière, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

Arnaud, notaire à Barcelonnette.

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Barrière-Flavy, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Puydaniel (Haute-Garonne).

Barry (Georges), administrateur de la commune mixte de Morsott (Constantine).

Beauvais (Joseph), interprète de 1re classe à Yun-Nan-Sen (Chine).

Ben Attar (César), avocat, à Tunis.

Bernard (Fernand), archéologue, à Beyrouth (Turquie d'Asie).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Bertrand (Louis), conservateur du musée de Philippeville.

Beylié (de), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère).

Bloch, archiviste du département du Loiret.

Bobeau, pharmacien à Langeais (Indre-et-Loire).

Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Bondurand (Bligny-), archiviste du département du Gard.

Bonnefoy, conseiller général du canton d'Ennezat (Puy-de-Dôme).

Bonno (L'abbé), curé de Chelles (Seine-et-Marne).

Bordier, contrôleur civil, en retraite, à Hammamet (Tunisie).

Borrel, architecte, à Moutiers (Savoie).

Boucher (Le P. H.), recteur de l'établissement de Zi-Ka-Wei, près Chang-Haï.

Boulanger (C.), conservateur honoraire du Musée de Péronne.

Boyé (Pierre), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Braquehaye, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.

Brocard (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.

Bruchet (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.

Brutails, archiviste du département de la Gironde.

Bry (Georges), doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille.

Cabanès, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard, à Nîmes.

Carrière, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

Cau-Durban (L'abbé), rue Bellegarde, 3, à Toulouse.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Châtellier (Paul du), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Chauvet, archéologue, à Ruffec (Charente).

Chauvigné, vice-président de la Société de géographie de Tours.

Chavanon, archiviste du département du Pas-de-Calais.

Claudon, archiviste du département de l'Allier.

Clément-Simon, ancien magistrat, au château de Bach, près Tulle.

Clerc, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, conservateur du Musée Borély.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Colin (Gabriel), professeur au lycée d'Alger.

Collignon (Le docteur), médecin-major au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

Coquelle, membre de la Société des études historiques de Paris, à Meulan.

Corre (Le docteur), ancien archiviste de la ville de Brest.

Cortez (Fernand), à Saint-Maximin (Var).

Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise.

Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc.

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée archéologique de Roanne.

Deglatigny, vice-consul de Russie, à Rouen.

Degrand, consul de France, à Philippopoli (Bulgarie).

Deloume, doyen à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Demaison, archiviste de la ville de Reims.

Denis (Charles), capitaine au 2e bataillon de chasseurs, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Derrien, président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, président de la Société d'émulation de l'Auvergne.

Deslandes (Le chanoine), à Bayeux.

Destandau, pasteur de l'église réformée, à Mouriès (Bouches-du-Rhône).

Donau (Le capitaine), du Service des affaires indigènes, à Tatahouine (Tunisie).

Dortel (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Doublet (G.), professeur au lycée de Nice.

Drappier (Louis), secrétaire de la Direction des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Drioux, avocat général, près la Cour d'Orléans.

Drouault (Roger), receveur de l'enregistrement à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Dubarat (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.

Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Duprat, professeur au lycée de Rochefort.

Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.

Dutilleux, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Duval, archiviste du département de l'Orne.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Eck (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin.

Eckel, archiviste du département de la Haute-Saône.

Fabre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Ferrand (Gabriel), consul de France, à Recht (Perse), *viâ* Bakou.

Finot (Louis), directeur de l'École d'Extrême-Orient à Saïgon.

Flamand, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger.

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fourdrignier, ancien receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fournier (Joseph), archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône.

Fréminville (de), archiviste du département de la Loire.

Gauthier (Gaston), instituteur public, à Murlin, par Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Gérin-Ricard (Henri de), secrétaire de la Société de statistique de Marseille.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société française d'archéologie, à Nancy.

Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon.

Girault (Arthur), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Godard, professeur au lycée du Puy.

Gombeaud (Le lieutenant), du Service des affaires indigènes, à Medenine (Tunisie).

Gonnard, ingénieur des arts et manufactures, à Lyon.

Gouvet, conservateur du musée archéologique de Sousse (Tunisie).

Grand, archiviste du département du Cantal.

Grandmaison (Louis Loizeau de), archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Grave, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).

Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.

Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

Hannezo, capitaine au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Bizerte (Tunisie).

Héron, président de la Société rouennaise des bibliophiles, à Rouen.

Hilaire (Jean), capitaine au 2e régiment étranger, à Hadjerat-el-M'guil (Sud oranais).

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Joubin, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Jourdanne (Gaston), membre de la Commission archéologique de Narbonne, à Carcassonne.

Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François.

Kilian, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.

Künstler, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

Labande, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.

Labat, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Lacour, directeur de l'École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).

La Grasserie (Raoul de), juge au tribunal civil de Nantes.

Lahondès (de), président de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Laigue (de), consul général de France, à Trieste.

La Rogerie (Bourde de), archiviste du département du Finistère.

Laurent, archiviste du département des Ardennes.

Le Boeuf (Le capitaine), chef du Bureau des affaires indigènes, à Gabès (Tunisie).

Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Legras (Jules), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.

Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne.

Lesort (André), archiviste du département de la Meuse.

Letainturier (Gabriel), publiciste, sous-préfet de Châteaudun.

Letteron (L'abbé), professeur au lycée de Bastia.

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Loisne (Menche de), docteur en droit, membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, au château de Beaulieu, par Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Lumière (Auguste), photographe, rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Lumière (Louis), photographe, rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Luret, contrôleur civil, à Gabès.

Mallard (Gustave), avocat, à Saint-Amand (Cher).

Marçais (William), docteur en droit, directeur de la Médersa, à Tlemcen (Algérie).

Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi (Hautes-Pyrénées).

Martin (L'abbé J.-B.), membre de la Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.

Martonne (Emmanuel de), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Merlet (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), secrétaire-archiviste de l'évêché, à Chartres.

Mingaud (Galien), secrétaire général de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Monchicourt, contrôleur stagiaire, à Tunis.

Morel (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).

Morin (Louis), typographe, à Troyes.

Mourlot (Félix), inspecteur d'Académie, à Alençon.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Ottavi, vice-consul de France, à Mascate.

Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pasquier, archiviste du département de la Haute-Garonne.

Paty de Clam (Du), administrateur adjoint chargé du Cercle de Béréby (Côte d'Ivoire).

Paul, professeur au lycée d'Alais (Gard).

Pérouse, archiviste du département de la Savoie.

Petit (Auguste), archiviste du département de la Corrèze.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

Pontbriand (Le lieutenant de), du Service des affaires indigènes, à Tatahouine (Tunisie).

Porée, archiviste du département de l'Yonne.

Porée (L'abbé), desservant de Bournainville (Eure).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Poulaine (L'abbé), desservant de Voutenay (Yonne).

Poupé (Edmond), professeur au collège de Draguignan.

Poux, archiviste du département de l'Aude.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, à Grenoble.

Rabouin, notaire honoraire, à Châteaudun.

Regnault (Félix), rue de la Trinité, à Toulouse.

Renault (Henri-Eugène), officier d'administration du génie, à Tunis.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.

Robert, administrateur de commune mixte, à Bordj-Bou-Arréridj (Constantine).

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Rouvier (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth (Turquie d'Asie).

Sabatier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Sadoux (Eugène), inspecteur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Saint-Venant (de), inspecteur des eaux et forêts, à Nevers.

Sarran d'Allard (Louis de), archiviste de la ville, trésorier de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard).

Sée (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Soyer, archiviste du département du Cher.

Thiers (Paul), conservateur du Musée archéologique, à Narbonne (Aude).

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).

Tholin, archiviste honoraire du département de Lot-et-Garonne, à Concarneau (Finistère).

Toussaint (Le commandant), chef de bataillon d'infanterie, breveté, hors cadre, à Courbevoie (Seine).

Travers (Émile), secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Tribalet (Le capitaine), du Service des affaires indigènes, à Zarzis (Tunisie).

Triger (Robert), vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Trouillard, archiviste du département de Loir-et-Cher.

Urseau (Le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Angers.

Vallée (Georges), député du Pas-de-Calais.

Vallette (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Valran, professeur au lycée d'Aix.

Vernier, archiviste du département de l'Aube.

Vernière, ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, à Ménétrol, près Riom (Puy-de-Dôme).

Vesly (de), correspondant du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, à Rouen.

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vidal (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn.

Vilbert, secrétaire général des Phares de l'empire ottoman, à Constantinople.

Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.

Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

12 JANVIER 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Alexandre Bertrand :

« Nous avons encore perdu, depuis notre dernière réunion, un de nos plus anciens, un de nos plus dévoués collègues.

« Alexandre Bertrand faisait partie du Comité des Travaux historiques depuis de longues années. Nommé président de la Section d'archéologie le 10 novembre 1894 à la place d'Edmond Le Blant, il a dirigé nos travaux jusqu'au 30 janvier 1899. A cette époque, il demanda à être relevé de ses fonctions présidentielles à cause de son âge et de sa santé, mais il ne renonça pas aux obligations du Comité dont il resta un des membres actifs et dont il devint président honoraire.

« Au cours d'une laborieuse existence, Alexandre Bertrand a été l'un des représentants les plus autorisés de nos études, l'un des maîtres de nos antiquités nationales. Il fut le véritable créateur,

l'organisateur hors ligne d'un merveilleux musée qui, par sa disposition, par la richesse et par la variété de ses séries, par son accès facile, fait l'admiration des étrangers et l'orgueil de nos nationaux. Il est impossible aujourd'hui d'entreprendre un travail véritablement scientifique sur la Gaule indépendante ou sur la Gaule romaine sans avoir recours aux documents de tout genre, réunis par ses soins et mis en valeur avec tant de savoir et d'intelligence dans les galeries du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Trente-cinq années de sa vie ont été consacrées au développement de ces précieuses collections où sont disposés à pied d'œuvre tous les matériaux nécessaires aux futurs historiens de nos origines nationales. En même temps il a fait comprendre aux indifférents l'intérêt de nos vieux monuments, il a su leur faire goûter le charme qui s'attache au plus humble débris du passé, surtout quand ce passé est celui de la patrie. Par son exemple, par ses publications, par son cours à l'Ecole du Louvre, par une sage et libérale direction de la *Revue archéologique*, il a constamment encouragé les travailleurs vraiment dignes de ce nom et provoqué de nombreuses recherches individuelles. L'importance des services qu'il a rendus à notre archéologie nationale fera vivre sa mémoire. Nous tous qui l'avons connu, nous conserverons un souvenir profond et durable du confrère dévoué qui, jusqu'au dernier jour, a pris à nos travaux la part la plus large et la plus efficace. »

M. le Président déclare vacantes les deux places de MM. Eugène Müntz et Alexandre Bertrand.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Véran, architecte des Monuments historiques, à Arles, envoie une note sur les fouilles de la porte de l'Aure, à Arles. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Henry Corot, de Savoisy, demande une subvention à l'effet de poursuivre ses fouilles dans les tumulus de Minot (Côte-d'Or). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Prou rend compte de l'examen qu'il a fait de l'estampage d'une inscription communiquée par M. Georges Doublet, correspondant du Comité, à Nice. Il s'agit d'une inscription latine du xve siècle, placée à la base de la tour de l'église de Lucéram (Alpes-

Maritimes), et qui mentionne la réédification de l'église en 1487 et 1488. Elle est tracée en caractères gothiques. Elle est rédigée, en partie, en prose rythmée. Cette inscription ayant été publiée par M. François dans une notice sur Lucéram (Nice, 1885), et la lecture de cet auteur paraissant exacte, autant que permet d'en juger l'estampage envoyé par M. Doublet, il n'y a pas lieu de la reproduire dans le *Bulletin*.

M. Saglio lit un rapport sur un reliquaire de l'église d'Annéot (Yonne), dont M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay, a envoyé la photographie au Comité :

« J'ai l'honneur de proposer la reproduction, dans le *Bulletin* du Comité, d'une photographie communiquée par M. l'abbé Poulaine, représentant un intéressant reliquaire de pierre qui a été trouvé dans une cachette pratiquée dans un mur de l'église d'Annéot (Yonne). Il a la forme d'un petit édifice couvert d'un toit à deux rampants. Les imbrications de la toiture, les arcatures sculptées sur deux côtés, le dessin des croix gravées sur les deux autres font penser à M. l'abbé Poulaine que ce petit monument appartiendrait au XIIe siècle, qui est l'époque des parties anciennes de l'église. Il se pourrait qu'il fût plus ancien. » — Adopté[1].

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Philippe Berger sur divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Héron de Villefosse annonce à la Section que la préparation du recueil général des bas-reliefs gallo-romains, dont la publication avait été proposée par M. Reinach, a été confiée à M. Espérandieu.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 128, le texte *in extenso* de cette communication.

9 FÉVRIER 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire du Bas-Limousin, à Tulle, demande une subvention.

La Société archéologique de Sens adresse une demande de subvention en vue d'explorer les assises inférieures d'une partie de la muraille romaine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Dannreuther, correspondant du Comité, à Bar-le-Duc, envoie au Comité sept planches héliographiques dressées par M. Guillaume, chef de section à la Compagnie des chemins de fer de l'État, et relatives aux camps romains situés dans le département de la Meuse. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Regnault, correspondant du Comité, à Toulouse, envoie la reproduction des peintures et gravures préhistoriques de la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Ambroise Tardieu, à Alger, adresse au Comité une notice sur l'église d'Herment (Puy-de-Dôme). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Babelon, de Lasteyrie, Maspero, Prou et Reinach sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Une série de brochures relatives à l'archéologie préhistorique, par M. le docteur Capitan ;

Note sur l'art primitif, par M. Gustave Chauvet, correspondant du Comité, à Ruffec ;

Les feux de joie à Saint-Omer et dans le Nord de la France sous l'ancienne monarchie, par M. Pagart d'Hermansart ;

Quinze brochures relatives à l'archéologie, par MM. Félix et Noël Thiollier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle l'établissement de la liste des candidats qui seront présentés à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les places de membre résidant vacantes par la mort de MM. Eugène Müntz et Alexandre Bertrand.

La Section adopte le projet qui lui est présenté par M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, relatif à une entente à intervenir entre la Section d'archéologie du Comité et la Commission des Monuments historiques en vue d'établir un contrôle sur les fouilles qui pourront être entreprises sous la direction commune de la Section et de la Commission, et spécialement sur les fouilles de Vertault.

La Section désigne ensuite la sous-commission chargée d'examiner les mémoires présentés pour la prochaine session du Congrès des Sociétés savantes. Cette commission se composera des membres du Bureau et de MM. Babelon, A. de Barthélemy, Cagnat et Reinach.

Pour ce qui regarde la demande de subvention formée par le Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire du Bas-Limousin, à Tulle, le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder une subvention à un musée qui n'est pas encore définitivement constitué.

M. Héron de Villefosse présente un rapport sur la demande de subvention formée par la Société archéologique de Sens (Yonne). Il s'agit de fournir à cette Société les moyens d'explorer les assises de la muraille romaine de Sens sur une longueur de 15 mètres environ. Cette partie de muraille située sur le cours Chambonas, côté Sud de l'enceinte, a été construite à la fin du IIIe siècle, comme les parties précédemment explorées, avec des matériaux provenant de la démolition de plusieurs édifices considérables de la cité romaine. On a le droit de penser qu'on y découvrira des documents épigraphiques et des sculptures dignes d'ajouter une nouvelle importance à l'ensemble déjà si curieux réuni au Musée municipal de Sens et provenant des fouilles faites dans les soubassements de la même muraille.

La Société sollicite une subvention suffisante pour couvrir une partie des frais qu'entraînera cette exploration.

Le rapporteur est d'avis que le Comité doit, sans hésiter, faire droit à la requête de la Société archéologique de Sens, les fouilles projetées présentant un intérêt de premier ordre pour les antiquités nationales. —Adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Babelon relatif à une demande de subvention formée par la Société archéologique du Midi de la France, pour poursuivre les fouilles entreprises par M. Joulin dans la banlieue de Toulouse, sur l'emplacement de Vieille-Toulouse.

Le Comité, conformément aux conclusions du rapporteur, et prenant en considération l'habileté avec laquelle M. Joulin a dirigé les précédentes fouilles et aussi les résultats de l'exploration de Martres-Tolosanes, décide qu'il y a lieu d'accorder une subvention à la Société archéologique du Midi de la France.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. Ulysse Dumas sur diverses antiquités découvertes dans le département du Gard. Dans le nombre est un cippe exhumé à Labaume (champ de M. Verdier), sur l'emplacement d'un bourg gallo-romain, aux limites d'Aigaliers et de Serviers-Labaume. M. Dumas ayant bien voulu prêter l'original au Ministère de l'Instruction publique, il en a été fait un moulage

à l'atelier du Louvre pour le Musée de Saint-Germain. Le texte se lit ainsi :

R T I
GIO
C BAEBIVS
F E LI X S
V · S · L · M

[Ma]rti . .gio, C. Baebius Felixs v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

La cassure de la seconde ligne a fait disparaître les deux premières lettres d'une épithète nouvelle du dieu Mars; la seconde lettre était peut-être un A, dont le jambage de droite paraît avoir laissé une trace sur la pierre. Les noms celtiques de Mars, connus jusqu'à présent par les inscriptions, ont été énumérés dans le *Lexikon* de mythologie, de Roscher (art. *Mars*, col. 2398); aucun d'eux ne convient pour remplir la lacune. On pourrait songer à suppléer *Magio*, dans le sens de *juvenis*, de *magus*, dont le diminutif *magulus* se trouve dans le nom *Taxi-magulus*[1].

M. Salomon Reinach adresse un rapport sur une demande de subvention formée par M. Henry Corot, de Savoisy (Côte-d'Or), en vue de poursuivre ses fouilles dans le groupe des tumulus du bois de Bauges, près de Minot. Les fouilles antérieurement pratiquées dans les tumulus du premier âge du fer à Minot ont donné d'intéressants résultats; les objets découverts sont entrés au Musée de Saint-Germain, où ils figurent dans la salle VI. Le rapporteur conclut à l'octroi de la subvention demandée par M. Corot. — Adopté.

M. l'abbé Thédenat présente un rapport sur une note de M. Véran relative à des fragments de sculpture trouvés à Arles dans les fouilles de la porte de l'Aure. L'auteur démontre que ces débris proviennent, au moins en partie, d'un arc de triomphe qu'il identifie, non sans vraisemblance, avec l'*arc admirable* qui existait encore à Arles en 1224 et qui dut disparaître peu de temps après cette époque.

Le rapporteur conclut à l'impression de la note de M. Véran

[1] Cf. Ihm, art. *Magla* dans le *Lexikon* de Roscher, col. 2232.

dans le *Bulletin;* mais il pense qu'il faudrait lui demander des photographies plus grandes, afin de rendre plus faciles les reproductions des morceaux intéressants, et une description de tous les fragments. — Adopté.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

9 MARS 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes adresse une demande de subvention en vue de poursuivre l'exploration de trente et un tumulus relevés dans l'arrondissement de Gap. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Le P. Germer-Durand, de l'établissement de Notre-Dame-de-France, à Jérusalem, adresse une demande de subvention en vue d'entreprendre des recherches archéologiques dans la région d'Amman et de Bosra. — Renvoi à M. Cagnat.

La Direction des Beaux-Arts écrit au Comité une lettre relative à la découverte d'une mosaïque romaine à Chaillevette (Charente-Inférieure). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Boulanger, correspondant du Comité, à Péronne, envoie une notice et la reproduction de trois vases funéraires francs de Picardie. — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Breuil adresse au Comité un rapport sur ses fouilles dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Ulysse Dumas, à Baron (Gard), envoie de nouvelles notes

pour servir à l'établissement d'une description de la France préhistorique. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), adresse une notice sur des fouilles pratiquées à Hermes (Oise). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Héron de Villefosse, Philippe Berger et Saglio sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Antiquarisk Tidskrift för Sverige, utgifven af kongl-Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien;

La seigneurie de Séail, commune de Callas (Var), par M. Fernand Cortez, correspondant du Comité;

La fabrique de la Graufesenque (Aveyron), par M. Déchelette, correspondant du Comité;

La Commanderie de Villedieu-les-Bailleul (Orne), ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. Louis Duval;

Les bains de la villa gallo-romaine de Champvert (Nièvre), par M. Gaston Gauthier, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

Le Comité désigne M. Babelon pour suivre les fouilles de Vertault (Côte-d'Or).

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. René Merlet, rendant compte des fouilles qu'il a faites sur l'emplacement du puits des «Saints forts» dans la crypte de la cathédrale de Chartres, de la découverte du puits, et demandant au Comité de désigner un ou deux membres pour assister au curage de la vase déposée au fond du puits au-dessous du niveau de la nappe d'eau.

MM. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis sont chargés de l'examen des fouilles de M. Merlet.

M. de Saint-Arroman fait part au Comité des mesures prises par l'Administration, pour répondre au désir plusieurs fois exprimé par la Section d'archéologie, en vue de reconnaître les services rendus à l'archéologie par MM. les instituteurs publics. Il donne lecture de la décision ministérielle et du décret rendu par M. le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Il sera décerné des récompenses spéciales aux instituteurs qui se seront distingués par leur collaboration au Comité des Travaux historiques et scientifiques.

ART. 2.

Ces récompenses consistent en lettres de félicitations, dons de livres, médailles d'argent et d'or. Il peut être accordé un rappel de ces récompenses.

ART. 3.

Elles sont accordées à l'occasion de la réunion du Congrès des Sociétés savantes, sur la proposition d'une des sections du Comité et sur l'avis conforme de la Commission centrale, après rapport spécial de l'Inspecteur d'Académie et du Préfet.

ART. 4.

Nul ne peut obtenir une médaille, un don de livres, s'il n'a obtenu antérieurement la récompense qui précède immédiatement celle pour laquelle il est proposé.

ART. 5.

Les dispositions de l'article 4 ne sont pas applicables aux instituteurs officiers de l'Instruction publique ou officiers d'Académie ou titulaires de la médaille d'argent des instituteurs.

Fait à Paris, le 6 février 1903.

Signé : J. Chaumié.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu le décret du 27 décembre 1866;
Vu le décret du 24 décembre 1885;
Vu le décret du 4 août 1898,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

En sus du contingent annuel déterminé par le décret du 4 août 1898, il pourra être accordé annuellement, à l'occasion de la réunion du Congrès des Sociétés savantes, aux instituteurs publics qui auront participé avec le plus de zèle et de succès à l'œuvre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, dix palmes d'officier d'Académie.

ART. 2.

Les distinctions prévues à l'article premier sont conférées par le Ministre sur la proposition d'une des sections du Comité des travaux historiques et scientifiques et sur l'avis conforme de la Commission centrale, après rapports spéciaux de l'Inspecteur d'Académie et du Préfet.

ART. 3.

Ne pourront obtenir les palmes d'officier d'Académie que les instituteurs qui justifieront au moins de la médaille de bronze des instituteurs.

ART. 4.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique pourront être décernées dans les conditions de l'article 2 aux instituteurs visés au présent décret qui auront été pendant cinq ans au moins officiers d'Académie.

ART. 5.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 février 1903.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : J. CHAUMIÉ.

M. le Directeur de l'Enseignement supérieur annonce la découverte, à Ventabren (Bouches-du-Rhône), de deux inscriptions grecques.

M. Ambroise Tardieu écrit pour présenter un projet de publication des dalles tumulaires de l'Auvergne.

M. Cagnat lit un rapport sur des cartes et plans dressés par M. Guillaume, chef de section à la Compagnie des chemins de fer de l'Est :

« Les cartes et les plans que M. Guillaume nous a fait parvenir par l'intermédiaire de notre correspondant à Bar-le-Duc, M. Dannreuther, ne sont pas sans intérêt pour l'étude des restes antiques du département de la Meuse. Les dessins sont faits avec beaucoup de soin et les légendes explicatives très suffisantes. Le plan des ruines de *Nasium* mérite une mention spéciale. Je propose de déposer ces documents aux archives des Monuments historiques. » — Adopté.

M. de Lasteyrie rend compte d'une note de M. de Laigue, correspondant du Comité à Trieste, qui signale la découverte à Pola, en Istrie, sur l'emplacement de l'ancienne église de Santa Maria Formosa, de deux petits fragments de pavé en mosaïque. L'un représente des enroulements multicolores, l'autre un fragment d'inscription où on lit le mot [F]ECET et qui peut être rapproché des inscriptions retrouvées dans le pavement de la cathédrale de Parenzo. Les très brèves considérations dont M. de Laigue accompagne cette communication sont pour la meilleure part empruntées à l'ouvrage de Kondler sur les antiquités de Pola. Il suffira donc d'enregistrer cette découverte et de déposer la note de M. de Laigue aux archives du Comité.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'une note de M. Ambroise Tardieu, relative à l'église d'Erment (Puy-de-Dôme) et en demande le dépôt aux archives du Comité. — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur le compte rendu des fouilles faites l'été dernier à Auterive (Haute-Garonne) par M. Barrière-Flavy, correspondant du Comité, sur l'emplacement d'un ancien château, à l'occasion de la construction d'une nouvelle église. On a découvert des fondations en blocage grossier, la base d'une grosse pile cylindrique et les restes des caves voûtées du château. Au milieu des décombres, M. Barrière-Flavy a recueilli un denier tournois de Philippe le Bel, un écu d'or de François Ier, deux boucles de cuivre et un fragment d'un masque de terre cuite rouge qui pourrait être celui d'un dieu cornu. Le compte rendu de

M. Barrière-Flavy mérite de prendre place au procès-verbal de la séance :

« Les fouilles profondes pratiquées de juillet à novembre 1902 sur l'éminence qui s'élève au Nord de la ville d'Auterive, pour les fondations d'une nouvelle église, mirent à découvert de nombreuses substructions aussi diverses de forme et de directions que variées dans la nature des matériaux employés.

« Grâce à l'extrême obligeance de l'entrepreneur des travaux, M. Laguette, j'ai pu suivre régulièrement, écrit M. Barrière-Flavy, les différentes phases des travaux et relever exactement la disposition des murs que la pioche des ouvriers mettait journellement à nu.

« Le monticule qui se trouve encore compris dans l'ancienne enceinte de la ville est un point stratégique, dominant le cours et la vallée de l'Ariège, où, de tout temps, dut être placé un poste fortifié.

« La ville d'Auterive, avec ses faubourgs de la Magdeleine, de Saint-Pierre, où de nombreux vestiges antiques ont été recueillis, est d'origine gallo-romaine.

« Sur les ruines du *castellum*, le moyen âge vit surgir un château fort qui porta longtemps l'appellation de Montaut, du nom de ses premiers seigneurs, de la puissante maison de Montaut. Cette forteresse, par sa situation avantageuse, fut un objet de convoitise pour tous ceux qui, pour une cause quelconque, guerroyèrent dans le Toulousain.

« Elle ne fut point épargnée par Simon de Montfort, et se vit occupée tour à tour par les routiers, les Anglais et par Gaston Phébus, dans sa prise d'armes contre le roi de France pour la lieutenance du Languedoc.

« Durant les guerres de la succession du Comté de Foix, le château passa successivement au pouvoir de Madeleine de France, princesse de Viane, et du vicomte de Narbonne et ne jouit d'une tranquillité momentanée qu'à l'avènement d'Henri II de Navarre. Mais l'heure de sa ruine définitive allait bientôt sonner. En 1574, le gouverneur du château, Dominique de Rabe, dévoué à la reine de Navarre, en ouvrit nuitamment les portes à un parti huguenot commandé par les sires de Montaigut et de Caumont, qui livra la ville aux flammes. Le château, alors en partie détruit, fut peu

de temps après totalement rasé par les habitants d'Auterive «pour ne laisser pas un si lasche attentat impuny» dit une relation du temps consignée dans des registres de notaires d'Auterive (1606).

«L'emplacement du château, avec les dépendances, fut acquis, au commencement du XVIIe siècle, par Jean-George de Caulet, président au parlement de Toulouse, qui en revendit la plus grande partie, en 1608, aux religieuses de Sainte-Claire, dont le couvent, détruit en 1574, fut réédifié sur la portion de l'ancien château attenante à la ville. La partie septentrionale, sur laquelle la communauté d'Auterive prétendait avoir des droits, lui fut attribuée après un long procès. Les consuls en firent une promenade dite le *castella;* on y érigea plus tard un calvaire.

«Les fouilles pour la construction de la future église intéressent plus particulièrement l'emplacement du château, bien qu'elles aient été pratiquées aussi sur une partie du sol où se trouvait le couvent démoli depuis la Révolution.

«Un plan de la maison des Clarisses, de l'année 1715, que j'ai pu découvrir, m'a permis, quoique peu exact (le tracé n'ayant été fait à aucune échelle), d'établir, sur les lieux mêmes, la ligne de division entre les possessions du couvent et le terrain revendiqué par la communauté d'Auterive.

«Les constructions de toute nature, mises à découvert par les travaux, n'ont malheureusement pu me donner assez d'éléments pour retracer la disposition primitive du château. Les restes de mur, soit en briques, soit en cailloux, parfois formés des unes et des autres, sillonnent le sol en tout sens, témoignant d'une façon incontestable d'œuvres reprises à différentes époques, et surtout sans suite.

«Toutefois, dans les fouilles d'un pilier Nord-Ouest de l'église projetée, j'ai observé plusieurs blocages à une profondeur de 2 mètres, formant une sorte de muraille, assise sur un lit de poudingue, et paraissant se diriger exactement de l'Est à l'Ouest. Ces blocs de pierre tendre semblent avoir été, pour la plupart, superposés purement et simplement; parfois ils étaient liés par du mortier mêlé à des fragments de brique. Ces blocs, très irréguliers, présentant une surface tantôt carrée, tantôt rectangulaire ou trapézoïdale, étaient placés soit en hauteur, soit en largeur. Ils variaient, comme dimension, entre 0 m. 20, 0 m. 25, 0 m. 35 et 0 m. 40, soit en carré,

soit dans le sens de la longueur. Je me demande si nous ne sommes pas ici en présence des fondations du château primitif. Il est à observer qu'au Sud de ce blocage, et suivant la même direction Est-Ouest, s'est rencontré une sorte de fossé garni d'humus, à une profondeur de plus de 2 m. 50.

« Au Nord de l'église projetée et au chevet même, s'élevait hors du sol un énorme bloc de maçonnerie, base d'un gros pilier de forme cylindrique, complètement enfoui dans la terre, auprès duquel se voyaient le cintre d'une porte et l'orifice d'une voûte en briques, le tout comblé de matériaux. C'était vraisemblablement là une entrée des caves du château. Dans ce bloc, qu'on détruisit avec peine, fut rencontré, noyé dans le mortier, un écu d'or de François Ier, en parfait état de conservation. J'estime que ce n'est point accidentellement que cette monnaie fut perdue en cet endroit; mais bien qu'elle y fut déposée à l'époque où François Ier, sur le point d'engager la lutte acharnée qu'il devait soutenir, avec les tribulations que l'on sait, avec son redoutable adversaire, Charles-Quint, fortifiait les frontières de son royaume. Odet de Foix, vicomte de Lautrec, nommé par le roi gouverneur du château d'Auterive, dut procéder, vers 1525, à la restauration de cette place forte que les guerres précédentes avaient fortement ébranlée.

« Cet énorme pilier était relié au mur septentrional et extérieur du château par un épaisse muraille, à droite de laquelle s'étendait une vaste salle carrelée pourvue d'une large cheminée. Au-devant de ce même pilier, les caves voûtées s'accusent d'une façon manifeste, occupant toute la partie orientale du sous-sol et paraissant se diriger du Sud-Est au Nord-Ouest. Elles semblent avoir été divisées par de gros murs, en plusieurs salles communiquant entre elles par des ouvertures dont quelques-unes gardaient encore leurs ferrures rouillées.

« Le jardin du couvent s'étendait sur toute la partie centrale du sol du château. Aujourd'hui, le chœur de la future église reposera presque entièrement sur ce jardin, dont le coin oriental était réservé à la sépulture des religieuses et où, en effet, des ossements assez nombreux ont été exhumés.

« Plus au Sud, on a découvert, à une profondeur de 4 mètres, une canalisation souterraine dans la direction Est-Ouest, qui paraissait aboutir aux fossés de la ville; et plus au Sud encore, une large excavation en demi-cercle, comblée d'humus et de matériaux,

paraissait contourner les substructions supposées du château, vers l'Ouest, toujours dans la direction des fossés de la place.

« Les trouvailles d'objets intéressants ont été presque nulles. Cette pénurie s'explique aisément par les bouleversements successifs depuis plusieurs siècles en cet endroit.

« Je n'ai à signaler, indépendamment de l'écu d'or de François Ier, qu'un denier tournois de Philippe IV le Bel; quelques sols de Louis XIII; une grande quantité d'ossements d'animaux divers, chevaux, bœufs, porcs; cornes de bœufs et de chèvres; des fragments de poterie noire sans caractère, mais pouvant remonter à une époque reculée, car ils furent recueillis, avec des débris de charbon, à des profondeurs de 7 à 8 mètres. Enfin, sous l'ancien cloître du couvent, à 2 m. 50 de profondeur, on rencontra deux bouclettes ou ornements de cuivre, minces, allongées, ornées de quelques stries grossières, et qu'il est difficile de déterminer; et ailleurs, au milieu d'un monceau de décombres, un fragment de terre cuite rouge, partie du visage d'une sorte de dieu cornu, de facture tout archaïque. »

M. Salomon Reinach rend compte d'une note de M. Félix Regnault, correspondant du Comité à Toulouse, sur des peintures de l'âge du renne, découvertes dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne). Ce sont les premières peintures de cette époque que l'on ait signalées dans les Pyrénées françaises. Il y a lieu d'insérer la communication de M. Regnault au *Bulletin archéologique*. — Adopté.

M. Saglio lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, relative à une statue de Vierge conservée dans l'église de Voutenay (Yonne) :

« M. l'abbé Poulaine envoie la description, accompagnée d'une photographie, d'une statue de bois appartenant à l'église de Voutenay (Yonne), qui représente la Vierge debout, tenant l'enfant Jésus qu'elle allaite. Sa robe est ouverte sur la poitrine par deux fentes, et la mère présente à l'enfant ses seins nus. Cette particularité, autant que le bon style de la figure, mérite d'être signalée.

« Notre correspondant attribue la Vierge de Voutenay au xve siècle; je la crois beaucoup plus ancienne : du xive, et même du xive peu avancé. L'enfant tourné vers elle fait songer, dit-il, à celui du tableau d'Andrea Solari connu sous le nom de « la Vierge

au coussin vert». Ce rapprochement de la sculpture naïve, sommairement traitée, du moyen âge et de la peinture raffinée d'un disciple de Léonard de Vinci paraît étrange.

«M. l'abbé Poulaine, qui a connu la statue il y a plus de vingt ans, donne de précieux renseignements sur son état ancien. La main droite de la Vierge tient une tige autrefois terminée par une fleur de lis, qui n'existe plus; les flammes de la couronne ont disparu; les traces de polychromie, naguère encore visibles, se sont effacées.

«Je propose la reproduction de la note de M. l'abbé Poulaine et de la photographie de la statue dans le *Bulletin archéologique.*» — Adopté.

MM. Babelon, de Lasteyrie, Prou et Reinach lisent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À BORDEAUX.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

La 41e réunion des délégués des Sociétés savantes de la France s'est ouverte le mardi 14 avril 1903, à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, à Bordeaux, sous la présidence de M. Baguenault de Puchesse, membre de la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, assisté de M. Raoul de Saint-Arroman, chef du Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A sa droite prennent place M. Bizos, recteur de l'Académie de Bordeaux; M. Tranchant, vice-président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques; M. Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle; le docteur Hamy, de l'Institut; M. Guiffrey, de l'Institut, membre du Comité; à sa gauche, MM. Lande, maire de Bordeaux; de Lasteyrie, de l'Institut, membre du Comité; de La Ville de Mirmont, adjoint au maire de Bordeaux.

Avaient également pris place sur l'estrade : MM. Gazier, Prou, Bruel, le docteur Capitan, Cordier, le docteur Ledé, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Georges Harmand, Salefranque et Gaston de Bar.

Étaient présents : MM. Gayon, doyen de la Faculté des sciences

de l'Université de Bordeaux; de Nabias, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie; le docteur Arnozan, le docteur Demons, le docteur Auché, le docteur Régis, professeurs à la Faculté de médecine; Pérez, Künstler, professeur à la Faculté des sciences; Caména d'Almeida et Henri Lorin, Jullian, Pierre Paris, professeurs à la Faculté des lettres; Didier, Duguit, Benzacar, professeurs à la Faculté de droit; Brutails, archiviste du département de la Gironde; le comte Beaupré, Mauley-Bendall, docteur Bérillon, Émile Bonnet, J. Boudeau, F. Bournon, L. Boyé, Braquehaye, Buisson, Casalonga, Cézérac, Chambroux, Coquelle, Décroix, Debrun, A. Delpuy, Deneuve, Vital-Ducuinet, Dufourcq, Duprat, Mareuse, Espérandieu, Forestié, G. Gauthier, Georget, Gindrier, Grandjean, Habasque, Henrion, Lauzun, Lenmer, Paul L'Évêque, docteur Lobit, de Loisne, Lubet, Léon Maître, Mathet, Merlu, Louis Morin, de Montégut, Moye, Georges Musset, Oberkampff de Dabrun, le conseiller Pascaud, Pasquier, Pawloski, Gérard, A. Planté, Quesné, le colonel Quévillon, J. Robin, Rouvière, de Saint-Laurent, de Saint-Venant, Louis Sallé, A. Saubeste, Soyer, l'abbé Taillefer, Jean Villatte, Villepelet, les abbés Arnaud d'Agnel, Adam, Bonno, C. Daux, Gaubin, les chanoines Morel et Pottier, l'abbé Richard, etc.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, M. Baguenault de Puchesse déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections.

Le Président invite les membres du Congrès à se rendre dans es locaux qui ont été affectés aux différentes sections.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1903.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE MM. DE LASTEYRIE ET BRUTAILS.

M. de Lasteyrie félicite les archéologues bordelais du zèle qu'ils ont toujours montré pour l'étude et la conservation des monuments de leur pays. Plus que jamais, au moment où des besoins nouveaux créés par le développement de l'industrie, comme aussi les modifications apportées aux conditions matérielles de la vie, provoquent trop souvent la démolition des vieux édifices, il importe de veiller à leur conservation.

Or, le meilleur moyen pour arriver à ce résultat est de décrire les monuments, de les étudier, d'en répandre les images, et, ainsi, d'intéresser le public à cette partie, et non la moins précieuse, de notre patrimoine national. Il faudrait réaliser l'exécution de cette statistique monumentale dont on avait conçu le projet il y a plus d'un demi-siècle. C'est une œuvre qui ne peut être que le résultat des efforts particuliers des compagnies savantes et que, pour la part qui leur revient, les sociétés bordelaises ont préparée et même accomplie. Leurs travaux, si considérables déjà, nous sont un sûr garant que leur ardeur scientifique ne faiblira pas dans l'avenir.

M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, correspondant du Comité, rappelle brièvement les caractères distinctifs de l'architecture bordelaise pendant la période romane. L'école du Bordelais se distingue par une extrême simplicité dans le plan et dans l'élévation. Le plan consiste en une nef unique et sans bas côtés, c'est une règle à peu près constante; le chœur est allongé sur le transept, qui n'existe que rarement, s'ouvrent presque toujours deux absidioles; le transept est plus souvent remplacé par une travée d'avant-chœur, portant le clocher. Les églises des ordres militaires ont un chevet carré. Le vaisseau est fréquemment étranglé à l'arc triomphal qui est étroit.

En élévation, les églises romanes du Bordelais n'ont jamais de *triforium*. Des charpentes apparentes couvraient d'habitude les nefs, les constructeurs réservant les voûtes pour le chevet.

Ces voûtes sont d'ordinaire le berceau plutôt brisé et à doubleaux, rarement la voûte d'arêtes, quelquefois la coupole, enfin, d'assez bonne heure, la croisée d'ogives.

M. Brutails s'étend sur les particularités relatives à ces deux genres de voûtes.

M. de Lasteyrie demande à M. Brutails à quelle école il croit pouvoir rattacher les églises romanes de la Gironde. Formaient-elles une école distincte, ce n'est pas probable? Ne doit-on pas les rattacher plutôt à cette grande école qui régna au XIIe siècle sur le Poitou et la région des bords de l'Océan, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Gironde?

MM. Braquehaye et l'abbé Lewden ajoutent d'autres observations qui amènent une intéressante discussion avec M. Brutails.

M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, correspondant du Comité, examine cette question : l'architecture carolingienne a-t-elle laissé des traces en l'église Saint-Remi, de Reims? Anselme, moine de Saint-Remi, de Reims, auteur de l'*Itinerarium Leonis papæ*, nous a laissé une relation de la construction de l'église de son monastère. Grâce à Anselme, nous savons que la construction de l'église Saint-Remi, avant la consécration de l'an 1049, a passé par trois phases successives. La dédicace de l'église restaurée par l'archevêque Hincmar eut lieu en 852. En 1005, Airard, abbé de Saint-Remi, jeta les fondations d'une vaste église, dont le projet est ensuite abandonné et dont on n'utilisera que les piliers et quelques fondations. En 1039, l'abbé Thierry commence un autre plan plus modeste, et jusqu'à sa mort, en 1045, il a le temps de bâtir la nef, le chœur et une portion du transept. Hérimar met ensuite la dernière main au transept et construit les deux clochers de la façade. En 1049, tout est fini et l'église est prête pour la cérémonie de la consécration, que le pape Léon IX vient faire en grande pompe au mois d'octobre de cette année.

Or, si l'on examine la basilique de Saint-Remi dans ses parties les plus anciennes, on y reconnaît sans peine trois éléments et,

pour ainsi dire, trois couches distinctes : la nef avec ses piliers en faisceaux, de forme si étrange et si caractéristique; la portion occidentale du croisillon Nord du transept, qui offre un double étage d'arcs supportés par des colonnes cylindriques épaisses et trapues, munies de chapiteaux d'un style barbare, grossière imitation des chapiteaux corinthiens; enfin le reste du transept, où dominent les piliers carrés sans ornements et les voûtes des bas côtés en berceaux perpendiculaires aux murs latéraux.

Chacun de ces éléments paraît correspondre aux phases de travaux indiquées dans le récit d'Anselme; c'est-à-dire que les parties les plus anciennes appartiennent à la construction d'Airard et que rien ne subsiste de l'édifice d'Hincmar.

M. Léon Maître, président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, membre non résidant du Comité, lit une description de la crypte de l'église Saint-Seurin, de Bordeaux, qu'il rattache aux débuts du christianisme. Son emplacement dans une des nécropoles voisines de l'enceinte, semble indiquer que la chrétienté de Bordeaux a commencé dans les mêmes conditions que les autres chrétientés de la Gaule, c'est-à-dire en dehors du centre.

L'église supérieure qui enveloppait la crypte de Saint-Seurin s'est écroulée; une nouvelle lui a succédé; cependant le sous-sol a dû demeurer tel qu'il était: il nous indique l'endroit où finissait le premier chevet, ce qui constitue une présomption en faveur de son antiquité.

Quand on considère les voûtes en berceau de la crypte, ses claveaux de pierre alternant avec des briques, le petit appareil de la maçonnerie, on constate que les procédés employés ont une parenté étroite avec les habitudes gallo-romaines. D'ailleurs, le plan lui-même, qui représente un rectangle terminé à l'Orient par trois compartiments rectangulaires, faits pour recevoir des tombeaux, n'a aucun trait de ressemblance avec le plan des cryptes postérieures à l'an 1000.

M. Maître conclut de ces observations que la crypte de Saint-Seurin, destinée à servir uniquement de dépôt funéraire, et non d'église souterraine, ne peut pas être postérieure au IXe siècle.

M. Brutails présente un certain nombre d'arguments contre les conclusions de M. Léon Maître, touchant l'époque de la construc-

tion de la crypte de Saint-Seurin. Il fait remarquer, entre autres choses, que, contrairement à ce qu'avait cru reconnaître M. Maître, il n'y a pas de briques entre les claveaux de pierre.

M. Brutails recherche ensuite ce qui reste en Gironde des monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle. L'ermitage Saint-Aubin, commune de Saint-Germain-la-Rivière, n'appartient à l'architecture religieuse que par sa destination actuelle; l'église souterraine de Saint-Emilion date de la période romane; quant à la crypte de Saint-Seurin, l'analyse y révèle des dispositions et des procédés qui sont plutôt romans, mais aucun détail qui permette de faire remonter la crypte à la période latine. Il n'est guère admissible que cet édifice remonte au Xe siècle; il est plus probable qu'il est du XIe siècle. Il n'existe donc, comme constructions antérieures à l'an 1000, que des ruines enfouies sous le sol, telle probablement la ruine que l'on vient de découvrir à Andernos, et des débris épars, dont M. Brutails énumère un certain nombre.

M. Braquehaye présente, à propos de la crypte de Saint-Seurin, étudiée par MM. Maître et Brutails, d'intéressantes observations sur l'exhaussement du sol de Bordeaux depuis l'époque romaine,

M. Coquelle, de la Société des études historiques de Paris, correspondant du Comité, lit une étude sur les églises romanes du Vexin français et du Pincerais. Il en dégage les caractères généraux. Il énumère les plus remarquables monuments de cette région.

Au style qu'on désigne communément sous le nom de roman primitif appartiennent les églises de Juziers, Davron, Villennes, Reilly et Montchauvet, mais elles ont subi de nombreux remaniements.

L'église de La Villetertre, la plus complète de toutes, est de la fin de la période romane. Quatre chapelles, deux prieurés en ruines, une abbaye, celle de la Montcient, enfin la crypte de Maule complètent la série des monuments religieux qui ont été tout entiers construits avant le XIIIe siècle.

A Poissy, Meulan, Maule, Brueil, Arthies, Lierville, Achères et Bazainville, l'art roman des deux époques domine plus ou moins.

Vingt-trois églises rurales ont encore des nefs ou parties de nefs des XIe et XIIe siècles; la plupart d'entre elles ont des portails variés.

Vingt-neuf églises ont un chœur carré ou polygonal remontant à l'époque romane. Ces chœurs se relient à une base de clocher roman. Les clochers sont au nombre de soixante; les uns ont la tour et la pyramide de pierre, les autres ont des toits d'ardoises; vingt et un clochers postérieurs présentent à leur base des traces très importantes de l'architecture romane.

Trente-cinq églises possèdent des colonnes à lourds chapiteaux ou des piliers carrés avec imposte chanfreinée, caractéristique de l'époque romane primitive.

En somme, sur 315 églises anciennes qui subsistent dans le Vexin français et le Pincerais, 149 sont romanes en tout ou en partie, ou contiennent des vestiges de cette époque.

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, correspondant du Comité, rend compte des fouilles récemment faites dans l'église abbatiale de Saint-Pierre, de Moissac, qui ont permis de retrouver les substructions de l'église antérieure à l'église en coupoles. Il présente, à l'appui de sa communication, des plans et des photographies.

M. de Lasteyrie fait ressortir l'intérêt considérable que présentent, pour la détermination des constructions successives de l'église de Moissac, les fouilles si habilement dirigées par M. le chanoine Pottier.

La séance est levée à six heures moins le quart.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie.

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1903.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. JULLIAN.

M. Chauvet est désigné comme assesseur.

M. Eugène Chambroux, de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, rend compte de la découverte d'un cimetière gaulois et gallo-romain à Chelles (Seine-et-Marne).

M. Gassis, de Meaux, M. le docteur Capitan et M. Chauvet présentent quelques observations sur le résultat des fouilles de M. Chambroux.

M. Alexandre Nicolaï, de la Société archéologique de Bordeaux, expose le résultat des fouilles faites par lui à Saint-Martin-de-Lesque, au Mas-d'Agenais, depuis 1897. Un puits et dix-sept fosses funéraires lui ont livré un important mobilier funéraire et de nombreuses marques de potiers. Dans une première partie, M. Nicolaï établit la durée de l'occupation du plateau de Saint-Martin qu'il identifie avec la station *Ussubium* des Itinéraires; dans une seconde partie, il donne un inventaire des fouilles, auquel est jointe une étude très approfondie des types de céramique par lui recueillis; il les a classés en se référant aux derniers travaux sur la question et démontre que le Mas-d'Agenais a été surtout approvisionné par les fabriques rutènes pendant le Ier siècle et par les fabriques arvernes pendant le IIe siècle. De nombreuses planches accompagnent ce travail et le documentent.

M. Jules Beaupré fait d'intéressants rapprochements entre les découvertes signalées par M. Nicolaï, et une fosse remplie de poteries trouvée aux environs de Toul.

M. Jullian fait des réserves sur une partie des conclusions pré-

sentées par M. Nicolaï relativement au lieu de fabrication des poteries rouges.

M. de Saint-Venant insiste sur la certitude des résultats obtenus par M. Déchelette dans la détermination des potiers de la Graufesenque (Aveyron).

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Hermet, de la Société des lettres de l'Aveyron, sur les graffites des poteries de la Graufesenque (Aveyron).

M. Pierre Paris, professeur à la Faculté des lettres, président de la Société archéologique de Bordeaux, entretient l'assemblée des principaux résultats de ses recherches sur l'art et l'histoire de l'Espagne primitive. Il expose les caractères généraux des constructions cyclopéennes qui, bien que dues à des indigènes, n'ont rien d'original. A côté de ces murs cyclopéens, nous trouvons des constructions qui ont un caractère particulier, et tout d'abord les tombeaux à coupoles qu'on rencontre en Portugal et en Andalousie; c'est tout à fait le type des sépultures de Mycènes. N'est-il pas intéressant de constater une similitude entre les sépultures de peuples établis aux deux extrémités de la Méditerranée?

Les mêmes rapprochements s'établissent entre les sculptures ornementales de l'Orient et de l'Occident. A une époque très ancienne, la Grèce a eu une très grande influence sur tous les peuples du bassin méditerranéen. On constate le caractère de l'art ionique sur des chapiteaux à volutes trouvés à Elche. Le modèle grec se modifie cependant chez les Ibères; un goût particulier pour la richesse et l'exubérance de l'ornementation se fait jour.

Si l'on passe en revue les monuments de sculpture, l'on constate qu'à l'origine les Ibères étaient particulièrement mal doués pour les arts plastiques; nous n'en voulons pour preuve que les animaux de pierre de Guisando, véritables monstres. La figure humaine n'était pas mieux traitée. Citons certaines statues de guerriers du palais royal d'Adjuda, près de Lisbonne, des têtes trouvées en Catalogne, une tête découverte dans la région de Murcie et aujourd'hui au musée du Louvre, les idoles de bronze, etc.

Les bijoux ne révèlent pas plus d'habileté : telle une fibule de la collection Vives, à Madrid.

L'influence orientale se manifeste clairement dans deux sphinx, conservés au musée du Louvre, et provenant de ruines aux environs d'Albacète. Ce sont deux sphinx du type chaldéen. D'autres sphinx trouvés à Agosta, aux environs d'Alicante, rappellent les sphinx recueillis sur l'Acropole et à Delphes. Un monstre de pierre, du musée de Madrid, la «Vicha de Balazote», taureau accroupi avec tête humaine, est un monument ibérique qui participe du type chaldéen et du grec.

Parmi les armes conservées au musée de Madrid, on remarque une série de sabres de fer, trouvés près de Cordoue, dans l'ornementation desquels on constate un mélange d'influences asiatiques et mycéniennes.

C'est encore l'art mycénien qui nous fournit des monuments comparables aux plus anciennes statues recueillies dans la péninsule ibérique. La disposition des vêtements, l'ornementation, l'obliquité des yeux présentent dans d'autres statues un caractère tout particulier et qu'on peut appeler ibérique. Mais l'influence grecque a fait sentir son action sur l'art indigène et a contribué à donner aux figures un sentiment de noblesse que les indigènes n'auraient pu exprimer d'eux-mêmes. On sent comme un reflet du génie de Polyclète.

M. Paris fait ressortir tout l'intérêt que présente le buste de femme trouvé à Elche et qui est conservé au musée du Louvre.

La céramique permet aussi de saisir la barbarie native des Ibères et leur développement artistique d'abord sous l'influence orientale, puis sous l'influence grecque, jusqu'au moment où la conquête romaine vient arrêter cette civilisation dans son évolution.

Enfin M. Paris lit quelques pages d'un livre sous presse, où sont résumées les principales idées qu'il vient d'exprimer.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, signale, sur le territoire de la commune de Charleval (Eure), au sommet d'un promontoire qui domine la vallée de l'Andelle, dans le voisinage des fermes du Grand et du Petit Thuit, des restes d'une motte et d'une enceinte de terre limitée par des fossés, qu'il considère comme les vestiges d'un ancien poste d'observation gallo-romain.

Il signale en outre un cimetière mérovingien qui entourait une chapelle de Saint-Martin, démolie en 1572. On y a recueilli des

fers de lances, une pointe de flèche, une hache à deux tranchants, de petits couteaux, un scramasaxe, une plaque et une boucle de ceinturon, etc. Il appelle spécialement l'attention sur un angon. Tous ces objets sont des objets de fer. Comme objets de bronze, on a trouvé une rouelle et deux boucles. L'une des boucles est ornée de petits cercles à point central; au centre de la plaque de l'autre boucle est gravée une croix légèrement gammée, cantonnée de quatre petits cercles à point central. La céramique est représentée par des vases de terre noire.

Les sarcophages ont été brisés et dispersés.

M. le Secrétaire donne lecture d'une notice de M. Minouflet, de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, instituteur public à Romeny (Aisne), sur un cimetière gallo-romain récemment découvert à Azy (Aisne), à l'Est du village, à quatre cents mètres environ des dernières maisons.

La partie occidentale du cimetière renfermait plus de trois cents squelettes reposant sur un tuf calcaire, à un mètre de profondeur, entassés plutôt que rangés, et cependant orientés vers l'Est. Il n'y avait aucun objet.

La partie septentrionale du cimetière, au contraire, ne contenait ni squelettes ni ossements, mais seulement une rangée d'environ cent vases sans anse, de terre noirâtre et de fabrication grossière, renfermant des restes d'ossements calcinés, des charbons et quelques morceaux de bronze fondu.

Bordé à l'Ouest et au Nord par ces deux cimetières, un troisième, plus étendu, renfermait plus de deux cents squelettes, tournés vers l'Est, la tête posée sur une pierre plate, la plupart accompagnés d'objets divers : vases à anse, de terre blanche; fibules; grains de collier, en verre, en pierre ou en terre cuite; fers de lance; boucles de ceinturon et d'agrafe; bagues; boucles d'oreille; longues épingles. Un squelette de femme portait à chaque bras vingt-deux très beaux bracelets de bronze.

On a recueilli de nombreuses monnaies, la plupart placées dans la bouche du mort, monnaies gauloises et romaines. Les monnaies gauloises, toutes de bronze et de potin, se répartissent, d'après les attributions généralement adoptées, entre : les *Senones* (*Atlas des monnaies gauloises*, par Henri de la Tour, n°s 7458 [2 exemplaires], 7493, 7545); les *Silvanectes* (n° 7873, 3 exemplaires); les *Meldi*

(nos 7635 [2 exemplaires], 7602); les *Catalauni* (n° 8124); les *Suessiones* (n° 7951, 7 exemplaires); les *Remi* (n° 8106, 6 exemplaires). Sept monnaies sont trop frustes pour être déterminées. Quant aux monnaies romaines, elles appartiennent : une à Marc-Aurèle, deux à Trajan, et un grand nombre à Posthume, Victorin et Tetricus.

M. le Secrétaire rend compte d'un mémoire de M. Bombart, de la Société d'émulation de Cambrai, dans lequel l'auteur cherche à établir que la station d'*Hermoniacum*, de la Table de Peutinger, doit être identifiée avec Le Quesnoy.

M. le Secrétaire rend compte ensuite d'une note de M. Paul Rouchette, de la Société scientifique et littéraire d'Alais, relative à la découverte d'armes de pierre, au lieu dit le *Camp de César*, sur le territoire des communes de Laudun et de Tresques, canton de Bagnols (Gard) et à la prétendue découverte, au même lieu, d'une pointe de flèche, de cristal de roche, et d'une hache de bronze,

M. le docteur Capitan, membre du Comité des travaux historiques, en son nom et au nom de M. Peyrony, fait une communication sur la station préhistorique, moustérienne et magdalénienne, de la Ferrassie, près des Eyzies (Dordogne).

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1903.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE MENSIGNAC.

M. Barrière-Flavy, de la Société archéologique du Midi de la France, correspondant du Ministère, donne lecture d'un mémoire sur les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), qui présentent cette particularité, d'être actuellement de rares spécimens de l'art du XIIIe siècle dans le Midi.

Le portail de Caujac offre deux séries de chapiteaux historiés quelque peu mutilés. Le côté gauche est entièrement consacré à l'histoire de la Vierge. La partie droite retrace les principaux actes de la vie d'un évêque jadis vénéré dans la paroisse, mais dont le souvenir a totalement disparu. L'arcade est formée de trois archivoltes dont l'extérieure, seule ornée, accuse le XVe siècle. On y voit des sujets de chasse, des chimères, des apôtres et des saints dans des niches trilobées à ornementation flamboyante.

Le portail de l'église de Gaillac-Toulza s'ouvre dans une façade de pierre, au-dessus de laquelle règne une corniche supportée par des modillons à figures monstrueuses. Sur l'archivolte extérieure se détache une suite de chimères finement sculptées.

A droite et à gauche de l'entrée, trois colonnettes de marbre blanc supportent autant de chapiteaux historiés. Le côté droit représente, outre saint Michel terrassant le dragon, et les apôtres saint Pierre et saint Paul, divers épisodes de la vie de la Vierge, savoir : la Visitation, l'Annonciation, la Fuite en Égypte, la Nativité, l'Adoration des Mages. L'attitude et les attributs des personnages sont conformes à la formule du XIIIe siècle. Parmi les motifs figurés sur la partie gauche, dont quelques-uns sont d'une interprétation assez difficile, on voit des groupes de moines, les martyres de saint Laurent et de saint Étienne, à qui l'église est dédiée.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant de la Société des anti-

quaires de France, membre de la Société de statistique de Marseille, lit une étude sur Oppedette préhistorique et protohistorique à propos d'une sépulture de l'âge de bronze.

M. Arnaud d'Agnel a découvert, sur le territoire d'Oppedette, petite localité des Basses-Alpes, quatre centres préhistoriques que l'absence absolue de poteries et les types d'instruments récoltés lui font ranger dans le paléolithique et dans le solutréen.

Dans l'étroit et profond défilé de Gournié où coule le torrent du Caulon ou Calavon, et à peu de distance d'Oppedette, M. l'abbé Arnaud d'Agnel a découvert, dans un abri sous roche, une sépulture protohistorique formée de larges dalles calcaires qui recouvraient le squelette de tout côté. Le crâne, mis au jour, est dolichocéphale, d'un indice compris entre 75 et 80; le maxillaire inférieur est très proéminent, la symphise est très marquée.

Mêlés aux ossements se trouvaient deux anneaux de bronze sans dessin, ainsi qu'une pièce de bronze trop mince pour être le fragment d'une arme ou d'un objet utile. Sa forme, unie à sa délicatesse, ne laisse guère de doute sur sa destination d'ornement; les deux appendices lenticulaires du sommet se trouvent sur certains bijoux archaïques égyptiens et étrusques.

Toujours dans la tombe de pierre se trouvaient des instruments de serpentine, dont le plus curieux atteint 0 m. 26 de long sur 0 m. 04 ou 0 m. 06 de large. Cet instrument, par sa forme singulière, tient à la fois de la hache, de la masse et de l'épée.

Un autre type intéressant est un polissoir qui affecte plutôt la forme d'un marteau. Parmi les fragments de poterie, un a une décoration qui rappelle celle de certains vases découverts en 1900-1901 en Thrace, dans la vallée du Taurus, et porte des trous tubulaires comme les vases de Nimroud, d'Issarlik et de quelques stations lacustres d'Italie et de Suisse.

M. le docteur Capitan insiste sur l'intérêt de la communication de M. l'abbé Arnaud d'Agnel et fait ressortir les particularités des objets dont il a soumis les photographies au Congrès.

M. Chavanon rend compte d'un mémoire de M. Maurice Raimbault, de la Société française de numismatique, sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, consacré à l'étude des médailles décernées par les États de Provence et qui forment toute la numis-

matique de ce corps représentatif, lequel n'a jamais possédé de jetons.

Ces médailles sont :

1° La médaille décernée en 1747 au fermier général Étienne-Michel Bouret, qui approvisionna la Provence de blé pendant la disette de 1746 ;

2° La médaille décernée en 1784 au bailli de Suffren, lors de son retour en France, après sa campagne des Indes;

3° La médaille attribuée en 1786 et 1787 aux deux premiers lauréats de l'Ecole de chirurgie d'Aix, médailles inconnues jusqu'ici et non retrouvées en nature;

4° La médaille décernée au dernier intendant de Provence, Jean-Baptiste des Galois de la Tour, à l'occasion du rétablissement des États de Provence, en 1788.

Ce travail est accompagné de nombreuses pièces justificatives inédites, puisées aux archives des Bouches-du-Rhône.

M. Caron déclare posséder une des médailles dont parle M. Raimbault, celle qui a été frappée pour célébrer le retour du bailli de Suffren, et qui présente cette particularité d'être en biscuit.

M. Jules Beaupré, de la Société d'archéologie lorraine, répondant à la première question du programme, présente un relevé des sépultures préromaines dans le département de Meurthe-et-Moselle. Il a dressé des tableaux analogues à ceux que M. Chauvet a publiés dans le *Bulletin archéologique*[1] pour le département de la Charente. Le classement des sépultures en deux catégories, inhumation et incinération, n'a pu être conservé, car, en Lorraine, ces deux modes de sépultures ont été souvent constatés sur les mêmes gisements. Les sépultures préromaines peuvent se répartir en trois groupes : 1° les grottes, très rares, et probablement de l'époque néolithique; 2° les tumulus avec inhumations ou incinérations, quelquefois l'une et l'autre; 3° les sépultures sans signes extérieurs, placées le plus souvent dans les vallées, et qui se rapportent à l'époque marnienne.

M. Gustave Chauvet, correspondant du Comité, établit quelques

[1] *Bulletin archéologique*, 1899, p. 491 et suiv.

comparaisons entre les tumulus du département de la Charente et ceux de la province de Lorraine.

M. Chauvet présente ensuite une monnaie celtibérienne, de bronze, trouvée dans l'arrondissement de Ruffec. C'est une monnaie que les numismates attribuent à Ilerda et Cose (Lerida et Taragone).

MM. Caron et Jullian rappellent, à ce propos, la trouvaille de monnaies celtibériennes d'argent faite dans l'arrondissement de Mauléon, il y a vingt ans, et sur laquelle M. Taillebois a publié une étude dans le *Bulletin* de la Société de Borda.

M. Nicolaï rappelle qu'une monnaie celtibérienne a été trouvée au Mas-d'Agenais. Il y aurait intérêt à dresser le catalogue des trouvailles de monnaies celtibériennes faites en France.

M. Chauvet décrit deux statuettes gallo-romaines, de pierre, trouvées, l'une à Angoulême, l'autre dans un puits près du théâtre antique des Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente) et auxquelles il a précédemment consacré un mémoire intitulé : *Hypothèses sur une statuette antique trouvée à Angoulême* (Angoulême, 1901, in-8°). Ces statuettes représentent une divinité assise, tenant, de la main droite repliée sur le ventre, un objet rond. Il croit reconnaître le même symbole sur divers monuments anciens. Il offre au musée de Bordeaux un moulage de la statuette trouvée aux Bouchauds.

M. Émile Bonnet, de la Société archéologique de Montpellier, présente au Congrès une étude sur les variations de valeur de la monnaie melgorienne. Cette monnaie, qui fut très répandue dans le Midi de la France aux XIIe et XIIIe siècles, subit, comme la plupart des monnaies féodales, de nombreuses variations dans sa valeur intrinsèque, variations d'autant plus intéressantes à constater qu'elles seules peuvent permettre un classement des espèces de l'atelier de Melgueil, qui offrent toutes un même type immobilisé. Les fluctuations de la monnaie melgorienne n'avaient été étudiées, jusqu'à ce jour, que d'après les documents officiels, c'est-à-dire les actes émanés des comtes de Melgueil et autres personnages qui avaient des droits sur sa fabrication. M. Bonnet a fondé son étude uniquement sur les actes privés, notamment sur

les actes d'obligation (*cartæ de pignore*) qui se trouvent en grand nombre dans les cartulaires méridionaux et qui contiennent très fréquemment une évaluation des espèces melgoriennes en argent fin.

Avec ces éléments nouveaux, M. Bonnet établit que la monnaie melgorienne n'est vraisemblablement pas antérieure à la seconde moitié du XIe siècle, et que ses variations ne peuvent être utilement étudiées avec les seuls tarifs monétaires des comtes de Melgueil, qui ne font que consacrer officiellement des changements déjà opérés en fait dans le poids ou le titre de cette monnaie. Il précise que les droits de seigneuriage et de fabrication étaient perçus avant la frappe de la monnaie, c'est-à-dire en lingot, ce qui avait pour conséquence de donner aux espèces un titre inférieur à celui qui était marqué sur les tarifs. Enfin, M. Bonnet indique, d'après les sources nouvelles auxquelles il a puisé, quelles sont les modifications, souvent considérables, apportées à diverses époques, dans le poids et le titre de la monnaie melgorienne, et, par suite, dans sa valeur intrinsèque.

M. le Secrétaire rend compte d'une note de M. Maury, instituteur à Fontaine, près Bar-sur-Aube, relative à un denier, au nom de Charles le Chauve, frappé à Bar, et qui a figuré à la vente de la collection de M. Henry Meyer sous le n° 238.

M. Alexandre Nicolaï lit une note sur quelques noms de particuliers appartenant à la langue euskarienne, relevés sur des inscriptions romaines de la *Civitas Lugdunum Convenarum* et du territoire des *Onesii*. Ces noms ont entre eux un même air de famille : *Hotarri*, avec ses composés, *Baisotharris*, *Bihotarris*, *Halscotarris*, *Orcotarris*. M. Nicolaï les explique par le basque, en suivant la méthode de M. Achille Luchaire, et les ajoute à la nomenclature des noms antiques de formation aquitano-ibère.

Au nom de l'abbé Angot, curé de Sainte-Gemme-le-Robert (Mayenne), M. Brutails signale la découverte, faite par M. Angot, de bains antiques, au lieu dit *le château de Rubricaire*, à onze kilomètres, à vol d'oiseau, de Jublains. La description minutieuse de ces constructions est suivie d'un essai d'identification dont le résultat serait de déplacer la station *Rubrica* de la table de Peutinger.

M. le Secrétaire donne communication, de la part de M. Rivière, sous-directeur de laboratoire au Collège de France, du résultat de fouilles récentes faites devant lui, à Paris, dans une carrière de sable, sise rue du Hameau, n° 8, au quartier Saint-Lambert (xve arrondissement). Le résultat principal de ces fouilles est la découverte de quatre sépultures à incinération de l'époque romaine, contenant, outre les vases que l'on est habitué à trouver dans les tombes de cette époque, des fragments d'os sur lesquels sont gravés des chiffres romains. M. Rivière annonce l'intention de continuer ses recherches.

M. le Secrétaire communique, au nom de M. l'abbé Chaillan, de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, les photographies de trois autels de l'époque mérovingienne ; l'un sert de piédestal à une croix dans le vieux cimetière de Rognes (Bouches-du-Rhône); le second est l'autel de La Gayolle, orné d'un aigle et du monogramme du Christ; le troisième est l'autel de Favaric.

M. Viatte, de la Société des architectes de Seine-et-Marne, présente la reproduction en couleur d'une mosaïque trouvée à Champvert (Nièvre). La mosaïque représente des poissons nageant en sens alternés au milieu d'un encadrement formé de coquillages naturels. Elle ornait probablement le soubassement des parois d'un réservoir à poissons. Le sol était couvert de dalles de marbre.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1903.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE MM. JULES GUIFFREY ET PIERRE PARIS.

M. Brutails fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de photographies des objets les plus remarquables conservés dans les églises du Sud-Ouest de la France. Les objets présentant un intérêt archéologique sont peu nombreux. De l'époque romane il ne reste rien, car il n'est pas probable que le crucifix de Saint-André de Bordeaux remonte au XIIe siècle.

De l'époque gothique, il reste des statues de la Vierge ou d'autres saints, quelques monuments funéraires, quelques panneaux de marbre ou d'albâtre, comme les bas-reliefs de Saint-Seurin; des œuvres de menuiserie : les stalles de Saint-Seurin, celles de Saint-Émilion, celles de Saint-Étienne-de-Lisse; des croix de métal repoussé, comme est celle de Sainte-Hélène; de rares émaux, parmi lesquels il faut signaler la boîte aux saintes huiles de Floirac.

La série des cloches ne commence qu'au XVe siècle. L'une des plus anciennes est celle de l'église de Brannens. Le XVIIe et le XVIIIe siècle sont assez abondamment représentés par un certain nombre de chaires, des confessionnaux, des encensoirs, des bénitiers. Il est urgent d'assurer la conservation de ces vestiges de notre art français.

M. le Président exprime le regret que l'inventaire des richesses d'art ait été interrompu.

M. Paris rappelle que la Société d'archéologie de Bordeaux s'est constamment préoccupée de dresser l'inventaire du mobilier religieux.

La Section, sur la proposition de M. Paris, émet le vœu que chaque Société archéologique se préoccupe de cataloguer, de décrire et de reproduire les objets d'art des églises de la région où elle exerce son activité, et d'assurer leur conservation.

M. Macary, archiviste adjoint du département de la Haute-Garonne, lit un mémoire sur l'orfèvrerie toulousaine aux xve et xvie siècles (1460-1550), d'après des documents conservés aux archives notariales de Toulouse. L'auteur a relevé quatre-vingt-trois baux dans les minutiers de cinq notaires de Toulouse. Puis il passe en revue les principaux ouvrages d'orfèvrerie sortis des ateliers toulousains. D'après l'auteur, la figure symbolique du pélican n'a pas disparu, comme on l'a prétendu, de l'ornementation des croix au commencement du xve siècle. Parmi les croix les plus remarquables il signale celle de Verfeil, qui a disparu à la Révolution, mais qui a été refaite au commencement du xixe siècle, d'après une reproduction très imparfaite. Il termine en faisant connaître le prix du marc d'argent et de la façon. Au xvie siècle, le prix du marc d'argent oscille entre treize et quinze livres; la façon ne dépasse guère deux livres dix sols.

M. Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, membre non résidant du Comité, lit une étude sur une fibule du moyen âge, encore munie de son épingle, et dont la plaque est ornée d'un émail représentant une tête. Ce monument remarquable a été trouvé à Chalandry (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Crécy).

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, après avoir établi la rareté des cloches du xiiie siècle et en avoir cité un certain nombre, décrit celle de l'ancien prieuré de Dégagnazès (Lot). Elle porte au cerveau une inscription en belles lettres fleuries, obtenues, comme sur les cloches de Saint-Pierre de Moissac et de Fontenailles, à l'aide de filets de cire appliqués sur le modèle : A + Ω (la croix de Toulouse, entre les deux lettres) MATEVS : ME : FECIT :, puis, au-dessous, une inscription gravée à la pointe : *Dum signat hoc signum, fugiat procul omne malignum tonitru. Triumphat Ihs. Naz. rex Judeorum.*

M. Louis Demaison signale une cloche de l'église de Tessy, près de Reims, avec l'inscription XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT, et qui peut être attribuée au xiiie siècle.

M. de Fayolle rappelle qu'il existe dans l'église de Plaimpied,

près de Bourges, une inscription à lettres fleuries, analogue à celle de la cloche de Dégagnazès.

M. le chanoine Pottier communique encore un sac brodé, conservé dans le trésor de Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne). La broderie, exécutée à la main sur voile, représente les travaux des douze mois de l'année. C'est un ouvrage du XIVe siècle. Sous des arcs trilobés figurent les personnages symbolisant les mois : Janvier mange et boit; Février se chauffe; Mars taille la vigne; Avril tient des fleurs; Mai chasse au faucon; Juin fauche; Juillet coupe le blé; Août le bat; Septembre presse le raisin; Octobre sème le blé; Novembre fait tomber le gland pour engraisser le porc tué en décembre.

M. Villepelet, secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord, communique un acte notarié, trouvé parmi des papiers de famille, et qui est l'inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux, dressé le 15 mai 1552. Il y avait alors à procéder au changement de l'un des deux portiers nommés en 1548, qui avait été destitué par le Chapitre. Il fallut, pour le remplacer, en nommer un autre, prêtre comme le premier, habitant Périgueux, et qui pût prendre en garde le trésor et les objets précieux de l'église collégiale. Comme garantie de leur solvabilité, ces deux portiers présentent, l'un, cinq cautions, et l'autre, six, qui assistent réellement, avec le délégué du Chapitre, à la confection de l'inventaire.

Ce document nous fait connaître un usage introduit par le Chapitre collégial de Saint-Front, de procéder régulièrement et peut-être périodiquement au récolement de son trésor, en prenant toutes les garanties nécessaires sur la solvabilité des gardiens.

M. Barrière-Flavy lit une note relative à la contribution du diocèse de Toulouse aux frais de construction de la tour de Cordouan.

Le roi, par lettres patentes du 25 février 1597, avait ordonné la levée de 6,000 écus sur les diocèses de Toulouse, Albi, Saint-Papoul et Lavaur, pour subvenir aux frais de construction de la tour de Cordouan. Les diocèses refusèrent de payer et les commis-

saires établis à Bordeaux pour ladite construction firent opérer diverses saisies sur les pastels de certains marchands de Toulouse et de l'Albigeois « estans de ladite ville de Bordeaulx ». Les fonds provenant de la vente des marchandises furent déposés à la recette générale de Guyenne.

Les marchands intentèrent une action aux diocèses et s'adressèrent en même temps au roi qui ordonna le remboursement, capital et intérêts, plus le payement de dommages à effectuer par les diocèses reliquataires, même par celui de Toulouse, qui était encore débiteur de 700 écus. Les dommages-intérêts liquidés par les trésoriers de France en la généralité de Toulouse s'élevèrent à 1,546 écus 5 sous 6 deniers; ce qui porta la somme entière à 2,206 écus 5 sous 6 deniers. Les trésoriers généraux rendirent, le 12 juillet 1600, une ordonnance en vertu de laquelle les députés de l'assiette du diocèse de Toulouse furent tenus d'imposer semblable somme en faveur des marchands intéressés.

L'assemblée générale du diocèse se tint en 1601, dans la petite ville d'Auterive. Un accord, dont la minute est conservée chez un notaire d'Auterive[1], fut conclu le 24 janvier, entre Me Jehan de Senaulx, seigneur de Monbrun et de Lussac, représentant les marchands intéressés, d'une part, et Me Arnaud Bastide, syndic du diocèse, assisté de Messire Jean-Georges de Caulet, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Languedoc, commissaire principal de l'assiette, et Me Jehan de Tiffault, vicaire général du cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse. Par cette transaction, le seigneur de Senaulx tient quitte le diocèse de Toulouse de toutes les sommes dues, en considération d'un versement antérieur, — en 1599, — de 912 écus, moyennant le payement de 1,600 écus sol, faisant 4,800 livres tournois, que le syndic du diocèse devra payer, moitié dans six mois et moitié six mois après.

M. de Sarran, membre de la Société archéologique de Bordeaux, fait une communication sur les stations préhistoriques d'Andernos (Gironde).

M. de Sarran explique qu'il a découvert, après de longues recherches, deux stations préhistoriques à Andernos, l'une de la période paléolithique, en pleine forêt et près d'une source, l'autre,

[1] Minutes de Me Pierre Cantal, 1601. — Étude de M. de Cazis.

lacustre, de la période néolithique, dans le bassin même d'Arcachon. Cette station lacustre est la première découverte dans le département de la Gironde. Elle tendrait à prouver que le bassin d'Arcachon fut, à l'origine, un lac fermé d'eau douce.

L'auteur de la communication fait circuler des plans et croquis donnant, outre la reproduction des différents silex trouvés, la configuration des stations et, parmi ces plans, un essai de reconstitution de la station lacustre. Par un calcul analogue à celui qui fut fait pour les stations lacustres de la Suisse, M. de Sarran établit le chiffre de la population probable de la cité lacustre d'Andernos qu'il estime à un millier d'habitants.

M. de Sarran annonce la découverte qu'il a faite récemment, dans l'ancien cimetière d'Andernos, de substructions anciennes.

M. l'abbé Labrie, de la Société archéologique de Bordeaux, lit une étude sur la caverne préhistorique de Haurets, découverte il y a trois ans, près de Ladaux (Gironde). Cette caverne a été creusée par les eaux dans le calcaire à astéries de l'oligocène. Le sol en est constitué par un banc assez dur, d'un mètre d'épaisseur, reposant sur l'argile; l'entrée ou les entrées s'ouvraient probablement vers le Midi.

L'industrie humaine y est représentée par des outils de silex se rapportant tous aux divers types moustériens. Les gros os, cassés intentionnellement pour l'extraction de la moelle, y sont très abondants; ce sont des os de cheval, de bœuf et de cervidés. Ces traces d'industrie ne se trouvent que près des entrées, et, au delà de trois ou quatre mètres, en avançant dans la caverne, elles disparaissent pour faire place aux débris d'animaux. La faune de Haurets est assez variée; on y rencontre le mammouth, le rhinocéros, le cheval, le mégacéros, le renne et le cerf élaphe, l'ours, l'hyène, le lion, le sanglier et le loup.

Si les courants quaternaires ont mélangé les débris de l'industrie humaine à ceux des bêtes féroces, on peut néanmoins établir à Haurets la succession des animaux à l'homme. En effet, de très nombreux os, cassés et laissés par ce dernier, ont été rongés par les félins; l'un d'eux porte même des traces nettes de coups de griffes. Mais cela n'implique pas non plus que les animaux n'aient pas précédé l'homme dans la caverne.

M. l'abbé Labrie rappelle qu'une découverte analogue à celle de

la caverne de Haurets a été faite en 1826 par Billaudel, à Lavison, près de Saint-Macaire.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. de Lahondès, relatif aux statues de la Vierge conservées au Musée de Toulouse, accompagné de dessins et de photographies.

La plus ancienne de ces images est celle qui se trouve sur un chapiteau provenant du cloître de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières; c'est une Vierge assise, dans une auréole elliptique, et présentant l'Enfant Jésus entre ses genoux. C'est là une sculpture qui peut remonter au xie siècle.

Sur l'une des faces d'un pilier carré, de l'ancien cloître de Saint-Just de Narbonne, la Vierge, assise sur un siège sans bras ni dossier, mais recouvert d'un coussin, soutient l'Enfant sur son genou gauche. La Vierge a la tête ornée d'une couronne à trois fleurons, et son visage est entouré d'un voile qui, s'échappant de la couronne, retombe derrière les épaules. Ce monument paraît dater de la fin du xiie siècle. Il peut être rapproché d'une autre représentation de la Vierge qui décore un chapiteau de l'ancien cloître de Saint-Étienne; l'Enfant est assis sur le genou droit de la Vierge, qui, de la main gauche, tient un sceptre s'épanouissant en une fleur d'arum.

Du portail de la salle capitulaire de la Daurade provient un édicule abritant une Vierge assise; celle-ci présente, de la main gauche, la pomme à l'Enfant divin, assis sur son genou droit.

Bien postérieur est un groupe de l'Annonciation provenant de l'église des Cordeliers construite dans la seconde moitié du xvie siècle. Le musée de Toulouse possède encore deux statues de la Vierge, debout, tenant l'Enfant, et du commencement du xve siècle, l'une provenant de Saint-Sernin, l'autre du Comtat-Venaissin.

M. de Lahondès signale, au musée de Toulouse, plusieurs groupes de la fin du xve siècle, représentant Notre-Dame de Pitié, la Vierge soutenant le corps inanimé du Christ; puis deux retables avec la scène de la déposition de la croix.

Une Vierge, d'un style élégant, d'un mouvement charmant d'abandon, au visage d'une expression pénétrante et fine, représente l'art de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle; la Vierge, assise, entoure de sa main gauche la taille de l'Enfant assis sur son genou et le retient encore par le pli de sa robe; elle serre

sous son bras un livre à fermoir à demi échappé d'un fourreau d'étoffe.

Le musée de Toulouse ne possède aucune Vierge de la Renaissance; mais on y conserve la statue de la Vierge, du XVIIe siècle, qui se dressait à l'entrée du Pont-Neuf.

M. DE SAINT-VENANT annonce la découverte d'une muraille d'oppidum gaulois à La Machine (Nièvre).

Le docteur CAPITAN rend compte d'une excursion sous la conduite de M. Daleau, à la grotte de Pair-Non-Pair, où les congressistes ont pu étudier les gravures des parois et constater la méthode scientifique suivie par M. Daleau dans ses fouilles.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 1903.

Le samedi 18 avril, à deux heures, a eu lieu à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, sous la présidence de M. Gaston Bizos, recteur de l'Académie, assisté de M. Raoul de Saint-Arroman, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale qui clôt, chaque année, le congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. M. Bizos a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite : MM. de Saint-Arroman, Lutaud, préfet de la Gironde; le docteur Lande, maire de Bordeaux, et Omont, de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; à sa gauche : MM. Baguenault de Puchesse, membre du Comité, président du Congrès; le docteur Hamy, de l'Institut, membre du Comité; de la Ville de Mirmont, adjoint au maire, et Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Au premier rang de l'amphithéâtre avait pris place, en face de M. le recteur, M. le général Poulléau, commandant le 18e corps d'armée.

MM. Tranchant, Prou, le docteur Capitan, Bruel, Octave Noël, Gazier, le docteur F. Ledé, membres du Comité; Gayon et de Nabias, doyens de la Faculté des sciences et de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie; Duguit, assesseur du doyen de la Faculté de droit; Clavel, président de l'Académie de Bordeaux; Bénard, président de la Société d'océanographie du golfe de Gascogne; Arnozan et Figuier, professeurs à la Faculté de médecine et de pharmacie; Devaux, Künstler et Gossart, professeurs à la Faculté des sciences; Lorin, professeur à la Faculté des lettres; Brutails, archiviste du département; Nicolaï, professeur à la Chambre de commerce; Barincou, de la Société d'océanographie; Georges Harmand, Léon Salefranque et Gaston de Bar ont également pris place sur l'estrade.

Dans l'amphithéâtre, on remarquait MM. Dezeimeris, corres-

pondant de l'Institut, membre non résidant du Comité; Vézes et Vigouroux, professeurs à la Faculté des sciences; Ferré, professeur à la Faculté de médecine; Micé, recteur honoraire de l'Académie de Clermont; Queirel, directeur de l'Ecole de médecine de Marseille; P. Paris et Caména d'Almeida, professeurs à la Faculté des lettres; Hautreux, ancien professeur à l'École d'hydrographie; Céleste et Boucherie, bibliothécaire et sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux; de Mensignac, conservateur du Musée archéologique; Benzacar, professeur à la Faculté de droit; Lalanne, ancien directeur des poids publics; Cabut, conservateur du Musée de peinture; Ducannes-Duvoil, archiviste de la ville; le conseiller Pascaud, Gauthiot, Charles Magne, Jeanneau, Manley-Bendall, le docteur Berillon, le capitaine Montaudry, de Loisne, Roger-Durand, Avenet, Gaston Duval, Deneuve, Paul l'Evêque, Beaupré, Braquehaye, Pawlowski, Bonnet, Dagrand, Labadie, Boyé, Mme Polge, de Salberg, M. l'abbé Brun, MM. Vigneaud, Chauvet, Belloc, Teulet, Amtmann, Granger, Tamizey de Larroque, Guilbert, les docteurs Buard et Georget, Alfred Vivier, René Allain, etc.

La musique du 144e régiment d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie, En ouvrant la séance, M. Bizos lit une dépêche qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique, le désignant pour le représenter à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Henri Omont, qui lit un discours sur la rédaction et la publication des inventaires des Bibliothèques et Archives de la France, au cours du XIXe siècle.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Camille Jullian, qui s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Voici ce que Voltaire racontait, à la date de 1759[1] : Lorsque Candide revint de l'Eldorado avec un mouton rouge, il débarqua à Bordeaux. Il fit présent de sa bête à l'académie de cette ville, et celle-ci « proposa pour le sujet du prix de cette année de trouver

[1] *Candide*, XXII.

« pourquoi la laine de ce mouton était rouge; et le prix fut adjugé à « un savant du Nord, qui démontra par A, plus B, moins C, divisé « par Z, que le mouton devait être rouge, et mourir de la clavelée[1] ».

« Voltaire fut, ce jour-là (et bien d'autres), une très méchante langue. Il n'aimait pas les académies de province. Celle de Bordeaux lui était plus antipathique que les autres : elle avait produit Montesquieu, en qui il avait rencontré un rival de gloire et d'esprit[2].

« Montesquieu, du reste, était fort attaché à sa Compagnie et à sa ville : c'est pour elles qu'il écrivit avec le plus de joie. Voltaire est, au contraire, Parisien dans l'âme : il l'est par sa naissance, par sa mort, par les secrètes ambitions de toute sa vie et par sa manière d'entendre l'histoire.

« Car il ne put comprendre et ne sut raconter que l'histoire qui se passait à Paris ou à la Cour. Qu'on lise dans son *Siècle de Louis XIV* les chapitres sur la Fronde : il n'a qu'un mot très rapide, très général, très inexact sur l'Ormée bordelaise[3], qui fut l'expression la plus nette et la plus courageuse, dans la France monarchique, des libertés provinciales et du patriotisme municipal. La vie française, pour Voltaire, c'est celle qui reçoit directement l'influence du roi, des académies de Paris[4], et des Comédiens du Palais-Royal. Faire des recherches locales, c'est disserter, comme les compatriotes de Montesquieu, sur le mouton de l'Eldorado ou sur les coquilles de Saint-Jacques. Un congrès de Sociétés savantes, surtout tenu à Bordeaux, lui aurait paru beaucoup moins intéres-

[1] Sur les concours de l'Académie de Bordeaux, dont se moque ici Voltaire, voir les listes dressées dans la *Table historique*, publiée en 1879 (1877). La Bibliothèque de la Ville possède des dissertations reçues ou couronnées par l'Académie. Aucun des sujets mis au concours ne justifie les railleries de Voltaire. Je me suis demandé s'il n'a pas voulu ridiculiser celui de 1752, sur *la noirceur des blés*, concours auquel l'Académie donna une très grande publicité et pour laquelle elle reçut des mémoires « du Nord »; mais le sujet était loin d'être ridicule.

[2] Voltaire a souvent parlé de Montesquieu; le jugement le plus complet et le plus malveillant qu'il ait porté sur lui est dans le XXIVe des *Dialogues et Entretiens philosophiques*.

[3] Fin du chapitre v : « Il restait encore des factions dans Bordeaux, mais elles furent vite apaisées. » Rien de plus.

[4] Voyez ce qu'il dit chap. XXXI, et la manière dont il parle, à la fin de ce chapitre, des « grandes villes » : grandes villes dont il a toujours ignoré « l'esprit », car il croit que « l'esprit raisonnable » n'a commencé à y paraître que sous Louis XV.

sant que Louis XIV jouant au trictrac[1]. Son héros Candide a donné le mouton rouge à notre Académie, mais il s'est bien gardé d'assister à la discussion.

« Notre Congrès, Messieurs, est la revanche de Bordeaux sur Voltaire : revanche qui est aussi celle de Montesquieu, des sociétés de provinces et des recherches locales.

« Car l'histoire locale n'est pas du commérage rétrospectif. Vous tous, Messieurs, chercheurs passionnés des choses d'autrefois, vous n'étudiez pas vos provinces ou vos villes par un vain besoin de bavardage érudit. Il n'y a pas, parmi vous, d'archivistes semblables à celui de l'*Orme du Mail*[2], qui ne furetait les minutes des notaires que pour y recueillir les « picoteries » et les chicanes des ancêtres de ses contemporains. Ce que vous aimez surtout dans les annales de vos cités, même des plus petites, c'est de voir comment l'histoire de France s'est comportée sur leur sol et dans leurs murs. C'est cette histoire de France qui est votre passion souveraine ; et vous la faites, Messieurs, de la bonne manière : — non pas, comme Voltaire, sous forme d'idées très vagues et de récits très généraux; — mais, comme l'Académie de Montesquieu, de façon très précise et très concrète, en étudiant la terre où les événements se sont produits et les hommes qui les ont dirigés. Vous reconstituez les scènes des âges disparus dans les rues et les places mêmes qui les ont encadrées. L'histoire locale est peut-être la seule qui soit une résurrection.

« Prenons les principaux chapitres des destinées de Bordeaux au temps de la Monarchie : et nous verrons qu'ils ne sont pas de simples curiosités de l'endroit, mais les épisodes vécus du passé de toute la France.

« Ce fut en septembre 1453 que Charles VII décida de contraindre Bordeaux à « se tourner français ». Il y avait trente ans qu'il avait commencé à refaire son royaume. Toutes les grandes villes étaient redevenues siennes, sauf la nôtre. C'était, après la capitale, la plus riche, et c'était la plus fière. Non pas que Bordeaux fût attaché à l'Angleterre : mais il tenait à sa liberté. Il avait derrière lui deux siècles et demi de franchises communales. Il possédait sa grosse cloche, une Maison de Ville respectée, la couronne de comte dans

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVIII.
(2) Anatole France, *L'Orme du Mail* (1898) p. 242.

ses armes et la triple couronne de ses enceintes autour de ses maisons bourgeoises. Ce qu'il défendait contre la France, c'étaient son nom, ses titres et sa puissance seigneuriale.

« Charles VII, ses conseillers et ses canons arrivèrent sur la rive droite. Le roi se fixa à Montferrant; des conseillers s'installèrent à Lormont; Jean Bureau disposa les canons dans le bas, face à la ville.

« Une délégation de cent citoyens vint d'abord trouver Charles VII. Elle essaya de négocier. Le roi fut intraitable. Sur ces entrefaites, Jean Bureau se présenta, et lui dit :

« Sire, je viens d'autour de la ville; j'ai regardé et bien visité à « mon pouvoir les places les plus convenables à asseoir votre artillerie. « Et, si tel est votre bon plaisir, je vous promets, sur ma vie, que je « vous rendrai la ville toute détruite et exilée par vos engins volants, « en telle manière que ceux qui sont dedans ne sauront où se « tenir. »

« A quoi Charles VII répondit de faire « bonne diligence »[1]. — Si ce colloque s'est tenu à Lormont[2], les assistants pouvaient, de là, voir Bordeaux.

« La ville avait une apparence fort redoutable. Elle s'étendait en amphithéâtre sur l'autre rive. Son rempart était continu, sur les trois mille toises de son pourtour; une soixantaine de tours le flanquaient[3]. A l'intérieur, d'autres murs coupaient les principales rues, d'autres tours de guerre s'élevaient de toutes parts. Bordeaux, comme Carthage, avait plusieurs enceintes et un réduit intérieur.

« Mais les plus récentes de ces murailles dataient de 1302. Elles étaient en petits blocs et en moellons, faciles à disjoindre[4]. Ses constructeurs avaient ignoré « les jets de bombardes et canons »[5].

(1) La scène est racontée tout au long par Mathieu d'Escouchy, édit. de Beaucourt, t. II, c. XCVIII, p. 70-71.

(2) Les négociations ont eu lieu tantôt à Montferrant, tantôt à Lormont, suivant qu'on traitait avec le roi ou avec les conseillers; cf. là-dessus de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 281 et suiv.

(3) Voyez l'admirable livre de Drouyn, *Bordeaux vers 1450* (1874) p. 3 et suiv., p. 31 et suiv. Le nombre des tours a été sans doute supérieur à ce chiffre : je ne pense qu'à celles dont on connaît l'emplacement.

(4) Qu'on songe aux vestiges qu'on peut voir ou qu'on a pu voir du côté de la Faculté de Médecine, du Grand Séminaire et de l'École des Beaux-Arts.

(5) Mot de d'Escouchy, t. II, p. 65.

Ils les avaient faites contre des assauts d'hommes à pied de mur, et non contre les lointaines décharges d'engins volants.

« C'étaient ces engins qui avaient assuré à Charles VII ses dernières victoires. A Castillon, son artillerie disloqua, décima, épouvanta la chevalerie d'Angleterre et de Gascogne[1]. Devant Cadillac, il avait suffi d'une volée de boulets pour rompre la muraille, et « faire choir les pierres en si grande abondance, qu'une bonne partie du fossé en fut remplie »[2]. Depuis quinze ans, toutes les citadelles anglaises et seigneuriales s'ouvraient devant les bouches à feu des frères Bureau[3]. Bordeaux se rendit (9 octobre).

« La peur du canon mit fin à sa liberté[4]. L'artillerie, aux mains de la royauté, était un irrésistible instrument de domination souveraine. L'union de ces deux forces imposait l'unité matérielle à la France. La victoire de Charles VII fut le triomphe des armes scientifiques de l'attaque sur les moyens féodaux de la défense. Ce qui était vaincu à Bordeaux, c'était le monde d'autrefois, avec ses petites patries et ses murailles surannées.

« Mais Bordeaux n'était rattaché que par la crainte au pays dont les Valois étaient rois et Paris capitale. Pour voir comment se fit l'union morale, suivons les destinées d'une des dynasties bourgeoises qui gouvernaient la cité, celle des Eyquem, marchands en la paroisse de Saint-Michel[5].

« En 1453, « le chef de la maison », Ramon Eyquem, a 51 ans, habite rue de la Rousselle, est négociant en vins, en pastel et en poisson salé. Sans doute il ne parle que le gascon, et il regrette les Anglais, qui étaient d'excellents clients. — Un demi-siècle plus tard, sa maison de commerce appartient à son fils Grimon, qui vit comme lui, indifférent à tout ce qui n'est pas Bordeaux et les affaires. — La troisième génération est représentée, en 1515, par

(1) D'Escouchy, c. XCII, p. 40.

(2) D'Escouchy, c. XCVII, p. 65.

(3) Voyez à ce sujet l'histoire, très significative, de la forteresse anglaise de Fresnay-le-Vicomte, entre le Maine et la Normandie, telle qu'elle a été racontée par Triger, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XIX (1886), surtout p. 196 et suiv,

(4) Cf. d'Escouchy, t. II, p. 71-72. En dernier lieu, sur cette question : Petit-Dutaillis, *Histoire de France* de Lavisse, t. II, p. 100.

(5) Voir Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille* (1875) et le résumé de ce livre récemment donné par Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, t. I, (1898), p. 2 et suiv.

Pierre Eyquem, qui arrivait à l'âge d'homme. C'étaient les temps de Marignan et de Pavie. Pierre quitta sa ville et les mœurs familiales, franchit les Alpes, se battit au nom de François Ier et admira les splendeurs de la Renaissance. Il coudoie à l'armée et dans les lieux de plaisir des Dauphinois, des Bretons, des Bourguignons, des Angevins. S'il découvre l'Italie, il découvre aussi la France.

« De retour rue de la Rousselle, il vit dans le souvenir des combats livrés sur le mot d'ordre du roi; il acquiert une charge dans la magistrature royale; il s'entoure de gens de savoir, « personnes saintes » entre toutes et qui ne parlent pas le gascon. L'humanisme, le champ de bataille, le goût des fonctions publiques ont fait de Pierre Eyquem un modèle de bon Français,

« Du reste, il aime profondément Bordeaux, dont il devient maire. — Mais après lui, se présente la quatrième génération d'Eyquem qui ait obéi au roi de France; c'est celle de son fils Michel, seigneur de Montaigne. Et Montaigne écrit dans ses *Essais*, en 1588[1] : « Paris a mon cœur dès mon enfance. . . » Je n'achève pas le passage : vous le connaissez tous.

« Mais l'unité de la France fut compromise par les maladresses de la royauté. Elle ne trouva pas tout de suite la manière dont il fallait exercer le pouvoir. Bordeaux vit arriver des gouverneurs très brutaux, des juges très arrogants, des archevêques très fastueux : le roi leur avait délégué toute sa force et conféré beaucoup d'honneurs. Et, comme ces trois grandes puissances, religieuse, judiciaire, politique, parlaient toutes également au nom du souverain, il naissait entre elles de formidables querelles. Le glaive de la justice, pour parler le langage du temps, se heurtait à celui du commandement, et la croix archiépiscopale, pour être moins tranchante, assénait parfois les plus rudes coups.

« Vous rappelez-vous, dans *les Trois Mousquetaires* de Dumas, l'assourdissante clameur de disputes qui montait de la cour de l'Hôtel Tréville, à Paris? Écoutez les rumeurs qui viennent de Bordeaux au temps de Louis XIII : les Trois Puissances y hurlent en mousquetaires.

« Voici le gouverneur, duc d'Épernon, une sorte de Grand-Turc ou de Grand-Mogol : c'est Balzac qui l'appelle ainsi. Il en veut à mort au premier président, Marc-Antoine de Gourgue, petit homme

[1] Le passage, III, 9, n'apparaît que dans cette édition.

sec, têtu et intraitable; et, ne pouvant l'atteindre, il frappe les huissiers de la Cour : ses gardes à casaques les pourchassent et les traquent dans les rues, comme les braconniers font de simples lapins[1]. — Les hommes du Parlement prennent leur revanche sur les gens d'église : on les vit un jour instrumenter dans la cathédrale; l'archevêque avait fait enlever deux autels; ces Messieurs de la Cour les firent rétablir *manu militari*, en présence des chanoines, des jurats, du guet et de la foule, et au milieu d'un tumulte inénarrable[2]. — Quant au prélat, qu'il se nomme François ou Henri de Sourdis, c'est le plus remuant de tous : on l'aperçoit souvent à cheval, précédé de son porte-croix, mais suivi de ses gentilshommes. — Et quand ces chefs se croisent dans des rues trop étroites, ce sont de belles batailles. Un jour[3], près de Saint-André, on entendit un bruit effroyable. Le peuple courait, des hommes d'armes se heurtaient, des poings se dressaient, un chapeau d'archevêque s'enlevait en l'air. C'étaient Sourdis et d'Épernon qui s'étaient rencontrés[4].

« Les bourgeois et les artisans faisaient chorus : mais ils ne travaillaient pas tous les jours. Les rues offraient un spectacle fort pittoresque : mais elles étaient mal entretenues. Les Puissances que le roi envoyait étaient incomparables pour donner des ordres : elles ignoraient l'art d'administrer. Un simple homme d'affaires valait mieux que tous ces tapageurs. — Richelieu mit le holà et expédia les intendants.

« Un siècle plus tard, on ne se bat plus dans Bordeaux. L'archevêque officie; le premier président préside; le gouverneur parade. Mais l'intendant circule sans cesse dans les rues, toujours affairé, tandis que des équipes d'ouvriers s'apprêtent à transformer la ville.

« Ce sont les intendants, en effet, qui ont été les créateurs du Bordeaux moderne, sous Louis XV et Louis XVI. Boucher, Tourny, Dupré de Saint-Maur, ont reconstitué notre ville, comme les inten-

(1) Avril et mai 1626 ; cf. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I (1878), p. 485 et suiv., (d'après les registres secrets).

(2) 26 février 1602 ; ms. de Bertheau (archives départementales, G 532, fol. 209 et suiv.); cf. Ravenez, *Histoire du cardinal de Sourdis* (1867), p. 52.

(3) 10 novembre 1633.

(4) Voir notamment les pièces conservées aux archives départementales, G 534.

dants des grands propriétaires médocains ont refait la vigueur et la gloire des crus de Château-Laffitte et de Château-Latour.

« Tout ce que vous avez admiré chez nous, Messieurs, la régularité des cours, le style sobre des places, l'ordonnance symétrique des édifices, ce jardin public qui met au milieu des demeures humaines la vie fraîche et sincère d'une nature toujours renouvelée, cette majestueuse façade des quais qui épouse la longue courbe de la rivière, ce mélange de grâce et de solennité qui fait l'harmonie de Bordeaux, nous a été légué par les contemporains de Montesquieu. Notre ville a quelque chose de la tournure de l'*Esprit des Lois*. Elle a reçu des architectes de ce temps sa physionomie propre, cette allure élégante et correcte que les imprudents maquillages de l'art nouveau ne sont point parvenus à faire disparaître.

« Il est bien vrai que les deux « renommées » de Bordeaux, le pont de pierre et la place des Quinconces, sont postérieurs à l'ancienne monarchie. Mais c'est un intendant qui a, le premier, proposé et arrêté ces deux ouvrages[1] ; et l'homme qui les mena à bonne fin, le préfet de Tournon, revendiquait pour principal mérite d'être l'héritier de Tourny et de Dupré de Saint-Maur.

« Si peu de temps, Messieurs, que vous soyez restés parmi nous, vous avez dû entendre parler de la grande voie, qui doit traverser Bordeaux, qui va partir du Grand Théâtre, mais qui, comme le fusil de maître Gervais, « ne part jamais[2] ». De ces longues voies « traversières » vous trouverez déjà l'espérance dans les projets rédigés par les intendants, et transmis par eux, avec leurs bureaux, aux chefs des départements. — Nous n'avons donc pas achevé le programme d'affaires qu'ils avaient tracé.

« Un gouvernement n'a pas satisfait tous les besoins d'un peuple quand il a fait prospérer les affaires. La royauté offrait le bien-être à Bordeaux, mais elle lui avait ravi la liberté. Elle lui donnait de grandes rues et de beaux jardins où les corps se mouvaient à l'aise : les âmes manquaient d'espace. Sur la ville qui s'étendait, planait toujours la menace des canons du roi.

« En 1454, Charles VII, vainqueur, avait ordonné la construction

(1) Archives départementales, C, notamment 3667 ; Dupré de Saint-Maur, *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux*, 1782, vec plan.

(2) A. Daudet, *Tartarin de Tarascon*, 1er épisode, XI.

du Château-Trompette, pour « tenir le fer au dos » des Bordelais; et, pendant trois siècles et demi, à l'extrémité de la longue rue Sainte-Catherine, la citadelle apparut comme l'emblème de la force d'un maître et de la captivité d'une ville.

« Cette citadelle grandissait toujours. On la répara ou on la refit sans cesse. Après la Fronde, Mazarin et Colbert y dépensèrent des sommes folles, qu'on demandait d'ordinaire aux Bordelais. Ces jours-ci, on a découvert la première pierre d'un bastion qui y fut ajouté en 1666[1]. Pour l'accroître encore, Louis XIV fit démolir quelques-unes des merveilles de Bordeaux : le temple romain des Piliers-de-Tutelle et les hôtels de la Renaissance aux fossés du Chapeau-Rouge. Le château royal était un monstre qui dévorait peu à peu la cité, terrain, maisons et fortunes. Et il était si réellement bâti pour la « tenir en bride », qu'il fut défendu, même sous Louis XV, d'exhausser les bâtisses voisines, celles des allées de Tourny : elles ne devaient pas gêner le tir des canons. — Le Château-Trompette à Bordeaux, ce fut la conquête continuée.

« Aussi, chacune des poussées républicaines qui soulevèrent le peuple le portèrent d'abord contre le château du roi. Il l'attaqua en 1548, au temps où la Renaissance le réchauffait des souvenirs de la liberté antique. Il s'en empara en 1649, lorsque la Fronde lui fit entrevoir un instant « la République dans les astres »[2]. Sous Louis XVI, la vieille forteresse avait cessé d'être redoutable ; mais, comme la Bastille, elle demeurait un symbole. Et, dans le mois ensoleillé où les Parisiens campèrent dans la Bastille, les Bordelais s'installèrent dans le Château-Trompette[3].

« Ce fut le 31 juillet 1789. Simple date, mais la fin d'une longue histoire. Les canons du roi disparurent, la démolition de la citadelle commença : la Monarchie ne gouvernait plus.

« Bordeaux redevenait libre, comme il l'avait été avant l'arrivée de Charles VII. Mais il ne recouvrait son indépendance que pour s'unir, corps et âmes, à la grande patrie.

« Toutes ces scènes, depuis le jour où l'artillerie royale a conquis

[1] Société archéologique de Bordeaux, séance du 13 mars 1903.

[2] Mot d'un Ormiste bordelais; de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. IV (1874), p. 291. On trouverait, à cette époque extraordinaire, bien des mots semblables.

[3] *Registre tenu par l'assemblée des Quatre-Vingt-Dix Électeurs*, aux Archives municipales. Voyez l'article de [Martin], dans la *Gironde* du 15 juillet 1894.

F.

Bordeaux jusqu'au jour où Bordeaux s'est arraché au roi pour se donner à la nation française, toutes ces scènes, Messieurs, se sont déroulées non loin de l'endroit où nous sommes réunis.

« A l'Est, vous entrevoyez les bords de la rivière d'où les Bordelais contemplèrent avec épouvante les canons de Jean Bureau. — La maison où les Eyquem ont vécu s'élevait au Sud, vers le milieu de la Rousselle[1]. — Plus près de nous encore, au Couchant, vous trouverez le carrefour où se heurtèrent l'archevêque et le gouverneur. — Enfin, marchant vers le Nord, vous traverserez les rues qu'ont alignées les intendants, et vous arriverez aux Quinconces, sur le sol où Charles VII fit bâtir le Château-Trompette et où se dressa l'Arbre de la Liberté.

« Ainsi, l'espace de cinq cents pas, vous verrez réapparaître l'histoire de l'ancienne France, telle qu'elle s'est faite à Bordeaux. La lumière du passé éclairera ces vieilles rues et ravivera vos souvenirs. Et cette lumière ne sera pas un feu follet né sur le sol, mais la lueur projetée sur notre cité par la vie de la nation tout entière. »

M. le Président prononce une allocution qu'il termine en annonçant que M. le Ministre de l'Instruction publique a compris M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, dans la promotion de la Légion d'honneur, à l'occasion des fêtes des écoles de Rome et d'Athènes, mais qu'il a tenu à ce que la nomination de ce savant comme chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur fût proclamée à Bordeaux, dans une ville où le nouveau légionnaire ne compte que des sympathies.

M. de Saint-Arroman donne lecture d'arrêtés ministériels nommant des officiers de l'Instruction publique et d'Académie.

Sont nommés[2] :

Officiers de l'Instruction publique.

MM. Amtmann (Théodore-André), membre des Sociétés archéologique et des Archives historiques de Bordeaux.

Auvray (Lucien), ancien membre de l'École française de Rome.

[1] Malvezin, *Notes sur la maison d'habitation de Michel Montaigne*, Bordeaux, 1889.

[2] Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les sections d'archéologie et d'histoire.

Boucherie (Jean-Jacques), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale, membre de la Société de géographie de Bordeaux.

Le capitaine Bouin, sous-chef du Service des affaires indigènes à Tunis.

Dorez (Léon), ancien membre de l'École française de Rome.

Gaffiot (Nicolas-Eugène-René), lieutenant-colonel d'infanterie breveté, hors cadres, chef du Service de dessin au service géographique de l'armée.

Jacques (Charles-Athanase), chef de bataillon d'infanterie, hors cadres, chef du Service de la gravure au Service géographique de l'armée.

Magne (Charles), archéologue, secrétaire général de la Société *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.*

Raynaud (Gaston-Charles), membre de la Société des anciens textes français, lauréat de l'Institut.

La Roncière (Charles Bourel de), ancien membre de l'École française de Rome, lauréat de l'Institut.

Officiers d'Académie.

MM. D'Arbaud (Pierre-Charles-Alexandre), lieutenant au 13e régiment d'infanterie : travaux archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Burat (Émile-Eugène-Clément), lieutenant au 85e régiment d'infanterie : recherches archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Duhar, officier d'administration, chef du génie à Sousse.

Dujardin (Maurice), graveur à Paris.

Epinat (Charles), négociant à Madhia (Tunisie) : fouilles importantes à Thapsus.

Fiault (Gabriel), dessinateur au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Gigot (Camille-Amédée), lieutenant au 82e régiment d'infanterie : recherches archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Henry, lieutenant au 4e régiment de tirailleurs, à Bizerte : dons aux musées de Sousse et du Bardo.

Marçais (William), directeur de la Médersa de Tlemcen, correspondant du Ministère.

Mazet (André-Albert), architecte, membre de la Société historique et archéologique du Limousin.

Monnier, lieutenant au 4e régiment de tirailleurs, à Kairouan.

Paul (Eugène-Ernest), lieutenant au 17e régiment d'artillerie, détaché au Service géographique de l'armée.

Petitjean (Saint-Prix-Albert), lieutenant au 32e régiment d'infanterie : recherches archéologiques en Tunisie.

Poupardin (René), ancien membre de l'École française de Rome, lauréat de l'Institut.

Pouy (Pierre-Samuel), lieutenant au 57e régiment d'infanterie : recherches archéologiques en Tunisie.

Quantin (Jean-Baptiste), homme de lettres, secrétaire du Comité de l'Afrique française.

Rouziès (Casimir), instituteur public à Tizi (département d'Oran).

Sablayrolles (Albert-Louis-Aimé), dessinateur au Service géographique de l'armée, chef de l'atelier de photographie.

Tardy, lieutenant, attaché au Service des affaires indigènes, à Medenine (Tunisie) : recherches archéologiques en Tunisie.

Teyssier (Eugène-François), graveur principal au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Thiveau (Édouard), dessinateur principal au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Vidier (Alexandre), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, membre de la Société de l'histoire de Paris.

Viollet, lieutenant au 4e régiment de tirailleurs indigènes, à Sousse ; dons aux musées de Tunis.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

27 AVRIL 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée des arrêtés ministériels nommant MM. Adrien Blanchet, le Dr Capitan et Charles Grandjean, membres de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, et M. Prou, secrétaire adjoint de la même Section.

M. le Président, au nom de la Section, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et adresse des félicitations à M. Prou pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Directeur des Beaux-Arts transmet une demande d'autorisation présentée par *Le Souvenir normand* en vue de faire poser, dans l'église Notre-Dame de Mantes, une plaque rappelant la fondation de cet édifice par Guillaume le Conquérant. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, à Marseille, envoie au Comité la copie de l'inventaire, après décès, des meubles du chevalier Roze. — Renvoi à M. Saglio.

M. Marius Daloni, à Marseille, envoie une note sur la découverte d'un camp néolithique à Laure près Marseille. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Ulysse Dumas, à Baron (Gard), adresse une notice sur le

village de Baron à l'époque romaine et les fouilles de Probiac. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes, envoie une note sur les fermoirs armoriés d'un livre d'heures conservé à la bibliothèque de Chaumont-en-Bassigny. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. le comte de Loisne, correspondant du Comité, envoie une notice des miniatures du cartulaire de Marchiennes, accompagnée de treize photographies. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Meschinet de Richemond, correspondant du Comité, à La Rochelle, transmet une lettre de M. Fayout, instituteur public, relative à une découverte de monnaies faite à Saint-Léger. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Nicolaï, avocat à Bordeaux, adresse une demande de subvention en vue de rechercher dans les musées de l'Espagne les pièces de céramique gauloises et gallo-romaines. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Philippe, archiviste de la Lozère, à Mende, adresse la copie d'un prix fait pour la construction de la porte d'Aiguespasses, à Mende. — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie un rapport sur les fouilles de la grotte de Germolles (Saône-et-Loire). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. l'abbé Chartraire, vice-président de la Société archéologique de Sens, adresse un rapport sur les fouilles pratiquées dans la muraille romaine de Sens, en février et mars 1903. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Philippe Berger et Guiffrey sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Un tumulus hallstattien à Minot (Côte-d'Or), par M. Henri Corot;

Le maître-autel de Naves et son retable, par M. Victor Forot, président de la Société du Musée d'ethnographie et d'art populaire du Bas-Limousin;

Inventaire du trésor et de la sacristie de l'abbaye de Clairvaux, de 1640, par M. Vernier, correspondant du Comité, à Troyes;

Notice archéologique sur l'église du Bellay en Vexin, par M. Léon Plancouard;

Notes de M. Delmas sur l'église de Saint-Gilles, en 1843, publiées par M. l'abbé C. Nicolas.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Philippe Berger lit un rapport sur une notice de M. le Dr Jules Rouvier relative à une inscription phénicienne de Saïda.

La notice de M. le Dr Rouvier sera insérée dans le *Bulletin archéologique*, précédée du rapport de M. Berger.

M. Héron de Villefosse lit le rapport suivant sur un compte rendu, par M. l'abbé Poulaine, des fouilles exécutées à Hermes (Oise) en 1902 :

«M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité à Voutenay (Yonne), nous a fait parvenir une note sur les fouilles exécutées à Hermes par M. l'abbé Hamard, curé de cette localité, pendant le courant de l'année 1902. L'abbé Hamard est un de nos plus anciens correspondants; depuis vingt-cinq ans, il n'a pas cessé de nous tenir au courant des fouilles de Hermes; c'est d'après son propre journal de fouilles que la note de l'abbé Poulaine est rédigée. Les petits objets découverts à Hermes pendant l'année 1902 viennent grossir le butin archéologique recueilli sur ce point par notre infatigable correspondant qu'il faut féliciter de nouveau de son zèle et de sa persévérance, mais aucun de ces objets ne présente un intérêt exceptionnel. Le rapporteur propose en conséquence de déposer aux archives du Comité les dessins desdits objets et d'insérer la note dans le *Bulletin archéologique*.» — Adopté[1].

M. Héron de Villefosse rend compte d'une lettre de la Direction des Beaux-Arts relative à la découverte d'une mosaïque romain

[1] Voir plus loin, p. 212, le texte *in extenso* de cette communication.

faite à Chaillevette (Charente-Inférieure). Le rapporteur conclut à la reproduction des croquis de la mosaïque dans le *Bulletin archéologique.* — Adopté.

M. Prou rend compte d'une notice de M. C. Boulanger, conservateur honoraire du Musée de Péronne, consacrée à trois vases de l'époque franque, dont notre correspondant donne d'excellents dessins.

La panse de ces vases a la forme de deux cônes tronqués réunis par leur base; l'ornementation a été obtenue à l'aide d'une roulette. Ils appartiennent donc à la catégorie de ces vases dont M. Van Bastelaer a fait une étude particulière et que cet archéologue considère comme des produits caractéristiques de la céramique franque. Le premier de ces vases, de terre noire, a le cône supérieur orné de traits curvilignes et horizontaux; la décoration du second, qui est de terre grisâtre, consiste en un quadrupède entre deux croix fortement pattées; l'un et l'autre proviennent d'un cimetière découvert à Corbie (Somme) et font partie de la collection de M. Boulanger. Le troisième, de terre noire, a été trouvé à Fluy (Somme); il est conservé au musée de Péronne; le motif ornemental consiste en une inscription de quatre caractères, précédée d'une croix; les deux premiers caractères sont IE; le troisième est un C ou un G; le quatrième a la forme d'un E placé horizontalement, dont la barre inférieure se recourbe en C.

Ces trois vases présentent donc une ornementation intéressante. Il n'y a pas lieu, cependant, d'en donner la reproduction dans le *Bulletin archéologique;* car il est probable que M. Boulanger se propose de les faire figurer dans le bel album qu'il consacre au mobilier funéraire de la Picardie et qui est en cours de publication.

M. Salomon Reinach envoie un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, en vue de poursuivre ses recherches dans trente et un tumulus de l'arrondissement de Gap :

« On sait depuis longtemps que les tumulus du département des Hautes-Alpes présentent un intérêt considérable pour l'étude

de l'âge du bronze en Gaule. Le groupe de trente et un tumulus récemment signalés et dont l'exploration a été entreprise par la Société d'études mérite d'être l'objet des recherches les plus minutieuses, et c'est une bonne fortune pour la science qu'une société savante ait entrepris de fouiller ces sépultures. Le fait que les découvertes doivent être réservées au musée de Gap ne doit pas empêcher le Comité de conclure à l'octroi d'une subvention; il suffirait que des moulages des objets les plus intéressants fussent exécutés pour le musée de Saint-Germain. Je propose donc au Comité d'émettre le vœu qu'une subvention soit accordée à la Société d'études des Hautes-Alpes par M. le Ministre de l'Instruction publique. » — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'un rapport de M. l'abbé Breuil, sur ses fouilles dans la grotte du Mas-d'Azil. Il demande que ce rapport soit publié intégralement dans le *Bulletin archéologique*, avec tous les dessins qui l'accompagnent. — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte, ensuite, d'une note de M. Ulysse Dumas, concernant deux nouvelles stations néolithiques. La première est située dans la commune de Saint-Dezery (Gard), sur le versant Sud et Ouest du mamelon portant le n° 191 sur la carte de l'État-Major. Un cultivateur y a trouvé un abri sous roche, avec plusieurs squelettes humains accompagnés de vases. M. Dumas a recueilli sur les lieux des fragments de poteries, deux pointes de flèches grossières en silex, un perçoir, des percuteurs, des polissoirs en schiste du Gardon et un double grattoir. La seconde station est située dans la commune de Saint-Maurice-de-Cazevieille, entre la station de chemin de fer et le mas Bonnafons. M. Dumas y a trouvé des meules de grès, de nombreux polissoirs, deux pointes de flèche en feuille de laurier, un tranchet et une belle hache polie en fibrolithe.

M. Dumas signale encore des tumulus du premier âge du fer aux limites des communes de Rivières et d'Allègre et cinq dolmens non mentionnés jusqu'à ce jour (à Tharaux, à Rivières, à Brouzet-les-Alais [deux dolmens] et à Seynes). Tous ces tombeaux ont été fouillés et dépouillés de leur contenu.

M. Philippe Berger lit un rapport sur un ouvrage pour lequel

une subvention a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

11 MAI 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Auguste Vidal, correspondant du Comité, à Albi, envoie un mémoire sur une peinture italienne conservée à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. l'abbé Dercier adresse au Comité une étude sur les voies romaines aboutissant au Mont Jouër, près de Saint-Goussaud (Creuse). — Renvoi à M. Longnon.

M. Héron de Villefosse est chargé d'un rapport sur un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

La sépulture de Chassenard et les coins monétaires de Paray-le-Monial, par M. Joseph Déchelette ;

Simple note sur un tableau de Pierre Lacour père (1780), par M. Gustave Labat, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la désignation de la sous-commission chargée de rédiger le programme du Congrès des Sociétés savantes de l'an 1904.

Cette commission comprendra, outre le Bureau de la Section, MM. Babelon, A. de Barthélemy, Cagnat, le Dr Capitan et Longnon.

M. A. de Barthélemy lit le rapport suivant, sur une découverte de monnaies faite à Saint-Léger (Charente-Inférieure) :

« M. Meschinet de Richemond, correspondant du Comité, à La Rochelle, a transmis la copie d'une lettre par laquelle M. Fayout, instituteur à Salles (Charente-Inférieure), signale la découverte d'un trésor faite dans le mur d'une maison en ruines au village de Saint-Léger, commune de Saint-Mandé.

« Ce dépôt était dans une cachette pratiquée dans la maçonnerie et fermée par une pierre soigneusement recouverte de chaux. Il se composait de monnaies d'Henri II, de Charles IX, d'Henri III, de Jeanne d'Albret et de pièces espagnoles, enfermées dans un saç de toile lui-même placé dans un vase de grès. On se trouverait évidemment en présence d'un dépôt fait pendant les guerres qui désolèrent la Saintonge et l'Aunis au XVIe siècle et dont le propriétaire disparut emportant avec lui le secret de sa cachette.

« Ce trésor a été soumis à l'examen de M. Musset, bibliothécaire à la Rochelle et correspondant du Comité, qui ne manquera pas, s'il y a lieu, de donner des détails sur cette découverte numismatique. »

M. A. de Barthélemy lit un second rapport sur deux fermoirs d'un livre d'heures conservé à la Bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne) :

« M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes, signale deux fermoirs de vermeil d'un livre d'heures, conservé à la Bibliothèque de Chaumont, portant des armoiries qui permettent de déterminer qu'ils furent faits pour Denis de Rochereau, trésorier de la duchesse de Guise, et Marguerite Le Goin, sa femme, dans la seconde moitié du XVIe siècle. M. Le Clert saisit cette occasion pour réunir des notes intéressantes sur les fermoirs de manu-

scrits, notes recueillies par lui dans les archives de l'Aube, et sur les nombreux orfèvres de Troyes au talent desquels on avait recours.

« Selon notre correspondant, le manuscrit lui-même a dû être écrit dans le diocèse de Langres. Je crois que cette notice figurerait utilement dans le *Bulletin archéologique* du Comité et qu'il y aurait lieu de donner la reproduction d'un des deux fermoirs, dont M. Le Clert fournit un excellent dessin. » — Adopté [1].

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Alexandre Nicolaï, à l'effet de rechercher dans les musées de l'Espagne les produits céramiques gaulois et gallo-romains.

Le Comité émet le vœu que le Ministère de l'Instruction publique veuille bien prendre les mesures nécessaires pour faciliter à M. Nicolaï l'étude des monuments conservés dans les musées de l'Espagne.

M. le Dr Capitan rend compte d'une note de M. Marius Daloni, secrétaire de la Société d'archéologie de Marseille, et de M. H. Marin-Tabouret, instituteur à Cuges, relative à la découverte d'un camp néolithique à Laure, près de Marseille :

« A 300 mètres au Sud de Laure, écrit M. Daloni, s'étend un plateau urgonien, limité à l'Ouest, au Nord et à l'Est, par un escarpement semi-circulaire élevé, qui rend impossible l'accès du plateau, qu'on ne peut aborder que par le Sud. C'est une position stratégique de premier ordre, qui domine toute la région de l'étang de Berre.

« Ce plateau a été un camp néolithique, le seul découvert jusqu'ici en Basse-Provence. Du côté Sud, soit du côté accessible, une muraille de pierres sèches mesurant encore 150 mètres de long, 8 mètres de large et 2 mètres de haut, relie les escarpements Est et Ouest, de façon à défendre l'approche de la station.

« Après de minutieuses recherches à la surface du plateau,

[1] Voir plus loin, p. 237, le texte *in extenso* de cette communication.

MM. Daloni et Marin-Tabouret ont ouvert une tranchée de 3 mètres de large, qu'ils ont poussée sur 30 mètres de longueur, le long du retranchement. Les nombreux objets qu'ils ont trouvés montrent que le camp de Laure appartient à la période néolithique.

« Les principaux instruments qui ont été recueillis sont des haches polies, dont plusieurs de serpentine, une de jadéïte, une herminette. »

Le rapporteur fait observer que ces haches doivent être rapprochées des haches de pierre verte signalées dans les fonds de cabane néolithiques d'Italie.

« Les pointes de flèche étaient très nombreuses et de tous les types : lancéolées, en forme de losange, amygdaloïdes, en feuilles de saule, barbelées et pédonculées. Les autres objets de silex sont des pointes de javelots, des scies, des racloirs, des lames, etc. On a, en outre, recueilli de nombreux *nuclei*, percuteurs et éclats de taille, des meules et molettes.

« Les instruments en os sont des poinçons et des lissoirs.

« La poterie était abondante dans la tranchée, fine et très variée de formes et d'ornementation. Tous les fonds de vase sont plats ; les anses sont de grandeurs diverses et de formes variées, depuis le simple mamelon jusqu'à l'anse percée. Les dessins sont presque géométriques; on remarque des fragments de vases ornés de bourrelets circulaires transversaux, d'empreintes digitales, de triples lignes dentelées, avec dents de loups, des lignes obtenues à l'aide de coquillages ou de poinçons. »

M. le Dr Capitan appelle l'attention du Comité sur les petits cercles pointés, qui ornaient quelques-unes de ces poteries.

« MM. Marius Daloni et Marin-Tabouret, ajoute le rapporteur, poursuivent activement les fouilles qu'ils ont commencées il y a deux ans. On ne peut que les encourager à continuer ces recherches que leur comparaison avec les résultats obtenus en Italie par les fouilles des fonds de cabane rend particulièrement intéressantes, et les remercier des renseignements qu'ils ont bien voulu adresser au Comité. »

M. le Dr Capitan lit un rapport sur un mémoire de M. l'abbé

Poulaine, correspondant du Comité, relatif aux fouilles à la grotte de Germolles, commune de Mellecey (Saône-et-Loire), d'après une communication de M. Arnon, conservateur du Musée préhistorique d'Autun :

« Les premières fouilles furent exécutées dans cette grotte par M. Charles Méray, et les résultats en furent communiqués par lui en 1875, à la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône[1]. Elles furent terminées à la fin de 1902 par MM. Ménaud et Arnon.

« Cette grotte s'ouvre à la base de la falaise corallienne de Montadiot, contrefort terminus du plateau de Chauvirey, près de la route de Germolles à Mellecey, dans la vallée de l'Orbize. La grotte est constituée par une fissure du calcaire, agrandie par les eaux. Elle s'ouvre à une faible hauteur au-dessus du fond de la vallée. Elle mesure 14 mètres sur 10. Une fissure étroite la fait communiquer avec le plateau.

« Le dépôt archéologique qui occupe toute la grotte mesure en moyenne 1 m. 70 d'épaisseur. Il est formé d'une terre argileuse renfermant sans traces de stratification et dispersés sans ordre, des silex taillés, des os brisés ou fendus, des dents, des fragments de grès ou de quartz et des blocs éboulés de la voûte.

« Les silex taillés sont des lames et éclats, puis des pointes et des racloirs du type moustérien, et quelques pièces de forme acheuléenne, biconvexes, retaillées à grands coups sur les deux faces ou sur une seule. Tous ces instruments sont à arêtes vives. Un seul instrument en os : un poinçon. Ce sont les mêmes types que ceux dont M. Méray a donné les figures[2].

« La faune comprenait : *ursus spelæus, hyæna spelæa, cervus taraudus, equus caballus, bos primigenius,* mais pas d'*elephas primigenius*, ni *felis spelæa,* ni *rhinoceros tichorinus,* qu'avait rencontrés M. Méray, lors de ses premières fouilles à l'entrée de la grotte et surtout sous l'abri (éboulé actuellement) qui semble avoir existé jadis devant l'entrée de la grotte.

« Les auteurs pensent que les pièces trouvées dans la grotte ont été entraînées par les eaux d'inondation de la vallée vers la fin de

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VI 1re partie (1872-1879).
(2) *Ibidem.*

l'époque moustérienne, depuis l'abri existant devant la grotte jusque dans son intérieur, avec la plus grande partie de l'argile qui les contient.

« Cette opinion des auteurs nous paraît un peu hasardée et contraire à tout ce qu'on admet aujourd'hui pour le remplissage des grottes. Les silex et les os ont dû être abandonnés sur place dans la grotte par les habitants des temps moustériens. Ce sont les eaux de ruissellement et d'infiltration, les altérations atmosphériques du calcaire des parois, peut-être quelques crues du cours d'eau qui ont successivement formé le dépôt argileux que contient la grotte. Celui-ci, brassé à plusieurs reprises durant sa formation, a donné lieu à ce mode de dépôt absolument irrégulier qu'on retrouve fréquemment dans des grottes similaires.

« Il y a, on le voit, dans le travail de MM. Arnon et Ménaud, d'intéressants renseignements. Il y a donc lieu de les en remercier, comme aussi M. l'abbé Poulaine, dont la note signalant ce travail ne saurait pourtant être insérée dans le *Bulletin archéologique*, puisqu'elle n'est que l'analyse d'un mémoire de MM. Arnon et Ménaud, communiqué récemment à la Société d'histoire naturelle d'Autun. » — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une demande d'autorisation présentée par le *Souvenir normand* et transmise par la Direction des Beaux-Arts, en vue de faire poser dans l'église Notre-Dame de Mantes une plaque rappelant la fondation de cet édifice par Guillaume le Conquérant :

« La société du *Souvenir normand* demande l'autorisation de faire poser dans l'église de Mantes une plaque destinée à rappeler la mort de Guillaume le Conquérant, mais le texte proposé soulève plusieurs objections. La première, c'est que l'auteur de l'inscription, dont le style est très emphatique, ne fait aucune allusion à l'histoire du monument, la seconde c'est que Guillaume le Conquérant ne mourut pas à Mantes vers la fin du mois de juillet 1087, mais seulement à Rouen, le 9 septembre suivant. Enfin je ne vois pas l'utilité de faire suivre l'inscription d'une traduction en anglais et de la surmonter de deux couronnes.

« La nouvelle rédaction que je soumets au Comité est sans doute beaucoup plus simple, mais elle a l'avantage d'être conforme à la

vérité historique et d'éviter de faire croire aux visiteurs que l'église actuelle de Mantes fut bâtie par Guillaume le Conquérant :

GUILLAUME LE CONQUÉRANT
ROI D'ANGLETERRE
BLESSÉ DEVANT NOTRE-DAME DE MANTES
AU MOIS DE JUILLET 1087
LÉGUA UNE SOMME IMPORTANTE
POUR REBÂTIR CETTE ÉGLISE
RECONSTRUITE AU XIIIe SIÈCLE.

« C'est la traduction du passage suivant d'Orderic Vital : *Clero quoque Madantensi supplex ingentia dona misit ut inde restaurarentur ecclesiæ quas comburasset.* »

M. Prou lit un rapport sur un document dont M. André Philippe, archiviste du département de la Lozère, a envoyé la copie au Comité :

« Il s'agit d'un marché conclu le 20 décembre 1436 entre Étienne de Miremont, bénéficier de l'église cathédrale de Mende, représentant le clergé de ladite église, maître Pierre Tonel et Privat Reboul, syndics de la cité, au nom de la cité, d'une part, Jean Chamcolon, de Saint-Flour, et Jean Bacet, tailleurs de pierre, d'autre part, pour la construction de la porte d'Aiguespasses, à Mende. Le marché indique les conditions dans lesquelles la construction sera exécutée, le plan et l'élévation de l'édifice. C'est donc là un document intéressant, mais qui n'est pas si clair par lui-même qu'il ne demande un commentaire. Il ne saurait donc prendre place utilement dans le *Bulletin archéologique* que si notre correspondant voulait bien y joindre quelques explications. On aimerait savoir si la porte existe encore ou si elle a été démolie ; et, dans ce dernier cas, si quelque représentation ou quelque plan ancien nous a été conservé. Il serait au moins nécessaire de dégager du document les renseignements essentiels et de décrire la disposition et l'aspect du monument. » — Adopté.

M. Saglio présente un rapport sur la transcription de l'inventaire après décès du chevalier Roze, communiquée par M. l'abbé Arnaud d'Agnel :

« M. l'abbé Arnaud d'Agnel communique un inventaire après

décès du chevalier Roze, resté inconnu aux historiens du héros du siège d'Alicante et de la peste de Marseille. Cet inventaire atteste l'aisance dans laquelle vécut ce personnage et prouve qu'il ne faut point s'en tenir aux récits de Marmontel et de Lacretelle, qui le représentent comme mort dans la pauvreté, victime de l'ingratitude de sa patrie. La pièce contient d'ailleurs des détails intéressants. M. l'abbé Arnaud d'Agnel a pris la peine d'expliquer par des notes divers termes appartenant à la langue locale, qui avaient besoin d'explication.

« J'ai l'honneur de proposer d'insérer intégralement dans le *Bulletin archéologique* la communication de M. l'abbé Arnaud d'Agnel. »

Le Comité décide qu'en raison de la date récente du document signalé, transcrit et commenté par M. l'abbé Arnaud d'Agnel, il y y lieu de le renvoyer à la Section d'histoire.

M. l'abbé Thédenat rend compte d'un rapport de M. Véran, architecte des Monuments historiques, sur les fouilles pratiquées à Arles, dans le voisinage de la porte de l'Aure :

« Il y a lieu d'imprimer dans le *Bulletin archéologique*[1] l'intéressant rapport de M. Véran, sur des fragments de sculpture antique, trouvés dans un vieux rempart d'Arles, et de reproduire la plupart des photographies qu'il a envoyées.

« M. Véran pense que l'arc de triomphe d'où proviennent la plupart des fragments, démoli au XIIIe siècle, a fourni des matériaux à l'enceinte de la porte de l'Aure construite à cette époque. A première vue, il semble plus naturel et plus conforme à ce qui s'est passé partout ailleurs que les débris des monuments romains aient été utilisés pour la construction des remparts à une époque plus ancienne, par exemple au moment où, avec des subsides envoyés par Théodoric III, Arles restaura ses remparts qui avaient beaucoup souffert pendant le siège de Clovis. Avant ce siège, la ville s'était étendue au delà des anciens remparts romains; l'enceinte ne fut-elle pas alors élargie ? M. Véran, qui a publié d'excellents travaux sur les remparts d'Arles à l'époque de Constantin, ne pourrait-il pas rechercher le tracé des enceintes à ces différentes époques? Ce serait une œuvre utile, qui ne peut être faite que par un archéologue du pays, au

[1] Voir plus loin, p. 216, le texte *in extenso* de cette communication.

courant, comme lui, de toutes les fouilles. Ce serait aussi pour lui le moyen de confirmer, d'une façon définitive, sa théorie sur la porte de l'Aure, théorie ingénieuse mais qui est encore sujette à discussion. »

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur le compte rendu que M. l'abbé Chartraire, vice-président de la Société archéologique de Sens, a adressé au Comité, de fouilles récemment exécutées dans une partie de la muraille romaine de Sens :

« Au commencement de cette année, le Comité a voté une subvention à la Société archéologique de Sens, pour l'aider à explorer les soubassements d'une portion de l'enceinte romaine, située cours Chambonas, n° 9, avant que le propriétaire actuel, M. Lacaille, n'ait établi au-dessus une construction nouvelle et la terrasse d'un jardin. Les fouilles de la Société archéologique ont donné des résultats intéressants, dont M. l'abbé Chartraire nous rend compte aujourd'hui avec un empressement des plus louables.

« Un seul texte épigraphique a été découvert. Malheureusement, ce n'est qu'un débris, mais ce débris provient d'une inscription fort importante dont les caractères, de 0 m. 22 de hauteur, étaient en bronze, incrustés dans la pierre et retenus par des crampons de bronze. Le métal a tenté la cupidité des Barbares; les lettres ont disparu : comme pour l'inscription de l'arc de Suse, il en reste les traces ou plutôt les formes exécutées en creux dans la pierre; on voit également les trous des crampons qui les retenaient.

« Il est évident que le fragment découvert provient d'un édifice considérable et qu'il appartient à la dédicace dont la façade de cet édifice était ornée. Les caractères sont d'une très bonne époque, sûrement du Ier siècle. Le fragment doit être ainsi transcrit :

*impe*RATOR · VI

« Il est difficile de dire si le chiffre qui suit le mot *imperator* est complet, la pierre se terminant après le I; il est possible que ce chiffre soit VII, VIII ou même VIIII; la découverte du complément, c'est-à-dire de la pierre suivante, pourrait seule nous fixer sur ce point. Dès à présent on peut affirmer qu'il s'agit d'une inscription impériale, puisque nous possédons un fragment sur lequel on peut reconnaître un des titres qui accompagnaient le nom d'un empereur. Au-dessus de ces lettres, les traces d'une ligne précédente

sont visibles; il ne reste que la base inférieure des lettres dont la première semble être un A.

« Plusieurs fragments de bas-reliefs d'assez grandes dimensions, mais dont les sujets ne peuvent pas encore être déterminés avec une entière certitude, une stèle funéraire avec figure, d'importants fragments d'architecture ont été recueillis dans les mêmes fouilles et sont destinés à enrichir la collection lapidaire romaine déjà si importante du Musée de Sens. M. l'abbé Chartraire adresse au Comité la description de chacun de ces monuments accompagnée d'excellentes photographies. Il importe de publier son rapport et de reproduire au moins l'inscription, les deux grands bas-reliefs et la stèle funéraire. » — Adopté[1].

MM. Philippe Berger et Saglio lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 222, le texte *in extenso* de cette communication.

15 JUIN 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Cayrou, correspondant de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, à Cordes (Tarn), envoie une note relative à la croix de pierre, du XVIe siècle, de l'église de Campes (Tarn). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Clerc, correspondant du Comité, à Marseille, adresse un rapport sur une découverte archéologique récemment faite près de Gardanne (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Mauget, commis des postes et télégraphes, à Sainte-Menehould, envoie une note sur une verrerie gallo-romaine découverte au chemin des Haouis près de Sainte-Menehould (Marne). — Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Sauve, bibliothécaire de la ville d'Apt (Vaucluse), demande une subvention pour exécuter des fouilles dans le domaine du Clos; il joint à sa demande un rapport sur diverses découvertes archéologiques faites à Apt. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. l'abbé Hermet adresse une demande de subvention à l'effet de poursuivre ses fouilles à la Graufesenque, près de Millau (Aveyron). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Philippe Berger et Maspero sont chargés de rapports sur

des ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Notes sur l'hôtel d'Assezat et de Clémence Isaure, complément de la note de 1897, par M. Deloume, correspondant du Comité, à Toulouse;

L'hôpital Saint-Marcoul de Reims, 1645-1900, par M. Jadart, membre non résidant du Comité, à Reims;

A propos des marbres de l'église de Remiremont, provenant de Charleville, par le même, en collaboration avec M. Paul Laurent;

Excursion en Champagne, 1839, œuvre posthume de M. Natalis Rondot;

Étude historique sur Pougy, par M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Guiffrey lit un rapport sur notice des miniatures du cartulaire de l'abbaye de Marchiennes (Nord), par M. le comte de Loisne :

« M. le comte de Loisne, correspondant du Comité, a décrit et étudié les miniatures placées dans les lettres initiales d'un très beau cartulaire de Marchiennes, dont les parties les plus anciennes remonteraient aux dernières années du XIIe siècle. Tel est du moins l'avis de M. Ulysse Robert qui a fait une étude approfondie du manuscrit.

« Si les miniatures incorporées aux initiales datent, comme cela semble évident, de la même époque que cette partie du cartulaire, nous aurions ici les effigies d'un certain nombre de personnages éminents, papes, empereurs, rois, archevêques, évêques, comtes de Hainaut, de Flandre et de Vermandois, exécutées à la fin du XIIe siècle, par un artiste du Nord de la France, peut-être par un moine de l'abbaye pour laquelle fut composé ce cartulaire.

« Ces miniatures, bien entendu, ne sauraient être données pour des portraits; elles n'en sont pas moins intéressantes par les détails précis qu'elles renferment sur le costume ecclésiastique et chevaleresque à une date précise. Et c'est à ce titre qu'il nous paraîtrait

utile de faire reproduire quelques-unes des photographies que M. de Loisne joint à son mémoire.

« Il nous paraît bien extraordinaire que l'abbé Dehaisnes qui, dans ses études sur l'art du Nord de la France, a décrit cinq manuscrits de l'abbaye de Marchiennes, n'ait pas connu celui-ci ou ne lui ait accordé aucune attention. Ce serait une raison de plus pour accueillir favorablement la communication de M. de Loisne, pour l'imprimer dans le *Bulletin*, en y ajoutant quelques reproductions des lettres initiales à personnages, tout en faisant des réserves sur l'attribution de ces miniatures anonymes au moine Guy de Marchiennes déjà signalé par l'abbé Dehaisnes. On ne saurait être trop circonspect en pareille matière. » — Adopté [1].

M. Guiffrey lit un second rapport sur un mémoire de M. Auguste Vidal, relatif à une peinture italienne conservée à la cathédrale d'Albi :

« M. Auguste Vidal, correspondant du Comité, à Albi, adresse au Comité la description détaillée d'un tableau exécuté et signé par un artiste italien nommé Agusti en 1345. Ce tableau décore une des chapelles de la cathédrale d'Albi; il a été offert à l'église par la veuve d'un amateur de la région mort très jeune, M. Charles Bories.

« La description de M. Vidal est accompagnée de deux photographies du tableau : l'une, très réduite, présentant l'ensemble; l'autre, en trois parties, offrant les diverses scènes du tableau à une plus grande échelle.

« L'œuvre, signalée une première fois par l'auteur dans son *Guide de la cathédrale d'Albi*, n'aurait, d'après lui, jamais fait l'objet d'une étude approfondie. La description et les rapprochements tentés par M. Vidal avec certaines figures de la même époque sont de nature à attirer l'attention des historiens sur une peinture italienne qui semble du plus haut intérêt par sa date, par sa signature, et aussi par l'exécution. Il nous paraît donc utile d'imprimer dans le *Bulletin* le mémoire descriptif de M. Vidal, en y ajoutant le fac-similé de la signature en même temps que la reproduction des trois grandes photographies communiquées par M. Vidal. Quant à l'authenticité

[1] Voir plus loin, p. 476, le texte *in extenso* de cette communication.

de la peinture, nous devons laisser toute responsabilité à l'auteur de la communication. C'est un point sur lequel ne saurait se prononcer qui n'a pas vu et étudié à loisir l'original. La date pourrait bien aussi paraître suspecte. Il serait de même assez extraordinaire que cette peinture, vieille de cinq siècles et demi, fût exempte de retouches et de repeints. M. Vidal n'en parle pas, et il paraît que le tableau est exposé si haut, qu'on peut à peine le voir, même avec une puissante lorgnette. S'il a tout le mérite que lui accorde son historien, n'y aurait-il pas lieu de demander qu'il soit installé plus bas et dans un meilleur jour ? » — Adopté.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

9 JUILLET 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Thévenot, instituteur public à Doue, par Rebais (Seine-et-Marne), envoie une note sur la découverte de vases antiques à Doue. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Henry de Gérin-Ricard, correspondant du Comité, à Marseille, envoie une notice et le dessin d'un cippe antique trouvé à Aix. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Le Comité désigne M. Houdas, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, pour faire un rapport sur un livre pour lequel une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Est déposé sur le bureau l'ouvrage dont le titre suit, offert au Comité par ses auteurs :

Analyses de bronzes anciens du département de la Charente, par MM. G. Chauvet, correspondant du Comité, et L. Chassaigne, docteur en pharmacie.

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Adrien Blanchet présente un rapport sur un mémoire de M. Sauve, bibliothécaire de la ville d'Apt, relatif à des découvertes archéologiques faites à Apt (Vaucluse), et sur une demande de subvention formée par le même pour exécuter des fouilles dans le domaine du Clos :

«M. Fernand Sauve a réuni dans cette communication des renseignements sur des découvertes de monuments romains, faites soit dans la ville d'Apt, soit dans les environs.

«Divers travaux exécutés récemment dans un domaine communal dit «le Clos», situé tout près d'Apt, au Sud, ont amené la découverte d'un récipient de plomb, d'une statue très mutilée, ainsi que de nombreux matériaux de construction et d'un fragment d'inscription, qui, d'après un estampage, paraît appartenir au commencement de l'Empire et mentionner un monument élevé peut-être aux frais d'un *duumvir*. Ces découvertes sont particulièrement intéressantes, car c'est dans ce même domaine que furent trouvées, en 1720, les belles statues transportées depuis au château de Chatsworth, en Angleterre.

«M. Sauve sollicite une subvention pour exécuter des fouilles dans le domaine du Clos. Il y a lieu, sans aucun doute, de faciliter les recherches sur un sol dont les richesses ne paraissent pas épuisées. Mais avant de les entreprendre, il serait utile de demander à M. Sauve si tout le domaine du Clos est communal et dans quelles conditions la commune consentirait à autoriser ces fouilles.

«Le Comité recevrait aussi avec intérêt la photographie de la statue retrouvée récemment, ainsi qu'un estampage de l'inscription publiée dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 115, et retrouvée par M. Sauve.

«La communication de M. Sauve, qui contient en outre des renseignements sur des substructions et une mosaïque découvertes au château de Thorame, est intéressante, et je propose de l'insérer au *Bulletin archéologique*.»

Le Comité, adoptant les conclusions du rapporteur en ce qui touche la demande de subvention, décide qu'il y a lieu de prier M. Sauve de vouloir bien donner au Comité de plus amples renseignements sur les conditions dans lesquelles les fouilles seront opérées.

Il décide en outre de surseoir à la publication du mémoire de M. Sauve, dont l'intérêt serait plus grand si l'on pouvait y ajouter le résultat des fouilles que l'auteur se propose de faire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, informant le Comité que, pour répondre au désir qu'il a exprimé, il a désigné M. Ruprich-Robert, architecte des Monuments historiques, pour seconder M. Mallard dans la recherche qu'il a entreprise des vestiges du théâtre romain de Drevant (Cher). M. le Directeur des Beaux-Arts ajoute qu'après avoir pris connaissance d'un rapport à lui adressé par M. Ruprich-Robert sur les fouilles précédemment exécutées à Drevant, il serait disposé à accorder une subvention pour la continuation des fouilles en 1903.

Le Comité, qui n'a cessé de s'intéresser aux fouilles de M. Mallard, après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. Héron de Villefosse sur cet objet, accueille avec empressement la proposition de M. le Directeur des Beaux-Arts et prie l'administration de lui transmettre ses remerciements pour le concours que le Service des Monuments historiques veut bien donner au Comité en cette circonstance.

M. Héron de Villefosse présente un rapport sur une demande de subvention formée par M. l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron) :

«Les fouilles commencées à la Graufesenque (Aveyron) avec l'appui du Comité, par M. l'abbé Hermet, ont donné de très heureux résultats; elles ont notamment amené la découverte de précieux graffites qui fournissent des indications sur les vases fabriqués en cet endroit à l'époque romaine, sur les propriétaires des fours à poteries et sur le personnel qu'ils employaient. M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, a récemment démontré l'intérêt de cette exploration pour l'histoire de l'industrie et du commerce; il serait important de la continuer. En outre, on vient de découvrir dans la même contrée, à vingt kilomètres de Millau, sur les limites de l'Aveyron et de la Lozère, une fabrique nouvelle de poteries sigillées, ainsi que le prouvent surabondamment les débris de vases et les fragments de moules qui s'y rencontrent; M. l'abbé Hermet, dont le zèle est bien connu du Comité, demande

une nouvelle subvention pour terminer la première fouille et entreprendre en même temps la seconde. Le rapporteur est d'avis de faire droit à sa requête.» — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une communication de M. Ulysse Dumas, correspondant du Comité, intitulée : *Baron sous la domination romaine, les fouilles de Probiac :*

«Au confluent des ruisseaux du Chabiar et de Bourdiguet s'élevait le bourg de Probiac, dont la fondation, d'après M. Ulysse Dumas, remonterait à l'époque de l'indépendance gauloise. Après la chute de l'empire romain, Probiac fut abandonné; la série des monnaies qu'on y a retrouvées s'étend d'Auguste à Valentinien; Marc-Aurèle y est représenté par quinze pièces. La population se porta un peu plus au Sud; avec les matériaux de Probiac on construisit le bourg actuel de Baron.

«Baron (Gard), arrondissement d'Uzès, est situé au Nord de Nîmes, sur la route d'Uzès à Alais, c'est-à-dire dans la partie septentrionale du territoire des Volques Arécomiques. Grâce aux observations de M. Ulysse Dumas, nous savons que les antiquités romaines trouvées à Baron proviennent en réalité de Probiac ou des Claparèdes. C'est un fait que M. Gratien Charvet avait déjà signalé[1].

«Le surplus des matériaux apportés à Baron encombre encore le sol et fait désigner le quartier sous le nom de Claparèdes, du mot patois *clapas*, signifiant tas de pierres. Dans le volume XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, sous le n° 2860, une erreur d'impression a fait écrire «les Clarepèdes». La plus grande partie de cet emplacement étant la propriété de M. Ulysse Dumas, il a pu, à diverses reprises, y exécuter des fouilles heureuses, et, dans la note qu'il adresse au Comité, il fait connaître tout ce qui a été trouvé en cet endroit. La plupart des objets recueillis ont enrichi le Musée de Nîmes ou sont aujourd'hui conservés dans la collection Valentin, à Montélimar; dans la collection Rousset, à Uzès; chez le marquis de Valfons, à Castelnau-Valence; ce sont des terres cuites, des objets de pierre, de verre, d'os, de plomb, d'argent ou de bronze. Parmi ces derniers se trouve un monument remarquable : c'est un poids en forme d'astragale de mouton, portant au pointillé l'in-

[1] Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 133.

scription CAST XXX qui rentre dans une série pondérale déjà connue. Les indications que donne M. Ulysse Dumas sont intéressantes, mais elles sont très brèves; on aurait aimé, pour chaque objet, une description détaillée, accompagnée de renseignements bibliographiques. Il est bien certain que plusieurs des monuments qu'il énumère ont été au moins déjà signalés dans des revues locales, peut-être même reproduits et publiés. Pour les inscriptions provenant de Probiac, par exemple, il aurait pu facilement renvoyer au volume XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, où elles se trouvent réunies sous les n°s 2858 à 2868. Son travail aurait été ainsi à la fois plus complet et plus utile. Espérons qu'il nous donnera ce catalogue scientifique bien mis au point, dont il possède tous les éléments. La présente note n'en est que l'ébauche; dans sa forme actuelle, elle mérite d'être consultée, et le rapporteur propose de la déposer à la bibliothèque du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye. » — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une croix de pierre, communiqué par M. Cayrou, juge suppléant à Cordes (Tarn) :

« M. Cayrou a adressé au Comité une notice sur une croix de pierre du commencement du XVIe siècle, qui se trouve dans l'église de Campes, près de Cordes. Ses trois branches traversent une couronne à leur extrémité. A la partie moyenne de la hampe, sous les croisillons, l'artiste a sculpté une « Descente de croix » posée sur une tablette qui porte au revers un prêtre vêtu d'une chasuble et tenant un livre de la main gauche. Le fût octogone de cette croix est encore intact au-dessus du piédestal, sur la place de l'église, et c'est la partie supérieure brisée en morceaux qui a été reconstituée par les soins de M. Palaprat.

« M. Cayrou a cru devoir indiquer dans son étude toutes les mesures de la croix de Campes, mais je propose de reproduire simplement l'une de ses photographies dans le *Bulletin archéologique*. » — Adopté. (Pl. XLVI.)

M. de Saint-Arroman donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, lui faisant savoir que le Service des Monuments historiques n'a pas eu connaissance de la découverte d'une

crypte et de statues de l'époque carolingienne, qui auraient été trouvées à Bailleul, près de Fécamp, et sur lesquelles la Section d'archéologie lui avait demandé des renseignements.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

16 NOVEMBRE 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Direction des Beaux-Arts transmet au Comité un rapport de M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, sur les thermes romains et le temple d'Izernore (Ain). — Renvoi à M. Cagnat.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise demande une subvention en vue de poursuivre des fouilles à Beauvais, près de l'église Saint-Étienne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Marseille, envoie une note sur un cippe romain découvert aux Milles (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. le docteur Birot, membre de la Société française d'archéologie, à Lyon, écrit une lettre au sujet d'une urne cinéraire romaine publiée par M. l'abbé Poulaine dans le *Bulletin archéologique*. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Clerc, correspondant du Comité, envoie une note sur une inscription romaine récemment découverte à Ménerbes (Vaucluse). — Renvoi à M. Cagnat.

M. Henry Corot, de Savoisy (Côte-d'Or), demande une subvention en faveur de M. Bruey, à l'effet de poursuivre des fouilles à Minot. Il adresse en outre, au Comité, une lettre relative à des instructions sur la façon de pratiquer des fouilles dans les tumulus. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Destandau, correspondant du Comité, à Mouriès (Bouches-du-Rhône), envoie au Comité une photographie de la Lanterne des morts, élevée en 1537 dans l'église Saint-Vincent des Baux. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Hugon, instituteur à Savigna (Jura), demande une subvention en vue d'effectuer des fouilles dans la forêt communale de La Boissière, canton d'Arinthod (Jura). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Leroux, correspondant du Comité, à Limoges, adresse au Comité une note sur les Saint-Fermy, artistes menuisiers de Limoges, au XVIe siècle. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Pître de Lisle, correspondant du Comité, à Nantes, envoie une note sur un hameçon de silex, trouvé dans la Loire. — Renvoi à M. le docteur Capitan.

Le même correspondant envoie un mémoire sur les faïenceries de Nantes. — Renvoi à M. Saglio.

M. Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry en Vexin, adresse une note sur des sépultures découvertes à Guiry (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), transmet une note de M. Poncet sur un polissoir à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), et envoie une autre note, dont il est l'auteur, sur une sépulture de l'époque de la Tène, à Orly (Seine). — Renvoi à M. le docteur Capitan.

Le même correspondant adresse une notice sur le vieux château de Voutenay. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Valran, correspondant du Comité, à Aix, envoie une note sur l'emplacement de Régalon (Vaucluse) et sur l'état des recherches

relatives à l'art ligure, en même temps qu'il transmet au Comité une note de M. Cotte sur une verrerie antique trouvée dans le vallon de Régalon. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, à Rouen, adresse au Comité un rapport sur les fouilles récemment pratiquées dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure). — Renvoi à M. Prou.

M. Loth, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, demande une subvention en vue de pratiquer des fouilles dans quatre tumulus situés sur le territoire de la commune de Lignol (Morbiban). — Renvoi à M. le docteur Capitan.

MM. de Lasteyrie, Maspero et Guiffrey sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Émaux de la cathédrale de Vladimir et du couvent de Saint-Antoine-le-Romain (*Russie*), par M. de Baye, correspondant du Comité;

Compte rendu du Congrès archéologique et historique, tenu à Bruges en 1902, par M. Jean de Brouwer, membre de la Commission d'organisation du XVIe Congrès archéologique;

Gabiel Bulliot, par M. Déchelette, correspondant du Comité, à Roanne;

Oppidum de Bibracte, par le même;

Pierre-Eugène Claveau (1820-1902), par M. Labat, correspondant du Comité, à Bordeaux;

Etude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers, par le R. P. Camille de la Croix;

Voie romaine et ses stations entre Chorges et Luc-en-Diois et voie secondaire entre Luc et Briançon, par M. David Martin, conservateur du musée de Gap;

M. le chanoine Ulysse Chevalier, par M. l'abbé J.-B. Martin, correspondant du Comité, à Lyon;

Notice archéologique sur l'église de Cléry en Vexin, par M. Plancouard, correspondant du Comité;

Statistique monumentale du canton de Chaumont en Vexin, par

M. Louis Régnier, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France;

Saint-Pierre de Dreux et Notre-Dame de Chartres; les dates de l'église de Saint-Lubin de Joncherets, par le même;

Gisors en 1610, d'après un dessin de Joachim Duviert, par le même;

Notre-Dame de Louviers, quelques remarques, par le même;

Documents inédits sur Jean Boucher, par M. Jacques Soyer, correspondant du Comité, à Bourges;

Les «fossata Romanorum» du «castrum Bituricense», par le même;

Notes sur une inscription de l'hôtel Lallemant, à Bourges (XVIe siècle), par le même;

L'église de la Visitation au Mans et son principal architecte, sœur Anne Victoire Pillon, par M. Robert Triger, correspondant du Comité, au Mans;

Le canton de Fresnay, historique et archéologique, par le même.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions présentées par la Section des sciences du Comité, relativement au Congrès des Sociétés savantes. Cette section propose de tenir en province toutes les sessions du Congrès.

Le lieu de la prochaine réunion ayant été fixé à Paris, la Section d'archéologie souhaite que des visites dans les musées soient organisées sous la direction des membres du Comité. Elle est, en outre, d'avis que la session de 1905 ait lieu en province.

La Section est unanime à considérer comme désirable que le Congrès se réunisse le plus fréquemment possible en province. Mais plusieurs membres expriment la crainte que ce ne soit un obstacle à ce que M. le Ministre de l'Instruction publique vienne présider la séance de clôture, son absence étant de nature à compromettre le succès de ces réunions.

Le Comité considérant que la présence de M. le Ministre de l'Instruction publique, comme président de la séance de clôture du

Congrès, est un précieux témoignage de l'intérêt que porte l'État aux travaux des Sociétés savantes,

Exprime le vœu :

Que les présidents de sections se rendent auprès de M. le Ministre afin de le prier, conformément aux traditions qui ont si puissamment contribué au succès des Congrès, de vouloir bien présider la séance de clôture et de faire aussi large que possible la part des distinctions honorifiques attribuées aux membres du Congrès.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de distinctions honorifiques à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. Babelon rend compte de la visite qu'il a faite, comme délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et du Comité, aux fouilles pratiquées à Vertault (Côte-d'Or), sous la direction de la Société archéologique et historique du Châtillonnais. Il se propose de faire un exposé plus complet du résultat de ces fouilles après la réception du rapport que M. le Président de ladite Société doit envoyer au Comité.

M. de Barthélemy lit un rapport sur un mémoire de M. Mauget, de Sainte-Menehould, relatif à la découverte d'une verrerie antique. Il conclut au dépôt du mémoire de M. Mauget dans les archives du Comité. — Adopté. Le rapport de M. de Barthélemy sera inséré au *Bulletin archéologique*.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une mosaïque romaine, découverte à Chaillevette (Charente-Inférieure), et dont le dessin a été envoyé au Comité par M. Boursier, inspecteur des Monuments historiques :

«La Direction des Beaux-Arts a transmis à la Direction de l'Enseignement supérieur une note de M. Boursier, sur la découverte d'une mosaïque romaine à Chaillevette (Charente-Inférieure). M. Boursier donne les renseignements suivants :

«Cette mosaïque a été trouvée au sommet d'un coteau peu «élevé, à la suite de fouilles faites par le propriétaire, M. Alexis

« Boutin, dans son terrain au lieu-dit « Paterre ». Elle était placée « à 0 m. 50 en moyenne au-dessous du sol. Elle s'étend sur une « surface d'environ 35 mètres, formée par un rectangle de 7 m. 10 « sur 4 m. 90. Le motif central mesure 1 m. 17 au carré. En « majeure partie, elle est en bon état; elle repose sur un béton de « 0 m. 15 d'épaisseur. Dans le sens longitudinal, elle a subi une « dépression. On a trouvé dans les fouilles de petits morceaux « de fresques et de petits matériaux taillés en forme de clefs et de « voussoirs. »

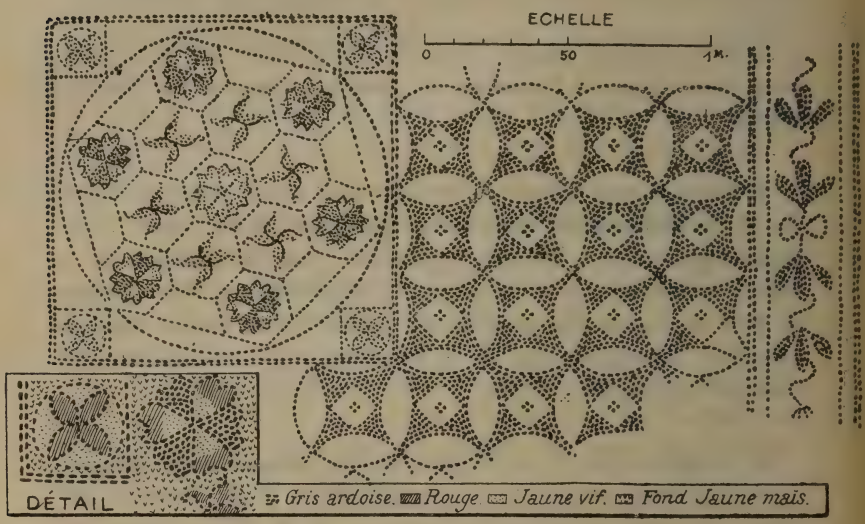

Mosaïque trouvée à Chaillevette (Charente-Inférieure).

« Deux dessins en couleur, exécutés par M. Boursier, font bien comprendre la disposition géométrique du pavage en question. Le motif central est formé par un grand carré orné intérieurement, à chacun de ses angles, d'un petit carré qui contient une rosace en forme d'étoile à quatre feuilles. Dans ce grand carré est inscrit un cercle dont la circonférence passe par les angles intérieurs des petits carrés. Ce cercle se décompose en un polygone régulier qui renferme à son tour treize petits hexagones réguliers et six quadrilatères représentant des moitiés d'hexagones, égaux entre eux. Les petits hexagones sont chargés : celui du milieu, d'une rosace; les six, qui constituent une première couronne autour de

l'hexagone central, de fleurettes à quatre pétales en forme d'étoiles; les six autres, séparés entre eux par les quadrilatères et qui constituent une seconde couronne, de rosaces multicolores. Le fond est blanc jaunâtre; les rosaces et les fleurettes se composent de cubes jaune clair, rouge et noir; les lignes géométriques sont du même noir.

« Le fond sur lequel se détache le motif central se compose de cercles entrecoupés. Le mosaïste a eu soin de laisser en blanc toutes les parties comprises entre les croisements des différentes circonférences, tandis qu'il a composé en cubes foncés (noirs) les portions centrales de chaque cercle, non atteintes par les circonférences des cercles voisins. Cette combinaison donne l'illusion d'un semis de cercles à fond blanc, ornés chacun d'un petit tapis foncé, tiré par les quatre coins, et au milieu duquel se détache un losange blanc, orné en son centre de quatre points noirs en croix.

« La bordure se compose d'un motif courant de trois feuilles de lauriers disposées en éventail; chaque groupe de feuilles est rattaché au suivant par une tige mince et ondulée. Cette décoration est encadrée par une double baguette; le tout est en noir sur fond blanc.

« Comme on le voit, l'ornementation de ce pavage est purement géométrique; elle n'est ni surchargée, ni compliquée; exécutée avec simplicité, elle produit un heureux effet. »

Sur la proposition du rapporteur, le Comité décide de reproduire le dessin de M. Boursier dans le *Bulletin archéologique*.

M. Héron de Villefosse lit ensuite un rapport sur l'exploration archéologique entreprise par le R. P. Germer-Durand, en Syrie :

« M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder une allocation au R. P. Germer-Durand pour effectuer un voyage d'études en Arabie, dans la région d'Ammân et de Bostra. Ce voyage s'est accompli dans les conditions les plus heureuses, et l'explorateur a trouvé partout de la part des autorités ottomanes un accueil favorable, grâce aux recommandations de nos consuls généraux de Jérusalem et de Damas.

« L'objet principal du voyage était la reconnaissance de la route romaine construite par Trajan entre Bostra et Philadelphie. C'est une section importante de la grande voie qui mettait en communica-

tion les frontières de la Syrie avec la mer Rouge. Sur une longueur de 15 à 20 milles, le pavage en basalte de la route est encore presque intact; la voie est jalonnée de bornes milliaires dont personne n'avait encore relevé les inscriptions.

« Cette exploration présentait d'assez grandes difficultés, surtout entre Gadda et Bostra où la région que traverse la voie est absolument privée d'eau et parcourue aujourd'hui par des tribus nomades, turbulentes et insoumises, qui ont l'habitude de vider leurs querelles à coups de fusil. Dans son impuissance à rétablir l'ordre dans ce pays, le Gouvernement Ottoman avait pris le parti d'en interdire l'accès aux voyageurs étrangers. Grâce aux bons offices de M. Savoye, consul général de France à Damas, cette interdiction a été heureusement levée pour le P. Germer-Durand, à qui les Turcs ont accordé une escorte de gendarmes. Les directeurs des chantiers du nouveau chemin de fer de la Mecque, qui suit le parcours de la voie et dont la construction, malheureusement, a déjà amené la destruction d'un certain nombre de colonnes milliaires, débitées en pierres à bâtir, ont fourni à l'explorateur la quantité d'eau nécessaire à son ravitaillement. Les deux plus grandes difficultés du voyage étant ainsi levées, le P. Germer-Durand a pu faire des recherches fructueuses et complètes. Au Sud de Philadelphie, la voie romaine n'a pas été reconnue d'une façon aussi certaine. Au Nord de Bostra, dans la direction d'Adra'a, la route a conservé presque partout son ancien pavage, mais sur les 24 milles qu'elle mesure, on ne rencontre pas une seule borne milliaire.

« Entre Bostra et Philadelphie, le P. Germer-Durand a relevé près de 60 inscriptions de bornes milliaires, encore inédites. La plupart de ces bornes portent les noms de l'empereur régnant accompagnés de mentions chronologiques fixant la date de leur érection, et le nom du légat qui administrait la province d'Arabie à la même époque. Elles offrent donc non seulement un grand intérêt géographique, mais encore un intérêt historique de premier ordre. L'explorateur a retrouvé sur ces bornes les noms de plusieurs légats d'Arabie déjà connus, Aelius Severianus Maximus, C. Claudius Severus, Flavius Julianus, Furnius Julianus, P. Julius Geminius Marcianus et Q. Scribonius Tenax; il a pu préciser la date de la légation de ce dernier. Il a établi, à l'aide de six textes nouveaux, les noms complets d'un autre gouverneur, des premières

années du règne de Commode, dont le cognomen *Fronto* était seul parvenu jusqu'à nous : il s'appelait en réalité *Fl(avius) Julius Fronto*, et non pas M. Cornelius Fronto, comme l'avaient supposé les éditeurs du *Corpus*. Enfin il a découvert deux milliaires portant le nom d'un nouveau gouverneur, du temps de Maximin, *Simonius Proculus* : c'est sans doute le même personnage qui devint préfet de Rome en 239, sous Gordien III ; sa légation d'Arabie était inconnue.

« La découverte la plus importante de cette exploration a été celle d'une inscription, placée au 11e mille depuis Bostra, et portant les noms ainsi que les titres de Vaballath Athénodore, fils de Zénobie (270-271), qui s'intitule *Persicus maximus*, *Arabicus maximus*, *Adiabenicus maximus*. Je crois devoir en reproduire le texte dans ce rapport :

IM CAESARI L IVLIO
AVRELIO SEPTIMIO
VABALLATHO
ATHENODORO PER
SICO MAXIMO ARA
BICO MAXIMO ADIA
BENICO MAXIMO PIO
FELICI INVICTO AV

« Un second exemplaire de cette inscription, très mutilé, mais sur lequel on reconnaît la même formule, existait au 36e mille.

« En dehors de ces milliaires, le P. Germer-Durand a relevé environ 25 inscriptions inédites, latines ou grecques, parmi lesquelles il faut noter plusieurs acclamations de victoire en l'honneur de l'empereur Julien, ainsi que trois textes nabathéens.

« Le rapport du missionnaire est daté du 2 septembre 1903 ; il a été transmis au Ministère de l'Instruction publique par le Département des Affaires étrangères dans les premiers jours du mois d'octobre ; il y a donc déjà plus de deux mois qu'il est rédigé. Afin de conserver à son auteur et à la France le bénéfice de ces précieuses découvertes, il serait nécessaire de faire connaître sans retard les résultats du voyage, de publier le plus tôt possible les documents recueillis, en y joignant la carte du pays parcouru,

soigneusement dressée par l'explorateur. Quant aux photographies très intéressantes prises à Bostra, à Philadelphie et ailleurs, il y aurait lieu, dès à présent, de choisir celles qui pourraient être reproduites avec le texte du rapport.

« Le Comité, je n'en doute pas, s'associera aux félicitations que j'adresse ici au R. P. Germer-Durand. Je propose de renvoyer à l'examen de M. Philippe Berger les estampages des trois textes nabathéens qui sont destinés à figurer ensuite dans le *Corpus* des inscriptions sémitiques. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse ajoute qu'on lui a transmis la copie d'une lettre de M. Boppe, consul général de France à Jérusalem, adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères. Cette lettre datée du 7 octobre 1903 est ainsi conçue :

« Les pays situés au delà du Jourdain et particulièrement le Moab, que les explorations des Dominicains de l'École Biblique et des Assomptionnistes de Notre-Dame de France ont fait connaître au monde savant, sont depuis quelque temps sillonnés par des missions archéologiques allemandes qui, largement subventionnées par le Gouvernement impérial et munies de tous les firmans nécessaires, viennent exploiter des découvertes auxquelles les savants français ont dû renoncer, faute de ressources. L'une des ruines les plus curieuses de cette région est en ce moment visitée par M. Euting, le professeur de l'Université de Strasbourg, qu'un séjour dans le Nedj auprès d'Hu-el-Raschid a rendu si célèbre.

« La photographie ci-jointe qu'a bien voulu me communiquer le P. Germer-Durand montrera au Département l'intérêt qu'offre au point de vue artistique le *Palais de Méchatta*. Construit en plein désert par un prince de la dynastie des Ghassanides, ce palais serait pour certains archéologues, sinon le plus ancien monument de l'art arabe, du moins celui où l'on trouverait, pour la première fois, l'art byzantin combiné à l'art arabe.

« D'après les informations qu'il ne m'a pas été possible de vérifier, le Sultan aurait fait don des ruines du Palais de Méchatta à l'Empereur d'Allemagne, et M. Euting aurait été chargé par ce dernier d'en rapporter à Berlin les principaux fragments; ce transport n'offrirait d'ailleurs aucune difficulté, le chemin de fer de Damas à la Mecque devant, dans quelques semaines, atteindre

Mechatta, point situé au Sud d'Aman, à quatre heures de Madaba. »

« La lettre de M. Boppe vient fort à propos démontrer l'intérêt du voyage accompli par le P. Germer-Durand et la nécessité de publier au plus tôt les documents qu'il a découverts. La belle photographie d'un coin du Palais de Mechatta qui l'accompagne, représente un fragment d'un merveilleux monument de l'art Arabe, dont la décoration, fort compliquée et d'une finesse extrême, est empreinte d'un charme tout particulier; elle mérite d'être mise en lumière. Personne ne peut le faire avec plus de compétence que M. l'architecte Saladin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, auquel je propose de soumettre cette photographie en lui demandant un rapport qui ne saurait manquer d'être intéressant. » — Adopté.

M. Longnon rend compte d'une étude de M. l'abbé Dercier, sur les diverses voies aboutissant au Mont Jouër, près de Saint-Goussaud (Creuse), et propose de la déposer dans les archives du Comité. — Adopté.

Le rapporteur ajoute que M. l'abbé Dercier a formé une demande de subvention en vue de poursuivre ses recherches au même lieu.

Le Comité ne pense pas qu'il y ait lieu, en raison des résultats donnés par les fouilles précédentes et aussi des difficultés soulevées par les propriétaires des terrains à explorer, de faire un accueil favorable à la demande de M. l'abbé Dercier.

M. de Lasteyrie et M. le Secrétaire, au nom de M. Houdas, lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

14 DÉCEMBRE 1903.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Henry Corot, archéologue à Savoisy (Côte-d'Or), demande une subvention en vue de poursuivre l'exploration archéologique des tumulus de Minot. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Du Châtellier, correspondant du Comité, et M. le commandant Le Pontois adressent au Comité une note sur la découverte d'un trésor de monnaies gauloises faite en mars 1903 sur le territoire de la commune de Kersaint-Plabennec (Finistère). — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Ulysse Dumas, à Baron (Gard), envoie trois notes : sur la grotte sépulcrale de Meyrannes (Gard); sur la grotte de l'En-Quissé, commune de Sainte-Anastasie (Gard); sur les antiquités préhistoriques d'Allègre (Gard). — Renvoi à M. le docteur Capitan.

M. Labande, correspondant du Comité, à Avignon, envoie un mémoire sur le baptistère de Venasque (Vaucluse). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Laigue, correspondant du Comité, à Trieste, adresse un mémoire sur les nouvelles fouilles et la découverte de deux statues archaïques dans la nécropole de *Nesattium*. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, envoie une note sur une sépulture mérovingienne trouvée à Cormeilles-en-Vexin. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Babelon est chargé d'un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les armes étranges. Les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde, par Charles Buttin ;

Les arts en Espagne au XVIIIe siècle, par M. Desdevises du Dézert, correspondant du Comité, à Clermont-Ferrand;

Mobilier des églises rurales des cantons de Marines et de Magny, par M. Plancouard, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique du Midi de la France en vue de poursuivre les fouilles des établissements antiques de Toulouse.

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder à la Société archéologique du Midi de la France la subvention qu'elle sollicite.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une demande de subvention adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Hugon, en vue d'effectuer des fouilles dans la forêt communale de La Boissière, canton d'Arinthod (Jura).

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Hugon la subvention qu'il sollicite.

M. Cagnat rend compte d'une note de M. G. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, sur les thermes romains de Izernore (Ain) :

«M. Ruprich-Robert, chargé par M. le Ministre de l'Instruction

publique et des Beaux-Arts de se rendre à Izernore (Ain) pour examiner des restes de thermes récemment découverts, annonce qu'on a mis au jour les substructions d'une salle rectangulaire, dont les murs, hauts d'un côté de 1 m. 50, étaient revêtus d'une série de conduits verticaux qui amenaient la chaleur du sous-sol : c'était sans doute le *caldarium* de l'établissement. Il est persuadé qu'il reste peu de chose, sous terre, des autres parties de l'édifice. »

M. Cagnat lit ensuite un rapport sur une inscription romaine récemment découverte à Ménerbes (Vaucluse) et communiquée par M. Clerc, correspondant du Comité :

« M. Clerc nous a envoyé la copie d'une inscription découverte le 25 mai 1903 par M. L. Ravoire, secrétaire de la mairie de Ménerbes (Vaucluse), dans la propriété dite « le Guimbert ».

« Hauteur des lettres : 0 m. 03; gravure assez négligée. Copie et estampage de M. Ravoire.

DO SILVANO
SOCI · SEX · T
VS · IVLIVS · B
IATVI · LVS
CAIVLIVS MAR
CELLINVS · V
S L M

D(e)o Silvano soci(i) Sextus Julius Biatuilus (?) Ca(ius) Julius Marcellinus, v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

« Deux associés ont dédié le monument. Quel était le but de leur association? Peut-être avaient-ils affermé quelque impôt public ou municipal. Il est remarquable, en effet, que, sur le territoire d'*Apta* (Apt) dont dépendait Ménerbes, on a rencontré déjà la mention de *socii*. Une pierre trouvée dans l'ancienne chapelle de Saint-Pierre de Claveir, sur la montagne du Puy, porte une dédicace à Mercure par les *socii* (*vectigalis*) *c*(*entesimae*) *et*... *ari*[1]. Une autre pierre[2] qui provient de Villars et qui est actuellement au musée

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 1082.
[2] *Ibid.*, n° 1110.

d'Avignon, cite également des *socii* à qui on a ajouté l'épithète de *propoli;* ceux-là sont de simples commerçants associés en collège. Le culte de Silvain semble avoir été très pratiqué à Apt et sur toute l'étendue de son territoire. Le *Corpus* n'en cite pas moins de sept exemples (nos 1097 à 1103).»

M. Salomon Reinach lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Loth, professeur à la Faculté de Rennes, en vue de fouiller un grand tumulus sis sur le territoire de la commune de Lignol (Morbihan), qu'il croit appartenir au premier âge du fer.

Le Comité, tout en souhaitant que les fouilles soient dirigées par un savant de la valeur de M. Loth, estime que la subvention du Ministère doit être subordonnée à un concours équivalent de la Société polymathique du Morbihan.

M. le Dr Capitan lit, sur une communication de l'abbé Poulaine, relative à la découverte d'un polissoir à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), par M. Poncet, le rapport suivant :

«M. Poncet, à Toucy (Yonne), adresse au Comité, par l'intermédiaire de M. l'abbé Poulaine, une note sur un polissoir de grès existant à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), et qui, actuellement placé le long d'une haie, sert de borne. Mesurant 1 m. 08 de haut, 0 m. 89 à la base, il est épais de 0 m. 20 à 0 m. 30. Son poids approximatif est de 180 à 200 kilogrammes. Une face est brute, l'autre porte 5 rainures mesurant de 30 à 96 centimètres de longueur sur 0 m. 03 à 0 m. 05 de largeur. La plus longue paraît résulter de la fusion de deux rainures au moyen d'une troisième intermédiaire. Ce polissoir a été découvert, il y a quarante ans, par le fermier de la ferme de Sablonnière, M. Sauvage (propriétaire du polissoir), à 60 centimètres de profondeur, en arrachant un très vieux poirier, à quelque distance du point où il se trouve actuellement. Il était posé à plat; à côté, on recueillit une hache taillée, une hache polie et quatre silex (couteaux et grattoirs). Dans les champs voisins, on a recueilli des haches polies et de nombreux silex qui seront étudiés ultérieurement par l'auteur, auquel il y a lieu d'adresser des félicitations pour ce travail archéologique intéressant qui prendra place utilement dans les archives du Comité.»
— Adopté.

M. le Dr Capitan lit un autre rapport sur une sépulture de l'époque de la Tène, découverte à Orly (Seine) et signalée au Comité par M. l'abbé Poulaine :

« M. l'abbé Poulaine, dont le zèle ne se ralentit jamais, nous signale encore, chez un particulier, des pièces intéressantes. Les renseignements et photographies fournis par l'auteur de la découverte, M. le capitaine Baron, lui ont permis de rédiger la note qu'il nous adresse.

« Il s'agit d'une sépulture de l'époque de la Tène, découverte par M. Baron et son frère dans la sablière de ce dernier, tout près des bords de la Seine, à Orly, entre Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, au sud de Paris.

« Le squelette était enfermé dans un cercueil de bois, dont on a retrouvé les clous. Le sujet paraissait être de haute stature.

« Le mobilier funéraire comprenait : 1° un fer de lance, d'une longueur de 0 m. 20, losangique, à douille et avec arête médiane; 2° une pointe de javelot, de même forme, à douille longue et à barbelures; 3° deux épées droites, à soie, avec arête médiane, longues de 0 m. 80 et larges, à la base, de cinq centimètres. Ces quatre pièces sont de fer et fort oxydées.

« Il y avait en outre dans le cercueil quelques pièces de bronze : une fibule à arc portant, à sa partie moyenne, une plaque arrondie percée d'un petit orifice, puis une douzaine d'anneaux de bronze, mesurant 0 m. 02 de diamètre, portant en un point une saillie sphérique (ils étaient placés vers la ceinture); et enfin un torque, formé d'une tige pleine à section ovalaire, ornée de trois annelets, chacun entouré de trois petites sphères et placés en trois points symétriques du torque. Il mesure 0 m. 133 de diamètre. C'est un type bien connu d'ailleurs.

« En dehors du cercueil, on recueillit plusieurs morceaux de fer, dont l'un, formé d'une torsade brisée terminée à une extrémité par un anneau de fer, semble avoir appartenu à un mors de cheval.

« J'ai analysé simplement la note de M. l'abbé Poulaine et de M. Baron. Mais je ferai remarquer que les renseignements fournis sont bien vagues. L'existence de ces deux épées dans une même tombe et sans vases est bien singulière. Il pourrait se faire que ces objets provinssent de sépultures multiples. En effet, toute cette région a été extrêmement habitée. Il y existe des traces d'habitats, depuis les foyers néolithiques et du bronze (Villeneuve-Triage et

berges de la Seine à Villeneuve-Saint-Georges) jusqu'aux substructions romaines et du moyen âge. Dès 1866, puis en 1870, Roujon y avait signalé des débris et des sépultures de ces âges.

«En 1895, précisément dans cette même sablière, M. Laville, préparateur à l'École des Mines, a fouillé une sépulture constituée par une large fosse, au fond de laquelle était couché le squelette ayant seulement une petite boucle de cuivre étamé, très grossière, considérée comme gauloise ou gallo-romaine.

«Dans une autre fosse similaire, il n'y avait pas de squelette, mais des fragments de vase soigneusement étudiés par l'auteur, dont on connaît l'exactitude et la compétence. Ces poteries semblent bien être gauloises[1].

«Enfin, je tiens de M. Laville que des vases de terre grise, à goulot allongé, que nous attribuons, à Paris, au IIIe-IVe siècle, ont été recueillis dans la sablière par M. Baron, qui doit les posséder encore.

«Je crois donc qu'à titre de renseignement on peut noter les indications fournies par M. l'abbé Poulaine et déposer son travail dans les archives du Comité.» — Adopté.

M. Guiffrey rend compte d'une note de M. Leroux, correspondant du Comité, à Limoges, sur deux menuisiers nommés de Saint-Fermy, dont l'un, Jacques, fut chargé, en 1513, de la construction des stalles du chœur de l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges[2].

Notre correspondant signale divers actes relatifs à une maison dont les Saint-Fermy étaient propriétaires, et sise rue des Combes, à Limoges.

La note de M. Leroux sera déposée aux archives du Comité.

M. de Lasteyrie présente un rapport sur un mémoire de M. l'abbé Poulaine, relatif au château de Voutenay.

Quelque intérêt que présente le travail de notre correspondant, il ne saurait être inséré dans le *Bulletin archéologique* qu'après avoir subi, de la part de l'auteur, quelques remaniements.

(1) Voir Laville, *Sépultures anciennes d'Orly*, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 3 novembre 1898.

(2) Voir *Bulletin archéologique*, 1901, p. CXXV, où le nom de Saint-Fermy a été transformé, par erreur, en Saint-Ferney.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une note de M. Destandau, correspondant du Comité, à Mouriès (Bouches-du-Rhône), relative à une tourelle de l'église Saint-Vincent des Baux :

« M. Destandau nous communique la photographie d'une tourelle élevée en 1537 par le chevalier Claude de Manville, à l'angle de la nef de l'église Saint-Vincent des Baux et de la chapelle latérale de Sainte-Croix. Soutenue par un contrefort oblique, elle commence au niveau du comble et ressemble au couronnement d'une cage d'escalier. Ses grandes baies rectangulaires s'ouvrent au-dessous d'un dôme flanqué de quatre gargouilles. L'auteur la considère comme une lanterne des morts; mais je ne partage pas son avis. On n'a jamais monté des constructions de ce genre sur des églises et on n'en bâtissait plus au XVIe siècle. En outre, la dimension des baies est trop grande pour abriter un fanal contre le vent. Je crois plutôt que c'était une tourelle destinée à un guetteur, car elle ne pouvait pas jouer un rôle défensif. »

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un autre rapport sur des sépultures découvertes à Guiry (Seine-et-Oise) et signalées par M. Plancouard :

« M. Léon Plancouard signale la découverte, dans le cimetière qui entoure l'église de Guiry (Seine-et-Oise), de trois squelettes inhumés entre des dalles de pierre, longues de 0 m. 35, posées latéralement et horizontalement pour remplacer le cercueil. Il rapproche ces tombes, qu'il attribue au XIe siècle, de celles qui ont été trouvées dans le voisinage, à Cléry-en-Vexin et à Brignancourt (Seine-et-Oise). On n'a trouvé aucun objet à côté des ossements; mais ce mode d'inhumation entre des pierres plates mérite d'être signalé dans le Vexin. »

M. Prou lit un rapport sur les fouilles de M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure) :

« M. Léon de Vesly, grâce à une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique et au concours généreux de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, de M. Deglatigny, notre correspondant, et de M. Garreta, a pu continuer les fouilles qu'il a entre-

prises, il y a quelques années, dans la forêt de Rouvray, près de Rouen, et dont il a été plus d'une fois question ici même.

«Le compte rendu que M. de Vesly nous a fait parvenir de sa campagne de 1903 est rédigé avec la même précision et le même soin que les précédents. Il est accompagné de planches et de dessins qui permettent de suivre les explications et descriptions de l'auteur. Ceux qui ne sont pas familiers avec la topographie de la forêt sauront gré à M. de Vesly d'avoir donné, en tête de son rapport, un tableau d'ensemble des résultats précédemment obtenus.

«M. de Vesly a reconnu, à la bifurcation de la route de Rouen à Elbeuf et de l'ancien chemin, les substructions de petites maisons romaines, d'autres restes de constructions romaines à la Roche du Pignon, et, près de la Mare Beaumarquet, un puits ancien autour duquel il a recueilli de nombreux débris de poterie noire et de tuiles à rebords, tous vestiges peu importants d'eux-mêmes, mais qui, rapprochés de tant d'autres ruines précédemment découvertes, témoignent de la densité de la population à l'époque romaine sur le plateau que recouvre aujourd'hui la forêt de Rouvray.

«Les ruines de la Mare-du-Puits, dont M. de Vesly a repris l'exploration, sont au contraire très intéressantes. On y voit un *fanum* à double enceinte, en partie découvert en 1896 par M. de la Serre, puis complètement dégagé par M. de Vesly en 1902; les murs sont conservés sur une hauteur d'environ 1 m. 40; le soin apporté à la construction lui donne beaucoup d'élégance; situé dans un des coins les plus charmants de la forêt, il mériterait d'être conservé; nous espérons que l'Administration des Forêts, qui a si largement favorisé les recherches de M. de Vesly, prendra les mesures nécessaires pour en assurer le maintien dans l'état actuel. Votre rapporteur a pu juger par lui-même de l'intérêt que présentent ces ruines lors d'une visite qu'il y fit en septembre 1903.

«M. de Vesly a déblayé le terrain compris entre le *fanum* et la pittoresque Mare-du-Puits; il y a retrouvé un mur qui paraît avoir enceint le temple à une distance de 16 m. 90, et au delà les traces de salles, dont le sol était bétonné, et dont la destination ne saurait être encore déterminée.

«Il est notable qu'on recueille dans les terres un nombre considérable de petites monnaies de bronze, la plupart du IVe siècle.

«D'autres découvertes paraissent indiquer que ce point de la forêt était un lieu de culte avant même que les Romains n'y eussent

élevé un temple. M. de Vesly a trouvé, comme il avait déjà fait près du *fanum* des Essarts, un dépôt de 20 hachettes de pierre mêlées à 22 oursins fossiles. Ajoutez à cela une monnaie gauloise et une sépulture à incinération.

« Les fouilles ont encore donné les fragments d'une sculpture de grande dimension, malheureusement très morcelée, dans lesquels on peut reconnaître un personnage vêtu de draperies.

« Sans énumérer tous les menus objets recueillis autour du *fanum*, il importe cependant de signaler à l'attention des archéologues un peson de bronze sur la tige duquel les divisions sont très nettement marquées à l'aide de traits et de points. M. de Vesly nous en envoie le dessin.

« Les tertres qui entourent celui sous lequel se trouvait le *fanum* et qui, comme lui, sont couverts d'une végétation luxuriante, paraissent bien, d'après leur aspect, recouvrir d'autres substructions. Il y avait là, sans doute, tout un ensemble d'édifices qu'il serait intéressant de mettre à jour. En tout cas, il importerait que M. de Vesly, continuant ses fouilles, concentrât tous ses efforts sur les alentours de la Mare-du-Puits, et que, pratiquant des tranchées dans les tertres intacts, il terminât l'exploration de ce canton avant de porter ailleurs ses investigations.

« Nous proposons au Comité de publier dans le *Bulletin archéologique* le rapport de M. de Vesly, avec une partie des dessins qui y sont annexés. » — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'une lettre adressée au Comité par M. le docteur Birot, de Lyon :

« M. le docteur Birot, membre de la Société française d'archéologie, adresse au Comité une note intéressante au sujet d'un article de M. l'abbé Poulaine, intitulé : *Urne cinéraire romaine trouvée à Lyon*, et publiée dans le *Bulletin archéologique* [1]. Cette urne, de provenance inconnue, était, depuis près d'un demi-siècle, scellée dans le mur de la propriété Favier; le propriétaire avait fait encastrer, au-dessus, une stèle gallo-romaine dont il a été question dans la *Revue épigraphique* [2]. Mais l'urne, d'un type qui ne se rencontre jamais

[1] *Bulletin archéologique*, 1903, p. 62, pl. IV.
[2] *Revue épigraphique*, 1900, livr. n° 97, n° 1333.

dans la région de Lyon, a probablement été acquise en Italie; le musée de Lyon en possède plusieurs du même type, dont l'origine italienne est bien établie. »

M. Salomon Reinach lit un autre rapport sur une demande de subvention formée par M. Corot, en faveur de M. Bruey, instituteur public à Minot, et à l'effet de pratiquer des fouilles dans les tumulus des bois de Beneuvre (Côte-d'Or).

Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette subvention. Il décide d'attribuer à la bibliothèque du musée de Saint-Germain le plan des tumulus de Beneuvre, dressé avec beaucoup de soin par M. Bruey.

M. Henry Corot signale au Comité des fouilles récemment faites dans un tumulus et qui ont été conduites sans aucune méthode; il en prend occasion pour demander au Comité de rédiger des instructions sur la manière d'opérer des fouilles de ce genre.

M. Salomon Reinach, tout en souhaitant que l'on prenne des mesures pour interdire aux personnes incompétentes de saccager les monuments de notre passé, estime qu'il n'y a pas lieu, pour le Comité, de rédiger les instructions que demande M. Corot. « Ceux qui désirent, dit-il, fouiller d'une manière méthodique trouveront les conseils essentiels dans le *Guide pratique de l'antiquaire*, publié par MM. Blanchet et de Villenoisy en 1899. Le livre que demande M. Corot existe; il s'agit seulement d'obtenir, ce qui n'est pas de notre ressort, que les intéressés en prennent connaissance et s'éclairent de ses conseils. » — Adopté.

M. Salomon Reinach lit un autre rapport sur la découverte d'une verrerie antique dans le vallon de Régalon, près de Mérindol (Vaucluse), signalée par MM. Charles Cotte, avocat à Marseille, et Gaston Valran, professeur d'histoire au lycée d'Aix :

« M. Charles Cotte croit avoir découvert dans le vallon de Régalon une verrerie ligure, datant des débuts de l'âge des métaux en France. M. Valran invoque, sur la haute antiquité du gisement, l'autorité de M. Clerc, directeur du musée Borély, à Marseille. Mais une verrerie ligure, remontant à sept ou huit siècles avant J.-C.,

serait une nouveauté bien singulière. Je demande que les notes de MM. Cotte et Valran soient transmises, avec le présent rapport, à M. Clerc, pour que ce savant nous renseigne sur l'importance des découvertes de M. Cotte et la date qu'il convient de leur attribuer. » — Adopté.

M. Saglio lit un rapport sur un mémoire de M. Pitre de Lisle du Dreneuc, correspondant honoraire du Comité, relatif aux faïenceries de Nantes :

« M. P. de Lisle, conservateur du musée archéologique de Nantes, communique des renseignements qu'il a pu réunir sur les fabriques de faïence qui ont existé à Nantes depuis 1588, date la plus ancienne qui ait été relevée, jusqu'à 1869. Après les avoir énumérées, il cite les pièces de faïence nantaise qui lui sont connues. Ces renseignements sont utiles à recueillir. Chaque jour, le zèle des amateurs de céramique fait découvrir quelque nouveau centre de production dont les produits ont été confondus avec ceux de fabriques déjà connus. Il est à propos de les aider dans leurs recherches par la publication de documents tels que ceux qui nous sont adressés. Cependant le mémoire de notre correspondant serait, dans le volume que publie annuellement le Congrès des sociétés des beaux-arts, mieux à sa place que dans le *Bulletin archéologique*. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise :

« En 1901 et en 1902, l'architecte chargé de diriger les travaux de restauration entrepris à l'église Saint-Étienne de Beauvais, M. Acher, fut obligé, pour établir les étais destinés à soutenir le mur méridional du bas côté de la nef, de creuser des trous assez profonds dans le square placé au sud de l'église. Ce travail amena la découverte d'un hypocauste, facilement reconnaissable à une série de piliers carrés, en briques, régulièrement espacés l'un de l'autre. Ces piliers étaient recouverts d'un plancher, constitué successivement par des dalles de terre cuite, par une couche très épaisse de béton et enfin par un dallage en pierre dure.

« Au mois de mai 1903, la Société académique de l'Oise, aidée

par une subvention du conseil municipal de Beauvais, entreprit à son compte des recherches plus étendues. Les fouilles, surveillées par M. Badin, administrateur de la Manufacture nationale, confirmèrent pleinement les premières prévisions et donnèrent la certitude que les substructions découvertes appartenaient à des bains publics d'une certaine étendue. Les souvenirs de l'époque romaine sont rares à Beauvais : la Société académique a pensé qu'il serait intéressant pour l'histoire de *Caesaromagus*, de déterminer l'emplacement exact de cette construction et d'en lever le plan. Elle a résolu d'en continuer l'exploration non seulement dans la partie Sud de l'église (déjà fouillée), mais encore dans la partie Nord occupée par l'ancien cimetière de la paroisse. Au mois de juillet dernier, en plaçant un nouvel étai au milieu de la nef de l'église, on a, en effet, découvert des substructions de même nature. On a donc à peu près la certitude que ces bains romains s'étendent jusqu'au nord de l'église et qu'on en dégagera la suite en continuant les fouilles sur la place située devant le petit portail roman. Malheureusement, la Société académique a épuisé complètement les fonds dont elle pouvait disposer. Le rapporteur propose de lui accorder une subvention. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une note de MM. Arnaud d'Agnel et H. de Gérin-Ricard, relative à la découverte d'une inscription votive aux Milles, près d'Aix-en-Provence; il propose et le Comité adopte l'insertion de cette note qui est ainsi conçue :

« Le 1er septembre 1903, au cours de travaux d'extraction d'argile dans une carrière, appartenant à M. Albert Rastoin, sise aux Milles, hameau des environs d'Aix-en-Provence, des ouvriers trouvèrent un petit cippe païen rectangulaire en assez bon état de conservation. Il est taillé dans du grès rouge assez friable, roche peu commune dans la basse Provence.

« Le cippe mesure 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 12 de largeur et 0 m. 07 d'épaisseur à la base; il s'évase légèrement vers la partie supérieure qui n'a que 0 m. 055 d'épaisseur. Cette pièce, de petites dimensions et de lignes pures et harmonieuses, porte une inscription votive de trois lignes, dont le texte suit :

MINERVE
ANILLA
V·L·S·M

« Le cippe par la simplicité de sa forme et de son inscription ainsi que par la régularité des caractères nous paraît de bonne époque.

« Cet autel païen dédié à Minerve a été trouvé à 3 mètres de profondeur dans une terre qui n'a pas subi de remaniement. Cette pièce était isolée sans le moindre fragment antique.

« Le lieu de la découverte est sur les bords de l'Arc, petite rivière dont le bassin était plus riche et plus peuplé à l'époque romaine qu'il ne l'est maintenant.

« Des autels votifs à Minerve ont été découverts à Aix, à Beaucaire, à Saint-Remy, à Arles, à Vaison, à Apt et à Narbonne[1]. »

Au sujet de cette communication, le rapporteur prie les correspondants du Comité, qui citent le *Corpus inscriptionum latinarum*, de vouloir bien indiquer le volume auquel ils se réfèrent. Plusieurs de nos correspondants ont pris la mauvaise habitude de n'indiquer que le numéro de l'inscription visée; or le *Corpus* comprend quinze volumes.

M. Héron de Villefosse lit un autre rapport sur une communication de M. Thévenot, instituteur, relative à la découverte de poteries romaines à Doue (Seine-et-Marne).

Le rapport de M. Héron de Villefosse sera publié dans le *Bulletin archéologique*.

MM. Ph. Berger, Guiffrey et de Lasteyrie lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 541, 720, 996, 1089, 1320, 1323, 5686, 5884.

13 JANVIER 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. A. Parienti, de Tlemcen, envoie une communication sur un vieux manuscrit arabe. — Renvoi à M. Houdas.

M. Alb. Ballu dépose, pour être inséré au *Bulletin*, un rapport sur les travaux exécutés cette année par le Service des Monuments historiques dans les ruines de Khamissa (Algérie).

Le R. P. Delattre signale un certain nombre d'inscriptions découvertes en Tunisie :

« 1. Pierre trouvée à environ deux kilomètres et demi de Saint-Joseph de Thibar, dans la direction de la ferme Hoffman, à 70 mètres environ à gauche de la route, soit à 600 mètres des ruines de l'antique *Thibaris*.

« Cette pierre, de calcaire fin, est brisée à gauche. L'inscription est gravée dans un encadrement large intérieurement de 0 m. 34. La pierre, dans son état actuel, mesure 0 m. 80 de longueur. La hauteur est de 0 m. 40 et l'épaisseur de 0 m. 10. Voici le texte qu'elle porte :

S·
P P
VS·C·F·ARN·FORTVNATVS·MIS
SIGN·TEMPLVM·S·P·F·S·P·D·D·
IDEMQ DEDICAVIT

« Hauteur des lettres, 0 m. 04. Les lettres sont de bon style et bien gravées. A la première ligne, avant S, il y avait peut-être un T dont il ne reste que l'amorce. Les caractères étaient peints en rouge.

« Un sérieux martelage a fait disparaître presque entièrement les trois premières lignes.

« **2.** Petit autel haut de 0 m. 80, trouvé dans les ruines de l'antique *Thibaris*. La corniche supérieure est surmontée d'une sorte de cuvette de 0 m. 40 de diamètre. Sur la face du dé, haute de 0 m. 41 et large de 0 m. 305, a été gravée une inscription de neuf lignes en grande partie effacée. Voici ce que nous avons pu en tirer, le P. Heurtebise et moi :

D VCI
LI
VI
LI
N V
f E C E R A T V
C O R R V P T ⊕ R
EIIAR · IESED · ET · TAB · EXORNAV

« Hauteur des lettres, 0 m. 035. A la dernière ligne, elles n'ont que 0 m. 02, et les huit premières sont d'une lecture incertaine, sauf pour A. Dans ET, la lettre E a sa barre horizontale supérieure continuée à gauche.

« **3.** Borne informe, épaisse de 0 m. 25, haute de 0 m. 65, dont 0 m. 20 seulement devaient émerger du sol. Le sommet est arrondi. Cette pierre a été trouvée à gauche de la grande allée conduisant à la maison des Pères. La partie destinée à être visible hors de terre ne porte que deux lettres :

C · N

« Hauteur des lettres, 0 m. 10.

«4. Pierre rectangulaire trouvée à **Djebba.** — Hauteur, 0 m. 49; largeur, 0 m. 46; épaisseur, 0 m. 28.

PRO SALVTE
N▨A▨A
I L O R V S V
L V ▨ S I L I
QVETA▨▨▨
A P. R▨▨▨▨▨

«Hauteur des lettres, 0 m. 07. La seconde ligne paraît avoir été effacée intentionnellement; après N, il y a peut-être IE et après le premier A un autre I.

«5. Également à **Djebba**, trouvé près du Marabout, un cippe dont le sommet est brisé. Hauteur totale, 1 m. 03. Hauteur du dé, 0 m. 70; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 22.

d M S
MAIIA·P·I|FI▨
QVARTILLA
PIA VIX AN
XXXXIII
H·S·E

«Hauteur des lettres, 0 m. 07. A la troisième ligne, T ne se distingue guère d'un I.

«6. Trouvée à **Djebba.** — Pierre brisée à la partie supérieure, haute de 0 m. 28, large de 0 m. 29 et épaisse de 0 m. 09.

VICTORIA
VIXIT AN
N I S C̄
H S E

«Hauteur des lettres, 0 m. 035. La hauteur des lettres a été indiquée par le graveur par deux traits parallèles entre les lignes et sous la dernière.

« Cette épitaphe d'une centenaire a été trouvée à Djebba, dans la maçonnerie de la voûte d'une citerne près de la basilique byzantine.

« **7.** Des ruines de **Maâtria** (l'antique *Numluli*), pierre haute de 0 m. 30, large de 0 m. 25 et épaisse de 0 m. 09.

D M S
M A I V S S
V D E M I S
V X A N S
N L X X V
H S E

« Hauteur des lettres, 0 m. 04.

« **8.** De **Maâtria**, stèle funéraire arrondie au sommet, haute de 0 m. 55, large de 0 m. 35 et épaisse de 0 m. 08.

D M
C E S I A
M A M O
N I A P I A V I
X I T A N N I S
L X X V P M
H S E

« Hauteur des lettres, 0 m. 035 à 0 m. 05.

« **9.** De **Maâtria**, stèle funéraire à sommet arrondi, haute de 0 m. 33, large de 0 m. 16 et épaisse de 0 m. 08.

D · M · S
I V N I M
A I · P · V · A · III
H · S · E

« Hauteur des lettres, 0 m. 025.

« **10.** De **Maâtria**, sur une pierre assez informe, haute de 0 m. 20, large de 0 m. 27 et épaisse de 0 m. 08.

IABENIA
VICTORIA
·V·AC

« Hauteur des lettres, 0 m. 04. La première lettre n'est peut-être pas complète.

« **11.** Sur un fragment, sommet arrondi, haut de 0 m. 17, large de 0 m. 20, épais de 0 m. 08 :

☿DMs
FLAVIVs

« Hauteur des lettres, 0 m. 05.

« **12.** De **Maâtria**, stèle arrondie au sommet, haute de 0 m. 50, large de 0 m. 28, épaisse de 0 m. 08.

DMS
(*sic*) VITRVIAQVETA
PIA VIXIT AN
NIS LXXXXI
H· S· E

« Hauteur des lettres, 0 m. 03.

« Ces inscriptions apportées à Thibar par des indigènes ne sont peut-être pas toutes inédites.

« Avec ces textes, j'ai vu à Saint-Joseph de Thibar plusieurs stèles anépigraphes intéressantes[1]. Je signalerai aussi une petite fiole en argile de couleur jaunâtre, à une anse, portant en relief sur la panse du côté opposé à l'anse, le croissant avec les cornes en haut, surmonté du disque.

[1] Ces curieuses stèles proviennent de Djebba.

«Les deux inscriptions qui terminent cette liste se trouvent actuellement à Souk-el-Khmis, où j'ai eu également occasion de les copier.

«**13.** Cippe haut de 1 m. 62, large de 0 m. 48 et épais de 0 m. 42, trouvé à 15 kilomètres de **Souk-el-Khmis**, vers Béja. — La face qui porte l'inscription a été creusée en forme de deux auges. Voici ce qui reste de la double épitaphe que portait cette pierre :

	S
	I
	C
	A
P	VS
L X X V	P·V·ANN
H · S · F	XXXVIIII
	H·S·E

«Hauteur des lettres, 0 m. 055.

«**14.** Sur une pierre de forme irrégulière, haute et large de 0 m. 40, également trouvée à environ 15 kilomètres de Souk-el-Khmis, près de la route de Béja :

I B O
IXERIS·C
VIADANNOS
VENEAS

«Hauteur des lettres, 0 m. 05.»

M. Gouvet a fait parvenir un rapport sur la découverte d'une mosaïque, avec inscription grecque, dans un immeuble situé rue de l'Eglise, n° 8, à Sousse :

«En exécutant des travaux de terrassement destinés aux fondations d'une citerne dans son immeuble en reconstruction, un indigène nommé Mohamed-ben-Hassouna-Amar a mis à découvert, à 3 m. 50 de profondeur, un massif en maçonnerie.

«Après l'avoir déblayé, il reconnut l'existence d'une citerne

romaine très bien conservée, dont l'orifice était recouvert par deux grosses dalles scellées. La citerne, voûtée, mesure 4 m. 60 de longueur du Nord au Sud, sur 3 m. 50 de largeur et 2 m. 80 de profondeur.

« En mettant à nu le dessus de la citerne, le maçon, un européen, aperçut un fragment de mosaïque.

« Prévenu de la trouvaille, je fis déblayer entièrement l'aire de la citerne du côté Ouest, et fus assez heureux pour y trouver une mosaïque intacte, à part quelques déchirures insignifiantes faites sur la lisière de la bordure.

« Je pris alors mes dispositions pour son enlèvement et son transport au Musée, avec le consentement du propriétaire, qui ne fut pas trop exigeant, je dois le reconnaître à sa louange, pour la compensation.

« La mosaïque mesure 2 m. 35 sur 2 m. 30; elle est entourée d'une bordure de 0 m. 20 de largeur, représentant un lacet assez régulier, dont le trait est formé de cubes blancs entre deux rangs de cubes noirs; chaque boucle forme une fleur de lotus, rouge, noire ou verte alternativement : ces teintes sont en tons dégradés.

« Dans l'angle N. E. le plus rapproché de l'orifice de la citerne, la mosaïque a son angle tronqué en quart de rond peu régulier; la bordure épouse cette sinuosité.

« Au milieu du pavement, côté Nord, reposant sur le bord de la bordure, est un cratère sur pied, muni de deux anses; la panse du vase est composée de grosses côtes. De son milieu part un palmier; le tronc est formé d'une tresse rose à trois brins, limitée par des cubes bruns. Le haut du tronc est couronné par une fleur de lotus noire, du milieu de laquelle se répandent des palmes vertes et jaunes, ainsi que deux régimes de dattes. La partie supérieure de la tête est arasée parallèlement et à environ 0 m. 12 de la bordure; dans cet intervalle figure une inscription, en belles lettres grecques, de 0 m. 08 de hauteur :

ΘΕΟΔΟΥΛΟΥ

dont chaque lettre est faite en cubes de couleurs différentes.

« Du pied du palmier partent symétriquement, de chaque côté, deux ceps, formant chacun cinq gracieuses volutes avec grappes de raisins, feuilles de vigne et autres ornements. Des oiseaux aux vives couleurs reposent dans des attitudes différentes sur les volutes.

« Ces oiseaux sont représentés par deux faisans dorés, deux canards, deux paons et deux perdrix. L'exécution de ces volatiles est parfaite; l'artiste qui les a dessinés leur a donné l'expression de la vie et des attitudes toutes naturelles.

« La présence d'une inscription grecque sur cette mosaïque lui assure un caractère d'autant plus intéressant qu'elle est, si je ne me trompe, unique parmi les nombreuses découvertes faites jusqu'à ce jour en Tunisie.

« Quelques sondages pratiqués latéralement n'ont révélé la présence d'aucune autre mosaïque. »

M. Babelon, après avoir examiné le compte rendu rédigé par M. Duhar sur des fouilles exécutées par lui dans la nécropole punique d'Hadrumète, émet l'avis qu'un complément d'informations, relativement à certains objets découverts, soit demandé à M. Gauckler.

M. Berger lit un rapport sur deux inscriptions, l'une libyque, l'autre néo-punique, envoyées par M. Merlin :

« M. Merlin a adressé au Ministère, à la date du 25 novembre 1902, deux inscriptions découvertes au cours des fouilles exécutées à Dougga. La première a été trouvée dans la terre non loin du grand mausolée libyco-punique, l'autre dans un mur où elle avait été employée, ce qui ne permet pas de rien préjuger au sujet de sa destination primitive.

« La première est une inscription libyque, longue de 0 m. 43, haute de 0 m. 16. Elle se compose de 11 lignes perpendiculaires, de 7 à 8 lettres chacune.

« La seconde est une inscription néo-punique de deux lignes. Les caractères, très nettement tracés, ne laissent place à aucun doute. Haut. du cartouche : 0 m. 20; largeur : 0 m. 25. Elle porte :

[ל]אדן לבעל נדר אש נדר ר י
שמע קלא ו ברכא

Au seigneur Baal, vœu qu'a voué R I
Il a entendu sa voix et l'a béni.

« On remarquera que le nom de Baal n'est suivi d'aucun déterminatif.

« L'intérêt et la difficulté de l'inscription résident dans les deux lettres R I qui suivent la dédicace.

« Ces deux lettres, écrites en caractères sensiblement différents de ceux du reste de l'inscription et séparées l'une de l'autre, occupent la place que devrait occuper le nom du votant. Leur réunion ne forme aucun nom possible; d'ailleurs, l'intervalle très marqué qui les sépare prouve qu'il faut les lire isolément. Nous trouvons là, pour la première fois d'une façon indiscutable, sur une inscription, la preuve d'une de ces abréviations de noms propres dont j'ai démontré l'existence dans les légendes monétaires des rois de Numidie.

« Comment doit se lire cette abréviation, on comprend qu'il soit moins aisé de le déterminer. On pourrait être tenté d'y chercher la première et la dernière lettre d'un nom propre; mais cela ne donne rien de bien satisfaisant. Il semble donc qu'il faille chercher d'un autre côté.

« Ou bien il faut voir dans R l'initiale du nom propre et rattacher le *iod* au verbe de la ligne suivante : ישמע; ou bien il faut chercher dans cette lettre l'abréviation bien connue de רבן « Notre Seigneur », et faire du *iod* l'initiale du nom propre. On comprendra quelle prudence s'impose en présence de lettres isolées; et il faut attendre que la comparaison d'autres inscriptions analogues fasse la pleine lumière sur ce point.

« On doit, en tout cas, féliciter M. Merlin de la découverte de ce petit texte, intéressant par sa brièveté même, et qui apporte une contribution nouvelle à l'épigraphie néo-punique. »

M. Cagnat entretient la Commission du rapport que M. le commandant Toussaint a rédigé pour résumer les reconnaissances archéologiques exécutées par les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie pendant la campagne de 1901-1902 :

« Les reconnaissances archéologiques exécutées par les officiers topographes ont permis, dit cet officier, de recueillir quelques renseignements intéressants tant au point de vue épigraphique qu'au point de vue de la géographie comparée; ces renseignements sont résumés dans le présent rapport. Un certain nombre d'inscriptions dont quelques-unes paraissent inédites ont été relevées.

ALGÉRIE.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.

« A. **Navarin.** — Cette feuille, voisine de celle de Mesloug, levée en 1900-1901, présente, comme cette dernière, beaucoup de traces de l'occupation romaine. La frontière de la Numidie et de la Maurétanie devait la traverser du Nord au Sud et non loin de sa limite Ouest; la population devait y être très dense. Les ruines y sont nombreuses et quelques-unes ont une étendue considérable, mais il semble que ces vestiges soient plutôt ceux de gros bourgs que de véritables villes, et nulle part on ne retrouve de restes de monuments importants. Toutes ces ruines sont d'ailleurs bouleversées et ont servi de carrières pour la construction des mechtas arabes et des villages de colonisation (Saint-Arnaud, Navarin, Chasseloup-Laubat). Les inscriptions sont assez rares, en général mal gravées et souvent presque indéchiffrables.

« En raison de la proximité de Sétif et de la facilité des communications, la région a été souvent explorée; elle a été particulièrement étudiée en détail par MM. Poulle et Gsell.

« Les principaux gisements de ruines sont les suivants :

« **Kherbet-Aïn-Soltan**, dans l'angle Sud-Ouest de la feuille, entre le Djebel-Youssef et la Sebkha-el-Hamiet, couvrant plus d'un kilomètre carré. Nombreuses traces de pressoirs et de meules de potiers.

« **Aïn-el-Akrich.** — Ruines étendues en deux groupes séparés. Les inscriptions et les bornes milliaires signalées par M. Gsell n'ont pas été retrouvées.

« **Kherbet-bel-Aroug.** — Ruine peu étendue, église chrétienne, fragments d'architecture, inscriptions.

« **Kherbet-Tella.** — Ruines s'étendant sur un rectangle de 400 mètres sur 800, au pied du versant Ouest du Djebel-Tella, entre cette montagne et le Chott-el-Fraïm. Chapelle chrétienne.

« **Kherbet-Sokhna.** — Ruines couvrant 200 mètres sur 300; pressoirs, meules.

« **Hammam-Sokhna.** — Traces d'aménagement d'une source thermale.

« M. le lieutenant Wartelle a retrouvé deux bornes limites du territoire des *Suburbures* et une borne milliaire portant le chiffre XXV, paraissant appartenir à une voie venant de Djemila (*Cuicul*) et se dirigeant sur *Diana* et Lambèse; à cette même voie devait appartenir une autre borne portant le chiffre XVII et trouvée par M. le lieutenant Chollet.

« L'examen des ruines contenues dans la feuille conduit à restituer comme il suit le tracé des voies romaines qui la sillonnaient :

« 1° **Voie de Sitifis à Lambèse, par Gemellae, Nova Petra et Diana.** — Elle pénètre dans la feuille entre Guidjel et Mzara-Zidan, à 4 kilomètres Ouest de ce dernier point, passe à Bir-bou-Remada, Aïn-el-Akhrich, Kherbet-Ouled-Ameur-ben-Seba, Mechta-Zebabcha, Aïn-Garsa; un raccourci passant par Kherbet-bel-Aroug aboutissait à Bir-Djedid, sans passer par Aïn-el-Akhich.

« Aïn-el-Akhich, à 37 kilomètres de Sétif, doit représenter *Gemellae;* les nombreuses excavations qui se rencontrent aux environs, dans la falaise dominant le Chott-el-Fraïm et au-dessous de la croûte de tuf recouvrant le sol, ont dû servir à l'extraction de la terre employée pour la fabrication des poteries. Cette industrie a dû être florissante autrefois dans la région, et il a été trouvé, à Constantine, des tuyaux de terre cuite portant la marque *Gemellenses.*

« Henchir-el-Atenck, en dehors de la limite Est de la feuille et au pied du versant Nord du Djebel-Agmerouel, doit représenter *Nova Sparsa.*

« 2° **Voie de Sitifis à Diana par Gemellae, Suaddurusi, Praesidium et Ad Centenarium.** — Se détachait de la précédente à Aïn-el-Akhich, traversait le Chott-el-Fraïm à un gué où l'on retrouve des traces d'aménagement, passait à Henchir-Tella, Henchir-Tabarount[1] et s'engageait ensuite entre la rive Sud du Chott-el-Béïda et le massif des Ouled-Sellem.

« 3° **Voie de Sitifis à Zarai, par Gemellae.** — Avait également pour origine le carrefour d'Aïn-el-Akhich, passait à Kherbet-

[1] Ou plutôt Bahrarou.

Fraïm, contournait le Chott-Fraïm par le Sud et rejoignait un peu avant *Zaraï* la route venant de *Sitifis* par *Perdices*.

« 4° **Une voie venant de Djemila (Cuicul)** débouchait dans la feuille à 8 kilomètres environ à l'ouest de Navarin et se dédoublait peu après (vers Mechta-Boukaben).

« D'une part, elle rejoignait la route *Sitifis*-Lambèse vers Mechta-Zebabcha, en longeant les pentes Ouest du Djebel-Tindit; son tracé, visible en plusieurs points, est jalonné par des bornes milliaires et surtout par des socles dont les bornes ont disparu.

« D'autre part, elle tombait vers Kherbet-Tella, en passant par Snob-Touil, dans la route directe *Sitifis-Diana;* cette partie de la voie est peu reconnaissable et les bornes rencontrées sont complètement frustes.

« 5° Une voie secondaire prenant également naissance vers Aïn-el-Akhich reliait ce point à Biar-Kaddada en passant par le pied sud du Djebel-Youssef et la grande ruine d'Aïn-Soltan.

« Le sommet du Djebel-Braho et les crêtes du Djebel-Youssef devaient marquer la limite entre la Numidie et la Maurétanie, *Gemellae* et *Zarai* appartenant à la première de ces provinces, les *castella* de la route de *Sitifis* à *Auzia*, à la seconde; Biar-Haddada doit probablement son nom (la frontière, la limite) à l'existence, à proximité de ce point, d'une borne-limite aujourd'hui disparue.

« Quelques monuments mégalithiques ont été observés sur les sommets du Djebel-Tindit, du Djebel-Youssef, du Djebel-Braho et sur la falaise dominant au Sud la Sebkhra-Bazer.

« B. **Bou-Taleb.** — Cette feuille comprend plusieurs régions bien distinctes : 1° au Nord, une partie du plateau des Sebakr; 2° du Sud-Est au Nord-Ouest, une zone montagneuse, accidentée par les massifs du Djebel-Refaâ, du Djebel-Tachritt, du Djebel-bou-Taleb, du Djebel-Gueddil et du Djebel-Maadid oriental; 3° entre le Djebel-Refaâ (ou plutôt son avant-chaîne le Djebel-bou-Ari) et la ligne de hauteurs qui s'étend du Djebel-Tachritt au Djebel-Foural, la belle plaine du Bellezma; enfin au Sud, la partie orientale de la plaine du Hodna.

« La région des chotts (Chott-el-Hamiet, Chott-el-Fraïm, Chott-el-Beïda), aujourd'hui dénudée, malsaine et relativement peu habitée, devait être très peuplée à l'époque romaine; dans la plaine,

les ruines sont nombreuses, mais en général peu importantes. Les centres principaux se trouvaient plus rapprochés des montagnes, à proximité des points d'eau; tels sont *Thamallula* (Aïn-Tamella, près de Tocqueville), *Perdices* (Kherbet-Mahder), les villages qui s'élevaient sur les emplacements actuels de Colbert et d'Ampère, le gros bourg antique d'Aïn-Maâfeur, la petite ville de *Zarai* (Aïn-Zraïa), etc.

« Dans les montagnes, les ruines sont plus rares; en dehors des postes fortifiés et des petits villages peu étendus situés sur les routes parcourant les dépressions profondes qui existaient entre les différents massifs, on ne rencontre guère que des tours de surveillance couronnant les principaux sommets et des traces d'exploitation de mines et de carrières. Cette zone devait être, à l'époque romaine, couverte de grandes et belles forêts, dont il n'existe plus aujourd'hui que des vestiges, malgré tous les efforts tentés depuis la conquête française pour arrêter le déboisement.

« La plaine du Bellezma, depuis son origine jusqu'à Ngaous, est couverte de ruines représentant soit des villages, soit de vastes exploitations agricoles; extrêmement fertile, mais mal arrosée, cette plaine est entourée de montagnes où l'on retrouve à chaque pas des traces de barrages et de travaux de captation qui témoignent du soin apporté par les colons romains à l'aménagement et à la distribution des eaux.

« Dans la plaine du Hodna, l'eau est beaucoup plus rare, les terres plus argileuses se prêtent moins bien à la culture et, de plus, à l'époque romaine, la sécurité ne devait pas y être très complète; aussi y rencontre-t-on peu d'habitations isolées, les colons venant de préférence se grouper autour des postes fortifiés échelonnés sur les routes.

« Les principales ruines de l'ensemble de la région ont été depuis longtemps explorées et décrites; M. Gsell, en particulier, a exploré soigneusement le pays à plusieurs reprises et relevé un grand nombre d'inscriptions.

« Le réseau routier était très développé dans la région des chotts et dans la plaine du Hodna; on peut reconstituer comme il est indiqué ci-après le tracé des voies qui le composaient :

« **1. Voie de Sitifis à Auzia par Perdices, Pellas, Macri, Zabi.** — Cette voie se confondait avec la route actuelle de Sétif à Ngaous

jusqu'au Bordj-Pomarède ou Bordj-Renia, à 6 kilomètres Sud du village d'Ampère; en ce point, elle tournait au Sud-Ouest pour s'engager dans le défilé entre le Djebel-Tachritt et le Djebel-Mouassa, passait à Henchir-Bagerou, Kherbet-Zerga; à hauteur de ce dernier point, elle prenait la direction de l'Est, passait au marché des Ouled-Nedja (Henchir-bou-Derbala) et se confondait ensuite avec la piste arabe actuelle de Msila à Barika.

« Une inscription trouvée à Kherbet-Zerga a permis d'identifier ce point à *Cellas* (*Castellum Cellense*) des Itinéraires; *Perdices* doit se retrouver au pied du Kef-el-Ammad, entre cette montagne et la Sebkha-el-Hamiet; *Macri* doit être représenté par les ruines voisines du marché des Ouled-Nedja, au Nord du bordj arabe de Magra. Une inscription trouvée plus au Sud, à Henchir-Souala, semble se rapporter à une voie se dirigeant de *Macri* sur *Tubunae* (Tobna, près Barika).

« **2. Voie de Sitifis à Tubunae par Oculum Marinum, Capsum Juliani, Vaccis.** — Cette voie se confondait jusque vers le Bordj-Pomarède avec la route *Sitifis-Auzia;* elle passait ensuite à Henchir-Aourir, Henchir-Guigba, Ras-el-Aïoun, près de Ngaous et se confondait au delà avec la piste arabe actuelle de Ngaous à Barika; à 6 kilomètres au delà d'Henchir-Guigba, elle était rejointe par une route venant de *Zaras* par la vallée de l'Oued-Rbatt.

« **Henchir-el-Aourir**, situé au pied du Djebel-Tchritt, le sommet le plus élevé de la région d'où, par les temps clairs, on aperçoit le golfe de Bougie, doit représenter *Ad Oculum Marinum ;* distance à Sétif : 60 kilomètres (XL milles).

« **Henchir-ben-Gilacem**, à 1 kilomètre Ouest de Ngaous, doit correspondre à *Capsum Juliani* (28 kilomètres d'Henchir-Aourir, XVIII milles).

« *Vaccis* se retrouverait vers **Henchir-el-Mehasna** (10 kilomètres, VII milles de *Capsum Juliani*, 25 kilomètres, XVI milles de *Tubunae*).

« La distance indiquée par la Table de Peutinger entre *Zaras* et *Capsum Juliani* ne répond pas aux emplacements indiqués ci-dessus; elle serait de XIX milles et non de XVI milles.

« **3. Voies intermédiaires entre les deux voies précédentes :**

« 1° Entre Kherbet-Zerga et Barika par Henchir-Tabtba, traces très peu visibles;

« 2° De même entre le marché des Ouled-Nedja et Barika par Henchir-Souala; une inscription trouvée à Henchir-Souala (malheureusement copiée de façon incomplète) semble se rapporter à cette voie.

« **4. Voies du Bellezma.** — De *Lamasba* (Henchir-Merouana), trois routes sillonnaient la vallée du Bellezma :

« 1° Au Nord sur Zana (*Diana*) par Ksar-Cheddi et le col entre le Djebel-Mestaoua et le Djebel-Messaoula; au delà de ce col, elle était rejointe par une route venant de *Zaras* par Henchir-Terlist et le col de Tifelouine. Ces deux voies sont très visibles et de nombreuses bornes milliaires en ont été retrouvées;

« 2° A l'Ouest sur **Sitifis**, par Aïn-Cheddi et le pied des hauteurs, sur la rive droite de l'Oued-Chaïr, visibles en plusieurs points, bornes milliaires;

« 3° Au Sud-Ouest sur Ngaous et *Tubunae*, par la rive gauche de l'Oued-Chaïr et les dernières pentes du Djebel-bou-Ari; très visible en plusieurs points, nombreuses bornes milliaires. Une route directe de Ngaous à *Diana* coupait diagonalement la vallée du Bellezma; elle se détachait de la route de *Lamasba*-Ngaous un peu au delà d'Henchir-Ghellal, passait à Snab-bou-Touil et rejoignait vers la trouée du Msil la voie *Lamasba-Diana*.

« Une autre route conduisait de Lamasba à Ngaous par la vallée de Tinibaouine, entre le Djebel Refaâ et le Djebel-bou-Ari; plusieurs bornes milliaires la jalonnant ont été retrouvées.

« **5. Voie de Sitifis à Diana par Gemellae, Suaddurusi praesidium et Ad Centenarium.** — Déjà étudiée en partie à propos de la feuille de Navarin, cette route au delà de *Gemellae* (Aïn-el-Akhich) passait par Henchir-Tella, Henchir-Bahrarou, Henchir-Younkène, Henchir-bou-Addef et Henchir-Tassa. **Henchir-Younkène** doit représenter *Suaddurusi* et **Henchir-Tassa**, *Ad Centenarium*.

« **6. Voie de Sitifis à Zaras par Gemellae** (Aïn-el-Akhich) **et Kherbet-Fraïm**, contournant par le Sud le Chott-el-Fraïm et re-

jointe un peu avant *Zaras* par une route venant de Sétif par *Perdices* et Kherbet-Seloui, très peu visible.

« 7. **Voie Zaras-Suaddurusi praesidium** contournant à l'Ouest le massif des Ouled-Sellem par Henchir-Barigue; visible sur presque tout son parcours.

« 8. **Voie parallèle au pied des montagnes de Zaras à Colbert par Ampère et Aïn-Maafeur**; vestiges bien visibles entre Zraïa et Ampère et au delà d'Aïn-Maafeur.

« 9. **Voie de Sitifis au Bou-Taleb** ayant probablement servi pour l'exploitation des forêts et des mines de plomb, traces très visibles près de Bordj-el-Bahira (10 kilomètres Sud de Colbert).

« 10. **Voie Thamallula-Lemellef-Ad Sava**, visible sur la rive gauche de la rivière, en aval de Tocqueville; plusieurs bornes milliaires jalonnant cette route ont été retrouvées et sont conservées à la maison d'école de Tocqueville. *Thamallula* est représenté par la ruine d'Aïn-Thamalla (ou Toumella), située à 2 kilomètre Sud du village.

« Entre Tocqueville et Colbert, aux abords de la grande ruine d'Aïn-el-Ksar, on remarque quelques vestiges de voie paraissant se prolonger dans la direction de Ksar-Tyr et la plaine de Guellal.

« 11. **Au Nord-Ouest et à l'Ouest de la feuille**, l'existence de nombreuses ruines échelonnées dans les vallées de Bordj-Redir, de l'Oued-Menaïfo et de l'Oued-Berhoun semble indiquer qu'une voie antique a dû faire communiquer, dans cette région, le plateau de Sétif et la plaine du Hodna, mais aucune trace n'en a été retrouvée.

« 12. **Vers le débouché Sud des gorges de la Soubella**, on trouve des traces très nettes d'une chaussée romaine; ces traces s'arrêtent à proximité de carrières autrefois exploitées et ne paraissent pas se prolonger plus avant dans l'intérieur du massif.

« Il a été signalé de nombreux monuments mégalithiques dans toute l'étendue de la feuille; ils se rencontrent surtout en groupes couvrant une surface souvent considérable dans le Djebel-bou-Ari et le Djebel-Refaâ, dans le massif entre Ngaous et Segana, et enfin dans les montagnes des Maâdid.

Département d'Oran.

« **El-Ousseukr.** — Aucune trace de l'occupation romaine n'a été relevée dans toute l'étendue de cette feuille.

« Quelques monuments mégalithiques ont été signalés dans le Nord-Ouest, sur les crêtes du Djebel-Toual et sur les bords du chott, vers Moungar-Saouss.

TUNISIE.

« A. **Ghardimaou.** — La région comprise dans cette feuille, traversée de Souk-el-Arba à la frontière algérienne par la voie ferrée de Tunis à Alger, a été depuis longtemps soigneusement explorée, en particulier par MM. Tissot, Cagnat et le docteur Carton.

« Aucun document épigraphique de quelque importance paraissant inédit n'a été trouvé dans les grandes ruines de Chemtou (*Simittu*), S^i^ Abd-el-Kassem (*Thuburnica*), Hammam-Ouled-Ali (*Ad Aquas*), Bordj-Hellal.

« Des vestiges de la grande voie de Carthage à *Hippo Regius* par *Bulla Regia*, *Simittu*, *Ad Aquas*, ont été observés entre Chemtou et S^i^ Abd-el-Kassem, ainsi que l'amorce d'une voie se greffant sur la voie principale et se dirigeant vers le Nord-Est par la vallée de l'Oued-Achar, probablement pour rejoindre la route *Simittu-Thabraca*.

« Aucune trace nouvelle de cette dernière voie, étudiée en détail par M. Cagnat, n'a été relevée.

« Entre Chemtou et le Fedj-et-Tmar, M. le capitaine Benoît a signalé des vestiges bien visibles de la voie romaine doublant la voie Carthage-*Hippo Regius*, entre *Bulla Regia* et *Simittu;* mais ces deux routes devaient se rejoindre à *Simittu* même et non à Bordj-Hellal, comme le pensait M. Tissot. Au Fedj-et-Tmar existait un fortin commandant le passage du col.

« Entre *Bulla Regia* et *Simittu*, M. le lieutenant Sallé a signalé des traces d'une voie antique coupant la voie principale; ce carrefour représente peut-être le point de croisement de la grande voie de la vallée de la Medjerda et d'une route venant de *Thabraca* et se prolongeant au Sud sur *Sicca Veneria* par la vallée du Mellègue.

« Aucune indication nouvelle n'a été recueillie sur la route romaine

reliant *Simittu* à *Masculula* (Henchir-Guergour) par la vallée de l'Oued-Méliz.

« **Sidi-Khalif.** — Les chaînes du Djebel-Ledjebel, du Djebel-Rebaou et du Krechem-Artsouma divisent cette feuille en trois grandes cuvettes dans lesquelles on rencontre de nombreuses ruines, dont quelques-unes sont très étendues; dans les montagnes mêmes, les ruines sont plus rares et ne comprennent que des traces de barrages, d'aqueducs, de tours de surveillance et de fortins commandant les principaux passages.

« Aucune inscription n'a été relevée.

« Les groupes de ruines les plus importantes sont :

« *a.* Dans l'Ouest de la feuille (plaine de Gamouda) :

« **Ksar-es-Souda**, ruine étendue, fort byzantin, mausolées;

« **Ksar-Gatrana**, ruine peu étendue, mausolées;

« **Henchir-el-Keskessi**, vestiges d'un grand centre agricole : citernes, réservoirs, bâtiments importants.

« *b.* Au centre (plaine de Sidi-Khalif) :

« **Henchir Menasseria**, ruines étendues, borne milliaire illisible;

« **Henchir-Khemissa**, restes d'une grande exploitation agricole; vastes bâtiments, pressoirs, citernes, réservoir;

« *c.* A l'Est (plaine de la Sebkha-Mecheguigue) :

« **Henchir-el-Atra**, ruines importantes d'un gros bourg antique;

« **Henchir-el-Garaa** et **Henchir-el-Abiod-mta-el-Goud**, vaste ensemble de ruines très bouleversées, au Nord de la Sebkha-Mecheguigne, vers les Oglet-bou-Hadjela;

« **Bled-er Rgueb.** — La partie Ouest de cette feuille accidentée par les massifs du Djebel-Méhéri, du Djebel-Gouleb, du Djebel-bou-Dinar et par les contreforts qui s'en détachent, a dû être habitée à l'époque romaine par une population très dense, même dans la zone montagneuse; dans la partie Est plus basse, malsaine et dépourvue d'eau, la population devait être beaucoup plus clairsemée.

« Dans son rapport, M. le lieutenant Berthet, qui a levé la partie

Ouest de la feuille, signale plusieurs ruines étendues, dont les plus importantes sont :

« **Henchir-bou-Doukhane**, petit bourg autour d'un fortin commandant l'entrée du défilé entre le Djebel-Sengdal et le Djebel-Begra; puits romain bien conservé;

« **Ksar-Azeddine**, fortin commandant le débouché Est du Khranguet-Méhéri;

« **Bir-Zefzaf**, grande exploitation agricole;

« **Henchir-el-Gallel**, ruines d'un bourg important;

« **Henchir-Rechaïch**, fortin et mausolée;

« **Ksar-bou-Dinar**, fortin à double enceinte, commandant le Khanguet-bou-Dinar;

« Nombreuses traces de barrages et d'aqueducs dans les vallons du Djebel-Greouiss et du Djebel-bou-Dinar;

« Traces de voies romaines au Khanguet-Greouiss et au Khanguet-bou-Dinar.

« Dans l'Est de la feuille, M. le lieutenant Faure ne signale qu'un groupe important de ruines à **Henchir-Mtollah** et une vaste nécropole à Ksar-Sahi; les mausolées isolés sont assez nombreux, principalement sur la ligne de hauteurs appelées Toual-Cheik et situées à l'Est de la Sebkhra-Mécheguigne.

« En général, l'exploration des ruines de la région est assez pénible en raison des fourrés de cactus presque impénétrables au milieu desquels elles sont le plus souvent situées.

« B. **Maknassy.** — Aucune inscription n'a été recueillie dans cette feuille, bien que les ruines y soient nombreuses. Les constructions, presque toutes en blocage, sont généralement rasées au niveau du sol et les pierres de grand appareil ont complètement disparu sur le plateau, entre le Djebel-bou-Hedma et l'Oued-Leben, depuis la construction du chemin de Sfax à Gafsa.

« Les seuls groupes de ruines présentant encore quelque importance sont les suivants :

« **Ksar-Zenati**, où M. le lieutenant Brunet croit retrouver un fortin byzantin;

« **Ksar-el-Rhoriss**, grand mausolée;

« **Henchir-Bona**, fortin barrant la vallée de l'Oued-el-Abiod;

« **Ksir-Blaou**, mausolée en blocage;

« **Henchir-Bleda** et **Henchir-Kouffis**, nécropoles byzantines.

« La région de Maknassy, de même d'ailleurs que celles de Sidi-Khalif et de Bled-er-Rgueb, ne présente que très peu de points d'eau potable; aussi y rencontre-t-on de nombreux puits et citernes d'origine romaine, dont plusieurs sont admirablement conservés. Dans le Djebel-bou-Hedma, le Djebel-Meich et le Djebel-Mezzouna, on trouve les traces de nombreux barrages destinés à assurer l'irrigation des plaines voisines; quelques-uns sont encore aujourd'hui utilisés par les indigènes.

« Bien qu'il n'ait été rencontré aucune inscription permettant d'identifier les centres antiques de la région avec les ruines reconnues, l'examen topographique du terrain permet de reconstituer approximativement le tracé des voies romaines qui sillonnaient autrefois les feuilles de Sidi-Khalif, Bled-er-Rgueb et Maknassy. Ces voies étaient les suivantes :

« **1. Route de Sufetula à Thenae par Autenti, Amudarsa et Ovisce.** — Peu de traces en ont été relevées; quelques vestiges seulement apparaissent dans le Khanguet-Sidi-Khalif et dans la plaine de Micheguigne. Cette route, en quittant *Sufetula*, prenait la direction de l'Est par Aïoun-Deben et pénétrait dans la feuille de Sidi-Khalif, à 4 kilomètres Est de Ksar-es-Souda; elle gagnait ensuite le Khanguet-Sidi-Khalif en passant un peu au Nord de Ksar-Gatrana, puis se confondant avec la piste actuelle de Sfax gagnait les Oglet-bou-Hadjela.

« **Ksar-es-Souda** doit représenter *Autenti*, situé à XXX milles de *Sufetula;* les groupes de ruines de **Henchir-el-Garaa** et **Henchir-el-Abiod-mta-el-Goud** doivent représenter *Amudarsa.*

« La distance entre Ksar-es-Souda et les Oglet-bou-Hadjela ne répond pas aux données de la Table; elle est de 52 kilomètres, soit XXXV milles et non XXV. Mais si l'on considère, d'une part, que la distance totale de *Sufetula* à *Thenae* est d'environ 175 kilomètres, soit CXV milles au lieu de CV, chiffre de la Table, que, d'autre part, il y a bien 75 kilomètres, soit L milles d'Oglet-bou-Hadjela à *Thenae* (*Amudarsa-Ovisce* XXV, *Ovisce-Thenae* XXV), on est autorisé à faire porter cette différence sur la distance *Autenti-Amudarsa* et à identifier cette dernière localité avec les ruines voisines d'Oglet-bou-Hadjela.

« 2. **Route de Sufetula à Tabalta et Macomades**, par *Nara*, *Madarsuma* et *Septiminicia*. — En plusieurs points, les vestiges de cette voie sont visibles : de *Nara*, situé à l'entrée du défilé de l'Oued-Fekka, la voie se dirigeant au Sud-Est par la Bahirt-es-Sendouk, passait par le Khanguet-Feriou, Henchir-Snab et Oglet-el-Hassi (2 kilomètres Sud de Henchir-bou-Doukhane), pour traverser ensuite le massif montagneux à l'Est en son point le plus étroit et le plus bas, au Khanguet-Méhéri. Au delà, elle prenait la direction de l'Est et, se confondant avec la piste arabe actuelle, gagnait Henchir-Mtollah, les Oglet-Metnène et Bir-Ali-ben-Khalifa.

« **Henchir-bou-Doukhane**, situé à 61 kilomètres (XL milles) de Sbéitla, doit représenter *Madarsuma*.

« **Henchir-Mtollah**, à 33 kilomètres (XXV milles) au delà, doit représenter *Septiminicia*.

« En dehors de ces deux voies données par les itinéraires, on retrouve les traces de plusieurs autres routes antiques; au Khanguet-Rebaou devait exister un carrefour de plusieurs voies paraissant se diriger :

« *a*. A l'Ouest sur la plaine de Gamouda et Sbeitla;

« *b*. Au Sud-Ouest sur Bir-Sengdal et Ksar-Ouerrak pour rejoindre peut-être au delà la route Sbeitla-Gafsa; vers le Nord, cette voie semblait se prolonger sur Henchir-Menasseria, Bouiret-Hadjedje et Haouch-Taacha. Un embranchement dont les traces sont bien visibles au col, entre le Djebel-Begra et le Djebel-Sengdal, se détachait vers Bir-Sengdal et gagnait Henchir-bou-Doukhane;

« *c*. Au Sud-Est, une route contournant le Djebel-Goubvar gagnait la plaine de Mecheguigne, en passant par le Khanguet-Greouis et Henchir-el-Atva; ses vestiges, ainsi que ceux d'un aqueduc qui la longe, sont très nets aux abords du col sur le versant Est.

« 3. **Bir-Sbeikeïa et Bir-el-Ater.** — Les rapports des officiers-topographes signalent de nombreuses ruines dans la région que comprennent ces deux feuilles; quelques-unes sont intéressantes par leur étendue et les restes de monuments antiques qu'on y rencontre. Les principales sont :

« 1° Dans la feuille de Bir-Sbeïkeïa :

« **Henchir-Goubeul**, restes d'un gros bourg; cette ruine, appelée aussi Henchir-Chefaï, a été souvent explorée; M. le lieutenant

Michaut donne quelques détails qui peuvent compléter les descriptions déjà faites;

« **Bir-Oum-Ali** (*Alonianum*), ruines très bouleversées d'une petite ville; étudiées également avec quelque détail par le même officier;

« **Henchir-Serraguia**, ruine assez étendue sur le flanc Sud du Djebel-Serraguia;

« **Henchir-Oum-es-Smaïa**, ruine étendue (environ 400 mètres sur 100); enceinte, plusieurs grands édifices, beaux débris d'architecture, colonnes, chapiteaux;

« **Henchir-Khima**, ruine étendue; fortin, mausolée, traces de voie romaine;

« **Henchir-Soumaa**, **Henchir-el-Ibel**, **Henchir-Marfègne**, mausolées;

« **Henchir-Oglet-Djedida**, grande ruine;

« **Henchir-Sahra**, grande ruine;

« **Henchir-Safia**, grande ruine (500 mètres sur 150 mètres);

« **Henchir-el-Assas**, grande ruine (1 kilomètre carré).

« Dans le Khanguet-Safsaf, restes d'un aqueduc accolé aux rochers; au débouché Sud du défilé, pont aqueduc.

« Dans la vallée de l'Oued-Safsaf, en aval du défilé, nombreux travaux de canalisation sur les deux rives de la rivière.

« 2° Dans la feuille de Bir-el-Ater :

« **Bir-el-Alter et environs immédiats**, ruines étendues, puits romain bien conservé;

« **Henchir-Sidi-Nasseur**, fort byzantin;

« **Henchir-Sidi-Oum-ben-Saïda**, près de la douane tunisienne d'Oum-el-Ksob, ruine étendue, mais complètement bouleversée;

« **Henchir-Oum-el-Araïs**, ruines d'un gros bourg; chapiteaux, colonnes, aqueduc;

« **Henchir-el-Hamadja**, grande ruine, plusieurs édifices importants;

« **Henchir-el-Besbass**, ruine de 200 mètres sur 100 mètres, enceinte, mausolées, portique.

« Ces deux feuilles étaient autrefois sillonnées par plusieurs voies antiques dont on retrouve en plusieurs points des vestiges bien apparents :

« **1. Voie de Thelepte (Medinet-el-Khedima, près Fériana), à Theveste (Tébessa)**, étudiée par M. Cagnat;

« **2. Voie de Thelepte à Tacape par Alonianum, Cerva, Ad Turres.** — Cette voie se détachait de la voie de Theveste un peu à l'Ouest de Bir-Oum-Ali (*Alonianum*) et prenait la direction du Sud-Ouest; elle se confondait jusque vers Bir-el-Ater avec la route actuelle de Négrine, puis se dirigeait droit au Sud sur Tamerza. Les ruines d'Henchir-Safia, situées à l'extrémité Sud-Ouest du Djebel-Bottena, correspondent à la distance indiquée par les itinéraires pour la station de *Cerva;* c'est l'emplacement que M. Tissot assignait à ce point;

« **3. Voie de Thelepte à Ad Majores par Ad Palmam.** — Cette voie partait de Feriana en longeant le Djebel-Goubeul au Sud, passait à Henchir-Khima où ses traces sont bien visibles, de même qu'au delà vers Oglet-Djedida, et venait couper la précédente vers Bir-el-Ater; elle se confondait ensuite avec la piste actuelle de Négrine. Le groupe important de ruines situé à 1 kilomètre environ au Sud-Est de Bir-el-Aser doit représenter *Ad Palmam.*

« **4. Voie de Cerva à Capsa** (intermédiaire entre les voies *Theveste-Capsa* et *Thelepte-Tacape*). Elle se détachait de la dernière de ces voies à Henchir-Safia et suivait la vallée de l'Oued-Ksob par Oglet-Djedida et Sidi-Oum-ben-Saïda. Cette dernière ruine doit représenter la station de *Ad Pretorium; Ad Praesidium Diolele* doit se retrouver au delà vers Henchir-el-Miedd (feuille à lever en 1903). Cette route devait rejoindre, vers Bir-Metkidès, la voie *Theveste-Capsa;* aucune trace n'en a été relevée.

« Dans le Nord de la feuille de Bir-Sbeikeïa, on a observé, aux abords d'Henchir-el-Assas, des traces d'une voie venant du carrefour d'*Alonianum* et paraissant se diriger sur *Ubaza Castellum.* Si l'on s'en rapportait à la distance de XX milles indiquée par la Table de Peutinger entre *Alonianum* et *Ubaza,* ce dernier point pourrait être représenté par Henchir-el-Assas; mais, d'une part, l'identification déjà faite d'*Ubaza* et de Henchir-Terrabaza semble plus logique et,

d'autre part, Henchir-el-Assas ne répond pas aux distances à *Theveste* et *Ad Majores*.

« Dans le Khanguet-Safsaf, on retrouve des carrières exploitées dans l'antiquité et des traces bien nettes d'une voie romaine; là passait peut-être une route plus directe de *Theveste* à *Capsa* se rattachant aux autres voies indiquées par les itinéraires, au Nord vers Bir-Oum-Ali, au Sud vers Aïn-Oum-el-Ksob. »

M. Cagnat ajoute quelques mots relativement aux découvertes des différentes brigades topographiques, en insistant sur les trouvailles épigraphiques de MM. Wartelle, Meurisse, Burat, Barbancey et de la Roque.

M. Gsell adresse une note sur des antiquités algériennes de la collection Farges :

« Il y a huit ans, De Rossi a signalé[1] une ampoule de saint Menas, découverte à Hippone, sur la colline dite *de Saint-Augustin*. M. le commandant Farges m'en a montré récemment deux autres, trouvées également à Hippone et faisant aujourd'hui partie de sa collection. Sur l'une, on voit, des deux côtés, le saint entre deux chameaux agenouillés. L'autre offre, sur une face, une tête de nègre, tournée à droite[2]; sur l'autre face, l'inscription ordinaire :

ЄΥΛ
ΟΓΙΑ ΤΟ
Υ ΑΓΙΟΥ
Μ▒ΝΑ

Εὐλογία τοῦ ἁγίου Μ[η]νᾶ.

« Ces deux petits monuments viennent s'ajouter aux souvenirs que le culte du saint d'Alexandrie a laissés dans le Maghreb, souvenirs récemment énumérés par M. Monceaux[3]. »

M. Diehl lit le rapport suivant sur une communication de M. Robert :

« Les documents transmis à la Commission, par M. Robert,

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 56.

(2) Cf. Michon, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVIII, p. 302-303.

(3) *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1902, p. 177.

administrateur de la commune mixte des Maadid, comprennent un plan de la ville romaine de *Lemellef* (Kherbet-Zembia) près du village de Cérez, et sept photographies. De celles-ci, il y a peu de chose à dire. Le fortin byzantin existant à la Mechta-Oulad-Aïssa est un petit poste de dimensions médiocres et de construction hâtive, appartenant à un type très répandu. Les remparts de la ville berbère de Tihamanine sont plus curieux par la ressemblance qu'ils offrent avec les citadelles byzantines de basse époque, et il serait intéressant de connaître la date approximative de la construction. Il n'y a qu'à signaler l'existence du pont romain sur l'Oued-Ksob, à 20 kilomètres de Bordj-bou-Aréridj, à cause de l'intérêt que peuvent offrir ces ruines pour le tracé des voies romaines. Quant à l'inscription gravée sur une pierre, peut-être tombale, elle est, dans l'état de la photographie, indéchiffrable.

«Le plan de l'enceinte de *Lemellef* mériterait peut-être d'être reproduit; il est regrettable toutefois que les murs se détachant sur le flanc Sud de l'enceinte n'aient pu être relevés sur tout leur parcours, et qu'aucune indication ne soit donnée sur l'époque probable de leur construction : ils semblent, en effet, ajoutés à l'enceinte primitive, sans qu'on saisisse parfaitement le but de cette addition.»

M. Héron de Villefosse rend compte d'un envoi de M. Papier, président de l'Académie d'Hippone. Cet envoi se compose de trois photographies reproduisant la face principale et les deux faces latérales du grand sarcophage des Amazones trouvé à Souk-Arrhas, en 1856, et conservé aujourd'hui au musée de Bône. Ce monument a été l'objet d'une notice spéciale de M. Carl Robert, dans son recueil des sarcophages romains[1].

Quoique les faces latérales, d'un intérêt d'ailleurs assez secondaire, n'aient pas été dessinées sur la planche XLII, à côté de la face principale, il ne paraît pas indispensable d'en insérer une image au *Bulletin*, car la description très détaillée des scènes qu'elles représentent, donnée autrefois par Lewal, dans la *Revue africaine*, a été reproduite par M. Carl Robert. En remerciant M. Papier de son envoi, le rapporteur propose de déposer les photographies aux archives du Comité.

[1] *Die antiken Sarkophag-reliefs*, t. II, p. 120, n. 97, pl. XLII.

M. Saladin lit, pour être imprimée dans le *Bulletin*, une note sur des photographies de monuments arabes (Kalaa des Beni-Hammad), communiquées à la Commission par M. Robert, administrateur de la commune mixte des Maadid.

M. Toutain rend compte de diverses trouvailles signalées par M. L. Bertrand. Au cours de travaux exécutés par le Service des ponts et chaussées près du port de Philippeville, M. L. Bertrand a recueilli et fait entrer au musée de cette ville plusieurs fragments antiques:

1° Un fragment d'un buste d'homme, revêtu de la toge, en marbre blanc (grandeur naturelle);

2° Plusieurs briques de construction, «dont l'une, écrit M. Bertrand, affecte la forme d'un petit pain avec rainure médiane»;

3° Un chapiteau corinthien de marbre blanc, deux fûts de colonnes de marbre et un angle d'entablement provenant du monument dans lequel M. Bertrand a recueilli, en juin 1891, un piédestal de statue où se lit l'inscription *Hygiae Aug. sacrum;* la tête mutilée, un bras et une main de la statue de la déesse [1].

Enfin les travaux du Service des ponts et chaussées ont permis à M. L. Bertrand de reconnaître la maçonnerie romaine des quais de *Rusicade;* ce sont des murs en pierre de grand appareil qui rejoignent, en alignement, les murs des voûtes romaines situées sous la place de Marqué et qui font face à la mer. Stora était le port de *Rusicade*, mais les constructions découvertes à diverses époques, et notamment en novembre 1902, indiquent clairement que les Romains avaient à Philippeville au moins un refuge-abri, peut-être relié par des quais au port de Stora; car l'on constate l'existence de maçonneries romaines tout le long de la côte de Philippeville à Stora.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] *Bulletin archéologique du Comité,* 1893, p. 154.

10 FÉVRIER 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand envoie un rapport sur des fouilles opérées dans la propriété de M. Lesueur, près de Philippeville. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, communique un rapport sur la découverte de plusieurs tombes romaines et chrétiennes à Carthage. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Gauckler communique une note de M. le docteur Vercoutre sur différentes inscriptions trouvées à Sfax et aux environs. — Renvoi à M. Cagnat.

Du même, envoi d'estampages d'inscriptions puniques provenant de la collection Marchand. — Renvoi à M. Ph. Berger.

Le R. P. Delattre fait hommage de plusieurs brochures intitulées :

1° *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au Musée Lavigerie;*
2° *Rapport sur les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique : découverte d'un cinquième sarcophage de marbre blanc;*
3° *Sixième sarcophage de marbre blanc peint, trouvé à Carthage.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Babelon donne lecture de la communication suivante qu'a envoyée M. Gsell :

« M. Viré a trouvé récemment au cap Djinet, entre Alger et Dellys, un petit trésor de monnaies d'argent de Juba II. Ces deniers, au nombre de vingt-cinq, étaient enfermés dans un petit pot. En voici l'énumération :

« A. *Monnaies de Juba seul :*

« 1°, 2°, 3° Type de Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, n° 25.

« 4° Muller, n° 39.

« 5° Muller, n° 40.

« 6° Type de Muller, n° 30, où l'année indiquée est la 36e du règne. Sur notre monnaie, le chiffre est mutilé : *XXX*▒.

« 7° Type de Muller, nos 34-37, mais le chiffre d'années est *XXXXI* (16 après J.-C.).

« 8° Type de Muller, nos 58-62, mais le chiffre est *XXXXIII* (an 18 de notre ère).

« 9° Monnaie de fabrication grossière. Tête de Juba, à droite; elle paraît être diadémée; en tout cas, elle n'est pas couverte d'une dépouille de lion. REX IVBA. — Au revers, tête de femme tourelée, à droite (sans doute la *Tychè* de *Caesarea*). ℞ *XXXI* (an 6 de notre ère). Cf. Muller, n° 50, mais ce n'est pas le même type.

« 10° Tête de Juba diadémée, à droite (pas de massue derrière l'épaule). REX IVBA. — Au revers, siège à dossier, sceptre, couronne et un autre objet peu distinct (vase?) ℞ *XXXI* (inscription qui se lit très nettement). Cf. Muller, n° 70; mais ce n'est pas le même type. Muller (p. 123-124) suppose que les objets reproduits au revers sont des cadeaux honorifiques envoyés par le Sénat romain à Juba, pour sa participation à la victoire remportée sur les Gétules, en l'an 6 après J.-C. La date, certaine, inscrite sur notre monnaie confirme cette hypothèse.

« 11° Type de Muller, n° 56. Mais, sur notre exemplaire, on lit nettement LVCVS ‖ AVGVSTI, (et non LVCV).

« 12° Type de Muller, n° 45. Notre exemplaire offre un détail que Muller n'indique pas. Sur l'entablement qui porte le fronton de la chapelle, on lit AVGVSIVS (*sic*). L'édifice représenté n'était donc pas un sanctuaire consacré à Astarté, comme l'a supposé

Muller (p. 120). Cette chapelle est distincte du temple hexastyle figuré sur une autre monnaie de Juba et accompagné de l'inscription AVGVSTI (Muller, n° 55).

« B. *Monnaies de Juba et de Cléopâtre :*

« 13° et 14° Type de Muller, n° 95.

« 15° et 16° Muller, n° 89.

« 17° Muller, n° 92.

« 18° Muller, n° 92 *a* (au *Supplément* de son ouvrage, p. 74).

« 19° Muller, n° 91.

« 20° et 21° Même type, mais avec la légende BACIΛICC ‖ KΛЄOΠATP.

« 22° Même type, avec la légende BACIΛICCA ‖ KΛЄOΠATPA.

« 23° Tête diadémée de Juba jeune, à droite REX IVBA. — Au revers, tête de jeune femme diadémée, à gauche BACIΛICCA KΛЄOΠATPA. Inédite.

« 24° Tête de Juba diadémée, à droite .REX IVBA. — Au revers, tête de femme qui paraît être diadémée, à droite; la chevelure est recouverte d'une résille. Devant cette tête, un épi (?); derrière, un sceptre (?). Il ne me semble pas certain que cette figure représente la reine Cléopâtre. Inédite.

« C. *Monnaie de Juba et de Ptolémée :*

« 25° Tête diadémée de Juba, à droite REX IVBA. — Au revers, tête diadémée de Ptolémée (barbu), à gauche. Du même côté, indication mutilée d'une année de règne : ▨XXXVI. Il faut certainement suppléer [℞ *X*]*XXXVI*. La 46e année du règne de Juba correspond à l'an 21 après J.-C. : on sait, par une autre monnaie[1], qu'à cette date Ptolémée était associé à son père. Inédite.

« Ce petit trésor fait aujourd'hui partie des collections du Musée d'Alger[2]. »

M. Cagnat dépose, pour être insérée au *Bulletin*, un rapport de M. le capitaine Ungerer sur des ruines antiques explorées par

[1] Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1889, p. 388-392. Cf. *École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. XVIII (1898), p. 76, n° 6.

[2] Le même Musée a reçu de M. Mermet un exemplaire de la monnaie rare publiée par Muller, au n° 75 (Juba II, monnaie de bronze avec légendes grecques).

MM. les officiers des brigades topographiques d'Algérie (feuille de Bou-Taleb).

Le R. P. Delattre envoie une note sur des découvertes survenues récemment à Carthage :

« 8 janvier 1902. — En supprimant la piste du Koudiat-Zâteur, pour la livrer à la culture, les Directeurs de l'orphelinat Saint-Augustin ont encore fait quelques découvertes. Entre l'établissement et la route carrossable de Sidi-Bou-Saïd, on a rencontré dans le sol deux coffrets de pierre renfermant des ossements brûlés. Près d'un de ces coffrets, un fond d'amphore contenait des cendres. Ces coffrets sont absolument semblables à ceux que nous avons trouvés au nombre de plusieurs centaines dans la nécropole des *rabs*, des *prêtres* et des *prêtresses*, sur la colline voisine de Sainte-Monique. Un des deux coffrets avait son couvercle fixé aux deux extrémités à l'aide de plomb coulé dans des entailles en queue d'aronde. Déjà nous avions rencontré un coffret ainsi scellé dans la couche inférieure d'un cimetière romain situé près de la Malga [1].

« Ces deux coffrets funéraires découverts sur le Koudiat-Zâteur datent assurément de la fin de la période punique, comme la chambre trouvée entre la piste et l'établissement de Saint-Augustin. On sent cependant que l'on touche de près à la période romaine, car sur la même piste, mais du côté opposé, c'est-à-dire entre la maison et le chemin qui conduit à Sainte-Monique, en creusant des trous pour la plantation d'arbres, on a trouvé plusieurs sépultures romaines. La principale se composait d'une cruche à une anse remplie d'ossements calcinés et bouchée à l'aide d'un couvercle percé d'un trou au centre. Près de cette urne funéraire, on avait placé une patère de terre rouge sans glaçure et une belle lampe en terre très fine, sans queue, avec trou au centre du disque supérieur qui est orné d'une rosace à seize branches.

« Cette lampe porte au revers en graffite la lettre Π dont la barre supérieure se prolonge à droite.

« Plus près du chemin de Sainte-Monique, on a encore trouvé des débris de poteries rouges et d'une lampe à anneau.

« 13 janvier. — En continuant à creuser des trous pour les arbres entre l'établissement de Saint-Augustin et la route de Sainte-Mo-

[1] Cf. *Les cimetières romains superposés de Carthage* (Paris, 1899), p. 7.

nique, on a encore rencontré des sépultures antiques. Il convient de signaler un second coffret renfermant des ossements calcinés et scellé au plomb aux deux extrémités comme le précédent. Deux cruches à une anse et une amphore contenaient également des ossements brûlés.

« On a recueilli à côté de ces sépultures des *unguentaria* d'argile et de verre, des gobelets et des lampes en terre excessivement fine [1], des patères et quelques monnaies très usées paraissant être des pièces carthaginoises n'ayant plus cours lorsqu'elles ont été déposées à côté du mort [2].

« Quatre lampes portent des personnages. Sur l'une, on voit un génie chevauchant sur un dauphin nageant à droite; sur une autre, un personnage assis; sur une troisième, un personnage debout. Une cinquième, qui n'a pas de sujet, porte au revers la lettre N en graffite. Toutes ces lampes, sans anneau, appartiennent au plus ancien type de lampes romaines.

« Les patères sont de belle terre rouge et portent les marques :

CRE HERAC PHILARGVRI

« Dans cette dernière estampille que je ne crois pas connue, A et R, V et R sont liés.

« Une tasse de même terre et de même fabrication porte une marque incomplète :

INNI
C

« Ces sépultures datent assurément de la première colonisation romaine.

« Jusqu'à présent le Koudiat-Zâteur, dans sa partie occupée par l'établissement Saint-Augustin, a fourni des antiquités de toutes les époques, punique, romaine et chrétienne. Le reste de la colline, planté d'oliviers, doit aussi réserver à l'archéologie des vestiges des diverses phases de l'histoire de Carthage.

« Jusqu'à présent les antiquités puniques et romaines païennes ont été surtout rencontrées le long de la piste aujourd'hui détruite,

(1) Cf. *Les cimetières romains superposés de Carthage*, p. 20.
(2) Cf. *Ibid.*, p. 32.

entre la route de Sainte-Monique et celle de Sidi Bou-Saïd, tandis que les antiquités chrétiennes ont été plutôt trouvées vers l'angle de bifurcation formé par ces deux routes, c'est-à-dire vers La Marsa. »

M. Gauckler transmet la note suivante sur une mosaïque tombale d'époque chrétienne, trouvée à Tabarka, qu'il a reçue de M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse :

« M. le commandant Tardieu a fait don au Musée de Sousse d'une mosaïque de l'époque chrétienne, trouvée à Tabarka; elle mesure 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 65 de largeur. Le fond de cette couverture tombale est fait en cubes calcaires de diverses nuances, très grossièrement assemblés.

« Le sujet représente un personnage debout, de face, ayant les bras écartés ou en croix, les mains ouvertes, la paume tournée en avant. Il est vêtu d'une robe descendant jusqu'aux pieds, formant de nombreux plis. Un manteau plissé paraît ceindre le milieu du corps en diagonale; partant du dessous du bras gauche, il entoure le personnage jusqu'au-dessous de la hanche droite. Il porte de grosses chaussures pointues, semblables aux babouches indigènes. La tête est entourée d'un nimbe. Sous chaque main figure un animal paraissant lui tomber des mains; sous la main droite on devine une perdrix assez mal dessinée, la tête en haut, les pieds paraissant repousser d'un mouvement assez naturel une étreinte. De la main gauche tombe un poisson, la queue en haut et la tête en bas.

« Au-dessus de la tête du personnage, sur une ligne presque horizontale, est une inscription en lettres irrégulières et assez effacées de 0 m. 08 de hauteur : CAEIVIA IN PACE.

« Sous le personnage figure un cratère à deux anses, sans pied. Du milieu de l'intérieur part, de chaque côté, une triple branche sans feuille, munie à chaque extrémité d'une fleur rouge, peut-être des roses.

« Les cubes dessinant le personnage sont en calcaire et en céramique pour les couleurs ordinaires, telles que pourpre, rose, jaune, noir, brun, etc., et en pâte de verre de toutes nuances pour les plis de la robe et du manteau.

« Les animaux sont exécutés de la même manière que le personnage, soit en cubes de calcaire, en céramique ou en verre.

« L'inscription et le cratère sont en cubes de calcaire.

« Dans son ensemble, cette mosaïque devait être d'un effet assez riche, à en juger par la quantité et les nuances des smalts; aujourd'hui, la plupart de ces derniers ont perdu leur ton ou sont effrités par le temps.

« Au point où cette mosaïque a été découverte il y avait sept tombes superposées, datant peut-être de la même époque. »

M. Gauckler annonce également qu'il vient de faire entrer au musée du Bardo une tête de marbre de Paros, récemment découverte dans les ruines de *Sufetula*, par M. Guillon, colon et délégué de la Direction des antiquités, à Sbéitla :

« Ce fragment de statue, plus petite que nature, mesure, dans son état actuel, 0 m. 18 de hauteur. La statue devait être adossée : la partie postérieure de la tête n'est que sommairement dégrossie et l'occiput disparaît sous un tenon rectangulaire qui double l'épaisseur du cou et qui avait pour but d'augmenter la solidité de la sculpture.

« Le fragment retrouvé par M. Guillon est assez bien conservé : il manque cependant le nez, qui avait été sculpté à part et fixé au moyen d'un goujon de métal s'enfonçant dans une profonde mortaise circulaire. Le menton et la bouche sont aussi quelque peu meurtris. La pupille des yeux n'est pas indiquée. Le travail est soigné, mais banal. La tête reproduit un modèle d'école, sans aucune originalité; elle présente cependant un détail curieux : elle était ornée d'un pétase de métal, probablement doré, qui a disparu aujourd'hui, mais dont l'existence est certaine. Cet attribut, caractéristique de Mercure, était appliqué au-dessus du front et recouvrait en partie les premières boucles de la chevelure ainsi que les deux ailes, à peine ébauchées, qui font saillie au sommet du crâne. De nombreux trous d'insertion, pratiqués au trépan, assuraient la parfaite adhérence du métal au marbre. A ce point de vue, le Mercure de Sbéitla doit être rapproché de l'Hercule colossal de Cherchel, dont la chevelure était, elle aussi, recouverte d'un placage de métal[1].

« Ces deux œuvres d'art semblent dater de la même époque : je

[1] Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. XIII et p. 134.

ne crois pas qu'on puisse les faire remonter plus haut que le commencement du IIIe siècle de notre ère.

« Cette tête de Mercure est la première de ce genre qui entre au Musée du Bardo, ce qui, à défaut d'autre mérite, suffirait à lui donner, pour nous, un réel intérêt. »

M. Héron de Villefosse rend compte d'un envoi de M. le lieutenant-colonel Derrien, président de la Société de géographie d'Oran. M. Derrien avait invité M. Fabre, receveur des contributions directes à Tiaret, à revoir le texte original d'une inscription chrétienne, découverte en 1899 près de Trumelat (Oran), par le lieutenant Galand, des brigades topographiques, dont une photographie insuffisante n'avait pas permis de publier une copie définitive. M. Fabre, membre de la Société de géographie d'Oran, s'est acquitté de cette mission avec le plus grand zèle. Il a envoyé au lieutenant-colonel Derrien la nouvelle copie ci-dessous, évidemment supérieure à celle publiée précédemment[1].

DEDONISDEIHVICFVADINAD
ECLISCNSTRVCIVMS IVRIN
DECPERFECITC·M M
MINIFILIFELICI

Les caractères ont 0 m. 05 de hauteur; la matière est un grès très dur. Un encadrement en relief, qui manque à droite, démontre que le monument a été brisé et qu'il est aujourd'hui incomplet. Les lettres ont beaucoup souffert du côté de la cassure et plusieurs restent illisibles ou incertaines. La formule *De donis dei*, si fréquente sur les inscriptions chrétiennes d'Afrique, a été l'objet d'une étude récente de M. Paul Monceaux[2].

M. Houdas fait un rapport sur une communication de M. Alfred Parienti :

« Le feuillet communiqué par M. A. Parienti contient cinq recettes ayant pour objet : 1° le moyen d'arrêter l'écoulement des menstrues; 2° l'indication d'une formule qui permet de disperser

(1) Voir le *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. XXXIII.
(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1902, p. 245-247.

un groupe d'individus qui discutent; 3° le remède qui assure la guérison d'une certaine maladie; 4° le moyen de rétablir l'harmonie dans un ménage; et 5° celui de rompre une liaison entre homme et femme.

« Ces formulaires tracés sur des feuilles volantes, et dont on trouverait facilement des milliers dans les pays musulmans de l'Afrique, passent dans tant de mains et sont si souvent pliés, dépliés et repliés, qu'ils prennent très vite l'apparence de vieux parchemins. Mais l'usure des plis, l'érosion des marges et l'action de l'humidité en font rapidement des loques inutilisables qu'il faut remplacer à assez bref délai, en sorte que, le plus souvent, ils ne dépassent pas trente ou quarante années d'existence. Dans le feuillet présenté par M. Parienti, le bord supérieur est tellement rongé, que la partie essentielle de la première recette a disparu, et deux des autres bords sont en si mauvais état, qu'il est fort difficile, pour le reste, d'obtenir une lecture sûre et complète. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de publier ce texte, ni même de chercher à compléter la traduction sommaire que M. Parienti a essayé de donner.

« Enfin j'ajouterai, en terminant, que, contrairement à ce que paraît penser M. Parienti, beaucoup de non-musulmans, en Algérie et ailleurs, croient à la vertu de ces philtres ou talismans écrits en caractères arabes. Personnellement, j'ai vu un Tunisien, en l'espace d'une heure, débiter de ces recettes pour la somme de 25 francs sur les quais de La Valette, dans l'île de Malte, et les seuls clients de cet étrange commerce étaient des Maltais et surtout des Maltaises. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

10 MARS 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler écrit une lettre au sujet de la justification des deux subventions ministérielles affectées en 1902 aux fouilles de Tunisie. — Dépôt dans les dossiers du Ministère.

M. Ballu fait devant la Commission un résumé des travaux exécutés par le Service des Monuments historiques en Algérie au cours de l'année 1902 :

Département d'Alger.

1° *Cherchel.* — Les fouilles de Cherchel, dirigées par M. Waille, ont enrichi le musée de cette ville de plusieurs inscriptions intéressantes.

M. Waille a découvert aussi une mosaïque géométrique à tons noir et blanc, de 2 m. 62 de côté, dans les déblais opérés près des fortifications; elle a été placée au musée, où elle sert de pavement. Il a mis à jour également différentes salles appartenant à un édifice particulier, avec des colonnes encore en place.

Un autre chantier a été ouvert derrière la maison de l'administrateur. du côté de la route d'Alger. On a retrouvé une voie de 5 m. 10 de large, encombrée de constructions berbères, et dont les dalles sont disposées de biais comme à Timgad.

Dans une série de constructions établies près de la mer, on a

trouvé des cuisines avec écoulement d'eaux; des escaliers en bon état, des fragments de fenêtres, des enduits peints, des morceaux de marbres de toutes sortes; des seuils de grande dimension (2 m. 25 de longueur), des bases de colonnes en place, et une chambre dont le sol est encore recouvert d'une couche de béton dans laquelle ont été incrustés de distance en distance des cubes de marbres de plusieurs couleurs. A pic sur la mer, du côté de l'Est, un réduit a conservé une jolie mosaïque; on voit aussi une salle se terminant par un hémicycle.

Plus au Sud, dans un terrain appartenant à un particulier, M. Waille a réussi à obtenir l'acquisition, pour le musée de Cherchel, d'une mosaïque représentant une chasse au lion et divers fragments d'une autre qui, rassemblés, constitueront un tableau intéressant.

Enfin le morceau le plus important, cette année, sera le déblaiement d'un énorme massif de maçonnerie composé d'un blocage bordé d'un épais revêtement en belles pierres de taille, dont les moulures de soubassement sont encore en place dans la partie Nord du monument. Ce dernier mesure environ 15 mètres de largeur sur le double de longueur. Il constitue un vaste rectangle présentant sa plus grande dimension du côté de la mer, au Nord par conséquent. Deux échancrures pratiquées à peu près dans le milieu du massif contenaient jadis des escaliers disparus. La saillie de la moulure du soubassement est de 0 m. 24 d'épaisseur; une banquette de 0 m. 38 de large la précédait avec un ressaut de 0 m. 20. En avant de l'édifice, une plate-forme bétonnée de 0 m. 22 d'épaisseur s'étend au loin du côté de la mer. A un peu moins de 20 mètres de distance de la face de l'élévation septentrionale, on a retrouvé une série de colonnes assises sur leurs bases, et soutenant anciennement un portique, des débris de demi-colonnes qui ornaient le revêtement de cette construction, et un fragment de statue colossale qui ne mesurait pas moins de 10 mètres de hauteur. Nous sommes probablement en présence d'un temple.

2° *Tigzirt.* — Aidé des conseils de M. Firbach, sous-préfet de Tizi-Ouzou, M. Paul Vigna, administrateur de la commune mixte de Mirzana, a fort intelligemment dirigé les travaux de déblais et, bien que ses efforts n'aient pas encore été couronnés du succès qu'ils méritaient, ils ont eu cependant pour résultat d'indiquer les

endroits où il y aura lieu, l'an prochain, d'opérer des sondages et de faire les reconnaissances pouvant aboutir à des découvertes.

Des monnaies, divers objets, des poteries, etc., ont été trouvés, mais tout cela n'offre pas un grand intérêt. On a dégagé une avenue au Nord du temple, le long de sa face latérale; à la pointe septentrionale du promontoire, on a découvert des murs construits en pierre sèche postérieurs à l'occupation romaine.

Département d'Oran.

Tlemcen et Sidi-Bou-Médine. — Le nouveau musée, occupant l'ancienne mosquée de *Sidi-Aboul-Hacen*, a été enfin installé en partie, avec le crédit qui nous a été alloué sur le chapitre 44 (Monuments historiques). La cour intérieure sera convertie en salle de collections avec deux étages.

Département de Constantine.

1° *Morsott* (*antique Vasampus*). — Un petit crédit nous a été accordé pour continuer les fouilles entre la rue découverte l'an dernier et les thermes déblayés, il y a trois ans, par M. Georges Barry, administrateur de la commune mixte. Ces fouilles ont mis au jour des constructions particulières n'offrant aucune particularité intéressante.

2° *Tébessa Khâlia.* — La chambre circulaire, en partie dégagée l'an dernier, l'a été complètement cette année. Il a été trouvé des thermes attenants à cette chambre, qui certainement faisait partie de l'établissement. Elle possède une banquette de pierre qui supportait des colonnes de 0 m. 40 de diamètre, par conséquent de 4 mètres de haut; sur ces colonnes, un entablement recevait la charpente que recouvrait une couverture en tuiles. Des fenêtres, larges de 1 m. 60, éclairaient cette salle; nous en avons retrouvé les appuis portant encore les trous dans lesquels s'encadraient les grillages de ces baies. A signaler plusieurs mosaïques intéressantes, notamment celle d'une piscine, à extrémité hémisphérique, dont les parois sont ornées d'un dessin en point de Hongrie de couleurs noires, blanches, rouges et vertes gris-bleu; et un seuil représentant deux vases avec anses et deux traces de pieds ou plutôt de sandales; enfin des combinaisons géométriques, sortes d'égides entre-croisées (boucliers d'amazones). Après la salle circulaire, la plus

remarquable est une salle carrée, dont trois côtés sont munis de parties hémisphériques; un puits était pratiqué au centre. M. Barry, qui a dirigé ces fouilles avec une grande intelligence et un dévouement dont on ne saurait trop faire l'éloge, a découvert encore des restes de fenêtres de petites dimensions, des fragments de moulures en stuc, une tête d'impératrice en marbre blanc, des restes de mosaïques, etc. Tous ces objets ont été transportés à Tébessa et seront déposés au musée.

Ces travaux de fouilles sont terminés.

3° *Guelma* (antique *Calama*). — M. Joly, ingénieur, a bien voulu se charger de déblayer le théâtre antique qui, depuis de longues années, était négligé et se comblait. Aidé par une subvention de la municipalité, dont il est un des chefs, il a pu dégager une grande partie de l'*orchestra* et opérer quelques consolidations indispensables. Quelques gradins aussi ont été mis à jour et il a été trouvé : une tête de femme (marbre de Carrare); une partie drapée de buste (même matière); un chapiteau à un seul rang de grandes feuilles, avec caulicoles renversées, très intéressant (marbre de Guelma); une base, divers morceaux de colonnes et moulures et deux inscriptions; l'une de ces inscriptions mesure 2 m. 50 de long et n'est malheureusement pas complète dans sa longueur; sa hauteur est de 0 m. 215.

On y lit sur deux lignes :

AVGGG SEMPER ||
PROC · FL · EVCSINI · C · V LEGATIONE · FL ·
CLODIANI · C · V · IVL · RVSTICIVS VESPER · CVR · R · *p.*

4° *Khamissa* (antique *Thubursicum Numidarum*). — Pour diriger, en 1902, les travaux de fouilles de Khamissa, M. le Gouverneur général a bien voulu, sur notre proposition, désigner M. Bévia, architecte à Mustapha. Cet agent s'est acquitté de sa tâche avec un dévouement absolu; il a suivi ponctuellement les instructions qui lui ont été données, et n'a pas même suffisamment ménagé sa santé, qui s'est ressentie d'un excès de labeur et de la température très élevée dont on a eu à souffrir l'été dernier.

Le programme des fouilles comportait principalement la continuation des déblais, entrepris en 1901 aux alentours des arcades récemment dégagées. Nous y avons donc mis les travailleurs; mais

la surface restreinte de cette fouille nous a obligés, afin d'utiliser nos hommes dans les meilleures conditions possibles, à les porter en même temps sur d'autres points.

Il en résulte que les travaux ont été exécutés aux endroits suivants : 1° abords des trois arcades et enceinte polygonale; 2° nymphée; 3° arc de triomphe; 4° sondages divers au cours des relevés du plan de la ville. Un rapport détaillé surl es découvertes a été communiqué à la Commission dans une séance précédente.

5° *Lambèse.* — Le programme de cette année était de fouiller l'espace compris entre les déblais opérés, l'an dernier, par M. Courmontagne, directeur de la maison centrale, et les thermes de la légion incomplètement dégagés jusqu'ici et, en tous cas, à moitié remblayés par suite de l'abandon dans lequel ils avaient été laissés depuis fort longtemps. Ce travail a été exécuté avec le plus grand soin par M. Courmontagne, qui a trouvé le moyen de faire une très grosse besogne avec des ressources limitées

A l'Est des monuments disposés derrière le *praetorium* et des *scholae*, on a trouvé un trottoir de 3 m. 90 de large avec bordure en pierre, sur une longueur de 99 m. 20; une voie non dallée, de 9 m. 38 de large, et, sur le flanc oriental de cette voie, des bâtiments comportant dix-neuf divisions de chambres et de pièces de différentes dimensions. Chose remarquable : il n'existe aucune communication entre ces salles et la rue. La voie, le trottoir et les constructions bordant la voie partent au Nord, au niveau du *praetorium*, et montent en pente douce pour atteindre le niveau des *scholae*. Dans une des chambres se trouve un fort revêtement d'enduit. On y a découvert une assez grande quantité de graines de millet.

La route dite *de la ferme de Jouvence* sépare malheureusement ces fouilles des thermes de la légion; de l'autre côté de cette route, les bâtiments continuent. Le trottoir, qui borde la voie, limitait un portique à colonnes ioniques; on a dégagé une entrée flanquée de deux colonnes, par laquelle on pénétrait dans les *scholae* en gravissant deux marches encore en place.

Les Thermes, entièrement dégagés, nettoyés et remis en état par M. Courmontagne, ont le plus bel aspect. Il est aisé maintenant de se rendre compte de leurs belles dispositions. On entrait dans

l'établissement par un grand vestibule, servant de salle d'exercices et donnant accès à ses extrémités aux pièces froides flanquées de piscines; dans l'axe, aux salles chaudes : 1° aux *tepidaria*, qui ont conservé en partie leurs mosaïques de dallage; 2° au *laconicum* central, orné de ses huit niches hémisphériques; 3° aux *caldaria*, dont les deux moins importants communiquent avec les pièces tièdes, et le plus grand, celui du centre, muni de trois immenses *alvei*, avec l'étuve. Viennent ensuite les cours de service, les couloirs de chaufferies, etc., etc.

Mais là ne s'est pas borné le zèle de M. Courmontagne. Il a fallu commencer l'installation du musée, établi dans une ancienne halle; revêtir les murs d'un enduit; réparer la couverture qui était en mauvais état; augmenter le périmètre de la clôture qui limite l'espace découvert où se trouvent les gros fragments; enfin procéder au rangement des premières pièces du musée dans l'intérieur. Ce travail sera complété l'an prochain.

6° *Timgad.* — Les travaux et déblais opérés à Timgad, en 1902, peuvent se diviser en plusieurs catégories, qui sont les suivantes :

1° Découverte de voies;
2° Découverte d'un grand établissement de thermes, à l'Est;
3° Découverte d'une mosaïque (*Neptune*);
4° Découverte d'un établissement de bains publics, près la porte Nord;
5° Découverte d'un baptistère et dépendances;
6° Découverte d'une maison, près la porte Nord;
7° Découverte d'un *decumanus maximus* (partie Ouest);
8° Découverte d'une enceinte de basse époque et primitive;
9° Découverte de grandes salles et bâtiments attenant au théâtre;
10° Découverte d'inscriptions diverses;
11° Restauration de la maison de Sertius;
12° Rassemblement des fragments des arcades du *macellum;*
13° Enlèvement et application des mosaïques dans le musée;
14° Dégagement du musée et construction de vitrines;
15° Découverte d'une fontaine (*lacus*);
16° Découverte de fragments divers et pièces de musée.

1° *Découverte de voies.* — Les voies découvertes sont au nombre de huit, savoir : celle en prolongement de la voie du Capitole, descendant jusqu'à la hauteur de la basilique cathédrale, depuis le petit temple dont elle longe le flanc droit; cinq voies parallèles au *decumanus maximus*, dont les amorces avaient été déblayées l'an dernier; une voie montante derrière le théâtre et conduisant à l'entrée principale supérieure, qui permettait d'accéder à cette partie du monument; enfin une voie perpendiculaire à cette rue montante.

2° *Découverte d'un grand établissement de thermes, à l'Est.* — A quelques mètres de la porte Est, sur une longueur de près de 50 mètres, se dressent, à la suite des fouilles de cette année, les ruines d'un bel établissement de thermes, le troisième comme importance de Timgad, qui en compte déjà six, sans énumérer les bains privés.

Ces thermes offrent cette particularité, qu'une partie de leurs salles était placée au-dessus de sous-sols et ont disparu, laissant apparaître ces derniers; tandis que l'autre partie, établie au rez-de-chaussée, a été conservée.

Parmi ces derniers, nous citerons seulement : le *frigidarium*, duquel on descendait par trois degrés dans une piscine, dont le fond est dallé en mosaïque de ton noir; la pièce tiède (*tepidarium*) qui possède encore sa *suspensura* (sol supporté par des piliers de briques), recouverte d'une mosaïque très ornée; un *caldarium* communiquant avec le *tepidarium* et qui, privé de son ancien plancher, a conservé, sur son côté Ouest, les traces visibles d'un *alveus* presque aussi large que la pièce elle-même; et, sur son flanc gauche, une baie par laquelle on passait dans le *laconicum*. Le sol en béton existe encore; quoique mitoyenne avec le *tepidarium*, l'étuve ne communiquait pas avec lui; mais on pouvait passer de là dans une autre chambre chaude plus grande que la première, et dont le sol, recouvert d'une jolie mosaïque, est intact. Sa longueur est de 14 m. 80, y compris deux bassins. L'un d'eux, jadis disposé à l'Ouest, a disparu, et l'autre occupe l'extrémité Est de la salle. Sur le flanc Sud, on voit un troisième *alveus*, de forme elliptique, derrière lequel étaient ménagés trois compartiments destinés à recevoir des vases remplis de l'eau dont on élevait la température.

Enfin l'établissement était limité à l'Occident par une galerie dallée qui servait aux esclaves pour l'alimentation des fourneaux,

lesquels chauffaient directement les trois principaux hypocaustes (les deux *caldaria* et le *laconicum*); le *tepidarium*, moins chaud, était éloigné des foyers.

A l'Est, une grande salle d'exercices était précédée d'un couloir, ou galerie, qui conduisait à de grandes latrines disposées à l'angle Sud-Est, dans un emplacement rectangulaire. Derrière la grande salle, on voit des distributions à demi disparues et les salles du sous-sol, au nombre de douze; la moitié d'entre elles était commandée par les six autres, et ces dernières étaient desservies par une galerie.

3° *Mosaïque* (*Neptune*). — Une belle mosaïque géométrique, à tons noirs, jaunes, blancs et rouges, décore le pavement du *frigidarium* des bains précédents; au milieu de ce dallage, nous avons découvert un ensemble de figures représentant le Char de Neptune. Le dieu marin tient de la main droite son trident; de la gauche, qui appuie contre sa poitrine un manteau gonflé par le vent, il serre les rênes de son attelage, composé de quatre hippocampes dont les extrémités sont en queue de poisson s'enroulant sur elles-mêmes. Quatre dauphins accompagnent le char en se jouant dans les flots.

4° *Établissement de bains publics par la porte Nord.* — Cet établissement, quoique bien moins important que celui décrit ci-dessus, offre cependant avec lui une analogie : c'est la disposition de la partie des salles qui étaient placées au-dessus de sous-sols, en même temps que la conservation de celles établies au rez-de-chaussée.

Les dimensions du monument sont de 20 mètres sur 20 mètres, soit 400 mètres carrés. Il se dressait, à peu de distance de la porte, sur le flanc gauche du *cardo maximus* Nord. De ce côté se trouvent les galeries de service et de chaufferies, les latrines des esclaves, un réservoir dont le radier est en mosaïque noire uniforme.

La seule entrée existante est dans une voie perpendiculaire au *cardo*, au Sud de l'édifice. A droite, on voit les latrines des clients des bains; en face, les traces d'escaliers qui conduisaient aux salles surmontant les sous-sols, divisés en sept pièces de dimensions variables. Un mur parallèle au *cardo* séparait ces pièces, parmi lesquelles on distingue une piscine dallée et revêtue en mosaïque, des chambres chauffées dont le nombre est de trois : le *tepidarium;*

le *laconicum* communiquant avec ce dernier et avec un *caldarium* qui, ouvert sur les deux précédentes salles, était muni d'un *alveus* demi-circulaire. Trois salles, dont la destination est difficile à déterminer, et dont les dimensions sont restreintes, complètent la partie des bains située à l'Ouest du mur séparatif. Nous avons retrouvé les quatre fourneaux qui élevaient la température des trois hypocaustes et de l'*alveus*.

5° *Baptistère et dépendances.* — Au Nord-Ouest de la basilique chrétienne découverte l'an dernier, nous avons exhumé cette année un baptistère, garni de trois gradins et flanqué de quatre colonnes qui portaient un abri léger destiné à garantir la cuve. Cette dernière est disposée dans une cour, sorte d'*atrium*, dont les quatre côtés étaient soutenus par huit colonnes. Ce baptistère communiquait par des marches avec une grande salle précédant la basilique. Dans une chambre située à l'Ouest de l'*atrinm*, on a découvert deux tombes.

6° *Maison près la porte Nord.* — Bien qu'en raison des nombreux édifices particuliers découverts à Timgad, nous nous soyons imposé comme règle de ne plus déblayer de maisons, nous avons, cette année, été entraînés à fouiller un carré isolé, situé sur le côté Est du côté *cardo* Nord et compris entre la troisième et la quatrième voie perpendiculaire à ce dernier.

Un portique, soutenu par deux piliers carrés et par cinq colonnes, se dressait sur le *cardo;* six marches permettaient à ce portique de ne pas suivre la pente de la voie et de rester de niveau. Un mur, allant de l'Est à l'Ouest, sépare l'immeuble en deux parties; celle située au Sud comprend un *atrium*, avec clôture de pierre, ayant conservé trois de ses colonnes, une antichambre, du côté Est, et deux salles d'inégale grandeur. La partie Nord de la maison contient une salle centrale communiquant avec l'*atrium* et six autres rayonnant autour d'elle.

L'*atrium* a conservé une partie de son dallage.

7° *Decumanus maximus* (*partie Ouest*). — La grande voie triomphale n'était jusqu'ici déblayée que dans les parties orientale et centrale de la cité; nous avons, cette année, entrepris les fouilles de toute la partie occidentale, depuis le petit temple jusqu'à la porte Ouest, c'est-à-dire sur une longueur de 250 mètres environ.

En allant vers l'Ouest, la descente est assez rapide. Le dallage de la voie est toujours aussi beau que dans le reste de son parcours. Nous avons reconnu les amorces de trois nouvelles rues qui coupent la grande voie.

Le ravin que les eaux pluviales ont creusé, non loin de la porte Ouest, a malheureusement enlevé quelques mètres du *Decumanus maximus*.

8° *Enceinte de basse époque et primitive.* — Une découverte d'un intérêt capital a été opérée cette année; il s'agit d'une enceinte que l'inspecteur des travaux, M. Vars, a trouvée par hasard, en cherchant la limite (dont la recherche lui avait été donnée comme programme) de l'ensemble des ruines, limite qui, naturellement, devait relier les différentes portes déjà trouvées : c'est-à-dire les entrées Nord, Est et Ouest.

En suivant la ligne des portes septentrionales qui, on le sait, sont au nombre de trois, M. Vars a rencontré un retour de mur, légèrement courbé, remontant vers le Sud à quelque distance en deçà de la voie prolongée du Capitole. Le mur dégagé nous conduisit à la face Nord de l'Arc de Trajan, puis il reprit de l'autre côté, coupant parallèlement à la voie Capitoline les établissements commerciaux desservis par cette voie. A la hauteur de la maison de Sertius, une nouvelle partie courbe nous conduisit, à travers cette maison, perpendiculairement à la voie du Capitole et par conséquent au *cardo*, qu'elle franchit en avant des thermes Sud, en laissant sur le dallage de la voie les traces d'une entrée très reconnaissable.

Se prolongeant au Nord de la maison dite *de l'Hermaphrodite*, l'enceinte ne laisse que peu de traces de son parcours Sud-Est, mais elle reparaît à l'Est dans la direction du Sud au Nord en se raccordant avec la porte orientale de la ville; de là elle rejoint, toujours au moyen d'une courbe, le point Nord, ligne des trois portes.

Cette découverte nous démontre qu'à une certaine époque de malheurs et de guerres, l'enceinte de *Thamugadi* était devenue trop vaste pour le nombre relativement restreint de ses défenseurs; qu'il fallait à tout prix faire la part du feu et se contenter d'un espace facile à garder. En conséquence, on utilisa une ancienne limite primitive de la cité et, profitant de séparations qui existaient dans les grandes habitations du Sud et de l'Ouest, on se servit de la

forte épaisseur des murs de cette enceinte[1] en laissant en dehors des remparts une bonne fraction desdites habitations, les grands thermes Sud, le Capitole, les marchés, le petit temple du génie, toute la partie occidentale de la voie Décumane et la porte Ouest, tout le quartier Ouest de la cité, y compris la cathédrale, et on utilisa l'Arc de triomphe de Trajan comme porte de la ville. Nous avons retrouvé en effet dans l'intérieur des arcades de cet édifice les trous qui avaient servi à l'établissement d'une herse, des vantaux de porte ne pouvant être développés à cause de la pente du dallage, assez forte en cet endroit.

Au Nord de la ville, on abandonna les grands Thermes, et, comme la porte principale Nord se trouvait en retrait d'un mur d'enceinte postérieur[2], au bout d'une large avenue d'entrée, on rétablit le mur à l'alignement de ladite porte, en en créant deux autres pour fermer deux voies importantes. On laissa ainsi de côté une notable surface de constructions, primitivement comprises dans le périmètre correspondant à l'accroissement de la ville à la fin du IIe siècle.

9° *Grandes salles et bâtiments attenant au théâtre.* — La voie qui monte derrière le théâtre en prolongement de la voie dite *de la Basilique*, longe un mur de soutènement à droite duquel est disposée une série de bâtiments qui constituaient un temple avec ses dépendances. La voie montante est bien dallée; ses dalles, placées en biais, sont encadrées par des trottoirs en bon état. Sur le côté Ouest du temple, un couloir donnait accès à un escalier par lequel on parvenait aux places supérieures du théâtre. Nous avons retrouvé les voûtes qui soutenaient le *pronaos* de l'édifice païen et les restes de son perron d'entrée. La partie Sud des constructions attenantes au théâtre a été bouleversée, et il est bien difficile d'y reconnaître des dispositions offrant quelque clarté. Au bout de la rue montante, se trouve une maison dans laquelle on voit trois salles, dont deux petites et une grande séparée en deux parties par trois entre-colonnements; à droite de l'entrée, une vasque en calcaire rose hémisphérique très jolie; puis des fragments d'inscriptions.

10° *Inscriptions diverses.* — Parmi les inscriptions trouvées en

[1] Que nous appelons enceinte de Trajan.
[2] Établi sous Marc-Aurèle en 170.

1902, M. Vars a reconnu des fragments d'un nouvel album de décurion; un texte relatant l'agrandissement des thermes, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle et datant de 167 après Jésus-Christ; une inscription funéraire d'un certain Lucius Caius Perpetuus à son frère bien-aimé; une inscription gravée dans un cippe à partie supérieure hémisphérique, élevé par Julia Sabina à son mari Caius Julius, surnommé l'Espagnol; un fragment d'une longue dédicace à l'empereur Antonin; un dé d'autel en calcaire gris, surmonté de deux pattes d'oiseau (d'aigle probablement) et dédié à Jupiter très bon, très grand, par Titus Flavius Flavianus, édile, quinquennal, duumvir, etc.

11° *Restauration de la maison de Sertius.* — La maison de Sertius, le bienfaiteur de *Thamugadi*, le donateur des marchés de la ville, a été longuement décrite dans le rapport de l'an dernier. Cette habitation méritait d'être remise en état, afin que les murs, désagrégés dans bien des endroits, ne pussent pas subir de détériorations irréparables. Nous avons donc procédé à ce travail de la façon la plus discrète, et actuellement ce bel édifice particulier se trouve sauvé de la ruine qui le menaçait.

12° *Rassemblement des fragments des arcades du macellum.* — Depuis quelques années nous avions recueilli les morceaux et les claveaux des arcades qui surmontaient les colonnes précédant l'hémicycle du grand marché. Nous avons, cette année, rassemblé ces fragments et remonté deux des arcs sur le dallage du *macellum*, de façon à faire comprendre au public quelle était leur disposition. On sait que les architraves de l'entablement qui couronnait les six colonnes de l'hémicycle portaient chacune une lettre du mot SERTIO, à Sertius. Nous avons retrouvé les cinq premières.

13° *Enlèvement et application de mosaïques dans le musée.* — Grâce à la surface disponible de murailles que nous a donnée la nouvelle salle du Musée, nous avons pu enfin appliquer dans ses parois plusieurs mosaïques intéressantes de Timgad, dont la perte complète n'était plus qu'une question de temps. Aujourd'hui, on peut voir au musée le dallage du *tablinum* de la maison de Sertius, d'un admirable dessin géométrique; le char de Neptune, des grands thermes Est; Diane surprise par Actéon; la toilette de l'Hermaphrodite, tirée de la grande maison voisine des thermes Sud; la table de jeu provenant du même édifice, etc.

14° *Dégagement du musée et construction de vitrines.* — La partie Sud de notre musée était encombrée par un appentis provisoire, qui empêchait de fixer à l'extérieur du mur les nombreux fragments de toutes sortes qu'on trouve journellement au cours des fouilles et que leur grand nombre ou leurs dimensions ne permettent pas de classer dans l'intérieur.

Nous avons dégagé et aussitôt garni ce mur d'une grande quantité de morceaux de statues, d'inscriptions, stèles, chapiteaux, etc. A l'intérieur de la grande salle des mosaïques, une vitrine centrale a été installée en forme de pupitre, de façon à recevoir les médailles et menus objets qui ne peuvent trouver place dans les casiers.

15° *Découverte d'une fontaine* (*lacus*). — Lors du déblaiement de la partie occidentale de la voie Decumane, où la hauteur des terres à enlever atteignait environ 1 m. 80, nous eûmes la bonne fortune de trouver, à 12 mètres du ravin et 107 mètres de la porte Ouest, un monument octogonal qui n'est autre qu'un *lacus* ou fontaine de quartier.

L'édifice, dont on ne voit en place que les parties inférieures, est entouré d'un bassin de même forme que lui et large de 0 m. 75; au centre, un vide circulaire de 2 m. 80 de diamètre. A l'entour, un dallage en grès permettant au public de venir puiser de l'eau de tous côtés.

Un revêtement de calcaire grisâtre de 0 m. 25 d'épaisseur recevait un entablement dont la frise et l'architrave faisaient partie d'une même pierre. Une corniche de marbre portait peut-être une toiture pyramidale de pierre; au bas de l'édifice, une statue de l'*Abondance* en marbre blanc a été trouvée presque entière, sauf la tête.

L'inscription de la frise est particulièrement intéressante; elle nous apprend que Publius Liberalis, de la tribu Papiria, sacerdotalis de la province d'Afrique, flamine perpétuel, etc., et flamine perpétuel dans la colonie de Thysdrus (El-Djem, de Tunisie), a fait construire ce *lacus* à ses frais, avec l'autorisation des décurions. Le personnage, originaire de Timgad, où il remplissait de grandes charges municipales, était également prêtre à Thysdrus. C'était donc un notable citoyen, non seulement en Numidie, mais aussi dans la Proconsulaire.

16° *Fragments divers et pièces de musée.* — Il serait trop long d'énumérer ici et de donner la liste de tous les fragments découverts au cours des fouilles de 1902. Nous nous bornerons à citer les trouvailles : d'une tête féminine diadémée, de marbre blanc; d'une statuette de marbre blanc veiné, derrière le théâtre; d'un fragment de torse de marbre blanc; d'une statuette de bronze entière, (Vénus); d'un grand nombre d'aiguilles, de curettes, en bronze; de serrures et clefs de toutes sortes (bronze), de vases et fragments de vases en bronze; de bijoux divers, fibules, agrafes, bracelets, bagues, etc.; de deux têtes féminines diadémées, de marbre blanc, d'un nombre considérable de fragments de statues; d'une jolie fenêtre à arcatures, portant un chrisme gravé; d'une cinquantaine d'antéfixes en terre cuite, représentant des têtes humaines ou de lions; des lampes en terre cuite, païennes et chrétiennes; d'un millier environ de monnaies; de stèles et fragments de stèles, d'un pied de vase en bronze, de statuettes de bronze et de marbre, etc.

M. Gauckler envoie la lettre suivante :

« L'expérience m'ayant prouvé le danger qu'il y avait à multiplier les collections archéologiques locales dont il m'est impossible d'assurer moi-même la surveillance, dans des régions particulièrement fréquentées par les touristes, je me suis vu forcé de supprimer le musée local de l'école d'El-Djem et d'en partager le contenu entre les musées de Sousse et du Bardo. Ce dernier a reçu notamment les fragments d'un beau sarcophage chrétien représentant une orante entre deux apôtres et une soixantaine de lampes de diverses époques, dont voici la description :

Lampes romaines d'El-Djem (*Thysdrus*).

« *Lampes du 1er siècle :*

1. Terre à couverte rouge. Femme debout à droite, tenant un tympanon à la main.

2. Terre à couverte rouge. Au pourtour du disque, deux tigres luttant, l'un avec un lion, l'autre avec un taureau, qui leur font face et qu'ils terrassent.

3. Terre à couverte grise. Guirlande de lierre. ℞ signature assez effacée

COMMVN
IS

avec fer à cheval au-dessous; rare en Afrique.

4 et 5. Terre à couverte rouge. Pas de sujet ni de signature; forme circulaire, avec un bec très peu proéminent.

« *Lampes à queue forée :*

1. Buste de l'Abondance vu de face, diadémé, accosté à gauche d'une corne d'abondance. ℞ M·NOV·IVST avec fer à cheval au-dessous.

2. Sujet analogue. ℞ dans une estampille, lettres en relief : C·IVN·ALE.

3. Terre à couverte brune. Buste de l'Afrique vu de face. ℞ C·IVN·DRAC. Lettres en relief dans une estampille rectangulaire, avec un cœur au-dessus.

4. Amour debout jouant de la flûte double. ℞ M·NOV·IVST.

5. Terre rouge. Buste de Caelestis, vu de face.

6. Terre grise. Centaure à demi couché et retournant le torse. Sujet très effacé.

7. Terre blanchâtre. Diane? sur un bige attelé de griffons. Canaux au pourtour.

8. Même genre sur une lampe d'époque plus basse, de dimensions plus grandes, de terre plus lourde, à couverte rouge.

9. Terre jaune; buste d'Hélios radié vu de face. ℞ C·IVN. DRAC·

10. Terre rouge; bustes d'Héliosérapis et d'Isis se faisant face; au pourtour, feuilles de lierre alternant avec des rinceaux chargés de grappes; terre et forme lourdes. ℞ signature à peu près illisible ▨ ▨ ▨ ▨ ▨VS.

11. Même genre, d'époque plus basse; terre jaunâtre très lourde, queue non forée, stries au pourtour du disque.

12. Même genre que le n° 10. Buste de Mars barbu et casqué; à droite, derrière lui, une lance; au pourtour, rinceaux et grappes.

13. Jolie lampe allongée à couverte rouge. Tête de Mercure coiffée du pétase, portant la bulle au cou. A droite, le caducée; à gauche, la bulle. ℞ C·OPPI·RES·

14. Même sujet sur une lampe de forme circulaire très plate. ℞ signature illisible; au-dessous, feuille de lierre.

15. Terre rouge : buste de vieillard barbu à gauche, probablement Saturne. Stries au pourtour.

16. Sphinx ailé vu de face. ℞ M·NOV·IVST.

17. Même genre. ℞ C·MVN·PHILE.

18. Acteur comique debout passant à droite, frappant du tympanon. ℞ IVNI·ALEXI.

19. Chasseur armé d'un lasso faisant face à un sanglier qui fonce sur lui. Au pourtour, feuilles de lierre alternant avec des rinceaux chargés de grappes. ℞ au pourtour, trois accolades; au fond, disques et palmettes; au-dessous,

EX OF M · AN̄ ·
SATVRN

Ex of(ficina) M(arci) Ant(onii) Saturn(ini) [graffite].

Signature rare en Afrique.

20. Esclave dressant une amphore. M·NOV·IVST.

21. Sujet analogue. ℞ C·IVN·DRAC·

22. Même genre. ℞ Même signature.

23. Attelage de quatre chevaux traînant un *carpentum pompaticum*. ℞ M·NOV·IVST·

« *Animaux, objets divers :*

1. Couverte brune. Aigle de face. ℞ C·OPPI·RES.

2. Même genre, terre blanchâtre, pas de signature.

3. Terre blanchâtre. Bouquetin courant à droite. Canaux au pourtour.

4. Terre brune; chien à collier, courant à droite. Au pourtour, couronne de canaux.

5. Même genre, terre rouge lourde, dessin grossier, époque plus basse; au pourtour, couronne de laurier. ℞ deux fers à cheval.

6. Terre rouge; lévrier en arrêt, oves au pourtour. ℞ L·DOMITIV▨

7. Même genre. ℞ signature différente presque illisible; au-dessous, fer à cheval.

8. Dauphin devant un gouvernail. ℞ M·NOV·IVST·

9. Sujet identique. ℞ C·IVN·DRAC·

10. Les deux poissons zodiacaux. ℞ C·IVN·DRAC·

11. Même genre et même signature.

12. Scorpion, peut-être le Cancer zodiacal. ℞ M·NOV·IVST·

13. Deux mains jointes devant un caducée. ℞ C·OPPI·RES.

14. Deux cornes d'abondance croisées. ℞ C·IVN·DRAC·

15 Deux flambeaux allumés, réunis par une bandelette. ℞ C·OPPI·RES.

16. Bandelette. ℞ C·IVN·DRAC·

17. Cratère côtelé à deux anses. Au-dessus, trois palmettes. Terre brune. ℞ C·IVN·DRAC·

18. Terre rouge. Sujet analogue. Même signature.

19. Terre brune. Sujet analogue, sans palmettes. ℞ M·NOV·IVST; au-dessous, fer à cheval.

20. Même sujet. ℞ C·M·EVPO.

21. Terre à couverte rouge. Couronne d'olivier. ℞ estampille en relief C·IVN·ALE.

22. Même genre, sans signature.

23. Terre rouge. Croissant à bélière; au-dessus, l'astre. ℞ C·IVN·DRAC·

24. Même genre, sans l'astre, terre brune. ℞ M·NOV·IVSTI.

25. Même genre, terre rouge. ℞ même signature, peu lisible.

26. Croissant sans belière; oves au pourtour. ℞ M·NOV·IVST.

27. Rosace à 4 pétales. ℞ C·IVN·DRAC· M

28. Lampe allongée, forme élégante en cœur, terre légère. Trois rangs de globules en relief au pourtour du disque. ℞ M·NOVI·IVST.

29. Même genre, trois rangs de globules. ℞ PONT·HIL entre deux anneaux. Signature rare en Afrique.

30. Forme circulaire, sans sujet. ℞ MINOR·F. Lettres à l'envers.

31. Même genre, signature effacée.

32. Même genre, très petites dimensions. ℞ L·M·RES.

« *Lampes de transition* en terre rouge, inélégantes et lourdes :

33. Cerf accroupi à gauche; au pourtour, couronne de lauriers. ℞ marque composée de trois éléments dans un rectangle.

34. Même genre.

« *Lampes chrétiennes :*

1. Palme, très grossièrement figurée. 16 anneaux au pourtour.

2. Rosace à huit pétales. Stries au pourtour. Queue forée. Modèle intact d'une forme assez rare.

3. Lampe de forme haute et très massive, facture grossière, très usée. Rosace à 4 pointes triangulaires alternant avec 4 pétales arrondis. Au pourtour, trèfles à 4 feuilles alternant avec des rinceaux en S.

4. Le chrisme constantinien; palmettes au pourtour.

5. Fragment de disque garde-main; chrisme constantinien bouclé à gauche, accosté d'une colombe. Au pourtour, disques à zones concentriques.

« *Lampes diverses :*

1. Lampe de très basse époque à bec en forme de canard; réservoir central surmonté d'un tube; anse en anneau; terre à couverte blanche.

2. Autre genre sans tube et sans anneau, forme très grossière.

3 à 5. Trois autres spécimens analogues.

6. Autre genre, de fabrication plus grossière encore et modelée à la main, à bec très allongé; encore en usage aujourd'hui dans la population indigène.

« Voici, d'autre part, un certain nombre de lampes à sujets, également trouvées à El-Djem et que j'ai eu l'occasion d'étudier chez M. Lalou, aubergiste, qui les avait achetées à des indigènes.

« *Lampes du Ier siècle :*

1. Femme debout, nue jusqu'à la ceinture, jouant de la lyre.
℞ Signature illisible dans une empreinte de pied.

2. Lion coiffant un onagre.
℞ L·M·ADIEC·

« *Lampes à queue forée :*

3. Amour chargé des dépouilles d'Hercule, la lance et la massue.
℞ L·MVN·PHILE.
Au-dessous, un fer à cheval.

4. Sujet analogue, sans signature au revers.

5. Cybèle assise sur un lion.

6. Diane chevauchant un cerf au galop. Lampe de transition.

7. Neptune debout, s'appuyant sur un long sceptre et offrant un dauphin. Grande lampe de forme aplatie, terre blanchâtre.

8. Esclave soulevant une amphore.
℞ M·NOV·IVST.

9 et 10. Sujets analogues; signature illisible.

11. Groupe obscène. Type de transition.

12. Aigle.
℞ M·NOV·IVST.

13. Calice d'où s'échappent deux rinceaux chargés de grappes.
℞ O
PVLL
AENI

O(fficina) Pullaeni [graffite].

14. Même genre, terre grise, sans signature.

15. Cratère côtelé à deux anses.
℞ Un fer à cheval.

16. Lièvre broutant un rameau.
℞ L▨▨SIONIS.

17. Sphinx, vu de face.
℞. M·NOV·IVST.

« Je joins à cette liste quelques lampes conservées dans la collection du contrôle civil de Sfax, et qui ont été découvertes soit à El-Djem, soit à Thina, sans qu'on ait pu préciser pour chacune sa provenance directe.

1. Belle lampe, présentant le type si caractéristique de la fabrique des *Pullaeni*, mais non signée : cheval se cabrant, maintenu par un palefrenier.

2. Diane ? sur un bige attelé de deux griffons.

3. Diane chasseresse. Type de transition.

4. Hélios. Type de transition. Queue pleine.

5. Sans sujet. ℞ C·CLO·SVC.

6. *Idem.* ℞ MAVRIC
I

7. *Idem.* ℞ L·DOMITI.

« J'ai cru utile de rassembler ici toutes ces lampes, provenant d'une seule cité africaine. Les recueils de ce genre, s'ils n'offrent pas une valeur documentaire suffisante pour donner lieu à des conclusions historiques de quelque importance, ont cependant leur intérêt. L'abondance et la beauté de ces fragiles luminaires d'argile varient avec les époques et nous fournissent de précieuses indications sur le degré de prospérité de la région où ils servirent à éclairer la maison des vivants et à orner la demeure des morts. C'est ainsi qu'à El-Djem les lampes du Ier siècle sont rares, et rares aussi les lampes chrétiennes, si abondantes à Carthage et dans l'intérieur de la Proconsulaire et de la Byzacène. Ce qui domine, c'est la lampe à queue forée et particulièrement celles dont les grandes dimensions,

la terre lourde, d'un rouge foncé, les proportions massives et l'ornementation surchargée, inélégante, annoncent déjà la lampe chrétienne. Ce type de transition était surtout en usage au IIIe siècle, à l'époque où l'ancienne *Thysdrus* semble précisément avoir atteint l'apogée de sa prospérité.

« Les fabriques qui fournissent le contingent le plus considérable à El-Djem sont celles de *C(aius) C(lodius) Suc(cessus)*; *C(aius) Juni(us) Alexi(s)*; *C(aius) Jun(ius) Drac(o)*; *M(arcus) Nov(ius) Just(us)*; *C(aius) Oppi(us) Rest(itutus)*, et des *Pullaeni*.

« Un des sujets favoris des habitants d'El-Djem était celui de l'esclave soulevant une longue jarre à deux anses, du modèle de celle où les colons romains de la région de Thysdrus, centre de la culture de l'olivier, enfermaient leur huile pour l'expédier à Carthage ou à Rome.

« Ces jarres étaient bouchées avec des rondelles de terre cuite, lutée au plâtre, et, sur la capsule de stuc, le producteur apposait souvent son cachet. Les musées du Bardo et de Sousse possèdent quelques échantillons de ces bouchons. En voici un, inédit, qui est actuellement déposé au contrôle civil de Sfax. Il a été trouvé auprès des buttes Mezghani, dans la banlieue de Sfax :

« Disque en stuc, mesurant 0 m. 08 de diamètre et 0 m. 005 d'épaisseur. Au pourtour, l'inscription suivante, se détachant en relief en lettres hautes de 0 m. 01 :

BVLLA · T · AELI · CR

Bulla T. Aeli(i) Cr(assi) ?

« Les dernières forment un sigle qui pourrait peut-être aussi être lu : D retourné et R ».

M. Philippe Berger lit le rapport suivant :

« M. Gauckler a communiqué au Comité les estampages de treize inscriptions puniques trouvées dans les débris de la collection Marchand, qui vient d'entrer au Musée du Bardo.

« M. Letaille nous en avait déjà rapporté des estampages, lorsqu'il avait relevé pour le *Corpus Inscriptionum Semiticarum* toutes les stèles puniques de la collection Marchand.

« Depuis lors, les plus intéressantes d'entre elles étaient entrées au Musée du Louvre. Celles que M. Gauckler vient de retrouver cor-

respondent aux inscriptions qui n'avaient pas été envoyées à Paris et comblent les lacunes de la collection Marchand, qui se trouve ainsi complétée.

« Ce sont des ex-voto à Tanit, qui entrent dans la série déjà si nombreuse de ces textes épigraphiques. C'est à peine si l'on y relève une ou deux particularités intéressantes. En voici la description :

« 1. Stèle brisée par le milieu de haut en bas. Haut., 0 m. 18; larg., 0 m. 08. A droite, une colonne; au-dessus de l'inscription, l'uraeus et le disque.

לרבת [לתנת פ]־
ן בעל ו[לאדן לב]־
על חמן [אש נד]־
ר עזמ[לך בן א]־
דנבעל [בן עבד]
מלקרת [בן ע]־
זמלך

« Formule connue. — *Ozme[lec, fils d'A]donbaal, [fils d'Abd]melqart, fils d'Ozmelec.*

« 2. Stèle pointue par en haut, brisée par en bas. Sur le fronton : caducée. Haut., 0 m. 22; larg.. 0 m. 12.

לרבת לתנת פן
בעל ולאדן
לבעל חמן
אש נדר ארש
. . . . . .

« Formule connue. — *Aris,* . . . . . .

« 3. Le sommet est brisé. Haut., 0 m. 21; larg., 0 m. 12. Au-dessus de l'inscription, une rangée d'oves; au-dessous, l'image conique entre deux caducées.

לרבת לתנת פן בע־
ל ולאדן לבעל חמ־
ן אש נדר שפט בן
מגן בן שפט

« Formule connue. — *Sofet, fils de Magon, fils de Sofet.*

«4. Brisée obliquement par en haut. Haut., 0 m. 18; larg., 0 m. 13. Au-dessous de l'inscription, la main entre le caducée et l'image conique.

לר[בת לתנת פן בעל]
ולאדן לב[על חמן]
אש נדר דר.....
בדמלקרת בן [עב]־
דמלקרת

«Formule connue. — La cassure ne me permet pas de restituer la fin de la ligne 3. *Bodmelqart, fils* [*d'Ab*]*dmelqart.*

«5. Fragment. Haut., 0 m. 155; larg., 0 m. 12.

[לרב]ת לתנת פן ב־
[ע]ל ולאדן לבע־
לחמן אש נדר ע־
[בדא]שמן בן ב־
.....

«Formule connue. — *A*[*bde*]*smoun, fils de B*.....

«6. Fragment. Haut., 0 m. 15; larg., 0 m. 13.

[ל]רבת לתנת פן
[ב]על ולאדן ל
[ב]על חמן אש
[נדר].....

«Formule connue.

«7. Fragment. Haut., 0 m. 07; larg., 0 m. 075. L'inscription, finement gravée, est encadrée dans un cartouche.

לרבת לת[נת פן בעל ולא]־
דן לבעל ח[מן אש נדר חמ]־
לכת בן מ.....

«Formule connue. — *Hamilcat, fils de Ma*.....

« **8.** Cippe pointu par en haut, brisé par en bas. Haut., 0 m. 21; larg., 0 m. 13.

לרבת לתנת פן בעל ו
לאדן לבעל חמן אש
נדר ארש ב?ח??
[ש]. . . . . .

« Formule connue. — Le premier nom, *Aris*, est certain; la suite est très douteuse. Peut-être : בן חנא שמע קלא = *fils de Hannon; il a entendu sa voix.*

« **9.** Fragment. Haut., 0 m. 19; larg., 0 m. 14; en bas, un caducée.

. . . .[מלק]רת בן ב־
[דע]שתרת בן חנא ב־
ן בדמלקרת

. . . . . .[*melqa*]*rt, fils de Bodastart, fils de Hannon, fils de Bodmelqart.*

« **10.** Stèle, pointue par en haut, brisée par en bas. Haut., 0 m. 20; larg., 0 m. 12.

לרבת לתנת פן
בעל ולאדן לבעל ח־
מן אש נדר חתל־
ת בת אדנבעל ב־
ן גרעשתרת כ
שמע קלא תבר־
[כא]

« Formule connue. — *Hotallat, fille d'Adonbaal, fils de Gerostrate; parce qu'elle a entendu sa voix; qu'elle le bé*[*nisse*].

« **11.** Fragment. Haut. et larg., 0 m. 13. Sur le fronton, l'image conique.

[ל]רבת לתנת פן בעל ו
לאדן לבעל חמן אש נ־
.....[דר]

« Formule connue. Le reste est perdu.

« **12.** Fragment. Haut., 0 m. 18; larg., 0 m. 11.

[לרב]ת לתנת פן בעל
[ולא]דן לבעל חמן
[אש נ]דר אדנבעל
[בן] בדמ[לקר]ת

« Formule connue. — *Adonbaal*, [*fils de*] *Bodm*[*elqar*]*t*.

« **13.** Cippe brisé en haut et en bas. Haut., 0 m. 20; larg., 0 m. 16.

לרבת לתנת פן ב־
על ולאדן לבעל
חמן אש נדרא
אמתמלקרת
.....

« Formule connue. Le verbe est au féminin. *Ummatmelqart*, ... »

M. Cagnat communique une note sur quelques inscriptions recueillies autrefois à Sfax et à Sousse par M. le docteur Vercoutre :

« Ce sont malheureusement de misérables fragments. L'une est la partie droite d'une épitaphe trouvée dans des champs à l'angle

Sud-Ouest de la ville, un peu au-dessous du marabout de Sidi-Sahar.

dis manib VS
NA · H · S
vix. an XX
S · METRO
dorus RI · BENE
merenti fe CIT

« La seconde était gravée sur une plaquette de marbre blanc.

CAL
DIDITC

« La troisième, un graffite, tracé à la pointe, présente un seul mot

MESSIA

complété à droite par d'autres mots disparus.

« M. Gauckler y a joint la copie d'une quatrième, provenant de la nécropole chrétienne des buttes Mezghani au Nord-Est de la ville. Plaquette de marbre blanc, haute de 0 m. 13, large de 0 m. 17, brisée en bas. Lettres hautes de 0 m. 02 à 0 m. 015.

B M
AIVTORIS VIXIT
IN PACE ANNIs
XXXV M V . .
DIESV

B(onae) m(emoriae) Ajutoris : vixit in pace anni[s] XXXV m(ensibus) V . . dies V . . . .

« La formule initiale *b(onae) m(emoriae)* est très fréquente dans la nécropole chrétienne de Sfax. »

M. Cagnat rend compte également d'un rapport présenté par M. Merlin, membre de l'Ecole française de Rome, sur les découvertes faites par lui, dans ses deux campagnes de fouilles à Dougga, en 1902. Les dimensions de ce rapport, excédant les limites de

ceux qui sont insérés d'habitude au *Bulletin*, il est décidé qu'il sera publié dans les *Archives des missions*.

M. Héron de Villefosse lit le rapport suivant :

« M. Louis Bertrand, correspondant du Comité à Philippeville, adresse un mémoire sur des fouilles qu'il a exécutées au printemps de 1902, avec le concours de M. Louis Haas-Sadi, artiste peintre, dans la propriété de M. Georges Lesueur, ancien sénateur de Constantine. Cette propriété est située au Beni-Melek, à trois kilomètres de Stora et à huit cents mètres de Philippeville. Ces fouilles habilement dirigées ont permis jusqu'à présent de reconnaître l'existence d'un mausolée, d'une nécropole, d'un édicule voûté et d'une salle de bains.

« Le mémoire de M. L. Bertrand porte le titre de *Villa Sallustiana?* Notre zélé correspondant rappelle à ce propos l'hypothèse émise en 1868 par M. de Lannoy de Bissy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui voulait retrouver dans la propriété actuelle de M. Lesueur l'emplacement d'une villa de Salluste. La commission ne peut pas prendre parti dans la question, ni donner son appui à une hypothèse aussi fragile en la reproduisant dans le *Bulletin*, mais le rapporteur estime que toute la partie documentaire du mémoire de M. L. Bertrand doit être publiée [1]. »

M. Héron de Villefosse rend compte d'une communication du R. P. Delattre, annonçant des découvertes faites récemment à Carthage. Des sarcophages et deux inscriptions chrétiennes ont été trouvés dans le terrain appelé Bou-Khris; une troisième inscription chrétienne provient de Saniet-Khodja.

« Le 17 janvier, dit le R. P. Delattre, mon confrère, le R. P. Janeau, en faisant creuser des fossés pour planter de la vigne dans le terrain appelé *Bou-Khris*, rencontrait un sarcophage.

« La découverte avait lieu à seize pas de l'angle de la maison arabe, dans la direction de Sainte-Monique, à gauche, sur le bord de l'allée dont le prolongement forme le chemin qui se dirige vers la nécropole punique explorée actuellement et vers la mer.

« Ce sarcophage est en *kadel*. La face est entièrement ornée de

[1] Voir plus loin, p. 524, le texte *in extenso* de cette communication.

strigiles avec cartouche central à queues d'aronde sans inscription.

« Il mesure 1 m. 95 de longueur, 0 m. 58 de largeur et de hauteur. Le couvercle plat était brisé. Intérieurement, la cuve arrondie aux deux bouts mesure 1 m. 77 de longueur, 0 m. 41 de largeur et 0 m. 44 de profondeur. Il était rempli de terre et ne renfermait que des débris d'ossements rendus friables par l'humidité du sol. Le cadavre n'était accompagné d'aucun objet.

« Je fis enlever ce sarcophage pour le transporter au musée Lavigerie. Il reposait immédiatement sur un autre de même pierre, de même forme et à peu près de même dimension, mais sans strigiles. La principale face était simplement dressée et polie [1]. Le couvercle était complètement brisé [2]. La cuve renfermait les restes de deux cadavres. Les os, de couleur jaunâtre, avaient presque tous conservé leur solidité. Un crâne intact (indice, 72) était en place du côté de l'allée. Cependant deux mâchoires inférieures furent recueillies à l'autre extrémité. Je fus surpris de trouver une main presque entière avec les os ankylosés, comme soudés ensemble, et un humérus du bras gauche encore fixé à angle droit avec son cubitus, indiquant que le cadavre avait été déposé avec les mains réunies sur la poitrine. Le sternum est aussi soudé aux clavicules d'une façon fort curieuse, qui semble révéler une maladie des os.

« Les deux sarcophages furent vidés en présence du P. Janeau et de M. Emmanuel Bourbon.

« Le second était dans une couche de décombres, briques tubulaires, fragments de corniches en stuc, oves, tête en relief, etc. On creusa encore le sol et, 0 m. 75 plus bas, on trouva une troisième sépulture. Au fond d'une fosse creusée dans le sol naturel composé de roche friable et de sable jaune et rouge, on avait façonné une auge rectangulaire profonde de 0 m. 55, large de 0 m. 45, formée de chaque grand côté par six dalles de tuf et aux deux extrémités par une grande tuile carrée de 0 m. 60 de côté.

« Les deux longs côtés étaient enduits d'une couche très blanche de plâtre. Les grandes tuiles portaient des traces de couleur bleue et l'une d'elles offre l'empreinte des pattes d'un chien ayant passé dessus au moment de la fabrication.

[1] Cette face regardait Sainte-Monique, tandis que la face du sarcophage supérieur était placée en sens opposé.

[2] Il a pu être reconstitué en entier, car aucun des fragments ne manquait.

« Cette auge était couverte par une double rangée de six dalles de tuf disposées en dos d'âne. Du côté de la tête, une seconde grande tuile placée debout immédiatement sur l'inférieure fermait le triangle formé par les pierres obliques. Du côté des pieds, la terre seule fermait le triangle correspondant. L'auge mesurait intérieurement 1 m. 88 de longueur et 0 m. 85 sous le sommet de l'angle de jonction des pierres obliques. Un squelette en place y reposait, la tête du côté de l'allée. Mais les ossements tombaient en poussière dès qu'on les touchait. La tête paraissait avoir été enveloppée d'une étoffe roulée comme un turban. L'étoffe s'était comme solidifiée autour du crâne tombé en poussière, et sa disposition rappelait la coiffure d'une orante dans un de nos bas-reliefs de *Damous-el-Karita*. Telle était, dans les premiers siècles de l'église, la forme du *flammeum* ou voile des vierges.

« Ces trois sépultures superposées ne renfermaient aucun objet. Cependant cette absence d'objets funéraires, la nature même de la pierre dans laquelle ont été creusés les deux sarcophages et la découverte de plusieurs épitaphes chrétiennes dans le terrain de *Bou-Khris* m'inclinent à croire que les quatre corps qui reposaient ainsi l'un sur l'autre étaient ceux de fidèles de Carthage.

« Je joins à cette note deux épitaphes chrétiennes inédites trouvées dans ledit terrain et une troisième découverte ces jours-ci dans un terrain voisin par les directeurs de l'Orphelinat Saint-Augustin.

I. Plaque de marbre gris, épaisse de 0 m. 022.

BENENATA FIDEL*is in pace*

Hauteur des lettres, 0 m. 05.

II. Dalle de marbre blanc épaisse de 0 m. 04 et large de 0 m. 48.

IAGVRTE FIDELIS
·I·NN·PACE VIXT A
*n*NIS L

Hauteur des lettres, 0 m. 05. La première lettre ne paraît pas

complète à cause de la cassure du marbre. Il y avait peut-être MAGVRTE. Quelle que soit la première lettre, nous avons là un nom berbère comme IVGVRTA que j'ai déjà trouvé sur une épitaphe chrétienne de Carthage[1].

La seconde ligne est bien compliquée. Les deux N et les signes de ponctuation ne peuvent s'expliquer que par une erreur du lapicide qui a omis le second I dans VIXIT.

« Toute réserve faite pour le nom propre, il n'est pas douteux qu'il ne faille lire : *Magurte fidelis in pace vixit annis quinquaginta.*

« III. Épitaphe trouvée à Saniet-Khodja en janvier 1903. — Dalle de marbre blanc, épaisse de 0 m. 03, large de 0 m. 50 et haute de 0 m. 29. On y lit :

MARINA FIDv
IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m. 045. Les trois lettres FID sont moins accentuées que celles qui précédent. Elles ont été peut-être ajoutées à la formule primitive composée du seul nom et de l'acclamation IN PACE.

« Plusieurs saintes d'Afrique ont porté le nom de *Marina.* »

M. Héron de Villefosse entretient la Commission d'un second envoi du P. Delattre, qui comprend la description de plusieurs stèles en calcaire gris et de diverses figurines de terre cuite, trouvées pendant l'année 1902 dans les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. La plupart de ces monuments, dont les photographies sont jointes à la communication, méritent d'être reproduits avec la note du P. Delattre où chaque monument est consciencieusement décrit[2].

M. Houdas fait un rapport sur un projet de publication soumis par M. Eudel à la Commission : c'est un dictionnaire raisonné des bijoux du Nord de l'Afrique. Le livre par son sujet comme par la compétence de l'auteur paraît devoir être intéressant; mais la

[1] Les *Missions catholiques*, 1883, p. 94.
[2] Voir plus loin, p. 262, le texte *in extenso* de cette communication.

Commission ne pouvant pas, d'après les règlements mêmes, se prononcer sur un manuscrit inachevé, il y a lieu pour M. Eudel de le terminer avant de le soumettre de nouveau à notre examen.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

12 MAI 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler écrit une lettre relative aux fouilles de M. le capitaine Ordioni à Sousse; cette lettre est accompagnée de six photographies. — Renvoi à M. Cagnat.

La Commission a reçu, sans aucune lettre d'envoi, l'estampage d'une inscription punique provenant des environs de Bizerte. — Renvoi à M. Philippe Berger.

M. de Saint-Arroman annonce à la Commission que M. le général Bassot, ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite, cesse, conformément aux précédents, de faire partie de la Commission; il transmet les adieux de M. le général Bassot. La Commission exprime tous ses regrets du départ de M. le général Bassot, dont la collaboration lui était si précieuse, et lui adresse ses respectueuses sympathies.

M. Philippe Berger lit le rapport suivant :

« La Commission de l'Afrique du Nord m'a envoyé, à sa dernière séance, un rapport de M. Duhar, officier d'administration du génie, sur les tombes puniques découvertes au camp de Sousse en 1901, rapport dont M. Babelon a demandé l'impression, pour examiner les inscriptions qui l'accompagnent.

« Ces petits textes peints à l'encre en écriture cursive et souvent à moitié effacés sont d'une lecture assez difficile et l'interprétation en est fort souvent obscure. Il importe d'autant plus de les publier en fac-similé, car ce n'est que par la comparaison qu'on peut arriver à en déterminer le sens.

« Je propose donc d'en faire de petits clichés qui seront donnés dans le texte, ce qui sera fort peu coûteux, en mettant en note sous mon nom mes tentatives d'interprétation.

« Ils viendront ainsi compléter les autres inscriptions sur vases trouvées dans la même nécropole par les officiers du 4e tirailleurs, notamment par M. le général Dechizel, M. le colonel Vincent et M. le capitaine Hannezo, et que j'ai publiées soit à la *Revue archéologique*, soit au *Bulletin* du Comité. »

La Commission adopte la proposition de M. Philippe Berger.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

16 JUIN 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Saint-Arroman lit l'arrêté ministériel nommant M. le général Berthaut membre de la Commission à la place de M. le général Bassot.

M. le Président souhaite à M. le général Berthaut une cordiale bienvenue.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre envoie la copie de quatorze inscriptions relevées à Saint-Joseph de Thibar par le R. P. Heurtebise. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Bertrand écrit de Philippeville :

« J'ai fait entrer au musée une tête de statue de jeune femme, de marbre blanc, grandeur naturelle. En l'examinant attentivement, il est facile de reconnaître que c'est un portrait. Les cheveux sont séparés par une raie partant du milieu du front; les traits sont fins, mais la physionomie est sans expression. Elle provient certainement d'un tombeau, ainsi que l'indiquent les rebords plats qui lui servent d'encadrement (hauteur de la tête, du menton au sommet : 0 m. 17; largeur de la face : 0 m. 10).

« En piochant pour planter de la vigne dans la propriété Louis Scognamiglio, au village Valée, situé à 6 kilomètres de Philippe-

ville, un kabyle a découvert un pot de terre cuite contenant environ 500 médailles romaines. Il s'empressa de cacher sa trouvaille et de la vendre en partie.

« Informé de cette trouvaille, je me mis en campagne et j'ai pu obtenir pour le musée un grand fragment du pot, plus 337 médailles en bon état de conservation. Elles sont presque toutes à l'effigie de Tetricus et de l'empereur Claude II, le Gothique.

« J'ai dégagé, au théâtre romain, un des corbeaux de ce monument, recouvert par les terres. Il est de grès tendre. Il porte au-dessus, gravées assez profondément, les lettres CAP. D'autres lettres se voient sur le devant, dans le haut : VXI. Les premières lettres ont 0 m. 08, les autres 0 m. 03. »

M. Gauckler a envoyé un certain nombre de communications intéressantes.

I. Il fait connaître que, grâce au bienveillant coucours de toutes les autorités militaires de Tunisie, il est parvenu à réorganiser les fouilles de MM. les officiers du 4e tirailleurs dans la région de Sousse, de manière que les musées locaux et le musée central du Bardo bénéficient désormais, dans la plus large mesure, du produit de ces recherches archéologiques.

« Je dois, dit-il, des remerciements tout particuliers à M. le capitaine Ordioni, qui, avec une très grande obligeance et un parfait désintéressement, auxquels je me plais à rendre ici hommage, a bien voulu se charger de diriger les fouilles entreprises, à ma demande, dans les nécropoles romaines de Sousse et de Sidi-el-Hani, avec la main-d'œuvre militaire.

« Les travaux, commencés depuis trois mois, ont eu de très féconds résultats et ont puissamment contribué à enrichir les séries céramiques jusqu'ici assez pauvres de la salle d'honneur du 4e tirailleurs et du musée municipal de Sousse; quelques pièces de choix ont, en outre, été réservées au Musée du Bardo à Tunis.

« L'on a découvert à l'heure actuelle plus de cinq cents lampes, la plupart signées et ornées de sujets; un nombre au moins égal de poteries, parfois très fines; cent cinquante *unguentaria* de verre; deux *tabellae devotionis* de plomb; des miroirs et des anneaux de bronze et nombre de ces menus objets divers qui composent le mobilier habituel des tombeaux romains de l'époque païenne.

« Les statuettes de terre cuite sont au nombre de huit, presque toutes bien conservées.

« 1° Ganymède debout, vêtu d'une courte tunique sans ceinture et d'une chlamyde agrafée sur l'épaule droite par une fibule ronde. Le bonnet phrygien est posé sur ses cheveux bouclés. Il tient du bras gauche le *pedum*, dont l'extrémité recourbée s'appuie contre l'épaule, tandis que la main droite abaissée le long du corps relève légèrement le bord inférieur de la tunique (Musée du Bardo).

« 2° Musicienne debout. Jeune fille à lourde chevelure éparse sur les épaules, vêtue d'une longue tunique très ample et finement plissée, relevée à la taille par une ceinture; elle tient de la main droite abaissée une mandoline dont la boîte de résonance est formée d'une écaille de tortue, et de la main gauche serre contre sa poitrine une guirlande en couronne. Le type que reproduit cette jolie figurine me paraît inédit.

« 3° Jeune fille assise, coiffée à la grecque, vêtue comme la précédente d'une longue et ample tunique finement plissée, mais sans ceinture. Les deux avant-bras manquent malheureusement, ce qui rend fort difficile l'identification de cette statuette.

« 4° Vieille femme grotesque, debout. Tête énorme coiffée d'un bandeau formant diadème; oreilles monstrueuses rabattues en avant; longue tunique serrée à la taille par une ceinture; les deux avant-bras, modelés à part et fixés après coup à la barbotine, se sont détachés et manquent.

« 5° Amour portant un bouquetin sur ses épaules. Le dieu a l'apparence des cupidons alexandrins à la coiffure nouée en krobylos, aux chairs enfantines, grasses et potelées. Debout et nu, sauf la chlamyde agrafée sur la poitrine par une fibule ronde et rejetée en arrière, il semble plier sous le poids du fardeau vivant qu'il porte sur les épaules et retient des deux mains les pattes du quadrupède.

« Les trois autres figurines sont plus banales, et les types qu'elles reproduisent se sont déjà fort souvent rencontrés dans les nécropoles romaines de la région de Sousse.

« 6° Vénus diadémée, entièrement nue, sauf une draperie dont elle retient un pan sur l'avant-bras gauche serré le long du corps, et dont elle ramène l'autre extrémité sur son épaule droite. La déesse est debout, hanchant à gauche, et s'appuyant à un autel quadrangulaire en bas duquel est une coquille.

« 7°, 8° Vénus diadémée et nue, se dépouillant de son manteau

qu'elle étale derrière elle comme un écran, de ses deux bras écartés du corps. Les deux figurines font un geste analogue, mais inverse. Le diadème de l'une est surmonté de trois globules qui lui donnent une forme presque triangulaire. »

II. Pour faire suite à la précédente communication, il adresse un plan, deux photographies et une aquarelle accompagnant une note sur « un coin de la nécropole d'Hadrumète », de MM. le capitaine Ordioni et le lieutenant Maillet.

« Ce travail, dit M. Gauckler, concerne quelques-uns des résultats les plus intéressants des fouilles entreprises depuis six mois par les officiers du 4e tirailleurs, d'accord avec la Direction des Antiquités.

« J'ai pris les dispositions nécessaires pour assurer la conservation de ce coin de nécropole romaine des deux premiers siècles, si curieux par l'entassement des tombes et les types si variés qu'elles présentent, rappelant tout à fait les deux cimetières des *Officiales*, à Carthage. J'ai acquis le terrain et vais le faire entourer d'une clôture, qui assurera d'une façon définitive la préservation de ces monuments funéraires.

« Je joins à cette note la lecture de différents textes épigraphiques trouvés par M. le capitaine Ordioni dans cette nécropole; ils s'ajoutent à ceux que cet officier a insérés dans son rapport.

« 1° Plaquette de marbre blanc, haute de 0 m. 20, large de 0 m. 25. La hauteur des lettres décroît légèrement, de 0 m. 018 à 0 m. 015.

D I S · M A N I B V S ·
C L O D I A · M O N T A N A ·
V · A · X V · M E N S · I I · D · I I
M A T E R · P I I S S I M A · F E C I T

« 2° Plaquette de marbre blanc, haute de 0 m. 16, large de 0 m. 20. Lettres hautes de 0 m. 013 à 0 m. 011.

D I S . M A N I B V S ·
V I T A L I S · V I X I T · M · I I I I ·
H · S · E · F E L I X · P A T E R · F ·

« 3° Plaquette de marbre blanc, haute de 0 m. 20 et large de 0 m. 25. Lettres du même genre que la précédente, mais avec

quelques fioritures et des *hederae distinguentes* entre les mots; hauteur variant de 0 m. 015 à 0 m. 011.

D I S · M A N I B V S ❧ S A C R ❧
P O S T V M I A D O N A T A ❧ Q V A E · E T
P I N C V L A ❧ H I C · S I T A ❧ E S T ·
V I X I T ❧ A N N I S · X V I I ❧ M E N S I B
V I I I ❧ M A R I T V S · V X O R I ❧
P I I S S I M A E · F E C I T ❧

« Le sobriquet *Pincula* est inédit [1].

« Ces diverses inscriptions présentent tous les caractères distinctifs de l'épigraphie funéraire du premier siècle en Afrique. Les lettres, gravées sur des plaquettes de marbre petites et minces, sont très soignées et très nettes, bien alignées, mais de faible hauteur. La boucle du P est toujours ouverte; les A sont rarement barrés. Dans les M et les N, les barres obliques sont toujours plus hautes et plus épaisses que les autres.

« Voici, d'autre part, un fragment épigraphique, récemment découvert par M. Ordioni, et qui paraît avoir appartenu, non plus à une épitaphe, mais à une dédicace.

« 4° Marbre blanc, brisé de partout. Hauteur : 0 m. 28; largeur : 0 m. 18; hauteur des lettres, bien gravées et de bonne forme : 0 m. 035 à 0 m. 026.

f R E Q V E N T
C E · D I V I T I
V I S I N O
S E R V A I
V E R E S

La note de MM. Ordioni et Maillet sera insérée au *Bulletin* [2].

III. Il fait part de la découverte d'une statue dans un massif de ruines romaines encore indéterminé, situé dans la propriété de

(1) [J'ai publié déjà cette inscription dans le *Bulletin*, 1903, p. 183. M. le général Goetschy m'en a donné l'estampage comme celui d'une des épitaphes trouvées dans ses fouilles. R. C.]

(2) Voir plus loin, p. 538, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Siracusa, à 1,500 mètres environ de la gare du Khanguet, sur la ligne de Sousse.

« Cette œuvre d'art, haute de 0 m. 83, est sculptée dans un marbre jaunâtre à grain très fin, mais peu résistant. Elle est absolument intacte, et c'est là ce qui fait son principal intérêt, car le type auquel elle se rattache est fort banal et l'exécution des plus médiocres. Elle représente Esculape, debout à côté d'un autel, dans le costume et l'attitude traditionnels; la tête barbue a l'expression bénigne habituelle; les cheveux longs et bouclés, très touffus, sont ceints d'une épaisse couronne maintenue par un médaillon au sommet de la tête. Le manteau, jeté sur l'épaule gauche, dégage le buste et le bras droit, qui tient un *volumen*, et revient envelopper les jambes jusqu'aux pieds chaussés de sandales. Le bras gauche, entièrement engagé dans la draperie, s'appuie sur une massue, autour de laquelle s'enroule un serpent.

« La statue devait être placée dans une niche et adossée; la face postérieure n'est que sommairement dégrossie.

« L'œuvre me paraît devoir être datée du commencement du IIIe siècle au plus tôt; elle se rattache à cette nombreuse série de statuettes analogues, dont les Romains d'Afrique aimaient à orner leurs maisons privées et leurs thermes, où Esculape, le dieu de la santé, était honoré au même titre qu'Hercule, le dieu de la force physique. »

IV. Il annonce l'envoi de quatre tessons de poteries recouverts de fines inscriptions onciales, tracées au pinceau, qui viennent d'être trouvées à *Gighti* au cours des fouilles de la Direction des Antiquités, dans une maison privée avoisinant le forum. Ces tessons présentent de grandes analogies avec ceux que M. le capitaine Donau a découverts, il y a dix-huit mois, à l'Henchir-Khanefir. — Renvoi à M. Babelon.

V. Il adresse, d'autre part, deux photographies d'un certain nombre de graffites relevés sur des fragments de stucs peints découverts par M. Sadoux dans la grande villa suburbaine de *Gighti* fouillée à la fin de l'année dernière.

« Un autre fragment plus important, ajoute-t-il, mais qui n'a pu être reproduit d'une manière satisfaisante à cause de la couleur antiphotogénique du fond (ocre jaune), représente un marchand

de fleurs chargé de gerbes et offrant un bouquet de la main droite. Au-dessus, deux inscriptions, l'une de vingt-cinq caractères onciaux que je ne suis pas encore parvenu à déchiffrer entièrement et qui semble rajoutée après coup; l'autre, tracée en petites capitales très nettes, se rapporte directement au sujet figuré; elle est charmante dans sa concision : VENDE FELICI». — Les photographies sont renvoyées à M. Toutain.

VI. Il fait connaître que M. Sadoux, qui dirige actuellement les fouilles du chantier de *Gighti*, vient de découvrir, dans les ruines d'une salle de bains, les débris d'un pavement en mosaïque d'un très beau caractère, qui était soutenu par des hypocaustes aujourd'hui effondrés. Cette mosaïque présentait cinq petits médaillons intercalés au milieu d'un dessin géométrique. Le sujet central est bien conservé : il représente Mercure assis, tenant de la main gauche son caducée, ayant à ses pieds un vase fleuri, et parlant à une jeune femme debout, à demi nue, qui a l'air de l'implorer. Les autres panneaux représentaient des scènes de lutteurs, mais il n'y en a qu'un qui soit bien conservé; un autre est assez mutilé, les autres presque entièrement détruits.

VII. Il adresse une note concernant quatorze inscriptions inédites récemment découvertes dans les travaux du chemin de fer du Kef. L'une d'elles fait connaître le nom d'une ruine située au kilomètre 24, à 8 kilomètres au sud de Bijga (*Bisica*).

BAEATISSIMIS FLORENTISSI*misque temporibus*
DDD·NNN·VALENTINIANI·VALENTIS E*t gratiani invicti*
SSIMORVM · SEMPER · AVGGG · QVORVM · CLEM*entia ac remis*
SIONE ORBEM SVVM AVGERE POTE*st romana libertas?*
PROCONSVLATV·PAVLI·CONSTANTI *v. c. iud. sacr. cognitionum*
ET PAVLINI·V·C·IT·LEGATI·ALMAE·KARTHAG*inis resp.....*
CVM·LOCIS·OMNIBVS·AD·SE·PERTINENTIBV*s curante.....*
CVR·R·P·CASTELLI BIRACSACCARENSIVM·SVM*ptu proprio..*
EX *consensu* CIVIVM·A·FVNDAMENTIS·COEPTVM EX*truxit..*
OPO[illegible]M SVO ORDINE *posuit et dedicavit*

VIII. Il fait connaître le résultat de fouilles exécutées à Dougga en avril-mai 1903, grâce à la subvention accordée à cet effet par

le Ministère de l'Instruction publique. M. Poinssot, élève diplômé de l'École des Hautes Études, chargé de poursuivre le dégagement systématique du quartier compris entre le Capitole et le théâtre, a déblayé une rue tortueuse qui menait à la longue crête où, à l'époque de Marc Aurèle, on construisit le théâtre. A l'entrée de cette rue a été retrouvé un sanctuaire consacré à la Piété Auguste. La rue était bordée d'établissements commerciaux; l'un d'eux a été reconnu pour une huilerie. Quelques inscriptions et quelques morceaux de sculpture ont été recueillis.

M. Gsell communique, de la part de M. l'abbé Grandidier, curé de Tipasa, une note sur une grotte du Djebel-Chenoua :

« Le massif du Chenoua présente, dans sa partie calcaire marmoréenne, un certain nombre de grottes qui attirent naturellement l'attention de l'archéologue. Ces grottes, plus ou moins profondes, n'auraient-elles pas servi d'habitations à nos ancêtres préhistoriques? La plupart, dont le sol rocheux est actuellement en déclivité à l'extérieur, ne laissent guère l'espoir d'y retrouver des traces de leur utilisation par les troglodytes. L'une d'elles cependant, bien connue des touristes, est particulièrement remarquable par ses dimensions et sa configuration. Elle se trouve à l'extrémité du contrefort marmoréen, actuellement en exploitation, qui forme le cap Chenoua et qui domine l'usine à chaux de M. Rolland.

« Située à mi-hauteur et au fond d'un retrait de la paroi presque verticale de la colline, à une trentaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, elle s'ouvre, face au nord, par une baie ogivale assez régulière d'environ cinq mètres de large sur quatre de haut. On y accède par une rampe très raide, formée de terre végétale et de blocs éboulés. Le seuil rocheux porte encore les restes d'un mur, de facture probablement romaine, qui fermait au moins partiellement l'entrée.

« Ce mur franchi, il fallait, il y a quelques années, descendre d'environ deux mètres presque à pic, pour se trouver sur le sol intérieur. Depuis, M. Rolland, par une tranchée pratiquée dans le seuil, à droite, en a facilité l'accès aux visiteurs.

« L'intérieur offre une salle à peu près rectangulaire, dans la direction Nord-Sud, mesurant environ dix mètres de profondeur sur quatre mètres de largeur moyenne. Au fond, elle se prolonge par deux cornes étroites, de deux et trois mètres de profondeur. De

toutes parts, les flancs s'élèvent, en se rétrécissant plus ou moins régulièrement, en forme de cheminée, pour aboutir à une étroite ouverture, prenant jour au sommet de la colline, à une vingtaine de mètres au-dessus du sol de la grotte.

« Les dépôts calcaires, lentement formés par les infiltrations d'eau, démontrent que la grotte n'a guère subi de modification dans sa structure depuis une haute antiquité. D'autre part, la surélévation du seuil et surtout les nombreux fragments de silex répandus dans la couche superficielle réclamaient une étude approfondie.

« Dans le courant de l'été 1902, avec le gracieux concours de M. Rolland, je tentai un simple sondage; car, par suite de circonstances particulières et surtout de la dépense que ce travail eût nécessité, je n'eus pas la faculté de vider méthodiquement toute la grotte. J'ouvris donc, le long de la paroi gauche, à partir du rocher formant le seuil, une tranchée de huit mètres de long, correspondant à la moitié de la largeur de la salle.

« En commençant, près du seuil, nous nous heurtâmes à une couche épaisse de dépôts calcaires, descendant en cascades vers le fond de la grotte; ce qui donna à la coupe longitudinale de la fouille la forme d'un triangle rectangle, de 4 mètres de hauteur au fond.

« Au cours du travail, je n'ai rencontré aucune couche suffisamment battue pour dénoncer une occupation prolongée et continue. A peine quelques traces de séjours passagers, dénotés surtout par quelques foyers retrouvés intacts à diverses hauteurs. La tranche méridionale de la fouille laisse parfaitement visible la coupe de deux de ces foyers. Il y en avait également un dans une anfractuosité de la paroi, près du fond.

« Toute la partie fouillée n'est formée, semble-t-il, que de remblais successifs, mais à court intervalle, de même nature. Ces remblais sont composés, en effet, de terre végétale sablonneuse et de pierres dont bon nombre appartenaient au mur fermant l'entrée : le tout mélangé de débris de poteries romaines et indigènes, d'ossements brisés d'animaux et d'une grande quantité d'éclats de silex et même de fragments plus ou moins considérables de *nuclei*. Parmi les éclats de silex, plusieurs présentent les formes connues de divers instruments primitifs : lames, poinçons, grattoirs, pointes de javelots. Quelques-uns même portent des retouches intentionnelles et des traces d'usage.

« Il a été trouvé également un petit cylindre de grès, mesurant

0 m. 12 de long sur 0 m. 05 de diamètre, arrondi aux deux bouts, et ayant servi de pilon contondant ou de concasseur, comme le témoigne l'écrasement des extrémités.

« Quant aux poteries que j'ai qualifiées d'indigènes, il est possible que d'aucunes appartiennent à l'âge préhistorique; mais la distinction est difficile à faire.

« Quoi qu'il en soit, notre fouille restreinte nous semble donner des indices suffisants du séjour des troglodytes. Mais ces souvenirs antiques sont mêlés à des restes d'époque beaucoup plus récente.

« Au fond de la grotte, les couches ne sont sans doute pas remaniées; il y aurait donc lieu de les explorer. »

La Commission, sur la demande de M. Gsell, propose à M. le Ministre d'accorder à M. l'abbé Grandidier une subvention pour l'aider à explorer les grottes du Chenoua.

M. Gsell communique pareillement le texte de deux inscriptions latines :

« 1° A la Mechta-Deradji, près de Tocqueville[1], M. l'abbé Gauthier, curé de Tocqueville, a copié l'inscription suivante. Hauteur, 1 m. 03; largeur, 0 m. 51; hauteur des lettres, 0 m. 05-0 m. 06, sauf à la ligne 1, où les lettres IOM ont 0 m. 08 et les mots SOLIS, LVNAE 0 m. 02.

SOLIS· I O M LVNÆ
IVNON REG MINERVÆ
VICTORIA▒ MERCVRIO
GENIOS LOCI
5 FORTIFOREI▒ ROGAIA ACI▒
RI▒▒▒▒CIOMA PRO ▒▒▒▒▒
IMPI▒R▒▒▒▒
M AVRELI SEVERI
ANTONIN PII
10 CAESARIS AVGVS

Solis. Lunae. — *I(ovi) O(ptimo) M(aximo), Iunoni reg(inae), Minervae, Victoria[e], Mercurio, Genio⟨s⟩*[2] *loci . . . . . Roga[t]a . . . . . pro [salute] Imp[e]r[atoris] M. Aureli(i) Severi Antonini Pii Caesaris Augus(ti).*

« Les mots *Solis, Lunae*, gravés en petits caractères, répondent ici

[1] *École française de Rome, Mélanges*, t. XV (1895), p. 67.
[2] Ou *Geni[i]s*.

aux images du Soleil et de la Lune qui occupent souvent les angles supérieurs des stèles dédiées à Saturne ou des bas-reliefs mithriaques. — Ligne 5 : il semble bien que cette ligne contienne un ethnique, dont le déchiffrement ne me paraît pas certain.

«Au même endroit, un colon, M. Cros, a trouvé, près de sa ferme, des vestiges de thermes (briques carrées de 0 m. 20 et de 0 m. 60 de côté; cônes allongés en terre cuite, qui servaient sans doute à maintenir en avant des murs, dans des salles chauffées, des parois en briques, formant rideau, etc.).

«2° Il a été publié en 1898, dans le *Bulletin du Comité*[1], la copie d'une inscription d'Aïn-Kerma, près de Chateaudun du Rummel. J'en ai reçu un estampage de M. Joly, attaché à la Carte géologique de l'Algérie. Voici ma lecture :

E X · R E S C R I P
T O · D E I · P R O B I
P O S T V L A N
T E · M VN · F L AV I A
N O N V ND I N A S
E M A D A V C A P
E N S · I M M V N
S V K A L · E T ·
I I I · I D VM · C E L E
B R A N D A S · V · P
P · N · AVR · DIOGENES · BENEFI
CIVMDATVMSVPIERE DIGNATVSE

M. le Capitaine Hilaire, actuellement à Majunga, a envoyé quelques notes sur des dessins rupestres de la région d'Hadjerat-el-M'guil (Sud-Oranais). — Renvoi à M. Reinach.

M. le docteur Rouquette a fait parvenir un rapport sur des fouilles qu'il a entreprises à Souk-Ahras. — Renvoi à M. Ballu.

M. Cagnat entretient la Commission de deux inscriptions découvertes et estampées par M. le capitaine Hannezo dans les ruines de Béchateur (Sidi-Mansour-ed-Daoud) :

«M. Gauckler en a envoyé une copie, faite d'après ces estampages, à laquelle j'ai apporté plusieurs corrections importantes.

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, p. 155.

« La première, toute fragmentaire, était écrite en caractères hauts de 0 m. 045. Je lis :

sPLENDIDISSIMAMHONOI
▨▨C · TISITIAMAENEISPVBL

« La dernière ligne est coupée par la cassure au-dessus de la partie médiane, si bien que le haut seul des lettres apparaît.

« Deux inscriptions trouvées déjà dans ces ruines mentionnaient l'ethnique. L'une[1] était relative à un *Muthumbal* . . . *Tisitanus* ou . . *hisitanus;* l'autre (*ibid.*, 1212) rappelait le nom des . . . *hisitani.* Le nouveau texte confirme cette identification. Mais le nom y est écrit avec une légère variante orthographique. Il portait, en effet, soit ꟻSIꟻAM (*Thisitam*), soit simplement TISIꟻAM.

« Il s'agit sans doute à la dernière ligne de *aenea publica pondera.*

« La deuxième inscription est une base honorifique. L'estampage donne :

M · PORCIO FL*l mi*NALIS · FIL · QVIR
DEX ‾*ria* NO▨▨▨▨TO · F · P · QVI
S*i*NG*u*LA*ri*▨TEI▨▨P▨▨PA
TRIAE SVA*e hs*▨▨I · N · LEGAV*it*
ITA VT *ex usuri*S · SESTERTIORVM
DVCENT*o*RVM MIL · LVDI · SCAE
NICI QVODANNIS NATALI ·
IV▨*de*RENTVR ET DECVRI
O*nib*V*s* SINGVLIS · SPORTVLAE
*et epulae v*INI · DARENTVR DDPP

M. Cagnat dépose ensuite, pour être imprimée au *Bulletin*, une note de M. Grenier, agrégé de l'Université, élève à l'École des Hautes Études, sur quelques textes épigraphiques, trouvés cette année par MM. les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Commission,
R. Cagnat,
Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1211.

7 JUILLET 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler, membre de la Commission, a envoyé deux brochures : *Enquête sur les travaux hydrauliques romains en Tunisie* (2e fasc., 2e partie), et *Compte rendu de la marche du Service des Antiquités et des Beaux-Arts en 1902.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Ballu lit à la Commission un rapport sur une communication de M. le Dr Rouquette, relative à des découvertes faites à Souk-Ahras :

« Les fouilles opérées par M. le Dr Rouquette ont mis à découvert un bâtiment dont nous n'avons pas encore le plan complet, mais que le docteur, dans une lettre récente, déclare être des thermes; avant de se prononcer, il est nécessaire de posséder une disposition plus complète des locaux.

« Les fragments ou objets exhumés sont : des fûts de colonnes cannelées en spirale; deux chapiteaux corinthiens d'un travail grossier, mais dont l'un contient un chrisme gravé; des bases de colonnes; la partie supérieure d'une stèle, des auges avec trous d'attache pour les chevaux; des morceaux de mosaïque de pavage;

un assez joli vase de bronze; enfin et surtout une lampe de bronze avec une partie de son support du même métal.

«Ces derniers objets ont été trouvés tout dernièrement dans un puits de 1 m. 50 de diamètre. La lampe, qui pèse 3 kilogr. 570, est à deux becs; sa plus grande dimension est de 0 m. 41. En guise d'anse, une sorte de cornet-entonnoir est disposé dans la partie postérieure et se termine en rosace à 6 feuilles dont les extrémités sont ornées de petites boules. Le réservoir, à peu près circulaire, est muni, sur le dessus, d'une ouverture fermée par un clapet. Le dessous dudit réservoir est garni d'une rondelle portant deux petits tenons qui permettaient d'installer la lampe sur le support sans qu'on pût craindre sa chute. Le support, cylindrique, est mouluré; son diamètre varie entre 0 m. 03 et 0 m. 05.

«Nous ne pouvons que féliciter le Dr Rouquette de ses trouvailles. Pour l'encourager, le service des Monuments historiques a sollicité du Gouvernement général de l'Algérie l'allocation d'une petite subvention.»

M. Ballu fait connaître ensuite des découvertes nouvelles faites à Timgad :

«En déblayant une maison faisant l'angle du *Decumanus* et du *Cardo Maximus* Nord, le service des Monuments historiques a trouvé deux mosaïques intéressantes :

«La première, de 3 m. 20 sur 3 m. 20, comprend six demi-cercles entrecroisés, ornés de lauriers alternativement noirs, rouges et bleus. Les demi-cercles sont reliés deux à deux par des contre-courbes rentrantes; les triangles obtenus par le croisement des courbes sont décorés soit par des poissons, soit par des masques tragiques.

«La deuxième représente une Amphitrite posée sur la croupe d'un centaure marin. Elle tient de la main gauche un voile flottant au-dessus d'elle comme un dais, et, de la droite, une couronne de feuillages. A part la jambe gauche qui est enveloppée d'une draperie, la figure est entièrement nue. La tête est entourée d'un nimbe.

«Un autre centaure, dont le torse émerge derrière la déesse, se termine, comme le premier, en queue de poisson. Un dauphin et un serpent de mer, sorte de lamproie, accompagnent le cortège.

« Cette mosaïque est d'une très grande finesse et la plus soignée de toutes celles qui ont été découvertes jusqu'ici à Timgad. Une frise, ornée de rinceaux en feuillages sur fond noir, encadrait le tableau; seule, la partie inférieure de cet encadrement est restée intacte.

« Le reste de la maison contient un *atrium* avec ses colonnes, un *impluvium* en parfait état, et des bains privés se composant d'un couloir de chaufferie, de deux fourneaux, d'une pièce chauffée et d'un *alveus*.

« De plus, quatre fragments d'inscriptions ont été trouvés depuis le commencement des fouilles. L'une de ces inscriptions contient les noms de deux personnages déjà connus à Timgad : Publius Flavius Pomponianus Pudens[1], bienfaiteur de la ville, et Caelia Procilla, fille d'un flamine perpétuel[2]. »

M. Gauckler entretient la Commission des fouilles qu'il a poursuivies cette année à Carthage et à Bou-Ghara.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur un envoi du R. P. Delattre. Il s'agit de quatorze inscriptions copiées avec soin par le R. P. Heurtebise. Ces textes proviennent des ruines de *Thibaris*, de Djebba et des environs. Le n° 1 paraît être un fragment d'une inscription impériale; le n° 2 appartient à une inscription bien gravée, mais dont il est malaisé de pénétrer le sens; le n° 9 est certainement une stèle votive; les autres sont des épitaphes dont deux nous font connaître des centenaires (n°s 5 et 8):

1. Ruines de Thibaris. — Hauteur, 0 m. 27; longueur, 1 m. 70; épaisseur, 0 m. 34. — Hauteur des lettres, 0 m. 10. Les lettres sont remarquablement gravées :

ALSAR

[*C*]*aesar?* — Fragment d'une inscription impériale.

2. Ruines de Thibaris. — Hauteur, 0 m. 22; largeur, 0 m. 25;

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 2391.
(2) *Ibid.*, n° 2404.

épaisseur, o m. o6. — Hauteur des lettres, o m. o35. Les lettres de la dernière ligne sont beaucoup plus petites :

C · T I T I E N
I V S · C · L · V I
C T O R

C. Titienus C(aï) l(ibertus) Victor.

3. Saint Joseph de Thibar (Sidi-Khalifat). — Hauteur, o m. 12; largeur, o m. 11; épaisseur, o m. o5. — Hauteur des lettres, o m. o4.

\ · M N
V S

4. Saint-Joseph de Thibar. — Hauteur, 1 m. o6; largeur, o m. 46; épaisseur, o m. 46. — Hauteur des lettres, o m. o6.

D M S
C VALERIVS
IANVARIVS
PIVS VIXIT
ANNIS LXIII
H · S · E ·
OTBQ TTLS

D(is) M(anibus) s(acrum). C. Valerius Januarius pius vixit annis LXIII. H(ic) s(itus) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)! Terra t(ibi) l(evis) s(it).

5. Saint-Joseph de Thibar. — Sur une stèle arrondie, haute de o m. 73, large de o m. 30, épaisse de o m. 10. — Hauteur des lettres, o m. o4.

D M S
C M E M
M I V S
I A N V A R I V S
P I V S V I X I T
A N N S · N · C I I I
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum) C. Memmius Januarius pius vixit ann(i)s n(umero) CIII. H(ic) s(itus) e(st).

6. Saint-Joseph de Thibar. — Hauteur, 1 mètre; largeur, 0 m. 45; épaisseur, 0 m. 45.

D M S
C PROPERTIVS
ROGATVS PIVS
VIXIT ANNIS
X X X X X X V
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum) C. Propertius Rogatus pius vixit annis XXXXXXV. H(ic) s(itus) e(st).

7. Saint-Joseph de Thibar. — Hauteur, 0 m. 70; largeur, 0 m. 40; épaisseur, 0 m. 40. — Hauteur des lettres, 0 m. 045.

[illegible]
IA PIA V
ANN XLV

...a pia v(ixit) ann(is) XLV.

8. Sainte-Marguerite de Thibar. — Hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 40; épaisseur, 0 m. 40. — Hauteur des lettres, 0 m. 06.

[illegible]
OIILA
VICTORI
PVAC
H S F

...Victori (?). P(ius) v(ixit) a(nnis) C. H(ic) s(itus) e(st).

9. Chemin de Sainte-Marguerite de Thibar à l'Oued-Thibar. — Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 26; épaisseur, 0 m. 08. — Hauteur des lettres, 0 m. 025.

MEMIVS · GORE
[illegible] M

Memius Gore (?) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Stèle votive.

10. Djebba. — Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 22; épaisseur, 0 m. 12. — Hauteur des lettres, 0 m. 035.

VIXITA
NISXI
H S E

. . . . vixit annis XI. H(ic) s(itus) e(st).

11. Djebba. — Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 36; épaisseur, 0 m. 10. — Hauteur des lettres, 0 m. 05.

PIVS VIXIT
ANNIS XLII
H · S · E

. . . . pius vixit annis XLII. H(ic) s(itus) e(st).

12. Village de Djebba. — Hauteur, 0 m. 62; largeur, 0 m. 52; épaisseur, 0 m. 13. — Hauteur des lettres, 0 m. 05.

D M S
IVLIVS PRICIPIVS
VIXIT ANNIS
LXII
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Pri(n)cipius vixit annis LXII.
Hic s(itus) e(st).

13. Sidi-el-Ayadi, vers Maâtria. — Hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 10. — Hauteur des lettres, 0 m. 06.

D M S
R·PRIVAT
VS·VIXIT
ANIS LI
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). . . Privatus vixit an(n)is LI.
H(ic) s(itus) e(st).

14. Sidi-el-Ayadi, vers Maâtria. — Hauteur, 0 m. 36; largeur, 0 m. 29; épaisseur, 0 m. 10. — Hauteur des lettres, 0 m. 04.

SATVRNI
NVS · VIXIT
ΛN LXXV
H S E

. . . Saturninus vixit ann(is) LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

M. S. Reinach lit le rapport suivant :

« M. Hilaire a adressé à la Commission, des reproductions très fidèles de gravures rupestres relevées dans le Sud oranais. Depuis la mission de M. Flamand, ces dessins ont beaucoup intéressé les archéologues, et je suis d'avis qu'il y a lieu de publier ceux qu'il nous communique, avec la courte notice qu'il y a jointe. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

17 NOVEMBRE 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. A. Debruge, de Bougie, envoie trois brochures intitulées : *Fouille de la grotte Ali-Bacha; Recherches sur le préhistorique des environs d'Aumale; Stations préhistoriques des environs d'Aumale.*

Le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, communique une note sur *Deux sarcophages anthropoïdes en marbre blanc.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, fait parvenir de nouveaux documents relatifs aux fouilles qu'il a faites dans le jardin de M. Lesueur, près de Philippeville. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. le Secrétaire lit des extraits de deux lettres qu'il a reçues au mois de juillet de M. Charrier, sous-chef de bureau de préfecture en retraite :

21 juillet.

Les travaux entrepris à l'esplanade Bab-el-Oued, à Alger, pour la construction d'un casino ont mis au jour une nécropole antique. Les premières découvertes archéologiques ont consisté en lampes funéraires de l'époque romaine, plats, fioles de terre ou verre, etc.; mais j'ai hâte d'arriver au

point qui m'intéresse le plus et qui motive ma communication. Il s'agit d'un caveau funéraire de l'époque punique. Les dimensions du caveau sont les suivantes : longueur, 2 m. 30 ; largeur, 1 m. 35 ; hauteur, 1 m. 65. Parois de construction régulière en pierres de grand appareil, grès jaune de 12 centimètres d'épaisseur ; sol dallé ; niche de 0 m. 40 de côté à l'un des angles (1 m. 40 du sol).

La partie supérieure du caveau m'a particulièrement frappé. Elle est formée de grosses dalles à l'état brut de la même pierre que les parois. Comme l'une de ces dalles a cédé en partie, j'ai constaté que d'autres pierres de grandes dimensions avaient été entassées au-dessus. Cette particularité me fait émettre cette conjecture, que la chambre sépulcrale n'a jamais eu de porte sur les côtés et qu'elle a dû être fermée définitivement à la partie supérieure lors de sa construction, puis recouverte de terre (le niveau actuel du sol est à 1 m. 15 du sommet).

J'ai pénétré dans ce petit monument (encore engagé dans un massif terreux non destiné à être déblayé) par une excavation se trouvant presque à la base, au fond d'une fouille de fondation, le frôlant pour ainsi dire. C'est ce qui m'a permis d'examiner le mode d'exécution du plafond. Les maçons ont déjà obstrué cette ouverture.

Je ne me suis malheureusement trouvé sur les lieux que deux jours après le commencement des fouilles, mais cependant à temps pour assister à la découverte du caveau ; un ouvrier rencontrant une pierre latérale, moins solidement encastrée, la repoussa dans l'intérieur où elle brisa une partie des vases qui se trouvaient sur le sol, dans une couche d'environ 0 m. 40 de terre. J'ai pu acheter une partie des objets, tous de poterie grossière et renfermant des os calcinés. Quant aux objets romains, comme on les prenait, paraît-il, pour des ustensiles arabes, on les jetait au début pêle-mêle sur les talus ; la plupart, bien entendu, n'étaient que des débris. J'en ai recueilli quelques-uns qui n'offrent qu'un intérêt secondaire. Le contremaître des travaux possède quelques pièces de poterie ou de verrerie intactes. Il m'a promis de me les faire voir.

Je suis très heureux, en attendant, d'avoir pu sauver du naufrage les quelques objets dont je vous envoie la description. La lampe surtout[1], — unique, je crois, dans le caveau, — m'a immédiatement fixé sur l'époque reculée de cette sépulture.

Un cimetière musulman existe en contre-bas de la nécropole punique et romaine.

[1] [Cette lampe a la forme d'une soucoupe dont le bord a été pincé en trois endroits, de manière à déterminer deux becs : type très connu, d'époque punique. Parmi les autres poteries, également puniques, il faut citer un vase haut de 0 m. 20, avec filets peints marron foncé.]

24 juillet.

La lampe punique que je vous ai fait connaître a été trouvée dans la niche du caveau. Un autre renseignement important m'a aussi été donné. Le caveau aurait également contenu un plat avec marque de fabrique romaine. Des objets ont été remis à l'entrepreneur, d'autres dissimulés, ce qui était facile, l'excavation se trouvant à 5 mètres du niveau du sol dans une tranchée étroite. Les quelques vases que je possède et la lampe ont été acquis par moi des ouvriers mêmes qui ont pénétré dans le caveau : il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

Des fragments trouvés dans les terres transportées au faubourg Bab-el-Oued m'ont donné les lectures suivantes :

1° IANV ‖ IV

2° EX · O · IVM

3° L · P · AVG

Le R. P. Delattre envoie quelques inscriptions et monuments figurés découverts à *Thibaris* par le R. P. Heurtebise. — Renvoi à M. Toutain.

M. Babelon expose que, sur la demande de la Commission, il a transmis à M. Omont des tessons de poterie avec inscription provenant de *Gightis*. Ce dernier a reconnu qu'il n'y avait pas possibilité d'en tirer quoi que ce soit, à moins de soumettre les tessons à un lavage chimique qui risque de faire disparaître l'écriture peu de temps après l'avoir fait réapparaître avec plus d'intensité. Il estime, en conséquence, que, pour se livrer à ce lavage dangereux et délicat, il importe d'avoir l'autorisation du propriétaire. Cette autorisation sera sollicitée de M. Gauckler.

M. Cagnat estime que le rapport de M. Pernot, sur un voyage dans l'Aurès, communiqué par M. Gsell, ne contient que des faits et des observations d'intérêt secondaire qui ne lui semblent pas mériter d'être insérés au *Bulletin*. Il propose donc de renvoyer le manuscrit à M. Gsell, qui en utilisera le contenu lorsqu'il publiera la carte archéologique de cette région.

M. Toutain lit le rapport suivant :

« Les graffiti trouvés par M. Sadoux dans les ruines d'une villa

voisine de *Gightis*, et dont M. Gauckler nous a envoyé la photographie, se composent de fragments très mutilés qui ne se raccordent pas entre eux. L'un d'eux se compose de trois lignes écrites en capitales peu régulières; à la fin de la première ligne, on distingue les lettres . . . *um amo;* à la fin de la seconde ligne, les lettres *nud.*

« Les autres fragments sont écrits en cursive. Je n'ai pu nulle part lire avec certitude un mot ou un groupe de lettres présentant un sens satisfaisant. Tous ces fragments sont d'ailleurs très courts. Le moins menu ne comprend que quinze lettres. Le plus simple serait de les reproduire en fac-similé. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

15 DÉCEMBRE 1903.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, offre une brochure intitulée : *A l'amphithéâtre de Carthage.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Marçais, directeur de la Médersa de Tlemcen, communique une note sur une inscription arabe découverte dans cette ville. — Renvoi à M. Houdas.

M. Gauckler envoie la dépêche suivante :

« Surchargé de travail m'empêchant de rédiger des rapports actuellement, je tiens à rassurer la Commission. Les chantiers de fouilles de Carthage, de Sousse, de *Gightis* sont en pleine activité. La consolidation du Capitole de Dougga donne de bons résultats. Nous déblayons à *Bulla Regia* une maison romaine admirablement conservée jusqu'au premier étage avec colonnes, portiques, belles mosaïques, représentant notamment des scènes de chasse et de dressage et des animaux féroces. »

M. Ballu lit la première partie de son rapport sur les recherches

archéologiques faites cette année en Algérie par le service des Monuments historiques :

« Le service des monuments historiques de l'Algérie a exécuté en 1903 des travaux dans les trois départements, savoir :

« *Dans le département d'Alger :* à Alger, à Tigzirt, à Cherchel, à Marengo.

« *Dans le département d'Oran :* à Tlemcen et à Sidi-Bou-Médine.

« *Dans le département de Constantine :* à Souk'ahras, au Djebel-Mestiri, à Tébessa, à Guelma, à Khamissa, à Announa, à Souma, à Lambèse, à Timgad.

« Nous ne parlerons ici que des travaux qui intéressent l'archéologie.

I. Département d'Alger.

« **Tigzirt.** — Sur la demande de M. Bouché, délégué financier de la région, nous avons entrepris la consolidation et la remise en état d'une partie des deux principales ruines romaines de Tigzirt, voisine de Dellys. Ces restes sont ceux du temple et de la basilique chrétienne.

« Il a été procédé au plus pressé, à la dépose et repose de l'angle Sud-Ouest du premier de ces monuments. La colonne qui supportait la maçonnerie de pierres de taille constituant ledit angle était brisée, et sa partie supérieure menaçait de s'écrouler avec ce qu'elle soutenait. Pour obvier à ce danger, on avait accumulé à l'entrée du temple de grandes dalles de pierre pressées les unes sur les autres et obstruant l'accès de l'édifice. La colonne a été consolidée, remise à sa place primitive, l'angle Sud-Ouest solidement rétabli; les pierres masquant la *cella* ont été enlevées, et actuellement une importante fraction du monument est sauvée de la ruine immédiate. De plus, une vingtaine de morceaux de la corniche qui gisaient à terre ont été remis à leur place, au-dessus des murs de la *cella;* et il ne reste plus désormais à consolider que l'angle Nord-Ouest du sanctuaire dont la stabilité est assez précaire. Ce travail sera exécuté en 1904, ainsi que la repose du linteau entre colonnes qui gît sur le sol; le *pronaos* du temple devra aussi être fortement consolidé.

« La basilique, fouillée en 1894 par M. Gavault, était, depuis cette époque, restée dans un état de bouleversement complet. Les

colonnes renversées, les pierres de toutes sortes, chapiteaux, consoles, fragments de murs et d'arcs jonchaient l'intérieur de l'église. En avant, un pilier fortement incliné menaçait de s'effondrer. A la suite de nos travaux, l'aspect s'est modifié; les colonnes ont été replacées avec leurs chapiteaux, les différents fragments ont été soigneusement rangés de façon à dégager l'édifice, et les parties de murs sur le point de tomber ont été redressées et consolidées.

« L'administrateur de la commune mixte de Mizane, dont dépend Tigzirt, M. Morel, a bien voulu nous prêter, pour l'accomplissement de cette besogne difficile, le concours le plus intelligent.

« **Cherchel.** — M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, s'est une fois de plus dévoué à l'œuvre qu'il poursuit depuis de longues années avec tant de succès, à l'exhumation des fragments précieux d'art gréco-romain que l'antique *Cesarea* nous a précieusement gardés.

Malgré l'extrême difficulté d'opérer des fouilles dans des terrains appartenant à des particuliers à l'époque des récoltes maraîchères, M. Waille a pu enrichir le musée de Cherchel de nombreuses incriptions, d'une grande quantité de poteries, lampes, vases de toutes sortes, etc.; il y a fait entrer une intéressante mosaïque provenant des ruines de thermes, situées dans la propriété de M. Louis Félicien (ancienne propriété Nicolas). Cette composition représente une chasse au lion et au cerf. M. Waille en a donné lui-même la description [1].

« En poursuivant ses recherches, M. Waille a trouvé quatre autres mosaïques dans autant de chambres de cette même villa Félicien. L'une de ces mosaïques figure une chasse à la gazelle. Le cavalier a un manteau rouge flottant au vent, une tunique verte; sur le cheval, une housse rouge quadrillée comme un filet; sous le sabot du coursier, une gazelle s'affaisse. En bordure, une torsade et une grecque blanche qui se détachent sur un fond rouge et vert.

« Dans la même salle, un fragment d'enfant drapé de vert et de blanc avec de jolis tons bleuâtres, qu'on n'a pas rencontrés jusqu'ici à Cherchel. Une autre mosaïque donne un fragment d'inscription.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1886, p. 305; *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 258.

II. Département de Constantine.

« **Souk'ahras.** — Le docteur Rouquette, médecin militaire de la garnison de Souk'ahras, a pris l'initiative d'opérer quelques fouilles dans les ruines de l'antique *Thagaste*.

« J'ai déjà eu l'occasion d'en entretenir la commission cette année.

« **Djebel-Mestiri.** — Notre service a achevé en 1903 les travaux de restauration de la tour berbère de Djebel-Mestiri, située près de Tébessa. Cette tour, construite en matériaux de petit appareil au-dessus d'une base de six rangs de grandes pierres de taille, menaçait ruine, et une reprise sérieuse de maçonneries supérieures s'imposait.

« Au cours de ce travail qui a été exécuté d'une façon très satisfaisante avec le bienveillant concours de l'autorité militaire, par les soins de M. le capitaine Darnaud, une citerne a été découverte dans l'intérieur du monument. Elle servait à l'alimentation des défenseurs de cet édifice fortifié, et il est à remarquer que c'est pour faciliter l'approvisionnement de l'eau que la construction n'a pas été établie sur le point culminant de la hauteur de Djebel-Mestiri.

« **Guelma.** — M. Joly, ingénieur, adjoint au maire de Guelma, a terminé le déblaiement du théâtre, dans les maçonneries duquel ont été trouvés des débris de statues de femmes et des fragments d'inscription. De plus, il a procédé à la restauration, jusqu'à la hauteur de 2 m. 20 du *postcenium*, et au rétablissement de quelques gradins de la *cavea*. Ce travail, fort intéressant et très bien mené, devra être poursuivi.

« **Khamissa.** — En remplacement de M. Bévia qui, l'an dernier, avait présidé aux fouilles de l'antique *Thubursicum Numidarum*, M. Joly a bien voulu, en 1903, s'occuper de la direction de ces travaux délicats.

« Ses efforts se sont portés sur six endroits différents : le théâtre, l'arc de triomphe, le monument situé à l'Est du nouveau forum, des ruines au Nord-Est de cette place, le nymphée, la *platea vetus* ou ancienne place publique.

«I. *Théâtre.* — La façade postérieure du théâtre a été dégagée et ce déblai a eu pour conséquence de mettre au jour les libages qui soutenaient le portique du *postcenium;* deux chambres communiquant avec ce portique ont été débarrassées, ainsi qu'un passage pratiqué dans un massif et qui contenait jadis un escalier droit montant aux gradins de la *cavea.*

«L'an prochain, on pourra continuer le dégagement d'une partie de la scène et d'un couloir entre la scène et l'orchestre. On atteindra ainsi l'ouverture de l'égout qui a été retrouvé derrière le *postcenium* et on pourra assurer l'écoulement des eaux pluviales qui, après chaque orage, inondent l'orchestre.

«II. *Arc de triomphe.* — M. Bévia, en 1902, avait déjà sondé le pied de l'arc situé à l'est du *forum novum*, à 70 mètres environ. M. Joly, poursuivant les déblais, a trouvé la pierre d'un petit fronton[1] décoré de feuilles et de rinceaux, une architrave, des fragments de soffites taillés en caissons, des morceaux d'inscription, malheureusement trop peu nombreux pour donner lieu à une interprétation, et des consoles, ornées de feuillages, qui portaient probablement des colonnettes (de 0 m. 26 de diamètre) dont les débris ont été recueillis.

«III. Sur le flanc gauche du nouveau *forum* apparaissaient des murs et piles en belles pierres de taille qu'on désignait sous le nom de fort byzantin. Soupçonnant bien qu'il devait y avoir là un monument important, nous opérâmes des sondages qui furent vite concluants et nous révélèrent l'existence d'un édifice de belle allure, avec grande salle de 10 mètres environ de portée, et garnie sur les côtés de niches rectangulaires et hémisphériques. Ces restes, très bouleversés à l'époque de la domination byzantine, ainsi qu'en témoignent des auges d'écurie trouvées dans la fouille, semblent appartenir à un vaste établissement de thermes; et comme de l'autre côté du *forum*, à l'Ouest, nous avons déjà reconnu l'an dernier des ruines de grands bains, il est impossible de ne pas se demander si, de chaque côté de la place publique, ne se trouvent pas les débris du même monument considérable qu'à une époque relativement récente le nouveau *forum* morcela en deux parties.

[1] Hauteur, 0 m. 58; épaisseur, 0 m. 33; largeur, 1 m. 30.

« Plusieurs objets ont été découverts à cet endroit et notamment une jolie lampe de terre cuite, ornée de feuilles de laurier; de plus, une pierre encadrée de moulures portant une inscription [1].

« IV. *Ruines au Nord-Est de la place publique.* — Au Nord du précédent monument, et au Nord du *forum novum*, une vaste construction que Chabassière, l'un des premiers explorateurs de Khamissa, prenait pour des citernes, a été en partie déblayée. C'est un quadrilatère dont la face septentrionale est munie d'une grande niche hémisphérique; des voûtes en plein cintre reposent sur des murs encadrés dans les angles de pierres de taille de 0 m. 50 à 0 m. 60 de hauteur d'assise. Sur la face Ouest, une porte en plate-bande appareillée se trouve à 16 m. 20 de l'angle Nord-Ouest, ce qui ne serait pas très concluant pour l'identification de l'édifice avec une citerne. D'ailleurs, la direction des murailles de ces ruines sont parallèles à celles du monument ci-dessus, et même il ne semble pas y avoir de solution de continuité entre ces deux constructions. Il se pourrait fort bien, en conséquence, que ce soit encore là le vaste établissement de bains, vraisemblablement coupé en deux par le *forum novum*.

« Toujours dans la direction du Nord-Est, par rapport à cette place, M. Joly a fouillé le petit bâtiment chrétien, dans lequel, en 1902, M. Bévia avait trouvé l'inscription : *defuncto sacerdo*. C'est une petite chapelle dans laquelle on descend par quatre marches ménagées dans une large porte. Au centre d'une aire dallée, on voit les restes d'un autel, et au fond, deux socles dont l'un portait l'inscription ci-dessus. Derrière, se dressait la chapelle proprement dite, terminée par une abside demi-circulaire. La largeur de l'édifice est de 7 m. 60 sur 12 m. 60 de long.

« A l'Ouest du Ksar-el-Kebir, nous avons en outre reconnu l'existence d'une voûte barlongue en plein cintre, assez bien conservée et qui devait constituer le dessous d'un grand édifice.

« V. *Nymphée.* — Malgré de grandes difficultés et l'encombrement de pierres et de joncs noyés dans une boue fétide, qui se trouvait

[1] Largeur, 0 m. 49; hauteur, 1 m. 24; lettres de 0 m. 06; calcaire compact.

devant le nymphée fouillé en 1902, M. Joly entreprit le déblaiement du bassin, dont les restes étaient très apparents et se développaient au Nord-Ouest de la source de l'Aïn-el-Youdi. Ce bassin, qui a été dégagé en partie, a 22 mètres de large et son extrémité occidentale affecte la forme d'une circonférence de 13 mètres de rayon débordant sur la largeur moindre du reste de la pièce d'eau. Ce travail pourra être continué l'an prochain, mais il sera nécessaire de réparer le mur de pourtour qui est en assez mauvais état.

«VI. *Platea Vetus.* — Enfin l'ancienne place, qui se trouve sur une hauteur dans le quartier oriental de l'antique *Thubursicum*, a été rapidement explorée. On y a trouvé un monument honorifique hexagonal, couronné d'une corniche de même forme et portant une base circulaire prise dans la même pierre. Sur l'une des faces de l'édicule, une inscription à Minerve par un magistrat du pays.

«Un autre texte, malheureusement tronqué, constitue une dédicace à Caracalla avec les noms de Géta martelés.

«A ces trouvailles, il faut ajouter quantité de fragments d'architecture, chapiteaux, sculptures, consoles, moulures richement ornées, vases de terre cuite ou de métal, instruments de toutes sortes, débris de statues, etc., qui ont été déterrées au cours des intéressants travaux de déblais opérés à Khamissa pendant l'année 1903.

«**Announa.** — C'est encore M. Joly qui voulut bien assumer la responsabilité de la conduite du chantier que nous résolûmes d'établir à Announa, l'antique *Thibilis*. La ville fut attaquée dans sa partie Nord-Ouest, et nous obtînmes tout d'abord comme résultat la découverte d'une basilique chrétienne à trois nefs, avec son baptistère et ses dépendances.

«La basilique, longue de 16 mètres sur 13 de largeur, possède sur son côté Est une abside hémisphérique, dont l'arc de tête était porté par deux colonnes. Quatre marches élevaient le *presbyterium* au-dessus du sol de la nef. En avant de ces marches se trouvait l'autel, marqué par quatre colonnes. Les bas côtés se composaient chacun de sept travées.

«Dans l'angle Nord-Est de la basilique, au fond du collatéral de gauche, une petite porte donnait accès par quatre marches au baptistère, bâtiment rectangulaire (10 m. 30 de longueur sur 5 m. 60 de largeur) divisé en trois parties : deux portiques en avant et au

fond, chacun à trois entrecolonnements, et une cour centrale, au milieu de laquelle une cuve circulaire était garnie de six colonnettes, destinées à abriter des intempéries les fidèles soumis à la cérémonie de l'aspersion.

« Sur la droite de la basilique, sur son flanc Sud par conséquent, trois salles sont visibles. Celle du milieu, rectangulaire (7 mètres sur 4 m. 60), a chacune de ses deux parois latérales ornées de quatre colonnes dégagées. Au milieu de la salle placée entre la boutique et la précédente pièce, quatre colonnettes devaient correspondre à un *compluvium*. La chambre située à l'autre extrémité, côté Sud, possède encore sept marches d'un escalier qui permettait de pénétrer dans des dépendances disposées du côté Est.

« Nombreuses sont les inscriptions exhumées au cours des fouilles de cette boutique. Nous en avons retrouvé vingt-sept.

« **Souma.** — M. Mercier, président de la Société archéologique de Constantine, avait témoigné l'intention de faire opérer des fouilles au bas du mausolée punique du Kroubs, appelé par les Arabes *Souma* (tour) et improprement désigné par les Européens sous le nom de tombeau de Constantin.

« Nous l'aidâmes de notre mieux dans les essais de déblais, mais bientôt il fut démontré que toute opération de ce genre serait dangereuse pour la stabilité de ces ruines, très menacées dans leur équilibre, si elle dépassait la limite de ces sondages prudemment pratiqués.

« Pour accomplir une besogne vraiment profitable, il faudrait faire la dépense, peut-être excessive, de dépose et de repose des grandes assises de pierres du monument dont les fondations ont cédé sensiblement du côté Sud.

« **Lambèse.** — Nous rappellerons qu'en 1901 nous avons déblayé la partie du camp romain de Lambèse, qui se trouvait comprise entre le quartier des *scholæ* et le *Prætorium*.

« Cette fraction du camp, orientée au Sud, était la seule qui fut dépourvue d'une grande voie, aboutissant au prétoire; il est vrai que cette voie était remplacée par une vaste place encadrée par les bâtiments du *posticum* et des *scholæ*.

« En 1902, nous achevâmes la mise au jour méthodique des grands thermes du camp et des constructions reliant cet édifice aux *scholæ*.

« Cette année, nous résolûmes de dégager complètement les trois voies se dirigeant sur le *Prætorium*, avec les établissements qui les bordaient.

« Ce programme a pu être entièrement réalisé grâce au dévouement et au zèle de M. Courmontagne, directeur de la maison centrale et conservateur du musée de Lambèse. En outre, au Sud des *scholæ*, une série de magasins disposés sur une voie ouverte, à l'Ouest des thermes de la légion, fut mise à jour avec douze cuves (1 m. 80 sur 1 m. 80) destinées aux approvisionnements de liquides; chaque magasin mesure 5 m. 92 sur 4 mètres.

1° Depuis le *Prætorium* jusqu'à la porte Nord du camp, la voie compte 140 m. 90 de longueur. Des deux ouvertures de la porte, celle de droite, en sortant du camp, offre une particularité intéressante : son dallage est creusé sur une largeur de 2 m. 80, de façon à former une chaussée munie d'un rebord en pierre qui se prolonge le long de la voie prétorienne sur une longueur de 43 mètres environ, à partir de la porte. C'est par là que passaient les voitures qui, de la sorte, ne pouvaient dévier du parcours qui leur était tracé.

« Par ce détail, nous connaissons la largeur exacte (2 m. 80) des chariots militaires romains d'Afrique; mais ce qui offre encore plus d'intérêt, c'est la découverte opérée par M. Courmontagne, sur le côté occidental de la voie prétorienne, d'une grande salle possédant la même chaussée, avec la largeur de 2 m. 80 entre des rebords de pierre, exactement semblables à ceux de la voie. Cette salle était donc la remise, le *garage*, si l'on peut s'exprimer ainsi, des voitures de l'armée; elle occupait à peu près la moitié de la longueur des bâtiments bordant le flanc Ouest de la voie; au delà, la série de petites pièces, qui existent tout le long des autres voies, des casernements par conséquent, continue sans interruption jusqu'au *Prætorium*. Cette découverte est importante, car elle nous éclaire sur un point essentiel des mœurs militaires des Romains, et nous fournit un document inconnu jusqu'ici.

« La hauteur de cette sorte de chaussée, au-dessus du dallage de la salle, est de 0 m. 30.

« Au cours de ces fouilles, nos travailleurs ont trouvé plusieurs fragments d'une grande statue équestre, de bronze (des morceaux de manteau, le bas de la jambe du cheval avec le paturon, une partie de draperie ornée).

« A l'extrémité orientale de la porte Nord, on a exhumé une fontaine demi-circulaire, large de 4 mètres.

« 2° La voie partant du *Prætorium* jusqu'à la porte Est n'était amorcée que sur une longueur de 30 mètres; elle est actuellement entièrement déblayée avec les bâtiments qui la bordaient. Depuis l'extrémité de la porte jusqu'au centre du *Prætorium*, la distance est de 221 m. 53, chiffre qu'il faut doubler conséquemment pour avoir la largeur exacte du camp. Comme celle du Nord, l'entrée Est se composait de deux ouvertures en plein cintre, reposant sur une pile centrale, et de deux corps de garde; ceux-ci, toutefois, diffèrent des corps de garde demi-circulaires de la porte prétorienne par les pans coupés, symétriquement disposés de chaque côté de la double baie extérieure; trois fontaines encore en place s'appuyaient sur la porte Est.

« Une trentaine de chambres, pour la plupart accompagnées de pièces situées en arrière, s'éclairaient sous le portique qui côtoie le flanc septentrional de la voie Est. Les casernements du côté Sud, d'une distribution analogue, sont coupés par trois passages de 5 m. 20 environ de largeur.

« Entre les deux passages les plus rapprochés du *Prætorium*, on a mis au jour des salles de bains, encore garnies de leurs piliers d'hypocaustes.

« De chaque côté de l'axe longitudinal de la voie, nous avons dû nous limiter à un déblaiement de 20 mètres; il sera fort intéressant, lors de la campagne prochaine, d'élargir le plus possible ce champ de fouilles, qui nous réservera sûrement des surprises.

« 3° Comme les deux voies précédentes, celle de l'Ouest a été dégagée jusqu'à la porte du camp; elle est en moins bon état que les autres, certains murs ayant malheureusement servi à la construction du mur de soutènement du jardin de la maison centrale. Mais les bordures de trottoirs sont intactes et la porte a conservé ses substructions sans trop de détériorations.

« Quelques inscriptions ont été recueillies pendant ces travaux. »

M. Cagnat dépose pour l'impression :

1° Un rapport de M. le commandant Toussaint sur les reconnaissances archéologiques exécutées par MM. les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1902 et 1903;

2° Des remarques de M. le capitaine Zeil sur les *basina* reconnus par cet officier entre Métlaoui, le Berda, l'Orbata et le Sehib.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un envoi de M. L. Bertrand, correspondant du Comité, à Philippeville :

« Conformément aux instructions reçues de M. Cagnat, M. Bertrand s'est rendu dans la propriété de M. Georges Lesueur à Philippeville et y a relevé des graffites et des dessins remarqués par M. Cagnat. Il y a lieu de remercier M. Bertrand de son travail et de toute la peine qu'il a prise; il serait bon de publier sa lettre avec quelques-uns des calques qu'il adresse à la Commission. »

M. Toutain lit le rapport suivant :

« Les documents découverts sur l'emplacement et aux environs de l'antique ville de *Thibaris* par le R. P. Heurtebise, et que le R. P. Delattre a transmis à la Commission, ne manquent pas d'intérêt. Ils forment deux séries :

« 1° Une dizaine de stèles anépigraphes, petits monuments votifs dédiés sans doute à Saturne;

« 2° Plusieurs inscriptions ou fragments d'inscriptions votives monumentales, funéraires, etc.

« La note du R. P. Heurtebise qui accompagne ces documents ne contient qu'une description purement matérielle de stèles anépigraphes. Ces documents méritent d'être publiés dans le *Bulletin*, accompagnés d'un commentaire. »

L'insertion du commentaire de M. Toutain est décidée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

LES
MOSAÏQUES ROMAINES
DE VILLELAURE
(VAUCLUSE).

I

COMMUNICATION DE M. L.-H. LABANDE,
CONSERVATEUR DU MUSÉE D'AVIGNON, CORRESPONDANT DU COMITÉ.

En l'année 1900, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et le Comité des travaux historiques et scientifiques recevaient la nouvelle de la découverte, à Villelaure, de mosaïques romaines, dont on vantait l'intérêt. M. Peyrusse, alors maire de ce village, venait de les exhumer du sol d'une de ses propriétés, au lieu dit la Tuilière.

Ses premières trouvailles remontaient, à vrai dire, à l'hiver de 1898. A cette époque, il avait eu besoin d'opérer des labours profonds pour une plantation de vigne, et le soc de sa charrue avait ramené au jour quelques fragments d'un béton très dur, recouvert de petits cubes de différentes couleurs. Les anciens possesseurs du champ avaient, eux aussi, lors de leurs travaux, soulevé des morceaux de mosaïques. On se souvient très bien, à Villelaure, d'en avoir vu des débris, où se distinguaient des représentations de personnages humains et d'animaux. Cependant nul n'y avait prêté attention et tout s'était perdu. Si l'on remonte même assez haut dans les traditions locales, on apprend que, dans le commencement du XIXe siècle, les monuments aujourd'hui révélés avaient été déjà mis au jour; mais comme le propriétaire n'avait pas vu le parti à en tirer, il les avait enfouis de nouveau. Depuis, ils étaient oubliés.

Plus intelligent et plus avisé que ses devanciers, M. Peyrusse, dès ses premières découvertes, avait procédé avec précaution; il

avait fouillé le sol et il était parvenu à déblayer une surface toute en mosaïque. C'était en hiver, ai-je dit; il craignit avec raison que la gelée n'endommageât le monument qu'il venait ainsi de mettre à la lumière; il le recouvrit soigneusement de paille et de terre, pour attendre une saison plus favorable. Dès lors, il porta son attention sur tous les objets que les travaux agricoles sortaient du sol; il recueillit des fragments de poterie romaine, des débris de grosses tuiles, de jarres, etc.; mais, chose à remarquer, pas une seule pièce de monnaie.

A l'automne de 1899, il déblaya de nouveau cette première mosaïque. Elle était malheureusement très dégradée; le soc des charrues en avait labouré la surface dans la plupart de ses parties; il ne subsistait même plus qu'une encoignure du tableau central, le seul qui fût composé avec des cubes de diverses couleurs. Je décrirai plus loin ces fragments.

M. Peyrusse eut la bienveillance de les offrir à l'Académie de Vaucluse. Celle-ci fit enlever par un spécialiste la partie la plus curieuse, c'est-à-dire l'encoignure du motif central et laissa sur place tout le miroir, composé simplement de cubes blancs et bordé de bandes noires, qui présentait des difficultés de conservation non compensées par sa valeur. L'Académie offrit ensuite ce morceau au musée de la ville d'Avignon, qui l'a accepté.

Les choses en étaient là, quand, au printemps de l'année 1900, M. Peyrusse, continuant ses fouilles dans le voisinage de la première mosaïque, en découvrit trois autres. Dès lors, ses trouvailles devenaient des plus intéressantes et méritaient qu'on y prêtât attention : il convenait de les étudier de plus près et d'en fixer le souvenir [1].

Le village de Villelaure, qui faisait autrefois partie de la Provence, dépend aujourd'hui de l'arrondissement d'Apt. Il est situé à 5 kilomètres Sud-Est de Cadenet, son chef-lieu de canton, et à quelques centaines de mètres de la Durance, qui limite son territoire au Sud. Entre Cadenet et Villelaure, et à environ 1 kilomètre du centre d'agglomération de cette dernière bourgade, le torrent du

[1] Depuis que le Comité des travaux historiques m'a demandé ce rapport, M. Peyrusse a fait procéder, par un professionnel, à l'enlèvement des trois tableaux qui occupaient le centre de chaque pavé. A l'heure actuelle, les miroirs doivent tous être détruits.

Mardric descend des montagnes du Luberon et arrose une étroite vallée, au fond de laquelle on aperçoit le village d'Ansouis, coiffant une colline assez escarpée. C'est dans ce vallon et sur la rive droite du torrent que se trouve, un peu en déclivité, le champ de la Tuilière, où les mosaïques ont été découvertes. La position exacte est à 1,500 mètres au Nord-Ouest du village. En face, et de l'autre côté du torrent, s'élève la colline dite de Trésémines, qui surplombe l'agglomération actuelle de Villelaure. A l'époque celtique, elle servit de refuge aux populations qui y avaient vraisemblablement bâti une sorte d'*oppidum;* dans le haut moyen âge, elle était encore habitée[1], et, sur ses flancs, on construisit un château qui appartint à la puissante maison des Baux et ne fut ruiné qu'au XVIe siècle, pendant les guerres de religion.

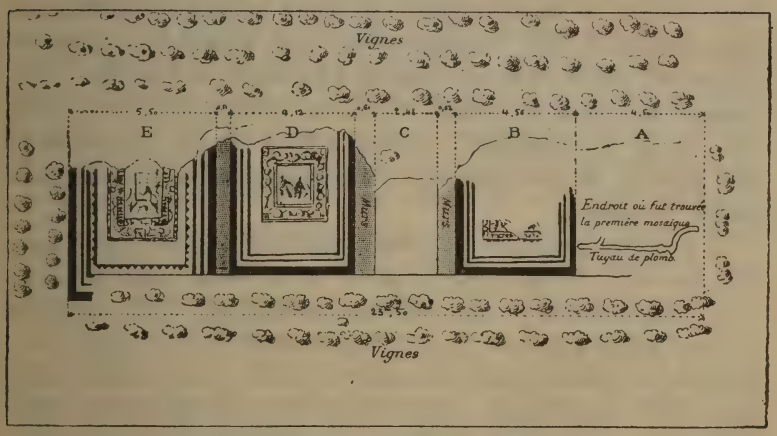

Disposition des quatre mosaïques de Villelaure.

Les mosaïques ont été découvertes à 25 mètres du torrent (voir le plan ci-dessus). La couche de terre qui les cachait était d'une

[1] Trésémines est certainement le *Tres Eminas*, dont il est plusieurs fois question au XIe siècle dans les documents de Saint-Victor de Marseille, et que les éditeurs du Cartulaire de cette abbaye n'ont pas réussi à identifier (cf. chartes nos 284, 285, 286 et 533). Ce territoire, sur lequel était bâtie l'église de Saint-Saturnin, au lieu dit *Saleta*, faisait alors partie du comté d'Avignon et du diocèse d'Aix. Trésémines, qui appartint, dès la seconde moitié du XIe siècle, au monastère de Saint-Victor, passa un peu plus tard à l'abbaye de Montmajour (cf. Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, p. 390). — Le Durand de Trésémines qui fut évêque de Marseille, de 1289 à 1312, tirait très probablement son origine de ce pays.

épaisseur relativement faible; elle atteignait, à l'Ouest, de 0 m. 70 à 0 m. 80; dans la partie la plus voisine du torrent, elle n'en avait pas plus de 0 m. 50. C'est ce qui explique que les labours profonds les aient si facilement endommagées, surtout après des pluies abondantes qui, en ravinant le sol, réduisaient encore l'épaisseur de cette couche de terre.

Elles pavaient une suite d'appartements, alignés du Nord au Sud, d'une longueur totale de 23 m. 50 sur une largeur de 7 à 8 mètres. Au milieu d'eux s'ouvrait, pour les desservir, un couloir de 2 m. 48 de large. Les murailles, dont on voit encore les fondations, avaient, le long du couloir, une épaisseur de 0 m. 61 et 0 m. 62, et, entre les appartements, de 0 m. 51. Elles devaient être revêtues de plaques de marbre, au moins quelques-unes d'entre elles : on en a retrouvé un morceau encore en place à l'angle Sud-Ouest de l'appartement B. Sous la mosaïque de l'appartement A, la première découverte, enlevée par les soins de l'Académie de Vaucluse, on a ramassé un tuyau de plomb, de forme ovoïde (5 m. 50 de long sur 0 m. 07 de diamètre), et coudé à l'une de ses extrémités. Il était posé sur un lit de briques et la partie recourbée traversait une plaque de marbre.

La première mosaïque est certainement celle qui a le plus souffert; on n'en a retrouvé que la partie Nord-Ouest, celle qui avoisinait l'appartement B, mais combien endommagée! Elle recouvrait 10 mètres carrés environ du sol (3 m. 30 sur 3 m. 10). Elle comprenait une grande surface blanche (le miroir), avec bordure composée d'une large bande noire de 0 m. 45 et de deux autres filets de même couleur de 0 m. 06 et 0 m. 05, séparés par des filets blancs de 0 m. 08 et de 0 m. 06.

Il ne faut plus espérer connaître le sujet qui décorait le centre de l'appartement : on n'en a sauvé, ai-je dit, qu'une encoignure de l'encadrement. Cependant on peut en deviner la disposition générale. Le tableau central, formant carré, était entouré d'une torsade en cubes de diverses couleurs, puis d'ornements géométriques et de figures animales encadrés de noir, entre lesquels serpentait une grecque en petits cubes rouges et roses. Deux filets, l'un blanc, l'autre noir, enfermaient le tout.

Le coin Nord-Ouest, le seul conservé, offre, comme ornementation, un cercle avec six rayons formés par des intersections de demi-circonférences, et figurés avec des cubes roses et jaunes,

Entre les points de jonction de ces rayons avec la circonférence sont des arcs de cercle curvilignes de mêmes couleurs. Ce grand cercle sur fond blanc est inscrit dans un carré de 0 m. 25 de côté, formé par un large trait noir; aux encoignures sont des écoinçons rouges.

D'après les quelques vestiges qui subsistent, je suppose que le carré qui continuait l'encadrement dans la direction du Sud, était occupé par un poisson : je crois distinguer en effet le bout d'une tête, qui pourrait avoir été celle d'un dauphin. Ce fragment montre une grande variété de couleurs : du rouge, du rose, du marron, du noir, du brun, du vert et du bleu. C'est assurément un de ceux qui donnent le mieux l'idée de la richesse de décoration de l'ensemble.

L'appartement B, dont la dimension du Nord au Sud est de 4 m. 56, a également eu son pavé fort détérioré. Le miroir et son encadrement sont exactement semblables à ceux du précédent et à ceux de la pièce D; je n'y reviendrai donc pas. Quant au tableau central, il a été, lui aussi, presque entièrement détruit. Il n'en reste que des fragments accompagnés d'un bout de bordure; celle-ci est formée d'une double grecque et de filets noirs sur fond blanc.

Si l'on en juge d'après ce qui subsiste, le sujet central devait représenter une scène des bords du Nil, analogue à celles que montrent divers monuments bien connus[1]. On distingue, en effet, à l'encoignure Nord-Ouest, une maison sur un tertre entre un ibis et un palmier avec ses régimes; plus loin, un crocodile et un guerrier nain avec son bouclier; plus loin encore, un rhinocéros ou un hippopotame : tout cela reproduit avec de très petits cubes blancs, roses, rouges, jaunes, marrons, verts et bleus. La maison, avec son toit à double rampant, est d'une architecture particulière; le premier étage repose sur une colonnade et est percé de quatre fenêtres; le pignon, où s'ouvre une grande porte, est orné aussi de longues colonnes.

A la suite de cette pièce, en remontant vers le Nord, on rencontre le couloir C, dont j'ai déjà parlé et dont le pavage a entièrement disparu, puis l'appartement marqué D sur le plan général, et qui

[1] Cf. Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique*, 1900, p. CXIII. — Voir aussi la mosaïque d'Hadrumète, étudiée et publiée par M. Georges Doublet, *La collection Balzan et Galea à Sousse* (*Revue archéologique*, 3e série, t. XX, 1892, p. 217).

avait 4 m. 72 dans sa plus petite dimension. Sa mosaïque est évidemment la mieux conservée à l'heure actuelle; à ce point de vue, elle offre donc le plus d'intérêt. Le hasard fait encore que c'est celle dont le caractère artistique est le plus manifeste. Le tableau central, à lui seul, avec ses cubes de sept à huit couleurs différentes, est un véritable chef-d'œuvre. Tout d'abord, son encadrement est assez original. Dans sa largeur de 0 m. 46, il se compose :

1° D'une bordure en deux parties contrariées et formées de bandes obliques, alternativement noires et blanches;

2° D'un rinceau très élégant de menues tiges enroulées et terminées par un bouquet de feuilles; la couleur en est verte, bleue et jaune, avec quelques teintes marron foncé;

3° D'une torsade noire, jaune et blanche, entre un double filet noir.

La scène du milieu, dont un petit morceau seulement, facile d'ailleurs à restituer, a été enlevé par la charrue, est une réplique de la fameuse mosaïque d'Aix, publiée par Artaud dans ses *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*[1].

Ce dernier monument, dont, le 26 janvier 1790, le président Fauris de Saint-Vincens annonçait la découverte au docteur Esprit Calvet, d'Avignon[2], a malheureusement péri presque aussitôt[3], ainsi que les deux autres pavements fort curieux qui avaient été trouvés à côté. Par bonheur, Esprit Calvet, avait réussi, par l'entremise de son correspondant, à s'en procurer des dessins exécutés par les R. P. Pouillard et Renaud. Artaud a pu s'en inspirer. Ce fut pour l'érudit avignonais le prétexte d'une savante dissertation, qu'il a insérée dans le recueil de ses œuvres manuscrites[4]. Il y donne une

[1] Planche XLVII. — La description que Artaud a donnée, d'après E. Calvet, se trouve dans son *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, p. 99 à 101.

[2] Ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2367, fol. 176.

[3] « Ces monuments précieux vont être détruits dans peu de jours, écrivait à la même date M. de Saint-Vincens; la gelée les dégrade d'un moment à l'autre. Chaque passant veut en détacher quelque parcelle. Dans un autre tems j'aurois taché de les mettre à couvert et de les faire porter chés moi; mais, dans ce moment, ce seroit une entreprise de l'aristocratie et un crime de lèze-nation. Je serois regardé comme un accapareur d'antiquités. » *Loc. cit.*, fol. 176 v°.

[4] Ms. 2345 de la même Bibliothèque, fol. 215 : *Dissertation sur les mosaïques des anciens et plus particulièrement sur celles qui ont été découvertes près de la ville d'Aix-en-Provence, au mois de janvier de 1790.*

description très minutieuse du tableau que le mosaïste de Villelaure a copié, et je ne puis mieux faire que la transcrire ici, malgré son style un peu particulier.

« Deux forts athlètes debout, admirablement contrastés, armés chacun du ceste, ont à leurs pieds un bœuf qui tombe, vomissant le sang par le coup furieux qu'il vient de recevoir. L'un d'eux, avancé en âge, triomphe et paroît s'applaudir de sa victoire; la disposition de ses bras indique que c'est le moment où il a terrassé le taureau; son courage, ou ce qui est le même, sa confiance en ses propres forces, se peint dans ses traits. L'autre, jeune encore, honteux de se voir vaincu, semble se retirer; son attitude incertaine, sa tête baissée, son air farouche annoncent sa défaite; tout caractérise dans son maintien le dépit et le désespoir. Il n'y a pas jusqu'au taureau même qui, par la réunion de tous les signes de la douleur et de la mort, ne porte l'empreinte effrayante de l'action exprimée.

« Mais quel est donc le sujet de cette sublime composition? On ne peut s'y méprendre; Virgile en a le premier tracé le dessin et fourni les pinceaux. C'est le combat d'Entelle et de Darès, si magnifiquement décrit dans le Ve livre de l'Énéide.

« Énée [1], jetté en Sicile où étoit le tombeau d'Anchise, y célèbre par des jeux l'anniversaire de sa mort; après divers spectacles, il propose le combat du ceste et promet au vainqueur un jeune taureau. Le robuste Darès se présente, il est dans la fleur de l'âge; Entelle, quoyque vieux, ne refuse pas d'entrer en lice avec lui; ils quittent leurs vêtements, prennent leurs cestes [2] et se préparent au combat. Après de grands coups portés de part et d'autre, Darès est prêt à succomber sous l'effort de son redoutable ennemi; Énée, qui voit le danger du Troyen, fait cesser le combat et adjuge le prix au vainqueur. Entelle, fier de ce succès, veut donner de nouvelles preuves de force, il se tourne vers le taureau, et d'un coup de ceste entre les deux cornes, il l'assomme et l'abat à ses pieds. Voilà le moment choisi par le peintre : Darès confus se retire, Entelle triomphe, le taureau, qu'il vient de frapper, chancelle, tombe et meurt. »

Cette description, dont je supprime encore la fin, où Calvet prend

[1] Virgile, *Énéide*, l. V, v. 362.

[2] « La forme du ceste est parfaitement exprimée sur ce tableau, on peut le voir plus en grand dans quelques-uns de ceux d'Herculanum. »

en main le texte de Virgile pour en montrer l'application, cette description, dis-je, est sans doute un peu longue; mais l'intérêt du monument la justifie bien : depuis la destruction de la mosaïque d'Aix[1], celle de Villelaure est peut-être la seule qui nous conserve la reproduction d'une scène familière à l'antiquité.

La dernière des mosaïques, celle qui pavait l'appartement E, ne devait pas le céder en intérêt à toutes les autres. Par malheur, elle n'est pas conservée dans une intégrité aussi parfaite que la précédente, et il sera peut-être difficile d'en déterminer certaines parties. Ici, l'appartement est un peu plus grand : de 5 m. 50 dans sa plus petite largeur, il fait saillie à l'Ouest et il le faisait probablement aussi à l'Est. Si le tableau central n'est pas de dimensions sensiblement supérieures (2 m. 40 sur 2 m. 10) à ceux des pièces précédentes, la surface du miroir était par contre plus grande; son encadrement même a été augmenté d'un filet noir en dents de scie.

La décoration du centre a été sauvée dans sa plus grande partie; on n'a qu'à regretter la disparition de la bordure de l'Est et quelques dégradations à l'intérieur de ce cadre. La bordure, à laquelle je viens de faire allusion, a été très ingénieusement combinée. Elle est même d'un dessin assez rare, avec sa quadruple torsade multicolore courant entre deux bandes d'ornements géométriques se détachant en noir sur le fond blanc, et avec des ressauts formés par les palmettes marquant le milieu de chacun des côtés. On y remarque une riche variété de couleurs, produisant un effet des plus heureux, qui n'existe pas dans les autres mosaïques.

L'examen des différentes scènes qui forment un second encadrement au motif du milieu vient confirmer encore cette impression d'originalité. L'artiste a voulu y représenter différents sujets de chasse, chacun séparé, aux encoignures du cadre, par un arbre sommairement traité. A l'Ouest, c'est un chasseur (remarquer avec quelle précision sont indiqués les costumes des personnages), armé

[1] Il est à remarquer que le tableau de la mosaïque d'Aix avait un encadrement beaucoup plus simple et moins élégant que celle de Villelaure : une torsade en couleurs et des dents de scie blanches et noires. Son miroir, dans une large bordure noire, se composait de carrés blancs et noirs, dont l'arrangement produisait une série de croix blanches; à Villelaure, cette surface du pavé est entièrement blanche.

seulement d'un bâton, qui, à l'aide de ses deux chiens, pousse dans un piège à panneaux un animal, dont je n'ai pu déterminer la nature (lièvre?); le piège est amusant à observer, avec sa forme curviligne. Par derrière et au pied de l'arbre, est assis tranquillement un homme, qui attend, le bâton à la main, que la proie lui soit amenée. Au Nord, chasse au cerf : deux chiens poursuivent un cerf et une biche, qu'un chasseur reçoit sur sa lance. L'épisode, qui est figuré à l'Est, paraît avoir été des plus curieux; malheureusement, beaucoup de petits cubes ont disparu de cette partie de la mosaïque, et l'interprétation du sujet souffre quelques lacunes. On distingue cependant entre deux lions un chasseur armé d'une lance; à droite, un chien attaché à l'arbre, très probablement pour servir d'appât. Au Sud, nous avons la chasse au sanglier : le chasseur reçoit encore sur sa lance la bête, que traquent deux chiens, l'un courant derrière elle, l'autre sautant sur son dos.

A ce propos, on a rappelé les scènes qui forment l'encadrement du tableau de la mosaïque de Lillebonne[1], où sont figurés divers épisodes d'une chasse au cerf[2]. La comparaison ne serait pas entièrement juste : à Villelaure, on n'a pas seulement représenté un seul genre de chasse, mais quatre différents; les personnages, il est vrai, sont beaucoup moins nombreux qu'à Lillebonne et chaque scène est exprimée avec une très grande sobriété de moyens.

Le tableau du milieu est plus difficile à déterminer, par suite des dégradations, qui ne permettent plus d'en distinguer tous les détails. A gauche, un personnage, portant la lance sur son épaule et accompagné d'un chien, semble parler à une autre personne assise et de plus grande taille. M. Héron de Villefosse y a reconnu Diane et Callisto[3].

Malgré l'atténuation de sa couleur par le temps, malgré le mauvais état de sa conservation, ce monument est encore remarquable

(1) Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique*, 1900, p. CXIII. — M. G. Lafaye, qui depuis que ce mémoire est écrit a étudié les mosaïques de Villelaure dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1901, p. 117, n'a pas pu identifier le sujet de ce tableau.

(2) Cf. Chatel, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXVIII, p. 568; Abbé Cochet, *La Mosaïque de Lillebonne*, in-8°, 1879; E. Babelon, *La Mosaïque de Lillebonne*, dans la *Gazette archéologique*, t. X, 1885, p. 99 et planche XIII-XIV.

(3) Voir ci-dessous le rapport de M. Héron de Villefosse.

par son éclat. D'ailleurs, il est à observer que les cubes de pierre très dure qui ont servi à la confection des quatre mosaïques sont de très petites dimensions; ils ont permis à l'artiste de serrer de près son dessin et de donner une forme plus élégante et plus souple aux personnages et aux animaux qu'il avait à représenter [1].

Évidemment, ces pavés étaient ceux d'une *villa* gallo-romaine assez luxueuse, que l'on peut attribuer à l'époque d'Hadrien. Il n'est pas interdit de déduire, par comparaison avec ce qui passa dans la plupart des localités voisines, les raisons qui ont déterminé son propriétaire à l'édifier à l'endroit où nous en retrouvons aujourd'hui les vestiges. Ordinairement, les populations gauloises de la région s'étaient réfugiées sur les hauteurs, où, à très peu de frais relativement, elles parvenaient à se défendre contre les attaques de leurs ennemis. Ici, elles habitèrent le sommet de la colline de Trésémines. Lorsque l'occupation romaine eut ramené dans le pays la tranquillité et lui eut assuré un avenir calme, les populations descendirent peu à peu des hauteurs et cherchèrent dans la plaine des résidences plus agréables et plus faciles d'accès. Le voisinage des cours d'eau était préférable encore. Le torrent du Mardric, qui se précipite aujourd'hui des flancs dénudés du Luberon, serpentait jadis au milieu de collines boisées, et son cours était sans nul doute beaucoup plus paisible que maintenant. Loin d'être, par ses crues subites, une cause de désolation pour ses riverains, il leur procurait en été une fraîcheur très appréciée. Il n'aurait donc pas été trop mal inspiré celui qui, au IIe siècle de notre ère, fit bâtir sur ses bords la *villa* en question. Autour d'elle durent se grouper les clients du propriétaire, les ouvriers de son domaine, etc. Qui sait même? le nom du village de Villelaure (*Villa Laura*) vient peut-être de là. Ce n'est, ajouterai-je, qu'une simple hypothèse.

Toutes ces habitations étaient trop exposées aux coups de main pour subsister en temps de guerres et d'invasions. Les incursions des Barbares aux Ve et VIe siècles, plus tard les ravages des Sarrasins et même des Normands obligèrent les habitants de la plaine à regagner les sommets des montagnes. Ceux de Villelaure revinrent

[1] Selon le mosaïste à qui M. Peyrusse a confié le soin d'enlever les trois tableaux, toutes les variétés de pierre qui ont servi à leur confection se retrouveraient dans les environs.

sur la colline de Trésémines et, dans le moyen âge, lorsqu'ils purent en descendre une seconde fois, ils oublièrent leur ancienne station romaine et se fixèrent non plus à l'Ouest de Trésémines, mais au Sud, là où existe le village actuel. Ce phénomène de descentes et de remontées successives n'est pas rare dans le Midi : on l'a signalé en particulier pour la ville de Vaison, la capitale des *Vocontii*[1]; on pourrait le remarquer encore dans d'autres localités[2].

La conservation des précieux monuments découverts par M. Peyrusse s'impose à tous les points de vue. Il est fort à souhaiter que le musée de la ville d'Avignon, dont la destination est de recueillir les souvenirs des anciennes civilisations trouvés dans le département de Vaucluse, leur donne un abri convenable et leur réserve une place digne de leur importance. Il serait utile également de poursuivre les fouilles non plus au hasard, mais avec méthode, d'explorer les terres avoisinantes, de recueillir les débris de marbre, de poteries et de terres cuites qui se trouvent épars, enfin de ne négliger aucun des moyens qui seraient susceptibles d'amener quelque nouvelle découverte intéressante.

L.-H. Labande,

Correspondant du Comité.

II

RAPPORT DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

MEMBRE DU COMITÉ.

La communication adressée par M. Labande, conservateur du musée d'Avignon et correspondant du Comité d'archéologie, nous a renseignés très clairement et d'une façon tout à fait complète sur l'importance des mosaïques romaines trouvées à Villelaure par M. Peyrusse[3].

(1) Cf. A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse. VIII. Vaison*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVII (1898), p. 67.

(2) Ajoutons que le *Corpus inscriptionum* ne relate qu'une inscription (t. XII, n° 1086) qui ait Villelaure comme provenance. Elle est insignifiante.

(3) *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. XCIX et CXIII; cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1900, p. 222; G. Lafaye, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 117-122, avec une phototypie.

Afin de faire connaître cette découverte d'une manière définitive, le Comité d'archéologie a demandé à l'Administration de reproduire en couleur les mosaïques de Villelaure. Le désir du Comité a été accueilli avec la plus parfaite bonne grâce. M. Henri Nodet, architecte des Monuments historiques, a été chargé de se rendre sur place et de relever très exactement les dessins des monuments originaux. Avec son obligeance ordinaire, M. Henri Nodet a accepté cette mission digne de son talent délicat et de ses goûts archéologiques; le Comité lui en exprime sa reconnaissance. Les planches ci-jointes en couleur présentent en réduction les dessins qu'il a exécutés avec un soin particulier; elles me fournissent l'occasion d'ajouter quelques observations aux précieux renseignements envoyés par M. Labande.

C'est entre Cadenet et Villelaure, ainsi que notre correspondant l'a indiqué, à 1,500 mètres de cette dernière localité, dans le champ de la Tuilière, sur la rive droite et à 25 mètres d'un torrent appelé le Mardric, que les mosaïques ont été découvertes. Le plan donné plus haut (p. 5) par M. Labande fait exactement comprendre la disposition des pavages. Ils recouvraient le sol de quatre chambres rectangulaires d'une longueur probablement uniforme, séparées en deux groupes par un couloir assez large. Ces quatre chambres étaient parallèles, mais de largeurs inégales.

A. — La première était ornée d'une mosaïque dont il reste très peu de chose et dont les débris, offerts par M. Peyrusse à l'Académie de Vaucluse, sont aujourd'hui conservés au musée d'Avignon.

B. — (*Planche II.*) La mosaïque de la seconde chambre avait presque autant souffert que celle de la première. Il en reste cependant deux fragments qui permettent de reconnaître sans la moindre hésitation la nature particulière de sa décoration. Ils méritent, à ce titre, d'être soigneusement décrits.

Le premier fragment appartient à l'un des angles du pavage. On y voit un édifice oblong, maison de plaisance ou temple, construit sur une éminence et placé ainsi à l'abri de la crue des eaux; les bords du tertre sont découpés comme les flancs d'un rocher escarpé. L'édifice est orné d'un fronton; son toit à double pente est recouvert de *tegulae* et d'*imbrices* dont on reconnaît la disposition et l'enchaînement : sur un des côtés longs s'ouvrent quatre fenêtres

au-dessus d'une colonnade ou d'une rangée de pilastres; un des côtés étroits, au-dessous du fronton, est occupé par une grande porte flanquée à droite et à gauche de deux piliers ou de deux colonnes engagées. Un échassier, cigogne, grue ou ibis, circule sur une bande de terrain à gauche de la construction. A droite, dans le lit même d'un fleuve qui paraît guéable, ou dans un marais voisin, pousse un palmier chargé de deux régimes de dattes. Un crocodile, la gueule ouverte, s'avance dans l'eau, tandis que des chasseurs placés sur la rive observent ses mouvements. L'un d'eux, le seul reconnaissable, est nu; il est trapu avec de grosses jambes; il a l'apparence d'un Pygmée; il porte au bras gauche un bouclier ovale et lève le bras droit au-dessus de la tête du crocodile, comme s'il s'apprêtait à l'attaquer. Derrière ce petit personnage, on aperçoit quelque chose d'indistinct, peut-être une barque? Le reste a été brisé et a disparu.

Le second fragment est moins important. On y voit cependant un quadrupède aux formes lourdes et épaisses, à la queue courte, dont la tête manque malheureusement : c'est un hippopotame ou un rhinocéros marchant au milieu de l'eau; devant lui s'élève la tige d'une plante aquatique. A l'arrière-plan apparaît une maison sur un tertre?

Une belle et large bordure composée d'une double grecque formait l'encadrement de cette mosaïque.

Le crocodile, le palmier, l'hippopotame, la maison sur un tertre, la grue, le Pygmée, chaque détail en un mot de ces deux fragments nous renseigne sur la nature de la composition. La scène se passe en Egypte sur les bords du Nil; elle appartient à la catégorie bien connue des scènes nilotiques dont les mosaïques de l'Italie et de l'Afrique ont fourni d'intéressants spécimens, mais dont en Gaule on n'avait encore signalé aucun exemple bien caractérisé[1]. La rareté de ce genre de mosaïques dans notre pays rend donc d'autant plus regrettable la destruction du pavage en question.

En Italie, nous avons comme points de comparaison des mosaïques trouvées à Palestrine, à Pompéi, à la Villa d'Hadrien, à Pyrgos et à Rome même. L'une de ces dernières dite «Chasse à l'hippopotame» et découverte à Rome, en 1858, dans la Vigna Maccarani

[1] Je parle seulement des mosaïques.

sur l'Aventin, peut être utilement rapprochée des débris trouvés à Villelaure. Le tableau central, conservé aujourd'hui au musée Kircher, représente le Nil avec un palmier, des tiges de papyrus, une maison de plaisance sur un tertre; le paysage est animé par la représentation très mouvementée d'une chasse dans laquelle deux hippopotames et un crocodile sont attaqués par des Pygmées[1]. Il paraît tout à fait probable que la mosaïque de Villelaure présentait une composition analogue.

Très goûtées des Romains dès le commencement de l'Empire[2], au moment où l'influence alexandrine se faisait sentir avec tant de force sur toutes les productions de l'art industriel, ces scènes inspirées par le souvenir de l'Égypte, de ses dieux étranges et de ses monuments, par l'admiration que provoquait la vallée du Nil, par l'étonnement que causait la vue des animaux vivant sur les rives du fleuve, étaient dans toute leur vogue à l'époque où Hadrien, revenu de ses voyages, faisait reproduire dans sa villa le canal de Canope et le temple de Sérapis[3]. Les peintres en décoraient les murailles; les mosaïstes les fixaient sur le sol. On y représentait des chasses, des parties de pêche, des fêtes pleines de liberté avec les différents genres de plaisirs auxquels on se livrait sur les bords du Nil; on y retraçait les combats des Pygmées, ces nains fabuleux

(1) Lanciani, *Bull. dell' Inst. arch.*, 1870, p. 80; E. de Ruggiero, *Catalogo del Museo Kircheriano*, t. I, p. 265-266; Liénard, *Gazette archéologique*, t. VI (1880), p. 170, pl. XXV.

(2) Tout le monde connaît les peintures murales de Pompéi faites dans ce goût. Cf. W. Helbig, *Campanische Wandgemälde*, n° 138 (Temple d'Isis); n°s 1527 à 1547 (paysages égyptiens avec figures de Pygmées); n°s 1566 à 1571 (crocodiles, hippopotame, ibis, âne chargé d'amphores); O. Iahn, *Die Wandgemälde des Columbariums in der Villa Pamfili*, dans *Abhandl. der K. bay. Akad. d. Wiss.*, philos.-philolog. Classe, t. VIII (1857), taf. IV, 12; taf. VII, 20. Dans une des chambres de la belle maison du Faune à Pompéi, on a trouvé une mosaïque représentant le Nil avec un crocodile, un hippopotame, un ichneumon, un serpent, deux ibis combattant, des canards, une pie et une grenouille; G. Fiorelli, *Descrizione di Pompei*, p. 156.

(3) Dans le cabinet des Masques au Vatican, entre deux fenêtres, est exposée une mosaïque à représentations nilotiques provenant de la Villa Hadriana. De la forme d'un disque et à fond bleu, elle comporte des poissons, des plantes et un crocodile; au milieu, une barque en forme de gondole qu'un homme conduit avec une godille; cf. à la Villa Albani une autre mosaïque très fine représentant aussi une scène niliaque, Winckelmann, *Monumenti inediti*, indice dei rami, p. 13; Morcelli, Fea, Visconti, *Description de la Villa Albani aujourd'hui Torlonia*, p. 29, n° 211.

en guerre avec les grues; on y faisait figurer des Éthiopiens et des gens de toutes les conditions dans des scènes empruntées à la vie quotidienne du pays[1]. Sous Septime Sévère, la vogue n'avait pas diminué; son biographe se plaît à rappeler le plaisir particulier que l'empereur avait éprouvé en visitant l'Égypte, dont il garda longtemps le souvenir[2]. Les décorations à la manière égyptienne restèrent très longtemps à la mode; on ne peut pas être étonné d'en retrouver un exemple dans une villa romaine de la Gaule[3].

La célèbre mosaïque de Palestrine, découverte depuis trois siècles, expliquée avec tant de sagacité en 1760 par l'abbé Barthélemy, et sur laquelle on retrouve en caractères grecs les noms de nombreux animaux africains, figurant au milieu de scènes pittoresques et variées, est considérée comme le type le plus complet des mosaïques de cette famille[4]. Barthélemy la publia d'après un dessin qu'il devait aux soins du comte de Caylus et sur lequel avaient été corrigées les inexactitudes qui déparaient les gravures antérieures. On conserve au musée du Latran les fragments d'un autre pavage trouvé en 1833 dans la Vigna Lupi sur l'Aventin et portant la signature d'un certain *Heraklitos*, dont le panneau central était entouré de quatre compartiments plus étroits qui représentaient aussi sur fond noir des paysages du Nil avec la faune de ce fleuve;

(1) On consultera avec profit sur cette question l'ouvrage de G. Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2ª ediz., 1895; en particulier les chapitres : I, *Culto del Nilo;* II, *Paesi e vedute del Nilo;* III, *Il Nilo sotto l'aspetto pratico.*

(2) Spartien, *Severus*, 17 : «Jucundam sibi peregrinationem hanc propter religionem dei Sarapidis et propter rerum antiquarum cognitionem et propter novitatem animalium vel locorum fuisse Severus ipse postea semper ostendit. Nam et Memfim et Memnonem et piramides et labyrinthum diligenter inspexit.» Cf. Ammien Marcellin, XXII, 15.

(3) C'est peut-être la première fois qu'on trouve en Gaule une mosaïque de cette série particulière, mais on y a déjà trouvé des peintures antiques reproduisant les mêmes motifs. A Villars, commune de Biches, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), on a découvert, au siècle dernier, avec une salle pavée en mosaïque, des fresques représentant un crocodile que l'ichneumon et des hommes nus se disposent à attaquer; on y voyait aussi des figures dans des postures lascives; cf. de Witte, *Bull. dell' Inst.*, 1842, p. 114; Cte de Soultrait, *Répertoire archéologique de la Nièvre*, p. 6, v° *Biches.*

(4) Barthélemy, *Explication de la mosaïque de Palestrine*, Paris, 1760, avec 2 pl. in-4°; réimprimé dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. XXX, p. 503. La liste des nombreux travaux publiés sur cette mosaïque a été donnée par G. Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2ª ediz., p. 14-15; cf. Kaibel, *Corp. inscr. graec. Sic. et Ital.*, n° 1302. Elle est conservée à Palestrina, au Palais Barberini.

aux quatre coins, ces compartiments étaient séparés les uns des autres par des *telamones* de style égyptien[1]. C'est une disposition du même genre, analogue du reste à celle que nous retrouverons tout à l'heure sur la quatrième mosaïque de Villelaure (*E*), qu'un mosaïste appelé *Neilodôros*, nom prédestiné pour traiter des scènes nilotiques, avait adoptée dans un de ses ouvrages découvert à la Tenuta di Prato Rotatore, près de Santa Severa, sur l'emplacement de l'antique Pyrgos. Le panneau central représente deux pugilistes; il est aussi entouré de quatre compartiments séparés les uns des autres par des tiges de papyrus : sur un canal du Nil, au milieu des fleurs de lotus, des hommes à coiffure pointue, des femmes indigènes se livrent à la joie ou s'amusent avec des animaux qu'ils cherchent à apprivoiser : on y remarque des oiseaux divers, un ibis, une grenouille, un hippopotame, un crocodile; on y voit aussi un âne chargé d'amphores et conduit par un ânier[2].

L'Italie nous a donné un groupe important de mosaïques nilotiques, dont j'ai cité les spécimens les plus connus. Mais l'Afrique qui, depuis quelques années, sous une habile et féconde impulsion, livre à nos études une incomparable suite de mosaïques de tous les genres et de toutes les époques, a fourni aussi au moins deux pavages très intéressants appartenant à la même famille. C'est sur la côte de Tunisie, dans une villa dominant la mer, à El-Alia, à 25 kilomètres au Sud de Madhia, que le plus important a été découvert en 1897 par M. Dominique Novak; il est conservé au musée de Sousse, l'antique Hadrumète[3]. Le second est connu depuis 1883; il a été trouvé à Sousse même, dans les ruines d'une villa romaine fouillée par M. Balzan, consul d'Angleterre; les débris en ont été séparés : le musée du Bardo en possède trois, le musée de Sousse en possède un autre[4].

(1) Helbig-Toutain, *Guide dans les Musées de Rome*, n° 694, avec la bibliographie; Kaibel, *Inscr. gr. Sic. et Ital.*, n° 1245.

(2) Signalée pour la première fois par A. de Longpérier dans l'*Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, 1852, p. 93, comme découverte à Civita Vecchia en 1850 par les soldats du génie français (cf. *Œuvres*, t. VI, p. 390, n° 136), puis décrite par O. Benndorf, dans *Bull. dell' Inst. arch.*, 1886, p. 231. Elle se compose de cubes noirs et blancs; M. Benndorf m'en a très aimablement communiqué la photographie.

(3) Gauckler, Gouvet, Hannezo, *Musées de Sousse*, p. 25, n° 1, pl. VIII.

(4) *Ibid.* p. 33, n° 7, pl. IX, 2; La Blanchère et Gauckler, *Musée Alaoui*, p. 10, n°s 2, 3, 4.

De toutes les mosaïques nilotiques connues, celle d'El-Alia se rapproche le plus du type de Palestrine. Malheureusement, elle a beaucoup souffert, mais les parties conservées, habilement consolidées par les soins de la Direction des antiquités et des arts, représentent un paysage que sa faune et sa flore localisent sur les bords du Nil. Des papyrus, des plantes aquatiques, des palmiers s'élèvent çà et là près des maisons de plaisance ou des huttes en treillis; des canots circulent à la rame ou à la voile dans les bas-fonds; des figures variées peuplent et animent toute la composition: ce ne sont que jeux, chasses, combats d'hommes et d'animaux, parmi lesquels reviennent le cheval, les chèvres, l'âne, le crocodile, l'hippopotame, les grues, les ibis, les canards, etc. L'excellente description qui en a été donnée par M. Gauckler me dispense d'entrer dans plus de détails. Celle de Sousse se compose des mêmes éléments décoratifs; dès 1892, M. Doublet en avait publié un dessin exécuté par M. Pradère [1].

Visconti a émis l'opinion que les mosaïques romaines représentant des paysages égyptiens étaient des imitations des célèbres tapis d'Alexandrie si estimés des anciens [2]. Cette idée, assurément très séduisante, a été reprise par M. G. Lumbroso, qui lui a apporté l'appui de son autorité particulière [3]; mais il faut tenir compte aussi des ingénieuses et justes observations de M. Maspero. Je reconnaîtrais volontiers avec lui dans la mosaïque de Palestrine et dans les mosaïques analogues une interprétation, par des artistes gréco-romains, d'œuvres égyptiennes remontant aux anciennes époques; il y a là évidemment un souvenir des scènes de la vie civile et domestique peintes sur les murs des tombeaux égyptiens que les voyageurs, les curieux et les touristes visitaient dès la haute antiquité. On le sait par des documents certains [4].

Les fragments trouvés à Villelaure sont d'une exécution et d'un style médiocres; ils occuperaient une place modeste dans le classement des mosaïques nilotiques, mais ils apportent une preuve

(1) *Revue archéologique*, 1892, t. II, p. 217, pl. XXI.

(2) E.-Q. Visconti, *Dissertazione sopra due musaichi antichi*, dans *Opere varie*, t. I, p. 168.

(3) G. Lumbroso, *op. laud.*, p. 15.

(4) G. Maspero, *Les peintures des tombeaux égyptiens et la mosaïque de Palestrine*, dans *Gazette archéologique*, t. V (1879), p. 77-84.

nouvelle, très intéressante, de l'influence artistique exercée par l'Égypte dans le monde romain, l'influence dite alexandrine que nous révèle chaque jour plus profondément l'étude de toutes les productions de l'art industriel [1]. C'est pour ce motif que les fragments en question méritaient d'être signalés d'une façon spéciale à l'attention des archéologues.

C. — En cet endroit se trouvait le couloir de séparation.

D. — (*Planche II.*) La mosaïque de la troisième chambre est celle qui nous est parvenue dans l'état le plus complet; il ne manque que l'épaule gauche d'un des personnages. Le sujet, *Le combat de Darès et d'Entelle*, immédiatement reconnu par M. Labande, avait été déjà rencontré sur un autre pavage qui faisait partie d'un groupe important de mosaïques trouvées à Aix-en-Provence en 1790, hors des murs de la ville, à l'Ouest de l'hôpital Saint-Jacques [2]. Le pavage d'Aix fut malheureusement détruit peu de temps après sa découverte. Cette circonstance, comme le remarque M. Labande, rend plus précieuse encore l'apparition du même épisode sur une des mosaïques de Villelaure.

Grâce au président Fauris de Saint-Vincens et au docteur Calvet, le dessin de la mosaïque d'Aix nous a été conservé. Artaud en a donné une planche en couleur [3] qui permet de la comparer à celle de Villelaure. On doit toutefois se demander si la planche d'Artaud, évidemment sincère pour l'ensemble de la composition, est suffisamment fidèle dans tous les détails, car on est un peu surpris d'y voir Entelle sous les traits d'un homme encore jeune. Si l'on s'en rapporte à cette planche, on ne peut pas dire que les deux mosaïques soient absolument semblables. Elles dérivent d'un modèle commun, cela n'est pas douteux; elles retracent le même épisode avec des moyens identiques, avec les mêmes éléments, mais la disposition de ces éléments est un peu différente. Un détail suffira pour le montrer.

Dans la mosaïque d'Aix, le taureau est tombé entre les deux

[1] Cf. Héron de Villefosse, *Le Trésor de Boscoreale*, p. 199-200, 246-247, 261-262.

[2] Voir les détails donnés sur cette découverte par Honoré Gibert, *Le Musée d'Aix*, 1882, p. 226-230, avec la bibliographie.

[3] *Atlas des mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*, pl. XXXXVII.

combattants et les sépare; Entelle vainqueur se trouve ainsi relégué au second plan, tandis que Darès vaincu est représenté de dos au premier plan. C'est le contraire qui devrait se produire[1]. Entelle est placé à gauche, derrière le taureau; il a les jambes très écartées, la jambe gauche est cachée par le corps du taureau qui vient de s'abattre sur le genou et qui perd le sang par les naseaux. Les deux bras d'Entelle sont encore levés; on peut dire qu'il n'a pas cessé d'être en mouvement. Darès est placé à droite; il s'éloigne en baissant la tête, on aperçoit sa figure de profil.

Dans la mosaïque de Villelaure, au contraire, les deux combattants sont figurés ensemble en première ligne. Le vieil Entelle, barbu et grisonnant, a bien l'aspect orgueilleux et brutal d'un pugiliste de profession; il est le personnage principal et le plus en vue; son image se détache entièrement sur le fond blanc du tableau[2]. Il est debout à gauche, la jambe droite avancée dans un mouvement vigoureux, les poings fermés et armés du ceste; ses bras arqués, bien musclés, encore pleins de menaces, donnent l'impression d'une force peu commune; les yeux se tournent vers son rival, qui s'éloigne. C'est un vainqueur qui a conscience de son triomphe et qui est prêt à en abuser,

> Hic victor superans animis tauroque superbus[3].

Darès, dont on ne voit pas le visage, a des formes plus juvéniles; le dos tourné, le front en sang, il s'éloigne à droite, lentement et comme à regret, du théâtre de la lutte; mais le corps reste droit : on dirait qu'il a peine à reconnaître sa défaite. Ce n'est pas tout à fait l'athlète anéanti et accablé dont parle le poète,

> Ast illum fidi aequales, genua aegra trahentem,
> Jactantemque utroque caput, crassumque cruorem
> Ore ejectantem mixtosque in sanguine dentes,
> Ducunt ad naves[4].

(1) Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, Atlas, pl. XXXV, a donné un dessin semblable à celui d'Artaud.

(2) Cf. la statue de bronze du vieux pugiliste au musée des Thermes, à Rome; Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. II, p. 492, fig. 256.

(3) *Énéide*, V, v. 473; cf. v. 422-423.

(4) *Ibid.*, v. 468-471.

Derrière les deux lutteurs, le taureau offert en prix au vainqueur vient de tomber sur les genoux, la tête fracassée par le ceste d'Entelle; le sang coule entre les deux cornes et se répand sur le mufle de l'animal :

Dixit, et adversi contra stetit ora juvenci,
Qui donum adstabat pugnae, durosque reducta
Libravit dextra media inter cornua caestus
Arduus, effractoque illisit in ossa cerebro.
Sternitur exanimisque tremens procumbit humi bos [1].

Cette très intéressante composition est entourée d'un triple encadrement. Une torsade est placée immédiatement autour du panneau; puis d'élégants rinceaux, chargés alternativement de feuilles de lierre et de feuilles de vigne contrariées, se déroulent sur les quatre faces; enfin une double baguette enrubannée entoure l'ensemble. La torsade, ainsi que le rinceau simple, sans complication, orné d'une feuille de lierre ou de deux feuilles différentes alternées, se rencontrent fréquemment en bordure sur les mosaïques romaines de la Narbonnaise. La double baguette enrubannée formant encadrement a été dessinée par Artaud sur un fragment trouvé à Apt [2], c'est-à-dire à une très petite distance de Villelaure.

La source à laquelle le mosaïste de Villelaure a puisé, comme celui d'Aix, n'est pas douteuse; c'est le passage classique de l'*Énéide*. Tout récemment, M. Merlin signalait à Dougga la découverte d'une mosaïque représentant *Les Géants forgeant le bouclier d'Énée;* elle se rattache également au cycle virgilien; elle est inspirée, ainsi que l'a reconnu M. Gauckler, par le passage où Virgile décrit la fabrication des armes d'Énée dans l'antre des Cyclopes [3]. Personne ne saurait oublier non plus les deux célèbres mosaïques virgiliennes d'Hadrumète, *Les adieux de Didon et d'Énée; Virgile composant l'Énéide* [4]. L'hommage rendu à l'immortel poète par le mosaïste qui nous a

[1] *Énéide*, V, v. 477-481.

[2] *Atlas des mosaïques*, pl. XXXVIII. Le motif de la baguette enrubannée a été employé aussi par les orfèvres; cf. Héron de Villefosse, *Le Trésor de Boscoreale*, n° 56; pl. XXVIII, 1.

[3] *Bulletin archéologique du Comité*, 1902, p. CCXV-CCXVI.

[4] P. Gauckler, *Les mosaïques virgiliennes de Sousse*, dans *Monuments Piot*, t. IV, p. 233-244, pl. XX.

conservé le portrait de Virgile, inconnu avant la découverte faite à Sousse, fournit la preuve la plus éclatante de la popularité de ses écrits; les mosaïques de l'Afrique et de la Gaule en attestent donc tour à tour la vogue.

E. — (*Planche I.*) La mosaïque de la quatrième chambre est moins bien conservée que la précédente. Le panneau central est fort dégradé; il était impossible d'en reconnaître le sujet avec certitude avant d'avoir sous les yeux le relevé très précis de M. Henri Nodet.

Sur les premiers dessins communiqués au Comité, on reconnaissait bien la figure de Diane, mais comment donner un nom à la figure disparue dont il ne restait plus que des jambes allongées? J'avais vaguement pensé tout d'abord à Endymion; cependant l'attitude de la déesse, son geste impérieux, la position du chien qui est bien celui de Diane et non celui du personnage détruit, le mouvement même des jambes qui appartiennent à une figure assise et éveillée plutôt qu'à une figure couchée et endormie, tout semblait s'opposer à cette attribution incertaine et provisoire. La planche en couleur ci-jointe permet maintenant de saisir les détails de la scène avec plus d'exactitude et nous fait voir fort heureusement autre chose que les jambes de la deuxième figure.

A gauche, Diane chasseresse est debout, coiffée d'un diadème, les cheveux relevés en chignon, vêtue d'une tunique courte sans manches, serrée à la taille, et laissant à découvert les bras et les jambes jusqu'au-dessus des genoux; un manteau court en écharpe est agrafé sur son épaule droite. La déesse est chaussée de brodequins de chasse montants; elle porte un épieu sur l'épaule gauche; de la main droite avancée, elle désigne, d'un geste méprisant, un personnage assis en face d'elle et en partie détruit. Son chien est placé au premier plan, à côté d'un tronc noueux et desséché; il tourne la tête vers sa maîtresse. A droite, une seconde figure, assise sur un rocher à l'ombre d'un arbre, est celle d'une femme, chaussée comme Diane, mais dont le reste du corps est entièrement nu; ses vêtements paraissent être déposés auprès d'elle sur le rocher; elle étend le bras vers la déesse; la main et une partie de l'avant-bras manquent. Cette figure a beaucoup souffert : M. Henri Nodet a pu cependant en relever tout le profil; son dessin ne laisse aucun doute sur le sexe, ni sur l'état de nudité. Ces deux points

fort importants permettent de reconnaître dans le panneau central de la quatrième mosaïque de Villelaure une représentation extrêmement rare, pour ne pas dire unique, celle de *Diane et Callisto*.

Ovide a raconté en détail l'aventure de Callisto [1]. Jupiter ayant jeté les yeux sur une nymphe de Nonacris, l'amour le consuma bientôt de tous ses feux. Cette nymphe, appelée Callisto, était la compagne favorite de Diane, «*miles erat Phaebes*»; elle partageait avec elle les plaisirs de la chasse; elle était vêtue comme la déesse; comme Diane, elle portait un carquois, des flèches et un arc.

Un jour Callisto, égarée sous les ombrages d'une forêt, se reposait seule, étendue sur le gazon. Jupiter, ayant pris les traits et le costume de Diane, se présente devant elle; à l'aide d'un subterfuge, il triomphe promptement de sa résistance, puis remonte vainqueur dans l'Olympe. Cependant Diane, escortée de ses nymphes, arrive auprès de la pauvre Callisto. Celle-ci n'ose plus, comme autrefois, prendre rang à côté de la déesse, ni marcher à la tête de ses compagnes; elle garde le silence; la rougeur envahit son visage et révèle sa faute. La chaste Diane ne s'aperçoit de rien, mais les nymphes, plus avisées, remarquent le trouble de leur compagne. La déesse admire la beauté sauvage du site; elle trouve l'endroit favorable au repos; un ruisseau qui coule en murmurant sous un frais ombrage l'invite à se baigner: «Nous sommes ici sans témoins, dit-elle à ses compagnes; quittons nos vêtements et plongeons-nous dans l'onde.»

Callisto rougit de nouveau :

. . . . . Cunctae velamina ponunt.
Una moras quaerit. Dubitanti vestis adempta est.
Qua posita, nudo patuit cum corpore crimen.
Attonitae, manibusque uterum celare volenti :
«I procul hinc, dixit, nec sacros pollue fontes»,
Cynthia; deque suo jussit secedere coetu [2].

Le mosaïste a choisi, pour représenter cette scène, l'instant précis où les compagnes de Callisto viennent de lui enlever ses vêtements et où, son déshonneur éclatant au grand jour, Diane

[1] *Métamorphoses*, III, 3, v. 401-495.
[2] *Métamorphoses*, *loc. cit.*, v. 460-465.

irritée la chasse de sa présence et lui ordonne de s'éloigner[1]. Il ne peut y avoir la moindre hésitation sur l'état et la position de Callisto qui est nue; sa grossesse est fort apparente : «*nudo patuit cum corpore crimen*». Ce qui reste du corps de la nymphe nous a conservé ce détail. Callisto porte les mêmes bottines que Diane, ce qui confirme son caractère de compagne favorite de la déesse.

L'épisode de Callisto a été très rarement rencontré jusqu'ici sur les monuments de l'art antique. Les métamorphoses de Jupiter et ses aventures amoureuses ont cependant tenté très souvent les artistes. Les histoires de Léda, d'Europe et de Ganymède sont des sujets familiers aux mosaïstes romains et dont le succès était assuré. Sur une belle mosaïque, découverte en 1888 aux Ouled-Agla, à 12 kilomètres au Sud de Bordj-bou-Arréridj (Algérie), l'un d'eux avait réuni dans un tableau central plusieurs des aventures amoureuses de Jupiter : Europe et le taureau; Danaë et la pluie d'or; Ganymède offrant à boire au maître des dieux; Antiope et Jupiter déguisé en Satyre; enfin probablement Léda et le cygne[2]. Callisto n'y figure pas.

Le vase d'argent de la collection Dutuit, trouvé vers 1861 au phare de Cullera, près de Valence (Espagne), exposé aujourd'hui au Petit Palais des Champs-Élysées, qui met aussi sous nos yeux plusieurs rencontres galantes de Jupiter, est le seul monument, à ma connaissance, qui puisse être rapproché de la mosaïque de Villelaure[3]. Encore faut-il remarquer que si Callisto apparaît sur ce vase d'argent, elle nous est présentée à un autre moment de son aventure. C'est l'instant où Jupiter, transformé en Diane, vient de la saisir dans ses bras et se dispose à lui prouver ses sentiments. La jeune fille, debout, presque entièrement nue, résiste faiblement à l'étreinte du souverain de l'Olympe; elle porte pour tout vêtement

(1) On sait que Diane réservait les plus terribles châtiments à toutes les vierges qui cédaient à l'amour, en particulier aux nymphes de son cortège.

(2) St. Gsell, *Mosaïques des Ouled-Agla et de Bougie*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXVII (1892), avec une planche en phototypie et deux grandes planches en couleurs.

(3) Frœhner, *Collection Auguste Dutuit, bronzes antiques, or et argent*, etc., 1re série, 1897, n° 119, pl. CIX. — R. Engelmann, *Bilder-atlas zu Ovids Metamorphosen*, taf. III, n° 18, ne signale au sujet de Callisto que la monnaie sur laquelle on reconnaît Callisto et Arcas.

une draperie tombant des épaules, couvrant la jambe et laissant la poitrine à découvert. Un petit Amour, placé derrière Jupiter (en Diane), permet d'interpréter le relief avec certitude [1].

Le vase d'argent de la collection Dutuit présente donc le commencement de l'aventure de Callisto, la scène I, *la chute;* les acteurs sont Jupiter et Callisto. La mosaïque de Villelaure offre la scène II de la même aventure, *le châtiment;* les acteurs sont Diane et Callisto [2].

Virgile a été certainement l'inspirateur du tableau de Darès et Entelle, Ovide a été celui du tableau de Callisto. L'artiste a suivi de très près le texte du poète, il en a fidèlement illustré quelques vers. Les Métamorphoses offraient d'ailleurs aux peintres et aux mosaïstes de l'antiquité une série inépuisable de sujets tous plus appréciés et plus souvent traités les uns que les autres. Les aventures d'Europe, de Danaë, de Ganymède, d'Actéon, de Narcisse, de Méléagre, de Daphné, l'enlèvement de Proserpine, le sacrifice d'Iphigénie, le changement de Glaucus en dieu marin, Thésée et le Minotaure, Orphée charmant les animaux, etc., étaient du nombre; on les retrouve souvent et dans tous les pays où la civilisation romaine a pénétré.

Les mosaïques relatives à la légende de Diane ne sont pas nombreuses en Gaule. La mosaïque de Diane au repos trouvée à Nîmes en 1767, celle du Sommeil d'Endymion exhumée dans la même ville, en 1884, celle qui fut découverte à Metz en 1755, ornée de l'inscription DIANAE VENATRICI, celle de Lillebonne, dont un des panneaux longs représente un sacrifice à Diane, sont les seules dont le souvenir me revient pour le moment.

Une simple baguette entoure le tableau central et le sépare des

[1] Ces détails sont très nets sur la planche qui accompagne le mémoire du baron de Witte sur ce précieux vase, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXX, pl. IV, en regard de la page 181.

[2] On sait que le véritable châtiment de l'infortunée Callisto fut d'être changée en ourse; elle fut la mère d'Arcas. Jupiter l'enleva plus tard au ciel et en fit une des étoiles de la Grande Ourse. — L'aventure de Callisto avait été représentée en plusieurs tableaux dans la Galerie de Diane, au Palais de Fontainebleau. L'abbé Guibert, dans sa *Description historique des château, bourg et forest de Fontainebleau*, 1731, t. I, p. 172, décrit ces peintures. Dans le petit appartement de Monsieur, dans le même palais, se trouvait un tableau de Maugras où Jupiter, sous la figure de Diane, s'entretenait avec Callisto (*Ibid.*, t. II, p. 77).

quatre panneaux longs remplis par des scènes de chasse; mais ces quatre scènes ne sont pas le développement d'un même thème, les quatre actes d'un même épisode comme sur la mosaïque de Lillebonne[1]; elles sont indépendantes l'une de l'autre, tout en présentant un caractère commun, en rapport avec l'image de Diane. Ces chasses sont séparées par des arbres placés aux quatre angles; elles se déroulent néanmoins dans le même sens, c'est-à-dire que le mouvement de la chasse a lieu du même côté, que les bêtes et les chiens courent toujours dans la même direction, vers la gauche du spectateur.

Les scènes de chasse sont si nombreuses sur les mosaïques romaines, qu'il serait puéril de songer à les rappeler. Souvent elles forment le sujet principal d'un pavage; ici elles en constituent seulement les parties accessoires[2]. On y reconnaît : 1° une chasse aux animaux féroces, lions, panthère, etc.; 2° une chasse au sanglier; 3° une chasse au cerf; 4° une chasse au lièvre. Dans chacune de ces chasses, un seul homme tient tête aux animaux, les attaque ou les poursuit; cet homme est vêtu du costume spécial et caractéristique des *venatores*. Il porte une tunique très courte, sans manches, serrée à la taille, collante contre la poitrine; il a la tête nue, les cuisses nues; le bas des jambes, au-dessous du genou, est entouré de bandes de toile bien serrées, *fasciae*[3], comme en portaient les gens de basse condition, chasseurs, bergers, auriges, gladiateurs, et tous ceux qui se livraient à des occupations violentes.

(1) Eug. Châtel, *Notice sur la mosaïque de Lillebonne*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVIII; les planches qui accompagnent cet important mémoire reproduisent quatre scènes : le départ pour la chasse, la chasse du cerf à l'affût, la chasse du cerf à courre, le sacrifice à Diane. — Cf. Philostrate, *Imagines*, I, 27, tableau représentant les différents épisodes d'une chasse au sanglier, aussi avec le sacrifice à Diane.

(2) Sur un grand sarcophage romain, relatif à la légende d'Achille, le sculpteur a choisi, pour accompagner le sujet principal, quatre scènes de chasse analogues : chasse au bouquetin avec deux chiens, chasse au cerf avec deux chiens, chasse au sanglier avec deux chiens, lion poursuivant un cerf; C. Robert, *Die antiken Sarkophag-reliefs*, t. II, p. 36, col. 2, pl. XIV. C'est un fait intéressant à noter pour la question des modèles qui circulaient dans les ateliers.

(3) Cf. G. Lafaye, v° *fascia*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio, t. II, p. 981. Les exemples si nets, fournis par notre mosaïque, sont particulièrement intéressants à cause des quatre bouts pendants à chaque jambe qui démontrent l'emploi de deux bandes.

Examinons maintenant séparément chacune de ces quatre scènes.

1° Dans le premier panneau, placé au-dessus du tableau central, le *venator* n'est pas exactement vêtu comme les autres : il est presque nu; ses jambes sont bien garnies de bandes, mais, pour conserver sans doute une plus grande liberté de mouvement, pour rester plus agile, il n'a pas de tunique; ses épaules et ses reins sont simplement protégés par des pièces d'étoffe. C'est un véritable *bestiarius*, un de ces hommes qui combattaient dans l'amphithéâtre contre les fauves, sans armure défensive. A la vue de ses membres solides, à l'aspect de son cou de taureau, à la rudesse de sa face, on devine son origine barbare et sa profession. Il est debout, dans une position défensive, entre un lion et une lionne qu'il vient de transpercer. Un épieu est resté intact ou s'est brisé dans le corps de chaque bête dont le sang coule; elles se retirent, l'une à droite, l'autre à gauche, en grinçant des dents et en tournant vers leur vainqueur un regard de haine et de menace. Un autre animal, assis sur son train de derrière à droite du panneau, est également transpercé et réduit à l'impuissance; il achève de mourir. Au second plan, une panthère se tord dans les dernières convulsions de l'agonie, perdant le sang par le ventre et par la gueule. Au milieu de cette scène de carnage le bestiaire est debout, brandissant de la main droite un épieu effilé, en tenant un autre de rechange dans la main gauche [1]. Cet épieu c'est le *venabulum*, l'arme de chasse pour la grosse bête, arme terrible, mais qu'il fallait manier avec une vigueur peu commune, avec une sûreté extrême, sous peine de mort pour le chasseur. Une épigramme de Martial en explique le maniement :

> Excipient apros, exspectabuntque leones,
> Intrabunt ursos, sit modo firma manus [2].

Nous avons donc ici la représentation d'une *venatio* dans l'amphithéâtre. En face d'une pareille scène on pense de suite aux pro-

[1] Dans une localité qui n'est pas très éloignée de Villelaure, à Simiane (Bouches-du-Rhône), on a trouvé une sculpture romaine de basse époque représentant un chasseur qui lutte contre un ours avec un épieu effilé; au-dessous se trouve un second personnage étendu, probablement un chasseur tué par l'ours; du côté opposé est figurée une fleur de lotus.

[2] Lib. XIV, epigr. 30, *venabula*.

grammes des spectacles de Pompéi, annonçant au public des *venationes* [1], et surtout au programme contenant la mention «*Felix ad ursos pugnabit* [2]». Si l'affiche illustrée, qui fait aujourd'hui fureur sur nos murs, avait été inventée avant l'éruption du Vésuve de l'an 79, la scène représentée sur notre panneau aurait été le meilleur commentaire de cette annonce [3].

Une célèbre mosaïque, découverte en 1834 au pied de la colline de Tivoli et qui a été expliquée de la manière la plus complète par l'illustre et regretté Henzen, doit être rapprochée de ce tableau. On y voit à plusieurs reprises des bestiaires armés d'épieux et luttant contre des panthères ou d'autres animaux [4]. Les bas-reliefs du tombeau de Scaurus à Pompéi représentaient aussi une *venatio* dans laquelle des bestiaires combattaient contre des lions, des panthères, des sangliers et des bêtes plus petites [5].

2° Le second panneau représente une chasse au sanglier. L'animal s'avance au galop, serré de près par deux chiens vigoureux et pleins d'ardeur, molosses ou chiens gaulois. Le chasseur, dont la tête a disparu, l'attend de pied ferme, l'épieu en avant, la pointe à la hauteur de l'œil de la bête; il a la jambe gauche à demi pliée et la jambe droite légèrement reportée en arrière afin de prendre un point d'appui solide et pour opposer plus de résistance au choc du sanglier prêt à foncer sur l'épieu. On pourrait se demander si cette chasse a lieu aussi dans l'amphithéâtre, mais les deux roseaux qui

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n°s 1177 à 1204.

(2) *Ibid.*, n° 1989.

(3) L'affiche illustrée n'existait pas, mais il y avait des tableaux commémoratifs des *venationes*. Pline, *H. N.*, XXXV, 33, rapporte que C. Terentius Lucanus donna pendant trois jours des combats de gladiateurs; il ajoute : «tabulam pictam in nemore Dianae posuit». Ce passage indique bien que Diane était la déesse protectrice des chasses de l'amphithéâtre.

(4) *Explicatio musivi in villa Burghesiana asservati*, avec VII planches, dans les *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, t. XII, p. 73 à 153; voir les pl. II, IV et V. La bibliographie de cette belle mosaïque est donnée dans Helbig-Toutain, *Guide*, t. II, p. 138.

(5) Mazois, *Les ruines de Pompéi*, t. I, p. 47 et suiv., pl. XXX, XXXI et XXXII, fig. 3. Voir aussi *Bullett. archeol. Napolitano*, t. III, 1845, p. 87 et pl. IV de l'atlas in-fol. — Pour les peintures, cf. Helbig, *Campanische Wandgemälde*, n°s 1517 à 1519.

s'élèvent près du sanglier indiquent, à mon avis, qu'elle se passe dans la campagne [1].

3° Sur le troisième panneau on voit une chasse au lièvre. Là aussi deux plantes ont été disposées pour montrer que l'action se déroule en pleine campagne. L'animal est poursuivi par deux lévriers gaulois, deux viautres, qu'un chasseur imberbe (ou un berger) accompagne; il court derrière eux, les excitant du geste et de la voix. Sur l'épaule du chasseur flotte un petit manteau; il porte sur l'avant-bras gauche le *lagobolon*, bâton à bout noueux et recourbé, dont on se servait pour tuer les petites bêtes à la chasse et principalement les lièvres. L'animal affolé se précipite dans un panneau à claire-voie, de forme circulaire (*septum venationis*). Derrière ce panneau, et dans une espèce de hutte, un homme se tient blotti; il attend l'arrivée du lièvre pour le saisir et le tuer [2]. C'est une ruse de chasse, analogue à celles que nous révèlent d'autres mosaïques. Dans une des scènes de la mosaïque de Lillebonne, par exemple, un homme se dissimule derrière un arbre et tient à l'aide d'une longe un cerf apprivoisé qu'il fait bramer pour appeler une harde de cerfs [3]. Sur une des mosaïques d'Oudna, un paysan, caché sous une peau de chèvre, rampe sur les genoux en poussant devant lui une compagnie de perdreaux qui va se faire prendre dans un large panneau [4].

4° Le quatrième compartiment est occupé par une chasse au cerf. Un cerf et sa biche sont poursuivis par deux chiens courants semblables à ceux qu'on voit aux trousses du sanglier dans la seconde scène. Un chasseur attend de pied ferme, l'épieu en avant, dirigé contre le poitrail du cerf [5].

(1) Des mosaïques représentant une chasse au sanglier ont été retrouvées à Pompéi et à Vienne en France.

(2) Dans une mosaïque d'Oudna (Tunisie) représentant une chasse au lièvre, les chasseurs sont à cheval; une mosaïque d'Elche (Espagne) représente une chasse au lapin.

(3) E. Châtel, *Op. laud.*, p. 18 et planche.

(4) La Blanchère et Gauckler, *Musée Alaoui*, pl. VI, n° 105 bis; Gauckler, *Monuments Piot*, t. III, p. 201, pl. XXII.

(5) Pour la chasse au cerf, on peut se rappeler les mosaïques de Lillebonne (Seine-Inférieure), de Westerhofen, près d'Ingolstadt, de Gaubert, près Terrasson (Dordogne), de Velletri, etc.

L'encadrement de cette curieuse mosaïque est remarquable. Le manque de place n'a pas permis d'en reproduire les quatre côtés sur la planche I, mais, comme ils sont semblables, il suffit d'en connaître un seul pour se représenter les trois autres.

A chacun des angles est placée une équerre à branches égales, remplie par de petits triangles superposés, qui se détachent en noir sur un fond blanc. Le motif est fréquemment employé [1]. Chacune des branches de ces équerres, en partant des angles, s'arrête à peu près au tiers de chacun des panneaux. Comme il y a une branche à droite et une autre branche à gauche, elles encadrent, à elles deux, les deux tiers de chaque chasse, donnant ainsi l'illusion d'une sorte de consolidation qui aurait pour but, fictif, d'empêcher les différentes parties de la mosaïque de se disjoindre. Un tiers de chaque panneau reste donc non encadré. C'est alors qu'intervient une double et large tresse, composée de quatre éléments auxquels correspondent quatre couleurs vives, le rouge, le bleu, le vert et le jaune; cette tresse s'étend à son tour sur les quatre côtés de la mosaïque et, pénétrant dans le vide laissé entre les branches des équerres, elle y forme quatre trapèzes. L'intérieur de chacun de ces trapèzes est occupé par un compartiment rectangulaire orné d'un arbuste en couleur sur fond blanc. Cette ingénieuse rentrée de la tresse vers le milieu des quatre panneaux rompt la monotonie de l'ornementation et permet d'y introduire l'arbuste fleuri qui l'égaie. La dernière bande de l'encadrement qui enveloppe enfin toute cette combinaison se compose simplement d'une ligne d'épines de rosier [2], piquées l'une dans l'autre, courant régulièrement entre deux baguettes et formant une décoration noire sur fond blanc.

Telles sont les observations que m'a suggérées l'étude des mosaïques de Villelaure. Je n'ai pas parlé des couleurs employées par le mosaïste pour animer les différentes scènes qu'il avait à

[1] On employait notamment cet ornement triangulaire pour former les méandres dans les mosaïques du type dit à labyrinthe; cf. Artaud. *Atlas des mosaïques de Lyon et des départements méridionaux*, pl. XXI, XXX, XXXI.

[2] J'insiste sur ce détail. Le motif en question revient très souvent sur les mosaïques de la Gaule, mais je crois en avoir reconnu, pour la première fois, l'origine purement végétale et lui avoir donné le nom qui lui convient. L'art industriel romain l'a couramment employé, en particulier dans la décoration des œuvres d'orfèvrerie; voir Héron de Villefosse, *Le Trésor de Boscoreale*, p. 89 et 192.

représenter. Sur ce point spécial l'examen des belles aquarelles de M. H. Nodet, reproduites sur les planches I et II, valent mieux que toutes les explications. En félicitant M. Peyrusse d'avoir sauvé ces monuments, j'adresse à notre zêlé correspondant M. Labande les remerciements du Comité pour les renseignements qu'il a bien voulu lui transmettre.

Héron de Villefosse.

Membre du Comité.

UN
TUMULUS À ANNAY-LA-CÔTE
(YONNE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINE,
Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

Le territoire d'Annay-la-Côte, près Avallon, est tout particulièrement riche en tumulus renfermant des sépultures accompagnées de bracelets, d'anneaux de bronze très variés et de torques.

Ces tumulus ont été explorés à différentes époques, notamment en 1856, où l'on trouva, près de la forêt, à trois kilomètres du village, douze squelettes ayant tous des anneaux et des bracelets de bronze aux jambes et aux bras.

En 1880, des tumulus situés au pied du bois de Montoison, sous la chaume dite des *Fourneaux*, furent explorés par la Société d'études d'Avallon et donnèrent une vingtaine de très beaux bracelets, faisant partie aujourd'hui du musée de la Société.

En 1872 et 1873, j'explorai avec M. l'abbé Lavy, curé d'Annay-la-Côte, un certain nombre de tumulus dans le bois du Porroin, appartenant à la fabrique de l'église paroissiale d'Annay-la-Côte. Ils nous donnèrent, avec des débris de torques creux en bronze, des anneaux et des bracelets également de bronze, très différents de formes et de grandeurs.

L'un des squelettes avait au bras un grand nombre de bracelets, formés d'un fil de bronze de quelques millimètres d'épaisseur; la plupart étaient brisés par le poids des terres, mais les fragments que nous recueillîmes portent au moins à trente le nombre de ces minuscules bracelets.

Deux tibias portaient encore des anneaux de bronze. Un torque plein fragmenté mesurait 0 m. 15 de diamètre sur 0 m. 003 d'épaisseur.

Beaucoup de tumulus ne renferment que des corps sans aucun

ornement; plusieurs n'ont que quelques ossements, le reste des corps aura sans doute été complètement décomposé par le temps.

Au mois de juillet 1902, j'entrepris d'explorer un grand tumulus situé sur une chaume, au pied du bois qui se trouve au-dessus du pays, sur le versant oriental de la montagne qui fait face au village de Vassy-lès-Avallon, à environ trois kilomètres d'Annay.

Ce tumulus avait environ 15 mètres de circonférence; ses flancs, très réguliers, s'élevaient en pente douce à 1 m. 50 de haut au-dessus du sol; il se terminait au sommet par une surface arrondie couverte par la végétation.

Son remblai était composé de terre et surtout de pierres plates, dites *laves*, très communes dans le pays, et dont les habitants se servaient autrefois pour couvrir leurs maisons.

Au bas du tumulus et au niveau du sol, des laves posées à plat avaient été disposées sur le sol pour recevoir les cadavres qui étaient, d'après ce que j'ai pu voir, au nombre de six, placés côte à côte, dont quatre adultes et un enfant, tous étendus sur le dos dans la direction du Nord au Sud. C'est l'orientation la plus ordinaire dans ces tumulus, mais quelquefois la tête regarde vers l'Orient.

Le nombre des inhumés n'a pu être déterminé que par les mâchoires; les dents sont bien conservées; cependant la tablette dentaire des molaires était, pour les adultes, fort usée.

Au-dessus des corps, les pierres posées sur champ formaient une espèce de voûte très grossière, qui, en s'effondrant, broya la plus grande partie des ossements. Ce qui en restait n'était pas assez considérable pour servir à des études anthropologiques. Je n'ai jamais trouvé dans tous ces tumulus d'Annay une seule tête bien conservée, les énormes remblais qui recouvrent toutes ces antiques sépultures réduisent en fragments têtes et ossements.

J'ai recueilli, au milieu de tous ces débris humains, six bracelets de bronze, tous recouverts d'une belle patine vert sombre. Quatre sont ouverts, les autres sont pleins; dans les quatre bracelets ouverts il y en a trois à oves.

L'un des bracelets à oves n'a que 65 millimètres de diamètre; son poids est de 110 grammes. Chaque ove est séparée par deux raies. Un autre bracelet lui est absolument semblable quant à la forme, mais le diamètre est de 74 millimètres.

Le plus grand bracelet à oves a un diamètre de 85 millimètres et

pèse 166 grammes. Chaque ove ou groupement d'oves, qui sont au nombre de deux ou trois, est séparé par deux, trois et quatre traits ou raies profondes. Ce beau bracelet rappelle celui qui a été trouvé en 1880 [1], sauf que le groupement des oves n'est plus le même.

Un bracelet lisse aux deux bouts amincis a un diamètre de sept centimètres; son poids est de 35 grammes.

Deux bracelets fermés, d'un diamètre de près de 8 centimètres et du poids de 20 grammes chacun, sont couverts, à l'extérieur seulement, d'un grand nombre de traits ou raies réunies par groupement de quatre, cinq et neuf.

Au milieu de tous ces débris humains, j'ai pu recueillir encore des fragments de bronze, fibules, anneaux, etc., mais tellement minces, qu'il est impossible de pouvoir les réunir et de les déterminer sûrement. Il n'y avait pas de débris de poterie même dans le remblai.

F. Poulaine,

Correspondant du Comité.

[1] *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 21e année (1880), planche I.

RAPPORT

SUR

DES FOUILLES EXÉCUTÉES AU MONT JOUËR, PRÈS DE SAINT-GOUSSAUD (CREUSE), EN 1901-1902,

PAR M. L'ABBÉ DERCIER,

Curé de Saint-Goussaud.

Dès les premiers temps de mon arrivée au poste de Saint-Goussaud, je fus vivement frappé de l'énorme quantité de pierres taillées, débris sans doute de constructions importantes et partout visibles, qui jonchaient le sol sur le versant du Mont Jouër, vis-à-vis ma demeure. La vue continuellement répétée du même spectacle m'inspira l'idée d'y faire des fouilles.

Au mois d'octobre de l'an 1901, mes yeux s'arrêtèrent plus particulièrement sur une pierre qui me sembla plus et mieux ouvragée que les autres. Impatient d'obtenir une première indication, bien que je n'eusse aucun outil, avec le seul secours de mes mains, je fis l'office de terrassier; enfin, avec beaucoup de patience et de peine, je réussis à la dégager du sol. C'était une base de statue, les deux jambes, les pieds, avec les doigts parfaitement dessinés, chaussés de la sandale romaine. Je m'empressai de faire transporter chez moi cette précieuse trouvaille, et, après un nettoiement sommaire, j'en tirai une épreuve photographique communiquée aussitôt que possible à notre honorable Président de la Société archéologique de la Creuse, qui s'empressa à son tour de la montrer à bon nombre de nos collègues.

Dès lors, point de doute; ce fragment de statue qui devait être de grandeur naturelle était pour moi l'indice évident de constructions inexplorées et enfouies dans notre montagne, d'une station romaine peut-être. Je fis immédiatement appel à la Société archéologique, sollicitant quelques secours en vue d'explorations et de

fouilles un peu étendues. En même temps j'entendais dire autour de moi que déjà des recherches avaient été pratiquées autrefois dans ces parages, mais n'avaient pas été continuées.

Avec la petite somme de 50 francs votée par la Société et renouvelée depuis, je me mis donc à l'œuvre dès le 9 novembre de l'an passé. Je commençai par déterrer suffisamment et examiner ensuite en détail une pierre d'énormes dimensions connue déjà dans le pays sous la dénomination de *Pierre du trésor* et indiquée dans l'*Annuaire de la Creuse* sous l'appellation de *Pierre du Marmot*. A en juger par son sommet seul émergeant du sol, elle semblait ronde, mais telle n'est point sa forme véritable. Elle est tout à fait ovale et je ne saurais mieux la dépeindre qu'en la comparant à un léger bateau. Ses deux extrémités affectent en effet la figure d'une proue et d'une poupe. Son seul ornement consiste, à 0 m. 30 environ de sa base, en un gros boudin assez finement dessiné et courant sur tout son pourtour.

Le lendemain, je recevais de M. le Président un compte rendu de fouilles dirigées autrefois à cet endroit par M. Buisson de Masvergnier. Je constatai alors que le bloc de pierre était connu de ce dernier, mais qu'il l'avait examiné simplement sans fouiller le sol. Il pensait se trouver en présence d'un énorme piédestal destiné à supporter peut-être une statue d'un Jupiter, d'où viendrait la dénomination de *Jouër*. Cette hypothèse ne me paraît pas dénuée de fondement. Le reste de statue trouvée par moi aux environs pourrait à la rigueur provenir d'un temple. Cette pierre, quoique fort grosse, a bien pu, vu sa forme et la pente très rapide du terrain, rouler jusqu'à la place qu'elle occupe maintenant, c'est-à-dire à 80 mètres environ du sommet de la montagne. Elle est renversée sur le côté, nouvelle preuve en faveur de cette hypothèse qu'elle était primitivement placée sur le sommet lui-même. Il y aurait lieu de diriger des fouilles suivant la ligne de chute; peut-être rencontreraient-elles des restes de constructions, voire d'un temple.

A la suite de ces constatations, j'ai employé plusieurs journées à bouleverser plus de 40 mètres cubes de pierres au même endroit, espérant y découvrir quelque autre débris de la statue, mais sans succès. Je me décidai alors à fouiller plus haut et aux abords des terrassements sommaires de 1863. (Pl. III.)

Une très grande ligne nettement marquée s'étendant sur une longueur d'au moins 150 mètres, formée d'un immense amoncel-

lement de pierres de démolition, qui paraissaient avoir été taillées pour la plupart, s'offrait à ma vue dans la partie Est du Mont Jouër. Je résolus de porter mes investigations de ce côté. Je commençai donc, et, après une fort pénible manipulation de ces pierres, pendant deux journées, suivant la ligne de démolition du mur, qui resta sans succès, je commandai à l'ouvrier que j'occupe de prendre en travers et de couper cette ligne en pratiquant un sondage à une grande profondeur, car, à cet endroit, la pente, de légère qu'elle était, devient subitement très prononcée et très rapide. Nous rencontrâmes presque aussitôt des tuileaux de couverture en assez grand nombre et tous à rebords. Une première ligne d'enceinte, côté Est, était trouvée.

Au versant Sud, impossible, pour le moment du moins, de pratiquer des sondages (la parcelle où doit passer la deuxième ligne, d'après mon hypothèse, étant emblavée). Du côté Nord, j'ai également reconnu une troisième ligne, toujours à la présence de nombreux tuileaux et aussi à l'aide de plusieurs sondages. Cette ligne, comme la première, se dessine par un relief très apparent à la rencontre de la partie quasi plane et de la partie déclive de la montagne.

Restait à découvrir une dernière ligne, côté Ouest. Ici, je me posai une question : dans l'hypothèse où je me trouverais sur un campement, la voie romaine, parfaitement dessinée à cet endroit, longeait-elle l'enceinte ou ne la traversait-elle point? Avec cette dernière supposition, j'avais à me reculer et à diriger mes recherches plus à l'Ouest vers le point culminant de la montagne.

Là aussi j'ai découvert de multiples tuileaux, témoignage incontestable de constructions romaines de ce côté. Les bâtiments devaient donc occuper le centre de ces grandes lignes. Je constatai d'abord la présence d'une belle pierre de 1 m. 20 sur 0 m. 60 et 0 m. 30 d'épaisseur, travaillée et montrant encore très nette son entaille profonde de 0 m. 08 sur laquelle probablement battait une porte. La présence de cette pierre ici, sur la voie, est bien l'effet du hasard, car depuis longtemps les habitants ont employé, dans leurs constructions, les plus beaux matériaux; tous les jours encore on en voit disparaître quelques-uns. Le village de la Ribière-Lardy, en particulier, en raison de son peu de distance, en a utilisé un grand nombre.

La surface, occupée par un campement ou une station, paraît

dès maintenant assez nettement établie, du moins dans ses lignes principales. Tenté de fouiller dans ce qui semblait constituer son intérieur, je dirigeai mes travaux dans la direction du point où furent exécutés ceux de 1863. La première journée et les deux suivantes restèrent infructueuses. Je m'orientai alors vers le Nord, et, n'ayant aucun point de repère, je le fis un peu au hasard. Je préférai toutefois suivre cette direction qui me semblait devoir rencontrer transversalement des constructions, et, dès le milieu du jour suivant, après avoir, comme de coutume, constaté la présence de nombreux débris de tuileaux, de terres de démolition, tantôt rosées ou blanchies, tantôt noircies et brûlées entièrement portant les marques d'une révolution complète, charbons, pierres taillées de petit appareil, et par centaines, je remarque un débris de base de colonne, une partie de son fût et un chapiteau non enfoui. Le lendemain, je reconnais une assez belle pierre travaillée mesurant 1 mètre sur 0 m. 66 et 0 m. 12 d'épaisseur reposant sur un mur et montrant à son côté droit une entaille destinée vraisemblablement à recevoir une colonne. Cette pierre repose sur une muraille de 0 m. 70 d'épaisseur dont nous reconnaissons assez vite le parement extérieur. C'est là un premier bâtiment (voir le n° 1 du plan), son parement intérieur se montre ensuite. Le jour suivant, nous en constatons d'abord l'angle droit intérieur; nous fouillons encore et, sur la fin de ce jour, nous avions découvert une belle muraille en fondations, révélant ses huit assises en petit appareil, absolument nettes, d'une longueur de 4 m. 85 sur un peu plus d'un mètre de profondeur. Nouvel angle droit, le mur revient sur l'Est avec une longueur de 1 m. 50 en un rectangle parfait. Le côté parallèle au premier, qui est de 4 m. 85, laisse voir dans sa longueur deux ouvertures parfaitement régulières, à la base de chacune desquelles est une belle pierre de 0 m. 70 sur 0 m. 33 d'épaisseur, reposant sur un lit de sable et chaux. Peut-être ces pierres supportaient-elles chacune une colonne. Ici commence, me semble-t-il, la partie la plus intéressante de mes découvertes. J'en ferai l'exposé dans ses minutieux détails :

Au centre très exactement de ce premier bâtiment, dont j'ai pris la précaution assez longue et par conséquent coûteuse de cribler toutes les terres inférieures, les déblais me révèlent quantité de clous oxydés, d'assez minuscules fragments de poteries de toutes formes et toutes nuances, vernies ou non, des débris d'urnes funé-

raires qu'il serait malheureusement impossible de reconstituer, portant encore les marques d'incendie, un ossement aux trois quarts calciné qui tombe en miettes dans ma main; enfin, sous une pierre de granit à moitié brisée, qui devait être octogonale et occupait le centre de ce bâtiment, je ramasse précieusement et avec un très vif plaisir deux monnaies de bronze, ayant pour ainsi dire perdu leur forme première, presque totalement usées, dont l'une toutefois laisse encore voir un semblant d'effigie. Cette première découverte à peine achevée, une autre se présente; cette fois, c'est une monnaie de la colonie de Nîmes avec la légende IMP DIVI F et les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa; au revers COL NEM avec un crocodile à droite attaché à un palmier orné d'une couronne. La pièce est d'une conservation parfaite et la patine en est magnifique.

Après deux autres journées de fouilles, nous relevons entièrement les dimensions de ce premier bâtiment : 4 m. 85 sur 1 m. 50, et au milieu de nos déblais apparaît une monnaie d'argent, dont voici la description : tête d'Auguste nue, à droite, avec la légende AVGVSTVS DIVI F; au revers, taureau cornupète, à droite, avec la légende IMP X. Cette monnaie est très bien conservée; elle semble à fleur de coin, comme la précédente, et mesure 22 millimètres de diamètre. Dans ce même lieu, j'ai rencontré encore d'autres débris de poteries et de clous oxydés. D'après toutes ces données, ce premier bâtiment paraît bien étroit pour servir d'abri ou de logement.

Après ces découvertes curieuses, je fis fouiller du côté Est. La construction me sembla s'arrêter là; je donnai alors à mon ouvrier l'ordre de poursuivre dans la direction opposée. Toute la semaine fut employée de ce côté. Une assez belle pierre plus forte que la précédente se dessine en dehors du mur; elle est taillée et en place. Nous relevons la longueur de cette seconde muraille qui est aussi de 4 m. 85 et repose sur de belles pierres en forme de dalles très longues. Nous suivons les lignes de cette nouvelle construction et on en trouve assez facilement les côtés. C'est un carré exact de 4 m. 85. Les terres et décombres de toute sorte du déblai précédent l'envahissent, il est vrai, sur toute sa superficie et sur une épaisseur qui n'est pas inférieure à deux mètres. On se met courageusement à l'œuvre, et, malgré d'énormes difficultés, le nouveau bâtiment est entièrement déblayé. J'y relève un pavage plus ou moins défait,

et remarque de nombreuses traces d'incendie, des gisements de charbon, des clous, des tuileaux, des débris de poteries, et enfin, au criblage, plusieurs monnaies de bronze : 1° un exemplaire de la monnaie de Nîmes, mais dont le type diffère par le palmier tourné à gauche et deux lettres en supplément P P; 2° une monnaie de Tibère : tête de Tibère laurée, à droite, avec la légende TI CAESAR AVGVSTI F IMPERATOR VII; au revers : l'autel de Lyon orné de figures entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire, avec la légende ROM ET AVG; la patine est très belle, mais l'inscription est en partie illisible, tandis que la tête de Tibère est absolument nette; 3° une autre monnaie de Tibère assez effacée, mais probablement du type précédemment décrit; 4° un moyen bronze d'Auguste, avec légende (*Augustus divus?*) PATER, frappée probablement sous Tibère; 5° quatre monnaies de Néron dont deux laissent voir la tête et la légende IMP NERO CAESAR AVG; le reste manque; l'une porte au revers un génie ailé très apparent avec les lettres S C; une autre le laisse entrevoir seulement; 6° quatre autres monnaies usées et indéchiffrables.

Dans ce même bâtiment, je découvre encore une lance romaine et une fibule, incomplète malheureusement, mais dont il restait assez pour qu'on pût y reconnaître une épinglette en bronze de belle patine.

Il me reste encore à signaler une nouvelle découverte, celle d'un troisième bâtiment, à la suite et en ligne de prolongement des deux autres. Celui-ci comportait une voûte, affaissée sans doute dans toute sa partie centrale, mais laissant très bien voir plusieurs voussoirs et assises dans sa partie Est. Une belle pierre de granit, taillée en pyramide, de 0 m. 60 au carré, est toujours là sur un riche lit de pose admirablement construit et solidement compact de chaux, tuileaux et charbons, établie pour en commander l'entrée. Cette pierre m'a paru destinée à supporter quelque colonne. Elle semble avoir fléchi légèrement sur le côté par suite des démolitions et ruines entassées, et je remarque en même temps que ce troisième bâtiment continuait bien exactement la ligne marquée par les deux autres. Je continue à fouiller durant trois jours, mais jusqu'alors le déblai ne nous revèle autre chose que débris de tuileaux, de poteries et clous oxydés, comme dans les cas précédents. Mais un détail m'a frappé : le mur côté Ouest ne me paraît pas occuper une

ligne droite. Vers le milieu, il forme un angle intérieur très ouvert de 80 degrés environ. De ce sommet d'angle, j'ai cru voir les traces d'une porte obstruée par les décombres et la démolition. Impossible de comprendre quelle pouvait en être la destination. Je trouve là des débris authentiques d'ossements réduits en miettes, sans doute calcinés, mais blanchis maintenant par les siècles. Rencontré aussi des morceaux de chaux incomplètement fusée, du mortier de chaux composé de sable de rivière, plusieurs débris de verre blanc ou vert, tordu sans doute par le feu, et présentant l'aspect du verre dépoli. A quelques mètres au Nord de ce troisième bâtiment, j'en relève un autre qui était aussi voûté, mais dont les grandes lignes semblent avoir disparu complètement.

Un peu plus tard, reprenant mes recherches forcément interrompues par les froids rigoureux et les intempéries des mois de janvier et de février, j'ai relevé, au Nord, un mur de 0 m. 65 d'épaisseur sur une longueur de 55 mètres formant angle droit avec la voie, et, sur la voie elle-même, dans la direction Sud, longeant ou plutôt renfermant les constructions déjà décrites, une nouvelle muraille de 0 m. 50 d'épaisseur avec double retraite de 0 m. 08 sur une étendue de 45 mètres avec prolongement probable d'autant environ, reconnaissable aux démolitions qui sont apparentes jusque vers la limite de la parcelle cultivée. Les 10, 11, 12, 13 et 14 mars, de nouvelles fouilles pratiquées à ces endroits n'ont pas donné de résultat. Un sondage tenté à droite de la voie me révèle une cinquième construction, mais entièrement détruite. Les murailles et même les assises ont disparu, ruinées de fond en comble, reconnues toutefois par des tuileaux abondants, des pierres cassées, nombreux débris de poteries, verres tordus, clous, chaux, etc.

Sur le mur longeant la voie, à 45 mètres, je découvre, les jours suivants, une autre muraille perpendiculaire de 0 m. 50, avec double retraite, dans la direction du taillis; et, dans cette fouille, au criblage, je relève un objet curieux, important et qui mérite une mention spéciale. C'est une nouvelle fibule incomparablement plus belle que ma première. Elle est ornée de vingt émaux triangulaires (rouges et bleus intervertis) par 4, 3, 2 et 1 en losange, très symétriquement disposés.

Au témoignage de M. Guibert et de notre très bienveillant conservateur M. Pineau, cette broche à plaque est fort belle, et ce qui en fait la rareté, ce n'est du reste pas tant sa forme que son émail. Elle

serait du même genre qu'une autre fibule présentée, cette année même (1902), au Congrès des Sociétés savantes par M. Chauvet.

Après plusieurs semaines d'interruption par suite des mauvais temps, mes fouilles ont été reprises, au commencement de juin, aux abords des bâtiments constatés, et, après deux journées sans résultat, nous sommes tombés sur une nouvelle construction de 3 mètres de longueur sur une largeur à peu près égale. Je dis à peu près, car je n'ai trouvé que trois côtés assez nets. Le déblai en est généralement semblable aux précédents et offre de bien grandes difficultés. Cinq grandes journées ont été employées aux fouilles, mais nous avons été bien dédommagés de la peine par la découverte de quatre monnaies véritablement remarquables : 1° une monnaie de Claude, TI CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR. IMP; 2° une monnaie de Nerva ou d'Antonin; légende entièrement effacée; au revers, la Fortune avec S. C.; 3° une monnaie de Germanicus; 4° une monnaie de Jules César, d'argent, portant au droit une tête de Vénus diadémée, à droite; et, au revers, Enée emportant Anchise avec le palladium; en légende CAESAR.

Me transportant ensuite à environ un kilomètre de là, j'ai cru devoir explorer, avant son ensemencement, un terrain en partie couvert de débris de tuileaux, et j'y ai découvert une construction comprenant huit compartiments, des débris de toute sorte, de même nature que sur la montagne, fragment de boucle orné d'un sabot de cheval et merveilleusement patiné, une meule de moulin, de beaux restes de vase de terre rouge, etc., ainsi qu'une monnaie illisible, le tout situé dans la section nommée l'*Hôpital*.

J'y ai constaté l'existence de trois puits que je me propose de fouiller plus tard et enfin j'y ai découvert une construction qui paraît être un théâtre.

Ici s'arrêtent mes observations. Quelques autres très récentes trouveront place dans une autre note que je prépare. Je prépare également une étude sur les voies romaines aboutissant au Mont Jouër et qui militent en faveur de la station de *Prætorium*.

La voie des découvertes me paraît tracée et, avec le concours bienveillant du Comité des Travaux historiques, j'ose espérer mener à bonne fin les travaux qui s'imposent encore. En tout cas, la question mérite d'être étudiée à fond.

P. Dercier,

Curé de Saint-Goussaud.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA FORÊT DE ROUVRAY

(SEINE-INFÉRIEURE).

FOUILLES DE 1902,

PAR M. LÉON DE VESLY,

Correspondant du Comité, à Rouen.

L'accueil fait par le Comité des Travaux historiques à mes précédentes recherches dans la forêt de Rouvray, les subventions que m'ont accordées M. le Ministre de l'Instruction publique et la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, et aussi les encouragements que j'ai reçus de collègues [1] qui ont tenu à m'apporter leur généreux concours, m'ont engagé à poursuivre mes fouilles.

Un coup d'œil jeté sur la carte de la forêt de Rouvray permet de se rendre immédiatement compte de l'importance que présentait la presqu'île de Grand-Couronne à l'époque gallo-romaine et des recherches qui restent encore à faire pour bien connaître au point de vue archéologique les environs de Rouen.

De plus, une loi qui peut s'indiquer par un schéma et s'exprimer géométriquement se dégage de la lecture de la carte.

Si l'on considère la presqu'île où se trouve la forêt de Rouvray comme un cône oblique, on observe que le fleuve forme la base du solide entre Orival et Moulineaux et que le sommet se trouve au hameau des Essarts (altitude, 115 mètres).

Les génératrices joignant les Essarts à Moulineaux au lieu dit « le Nouveau Monde » et à Orival sont les plus courtes, c'est-à-dire pré-

[1] MM. L. Deglatigny, correspondant du Ministère, et le Dr Brunon, directeur de l'École de médecine.

sentent les plus grandes pentes, tandis que la plus longue génératrice, celle qui réunit le sommet du cône à Rouen, offre la plus petite pente et sera choisie, par les Romains, pour le tracé de la route de Rouen à Paris.

La Seine, aux premiers temps de l'époque quaternaire, a déformé le cône théorique. Elle a marqué le niveau de ses ondes sur les rochers d'Orival, qu'elle a dénudés et taillés à pic. Puis, les eaux descendant des plateaux ont creusé les cavées aux chemins pierreux que nos aïeux ont suivis pour mener leurs troupeaux aux pâturages ou transporter sur les sommets les récoltes de la plaine [1].

Observez la carte et vous y verrez que tous les *fana* sont situés à la naissance d'un vallon que sillonne encore une «grimpette». Cherchez l'emplacement de l'antique métairie et vous trouverez la villa au bord du plateau, entre les branches de vallées qui forment l'Y.

L'étude du terrain, jointe à celle des monnaies, m'a encore permis de constater qu'après les premières invasions les *villæ* gallo-romaines, qui avaient été incendiées, furent, pour la plupart, réparées et habitées de nouveau; enfin, que ce sont les incursions des Normands qui ont chassé les habitants de nos contrées et laissé croître, ainsi que le disent les historiens, les forêts entre la Seine et la Loire.

Les Essarts. — Il faut arriver au XIIIe siècle pour voir opérer les premiers défrichements. Or, où les paysans tenteront-ils d'ouvrir ces brèches? Evidemment dans les lieux jadis habités, où le sol a déjà reçu des amendements, où les ronces croissent sur des ruines qui donneront les premiers matériaux et où les hautes futaies ne décourageront pas la cognée du bûcheron. Voilà les caractères que j'ai constatés aux Essarts [2]. Là, outre un petit *fanum* dont je parlerai plus loin, j'ai reconnu des vestiges de constructions antiques au Grand et au Petit Essart, et j'y ai recueilli une curieuse amulette [3].

[1] Cavées des Essarts, d'Oissel, de Saint-Étienne, du Grand et Petit-Couronne, etc.

[2] Ces hameaux, qui faisaient partie de la commune de Petit-Couronne, ont été réunis, en 1846, à celle de Grand-Couronne, chef-lieu de canton.

[3] Cette amulette est composée d'un très petit oursin fossile (Échinoderme *Cyphosoma*) enchâssé dans un morceau de bronze qui enveloppe également le trou de suspension.

Enfin les archives départementales m'ont appris qu'entre ces deux hameaux existaient encore, au XVIIe siècle, d'épais fourrés devenus, après défrichement, *Clos du Désert* ou *Clos Saint-Yon* [1].

J'étais donc fondé à pratiquer des fouilles dans cette région. Une butte située non loin d'un défrichement récent [2] et sur le bord de la route du Grésil ou des Plateaux fixa tout d'abord mon attention. Tout m'incitait à tenter là mes premières opérations, puisque le tertre présentait les caractères reconnus d'altitude et de topographie signalés plus haut.

J'y établis mon chantier le 5 août 1902, et, dès le soir de ce même jour, j'étais fixé sur la valeur archéologique des fouilles que je venais d'entreprendre, car les ouvriers avaient trouvé des débris de poterie rouge et de nombreux fragments de tuiles à rebords.

Le lendemain, un angle formé par des murailles en maçonnerie était découvert, ainsi que quinze outils ou armes en silex de l'époque néolithique.

Cette découverte ne me surprit pas, puisque j'avais déjà obtenu un semblable résultat au *fanum* des Buis [3] et au *fanum* du Catelier [4].

Cependant mon étonnement fut grand lorsque, le jeudi 7 août, je recueillis un dépôt de soixante-dix pièces, paléolithiques ou néolithiques, en divers états (fig. 1, au point marqué X).

Toutes les haches avaient servi, car la plupart étaient ébréchées ou portaient des retouches faites après le polissage. Les roches les plus variées avaient été mises à contribution pour leur confection. Il y avait, là, des haches de diorite, de serpentine, de chloroméla-

[1] Archives de la Seine-Inférieure, D 543 et D 544. En 1665, cette partie de la forêt de Rouvray fut acquise par Me Jacques François de Brèvedent, en vertu d'un édit «touchant la vente et l'aliénation de terres vaines et vagues, bois à *broutis* et *rabougris* estant aux rues des Forêts du Roy, en Normandie».

A la mort de leur père, Jean-Jacques et Nicolas de Brèvedent héritèrent du «*Clos du Désert*», puis ils le revendirent, en 1749, à la communauté des Frères de la Doctrine chrétienne, qui le possédèrent jusqu'à la Révolution. C'est de ces derniers propriétaires qu'est venu le nom de «*Clos Saint-Yon*» donné à cette partie de l'Essart. (D'après une note communiquée par M. Georges Dubosc.)

[2] Ferme de M. Delaunay d'Elbeuf, dite «*Clos Caillot*».

[3] *Bulletin de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure*, années 1894-1895, p. 128.

[4] *Bulletin de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure*, année 1898 p. 388; et *Bulletin archéologique*, 1898, p. 5 et 10.

nite, de fibrolithe, de granit, de silex rubanné, de silex noir, de la craie, etc.

Fait très curieux et à noter, trois haches paléolithiques figurent dans l'inventaire, et il n'y a que quelques années que les silex taillés, du diluvium des Essarts, ont été signalés par M. Lancelevée, d'Elbeuf. Ces armes de pierre avaient donc été remarquées des Gallo-Romains du IIe siècle? Enfin les armes faites de roches cristallines sont de provenances étrangères et éloignées de la contrée : Cotentin, Bretagne, Suisse et Dauphiné.

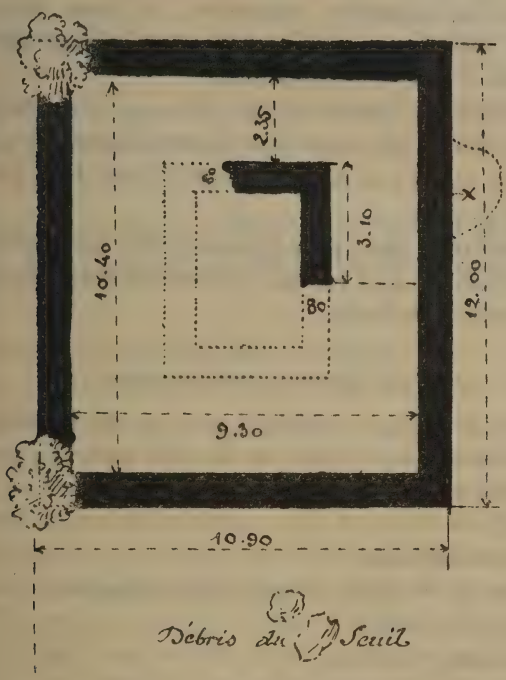

Fig. 1. — Fanum des Essarts.

D'ailleurs, dans le dépôt de hachettes, ont été également trouvés des ciseaux, des pierres de fronde, des fossiles (ammonite, échinide) et des pierres de terrains secondaires ainsi qu'une figurine de l'Anadyomène, en terre blanche de l'Allier.

Notre opinion fut vite établie. Ces «pierres de foudre», outils de pierre et objets divers, ne pouvaient être que des ex-voto déposés dans un de ces petits temples que nous connaissons déjà. Les fouilles ont confirmé cette opinion en montrant les substructions

d'un édicule périptère de forme à peu près carrée, à *cella* centrale [1].

Les murailles extérieures mesuraient 10 m. 90 sur 12 mètres; elles avaient 0 m. 80 d'épaisseur et étaient établies en une maçonnerie de blocage. Les murs de la *cella* étaient construits en grosses pierres ou libages des carrières d'Orival. Malheureusement, cette partie de l'édicule avait beaucoup souffert et je n'ai pu retrouver que l'angle N. O. et 3 mètres de longueur de murailles (fig. 1).

En indiquant par un pointillé, à la distance de 2 m. 35, et parallèlement aux murailles extérieures, la forme de la *cella*, j'ai obtenu un carré un peu plus petit et plus oblong que ceux déjà relevés dans des édicules semblables.

L'orientation de l'entrée au Levant n'a pu être établie que par les grosses pierres provenant des marches d'accès et par les nombreux objets trouvés là et notamment le pène de la serrure et les ferrures de la porte.

Il ne nous reste plus, pour terminer cette courte description du *fanum* des Essarts, qu'à résumer l'inventaire dressé de concert avec l'Administration des forêts.

1° *Armes et outils en pierre.*

3 haches de l'époque paléolithique (type des Essarts);
47 hachettes (pierre polie) de diverses roches ou provenances;
35 fragments de hachettes;
2 *nuclei;*
2 lames néolithiques;
2 ciseaux (pierre polie) et un à l'état d'ébauche;
2 pierres de fronde;
1 flèche sans pédoncule.

2° *Fossiles et pierres.*

1 fragment d'ammonite, un échinide, 2 galets roulés.

3° *Métaux.*

Le *bronze* est représenté par une fibule type de la Tène, 2 fibules à arc, des fragments de miroir, une attache de collier, une perle ou

[1] La Londe, Les Buis, Le Catelier, Orival, etc.

bulle de bronze, 32 monnaies, dont 3 grands bronzes, 14 moyens et 15 petits[1]. Nombreux débris d'une détermination difficile.

Nous avons rangé dans le bronze une fibule rhomboïde de métal.

Le *fer* a donné, outre une fibule à arc très oxydée, de nombreux clous à tête de diamant, les pènes d'une serrure et les gonds de la porte.

4° *Céramique, verrerie, ossellerie, etc.*

La *céramique* a fourni de nombreux débris de vases. La poterie rouge a donné des vases à figurines et à relief dont un fond avec le nom ALBVCIANI[2]. Des vases noirs ou plombaginés ont été recueillis avec une statuette de Vénus en deux morceaux et dont la tête et les pieds manquent.

La *verrerie* figure dans nos découvertes avec une grosse perle ou cabochon et deux fragments de perles. Puis de nombreux débris de verre irisé.

L'*ossellerie* comporte des défenses de sanglier.

Enfin les déblais nous ont montré des coquilles d'huître, de moule et de bucarde.

La Mare-aux-Cerfs. — C'est le mardi 19 août que j'achevais l'exploration du «*fanum* des Essarts». Dès le matin du 20, j'acheminais mes ouvriers vers la route de l'Étoile et nous traversions le vallon où se développent les lacets de la route de Grand-Couronne à Elbeuf. Un tertre voisin de la Mare-aux-Cerfs devait fixer mon attention : il était tout couvert de buis, de houx et de digitales. Dès que la faucille eut fait disparaître arbustes et fleurs, je m'aperçus que cette butte avait été visitée récemment. Une enquête rapide

(1) Grands bronzes : Hadrien, 2; Faustine mère, 1. — Moyens bronzes : Trajan, 2; Antonin le Pieux, 3; Posthume, 1; illisibles ou de lecture douteuse, 8. — Petits bronzes : Tétricus, 1; Constantin, 2; illisibles, 12. La plupart de ces petites monnaies sont d'une frappe grossière et ont beaucoup circulé.

(2) ALBVCIANVS est connu par des vases de Vienne (Isère) et de la Savoie. Voir *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 717. Voir également Schuermans, *Sigles figulins*, p. 40, et l'admirable recueil de Bohn, 1902, *Corpus*, t. XIII, p. 130. Il y a déjà un ALBVCIANI au musée de Rouen.

m'apprit qu'elle avait été fouillée, il y a douze ou quinze ans, pour le compte de M. de la Serre, par les ouvriers Martel et Poullain, de Grand-Couronne. Il n'y fut rencontré que des murailles et aucun objet n'y fut trouvé.

Je me contenterai de tracer sur la carte les substructions de la Mare-aux-Cerfs.

Cependant l'exploration de cette contrée n'a pas été inutile, car elle me permet d'indiquer également :

1° Des vestiges de constructions antiques à la naissance du vallon;

2° Des trouvailles de meules romaines à la carrière de la briqueterie ainsi que de relever les sépultures découvertes en cet endroit[1];

3° De reconnaître des traces de la voie romaine déjà décrite l'an dernier[2];

4° Enfin de constater l'existence d'un vieux chemin de 30 mètres de largeur et bordé de fossés. Il réunissait, par une ligne droite, les vallons du «Nouveau-Monde» au mamelon sur lequel s'élève le cimetière de Grand-Couronne.

Voie stratégique. — Je donnerai le nom de «Voie stratégique» à ce vieux chemin qui coupait la presqu'île, formait une défense, et, en cas de guerre, permettait de transporter rapidement, d'Orival à Grand-Couronne, une armée avec armes et bagages.

Le Gouvernement de la Défense nationale fit commencer, le 28 novembre 1870, une large tranchée qui devait servir aux mêmes usages et rendre les mêmes services. Malheureusement, le 6 décembre, les Allemands devenaient maîtres de la presqu'île et de l'ouvrage commencé. Ils fortifièrent les Essarts et se hâtèrent d'achever la grande tranchée[3].

A quels envahisseurs faut-il attribuer la construction de la *voie stratégique?* Est-ce aux Romains, aux Francs, aux Normands ou aux Anglais? Nous penchons pour ces derniers, sans cependant aller

(1) Les meules sont devenues la propriété du Dr Brunon.

(2) *Bulletin archéologique,* 1902, p. 24 à 27.

(3) Edouard Turgis, *Souvenirs de l'occupation allemande,* p. 65 et suiv.

jusqu'à l'affirmative. Nous espérons qu'une étude plus approfondie nous permettra, un jour ou l'autre, de désigner l'ennemi qui, possesseur de la presqu'île de Couronne, voulait empêcher toute communication avec Rouen.

Le Grésil. — A 300 mètres à l'Ouest de la « Voie stratégique », un cantonnement de la forêt est désigné sous le nom du *Grésil.* Ce nom est également porté par une section de la commune de Grand-Couronne et par un beau château, de style Louis XIII, dont le parc confond ses ombrages avec ceux de Rouvray.

Le Grésil est inscrit sur les plus anciennes cartes forestières. Sa position sur la crête du plateau et à la naissance de vallons, des mares nombreuses, dont une qualifiée de « source » et presque légendaire, étaient, pour nous, l'indice d'une antique station.

L'étude a confirmé cette prévision. Au Sud du clos de la Garderie du Grésil, j'ai trouvé des substructions gallo-romaines.

Les sondages ont d'abord révélé une enceinte carrée, dont les côtés, parfaitement orientés, mesuraient 65 mètres environ de longueur [1]. Les murs qui la délimitaient étaient construits en maçonnerie de silex et mesuraient 0 m. 80 d'épaisseur.

Le côté Est de cette enceinte a, en partie, disparu. Celui du Nord n'existe plus ou est caché dans les terres du fossé relief qui clôt la masure du Grésil. L'entrée, autant qu'on peut en juger, devait se trouver au Sud, où existait un porche dont les traces des murailles ont été retrouvées d'un seul côté.

Dans l'enceinte, de nombreux mouvements du sol indiquent le travail de l'homme. J'ai voulu explorer la principale butte, et, dans la soirée du 20 août, les cinq ouvriers en commencèrent la fouille.

Les premiers coups de pioche, donnés au Sud, mirent au jour des fondations de murailles en silex, chaînées de briques, dont la hauteur actuelle variait de 0 m. 80 à 1 mètre de haut (fig. 2).

Complètement dégagées, les murailles laissèrent voir un appartement rectangulaire mesurant extérieurement 5 m. 10 sur 6 m. 40. Les fouilles pratiquées à l'intérieur donnèrent des débris de dalles d'hypocauste, de tuyaux de chaleur, de tuiles à rebords, d'enduits

[1] Cette longueur ne peut être qu'approximative par suite de la difficulté de mesurer un terrain boisé.

coloriés, ainsi qu'une grande quantité de mortiers désagrégés et des cendres.

Tous les matériaux de construction, brisés et désunis, disaient que l'emplacement exploré avait été visité et exploité comme carrière.

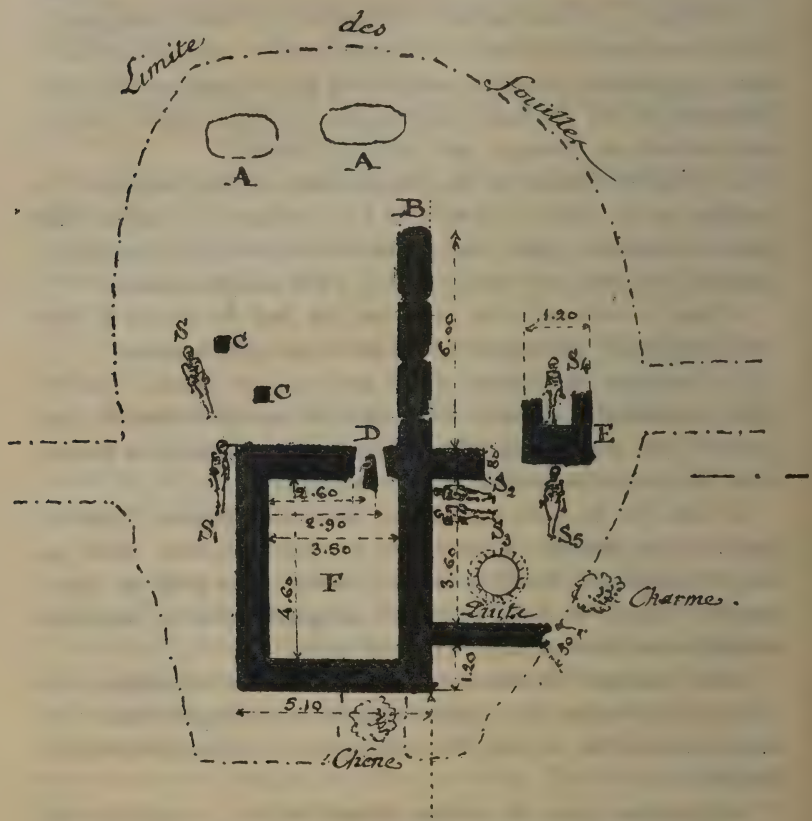

Fig. 2. — Substructions et sépultures dans l'enceinte du Grésil.

Ces indications se précisèrent encore davantage dans la suite, lorsque je reconnus que j'avais trouvé le fourneau d'un hypocauste dont la flamme et la chaleur pénétraient, par le double carneau D, entre des piliers dont il ne subsistait plus que les ruines C C (fig. 2). La muraille B attestait aussi la destruction, puisque les pierres ou libages dont elle était formée se trouvaient être disjointes et déplacées de l'alignement qu'elles avaient jadis occupé.

Cependant d'autres surprises m'attendaient : en menant les fouilles plus profondément, je rencontrai de grosses pierres non taillées, et quel ne fut pas mon étonnement en voyant qu'elles recouvraient des squelettes. Les alentours de l'appartement, marqué F sur le plan, formaient une véritable nécropole.

Le premier squelette trouvé fut celui indiqué par S : il était voisin des deux vestiges de piliers et n'avait pas d'orientation; il était le seul qu'aucune pierre ne recouvrait, et il paraissait avoir été déposé là au milieu d'une épaisse couche de charbons et de cendres [1]. Je crus avoir rencontré, en cet endroit, les restes d'un envahisseur et j'aurais voulu appuyer cette opinion par des données scientifiques. Malheureusement, la grande oxydation des fragments de fer trouvés dans les environs rendait impossible toute détermination de la forme, et les ossements tombaient en poussière dès qu'ils étaient touchés.

Le second squelette trouvé est celui marqué S1. Il était étendu le long de la muraille Ouest et par conséquent inhumé suivant l'orientation Nord-Sud. Une grosse pierre le recouvrait et des débris de poterie rouge et noire furent trouvés dans le voisinage.

Les squelettes indiqués par les lettres S2, S3, du plan, reposaient côte à côte et perpendiculairement à la muraille Est : ils étaient ce qu'on est convenu d'appeler « orientés », ayant les pieds tournés vers le Levant et la tête à l'Occident. De grosses pierres recouvraient les ossements et composaient les tombeaux. J'ai trouvé là un petit lacrymatoire de verre, une bague et de petites monnaies de bronze, des débris d'écuelles et d'assiettes en poterie rouge, enfin tout ce qui constituait le mobilier funéraire des inhumations à l'époque gallo-romaine.

Toujours vers l'Est, j'ai rencontré les ruines d'un petit caveau en maçonnerie, dont les murettes de 0 m. 40 d'épaisseur laissaient entre elles un vide de 0 m. 80 dans lequel était placé un squelette d'enfant. Un autre squelette d'adolescent gisait aux pieds de celui-ci dans la direction Nord-Sud.

Ces deux sépultures n'ont donné que des débris de poterie rouge et les monnaies de bronze, tribut du péage au fatal nocher.

Dans l'ouverture ou porte pratiquée dans la grande enceinte, un

[1] Depuis quinze ans que je pratique des fouilles, je n'ai jamais rencontré semblable amas ou résidus d'incendie.

autre cadavre fut découvert et, auprès de lui, on recueillit une petite clef de bronze et des monnaies du même métal. Un puits bouché avec des pierres, une meule en poudingue ont été reconnus.

Enfin en A A, de grosses pierres de libages, provenant des sépultures, avaient été transportées. Comment avait pu s'opérer ce déplacement? Deux hypothèses peuvent répondre à la question : la première, la plus admissible, est celle-ci : lorsque les chercheurs de matériaux sont venus établir leurs chantiers au Grésil, ils virent les sépultures, les visitèrent et enlevèrent les bijoux et les armes qu'elles contenaient. Ou bien, c'est la seconde hypothèse, les chercheurs de trésors sont venus, au moyen âge, ouvrir ces tombeaux pour en voler le mobilier.

Ce qui ne saurait faire de doute, c'est l'époque déjà lointaine à laquelle la violation a eu lieu; car une couche d'humus de 0 m. 35 à 0 m. 40 d'épaisseur recouvrait les dalles funéraires et les ossements. Dans ce terreau s'entrelaçaient et se mêlaient les racines de charmilles plusieurs fois séculaires qui décourageaient nos ouvriers et augmentaient la difficulté de leur travail. D'après les fouilles et les découvertes faites, il ressort :

1° Que la villa du Grésil possédait un hypocauste;

2° Que ses possesseurs se sont fait inhumer dans son enceinte;

3° Que la villa a été incendiée lors des dernières invasions, à la fin de l'Empire, puisque les monnaies recueillies vont d'Hadrien (117-138) à Tétricus (268);

4° Que l'emplacement avait déjà été fouillé, puisqu'aucun objet de valeur n'a été trouvé et que tous les vases étaient brisés;

5° Que les repas funèbres déposés auprès du mort, dans des assiettes ou écuelles en terre rouge, se composaient principalement de moules et de bucardes, puisque plusieurs de ces bivalves ont été trouvés les coquilles encore réunies.

Le fanum de la Mare du Puits. — La carte archéologique, que j'ai dressée pour la forêt de Rouvray, montre les nombreux cantons qui demandent encore à être étudiés. Néanmoins je n'hésitai pas à revenir vers la Mare du Puits : je ne retracerai pas de nouveau les

caractères typiques de cette partie de la forêt, puisque je les ai suffisamment décrits, je crois, dans le rapport de l'an dernier[1].

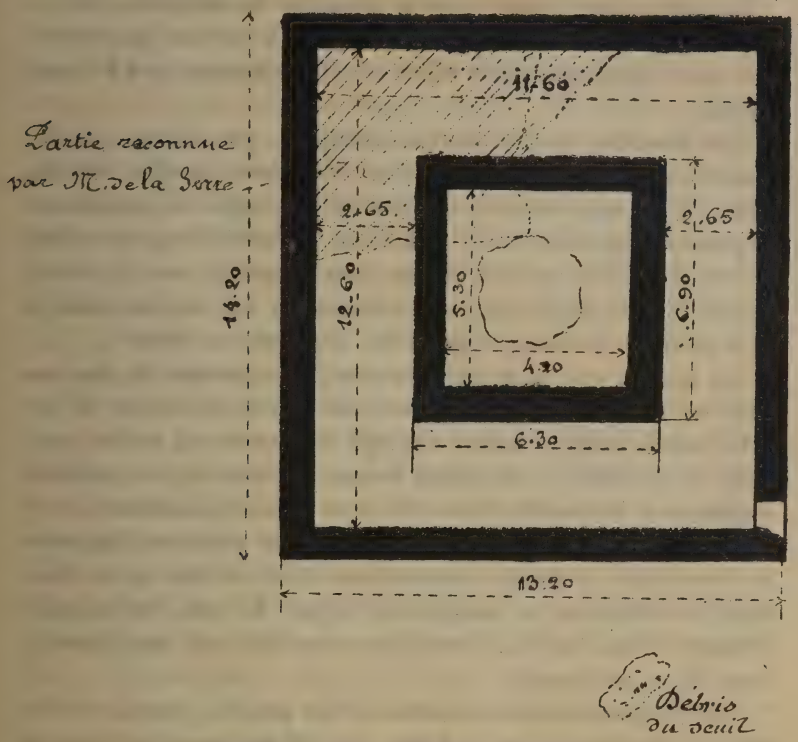

Fig. 3 — *Fanum* de la Mare du Puits.

L'étude du petit édicule, sur plan carré, signalé par M. de la Serre, en 1896, me passionnait particulièrement, puisque, avec des maîtres tels que MM. Babelon[2], le R. P. de la Croix[3], C. Jullian[4], etc., j'avais été un des premiers à étudier la construction et à déterminer l'affectation des *fana* gallo-romains.

Les fouilles, auxquelles j'ai fait procéder, ont démontré que l'édicule de la Mare du Puits présentait, ainsi que ceux que j'ai

(1) *Bulletin archéologique*, 1902, p. 31.

(2) Babelon et Maugère, *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1892, p. 219.

(3) P. de la Croix, *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1897, p. 229.

(4) C. Jullian, *Revue de Géographie*, avril 1900; *Revue des études anciennes* (juillet-septembre 1901).

précédemment découverts et décrits, deux enceintes aux murs parallèles (fig. 3).

Les dimensions étaient pour la première enceinte de 13 m. 20 sur 14 m. 20, et pour la seconde de 6 m. 30 sur 6 m. 90, c'est-à-dire que le petit monument offrait un plan s'écartant peu du carré parfait.

Les murailles dont la hauteur atteignait, par places, 1 m. 40, avaient 0 m. 80 d'épaisseur et étaient construites en silex avec des joints bien dressés et tracés au petit fer. Les angles se composaient de pierres plates de 0 m. 08 de hauteur et dont la longueur variait de 0 m. 55 à 0 m. 70. Ces pierres dites *briques de savon* formaient harpes. C'était, on le voit, une construction fort soignée, dans le style de celle reconnue au *fanum* de Criquebeuf-sur-Seine[1].

Les fouilles que nous avons menées, en respectant le plus possible les arbres de la forêt, nous ont donné des débris de fort belle poterie rouge et noire; une tige de bronze, 29 petites monnaies de ce métal et un moyen bronze. La série de ces médailles commence à Antonin le Pieux (86) et se termine à Constant 350[2].

Dans les débris, j'ai également recueilli de nombreux fragments de verre irisé, d'enduits coloriés avec décor de filets et de feuillages; des défenses de sanglier, un daguet de cerf, des coquilles d'huîtres et une patelle. C'est la première fois que nous trouvons trace de ce gastéropode.

Dois-je ajouter que les charbons et les cendres, témoins des incendies allumés par les barbares, ont été également vus dans les terrassements?

Certaines remarques s'imposent dans l'étude du *fanum* de la Mare du Puits : c'est tout d'abord le nombre des petits bronzes trouvés; la pénurie des grandes médailles et ensuite les dimensions des ruines dont la hauteur dépasse celle des substructions reconnues ailleurs.

Pour les petites médailles, la remarque s'explique par le fait que

[1] *Bulletin de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure*, années 1897-1898, p. 288. Dessins dans le *Bulletin archéologique*, année 1898, p. 3-4.

[2] La trouvaille se décompose ainsi : Moyens bronzes : 1 Antonin le Pieux. — Petits bronzes : 2 Claude II, 3 Tetricus père, 2 A. Carus, 3 Constantin, 2 Constantin II et 2 Constant; 15 petites médailles sont illisibles ou d'une lecture douteuse par suite de leur longue circulation et de la frappe très barbare.

les populations fuyant devant l'invasion avaient caché ou emporté tout ce qu'elles avaient de précieux.

Le trésor ou cachette de la Mare du Puits dont nous avons parlé l'an dernier[1] a montré comment se faisaient ces dépôts et a prouvé jusqu'à l'évidence que les métaux précieux avaient été emportés. Le trésor d'Évreux viendrait encore appuyer notre théorie.

En ce qui concerne la hauteur des ruines, deux choses sont à considérer : 1° la solidité de l'édicule; 2° la crainte qu'inspiraient des ruines qu'on croyait habitées par le démon. Cette crainte salutaire pour la conservation des constructions gallo-romaines ayant disparu, les murailles furent transformées en carrières où les populations voisines vinrent s'approvisionner de matériaux de choix. C'est la raison pour laquelle je n'ai plus trouvé de dallages; les murs ont été dérasés au niveau des pavages.

C'est toujours pour l'exploitation en carrières que tous les débris sont jetés au Levant, c'est-à-dire que tous les déblais ont eu lieu par la porte du sanctuaire; c'est toujours vers l'Est que nous avons trouvé les motifs qui décoraient le monument et tous les objets ayant fait partie des ustensiles du culte.

Beaucoup d'autres découvertes et remarques sont encore à faire dans le canton de la Mare du Puits, qui fut une importante station gallo-romaine. Je signalerai notamment un tertre situé entre la Mare et le *fanum* que je viens de décrire.

Pour bien procéder à cette étude, il faudra attendre que le Service des forêts ait exploité les arbres du canton de la Mare du Puits. Il sera possible alors à l'archéologue de juger les opérations à entreprendre et d'en dresser la topographie.

En attendant, les ruines voisines de la Mare Beaumarquet et celle de Losmone peuvent entretenir son activité. L'exploration de la forêt de Rouvray, moins importante que celle de Compiègne (qui fut jadis entreprise pour éclairer les Commentaires de César), offre néanmoins un grand intérêt pour l'étude du *suburbium* de *Rotomagus*.

Léon de Vesly,

Correspondant du Comité.

[1] *Bulletin archéologique*, 1902, p. 32.

NOTE

RÉDIGÉE AVEC DES RENSEIGNEMENTS

TRANSMIS PAR M. A. DE MORTILLET.

Il n'a pas été fait jusqu'à ce jour de découverte aussi importante d'objets préhistoriques, *dans un milieu romain*, que celle qui vient d'être signalée aux Essarts.

Néanmoins il n'est pas rare de rencontrer des haches de pierre polie associées à des objets d'industrie d'époque romaine.

En voici quelques exemples :

A la fin du XVIIe siècle, au lieu dit : «Paul-Croix», dans la commune d'Haudiomont (Meuse), sur le passage de la voie romaine de Reims à Metz, on a découvert un autel de pierre, dédié à Minerve, sous lequel gisaient plusieurs haches polies, ainsi que 25 petits vases de terre et des monnaies d'Antonin, Marc-Aurèle, Claude le Gothique et Tetricus père.

En 1867, en construisant une maison à Vienne (Isère), on trouva une cachette composée : de deux grandes statues de *Dis pater,* deux petites statues de Mercure, une statue de panthère, des coupes, des lampes, des charnières, le tout en bronze, avec des lampes de terre, des objets de fer et une monnaie de Julia Mammæa. Deux grandes haches polies étaient mêlées à ces objets, et la rouille, qui les recouvrait, prouvait qu'elles faisaient bien partie de la cachette.

Des haches polies ont été également signalées dans des sépultures romaines :

Notamment par l'abbé Cochet à Luneray (Seine-Inférieure), par Woillez à Bray (Oise), et par M. de Pibrac dans les puits funéraires de Beaugency (Loiret).

Enfin il arrive fréquemment que des haches néolithiques soient rencontrées dans des ruines antiques. On en a signalé en France, en Suisse, en Angleterre.

Parmi les localités françaises on peut citer : la villa de Bapteste (Lot-et-Garonne), celle de la Touratte (Cher), et celle des Bossenos à Carnac (Morbihan).

NOTE

SUR

DES FRAGMENTS DE STATUE DE FEMME

TROUVÉS À MELUN EN 1902,

PAR M. GABRIEL LEROY,

Correspondant du Comité, à Melun.

L'emplacement de la ville gallo-romaine de *Melodunum* (ou *Metiosedum*) exploré depuis plus de cinquante ans par la construction de quartiers nouveaux aux abords du chemin de fer de Paris-Lyon fournit fréquemment des vestiges de cette ancienne ville.

Là fut édifié, après la prise de *Melodunum* par Labienus, lieutenant de César, en l'an 53 avant Jésus-Christ, un *vicus* dont l'étendue peut être évalué à une cinquantaine d'hectares, et qui subsista, à en juger par les débris antiques qu'on en a retirés, jusqu'aux invasions normandes du IXe siècle, auxquelles on en attribue la destruction complète. Déjà, vraisemblablement, par le fait de précédentes invasions barbares, au Ve siècle notamment, il avait eu à souffrir de leur passage.

Il y a quelques mois, la construction dans la rue des Mariniers, partie Est de l'antique cité, à 300 mètres environ de la voie principale qui la traversait du Sud au Nord, et reliant le Gatinais à la Brie, on a découvert, au milieu de substructions de vieux murs, des restes d'anciens édifices, pierres taillées, tuiles à rebords, fûts de colonnes, corniches, chapiteaux, avec la tête et des morceaux brisés d'une statue.

L'examen de ces débris fait supposer qu'ils proviennent d'une habitation dans les dépendances de laquelle se trouvait un édicule abritant une statue de femme, dont la tête seule a été retrouvée. Deux branches de laurier sont disposées dans la coiffure; elles viennent se réunir au-dessus du front sous une fleur en forme de rosace. Les yeux, marqués par deux trous profonds, devaient

être formés par des cabochons de verre coloré insérés dans la cavité, à l'exemple de ce qu'on sait de nombreuses statues antiques. La hauteur de la statuette, calculée d'après les dimensions de la tête, pouvait être de 1 m. 25.

L'édicule qui l'abritait était orné de deux colonnes, supportant un fronton triangulaire, et dont on a retrouvé les fûts, d'un diamètre de 0 m. 30, avec un chapiteau et des fragments de bases. On peut évaluer sa hauteur, d'après les proportions indiquées par Vitruve, à 2 m. 50 environ.

Ce n'est pas la première fois que dans les substructions du *vicus* de *Melodunum* on exhume des restes d'édicules ayant abrité des divinités antiques. Les Gallo-Romains les élevaient à leurs dieux préférés à proximité de leurs habitations, dans les jardins les entourant.

Dans cet ordre d'idées on a trouvé à Melun une statue de Mercure, un cippe représentant Hercule enfant dans les dépendances des thermes, une statuette de Pomone, une autre d'Isis ailée, avec trois rangs de mamelles, ces deux dernières statuettes conservées au musée. Un marchand, un malade reconnaissant, un amateur de jardins, un père de famille, les avaient probablement érigées. Ces trouvailles sont indépendantes des nombreux ex-voto rencontrés aux abords du temple de Mercure, qui s'élevait à la pointe orientale de l'île du *Melodunum* primitif, comme à Paris les autels des nautes de la Seine.

La statue, de style médiocre, paraît appartenir au IIIe ou au IVe siècle, comme la plupart des sculptures de même nature recueillies dans le sol gallo-romain melunais. Toutes sont en calcaire grossier du bassin parisien.

L'ensemble des explorations du *vicus* de *Melodunum*, faites depuis les premiers travaux de la construction du chemin de fer en 1847, permet de se le représenter avec une nécropole importante qui servit successivement aux Gallo-Romains, aux Mérovingiens et aux Carlovingiens jusqu'aux invasions normandes, avec des thermes, des arènes et des habitations n'ayant qu'un rez-de-chaussée, généralement au milieu de jardinets, quelques-unes possédant de modestes édifices ou autels en l'honneur des divinités que leurs propriétaires révéraient spécialement.

Un musée fort intéressant aurait pu être formé avec le produit

des fouilles de *Melodunum;* malheureusement, la plus grande partie en a été dispersée, égarée ou détruite; et la collection réunie à l'hôtel de ville, où se trouvent cependant des objets dignes de remarque, n'en possède que le moindre nombre.

G. Leroy,

Correspondant du Comité.

URNE CINÉRAIRE ROMAINE
TROUVÉE À LYON.

Communication de M. l'abbé Poulaine,
Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

L'urne cinéraire que nous voulons signaler aux archéologues a été trouvée, il y a quelques années, à Lyon, au quartier Saint-Irénée, dans une propriété appartenant à M. Favier. Elle est aujourd'hui encastrée dans un des murs de cette propriété, et la face antérieure est seule visible.

Ce petit monument, de pierre blanche très dure et à grain fin, mesure 0 m. 47 de long sur 0 m. 23 de haut, sans le couvercle. La hauteur totale, couvercle compris, est de 0 m. 38. (Pl. IV.)

La face antérieure seule est sculptée; les autres côtés sont simplement polis.

En haut de l'urne, monolithe, et bien au milieu, est un cartouche rectangulaire, sans aucune inscription, occupant un peu plus de la moitié de la hauteur de l'auge. Ce cartouche actuellement vide avait peut être reçu une épitaphe peinte, aujourd'hui disparue.

Au-dessous, un large boudin, courbe, décoré de feuilles lancéolées et imbriquées, soutenu de chaque côté par un génie nu, sans ailes, entoure la tessère. Ces deux génies terminent la cuve et en occupent toute la hauteur, jusqu'au bas du listel courant sur toute la longueur du monument et formant corniche.

En bas, les pieds des deux personnages reposent sur une moulure un peu plus large que le listel du haut et formant saillie. La partie du bras des génies qui dépassait la ligne verticale du petit monument n'existe plus. Sur l'épaule passe une guirlande dont une extrémité se rattache au boudin, l'autre va se jouer dans l'espace compris entre celui-ci et le cartouche.

Le couvercle, d'une hauteur presque égale à l'urne, produit un singulier effet. Sa face antérieure, qui seule est sculptée, se ter-

mine, en haut, par une ligne courbe dont les extrémités viennent buter derrière la tête, dans la ligne du front, d'un grand masque posé de profil et terminant le couvercle de chaque côté. Le travail de ces têtes, qu'on rencontre si souvent dans la décoration des stèles païennes et chrétiennes, est meilleur que celui des génies.

Dans le tympan du couvercle se trouve encore un sujet familier aussi bien aux artistes chrétiens que païens : un paon, reconnaissable à l'aigrette sur le sommet de la tête, qui becquète des fruits s'échappant d'une corbeille renversée. Il semble ici que cette corbeille contienne plutôt des petits pains que des fruits ou des raisins.

En présence de ces différents sujets et signes symboliques, reproduits indistinctement sur les tombes païennes et chrétiennes, on pourrait se demander à quelle sépulture appartient ce sarcophage, mais ses petites dimensions lèvent tous les doutes. Il a été fait pour un mort incinéré et, par conséquent, non chrétien.

F. Poulaine,

Correspondant du Comité.

CEINTURON ROMAIN

DÉCOUVERT À ARGELIERS (AUDE).

Rapport de M. Héron de Villefosse, membre du Comité,
sur des photographies
envoyées par M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne.

En creusant un canal pour alimenter le village d'Argeliers (Aude)[1], sur la voie ferrée de Narbonne à Bize, à environ 500 mètres à l'Ouest du village, au lieu dit «chemin de Bize», on a découvert trois tombes, formées de briques de terre cuite repliées sur les bords. Dans l'une d'elles ont été recueillis, le 16 février 1902, avec une espèce d'urne en terre grisâtre commune, sans ornements, les articles de bronze (pl. V) qui formaient la garniture d'un ceinturon romain. Le ceinturon n'occupait pas sa place habituelle; il avait été jeté sous les jambes du défunt.

Il se composait des pièces suivantes :

1° Une plaque rectangulaire ajourée dans laquelle est encadré un cheval, découpé, en marche vers la gauche; elle est reliée à la boucle par une charnière. — La boucle est formée par deux poissons affrontés au corps très allongé et dont les queues, repliées en crosses, reposent sur les bouts fixes de la charnière. La pointe de l'ardillon vient s'abattre sur un petit espace plein entre les museaux des deux poissons; à mi-hauteur de l'ardillon, à droite et à gauche, sortent deux têtes de serpents qui s'avancent dans la partie vide de la boucle et, se recourbant en crosses se marient avec les queues des deux poissons terminées aussi par des têtes analogues. Du côté opposé à la boucle, la plaque ajourée est ornée d'un bouton saillant à chaque angle.

La technique de cet objet est fort simple. La pièce a été fondue; les détails ont été gravés à l'aide d'une pointe et d'un ciselet; ils

[1] Je pense qu'il s'agit de la localité où a été découvert en 1898 un fragment d'*oscillum* en marbre blanc; cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1898, p. 175-181, avec deux planches.

consistent en lignes de points, en hachures plus ou moins espacées et régulières pour indiquer le corps des poissons, la crinière et la queue du cheval. Cette queue, très longue, tombe jusqu'à terre; elle a l'apparence d'une tresse. Les yeux du cheval, des poissons et des serpents sont exprimés par un petit cercle avec point central. Sur l'épaule et sur la fesse du cheval est gravé un cercle semblable avec point central mais entouré, en outre, de petits rayons. Les chevaux de course, notamment sur les médaillons contorniates, portent souvent une marque analogue;

2° Un second petit cheval découpé, exactement semblable au premier, faisant le même mouvement. Il paraît être sorti du même moule, mais il n'est pas entouré d'un encadrement; il repose simplement sur une petite bande plate qui simule le terrain. Sur l'épaule, au lieu d'un petit cercle à rayons, le cheval porte la lettre M;

3° Treize ornements découpés en forme de *pelta* avec un développement particulier du motif central;

4° Six pièces de forme allongée avec deux dépressions et un renflement central;

5° Un bouton à deux têtes destiné probablement à assembler des lanières de cuir[1].

Cette plaque de ceinturon ajourée méritait d'être signalée au Comité. Je remercie M. Fr.-P. Thiers, conservateur du musée archéologique de Narbonne, qui me l'a fait connaître avec son obligeance ordinaire et m'en a adressé les photographies accompagnées de renseignements sur la découverte. Elle fait songer aux plaques de ceinturon de l'époque mérovingienne. Par sa forme, elle en est comme le prototype; elle montre bien que l'art mérovingien n'est pas si complètement étranger à l'art romain des bas temps qu'on le dit généralement, mais elle n'a rien de barbare. Par son style, par son ornementation, elle est entièrement romaine; on doit seulement la classer parmi les produits industriels d'une époque assez tardive, probablement à la fin du IVe siècle.

D'autres articles de ceinturons de la même époque ont été déjà

[1] Ne connaissant ces différentes pièces que par des photographies prises d'un seul côté, je ne puis rien dire de leur envers qui eût été utile à étudier pour comprendre la façon dont elles étaient ajustées sur le ceinturon et pour rechercher la place qu'elles y occupaient.

signalés au Comité. Il y a trois ans, M. l'abbé Hamard nous communiquait la découverte d'une nécropole romaine à Bury (Oise), dans laquelle se trouvaient deux plaques de ceinturons remarquables [1]. L'une d'elles (fig. 5) est munie d'une boucle, formée aussi de deux poissons affrontés, entre les museaux desquels l'ardillon vient s'abattre sur une partie arrondie et pleine; les queues des deux poissons se terminent en têtes de serpent. La boucle du ceinturon de Bury offre donc la plus grande analogie avec la boucle du ceinturon d'Argeliers.

On sait quelle habileté l'industrie romaine déployait dans le dessin et dans l'ornementation des pièces d'applique découpées. Les entrées de serrure découvertes à Vertault, en 1896, nous en offrent de très beaux spécimens [2]. On y retrouve au milieu d'élégants rinceaux les mêmes motifs et les mêmes détails que sur la plaque de ceinturon d'Argeliers : les deux dauphins, les boutons saillants, le petit cercle avec point central, etc. Ce rapprochement entre des monuments d'époques différentes, les uns d'une exécution nette et hardie, l'autre d'une facture moins élégante et plus lourde, mais sur lesquels apparaissent les mêmes éléments décoratifs, montre la persistance des traditions dans les ateliers de bronziers romains. Les poissons, qui sur la boucle du ceinturon d'Argeliers sont des dauphins assez déformés, se retrouvent à l'époque romaine sur tous les produits de l'industrie du métal, aussi bien sur le grand plat d'argent de Boscoreale [3], sur les vases de Pompéi [4], sur le

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. 23-25; pl. II, fig. 4 et 5. Voir dans le *Bulletin archéologique*, 1893, p. 62-63, la plaque et la contre-plaque d'une très curieuse fermeture de ceinturon de basse époque romaine; deux dauphins apparaissent sur la contre-plaque à droite et à gauche d'un vase; cf. aussi L. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, heft V, taf. 5, n° 5.

[2] F. Daguin, *Les Fouilles de Vertault*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVII (1896), fig. de la p. 353; cf. des entrées de serrure analogues publiées par Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. XXXVI; voir aussi l'oreille de plat en bronze découpé, trouvée à Néris et publiée par de Laigue, *Mémoire sur plusieurs antiquités trouvées à Néris (Allier)*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIX (1888), p. 182, pl. XVIII, ainsi que les charmants spécimens en bronze découpé, de l'époque romaine, publiés par L. Lindenschmit, *op. cit.*, I, X, 6; II, IV, 3; III, VII, 5 (boucle de ceinturon trouvée en Bavière et conservée au musée national de Munich).

[3] Héron de Villefosse, *Le Trésor de Boscoreale*, dans les *Monuments Piot*, t. V, pl. XXV.

[4] *Museo Borbonico*, t. I, tav. XXXVI, 2; t. V, tav. XLIII.

plat d'argent de Bavay[1], que sur les entrées de serrure de Vertault ou sur les ceinturons de Bury et d'Argeliers. Le corps souple et gracieux du dauphin que le décorateur pouvait allonger à son gré, qu'il pouvait appliquer sans le rendre difforme sur les contours d'un gobelet comme sur une oreille de plat, dont il faisait même des anses de vases, se prêtait admirablement aussi à la décoration d'une pièce de métal ajourée. C'est un des motifs les plus courants de l'art industriel romain que les mosaïstes n'ont pas manqué d'utiliser également sur les surfaces planes avec beaucoup d'a-propos.

Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] Thédenat et Héron de Villefosse, *Les Trésors de vaisselle d'argent*, p. 41, fig. 5.

L'INSCRIPTION LATINE
DE ROSEGG
(CARINTHIE),

PAR M. DE LAIGUE,
Correspondant du Comité, à Trieste.

Si, en s'éloignant de Velden-am-Wörthersee (Carinthie), on gravit les riants contreforts qui s'élèvent au Nord de cette station estivale, l'on découvre au Sud un magnifique panorama embrassant toute la ligne des Caravanches formée, notamment, par le Mittagokvgel, qui n'atteint pas moins de 2,144 mètres et par quelques autres montagnes de moindre altitude telles que le Golica (1,836 mètres), le Matschacher (1,691 mètres), etc.

Mais, en avant de ces montagnes au profil sourcilleux, le regard est attiré par un mamelon boisé qui se dresse absolument isolé de celles-ci et commande toute la contrée environnante. Ce mamelon est couronné par les ruines d'une antique forteresse dont, seule, une tour quadrangulaire demeure debout. Encore n'en subsiste-t-il que les murs extérieurs, les constructions internes : escalier, planchers et plafonds divisant les étages, ayant totalement disparu.

A coup sûr, cette tour, qui mesure une vingtaine de mètres, constituait autrefois un observatoire militaire et devait recevoir une garnison permanente de quelque importance, car on y accède, aujourd'hui encore, malgré la roideur des pentes naturelles, par une suite de rampes carrossables habilement aménagées. En outre, la position stratégique est évidemment de celles qu'il convenait de protéger par des ouvrages fortifiés, car elle est située sur la rive droite de la Drave, en défend le passage et en observe la vallée sur une vaste étendue. De plus, au pied du monticule lui-même et entre celui-ci et la rivière, s'élève le village actuel de Rosegg, lequel, par sa situation, pourrait bien être la station de *Santium* de l'Itiné-

raire d'Antonin, ce qui reviendrait à dire que nous serions en présence d'une des localités situées sur la route qui d'*Aquileia* conduisait à *Virunum* (Klagenfurth) et au delà. En effet, on relève dans cet itinéraire les mentions suivantes :

AQUILEIA
XXIIII
VIAM BELLONO
XXIIII
LACIRE (OU LARIX) [1]
XXVII (XXIIII)
SANTICO
XXX
VIRUNO

D'autre part, la carte murale de l'*Italia antiqua* de Kiepert donne le tracé suivant : *Aquileia*, *Forum Julium*, *Larix*, *Sonticum* [2] sur la rive droite de la *Draus* ou *Dravus* (Drave), avec passage du fleuve en ce lieu et bifurcation de la route qui, vers l'Ouest, gagne *Tecunia* et, vers l'Est, *Virunum*, après avoir touché *Satoca*, sur le lac actuel de Wörth. Notre tour était donc une véritable tête de pont, et il est probable qu'à l'époque romaine il en existait un là même où on le trouve aujourd'hui encore.

Quoi qu'il en puisse être, au cours d'un voyage effectué pendant la seconde quinzaine d'août en Carinthie, je me rendis à Rosegg et voulus visiter les ruines qui sont enfermées dans une dépendance de la principale propriété foncière de la région.

Arrivé auprès de la tour où, comme je l'ai dit, on accède par une suite de rampes habilement ménagées, je ne fus pas peu surpris de trouver, gisant au pied de la face méridionale [3], une plaque de marbre mesurant 60 × 45 centimètres et portant une inscription latine en six lignes que j'eus quelque peine à déchiffrer, vu le peu de profondeur des lettres, lesquelles sont, d'ailleurs,

[1] Selon la carte de Kiepert.

[2] Orthographe de la carte précitée. Ptolémée porte Σιαντικὸν (II, 13), appellation représentée par *Sianticum* dans Ptolémée, *Geographia* (Paris, Didot, 1901), pl. 11.

[3] Bien entendu, cette indication est simplement approximative, car il va de soi que la tour n'a pas été construite de manière à être rigoureusement orientée dans le sens des points cardinaux.

d'assez bonne facture. Revenu quelques jours plus tard, je pris, malgré un temps épouvantable, des empreintes très imparfaites, il est vrai, mais qui, examinées par le professeur Puschi [1], par son assistant le docteur Sticotti et par moi-même, ont donné la lecture suivante que je crois sûre :

MOGIANCVS
INGENVI F ET
TVLLIV INGENVA
/X COVNERT
VS ET SECVNDIN
VS FILI FECERVT

Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 056; ligne 2, 0 m. 042 ; ligne 3, 0 m. 042 ; ligne 4, 0 m. 047; ligne 5, 0 m. 040; ligne 6, 0 m. 031.

Nous avons donc :

Mogiancus Ingenui f(ilius) et Tulliv Ingenua ux[or] Covnert us et Secundinus fili(i) feceru(n)t.

Pas de points séparatifs. Le premier A, celui du patronymique *Mogiancus*, semble privé de barre. Quant à *Tulliv* de la troisième ligne, on ne croit guère s'avancer en proposant de corriger ce nom en celui de Tullia, fort normal, de même que, sans nul doute, il faut ajouter un N, oublié, au dernier mot de la dernière ligne *fecerut*, qui devient *fecerunt*.

Je n'ai, d'ailleurs, nullement la prétention de présenter ici un texte inédit. Le *Corpus* le mentionne deux fois, mais chaque fois de façon défectueuse. En effet, au volume III (n° 6491) on lit une transcription aussi fantaisiste qu'incomplète; on en trouve la raison dans la note explicative que voici : « Saborneggius descripsit a. 1871 titulum alte collocatum, *telescopii* adiutorio usus ».

D'autre part, le volume V présente sous le n° 1789 la reproduction d'une leçon remontant à 1729.

Bien préférable à la précédente, cette transcription est simplement empruntée à une très ancienne publication, comme nous l'ap-

[1] Comme l'on sait, il s'agit du distingué directeur du Museo Civico di antichità de Trieste.

prend cette phrase inscrite au-dessous du texte : «Novella della repubbl. delle lettere, a.1729 (Venet. 1730), p. 89».

L'intérêt de la présente note consiste en ce que la lecture proposée peut remplacer avec certitude celle de 1871, effectuée «telescopii adiutorio», comme aussi celle de 1729 qui n'est qu'une reproduction de copie ancienne.

A juger d'après le galbe un peu grêle des E et des F et d'après certains autres indices, ce monument doit dater de l'époque des Antonins.

L. de Laigue,

Correspondant du Comité.

NOTICE

SUR LA CONSTRUCTION

DE LA CATHÉDRALE DE MENDE,

PAR M. CH. PORÉE,

Ancien archiviste de la Lozère,
Correspondant du Comité, à Auxerre (Yonne).

La cathédrale de Mende[1] est un édifice à une nef, flanquée de collatéraux, sans transept. Vingt-deux piliers ronds, reposant sur des socles massifs arrondis, séparent la nef des bas côtés sur lesquels s'ouvrent des chapelles. Les collatéraux contournent le chœur, deux chapelles pentagonales s'ouvrent normalement à la première travée du déambulatoire, mais la chapelle percée habituellement dans l'axe de la nef n'existe pas. Les deux clochers carrés, d'inégale importance, qui se dressent sur la façade, font largement saillie sur la ligne extérieure des chapelles latérales. (Pl. VI.)

Ruinée presque entièrement en 1580 par le capitaine huguenot Mathieu Merle, la cathédrale de Mende, reconstruite dans les premières années du XVIIe siècle, offre cependant, outre le plan même, des restes de l'édifice qui l'a précédée : ce sont d'abord des vestiges

[1] La cathédrale de Mende a déjà fait l'objet de plusieurs notices. La dernière en date, celle de M. l'abbé Bosse, publiée dans le compte rendu du *Congrès archéologique de France* tenu à Mende en 1857 (p. 44 à 63) et reproduite l'année suivante, avec quelques additions, dans le *Bulletin de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Lozère*, n'ajoute rien de nouveau aux précédentes, parues, l'une à la suite des *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, de M. de Burdin, l'autre dans le *Gabalum christianum*, de M. l'abbé Pascal. Aucun de nos documents, — à l'exception du n° XI, découvert par l'abbé Bosse postérieurement à la rédaction de sa notice et publié par lui en 1861, — n'a été connu de ces auteurs. Leur unique source a été un inventaire des archives du Chapitre, appelé improprement par eux pouillé, aujourd'hui conservé aux archives de la Lozère sous la cote G 1447, qui donne l'analyse, d'ailleurs inexacte, de nos documents III et V.

des chapelles du collatéral Nord, les hautes baies du mur septentrional de la nef et du chœur, et surtout, aux deux extrémités de l'édifice, les deux chapelles pentagonales du déambutatoire et les clochers.

I

On sait peu de chose sur l'ancienne église qui précéda celle dont Urbain V fit commencer la construction. L'évêque Aldebert, dans le récit qu'il nous a laissé de la découverte des reliques de saint Privat, nous apprend que le grand autel en fut consacré sous l'épiscopat d'Aldebert II, évêque de Mende de 1098 à 1109, et M. L. Delisle a pu fixer approximativement à 1105 la date de la consécration [1]. C'était donc une église romane où la nef était peut-être flanquée de collatéraux, mais qui était dépourvue de déambulatoire [2]. Elle remplaçait une église plus petite dont le chœur, marqué par une petite crypte encore existante, couvrait en partie l'Ouest de la nef actuelle, entre les deuxième et troisième piliers. C'est dans cette crypte qu'Aldebert III transféra en grande pompe les reliques de saint Privat qui y avaient été primitivement déposées [3].

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il n'est pas inutile d'indiquer quelles étaient, au XIVe siècle, les confrontations de la cathédrale. Les dépendances du palais épiscopal, — construction du début du XIIIe siècle qui a disparu dans le courant du XIXe siècle [4], — la bornaient au Nord et au Nord-Ouest; du même côté, à la hauteur du chœur, s'élevaient des maisons particulières; à l'Est, une petite place, où le chanoine Atger devait plus tard bâtir la chapelle de

[1] *Revue des Sociétés savantes*, année 1862, 2e semestre, p. 51, compte rendu de M. L. Delisle sur une communication de M. l'abbé Baldit. Lors de la consécration, la mâchoire de saint Privat avait été placée sous le grand autel : «Quam (maxillam) videlicet per manus virorum venerabilium Gibelini Arelatensis et Petri Aquensis necnon et Alberti Tripolitani archiepiscoporum, presentibus etiam Poncio Aniciensi, Raymondo Massiliensi et Aldeberto Gavalitano episcopis, in majori altari ecclesie Mimatensis, quod consecratum est in honore beati Juliani martyris, repositam fuisse audierant» (*Manuscrit de saint Privat par Aldebert*, édit. Pourcher, p. 101).

[2] Voy. *infra*, p. 88, note 1.

[3] Voy. *infra*, p. 78, note 4.

[4] Sur l'ancien palais épiscopal de Mende, voir une note de M. de Caumont dans *Congrès archéologique de France*, 1857, p. 64-66.

l'Aurore [1], séparait le chevet d'une voie importante qui, du Nord au Sud, joignait la place centrale de la ville à la porte du Soubeyran; la façade donnait sur un cimetière, dit «de Saint-Pierre», où s'élevaient les chapelles de saint Jean-Baptiste, de saint Léonard et celle de sainte Lucie, construite sur la crypte dans laquelle les reliques de saint Privat furent découvertes [2]; les maisons du cloître des chanoines s'accotaient à la partie occidentale de la muraille du Sud; l'autre partie bordait un petit cimetière dit «de Saint-Michel» ou «de Saint-Blaise», où Aldebert avait reconstruit, non loin de l'église, une chapelle dédiée à sainte Thècle et à saint Blaise et primitivement située dans le verger épiscopal [3].

La cathédrale de Mende n'était point ruinée de fond en comble, comme le disent les auteurs de la *Gallia* [4], quand le gévaudanais Guillaume de Grimoard fut proclamé pape sous le nom d'Urbain V. Mais elle était devenue trop étroite, et son agrandissement devait tenter Urbain V qui, outre le goût des grandes constructions [5], avait l'amour de son pays natal qu'il se plut à combler de bienfaits [6]. Le 17 octobre 1367, il transférait de Mende à Avignon l'évêque Pierre d'Aigrefeuille pour administrer lui-même l'église que, selon son expression, «il portait dans son cœur comme une fille chérie

(1) Arch. de la Lozère, série E, fonds Atger.

(2) «Capella beati Johannis Baptiste in cimiterio magno ecclesie Mimatensis» (Arch. Lozère, G 1083, f° 73 v°); — «capella beati Leonardi sita in cimiterio magno» (*ibid.*, f° 109); — «capella beati Privati cripte cimiterii magni subtus capellam beate Lucie» (*ibid*, f° 118 v°). Voy. *infra*, p. 78, note 4.

(3) «Erat infra ambitum domus nostre locus quidam in quo fuerat olim ecclesia in honore beate Thecle constructa; quam ego, incuria precedentium lapsam et dirutam et ex majori parte solo redactam inveni... Et quia verebar nos et antecessores nostros beatam Theclam offendisse..., satisfaciens ei construxi *alibi* ecclesiam in honore ipsius perfectamque, Deo volente, dedicavi» (*Man. de saint Privat*, édit. Pourcher, p. 87-88). Voir *infra*, p. 75, note 6.

(4) «Omnes fructus, redditus ac proventus episcopatus, antiqua ecclesia funditus deleta, ad ampliationem novae cathedralis concessit...» *Gallia christ.*, t. I, col. 99.

(5) Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, t. I, col. 392, 393.

(6) Il édifia une église à Bédouès où il établit une collégiale (G 2210), créa la collégiale de Quézac (G 2224), fonda à Montpellier un collège pour les étudiants en médecine originaires du Gévaudan (G 1010), édifia le clocher du monastère de Chirac, où il avait pris l'habit religieux (G 22, f° 9 v°), créa une école à Saint-Germain-de-Calberte (*ibid*). C'est à sa prière que Charles V confirma le privilège dont jouissaient, en matière d'impôt, les terres propres de l'évêché de Mende (Porée, *Le consulat de Mende*, p. 82).

entre toutes [1]», et, l'année suivante, il affectait à la reconstruction de la cathédrale l'intégralité des revenus de l'évêché [2]. Déjà ses vicaires généraux, Robert Gervais, nouvellement promu à l'évêché de Senez, Bernard Fabre, prieur du monastère de Chirac, et Astorge d'Auriac, archidiacre de Mende, lui avaient soumis un plan de reconstruction qu'il avait approuvé. En février 1369, il donnait à la fabrique 4,000 florins d'or que lui devait Garin d'Apcher et le reste des dettes du baron de Mercœur [3]; le mois suivant, dans l'espoir, sans doute, d'attirer sur le futur édifice la générosité des fidèles, il concédait à l'église une épine de la couronne du Christ et le chef de saint Blaise, enrichissait son trésor de joyaux, de vêtements sacerdotaux et de précieux reliquaires [4], et, par une bulle du 4 avril 1369, accordait 6,000 florins d'or «pro magnificanda ecclesia [5]». Le 11 avril suivant, il autorisait la démolition de la chapelle de Saint-Blaise dont l'emplacement était nécessaire à l'exécution de l'agrandissement projeté [6]. Enfin, quelque temps avant sa mort, il envoyait à Mende, pour la décoration de l'édifice, les tapisseries qui avaient orné les galères envoyées par Charles V pour le ramener avec la cour pontificale à Avignon [7].

(1) «Ecclesia quam gerimus in visceribus caritatis sicut filiam predilectam» (G 22, f° 15 v°).

(2) *Gallia christiana*, t. I, col. 99, et G 22, f° 4 v°.

(3) Arch. Lozère, G 22, f° 5 v° (Bulle des nones de févr., 7e année du pontificat) et G 23, f° 1 v° (Bulle des calendes de mars, 7e année).

(4) *Ibid.*, G 22, f° 9 v° (Bulle des calendes de mars, 7e année). Voy. F. André, *Inventaire du trésor de la cathédrale de Mende* (*Bull. Soc. Lozère*, année 1892).

(5) *Ibid.*, G 22, f° 10 v° (Bulle du 2 des nones d'avril, 7e année).

(6) *Ibid.*, G 22, f° 11 «... Pro hiis nonnulla hospicia quorum aliqua episcopi Mimatensis pro tempore existentis et aliqua dilectorum filiorum Capituli ipsius ecclesie, reliqua vero nonnullarum aliarum personarum existunt, et etiam, ut asseritur, cappella Sancti Blasii in superiori cimiterio ipsius ecclesie consistens, in quorum solo ampliabitur ecclesia ipsa juxta dispositionem et ordinationem venerabilis fratris Roberti, episcopi Senecensis, et dilectorum filiorum Bernardi Fabri, prioris monasterii de Chiriaco, ac Astorgii de Auriaco, archidiaconi Mimatensis, vicariorum in spiritualibus et temporalibus dicte ecclesie Mimatensis per nos deputatorum, ac tesaurarii per nos ibidem deputati; convocatis ad hec nonnullis canonicis dicte ecclesie ac quibusdam presbyteris in ipsa ecclesia beneficiatis, nos eidem ecclesie super premissis providere volentes, omnia hujusmodi hospicia dictorum episcopi et Capituli... et etiam prefatam capellam, si pro dicto opere necessaria fore noscantur..., donamus» (Bulle du 3 des ides d'avril, 7e année).

(7) André, *Inventaire du trésor, etc.*, p. 30.

Dès 1369, les travaux étaient commencés, puisque les comptes de l'évêché de cette année mentionnent des dépenses de grains pour la subsistance des ouvriers [1]. Il en vint d'Espagne, du Midi et du Nord de la France. Sur un état des pierres taillées livrées au procureur de la fabrique, Pierre Boyer, pour la construction de la cathédrale, on peut relever les noms d'Arnaud Porta, de Valence en Espagne, de Guillaume Colomb, d'Arles, de Jacomard, de Cambrai, de Robert, de Vernon, de Pierre Morel, de Majorque, à côté de ceux des ouvriers de la région, Jean Souchon et Raymond Amat, de Marvejols, Jean Bonet, de Palhers, Imbaud Monnier, de Saint-Flour, Bernard, de Belmont. Le plus habile de ces tailleurs de pierre paraît avoir été Pierre Morel; c'est à lui qu'était confiée l'exécution des chapiteaux, et Pierre Boyer fait précéder son nom du titre de *magister* [2]. En 1372 cependant, il n'était plus ou n'était pas encore le maître de l'œuvre; c'était Pierre Juglar qui en exerçait alors les fonctions [3].

Le document qui nous révèle le nom de ces ouvriers nous donne aussi quelques indications sur l'architecture de la nouvelle œuvre. Il y est question de chapelles rondes et de chapelles carrées. On n'a pas de peine à reconnaître ces dernières dans les chapelles ouvertes sur les bas côtés, entre les culées des arcs-boutants de la nef. Mais les chapelles rondes donnent le champ à plus d'hypothèses. S'agit-il de chapelles, prévues dans un plan primitif, qui se seraient ouvertes perpendiculairement aux bras d'un transept demeuré à l'état de projet ou eussent terminé chacun de ses bras? Si un transept eût pu s'étendre facilement au Midi, sur l'emplacement du cimetière Saint-Michel, sa construction eût éprouvé plus de difficultés au Nord, où l'élargissement de l'église avait déjà fortement empiété sur les dépendances du palais épiscopal et des maisons privées. Doit-on supposer deux absidioles semi-circulaires, de chaque côté de l'abside, alors dépourvue de déambulatoire? C'eût été réduire les proportions d'un édifice qu'on voulait faire

[1] Arch. Lozère, G. 659. M. de Loye, dans les *Archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle*, indique (p. 104) dans l'inventaire du registre 327 des *introitus et exitus* la mention suivante à l'année 1369 : «Pro ecclesia Mimatensi edificanda». Notre confrère, M. Périnelle, membre de l'École française de Rome, a bien voulu transcrire pour nous ce document. Voy. *Pièce justificative* n° I.

[2] Voy. *infra, Pièce justificative* n° II.

[3] Arch. Lozère, G 695.

grand (*magnificare*). Il est donc plus probable qu'il est question de chapelles qu'on se proposait d'ouvrir sur le déambulatoire et qui devaient affecter, non le plan circulaire, mais le plan pentagonal. Là encore cependant une difficulté nous arrête : la réfection de l'édifice avait commencé par la façade, et la construction du chevet n'eut lieu, comme on verra, qu'après une longue interruption des travaux; il paraît étonnant que le maître de l'œuvre ait fait tailler des pierres destinées à une partie du monument qui n'était pas encore commencée, au lieu de procéder par degrés, au fur et à mesure de la démolition du vieil édifice et de la réfection du nouveau.

Les piliers des chapelles dont il est parlé dans l'état des pierres taillées doivent être ceux qui, sur le côté extérieur des collatéraux, adossés à la culée des arcs-boutants, soutiennent les arcades des chapelles. Ces piliers étaient flanqués de colonnettes; c'est du moins ce sens de colonnettes que nous attribuons au mot *bordo*. Les uns, à l'entrée des chapelles carrées, comptaient onze colonnettes, les autres, à l'entrée des chapelles rondes, sept colonnettes seulement. Sept colonnettes suffisent pour porter à la fois le doubleau des collatéraux, les arcades des chapelles, les retombées des voûtes des bas côtés et des chapelles. Le nombre de onze colonnettes suppose en outre l'existence d'arcs formerets à la fois le long des murs séparatifs des chapelles et le long des arcades desdites chapelles dont la voûte eût été, dans cette hypothèse, moins élevée que celle des collatéraux. Selon nous, ce nombre de onze colonnettes s'explique plutôt par ce fait, qu'elles correspondaient non pas seulement aux arcs, mais aux moulures mêmes de ces arcs. Quant aux gros piliers ronds dont il est question dans notre texte, nous y voyons, comme un passage le dit expressément, le socle arrondi des piliers (*pilare rotundum del ensochamen*).

Les colonnettes qui flanquaient les piliers n'étaient pas indépendantes du noyau central. Les ouvriers les taillaient à même le bloc qui devait former une assise ou une partie d'assise du pilier. Chaque assise avait en général l'épaisseur d'une paume et comprenait deux pierres. De ces pierres, les unes sont appelées *encelars*, les autres *chantiers*, mais nous n'avons pu déterminer le sens précis de chacun de ces termes.

En 1371, un incendie, qui détruisit le vieux clocher élevé au-dessus du chœur et se propagea au Sud jusqu'au cloître qu'il endommagea[1], accéléra peut-être la marche des travaux. Mais l'épuisement des fonds dus à la générosité d'Urbain V, qui était mort en décembre 1370, les arrêta sans doute bientôt après. L'inventaire du trésor, rédigé en 1380, ne montre point que la cathédrale ait été alors dans la période des travaux : dans le sanctuaire, séparé du chœur par une barrière de bois[2], s'élevait, du côté de l'Évangile, un petit édicule où étaient conservées les reliques[3]; les orgues, situées au fond de la nef, étaient adossées au mur de la façade; une chaire épiscopale était placée à la hauteur de l'autel de la Sainte-Croix, dressé au milieu de la nef, contre un des piliers[4], au-dessus de la confession de la primitive église; les tapisseries données par Urbain V décoraient les murs[5]; la cha-

[1] Arch. Lozère, G 1447, f° 334. «Transaction entre le sous-sacristain et le marguilier touchant la sonnerie des cloches de l'ancien clocher pointu qui estoit sur le chœur, de l'an 1362, au livre *Cortini*, fol. XLIII. En l'an 1371 ledit clocher brûla avec partie de l'ancienne église et dortoir des chanoines et les cloches fondirent par ladicte incendie, qui est marquée en une requeste présentée au pape Grégoire XI, concernant le bastiment de l'esglise cathédrale.» (Invent. des arch. du Chapitre [du XVIIe s.].) Voir aussi G 2728.

[2] «Coram altari majori, desubtus tamen barrendas fusteas.» André, *op. cit.*, p. 48.

[3] «Armarium scituatum prope extra corum dicte ecclesie, a parte sinistra versus altare majus de dicto coro assendendo, in quo armario ymagines beati Blasii et Virginis Marie una cum nonnullis aliis reliquiis et jocalibus multis preciosis... tenentur et reservantur.» André, *op. cit.*, p. 63.

[4] «Pro crypta veteri Sancti Privati subtus altare Sancte Crucis.» André, *op. cit.*, p. 57. Il s'agit de la vieille crypte, encore existante, près le 3e pilier Sud de la nef, où les restes de saint Privat avaient été primitivement déposés et d'où ils furent, dans la crainte d'un vol, transférés en secret dans la crypte d'une chapelle située dans le grand cimetière. Cette chapelle avait été détruite et le souvenir s'était perdu du lieu où étaient conservées les reliques du patron du Gévaudan, quand Aldebert III les retrouva par hasard, en faisant creuser un puits; il les reconnut à ce détail que la mâchoire, placée dans le grand autel, en était absente et les réintégra solennellement en 1169 dans leur premier asile. C'est lui qui nous a laissé tous ces renseignements dans le manuscrit dit *Manuscrit d'Aldebert ou de Saint-Privat.*

[5] Voir André, *op. cit.*, p. 33. «Item octo temptoria sive paramenta dictarum sayarum que erant in dicta gualea et aliis septem gualeis; de quibus omnibus facta sunt paramenta sollempnia per totum circulum dicte ecclesie, scilicet a capite superiori ecclesie contra medium altaris majoris procedendo ad cathedram episcopalem altaris Sancte Crucis, portam ecclesie, organa, altare Crucis, per

pelle de Saint-Blaise et de Sainte-Thècle n'existait plus[1], ce qui implique que les chapelles du bas côté méridional, pour la construction desquelles le petit oratoire bâti par Aldebert avait été démoli, étaient probablement édifiées; l'église avait en tout cas des collatéraux (*tribunæ*); quant au vaisseau central, sa construction s'était arrêtée à l'ancien chœur. En 1393, le Chapitre songeait à la continuer et se proposait d'aliéner, à cet effet, les joyaux légués par Urbain V[2]. Mais l'évêque Robert s'opposa à cette aliénation, contraire aux intentions du donateur, et les calamités qui marquèrent les années suivantes, de même qu'elles arrêtèrent, dans une région voisine, la construction de la cathédrale de Rodez[3], empêchèrent l'achèvement de celle de Mende[4].

II

Ce fut seulement en 1452 que le Chapitre, reprenant le projet de 1393, traita avec les maîtres perriers Pons Gaspar et Jean Durant pour la construction du chevet. Le promoteur de la reprise des travaux paraît avoir été le prévôt du Chapitre, Guilabert de Cénaret. C'est lui qui en posa la première pierre[5]; les comptes de la fabrique nous le montrent comme un des donateurs les plus

chorum usque ad armarium Sancti Blasii exclusive; item in circulo tribunarum; item in superiori parte chori a duobus lateribus per totum longum chori supra sedes.»

(1) Ce qui nous fait penser que la chapelle de Saint-Blaise n'existait plus en 1380, c'est que, dans l'inventaire du trésor de 1380, les ornements de cette chapelle, dont la démolition avait été autorisée dès 1369 (voir *supra*, p. 75, note 6), sont mentionnés comme placés ailleurs : «Pro cappella S^i^ Blasii et S^e^ Tecle : et primo sunt in capitulo ymagines dictorum sanctorum; item retabula altaris; item ymaginem Beate Marie de alabaustro; item unam crucem magnam positam in altari Sancti Pauli; item unum coyssinum positum in altari majori; item quasdam vestes sacerdotales datas ecclesie de Branosco; item unum calicem argenti, cum patena, qui est in capitulo». André, *op. cit.*, p. 58.

(2) Acte du 21 décembre 1393, par lequel le chanoine Étienne de Mirmont propose au Chapitre d'aliéner certains joyaux «reponenda et convertenda in edificio et constructione capitis ecclesie». (Arch. Lozère, G 1372, f° 108.)

(3) Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux, etc.*, t. I, n° 669, p. 308.

(4) En 1421, un acte est passé «infra novum edificium ecclesie Mimatensis non completum». (Arch. Lozère, G 1372, f° 41.)

(5) Voir *infra*, *Pièce justificative* n° III.

généreux[1] et, en récompense de son zèle pour le succès de l'œuvre, nous voyons le Chapitre l'autoriser à construire son tombeau dans une des nouvelles chapelles[2].

Bien que l'évêque ne figurât pas dans le marché de 1452, une clause de cet acte portait qu'il devait, pour être valable, recevoir l'approbation épiscopale. Guy de La Panouse non seulement l'accorda, mais témoigna de son intérêt pour le succès de l'entreprise par des libéralités importantes[3]. Le Chapitre, qui avait pris l'initiative des travaux et qui devait en surveiller l'exécution, abandonna au profit de l'œuvre une de ses prébendes[4], en même temps

[1] «Item recepi ab honorabili et nobili viro domino Guilaberto de Cenareto, preposito et canonico ecclesie Mimatensis, qui dicto operi dedit XXX m[utones auri]. Item plus dictus dominus dedit dicto operi tam pro contemplacione dicte hedifficature quam pro tumulo facto et hedificato suis sumptibus in cappella S. Martini L m[utones]. De quibus L mutonibus me dico recepisse XX mutones quia restantes XXX^a mutones solverat domino Stephano Boerii, ut patet in compotis suis.» Comptes de la fabrique (G 1146, f° 6 v°). «Item recepi ab honorabili viro domino Guilaberto de Cenareto, preposito et canonico, qui dicto operi dedit XL mutones» (*ibid.*, f° 17); «item plus solvi domino preposito pro arreyratgiis debitis de anno elapso LXXVI m. 1 gr.» (*ibid.*, f° 8 v°); voir encore *ibid.*, f° 26, etc.

[2] Le Chapitre lui donnait cette autorisation «actentis bonis et laboribus per eum operi novo ecclesie jam factis et prestitis ac, ut speratur, fiendis et prestandis». Le tombeau devait être fait «ad modum et formam tumuli cappelle beati Lazari ejusdem ecclesie». (Arch. Lozère, G 1083, f° 120 v°.) Ce tombeau de la chapelle Saint-Lazare était celui du chanoine Etienne de Mirmont; le Chapitre l'avait autorisé à le construire par acte du 13 juin 1420 (*ibid.*, G 1083, f° 23 v°).

[3] «Item dico me recepisse a reverendo in Christo patre et domino domino Guidone, Mimatensi episcopo, per manus domini Mathei Bosqueti, dicti domini episcopi cancellarii, LV m[utones].» (G 1146, f°s 25 v°, 67.) En 1465, il donne 200 moutons (*ibid.*, f° 102).

[4] «Considerantes pium laudabileque opus novum ecclesie, per sancte memorie Urbanum papam quintum olim, dum in humanis ageret, inceptum et diebus a paucis citra continuatum, perfici non posse sine helemosinarum donorum Christi fidelium,... voluerunt et consencierunt [canonici] fructus et distributiones unius dicte ecclesie de cumulo distributionum tocius Capituli recipiendos... per sex annos deinceps continuos dicto operi converti et applicari...» (G 1083, f° 108 v°); — «de prebenda dicto operi per venerabile Capitulum concessa, XLV s[estaria] coffellum [bladi]» (G 1146, f° 2); — «dico me recepisse pro distributionibus prebende per dictum venerabile Capitulum dicto operi concesse, videlicet XL l. XVI s.; valent in mutonibus LIIII m[utones] IIII grossos XII denarios» (*ibid.*, f° 16 v°). La valeur du mouton qu'on en peut déduire est de 15 s., celle du gros de 15 deniers.

que chacun de ses membres suivait [1], dans la mesure de ses ressources, l'exemple de générosité du prévôt. Les syndics de la ville voulurent aussi contribuer à une œuvre qui intéressait toute la communauté : ils abandonnèrent à la fabrique une partie du revenu de l'impôt du soquet [2], sans préjudice des dons en nature et des sommes d'argent qu'ils pourraient exceptionnellement accorder [3]. Les recettes s'augmentaient encore des bénéfices, assez importants, de la confrérie de Notre-Dame de Mars, association qui avait des ramifications dans tout le diocèse et dont les revenus spécialement affectés à l'œuvre étaient affermés par le procureur de la fabrique [4]. Les quêtes produisaient chaque année 12 à 15 moutons d'or [5]; les legs fournissaient un appoint légèrement supérieur [6]; dans la cathédrale étaient placés des sortes de sacs destinés à recevoir les offrandes et où les fidèles déposaient, à côté de menues pièces de monnaie, des objets de toute espèce : bassins, candélabres, couteaux, que le trésorier de la fabrique convertissait en numéraire [7].

[1] «A discreto viro domino Petro Atgerii, canonico, videlicet v mutones; a domino Guillelmo Sabbaterii, canonico, v m.; a domino Bernardo Robini, canonico, x m.; a domino Poncio Jordani, canonico, x m.; a reverendo in Christo patre et domino domino Francisco Alamandi, Sancte Sedis apostolice prothonotario, priore Sancte Enimie et canonico dicte Mimatensis ecclesie, L m.; a domino Stephano Boerii, canonico, v m.; a domino Johanne de Strada, officiali, in legibus licenciato, XXII grossos; a domino S° Maleruffi, in legibus licenciato, XXII gr.»; etc. (G 1146, f°s 6 v°, 17, etc.).

[2] Arch. Lozère, G 1146, f° 8. (Comptes de la fabrique.)

[3] «Item plus solvi pro uno edulo et carnibus vituli pro quodam prandio dicta die [XII^a maii 1466] dominis consulibus universitatis, dum fuit acordatum quod peccunia traderetur pro hedificio novo ecclesie, VII gros.» (*Ibid.*, fol. 106.)

[4] Le 15 octobre 1476, Guillaume Castanier, «procurator novi operis ecclesie Mimatensis», arrente à Philippe Maynadier, prêtre de la Canourgue, «jus sive emolumenta confratrie Beate Marie Martii, operi ejusdem ecclesie dedicate», moyennant 15 l. t. (Arch. Lozère, G 1090, f° 203 v°); — «recepta confratrie infra villam, XLIII m. IIII gr.; recepta confratrie extra villam CII m.» (G 1146, f° 8); — «confratria Beate Marie dicto operi [fabrice] dedicata». (G 1085, f° 82 v°.)

[5] Arch. Lozère, G 1146, f°s 8, 18, 26 v°, 38, 43, etc. (En 1460, le produit des quêtes monte exceptionnellement à 103 moutons 5 gros.)

[6] Arch. Lozère, G 1146, f° 8, 18, etc.; G 1085, f° 85.

[7] «Item plus recepi per manus Bernardi Robini de argento reperto infra ecclesiam *en los soquetz*, II m.» (G 1146, f° 26 v°); — «fuit factum inventarium de bonis existentibus in capsa animarum Purgatorii; et primo fuerant reperti VII bassini, item VI denarii, item v^e cultelli modici valoris, item unum

Enfin, les dons en nature étaient nombreux : les uns mettaient à la disposition de la fabrique leurs voitures ou leurs charretiers [1], les autres, comme les syndics de Mende et le baron de Peyre, abandonnaient des bois de construction [2]; on voit le seigneur de Barre donner du blé pour la subsistance des ouvriers [3], les prieurs de Sainte-Énimie, de Langogne et des Vans en Vivarais envoyer du vin destiné au maître de l'œuvre [4].

Grâce à ces ressources si diverses [5], le trésorier de la fabrique

candelabrum ferri et XIX oboli» (G 1092, f° 18); — «socum in quo reponitur offerenda altaris majoris» (*ibid.*, f° 54 v°).

(1) «Die XI^a mensis junii [1457], qua fuit festum beati Barnabe, stetit quadrigarius Carmelitarum et III homines domini prepositi steterunt, amore Dei, ad portandum *lo currun* (les décombres)» (G 1146, f° 11); — «item plus a reverendo... Francisco Alamandi, pro VI mensibus dicti anni [1460], quadrigam suam et quadrigerium, sumptibus suis, pro portando lapides dicti operis» (*ibid.*, f° 38).

(2) «Item plus solvi Hugoni, lignifabro, qui quadravit XXI fustes, per dominos sindicos ville operi datas, que erant in *lo Bressalh*, III gr.» (G 1146, f° 31); — «item plus solvi, X^a januarii [1459], quando dominus Petrus Algerii et ego ivimus Marologium habitum licenciam a domino de Petra habendi II arbores pro ingenio, videlicet II gr. XII d.» (*ibid.*, f° 28).

(3) «Item plus solvi XII^a januarii [1459] pro expensis quas feci quando ivi, de mandato domini prepositi, ad Sanctum Laurentium, causa habendi deliberationem de quadam bladi summa, data per dominum de Barrio operi dicto, IIII gr.» (G 1146, f° 28).

(4) «Item a reverendo in Christo patre domino Francisco Alamandi, sancte Sedis apostolice prothonotario, priore Sancte Enimie et canonico Mimatensi, recepi VIII° modia vini que fuerunt tradita magistro Johanni *d'Alvernhe*» (G 1146, f° 17); — «item plus solvi *a Girbolet*, mulioni, pro portu unius modii vini per priorem dels Vans dati et a dicto loco portati, magistro Johanni de Alvernha traditi 11 m.; item plus solvi domino preposito pro portu unius modii vini dicto Johanni traditi per venerabilem priorem et religiosum Lingonie» (*ibid.*, f° 9).

(5) Voici, pour la période de 1457 à 1465, le tableau des recettes et des dépenses de la fabrique, que nous avons dressé d'après les comptes de Pierre Baldos, procureur de la fabrique (G 1146) :

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENTS.	DÉFICIT.
	m. gr. d.	m. gr. d.	m. gr. d.	m. gr. d.
1457	857 10 7	752 7	105 3 ob.	"
1458	998 6 1 ob.	877 5 4 ob.	121 12	"
1459	1,048 1/2 8	1,072 8	"	28 6 6
1460	713 7 13	788 3 4	"	"
1461	601 11 1	492 8 1	109 2 4	"
1462	634 9 6	445 9 6	189 3	"
1463	1,038 10 13	1,086 10 4	"	47 11 6
1464	1,204 12 14	938 11 4	266 1 10	"
1465	754 1	827 2 13	"	73 1 13
TOTAL	6,852 10 3	6,581 48 1	"	"

put satisfaire aux engagements du Chapitre envers les entrepreneurs. D'après le marché de 1452, légèrement modifié l'année suivante, Pons Gaspar et Jean Durant prenaient à forfait la construction du chevet. Ils devaient toucher 6,000 moutons d'or et une certaine quantité de vivres : 160 setiers de blé, 85 muids de vin, 20 bœufs, 60 quintaux de porc salé, 160 moutons, plus, chaque année, 2 setiers d'huile et 2 quintaux de fromage. Les payements devaient être effectués à raison de 300 moutons d'or par an, 50 setiers de blé, 2 bœufs, 20 moutons, 6 quintaux de porc. Au cas où les travaux seraient terminés avant le payement intégral du prix stipulé au marché, le Chapitre se libérerait par des annuités égales à celles versées pendant la durée des travaux. Il est à noter que le payement en nature pouvait être acquitté en huit ou dix ans, alors que l'acquittement des 6,000 moutons d'or devait exiger vingt années. Doit-on conclure que les entrepreneurs prévoyaient une durée des travaux aussi longue? Nous croyons plutôt que le délai accordé au Chapitre pour se libérer était nécessité par l'insuffisance de ses ressources en numéraire, et que les vivres donnés en payement aux entrepreneurs devaient réellement servir à la nourriture des sept ouvriers qu'ils étaient tenus d'entretenir sur le chantier. Le marché fixe, il est vrai, le nombre de ces ouvriers, qui ne pourrait être augmenté sans l'agrément du Chapitre, et cette clause peut paraître inutile si, selon notre opinion, les ouvriers de Jean Durant, payés et nourris par lui, étaient tout à fait hors de la dépendance et du contrôle de la fabrique. Mais celle-ci pouvait avoir intérêt à ce que le gros œuvre n'avançât pas trop rapidement. La construction proprement dite entraînait des travaux complémentaires, des frais accessoires de charpente, de couverture, d'aménagements intérieurs, auxquels la fabrique n'eût pas pu faire face s'il eût fallu les entreprendre et les solder tous à la fois.

Pons Gaspar, qui figure dans le marché de 1452 en compagnie de Jean Durant, paraît avoir été un personnage beaucoup plus considérable que son associé. C'est lui qui, dans l'acte, est qualifié maître de l'œuvre. D'autres travaux l'occupaient ailleurs, car il ne résidait pas à Mende. Le marché spécifie qu'il devrait s'y rendre dans la huitaine chaque fois que, pour trancher des difficultés ou prendre des décisions importantes, il y serait appelé par le Chapitre. Mais son rôle, borné à la haute surveillance des travaux dirigés

effectivement par son associé, s'exerça à peine. Les comptes de la fabrique, — qui n'ont été conservés, il est vrai, que pour la période de 1457 à 1466, — ne mentionnent pas une seule fois sa venue à Mende, et nous savons qu'en 1458 il rompit complètement ses engagements avec le Chapitre [1]. On peut donc considérer Jean Durant comme le véritable architecte du chevet. Au contraire de Pons Gaspar, Jean Durant, dont le surnom d'Auvergne dit assez le pays d'origine, devait faire sa résidence à Mende et nous le voyons, après avoir occupé une maison que louait pour lui le Chapitre [2], en acheter une autre au pan du Chastel [3]. Tous les jours il est sur le chantier, à la fois ouvrier et architecte, dressant les plans, « traçant les molles [4] », maniant le ciseau et le marteau [5], ne dédaignant aucune besogne [6], contribuant même par ses libéralités [7] au succès d'une œuvre à laquelle il consacre tout son talent.

La surveillance des travaux était confiée à deux membres du Chapitre, les *operarii*. Le contrôle immédiat de Jean Durant était limité à ses compagnons, tailleurs de pierre et maçons. C'était lui vraiment le maître de l'œuvre, en ce sens qu'il avait dressé le plan général et que tous les autres ouvriers, carriers, chaufourniers, charpentiers, couvreurs, menuisiers, serruriers, peintres, verriers, réglaient leur travail sur le sien. Mais il appartenait aux *operarii* de recruter ces ouvriers, de coordonner leurs efforts, de passer avec eux des marchés particuliers, de rechercher les matériaux et de les amener, dégrossis [8], à pied d'œuvre. Si la pensée directrice éma-

(1) Arch. Lozère, G 1084, f° 12.

(2) « Item solvi pro locatione hospicii in quo moratur magister Johannes de Alvernha per manus Astorgii Petiti, VII m. » (G 1146, f° 11 v°); « item XXVIII^a die junii solvi Francisco de Laurac, bajulo hospitalis Vadi Francisci, pro loquerio domus quam magister Johannes Duranti tenuerat, VII m. » (*ibid.*, f° 41 v°).

(3) Arch. Lozère, G 1407 et G 1396, f° 79 v°.

(4) Voir *infra*, p. 91, notes 3 et 8.

(5) Voir *Pièce justificative* n° IV, p. 111, *in fine*. « Si obligaran de tener continuablamen huegh martels, *enclus Johan Duran.* »

(6) « Item plus solvi XIII^a die aprilis magistro Johanni de Alvernha pro quadam reparatione per ipsum facta in quadriga operis... III gr. » (G 1146, f° 29 v°.)

(7) « Pro legato magistri Johannis Duranti et uxoris sue, XVIII m. VIII gr. » Comptes de 1460-1461 (G 1146, f° 41).

(8) Les pierres étaient dégrossies dans la carrière avant d'être amenées à Jean Durant : « item solvi P. Reblo et tribus aliis hominibus pro aplanando campum

nait de Jean Durant, l'administration même de l'œuvre était le fait des *operarii* et particulièrement de leur délégué, le procureur de la fabrique. Pour être subalterne, le rôle de ce dernier n'en était pas moins essentiel : il assure l'approvisonnement en vivres du maître de l'œuvre et de ses compagnons, fournit à la subsistance des carriers qui travaillent hors de Mende et parfois loin de tout village, veille à l'exécution des marchés, à l'entretien des échafaudages, des grues, des chariots, fournit aux ouvriers les outils nécessaires: cribles, enclumes, soufflets de forge, etc., négocie la délivrance des legs, recrute des charretiers, assure le transport des matériaux, traite les affaires imprévues qui se présentent, tient la comptabilité de la fabrique, porte, en un mot, tout le poids de l'administration de l'œuvre[1].

Galhardi in quo facta fuerat lapicideria locatis et pro removendo *lo curum* lapicidarum qui inibi talhaverant lapides, pro XXIIII^or^ jornalibus, videlicet XXIIII s.» (G 1146, f° 70 v°.)

[1] En 1452, le procureur de la fabrique était Guillaume Cuminal; en 1457, c'était Pierre Baldos que nous retrouvons encore en 1469; en 1476, c'était Guillaume Castanier. Nous donnons ci-dessous divers extraits des comptes tenus par Pierre Baldos de 1457 à 1466, qui montrent la multiplicité des affaires qui incombaient au procureur de la fabrique. — Comptes de 1456-57. «Primo solvi magistro Johani Duranti alias *de Alvernhe*, de mandato dominorum operariorum, tam nomine suo proprio quam nomine magistri Poncii Gasparis, in diversis solutionibus, a die I^a^ mensis novembris anni LVI usque ad eumdem diem anni LVII, videlicet III^c^ LXI m.; item plus solvi pro duobus bobus traditis dicto Johanni XIII m.; item plus solvi pro VI porcis traditis dicto Johanni, ponderantibus V^e^ quintalia et III *cartayros* et XI libras, XIII m. VII gr.; item plus solvi pro duabus cartis et media salis pro salando dictos porcos, XIIII gr.; item solvi macellario qui occidit dictos porcos pro magistro Johanni de Alvernha V s.; item plus solvi X^a^ madii Johanni Basalgete pro portando XII sestaria vini de terra yma, tradita magistro Johanni de Alvernha, VIII m.; item plus solvi XV^a^ mensis supradicti, pro XLIII sestariis vini de Coleto de Desas et de Alesto traditis mag°. Johanni, XXIIII m. VI gr.» (G 1146, f° 8v°); «pro *las taras* IIII^or^ ducatorum auri traditorum mag°. Johanni de Alvernha per manus domini P. Atgerii, canonici, II gr.; pro una scala carriote operis, cum latomi portant lapides, III gr.» (*ibid.*, f° 9); «item plus solvi pro mutando siliginem de aula ad cursoria quia destruebatur propter ejus humiditatem, vid. LXX sestaria, et pro mundando ipsam, III gr. V d.; item solvi duobus bubulcis qui portarunt de prato venerabilis Capituli ad furnum calcerie II quadrigatas lignorum, II gr. II d.; item solvi IIII^or^ hominibus qui legerant ligna in nemore de Brugeria, tam pro locatione quam expensis eorumdem, VII gr.» (*ibid.*, f° 9 v°); «fuerunt ultima die Marcii IIII^or^ homines ad lapides congregandum cocturos, quibus solvi II gr. X d., item plus solvi gubernatori calcerii et ejus filio qui steterunt tribus diebus ambo, quibus solvi, de voluntate dominorum operariorum, XVIII gr.» (*ibid.*, f° 10); «item

Quelle part revient à Jean Durant dans la construction de la cathédrale? D'après son marché, il devait abattre les deux piliers du côté de la rue (*deroqua las doas pialas devers la charrieyra*), les

solvi Petro Maynerii, fabro, pro ferratura quadrigule operis, de voluntate operariorum, I m.; item plus solvi, pro una sarcina quercus ad faciendum radios dicte cadrigule, II gr.» (*ibid.*, f° 11); «item solvi, pro expensis hominum qui colligebant vergas ad faciendum *las cledas* operis, II gr. XII d.; item die XXV^a julii solvi magistro P. Geyma, pro reparatione *de las rieges* ante magnum altare, XVI d.» (*ibid.*, f° 11 v°). — Comptes de 1457-1458. «Item solvi Johanni Chalveti, hujus ville lignifabro, pro II scannis per ipsum factis, ante crucem positis, vid. II gr. X d.; item III^a Marcii solvi pro una quadrigata postium ad faciendum *statgias* dicti operis, vid. VIII gr. IIII d.; item fuit expensum pro portu lignorum calcerii de Brugeria usque ad dictum calcerium et similiter pro operariis, in dicto calcerio quando coquebatur morantibus, dicta ligna parantibus, XII m. IX gr. XIII d.; item die XV^a supradicti mensis solvi pro duabus paribus *de petitas tinas* ad portandum calcem de calcerio, vid. VII gr.; item ipsa die solvi pro una quadrigata de *jasenas* ad faciendum *istatgias*» (*ibid.*, f° 19); «item plus solvi pro portu unius petasonis, ponderantis III q[ua]rtayros, quem dedit dominus Johannis de Finilis, quem portari feci de Coleto de Desas ad villam, pro quo solvi II gr.; pro II gerulis ad portandum ficmentum in opere XIX d.; item XX^a mensis madii solvi pro uno canali quo aquâ capitur in carreyria ante fabricam ecclesie pro ficmento, II s.; item solvi duobus hominibus qui steterunt in opere ad constringendum arenam quam ferebant quadrigarii, V gr.» (*ibid.*, f° 20). — Comptes de 1458-1459. «Item solvi die XV^a decembris XIIII pueris qui portaverunt terram sive *lo currun* super capellas, dando IIII denarios ipsorum cuilibet, qui ascendunt III gr. XII d.» (*ibid.*, f° 27); «item plus solvi Geraldo Almerassii pro ingenio quod fecit operi, quod sibi traditum fuit precio facto per dominos operarios, ut constat per instrumentum per magistrum Galhardum sumptum, incluso portu statgie ... XXVI m. IIII gr.; item plus solvi Petro Maynerii, fabro, pro II quintalibus et XXXII libris ferri operati in diversis ferramentis dicto ingenio necessariis, dando pro quintali V mutones, qui ascendunt XI m. VI gr. V d.; item pro X restibus solvi Guilelmo Cordier pro assendo dictum ingenium, quas habuit magister Johannis de Alvernha pro tenendo *statgias*, vid. I m.; pro II gerulis pro portando morterium et II vannis pro vannisando arenam, II gr. VIII d.» (*ibid.*, f° 28); «pro III caseis quos comederunt bubulci quando onerabant ligna in nemore, II gr. II d.; pro quadrigata *de jasenas et de montans* pro statgiis, VI gr.» (*ibid.*, f° 29); «item X^a die augusti solvi Hugoni, lignifabro, qui stetit una die ad parandum rotam ingenii, expensis inclusis, III gr.» (*ibid.*, f° 30); «item solvi G. Malisia qui quadravit XXVIII fustes in nemore, XXII gr.» (*ibid.*, f° 31). — Comptes de 1460-1461. «Expensa frumenti apud Bahors pro certis operariis qui steterunt in *la peyreria* spacio VI mensium, VI sestaria » (f° 43); «sequuntur expensa per me dictum Baldos apud *la peyrieyra* facta anno IIII° LX : accessi a Sancto Petro apud *la peyrieyra* pro hominibus in eadem locandis et exposui eundo, stando et redeundo, VI gr.; item solvi Astorgio Petiti fabro pro faciendo *cohins* et nonnullas alias aysinas et *ponchias*, II m. IIII gr.; item III^a die novembris accessi apud *la peyrieyra* pro visitando operarios, ubi steti per duas dies et expendi vid. VI gr.; item XXV^a die januarii solvi appellato Boco

reconstruire de la hauteur et grosseur convenables, retirer des matériaux de démolition les pierres taillées (*peyras blanchas*) qui pourraient être réemployées, bâtir quatre chapelles, dresser six piliers, — trois de chaque côté, — construire trois voûtes sur la nef (*croserios*), le chevet (*lo cap*), le déambulatoire (*las aleyas del torn*), percer douze baies pour éclairer le nouveau chœur, lancer les arcs-boutants nécessaires, chacun muni de sa gargouille, ouvrir sur le cimetière Saint-Michel une porte ornée de trois statues, démolir enfin ce qui serait utile de l'œuvre vieille jusqu'au clocher. Un coup d'œil sur le plan de l'église actuelle[1] (voir planche VI), — lequel reproduit exactement celui de l'église du xve siècle, — permet de voir ce qui doit être attribué à Jean Durant. Il éleva les piliers *a a'*, *b b'*, *c c'*, sur lesquels il jeta la voûte à huit branches d'ogives du chevet de la nef. Il abattit les deux piles qui, à l'entrée de l'ancien chœur, correspondaient aux piliers actuels *d d'* qu'il reconstruisit. Les piliers *e e'* étaient les derniers de l'œuvre commencée par Urbain V. La travée B, trait d'union entre l'église

qui duxit alium equum cadrige, per dictum prepositum datum operi, a villa Sancti Ylerii apud presentem civitatem, IIII gr.» (f° 46 v°); «item XVI^a die aprilis solvi pro potu, dum locavi carraterios, III gr.; item I^a junii solvi filiabus Randerii et Bigose pro VI diebus quibus vaccaverant pro discoperiendo *la peyrieyra*, vid. VIII gr.» (f° 48); «item solvi magistro Johanni Duranti pro IIII^or libris lardi pro bolgiis forgie unguendis vid. III gr. V d.; item X^a decembris, de voluntate prioris Sancti Ylerii solvi magistro P. Lo Qartelier, pro loquerio sue incudis quem tenuimus spacio XIII mensium apud *la peyrieyra*, VII gr.» (f° 48 v°). — Comptes de 1462-1463. «Item XXVII^a die augusti ivi ego Langiacum, causa loquendi cum Johanni Valduni quatinus haberet solvere legatum domini Guillelmi Valduni et exposui in III diebus VII gr.» (f° 73). — Comptes de 1464-1465. «Item III^a maii solvi Petro Maynerii, pro reparatione *del aix* fracti, XI gr.; item XV^a maii pro IX jasenis ad ystatgiandum, VII gr. IX d.; item I^a die junii solvi Guillelmo Porta, de Bahors, pro II mensibus quibus vaccaverat ad preparandum comestionem hominibus qui fodebant tegulas et pro hospitatgio eorumdem, VI gr.» (f° 92); «item solvi X^a julii cuidam famulo magistri Andree Supplici, pro VI diebus quibus vaccaverat cum magistro Petro Gauterii in mutatione grue et faciendo rotam novam, inclusa expensa, XVIII gr.» (f° 93); «item plus solvi Petro Maynerii, fabro, pro ferrando equos quadrigarum operis toto anno, VII m. V gr.» (f° 95 v°). — Comptes de 1465-1466. «Fuit remissum Johanni de Fonte, de Baors, pro dampno eidem illato in *la peyrieyra*, de voluntate dominorum operariorum, VII sestaria siliginis» (f° 100); «item plus solvi faciendo scribi compota novi hedifficii, videlicet a X annis citra, II l.» (f° 114); etc.

[1] Nous devons le levé de ce plan à l'obligeance de notre collègue, M. Philippe, archiviste de la Lozère, que nous remercions vivement.

d'Urbain V et celle du XIe siècle, avait été couverte par une voûte provisoire portant d'un côté sur les piliers *e e'*, de l'autre sur un mur jeté sur l'arcade *d d'* de l'ancien chœur et rejoignant les niveaux différents de ses voûtes et de celles de la nef. Jean Durant, avant de démolir les piliers *d d'*, dut donc déposer la voûte B à laquelle ils servaient de supports; puis il la reconstruisit [1]. Son œuvre se compléta, par la construction du déambulatoire, des chapelles de Saint-Martial (aujourd'hui de Saint-Privat) et de Sainte-Anne (aujourd'hui de Saint-Roch), et de l'une des chapelles orientales des collatéraux.

La partie de l'édifice que nous attribuons à Jean Durant ne comprend que deux voûtes, alors qu'il devait en faire trois. Mais nous savons par un document postérieur [2] qu'en effet deux voûtes seulement furent faites. L'inexécution de cette clause du marché amena même entre le Chapitre et l'architecte des démêlés, où les prétentions de chaque partie pouvaient paraître également justes. Les chanoines, s'en tenant à la lettre de l'acte, se refusaient à payer à Jean Durant ce qui lui restait dû, sous le prétexte qu'il n'avait fait que deux voûtes. Mais l'entrepreneur, offrant de s'en rapporter à une expertise, pouvait soutenir avec plus de raison encore qu'il avait réellement rempli sur ce point les obligations de son contrat. Il apparaissait bien en effet, — *patebat*, — qu'il n'y avait que deux voûtes neuves. Mais celle du chevet couvrait en réalité deux travées, et Jean Durant, au lieu d'étendre cette voûte terminale, soutenue par huit arcs, jusqu'aux piliers *d d'*, eût pu la limiter aux piliers *c c'*, — dont le doubleau eût réuni à sa clef six branches d'ogives, — et jeter une croisée d'ogives sur la travée *c c' d d'*. Au reste, le terrain même l'eût empêché de construire une autre voûte : l'extension de l'église vers l'Est était arrêtée par la rue où aboutissait le chevet et dont l'existence avait fait écarter dans le plan pri-

[1] Du marché de 1452 on peut déduire que l'ancienne église était dépourvue de déambulatoire. Si, en effet, un déambulatoire eût existé, les piliers *d d'* eussent marqué la fin du chœur, puisque, d'après notre texte, ils étaient les derniers vers l'Est (*devers la charrieyra*); la voûte du chœur se fût alors étendue à l'Ouest au moins jusqu'aux piliers *e e'* qui nécessairement eussent été de la même hauteur que les piliers *d d'*; d'où obligation pour Jean Durant d'abattre, pour les surélever, au moins quatre piliers, ce qui est contraire aux données de notre texte. Très probablement aussi les piliers *d d'* n'étaient pas isolés, mais adossés aux murs latéraux de l'ancien chœur roman.

[2] *Pièce justificative* n° VII.

mitif la construction d'une chapelle absidale. Quant aux chapelles, nous ne savons pourquoi Jean Durant n'en éleva que trois au lieu de quatre.

De l'œuvre de Jean Durant il ne reste plus que les deux chapelles de Saint-Privat et de Saint-Roch, quelques hautes baies, remaniées, du chœur, et la partie inférieure des piliers qui, adossés au mur du déambulatoire, en supportent les voûtes. Ces deux chapelles affectent la forme pentagonale. La partie du fond est couverte d'une voûte à cinq branches d'ogives retombant sur des colonnettes placées dans les angles; un doubleau, parallèle à l'arcade du bas côté, sépare cette voûte de la voûte antérieure soutenue par une croisée d'ogives; un faisceau de trois colonnettes supporte ce doubleau et les retombées des deux voûtes. L'abbé Bosse, ignorant les documents que nous avons découverts, considérait ces chapelles comme contemporaines d'Urbain V et en concluait que les travaux de reconstruction avaient commencé au XIVe siècle par le chevet. Il était soutenu dans cette idée par la présence, à la clef d'une voûte de la chapelle de Saint-Privat, des armes d'Urbain V, et par le caractère architectural de cette chapelle et de celle de Saint-Roch. Les chapiteaux à double rang de feuillage, les bases des colonnettes, offrent en effet le style du XIVe siècle. Mais le marché de 1452 vient détruire cette opinion[1]. La vérité est qu'on voulut éviter les disparates et donner à l'édifice un caractère d'unité. C'était là une dérogation à l'usage, car la plupart des édifices du moyen âge ont gardé la marque des diverses époques auxquelles chacune de leurs parties fut construite; l'art du maître d'œuvres consistait même à combiner, en un tout harmonieux, les éléments anciens avec ceux de la mode nouvelle. Mais le fait est ici indéniable et il n'est pas douteux que Jean Durant, abdiquant toute originalité, ne se soit borné à copier les formes de l'édifice du XIVe siècle. Les comptes de la fabrique nous le montrent traçant les «molles» des piliers du chœur sur le modèle de ceux de la nef[2]. Le marché de

[1] Outre ce marché, un autre document fixe avec certitude la date de la construction de la chapelle de Saint-Privat, dite alors de «Saint-Martial». C'est une requête présentée par le chanoine Atger, en 1456, au Chapitre, pour célébrer dans cette chapelle «*tunc extra et nunc infra turnum ecclesie cathedralis*», la messe de l'Aurore qu'il avait fondée dans une chapelle extérieure à l'édifice et démolie par suite de la construction du chevet. (Arch. Lozère, G 1083, f° 120 v°.)

[2] «Pro uno poste *de pi* ad faciendum unum *molle* ad pilas veteres» (G 1146, f° 12).

1452 spécifiait du reste que les chapelles qui nous occupent seraient faites selon l'œuvre nouvelle (*segon la obra nova*); l'œuvre nouvelle, c'était celle d'Urbain V, par opposition à l'œuvre vieille du XIe siècle dont le chœur subsistait encore. Le remplage des hautes baies du chœur, où ne figurent ni les soufflets, ni les mouchettes du style flamboyant, est manifestement calqué sur celui des fenêtres du XIVe siècle, encore existantes au mur septentrional de la nef. Il n'est pas jusqu'à la moulure qui, en forme de larmier, court le long des murs de nos chapelles, à la hauteur de la base des fenêtres, où nous ne voyions une imitation : nous y reconnaissons le *bas um quod ponitur ab infra subtus veyrerias*, l'*armerius qui ponitur ab infra* qu'Hodelet Stevenin, Jean de Varennes et Robert de Vernon taillaient au XIVe siècle pour les chapelles du bas côté Sud[1]. Quant aux armes d'Urbain V sculptées à la clef d'une voûte, leur présence n'indique pas nécessairement une construction contemporaine du pontife. Urbain V avait laissé de grands souvenirs; on n'avait pas oublié qu'on lui devait l'idée de la reconstruction de l'église, et c'est pour marquer que cette œuvre était sienne qu'on sculpta ses armes aux voûtes de la chapelle de Saint-Privat, comme on les peignait en 1463 à la voûte du nouveau chœur[2], comme on les appliquait plus tard au grand autel[3].

Aussitôt après la conclusion du marché de 1452, Jean Durant se mit à l'œuvre. Le grand autel fut transféré au fond de la nef, non loin de la façade, à la hauteur des chapelles de Saint-André et de Saint-Étienne[4]; le vieux chœur fut abattu et une palissade sépara la nef du chantier[5]. Moins de cinq ans après, dans les premiers mois de 1457, les piliers du chœur étaient érigés, pareils à ceux de la nef[6], et l'on commençait à poser les cintres des arcades[7].

(1) *Pièce justificative* n° II.

(2) Voir *infra*, p. 92, note 2.

(3) *Pièce justificative* n° VII.

(4) *Pièce justificative* n° V.

(5) «Item die IVa octobris solvi pro II quadrigatis postium pro claudendo corum, XXIII gr.; item XXVIIIa mensis predicti solvi pro clausura facta cum paleis in circuitu cori, III gr.» (G 1146, f° 11 v°.)

(6) «Item solvi Lombardo pro uno poste *de pi* ad faciendum unum *molle* ad pilas veteres III gr.» (G 1146, f° 12.)

(7) «Item solvi Johanni Pelose pro VIIIe postibus ad faciendum unam sindriam ab una pila usque ad aliam VI gr.; item plus solvi pro C clavis pro clavelando sindriam dictorum postium vid. III gr.» Comptes de 1456-1457 (G 1146, f° 9).

En 1458, le déambulatoire était voûté[1]; l'on travaillait aux voûtes des chapelles[2], dont Jean Durant donnait le dessin des fenêtres[3], et le maître charpentier Hugues Monnier recherchait déjà les bois de charpentes qu'on tira des forêts de la Rouvière et de la Boulaine[4]. L'année suivante, en juillet, les hautes baies du chœur étaient terminées[5]; on extrayait des carrières de Bahours, de Pelgères et de Nojaret, près Badaroux, les pierres plates qui devaient servir à la couverture[6] et l'on dressait les charpentes sur les voûtes des chapelles[7]. En avril 1462, Jean Durant fabriquait le cintre des arcs-boutants[8] et bientôt après Hugues Monnier posait celui

(1) «Item ipsa die [xiv^a Augusti, 1458] solvi Johanni de Mundo, pro iiii^c clavis quos habuerat Johannes de Alvernha quando crotabat cursoria, vid. ix gr. v d.» (G 1146, f° 20vo.)

(2) «Item eadem die [xiv^a Augusti 1458] solvi Poncio Tranchaceps, qui juvabat ad onerandum pueros qui portabant terram supra capellas ecclesie, i gr. med.» (G 1146, f° 20 v°.)

(3) «Item plus solvi xv^a mensis predicti [januarii 1459] Petro Chatart, pro xvi papiris quas habuit magister Johannis de Alvernha pro faciendo *los molles* vitrearum, vi gr. vi d.» (G 1146, f° 28); «item pro vii papiris magistro Johanni Duranti ad faciendum *molles* vitrearum traditis, vid. ii gr. xii d.» (*ibid.*, f° 40).

(4) «Item solvi operariis qui fustes et trabes cori ecclesie Mimatensis, tam in nemore de Roveria quam de Rippis, paraverunt, necnon pro portu vi^xx iii quadrigatarum, inclusis octo mutonibus quos tradidi Andree Mamlet in diminutionem summe operis predicti chori..., ultra alias fustes qui restaverunt ad portandum, vid. ii^c xi m.» (G 1146, f° 21); «item primo solvi pro ix quadrigatis trabium quas emit supradictus Hugo lignifaber in platea, in quibus erant xxviii habentes iii canas longitudinis, vid. vi m. v gr.» (*ibid.*, f° 30 v°).

(5) «Item plus solvi xv^a julii [1459] Petro Maynerii, fabro, pro iii quintalibus et xxviii libris ferri operati pro vi vitriis super choro existentibus, dando pro quintali v m., ascendunt videlicet xvi m. iiii gr.» (G 1146, f° 30.)

(6) «Item plus solvi Johanni Vincentii, de Rofiaco, et Bartholomeo, ejus filio, et Stephano Agalia pro iiii^xx ii jornalibus quibus steterunt tradendo tegulam in tegularia de Baors in mensibus marcii et aprilis [1459], dando ii gr. cuilibet pro qualibet die, expensis inclusis, xiii m. viii gr.; item plus solvi Donarelli de Altayraco, pro iiii diebus quibus stetit tradendo tegulam *a Pulgieyras*, expensis inclusis, viii gr.» (G 1146, f° 31); «item solvi Andree Pastre, Petro Tessonerii, Guillelmo Mayleti pro ii diebus quibus vaccaverant in portando cum eorum bobus tegulas a tegularia Nogareti usque ad paxeriam de Badarosco, cum eorum expensis, xxv gr.» (*ibid.*, f° 94 v°).

(7) «Item plus solvi mancipiis magistri Johannis *d'Alvernhe* pro ascendendo trabes supra capellas, vid. ii gr. iiii d.; quorum quidem postium, li cane fuerunt positis in supradictis capellis; residuum vero cepit magister Johannes *d'Alvernhe* pro statgiis.» (G 1146, f° 30 v°.)

(8) «Item xxv^a die dicti mensis [aprilis 1462] solvi pro xiiii postibus de quibus

des voûtes du chœur[1]; au mois d'avril de l'année suivante, le chœur était couvert et le verrier peignait à la clef d'une voûte les armes d'Urbain V[2]. Cette même année, les couvreurs Bertrand et Guillaume Vidal avaient travaillé à la toiture des chapelles[3]; ils devaient continuer en 1465, sous la direction de Raymond Alméras[4], par la couverture du chœur dont Hugues Monnier venait de construire la charpente[5].

L'année 1465 fut surtout marquée par des travaux aux clochers. Le vieux clocher, élevé sur le chœur, qui avait été détruit par l'incendie de 1371, avait été reconstruit, nous ne savons exactement à quel endroit, mais très probablement sur la travée de la nef précédant la travée B de notre plan[6]. Outre ce clocher, terminé par une flèche en charpente, il y en avait un autre, de forme carrée, dont rien ne permet de fixer l'emplacement. En 1458, on plaçait une troisième cloche dans le «clocher pointu»[7]; en 1465, on refit sa toiture, en même temps que celle du chœur et, comme sa solidité donnait sans doute quelque appréhension, on transféra les cloches dans le clocher carré[8].

fecit magister Johannes sindriam *dels arcs botans* et pro c clavis, VII gr. III d.» (G. 1146, f° 58); «item pro faciendo *molles* papireos per mag. J. Duranti, XVI d.; item IIIª maii solvi pro c clavis ad faciendum cendrias *dels arcs botans*, II gr.» (*ibid.*, f° 83); «item dicta die [XXXª aprilis 1463] solvi hominibus mansi *dels Bots* pro trabibus cum quibus magister Johannes *d'Alvernhe* fecit *los sindriatz* et pro III trabibus longitudinis VI cannarum, III m. III g.» (*ibid.*, f° 71).

(1) «Item XVª die dicti mensis [julii 1463] solvi Hugueto Monnerii, fusterio, pro XVII jornalibus pro faciendo sindrias cori crotati, inclusis IIIIᵒʳ jazinis per ipsum traditis, et expensis, IIII m. IIII gr.» (*ibid.*, f° 71).

(2) «Item solvi veyrerio qui pinxit arma pape Urbani clavis crote, vid. III scuta» (G 1146, f° 73).

(3) «Item solvi Bertrando et Guillelmo Vitalis, fratribus, tegulatoribus, pro tegulando dictas cappellas [Sancte Trinitatis, de Condomps, Sancti Marcialis, Sancte Anne et subsacriste] et pro retegulando capellam Sancti Martini et pro VIIIᵒ diebus quibus vaccaverant ad tegulandum *las aleas*, vid. XXI m.» (G 1146 f° 74 v°.)

(4) «Item Raymundo Almeraci pro precio facto tecti chori III sestaria frumenti» (G 1146, f° 98 v°).

(5) «Item plus solvi Bertrando Vitalis et Guillelmo, ejus fratri, de summa XXVII m. eisdem debita ratione tegulandi tectum chori... XIIII m. VI gr.». Comptes de 1464-1465 (G 1146 f° 95 v°).

(6) Il est dit dans le marché de 1452 que Jean Durant doit démolir l'œuvre vieille jusqu'au clocher (*entro al cluchier*).

(7) «Item solvi pro una quadrigata *de latas* ad faciendum *lo molle* simbalis quod terciale dicitur, IIII gr.» (G 1146, f° 21.)

(8) «Item solvi pro IIIIᶜ clavis positis in istatgia per magistrum Petrum Gau-

Dès lors le gros œuvre était achevé et, à la fin de l'année 1466, le maître de la cathédrale de Saint-Flour était mandé pour visiter l'édifice et donner son avis sur sa construction [1]. Les stalles du chœur étaient déjà posées [2]. Elles étaient l'ouvrage d'un menuisier de Bourges, André Sulpice, qu'on trouve travaillant à Mende dès 1457 et qui devait plus tard, après avoir résidé à Villefranche de Rouergue et à Marvejols, sculpter les stalles du chœur de la cathédrale de Rodez où il donna la vraie mesure de son talent [3]. Quelque temps après la pose des stalles, le chœur était planchéié [4] et, le 2 août 1467, le vieil évêque, Guy de la Panouse, pouvait couronner son épiscopat par la consécration du grand autel [5].

terii in pinaculo cadrato facta, VII gr.; item plus eidem magistro Petro pro XXXVI jornalibus quibus vaccavit cum ejus famulo in pinaculo cadrato ad causam reparationum in eodem factarum, VI m.; item solvi Vitali Pages, fusterio, pro XX diebus quibus vaccavit ad faciendum ystatgias pinaculi ponchuti et etiam ad mutandum campanas in pinaculo cadrato, III m. IIII gr.» (G 1146 f° 85); «item XXV^a^ die septembris computavi cum magistro Petro Gauterii, fusterio, de omnibus jornalibus, quibus vaccaverat in opere, ea que sequntur exercendo : et videlicet fustegando sive operando fustamenta trium cappellarum, videlicet sancti Marcialis, sancte Anne et subsacristarie et similiter mutando simbala sive campanas videlicet de pinaculo cuspido ad pinaculum quadratum et etiam faciendo *statgias* pro debastiendo pinaculum cuspidum cum multis operariis... et etiam mutando ingenium cui novam fecit rotam nam alia frangebatur...; que omnia ascendunt XXXIIII^or^ m.» (*ibid.*, f° 96).

[1] «Item de voluntate dominorum operariorum dedi magistro Sancti Flori, qui quidem vaccaverat visitando fabricam novam ecclesie, IIII^or^ m.» Comptes de novembre à décembre 1466 (G 1146, f° 119).

[2] «Item de voluntate dominorum operariorum dedi mancipiis magistri Andree quando ponebant sedes, videlicet 1 m.» (*ibid.*, f° 119).

[3] Bion de Marlavagne : *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 63. M. Bion de Marlavagne, qui ignore qu'André Sulpice travailla à Mende, nous apprend qu'avant d'aller à Rodez il fit, en 1473, les stalles de Notre-Dame de Villefranche et celles des Chartreux de la même ville. Il se trompe en donnant Marvejols comme le pays natal d'André Sulpice. Le contrat du 9 mai 1478 qu'il a publié (p. 302) porte bien *Andream Supplicii menuserium loci de Marologio*, mais cela prouve seulement qu'il résidait à Marvejols, où il travaillait peut-être à la décoration de Notre-Dame de La Carce. Dans un acte du 11 octobre 1462, où André Sulpice proteste contre les lenteurs du Chapitre de Mende à lui procurer les moyens d'exécuter son marché, il est qualifié *lignifaber, oriundus civitatis Bituricensis* (Arch. Lozère, G 1084, f° 16 v°).

[4] «Item plus solvi Chavalerii pro VII^c^ LX clavis pro solo chori necessariis et pro V^e^ jasenis et una cana postium, 1 m. med.» (G 1146, f° 121.) Voy. aussi *infra*, p. 94, note 2.

[5] *Pièce justificative* n° V.

Il restait encore cependant beaucoup à faire. Les baies n'avaient pas de vitraux. Provisoirement, elles avaient été closes, les unes avec des planches et de la paille [1], les autres, pour laisser passer la lumière, avec de la toile, tendue sur des châssis de bois (*encastres*) qui épousaient les formes des fenêtres et qu'encadraient des tentures d'étoffes [2]. Le nouvel évêque, Antoine de La Panouse, qui avait succédé à son oncle, le vieux Guy, retiré à Chanac avec le titre d'archevêque *in partibus* de Damas, voulut, comme don de joyeux avènement, doter le nouvel édifice de vitraux. Le 5 janvier 1468, il faisait annuler le marché passé antérieurement par le prévôt du Chapitre avec un verrier originaire de Pont-Saint-Esprit et établi à Toulouse, Guillaume Papilhon, pour la confection des vitraux du chœur et en passait un nouveau où il prenait tous les frais à sa charge [3]. Guillaume Papilhon s'engageait à clore de vitraux les onze baies du nouveau chœur. En réalité, neuf baies seulement éclairaient la partie élevée par Jean Durant, mais les verrières de la travée voisine de la nef avaient sans doute été endommagées pendant les travaux. Chaque baie comprenait deux «jours» (*jorios*) séparés par un meneau; seule la baie du milieu, dans l'axe de l'édifice, plus large que les autres, était divisée en trois parties par deux meneaux. Des remaniements y ont été apportés, car elle est aujourd'hui en tout semblable aux autres. Les vitraux de Guillaume Papilhon aussi ont disparu. Le verrier y avait représenté, dans chaque «jour», deux personnages accolés, habillés de velours et de damas, «avec leurs tabernacles complets», c'est-à-dire posés debout sur des consoles et encadrés de deux colonnettes qui, partant du socle, allaient soutenir le dais qui les abritait [4].

On a vu plus haut les démêlés survenus entre le Chapitre et Jean

(1) «Item x^a^ die septembris [1466] solvi pro IIII^or^ sarcinis palearum pro claudendo vitrias supernas, IIII s.; item solvi domino Raymundo Lacassi pro palhando XIIII vitrias; item dicta die solvi pro XII postibus ad faciendum portas vitrearum de cursoriis bassis, V s.» (G 1146, f° 121 v°.)

(2) «Item dicta die [XXIX^a^ maii 1466] solvi magistro Andree Supplici pro faciendo *los encastres* duarum vitrearum ad ponendum telam cum sera paratura et pro faciendo solum chori, VI m. III gr.; item solvi Geymar pro IX canis et V^e^ palmis tele pro dictis vitreis necessariis; item plus solvi, pro mille claviculis *dels chardayres* pro *las chabelieyras* ad ponendum dictam telam in dictis incastris, VII gr.» (G 1146, f° 120 v°).

(3) *Pièce justificative* n° VI.

(4) *Pièce justificative* n° VI.

Durant. Ils se terminèrent, le 4 août 1468, par une transaction aux termes de laquelle Jean Durant devait, moyennant 1,000 moutons d'or et 120 setiers de blé, élever autour du chœur, d'un pilier à l'autre, une petite balustrade à claire-voie sur laquelle seraient posées les grilles (*lo cachapieys de las riegas*), établir dans le déambulatoire des banquettes de pierre le long de la clôture du chœur et, de l'autre côté, le long du mur reliant les chapelles de Saint-Martial et de Sainte-Anne, et construire un nouvel autel majeur. Dans le devis qui en fut dressé, la table d'autel reposait sur une série d'arcatures à claire-voie; des tourelles, munies de leurs mâchicoulis, la flanquaient aux quatre angles et, dans chaque arcature, se dressait une petite statuette de saint ou d'ange; mais on supprima, dans la réalité, cette dernière ornementation [1].

Les troubles qui marquèrent l'épiscopat d'Antoine de La Panouse [2] détournèrent pour un temps de la cathédrale la sollicitude de l'évêque et du Chapitre et, en diminuant les revenus de la fabrique, ralentirent les derniers travaux. En 1470, cependant, on dallait le déambulatoire. Le 15 septembre 1475, le Chapitre chargeait le prévôt du soin d'achever la décoration du grand autel [3], et, le 18 avril 1476, il traitait avec Jacques Milhau, serrurier à Rodez, pour la confection du tabernacle et des grilles du chœur. Les grilles, dont les barreaux (*traylis*), coupés à la hauteur de douze paumes par une traverse horizontale, étaient surmontés de fleurons (*arbores*), devaient entourer le chœur et s'ouvrir sur la nef par deux portes. Jacques Milhau s'engageait, en outre, à confectionner un tabernacle dont les dispositions étaient les suivantes : derrière l'autel se dressaient deux colonnes avec socles, bases et chapiteaux; sur ces colonnes reposait une architrave à laquelle était fixé un baldaquin (*badania*), fait de métal embouti (*de imbotitura*); aux bords inférieurs de cette sorte de dôme, dont des crochets (*foleys sive crestas*) dessinaient les nervures extérieures, était suspendue une dentelure où chaque pièce (*assemblamen*), ajourée, était ornée d'une petite rosace (*roseta*); au-dessous du dais, le tabernacle proprement dit était fixé à deux montants longeant les colonnes; derrière s'étendait une grille

[1] *Pièce justificative* n° VII.
[2] Porée, *Le Consulat de Mende*, p. 103-153.
[3] Arch. Lozère, G 1090, f° 102.

dont les barreaux, terminés en pointe, devaient recevoir les cierges destinés à illuminer l'autel[1]. La décoration se complétait par des courtines qu'on suspendait autour de l'autel[2], sans doute à de petites colonnes isolées[3]; ce genre de décoration existait à Mende dès 1380, où l'on voit employer à cet usage deux pièces des tapisseries données par Urbain V[4].

III

Il semblerait que le monument dût être alors terminé. Cependant, le 9 novembre 1487, l'évêque Clément de la Rovère et le Chapitre dotaient la fabrique d'un revenu annuel de 600 livres pour achever l'édifice[5] et, en 1499, on extrayait encore des pierres de la carrière de Bahours[6]. Il s'agissait sans doute alors de la construction des chapelles du collatéral Nord. Celles-ci, qui ont échappé à la destruction de Merle, offrent en effet, dans les nervures de leurs piliers, terminées par de petites bases en forme de bouteille, dans les remplages de leurs fenêtres, les caractères de l'extrême fin du xve siècle et du début du xvie. Elles furent l'œuvre d'Antoine Maurin qui, en 1508, à côté de Jacques Chazal, qualifié *lapicida*,

(1) *Pièce justificative* n° VIII.

(2) «Item v^a die dicti mensis [Augusti 1466] solvi pro duabus restibus ad tenendum pannos retro magnum altare existentes, II s.» (G 1146, f° 121.)

(3) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 743-745 et fig. 378.

(4) «Item due cortine que erant a duobus partibus lecti et in duabus portis dicte gualee... de quibus facte sunt due cortine a duobus lateribus altaris majoris; item alia cortina que erat retro pupam gualee... de qua facta est cortina retro altare Sancti Privati.» André, *op. cit.*, p. 32.

(5) Arch. Lozère, G 228, f° 66. L'évêque et les chanoines, «perpensantes quod redditus fabrica non sunt tanti magni valoris ut opus jam inceptum dicte fabrice in pauco tempore fiat et perficiatur», accordent à la fabrique, le premier 400 l., les seconds 200 l., «quolibet anno exsolvendos». En outre, «fuit paccatum inter predictos dominos quod a cetero in dicta fabrica operis dicte ecclesie instituentur duo operarii, videlicet unus per ipsum dominum episcopum et alius per dominos dicti Capituli, qui communiter habebunt administrationem et onus regiminis operis dicte fabrice». Antérieurement, les deux «operarii» étaient uniquement nommés par le Chapitre.

(6) «Guillelmus de Fonte, de Chantorgetis, confessus fuit habuisse a domino thesaurario [Vitali Chambaruti] XVIII s. et IX den. tur. pro resta laboris in ministrandum victualia hominibus trahentibus lapides pro edificio operis ecclesie cathedralis Mimatensis.» 14 février 1502 (G 696, f° 14 v°).

magister operis ecclesie[1], prend le titre de *magister operis tribunarum*[2].

Il ne restait plus alors qu'à donner un digne couronnement à l'édifice en remplaçant ses vieux clochers en charpentes[3] par deux clochers de pierre. Ce fut l'œuvre de François de la Rovere qui, le 26 mai 1508, informait le Chapitre de son intention d'élever au plus tôt, et à ses frais, un clocher dont il demandait aux chanoines de fixer l'emplacement. Le projet devait être déjà à l'étude, car, Antoine Maurin aussitôt mandé, il fut décidé séance tenante que le clocher de l'évêque et celui que le Chapitre se proposait également d'édifier seraient élevés sur la façade, l'un au-dessus de la chapelle des Onze mille vierges, l'autre au-dessus de celle de Saint-Sauveur. Une galerie (*corredo*) devait réunir les deux tours. Antoine Maurin, à qui en était confiée l'exécution, était prié de dresser un double de son projet, dont un exemplaire serait remis au Chapitre et l'autre à l'évêque[4].

On reconnut bientôt que l'emplacement d'abord assigné à chaque clocher était trop étroit et qu'il fallait élargir leur base, soit en prenant la travée du collatéral adjacente à la chapelle, soit en empiétant, extérieurement à l'édifice, d'un côté sur les dépendances du palais épiscopal, de l'autre sur le cloître des chanoines. L'évêque penchait vers la première solution ; le Chapitre se déclarait partisan de la seconde qui, selon lui, avait l'avantage de ne pas réduire la longueur des bas-côtés et de ne pas bloquer, pour ainsi dire, l'issue qu'on se proposait de leur donner sur la façade. Le maître de l'œuvre de la cathédrale de Rodez, Bernard Anthony, fut appelé en consultation. Il examina l'édifice avec Antoine Maurin, Jacques Chazal et Pierre Fay, et conclut selon les vues du Chapitre. A ses yeux, le clocher posé entièrement sur le bas côté et adhérent au mur de la nef serait un danger pour l'église, les cloches risquant

(1) Quittance de Jacques Chazal «lapicida, magister operis ecclesie cathedralis Mimatensis», à Vital Chambarut, «thesaurario domini nostri Mimatensis episcopi», d'une somme de 60 l. t., 10 juin 1499 (G 696, f°s 19 et 37 v°). Jacques Chazal travaillait encore à la cathédrale en 1508. Voir *pièce justificative* n° X.

(2) *Pièce justificative* n° IX.

(3) En 1500, on réparait le vieux clocher. Le trésorier paye à Vital Julien 2 l. 1 s. 3 d., «pro XI jornalibus quibus stetit ad faciendum egredaria ad assendendum in clucherio», 27 juin 1500 (G 696, f° 2).

(4) *Pièce justificative* n° IX.

d'ébranler les voûtes et d'entraîner leur chute [1]. Moins d'un mois après, le 2 août 1508, le prévôt du Chapitre, Antoine de la Roquette, posait dans le jardin épiscopal la première pierre du grand clocher, et l'année suivante, le 13 juillet, Pierre Chapelain, vicaire général de François de La Rovere, posait celle du clocher méridional [2], sur l'emplacement de l'ancienne bibliothèque du Chapitre qu'on avait dû abattre en partie [3].

Le clocher septentrional, ou clocher du Chapitre, est la partie la plus remarquable du monument. Il est de forme carrée. Les quatre contreforts qui le flanquent, normalement à ses angles, passent, à la moitié de leur hauteur, de la forme rectangulaire à la forme octogonale. Leurs arêtes sont alors accentuées par de fines colonnettes rondes qui vont soutenir quatre petits pignons masquant la base du clocheton élancé qui termine chaque contrefort. Au niveau des combles de la nef, une galerie, bordée extérieurement par de grêles colonnettes et posée sur un léger encorbellement qui court d'un contrefort à l'autre, entoure le premier étage. De la base de cet étage partent de nouveaux contreforts, en retrait sur les contreforts inférieurs auxquels ils adhèrent d'abord, puis qu'ils dépassent pour se terminer, au delà de la naissance de la flèche, par de petits clochetons délicatement travaillés. Entre ces contreforts, le second étage, marqué par une balustrade, ouvre deux baies en plein cintre, profondément ébrasées. Au-dessus s'élance, jusqu'à 84 mètres du sol, une flèche octogonale dont des crochets accentuent nettement les arêtes; chaque face de la flèche est percée à sa base d'une large ouverture et, au-dessus de celle-ci, d'une baie longue et étroite que surmonte un pignon aigu; des arcs-boutants minuscules relient la flèche aux quatre clochetons des contreforts et à

[1] *Pièce justificative* n° X.

[2] «Sapion tous presens et advené que l'an qu'on counto 1508 et lou 2 del mes d'aoust, ieou Georgi Marroc ay vist commença lou clouquio de la gleizo cathedralo de Mende et ay vist pausa la premieiro peiro a Moussu Antony de la Roquetto, canounge de Mende et priou d'Almount, prevost de Moussu de Mende; et mest de costat la peiro un escut al soleil. — Sapion tous presens et advené que l'an qu'on counto 1509 et lou 13 del mes de juillet a l'houro de... ieou Georgi Marroc, capelo, ay vist pausa la premieiro peiro del clouquio devers la Prévostat, et la pauset Moussu Peyro Capelo, official de Moussu de Mende, et mest dejost la peyro un escut al soleil». (Publié par Ignon dans l'*Annuaire de la Lozère*, ann. 1832, p. 122.)

[3] *Pièce justificative* n° X.

quatre petites culées intermédiaires dont l'ensemble cache le passage du plan carré de la tour au plan octogonal de la flèche. Une tourelle arrondie, renfermant un escalier en vis, se dissimule entre le contrefort Sud et la façade.

La richesse de décoration de ce clocher, élégant et hardi, contraste avec la pauvreté du clocher méridional, où l'architecte n'a pas su, par l'harmonie des lignes, suppléer à l'indigence de l'ornementation. Les contreforts rectangulaires, presque aussi larges au sommet qu'à la base, qui l'enserrent aux quatre angles, les baies étroites qui s'ouvrent à chacun de ses deux étages, la flèche octogonale posée sur la base carrée de la tour sans qu'aucun artifice dissimule ce passage d'un plan à l'autre, l'absence de toute décoration, lui donnent un aspect lourd et massif. C'était le clocher de l'évêque, et l'on y voit, en maint endroit, le chêne de ses armes parlantes. Mais il est probable que François de la Rovère contribua aussi à l'édification du clocher du Chapitre, où ses armes sont semées avec la même profusion.

Les clochers ne furent pas terminés, comme on l'a dit[1], en 1512, puisque, en 1515, on trouve mentionné comme leur architecte Me Jean Macel, prêtre collégiat de Toussaint[2], et que ce fut seulement en 1521 que le charpentier Antoine Bérault y monta les cloches[3]. Jean Macel avait succédé à Jean Peytavin[4], lui-même continuateur de l'œuvre conçue, semble-t-il, par Antoine Maurin qui en avait dressé le «portrait»[5].

(1) L'abbé Bosse, *La cathédrale de Mende et ses clochers*, dans *Congrès archéolog. de France*, 1857, p. 53.

(2) «En l'an 1515, Me Jean Macel, collégiat de Toussaint, estoit architecte des clochers». Invent. des archives du Chapitre (G 1447, f° 336).

(3) Arch. Lozère, G 1432, f° 57 v°. Quittance du 3 février 1520 (v. st.), donnée par Ant. Bérault, d'une somme de 372 l. t. pour avoir monté les cloches, «c'est assavoir six en nombre au clochier dernier faict». Parmi ces cloches se trouvait la fameuse *Non-Pareille*, une des merveilles du Languedoc, dont le battant seul est aujourd'hui conservé dans le tambour de la porte latérale du Nord de la cathédrale. «Franciscus de Ruvere cathedralem basilicam cum duobus pinaculis mirandi operis, additis campanis quarum una prægrandis,... substruxit.» (*Gallia christiana*, t. I, col. 105.)

(4) «Probus vir Johannes Peytavini, condam lapicida et magister pignaculorum». (G 1092, f° 196.)

(5) *Pièce justificative* n° IX.

IV

A peine soixante ans après son achèvement, la cathédrale de Mende était presque entièrement détruite. Le 25 octobre 1579, le capitaine huguenot Mathieu Merle s'emparait de Mende par surprise et, bientôt après, il exerçait ses fureurs contre la cathédrale. On vit ses soldats creuser les bases des piliers, y introduire des mines et les faire sauter. Quand Merle se retira, il ne restait de l'édifice que les deux clochers, les chapelles du collatéral Nord, les piliers et le mur septentrionaux de la nef, un pan du mur du déambulatoire[1] et les chapelles que Jean Durant y avait construites. Le mur méridional de la nef était tombé, entraînant les voûtes dans sa chute, et des tronçons de piliers surgissaient au milieu des ruines du bas-côté et des chapelles du Sud.

La restauration, — on pourrait presque dire la reconstruction, — de l'édifice ne fut entreprise qu'après vingt années, pendant lesquelles le service divin s'effectua, sous des abris provisoires, dans la partie de l'église la plus voisine des clochers. L'évêque Adam de Heurtelou, qui s'était tenu à l'écart des excès de la Ligue, obtint de Henri IV que les restes des 20,000 écus levés sur le pays pour la construction d'une citadelle à Mende seraient affectés à la réédification de la cathédrale. En outre, par un contrat du 18 mars 1599, le Chapitre s'engageait, dans le même but, à verser 5,000 écus, l'évêque autant, l'Université des Clercs de la cathédrale 1,500, les consuls de Mende 1,500. L'entrepreneur devait aussi bénéficier de 500 journées d'hommes que lui fourniraient les consuls; les habitants de Mende, propriétaires de bœufs, et les paysans du Chapitre et de l'évêché, résidant dans un rayon d'une lieue de Mende, seraient astreints à donner à l'œuvre une corvée, les premiers de six, les seconds de quatre journées de bœufs, « hors la saison des semences et de la récolte »[2].

Moyennant ce, Jean Despeysses, sieur de Méjanes, qui venait de construire la citadelle de Mende, devait restaurer complè-

[1] Au mur du déambulatoire, on voit aujourd'hui les faisceaux de trois colonnettes, élevées au xve siècle pour soutenir les doubleaux et les croisées d'ogives des voûtes; mais ces colonnettes ont été tronquées; le chapiteau a disparu et les nervures des voûtes y pénètrent directement.

[2] *Bulletin de la Société d'agric., sciences et arts de la Lozère*, 1861, p. 350.

tement la cathédrale, construire «les voultes tant de la nef de l'église que des allées», rebâtir les chapelles détruites, refaire les piliers, les culées et les arcs-boutants nécessaires, percer une rosace dans le mur de la façade, élever autour du chœur une clôture de deux cannes de hauteur, établir en pierre de taille une chaire épiscopale et une chaire à prêcher, faire «à la face et entrée du chœur» une muraille, avec tribune et «montée» pour y accéder, où il faut peut-être voir une sorte de petit jubé, asseoir enfin la charpente et la toiture. Les parties les plus résistantes, arcs-boutants, piliers, devaient être de pierre de taille; pour le reste, en particulier pour les voûtes et la façade, l'entrepreneur pouvait utiliser la «pierre commune» ou moellon (*tieure*)[1].

Une des caractéristiques du marché est que le tout devait être fait «sans façon ni ornement». On voulait faire vite et surtout le plus économiquement possible. Ainsi l'on comprend pourquoi toutes les baies, soit de la nef, soit des chapelles, donnant au Midi, sont dépourvues de remplages, «sans enrichissement et à taille toute plaine[2]», selon les termes du marché. Ainsi s'expliquent le caractère massif des piliers et le profil épais des arcades qu'aucune moulure n'allége. Les piliers du Nord qui restaient debout furent repris en sous-œuvre, et les colonnettes élancées qui les flanquaient disparurent pour faire place à de lourds piliers arrondis. Chacun de ces piliers projette, au-dessus de la retombée des arcades qui le pénètrent, un segment, appliqué à la muraille, qui va soutenir les nervures des voûtes. Aucun ornement, pas de chapiteaux; la base des piliers se réduit à un cavet renversé.

Ainsi les frais d'une taille compliquée avaient été évités. Les économies, en effet, étaient nécessaires. Le Chapitre trouvait difficilement les 5,000 écus qu'il s'était engagé à payer à l'entrepreneur. Sommé par Despeysses de s'acquitter de sa dette et ne trouvant pas d'acquéreur de rentes, il se décida, le 21 janvier 1601, à emprunter «sous l'obligation générale de ses biens et particulièrement de la seigneurie de Laubert»[3]. L'emprunt lui-même ne suffit pas et, le 13 septembre 1602, le Chapitre, à l'exemple de l'évêque, dut se résoudre à aliéner une partie de son temporel et à mettre en vente

(1) *Pièce justificative* n° XI.
(2) Arch. Lozère, G 1073, f° 22 v°. (Délibér. du Chapitre.)
(3) *Ibid.*, G 1073, f° 73.

la seigneurie de Chabannes et de Bahours, près Mende. Pourtant il ne négligeait aucune source d'économies, au risque même de compromettre la solidité de l'édifice. Le 16 septembre 1600, il décidait de «faire venir d'Avignon ou d'alieurs deux maistres architectes,... pour juger si les nefs des chappelles et la grand nef de ladicte église se pourra faire pour estre bonne, valable et assurée sans y metre des augives»[1]. Les architectes consultés conclurent sans doute que les ogives étaient indispensables à la nef, mais que, dans les chapelles, elles pourraient être supprimées par l'établissement de voûtes cintrées, appuyées aux culées des arcs-boutants et se contrebutant les unes les autres. Ainsi fut fait, les croisées d'ogives des chapelles méridionales n'ayant été établies que vers 1865.

Avant 1599, Adam de Heurtelou s'était enquis auprès de l'évêque de Rodez de maçons habiles. «Se souviendra le sieur Lenoir, écrivait-il dans des instructions remises au lieutenant du bailli de Gévaudan qui partait pour Toulouse, de bailler en passant ma lettre qu'ay ici faicte à M. l'évesque de Rodez s'il est à Rodez, sinon à Monsieur son grand vicaire pour luy faire tenir; et s'informera bien, par le moyen dudit sieur grand vicaire et aultres, s'il y a poinct quelque masson bien expérimenté au bastiment d'une grande église et mesmement à faire des voultes, pour le faire venir deça, et en faire de mesmes estant à Tholoze, que seront bien contantz de leur peyne et voyage; mais il fault que ce soient maistres massons bien expérimentés en tel faict[2].» Nous ne savons si M. Lenoir réussit dans cette partie de sa mission et nous ignorons le nom de l'architecte qui eut la direction effective des travaux de reconstruction. Jean Despeysses, sieur de Méjanes, n'était en effet qu'un entrepreneur et, semble-t-il, un entrepreneur assez peu consciencieux. Déjà la construction qu'il avait faite de la citadelle de Mende avait donné lieu à maints démêlés. Sa restauration de la cathédrale devait en soulever de semblables et, dès 1604, le Chapitre se plaignait «qu'au lieu de satisfaire au contenu de son contract, il auroit faict une infinité de deffectuositez, tant au bastiment qu'au couvers, mesme à ladicte fenestre en forme de roze, au lieu de laquelle il auroit faict ung grand trou rond», sans «forme, beaulté ny assu-

[1] Arch. Lozère, G 1073, f° 11.
[2] *Bullet. de la Soc. d'agric. de la Lozère*, 1861, p. 349.

rancé, estant impossible d'y poser aucune vittre ny porte pour la fermer à cause de la difformité »[1]. Aussi semble-t-il qu'à la suite d'un procès les engagements pris en 1599 furent rompus de part et d'autre. En tout cas, dès 1605, le Chapitre traitait avec Pierre Léneville, architecte qui reconstruisait à ce moment l'église de Chastel-Nouvel[2], pour la confection du remplage de la rosace de la façade[3]. En décembre de la même année, Adam de Heurtelou pressait le baile du Chapitre « de faire avancer les vittres haultes, affin que les cheses fussent mises dans le chœur et que le divin service y fust d'aultant plus tost remis »[4]. Ces stalles du chœur, qui n'avaient sans doute point la richesse de celles d'André Sulpice, avaient été confectionnées par un menuisier du Puy[5]. En 1608, le verrier posait les vitraux de la rosace[6]; en 1612, le Chapitre traitait avec Hugues Minhac, « couvreur de Rouergue », pour la toiture des chapelles[7] et, trois ans après, pour la confection de la charpente de la nef, avec le maître charpentier Jean Malgoire, qui tira ses bois du Choisal[8]. Le 16 octobre 1620, l'évêque Charles de Rousseau pouvait enfin consacrer l'édifice restauré[9].

Le 30 août 1652, l'archidiacre Pierre Esparbier, en faisant l'éloge devant le Chapitre de Mgr de Marcillac, disait de lui : « Despuis le commencement de son arrivée dans ce diocèze, il

(1) Arch. Lozère, G 1147.

(2) Arch. Lozère, G 1073, f° 164 v°. (Délibér. du Chapitre.)

(3) « Le sieur Vedrines, baile, a dit comme à la prière de Monseigneur de Mende il auroit avec ledit sieur Enfruc passé le contract de pris faict à M. Pierre Léneville, architecte, du remplissaige de la roze et couverture de la grand muraille. » G 1073, f° 236 v°. (Délibér. du Chapitre.)

(4) Arch. Lozère, G 1073, f° 186 v°. (Délibér. du Chapitre.)

(5) « Aussi est donné pouvoir ausdiz sires de Rousseau, de Chanolhet et Vedrines passer le contract de pris faict avec le maistre menuisier du Puy pour les chezes du cœur de l'église, à raison de VIII l. pour chacune chaise haulte et basse, ne contant lesdictes deux cheses que pour une, et ce pour la main seulement, sans que ledit menuisier soit tenu fornir le bois. » G 1073, f° 164 v°. (Délibérations du Chapitre.)

(6) « Ledit sieur Enfruc a dit estre demeuré d'accord avec le maistre peintre a XXXVII escus pour la vitre de la roze, requérant luy ordonner s'il en passera le pris faict. Après en avoir communiqué à Monseigneur de Mende, a esté conclud que ledit sieur Enfruc passera ledit pris faict audit pris, à la charge d'y faire mettre de toutes coleurs de verre. » G 1074, f° 6. (Délibér. du Chapitre, du 1er août 1608.)

(7) Arch. Lozère, G 1074, f° 98 v°. (Délibér. du Chapitre, du 11 mai 1612.)

(8) *Ibid.*, G 1074, f° 110 v° et 202. (Délibér. du Chapitre, du 11 déc. 1615.)

(9) *Gallia christiana.*

a orné le grand autel d'un tableau de grand pris; il a fait blanchir toute l'église et balustrer le tour du chœur; il a donné du métal pour faire deux cloches et despuis peu de jours il a faict présent d'une tapisserie pour parer le chœur[1]». Le tableau de grand prix dont parlait Pierre Esparbier a disparu aujourd'hui; il représentait, au dire de l'abbé Bosse, l'Assomption de la Vierge; mais, relégué dans les combles pendant la Révolution, il s'y était dégradé et avait été mal retouché[2]. Les deux cloches dont Mgr de Marcillac avait fourni le métal avaient été fondues par Pierre Juny, «fondeur du pays de Lorraine[3]», qui semble s'être fixé à Marvejols où l'on voit son fils, Antoine, dit *Guiard*, fabriquer, en 1692, un lutrin de laiton pour la cathédrale de Mende[4].

Quant aux tapisseries données par Mgr de Marcillac, elles disparurent, quand, en 1708, Mgr de Piencourt décida de les remplacer par les tapisseries d'Aubusson qui ornent le chœur encore aujourd'hui. Ces tapisseries, vendues par Antoine Barjon, marchand à Aubusson, comprennent huit grands panneaux représentant les principaux épisodes de la vie de la Vierge : la nativité, la présentation au Temple, l'annonciation, la visite à sainte Élisabeth, la naissance du Christ, l'adoration des Mages, la purification au Temple, l'assomption. Sur la bordure, ornée d'une guirlande de fleurs que piquent çà et là de lourdes grappes de raisins, se détachent, placés dans l'ordre fixé au marché, les armes — de sable aux trois mains d'or posées en pal deux et une — et le chiffre du donateur, Mgr de Piencourt, les lettres IHS, le «chiffre» de la Vierge formé des lettres M et A entrelacées, et le «soleil rayonnant sur un rocher» qui symbolise peut-être Louis XIV[5]. Les sujets bien composés sont traités avec vérité, l'attitude des personnages est naturelle, les détails sont empruntés à la réalité malgré certains traits de convention. Dans chaque panneau, à côté de la scène principale, s'ouvrent des perspectives lointaines où apparaissent, noyés dans des brumes bleuâtres, la silhouette effacée d'une ville, les allées perdues d'un parc, les vagues contours d'un lac ou une ligne de montagnes im-

(1) Arch. Lozère, G 1076, f° 460. (Délibér. du Chapitre.)

(2) *Congrès archéologique de France*, année 1857, p. 61.

(3) Arch. Lozère, G 1147 et G 1076, f° 2 v°. (Délibér. du Chapitre, du 14 mai 1630.)

(4) *Pièce justificative* n° XII.

(5) Arch. Lozère, G 699.

précises. L'ensemble, par la sûreté du dessin et la tonalité générale où dominent les teintes adoucies de jaune et de bleu, est d'un bel effet décoratif.

Avec ces tapisseries, les stalles, dues aussi à la munificence de Mgr de Piencourt, constituent la partie la plus intéressante du mobilier de la cathédrale. Elles furent faites en 1692, moyennant 5,000 livres, par le sculpteur sur bois Blaise Mercier et les menuisiers Jean Portail et Joseph Abounenc, tous de Mende. Blaise Mercier y a représenté, avec un relief très accentué, les principales scènes de la vie du Christ et de celle de saint Privat et les épisodes les plus connus de l'ancien testament : Adam chassé du Paradis terrestre, le meurtre d'Abel, Noël travaillant à l'arche, le sacrifice d'Isaac, la tentation de Joseph, le jugement de Salomon, etc. Au centre, derrière l'autel, la stalle épiscopale, dont les accoudoirs sont supportés par des aigles, représente le baptême du Christ et, sur le panneau antérieur, l'annonciation.

En terminant cette notice, disons que ces années dernières sont une date marquante dans l'histoire de la cathédrale de Mende. On a refait la façade du XVIIe siècle qui déparait l'édifice et, en respectant la rosace de Pierre Léneville, établi un porche entre les deux clochers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

DÉLIVRANCE SUR LES DENIERS DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE DE SOMMES DESTINÉES PAR URBAIN V À LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE [1].

(3 novembre 1369.)

Eadem die [IIIa novembris, anno Mo CCCo LXo IXo], fuerunt traditi domino Petro Boerii, cubiculario domini nostri Pape Romam accessurus (*sic*), pro ducentis franchis, contentis in mandato cedule domini thesaurarii, allocandis et computandis in summa IIIIm florinorum, tam traditorum in

[1] Nous devons la transcription de ce document, signalé par M. Deloye dans ses *Archives de la Chambre apostolique*, à l'obligeance de notre confrère M. Périnelle, membre de l'École française de Rome. Nous lui adressons tous nos remerciements.

parte quam etiam in parte tradendorum pro operibus ecclesie Mimatensis noviter per dominum nostrum Papam edificande, quos IIII^m florinos de mandato domini nostri Pape dominus thesaurarius, de pecunia que Avinione pro Camera recipitur, tradere pro dicto opere debet, cumque dominus Petrus Boerii indigeret diversis florinis tam de Camera quam de Florentia quam etiam de cugno domine Regine, reductis II^c franchis ad florinos Camere, computato francho pro XXX solidis et florino Camere pro XXVIII solidis, ascendunt summam II^c XIIII florinorum Camere VIII solidorum, de quibus, deductis XXV florinis Camere supra die XXIX^a octobris Jacobo Odol, clerico domini Petri Boerii, traditis, pretio singulorum florinorum Camere et franchorum modo predicto, ascendentibus XXIII franchos V grossos, restaverunt tradendi domino Petro CLXXV franchi X grossi, pro quibus, florinis Camere pro XXVIII solidis, et florinis Florentie pro XXVII solidis VIII denariis, et florinis Regine pro XXIII solidis VIII denariis, fuerunt traditi XXV florini de cugno Florentie, et XLII florini Camere, et de cugno Regine CXLVI florini III solidi VIII denarii, computati, dicto domino Petro manualiter recipiente, II^c XIII florini III solidi VIII denarii monete Avinionensis, quorum sunt XLII florini Camere, de Florentia XXV, Regine CXLVI.

. . . . . .

Eadem die, videlicet III^a novembris, cum dominus noster Papa, desiderans ecclesiam cathedralem civitatis Mimatensis in novam et magis decorem facere construi et edificari, idem dominus noster dederit de pecuniis sue Camere apostolice ad opus predictum VI^m florinos, prout in bulla inde confecta dicitur contineri, super quo dominus camerarius, de mandato domini nostri Pape, scripsit domino thesaurario litteras sub data XXX die Maii proxime elapsi continentes dominum nostrum Papam dedisse ad opus dicte Mimatensis ecclesie VI^m florinos, de quibus VI^m florinis dominus Petrus Boerii, cubicularius domini nostri Pape, jam receperat II^m florinos et reliquos IIII^m florinos collector Ruthenensis deberet tradere et assignare domino Petro Boerii supradicto vel domino Guillelmo Golaberti, thesaurario episcopali ecclesie Mimatensis proprio pastore carentis, ad dictam summam recipiendam specialiter constitutis, et hoc sine deffectu et breviter quantum posset; eo vero casu quo dictus collector non haberet dictam summam aut mandare non posset secure, ne occasione deffectus pecunie opus predictum retardari valeret, mandabatur in ipsis litteris domini camerarii domino thesaurario quod summam quam dictus collector assignare non posset dominus thesaurarius de pecunia Camere apostolice sine dilacione suppleret. Hinc est quod, quolibet franco computato pro XXVIII solidis III denariis dicte monete, fuerunt cambiate in VII^c XLVIII franchis mille centum nonaginta septem librae et XV solidi VI denarii monete Avinionensis, et pro LVI franchis, computato quolibet pro XXX solidis et florino Francie pro XXVIIII solidis, fuerunt traditi LXX florini Francie et in franchis in sua

specie v^c xciii, computati, priore de Terrascone manualiter recipiente, mcxcvii librae xv solidi vi denarii monete Avinionensis, lxx florini Francie v^c xciii franchi.

[Archives du Vatican. *Introitus et exitus Camere Apostolice*, n° 327, f°s 111 v° à 112 v°.]

II

EXTRAIT D'UN ÉTAT DE PIERRES TAILLÉES, LIVRÉES POUR LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

(Vers 1371.)

Arnaudus Porte, de Valencia in Catalonia, reddidit iv^or *encelars*, scilicet communis forme; item predictus reddidit xii *encelars* completos. Valet totum ii flor.

Item Johannes Sochoni, de Marologio[1], reddidit vi *encelars* parvi et communis forme; item predictus reddidit xi *encelars*. Valet totum ii flor. med.

Item Johannes Boneti, de Palheriis[2], reddidit vi *encelars* competentis forme; item predictus reddidit x *encelars* et iii^or *chantiers*. Valet totum ii flor med. et i cla[vencham].

Item magister P. de Majoricis et filius suus reddiderunt iii^or bassas... unius bordoni in viii° lapidibus; item predicti reddiderunt ii^os palmos longos de pilari xi bordonum in iii^or lapidibus; item predicti reddiderunt i palmum de pilari vii bordonum in uno lapide; item predicti reddiderunt iii palmos unius bordoni in duobus lapidibus; item predictus Petrus reddidit unum capitellum de pilari vii bordonum. Valet totum xxi^ti flor. minus i cla [vencham]...

Item Bernardus de Belomonte[3] reddidit xvii lapides, videlicet vi *cantiers* et iii^or *encelars*. Valent ii florenos unum grossum.

Item Imbaudus Monnerii, Sancti Flori, reddidit xi lapides *encelars*, in qua summa erat unus chanterius; item reddidit viii *encelars*. Valet totum duos florenos medium.

Item Hodeletus Stevinini reddidit iii bassas unius bordoni in vi lapidibus; item reddidit de basato quod ponitur ab infra subtus veyrerias ii cannas cum dimidia in vii lapidibus; item unam bassam unius bordoni in duobus lapidibus. Valent xi florenos.

(1) Marvejols, ch.-l. d'arr. (Lozère).

(2) Palhers, c^ne du c^on de Marvejols.

(3) Belmont. Il y a plusieurs localités de ce nom en Quercy et en Rouergue. Peut-être s'agit-il de Belmont, ch.-l. de canton de l'arrond. de Saint-Affrique (Aveyron).

Item Johannes de Mers[1] reddidit de pilari magno capellarum cadratarum XI bordonum IIII palmos et II tersos in sex lapidibus; item de *larmier pla de foras* III palmos; item fecit unum lapidem quando venit gelu, de qua oportet quod labeat aliquid. . .

Item Jacomardus de Cambrays reddidit XXVIII lapides *encelars*, in qua summa sunt XI chanterii; item habuit unum palmum de pilari XI bordonum in duobus lapidibus. Valet totum VI florenos cum dimidio.

Item Guillelmus Columbi, de Arelate, reddidit de pilari capellarum cadratarum XI bordonum II palmos minus unum pollicem in IIII^or^ lapidibus. . .

Item Petrus Garnerii reddidit XII lapides *encelhars*, in qua summa sunt IIII^or^ chanterii; item habuit unum palmum de grosso pilari rotundo. Valet totum III flor. IIII s. IIII d.

Item Anricus *Bontems* reddidit de grosso pilari rotundo, extimato XII flor., II p[almos] et III q.; item magis unum lapidem extimatum pro II *encelars*. Valet IIII flor. quartum III cla[venchas].

Item Raymundus Amati, de Marologio, reddidit IIII^or^ chantherios; item idem reddidit XXIX *encelars*, in qua summa sunt XII chanterii. Valet totum IIII flor. III quart. IIII cla[venchas].

Item Johannes Patini pro famulo suo reddidit VII *encelars* et VI chanterios; item idem reddidit unam bassam completam de IIII^or^ lapidibus de pilari VII bordonum capellarum rotundarum; item idem reddidit de magno pilari XI bordonum capellarum cadratarum VI palmos et II *ters;* item idem reddidit unam bassam trium bordonum in duobus lapidibus; item reddidit II bassas unius bordoni in IIII^or^ lapidibus. Valet totum XXX flor. quart.

Item magister Petrus Morelli, de Majoricis, pro duobus capitellis pilarium trium bordonum. Valet X flor.

Item Johannes Sarselli reddidit de grosso pilari rotundo III palmos cum dimidio; Hugo Mirapers debet facere emendas et omnia necessaria in supradictis lapidibus. Item predictus Johannes reddidit unum chanterium. Valet totum V flor. medium.

Item Franciscus Hugueti reddidit unum lapidem, de pilari XI bordonum, de VIII° bordonibus; deficit ibi emenda trium bordonum. Item idem reddidit de armerio qui ponitur ab infra VII palmos. Valet IIII^or^ flor.

Item Johannes de Mers reddidit de scanno II cannas; item magis III palmos et II *ters* de pilari unius bordoni; item magis de pilari VII bordonum unum palmum cum dimidio. . . ; item magis reddidit II lapides de basato

[1] Mers. Deux localités de ce nom : l'une du c^on^ de Neuvy-Saint-Sépulcre, arr. de La Châtre (Indre); l'autre du c^on^ d'Ault, arr. d'Abbeville (Somme). Le *Dictionnaire topographique du Cantal* ne donne pas la forme Mers pour Maurs, ch.-l. de c^on^ de l'arr. d'Aurillac.

quod ponitur ab extra, vocatos *retorns*, extimatos quilibet (*un blanc*); item magis unum lapidem de bassato qui ponitur ab extra qui facit arestas in pilaribus parvis capellarum. Valet totum XXVI flor.

Item Johannes de Varennis et Robbertus de Vernone reddiderunt de armerio qui ponitur ab infra unam cannam cum dimidia; item predicti reddiderunt de pilari unius bordoni unum palmum cum dimidio; item magis unum lapidem de pilari VII bordonum, in quo est palmus et *ters*. Valet V flor. III cla. III den.

Item Franciscus de Mers reddidit de pilari capellarum cadratarum VI palmos; item idem de pilari rotundo *del ensochamen* duas cisas; item de scanno mediam cannam. Valet totum XIX flor. med.

Item Robbertus de Vernone reddidit de scanno IX palmos; item idem de pilari capellarum cadratarum III palmos; item unum lapidem qui est media bassa de subtus *la torcheta* de pilari trium bordonum; item unam bassam unius bordoni. Valet totum X flor. III quart. III cla. IX den...

[Arch. départ. de la Lozère, G 694.]

III

PROCÈS-VERBAL DE LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA CATHÉDRALE.

(7 septembre 1453.)

Anno millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo et die Jovis septima septembris, de mane, post missam sollempnem Beate Marie Virginis in ecclesia Mimatensi celebratam, cum processione tocius cleri ejusdem ecclesie decantantis, nobilis et egregius vir dominus Guilabertus de Senareto, prepositus et canonicus ipsius ecclesie, ex deliberatione die crastina (*sic*) in Capitulo [habita] super hoc per venerabiles et circumspectos viros dominos Johannem Guillermi de Claromonte, precentorem, Guillermum Martini, Johannem Denise, Petrum Atgerii, Bernardum Robini, baccalarium in decretis, Johannem Alamandi et Poncium Jordani, licenciatum in legibus et baccalarium in decretis, nullis aliis dominis canonicis pro tunc Mimati existentibus, posuit, in continuacione operis ecclesie nove per sancte memorie Urbanum papam quintum fieri ordinate, primum lapidem in fundamento, in cimiterio parvo Sancti Michaelis et juxta fundamentum alias in dicto opere factum. Quo posito, dictus clerus illico decantavit alta voce hinpnum *Te Deum laudamus*, reddeundo ad ecclesiam cum dicta processione, continuando, etc.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1083, f° 108 v°.]

IV

MODIFICATIONS AU MARCHÉ PASSÉ LE 2 JUIN 1452 AVEC PONS GASPAR ET JEAN DURANT POUR LA CONSTRUCTION DU CHEVET.

(6 décembre 1453.)

In Dei nomine amen. Anno incarnationis Ejusdem millesimo quadringentesimo quinquagesimo tertio et die Jovis intitulata sexta mensis decembris, hora tertia, serenissimo principe domino Karolo, Dei gratia Rege Francorum, regnante, et reverendo in Christo patre et domino domino Guidone de Panusia, eadem gratia Mimatensi episcopo et comicte Gaballitani, existente, universi noverint et singuli, presentes et futuri, quod infra domum capitularem ecclesie cathedralis civitatis Mimatensis existentibus et congregatis viris venerabilibus et circumspectis dominis Guillaberto de Cenareto, preposito, Guillermo Martini, Guillermo Sabbaterii, Bernardo Robini, Johanne Alamandi, Pontio Jordani, Anthonio de Panusia et Johanne Matussonis, canonicis ejusdem ecclesie, nullis aliis dominis canonicis pro tunc Mimati existentibus nisi dominis Johanne Denise et Petro Atgerii qui aliorsum occupati venire et interesse non valuerunt, necnon Guillermo Cuminalis, presbytero in eadem ecclesia Mimatensi benefficiato, ipsi inquam prenominati domini G. Sabbaterii et J. Alamandi, canonici, ut operarii, et G. Cuminalis, ut procurator, receptor operis fabrice dicte ecclesie, de et cum licencia et consensu aliorum dominorum canonicorum predictorum, nomine ejusdem operis, ex una, et honesti viri magistri Pontius Gasparis, magister dicti operis, et Johannes Duranti alias d'*Alvernhe*, ejus socius, ex alia, partibus pro se convenerunt, concordaveruntque et patizarunt in omnibus et per omnia prout et quemadmodum in articulis anthea inter easdem partes de et super dicto opere passatis; quos voluerunt in presenti instrumento de verbo ad verbum inseri, et in presenti rotulo retro descriptis et ibidem successive de verbo ad verbum alta et intelligibili voce per dictum dominum Johannem Alamandi lectis, continetur et dixerunt contineri. Quorum quidem pactorum, tam primorum quam presentium, tenores de verbo ad verbum sequntur et sunt tales :

Segon se los pactes et convenenses faytes sobre lo fagh de la obra de la gleysa de Mende, retenguda sur tot la voluntat de Monsenhor de Mende.

Et primieyramen lo maystre deu deroqua las doas pialas devers la charrieyra entro al sol e las deu montar entro al plus al que sia necessari e del gros ayssi be que sera necessari.

Item deu hostar totas las peyras blanchas que son per lo mur et per las pialas aquelhas que son necessarias e las emendar he reparar a son despens.

Item deu far de quascuna part doas capelas del large de las altras et en quascuna sa veyria, segon la obra nova que es comensada.

Item deu far tres pialas de quascun costat, bonas he sufficiens, plus grossas que las altras de palm et mieg; et y aura tres crosieyras e lo cap d'autra part bon et sufficien et melhor que non es comensat et las aleyas del torn coma l'obra requier.

Item y aura doze formas alias fenestras, sieys de chascuna part.

Item doze archz botans, chascun am sa gorgola.

Item al pe de las chappelas del costat de la claustra, al sementeri de Sant-Michel, una porta de VII palms de large ho de mays, bona et sufficien, am tres ymages.

Item deu deroquar la obra vielha, aquo que sera necessari entro al cluchier et far nova a son despens.

Et d'autra part los obrias ho altres deputatz et a qui s'apertenra li forniran al pe de l'obra tota materia a l'obra necessaria, qual que sia, a sons despens.

Item li donara per la dicha obra quatre cens sestiers de blat, so es assaber tres cens de segial et cent de froment, seyssanta muegz de vi, sinquanta quintals de charn salada, vint buous, cent motos de lana et seys mila motos ho la valua juxta lo cors d'aquest pays.

Fout fayt so dessus, an la retentio dessus dicha, lo dineures segon jorn de jungh l'an mial quatre cens sinquanta dos, el capitol, en presentia de tost los canonges presens et del selarier et del procurayre, sans instrumen ne juramen.

Segon si los pactes et covinens passatz entre las obrias et procurayre de la obra de la gleysa de Mende, d'una part, et maystres Pons Gaspar, Johan Duran, mestres peyries, d'autra.

Primieyramen so pactes et covinens entre las dichas partidas que los dichs mestres Pons et Johan Duran perfiniran et achabaran la obra, as els baylada, en la maneyra et forma que costa per certas articlas passatz entre las dichas partidas.

Item lo dich mestre Pons prometra et jurara de venir tantas quantas ves que li sera mandat que venha per los obrias ho procurayre de l'obra et aysso sans delay de plus de VIII jors que aura am lo man de ung dels sobredigz.

Item Johan Duran prometra et si obligara de far continua demora ayssi et non si absentara sans voler et congiet dels obrias et procurayre del obra, et aysso tro actant que Nostre Senhor vuelha que la dicha obra sia finida et achabada.

Item losdigz mestres Pons et Johan Duran si obligaran de tener continuablamen huegh martels, enclus Johan Duran, en la dicha obra, et non

plus, sans voler dels obrias et procurayre del obra, et aysso tro atant que Dieus vuelha que la dicha obra sia finidada et achabada, ho quant los volran tener qu'els non puesco demandar plus argen ne vieures senon aquo que es acordat de baylar per VIII martels.

Et per far satisfatio de las chausas dessus dichas als susd. mestres Pons et Johan Duran, los obrias et procurayre de la glieysa so tengustz de lur donar las chausas que se ensegon : primieyramen seys mila motos d'aur ho la valor d'aquels, c seyssanta sestias de fromen, tres cens sestias de segial, quatre vins he sinc muech de vi del pays de Tarnescha o de Sevena, vint buous, cent seyssanta motos de lana, seyssanta quintals de charsalada, dos balos de acier; et tostz les ans, continuan la dicha obra, lur daran dos sestias d'oly, dos quintals de fromatge per an et totas aquestas chausas dessus dichas los obrias et procurayre de la glieysa seran tengustz als susdigz, enclus l'argen et totz autres vieures que lur son prestatz, baylastz tro al jorn d'uey.

Item las chausas dessus dichas seran destribuydatz als distz maystres en la forma et manieyra que si enset : primieyramen lur seran baylastz et pagastz per chascun an, so es assaber la soma de tres cens motos ho la valor, en pagas de vint cinc motos per mes; item vint sestias de fromen et trenta sestias de segial, dos buous, vint motos de lana, sieys quintals de charn salada, dos sestias d'oly, dos quintals de frotmatges et dos muech de vi.

Item so pactes et covinens entre las dichas partidas que, al cas que la dicha obria seria finida et achabada davant que losdigz mestres aguesso avut planieyra et entieyra satisfactio de totas las chausas que hom lur dona, (que) non sia legat als distz mestres de demandar so que lur seria degut de resta, senon que en la forma et manieyra de las pagas precedens.

Item mays so covinens entre las dichas partidas que quant mestre Pons estara aissi que los obrias de la glieysa sian tengustz de far pagar al dich mestre Pons sinc motos per mes, losquelz penra en deminutio de la soma que hom lur dona.

Et en aysso s'en obligaran las partidas los us envers los altres, so es assaber los obrias los bes de l'obra he los mestres lurs corps, bens presens et endevenidors; et aysso a totas cortz.

Quibus quidem articulis retroscriptis sic per dictum dominum Johannem Alamandi lectis, illico ibidem dicte partes, quibus supra nominibus, illa de puncto in punctum tenere, actendere, complere et inviolabiliter observare et nunquam contra facere, dicere vel venire de jure nec de facto promiserunt... De quibus premissis omnibus et singulis supranominate partes, dictis nominibus, ut eas simul vel divisim tangit, petierunt et requisiverunt quelibet pro se fieri publicum instrumentum per me notarium publicum infrascriptum. Acta fuerunt hec Mimati, ubi supra, in dicta domo capitulari, presentibus ibidem venerabilibus et providis viris domino

Johanne de Strata, licenciato in legibus, officiali Mimatensi, magistris Johanne Duranti, baccalario in decretis, Guillermo Claperii seniore, Guillermo Fornerii, Johanne Chabriti, notariis, Giberto Jausiondi, appothecario, habitatoribus dicte civitatis Mimatensis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. G. Jalvin.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1396, f° 34 v°-37 v°. Registre de Galhard Jalvin, notaire capitulaire.]

V

PROCÈS-VERBAL DE LA CONSÉCRATION DU GRAND AUTEL.

(2 août 1467.)

Reverendus in Christo pater et dominus dominus Guido, miseratione divina Mimatensis episcopus et comes Gaballitani, instante venerabili Capitulo ejusdem ecclesie, die dominica intitulata secunda mensis Augusti, [anno M° CCCC° LX° VII°], quia altaria majus ecclesie jamdicte et Sancti Pauli, propter novi operis chori ejusdem ecclesie confectionem, fuerant definita et inde noviter constructa, ipsa altera debite sacravit in magna populi presencia, eademque die cum chorus fuisset per tempus dicti novi operis translatus in eadem ecclesia videlicet in medio inter capellas beati Andree et Omnium Sanctorum ab una et Sanctorum Stephani et Agnetis ab alia, processionaliter et cantando *Te Deum laudamus* stola fuit reducta ad novum chorum ecclesie jamdicte.

[Arch. dép. de la Lozère, G 1083, f° 180 v°.]

VI

MARCHÉ AVEC GUILLAUME PAPILHON POUR LA CONFECTION DES VITRAUX DU CHŒUR.

(5 janvier 1468.)

Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo et die quinta mensis Januarii, reverendus in Christo pater dominus Guydo, Mimatensis [episcopus], de voluntate dominorum Francisci Alamandi et Stephani Boerii, canonicorum et bajulorum Capituli, ex una, et Guillemus Papilhon, vitrerius, oriundus ville Sancti Spiritus diocesis Uticensis et nunc habitator Tholoze, fecerunt pacta sequentia : Videlicet quod idem Guillelmus promisit bene et sufficienter facere in choro novo dicte ecclesie undecim vitreas sive verrias, videlicet illam in qua sunt tres jorios pro una, et alias quinque a quolibet latere, et sic undecim vitreas de superioribus chori novi; et in quolibet jorio ipsarum vitrearum facere duas imagines cum suis tabernaculis completis et *unas armas* sicut advisabitur per ipsum dominum episcopum, de bono vitro et bene plombato; et quod ima-

gines dictentur per ipsum dominum et quod fiant ipse undecim vitree in velveto vel damacio aut melius et in forma debita. Idem vero dominus Mimatensis episcopus de suis propriis bonis promisit dare dicto Papilhon, pro quolibet *pan* dictarum vitrearum, quinque solidos, et super toto dicto opere triginta sestaria boni vini et decem sestaria siliginis et decem sestaria frumenti mensure Mimatensis; et promisit facere expensas duobus famulis dicti Guillemi, a die instanti festi Puriffications Beate Marie usque ad instans Carnisprivium. Item quod dicte vitree incipiantur in crastino ejusdem instantis festi Puriffications Beate Marie et continuentur sic et taliter quod sint o[m]nino finite die proximi festi Beati Privati. Fuit actum quod idem Guillelmus ex una et ipsi domini bajuli Capituli ex alia, partibus, cassaverunt et annullaverunt instrumentum de confectione earumdem vitrearum per et inter dominos Guillabertum de Cenareto et ipsum Guillelmum passatum.

Extractus magistri Stephani Torrentis.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1084, f° 56.]

VII

TRANSACTION AVEC JEAN DURANT POUR LA CONSTRUCTION DU GRAND AUTEL.

(5 août 1468.)

In Dei nomine amen. Anno incarnationis Ejusdem millesimo quadringentesimo sexagesimo octavo et die quinta mensis Augusti, illustrissimo principe domino Ludovico, Dei gratia Francorum Rege, regnante, noverint universi et singuli, tam presentes quam futuri, quod cum lis, questio, debatum et controversia essent et fuissent et per amplius suboriri sperarentur per et inter Johannem Duranti alias *d'Alvernhe*, lapicidam de Mimata, pro se ex una, contra et adversus venerabile capitulum ecclesie cathedralis Mimatensis, partibus ex altera, super eo quod dictus Johannes Duranti alias *d'Alvernhe* petebat a dicto venerabili capitulo ab una parte tresdecim centum mutones auri, quolibet valente quindecim solidos turonensium, ratione reste precii facti sive pro laboribus per eum factis in edificando chorum ecclesie jamdicte cathedralis et ex contentis in quodam precii facti instrumento recepto per magistrum Galhardhum Jalvini, notarium condam de Mimata, et ab alia parte petebat centum mutones auri dicti valoris pro resta victualium dicti precii facti, egregiis, nobilibus et venerabilibus viris dominis Astorgio de Cenareto, licenciato in decretis, preposito, reverendo patre domino Francisco Alamandi, in utroque jure baccalario, Sancte Sedis Apostolice prothonotario, et Stephano Boerii, canonicis ecclesie predicte Mimatensis et comissis in hac parte per ipsum venerabile capitulum, constante instrumento in notam sumpto per me notarium infrascriptum sub anno et die preintitulatis, ex adverso dicentibus ipsum Johannem Du-

ranti alias *d'Alvernhe* non complevisse ipsum precium factum sive opus dicti chori prout fuerat conventum : et maxime, licet debuisset fecisse tres croserios, fecerat tantum duos, ut patebat, in dicto choro, debebatque etiam facere quatuor cappellas et non fecerat nisi tres; item *dels arcz botans* et de pilis ac de gorgolis ac de canalibus ac pavimento *de las aleyas* et de ymaginibus porte beati Michaelis, quia non fecerat predicta sicut debebat juxta conventa in dicto precio facto recepto per memoratum condam Jalvini; igitur concludebant ipsi domini prepositus, Franciscus Alamandi et Boerii, commissi jamdicti, ac pro postibus et fustibus per eumdem Duranti ab eodem opere habitis, ipsum Johannem Duranti plus debere operi quam sibi deberetur, offerentes se stare dictis expertorum. Idemque Duranti replicabat pro bono dicte ecclesie et securitate ejusdem operis fecisse opus jamdictum sicut factum est; et de croseriis ac cappellis dicebat juxta conventa processisse ipsumque non teneri ad ulteriora; quare se offerebat etiam velle stare expertorum ordinationi. Pluresque alie rationes hinc inde dicerentur et replicata fuerant. Hinc fuit igitur et est quod, in mei notarii et testium infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum presentia, personaliter constituti prenominati domini Astorgius, Franciscus et Stephanus, commissi predicti, nomine quo supra, et Johannes Duranti, suo proprio nomine, non decepti, non cohacti nec ab aliquo — ut asseruerunt — circumventi, sed gratis et liberaliter ad hoc moti, de dictis debatis, questionibus et controversiis ac ex illis dependentibus, emergentibus et connexis, transhegerunt, convenerunt, pepigerunt et concordaverunt ut sequitur :

Videlicet quod idem Johannes Duranti promisit et convenit talhare et construere ac facere altare majus dicte ecclesie cathedralis Mimatensis, juxta *lo portrayt* michi traditum, exceptis angelis et personatgüs, facereque armas Sancti Privati et pape Urbani, cum *claribus voys;* promisitque idem Johannes Duranti duas turres dicti altaris, videlicet a parte ante facere machicolatas in duabus partibus, sicut in *lo portrayt,* et quod due turres ipsius altaris que erunt a parte retro moveantur de medio *fays* cum uno *machicol,* sicut sunt in dicto *portrayt.*

Item promisit facere ipse Johannes Duranti *lo cachapieys de las riegas* dicti chori de lapidibus sizis cum *claribus voys* et cum sedilibus de extra; item facere sedilia bene et debite a cappella beati Marcialis usque ad cappellam beate Anne; item talliare sive sindere lapidem altaris predicti, videlicet magnum lapidem.

Capitulum vero debet providere in pede operis de omnibus necessariis ad ipsum opus.

Item transhegendo convenerunt quod dicti domini commissi, nomine dicti Capituli et ex potestate eisdem concessa, convenerunt et promiserunt dare, solvere et tradere eidem Johanni Duranti presenti et pro se ac suis heredibus et universis successoribus stipulanti et recipienti, tam pro resta

contentorum in precio facto per ipsum condam Jalvini recepto quam pro dicto altari et aliis supra expressatis et, facto compoto finali inter ipsos de omnibus in quibus fuerant acturi usque in presentem diem, cassisque ac nullis quibuscumque instrumentis usque in presentem diem inter ipsas partes factis, de predictis omnibus et singulis isto presenti instrumento in suis robore et efficacia permansuro et nunquam revocaturo, et pro omnibus in quibus sibi possent teneri usque in presentem diem, videlicet summam mille mutonum auri, quolibet valente quindecim solidos turonensium, quadraginta sestaria frumenti mensure de Mimata et octoginta sestaria siliginis dicte mensure, bonorum bladorum et mercabilium. Que omnia solvere promiserunt commissi predicti, nomine dicti Capituli, eidem Johanni Duranti presenti et ut supra stipulanti et recipienti, per terminos et solutiones sequentes : videlicet hinc ad proximum festum Omnium Sanctorum medietatem dictorum bladorum et aliam medietatem in alio festo Omnium Sanctorum, anno revoluto et completo; et hinc ad proximum festum Pasche Domini summam ducentum mutonum auri et, anno revoluto et completo, in simili festo Pasche Domini alios ducentos mutones auri; et sic anno quolibet in festo Pasche ducentos mutones auri, tamdiu ipsas continuando solutiones donec et quousque eidem Johanni Duranti aut suis de predicta summa fuerit plenarie et integre satisfactum.....

De quibus omnibus quelibet pars peciit et requisivit sibi fieri unum et, si vellet, plura instrumenta per me notarium infrascriptum. Acta fuerunt hec Mimati in aula domorum Prepositure, testibus presentibus venerabilibus et discretis viris dominis Johanne Martini, licenciato in decretis et in sacra pagina baccalario, Johanne Peytavi, priore altaris Sancte Crucis, in ecclesia predicta Mimatensi beneficiatis, Anthonio Filholis, curato Aurosi, Bertrando Garci, barbitonsore, habitatoribus de Mimata, et me Stephano Torrentis, auctoritate regia publico notario, qui de premissis requisitus notam recepi et scripsi.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1085, f° 116.]

VIII

MARCHÉ AVEC JACQUES MILHAU POUR LA CONFECTION DU TABERNACLE ET DES GRILLES DU CHOEUR.

(18 avril 1476.)

In Dei nomine amen. Anno incarnationis Ejusdem millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto et die decima octava mensis aprilis, christianissimo principe domino Ludovico, Dei gracia Rege Francorum, regnante, noverint universi et singuli tam presentes quam futuri quod in mei notarii et testium infrascriptorum ad hoc specialiter vocatorum [presencia] con-

stituti personaliter venerabiles et circumspecti viri domini Franciscus Alamandi, Sancte Sedis Apostilice prothonotarius, in utroque jure baccalarius, prior Sancte Enimie, Johannes Matussonis, in legibus baccalarius, et Johannes Martini, licenciatus in decretis et in sacra pagina baccalarius, canonici ecclesie Mimatensis operariique et ut operarii prefate ecclesie, prout de eorum potestate constat nota sumpta per me notarium infrascriptum, ac de consilio venerabilis viri domini Petri de Prata etiam dicte ecclesie canonici, et presente discreto viro domino Guillelmo Castanerii subsacrista ecclesie prefate, procuratore operis ejusdem ecclesie et nomine dicti operis ex una, et Jacobus Milhiavi, sarralherius, et Guillelmus Milhiavi, senturerius, ejus frater, habitatores de Ruthena, videlicet idem Jacobus ut principalis et ad ejus preces ipse Guillelmus ejus frater ut fidejussor... ex altera, non decepti, non cohacti nec ab aliquo ut asserunt circumventi, sed gratis et liberaliter ad hoc moti, videlicet ipsi operarii et procurator nomine ejusdem operis et dicti Jacobus et Guillelmus Milavi pro se suisque heredibus et universis successoribus, fecerunt, inhierunt et passaverunt pacta sequentia, solemnibus mutuis et validis stipulationibus hinc inde intervenientibus, seu dicti operarii eidem sarralherio ad precium factum sequentia dederunt :

Primo videlicet promisit idem Jacobus Milhau bene et debite ac de bono ferro, bene et debite ac ut convenit fabricato, facere ad opus cori ecclesie predicte Mimatensis duas riegas [1] ferri, a quolibet latere unam, et erunt altitudinis videlicet *lo traylis* duodecim palmorum canne, et desuper facere arbores altitudinis quatuor palmorum canne et cum..... ac cum deffensoriis pertinentibus *al obratge.*

Item facere in quolibet latere dicti chori in eisdem riegis duas portas et duas serras et ponere unum bonum et fortem *baten* in qualibet riega ipsarum duorum riegarum et unam solam fortem in qualibet parte et desuper duos *saumers* in quolibet latere, bonos et fortes.

Item *lo cledat* cum *laurenga* (?) [2] cum medio pede cadrati et cum bonis et sufficientibus virgis [3] ferri, videlicet unam ex virgis ad unam arrestam et aliam virgam non cadratam, et omnia bene et debite ac de bono ferro facere, prout convenit.

Ulterius promisit dictus Jacobus Milhau, sarralherius, facere in altari majori dicte ecclesie sequentia, etiam de bono ferro, bene et debite fabricato et operato : primo duo pilaria longitudinis usque ad voltam et omnia

[1] *Riega*, grille.

[2] Ce mot, dont nous ignorons le sens, peut se lire aussi *lamenga*, *l'aurenga*, *l'amenga;* il se retrouve plus bas «factum *al aurenga*» ou *al amenga.*

[3] *Virga*, barreau; ces barreaux étaient alternativement ronds (*non cadrate*) et à arête (*ad unam arrestam*).

grossitudinis competentis; que quidem duo pilaria erunt cum sua bassa et cum duobus *larmiers* [1], bene et ut convenit operatis, videlicet in quolibet latere dicti altaris unum, cum uno *badania* de imbotitura [2].

Item, ut predicitur, quod *lo saumier* [3] erit cum bassa et in quolibet *saumier* duo *larmiers* et in capite unum *capitel* debito modo operatum et quod volta erit munita *foleys* sive *de crestas,* bene operatis.

Item promisit facere de bono ferro in quolibet *montan* quatuor cardines sive goffos fortes et *baten* per altitudinem bene et debite [4].

Item promisit et convenit debite et de bono ferro facere de uno capitello ad alium unum *saumier* [5], fortem et bene operatum, cum suo *baten,* et in medio supra tabernaculum, imbotitum ab infra de uno *badania* cum volta et in *trayllis.*

Item residuum sive *lo surplus* volte facere *en trayllis* factum *al auranga* (?) ad unam arrestam et in quolibet *assemblamen* facere unam rosetam.

Item desubtus ipsum ob[r]atgium facere unum grossum *saumier* cum suo *baten* et omnia bene operari et de bono ferro.

Item etiam facere de retro ipsam voltam unum *traylis* necessarium et bene operatum pro illuminando totum predictum altare.

Que omnia et singula bene et debite ac de bono ferro et bene fabricato et grossitudinis competentis facere promisit et convenit et suis sumptibus Mimati (*sic*) portare et debite pausare idem Jacobus Milhau, videlicet a proxime instanti festo Nativitatis Beati Johannis Babtiste ad unum annum continuum et completum, hoc tamen salvo quod dicti domini bajuli et operarii promiserunt et convenerunt dicto Jacobo, portatis predictis Mimati suis sumptibus, dicti Jacobi providere sumptibus dicti operis ecclesie predicte de fornace, de carbone, de plombo, de lapicidis necessariis ad pausandum et facere expensas sibi Jacobo et lapicidis ac famulis dicti Jacobi quantum pausabit premissa.

Et ultra predicta ipsi domini operarii et bajuli promiserunt et convene-

(1) Les *larmiers* nous semblent désigner ici les deux saillies inclinées du socle de la colonne. Voir l'alinéa suivant.

(2) *Badania;* le contexte nous amène à donner à ce mot, qui ne figure dans aucun lexique ou dictionnaire, le sens de *baldaquin.* Ce baldaquin était embouti (*de imbotitura*), c'est-à-dire concave à la manière d'une voûte, d'où le nom de *volta* qui lui est donné plus haut (*pilaria . . . usque ad voltam; . . . volta erit munita foleys*).

(3) Le mot *saumier* (sommier), qui s'applique ordinairement à une pièce horizontale, désigne ici sans conteste la colonne elle-même.

(4) *Montants,* pièces verticales, parallèles et presque adhérentes aux deux colonnes; ils étaient munis de 4 gonds (*cardines sive goffos*) destinés à accrocher le tabernacle, soutenu également par un battant (*baten*) horizontal, reliant, à hauteur convenable (*per altitudinem*), les deux montants.

(5) *Saumier* a ici son sens ordinaire; c'est l'architrave.

runt dare, solvere et tradere pro ferro et aliis predictis omnibus et singulis summam quinque centum et triginta librarum turonensium, qualibet libra pro viginti solidis computata, dicto Jacobo presenti stipulantique et similiter recipienti pro se suisque heredibus et universis successoribus, per terminos et solutiones sequentes : videlicet hinc ad octabas instantis festi Penthecoste c librarum turonensium et in octabas proxime futuri festi Omnium Sanctorum alias c libras turonensium et restam dicte summe sicut ipse operarius operabitur, una cum dampnis, interesse et expensis si que seu quas per ipsum Jacobum aut suos fierent ratione retardationis solutionum predictarum, aut per ipsos dominos operarios si idem Jacobus defficeret in premissis aut aliquo premissorum.....

Acta fuerunt hec Mimati, in domo capitulari Capitulum dicte ecclesie cathedralis appellata, testibus presentibus nobili et discreto viro domino Johanne Doladilhe, presbytero in ipsa ecclesia beneficiato, honestis viris Petro Munbelli, burgensi, magistro Johanne Traverserii, notario, habitatoribus de Mimata, et me Stephani Torrent, aucthoritate regia publico notario, qui de premissis requisitus notam recepi et scripsi. Torrent.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1090, f° 149 v°.]

IX

DÉLIBÉRATION DU CHAPITRE AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DES CLOCHERS.

(26 mai 1508.)

Anno Domini millesimo quingentesimo octavo et die vicesima sexta mensis Madii, capitulantibus Mimati, in domo capitulari Capitulum ecclesie cathedralis Mimatensis appellata, reverendis patribus nobilibus et venerabilibus viris domino Bertrando de Genareto, preposito, Guidone de Panusia, Johanne Martini seniore, sancte Sedis apostolice prothonotario, Pontio Atgerii, Anthonio de Apcherio, Helia de Castro novo, sancte Sedis apostolice prothonotario, Johanne Martini juniore et Guillelmo de Grandimonte, tam in legibus quam in decretis baccalario, capitulantibus, capitulum facientibus et tenentibus, nullis aliis dominis canonicis pro tunc in dicto capitulo existentibus nisi reverendis patribus, nobilibus et venerabilibus viris dominis Johanne de Grandimonte, sancte Sedis apostolice prothonotario, et Raimundo de Grandimonte, canonicis, qui licet mandati non venerunt — sed supra nominatus dominus Johannes de Grandimonte michi respondit quod ipse erat occupatus pro servicio ecclesie, sed se refferebat et comitebat capitulo et sic minime venire curaverat — venerunt venerabiles viri domini Petrus Cappellani, in utroque jure baccalarius, vicarius et officialis, ac alii officiarii reverendi in Christo patris et domini domini Francisci de Ruvera, miseracione divina Mimatensis episcopi et comitis

Gaballitani. [Qui vicarius] exposuit quod supradictus reverendus pater dominus Mimatensis episcopus et comes Gaballitani fuerat et est intentionis fieri facere unum pignaculum suis propriis sumptibus et expensis et volebat quod esset ad utilitatem ecclesie Mimatensis et toscius rei publicae; ideo eisdem dominis capitulantibus supplicavit et requisivit, prout alias plurisper supplicaverit dictum capitulum, quod eisdem placeret deliberare et concludere locum ubi fiet dictum pignaculum, — nam dictus reverendus in Christo pater dominus Mimatensis episcopus est intentionis, Deo duce, prima die dictum pignaculum fieri facere, — requirendo quatinus de premissis sibi responcionem facerent. Et, hiis peractis, per dictum venerabile Capitulum fuit mature cum multis expertibus avisatum; et cum consilio magistri Anthonii Maurini, magistri operis tribunarum dicte ecclesie Mimatensis, dicti domini deliberaverunt et concluserunt quod placeat Reverende Paternitati domini Mimatensis episcopi fieri facere duo pinacula ad modum turris : una turris erat supra capellam Undecim milium Virginum et alia turris supra cappellam Sancti Salvatoris et in medio dictarum turrium erit viatorium vulgariter dictum *ung corredo* pro eundo de una turri ad aliam, et quod fiat juxta *lo pertrach* per dictum magistrum Anthonium Maurini alias ostensum; et dictus Maurini tenebitur tradere dicto domino Mimatensi episcopo unum *pertrach* et aliud dicto venerabili Capitulo. Et ita fuit per dictum venerabile Capitulum conclusum et deliberatum Mimati, in dicto capitulo, in presencia discretorum virorum dominorum Jacobi Brolheti, ebdomadarii, Arnaldi Basalgete senioris, presbiterorum in dicta ecclesia Mimatensi beneficiatorum. Que omnia premissa dictus dominus Capellani, vicarius et officialis, ac etiam dicti domini de Capitulo pecierunt per me scribi et registrari in presenti libro appellato Percio per me Johannem Torrentis, aucthoritatibus regia et episcopali notarium, et secretarium dicti venerabilis Capituli.

[Arch. départ. de la Lozère, G 1092, f° 177.]

X

CONSULTATION ET AVIS DU MAÎTRE DE L'OEUVRE DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ AU SUJET DE L'EMPLACEMENT CHOISI POUR L'ÉDIFICATION DES CLOCHERS [1].

(9 juillet 1508.)

In Jhesu nomine amen. Anno incarnationis ejusdem Domini millesimo quingentesimo octavo et die nona mensis Julhii, excellentissimo principe

[1] Ce document a été connu par M. Bion de Marlavagne, qui mentionne, dans son *Histoire de la cathédrale de Rodez*, le voyage à Mende de Bernard Anthoni.

domino Ludovico, Dei gratia Rege Francorum, regnante, et reverendo in Christo patre et domino domino Francisco, miseratione divina Mimatensi episcopo et comite Guabballitani, existente, noverint universi et singuli, presentes pariterque futuri, quod cum esset aliqualis controversia seu differencia super novo edificio pignaculi quod edifficari faciebat memoratus dominus noster episcopus in ecclesia cathedrali Mimatensi per et inter ipsum dominum episcopum ex una et ejus Capitulum dicte ecclesie ex alia partibus, ex et pro eo quia dictum Capitulum seu domini canonici ejusdem dicebant pignaculum predictum non posse nec debere edifficari eo modo quo fundamentum illius fuerat incoatum, nam si eo modo fieret atre sive *los corredos* dicte cathedralis ecclesie destruerentur et clauderentur et etiam ipsa ecclesia, si eo modo fieret, minaretur ruinam. Nolens dicte ecclesie cathedrali, sue sponse, prejudicare, ymo potius illam augmentare et augere, congregare insimul fecit [dictus episcopus] et mandavit quatuor magistros lapicidas, ad habendum eorum opiniones super comodo vel incomodo ac rancura prenominatis, videlicet magistros Bernardum Anthonni, magistrum operis seu edifficii ecclesie cathedralis Ruthenensis, Anthonium Maurini, magistrum edifficii *de las trebunhas* que fiunt seu edifficantur in ecclesia predicta Mimatensi, Jacobum Chasalis, Petrum Fayvi, lapicidas. Qui quidem magistri, palpato ut dixerunt dicto opere super commodo et incomodo dicte ecclesie ac modo edifficandi dictum pignaculum, prout et quemadmodum continetur in quadam papiri cedula, dixerunt oppiniones et relationes. Cujus quidem cedule tenor talis est :

Avis et delibération de nous Bernard Anthoni, maistre de l'esglise de Rodes, Anthoine Maurin, Jacques Chasal et Pierre Fay, massons, sur l'ediffice et maniere de ediffier le clochier duquel a present est acomensée la piason en la presente esglise cathédrale de Mende.

Vist et visitat lo loc hoyt es comensada la piason et aquel diligemment palpat, disem selom Dieu et nostra consencia que selom que l'esglise es comensada et troban et regardan toutz quatre d'um accord que lod. clochier non se pot point trobar sans pendre l'alée ho corredo de lad. esglise, ou de l'evesché autant que monta lad. alée. Disem en oultra que non se pot fayre en prenden lad. alée que sia au profit de l'esglise, per so que nos troban lad. esglise estre febla de muralhe et nom se pot trobar faysso ne moyan de liar lo clochier an lad. esglise que sia ben ny aprofetable et que nom sot en grand dangier de metre lad. esglise per terra per lo temps a venir, a causa del tramblamen de las clochas; car nos troban et regardan que non y a si bonas muralhas, tant sian espessas ny fortas, que las clochas, quant on las sona, nom las fassa tramblar, tant y puescha aver d'arcz ny de faulx bres, boquetz ne retretas. La raison est que nom ho dison point per las clochas que y sont a present tant solamen, mes pour la rayson du temps a venir, que

toutz quatre ensemble nous conciderons que Monssenhor de Mende ho Messenhors de Chapitre porroyent fere de plus grans cloches que celles que y sont a present et portarent encores plus grand préjudice a lad. esglise. Et toutz quatre d'un comun accord disom et troban selon nostre art que, se lod. clochier prend au long de la muralha de la nef, (que) per lod. tramblement del clochier les voultes de lad. grant nau de l'esglise sont en grant dangier de se fondre et tombar a terra, car lad. esglise a assés de charge et de fays sans so que lo clochier non si ajouste. Aussi dison toutz quatre d'ung accord et aven avisat que lod. clochier se pot ben fayre sans préjudice ne domatge de lad. esglise et au proffit et honeur de Mossenhor, c'est assavoyr sur la chappella que toche en l'alée, en prenant certayne petite partie des maysons episcopales ou de la court d'icelles; et en lo fasen autrament, non sera point de proffit a Mossenhor ny a lad. esglise, atendut que l'obratge es somptueux et de grant extime et que, quant au regard des fondemens ja faictz, il n'y a rien faict que ne serve au propos dud. clochier.

Et premissa dixerunt ipsi supranominati magistri in presencia magistrorum Johannis de Manso, Johannis Duranti, Guillelmi de Fontibus, notariorum Mimati, Johannis Bardonis, clerici, Petri Chambonis, testium, et mei notarii infrascripti qui in premissis presens fui infra ecclesiam cathedralem Mimatensen. Et visis supra insertis opinionibus per memoratum dominum episcopum et ad ejus noticiam deventis, nolens nec intendens eidem ecclesie, ut dictum est, prejudicare, anno et die predictis et supra in presenti et publico instrumento annotatis, existentibus in Capitulo nobilibus et egregiis viris dominis Hermungardo Falconis archidiacono, Guidone de Panusia, Johanne Martini seniore et Guillelmo de Grandimonte, nullis aliis dominis canonicis ex tunc in dicto capitulo existentibus, licet ad hoc assignati, ibidem capitulantibus et capitulum tenentibus, venerunt ibidem egregii et venerabiles viri domini Petrus Cappellani, vicarius et officialis ejusdem domini Mimatensis episcopi, necnon Guillelmus Fornerii, rector de Calmonte, Agenensis diocesis, qui, habito inter eos communi tractatu de hujusmodi materia et perlectis ibidem in presencia eorum opinionibus dictorum magistrorum lapicidarum, ipsis etiam presentibus, convenerunt inter se videlicet ipse dominus officialis vicarius et rector, nomine dicti domini Mimatensis episcopi, et ipsi domini canonici supranominati, nomine Capituli, ut continetur et est descriptum in quodam cartello papireo hujus tenoris :

Et veu ce que dessus est contenu tant par mon dit Senhor de Mende que part Mess. de Chapitre et actendu que led. clochier ne se pouvoyt fere comme avoyt esté advisé primieyrament, a esté derechef advisé et délibéré par mesd. seniors de Chapitre et les desus nommés mestres que led. clochier

se fera et edifiera ou lieu ou estoyt la chapele de Toussans nommée Unze mil Vierges et prendra le primier mur devers l'esglise jusques au pilier des chapelas et les alées franches et tireront par leur cours ainssi que sont comencés et tirera ledit mur devers la chapela de Sancte Luce autant que sera necessaire; et devers l'esvesqué sera l'autre mur et pendra jusques au mur de la chapela de Sancte Quete, comprins le mur de lad. chapela; et y sera feta une porta aud. clochier devers lo costé dudit esvesqué pour l'antrée de mon dit senhor de Mende a lad. esglise ainssi qu'estoyt par avant et de tote ancieneté, et desobz led. clochier sera fecta une chapela de la auteur dels autres chapelas avecque l'arc que seroyt necessaire par davant lad. chapela; et jouinra lo mur dud. clochier au mur fet por lad. chapela de Toutzsans. Et mon dit senhor de Mende fera l'autre clochier et chapela, semblable ou plus grant, ou costé de cloustres et sur la chapela de Sanct Saulveur ainssi que autres foys a esté convenu entre mes dictz senhors de Mende et Chapitre qu'il le pourra fere semblable oud. clochier premier icelluy achevé et pourra pendre des cloustres ou livrerie ou de la ou il sera necessaire pour fere led. clochier en semblable quantité que led. senhor de Mende a bayllé de son esvesqué et maysons episcopalles, ou plus s'il est necessaire.

Et ne premissa partes ipse, nominibus quibus supra, tenere et observare promiserunt et convenerunt, de quibus idem dominus vicarius peciit instrumentum fieri et retineri per nos notarios infrascriptos ad opus dicti domini Mimatensis episcopi, et ipsi domini canonici nomine dicti Capituli. Acta fuerunt hec in Capitulo predicto, testibus presentibus magistro Johanne de Manso, notario, Guillelmo Chardonis, scriptore, Johanne Chauce, sartore, et supradictis quatuor lapicidis et nobis notariis subsignatis et me Johanne Torrenti, auctoritate regia publico notario, qui de premissis requisitus cum venerabilibus et discretis viris dominis Johanne Macelli et Matheo Fabri, notariis requisitis, notam recepi.

[Arch. départ. de la Lozère, G 699.]

XI

MARCHÉ AVEC JEAN DESPEYSSES POUR LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE.

(18 mars 1599.)

. . . Et premierement sera tenu ledit Despeysses de faire faire ledit bastiment à pierre et chaulx et sable, en bonne et deue forme, et relonger ladicte église despuys le commancement jusques au milieu des deux clochiers et que le tout soit faict en ouvraige plain, sans façon, contenant de longueur ladicte église de quarante thoises de long ou environ.

Plus sera tenu de bastir et construire toutes et chacunes les voultes, tant de la nef de l'église que des allées, comme aussy re[mettre en estat les chap]pelles qui se trouveront estre ruynées, le tout basti de pierre de taille ou tieure pour le regard desdictes voultes, au choix dudit Despeysses, et que lesdictes voultes soyent faictes de la mesme haulteur, largeur et grandeur qu'elles estoyent auparavant que ladicte église feust ruynée, et faire les arcz boutans nécessaires tant pour la grande nef de ladicte église que pour les voultes des allées et des chappelles qui sont abbatues, ensemble la muraille qui faict la séparation desdictes chappelles, et racommodera celles qui sont faictes, le tout sans façon ny ornement et de pierre de taille.

Sera tenu de faire tous les pilhiers requis et nécessaires pour porter lesdictes chappelles et voultes tant grandes que petites, de mesme grosseur et haulteur qu'ilz estoyent auparavant la ruyne de ladicte église.

Plus sera tenu faire bastir entre lesdits pilliers les arcades, de pierre de taille, [pour le sous]tenement de la grande voulte et desdictes al[lées. . .]able et lesdicts pilhiers bien bastis à chaux et à [sable. . . . .]; les autres arcades et arcz bouttans seront faictz de pierre de taille par le dehors et dedans ou il en sera besoing et ainsy qu'estoient auparavant, pour le soustenement desdictes voultes tant de ladicte nef que desdictes alées et chappelles, tout ainsy que sera jugé et trouvé bon par les massons et conducteurs de l'euvre et qu'ils verront estre nécessaire.

Et fera une muraille de l'haulteur de deux canes à l'entour du cœur de ladicte église pour la séparation dudit cœur et des alées, aveq troys portes de pierre de taille, une de chasque costé et l'aultre du costé à l'entrée du cœur, et aux lieux ou adviseront estre nécessaire, de la mesme haulteur et largeur que lesditz sieurs évesque, chappitre, clergé et scindicz adviseront.

Plus sera tenu de faire faire une chère episcopalle et aultre chère pour le prédicateur, toutes deux de pierre de taille, au lieu ou il luy sera monstré.

Plus sera tenu de faire une muraille de pierre de taille à la face et entrée du cœur de ladicte église, de ladicte haulteur de deux canes ou troys canes au plus, et une tribune et petite montée de pierre pour y aller, trois portes de pierre de taille, sans façon, aux lieux ou il sera requis et comme il luy sera monstré, de la mesme haulteur et largeur qu'il sera advisé estre nécessaire.

Item fera accommoder la grande porte de ladicte église et y fera mettre les pierres nécessaires, de la mesme façon qu'elle estoyt.

Fera aussy une grosse muraille entre les deux clochiers, de la mesme espesseur et haulteur que les marques et attentes de pierre sont posées ausditz clochiers, de l'haulteur de la grande voulte appellée la nef et quelque peu plus haulte pour tenir d'aultant asseurée ladicte voulte et cou-

vertures, ladicte muraillhe de bonne massonnerye de pierre commune, à chaulx et sable, rebatue par le dedans et dehors de ladicte muraillhe.

Et fera au milieu d'icelle une grande porte et au dessus icelle une grande fenestre de pierre de taille, ronde, de douze pans d'haulteur et rondeur.... église et en façon de roze, toute plaine, et y.... nécessaires pour y ficher la vistre.

Et fera aussy à ladicte église... fenestres longues, sans enrichissement, à taille toute plaine, toutes telles qu'elles y seront requises et nécessaires pour esclairer ladicte église.

Sera aussy tenu ledit sieur Despeysses de faire la charpenterye qui sera besoing pour porter les couverts de ladicte église et chappelles, de bois de pin, sec ung an ou environ auparavant que de le mettre en œuvre, de la mesme grosseur et espesseur qu'il est requis en une telle charpenterye, soyt pour les saumyers, traversiers, aiz et tout autre boys à ce nécessaire.

Et aussy fera le couvert de la longueur et largeur de ladicte église et chappelles rellevées, par dessus les voultes, de telle haulteur qu'il sera jugé estre nécessaire, de thuille bonne et marchande, le tout faict en bonne forme, et bien posée et sarrée.

Item sera tenu de faire les sept portes de noyer doubles pour la fermeture de ladicte eglise aveq tous les ferremens nécessaires pour fermer icelles, soyt gons, palestraiges, gros clous..... clefs et tout ce qui est nécessaire, rendre la clef à la main...[1].

[Arch. départ. de la Lozère, G 1445 (Copie du XVIIe s.).]

XII

MARCHÉ AVEC ANTOINE BARJON, D'AUBUSSON, POUR LA CONFECTION DE TAPISSERIES.

(10 avril 1706[2].)

A esté convenu de ce qui s'ensuit entre Messire François-Placide de Baudry de Piencourt, évesque et seigneur de Mende, comte du Gévaudan, et Me Antoine Barjon, marchant de la ville d'Aubusson en la Marche : Sçavoir de la part dudit sieur Barjon qu'il promet et s'oblige de faire fabriquer en la manufacture de lad. ville d'Aubusson huict pièces de

[1] Publié dans le *Bull. de la Soc. d'agriculture... de la Lozère,* an. 1861, p. 350.

[2] Cette date nous est fournie par la quittance de 3,000 livres, annexée à l'original du marché et donnée par ledit Barjon à Nicolas-Renauld de la Roche Aymon, procureur de Mgr de Piencourt, le jour même de la conclusion du marché.

tapisserie estain, la chaîne à trois broches, du dessein, haulteur et aulnage cy apprès :

La première pièce représentant la Nativité de la Sainte Vierge;
La seconde sa Présentation au Temple;
La troisiesme l'Annonciation;
La quatriesme la Visite à Sainte Elizabeth;
La cinquiesme la Naissance de Jesus Christ;
La sixiesme l'Adoration des Roys Mages;
La septiesme la Purification au Temple;
La huitiesme et dernière pièce l'Assomption glorieuse de la Sainte Vierge.

Les bordures desd. pièces seront au moins d'une demy aulne de largeur avec les quadres et guillochis. Et seront placez au millieu de la bordure d'en hault les armes dud. seigneur évesque, au millieu de celle d'en bas son chiffre, aux quatre coins desd. bordures des cartouches, dans les deux d'en hault le chiffre de Jesus Christ, dans les deux d'en bas le chiffre de Marie. Et dans les bordures des costez il y aura dans le millieu de chacune une cartouche embellie d'un solleil rayonnant sur un rocher. A l'égard du dessein des susd. pièces il sera fait le plus beau et le plus régulier qu'il se pourra. Les personnages seront à demy-corps et plus, à cause de la grande haulteur, et il y aura des paisages et lointins dans chacune desdites pièces, qui seront de quatre aulnes de haulteur, dont six de cinq aulnes et demye chacune et deux autres de cinq aunes deux tiers, aussy chacune, de tour ou de longueur.

Lesquelles dittes pieces, bien et duement fabriquées de bonnes laines estains, de bonnes couleurs, bien dégraissées et surplus rehaussées suivant la qualité de lad. tapisserie de stoyes, charons et costumes, sans aucun meslange de fleurets, ledit sieur Barjon sera tenu de les deslivrer à la personne qui sera commise ou qui viendra à Aubusson de la part dudit seigneur évesque par tout le mois d'avril mil sept cens sept, sous cette condition néantmoins que où il ne les délivreroit dans ledit tems, ledit seigneur ne pourra prétendre ny demander aucuns dommages et interestz ny refuser la délivrance et réception de ladite tapisserie ny le payement du restant du prix d'icelle, bien entendu pourtant qu'elle sera délivrée dans les six mois suivants pour tout délay, à peine de tous dommages et intérests.

Et de la part dudit seigneur évesque qu'il payra audit sieur Barjon ladite tapisserie à raison de trente trois livres l'aulne quarrée de Paris, et l'augmentation d'aulnage, s'il y en a, sur ces mesures susdittes, jusqu'à concurrence d'une aulne quarrée seulement, et en oultre les frais d'enbalage et voiture jusqu'à Mende et ceux du voyage dudit Barjon ou de celuy qui sera envoyé de sa part pour délivrer et mettre en place lesdittes pièces, et encore les frais de retour au cas que ledit seigneur évesque souhaitte et

ordonne ledit voyage, et que sur le prix cy-dessus convenu il sera payé comptant audit sieur Barjon par forme d'arres et avance la somme de trois mil livres et a la feste de Noël prochain celle de quinze cents livres et le restant du prix auquel se trouvera monter ladite tapisserie au jour de la délivrance d'icelle [1].

[Arch. départ. de la Lozère, G 699.]

Ch. Porée,

Correspondant du Comité.

[1] Publié par M. André dans *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, an. 1890, p. 598.

LE RELIQUAIRE
DE L'ÉGLISE D'ANNÉOT
(YONNE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINE,

Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

Il y a quelques mois, mon ami, M. le chanoine Patriat, curé d'Annéot, près Avallon, trouva en restaurant son église, qui est des XIIe et XVe siècles, dans une sorte de cachette pratiquée dans le mur du bas côté Nord, un petit édicule de pierre blanche monolithe, que je crois un reliquaire datant des premiers temps de cette église. Il a la forme d'une église et le grain de la pierre ressemble beaucoup à la grande oolithe miliaire, si propre à la taille et que l'on trouve à quelques lieues de là, dans la partie orientale du département, dans des assises qui ont été exploitées dès la plus haute antiquité.

Ses dimensions sont de 0 m. 23 de long sur 0 m. 16 de large. Les pignons ont une hauteur de 0 m. 30. Le toit, de 0 m. 12, est à imbrications; huit rangs de chaque côté. Un ciseau habile a travaillé ce petit monument.

Un des pignons est décoré dans toute sa hauteur d'une jolie croix gravée qui rappelle les croix du XIIe siècle et les croix mérovingiennes, par exemple celle que l'on trouve sur les sarcophages monolithes de Quarré-les-Tombes [1]. Sur ces deux pignons on voit encore les traits de la scie qui a détaché ce bloc de pierre.

Les côtés sont ornés, l'un de six arcatures aveuglées en plein-cintre, l'autre de cinq seulement, montant toutes jusqu'à la naissance du toit. Elles reposent sur des colonnes engagées, avec chapiteaux sans sculpture, simplement biseautés. La base, sans piédestal, est supportée par une plinthe de 0 m. 03 de haut, courant sur la longueur des bas côtés.

[1] Abbé Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes*, p. 66.

L'intérieur du reliquaire, qui est vide, n'est éclairé par aucune ouverture pratiquée sur les côtés ou sur le toit. Cet intérieur, creusé rectangulairement jusqu'à la naissance de la couverture, ne laisse que des parois de 0 m. 03 d'épaisseur. L'édicule se fermait donc par-dessous, ou plutôt reposait simplement sur une dalle ou surface plane, pierre ou bois, car on ne voit là aucune trace de fermeture.

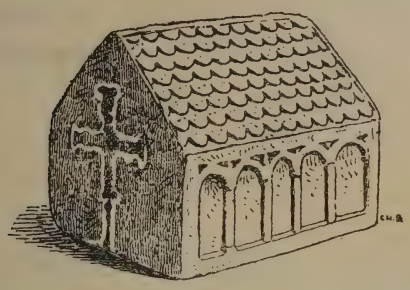

Reliquaire de pierre, à l'église d'Annéot (Yonne).

Le plafond dans son milieu est assez profondément excavé d'un trou circulaire de 0 m. 10 de diamètre, finissant en cône, comme l'exigeait la pente de la toiture; c'est là que devaient être les reliques. Un examen minutieux m'a montré sur les parois intérieures les restes d'un fin mortier, à quelques centimètres du plafond. Ce mortier devait retenir une mince dalle, s'emboîtant exactement sur toute la surface du plafond et recouvrant les reliques, comme, sur nos pierres d'autels modernes, la petite plaquette de marbre ou de pierre portant les seings recouvre le tombeau ou l'excavation pratiquée près du bord, dans l'épaisseur de la pierre sacrée et dans laquelle des reliques ont été déposées.

Le saint patron de l'église d'Annéot est saint Gengoult, qui vivait au VIIIe siècle, et qui, d'après la tradition locale, possédait un petit castel à Annéot. Les légendes concernant la vie du saint à Annéot même sont encore très vivaces dans le pays. Une jolie fontaine recouverte d'un toit en laves, dédiée à saint Gengoult, très fréquentée jusqu'en ces derniers temps et encore aujourd'hui par les pèlerins des environs, est située tout près du castel que, d'après la légende, possédait le saint. Il est probable que ce reliquaire renfermait des reliques de notre saint bourguignon si populaire en nos contrées.

L'église d'Annéot, bâtie au fond d'une immense vallée liasique,

et s'enfonçant de plusieurs marches dans les terres, est très humide; parfois même, en hiver, le dallage est recouvert par l'eau. Tout l'édifice à l'intérieur est salpêtré. Cette humidité et le temps ont patiné ce petit reliquaire; l'intérieur est revêtu d'une légère couche ou efflorescence de carbonate de chaux, comme il arrive pour nos calcaires exposés longtemps à l'action de l'eau ou de l'air humide.

F. Poulaine,
Correspondant du Comité.

LA
CROIX PROCESSIONNELLE
DE LABASTIDE-DENAT
(TARN),

PAR M. CHARLES PORTAL,
Correspondant du Comité, à Albi.

Dans son *Répertoire archéologique du département du Tarn* [1], Hippolyte Crozes signale la croix processionnelle de Labastide-Denat [2], « croix splendide qu'on dit provenir d'un monastère de cette contrée anciennement supprimé ». Le qualificatif splendide est un peu exagéré, et quant à l'origine de cette pièce d'orfèvrerie, peut-être n'est-il pas nécessaire de recourir à de vagues hypothèses, sachant que le village de Labastide a dépendu des évêques d'Albi, — d'où son nom de Labastide-Episcopal, — puis d'une riche famille dont elle prit le nom (Labastide-Dupuy).

Quelle que soit sa provenance, cette croix, sans offrir l'intérêt de celle de Castelnau-de-Montmiral [3], dans le même département, mérite cependant de fixer l'attention des archéologues. (Pl. VII.)

La tige verticale mesure 0 m. 80 de long et la traverse horizontale 0 m. 42; la largeur commune est d'environ 0 m. 05 sur une épaisseur un peu moindre. La matière première est une mince feuille d'argent doré, mais la dorure n'est aujourd'hui intacte que sur les motifs ornant les quatre extrémités. La décoration consiste en un rinceau repoussé en relief, sur la face et le revers des branches dont l'intersection porte, d'un côté, un christ d'argent massif, de l'autre, le buste de Dieu le père bénissant de la main droite,

[1] Crozes, *Répertoire archéologique du département du Tarn*, p. 35.

[2] Labastide-Denat, canton de Réalmont, arrondissement d'Albi.

[3] E. Rossignol, *Monographies communales*, t. III, p. 379 (Toulouse, 1865, in-8°), et Ch. Samaran, *La croix... de Castelnau-de-Montmiral*, dans la *Revue de Gascogne*, 1901.

tenant un globe surmonté de la croix, de la main gauche. Des deux côtés, les extrémités des branches sont garnies d'un médaillon quadrilobé dont le centre est occupé par l'image symbolique également repoussée en relief et assez grossièrement rendue de l'un des quatre Évangélistes. Dans chacun des lobes est serti un verre ou une pierre de forme carrée et sans valeur. Le pied s'engage dans un pommeau de même style portant aussi des pierres carrées. Les épaisseurs des branches sont unies, sans ornement.

Les remaniements subis par cette croix sont facilement reconnaissables. Outre que la partie, actuellement nue, qui précède le pommeau devait être, à l'origine, dissimulée sous une applique qui a disparu, on constate que les médaillons des Évangélistes ont été déplacés. Les uns sont à l'envers ou de travers, d'autres se répètent sur un même côté. Ainsi, sur la face, l'aigle, symbole de saint Jean, se trouve une première fois à l'extrémité supérieure, une seconde fois à l'extrémité droite de la traverse. Au revers, il y a, par compensation, deux personnages (saint Mathieu) aux deux bouts de la tige principale. L'un des aigles, les deux personnages, le bœuf (saint Luc) du revers sont dans des positions défectueuses. Quant au lion (saint Marc), sa représentation est telle qu'il faut la deviner.

De plus, à une époque récente, on a jugé bon de souder, au-dessus et au-dessous du Christ, deux bandes d'un métal quelconque qui produisent l'effet le plus disparate. Enfin il paraîtrait que les verres sertis dans les médaillons et sur le pommeau ont remplacé des intailles ou des camées. Mais ceci pourrait bien n'être qu'une légende sans fondement sérieux.

Toutes ces modifications, — réelles ou supposées, — n'ont pas transformé le style de la croix de Labastide-Denat, qui doit être attribuée au XVIe siècle. Il sera d'ailleurs intéressant de la comparer à celle d'Ornans, du même siècle, dont le *Bulletin archéologique* a donné la reproduction [1].

Ch. Portal.

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, pl. XVI.

INVENTAIRE
DES ORNEMENTS ET JOYAUX
DE L'ÉGLISE DE THÉROUANNE
EN 1422,

PUBLIÉ PAR M. L'ABBÉ BLED,
Correspondant honoraire du Comité, à Saint-Omer.

L'inventaire qui suit est extrait d'un manuscrit du xve siècle de 318 feuillets grand in-4°, commençant au feuillet 44, conservé dans la bibliothèque de l'évêché de Bruges, sous la cote 284 qui lui a été récemment attribuée. M. Duchet qui, en vue d'une étude historique qu'il préparait sur Thérouanne, avait exploré, il y a bientôt quarante ans, les manuscrits de l'évêché de Bruges, avait dressé une table des matières contenues en ce registre. Elle a paru dans les *Cartulaires de l'église de Térouanne*, page 333, recueil que publia en 1881 la *Société des antiquaires de la Morinie*, sous les noms de MM. Duchet et Giry.

Lorsque M. Giry, qui avait bien voulu entreprendre de réunir les notes laissées par le regretté M. Duchet, son ami et collaborateur, se rendit en 1874 à Bruges, afin de revoir les sources explorées par ce dernier, il ne put parvenir à mettre la main sur le manuscrit dont il est ici question. Son principal regret était que son ami n'eût point pris copie des inventaires dont il mentionnait l'existence dans sa table. Les courts et incomplets extraits qu'en avait donnés M. A. Legrand [1], qui, dès 1857, avait eu communication du registre, n'étaient point pour contenter ce passionné chercheur de documents historiques.

Une bienveillante intervention m'a mis en main le précieux manuscrit. Il m'a paru, en le lisant, que les regrets de M. Giry

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. II.

étaient très justifiés. C'est pourquoi j'ai entrepris la transcription intégrale de ces inventaires, avec les notes marginales et intercalées qu'une revision postérieure, faite vers 1434, y a ajoutées.

C'est le 6 mai 1422 que, «par mandement et ordenance de Messieurs de capitle», se fait l'inventaire des ornements et joyaux de l'église de Thérouanne. Les titres recueillis de l'histoire de cette église ne signalent pas d'inventaire depuis ceux qui furent faits, et très sommairement, en 1283 et 1286[1].

En 1422, depuis bien des années déjà était commencée cette série de fautes, de lâchetés, de trahisons et de malheurs qui, comme le dira Jeanne d'Arc, avait mis grand'pitié au cœur de France. Jamais cette malheureuse nation n'était descendue si bas. Henri V régnait, ou du moins gouvernait à Paris; Isabeau de Bavière et Philippe de Bourgogne avaient contraint Charles VI de signer le traité de Troyes, par lequel il donnait sa fille Catherine en mariage au roi d'Angleterre et écartait de la couronne de France après lui son propre fils, le dauphin Charles. Charles VI envoya même à l'évêque de Thérouanne l'ordre d'assembler les prélats, abbés, ecclésiastiques et principaux suppôts de son diocèse pour leur faire prêter le serment de fidélité à ce honteux traité.

Jamais, jusque-là, Thérouanne n'avait été l'ami des Anglais, dont il avait toujours terriblement souffert.

Après la bataille de Crécy, durant laquelle Jean de Vienne, autrefois évêque de Thérouanne et alors archevêque de Reims, se tenait dans la mêlée au côté du roi de France, Philippe de Valois, Thérouanne avait été pillé et incendié par les Anglais et les Flamands réunis. Quelques années après, en 1369, il fut de nouveau menacé et serré de près par le duc de Lancastre, puis par le comte de Warwich. La sanglante défaite d'Azincourt, à quelques lieues de Thérouanne, avait encore mis la malheureuse cité à la merci des Anglais. Mais au moment où se fait notre inventaire, la ville si française n'a plus rien à craindre du séculaire ennemi de la France, et même les présents des pillards d'autrefois viennent enrichir la «trésorie» du chapitre.

Coïncidence singulière, c'est la veille même de la bataille d'Azincourt, 24 octobre 1415, que Louis de Luxembourg, nommé depuis

[1] Voir Duchet et Giry, *Cartulaires de l'église de Thérouanne*, n°s 233 et 234.

environ un an à l'évêché de Thérouanne, et se trouvant alors au château de Saint-Pol qui était à son frère, annonce à son chapitre qu'il se dispose à faire sa joyeuse entrée dans sa ville épiscopale. Il a hâte de s'y rendre, dit-il, «pour la consolation et tuition» de sa ville, qui, alarmée du voisinage des Anglais, réclame la présence de son évêque; seulement, il informe les chanoines que, sans préjudice des usages et cérémonies ordinaires, son entrée se fera sans aucun appareil, «*causantibus periculis imminentibus et exercitu regis Anglicorum, domini nostri regis et regni Franciæ inimici*[1]».

L'ambitieux prélat ne devait pas conserver longtemps pareille aversion pour l'Anglais; peut-être même son infidélité au prince, qu'alors il déclarait sien, date-t-elle du lendemain du désastre d'Azincourt.

Quoi qu'il en soit du commencement de sa trahison, Louis de Luxembourg, comme toute sa famille du reste, fut des plus empressés à passer au parti anglais.

C'est à sa considération que, le 12 octobre de cette même année 1422, le convoi funèbre qui transportait en grande pompe de Rouen à Calais le corps du roi Henri V, mort à Vincennes le 31 août précédent, s'arrêta à Thérouanne où fut chanté un service solennel. Quelques années après, en 1433, Louis de Luxembourg célébra dans sa cathédrale de Thérouanne le mariage de sa nièce Jacqueline, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avec Jean duc de Bedfort, régent de France pour le compte du roi d'Angleterre, et à qui Jean de Luxembourg, frère puîné de notre évêque, vendit Jeanne d'Arc pour 10,000 livres.

Et puisque nous avons en ce moment sous la main ce mauvais patriote, rappelons sommairement son *curriculum vitæ* au service de l'Angleterre.

Nous voyons en 1422 Louis de Luxembourg, évêque, se faire, en Angleterre et sur le continent, recruteur de troupes pour l'Anglais et conduire lui-même à l'armée ses contingents recrutés; en 1423, le duc de Bedfort le crée président de la Chambre des comptes et chef des finances. La même année, il lui donne, après confiscation, l'hôtel que possédait à Paris Guillaume IV de Champeaux, évêque de Laon, demeuré fidèle au parti français; en 1424, il est fait chancelier de France, puis le 14 juin 1429, gouverneur de Paris,

[1] Duchet et Giry, *Cartulaires de Thérouanne*, n° 323.

charge dans laquelle il fut confirmé par le roi Henri VI, en 1433. En 1429, il fait renouveler par le Parlement le traité de Troyes; il assiste au sacre de Henri VI dans l'église Notre-Dame de Paris, en 1431; il fit enfin partie du tribunal qui condamna Jeanne d'Arc et assista à son supplice.

En récompense de ses services, il fut nommé, en 1436, au siège archiépiscopal de Rouen. Nommé cardinal en 1439, il ne voulut accepter qu'après s'être assuré de l'agrément du roi Henri VI. Après la prise de Paris par le roi de France Charles VII, il fut de ceux qui s'enfermèrent dans la Bastille pour prolonger la résistance. Contraint de céder, il se retira en Angleterre, sa patrie d'adoption; il y occupa le siège épiscopal d'Hély et y mourut en 1443.

Inventoire des aournemens, joyaulx et autres biens estant en le warde du trésorier, appartenans à l'église de Térouenne, fait par le commendemant et ordenance de Messrs de capitle d'icelle église, par honnourable et discrez M. Estienne Renti, N. Bourgoys, appelés à ce, messire Jehan de la Haye, maistre de la fabrique et messire Jacques de Nielez d'une part, et M. Nicaise Bayard trésorier et cannoine de led. église avec messire Willeme de Bourecq et messire Baudin Rebillon d'autre part, et fu le VIe jour de l'an M CCCC XXII[1].

I

S'ENSUIVENT DRAPS À PARER LE COER.

1. III draps de vloux armoyez des armes d'Artois.

2. VI draps d'or que on dist de nacques.

3. II draps que le roy Jean donna non paraux.

4. I drap vermeil ouvré d'arbrisseaux et bestes d'or que madame de Bar donna.

5. I drap de cammocas que fu sur le tourel au service du comte de Genève, dont on a fait VII coussins cy apres declarez ou capitle des nappes.

6. I vert drap à arbre d'or.

(1) M. Chavanon, archiviste du département du Pas-de-Calais, a bien voulu m'aider dans la lecture de plusieurs passages difficiles du manuscrit de Bruges: je le prie d'agréer l'expression de ma vive et respectueuse reconnaissance.

7. I drap gaunastre ouvré d'or de quoy on pare le siège de Mons. l'évesque.

8. I drap rouge à oyseau d'or et ègle grant au milieu.

9. I bleu drap à oyseau d'or de quoy on couvre le grant autel, et est maintenant sur les fons en l'église pour couverte.

10. II draps d'or à arbrisseaux vers et à gaces[1], lesquelz donna l'escolastre D'Ays.

11. II autres draps de cammocas à petiz cerfs d'or et quy furent aud. escolastre.

12. II draps d'or à ymage de N. Dame, l'un à grans ymages et l'autre à petites ymagez.

13. II autres draps d'or, l'un à ymage de le gesine N. Dame et l'autre à ymage de roys.

14. II autres draps plus vieux à ymagez de N. Dame, l'un à estoilles et l'autre nient.

15. II blans draps semez de rosettes à ouvrage de broudure, l'un plus estroit de l'autre, et furent à l'évesque Engeram de Créqui, et du plus estroit est enveloppée le chaiaire N. Dame et fort usé.

16. II draps a rondiolles, l'un à lions et l'autre à ègiez d'or.

17. *Vacat.*

18. II autres draps à rondiolles à griffons d'or.

19. II bleuastres draps à lions d'or enkainiés.

20. De II draps verds à escuchons des armes de S. Pol et de Valois sont fait IIII tunicles pour les enfans de coer.

21. II draps rouges à griffons d'or, dont le I fait courtine à l'horloge et l'autre a l'autel.

22. XI autres draps de petite valeur de plusieurs couleurs, dont les II sont à l'évesque et sont bleus, les autres II ou doyen, à lyons rampans et arbrisseaux.

23. II barez à bippars, I à griffons, I à lions d'or dos comtre dos, et III ès fond des huches et ne valent rien.

24. I drap vermeil de haute liche du crucefiment, pour parer le coer.

25. I autre grand drap de soye et drap d'or en la moyene armoyet des armes de Fiennez.

[1] Nom de la pie en patois.

26. I kieute pointe ouvrée de brodure que on dist qu'elle fu à l'évesque Henry [1].

27. Une grande kieute pointe palée de soye gaune et rouge, *modicum valet.*

28. Le grande cortine de quaresme pallée de soye gasne et rouge avec les anneaulx de léton.

29. Il y avoit un drap de soys royet ou on solat envoleper les draps d'or dont on a fait les bannières.

30. IIII calpitres tannés qui furent à syre Mahieu de Kayeu, dont les II sont cousu ensemble et sont marcepiet devant le grand autel, le tierch au banc du coer et le quart est en estre, lesquelz sont pouris et viez. Celui qui est de II pièches est devant, l'autre est en estre.

31. I drap vert semenchiet d'oiselles d'or que donna me dame de Bar.

32. II draps d'or bleus, l'un semenchiet de quewes de paon et l'autre de lionceaulx et feulles d'or, donnez par Mons. de Bar.

33. II autres draps d'or bleus semenchez de garbettes d'or et estinceles de rouge donnez par le royne d'Angleterre, Ysabel, fille de France.

34. II autres draps d'or vermeaux semenchiez de doubles oyselles et de fuelles d'or donnez par le roy Charle de Franche.

35. I autre drap de soye vermeille semenciet de blanques fuelles de vingne et fu acaté par le fabrique à mons. Baudin de Fiennes [2] archidiacre de Térouanne.

36. I drap de plusieurs couleurs, est assavoir bleu, rouge, gasne, verd.

37. I autre drap de samis renforciet vermeil à petites royettes, et est pour faire courtines.

38. une piece d'orfroys à losenghes de plusieurs couleurs, est assavoir, rouge, bleu et blanc, et est petit estamit en or.

II

S'ENSSUIVENT LES CAPPES.

39. II mieses cappez de vert vloux à estoilles d'or et ont pumeaus et asseaus d'argent doré à tabernacle.

[1] Henri des Murs, 1276-1286.

[2] Je n'ai pas rencontré d'autres mentions de cet archidiacre; mais la liste que j'ai dressée des archidiacres de Thérouanne a une lacune de 1337 à 1380. Voir *Liste des dignitaires de l'église de Thérouanne.*

40. Le cappe que mons. le doyen de l'église vest, de vloux vermeil ouvrée de brodure à tassel et pumel d'argent doré.

41. Le cappe de vloux vermeil qui fu à sire Jehan Laon, à tassel et pumel d'argent doré.

42. III cappes de bleu vloux armoyez des armes d'Artoys, estoffés de tasseaux et pumeaus et d'argent doré. Fault un pumel que ont payet les hoirs N. Bigart.

43. III cappes de drap d'or que on dist de naques, estaffés de tasseaux d'argent, et les deux ont pumeaux d'argent, exceptez III qui sont demourés ès dits cayez, le résidu en la trésorie.

44. Une cappe de drap d'or estant ouvrée d'ymages de plusieurs apostles et martirs de broudure à tassel et pumel d'argent.

45. Une autre cappe verdastre à ymagez de broudure estoffée de tassel et pumel d'argent.

46. Une blanque cappe qui fus à l'évesque Engueran semée de rosettes à ymages de bordure et à I grand rond tassel d'argent doré et pumel; et le porte volentiers messire Jaque de Nielez.

47. Une autre cappe besantine d'or à plat tassel d'argent sur or.

48. Une blanque cappe fourée de verd que fu au pénitenchier de Cressy [1], à I tassel esmailliet.

49. II blanques cappes, l'une semée de rosettes et l'autre qui fu à l'escolastre Days, semée de pans à piés et testes d'or, à tassel et pumel d'argent, et le tassel est en le trésorie.

50. II rouges cappes ouvrées de broudure qui servent aux apostles.

51. Une noire cappe que l'on vest cotidiennement à *requiem*.

52. III noires cappes que donna l'archidiacre de Chambeli, besantées d'or à III tasseaux d'une fachon et pumeaus, armoyez de ses armes, dont les tasseaux sont rompus et mis en la trésorie; les pumeaux et tasseaux sont en la trésorie excepté III pumeaus qui sont et tyennent aux cappes.

53. III verdes cappes a escuchons d'argent, à elles rouges, que soloient avoir tasseaux de coevre couvert d'argent et pumeaux d'argent; les tasseaux sont rompus et mis en l'eaumaire, desquelles les tunicles des enffans ont été fais nouvelement, comme appert,

54. Une cappe de soye esquevetet, que on dist de le Planque, à I tassel esmailliet et pumel d'argent.

[1] L'obituaire de Boulogne mentionne un Jean de Crescy pénitencier au 8 avril, sans autre date.

55. Une cappe de vert samit doublée de blanque toille, à I tassel d'argent à pissonceaux et plumel d'argent. Le tassel et pumel sont en le trésorie.

56. Une cappe qui fu maistre Pollard, où il y a plusieurs bestes bleues, blanques et josnes, à I ront tassel d'argent, qui fu de le cappe de *requiem* à I pumel de coevre,

57. I autre viese bleue cappe à ymage de broudure, qui fu estoffée de tassel et pumel de coeuvre, et fu à le trésorie.

58. II cappes verdastres de ymage de le gésyne N. Dame, estoffées sans argent, nommez tabbars.

59. Il y avoit II blancques cappez estoffées et à tasseles de coevre dont on a fait de l'une les tunicles des effans du coer.

60. IIII rouges cappes pour les martirs, estoffez comme dessus sans argent, dont l'une est à le ferte, et des autres III cappes on en a fait IIII petites cappettes pour les enffans, et ont les orfroys de rouge à croissans et estoilles d'or.

61. II cappettes pour les enffans I d'or, l'autre de vloux faites des cappes donnez par sire Mahieu Anceste.

62. Il y avoit IIII viesez cappes de plusieurs couleurs dont les II sont aliénées pour doubler autres cappes, et les autres II sont ès fons des bresteaus et sont de nulle ou petite valeur.

63. Une noble cappe de drap d'or ouvré de broudure d'ymaiges et armoyé des armes du pape Clément VII, jadis évesque de Thérouanne. Le tassel est en le trésorie[1].

64. Plusieurs autres aournemens et joyaulx donnés par ledict pape Clément et apportées par M. Guy Austin, présenté en capitle, et en avant délivrés au trésorier qui pour lors estoit par commandement de capitle, le XIXe jour d'octobre l'an M CCCC et IX.

65. Primes I bel missel qui commence au second fuillet du commencement *Baptista.*

66. Une casule de drap d'or de dammas à escuchons des armes dud. pape Clément.

[1] La bulle de Clément VII annonçant ces présents à l'église de Thérouanne est du 18 mai 1386. MM. Duchet et Giry en ont donné un court extrait dans *Cartulaires de l'église de Térouanne,* n° 255, et, l'attribuant par erreur à Clément VI, ils l'ont datée du 18 mai 1349. — Cette bulle est *in extenso* dans le ms. 284, f° 72 v°, des Archives de l'évêché de Bruges, et aux *Analecta Morinensia,* f° 182 v°, manuscrit non coté de la bibliothèque des Archives départementales du Pas-de-Calais.

67. II cappe de ce meisme drap d'or.

68. Tunicle et damaticle du meisme drap d'or.

69. I parement de cayère pour le prélat du meismez.

70. Ung cauchez de samit vermeil.

71. I scendalles dud. drap d'or.

72. II aubes et III amis parés dud. drap d'or.

73. II estoles et III manipules du pareil drap.

74. I coussinet du pareil drap d'or et de blenel de Inde.

75. III cordons de fil pour chainture.

76. Tunicque et dalmatique de samit vermeil a escuchons desd. armes du pape Clément.

77. Le tassel d'argent doré esmailliet pour mettre à lad. cappe qu'il donna comme dessus pour porter le sacrement. (Il est en le trésorie.)

78. Une belle cappe de drap d'or vermeil tenforchiet à grans orfroys, à ymagez de brodure, que donna le cardinal Asselin jadis évesque de Thérouanne.

Nota que messire Guille de Bourrech coustre pour lors dist qu'il y a plus de tassel et pumeaus à S. Bertin ou S. Omer qu'il n'y a cy nommez.

III

S'ENSSUIVENT LES AOURNEMENS ET VESTEMENS DE L'AUTEL.

79. Casuble, dalmatique et tunicque de vloux bleu, armoyez des armes d'Artois.

80. Il y avoit casuble, tunicque et dalmatique rougez vieux pour les envoleper dont on a fait II tunicles pour les enffans du coer.

81. Casuble dalmatique et tunique de drap de nacques.

82. Il y avoit casuble dalmatiques et tunicques blans pour yceux draps de nacques enveleper, dont on a fait sic dalmatiques et tunicq. II tunicles as enffans, et est le casuble encore en estre.

83. Casuble, dalmatique et tunicque de drap d'or doublé de rouge sendal que on appelle les draps St Maxime.

84. Casuble, dalmatique et tunique blans semés de rosettes qui furent à l'évesque Eugueram [1], et I blanque viese casuble pour les enveleper.

[1] Enguerrand de Créqui, évêque de Thérouanne de 1301 à 1330.

85. Casuble, dalmatique et tunique blans à garbettes d'or, dont les doublures sont dessus dictes.

86. Casuble, dalmatique et tuniques rouges semés d'estoilles d'or.

87. Casuble, dalmatique et tunique de soye esquequetée (*sic*) que on dist de la Planque.

88. Casuble, dalmatique et tunique de drap noir besantée d'or que donna l'archidiacre de Chambelli.

89. I autre casuble, dalmatique et tunique noirs doublés de gausne cendal usé.

90. I casuble bleuwastre ouvrée d'or, dalmatique et tunique d'autre couleur, qui servent ensemble et sont doublé de rouge cendal.

91. I casuble à lions et casteaux d'or, dalmatique royet et tunique que au dist de Herode qui servent tout ensemble.

92. I casuble rouge à oyseaux et bestes d'or doublée de noir boucassin.

93. II rouges casubles à oyseaux d'or, l'une doublée de gasne samit et l'autre de vermeil samit.

94. II autres rougez casubles sengles.

95. II dalmatiques de soye ouvrées à oyseaux et bestes de soye qui servent quand on dist *liber generationis* et à bénir l'arbre.

96. I bel dalmatique que on vest quand on dist *factum est*, le camp vert et à oyseaux vermeaux.

97. Il y avoit III vieux que tunique que dalmatique de petite valeur dont les III fallent.

98. I casuble de camocas que on dict de sire Thomas Decaton.

99. I blanque casule. Il doit appartenir à le vicaire qui fu sire Guy Endouche, rayé de larguez soyes et doublée de rouge samit.

100. I casuble, dalmatique et tunique gausnez qui servent quand on fait de Dieu au dimence.

101. I casuble, dalmatique et tunique blans qui servent quand ou fait de N. Dame ou d'aucune vierge sur le sepmaine, à rondiole et oyseaux dos contre dos.

102. Casuble, dalmatique et tunique rouges qui servent quand on fait d'aucuns martirs, de satin renforciet.

103. Casuble, dalmatique et tunique royez de verdes royes blanques et bleuez, que on vest quand on fait d'aucun confesseur, dont le casuble est de blanc et vermeil.

104. I casuble gasne, dalmatique et tunique de divers couleurs qui servent quand on fait de Dieu sur le sepmaine.

105. Casuble, dalmatique et tunique noirs de toile pour les vicaires que on vest quand on fait obit d'évesque.

106. Il y avoit I noire casuble doublée de gasne, que les vicaires soloient vestir. Elle est dépéchié et usé, et en sen lieu faite une autre mesme.

107. Il y avait des tunicquaux vieux pour les effans, on en a fait les tunicles qu'ils portent, et restent de nulle valeur.

108. II gausnes courtines royez d'or qui servent au grand autel.

109. II autres courtines royez plus viefs et faites de boucassin, armories au kief des armes de France.

110. Il y avoit II plus vieses courtines ondoyez dont on a fait une bannière.

111. II courtines de soye de Inde bleue, armoyé des armes sire Robert de Campbernard, dont l'une est despécié pour doubler I dalmaticque de *requiem* et l'autre est en estre.

112. II blanques courtines qui servent à l'autel en quaresme.

113. II petites courtines verdes de soye qui soloient servir devant les fiertres.

114. Il y avoit III pièces de sendal vert royet qui estoient demouré des mesmes courtines, dont de l'une on a fait I paillot servant au grand autel, et de l'autre est envolepée le chainture N. Dame, et le tierce est encore en estre.

115. III amits, III aubes, III chaintures, I estole, I phanion pour le prélat; I autre estole et II phanions.

116. Une casuble, II dalmaticques vermelz, III tuniques, unes sendalles à livres et griffons, une couverture de cayère vermeille, I coussinet pour le livre, unes cauches que led. cardinal Anselin [1] donna avec le cappe dessusd. à l'église; et est tout de drap d'or vermeil et oiseaux et bestes; les aubes l'une est vielle, et des autres aubes on en a mis ès fons des hucces; les II chaintures sont usez et lez amis.

IV

S'ENSSUIVENT LES AMITS, AUBES, ESTOLES ET PHANIONS.

117. I aube, I amit, I estole, I phanion ouvrés de bordure à l'aguille.

[1] Gille Asselin de Montaigu, souvent désigné sous le nom de cardinal de Thérouanne, fut évêque de Thérouanne de 1356 à 1361.

118. III aubes, III amits, II estoles, III phanions de vloux bleu, armoyez des armes d'Artoys.

119. III aubes, III amitz, II estoles, III fanions parés de drap d'or que ou dist de nacques.

120. III aubes, III amits, II estoles, IIII phanions blans semés de rosettes qui furent à l'évesque Engheram.

121. III aubes, III amits, III estoles, III phanions ouvrés de brodure.

122. III aubes, III amits, II phanions noirs pour *requiem* que on dist de Chambeli, et n'est mie l'un amit paré du meisme, et aussi l'un des phanions despareil.

123. III aubes pareilles de parure et I amict pour les seigneurs.

124. II estoles et III phanions semez à rosettes.

125. II estoles, III phanions blans, dont sire R. Le Merchiet avoit un des phanions. Soit seu s'il est rendu, et sont doublé de rouge bougheran.

126. II estoles, II phanions gasnes, doublés de rouge.

127. III aubes, III amitz, II estoles, III phanions noirs que les vicaires vestent cotidiennement à *requiem*.

128. III aubes, III amits desparés qui servent à le grand messe en quaresme.

129. IIII aubes, IIII amits pour les enffans du coer.

130. II estoles II phanions de vert vloux à estoiles d'or, pareilles as meismes cappes dessusd.

131. III chaintures de soye est assavoir II rouges et I bleu.

132. VI austres chaintures.

133. VI vieses aubes dont les parures sont mises à autres aubes escriptes dessus, dont l'une est parée de drap de broudure avec seu amit et I dépéchié.

134. II bonnes bannières l'une à l'ymage de N. Dame et l'autre de S. Maxime.

135. II autres viesez bannières ondoyes.

136. Il y avoit encore II plus viesez bannières, mais elles sont employez pour réparer autres choses.

137. III aubes de *requiem* parées de noire toile.

138. IIII amits parés de drap d'or bleu à oyseaux d'or; l'en faut ung.

139. V amitz sans parure.

140. III aubes desparées.

141. IV envolepees de toille.

142. III aubes et III amits parés de parure de poissonceaulx.

143. I aube et I amit sur le portail, et I casuble doublé de rouge qu est devers sire Baudin, de petite valeur.

144. Une grande pièche de mesme toille pour couvrir le crucifix sur le dossal en quaresme.

145. Les envoleppes de toille pour les IIII angles et IIII columpnes de laton entour du grand autel.

146. VI aubes et VI amits parés faits en l'an MCCCC et XVI pour les enffans.

147. IIII aubes et IIII amits pour lesd. enffans faits en l'an XXII.

148. II couvertures de toille de braye pour le grand missel.

V

S'ENSSUIVENT LES JOYAUX D'OR ET D'ARGENT.

149. La chainture Nostre Dame encassée en argent de bel ouvraige.

150. La couppe atout le kief Saint Maxime dorée.

151. II encensoirs d'argent et une petite neif d'argent et la loucette à prendre l'encens.

152. II plats d'argent pour servir au grand autel esmailliet d'argent doré.

153. II petits candeliers pour servir au grand autel.

154. I calisse doré de le nouvelle fachon, qui sert au grand autel.

155. I autre calisse de mendre valeur qui sert à l'autel derrière.

156. II custodes ouvrées de brouderies pour mettre corporaulx et III corporaulx.

157. III pallies pour mettre desoubz les corporaux dont l'un ne vault gairez.

158. I palette d'argent pour verser l'eaue ou calisse quand on aministre.

159. I palette d'argent de mesme fachon.

160. II burettes d'argent doré pour servir au grand autel et sont en la basse trésorie.

161. III bastons à potences couvert d'argent que les canoines coristes portent as grans doubles.

162. II autres bastons couverts d'argent qui servent quand les capelains et vicaires tiennent coer as doubles.

163. I benoitier et l'espergète d'argent pour porter l'eau bénite.

164. II bastons couvert d'argent pour porter les croix.

165. III mistres pour les évesques.

166. Une croix dorée que li prestres porte a l'autel quand il est revestus à la messe, où il y a pendante une petite croissette d'argent en laquelle on dist estre une pièche de la vraye croix.

167. II grandes teuxtes couverts d'argent pour parer le grand autel as haus jours.

168. III plats d'argent pendans devant le grand autel; faiz de nouvel l'an 1431 en febvrier, pesant XVI marc I once V esc.

169. II petites croix de coevre à bastons couverts d'argent qui sont as cornes du grand autel.

170. Une ymaige de Nostre Dame d'albastre qui est au milieu du grand autel.

171. La croix où il y a de le vraye croix, laquelle croix le prestre porte a ses grans messez et rapporte.

172. La couronne et le vaissiel pendant deseure le grand autel, dont le couronne est de coevre doré et le vaissiel d'argent. Le vaissiel grant et petit fait de nouvel en febvr. 1431 poisent parmi le dorure IIII marc VI onces et demie d'argent.

Note postérieure en surcharge :

Mémoire que le mardi VI id. de febvrier 1430 le cybole vaissielz, cainette, item les deux bachins d'argent pendans devant le grand autel, l'un à dextre, l'autre à senestre de celui qui art nuit et jour, furent emblez de nuit et emporté, estant les cainettes et foelles d'argent, et reddition en fut faite par le trésorier pour sen cybole.

173. I petit teuxte d'un crucifiement que le subdiacre portent au grand autel.

174. Une escafette d'argent à mettre le sel, poise III onces III esca.

175. Deux autres teuxtes plus vies l'un couvert d'argent et l'autre de laiton esmailliet.

176. Une ymage de Nostre Dame d'albastre que les Genevoys donnèrent à l'église.

177. II grans candeliers d'argent.

178. Une couronne d'argent, non d'argent, pour N. D.

179. I crucefier d'argent doré.

180. I punie[1] d'argent doré pour eschauffer les mains du prestre en yver au grand autel.

181. I vaissiel d'argent doré à mettre le cresme.

182. Une croche d'argent doré qui sert à l'évesque des prestres, et à I ymage de Nostre Dame et à l'evesque à genoux devant elle.

183. I autre croche d'argent qui sert à l'évesque des dyacques et des enflans, et est molée à fleurs de lies et I évesque à genoux devant Dieu. L'évesque est mis jus en une banseyte[2].

184. Y a I ymage d'albastre au dessus del huis feré a l'entrée du cuer vers les clocques.

185. Une boursette ou il y a menu fretin que journellement vient à la main du coustre messire Guillaume de Bourret.

186. En une laye du grand coustre y a II grans espincelz d'argent à tenir les tasseaux.

187. II ou III tasseaux rompus et de cuivre.

VI

S'ENSUIVENT LES AOURNEMENS DONNEZ À L'ÉGLISE DE TÉROUANNE LE XII JOUR D'OCTOBRE 1422 QUAND ON APPORTA LE CORPS DU ROY HENRI D'ANGLETERRE MORT DE FRANCE, PAR TERRE, POUR PORTER EN ANGLETERRE, DONNÉ PAR LES ANGLEZ.

188. I drap d'or à vermeilles florettes contenant environ VIII alnes de lonc et VI quartiers de largue.

189. I casuble de drap d'or vermeil a orfrois de ymages à broudure.

190. I amit, estole, manipule et chainture.

[1] On avait d'abord écrit une *pigne*.

[2] A Thérouanne, comme dans beaucoup d'autres églises, à la Saint-Jean, les prêtres habitués ou chapelains célébraient leur fête particulière; les diacres faisaient la leur à la Saint-Étienne, les enfants qui servaient au chœur la faisaient aux saints Innocents. Chaque groupe avait, ce jour-là, son évêque. L'inventaire nous apprend que la «Trésorie» de l'église leur fournissait l'insigne de leur éphémère dignité. En 1521, François de Melun, évêque de Thérouanne, abolit dans son église ces fêtes un peu bouffonnes.

191. II draps, petiz, pour mettre orfrois à l'albe et amit.

192. I calice et platine d'argent doré miz en la trésorie.

193. Laissa à messeigneurs de tout le collège IX nobles.

194. Tous les cerges qui ardirent autour du corps reposant devant le grand autel.

VII

S'ENSSUIVENT LEZ NAPPES DE LA DICTE ÉGLISE.

195. Une nape parée que on dist d'Artoys.

196. Une autre nape parée d'ouvrage de broudure de l'histoire N. Dame.

197. I autre nape parée d'ouvrage à grans fõelx (?).

198. I autre nape parée à ymages d'apostles.

199. I parement de fleurs de lis et de castiaux d'or.

200. Une nape desparée à grandes losenghes, baillée par demiselle Mahaut femme de Pierre le Mayeur d'Aire, le XVII d'aoust de l'an MCCCCXX.

201. I autre nape parée de noir chandal pour *requiem*.

202. Une autre nape parée de blanques frangues pour le quaresme.

203. V napes desparées.

204. Une nape partie en II, que donna sire Jehan de Gamache; et sont les II pièces ensemble cousues et servent en quaresme. Elle est usée et y a I autre en sen lieu que donna monsieur le trésorier Bayard, et y a III rouges croix.

205. Une aultre nape où il y a une rouge croix que donna la femme à Jehan le Sellier; on en a fait une envoleppe.

206. I mesme nape que donna monseigneur le doyen Clabaut [1], et est paré des draps du pape.

207. Une nape faite de drap d'or noir a foellez d'or.

208. Une nape donnée par Baudine de Belonne, qui est parée de noire bordure, royez à II bouts.

209. II nouveaux oreillers fait dud. drap d'or du pape.

210. II costoies à ymages de N. Dame de brodure.

211. II aultres costoies.

[1] Nicole Clabaut était doyen en 1391 et 1397.

212. VI toisons de serviettes, que bons que mais, IIII bons et II viez.

213. III pierres d'autel bénittes.

214. II grans coussins de soye ouvrées de brodure pour les grans teuxtes.

215. II autres petiz coussins pour l'autel qui sont rouge, orné de perles entour.

216. II autres coussins de soye rouge pour les teuxtes.

217. III autres pieurs (?) coussins couverts de soye despareaux.

218. Une nape belle et grande que donna Pierre le Maire esquevin d'Aire et demiselle Mehaut se femme, contenant VIII alnes de lonc et II alnez de lé, et est ouvragé de rais de damas, le penult. d'aoust 1424, et fu bénite, dont on copa III quartiers pour faire I doublure.

219. I nape d'autel de pareil ouvrage contenant VIII alnez, à cescun bout III royz bleuz et une crois blanc, que donna sire Charles Dompre canoine.

220. VII autres coussins de drap de Camolrat qui fu sur le tombel du comte de Genève comme dessus est dict, et servent ou coer.

221. Une nape longue d'autel rayé aux II bouts de vert.

222. I autre longue nape à II croix aux bous.

223. III autres napes usées dont on fait envolepez.

224. Une autre nape de VII alnes de long, I peu mains, et de VII quartiers de lé, de l'ouvrage de Paris, et à cescun bout II bleuez royez.

225. I doublure nouvel d'ouvrage de dammas, contenant XIII alnes de long et III quartiers de largue, et à cescun bout II bleues royez, donné par la femme Fasquele, bailly pour lors de Thérouanne.

226. II couvertures de toille pour le grand missel.

227. Une boursette de menu fretin, et est en le trésorie.

VIII

S'ENSSUIVENT LES AORNEMENS APPARTENANT A LA DICTE ÉGLISE QUI FURENT POINT MIS EN LE VIESSE INVENTOIRE, CAR IL ONT ESTE DE NOUVEL DONNEZ.

228. Lez II miesnez cappes de drap d'or bleu à oiseaux et arbrisseaux, à tasseaux d'argent doré.

229. Les II bleuwes cappes à orfroys de petis apostles, sans tasseaux.

230. II autres bleuwes cappes à orfroys de drap de camocat, à fueilles de vingne sans tasseaux.

231. Les II gaesnez cappes pour tenir coer quand ou fait de Dieu. En 1424 furent fait de II capes une cape et d'une gaune casule une cape servant quand au fait de Dieu.

232. III rouges cappes de quoy on tient coer, quand au fait des apostles et des martirs.

233. II tunicles vermelz et II blancs, it. VI aubes parées noefves, VI amits parés, VI aubes et VI amits vielz.

Les miefs aournemens blans que la fabrique fist faire.

234. III cappes blanques de drap d'or à orfroys blans amirés d'apostles d'or.

235. I autre cape blanque de drap d'or à orfroys de fleurs de lis d'or.

236. II draps blans d'or pareaux estoffés.

237. XII servietes a croix † bleuwe signes, et furent mis par J. de Lehaye, II de la fabrique IX et X^e^.

238. Les miesnez cortines grenelées de soye rouge qui furent au grand autel as hautes festes.

239. I casuble tunique et dalmatique de pareil drap blanc d'or avec I envoleppes de toille.

240. II estoles III fanions de pareil drap blanc d'or.

241. III aubes III amitz et une nape estoffés de pareil drap.

242. Les aournemens noirs que fabrique fist faire, est assavoir II noirs draps d'or bordes de gausne soye et doublez de toile blanque.

243. Aucuns autres aournemens fais, acatés et aucuns donnés, par especial une nape belle et noble pour le grand autel donnée par Mehaut emme de F. le Maire d'Aire le premier jour de septembre 1424.

IX

ITEM LES VESTEMENS BLANS DE LA CAPELLE QUE DONNA M. JEHAN TABARY [1], ÉVESQUE DE TEROUANNE.

244. Une belle cappe blanque à grans orfroys d'images ouvrés de brodure et de perles pour le prélat, doublé de rouge cendal.

[1] Jean Tabary, auparavant médecin du roi Charles VI, fut évêque de Thérouanne de 1384 à 1403.

245. Le tassel de IIII boutons de perles et la pierre de balay en la trésorie.

246. II autres cappes blanques à orfroys losenghiez de plusieurs couleurs, doublé de vermeil cendal.

247. Casuble, tunique et dalmatique blans pour le prélat, doublé de vermeil cendal.

248. Tunique et dalmatique pour dyacre et subdyacre doublé de vermeil.

249. III colers d'or pour mettre à l'amit et II paremens de manchetons.

250. III aubes parées, IIII autres non parées.

251. Le parement de le cayère doublé de vermel.

252. Dossier et frontier pour l'autel, alongies az bous de sendal, doublé de rouge toille.

253. I autre drap de soye blanque, fachon plus estroit, doublé de rouge toille.

254. Les cauches et sendales pour le prélat.

255. Une nape parée de ce mesme drap.

256. Dist on que led. evesque donna à l'eglise une croix d'argent dorré, une couronne, I collier d'or et argent; item donna à l'église de Térouanne mess. Jehan de Wissoc doyen..... est assavoir une couronne d'or et I collier..... pour avoir I obit pour sen père..... et poise la couronne XII onches et XVI estrelins d'or. It. le colier d'or poise XV onches et V estrelins.

X

S'ENSUIVENT LE NOIRE CAPELLE DONNÉ PAR LEZ EXECUTEURS REVER. J. TABARI, ÉVESQUE DE TÉROUANNE [1].

257. Une casuble d'or de Cipre estoffée d'orfroys, doublée de gasne cendal.

258. Le cappe pour le prélat à III bouttons de perles, doublé comme dessus.

259. Tunique, dalmatique pour diacre et subdiacre doublé de gasne cendal.

[1] Pour les dons faits à l'église de Thérouanne, cf. F. de Monnecove, *Testament et exécution testamentaire de J. Tabari*, p. 82, 83, 87 et 97.

260. II estoles et III phanions et I coler pour le prélat, doublé comme dessus à bouton d'or.

261. II amits parez et un amit desparé.

262. III aubes parées.

263. Une nape parée.

264. I dossier et un frontier pour l'autel doublé de bleuwe toille.

265. I chaint[ure] de fille.

266. I calisse doré esmailliés au neu de briefs desains, et au piet I ymage de crucifix [1].

267. II burettes dorées servant au grand autel, par deffaulte de refection des autres.

268. Lez custodes du calisse et des burettes (sont pourriez).

XI

S'ENSSUIVENT LEZ CAPELLES DONNEZ À L'ÉGLISE PAR FEU M. PIERRE D'ORGEMONT [2], ÉVESQUE DE PARIS ET JADIS ÉVESQUE DE TÉROUANNE.

269. III cappes vermeilles à cols d'ègles doublé de bleu.

270. La casuble de pareille drap aourné d'orfroys doublé de drap d'Ipre de bleu cendal.

271. Tunicque et dalmatique pour diacre et subdiacre doublé de cendal.

272. II estoles III phanions doublé de cendal.

273. I dossier et frontier de pareil drap alongies de vert sendal.

274. Une nape d'autel parée.

275. III aubes et III amits parés.

276. Les III chains de fil.
Item une autre capelle noire.

277. I amit, aube, chaint, phanon, estole et casuble aourné d'orfroys à ymage pour le prélat.

278. Amict, aube, chaint, fanon et tunicle pour les subdiacres.

(1) En marge : Deficit. Tamem est in thesauria.
(2) Pierre d'Orgemont fut évêque de Thérouanne de 1376 à 1384.

279. Amit, aube, chaint, estoles et phanion, dalmatique pour le diacre.

280. II cappes à orfroys dont n'y a que l'une de drap d'or, tout doublé de vers sendal.

281. Dossier et frontier pour l'autel, doublé de vert et alongée de bleu sendal.

282. Le parement de le cayère.

283. Les sendales pour le prélat.

284. Tunicque et dalmatique, pour le prélat de noir satin renforciet.

285. I livre catholicon mis au coer derrière le grand autel au costé senestre.

286. I nape parée de noir satin du parel.

XII

S'ENSSUIVENT LES CHOSES QUE DOIVENT ESTRE EN LE TRESORIE, BAILLIEZ PAR SIRE G. BOURETS.

287. Les tasseaux des IIII noires cappes.

288. Les pièches du tassel de la cappe esquequetée qui feu esmailliet de fleurs de liz et ung pamel d'argent.

289. Une ymage de N.-Dame du tassel de le cappe de l'escolastre Daÿs [1].

290. Les pumeaux de le cappe verde à tasseaux d'argent a pissonchiaux.

291. I pumel de laiton de le cappe Mess. Martin Pollard.

292. Les tasses des bleuwes cappes sont rompus, est assavoir à l'un fault I angle et I elle, et à l'autre I ymage de N. Dame, II elles et I pumel.

Nota. Mémoire des ornemens et autres cosez depuiz que je N. Bourgois ay esté commis à la fabricque puiz le trespaz de feu sire Jehan de le Haye en febvrier, le 20, 1432.

Primes a Mehaut Venande VIII alnez de toile pour employer en IIII essupirs noefs pour le revestiaire.

Mémoire quod die X augusti applicuerunt Morini quinque [2] campane

[1] On connaît deux écolâtres de Thérouanne de ce nom, Jean en 1273 et 1287, et Eustache en 1321.

[2] Barante, en son histoire des ducs de Bourgogne, fait mention de deux

mire pulchritudinis et qualitatis ac melodiose sonoritatis quas contulit serenissimus princeps dux Bethfordie, etc.

Ecclesie Morinensi magnificus dominus Johannes Bethford dux tulit intus campanas quinque quas dedit ecclesie... munere condigno precibus Morinorum. Manet ergo...

Quod fuit memoratum pariter decem ter s. et unum centum quater.

XIV

AUTRES CHOSES ESTANT OU REVESTIAIRE.

293. I benoitier de coevre.

294. I lavoir de coevre.

295. I pègne d'yvoire aiant le custode.

296. IIII piechez de croche de bos de buys.

297. II viez plats de coeuvre que soloient servir au grand autel.

298. Mémoire de une croix de St Andrieu d'argent pesant I marc, donné, en l'an 1424, par Jehan le Bleu questeur, de le quelle lez hoires de se femme trespassée demandent la moitié et est en les mains des esquevins de St Omer.

Nota. Johannes de Wissoc acquisivit totam et applicuit ponendam ante sepulchrum supra dorsale.

299. Mémoire du noble joyel que Monseigneur Louys de Luxembourg evesque de Therouanne et cancelier de France laissa à l'eglise, et est I vassel a porter le benoit sacrement vallant II marcs ou plus, le jour St Anne 1431.

300. Mémoire du noble vassel de grant pris pour porter au jour du St Sacrement *corpus Domini* donné par Monseigneur Louis de Luxembourch en jullet 1432 à l'eglise de Thérouanne, pesant comme appert par une cédule apportée de Paris par maistre Pasquier de Vauly, escripte de Gossoyn de Luet orfèvre, certeffiant qu'il poise XXXIX m. IIII o. VII e. que or que argent sanz les cristaulx.

301. En l'an 1442 Philippe Faliet canoine de le capelle Monseigneur le duc donna I coussin de veluet à porter l'évangile, II corperalz et le coustode avec le paremens de l'autel.

belles cloches seulement, qu'à l'occasion de son mariage le duc de Bedfort aurait fait venir d'Angleterre pour les donner à l'église de Thérouanne.

XV

S'ENSSUIVENT LES AOURNEMENS ET JOYAUX ESTANS À S^T OMER APPARTENANT À L'ÉGLISE DE THÉROUANNE, QU'ILZ FURENT RAPPORTÉS À THÉROUANNE EN L'AN MIL CCCC XXIIII.

302. Le fertre de St Maxime.

303. Le fertre de St Hermafroy.

304. II grans plas en manière de bachin ou lavoir d'argent de grand pois d'argent az armes de la ville d'Aire qu'ils sourfroent (?) pour avoir fait assault à Aire à l'hostel du prince contre l'évesque de Thérouanne Audemar[1], qui fu depuiz archevesque de Raims.

305. Une aultre belle croix que donna l'évesque messire Mahieu Regnault[2], et plusieurs aultres reliques dont mention poroit estre faicte cy après.

En marge de cet article : Pour lequelle lez exécuteurs furent adjournés en parlement et pend le procez encore comme dit messire Jehan de Wissoc doyen et un des exécuteurs de feu messire Mahieu.

[1] Ademar Roberti fut évêque de Thérouanne de 1371 à 1375. La violence, en réparation de laquelle la ville d'Aire offrit à l'église de Thérouanne ce bassin d'or, est rapportée dans la lettre de rémission accordée par le roi Charles V aux bourgeois et habitants d'Aire, en date du mois de mai 1376, publiée par Duchet et Giry dans les *Cartulaires de Térouanne*, n° 280.

[2] Mathieu Regnault, *Reginaldi*, fut évêque de Thérouanne de 1404 à 1414.

NOUVELLES FOUILLES

DANS

LES NÉCROPOLES DE SOUSSE,

PAR M. LE GÉNÉRAL GOETSCHY.

NÉCROPOLE PUNIQUE.

Les fouilles, qui avaient été interrompues pendant l'été 1901, furent reprises dans les premiers jours de novembre. Les travaux consistèrent à rechercher, dans les rues du camp des Tirailleurs, les sépultures phéniciennes passées inaperçues lors de la construction des baraques et, par conséquent, restées inviolées.

Un grand nombre de tombeaux furent mis à jour. Ils n'offraient rien de particulier et, en général, étaient fermés par trois grandes urnes en poterie commune, renversées, la pointe en l'air. Une de ces urnes, très grande, en terre rouge et d'une forme particulière, fut conservée et placée à la salle d'honneur du 4e tirailleurs.

Les cendres étaient contenues dans des vases de terre grossière, fermés par des bouchons de plâtre. Beaucoup de bijoux de bronze et d'ustensiles de toilette (miroirs, épingles, bracelets, etc.), étaient mélangés aux ossements.

A noter une toute petite statuette d'os ou d'ivoire, calciné, de 0 m. 03 de hauteur, figurant un génie ailé ou une victoire, d'une finesse remarquable, trouvée dans une urne funéraire où elle était posée sur les ossements immédiatement au-dessous du bouchon de plâtre.

Quatre vases portaient des inscriptions. Une d'elles était presque effacée et ne put être relevée.

Ces urnes ont été déposées à la salle d'honneur du 4e tirailleurs.

NÉCROPOLE ROMAINE.

Les recherches effectuées en 1901 au camp Sabattier, et dont j'ai rendu compte l'an dernier, m'avaient permis d'affirmer que la nécropole romaine d'Hadrumète, située des deux côtés de la voie romaine se dirigeant sur Sidi-el-Hani et Kairouan, s'étendait à une assez grande distance au Sud et au Nord de cette route. D'autre part, mon attention s'était portée sur une clairière inculte qui, située au milieu des olivettes recouvrant le plateau du camp Sabattier, sert de terrain de manœuvre à la garnison depuis l'occupation. Cette clairière, dépourvue de toute végétation, semblait n'avoir jamais été livrée à la culture.

J'en conclus que la couche de terre végétale y était peu épaisse, que le sous-sol devait être du tuf et qu'en raison de sa proximité de la nécropole romaine, ce tuf calcaire avait été utilisé pour l'extension de cette nécropole.

Je résolus en conséquence de diriger mes recherches de ce côté pendant l'année 1902.

Le terrain exploré est situé au sud de la route de Sousse à Sidi-el-Hani à 500 mètres environ du camp des Tirailleurs et à 300 mètres de la limite de la nécropole punique.

Les travaux commencèrent le 2 janvier et furent poursuivis sans interruption jusqu'au mois de mai, époque de ma rentrée en France.

On débuta par des tranchées sur la lisière Ouest du terrain, orientées d'abord du Sud au Nord, puis de l'Est à l'Ouest. Le tuf, dans cette partie, était recouvert d'une couche de terre de 0 m. 30 environ. Dès que le banc calcaire fut mis à nu, nous constatâmes la présence d'une série d'excavations, à parois verticales soigneusement taillées, régulièrement alignées et ayant toutes les mêmes dimensions, savoir : longueur, 1 mètre; largeur, 0 m. 45; profondeur, 0 m. 65. Ces petites fosses ne renfermaient ni cendres, ni squelettes, ni débris d'ossements. Elles n'avaient jamais été utilisées.

Je fis déblayer toute cette partie du plateau; partout je rencontrai les mêmes excavations, alignées en rangées symétriques distantes l'une de l'autre de 1 m. 50 environ. Elles couvraient une centaine de mètres carrés, puis cessaient brusquement, en même

temps que la nature du sol changeait et que la roche succédait au tuf. La pierre affleurait le sol à certains endroits et, dans les cavités, remplies de terre, nous commençâmes à trouver des squelettes, couchés dans des lits de chaux et recouverts de grandes tuiles posées à plat, dont plusieurs portaient des marques de fabrique[1]. Les dimensions de ces tombes sont en général : longueur, 1 m. 90; largeur, 0 m. 45; profondeur, 1 mètre.

Quelques lampes communes, du Ier siècle avant Jésus-Christ, furent les seuls objets recueillis dans ces sépultures, avec un beau vase de terre rouge fine. Il affecte la forme d'un œuf, dont le gros bout repose sur un pied et dont la pointe serait en l'air. Sa hauteur est de 0m 20, son diamètre inférieur de 0 m. 12 et le diamètre supérieur de l'orifice 0 m. 03. Trois branches de feuillage (laurier), verticales, le divisent en trois médaillons. Celui du centre porte l'anse, de forme gracieuse, sur laquelle on voit un chien à longue queue galopant entre deux branches de laurier. Sur le médaillon de droite se trouve un personnage debout (Jupiter ou Bacchus), le bras droit étendu horizontalement, le bras gauche ployé supportant son manteau, tandis que la main tient un long sceptre. Au-dessous, un oiseau et un sanglier. Le médaillon de gauche renferme un vieillard à demi étendu (le même Dieu probablement). Il est appuyé sur le coude gauche, la main tient un thyrse. Le haut du corps est nu, une draperie enveloppe la partie inférieure. Au-dessous, deux oiseaux dont l'un a les ailes déployées. Tous ces dessins sont en relief.

Le 11 janvier, nous trouvons des couches de cendres, mélangées d'ossements calcinés et de débris de charbon; puis nous arrivons à une tombe recouverte de grandes tuiles en forme de toit, sous lesquelles nous recueillons à côté d'une épaisse couche de cendres et d'ossements de nombreux ustensiles de bronze, la plupart tordus par le feu, et une lampe commune du Ier siècle.

Le 13 janvier apparaît le premier bloc de maçonnerie. C'est un cube de 1 mètre de côté, posé à même sur les cendres. A la base

[1] Sur l'une, d'après les dessins qui accompagnent ce rapport, on lit l'inscription déjà connue (*Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 275, 1) : *Rosciani, Cn. D[omiti] Agathobuli.* Les briques de cette sorte, on le sait, remontent aux années 113-120. L'autre porte, en lettres renversées, si bien qu'il faut lire la marque de droite à gauche : *Ex oficina Ti. Cl(audii) Felic(is).* Les caractères sont mal formés, semble-t-il. [R. Cagnat.]

de la maçonnerie se trouvaient une lampe du Ier siècle et une fiole de verre irisé.

A dater de ce moment, de nombreux blocs de maçonnerie furent rencontrés, les uns posés sur un mélange de cendres et d'os calcinés, les autres recouvrant des squelettes noyés dans un lit de chaux et protégés par des tuiles en forme de toit.

Nous avons recueilli, dans ces sépultures, de nombreuses lampes des Ier et IIe siècles, quelques rares fioles de verre irisé, des objets de bronze (miroirs, clochettes, bracelets, clefs, épingles), beaucoup de débris de statuettes et six terres cuites en bon état, provenant de tombeaux d'enfants.

Le 30 janvier, la pioche met à jour l'entrée d'une grotte creusée dans le tuf. Après avoir enlevé le mélange de terre, de chaux et de pierres qui la ferme, nous apercevons un hypogée de grandes dimensions. Avant d'y pénétrer, je fais enlever la couche de terre assez épaisse qui pèse sur la voûte et, le 1er février, nous entrons dans la chambre centrale.

Hypogée n° 1 (Pl. VIII). — Il se compose d'une grande chambre voûtée, creusée dans le tuf, de 6 m. 50 de longueur sur 5 m. 50 de largeur et 2 m. 10 de hauteur. Le plafond est soutenu par un énorme pilier, ménagé dans le tuf. Un grand escalier de dix marches conduit à la porte d'entrée située au milieu de la face Ouest. Sur les trois autres côtés se trouvent neuf cryptes, trois sur chaque face, dont les parois portent encore les vestiges de fresques en couleurs que l'humidité a détruites. A droite de l'escalier est une dixième crypte, à gauche un puits circulaire.

Le sol de l'hypogée est formé d'une sorte de béton de 0 m. 05 d'épaisseur.

Chaque crypte renferme tantôt trois, tantôt quatre tombeaux, généralement superposés deux par deux. Ils se composent d'un bloc de maçonnerie en forme de banc massif, recouvrant une excavation creusée dans le tuf. Chaque fosse renferme un squelette (la tombe n° 26 en renferme deux superposés) protégé par des tuiles posées à plat.

Le sol de la chambre centrale avait été également utilisé comme lieu de sépulture. Il était parsemé de nombreuses tombes ou fosses creusées dans le tuf, mais sans aucune maçonnerie.

Ces tombes ne contenaient que des mobiliers funéraires peu

importants, et les objets recueillis furent en nombre insignifiant, eu égard à la grande quantité de sépultures mises à jour : lampes des Ier, IIe et IIIe siècles, fioles de verre irisé, monnaie de Faustine la Jeune, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, etc., plats de terre rouge, une inscription sur plaque de marbre[1] et trois statuettes de terre cuite.

L'hypogée entièrement fouillé, je fis combler les fosses et niveler le sol. Les travaux, poursuivis dans la même direction, mirent à jour de nombreux tombeaux formés d'un bloc de maçonnerie posé à même sur les cendres. Une lampe et un vase composaient en général tout le mobilier funéraire.

En arrivant dans un endroit où l'épaisseur de la couche de terre augmentait subitement et atteignait 2 mètres, nous nous sommes trouvés en présence d'une large excavation, creusée dans le tuf, renfermant dix tombes, très simples et disposées sans aucun ordre. C'était une sorte de *columbarium* à ciel ouvert. Les tombeaux consistaient en sillons renfermant chacun un squelette, recouvert de tuiles posées à plat. Il n'y avait aucune trace de maçonnerie.

A la limite Nord de cette excavation nous dégageons un escalier qui nous conduit à un hypogée dont la voûte est, en partie, effondrée.

Hypogée n° 2. — Il consiste en une chambre rectangulaire creusée dans le tuf, de 3 m. 80 de longueur sur 4 mètres de largeur et 2 m. 40 de hauteur. Le sol est formé d'une mosaïque à dessins géométriques. Nous y trouvons quatre tombes sans maçonnerie extérieure. Chacune d'elles contenait un squelette, placé à 0 m. 90 environ au-dessous du sol de l'hypogée et recouvert de tuiles posées à plat.

La face Nord de la crypte est percée d'une porte de 0 m. 75 de large et de 1 m. 70 de hauteur, donnant accès dans une autre chambre dont la voûte est entièrement effondrée et que je renonçai à fouiller en raison de l'énorme travail qu'aurait nécessité le déblaiement.

[1] Voir Gauckler, *Bull. archéolog. du Comité*, 1902, p. CLXXXII, n° 14. Je pense qu'il faut lire à l'avant-dernière ligne *T. Fl(avius) Secundus*. La forme E pour F est connue dans les inscriptions de basse époque comme celle-ci (voir mon *Cours d'épigraphie*, p. 15). Il n'y a pas sur le marbre un seul point séparatif entre les mots, l'estampage en fait foi. [R. Cagnat.]

Ces recherches nous fournirent comme résultat quelques lampes des IIIe et IVe siècles, deux inscriptions sur plaques de marbre et deux statuettes de terre cuite (Vénus).

Il est à remarquer que les onze hypogées fouillés ne nous ont rien, ou presque rien livré comme objets de mobilier funéraire.

Les quelques rares pièces trouvées proviennent des tombeaux creusés dans la chambre centrale; mais les tombes placées dans les cryptes entourant cette chambre ne renfermaient que les squelettes, sans une seule lampe.

Tout ce que nous avons recueilli appartenait presque uniquement à des tombes isolées, c'est-à-dire extérieures aux hypogées. Le fait s'explique aisément. Dans les hypogées, le mobilier funéraire n'était pas placé dans les tombeaux, mais dans de petites niches creusées au-dessus de la tombe dans la paroi de la crypte. Or, comme ces hypogées, qui étaient certainement des caveaux de famille et de familles riches, étaient facilement reconnaissables, ils ont été fouillés à une époque très ancienne, et tout le mobilier a été enlevé, alors que la tombe elle-même est restée inviolée.

Quant aux tombes isolées, les plus nombreuses évidemment, et dans lesquelles les mobiliers funéraires étaient forcément enfouis avec le squelette ou le vase à ossements, la plupart d'entre elles ont échappé à la dévastation, parce que les chercheurs d'objets savaient par expérience que ces sépultures ne renfermaient que très peu d'objets précieux, et que, d'autre part, la destruction des tombes et de leur maçonnerie très résistante était un travail hors de proportion avec la valeur intrinsèque des objets qu'elles contenaient.

Les fouilles continuées en contournant l'hypogée abandonné durèrent jusqu'au 3 mars sans aucun incident à noter. A cette date, on mit à jour l'entrée d'un nouvel hypogée comprenant deux chambres séparées par un escalier central.

Hypogée n° 3. — Il renfermait quinze tombeaux analogues à ceux de l'hypogée précédent.

Les travaux furent alors dirigés vers le Nord et amenèrent la découverte d'un grand nombre de tombeaux, de modèles très différents.

Tous ces tombeaux, enchevêtrés les uns dans les autres, renfermaient soit des squelettes noyés dans un lit de chaux, soit des

cendres et des ossements calcinés, soit simplement des vases à ossements. Ils nous fournirent des lampes, des inscriptions sur marbre, une grande urne de plomb, à base rectangulaire et quelques statuettes ou groupes de terre cuite.

Au mois d'avril, par suite de ma nomination en France, je dus abandonner la conduite directe des fouilles pour m'occuper de mon départ et je confiai le travail au lieutenant Taillade, mon collaborateur depuis le commencement de l'année.

Les recherches, continuées par lui suivant le plan arrêté, amenèrent la découverte de nombreuses tombes isolées et de huit nouveaux hypogées.

Hypogée n° 4. — Il se compose de cinq niches à une seule tombe. Les parois en stuc sont très bien conservées. Devant l'escalier se trouvaient deux tranchées (longueur 10 mètres, largeur 0 m. 50, profondeur 1 mètre) contenant des ossements, et qui semblaient être des fosses communes.

Nous n'avons trouvé dans cet hypogée qu'une soucoupe de verre, à base circulaire, de 0 m. 095 de diamètre; pas de mobilier funéraire.

Hypogée n° 5. — Cet hypogée avait été violé en partie à une époque très reculée : sur les parois et sur la voûte se trouvaient encore de nombreuses traces de très belles peintures murales. Il comprenait neuf niches à deux tombes, un pilier et de nombreux tombeaux dans la chambre centrale. On n'y a trouvé qu'une lampe du IIIe siècle.

Hypogée n° 6. — Hypogée ayant une grande analogie avec le précédent. Il avait également été violé. Une seule lampe du IIIe siècle y a été rencontrée. Elle portait sur le disque les images d'Isis et d'Osiris.

Hypogée n° 7. — Petit hypogée contenant cinq niches à une tombe et cinq tombeaux au centre. Il renfermait plusieurs lampes du IIIe siècle, des plats de terre grise et de terre rouge, des vases de terre et des débris de vases de verre ou d'albâtre placés avec des plats vers la tête du squelette.

Hypogée n° 8. — Cet hypogée a la forme d'une chambre de

1 m. 20 de largeur environ, creusée dans le tuf. A droite et à gauche sur une longueur de 10 mètres environ, se trouvent des niches superposées formant trois étages; chacune renfermait un squelette. Dans le sol du couloir, en face des niches, il y a également deux tombes accolées.

Toutes ces tombes étaient fermées par des briques. Les squelettes étaient noyés dans des lits de chaux.

Quarante tombes ont été fouillées sans que le moindre mobilier funéraire ait été trouvé. Peut-être sont-ce des tombes chrétiennes.

Hypogée n° 9. — Cet hypogée comprenait une chambre à huit niches et un long boyau faisant face à la porte. Il avait été violé à une époque très reculée et ne contenait aucun objet.

Hypogée n° 10. — Hypogée à dix niches contenant chacune une seule tombe. La maçonnerie recouvrant un de ces tombeaux avait la forme d'une grande conque peinte en rouge de 1 m. 20 sur 0 m. 60. Il renfermait plusieurs lampes.

Hypogée n° 11. — La voûte s'était effondrée; dans les déblais nous avons trouvé un buste de marbre sans tête, un chapiteau de colonne et une plaque votive de marbre portant d'un côté une inscription et de l'autre un cheval gravé sur le marbre et colorié en rouge [1]. Nous y avons également trouvé un pot en terre enduit d'une couche de vernis vert.

CLASSEMENT DES TOMBES.

En résumé, les fouilles exécutées dans la nécropole de Sousse, et qui ont porté sur plus de douze cents tombes, permettent d'affirmer à nouveau qu'à différentes époques de l'occupation l'inhumation et l'incinération des corps se pratiquaient conjointement. L'incinération semble avoir été la règle pendant les Ier et IIe siècles, tandis qu'à partir du IIIe siècle l'inhumation devint le mode général de sépulture. Toutefois, dans certaines grandes fosses de cette époque

[1] Le cheval est un cheval de course. La tête est surmontée d'une palme et la croupe est marquée d'un signe qui ressemble bien aussi à une palme : un collier est grossièrement figuré autour du cou de l'animal. Quant à l'inscription, elle est de basse époque; c'est l'épitaphe d'une femme du nom de *Ulnerika* (cf. p. 183, n° 10), qui mourut fort âgée et à qui ses petits-fils élevèrent un tombeau. [R. Cagnat.]

contenant des tombeaux de personnes inhumées, nous avons trouvé quelques vases à ossements calcinés.

Les diverses tombes mises à jour peuvent donc se classer d'après le mode de sépulture, en deux catégories :

1° Les tombes de la première catégorie (incinération) sont d'aspect très varié; tantôt elles contiennent des urnes funéraires, tantôt les ossements calcinés sont mélangés aux cendres placées directement sur le sol.

Les urnes sont encastrées dans un bloc de maçonnerie; elles sont mises en communication avec l'extérieur par un tuyau, destiné aux libations, qui s'engage dans le col du vase et vient déboucher tantôt sur la face supérieure du bloc de maçonnerie, tantôt sur une face latérale dans une niche aménagée à cet effet. Le vase à ossements, pourvu ou non du tuyau aux libations, est quelquefois placé directement sur le tuf, sans être recouvert de maçonnerie.

Elles sont d'ailleurs de formes très diverses, mais toujours trouées à leur partie inférieure. Les unes, percées par le potier avant la cuisson, sont identiques aux vases à fond percé de petits trous, en écumoire, actuellement utilisés par les Arabes pour la cuisson du kouskouss à la vapeur, et que l'on appelle «keskess». Nous en avons trouvé de six formes différentes. Les autres ont été trouées grossièrement au moment de recevoir les ossements.

En général, toutes ces urnes sont de terre grossière, avec ou sans anses, de grandeur variable, de forme plus ou moins élégante. Parfois même les ossements sont dans des assiettes de terre ou dans des sortes de marmites sans queue. Nous avons trouvé des vases à ossements et des tuyaux à libations en plomb. A signaler particulièrement un petit vase encastré dans la maçonnerie d'un tombeau d'enfant. Il est de forme tronconique et fait d'une terre rouge très fine. Sur le pourtour, en relief, sont figurées deux divinités. L'une d'elles, les ailes déployées, un manteau jeté sur les épaules, tient dans la main droite une bourse et dans la main gauche un caducée, — c'est un Mercure, — il semble appeler un oiseau qui le suit. L'autre personnage, pareil au premier, tient dans la main gauche un casque de guerrier, et une arme dans la main droite. Il retourne la tête pour regarder un lion.

Les tombes qui contiennent des ossements calcinés mêlés aux cendres et reposant directement sur la terre, sont, en général, très belles. Elles se composent d'un gros bloc de maçonnerie, allongé,

de largeur et d'épaisseur variables. La maçonnerie repose sur le tuf. A l'intérieur, des tuiles, formant toit, isolent les ossements et les cendres.

Quelquefois les tuiles n'existent pas et la maçonnerie repose sur les cendres mêmes.

Nous avons trouvé sur certains de ces tombeaux des bas-reliefs en stuc (pl. IX) représentant des génies, des rosaces, des guirlandes ou des scènes bachiques. Il est probable que le cadavre était incinéré, dans ce cas, sur l'emplacement même où devait être sa tombe, au lieu d'être brûlé dans l'*ustrinum*, comme lorsque les ossements étaient déposés dans une urne funéraire.

C'est dans les tombeaux à ossements calcinés qu'ont été trouvées les inscriptions sur lames de plomb dont il sera parlé tout à l'heure. Ces lames se trouvaient parfois dans les urnes, parfois mêlées aux cendres sous la maçonnerie.

2° Quant aux sépultures à inhumation, elles comprennent en général un bloc de maçonnerie, formant monument posé sur le tuf dans lequel a été creusée, à une profondeur variable, la fosse destinée à recevoir le mort. Il est souvent orné de dessins faits à grands traits sur la couche de stuc qui le recouvre. Des plaques de marbre portant des épitaphes y étaient insérées[1].

Les squelettes sont isolés du sol au moyen de tuiles soit posées à plat, soit placées en dos d'âne. Ils sont dans un lit de chaux, étendus sur le dos, la tête surélevée, les pieds parfois calés par deux pierres.

Beaucoup de tombes consistaient en une simple fosse creusée dans le tuf sans maçonnerie superposée, le squelette étant isolé au moyen de pierres plates, de morceaux de marbre ou de débris de grandes amphores.

Parfois sous un même bloc de maçonnerie se trouvaient plusieurs tombes. Nous avons reconnu qu'un certain nombre de ces tombes étaient des sépultures d'enfants. Fait curieux : elles nous ont fourni toutes les statuettes et les biberons de terre cuite que nous avons exhumés.

Nous en avons trouvé de quatre sortes :

a. Un sillon de 0 m. 20 de profondeur sur 0 m. 60 de longueur

[1] Voir l'Appendice.

et 0 m. 20 de largeur creusé dans le tuf, et contenant le petit squelette placé dans la chaux. Des tuiles à plat fermaient la sépulture. Les statuettes étaient placées sur le squelette, dans la chaux;

b. Une amphore cassée à un bout, posée sur le tuf et recouverte de terre. Les statuettes étaient dans l'amphore, parfois en dehors et à côté;

c. Deux plats creux superposés, celui du bas contenant le petit squelette, celui du haut formant couvercle. Les statuettes se trouvaient à côté du plat;

d. Petit vase à ossements encastré dans la maçonnerie, les statuettes encastrées pareillement dans la maçonnerie. Dans cette sorte de tombes, il n'y a jamais de lampe.

J'ai parlé plus haut de plaques de plomb que j'avais recueillies dans différents tombeaux contenant des corps incinérés.

Nous en possédons quatorze; deux d'entre elles étaient ouvertes, les douze autres roulées sur elles-mêmes. Le plomb en est en général tellement oxydé, que, malgré toutes les précautions, il est impossible de les ouvrir sans les briser.

Les deux plaques, trouvées ouvertes, étaient trouées par un gros clou, encore adhérent à la plaque, comme si on avait voulu les maintenir appliquées contre une des faces du tombeau. Peut-être aussi ces clous étaient-ils placés là pour conjurer le sort, puisque le clou était un objet qui portait bonheur[1].

MOBILIER FUNÉRAIRE.

Le mobilier funéraire des tombes explorées comprend des lampes, des pièces de monnaie, quelques objets de verre, des statuettes et groupes de terre cuite, des biberons, des œnochoés, des bijoux et ustensiles de bronze, quelques-uns de plomb.

PIÈCES DE MONNAIE.

Toutes les monnaies que nous avons trouvées sont très usées, brûlées en général; une cinquantaine, à peine, ont pu être dé-

[1] M. le général Goetschy a eu l'amabilité de me confier les originaux de ces documents. J'en ai publié quelques-uns dans le *Journal des Savants*, mai 1903, p. 260 et suiv. [R. Cagnat].

chiffrées. Les plus belles sont : un Galba (grand bronze), une Faustine la Jeune et un Sévère Alexandre.

OBJETS DE VERRE.

Ce sont, en général, des flacons à parfums et des fioles de diverses formes, analogues à ceux que l'on rencontre journellement dans les tombeaux et que je crois inutile de décrire. Je dois cependant signaler les suivants :

a. Récipient tubulaire en forme de flûte à champagne; le tube est cylindrique sur une longueur de 0 m. 02 à l'ouverture, dont le diamètre est de 0 m. 06. Il présente ensuite, sur une longueur de 0 m. 13, des sillons longitudinaux. Une des arêtes est à angle très aigu. Elle devait servir à prendre le verre pour le porter à la bouche. La base a, à peu de chose près, le même diamètre que l'ouverture.

b. Flacon à corps sphérique de 0 m. 08 de diamètre; sur le pourtour, deux rangées de petites cavités. Le col est droit, de 0 m. 055 de hauteur et 0 m. 02 de diamètre. Il est orné de plusieurs séries de deux cercles concentriques.

c. Verre à boire de 0 m. 06 de hauteur et 0 m. 07 de diamètre, à bords droits. Verre blanc, opaque, donnant l'illusion de l'albâtre.

d. Petit vase de 0 m. 055 de hauteur à base circulaire de 0 m. 02 de diamètre; le ventre est légèrement renflé, le col se replie pour former une saillie de 0 m. 007 environ.

GROUPES ET STATUETTES DE TERRE CUITE[1].

Presque toutes les terres cuites que j'ai trouvées étaient coloriées, mais ces couleurs disparaissent en général au bout de

[1] Pourquoi trouve-t-on des figurines de terre cuite dans les tombeaux des anciens? De nombreuses suppositions ont été émises à ce sujet. M. Fröhner, dans sa préface des *Terres cuites d'Asie* (à la page VI), s'exprime ainsi : «Le mort a donc besoin de figurines? Oui. Après le nécessaire il aime le superflu; ce qui a embelli sa demeure terrestre doit embellir sa tombe. De là l'usage de lui faire un dernier cadeau; les amis qui suivaient le convoi apportaient chacun ce dernier

quelque jours, et la plupart ne conservent actuellement que des traces de coloris jaune, bleu, rose ou rouge et brun.

1. *Cavalier au galop, face à droite.* — Le cheval, à queue longue, est rassemblé; l'homme vêtu d'une chemise et d'une toge flottante est sans selle. La main gauche tient les rênes, près du mors et à droite. Le bras droit, levé, brandit un javelot la pointe en bas, le long de l'épaule du cheval. La figure, la jambe et les mains sont rouge brique, la chemise grisâtre, la toge rose vif. La pointe du javelot et l'œil du cheval sont bleus. Le cheval est teinté en jaune. Hauteur du groupe, 0 m. 15; largeur, 0 m. 13.

2. *Personnage monté à chameau; l'homme est en burnous.* — Il est

don de l'amitié. . . »; et plus loin : «Tant qu'on sera dans l'ignorance de ce qu'on mettait dans le cercueil des *hommes*, des *femmes* mariées, des *jeunes filles* et des *enfants*, nous ne ferons rien de durable».

A mon avis, en Ifrikia tout au moins, on ne mettait aucune figurine de terre cuite dans les tombeaux des *hommes*, des *femmes*, des *jeunes filles*. Sans parler des nombreuses fouilles que j'ai exécutées depuis plusieurs années, j'ai fait ouvrir, de janvier à mai 1902, c'est-à-dire en cinq mois, plus de *douze cents tombeaux inviolés*, des Ier, IIe et IIIe siècles de notre ère. *Je n'ai jamais trouvé une seule figurine, un seul débris de figurine dans d'autres tombeaux que des tombeaux* D'ENFANTS, *et encore de très* JEUNES ENFANTS. Jamais je n'en ai rencontré dans des sépultures de personnes adultes.

Ces terres cuites étaient rarement isolées; elles se trouvaient en général groupées, parfois en grand nombre, et placées soit par-dessus le petit squelette dans le lit de chaux, soit à côté du petit vase à cendres et ossements calcinés. Elles formaient avec les biberons et les jouets, tels que grenouilles, poupées ou personnages grotesques, le mobilier funéraire du petit tombeau qui *ne renfermait jamais de lampe.*

Je crois donc que les parents, lorsqu'ils perdaient un petit enfant, enterraient avec lui les menus objets, de peu de valeur, pouvant le distraire et l'amuser, sans arrière-pensée religieuse; car, à cette époque, la croyance aux divinités païennes avait perdu beaucoup de sa force passée. Le très jeune âge (2 ou 3 ans au plus) des enfants auxquels on donnait ces statuettes comme amusement dans la vie future permettait de ne faire aucun choix dans les terres cuites placées dans les tombeaux, c'est-à-dire d'y mettre indifféremment des grotesques, des Vénus, des scènes de chasse ou de courses, et même des scènes légères comme «Léda séduite par le cygne». Le sujet n'avait aucune importance; on déposait dans le tombeau de l'enfant tout ce que l'on pensait pouvoir l'amuser, — parfois même rien que des morceaux de statuettes. Dans un petit tombeau à squelette j'ai recueilli six ou sept têtes de statuettes; aucun débris du reste des figurines ne s'y trouvait, et le tombeau était inviolé. Il est évident, d'ailleurs, que cette assertion ne vaut que pour le pays que j'ai exploré et pour la période à laquelle appartiennent les tombes que j'ai ouvertes.

assis à droite, une jambe pendante, l'autre repliée sur la bosse de l'animal. Sous lui sont des besaces du genre des tellis actuellement en usage chez les arabes tunisiens.

Le cavalier est légèrement colorié en blanc; la figure et les jambes sont roses, les sacoches rouge brun, le chameau jaunâtre, la bouche et les naseaux rouges. Les cuirs du harnachement sont également rouges. Hauteur, 0 m. 17.

3. *Groupe représentant un personnage à califourchon sur un dauphin.* — Il souffle dans une sorte de flûte de Pan qu'il tient de la main droite et porte un diadème sur le front avec pampres. Un manteau rejeté en arrière recouvre ses épaules et laisse le corps entièrement nu. Le bras gauche est appuyé sur la croupe du poisson.

Ce groupe a une très grande analogie avec une statuette de bronze que j'ai rapportée d'Indo-Chine et qui représente également un personnage à califourchon sur un dauphin, dans la même attitude et de *dimensions identiques*. Mais l'homme, au lieu de tenir une flûte dans la main droite devant la bouche, a un papyrus déployé devant lui. Le manteau est remplacé par une tunique chinoise.

4. *Personnage en toge*, tête nue, assis sur un cheval et tenant un bouclier devant lui. La figure est rose pâle, la jambe est rouge foncé, les cheveux et la monture sont bruns.

5. *Cavalier au galop sur un cheval* à queue coupée, faisant face à droite, et sans selle ni bride. La main gauche prend l'oreille du cheval qu'il dirige par ce moyen; le bras droit, presque allongé, tient un bâton crochu. Les cheveux sont blonds, la figure, le cou et les bras roses, les mains et la jambe droite rouge brique. Le cavalier est vêtu d'une longue tunique bleu pâle; le cou et les bras sont à découvert. La taille est serrée par une ceinture brune. Le cheval est teinté en jaune. Hauteur, 0 m. 12; largeur, 0 m. 11.

6. *Femme tenant un enfant par la main.* — La figure est découverte, le bras droit tient la main gauche de l'enfant, une draperie enveloppe le bas du corps, au-dessous de la ceinture, ainsi que le bras gauche, et vient s'attacher sur la tête. L'enfant porte un objet indistinct dans la main droite. Hauteur, 0 m. 15.

7. *Gladiateur armé d'un pieu* qu'il tient dans la main droite et qu'il enfonce dans la tempe gauche d'un lion dont la tête est déviée

vers la droite. Le gladiateur a les jambes et les bras nus; le corps est serré dans un vêtement collant noué sur l'épaule droite. La tête du lion, très expressive, marque la souffrance et la colère. Le mouvement de la mâchoire inférieure indique que le pieu du gladiateur a pénétré près de l'oreille gauche. La jambe gauche du lion est allongée vers le gladiateur, pour le saisir.

8. *Gladiateur combattant une lionne.* — La position est la même que dans le groupe précédent. La bête est vaincue; le pieu s'enfonce dans la gueule de l'animal dont la tête est renversée, la nuque touchant presque le sol. La lionne porte un collier.

9. *Même sujet.* — La lionne, qui porte un collier, est dressée sur ses pattes de derrière, le corps incliné dans la direction du gladiateur. Elle tient le pieu dans ses griffes.

10. *Homme tenant une lionne en laisse.* (La partie supérieure de la statuette manque.)

11. *Femme habillée portant un enfant*, maintenu sur le dos de la mère par une bande d'étoffe dont les extrémités se croisent sur la poitrine et sont tenues par les deux mains de la femme (ce que font les femmes arabes du Sud, encore aujourd'hui).

12. *Fragment d'une femme portant un enfant sur le dos.* — Les jambes de l'enfant enfourchent la taille de la mère, les mains posées sur les épaules. La mère tient son enfant avec le bras droit replié en arrière, la main formant siège sous les fesses de l'enfant.

13. *Vieille femme avec une coiffe sur la tête*, qui donne la main droite à un enfant encapuchonné. Celui-ci porte une sorte de blouse s'arrêtant à la ceinture, et un pantalon arrivant à la cheville. La vieille tient dans la main gauche un bâton terminé par une grosse boule.

14. *Personnage, en toge*, tête nue, à cheval sur un petit cheval à longue queue, sans selle ni bride, face à gauche. Le cheval trotte; les jambes de l'homme traînent presque à terre. Il conduit le cheval en tenant les oreilles avec la main droite; la main gauche repose sur la cuisse. Hauteur, 0 m. 185.

15. *Dieu Bès* avec mitre et longue barbe; gros ventre proéminent; entièrement nu, sauf une ceinture cachant les parties géni-

tales. La main droite, relevée à hauteur de l'épaule, tient par la main un personnage beaucoup plus grand que le dieu, vêtu en esclave. Traces de couleur rouge vif sur le dieu, bleue sur la tunique et la ceinture de son compagnon.

16. *Déesse diadémée*, longues tresses dans une sorte de conque traînée par deux lions au galop. Couleur fauve sur les lions, rouge sur la conque et le char. Hauteur, 0 m. 12; largeur, 0 m. 10.

17. *Vénus au Dauphin.* — Femme nue ayant à sa droite un enfant. La main gauche de la femme est posée sur la queue d'un dauphin, debout sur la tête, la queue en l'air. Le bras droit est replié, la main près de l'épaule tenant une tresse de cheveux; une deuxième tresse pend sur l'épaule gauche. Un peigne relève un bloc de cheveux au-dessus de la tête. L'enfant est nu; de longs cheveux bouclés tombent sur les épaules; ses deux mains tiennent une écharpe cachant le bas-ventre. Hauteur, 0 m. 21.

18. *Sujet analogue*, mais la femme cache sa nudité avec la main droite; les cheveux sont relevés sur la tête; l'enfant est complètement nu et tient des deux mains une grande coquille devant le corps. Hauteur, 0 m. 21 [1].

19. *Femme avec deux génies.* — La tête est auréolée; elle porte un collier de perles autour du cou, des bracelets aux bras et aux poignets. La partie supérieure du corps est nue, la partie inférieure voilée. Le bras droit replié cache la gorge, la main gauche tient le voile. Hauteur, 0 m. 20. Les deux génies, placés à droite et à gauche, ont les ailes déployées. Celui de droite porte une amphore, celui de gauche une sorte de grand coquillage.

20. *Cavalier face à droite.* — Le cheval est au galop. L'homme tient un fouet à la main. Hauteur, 0 m. 12.

21. *Un cavalier au galop* excite de la main droite un lévrier qui poursuit une biche. Hauteur, 0 m. 12.

[1] Cette terre cuite (ainsi que la précédente) est analogue comme sujet à celui des n°s 36 et 37 du *Catalogue des terres cuites de Myrina* de MM. Pottier et Reinach (n°s 161 et 294 du Musée du Louvre).

22. *Deux colombes attelées à un char.* — Un éphèbe nu se tient debout, la main droite levée, la main gauche appuyée sur le bord antérieur du char. Hauteur, 0 m. 12. Des traits rouges simulent les rênes et les colliers des colombes[1].

23. *Un gladiateur armé d'un pieu* qu'il tient des deux mains, lutte contre un sanglier; la pointe du pieu pénètre dans l'œil droit de la bête.

24. *Un gladiateur et une lionne.* — L'homme est en arrière et à droite de la bête, qui porte un collier; il a le corps penché en avant, le poids du corps sur la jambe droite, la jambe gauche tendue. Il tient dans la main gauche un bouclier quadrillé en rouge et la lionne par le collier avec la main droite. Cheveux longs tombant sur les épaules. Tunique serrée à la taille par une large ceinture, jambes nues[2].

25. *Groupe de deux Amours.* — Un Amour, peint en rose, semble reculer d'effroi devant un gros rat qui grimpe le long de sa jambe gauche. Le deuxième enfant, en arrière du premier, le tient par la taille et semble se cacher derrière lui. (Pl. X.)

26. *Jupiter séduisant Léda.* — Léda est nue, assise à demi renversée sur un lit, le dos soutenu par des coussins. Du bras droit et de la jambe gauche crispée elle étreint le cygne dont le bec est engagé dans sa bouche. Les ailes du cygne, déployées, forment le fond. Hauteur, 0 m. 13; largeur, 0 m. 15[3].

Ce groupe est d'une grande élégance. (Pl. XI.)

27. *Vénus nouant sa ceinture.* — La femme est nue, debout sur la jambe droite, la jambe gauche légèrement ployée; la main droite, écartée du corps tire le bout de sa ceinture pour la serrer sous les seins; la main gauche, appuyée sur le ventre, tient l'autre bout. Grands cheveux blonds, corps rose; les cheveux tombent sur les épaules qu'ils recouvrent. La ceinture est rayée jaune et bleue. Hauteur, 0 m. 20.

[1] Cf. un sujet analogue trouvé en 1901 (*Bulletin archéolog. du Comité*, 1902, p. 413, n° 12).

[2] Même observation (*Ibid.*, p. 414, n° 16).

[3] Sujet analogue au n° 23 du *Catalogue des terres cuites de Myrina* (n° 111 du Louvre).

28. *Vénus diadémée.* — Terre rouge; coloration générale brun clair. Hauteur, 0 m. 15.

29. *Bacchus.* — Petite statuette coloriée en rose, cheveux blonds, ailes bleues étendues; le bras gauche est levé, le bras droit pendant porte des grappes de fruit. Elle est malheureusement brisée.

30. *Vénus diadémée,* terre grise, grosses tresses tombantes, épaule gauche et côté gauche drapés, le corps nu jusqu'au genou droit. Figure rose; diadème rayé rouge. Hauteur, 0 m. 20.

31. *Vénus diadémée.* — Diadème en pointe; entièrement nue par-devant; les bras étendus tiennent une draperie déployée en arrière. Hauteur, 0 m. 20.

32. *Vénus mitrée.* — Lourdes tresses tombantes; les mains jointes près du cou tiennent une draperie qui tombe en arrière et découvre tout le devant du corps. Figure et corps rosés; cheveux rouge brun, la mitre est rayée jaune et bleu. Hauteur, 0 m. 19.

33. *Apollon assis jouant de la lyre.* — Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau rejeté en arrière et noué sur l'épaule droite, avec capuchon sur la tête. La lyre repose sur le siège; la main gauche est appuyée contre le corps, la main droite actionne les cordes.

34. *Vénus diadémée.* — Hauteur, 0 m. 19.

35. *Vénus pudique marine.* — Hauteur, 0. m. 19.

36. *Vénus dans un édicule.* — Trois exemplaires ont été trouvés à peu près semblables, mais de dimensions différentes. Hauteurs, 0 m. 15, 0 m. 12 et 0 m. 18.

37. *Grosse femme nue.* — Très laide, gorge puissante, ventre proéminent, cuisses très fortes, cheveux tirés en arrière pour former un chignon bas; les bras sont ramenés contre le corps; les mains à plat sur le ventre. Hauteur, 0 m. 18.

38. *Éphèbe à cheveux frisés.* — Le devant du corps nu, un manteau jeté sur l'épaule gauche et noué sur l'épaule droite. Il tient de la main gauche un panier d'épis et dans la main droite une sorte de pain ou disque. Hauteur, 0 m. 12.

39. *Pitre revêtu d'une longue blouse* tombant jusqu'à la cheville, la tête coiffée d'une calotte. Hauteur, 0 m. 15.

40. *Mercure.* — Le corps nu, un manteau flottant en arrière et noué sous le menton. Il tient un caducée dans la main gauche et, dans la main droite, la corne d'un bélier qui se fait traîner. Hauteur, 0 m. 15. Les ailes des pieds et celles de la coiffure sont peintes en bleu. Le manteau est rayé vert gris et rouge.

41. *Mercure assis.* — Le corps est nu, un manteau jeté sur l'épaule gauche, les deux pans réunis sur l'épaule droite au moyen d'une boucle. Il tient une bourse dans la main droite et un caducée dans la main gauche. Les ailes des pieds ne sont pas à leur place habituelle; ce sont les petits doigts qui se prolongent en forme d'ailerons.

42. *Chien couché.* — Gris.

43. *Veau.*

44. *Lionne.*

45. *Six statuettes du dieu Bès.* — Même type, mais de terres différentes, de coiffures variées, toujours avec une grande mitre, de 0 m. 03 à 0 m. 04 de hauteur. Quelques-unes ont des traces de coloris rouge et bleu. Hauteur, 0 m. 18.

46. *Un taureau.* — Hauteur, 0 m. 06; largeur, 0 m. 15.

47. *Deux Vénus.*

48. *Buste de femme.* — Cheveux réunis en arrière pour former un chignon très bas, la gorge cachée sous les plis d'une étoffe. Hauteur, 0 m. 15.

49. *Buste de femme.* — Cou très élancé; cheveux sillonnés de raies parallèles, suivant la mode de la fin du IIe siècle, séparés en plusieurs tresses qui se réunissent sur la nuque pour former un chignon très bas. Hauteur, 0 m. 15.

50. *Buste d'homme.* — Figure rieuse, sourcils peints; une sorte de voile est croisé sur la poitrine; trois vêtements sont superposés sur le corps : celui de dessous est blanc, le suivant bleu, le voile est rouge. Hauteur, 0 m. 12.

51. *Buste d'homme encapuchonné.* — Figure imberbe, grimaçante;

la tête et les épaules sont recouvertes d'une sorte de cagoule, formant capuchon pointu, attachée sous le menton par une cordelière et deux glands. Beaucoup d'expression dans la figure. Hauteur, 0 m. 15. (Pl. IX.)

52. *Buste d'homme.* — Hauteur, 0 m. 16.

53. *Buste d'homme.* — Imberbe, tête rasée, cou nu, draperie croisée sur la poitrine et attachée sur l'épaule droite. Hauteur, 0 m. 10.

54. *Buste de femme.* — Coiffure sillonnée de raies parallèles se réunissant pour former derrière la tête un chignon pointu; traits fins, profil grec. Draperie couvrant les épaules et la poitrine. Hauteur, 0 m. 15.

55. *Buste de femme.* — Cheveux ondulés, sillonnés de raies parallèles sur le devant; les tresses se réunissent en arrière au bas du cou pour former un nœud; cou nu; draperie sur la poitrine. Assez élégant; malheureusement un coup d'ébauchoir donne un rictus à la lèvre gauche. Hauteur, 0 m. 15.

56. *Buste de femme.* — Coiffure ondulée sur le devant; tresses relevées sur les côtés, dégageant les oreilles et se réunissant en torsade enroulée sur le sommet de la tête en forme de pyramide. Cou nu, poitrine dégagée. Hauteur, 0 m. 15.

57. *Buste de femme.* — Cheveux ondulés sillonnés de raies parallèles sur toute l'étendue de la tête et coupés par une raie circulaire entourant le crâne et les partageant en deux masses. Celle de derrière est formée de tresses qui se réunissent au bas du cou en un très large chignon plat qui déborde sur ses épaules. Cou nu, draperie croisée sur la poitrine et retenue au milieu par la main droite. Hauteur, 0 m. 18.

OBJETS DIVERS : BIBERONS, OENOCHOÉS.

Les biberons représentent, en général, des animaux et surtout des coqs, des chiens et des canards. A signaler :

Un coq, dont les couleurs, très vives au moment de sa découverte, ont disparu en quelques jours. La crête était rouge vif, les plumes

roses, bleues et jaunes, le tour des yeux jaune et rouge vif. Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 15.

Un gros chien de berger, couché, mérite une mention par le fini des détails.

Des œnochoés en petit nombre ont été trouvées. Quelques-unes de formes très gracieuses et de terre très fine.

Une d'elles, de terre rouge, fine, avec le goulot percé comme une passoire, est identique, comme forme, aux gargoulettes actuelles faites à Nabeul (Tunisie).

LAMPES.

Les lampes sont très nombreuses; la description serait fastidieuse et n'offrirait que peu d'intérêt. Je me bornerai à en citer quelques-unes, soit à cause du sujet figurant sur le disque, soit à cause de la signature.

1. Terre rouge. Sujet : Victoire ailée tenant une couronne de laurier de la main droite, une palme de la main gauche. IIe siècle après J.-C. Marque : CIVNALEX.

2. Terre brune : guirlande de laurier fermée en haut du disque par un masque. IIe siècle après J.-C. Marque : LMVNPHILE.

3. Terre rouge : femme sur un char traîné par des quadrupèdes à longue queue fine, en forme de lévriers; le bout du museau, très pointu, est recourbé en bas en forme de bec. Lampe grand module du IIe siècle après J.-C.

4. Lampe à deux becs, fort jolie, de terre rouge.

5. Terre rouge : deux masques se faisant face. IIe siècle après J.-C. Marque : COPPI· RES.

6. Terre grise : Cupidon avec son carquois sur l'épaule gauche, une couronne dans la main droite. IIe siècle après J.-C. Marque : NOVIVS.

7. Terre grise vernis rouge : un paon faisant la roue. IIe siècle après J.-C.

8. Terre rouge : femme face à gauche tenant d'une main le pan relevé de son péplum; le bras droit ployé brandit en l'air une

sorte de torche. Guirlande sur le pourtour. IIIe siècle après J.-C. Lampe grand module; pas de marque.

9. Terre rouge : femme face à droite avec couronne et grande draperie. Thyrse en arrière. Guirlande sur le pourtour. IIIe siècle après J.-C. Lampe grand module.

10. Terre grise : coq avec des ergots très puissants. Guirlande sur le pourtour. IIe siècle après J.-C.

11. Terre rouge : hibou sur un piédestal dont une partie est grillagée. IIe siècle après J.-C. Marque : CIVNDRAC.

12. Terre rouge : aigle au repos, face à droite. IIe siècle après J.-C. Marque :

COPPIRES.

⊙

13. Terre grise, vernis rouge : Mercure; double guirlande sur le pourtour. IIe siècle après J.-C. Marque :

Q NVMIC · I.

⊙

14. Terre grise, vernis brun, forme allongée. Curieuse scène de naufrage : deux hommes sont accrochés à une vergue flottant sur l'eau avec un débris de voile. L'un est accroupi sur le mât; l'autre, à califourchon, a sa jambe droite saisie par un caïman. IIe siècle après J.-C. Marque : LMADIEC.

15. Terre rouge : deux palmes entourant deux couronnes de laurier superposées; guirlande sur le pourtour. IIe siècle après J.-C. Marque : CABINIA.

16. Terre rouge : guirlande de feuilles de vigne. IIIe siècle après J.-C. Marque : CCLO · SVC.

17. Terre rouge : poule avec tous ses poussins. Ier siècle après J.-C. Marque : LMVNSVC.

18. Terre rouge : chimère ailée. Vernis rouge très brillant. IIe siècle après J.-C. Marque : LMVNPHILE.

19. Terre rouge, vernis brun : lion sautant sur le dos d'un cheval. Ier siècle après J.-C. Marque : LMADIEC.

20. Terre grise : deux branches de palmiers entourent un autel. Autour de chaque branche est enroulé un uraeus dont la tête menace l'autel. IIe siècle après J.-C. Marque : ϹCLO·SVC.

21. Terre rouge : guerrier ayant un bouclier dans la main gauche et un glaive dans la main droite. Ier siècle après J.-C. Marque : GABINIA.

22. Terre grise : branche de palmier; un coq face à droite. IIe siècle après J.-C. Marque : MVN·HELI.

23. Terre rouge : personnage burlesque. IIe siècle après J.-C. Marque : IVNI·ALEXI.

24. Terre grise : chèvre debout. IIe siècle après J.-C. Marque : L· MADIEC.

25. Terre brune, vernis brun : couronne de feuilles de chêne avec deux glands pendants. IIe siècle après J.-C. Marque : MNOVIVSTI.

26. Terre grise, vernis brun : combat de gladiateurs. Ier siècle après J.-C. Marque effacée; on n'en lit que les dernières lettres : ...PC.

27. Terre rouge : tête d'homme imberbe couronnée de lauriers; guirlande sur le pourtour. IIIe siècle après J.-C.

28. Terre grise : mouton *à grosse queue.*

29. Terre grise : mouton *à queue fine.*

30. Lampe allongée, à globules; terre brune, vernis brun. IIIe siècle après J.-C. Marque : ϰϵΛϹϵI.

31. Terre rouge, vernis rouge : figure étoilée (Osiris). IIe siècle après J.-C. Marque : CIVNALEX.

32. Terre grise : chien au galop. IIe siècle après J.-C. Marque : IVNIALEXI.

33. Terre grise, vernis brun foncé : Pégase ailé. IIe siècle après J.-C. Marque : IVNALEXI.

34. Terre rouge, vernis rouge : génie jouant de la harpe. IIe siècle après J.-C. Marque : CIVNALEX.

35. Terre grise, vernis rouge : petit personnage ailé, la tête repliée sur l'épaule, portant un panier. Il est entouré d'une branche d'arbre. IIe siècle après J.-C. Marque : ANCHIA.

36. Terre rouge : chèvre accroupie. Guirlande sur le pourtour. Marque : SABBX
TIVS

37. Lampe à oreilles du Ier siècle avant J.-C.

38. Terre brune : autruche fuyant. IIe siècle après J.-C.

39. Terre grise, vernis rouge : Cupidon jouant de la harpe. IIe siècle après J.-C. Marque : CATILVEST.

40. Terre rouge, vernis rouge : Diane avec sa meute de chiens.

41. Terre rouge : lion.

42. Terre noire : femme sur un bige dont les chevaux se cabrent. Ier siècle après J.-C. Marque : L.MADIEC.

43. Terre rouge : Mercure.

44. Terre rouge : deux mains enlacées tenant un caducée. IIe siècle après J.-C. Marque : LMADIEC.

Je rappelle encore brièvement quelques sujets :

Lion mordant un cheval;
Combat d'animaux (taureau et ours);
Faune trayant une chèvre;
Ganymède enlevé par l'aigle;
Jupiter séduisant Léda (analogue au groupe décrit ci-dessus);
Neptune sortant des ondes, avec son trident;
Lapin près d'une grappe de raisin;
Pêcheurs dans une barque;
Génie ailé avec un arc tiré sur un serpent enroulé autour d'un arbre;
Biche poursuivie par deux chiens; fleurs de lis sur le bec de la lampe;
Homme sur un bige conduit par deux lévriers;
Vainqueur sur un quadrige (homme debout);
Vainqueur sur un quadrige (homme couché et couronné);

Homme debout sur un char à deux chevaux; tient un fouet à la main;

Homme sur un char à un cheval avec collier et pompon;

Gladiateur et taureau;

Guerrier au repos;

Tête de guerrier casquée;

Pallas casquée;

Victoire les ailes fermées à moitié;

Cheval carthaginois devant un palmier avec cartouche dont l'inscription est effacée.

BIJOUX ET OBJETS DIVERS.

Les bijoux ont en général peu de valeur. Ils sont de bronze et, exceptionnellement, de plomb. Ils comprennent :

a. Des bracelets formés soit d'un fil dont les deux bouts s'enroulent en spirale formant coulisse, soit de plusieurs fils enroulés et terminés aux extrémités par une boule ou une boucle. Ils sont fort nombreux et réunis généralement, formant ce que l'on appelle actuellement « des semaines ». Quelques-uns sont larges et plats.

A noter trois bracelets épais, de plomb, enroulés en forme de serpent, la tête aplatie.

b. Miroirs de bronze. Ils sont formés d'une plaque circulaire ou carrée de 0 m. 08 à 0 m. 10 de diamètre, souvent ornés de cercles concentriques et de rangées de petits trous. La poignée est une tige de bronze se terminant par un trident.

c. Un petit *couteau* de bronze, lame et manche. Le manche, très ouvragé, se termine par une tête de chien.

d. Des *clefs* de différentes formes, des *clochettes*, des *armatures de coffret*, une *figurine* de bronze, des *anneaux* de toutes dimensions, avec des *chaînes* de bronze tressées pendant tout autour.

e. Des *bagues* de bronze ou de plomb, des cachets, des épingles de bronze ou d'os.

f. Des *médaillons*. Un d'eux, de 0 m. 02 de diamètre, est pourvu de deux appendices formant boucle. Sur le médaillon se trouve, en relief, un dieu, qui tient dans sa main droite une lyre et une tête de mouton. Sur sa tête un oiseau, à ses pieds un chien, un uraeus

enroulé autour de son bras gauche, à sa gauche un scorpion et une tortue, à sa droite un coq.

g. De menus objets : l'un a la forme d'un cœur à pointe très allongée; un autre, en os, se compose de deux mains enlacées. C'est un porte-bonheur.

Nous avons également trouvé de nombreux grains de collier de verre, d'os, de pâte tendre, deux instruments de chirurgie (pince à deux branches et cautère), un fuseau en os.

A noter aussi un jeu d'osselets découverts dans une urne. Il se compose de quatre osselets, dont deux sont troués au centre, et de deux tiges d'ivoire effilées pour recevoir et enfiler les osselets lancés en l'air.

Général Goestchy.

APPENDICE.

INSCRIPTIONS ROMAINES,

PAR M. RENÉ CAGNAT,

Membre du Comité.

M. le général Goetschy a joint à son rapport l'estampage des inscriptions funéraires recueillies au cours de ses fouilles. Elles sont au nombre de dix, qui, déposées au musée du 4e tirailleurs, ont été publiées par M. Gauckler[1]. Les autres sont inédites.

1. — Lettres de 0 m. 015 :

PVER VVLCA
NALIS VIX
ANN X D XXXVI

[1] *Bulletin archéolog. du Comité*, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, juillet 1902, p. CLXXIX et suiv.

2. — Lettres de 0 m. 02 :

DIS MANIB
P ANTONIVS FAVST
HSE VIX AN LXXV
ANTONIA QVART VXOT (*sic*)

3. — Lettres de 0 m. 015 :

D · M · S ·
L · CALPVRNIVS
FVRNARIVS VIXIT
ANNIS · LX ET BENE
VIXIT ET AD FVNVS
EIVS EROGATI ✠ C ·

4. — Lettres de 0 m. 02 :

DIS · MANIBVS ·
CAECILIA · VICTORINA ·
H · S · E · VIXIT · A · II
DIEBVS XXXII ·

5. — Lettres de 0 m. 015 :

DIS MANIBVS
ANNIVS · AVSPICALIS H S · E
VIX ANN XXII PVPIA FE
LICISSIMA FILIO DVLCIS
SIMO FECIT

6. — Lettres de 0 m. 02, très mauvaises :

MAXIM
A VIXIT AN
NOS XXXX ϟI
MS V

7. — Lettres de 0 m. 02 :

D · M · S ·
TERTIA · CAESARVM · N · N · N ·
SERVA · HIC · SITA · EST
VIXIT · ANNIS · XXXIIII ·

8. — Lettres de 0 m. 04–0 m. 03 :

DIS · MANIB · SACR ·
SALVIA · CAES · N · SER
H · S · E ·
VIXIT · ANN · VII · M · III
DONATVS · PATER PIISS · FEC ·

9. — Lettres de 0 m. 01 :

DIS · MANIBVS · SACR ·
POSTVMIA DONATA · QVAE · ET
PINCVLA · HIC · SITA · EST
VIXIT · ANNIS · XVII · MENSIB
VIII · MARITVS · VXORI ·
PI · ISSIMAE · FECIT ·

10. — Lettres de 0 m. 015 :

D M S
VLNERIKA VIXIT
ANOS ꝗXX II OC NEP
OTES FECERVNT

INSCRIPTIONS LATINES D'AFRIQUE,

PAR M. J. ZEILLER,
Membre de l'École française de Rome.

M. Cagnat a bien voulu me communiquer un certain nombre d'inscriptions découvertes et copiées, dans leur campagne de 1901, par les officiers des brigades topographiques en Algérie et en Tunisie.

ALGÉRIE.

I. FEUILLE DE MESLOUG.

1. Ksar-Melloul. — Le texte suivant a été trouvé dans la ferme de Ksar-Melloul :

protome
D M S
MINVCIA VIC
TORIA VIN LXX

Il y a une erreur de lecture à la dernière ligne : au lieu de VIN, il faut lire VIX A, ou plutôt VAN; le signe qui vient ensuite paraît bien être L. Le texte est par conséquent :

D(is) M(anibus) s(acrum). Minucia Victoria v(ixit) an(nis) LXX.

2. — Épitaphe chrétienne :

MESAI
MANLILL
A

L'expression *mensa*, écrite souvent *mesa*, désignant la sépulture, est caractéristique des inscriptions chrétiennes.

Dans le texte nouveau publié ici, le nom de la personne à qui est dédiée l'inscription, et qui est une femme, a dû être mal lu ou mal écrit. Le nom exact était peut-être MANTILLA.

3. Aïn-Melloul (*Castellum Dianense*). — On a découvert dans la ferme cette inscription :

PABIR
PEREGRI
NIFECITF
ABRISSI DL

Ici encore il semble bien qu'il faille faire la part des erreurs de copie ou de rédaction. J'inclinerais à lire :

Pa[p]ir(ius) Peregrini [f(ilius)] fecit fabr[ica]v(it) s(umptu) s(uo) v(otum) d(edicavit) l(ibens).

4. — Dans une autre petite ferme, au Sud, on a relevé ce texte gravé en très mauvais caractères d'une hauteur de 0 m. 06 à 0 m. 07 :

C IVL
FORTVNATVS
XIT AN LXX
MN X IIII KAL IVNIS

C. Iul(ius) Fortunatus [vi]xit an(nis) LXX, m(enses) X, IV Kal(endas) Iuni[a]s, sous entendu *decessit.*

5. Koudiat-el-Hadjela (un peu au Nord de Ksar-Tyr). — Inscription gravée en très mauvais caractères de 0 m. 035 :

M O N I M
ENTVM EITI
NI DONATI
VIX·ANNIS N
LXXX
A P CCL VI

Monimentum Eitini (?) Donati, vix(it) annis n(umero) LXXX, a(nno) p(rovinciae) CCLVI.

Il est plus que probable que EITINVS doit être corrigé en TITINIVS. Ce nom se retrouve dans d'autres inscriptions d'Afrique[1].

Ce texte offre l'intérêt d'être daté : l'année 256 de la province qui est indiquée équivaut à l'an 295 de notre ère.

6. — De la même localité encore provient le texte qui suit. Hauteur des lettres : 0 m. 03.

E S̄A PAVLI VIXIT ANNIS
EVIT DIE VII KAL DECEMBR
CCCV VIVENTE OPTATACO

[M]e(n)sa Pauli, vixit annis....., [requi]evit die VII Kal(endas) Decembr[es, a(nno) p(rovinciae)] CCCV, vivente Optata co[njuge].

Nous avons encore ici un texte chrétien auquel sa date relativement ancienne, 344, donne un certain intérêt.

[1] Cf., par exemple, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16319.

II. FEUILLE DE BATNA.

1. Henchir-Guegaoun (au sud de Lambèse, au confluent de l'Oued-bou-Aïoun et de l'Oued-Fezzana).

IVLIVS
SATVRNINVS
VALXXV
VARIA MATRON
MARITO SE VI
VA FECIT ET DE
DICAVIT

[*D. m. s.*] *Iulius Saturninus, v(ixit) a(nnis) LXXV, Varia Matron(a) marito se viva fecit et dedicavit.*

2. Même localité.

IOVI OPTIMO MAXI
MO PRO SALVTE D
OMINORVM NOS
TRORVM L SEPTIMI
SEVERI PERTINACIS
ET M AVRELI ANTON
INI AVGVSTORVM ET

Nous avons ici une inscription impériale. Le nom disparu après celui de M. Aurelius Antoninus (Caracalla) est facile à suppléer; on doit lire :

Iovi Optimo Maximo pro salute dominorum nostrorum L. Septimi Severi Pertinacis et M. Aureli Antonini Augustorum et [*L. Septimi Getae...*]

3. **Lambiridi.** — On a retrouvé en cette localité ce fragment de 0 m. 60 de large sur 0 m. 40 de haut, présentant quelques lettres de 0 m. 18 qui ne permettent de distinguer que le mot AVG (*ustus?*) :

IAVG
CITIC

TUNISIE.

I. FEUILLE DE TEBOURSOUK.

1. **Henchir-Ed-Douamis** (*Uci Majus*).

O S I P P E
*h*ONOREM ET M*I*
*decurioni*BVS BIS ET POPVLO DATO

Fragment d'inscription municipale.

2. Même localité.

DOMIN
ALEXANDRIP
VAAVCVCIM

Il faut évidemment lire :

Domin[i n(ostri) Imp. Caes. M. Aureli Severi] Alexandri P[ii Fel. Aug. col. Alexandria]na Aug. Uci M(agus).

3. Même localité.

D M S
T · MEVIVS
R O C I V S
P·V·A·LXXXI
H·S·E

D(is) M(anibus) s(acrum), T. Mevius Rocius p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXXI; h(ic) s(itus) e(st).

La même localité avait déjà fourni deux autres inscriptions funéraires portant ce gentilice Mevius[1].

4. Henchir-Zaïeta (12 kilomètres au sud de Teboursouk).

VS

SSO	IX RI
AIA	TVIX
VIX	IT AN
ANNIS	NIS
XIV	IXXXX
HS E	HSE

Il est impossible de restituer les noms propres gravés sur cette double épitaphe.

5. Même localité.

ES L SEPTIMI·SEVERI·PER·A
L VANO·A VG
RV·POSES·FECER·R

Les deux premières lignes doivent évidemment se lire :

[Pro sal(ute) Imperatoris Ca]es(aris) L. Septimi Severi Per(tinacis) A[ug(usti) Arab(ici) Si]lvano Aug(usto)...

La troisième ligne contenait le nom des dédicants, une peuplade ou une cité probablement, suivi des mots *posuerunt* et *fecerunt*, abrégés et, du moins le premier, fautivement orthographiés.

[1] *Corp. inscr. lat.*, n°s 15466 et 15467.

6. Même localité.

D M S	D M S
MARI	P PATI
FOR	NI V S
NA	F F

D.M.s. Mari[us ou *a] For[tu]na[tus* ou *a]. . . D.M.s. P. <P> Atinius Fe [. . .*

7. Même localité.

P ATI NI
VS OPTA
TVS PIVS
VIXIT AN
NI S N
XXXII DI

P. Atinius Optatus pius vixit annis n(umero) XXXII, d(ie) I.

8. Même localité.

L I V S O R T
H S E

Il n'est guère possible de restituer les noms gravés sur cette inscription qui est encore, comme le prouvent les sigles H S E, une inscription funéraire.

9. Même localité.

I V S O	I A I I
I T T I	\ I V
N V S V I	V I X I T
X I T A N	A N N I S
N I S N	N I X X X I
X X X X V	H S E
h S E	

Ici également les noms des défunts gravés sur cette inscription funéraire nous demeurent inconnus. On peut toutefois remarquer que ITTI*n*VS, si du moins il faut grouper ainsi les lettres de la seconde et de la troisième ligne de la colonne de gauche, ressemble singulièrement à *Iddinus*, *cognomen* indigène déjà rencontré.

La ligne 5 de la colonne de droite doit sans doute se lire : *n(umero) LXXXI.*

10. Même localité.

	VII
IO	IBIRI
IVN	MIOVI
PAV	XIT
ITA	ANI
	IXI

Il n'y a guère de clair dans ce fragment que la formule *vixit an(n)i(s) LXI*, en bas de la colonne de droite.

11. Henchir-Merouana (à peu de distance au sud du village de Chetlou).

DIS MANIBS
SACRVM
OCTAVIVS
S RONIOPIVS
VIXIT ANNIS
VIII·H·S·E
OIBO▨IES

A la ligne 4, au lieu de SRONIO, qui est incompréhensible, on doit vraisemblablement lire FRONTO [1].

[1] Cette correction m'a été suggérée par M. Seymour de Ricci.

A la fin, après la formule *hic situs est*, viennent deux autres formules : *Ossa tibi bene quiescant* (*O. T. B. Q.*), et probablement *Terra tibi levis sit.*

12. Henchir-Esnakit. — Lettres de 0 m. 05 à 0 m. 03 de hauteur :

TICINIVS▨
VICTOR VIXIT
AINNIS LXX
*ti*CINIVS
ANNIS

13. Même localité.

IMP CAESARI
M AVRELIVS A*n*
TONINVS PIV*s*
AVG PA▨

Il faut lire *Imp. Caesar* (l'I de la fin est un trait parasite) *M. Aurelius Antoninus Pius Aug. p(ontifex) m(aximus)* (le A au lieu de l'M est une faute de lecture).

14. Bir-el-Hafeï.

▨LIA▨TI
VAIN▨XITANN▨
MAXIM▨CVS PLAN
CIVS VIXIT ANN▨XXIII
SIBI ET FILI▨SVIS F▨IT

Ce texte avait déjà paru dans le *Corpus*, sous le n° 11291, mais on n'y donnait que ceci :

[illegible]

AIV[illegible]IT ANN[illegible]

[illegible]N[illegible]M[illegible]P LAN

CIVS VIXIT ANN[illegible]III[illegible]

SIBI ET FILIS SVIS FECIT

15. Ksar-Ouergha (15 kilomètres au sud-est de Bir-el-Haffa), sur trois pierres au pied d'un mausolée :

a. IIDIAISICVIID[illegible]IAE HONESTAE

b. IAEINIORTVM T[illegible]

c. [illegible]TSO[illegible]ERTIAELIAELA

On peut reconnaître :

a. . . . *ndiae Secundinae Honestae*

b. . . *Aelia Fortunata*

c. . . *Aeliae La* . . .

16. Henchir-Guefa-el-Metsane (10 kilomètres à l'ouest d'Henchir-Kamer) :

D M S

FLAVIA SILVADONA

VIXIT ANN XXV

Le *cognomen* présente seul quelque intérêt.

17. Henchir-Zallet :

D M S
Q IVLIVS
ARABVS

Le *cognomen* Arabus mérite également d'être noté.

18. Henchir-Kadour-ben-Arfa (environs de Teboursouk) :

D M S
N POMPEIVS
LIIIXIV

Ici c'est l'absence de *cognomen* qui est curieuse, alors que le gentilice est *Pompeius*. Quant aux chiffres de la dernière ligne, ils n'ont pas dû être copiés exactement; tels quels, ils ne présentent pas de sens.

19. Grande pierre de deux mètres de long, située le long de la piste arabe allant de Aïn-Hedja vers le Sud, à environ 2 kilomètres de la grande route :

SALVIS ET PROP IS DD NN CONSTANTINO MAXIMO
RES P MVNICIPI ACCALVE

Salvis et prop[iti]is d(ominis) n(ostris) Constantino Maximo et. . . .
resp(ublica) municipi Ag. . . .

Le mot *Agcalve* est surprenant. Aïn-Hedja occupe l'emplacement de la ville d'*Agbia;* l'on attendrait donc un mot tel qu'*Agbiensium.*

Agcalve est peut-être une erreur de copie. On serait tenté de se demander si *Agbientium* n'était pas écrit en abrégé et si ensuite ne venait pas le mot *Salve;* mais ce serait encore assez étrange.

II. FEUILLE DE BOU-ARADA.

1. Bou-Djelida :

D M S

M FABIVS	M FABIVS
FVSCVS VA	FVSCVS VA
LXXXV	LERIANVS
ANTONIA	V A X X V
GALLA	P H S E O
RI SAMMI FI	
VA LXX	

La ligne 6 de la colonne de gauche a sans doute été mal gravée ou mal copiée. La fin de la colonne de droite doit se lire de la manière suivante :

v(ixit) a(nnis) XXV, p(ius) h(ic) s(itus) e(st) o(ssa)
[tibi (b)ene) q(uiescant)].

2. Même localité. — Lettres de 0 m. 10 de hauteur :

SATVRNO
O SALVTE IMP
RIANI ANTC
P I

C'est une inscription en l'honneur d'Antonin le Pieux :

Saturno Aug. sac. [pr]o salute Imp. [T. Aelii Had]riani Anto[nini Pii Aug. p(ontificis) m(aximi)...

3. Même localité :

D M S
C E L E R
CELERIS
GALLICE
LERIS FP
VAN

D. M. s. Celer Celeris Galli Celeris f(ilius) p(ius) v(ixit) an(nis)...

4. Même localité :

D M S
BABITSIL
VANI AT
ERI FIL VIX
AN XL HS
E T L S

Babit ne peut être qu'un nom indigène.
Les formules finales sont : *hic situs est, terra levis sit.*

5. Même localité. — Lettres de o m. o35 de hauteur :

D M S
L PONTIVS
FELIX POM
PEIANVS ·P·
V·A.LXVI T
T L S O T B
Q

D. M. s. L. Pontius Felix Pompeianus p(ius) v(ixit) a(nnis) LXVI.
T(erra) t(ibi) l(evis) s(it), o(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant).

6. **Bir-ben-Ama :**

PRO FELICITATE
IMPORVM
CALANIVS
SIRMANIAM
SIXTO L P
CV O
S

Ce fragment débute par la formule *pro felicitate* [*te*]*mporum*. Viennent ensuite le prénom *C(aius)* et le gentilice *Alanius*.

Peut-être à la ligne suivante faudrait-il lire [*Ge*]*rmanian*[*us*], puis [*v*]*ix*[*i*]*t*.

7. Henchir-Zgueb. — Lettres de 0 m. 045 de hauteur :

D M S
C COMINI
VS FELICIAN
VS HOMO RARI
SSIMVS
VIX A XXXIIII
M VII DIII
COMINIVS
IX FILIO
H S E

D. M. S. C. Cominius Felicianus homo rarissimus vix(it) a(nnis) XXXIIII m(ensibus) VII diebus III. Cominius (Fel)ix filio. Hic s(itus) e(st).

8. Lettres de 0 m. 04 :

MEMORIAE
ANINIAE RVSTI
CVLAE VXORIS
CASTISSIMAE OB
SEQVENTISSIMAE
FRVGALISSIMAE
PINARIVS LVCIA
NVS MARITVS

III. FEUILLE DE FERIANA.

1. **Henchir-Rechig** (un peu au nord d'Henchir-Zaatli) :

A CEREIIIVS
FORTVNATVS
VIXIT ANNIS
LXIII · III DEDICA
VERVN

A. Cere[ll]ius Fortunatus vixit annis LXIII. [F]i[l(ii)] dedicaverunt.

2. Même localité :

D M S
DONAT
VS VIX
ANNIS
XXXV
▨ V
XXX

Il me paraît probable qu'il y avait à l'avant-dernière ligne un second nom propre, sans doute assez court, suivi de *v(ixit)*, et à la dernière *a(nnis)* devant le chiffre XXX. Ce dernier chiffre ne pourrait guère en effet être celui des jours de Donatus, et à la ligne précédente V précédé seulement de *m(ensibus)* ne suffirait pas à remplir la ligne.

3. Même localité :

D M S
ANTONIA
PRIMA
VICSIT AN
NIS XXX PEP
INSTANT▨
SOCREINI

On doit lire : *D. M. s. Antonia Prima vicsit annis XXX; per instan-[tiam] socr[i su]i.*

4. Texte découvert à 1 kilomètre au sud d'**Henchir-Rechig**. Lettres de 0 m. 06. Lecture certaine :

IMP CAIS (*sic*)
M · ANTO
NIO · GORDI
ANO · PIO · FELI
CI · AVG · ET
TRANQVIL
LINAE · AVG · VX
OR*i* *e*IVS
GENS · MVS
REG · FEC · ET
DEDICAVER

Imp. Caes. M. Antonio Gordiano Pio Felici Aug(usto) et Tranquillinae Aug(ustae) uxor[i e]jus, gens Mus(ulamiorum) Reg(iensium) fec(erunt) et dedicaver(unt).

L'empereur Gordien dont il s'agit ici est Gordien III. Mais ce qui fait surtout l'intérêt de l'inscription, c'est la mention des Musulames.

On sait que l'on a beaucoup discuté sur la situation géographique de cette tribu sous l'Empire. M. Toutain, dans une étude très documentée[1], s'est prononcé pour la région de hauts plateaux située au Nord-Est de Theveste, à l'Est de Madaura, s'étendant depuis les environs de *Thubursicum Numidarum* jusqu'au delà de Thala. Ainsi jusque vers l'an 200 au moins, des Musulames sont restés là où on les trouve déjà sous Tibère. Mais, ajoutait M. Toutain, des colonies romaines *Ammaedara*, *Thelepte*, *Madaura*, ont été fondées tout autour, sinon même à l'intérieur de leur territoire de parcours; *Thala* et *Sufes*, postes militaires destinés à les surveiller, ont vu naître sous leurs remparts des cités prospères; les Musulames nomades et pillards sont devenus sédentaires et laborieux.

Or Henchir-Rechig, où a été trouvée l'inscription publiée ici, est à peu de distance de Fériana; et Fériana occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne *Thelepte*. Ce texte confirme donc au moins l'essentiel des conclusions de M. Toutain et l'emplacement des Musulames paraît désormais à peu près certain.

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVII, p. 271-294.

Quant à préciser la situation particulière des *Musulami Regienses*, cela est beaucoup plus difficile. L'épithète de *regius* ou *regia* était appliquée à différentes villes de l'Afrique romaine : *Hippo regius*, *Zama regia*, *Aquae regiae;* mais toutes sont trop loin de la région de *Thelepte*. On pourrait songer à corriger dans le texte REG en BEG et penser qu'il s'agirait ainsi du *Saltus Beguensis* qui se trouve au cœur de la contrée habitée par les Musulames et bien connu par le sénatus-consulte [1] autorisant Lucilius Africanus à ouvrir un marché sur son domaine, situé *in provincia Africa*, *regione Beguensi*, *territorio Musulamiorum*, *ad Casas*. Mais le *Saltus Beguensis* est encore lui aussi à une trop grande distance de la région de *Thelepte* pour rendre la conjecture acceptable.

Il vaut mieux s'en tenir à la lecture *Musulamiorum Regiensium*, en reconnaissant qu'il n'est guère possible, du moins à l'aide de ce seul texte, de fixer avec exactitude leur position.

5. Oum-ed-Debban. — Lettres de 0 m. 06 à 0 m. 04 de hauteur :

LL▨L
A D V S
VISAND
OCFIICIS
NRSORPI
MDRITO

Après le début où l'on ne distingue que *andus* (?), il faut certainement lire : *vix(it) an(nis)* (?) *(h)oc /[e]ci[t] u[c]sor pi(a) m[e]rito* ou plutôt *marito*.

6. Même localité :

D M S
CAECILIA
MIRIANA
VAXX

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, 270, 1145.

7. Même localité :

D M S
SALVIVS
PIVS VA
XXVIIII · HSI

J. Zeiller,
Membre de l'École française de Rome.

NOTE
SUR UNE INSCRIPTION
TROUVÉE
DANS LE DJEBEL-ASKER
AU SUD DE GAFSA,

PAR M. TOUTAIN,
Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. le capitaine Donau a récemment trouvé dans le Djebel-Asker, au Sud de Gafsa, un fragment d'inscription qui présente un grand intérêt.

Le Djebel-Asker fait partie de la ligne de hauteurs qui domine la rive septentrionale des chotts Djerid et Fedjedj, depuis Tozeur, à l'Ouest, jusque dans le voisinage de Gabès, à l'Est. Cette muraille montagneuse est traversée par plusieurs pistes, dont les plus fréquentées mettent en communication le Nefzaoua et la région de Gafsa. L'une de ces pistes part d'Oum-Semaa, à l'extrémité Nord-Ouest du Nefzaoua, traverse le Bled-Faraoun, et s'engage, au Nord du chott, dans la masse confuse du Djebel-Asker. C'est le long de cette piste, en un lieu dit Rdet-bou-Renima, que M. le capitaine Donau a découvert, parmi les ruines d'une construction qui paraît être un poste militaire, le document épigraphique qui fait l'objet de cette étude.

L'inscription, dont il ne reste que les deux dernières lignes incomplètes, était gravée sur un bloc de pierre de forme allongée, qui ne peut être, en raison même de sa forme, ni un milliaire, ni une base de statue. Suivant toute apparence, ce bloc de pierre était encastré dans la façade d'une construction. Avec beaucoup d'obligeance, M. le capitaine Donau a bien voulu m'envoyer un double estampage et une photographie de cette inscription.

Voici ma lecture des deux dernières lignes seules visibles :

VI▨IMPNERVAEC*aes. aug*....
SVFETIBVS·ATTICO *et*.....

Il m'a été impossible, malgré tous mes efforts, de déchiffrer le début de l'avant-dernière ligne. Peut-être doit-on lire [*pro sal*]*ute*[1]; mais cette lecture n'est point certaine. Quoi qu'il en soit, l'inscription complète mentionnait une œuvre accomplie dans cette région à l'époque de l'empereur Nerva sur le territoire d'une ville dont les magistrats portaient encore le titre de suffètes.

Tout d'abord, ce texte appelle un rapprochement. En 1891 fut découverte, sur la route de Gafsa à Tozeur, dans les environs de Gourbata, une inscription qui porte aussi le nom de Nerva. Cette inscription, publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1891, p. 293, est ainsi rédigée :

Imp. Nerva Caes. Aug. p. m. tr. p. cos. iii, Q. Fabio Barbaro Valerio Magno Juliano leg. Aug. pr. pr., (sic) *castellus Thigensium.*

Ce *castellum* surveillait, entre le Djebel-Jellabia, au Sud, et le Djebel-Stah, au Nord, la vallée de l'Oued-Melah, voie naturelle du Djerid et du désert vers Gafsa.

Une autre inscription, trouvée en 1894 et publiée de même dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 229, est rédigée de la même manière, mais date de quelques années plus tôt. Elle est incomplète; on y lit :

..... *II* [*c*]*o*[*s. viiii de*] *sig*(*natus*) *x, p. p.*, [*L. Ia*]*voleno Prisc*[*o*) *leg. Aug. pr. pr.*, [*ci*]*vitas Tigens*(*ium*).

MM. Héron de Villefosse[2], R. Cagnat[3], Gsell, Pallu de Lessert[4], qui ont publié ou mentionné ce texte, le rapportent à l'année 83 après J.-C.

Le gouvernement impérial s'occupa donc à plusieurs reprises, pendant les dernières années du premier siècle de l'ère chrétienne, de cette région de l'Afrique. Il est vraisemblable que cette intervention

(1) Cette lecture m'a été indiquée par M. Cagnat.
(2) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, loc. cit.*
(3) *L'Année épigraphique*, 1894, n° 130 ; cf. *Table alphabétique générale*, p. 30.
(4) *Fastes des provinces africaines*, t. I, p. 166.

officielle fut surtout déterminée par des considérations militaires et stratégiques.

A l'époque d'Auguste, tous les soins du gouvernement s'étaient portés sur la grande voie qui joignait *Theveste* à *Tacape*, en passant par *Capsa*. Cette voie avait été fortifiée, sous le consulat de L. Asprenas, par des soldats de la légion IIIe Augusta [1]. Vers la fin du Ier siècle, sans doute, le gouvernement impérial voulut reculer plus loin vers le Sud la frontière militaire de cette province. Il choisit, semble-t-il, comme ligne naturelle de défense, la suite des massifs montagneux qui dominent au Nord les chotts Gharsa, Djerid, Fedjedj. Ces massifs se divisent en deux groupes, que sépare la trouée de l'Oued-Melah; à l'Ouest, depuis Negrine jusqu'à Gafsa, une chaîne presque ininterrompue forme barrière entre le Chott-Gharsa d'une part, et d'autre part les pays situés au Sud de Tébessa et de Feriana; à l'Est, depuis l'Oued-Melah jusque près de Gabès, la muraille du Cherb dresse, entre la rive septentrionale du Chott-el-Fedjedj et la contrée que traverse la route de Gafsa à Gabès, une barrière formidable presque à pic, qui ne présente que quelques rares solutions de continuité. Le *Castellum Thigensium*, qui surveillait la vallée de l'Oued-Melah, fut sans doute l'un des ouvrages les plus importants de cette nouvelle frontière. En outre, les divers passages, plus ou moins faciles, qui s'ouvrent dans cette chaîne montagneuse, furent barrés. Entre Negrine et Gafsa, la gorge de Foum-en-Nâs, par laquelle passent les eaux de l'Oued-Midès et de l'Oued-Tameghza pour aller gagner le Chott-Gharsa, fut fortifiée : des gisements de ruines importants y ont été signalés par Tissot, qui y place la station *Ad Turres*, de la route de *Thelepte* à *Tacape* par *Nepte* [2]. Entre la vallée de l'Oued-Melah et l'extrémité orientale du Cherb, il n'est pour ainsi dire pas une gorge, si difficile et si peu praticable qu'elle soit, où l'on n'ait retrouvé des vestiges romains : M. le capitaine Privé, qui a minutieusement exploré toute cette région entre 1881 et 1884, signale trois *oppida* au débouché du Khanguet-Zitouna, plusieurs ouvrages au débouché du Khanguet-el-Asker, un poste avancé à l'extrémité nord du Khanguet-Besbess et, dans la gorge même, une muraille transversale;

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, nos 10018, 10023; *Bulletin archéolog. du Comité*, 1899, p. 547.

[2] *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 681-682.

dans le défilé d'Oum-Ali, qui est relativement le meilleur de toute la chaîne et qui est le seul praticable pour des cavaliers, une puissante muraille et un fortin construit en pierres de taille; enfin, sur l'Oued-Batoum, au point où ce torrent sort du Djebel-Batoum, un pont qui devait servir de défense, car il barre le seul chemin praticable dans toute cette région [1]. Un peu plus à l'Est, à l'issue septentrionale du Khanguet-Oum-el-Oguell, M. le capitaine Winckler a relevé les traces d'un établissement romain de quelque étendue [2]. Au delà du Djebel-Oum-el-Oguell et du Djebel-Hadifa, la brèche plus large et plus commode qui s'ouvre vers le Chott-Fedjedj était suivie par la voie romaine de *Capsa* à *Tacape :* les découvertes de M. le capitaine Hilaire ont, en effet, prouvé que cette voie passait par les Biar-Belouff [3].

Les deux inscriptions de Gourbata, que nous avons rappelées plus haut, datent de la fin du Ier siècle après Jésus-Christ; le fragment découvert par M. le capitaine Donau, à Rdet-bou-Renima, dans le Djebel-Asker, porte le nom de l'empereur Nerva. Ne pouvons-nous pas en conclure que la plupart des autres postes destinés à barrer les gorges de ces montagnes furent construits à la même époque, et que le gouvernement romain procéda, sous Domitien et sous Nerva, dans cette partie de l'Afrique romaine, à une œuvre d'ensemble? Si cette hypothèse n'est point téméraire, elle nous permet de déterminer une étape, jusqu'à présent peu connue, dans la marche progessive exécutée par les Romains vers le Sahara. Sous Auguste, la frontière n'est autre que la voie fortifiée de *Theveste* à *Tacape*, par *Capsa;* sous Nerva, les Romains s'avancent jusqu'au talus montagneux qui se développe de Negrine à Gabès; sous Hadrien, ou tout au moins pendant la première moitié du IIe siècle, les oasis du Djerid et du Nefzaoua sont rattachées à la province romaine; enfin, dès la fin du IIe siècle et sous les Sévères, le désert lui-même est entamé, les principales pistes qui en viennent sont barrées par les postes avancés d'El-Hagueuff, de Ghadamès, de Gharia-el-Gharbia, de Bondjem; en arrière de ces postes, le *limes Tripolitanus* forme, depuis la *Turris Tamalleni* jusqu'à *Leptis Magna*, une ligne de défense continue.

[1] *Bulletin archéolog. du Comité*, 1895, p. 100-102.
[2] *Ibid.*, 1892, p. 150.
[3] *Ibid.*, 1899, p. 544-550.

Le débris d'inscription du Djebel-Asker pose encore un autre problème. Quelle est la ville de cette région dont les premiers magistrats étaient encore, sous Nerva, des suffètes? A l'époque romaine, deux cités seulement semblent avoir existé dans cette partie de la province : *Capsa* et *Thiges*. La *civitas Thigensium* est nommée sur l'inscription de l'an 83, mentionnée plus haut; le nom de *Thiges* se lit aussi sur la Table de Peutinger. Quant à *Capsa*, elle fut, sous l'empire romain, l'une des cités les plus considérables du Sud de la Proconsulaire. Kilométriquement, le défilé du Djebel-Asker est un peu moins éloigné de Gourbata (*Thiges*) que de Gafsa (*Capsa*); mais, d'autre part, le chemin qui passait par cette gorge servait, comme la piste moderne, à mettre en communication directe le Nefzaoua et le pays de Gafsa; la ville de *Capsa* était plus intéressée que *Thiges* à ce que ce passage fût fortifié. Nous croyons donc que les suffètes, nommés sur notre texte, étaient les magistrats de *Capsa*. Cette solution concorde d'ailleurs avec tout ce que nous savons de l'histoire municipale de *Capsa*. D'après Salluste, ou plus exactement d'après une légende dont Salluste s'est fait l'écho, *Capsa* avait été fondée par l'*Hercules Libys*[1]; il faut entendre ici l'Hercule phénicien, ce que confirme un texte de Paul Orose : « Capsam, ab Hercule *Phoenice*, ut ferunt, conditam[2] ». Cette légende, dit excellemment Ch. Tissot, « ne fait que constater, sous une forme mythique, l'origine toute phénicienne de cette ville[3] ». Elle fit partie de l'empire carthaginois : peut-être reçut-elle une de ces colonies carthaginoises, qu'Aristote mentionne[4]. Après la seconde guerre punique, elle passa sous la domination de Massinissa, puis elle devint une des places fortes de Jugurtha. Prise par Marius, en 107 avant Jésus-Christ, elle fut brûlée par le vainqueur, ses habitants furent tués ou réduits en esclavage. Mais il en fut de *Capsa* comme de Carthage et de la plupart des autres villes africaines détruites pendant le IIe et le Ier siècle avant Jésus-Christ. Elle ne tarda pas à se relever de ses ruines et à redevenir prospère. Pline l'Ancien dit des *Capsitani* qu'ils forment plutôt une *natio* qu'une *civitas;* mais le véritable sens de cette distinction paraît être que le territoire occupé par eux est très vaste : *non civitates tantum*,

(1) *Bell. Jugurth.*, 94.
(2) V, 15.
(3) *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 668.
(4) *Polit.*, VII, 3, 5.

sed... etiam nationes dici possunt[1]. Sur une inscription très mutilée qui date du règne d'Hadrien, *Capsa* est appelée *municipium*[2]. Nous n'avions jusqu'à présent aucun renseignement sur l'histoire de cette ville au 1er siècle après Jésus-Christ; le fragment d'inscription du Djebel-Asker comble en partie cette lacune. Si ses magistrats portaient encore, sous Nerva, le titre de suffètes, c'est que la vieille cité punique n'avait pas encore reçu de constitution romaine. Elle était toujours une cité pérégrine, une *civitas*. Ce fut donc sous Trajan ou sous Hadrien qu'elle devint municipe. Il est permis de supposer que cette transformation s'accomplit plutôt sous Hadrien, et que *Capsa* fut une des nombreuses villes africaines auxquelles cet empereur distribua ses bienfaits[3].

On voit quels renseignements nous apporte, ou tout au moins quelles questions pose ce texte, malheureusement incomplet, de Rdet-bou-Renima. La découverte de M. le capitaine Donau est fort intéressante; elle complète toutes celles que plusieurs de ses compagnons d'armes ont faites récemment dans la région du *limes Tripolitanus*.

J. Toutain,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

(1) *Hist. nat.*, V, 4.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 98.

(3) *Vita Hadriani*, 14, 10 : «Multum beneficiorum provinciis africanis adtribuit.»

PEINTURES ET GRAVURES
DANS LA GROTTE DE MARSOULAS
(HAUTE-GARONNE),

PAR M. FÉLIX RÉGNAULT,

Correspondant du Comité, à Toulouse.

La grotte de Marsoulas, à 4 kilomètres environ de Salies-du-Salat (Haute-Garonne), est formée par une longue faille de 55 à 60 mètres de long, qui coupe perpendiculairement le massif calcaire à miliolithes et s'étend le long du Salat en couches souvent disloquées offrant çà et là de petites cavités utilisées par l'homme primitif comme abri, dans une merveilleuse région de chasse et de pêche.

En 1883 et 1884, M. l'abbé Cau Durban, archéologue distingué à qui l'on doit plusieurs recherches intéressantes dans la haute Ariège, fit dans la grotte de Marsoulas les premières fouilles[1] qui amenèrent la découverte de silex taillés, d'outils en os finement travaillés, tels que pointes de flèches, aiguilles, poinçons, débris d'os gravés, et dans un deuxième foyer intérieur, en présence de M. E. Cartailhac, qui assistait à la fouille, un fragment de côte avec une remarquable gravure représentant un bovidé (auroch?) d'une belle exécution artistique.

En 1897, en compagnie de M. Huc, ingénieur de l'usine de Sales, je continuai les fouilles abandonnées par M. l'abbé Cau Durban. En parcourant l'intérieur de la grotte, nous fûmes frappés à la vue de peintures d'animaux et de nombreux dessins géométriques peints à la sanguine sur la paroi gauche à 20 mètres environ de l'entrée de la caverne.

Ce souvenir est revenu à mon esprit quand j'ai eu communica-

[1] Voir *Matériaux*, 3e série, août 1883, et *Revue du Comminge*, 4e trimestre 1886.

tion des découvertes de la grotte de Pair-non-Pair (Gironde), des peintures sur roche de la grotte d'Altamira (Espagne), ainsi que de celles de M. E. Rivière dans la grotte de la Moutte (Dordogne).

Le 20 avril 1897, avec M. Huc et M. Léon Jammes, maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse, nous relevions sur place les dessins de Marsoulas.

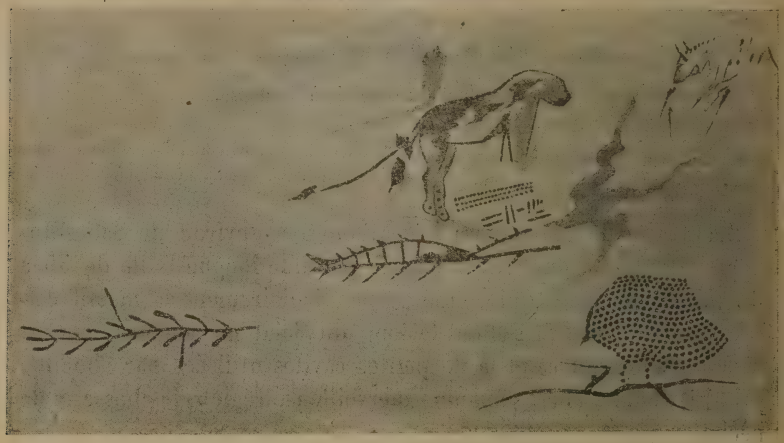

Le 18 mai 1897, dans une séance de la Société archéologique de Toulouse, je présentai ces dessins et signalai cette découverte en invitant mes collègues à venir étudier les peintures de Marsoulas, insistant sur l'analogie des traits, des dessins gravés sur os recueillis dans les fouilles de M. l'abbé Cau Durban et ceux qui sont tracés sur la paroi de la grotte. Je fis part à M. Émile Rivière de ces impressions et le conviai à venir examiner les peintures de Marsoulas.

En mai 1898, nous retournons pour la troisième fois dans la grotte de Marsoulas avec MM. Rivière, venu tout exprès de Paris, et M. l'abbé Cau Durban. M. E. Cartailhac, invité, s'était excusé.

M. Rivière ne se prononce pas sur l'antiquité de ces peintures, avant d'avoir entrepris de nouvelles fouilles profondes pour savoir si les dessins et gravures s'étendaient sous les couches anciennes. Ces fouilles nécessaires deviennent très difficiles, même dangereuses, car la voûte de la caverne s'effritte peu à peu, de gros blocs sont tombés depuis la fouille de 1883. Une désagrégation lente de la roche calcaire se produit.

Le propriétaire de la grotte, un montagnard besogneux, demande une indemnité.

Découragé par toutes ces difficultés, mais ayant la certitude que les peintures de Marsoulas pouvaient être anciennes et valaient la peine d'être déterminées, je priai instamment M. Cartailhac de venir à Marsoulas. Le 4 août 1902, nous nous rendions à Marsoulas avec M. Jammes, et en présence des peintures d'animaux, après un examen minutieux, notre confrère n'hésita pas à considérer ces dessins comme similaires à ceux des grottes d'Altamira et de la Dordogne.

M. Cartailhac, en pénétrant dans le fond de la caverne en rampant, a découvert de nouveaux dessins au trait, relevés rapidement par M. Jammes.

Les dessins de Marsoulas peuvent être divisés en trois catégories : 1° dessins d'animaux peints à l'ocre rouge et rehaussés en noir; 2° dessins burinés dans la roche; 3° dessins burinés et combinés par l'artiste avec des reliefs ou des creux naturels de la roche, imitant dans une certaine mesure l'animal qu'il voulait représenter.

M. Carthailhac, avec son expérience des dessins analogues déjà vus par lui, a pu démêler, parmi les traits innombrables dont la roche est sillonnée, de nouveaux dessins d'animaux admirablement gravés, et d'une facture artistique remarquable. De récentes visites à Marsoulas nous ont prouvé que cette caverne renferme une quantité de dessins d'animaux finement gravés.

Nous nous proposons de pratiquer des fouilles aussi complètes que possible, malgré les difficultés qui se présentent, et si une entente peut être faite avec le propriétaire.

Je signale cette découverte comme étant la première dans les Pyrénées analogue à celles des grottes de la Dordogne, de la Gironde et de l'Espagne.

Félix Régnault,

Correspondant du Comité.

LES
FOUILLES DE HERMES
(OISE),
EN 1902,

PAR M. L'ABBÉ F. POULAINE,
Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

Les fouilles de Hermes, après avoir été interrompues sur la fin de 1901, furent reprises en janvier 1902, par M. l'abbé Hamard, curé de la localité, principalement dans une parcelle de terre appartenant à M. Louis Larive, fabricant d'articles de bureaux, parcelle qui se trouve dans le périmètre du *vicus*, à l'Est, entre le chemin de Beauvais à Senlis et la route de Beauvais à Mouy.

Ce périmètre, d'une superficie de 36 hectares 35, s'étend du Nord-Est depuis le chemin de Beauvais jusqu'au delà de la route de Bresles à Hermes au Sud-Ouest et depuis les approches du cimetière gallo-romain au Nord jusque près de l'église au Sud.

Mon ami, l'abbé Hamard, a bien voulu me communiquer fréquemment le résultat de ses fouilles, pendant le cours de l'année 1902 jusqu'au 31 décembre, dans l'intention de faire cette notice, qui n'est en quelque sorte que le résumé de son journal-album.

Deux chantiers, distants d'environ 150 mètres l'un de l'autre, furent ouverts dans cette propriété Larive. On y trouva de nombreuses substructions, des vases, des objets de bronze et de fer, etc.

Le 7 janvier, on découvrit des fragments de vases ornés de filets en relief, la tétine d'un biberon de verre, des épingles en os, la moitié d'une coupe de terre rouge sans ornement, des débris de poteries très fines, ornementées de dessins variés à l'infini : draperies, animaux, fleurs. Ce *vicus*, qui fut occupé pendant quatre siècles, a laissé une quantité prodigieuse de vases et de débris de vases, très variés aussi de formes et de couleurs.

Le 8, découverte d'un caveau de 2 mètres de long sur 1 m. 80 de large; les murs construits en gros moellons n'ont que 0 m. 35 d'épaisseur. La porte située du côté du Sud-Ouest est presque entièrement démolie. Les marches de l'escalier sont enlevées.

Le 12, on recueillit une belle fibule ansée, de bronze, une pierre de craie arrondie comme un œuf de poule, servant sans doute à attirer les poules dans une niche voulue : c'est ce que les gens du pays appellent aujourd'hui un *nichot;* des défenses de sangliers, des débris de poteries rouges et noires.

Les 14, 15 et 16 janvier, l'abbé Hamard découvrit une sorte de kjökkenmœdding, renfermant une énorme quantité d'ossements d'animaux, tous cassés, mélangés à des fragments de poteries variées; un fond de vase rouge portant la marque d'un fabricant, COMVSFEC., nom qui a été trouvé là plusieurs fois.

Sur la fin du mois, on trouva, sous un pavé en béton, un puits profond de 2 mètres seulement et mesurant 1 mètre de diamètre. On en retira de gros boutons de bronze, des rondelles ou fragments de vases de terre samienne et de terre jaunâtre et des débris d'autres vases mélangés avec des ossements de bœuf. Toutes ces fouilles ont été faites au chantier n° 1.

Sur la fin du même mois, des travaux exécutés dans le deuxième chantier amenèrent de nombreuses découvertes, notamment une fibule de bronze, ornée d'une rosace à la tête; au-dessous, sur la plaque rectangulaire, on croit voir un personnage en présence d'un animal; cette partie de la fibule est tellement oxydée, qu'il est difficile de préciser. Une autre fibule de bronze, incomplète, une agrafe de bronze, des fragments de poteries rouges ornées de dessins en relief, furent également recueillis; sur l'un d'eux on voit, dans des compartiments séparés, l'avant-train d'un cerf au galop et les jambes de deux hommes nus. Parmi les débris de poteries grises, on remarque l'anse et le col d'une lagène, dont l'ouverture est largement tréflée.

A 0 m. 80 de profondeur s'étendait une couche d'ossements d'animaux, de 0 m. 15 d'épaisseur, sur 15 mètres de long et 10 ou 12 mètres de large. Ce sont, pour la plupart, des os de bœufs et de sangliers, tous brisés, sauf les mandibules et les cornillons, peu d'os de moutons, de veaux, de volailles; çà et là, de grandes écailles d'huîtres et de moules, le tout mélangé de fragments de vases brisés. On a pu facilement reconstituer un vase, avec

dépressions longitudinales très accentuées à la panse, et une petite jatte.

Dans le courant de février, on trouva, à 0 m. 80 au-dessous du niveau du sol, une cour pavée en béton; la longueur d'un côté est de 12 mètres. Il est impossible de connaître la longueur des autres côtés, qui s'allongent dans une pièce de terre appartenant à M. Bizet. Dans cette cour, on récolta des poteries rouges et noires, des ossements et de très gros cornillons de bœuf, ainsi qu'un double bouton de bronze. Des fondations de murs s'allongent à droite et à gauche sur les propriétés voisines.

Les recherches continuées dans le même chantier, au mois de mars, amenèrent la découverte d'une boucle de bronze en forme de *torques*, munie de son ardillon, d'une spatule de bronze, d'une aiguille en os, d'une épingle également en os et appartenant sans doute à la même personne, car tous ces objets étaient réunis, ainsi que la pierre d'un chaton de bague, un lapis-lazuli, puis un bouton à deux têtes et une charnière en os. Un objet semblable a été trouvé dans les fouilles aux sources de la Seine et à Alise-Sainte-Reine.

Notons encore des fragments de poterie rouge portant cette inscription : IFRSSI▒RVSF, et un fond de vase noir avec cette marque : OVIT... Le débris le plus curieux est le goulot d'une gourde ou lagène de terre blanche, dont le bec a deux ouvertures; trois dépressions en bas du col ont été faites avec l'extrémité du doigt. Les fouilles firent découvrir encore un puits romain construit en gros moellons, sans ciment, n'ayant que 0 m. 70 de diamètre et 15 mètres de profondeur. Il était rempli de terre, d'os et de cornillons de bœufs, de défenses de sangliers et de débris nombreux de poteries ornées de dessins variés. Près de ce puits se trouvaient un petit gond de bronze, percé à la tête dans toute sa longueur pour recevoir les pentures de la porte, puis une scie de fer, et de nombreux objets également de fer, mais déformés par la rouille.

Les mois suivants amenèrent encore la découverte de beaucoup d'objets, styles de fer, hachettes ou ciseaux gallo-romains de fer, des vases, des débris de vases dont beaucoup sont ornés de fleurs, de fruits, d'animaux, des pièces de monnaie très frustes, de nombreuses rognures ou grains de cuivre de toutes grosseurs, des scories dans une épaisse couche de poussière couleur noire. Ces vestiges font supposer qu'il y a eu là ou dans le voisinage une fabrique d'instruments de bronze, ou un atelier monétaire.

A l'angle formé par la rencontre de deux murs d'un mètre d'épaisseur, servant de fondations à une construction qui devait avoir une certaine importance, si on en juge d'après les pierres taillées, on trouva un dépotoir de 2 m. 20 de profondeur sur 1 m. 50 de diamètre. Les fouilles faites en cet endroit ont donné d'assez nombreux objets, notamment des épingles en os, une cuiller de bronze, cassée au bout du manche, des pointes de javelots de fer, un vase rouge ou coupe ornée d'une tête de lion, des coquilles de moules, et, comme ailleurs, une grande quantité de débris de vases ornés de figures variées.

Toute cette poterie trouvée dans l'antique *vicus* romain ressemble singulièrement à celle de l'Allier; on retrouve les mêmes estampilles de potiers sur un grand nombre de vases, notamment les noms suivants : OFI IVLI — PRIMI — SENILIS — OF SEVER — PAVLI — IVV — IVIMI, etc. D'autres marques sont indiquées par un cercle ou une petite rosace placée au fond du vase.

Les fouilles, interrompues pendant le dernier mois de l'année, seront reprises dans le courant de 1903.

F. Poulaine,

Correspondant du Comité.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES DU REMPART D'ARLES

EN 1902

ET

RESTITUTION DE L'ARC ADMIRABLE,

PAR M. VÉRAN,

Architecte des Monuments historiques.

La mairie d'Arles a récemment acquis un îlot de maisons situées à la porte de l'Aure et comprises dans le périmètre de dégagement du théâtre antique.

Les travaux de déblai à effectuer pour continuer ce dégagement comportent la démolition d'un vieux reste de rempart qui forme le mur de soutènement de la plate-forme sur laquelle ces maisons étaient établies.

Ce mur de rempart qui se continuait devant le théâtre antique appartient à un ancien bastion de la porte de l'Aure et a été construit avec des matériaux de grand appareil provenant de divers édifices antiques. Ces blocs ont été posés les uns sur les autres sans mortier, leur poids suffisant à assurer leur stabilité, et les parements sculptés ont été tournés à l'intérieur, sans doute afin d'éviter les saillies extérieures et d'obtenir un parement uni.

La partie du même rempart qui se prolongeait devant le théâtre antique, démolie en 1865, avait déjà livré les belles pierres sculptées qui ont été recueillies dans une partie réservée du théâtre antique, et il était à prévoir que la démolition de cette dernière partie de la muraille amènerait la découverte de nouveaux fragments qui viendraient compléter cette intéressante collection.

Le Service des Monuments historiques a, avec l'assentiment de la mairie, très obligeamment donné, fait procéder lui-même à la

démolition de ce mur, dont les matériaux ont été descendus avec soin et transportés dans l'enceinte du théâtre antique.

Ces fragments consistent en :

Tambours de colonnes ornés de pampres de vignes, becquetés par des oiseaux, et de figures nues de vendangeurs. (Pl. XII.)

Fragments d'entablement du théâtre antique. (Pl. XIII.)

Bornes de la *Spina* du cirque ornées d'un bas-relief représentant une course de chars conduits par des génies. (Pl. XIV.)

Colonnes et chapiteaux ioniques.

Tambours de colonnes et assises de pilastres cannelés et chapiteaux corinthiens.

Architraves sculptées, de o m. 66 de hauteur.

Frises ornées de rinceaux, de o m. 66 de hauteur.

Grandes corniches de o m. 80 de hauteur, sculptées sur tous les membres de moulures.

Bas-reliefs de guerriers dans l'attitude du combat. (Pl. XV.)

Bas-relief représentant un char triomphal entouré de guerriers.

Bas-relief représentant des animaux marins et des dragons (qui sont peut-être des enseignes militaires).

Frises formées par des aigles portant des guirlandes. (Pl. XVI.)

Parties de statues monumentales dans des niches.

Claveaux d'arcades et de voûtes ornés de rinceaux et de caissons.

Les matériaux provenant du théâtre antique et du cirque portent avec eux leur marque d'origine.

Tous les autres qui forment la majeure partie des découvertes ont certainement appartenu à un arc de triomphe dont les matériaux ont été déposés, transportés et enfouis dans le sol pour former la substruction de ce mur de rempart, et il peut être particulièrement intéressant de rechercher l'origine de ce monument.

Existait-il un arc de triomphe dans le voisinage de la porte de l'Aure? C'est peu probable, car cette partie de la cité romaine confinait aux marais et n'était desservie que par des voies secondaires. Les voies principales conduisant à Arles étaient : tout d'abord, la voie fluviale, la plus fréquentée à cette époque et desservant la ville par la porte marine, plus tard la porte Saint-Martin; en second lieu, la grande voie Aurélienne, contournant la ville au Levant et au Nord pour aboutir au pont romain.

L'histoire locale et la tradition n'ont d'ailleurs conservé le souvenir que de deux arcs de triomphe établis précisément le long de

ces deux voies : l'un dit l'*Arc de Constantin*, situé sur la place de Saint-Martin, démoli en 1643 par une décision du conseil de ville, et l'autre dit l'*Arc Admirable*, situé près de la place Saint-Esprit et qui aurait été démoli, suivant M. Clair, en 1745.

On ne sait ce que sont devenus les matériaux provenant de l'Arc de Constantin, la délibération du conseil n'en parle pas. Cet arc était d'ailleurs en ruines, et aucune pierre ne paraît en avoir été conservée; du reste, la date de cette démolition est bien postérieure à celle de la construction du rempart de la porte de l'Aure.

L'Arc Admirable était sûrement édifié, comme on le croit, près de la place Saint-Esprit, au quartier de Bourgneuf. Ce quartier n'était pas construit à l'époque romaine et son emplacement traversé par la voie Aurélienne était affecté au marché public, que la proximité du pont romain reliant Arles à son faubourg rendait accessible à ce dernier. Au dire des historiens arabes, le marché s'étendait même sur ce pont au VIIIe siècle. Ce n'est qu'en 1190, d'après Anibert, que l'enceinte des remparts a été reportée jusqu'à la Porte de la Cavalerie.

Ce monument devait se trouver sur la voie Aurélienne, en face d'une porte de la ville donnant sur le marché, et il a dû être conservé et englobé dans la nouvelle enceinte. Il formait en effet l'un des confronts de l'hospice dit de l'*Arc Admirable* auquel il a donné son nom et qui est mentionné dans le testament de la dame Jacine en 1224. M. Émile Fassin [1] a judicieusement déterminé l'emplacement de cet hôpital sur l'un des côtés de la place Saint-Esprit, qui, elle-même, portait encore au XVe siècle le nom de Planet de l'Arc Admirable.

L'Arc Admirable existait donc encore en 1224.

Quant à la date de 1745, que M. Clair indique pour sa démolition, M. Fassin a fait justement observer combien elle était invraisemblable. «La démolition de l'Arc Admirable, dit-il, remonte à une date bien plus ancienne que l'année 1745. L'auteur des antiquités d'Arles, J. Seguin, qui écrivait en 1687, atteste que, de son temps, on n'en trouvait déjà plus aucun vestige et que la

[1] *Musée*, 1876, p. 217. — Extrait du testament de Jacine, épouse de Geoffroi Bastonis, avocat, du 22 mars 1224 :

«Item, lego hospitali Sancti Spiritus de Arcu Mirabili, L. solidos....» (Recueil de testaments curieux par l'abbé Bonnement, à la bibliothèque d'Arles; note de M. Fassin).

mémoire n'en était conservée que par la tradition et un acte de 1511.»

Cet édifice qui subsistait en 1224 n'était donc plus qu'un souvenir et une tradition en 1511. Il est alors probable que sa démolition a été peu postérieure à l'année 1224.

D'autre part, Anibert[1] dit qu'en 1263 eut lieu une réfection générale des remparts de la ville.

N'est-il pas permis de rapprocher ces deux faits et d'admettre que ce monument a été démoli en 1263 et que ses matériaux ont été utilisés dans la construction du mur d'enceinte de la porte de l'Aure, qui a dû être comprise dans cette réfection générale des remparts?

Ce sont donc sans doute ces mêmes matériaux qui se retrouvent aujourd'hui, ouvrés avec un art et une profusion de sculptures qui peuvent justifier cette origine, et assez nombreux pour permettre une reconstitution idéale de ce beau monument de l'architecture romaine dont toute trace avait disparu.

En rapprochant par un travail de synthèse les éléments que les fouilles nous ont fournis, il est permis de reconstituer l'aspect général de cet édifice et ses principales dimensions. (Pl. XVII.)

Le monument comprenait, sur chaque face, une arcade centrale, encadrée dans une ordonnance corinthienne formant avant-corps, composée d'un soubassement de deux colonnes cannelées et d'un entablement, couronné d'un fronton.

Ce fronton est indiqué par cette particularité, qu'un certain nombre de blocs de la corniche de couronnement ne portent pas la cimaise supérieure, ce membre de moulure étant toujours interrompu au droit du fronton pour en suivre seulement les lignes rampantes.

Ce détail est caractéristique, car le fronton ne se trouve généralement pas dans les arcs antiques; toutefois l'arc de Titus, tel qu'il est représenté sur le monument des Haterii, les arcs d'Orange et de Rimini, en fournissent des exemples.

L'archivolte de l'arcade était orné d'un riche rinceau et les deux arcades des façades étaient reliées par un passage voûté en berceau dont la voûte était ornée de rinceaux et de caissons de forme variée,

[1] *République d'Arles*, 1-179.

les uns carrés, les autres hexagones, inscrits dans un cercle et disposés par bandes alternées.

Cette disposition de caissons, d'un effet éminemment décoratif, fait exception aux modèles existants où les caissons sont uniformément carrés comme aux arcs de Titus et de Septime-Sévère à Rome, ou uniformément hexagones comme à Orange et à Saint-Rémy.

Cet ordre principal devait être surmonté d'un attique assez élevé, comme le fait présumer la présence d'un fronton.

Les deux massifs à droite et à gauche du motif central étaient décorés également par un ordre corinthien, mais arrêtés par des pilastres d'angle cannelés et couronnés par de magnifiques chapiteaux. Rien n'indique si ces massifs étaient pleins ou percés d'arcades latérales.

Les bas-reliefs, frises et ornements divers étaient disposés sur les façades suivant l'arrangement ordinaire des arcs antiques.

Quant aux principales dimensions du monument, elles peuvent être facilement déduites des détails d'architecture qui le composaient et par l'application du module qui forme la base de l'échelle des proportions de l'architecture antique.

Le module peut être dégagé de la hauteur connue de l'entablement qui est de 2 m. 12, chiffre dont il est la cinquième partie, soit 0 m. 424 (celui de l'arc Constantin à Rome est de 0 m. 435, l'écart est donc peu sensible).

Il se déduit également par le diamètre des pilastres, qui est de 2 modules, soit 0 m. 848, ce qui confirme le premier chiffre.

On peut assigner en conséquence les hauteurs suivantes à l'ordre principal :

Soubassement : 6 modules et demi, 2 m. 82; colonnes : 20 modules, 8 m. 48; entablement : 5 modules, 2 m. 12, soit 13 m. 42.

Nous n'avons aucun élément pour apprécier la hauteur de l'attique, si ce n'est par une assimilation proportionnelle avec celui de l'arc Constantin à Rome, soit 6 m. 38, ou celui d'Orange, qui donnerait 8 m. 58.

Ce qui porterait la hauteur totale du monument de 19 m. 80 à 22 mètres.

La largeur de l'arcade centrale, mesurée par le prolongement des coupes et claveaux, est d'environ 5 m. 20.

Nous n'avons pas d'élément pour apprécier la largeur totale de l'édifice.

Il est difficile d'assigner une date à ce monument. D'une part, les feuilles d'acanthe des chapiteaux et les rinceaux des frises sont traités magistralement et rappellent la belle époque romaine, mais, d'autre part, le manque de sobriété dans les profils et la profusion excessive des ornements qui les recouvrent et qui rappellent les arcs de Septime-Sévère et de Constantin à Rome ne permettent pas d'attribuer à ce monument une date antérieure au commencement du IIIe siècle.

La continuation dans le sol et sous la voie publique du même mur de rempart qui a été construit avec ces matériaux indique qu'il en reste encore une grande quantité qu'on ne saurait extraire sans des dépenses considérables, et dont la découverte pourra être ultérieurement amenée par des travaux éventuels de voirie.

A. Véran,

Architecte des Monuments historiques.

RAPPORT

SUR

LA DÉMOLITION D'UNE PARTIE DE L'ENCEINTE ROMAINE DE SENS (YONNE), EN 1903,

PAR M. L'ABBÉ CHARTRAIRE,

Vice-président de la Société archéologique de Sens.

L'un des principaux objets de la sollicitude de la Société archéologique de Sens, depuis sa fondation en 1844, a été la conservation des précieux débris d'édifices antiques exhumés des soubassements de l'enceinte gallo-romaine et le développement de son Musée lapidaire.

Dans son premier *Bulletin*, publié en 1846, M. François Lallier écrivait un rapport sur l'état de ces murailles, alors livrées aux démolisseurs, et une étude détaillée des trente-sept pierres sculptées ou décorées d'inscriptions déjà réunies dans le jardin de la mairie.

C'était le premier fonds du Musée qui compte actuellement près de cinq cents numéros.

C'est dire que, depuis 1846, des brèches nombreuses ont été faites aux vieux remparts, et que, fidèle au programme tracé par ses fondateurs, la Société archéologique en a recueilli avec soin toutes les épaves intéressantes[1].

[1] Dès le XVIe siècle, on a trouvé, à Sens, des sculptures romaines, comme en témoigne cette note empruntée à un manuscrit de Balthazar Taveau et consignée au XVIIe siècle, dans une histoire de Sens manuscrite, par Cartault :

«Au mois de septembre 1549, on trouva proche ladite porte (Saint-Didier), dans le fossé, une pierre, haulte d'environ un pied et demi et large de deux

A l'appui de ses *Recherches sur les murailles gallo-romaines de la ville de Sens*, M. Lallier a donné un plan de l'enceinte telle qu'elle se voyait alors. Des seize tours qui figurent sur ce plan, quatre seulement restent aujourd'hui, et encore une seule garde-t-elle en partie son aspect primitif.

On ne pouvait songer à conserver, dans son ensemble, le rempart séculaire qui enserrait la ville. Mais il est regrettable que des mesures n'aient pas été prises, dès le jour où fut décidée sa destruction[1], pour que les fouilles fussent pratiquées jusqu'à la base des fondations. Il a été constaté maintes fois, en effet, que ce sont les assises inférieures qui recèlent les morceaux de sculpture les plus intéressants. La chose s'explique du reste aisément, puisque l'on a dû mettre en œuvre, en premier lieu, les blocs de pierre provenant des entablements, c'est-à-dire des parties les plus ornées des monuments auxquels on empruntait les matériaux servant à l'édification des murs. Or, trop souvent, les acquéreurs des différents lots du rempart se sont contentés de le faire raser au niveau du sol du boulevard, laissant ainsi enfouies sous les constructions nouvelles deux ou trois assises du gros appareil gallo-romain.

Les plus importantes découvertes, signalées par M. Gustave Julliot dans son bel ouvrage sur les *Inscriptions et Monuments du Musée gallo-romain de Sens*, dont le texte vient de paraître, sont celles de 1845, près de la porte Dauphine, qui ont donné la presque totalité de la grande inscription de *Magilius* (n°s 16 à 38 et 208 du Musée), de 1850 (n°s 82, 109, 111, 130, 133, 136 et 137), de 1864 (n°s 6, 7, 8, 9, 46, 47 et 63) et surtout de 1891. C'est après cette dernière, occasionnée par le prolongement jusqu'au boulevard de la rue Amiral-Rossel, et grâce aux nombreux morceaux de sculpture trouvés à cet endroit, que

pieds, qui estoit gravée en demi bosse, sur laquelle, du costé gauche, il y avoit une effigie qui représentoit une déesse vêtue, ayant sur la teste un croissant, et tenant en sa main droite une forme de platine, avec une corne d'abondance de sa gauche. Et, à costé, une autre effigie qui représentoit Mercure tenant un caducée dans sa main gauche.»

Et Cartault ajoute : «Il n'est point parlé dans ce manuscrit qu'il y eût une inscription au bas de cette pierre et de ce qu'elle est devenue.»

(Bibliothèque de Sens, ms. n° 67, p. 11.)

[1] Une ordonnance du 2 décembre 1836 autorisa la ville à rétrocéder les murs dont la propriété lui avait été octroyée, en 1787, par le roi Louis XVI. (*Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. II, p. 23.)

M. Julliot a pu établir sa restitution si intéressante de la façade des thermes romains d'*Agedincum*, au 1er siècle.

Au mois de janvier 1903, la ville de Sens consentait une nouvelle aliénation d'une portion du mur d'enceinte, située cours Chambonas, n° 9, et clôturant du côté du boulevard la propriété Mathé-Gaillard, récemment acquise par M. Lacaille.

Le nouveau propriétaire se proposait d'en faire abattre la partie supérieure jusqu'à 2 m. 50 environ au-dessus du sol et d'asseoir sur le reste une construction et la terrasse d'un jardin, en sorte que l'antique muraille, qui se trouvait en retrait du tracé d'alignement, devait être enfouie pour longtemps.

La Société archéologique pensa qu'il était de son devoir d'intervenir et de solliciter l'autorisation d'explorer les assises inférieures pour en extraire les fragments sculptés qui devaient se rencontrer à cet endroit, selon toute probabilité, comme dans toutes les autres parties de l'enceinte précédemment détruites.

Grâce aux bienveillantes dispositions du propriétaire, grâce surtout aux subventions accordées par M. le Ministre de l'Instruction publique et par M. le Maire de Sens, ce désir vient d'être réalisé, et les résultats démontrent suffisamment, croyons-nous, combien il était fondé.

La section du mur cédée par la ville de Sens à M. Lacaille mesurait 16 m. 30 de longueur sur une épaisseur moyenne de 2 m. 64. Son élévation au-dessus du sol du boulevard était exactement de 5 m. 92, non compris la grossière maçonnerie moderne qui la surmontait. A la base se voyaient deux assises de gros appareil, la plus rapprochée du sol mesurant 0 m. 75 de hauteur; la suivante, 0 m. 65. Chacune de ces assises était composée de quinze blocs, simplement juxtaposés sans mortier.

Au-dessus commençait le parement en petit appareil, très régulier, offrant trois zones, hautes chacune de 1 m. 25, et délimitées par une chaîne de larges briques, disposées sur trois rangs et noyées dans des joints de mortier épais de 0 m. 02.

L'extraction des gros blocs du soubassement a commencé le 9 mars. La première assise (nous désignerons ainsi la *plus élevée*) ne comportait qu'un revêtement de gros appareil et seulement du côté du boulevard. Le reste du mur était formé d'un blocage de moellons bruts et de mortier, d'une consistance telle, qu'il fallut employer la mine pour le briser. Toutefois, sans doute pour mieux

relier toute cette maçonnerie et pour donner au petit appareil une assiette plus solide, de larges dalles de pierre, de 0 m. 63 sur 0 m. 53, et des marches, longues de 1 m. 45 et larges de 0 m. 45 sur 0 m. 23 de hauteur, avaient été disposées horizontalement, dans l'épaisseur de la construction, au niveau supérieur de cette première assise.

La seconde assise présentait exactement la même disposition et ne contenait que les quinze gros blocs formant son revêtement extérieur. Cependant, dans le blocage, se rencontraient, à divers endroits, des pierres engagées dans la troisième assise et faisant saillie dans la seconde. Vers l'extrémité, à droite notamment, on a trouvé un amoncellement de fragments, longs et étroits, semblant provenir de meneaux de fenêtres, ainsi disposés.

Presque toutes les pierres tirées de ces deux assises sont ornées, sur la face adhérente au blocage, de moulures. La plupart ont appartenu primitivement à des soubassements d'édifices ou à des pilastres. Une seule est un fragment d'entablement, avec corniche à modillons; mais elle est très mutilée. Aucune ne garde trace de décoration sculpturale quelconque. On a conservé pour le Musée les morceaux les mieux ornés (nos 26 à 37).

La troisième assise, dont le sommet affleurait le sol du boulevard, contenait un double parement de gros appareil, l'un à l'ex-

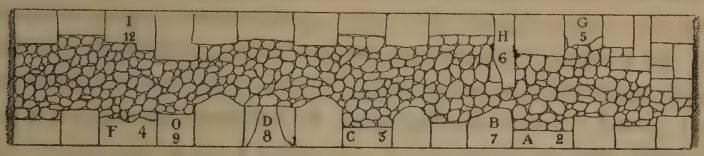

Fig. 1. — Troisième assise du mur d'enceinte romain de Sens (Yonne).

térieur du rempart, l'autre à l'intérieur. Le milieu du mur était rempli par de la maçonnerie. Au lieu d'affecter, comme aux étages supérieurs, la forme de cubes à peu près réguliers, les blocs compris dans cette assise étaient de proportions et de formes très diverses; rectangulaires sur la face apparente, ils offraient des contours très variés sur les côtés noyés dans le blocage. Une certaine méthode a toutefois présidé à leur disposition. C'est ainsi que les

pierres de moindre épaisseur étaient encadrées de blocs énormes présentant dans l'intérieur du mur une sorte d'éperon, formant *queue*.

Les plus beaux morceaux de sculpture recueillis au cours des travaux faisaient partie de cette troisième assise. Le croquis de la page précédente (fig. 1) indique l'emplacement occupé par chacun de ces fragments.

La quatrième assise était uniquement composée de grosses pierres étroitement serrées, mais sans aucun scellement. Des soixante morceaux qui en sortirent, pas un n'offrait la moindre ornementation; mais on pouvait constater que presque tous avaient été sapés, sans doute pour donner une adhérence parfaite à l'appareil, en supprimant toutes les saillies, et constituer ainsi à la construction une base d'une solidité à toute épreuve. Cette assise, comme la précédente, mesurait 0 m. 75 de hauteur. Cependant, si tous les blocs formant le revêtement avaient cette hauteur, la partie médiane avait été remplie en plusieurs endroits par d'énormes dalles superposées deux à deux, épaisses d'environ 0 m. 40, taillées en dos d'âne à leur partie supérieure, et paraissant provenir du faîtage d'un édifice. Ces dalles forment un carré de 1 m. 35 de côté.

La cinquième et dernière assise était, comme la précédente, formée seulement de gros blocs. L'assemblage, toutefois, en était beaucoup moins régulier. Des vides, parfois assez larges, existaient dans les joints, indice presque certain que les sculptures n'avaient pas été systématiquement brisées. De fait, cette assise a donné un assez grand nombre de fragments de sculpture décorative, d'une admirable conservation (nos 10, 11, 13, 14, 15 à 24).

Cette assise reposait sur un lit, épais de 0 m. 60, composé d'une couche de marne ou de craie pilée, d'une couche de cailloux et d'une seconde couche de marne, hautes chacune de 0 m. 20.

Disons enfin que la fouille qui vient d'être pratiquée a permis de constater que la partie du mur gallo-romain attenant au couchant à la section explorée présentement a été détruite jusqu'aux fondements. C'est à cet endroit que fut trouvé, en 1847, le fragment d'architrave et de frise donnant, en bas-relief, la tête colossale d'Hélios (n° 102 du Musée).

A l'Est, au contraire, sous la maison portant le n° 11 du cours Chambonas, les assises inférieures du mur romain sont restées intactes. On y a noté la présence, dans l'assise inférieure, d'un fragment de corniche identique aux numéros 15, 16, 17 et 18, et, placée immédiatement au-dessus, une pierre haute de 0 m. 60 et longue de 1 m. 15, ornée, à sa partie inférieure dont les deux tiers sont évidés, de larges feuillages sculptés en relief, encadrant un énorme fruit, ressemblant à une grenade. Ce fragment est identique à celui déjà recueilli dans le Musée et portant le n° 242 [1].

DESCRIPTION DES FRAGMENTS RECUEILLIS POUR LE MUSÉE LAPIDAIRE.

I. — Inscription.

1 (J [2]). — Longueur, 1 m. 28; hauteur, 0 m. 67; épaisseur, 0 m. 50. (Pl. XVIII.)

Fragment d'une inscription d'un édifice public. Il présente une seule ligne, occupant à peu près le milieu de la pierre; on y lit les lettres suivantes : RATOR VI. Les lettres mesurent 0 m. 22 de hauteur. Au-dessus, séparée par un intervalle de 0 m. 17, existait une autre ligne, dont on voit l'extrémité inférieure. Les deux dernières lettres sont surmontées d'une barre horizontale se continuant de l'une à l'autre. Ce détail montre qu'il s'agit d'une salutation impériale, mais la pierre étant brisée immédiatement après VI, on ne peut être fixé exactement sur le nombre des salutations décernées au personnage auquel est dédiée l'inscription.

Les caractères, gravés à arête vive sur une profondeur de 0 m. 02 et une largeur égale, ont dû recevoir primitivement des incrustations de métal, retenues par des attaches profondes de 0 m. 09, ainsi qu'en témoignent les trous de scellement pratiqués au sommet et à la base de chaque lettre. Enfin des traces de peinture rouge permettent de supposer que cette inscription se détachait sur un fond pourpre ou même doré. On a, en effet, trouvé, parmi les

[1] G. Julliot, *Musée gallo-romain de Sens*, pl. XX, n° 5.

[2] Les lettres entre parenthèses indiquent la cote provisoire marquée sur les pierres au fur et à mesure qu'elles ont été déposées au Musée.

moellons employés dans la maçonnerie du mur, plusieurs morceaux, notamment un fragment de base de colonne, encore recouvert de dorure sur fond rouge (voir n° 39).

Le Musée de Sens ne possédait encore aucune inscription en lettres incrustées.

II. — Bas-Reliefs.

2 (A). — Longueur, 1 m. 38 ; hauteur, 0 m. 74 ; épaisseur, à la base, non compris les reliefs, 0 m. 44. (Pl. XIX.)

Draperie flottante, à plis affectant la forme concentrique, se détachant sur une énorme coquille concave. Dans l'écoinçon, à gauche, un génie ailé soutient un ruban ondulé dont le nœud, correspondant au sommet de la coquille, marque nettement l'axe du sujet. On en peut conclure que le motif auquel ce fragment appartient avait une largeur de 2 m. 08, à laquelle il convient d'ajouter de chaque côté une bordure sur laquelle se terminaient les jambes du génie. Le n° 338 du Musée [1] présente, de chaque côté d'un chapiteau, les amorces de bas-reliefs contenant des jambes de génies ailés.

Les divers attributs réunis dans ce fragment : Eros, draperie, coquille, semblent indiquer que le sujet auquel il servait de couronnement était une Vénus Anadyomène, placée peut-être au-dessous de l'un des groupes de chevaux marins, qui occupent l'attique de la façade des Thermes, dans la reconstitution de M. Julliot [2].

3 et 4 (C et F). — Deux fragments [3] : hauteur, 0 m. 75 ; épaisseur, à la base, 0 m. 71, sans les reliefs, 0 m. 41 ; longueur du n° 3, 1 m. 13 ; du n° 4, 1 m. 085. (Pl. XVIII.)

Nymphe à demi couchée, appuyée à un rocher d'où jaillit une source figurée par une urne. Le torse est entièrement nu. La main droite, mutilée parce qu'elle était en plein relief, retient à la hauteur des hanches une draperie qui enveloppe étroitement les jambes. La jambe gauche est repliée sous la droite. Les pieds

(1) *Musée gallo-romain de Sens*, pl. XXXIX, n° 2.

(2) G. Julliot, *Une façade des thermes romains élevés au commencement du IIe siècle dans la capitale des Senones*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LV, p. 123 à 146, pl. II.

(3) Ces deux fragments ont été trouvés dans la même assise, mais séparés. (Voir plus haut, fig. 1.)

étaient brisés. A la base, une plinthe, haute de 0 m. 18, est sobrement décorée d'une course de rinceaux gravés entre deux filets.

Ce détail permet de rapprocher le présent sujet de pièces du Musée aux proportions identiques et d'un art aussi parfait [1].

5 (G). — Longueur, 0 m. 77; épaisseur, 0 m. 60; hauteur, 0 m. 60.

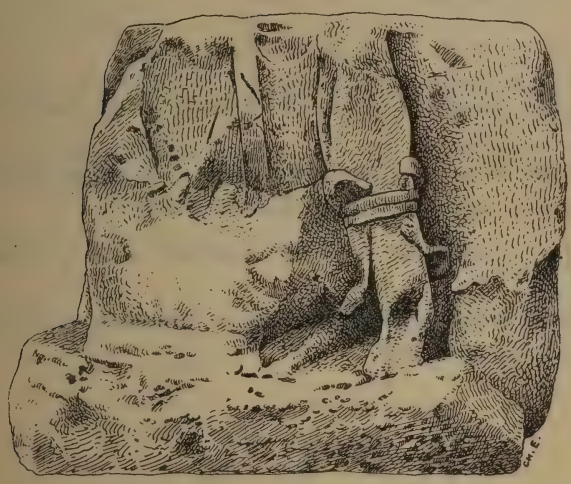

Fig. 2. — Fragment de bas-relief trouvé dans le mur d'enceinte romain de Sens (Yonne).

Assise inférieure d'un monument, de forme carrée irrégulière, sculpté en bas-relief sur trois faces. On y reconnaît : 1° une source coulant d'un rocher et un arbuste; 2° la jambe droite d'un personnage de grandeur naturelle, debout, ayant un chien à ses pieds. Cette jambe nue porte une molletière, ouverte sur le devant, la partie supérieure retombant sur la courroie formant attache, et la partie inférieure flottante. Sous la molletière s'entre-croisent les lanières de la chaussure. Il ne reste plus trace de celle-ci, car le pied est brisé ainsi que la jambe gauche dont on voit cependant la silhouette dessinée sur le fond. (Fig. 2.)

[1] Nos 329 et 330 (voir G. Julliot, *Inscriptions et monuments du Musée gallo-romain de Sens*, p. 101, pl. XLIII), Ganymède. — Nos 89 et 90 (*ibid.*, p. 111, pl. VI), Diane et Endymion. — N° 437 (*ibid.*, p. 105, pl. XLI), Chute d'Icare.

6 (H). — Hauteur, 1 m. 55; largeur, 0 m. 60; épaisseur, à la base, 0 m. 38, au sommet, 0 m. 23. (Pl. XX.)

Stèle anépigraphe. Abrité sous une niche creusée dans l'épaisseur de la pierre et cintrée en cul de four, un personnage en relief. Il est vêtu d'une tunique et d'une *penula*. Le bras droit et le genou ont été sapés au ras de la niche. De la main gauche il tient suspendues à un cordon des tablettes [1].

III. — Sculpture ornementale.

7 (B). — Longueur, 1 m. 15; hauteur, 0 m. 60; épaisseur, 1 mètre.

Chapiteau de colonne engagée, à larges feuillages. Nombreuses mutilations. A rapprocher du n° 424 du Musée [2].

8 (D). — Longueur, 1 m. 08; hauteur, 0 m. 76; épaisseur, 0 m. 76.

Chapiteau à feuillages identiques au précédent. La pierre est fendue en trois morceaux.

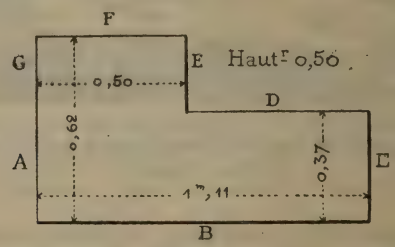

Fig. 3.

9 (O). — Longueur, 0 m. 975; hauteur, 0 m. 765; épaisseur, 0 m. 71.

Fragment de frise, orné d'une fleur, au calice colossal, très refouillée. Ce fragment, qui rappelle le claveau de frise n° 235 du Musée [3], semble faire partie du prolongement du chapiteau n° 217 du Musée [4].

(1) Cf. G. Julliot, *Musée gallo-romain*, pl. XII, n° 1 *bis*; pl. XIII, n° 3; pl. XXII, n° 2; pl. XXIX, n°s 1 et 4, des stèles à peu près semblables.

(2) *Ibid.*, pl. XXXVII, n° 2.

(3) *Ibid.*, pl. X, n° 1.

(4) *Ibid.*, pl. XXIV, n° 1.

10 (P). — Fragment de frise. Les parties marquées G et E sont décorées d'une palme; la face B, d'un rinceau; A, F, E, D sont frustes. (Fig. 3.)

11 (M). — Longueur, 0 m. 84; hauteur, 0 m. 53; épaisseur, 0 m. 80.

Fragment de frise, ou sommet d'un bas-relief à feuillages, ou draperies. La sculpture de ce morceau est très mutilée.

12 (I). — Assise du jambage d'une porte attribuée par M. G. Julliot à un édifice militaire. Sa décoration est identique à celle des nos 302, 312, 313, 314, 232 et 233 du Musée. En A (fig. 4) : rameaux de feuillages montant verticalement et séparés par un chapelet de perles. En B : bouclier [1].

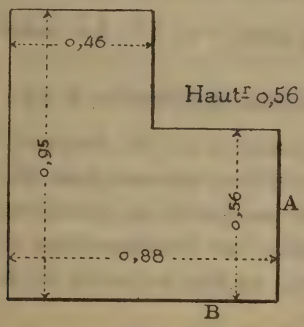

Fig. 4.

13 (Q). — Longueur, 1 m. 02; hauteur, 0 m. 58; épaisseur, 0 m. 65.

Architrave surmontée d'un talon orné de rais de cœur. Les bandeaux sont séparés par des perles et des chapelets.

14 (E). — Longueur, 1 mètre; hauteur, 0 m. 465; épaisseur : au sommet, 0 m. 62; au lit de pose, 0 m. 45.

Architrave ornée sur les deux faces de simples plates-bandes. Le talon supérieur est seul décoré de feuillages.

15 (Y). — Longueur, 0 m. 81; hauteur, 0 m. 51; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 48; au sommet, 1 m. 20.

Corniche d'un mur isolé. Les deux faces sont richement ornées

[1] Voir G. Julliot, *ouvrage cité*, p. 130 et 131; pl. XI, n° 3, et pl. XXVI, n° 3.

de feuillages et palmettes. Les caissons, entre les modillons, sont encadrés de chapelets et meublés de rosaces variées, le tout délicatement ciselé. Sur l'une des faces seulement, on remarque un ressaut correspondant à un pilastre.

Ce fragment, ainsi que les trois suivants, appartient évidemment au même monument qui a déjà fourni les nos 244, 246, 247, 249 et 253 du Musée [1].

16 (L). — Longueur, 0 m. 81. Les autres dimensions comme au n° 15.

Fragment de corniche à deux faces, identique au n° 15.

17 (N). — Longueur, 0 m. 40. Les autres dimensions comme au n° 15.

Fragment de corniche identique au n° 15.

18 (R). — Longueur, 0 m. 58. Les autres dimensions comme au n° 15.

Fragment de corniche identique au n° 15.

19 (Z). — Longueur, 0 m. 58; hauteur, 0 m. 52; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 48; au sommet, 0 m. 64.

Fragment de frise semblable aux précédents mais n'ayant qu'une face. La cimaise offre une ornementation différente de celle des précédents numéros; au lieu de motifs de feuillages, elle est rehaussée de boucles.

20 (W). — Longueur, 0 m. 58; hauteur, 0 m. 43; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 48; au sommet, 0 m. 80.

Corniche à une seule face. Décoration identique au n° 15.

21 (K). — Longueur, 0 m. 72, hauteur, 0 m. 45; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 74; au sommet, 1 m. 18.

Fragment de corniche à double face; l'une richement décorée, l'autre simplement moulurée avec modillons unis.

22 (S). — Longueur, 0 m. 60; hauteur, 0 m. 54; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 45; au sommet, 1 mètre.

Fragment de corniche à moulures simples.

23 (V). — Longueur, 0 m. 58; hauteur, 0 m. 45; épaisseur : au lit de pose, 0 m. 80; au sommet, 1 m. 06.

[1] Voir G. Julliot, *ouvrage cité*, pl. XX, nos 1 et 3; pl. XIX, n° 4.

Fragment de corniche à une seule face décorée de simples moulures; la cimaise supérieure seule ornée de feuillages.

24 (X). — Longueur maximum, 1 m. 28; hauteur, 0 m. 54; largeur, 0 m. 61 et 0 m. 47.

Claveau d'une archivolte mesurant, y compris l'épaisseur des claveaux, 5 m. 36 de diamètre. Ce claveau est décoré sur les deux extrémités qui étaient apparentes dans la construction : d'un côté, de plates-bandes en retraite, encadrées par une moulure ronde très en relief; de l'autre, d'un beau rinceau de feuillages en relief.

25 (T). — Assise du montant d'une porte ou d'une fenêtre, avec ébrasement. Sur l'angle à droite, reste de sculpture ressemblant à une source jaillissante.

Longueur, 0 m. 65; hauteur, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 72 et 0 m. 60.

26 (AM). — Entablement mouluré dont la corniche a été sapée.

Longueur, 0 m. 77; hauteur, 0 m. 72; épaisseur, à la base, 0 m. 77.

27 (AN). — Entablement très mutilé, avec traces de modillons.

Longueur, 1 m. 02; hauteur, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 70.

28 (AI). — Entablement mouluré avec ressaut couronnant un pilastre large de 0 m. 47 et faisant une saillie de 0 m. 07.

Longueur, 1 mètre; hauteur, 0 m. 65; épaisseur, 0 m. 57.

29 (AL). — Entablement d'un pilastre large de 0 m. 725 et saillant de 0 m. 13.

Longueur, 1 m. 14; hauteur, 0 m. 635; épaisseur, 0 m. 55.

30 (AA). — Partie supérieure d'un soubassement mouluré.

Longueur, 0 m. 85; hauteur, 0 m. 32; épaisseur, 0 m. 70.

31 (AJ). — Base d'un pilastre large de 0 m. 43, saillant de 0 m. 07.

Longueur, 0 m. 70; hauteur, 0 m. 58; épaisseur, 0 m. 70.

32 (AK). — Assise d'un pilastre large de 0 m. 745 et saillant de 0 m. 10.

Longueur, 0 m. 73; hauteur, 0 m. 65; épaisseur, 0 m. 82.

33 (U). — Croisillon d'un meneau décoré sur sa face d'une

plate-bande accompagnée de moulures, avec feuillures sur les tranches.

Largeur, 0 m. 50; hauteur, 0 m. 40; épaisseur, 0 m. 98.

34 (AB). — Assise du montant du même meneau. Décoration identique.

Largeur, à la partie la plus développée, 0 m. 40; hauteur, 0 m. 67; épaisseur, 0 m. 98.

35, 36, 37 (AC, AE, AF). — Fragments de même nature et de même coupe que le précédent.

Hauteur, 0 m. 40.

38 (AP). — Fragment de chapiteau décoré d'oves et de perles.

39 (AO). — Fragment de base de colonne à double boudin. Cette pierre est teintée d'ocre avec traces de dorure.

40 (AD). — Fragment de base de colonne.

41 (AS). — Fragments de marbre et de brèche trouvés dans le blocage et dans les interstices du gros appareil.

42 (AT). — Moulure de marbre blanc.

43 (AV). — Fragment de pierre sculptée décoré d'une fleur à volutes symétriques.

E. Chartraire.

UNE
STATUE DE VIERGE MÈRE
À VOUTENAY
(YONNE),

PAR M. L'ABBÉ F. POULAINE,
Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

L'église de Voutenay, réédifiée plus ou moins complètement à différentes époques, possédait d'antiques statues et bas-reliefs qui furent enlevés pendant la Révolution et cachés chez les gens du pays, puis rendus plus tard, en partie, à l'église.

Parmi ces statues, une des plus intéressantes est celle qui représente la Vierge allaitant son enfant, et qui peut remonter au XIVe siècle.

Cette statue, taillée dans un seul bloc de noyer évidé, a 0 m. 50 de haut. Elle repose sur un socle ovale irrégulier, de 0 m. 05 d'épaisseur, taillé dans le même morceau de bois. (Pl. XXI.)

Les anciennes statues de bois, bien conservées, sont assez rares en nos pays, et méritent comme celle-ci d'être gardées précieusement.

La Vierge se présente un peu de profil et s'appuie sur la jambe gauche; celle de droite, d'après les plis des vêtements, s'infléchit légèrement. Le buste penche un peu en arrière sur le côté droit. Les proportions de la statue sont assez régulières.

La figure, d'un ovale assez prononcé, se termine un peu en pointe vers le menton; le front est développé, le nez droit, allongé, bien proportionné, les lèvres minces, les yeux grands, très ouverts, aux orbites primitivement peintes. L'ensemble de la physionomie exprime la douceur mêlée de tristesse.

Les cheveux très ondulés, rejetés en arrière, se déroulent sous un voile qui enveloppe tout le haut de la tête, jusqu'à la nais-

sance du front, et retombe ensuite, un peu en arrière des oreilles, en plis symétriques, sur les épaules.

Sur le voile, une couronne dont les fleurons sont brisés, ceint la tête.

Le costume de la Vierge se compose d'une robe et d'un manteau. La robe serrée à la taille par une ceinture plate à boucle est presque entièrement recouverte par un manteau très ample, sauf vers les pieds et le buste. Le manteau, jeté sur les épaules, et retenu à l'encolure par un cordon plat, s'écarte de chaque côté en haut des bras, laissant voir le corsage et la taille; un des pans ramené sur le bras droit enveloppe la robe de plis larges et gracieux, depuis les hanches jusque vers les pieds. L'autre côté du manteau retombe sur l'épaule droite de l'enfant porté sur le bras de sa mère.

La main droite tient encore l'extrémité d'un sceptre ou d'une tige de fleur, terminée, comme je l'ai vu il y a plus de vingt ans, par une fleur de lis tombant de vétusté et aujourd'hui complètement disparue.

Ce qui fait surtout l'intérêt de cette statue, c'est la double fente de la robe au corsage à l'endroit des seins. Ces fentes de l'étoffe largement écartées laissent voir entièrement les deux seins.

Je ne connais pas de statues similaires à celle-ci dans toutes nos contrées avallonnaises, y compris les pays les plus reculés de notre Morvan, où, cependant, les anciennes statues de saints, presque toutes remplacées aujourd'hui et souvent bien à tort, étaient parfois d'une si étonnante naïveté.

L'enfant est vêtu d'une longue robe à manches qui descend jusqu'aux pieds. La figure est traitée sommairement; les mains très longues sont appuyées sur la poitrine de la mère. L'enfant, tourné vers elle, fait songer à celui de la Vierge au coussin vert, d'Andrea Solari, de l'école lombarde, prenant le sein.

Cette statue a été polychromée à différentes reprises; ces années dernières on voyait encore, par places, des restes de couleurs, qui ont été enlevées pour ne plus laisser apparaître que la teinte un peu sombre du bois.

F. Poulaine,

Correspondant du Comité.

NOTE
SUR LES FERMOIRS ARMORIÉS
D'UN LIVRE D'HEURES
CONSERVÉ
A LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAUMONT-EN-BASSIGNY,

PAR M. LOUIS LE CLERT,

Correspondant du Comité, à Troyes.

Lorsque l'on eut réuni ensemble les feuilles de parchemin d'un manuscrit pour en former un volume, un livre relié, on dut les préserver contre la détérioration en les enserrant entre des ais, plaquettes ou quesles de bois, que l'on recouvrit de peau de cerf, de truie, de mouton, de chèvre, et aussi d'étoffes précieuses [1].

Le parchemin ayant une tendance à se rouler et à se coquiller sous l'influence des agents atmosphériques, il fallut employer une pression assez forte pour tenir les feuillets du volume plaqués les uns contre les autres et les mettre ainsi dans l'impossibilité de se déformer.

Pour un manuscrit non relié et restant en cahier, on obtenait ce résultat par l'emploi de lanières attachées à l'enveloppe du cahier dont on serrait les deux côtés en réunissant dans un nœud facile à dénouer les lanières placées en regard l'une de l'autre.

Si le manuscrit était relié et couvert de quesles, on avait recours aux *loquets*, *fermoirs*, *fermaux*, *fermoys*, *fermets*, *fermetures*, *fermillets* ou *agrafes*, qui étaient, suivant l'importance de la reliure, de vermeil, d'argent ou de cuivre, et fréquemment ornés d'émaux, de ciselures et de pierreries vraies ou fausses.

Ces fermoirs étaient de deux sortes. Dans la première, ils se com-

[1] Les couvertures de livres liturgiques prirent le nom de *textes*, bien que cette dénomination s'applique plutôt au livre lui-même. Au XVIIe siècle, on les appelle quelquefois : *contenances en forme de textes*.

posaient de courroies, de bandes métalliques ou réseau de mailles, fortement attachées sur l'une des quesles et se terminant à l'extrémité opposée par une plaque de métal troué, ou portant une belière pourvue d'un anneau destiné à venir s'accrocher à un bouton ou chevillette, en saillie sur la quesle opposée.

Les fermoirs de la seconde sorte étaient formés de plaquettes en métal, à charnières, et ressemblaient à ceux dont on fait encore usage aujourd'hui. On les désigna quelquefois sous le nom de *crochets*. Dans les comptes anciens, on rencontre de nombreuses mentions relatives aux riches fermoirs dont la fabrication était du domaine des orfèvres. En voici quelques-unes :

En 1319, il y a dans l'église de Saint-Étienne de Troyes un «liber evangeliorum argento deorato coopertus et ab utraque parte gemmatus..... et deficit *loquetus* argenteus cum quo firmari solebat» [1].

Jean de Premier, fait orfèvre, à Troyes, reçoit, en 1380-1381, une somme de VII s. VI d. t. «pour avoir remis les *fermours* d'argent et rappareiller un des encensiers» de la cathédrale [2].

Le chapitre de Saint-Étienne paye, en 1381, à un orfèvre, II s. VI d. t. «pro XII parvis fermilleriis pro processionibus in aliis parvis libris» [3].

Michaut Griveau (ou Grivel), orfèvre, fait et met «deux fermillez de leton dorez au livre fait neuf des ewangiles» appartenant à l'église de Sainte-Madeleine de Troyes [4].

En 1488, Lambert d'Assencières, orfèvre à Troyes, «faict deux fermillets au brevière de Madame» (l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains) et livre «deux trézeaux d'argent, outre celui que on lui a donné, avec la dorure». Pour ce travail, il reçoit XLI s. VIII d. t. — On paye au même orfèvre, en 1495, IIII s. II d. t. pour avoir mis «deux trayans ès fermilletz du lormaire de madame (ladite abbesse)» [5].

Jean Roux, qualifié «sainturier», travaille pour la fabrique de

(1) *Inventaires des églises de Troyes*, t. II, p. 27, n° 227.

(2) Comptes de la cathédrale de Troyes, Archives départementales de l'Aube.

(3) Archives départementales de l'Aube, 6 G, 359e registre.

(4) Archives départementales de l'Aube, comptes de l'église de Sainte-Madeleine.

(5) Archives départementales de l'Aube, 22 H, 114e et 121e registres.

Saint-Jean-au-Marché, de Troyes, qui lui paye en 1513 une somme de VI s. VIII d. t. pour sa peine d'avoir mis à point plusieurs livres tant en bourdons, fermeillets et du cuir en icelui fermeillet» [1].

Jean Boulanger, orfèvre, «racouste les fermillets» des livres de l'église de Saint-Pantaléon de Troyes dans le cours de l'année 1581 et il lui est payé par la fabrique XXV s. [2].

D'après un inventaire dressé en 1595, l'église de Sainte-Madeleine possédait «un grand messel couvert de velours rouge cramoisy doré sur tranche avec figures et fermant à fermillets d'argent émaillés aux armes de Mesgrigny [3]».

En 1614, François Collinet, orfèvre à Troyes, reçoit, pour avoir raccommodé les fermillets d'or du livre des bons jours appartenant à l'église de Saint-Pantaléon, la somme de X s. [4].

Un des plus beaux spécimens de fermillets datant de l'époque de la Renaissance qu'il nous ait été donné de rencontrer, se trouve à la Bibliothèque de Chaumont sur un manuscrit portant le n° 34 (ancien n° 27) de l'inventaire rédigé par M. J. Gauthier [5].

Cet ouvrage est un livre d'heures écrit sur vélin, composé de 88 feuillets renfermant une quarantaine de miniatures et quelques renseignements généalogiques sur les familles de Champagne, de Thomassin, de Choisy, de Donjeux, de Lespéroux et de Vignacourt. Sa hauteur est de 194 millimètres et sa largeur de 124 millimètres.

Le calendrier placé en tête du volume étant celui du diocèse de Langres, on peut supposer qu'il est l'œuvre de quelque scribe de cette région.

M. Gauthier lui assigne comme date d'exécution la seconde moitié du XVe siècle. Peut-être doit-on le considérer comme ayant été écrit à une époque un peu plus rapprochée et peu de temps avant d'avoir été couvert de sa reliure, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIe siècle.

Cette reliure est de maroquin noir d'un beau grain; elle se ferme à l'aide de deux fermillets de vermeil, hauts de 50 millimètres,

[1] Archives départementales de l'Aube, comptes de l'église Saint-Jean-au-Marché.

[2] Archives départementales de l'Aube, comptes de l'église Saint-Pantaléon.

[3] Inventaires des églises de Troyes, t. II, p. 187.

[4] Archives départementales de l'Aube, 19 G, 37e registre.

[5] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXI, p. 14.

ayant la forme d'une pointe de lancette terminée par une belière portant un anneau cordelé qui vient s'accrocher à une chevillette placée sur l'une des quesles. Chacun des fermillets est bordé d'un cordonnet en demi-relief et porte, au revers, une plaque de vermeil servant d'attache à la tresse de fil d'argent dont l'autre extrémité est fixée à la quesle opposée à celle qui porte la chevillette, de telle sorte que cette tresse passe par-dessus la tranche lorsque le volume est fermé.

Fermoir d'un livre d'heures de la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne).

Les deux fermillets, ayant été fondus dans le même moule, ne diffèrent entre eux que par la composition des armoiries peintes sur deux petit écus émaillés et découpés en forme de targe à la manière allemande, qui ornent leur partie centrale.

Ces écus ont pour supports ou tenants deux personnages assis ayant les jambes croisées; l'un est un vieux satyre à jambes de bouc et à longue barbe; l'autre, un jeune homme sauvage entièrement nu, à la poitrine saillante comme celle d'une femme, et à

la chevelure longue et ondulée. Des fleurons et des palmettes les environnent. Au-dessous de chaque écu et de ses tenants sont placés deux rubis montés en cabochons.

Tout l'ensemble de cette décoration est bien dans le style du milieu du XVIe siècle, c'est-à-dire de la période comprise entre les années 1530 et 1570.

Mais, si la date de la confection de ces fermillets peut être déterminée sans difficulté, il n'en reste pas moins un autre problème à résoudre. On doit trouver les noms des personnages dont les armes figurent sur les fermillets et, au moyen de l'alliance indiquée sur l'un d'eux, faire connaître les deux époux pour qui le volume a été relié et orné de ces remarquables pièces d'orfèvrerie. Le premier écu porte une herse, ou coulisse, d'or, sur champ d'azur. Ce sont les armes du mari; elles ont été correctement décrites, mais non déterminées, par M. Gauthier. On peut, à coup sûr, les attribuer à la famille de Rochereau, qui portait : d'azur, à la herse d'or.

Les mêmes armes se retrouvent sur le second écu, mais elles sont accompagnées d'un parti aux armes de l'épouse de M. de Rochereau. Ce parti est coupé : au 1er d'azur, à trois Y d'or; au 2e d'azur, à trois têtes de boucs, ou de béliers, d'or.

Le dessin de ces meubles étant de très petite dimension sur les écus des fermoirs, la lecture a pu présenter certaines difficultés; ainsi M. Gauthier a pris les trois Y pour des pairles, erreur très excusable, et les têtes de bouc pour des têtes de loup, autre erreur provenant de la même cause.

Ces armes nous sont connues : nous les avons déjà rencontrées (mais sans émaux) à l'église de Montgueux (Aube) sur la tombe de Colette Le Goix, femme de Nicolas Riglet, morte le 5 novembre 1650. Elles sont semblables à celles des fermillets; mais avec cette différence que le graveur les a placées en sens inverse. Il a mis les trois têtes de boucs en chef et les trois Y en pointe. Le dessin des têtes de bouc est bien caractérisé par la forme des cornes ainsi que par la barbiche qui orne le menton de l'animal.

Dans son armorial de Châlons-sur-Marne, M. Edouard de Barthélemy donne pour armes à la branche de la famille Le Goix habitant cette ville : d'azur à trois têtes de béliers d'argent. Cet auteur a pu très facilement prendre des têtes de boucs pour des têtes de béliers; d'autre part, les armes qu'il décrit appartenaient

sans doute à une branche cadette qui, pour se distinguer des autres, avait changé le métal de son blason.

Quant aux trois Y (i grecs) figurant sur le blason des Le Goix, ils rappellent que certains membres de cette famille ont possédé, soit par suite d'une alliance, soit par acquisition, le bois du Trésil (Tres Y, ou les YYY), fief situé sur le finage de Dronay (Marne). Le P. Anselme appelle ce fief Li Trésel. Dans son manuscrit, Vaveray défigure ce nom dont il fait Noisigrée.

Caumartin[1] et Vaveray[2] rapportent que Denis de Rochereau, seigneur de Hauteville et du fief de Stainville (à Hauteville, Marne), trésorier de la duchesse de Guise, épousa Marguerite Le Goix, fille de Jean Le Goix, écuyer, seigneur de Cuis et de Grand-Pierre, et de Marie de Forges, fille de Jacques de Forges, lieutenant général au bailliage de Vitry. Ils étaient déjà mariés en 1539.

Denis de Rochereau mourut avant 1577, date du partage de sa succession entre ses enfants.

Ce sont indubitablement les armes de ce personnage qui figurent sur les fermoirs du livre d'heures de la bibliothèque de Chaumont.

On peut donc considérer ces derniers comme ayant été exécutés, ainsi que nous l'avons dit, vers le milieu du XVIe siècle.

Il est même permis de croire qu'ils proviennent de l'atelier de quelque orfèvre troyen, M. de Rochereau ayant fréquemment séjourné dans cette ville en raison du poste qu'il occupait dans la maison du duc de Guise. Il s'était en outre allié à une famille de cette cité lorsqu'en 1556 il avait marié son fils, Louis de Rochereau, intendant général des finances en Champagne, à Marie de Mauroy, fille de Jacques de Mauroy, seigneur de Plivot, et de Barbe Môlé.

Peut-être un de nos célèbres sculpteurs, Nicolas Halins, Dominique le Florentin, Jacques Julyot, François Gentil, ou quelque autre appartenant à cette foule d'excellents artistes qui faisaient alors la gloire de notre ville, a-t-il fourni le modèle, ou patron (suivant le langage de l'époque), de ces remarquables fermillets, à certain orfèvre de marque tel que Boulanger, Champfort (ce dernier paraît avoir eu la spécialité des écus émaillés), Charpentier, Chevry, Clerambault, De la Huppraye, Domino, Gallois, Griveau, Lespeuvrier, Rouaire et autres?

[1] *Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne*, t. II, p. 162.
[2] Page 226.

A cette époque, les orfèvres étaient très nombreux à Troyes, puisque M. Natalis Rondot[1] n'en compte pas moins de 222 ayant tenu boutique dans cette ville durant le XVIe siècle, et cependant la liste qu'il a publiée est loin d'être complète.

Nous laissons à d'autres la tâche d'expliquer par quelle voie le manuscrit en question a pu passer des Rochereau aux familles dont il renferme les noms et comment il est arrivé à la bibliothèque de Chaumont. Nous constaterons seulement l'alliance qui eut lieu, en 1688, entre François Le Goix et Marguerite de Thomassin.

Louis Le Clert,

Correspondant du Comité, à Troyes.

[1] *Les orfèvres de Troyes du XIIe au XVIe siècle.*

INVENTAIRE DU MOBILIER
DU PALAIS ÉPISCOPAL DE LAON,

AU DÉCÈS

DE L'ÉVÊQUE GEOFFROY LE MEINGRE

(1370-1371).

Communication de M. Lucien Broche, archiviste-paléographe.

Les évêques de Laon avaient obtenu du pouvoir royal l'abolition du droit de dépouille et la liberté de tester. Le droit de régale, lorsqu'un prélat décédait *ab intestat*, s'exerçait seulement sur certaines parties de la mense épiscopale, mais les biens meubles renfermés dans le palais et dans les diverses résidences des évêques jouissaient, à cet égard, d'une immunité absolue[1]. La garde et l'administration de ces biens appartenaient au Chapitre cathédral, chargé d'en dresser l'inventaire et de les remettre aux héritiers légitimes de l'évêque défunt ou à ses exécuteurs testamentaires. Ces derniers devaient soumettre leurs opérations au Chapitre, qui ne les approuvait qu'après une audition des comptes[2].

[1] Ce privilège fut octroyé, en 1158, par Louis VII, à l'évêque Gautier de Mortagne; publ. dans d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 165, et *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 12. Cf. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 408. Voyez aussi un arrêt du Parlement de l'an 1271 : Delisle, *Essai de restitution d'un volume des Olim*, dans Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 322, n° 96, et la note de Jacques de Troyes (Urbain IV) qui accompagne la transcription du diplôme de Louis VII dans un cartulaire du Chapitre de Laon, aux archives de la cathédrale, fol. 255, et Bibliothèque nationale, *Collection de Picardie*, t. 267, fol. 57 v°. — On sait que Louis VII a accordé le même privilège à un certain nombre d'autres diocèses : Paris, Châlons-sur-Marne, Chartres, Sens, etc. Cf. Luchaire, *op. cit.*, p. 138, n° 119; p. 170-171, n° 222, etc., et, du même, *Institutions monarchiques*, t. II, p. 64.

[2] Voyez le règlement de comptes présenté par les exécuteurs testamentaires de l'évêque Albert de Roye, mort en 1338. (Bibliothèque nationale, ms. lat. 9228).

Les rédacteurs de l'inventaire étaient assistés d'un officier royal, requis en vertu de lettres de sauvegarde, et qui devait prendre acte, le cas échéant, des oppositions apportées dans le cours de l'opération.

La mort de l'évêque Geoffroi le Meingre donna lieu, de la sorte, à la rédaction de cinq actes de cette nature : les divers objets laissés par le défunt dans son palais et dans ses résidences de Presles[1], d'Anizy[2], de Pouilly[3] et d'Achery[4] furent successivement inventoriés[5]. Un seul de ces inventaires nous est parvenu : c'est celui, — vraisemblablement le plus important, — du palais épiscopal que nous publions ci-dessous. Cette pièce n'est pas seulement intéressante en ce qu'elle nous fait entrer, en quelque sorte, dans la vie privée d'un évêque du moyen âge et peut fournir d'utiles indications archéologiques, mais aussi en ce que quelques termes techniques y sont accompagnés de leur traduction en langue vulgaire, qui ajoute encore à l'intérêt philologique du document.

Lucien Broche,
Archiviste-paléographe.

1370 (1371, n. st.), 12 janvier. Laon.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Laudunensis, salutem in Domino. Noverint universi quod, cum bone memorie domino Gaufrido, quondam Laudunensi episcopo, viam universe carnis in remotis partibus ingresso, venerabilis et discretus vir, dominus Reginaldus de Pargny, presbiter canonicus ecclesie Laudumensis, vice et de mandato venerabilium et circunspectorum virorum Capituli dicte ecclesie, decanatu ejusdem vacante, virtuteque commissionis eorumdem sibi, ut dicebat, vive vocis oraculo ad infrascripta facte, certum inventarium de omnibus bonis mobilibus dicto quondam domino episcopo pertinentibus, in domo episcopali

(1) Presles-et-Thierny, Aisne, arrondissement et canton de Laon.

(2) Anizy-le-Château, Aisne, arrondissement de Laon, chef-lieu de canton.

(3) Pouilly-sur-Serre, Aisne, arrondissement de Laon, canton de Crécy-sur-Serre.

(4) Achery, Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère.

(5) Tous ces renseignements sont donnés par une charte d'Adam de Bouconville, sergent de la prévôté de Laon (11 janvier 1370-1371), qui, précisément, assista à la rédaction des inventaires en question. (Bibliothèque nationale, *Collection de Picardie*, t. 285, n° 2.)

Laudunensi existentibus et repertis, coram dilecto et fideli nostro Auberto Cargneti, clerico, curie Laudunensis tabellione jurato auctoritateque apostolica publico notario, in presencia domini Guillermi de Laval, presbiteri, nuper receptoris dicti quondam episcopi, Ade de Bouconvilla, servientis domini nostri Francie regis illustris, gardiatoris dicte ecclesie Laudunensis, et Johannis Wastelet, testium ad hec vocatorum, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo, die dominica post festum Epiphanie ejusdem et diebus inde sequentibus, fecit ad opus illius seu illorum cujus seu quorum intererit dictumque inventarium dictorum bonorum mobilium in scriptis per dictum publicum notarium redigi requisivit, prout inferius continetur. Et primo, repperit in coquina dicte domus episcopalis et aliis locis inferius designatis bona mobilia que sequntur.

1[1]. In coquina : primo, decem potos cupreos, tam magnos quam parvos; item, tres patellas ereas; item, duos chauderonnos cupreos, aptos ad aquam deferendam; item, duas veteres caldarias ereas; item, unam marmiteam cupream, aptam ad calefaciendum aquam; item, unam patellam eream, gallice *frasoire*[2]; item, unam aliam patellam ferream; item, unam aliam patellam ferream, vocatam gallice *paelle semoire*[3]; item, duos tripedes ferreos; item, dua paria cheminonnorum[4] vel caminorum; item, duos morterios lapideos; item, duo craticula cum uno crocheto ferreis; item, unum veru ferreum; item, duodenas scutellarum novarum stannearum; item, quatuor discos mediocres et quatuor alios magnos stanneos.

2. In expensa : primo, duos magnos potos stanneos, quolibet continente circiter duos lotos[5]; item, duos alios potos stanneos continentes circiter unum lotum cum semi; item, unum potum stanneum, aptum ad reponendum vinum elemosine; item, tres potos stanneos unius loti, quadratos; item, octo pintas stanneas, quadratas, ad modum et mensuram parisienses confectas; item, duos potos parvos, ad reponendum aquam aptos, cum uno cerceleto stanneo; item, unum lardum; item, septem chiphos murreos[6], tam magnos quam parvos; item, sex coclearia argentea.

(1) Dans l'original, les alinéas 1 et 2 sont disposés sur une colonne; il en est de même des alinéas 3 à 6 qui forment une seconde colonne, et des alinéas 7 à 11, qui forment une troisième colonne.

(2) Ce mot revêt trois sens différents : râpe, mortier et moulin à broyer. Voyez Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, et V. Gay, *Glossaire archéologique*, au mot *Frasoire*.

(3) Sorte de passoire. Voyez Godefroy, *op. cit.*, au mot *Saimoire*.

(4) C'est le vieux mot français *cheminons* (chenêts) latinisé.

(5) Mesure de liquides, en vieux français *lot*. D'après Godefroy, *op. cit.*, au mot *Lot*, cette mesure valait quatre pintes dans l'Île-de-France et en Picardie notamment.

(6) Vases à boire, en vieux français *vases de madre*. Le madre peut désigner,

3. In camera domini et ejus garda-roba : primo, duas sargas rubei coloris; item, duas alias persei coloris[1]; item, duos lectos cum duobus coussinis; item, tres lesonnos[2], videlicet duos magnos et unum parvum; item, unum gibetum ad superponendum robas; item, duos magnos cheminonnos seu caminos.

4. In camera domini officialis : primo, tres culcitras et tres coussinos; item, duo coopertoria virida, barrata de rubeo; item, unum aliud coopertorium rubei coloris; item, unam culcitram pictam veterem et modicam; item, unum lesonnum et unum scamnum[3]; item, unum gibetum ad superponendum robas.

5. In camera capellanorum : primo, sex culcitras cum duobus coussinis veteres et modici valoris, tales quales.

6. In camera sigilliferi : primo, unam culcitram unacum suo coussino; item, unum modicum lectum, coopertum cujusdam modici coopertorii, parvi valoris existentis; item, unum coopertorium grimolatum; item, unam culcitram pictam; unum drechorium vel erectorium; item, unum computatorium; item, tres lesonnos; item, duos tripedes, gallice *hetaus;* item, duos cheminonnos vel caminos; item, quoddam vas cupreum, vocatum gallice *quiquaudaine*[4]; item, unam magnam archam antiquam ferratam circumquaque, existente juxta aliam cameram.

7. In camera receptoris : primo, unum lectum magnum; item, unum alium parvum; item, unum coopertorium panni rubei coloris; item, unam culcitram pictam; item, unam parvam sargam modici valoris; item,

dans certains cas, un minéral dont on ne connaît pas exactement la composition. Ce serait, d'après certains auteurs, une pierre opaque ou translucide comme le jaspe, l'albâtre, l'agate ou l'onyx, et, d'après les recherches les plus récentes, le fluate de chaux ou la fluorine. Mais on a fait, au moyen âge, des imitations plus ou moins grossières de cette matière, en bois dur et veiné. Ce sont, très vraisemblablement, des vases de cette sorte que les rédacteurs de l'inventaire font figurer parmi les ustensiles de cuisine. Voyez Du Cange, *Glossarium gallicum*, aux mots *Mazer* et *Madre;* Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, au mot *Madre;* de Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets d'art divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, t. II (Glossaire et documents), p. 371-376; Douët d'Arcq, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série t. IV (1852), p. 131-133, et t. V (1854), p. 185-186.

(1) Bleu. Voyez Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Persus* et *Glossarium gallicum*, au mot *Pers;* Godefroy, *op. cit.*, au mot *Pers*.

(2) Vieux mot français *leson*, latinisé : petit lit, couchette, banc.

(3) Marchepied, escabeau, petit banc.

(4) Fontaine fixée au mur. Voyez Lacurne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, aux mots *Quiquaudeive* et *Quicaudaive;* et Godefroy, *op. cit.*, au mot *Quicaudaine*.

unum scam[n]um; item, unum parvum buffetum; item, duos cheminonnos sive caminos.

8. In camera supra portam : primo, unam culcitram cum suo coussino modici valoris; item, unum scammum.

9. In aula bassa : primo, duos magnos lesonnos; item, septem mensas, tam novas quam veteres; item, tria paria tripedum, gallice *hetaus;* item, quatuor scanna; item, unum drechorium sive erectorium; item, duos cheminonnos sive caminos; item, duas pelves ereos; item, duos brocheronnos cupreos, lavatorios[1].

10. In camera coci : primo, unam culcitram, unum coussinum et duas culcitras pictas, modici valoris.

11. Res lineas : primo, quatuor mappas lineas; item, quinque manutergia linea longa; item, decem paria pannorum lineorum, tam bonorum quam malorum, aptorum ad jacendum.

12. Vina in penoro existentia : primo, triginta quinque grossas caudas vini veteris; item, viginti tres caudas vini albi novi plenas, quarum vini caudarum supradictarum due caude, videlicet una veteris et alia novi, disposite et ordinate erant tam pro remplagio dictorum vinorum quam pro expensa dominorum et suorum servitorum faciendis et ministrandis[2].

13. Grana mensurata, existentia tam in palacio dicte domus episcopalis quam in granario subtus dictum palatium : primo, blada tam frumenti quam siliginis mediocris, veteris et novi. Triginta tres modios et tres aissinos in dicto palatio existentes. Item, sexaginta tres modios avene et octo jaletos in granario subtus palatium existentes.

14. Fena : videlicet circiter viginti vecture existentes tam in duscatu quam in antiqua coquina domus episcopalis supradicte.

Quo quidem inventario, sicut premittitur, per prefatum dominum Reginaldum facto et perfecto, idem dominus Reginaldus, vice et de mandato supradicto, omnium et singulorum bonorum mobilium, superius designatorum, custodiam et conservationem domino Guillelmo de Laval, superius nominato, tunc presenti, totaliter commisit, eidem precipiendo ut dicta bona taliter conservaret et custodiret quod inde compotum et ratio-

[1] Le mot *lavatorios*, placé en dehors du texte, est réuni par une accolade aux deux derniers articles, c'est-à-dire *pelves* et *brocheronnos*. Ce dernier terme désigne des robinets. Voyez les ouvrages cités de Gay et de Lacurne de Sainte-Palaye.

[2] Le passage compris entre *plenas* et *ministrandis*, réuni par une accolade aux deux articles précédents, s'applique aux trente-cinq grosses queues de vin vieux et aux vingt-trois grosses queues de vin blanc nouveau.

nem reddere posset, cum super hoc esset requisitus, sicut premissa omnia et singula nobis viva voce retulit clericus et tabellio noster antedictus, cui, in hiis et aliis majoribus, fidem indubiam adhibemus. In quorum premissorum testimonium et certitudinem pleniorem, sigillum curie Laudunensis presentibus litteris, dictum inventarium veraciter continentibus, duximus apponendum. Datum anno et die supradictis, sede vacante.

[Bibliothèque nationale, *Collection de Picardie*, t. 285, n° 1. Original autrefois scellé sur double queue.]

DOCUMENTS INÉDITS

DE

NUMISMATIQUE BOURGUIGNONNE

PAR M. LÉONCE LEX,

Archiviste du département de Saône-et-Loire,
Correspondant du Comité, à Mâcon.

I

MÉREAUX DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE BOURBON-LANCY (1498).

En 1482, Philibert de Banchereau, seigneur de Saint-Syagre et de Fontête, méditait pour l'église Notre-Dame de Bourbon-Lancy une fondation « en l'onneur et révérence de Monsieur Saint Hubert et de Madame Saincte Barbe » [1]. La mort le surprit sur ces entrefaites. Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine de cette église, et c'est à Pierrette de Banchereau, sa fille, et à Guy de Salins, seigneur de La Nocle et d'Aupont, son petit-fils, qu'échut le soin de réaliser son dessein. Ceux-ci, en effet, par acte passé le 22 mars 1488 (vieux style), assurèrent le service des quatre chapellenies projetées par Philibert de Banchereau. Puis, en 1496, le même Guy de Salins, devenu conseiller au parlement de Bourgogne, et son frère, Guillaume de Salins, parachevèrent leur œuvre de « fondateurs et patrons » [2] en organisant définitivement le chapitre de la nouvelle collégiale et en stipulant qu'il comprendrait désormais sept prébendés, soit un prévôt et six chanoines, plus « le secretain et marrillier et les deux enffans de cueur » [3].

C'est pour faciliter la rétribution des services de ce personnel, pour le payer « aux heures des distribucions quothidianes » [4], que,

(1) Cartulaire de l'église, fol. 3. (Archives du département de Saône-et-Loire, G 261.)

(2) *Ibid.*, fol. 71.

(3) *Ibid.*

(4) Voir les *pièces justificatives*, n° II.

peu après, en 1497, Guy de Salins sollicita du Roi l'autorisation de faire faire 2,000 méreaux de plomb qui devaient porter, d'un côté, l'image de la Vierge ou celle d'un autre saint sous le nom duquel la collégiale avait été fondée, par conséquent saint Hubert ou sainte Barbe, ou encore sainte Catherine, et de l'autre côté, une croix, avec, au-dessous, les armes dudit Guy de Salins, qui étaient *de gueules à la bande d'or accompagnée en chef d'un massacre de cerf et d'un huchet en pointe de même.*

On n'avait pas attendu les lettres royaux, données par Louis XII à Paris, le 2 juillet 1498 (1), pour commander la fonte et la frappe, car, dès le 5 février 1497 (vieux style), Pierre de Lechenal, chanoine et trésorier de l'église, reçut de Guy de Salins 1,067 méreaux, dont 509 grands et 558 petits (2). On en avait donc tiré d'au moins deux différents modules.

Ces méreaux ne pouvaient « servir à autres choses que à faire les distribucions cothidianes » et « aucune somme de deniers » ne devait être payée « aux prévost et chanoines ny à chascun d'eulx que selon qu'il leur (avait été) distribué en méreaulx qu'ils (avaient) mérité » (3).

En 1522 (vieux style), ils avaient toujours cours. Cette année-là, en effet, le 5 mars, Guy de Salins, et Marguerite de Salins, sa fille unique, en créèrent une variante, ou tout au moins firent ajouter une contremarque à un certain nombre d'entre eux. Ce type nouveau était destiné à la rétribution de quatre chapelains « baillez » désormais aux prévot et chanoines « pour les descharger » (4).

Tous ces méreaux disparurent vraisemblablement dans la tourmente de 1567 au cours de laquelle « ceulx de la religion prétendue réformée, la veille de Sainct Michel et par l'espace de vingt-deux jours, pillèrent l'esglise collégialle et la ruynèrent, se saisirrent de tous les callices, croix, meubles, linges, chappes et tous aultres ornemens et habit d'esglise, bruslèrent tous les livres, sièges, portes et meubles dez boys qui estoient en icelle, et emportèrent et gastèrent tous les biens des presbtres dudict Bourbon, qui sont les chanoynes d'icelle esglise, et les rendirent fugitifz et contrainctz abandonner leurs maisons » (5).

(1) Voir les *pièces justificatives*, n° II.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Voir les *pièces justificatives*, n° IV.
(5) Archives du département de Saône-et-Loire, G 264, n° 35.

II

MÉDAILLES DU COURS D'ACCOUCHEMENT DES ÉTATS DU MÂCONNAIS (1784-1788).

Le 7 janvier 1782, les États particuliers du Mâconnais, assemblés « et encore pleins de cet enchantement que tous les François ressentirent à la naissance de l'Héritier des Bourbons[1], fi(ren)t éclater (leur) ivresse en voulant féconder dans les bienfaits le Moteur de cette joie commune », et décidèrent « que pour suppléer à l'insuffisance des sages-femmes, on fonderoit une École gratuite où, tous les deux ans huit femmes, choisies dans différentes paroisses de la province, seroient instruites dans cet art »[2]. Le règlement de la nouvelle institution, adopté le même jour, stipulait en son article 31, que chaque élève qui, après les deux années d'études, subirait avec succès l'épreuve d'une thèse publique et s'installerait ensuite dans sa paroisse pour y exercer sa profession, recevrait une médaille d'argent portant, au droit, les armes des Etats avec ces mots : *Fondation des États du Mâconnois*, et, au revers, la légende : *A l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*, avec la date du jour et de l'année.

En conséquence, le syndic des États, de séjour à Paris pour les affaires du Mâconnais dans le courant de 1783, s'adressa, très vraisemblablement sur les indications de Mgr Moreau, évêque de Mâcon et président-né desdits Etats, qui était l'ami des arts et le protecteur des artistes[3], au célèbre graveur du Roi, Du Vivier fils[4]. Celui-ci, par traité du 1er octobre 1783, accepta, moyennant 1,200 livres, de graver[5] pour la fin du mois de mars suivant les deux coins

(1) Le Dauphin, Louis-Joseph-Xavier-François, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, était né à Versailles le 22 octobre 1781.

(2) *Almanach chorographique et topographique du pays et comté de Mâconnois pour l'année 1786*, Mâcon, s. d., in-8°, p. 104 et 105.

(3) L. Lex, *Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon de 1763 à 1790, ami des arts et collectionneur, protecteur de Prud'hon*, Paris, 1898, in-8°.

(4) Benjamin Du Vivier, de l'Académie, né et mort à Paris (1730-1819). Son père, Jean Du Vivier, de l'Académie, né à Liège (1687), mort à Paris (1761), fut également graveur du Roi.

(5) A la même époque Du Vivier fut appelé à graver pour le prix institué par C.-T. Vermont, sous les auspices de la Reine, et destiné à encourager l'art des accouchements, une pièce analogue, exactement du même module : *Maria Ant.*

nécessaires, « de les faire tremper, d'en répondre pour le premier tirage, et d'en refaire de nouveaux en cas de fracture ou autres accidens »[1]. La médaille devait avoir 18 lignes, soit 41 millimètres, de diamètre, autrement dit, le module de l'écu de six livres. Le texte des inscriptions était arrêté comme suit : *Fondé par les États à la naissance de Mgr le Dauphin en 1782*, et : *Cours gratuit dans l'art des accouchemens suivi par...* « avec la place en blanc pour graver le nom de la personne, de la paroisse et de l'année »[2]. Quant aux armes de l'avers, elles devaient être *écartelé aux 1 et 4, de France, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or, posées deux et une, aux 2 et 3, des comtes de Mâcon de la maison de Vienne, qui est parti de gueules et d'or à l'aigle partie d'or et de gueules et armée d'azur*[3].

Au mois d'avril 1784, Du Vivier envoya à Mâcon huit médailles, pour le métal desquelles (1 marc, 4 onces, 2 gros, c'est-à-dire 374 grammes, 49 centigrammes d'argent), « bellières et gravure sur tranche », on lui paya 159 livres, 15 sous, 9 deniers[4].

Ces médailles furent remises, le 30 avril, aux huit élèves de la première promotion, et c'est le cardinal de La Rochefoucauld, premier et principal membre des États en sa qualité d'abbé de Cluny, qui, à raison de l'absence de l'évêque de Mâcon, présida la cérémonie et fit la distribution[5].

La deuxième promotion, celle d'avril 1786, reçut également huit médailles, pour lesquelles Du Vivier toucha 126 livres[6].

La troisième promotion, celle d'avril 1788, comporta exception-

Austr. Fr. et Nav. regina MDCCLXXIV. Buste de Marie-Antoinette; au-dessous, *Du Vivier.* ℞ *Artis obstetricæ incremento favente C. T. Vermont instituit MDCCLXXXIV* au centre d'une couronne de feuillage. (Renseignement dû à l'obligeance de MM. J. Florange et J. Protat.) — Cette pièce figure, en effet, dans la liste des coins des Du Vivier du Musée de la Monnaie, publiée par M. V. Advielle en 1889 (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, p. 434), mais la nôtre ne s'y trouve pas. (Renseignement dû à l'obligeance de notre confrère, M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie.)

(1) Voir les *pièces justificatives*, n° VI.

(2) *Ibid.*

(3) D'après le titre de l'*Almanach du Mâconnois pour 1786.* — On les trouve aussi, mais rarement, blasonnées : *écartelé aux 1 et 4, de France, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or posées deux et une, aux 2 et 3, de Mâcon, qui est de gueules à trois annelets d'argent posés deux et un.*

(4) Voir les *pièces justificatives*, n° VII.

(5) Archives du département de Saône-et-Loire, C 497, fol. 189.

(6) Voir les *pièces justificatives*, n° VIII.

nellement neuf élèves, ce qui nécessita la fourniture d'autant de médailles, payées 140 livres [1].

La mort du Dauphin, survenue le 4 juin 1789, et sans doute aussi les événements, privèrent la quatrième promotion, celle d'avril 1790, de la faveur faite à ses devancières. De sorte que vingt-cinq médailles seulement furent frappées et mises en circulation. Cela explique que dans aucun musée, dans aucune collection, nous n'en ayons jamais pu rencontrer d'exemplaire.

Nous avons essayé de dresser la liste des titulaires de ces médailles, et nous en avons retrouvé vingt-trois [2]. On nous saura gré de l'imprimer ici, d'abord parce que les noms des sages-femmes et ceux de leurs résidences ont été gravés sur les pièces, ensuite parce que nos indications permettront peut-être à quelque amateur passionné et tenace de rechercher et de découvrir l'*avis rara* entre les mains des héritiers actuels d'une lauréate des anciens États du Mâconnais : Pierrette Aulas, femme Benoît Godard, à Romanêche; — Jeanne-Marie Christophe, femme Boton, à Chauffailles; — Denise Clerc, *aliàs* Clair, femme Aimé Morel, à Saint-Martin-de-Senozan, aujourd'hui Saint-Martin-Belle-Roche; — Marie Colin, femme Jacques Large, à Lugny; — Philiberte Colin, veuve Joseph Mathey, *aliàs* Mathy, à Romenay; — Marie-Anne Delorme, à Leynes; — Marie Déchizeaux, *aliàs* Deschizeau, *aliàs* Déchiseau, femme Amédée Crozet, à Saint-Point; — Françoise Desthieu, *aliàs* Déthieu, femme Antoine Chavy, à Pierreclos; — Jeanne Dubois, femme Adrien, *aliàs* André Daventure, *aliàs* Davanture, à Culles, puis à Salornay-sur-Guye; — Louise Dutroncy, à Fleury-la-Montagne; — Françoise Forêt, *aliàs* Forest, femme Philibert Tissier, *aliàs* Tixier, à Igé; — Catherine Gaillard, *aliàs* Bouillard, femme Copinet, *aliàs* Capinet, au Villars; — Marie Granger, femme Michel Bourdon, à Vinzelles; — Marguerite, *aliàs* Marie Jacquet, femme Sébastien Marmelat, *aliàs* Marmela, à Saint-Maurice-de-Satonnay, puis à Azé; — Marie Jarrier, veuve Lafond, *aliàs* Lafont, à Mazille; — Jacome Joly, femme Maillet, à Charnay-les-Mâcon; — Philiberte Lardet, femme Jean Piquant, *aliàs* Picquant, à La Chapelle-de-Guinchay; — Louise Médicis, femme Philibert Augros, à Donzy-le-National; — Antoinette Milliet, *aliàs* Millet, femme Jean Dutroncy, à Varennes-

[1] Voir les *pièces justificatives*, n° IX.

[2] Archives du département de Saône-et-Loire, C 497 et 684, *passim*.

sous-Dun, puis à La Clayette; — Claudine Petit, femme Jean-Marie Giroud, à Saint-Boil; — Marie Renaud, veuve François Gauthier, puis femme Jean Deschamps, à Plottes; — Pierrette Tarlet, femme Plumet, à La Chapelle-du-Mont-de-France; — Benoîte Vincent, veuve Pierre Raquillet, à Vers.

L. Lex.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Obligacion de Messire Pierre de Lechenal, presbtre, chanoine et trésorier de ladicte église, par laquelle il confesse avoir receu desdictz patrons la quantité de mil lxvii méreaulx de plonds, tant petis que grans, pour paier aux heures ordinaires de l'office desdictz prévost et chanoines, le tout selon le statud de ladicte église.

Je, Pierre de Lechenal, prebstre, chanoine et trésorier de l'église Nostre-Dame de Bourbon-Lenceiz, confesse avoir heu et receu de noble homme et saige maistre Guy de Salins, seigneur de La Nocle, conseillier du Roy nostre sire en son parlement de Bourgoingne, tant pour luy que pour le seigneur de Saint-Cyacre, son frère, patrons de ladicte église, la quantité de cinq cens neuf grans méreaulx et cinq cens cinquante-huit petitz méreaulx, desquelx je promect rendre compte ausdictz patrons toutesfois que requis en seray. Et avec ce promectz de non payer aucune somme de deniers ausdictz prévost et chanoines, ny à chascun d'eulx pour leurs distribucions, que ainsi seullement et selon qu'il leur sera distribué par moy en méreaulx qu'il auront mérité, et que par iceulx leur apperra estre deu, le tout selon la forme des status de ladicte église. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le cinquiesme jour de feuvrier l'an mil cccciiii^{xx} xvii. Ainsi signé : P. de Lechenal.

Par coppie collacionné au vray original, icellui original signé par moy ledict Pierre de Lechenal, presbtre. P. de Lechenal.

[Archives du département de Saône-et-Loire, G 261, fol. 91.]

II

La licence et permission du Roy faicte ausdictz patrons, pour faire forger jusques au nombre de deux mil méreaulx de plon, marqués d'une part de l'imaige Nostre-dame ou autre telle ymaige dont sera la fondacion et,

DE L'AUTRE PART, D'UNE CROIX ET DES ARMES DESDICTZ PATRONS, ET SERONT LESDICTZ MÉREAULX POUR PAIER LES CHANOINES AUX HEURES DES DISTRIBUCIONS QUOTHIDIANES.

Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailli d'Ostum et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieutenans et à chascun d'eulx qui sur ce sera requis, salut. Savoir vous faisons, nous, inclinans à la supplicacion et requeste de nostre amé et féal conseillier en nostre court de parlement de Bourgoingne, maistre Guy de Salins, à icelluy avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce espécial, par ces présentes, congié, licence et permission que pour une fois seullement il puisse et luy loise faire faire et forger jusques au nombre de deux mil méreaulx de plon, et les faire marquer d'ung cousté d'une ymaige de Nostre Dame ou d'aultre saint soubz le nom duquel l'église collégialle de Nostre-Dame de Bourbon-Lenciz est fondée, de l'autre costé d'une croix, et soubz ladicte croix des armes dudict maistre Guy de Salins, pour servir doresenavant au paiement des distribucions quothidianes des chanoines de ladicte église collégialle de Nostre-Dame de Bourbon-Lenceiz, de laquelle ledict maistre Guy de Salins et maistre Guillaume de Salins, son frère, sont patrons et ont droit de présenter aux chanonies et prébendes quant vacacion y eschiet, pourveu toutesvoyes que lesdictz méreaulx ne pourront servir à autres choses que à faire lesdictes distribucions cothidianes, selon la forme et teneur des statuz et ordonnances de ladicte église sur ce faictes. Si vous mandons et commandons et expressément enjoignons, en commectant se mestier est et à chascun de vous sur ce requis, et comme à luy appartiendra, que de noz présens grâce, co[n]gié, licence, permission et octroy vous faictes souffrés et laissés ledict maistre Guy de Salins, nostredict conseillier, et lesdictz chanoines, joyr et user plainement et paisiblement, sans en ce leur donner ou faire mectre, ne donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destorbier ou empeschement au contraire, car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelxconques lectres surreptices impétrées ou à impétrer à ce contraire. Mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subgectz, que à vous et à chascun de vous, voz commis et depputez, en ce faisant, obéissent et entendent diligement. Donné à Paris, le second jour de juillet l'an de grâce mil quatre cens quatre-vins dix-huit, et de nostre règne le pr[e]mier. Ainsi signé : Par le Roy, à la relacion de son grant conseil, P. de Villebresme.

Par coppie collacionné au vray original par nous notaires soubscriptz. P. de Lechenal. Taulard, n.

[Archives du département de Saône-et-Loire, G 261, fol. 92 et 93.]

III

Par la piesse subséquente appert comme lesdictz prévost et chanoines ne pourront establir recepveur qui soit aucunement prévost, chanoine, chappellain ou habituel de leur esglise, ains fault neccessairement, en ensuyvant la commune observance, train, statu de leur esglise, et volenté des patrons, que ledict recepveur soit estrangier et non mye de l'esglise, car autrement le statu des méreaulx et distribucion cothidianne seroit enfrainct pour ce que ledict recepveur se payeroit par ses mains, et ne luy chauldroit si lesdictz méreaulx luy estoyent distribuez ou non. Item lequel recepveur estrangier sera seullement obligé et baillera caucion *cum hoc* de rendre compte ausdictz prévost et chanoines, et le reliqua, ensemble tout le faict de sa recepte, il payera au distributeur des méreaulx et non à autre. Item se prandront le[s] contrainctez contre ledict recepveur au nom dudict distributeur et non desdictz chanoines, combien que la poursuyte sera faicte par le procureur dudict chappitre et non mye par ledict distributeur, s'il ne veult, affin qu'il ne soit empeschié à son office. Item n'aura ledict distributeur à faire que à recevoir ce que ledict recepveur général luy baillera et loyaument distribuer et garder le faict du trésor en ses mains...

L'an mil cinq cens et ung, le xvie jour du moys d'avril apprès Pasques... [1]

[Archives du département de Saône-et-Loire, G 261, fol. 106 v° et suiv.]

IV

Par ce que s'ensuit cy après appert que ledict seigneur de La Nocle et demoiselle Magdalene de Salins, sa fille unique, ont ceddé et transpourté à ladicte église, prévost et chanoynes, la somme d'envyron septvingtz livres tournois de rente payable chacun an perpétuellement...

En nom de Dieu, amen. L'an mil cinq cens vingt et deux, le cinquiesme jour du moys de mars, personnellement estably noble seigneur Messire Guy de Salins, chevalier, seigneur de La Nocle et de Chancery, conseillier du Roy nostre sire en son parlement de Bourgoingne, et damoiselle Magdalene de Salins, fille unicque dudict seigneur, ont congneu pour vérité et recongnoissent par ces présentes avoir faict les choses cy dedans contenues... A esté accordé entre lesdictz seigneur et damoiselle, père et fille, et lesdictz prévost et chanoines, que quatre chappellains et habituez seront baillez et présentés ausdictz prévost et chanoines, oultre les anciens habi-

[1] L'analyse, très détaillée, de cette pièce nous paraît suffisante.

tuez que desjà sont députez à ladicte église par ledict patron, seigneur de La Nocle, lesqueulx quatre habituez et chappellains lesdictz prévost et chanoines seront tenuz de prendre et accepter, et par iceulx faire dire pour les descharger certain nombre de messes, en baillant à iceulx salaire compétant par lesdictz prévost et chanoines... Ilz seront paiez par méreaulx, tout ainsi que les chanoines, lesquelz méreaulx toutes foys seront marquez d'autre sorte que ceulx desdictz chanoines, par lesquelz méreaulx ilz seront paiez de quatre en quatre moys, comme les chanoines, *secundum meritum vel non*...

[Archives du département de Saône-et-Loire, G 261, fol. 380 v° et suiv.]

V

Extraits du règlement du cours d'accouchement adopté par les États du Mâconnais dans leur séance du 7 janvier 1782.

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi à perpétuité en la ville de Mâcon un cours gratuit d'étude dans l'art des accouchements et suites en faveur des gens de la campagne, habitans du pays et comté de Mâconnois...

2.

L'école qui sera établie pour cet objet sera composée de huit élèves...

3.

Le cours d'étude durera douze mois en deux tems différens, le premier sera de six mois complets et commencera le 1er novembre pour finir le 30 avril suivant, jour auquel les élèves seront renvoyées dans leurs paroisses pour vaquer aux travaux de la campagne, d'où elles se rendront à Mâcon au plus tard le dernier jour du mois d'octobre qui suivra, pour commencer le lendemain le second cours d'instructions, qui sera continué jusqu'au 30 avril d'après...

31.

Il sera donné gratuitement à chaque élève reçue[1] et installée[2] une médaille d'argent frappée par les soins de l'administration et aux armes des États, avec cette inscription autour : *Fondation des États du Mâconnois*, et sur le revers : *A l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*, avec la date du jour et de l'année, et ladite médaille lui sera remise par Monsei-

[1] A la soutenance de la thèse publique.
[2] Dans sa paroisse.

gneur l'Évêque de Mâcon, président-né des États, et, en son absence, par son représentant...

[Archives du département de Saône-et-Loire, C 497, fol. 22 et suiv.]

VI

Délibération de la Chambre des États du Mâconnais.

Du 10 février 1784.

Le Syndic des États a dit que dans le dernier voyage qu'il a fait à Paris pour les affaires du pays, en exécution de la délibération du 7 janvier 1782 portant établissement d'un cours gratuit dans l'art des accouchements et suites, et en conformité de l'article 31 de ladite délibération, il auroit proposé au sieur Duvivier, graveur du Roi, de graver des coins propres à frapper les médailles que la Chambre destine aux élèves qui auront été reçues et installées dans les différentes paroisses du pays pour y exercer l'art des accouchemens, à quoi il auroit été autorisé par Monseigneur l'Évêque, qui se trouvoit pour lors à Paris.

Le sieur Duvivier s'engage de graver les deux coins de la médaille pour la fin du mois de mars prochain, de les faire tremper, d'en répondre pour le premier tirage, et d'en refaire de nouveaux en cas de fracture ou autres accidens, moyennant la somme de douze cents livres, que la Chambre d'administration lui fera payer aussitôt après les épreuves.

La médaille sera de 18 lignes de diamètre et représentera, d'un côté les armes des Etats du Mâconnois, et autour cette inscription : *Fondé par les États à la naissance de Mgr le Dauphin en 1782*, et de l'autre, cette légende : *Cours gratuit dans l'art des accouchemens suivi par...*, avec la place en blanc pour graver le nom de la personne, de la paroisse et de l'année.

Sur quoi la Chambre ayant délibéré, elle a approuvé les conventions faites entre le Syndic et ledit sieur Duvivier, tant sur la gravure et garantie des coins que sur les dimensions, inscription et légende de ladite médaille. En conséquence, il a été arrêté qu'elle fera payer audit sieur Duvivier ladite somme de douze cents livres après les premières épreuves, et elle a autorisé ledit Syndic à suivre l'exécution desdites conventions.

† Gab.-Fr., évêque de Mâcon, président-né des États, l'abbé Sigorgne, élu du clergé, De Thy, élu de la noblesse, Chaillot, élu du tiers-état, Prusilly, Trambly, J. Mioland, Testenoire, Focard, Chandon, Brosse, Bourdon, Rubat, Girard-Labrely.

[Archives du département de Saône-et-Loire, C 497, fol. 161.]

VII

Copie du mandat de 1,359 livres, 15 sols, 9 deniers, délivré à M. Noly sur sa recette du département de l'arrêt du 21 juin 1772.

Du 11 mars 1785.

Les Président, Élus des ordres et Commissaires élus pour le Roi des États particuliers du Mâconnois,

Vu les conventions faites le premier octobre 1783 entre le Syndic desdits États et le s^r du Vivier, graveur du Roi à Paris, par lesquelles ce dernier s'est engagé de graver deux coins propres à frapper les médailles que la Chambre destinoit aux élèves du cours gratuit qui auroient été et seroient reçues et installées dans les différentes paroisses du pays pour y exercer l'art des accouchements et suites, comme aussi de les faire tremper, d'en répondre pour le premier tirage et d'en faire de nouveaux en cas de f[r]acture ou autres accidents, moyenant la somme de douze cents livres qui lui seroit payée par la Chambre desdits États;

Vu aussi la délibération de la Chambre d'administration desdits États, du dix février 1784, approbative desdites conventions;

Vu enfin l'état fourni par ledit s^r du Vivier, montant à treize cents cinquante-neuf livres, quinze sols, neuf deniers, tant pour les causes ci-dessus énoncées que pour un marc, quatre onces, deux gros d'argent, bellières et gravure sur tranche de huit médailles par lui envoyées en avril 1784, lesquelles ont été distribuées aux huit élèves des deux cours précédents, ensemble le mandat délivré audit s^r du Vivier de ladite somme de treize cents cinquante-neuf livres, quinze sols, neuf deniers, par Monseigneur l'Evêque de Mâcon, chef et président-né desdits États, le 23 avril 1784, sur le s^r Courtois, agent de ce pays et correspondant de notre Trésorier, duement quittancé par ledit s^r du Vivier;

En conséquence, Nous, Président, Elus des ordres et Commissaires élus pour le Roi susdits, permettons à Émilien Noly, trésorier desdits États, de se retenir par ses mains ladite somme de treize cents cinquante-neuf livres, quinze sols, neuf deniers, en remboursement de pareille somme par lui payée au s^r Courtois, son correspondant à Paris, qui l'avoit payée audit s^r du Vivier en vertu dudit mandat du 23 avril 1784, que nous approuvons en tant que de besoin seroit, conformément à ladite délibération du dix février 1784, de laquelle somme il lui sera tenu compte sur sa recette du département de l'arrêt du 21 juin 1772, pour l'année 1784, en rapportant notre présente ordonnance, ensemble son certi[fi]cat de retenue de ladite somme au bas d'icelle, l'état, le mandat et l'extrait desdites conventions et de la délibération y énoncée. A Mâcon, le dix mars 1785.

Signé : ✝ Gab.-Fr., évêque de Mâcon, président-né des États, l'abbé de Gou-

vernet, élu du clergé, le comte de Mandelot, élu de la noblesse, Daugy, maire de Mâcon, élu du tiers-état, et Rubat, secrétaire.

Contrôlé le 10 mars 1735. Signé : Girard la Brely.

[Archives du département de Saône-et-Loire, C 684, fol. 5.]

VIII

Autre mandat.

Du 4 avril 1786.

Les Président, Élus des ordres et Commissaires élus pour le Roi des États particuliers du Mâconnois,

Vu : l'état fourni par le s^r Duvivier, graveur du Roi à Paris, montant à cent vingt-six livres, pour le prix de huit médailles d'argent pour être distribuées aux élèves du cours gratuit qui ont rempli leurs études, ensemble la quittance au bas d'icelui, donnée par ledit s^r Duvivier au s^r Courtois, agent des États de ce pays à Paris et correspondant de M. Noly;

L'état à nous présenté par M. Noly, trésorier desdits États, montant à cent vingt-neuf livres, trois sols, tant en remboursement de ladite somme de cent vingt-six livres que pour le port desdites médailles de Paris à Mâcon, ledit état duement certifié;

En conséquence...

[Archives du département de Saône-et-Loire, C 684, fol. 22.]

IX

Autre mandat.

Du 25 février 1790.

M. Noly, trésorier des États particuliers du Mâconnois, vous vous retiendrés par vos mains la somme de cent quarante livres, en remboursement de pareille somme par vous payée au s^r Courtois, qui en avoit fait l'avance au s^r Duvivier, graveur à Paris, pour le prix de neuf médailles d'argent par lui fournies en février 1788 pour les élèves brevetées du cours gratuit des accouchements et suites, suivant qu'il est plus au long détaillé par le mémoire et la quittance du s^r Duvivier, de laquelle somme il vous sera tenu compte sur votre recette du département de l'arrêt du 21 juin 1772 pour l'année 1788, en rapportant notre présent mandat et votre certificat de retenue de ladite somme au bas d'icelui, ensemble l'état et la quittance y énoncés. A Mâcon, le 25 février 1790. Signé : † Gab.-Fr., évêque de Mâcon, président-né des États, D. Rollet, Delaval, et Focard. En marge est écrit : Contrôlé le 25 février 1790. Signé : Bruys de Charly.

[Archives du département de Saône-et-Loire, C 684, fol. 66.]

NOTE

SUR UNE NÉCROPOLE PUNIQUE

VOISINE DE SAINTE-MONIQUE

PAR LE R. P. DELATTRE,

Membre non résidant du Comité.

STÈLES ET FIGURINES.

Dans la présente notice, j'ai réuni plusieurs stèles et figurines provenant de nos fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, durant l'année 1902. C'est là que, dans le courant de la même année, nous avons trouvé huit grands sarcophages de marbre blanc. Chacune de ces découvertes a fait l'objet d'un rapport spécial à l'Académie. Je n'y reviendrai pas ici.

Nous ne connaissons pas encore la série exacte des différentes formes de tombes extérieures, à Carthage, durant la période punique.

J'ai signalé, dans les premiers temps de l'exploration de notre nécropole, des monuments en maçonnerie ayant la forme d'un demi-cylindre aplati sur une base rectangulaire, le tout revêtu d'un enduit. Des fragments de corniches en stuc rehaussé de couleurs, trouvés dans nos dernières fouilles, proviennent peut-être de monuments de ce genre. Ce qui est certain, c'est que les Carthaginois dressaient assez souvent, dès le IVe siècle avant notre ère, sur la tombe de leurs morts, une stèle avec personnage figuré, la main droite levée tandis que la gauche, appuyée sur la poitrine, tient un vase à offrandes.

STÈLES.

Toutes les stèles de ce genre sont en calcaire gris.

Elles ont presque la forme de coin, moins larges à la base qu'au sommet. C'est sous cette forme plus accentuée encore que ces sortes de stèles se présentent dans les ruines d'Utique.

Deux d'entre elles offrent une particularité à signaler. L'une, brisée à la partie inférieure (haut., o m. 50), porte une excavation hémisphérique[1] creusée sous l'image du personnage dont les pieds sont apparents. Dans l'autre, qui est entière et mesure o m. 94 de hauteur, le personnage est vêtu d'une tunique serrée sous les seins par une ceinture. C'est peut-être la première fois qu'apparaît la ceinture dans le costume des personnages figurés sur ces stèles funéraires.

Des portions d'autres stèles offrent aussi des détails dignes d'être relevés. Ici[2] le personnage, plus grand et mieux modelé qu'à l'ordinaire, n'est plus encadré dans un cartouche. Il est sculpté en haut relief. De la main gauche, outre la *capsella* à offrande, il tient une fiole ou œnochoé à anse très relevée. (Pl. XXII, n° 1.)

Là[3] le personnage, représenté dans un cartouche rectangulaire, tient de la même main les mêmes ustensiles et porte sur l'épaule gauche une longue épitoge. C'est sans doute un prêtre carthaginois. (Pl. XXII, n° 2.)

FIGURINES.

Dans le présent rapport je me bornerai à décrire, avec les stèles, les statuettes d'argile que nous avons trouvées.

Plusieurs de ces figurines représentent encore cette déesse debout, aux bras étendus, déjà connue. La plus grande atteint o m. 36 de hauteur, mais aucune n'a été trouvée entière.

Une des mieux conservées, faite d'argile rouge, est haute de o m. 225. Elle se dresse sur une base façonnée en tronc de pyramide. L'avant-bras droit manque. La main gauche fermée est pleine. La déesse est coiffée d'une stéphané sous laquelle la chevelure tombe sur la poitrine en deux épaisses nattes, conservant des traces de couleur rouge. Les yeux avec les paupières et les sourcils apparaissent nettement en noir sur l'engobe blanc qui revêt tout le corps. Sur la poitrine se croisent deux lanières d'un rouge vif allant des épaules aux reins.

Des traits de couleur se voient aussi sur la base. Le sommet de cette figurine est complètement fermé, mais la base est béante.

(1) L'époque romaine a fourni en Afrique bon nombre de pierres avec de semblables excavations, qui les ont fait appeler *pierres à écuelles*.

(2) Haut., o m. 44.

(3) Haut., o m. 32.

Au revers, le trou d'évent pratiqué entre les épaules est de forme ovale.

2. Une autre statuette représente un personnage barbu, debout, dans l'attitude hiératique, la main droite levée, tel que nous l'avons déjà rencontré. Ce nouvel exemplaire mesure 0 m. 225 de hauteur. La base est épaisse et arrondie.

Le visage conserve des traces de couleur rose. Les cheveux et la barbe sont peints dans un ton brun tranchant avec le rouge vermillon des lèvres. Les yeux sont indiqués en noir. Sur le cou largement découvert, on aperçoit deux doubles traits noirs qui vont se perdre sous la tunique comme un cordon retenant un objet suspendu sur la poitrine.

3. On peut en rapprocher une figurine de femme également dans l'attitude hiératique. Tandis qu'elle lève la main droite, la paume tournée en avant, elle tient de la main gauche une épitoge passée sur l'épaule et retombant jusqu'à mi-corps.

Cette statuette, en assez mauvais état, conserve peu de traces de son engobe. Les autres couleurs ont disparu. Il ne reste plus que le ton rougeâtre de l'argile. Cependant l'expression du visage ne manque pas de finesse.

Les figurines (de 4 à 10) que je vais décrire maintenant, ont été trouvées ensemble dans une belle chambre funéraire, renfermant trois grandes auges, dont deux creusées comme à l'ordinaire dans le sens de la longueur du caveau, et la troisième transversalement contre la paroi du fond. Nous avons déjà rencontré cette disposition, mais seulement une ou deux fois.

Au fond de l'auge située à droite, une auge plus petite avait été creusée. Elle mesurait 0 m. 90 de longueur, 0 m. 40 de largeur et 0 m. 30 de profondeur. C'est là que furent trouvées ces figurines. Elles accompagnaient des ossements calcinés avec un débris de coffret ou ossuaire de pierre calcaire.

4. La plus curieuse de ces statuettes offre un type particulier de déesse mère.

Haute de 0 m. 19, elle est d'argile noirâtre, couleur de cendre.

La déesse mère, vêtue d'une longue tunique, est debout, la tête coiffée d'une stéphané d'où semble sortir le voile qui s'arrondit en

forme de conque autour du buste. Les oreilles sont ornées de pendants et le cou est largement découvert.

Elle porte sur le bras gauche et semble présenter de la main droite une autre déesse, sa fille. Celle-ci, costumée comme la mère, est figurée sans apparence de bras, le cou et la poitrine chargés d'un double collier à grosses pendeloques[1].

En somme, la fille est cette déesse particulière à Carthage dont nous avons déjà trouvé plusieurs spécimens dans lesquels M. Ph. Berger a reconnu un type se rapportant à la Diane d'Ephèse et à l'Artémis persique[2]. J'ai déjà émis l'avis que ces figurines devaient représenter Tanit ou la grande déessse de Carthage. Le groupe figurerait donc Astaroth et Tanit distinguées l'une de l'autre comme dans notre texte punique, le plus considérable trouvé à Carthage et qui est la dédicace de deux sanctuaires élevés à Carthage en l'honneur de ces deux déesses.

M. Ph. Berger pense que l'Astaroth et la Tanit de notre inscription correspondent à Déméter et Perséphone, dont les Latins ont fait Cérès et Proserpine[3].

M. Heuzey, dans ses *Figurines antiques du Musée du Louvre*[4], donne un groupe analogue de deux déesses. Mais elles sont assises. Cette terre cuite, que nous rapprochons de la nôtre, provient de Chypre et est attribuée à la fabrication grecque de Kittion.

5. Une autre figurine de cette série carthaginoise (hauteur, 0 m. 14) représente encore cette déesse à la poitrine chargée de colliers qu'on dirait autant de rangées de mamelles. Cependant les plis d'une tunique apparaissent sur les bras et le long des jambes.

Elle est assise, de face, les mains abaissées et posées sur les genoux. Sa coiffure est une large et haute stéphané ornée de fleurons. Sa chevelure est abondante et forme comme un épais bourrelet. Les pieds sont visibles sous le bas de la tunique.

La déesse est assise sur un siège à large dossier, dont les pieds de devant se terminent en forme de griffes.

(1) Dans ce groupe, les têtes sont d'argile pleine. Le trou d'évent qui se voit au revers est à peu près rond.

(2) *Musée Lavigerie*, 1re série, p. 105-109, pl. XVI, 4-6.

(3) *Musée Lavigerie*, 1re série, p. 33.

(4) P. 12, pl. XVI.

Cette terre cuite, malheureusement brisée et mutilée, mais dont les fragments réunis peuvent donner une idée exacte, n'a que sa face modelée. Elle était creuse et fermée à la partie supérieure. La base est béante. Au revers, trou d'évent dans le dos.

6. Une seconde figurine presque de même hauteur (0 m. 15), également assise sur un siège à large dossier, semble représenter une femme. L'engobe qui la recouvrait a pris, sauf pour la tête, un ton jaunâtre et presque glacé. Le vêtement se compose d'une longue tunique largement ouverte à la partie supérieure. Ce personnage dont les traits rappellent l'expression d'autres figurines connues dans la plastique phénicienne, a la main droite posée sur le genou, tandis que la main gauche tient une épitoge, insigne que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler, non seulement dans des figurines sorties de notre nécropole, mais aussi dans les personnages à la main levée figurés sur des stèles funéraires, et tout dernièrement sur de superbes sarcophage anthropoïdes. La présente terre cuite est de même fabrication que les précédentes. Je puis en dire autant des suivantes. Toutes ces figurines paraissent d'ailleurs avoir subi une seconde fois l'action du feu.

7. Figurine de vieille femme. (Pl. XXIII, n° 2.) Hauteur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 065. Cette femme aux traits rustiques, le nez épais ainsi que les lèvres, sans rien avoir cependant du type de négresse, semble vêtue d'une simple tunique. Celle-ci est agrafée sur l'épaule droite et laisse les bras nus. La tête, en partie couverte d'un voile, est fortement penchée sur l'épaule gauche. L'attitude est celle d'une personne plutôt accroupie qu'assise.

Dans cette position, la vieille femme paraît ramassée sur elle-même, les jambes inclinées à gauche. Entre ses pieds se voit une corbeille qu'on dirait pleine de fruits. De ses deux mains, elle tient un serpent. La main gauche, élevée à la hauteur de la tête, le tient par la queue, tandis que la main droite saisit la tête du reptile et la dirige vers la corbeille comme pour l'y introduire et l'y maintenir.

La base de cette terre cuite est de forme ovale et béante. Un trou d'évent rond apparaît au revers.

La face seule a été modelée et est recouverte d'un engobe blanc d'aspect crayeux.

8. Figurine haute de 0 m. 117, à base béante en forme de tronc de cône. (Pl. XXIII, n° 3.) Elle représente un vieillard nu, à face et à barbe de satyre, au ventre rebondi soutenu par une sorte d'écharpe. Les jambes sont grêles. Ce personnage grotesque, de son bras droit étendu par-dessus sa tête, soutient une jeune femme assise sur son épaule gauche et jouant de la double flûte. La tête de la femme manque.

Complète, cette terre cuite devait mesurer environ 0 m. 13 de hauteur.

9. Figurine de sacrificateur. (Pl. XXIII, n° 4.) Hauteur, 0 m. 105. Base en tronc de cône, béante. Au revers, dans le dos, petit trou d'évent. Argile noirâtre. La face seule de la statuette porte un engobe blanc et crayeux.

Le personnage, haut de 0 m. 09, est représenté debout. Il est imberbe et coiffé du bonnet conique. Son vêtement consiste en une simple tunique courte ne descendant pas au-dessous des genoux. Il porte sur ses épaules et tient par les pattes la victime du sacrifice, brebis ou bélier, qu'il n'est pas facile de déterminer.

Il convient de rapprocher cette terre cuite d'une statuette et d'une statue, toutes deux en pierre calcaire, publiées par M. Perrot dans son *Histoire de l'art*[1]. La statuette, rapportée de Syrie, se voit actuellement au Musée du Louvre. Quant à la statue, elle provient de Chypre et est conservée au Musée de New-York.

Voilà maintenant cette représentation du sacrificateur trouvée aussi à Carthage dans une tombe punique. « C'était là, dit M. Perrot, un sujet familier à l'art phénicien et cypriote. »

10. Cette intéressante série de terres cuites renfermait aussi une figurine dont la tête manque. Dans son état actuel, elle mesure 0 m. 10 de hauteur. Sur une base élevée apparaît un personnage vêtu d'une courte tunique laissant la poitrine en partie nue et couvrant à peine les cuisses. De la main droite abaissée il tient un objet carré, peut-être une cage. Son attitude semble être celle de la marche.

Nous avons trouvé avec cette terre cuite mutilée un fragment qui lui appartient quoique différent de ton. Il complète le personnage

[1] T. III, p. 433, fig. 307; p. 589, fig. 402.

qui, de la main gauche, tenait une sorte de candélabre. C'est un porteur d'offrandes qui vient compléter le cortège formé par l'ensemble de ces statuettes. Le fragment s'adapte assez exactement avec le personnage. C'est la même base et la même terre noirâtre, mais tandis que dans la figurine l'engobe a pris un aspect jaunâtre, il a conservé dans le fragment sa couleur blanche et crayeuse.

J'ai déjà signalé plus haut cette différence entre deux des statuettes trouvées ensemble et même dans l'une d'elles dont la tête, brisée et rapportée, tranche de ton avec le reste de la terre cuite. Ces variantes proviennent sans doute de la différence de terre, cendre ou argile, avec laquelle les diverses pièces se sont trouvées en contact.

11. Ces lignes étaient écrites lorsque, le 7 août, on recueillit dans la descente d'un puits une petite statuette, haute de 0 m. 095, de terre noirâtre comme les précédentes et à peu près de même fabrication. Elle représente une joueuse de flûte, debout sur une base carrée. Le visage est détérioré et les détails du modelé manquent. Il est facile cependant de constater que, s'appuyant sur le pied gauche, la jambe droite un peu pliée, elle tient sa double flûte des deux mains. Un voile semble couvrir la tête et entourer le buste. Il est surtout bien visible à droite et paraît tomber jusqu'aux pieds. Mais le vêtement n'a guère laissé de traces.

Cette figurine en terre assez épaisse est creuse. La base est béante. Au revers se voit un trou d'évent lestement pratiqué à travers l'épaisseur de l'argile.

12. Dans la chambre du même puits, on trouva plusieurs mufles de lion en forme de gargouille. Presque tous étaient réduits en morceaux. Un seul était bien conservé. Large et haut de 0 m. 06, d'un beau modelé, ce mufle a la langue tirée et pendante. Il était entièrement peint. L'engobe conserve des traces de bleu sur les joues, de noir dans les yeux, de rouge aux narines et dans les oreilles.

Ces petits masques de lion, d'argile rouge, étaient tous percés d'un trou permettant de les suspendre.

13. Puisque je parle de masques, voici une petite tête de vieillard sortie aussi d'une tombe. En argile rouge, haute de 0 m. 057,

elle a été façonnée sans moule. La bouche béante, la façon dont sont indiqués les yeux, les rides qui se voient sur le front et sur les joues, donnent à ce visage une expression singulière. On en jugera d'ailleurs par l'excellent dessin du marquis d'Anselme que je joins à cette description. (Pl. XXIV, n° 3.)

Le 26 novembre dernier, nous faisions, on le sait, au fond d'un puits, la découverte de deux superbes sarcophages carthaginois, l'un et l'autre ornés d'une statue comme couvercle. C'était la sépulture d'un prêtre et d'une prêtresse. La statue de prêtresse qui a conservé, sur le marbre artistement sculpté, son décor peint et doré, est une œuvre merveilleuse. On pourra en lire la description dans le *Bulletin des Comptes rendus de l'Académie* (janvier-février 1903).

Au-dessus de la chambre qui renfermait ces deux sarcophages anthropoïdes, un second caveau avait été creusé dans la même paroi du puits. On y trouva simplement les traces de six cercueils de bois et six ossuaires de pierre. Le mobilier se composait des éléments ordinaires, mais il été complété par un intéressant groupe de figurines de terre cuite plus ou moins avariées. Il y en avait quatre. L'une était la déesse aux bras ouverts et tendus que nous avons rencontrée plusieurs fois déjà dans les fouilles de cette nécropole[1]. Une autre offre aussi un type déjà connu, personnage barbu, à coiffure conique, portant l'épitoge[2]. Il était assis et son siège devait être décoré de deux têtes également barbues et coiffées du bonnet conique.

14. La troisième (pl. XXIV, n° 1) dont nous n'avons que le buste (0 m. 135) et que nous avons aussi déjà rencontrée[3] est une déesse assise sur un siège à large dossier. La coiffure échancrée laisse soupçonner l'intention de figurer une tête d'éléphant, qui se reconnaît à la trompe entre les défenses. C'est ainsi que l'on représentait l'Afrique. On sent dans cette figurine une pose hiératique. Le visage, aux traits calmes et graves, est encadré par deux tresses tombant sur les

(1) *Comptes rendus de l'Académie*, 1899, pl. IV et V; 1901, p. 587, fig. 2. Voir aussi celle qui figure plus haut dans le présent rapport.

(2) *Ibid.*, 1901, p. 186, fig. 1. Voir aussi plus haut.

(3) *Comptes rendus de l'Académie*, 1901, p. 589, fig. 5.

épaules. La main droite devait être posée sur le genou, tandis que la gauche porte un insigne, sorte d'instrument ayant l'aspect d'une quenouille et étant peut-être un sceptre. Le cou est largement découvert et le vêtement paraît se composer d'une simple tunique.

15. La quatrième terre cuite (hauteur 0 m. 185) est un type de vieille femme grimaçante. (Pl. XXIV, n° 2.) La pièce entière ne représentait que la moitié supérieure du personnage. Le visage, aux traits accentués avec ses rides exagérées par un rictus qui enfle les narines et élargit la bouche outre mesure, offre un aspect singulier. Elle est coiffée d'une sorte de mitre arrondie au sommet et les oreilles paraissent ornées de pendants. Une cassure a fait disparaître les bras. La main gauche tenait, ce semble, comme la figurine précédente, un instrument ou insigne.

16. Enfin, je termine ce rapport par une dernière figurine (pl. XXIII, n° 1) trouvée, non plus dans une chambre funéraire, mais dans un amas de cendres que nous avons rencontré au-dessus du roc de la colline.

Cette statuette d'argile grise, presque noire, haute de 0 m. 095, paraît d'une facture bien primitive. Elle représente une femme debout, la tête coiffée d'une stéphané en forme d'ample turban, la main gauche appuyée sur la hanche, la droite levée, rejoignant le turban et faisant un geste semblable au salut militaire. Les bras écartés du buste sont ornés de bracelets. Une série de points sur le cou indique un double collier. Les seins sont accentués sur un corps aplati dont les jambes, formées par une simple échancrure taillée dans l'argile, sont beaucoup trop courtes pour la hauteur du tronc.

Le nez a été façonné en pinçant simplement entre le pouce et l'index la pâte d'argile pour produire une saillie. Les yeux sont figurés par deux anneaux collés sur le côté de la tête. Les cheveux sont indiqués par des traits.

Tout rudimentaire que soit cet essai de plastique, il ne manque pas d'une certaine vie. L'intention de l'auteur s'y devine assez facilement. Le revers même de la figurine a été grossièrement modelé.

C'est de la ronde bosse tout à fait primitive.

J'ai pensé que ces diverses terres cuites trouvées dans les fouilles d'une nécropole carthaginoise du IVe siècle environ avant notre ère, formaient ensemble un groupe intéressant digne d'être signalé aux savants. C'est ce qui m'a décidé à les décrire en détail et à les publier en un mémoire spécial.

A.-L. Delattre,

Membre non résidant du Comité.

NOTES ET DOCUMENTS
SUR LES VOIES STRATÉGIQUES
ET
SUR L'OCCUPATION MILITAIRE
DU SUD TUNISIEN
À L'ÉPOQUE ROMAINE

PAR MM. LES CAPITAINES DONAU ET LE BOEUF,
LES LIEUTENANTS DE PONTBRIAND, GOULON ET TARDY.

Rapport de M. J. Toutain,
Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Depuis plusieurs années, l'attention des savants et des érudits s'est portée sur les traces de l'occupation romaine qui subsistent dans le Sud tunisien. De nombreuses recherches ont été faites par les officiers des postes situés surtout au Sud de Gabès jusqu'au désert vers le Sud-Ouest, jusqu'à la frontière tripolitaine dans la direction de l'Est et du Sud. Il n'est que juste de rendre hommage au zèle et à l'activité de ces officiers. Les uns ont pris l'initiative d'explorations souvent minutieuses et pénibles; les autres, dirigés par M. Gauckler, ont fait des fouilles en quelques points heureusement choisis, et ces fouilles, couronnées de succès, ont considérablement accru nos connaissances sur l'état du Sud tunisien à l'époque romaine. Les résultats de ces recherches se trouvent consignés dans plusieurs mémoires très intéressants, très consciencieux, signés par MM. Donau, Le Bœuf, de Pontbriand, Goulon et Tardy[1].

[1] Voir la carte de Tunisie au 1/200,000e, feuilles de Maharès, El-Ayaicha, Gafsa, Gabès, Kebilli, Touzer, Zarzis, Ras-Tourgueness, Ksar-Médenine, Douz, Redjem-Matoug, El-Merhotta, Douirat, El-Kanbout.

Il y a, dans l'œuvre accomplie par ces officiers, une foule de données nouvelles, dont sans doute quelques-unes sont hypothétiques, mais qui forment un ensemble utile. Elles posent certains jalons, et indiquent dans quel sens il paraît profitable de diriger désormais les recherches et les efforts.

Afin de donner une idée d'ensemble des résultats obtenus dès maintenant, nous avons groupé les renseignements recueillis par MM. Donau, Le Bœuf, de Pontbriand, Goulon et Tardy, le long des grandes voies stratégiques, qui furent créées à l'époque romaine dans le Sud tunisien. Ces voies étaient au nombre de cinq :

A. La route du littoral par *Tacape*, *Gighthis*, *Ziza*, etc.;

B. La route de *Tacape* à *Capsa*, tronçon de la grande voie militaire qui joignait *Tacape* à *Theveste;*

C. Les routes qui de *Tacape* conduisaient au pays qui s'appelle aujourd'hui le Nefzaoua;

D. La route stratégique, qui enveloppait le massif montagneux du Djebel Matmata;

E. Le *Limes Tripolitanus*, de la *Turris Tamalleni* à *Leptis Magna.*

A. Route du littoral.

[Cette route, déjà étudiée par M. Tissot, a été de nouveau décrite par M. le capitaine Le Bœuf. Ce qui suit est extrait de son rapport.]

Datant vraisemblablement de l'époque punique, où elle reliait Carthage aux *emporia* de la région syrtique, la route du littoral est la plus ancienne voie de communication qui ait desservi le Sud tunisien. De Carthage, laissant à l'Est la presqu'île du cap Bon, elle rejoignait la côte, dans le golfe d'Hammamet, gagnait la région des Syrtes, en passant par *Hadrumetum* (Sousse), *Thysdrus* (El-Djem), *Taparura* (Sfax), et pénétrait dans le territoire de Gabès en franchissant l'Oued-Akarit.

Son itinéraire était alors le suivant :

Lacene (Tarf-el-Ma), ville maritime assez importante, à cheval sur les deux rives de l'Oued-el-Rhama. Cette localité possédait un petit port naturel, qui offre encore aujourd'hui un excellent abri aux barques des pêcheurs de la côte.

Ad Palmam (Aouïnet), station dont on ne retrouve que quelques traces. L'expression « *ad palmam* » a fait supposer qu'une oasis avait déjà existé, sur ce point, à l'époque romaine.

[M. le capitaine Le Bœuf n'accepte pas cette explication. D'après lui, pour l'admettre, il faudrait que le nom fût *Ad palmas*. *Palma*, au singulier, signifierait la *Patte d'oie*, et ce qualificatif serait parfaitement justifié par le nœud de routes qui devait exister à cet endroit à cause même de sa position géographique; on le retrouve d'ailleurs dans les villages qui lui ont succédé à Oudref et à El-Metouia[1]. Nous ne pensons pas que l'explication proposée par M. le capitaine Le Bœuf doive recueillir beaucoup de suffrages.]

Tacape, *Tacapa* ou *Tacapas Colonia* (Gabès), dont l'emplacement exact était celui du village actuel de Sidi-Boulbaba, sur les mamelons situés à la lisière Sud de l'oasis de Gabès, et à 3 kilomètres du bord de la mer[2].

[1] [Le singulier *Ad palmam* correspond au nom de *Ad oleastrum*, qui se lit sur la table de Peutinger à 27 milles romains au Sud de *Macomades*, sur la même route du littoral. — J. T.]

[2] [Sur *Tacape*, voir, outre les pages consacrées à cette ville par Ch. Tissot, *Géographie*, t. II, p. 196, les études de MM. le commandant Monlezun, les capitaines

La ville romaine donna son nom à l'oasis et à l'ensemble des villages indigènes de Sidi-Boulbaba, Menzel et Djarra, construits avec ses ruines.

La ville européenne et le camp, bâtis entre ces villages et la mer, ont pris le même nom.

La déformation par les Arabes du mot latin *Tacapas* a, jusqu'ici, été considérée comme étant l'origine du mot Gabès. Le contraire a dû se produire et l'appellation actuelle doit être le nom lybien de l'antique *emporium*, latinisé par les Romains sous la forme «Tacapas» et ramené à sa forme primitive «Gabès» par les populations essentiellement berbères qui cultivent encore l'oasis.

Ce mot se retrouve exactement, en effet, dans l'idiome berbère qui constitue la langue tamaheq parlée par les Touaregs.

Gabès est une forme dérivée du mot *eqbes*, qui veut dire «user de coquetterie, se mettre en défense». D'autre part, le préfixe berbère *Ta*, en tamaheq, est un pronom démonstratif qui signifie «cette, celle» et «celle qui». L'expression tamaheq *Ta Gabès* (celle qui est coquette, ou celle qui est défendue) se rapproche tellement du nom romain de *Tacapas*, que celui-ci n'en est évidemment qu'une latinisation.

La traduction du synonyme tamaheq lui-même confirme cette opinion. Au touriste qui, arrivant d'Europe, voit les villages de Gabès, construits sur un sol aride et dénudé, à la lisière de l'oasis, le qualificatif de «coquette» donné à la ville peut paraître ironique. Mais aux yeux du berbère antique, comme à ceux du bédouin d'aujourd'hui, ils font un tout autre effet. Arrivant des vastes solitudes sans arbres qui constituent leurs terrains de parcours, les nomades ressentent, à la vue de l'eau courante des *seguia*[1] et des frais ombrages des palmeraies, une sensation agréable et douce, qui leur fait trouver riant, joli, et même coquet, le domaine de leurs compatriotes de la côte. Pline a prouvé l'existence de cette impression par la description qu'il a faite de l'oasis de *Tacape*[2]. Il n'est donc pas étonnant que les Lybiens aient appelé leur ville «la coquette».

Tacape, d'après les récits des anciens et les traditions locales,

Privé et Hilaire, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1885, p. 126 et suiv.; 1895, p. 82; 1900, p. 115-125.]

[1] Canaux d'irrigation.

[2] *Nat. hist.*, V, 3.

méritait ce titre, ainsi que celui de «la défendue», que Ta Gabès signifiait également. Elle couronnait la crête des mamelons qui limitent la plaine du littoral entre l'oasis de Gabès et celle d'Aïn-Zerig. Son port, creusé de main d'homme, au pied même de ses remparts en blocs taillés, communiquait avec la mer par un canal long de 1 mille et demi, aboutissant au Sud du camp actuel. Une citadelle dominait *Tacape*, et les murs de la ville, percés de trois portes, étaient entourés d'un fossé inondé en cas d'attaque.

La ville, bien que construite sur la hauteur, comme la plupart des cités romaines, n'était pas cependant dépourvue d'eau. D'un barrage[1] construit à 6 kilomètres de l'embouchure de l'oued, partait un canal qui apportait à la ville l'eau nécessaire à son alimentation. Il irriguait aussi les jardins qui existaient alors sur la rive droite de la rivière.

Deux faubourgs s'étendaient aux portes de la cité : l'un, dont on voit encore les vestiges, depuis le pied des hauteurs de Sidi-Boulbaba jusqu'à l'extrémité orientale du village de Djarra, était construit dans les jardins irrigués par le canal de la ville; l'autre se trouvait sur l'emplacement actuel du village de Menara, que dominait le phare de *Tacape*.

L'oasis de la rive gauche, moins habitée, était cependant gardée, du côté de la mer et sur la lisière septentrionale, par plusieurs *oppida* et par un village fortifié. Appelé aujourd'hui Chenini, cet ouvrage défensif avait l'importante mission de protéger le barrage qui, actuellement encore, assure l'irrigation des jardins de la rive gauche.

La ville constituait donc un véritable camp retranché et méritait le double qualificatif de «coquette» et de «bien défendue».

Principal centre commercial de la petite Syrte, ainsi que le constate Strabon, elle était le nœud de toutes les routes de la région.

Partant de la ville, probablement par le faubourg du Sud, la route du littoral suivait la côte et desservait le groupe d'installations agricoles de la vallée de l'Oued-Ferd.

Elle atteignait *Agma* après un trajet de 25 milles correspondant

[1] *Historique de Gabès.* Archives du Service des Affaires indigènes.

exactement aux 37 kilomètres qui séparent Gabès de Zarat. Cette oasis présente peu de traces de l'occupation romaine.

Cependant Georges Rolland [1] croit que l'Aïn-Zarat, qui arrose l'oasis, n'est pas une source, mais un puits artésien de construction romaine. La synonymie du nom de *Agma* avec le mot tamaheq *aguem* et le verbe kabyle *agem*, qui signifient tous deux «puiser de l'eau», donne à penser que cette localité a pu être appelée ainsi en commémoration du forage d'un puits.

La route, longeant ensuite la courbe du littoral, traversait l'estuaire de l'Oued-Mezessar.

A Hassi-Gerbi elle bifurquait : la route de gauche, côtoyant le bord de la mer, se dirigeait vers l'île de *Meninx* (Djerba).

Elle passait à *Cidiphtha*, ancien comptoir phénicien qui existait à l'endroit où on rencontre aujourd'hui les ruines appelées Henchir-Roumia.

La voie romaine atteignait, à l'extrémité de la presqu'île des Mehabeul, à Djorf-Adjim, une station appelée *Templum Veneris* d'où l'on accédait à l'île par le port de *Tipasa* (Houmt-Adjim).

Templum Veneris (le temple de Vénus) a complètement disparu. Trois ruines de constructions romaines situées à l'extrémité de la presqu'île, sur la côte de la Syrte, proviennent probablement des dépendances de cette station.

Trop voisine de *Tipasa* pour s'être développée, elle devait être de peu d'importance et consister en ouvrages militaires qui défendaient, sur le continent, le détroit de *Tipasa*.

Elle protégeait l'accès par le Nord de la mer de Bou-Ghara, centre de commerce maritime constitué par les *emporia* de *Gightis*, *Hares* et *Tipasa*. Fuyant la côte extérieure de l'île et les rivages syrtiques, les marchands phéniciens avaient installé des comptoirs dans cette mer dont les deux issues étaient gardées. Formant une sorte de hanse avec les villes phéniciennes de *Meninx*, de *Zita* et de *Pons Zita*, ces *emporia*, constitués vraisemblablement en confédération, s'y développaient à l'abri des pirates de la haute mer. Les Romains relièrent ces sortes de villes hanséatiques par une route qu'ils prolongèrent jusque dans l'île au moyen d'une chaussée appelée le *Pons Zita*. Cette voie romaine se rendait de *Templum Veneris* à *Meninx* en trois stations : *Gightis*, *Zita* et *Pons Zita*, dont les distances, telles

[1] *Hydrographie du Sahara algérien.*

qu'elles sont données par les itinéraires, concordent absolument avec celles qui existent entre les ruines actuelles.

Du détroit de *Tipasa*, la voie suivait la côte et rejoignait à *Gightis* (Djorf-bou-Ghara) la route qui y venait directement d'Hassi-Gerbi.

Des inscriptions trouvées dans les ruines très importantes de Bou-Ghara rendent certaine leur identification avec *Gightis*.

La ville, entourée d'une enceinte, était bâtie au Sud du Chabet-el-Hassiane, sur le bord d'une terrasse dominant à pic, d'une hauteur de 25 mètres, la mer de Bou-Ghara; elle possédait un forum rectangulaire de 60 mètres de longueur sur 40 de largeur, et un port situé dans une petite baie au Nord de l'embouchure de l'Oued-Fedjé et presque en face de celle du Chabet-El-Hassiane [1].

Hors de *Gightis*, des habitations rurales dont les ruines sont encore visibles s'étendaient jusqu'à 2 kilomètres du rivage, sur une longueur de 7 kilomètres.

Cette ville, avec ses beaux édifices ornés de statues de marbre, était la résidence de riches négociants, et servait, comme aujourd'hui, de port à la région de Médenine et des Haouaya.

Charles Tissot estime que le nom de *Gightis* peut provenir du mot phénicien *gaga* (terrasse), qui se serait transformé suivant les lois du dialecte punique.

Il est vraisemblable que cette ville fut fondée par les Phéniciens.

Devenue municipe sous les Romains, *Gightis*, dont la population était sans doute étrangère au pays, disparut, suivant en cela le sort commun à toutes les localités de même origine, quand les Berbères redevinrent maîtres de leur pays.

Après *Gightis*, la route contournait la sebkha d'Aïn-Maïder, puis entrait dans une région où la colonisation romaine fut des plus intenses.

A partir de la sortie de la sebkha, elle rencontrait des installations rurales tous les 3 ou 4 kilomètres, et arrivait ainsi à *Ziza;* la distance indiquée entre ce point et *Gightis* coïncide avec celle qui sépare Djorf-bou-Ghara d'Henchir-Zian.

Sans avoir des monuments aussi importants que *Gightis*, *Ziza* possédait une forteresse, un forum entouré de portiques, et

[1] Des fouilles récentes ont été faites sur l'emplacement de *Gightis;* elles ont amené d'importantes découvertes.

une basilique dans laquelle furent trouvées dix statues de marbre blanc.

Charles Tissot donne à cette ville comme étymologie le mot arabe *zit* (huile) et remarque que la région est en effet riche en oliviers.

Il est possible que les Phéniciens, étant des Sémites, aient employé une expression d'un idiome qui ne devait être en usage dans le pays que beaucoup plus tard. Mais s'ils l'avaient fait, l'occupation musulmane, loin d'avoir pour conséquence de débaptiser une localité portant un nom arabe, l'eût conservé sous la forme *Zita* ou *Zit*. Pour cette raison, il me paraît vraisemblable que le nom de Zian a la même étymologie que le mot tamaheq *zihar* (association).

Au milieu de la presqu'île de Zarzis, à égale distance de la Méditerranée et de la mer de Bou-Ghara, *Ziza* occupait une situation très importante, tant au point de vue des intérêts militaires que des intérêts commerciaux de la région. Il ne serait pas surprenant que cette position géographique lui ait valu d'être le chef-lieu de la confédération et de s'appeler « la ville de l'association ».

L'Itinéraire d'Antonin nous apprend que la route du littoral de la mer de Bou-Ghara atteignait, à 35 milles de *Gightis*, la station de *Pons Zita Municipium*.

A cette distance des ruines de Bou-Ghara et à 8 milles de celles de Zian, le détroit d'El-Kantara se trouve, en effet, coupé par les restes d'une chaussée romaine, qui est évidemment le *Pons Zita*.

Appelée aujourd'hui Trik-el-Djemel (le chemin des chameaux), cette chaussée, qui permettait de gagner à pied sec l'île de Djerba, n'est pas utilisable.

Les points d'atterrissement sur le continent et sur l'île portent l'un et l'autre le nom d'El-Kantara (le Pont), qui perpétue le nom de *Pons* donné par les Romains à cette chaussée gigantesque.

Quant au municipe, il n'en reste d'autres traces que quelques ruines qui existent encore au point d'atterrissement de la chaussée romaine à la Marsa-el-Kantara (le port du Pont).

Mais la presqu'île tout entière au Nord de Zian jusqu'au *Pons Zita* est couverte de ruines romaines de propriétés rurales, particulièrement nombreuses, surtout autour de Sidi-Chemmakh.

En cet endroit on remarque en outre une quantité considérable de sépultures.

Le centre romain qui existait là devait être important; son nom ne nous est pas parvenu. La Table de Peutinger ni l'Itinéraire d'Antonin ne le nomment.

En construisant le *Pons Zita*, les Romains purent détacher de la route du littoral vers l'île de *Meninx* un embranchement aboutissant à *Tipasa*, et fermant le cercle dont la voie romaine entourait la mer de *Gightis*.

Du *Pons Zita* la route du littoral reprenait sa direction vers Tripoli. D'après la Table de Peutinger, ce changement de direction avait lieu à *Zita;* d'après l'Itinéraire d'Antonin, au *Pons Zita*.

Il est à présumer que le premier de ces itinéraires donne le tracé de la route avant la construction du *Pons Zita* et l'autre après.

Bien que Charles Tissot soit d'un avis contraire, je crois que ces deux itinéraires sont différents :

1° La route de la Table de Peutinger, partant de *Zita*, traversait les nombreuses installations rurales dont les ruines sont éparses au Nord de la Sebkha-el-Melah, puis longeait le littoral.

Elle laissait sur la côte et à 8 kilomètres de *Zita* le vieux comptoir phénicien de *Gergis* (Zarzis). Le mot tamaheq *zerzi* (mettre à la broche) paraît avoir la même étymologie que Zarzis; la ville, dans ce cas, aurait dû son nom à sa situation sur un cap très accentué qui a pu être comparé à une broche.

La route n'allait cependant pas jusqu'à la ville, puisqu'elle n'est pas nommée sur le routier, mais elle devait longer l'oasis entre Mouensa et Sidi-bou-Tfa. Or, en suivant ce tracé, la voie mesure exactement 22 kilomètres entre Zian et *Putea Pallene*, identifié à Ksar-Naoura.

Longeant ensuite l'étroite bande de terre appelée Slob-el-Gharbi entre la mer des Bibans et la Méditerranée, la route était jalonnée par de nombreuses habitations romaines, près des ruines desquelles on retrouve les citernes de Djenaïah, de Sakabdaïm, d'El-Ouahia et de Djedaria.

Elle arrivait, 22 kilomètres plus loin, à une station qui portait le nom de *Praesidium*. Là précisément s'élève, sur l'îlot des Bibans, un petit fortin espagnol qui garde l'accès de la mer des Bibans, et dont les assises fort anciennes sont incontestablement de construc-

tion romaine. Le *Praesidium* qui y était construit devait avoir pour objet d'empêcher les pirates de venir s'abriter dans la mer des Bibans. Celle-ci ne devait pas, comme la mer de Bou-Ghara, être un centre de commerce. Les ruines que l'on trouve sur les bords, notamment à Khechemel-Kelb, à Ras-bou-Gournine et à Saniet-el-Areïdha, sont celles de maisons de culture, sans architecture et sans constructions défensives.

Les habitations, presque toutes isolées les unes des autres, que l'on retrouve le long du slob, devaient être des demeures de pêcheurs.

Strabon et Scylax plaçaient à l'endroit où les Romains construisirent le *Praesidium* une ville appelée *Zuchis*, port de commerce qui avait des teintureries de pourpre et des fabriques de salaisons.

Franchissant le goulet de la mer des Bibans ou «des Portes», la voie romaine passait sur le Slob-Chergui, toujours entre la mer des Bibans et la Méditerranée.

A 13 kilomètres au Sud-Est de l'îlot, elle commençait à rencontrer un groupe d'installations dont les ruines nombreuses et les citernes jalonnent la côte jusqu'à Ras-Adjedir.

Trois kilomètres plus loin, la voie romaine passait près d'une localité dont les ruines appelées aujourd'hui Medina existent entre l'extrémité orientale de la mer des Bibans et un petit lac desséché qui a reçu du voisinage de ces ruines le nom de Sebkha-el-Medina.

Elle allait de là à *Pisida Municipium* (El-Fiedh), distant des Bibans de 22 kilomètres.

Traversant encore une région riche en ruines romaines, la route, quittant le sol actuellement soumis à notre influence, franchissait la dépression de la Mogta au Foum-el-Brega, gagnait le fort turc de Bou-Kammèche et atteignait à Sidi-Saïd la station romaine de *Gypsaria Taberna*.

De là, continuant à longer la côte tripolitaine, la voie romaine gagnait *Sabrata* (Zouara), *Oea* (Tripoli) et *Leptis Magna* (Lebda).

2° L'embranchement de la route du littoral passant par *Fisida* date vraisemblablement de l'époque de la construction de *Pons Zita*, c'est-à-dire de la fin du IIe siècle ou du commencement du IIIe siècle.

La route primitive par le *Praesidium* était essentiellement mili-

taire; depuis *Putea Pallene* jusqu'à l'extrémité orientale de la mer des Bibans, elle ne desservait aucun centre agricole. Présentant la difficulté du passage du *Praesidium*, exposée aux coups de mains des pirates, elle n'était guère praticable qu'aux troupes.

Les colons, dont les installations peuplaient le pays situé au Sud de la mer des Bibans, attirés par leurs affaires soit dans les comptoirs de la presqu'île de *Zita*, soit vers ceux de *Sabrata* et d'*Oea*, ne pouvaient manquer, sinon de faire une route, tout au moins de se frayer une piste aboutissant à ces centres.

Évitant tous les obstacles qui auraient nécessité des travaux d'art qu'ils ne pouvaient entreprendre, ils relièrent leurs fermes avec ces deux centres commerciaux.

C'est cette route que Rome adopta pour sa voie du littoral à l'époque où, ne visant plus uniquement l'intérêt stratégique, elle construisit la gigantesque chaussée qui devait faciliter la mise en valeur de l'île de *Meninx*.

Épousant donc le principe de la théorie émise par Barth et C. Muller, je pense que la route de *Pons Zita* à *Sabrata* passait au Sud du lac des Bibans.

Cependant je reconnais avec Tissot que la concordance qu'ils ont cherché à établir entre les stations romaines et la topographie actuelle ne peut être admise. La cause de leur erreur vient de ce qu'ils ont cru que la route passait à l'est de la Sebkha-el-Melah et de la Sebkha-bou-Djemel.

Or l'idée qui a présidé à sa construction est précisément, à mon avis, d'éviter les difficultés des passages d'eaux que l'on trouvait sur la voie stratégique du *Praesidium*.

Il est vraisemblable que les Romains ont dû fuir également les côtes marécageuses de la Sebkha-el-Melah et le passage de la Makrada.

La route ne pouvait éviter tous ces obstacles qu'en contournant par l'ouest ces deux sebkhas, et en rejoignant la voie stratégique par le sud de la mer des Bibans.

Si l'on mesure le trajet qu'elle aurait suivi ainsi pour se rendre de *Pons Zita* à *Sabrata* (identifiée d'une façon indubitable avec l'oasis de Zouara par Barth, Müller et M. Vivien de Saint-Martin), on constate que ce parcours est de 184 kilomètres, distance correspondant exactement aux 124 milles de l'Itinéraire d'Antonin. Ce tracé peut donc être admis.

Quittant *Pons Zita* et se dirigeant vers le sud, la nouvelle route recoupait celle de *Gightis* à *Zita*, et passait aux ruines qui existent près du puits d'Hassi-Khafallah.

Après avoir traversé l'extrémité occidentale de la Sebkha-el-Melah, en desservant une ferme dont on voit encore les vestiges dans l'île Gargabia, elle atteignait sur les bords de la Sebkha-bou-Djemel, à son 44e kilomètre, aux Oglet-bou-Djemel, la statio de *Villa Magna*.

Comme l'indique son nom, *Villa Magna* (la grande métairie) ou *Villa privata* (la maison de campagne particulière), cette station n'était pas un poste militaire, mais un domaine agricole privé.

Côtoyant le Sud de la Sebkha-bou-Djemel, la voie romaine gagnait l'Oued-Fessi qu'elle traversait; puis, passant au milieu des nombreuses installations romaines du Sud de la mer des Bibans[1], elle desservait Ksar-ben-Gardane, laissant au Sud la Sebkha-Menikha et entrait dans la région de la Choucha.

Quarante-six kilomètres après les Oglet-bou-Djemel, distance correspondant à celle qui séparait *Villa Magna* de *Fisida Vicus*, elle atteignait un centre dont les ruines existent encore et que cette concordance topographique autorise à identifier avec la station romaine de ce nom.

Fisida Vicus (le village de Fisida) que Charles Tissot avait, semble-t-il, confondu avec *Pisida Municipium* (la ville de Pisida) n'a pas laissé de ruines importantes. Village d'agriculteurs, *Fisida* n'avait évidemment pas de monuments publics. Le seul vestige remarquable que l'on en retrouve est une grande citerne, découverte auprès des ruines du village et qui s'appelle aujourd'hui la Fesguia-Koulla.

Contournant ensuite par le Nord la Sebkha-el-Brega, la route rejoignait, aux environs de la citerne romaine d'El-Fiedh (*Pisida Municipium*), la voie du littoral venant du *Praesidium*.

Elle passait avec elle le Foum-el-Brega et atteignait, au bout de 37 kilomètres, correspondant aux 27 milles qui séparaient *Fisida Vicus* de *Casae Villa Aniciorum*, le marabout de Sidi-Saïd au fond de la Mersa-Bourka.

[1] [Sur cette région, voir les études de MM. le commandant Rebillet et le lieutenant Lecoy de la Marche, dans le *Bulletin archéologique*, 1892, p. 126 et suiv.; et 1894, p. 411-413.]

Cette station, si l'on en juge par son nom, était un domaine privé. Sidi-Saïd est exactement à 56 kilomètres de Zouagha, distance équivalente aux 38 milles qui séparaient *Casae Villa Aniciorum* de *Sabrata*.

Les distances kilométriques de cette route concordent exactement avec les chiffres de l'Itinéraire d'Antonin : l'identité de Sidi-Saïd et de *Casae Villa Aniciorum*, appelée aussi «*Gypsaria Taberna*», n'est pas douteuse, et je considère comme retrouvé le tracé de la route de *Pons Zita* à *Sabrata*.

A cette route du littoral doit être rattachée l'île de Djerba.

Connue de toute antiquité, cette île, dont les rivages ont été probablement dégradés par les eaux, a diminué de superficie.

A l'époque de Pline, le canal d'Adjim, aujourd'hui large de 2,500 mètres, n'avait guère que 200 pas (296 mètres) et Scylax évaluait sa largeur à trois stades (555 mètres).

Le détroit d'El-Kantara, infranchissable aujourd'hui même aux mahonnes, donnait à l'époque carthaginoise passage à une ligne de navigation inscrite au Stadiasme comme desservant *Gergis*, *Meninx*, *Gightis* et *Cidiphta*.

Il était probablement déjà en partie comblé, à l'époque romaine, quand on y construisit la chaussée que Dragut, en 1551, fit couper en y creusant un canal pour fuir avec ses galères la flotte d'André Doria.

Enfin, les dimensions attribuées à l'île de *Meninx* par Scylax et par Pline correspondant exactement à la ligne des bas-fonds qui entourent l'île, il y a lieu de croire que ceux-ci marquent l'emplacement des rivages primitifs.

Strabon considère l'île comme la «terre des Lotophages» de l'*Odyssée*.

Centre demeuré essentiellement berbère, l'île de Djerba fut connue sous le nom de *Meniks* ou de *Meninx*, que lui donnaient les autochtones et qu'elle conserva jusqu'au IIIe siècle de notre ère. Pline et Ptolémée nous ont fait connaître le nom de la ville de *Meninx*. A leur époque, l'île possédait aussi une autre ville, appelée par le premier *Thoar* et par le second *Gerra*.

Lors de l'établissement de la Table de Peutinger, elle en comptait au moins quatre, nommées : *Girba*, *Tipasa*, *Hares* et *Uchium*.

Tipasa était un port phénicien, construit en face d'*Ad Templum*, à la place occupée aujourd'hui par Houmt-Adjim. L'origine de son nom, qui paraît venir du mot punique *Tipsah* (passage), indique bien d'ailleurs qu'elle était située au point où l'on passait le détroit.

Laissant au Nord la ville de *Girba*, primitivement appelée *Gerba* et aujourd'hui Houmt-Souk, le chemin circulaire reliant les *emporia* de la mer de Gightis gagnait *Hares*. *Gerba*, en Kabyle, signifie «sac pour contenir les provisions»; il est possible que la ville septentrionale de l'île ait été alors, comme aujourd'hui, un centre d'approvisionnement, et que son nom libyque lui ait, comme son nom actuel d'Houmt-Souk, été donné à cause du marché dont elle est le siège.

Charles Tissot identifie la station d'*Hares* avec le village de Guellala, tant à cause de la position de ce centre, analogue à celle que lui donne la Table de Peutinger, que de l'étymologie respective d'*Hares* et de Guellala qui, l'une sémitique, *hares*, l'autre arabe, *guellal*, signifient toutes les deux «poteries». Or, Guellala a la spécialité des poteries.

Avant de fermer son circuit à *Pons Zita*, la voie de communication des *emporia* atteignait *Uchium*.

Les ruines de *Meninx* étant auprès de la chaussée romaine et la nature des édifices dont elles possèdent des débris ne permettant pas de douter que cette ville ait été prospère jusqu'à la fin de l'occupation romaine, M. Tissot ne peut admettre que la Table de Peutinger ne l'ait pas mentionnée; et, à défaut d'autres ruines importantes dans la région que celles de *Meninx*, il leur attribue le nom d'*Uchium*.

Il est possible, en effet, qu'au IIIe siècle, quand l'île de *Meninx* prit le nom de *Girba* et que la capitale fut transférée au Nord de l'île, la ville phénicienne, *Meninx*, ait reçu un autre nom.

A l'époque punique *Meninx* était une place forte, probablement le siège du gouvernement de l'île; citadelle fermant aux pirates l'accès du détroit qui s'ouvre au sud-est de l'île, elle était entourée d'un rempart dont les solides assises sont encore en place.

Son rôle de protection des *emporia* cessa après la construction de la chaussée de *Pons Zita*.

Les Romains ayant, en outre, assuré la sécurité de la côte, l'activité des gens d'*Uchium* se porta vers le commerce; peut-être

aussi une partie des marchands des *emporia* vinrent-ils s'y installer, à cause des facilités que son port donnait au commerce maritime.

Ce fut, en effet, à cette époque que les constructions de *Meninx* s'ornèrent de riches sculptures qui, toutes, appartiennent à la bonne époque de l'art romain.

B. Route de Tacape à Capsa.

[Cette route a déjà été étudiée à plusieurs reprises, entre autres par Tissot, par MM. le capitaine Privé et le capitaine Hilaire. Elle peut se diviser en trois parties :

1. de *Tacape* aux *Aquae Tacapitanae;*
2. des *Aquae Tacapitanae* à Mehamla;
3. de Mehamla à *Capsa*.

Dans la 1re partie, la direction de la route est indiquée nettement par le milliaire de l'Hr-Tobel, par celui de l'Hr-Zatria, par le puits romain de Bir-Chenchou. M. le capitaine Le Bœuf n'a fait que résumer les découvertes antérieures et les résultats déjà mis en lumière par MM. le capitaine Privé et le capitaine Hilaire [1].

Pour la deuxième partie, le problème qui se pose est celui de savoir si la voie traversait le Chott Fedjedj à la hauteur de l'embouchure de l'Oued-el-Hamma ou en contournait l'extrémité orientale. Tissot penchait pour la première solution. Le capitaine Privé hésite; mais, d'après lui, la voie passait, en tout état de cause, au pied Nord du Djebel-Hadifa. Le capitaine Hilaire nous paraît avoir apporté de puissants arguments en faveur de la traversée directe du chott; sans doute, il n'a découvert aucune trace de la voie entre El-Hamma et les Biar-Beloufta, situés au Nord du chott; mais, depuis ce groupe de puits jusque vers le centre du Bled-Segui, il a relevé plusieurs milliaires, qui indiquent nettement la présence de la voie romaine [2].

Néanmoins, M. le capitaine Le Bœuf se prononce en faveur de l'itinéraire par l'extrémité orientale du chott.]

Quittant El-Hamma en longeant le côté Est de l'oasis, la voie romaine prenait la direction du Nord, passait à l'extrémité orientale du Chott-Fedjedj, franchissait le col, puis la Garaat de Fedjedj et gagnait la Garaat-Zougrata.

A cet endroit, à la distance de 28 kilomètres d'El-Hamma correspondant exactement à celle de 19 milles donnée par la Table de Peutinger, la route, à son 55e kilomètre, atteignait *Silesua*.

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 84-88, et 1899, p. 543-544.
(2) *Ibid.*, 1899, p. 542-556.

Le nom de cette station me paraît devoir être donné aux ruines qui se trouvent au Sud-Ouest de la Garaat-Zougrata.

Elles constituent les traces d'occupation romaine les plus considérables que l'on rencontre dans toute la région; et, auprès d'elles, existe un puits romain, encore en fort bon état, appelé aujourd'hui Bir-el-Hamra, «le puits rouge».

La Garaat-Zougrata, près de laquelle existent ces ruines, devait être un centre de culture important; et, aujourd'hui, on y trouve encore six puits de construction romaine en parfait état de conservation, appelés les Biar-Zougrata.

De *Silesua*, la voie romaine se dirigeait vers le Nord-Ouest et franchissait en trois étapes les 94 kilomètres qui séparent ce point de Gafsa.

Cette longueur de route concorde exactement avec les deux distances partielles déjà établies, et avec la distance totale indiquée par les milliaires d'Asprenas.

Ces distances étant justes, tandis que les chiffres donnés entre les stations sont manifestement erronés, il n'y a pas à tenir compte de ces derniers.

La recherche de l'identification des stations ne peut donc, dès lors, avoir d'autre but que de trouver, aux distances habituelles des gîtes d'étapes, des ruines qui partagent en trois tronçons l'itinéraire *Silesua-Capsa*.

Le dernier tronçon, passant au Sud du Djebel-Menkeb, prenait à partir de ce point, et jusqu'à *Capsa*, le tracé de la route actuelle de Gabès à Gafsa.

Le 76e kilomètre de la route était à Mehamla.

Des ruines de ville romaine existent en ce point; et elles sont assez importantes pour que Charles Tissot ait discuté leur identification avec *Thasarte*.

La seule raison qui l'ait fait renoncer à cette synonymie est que, supposant que la voie romaine traversait le Chott-Fedjedj et passait aux Biar-Belouffa, il ne pouvait admettre qu'elle ait fait une pointe vers le Nord pour atteindre Mehamla.

Cette considération n'existant plus, si l'on admet le tracé que je propose, Mehamla peut donc être identifié avec *Thasarte*.

A cet endroit, la route sortait du territoire, objet de cette étude. Traversant la plaine du Segui, puis côtoyant les flancs du Djebel-Orbata, elle atteignait *Capsa* après un parcours total de 148 kilomètres.

C. Routes de *Tacape* au Nefzaoua.

[A l'époque romaine, *Tacape* était reliée par deux routes principales au pays qui s'appelle aujourd'hui le Nefzaoua. La plus septentrionale de ces deux voies aboutissait à la *Turris Tamalleni;* elle figure dans l'Itinéraire d'Antonin comme partie de l'*Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit;* la plus méridionale gagnait la région de Douz, puis au delà du Nefzaoua contournait par le Sud le Chott-Djerid, pour atteindre Nefta et Tozeur. Ces deux routes ont été déjà étudiées à plusieurs reprises [1].

MM. Donau et Le Bœuf les ont décrites de nouveau, et leurs études renferment beaucoup de renseignements intéressants.]

1° Route de *Tacape* à la *Turris Tamalleni.*

Voici d'abord la description qu'en donne M. le capitaine Le Bœuf :

De *Tacape*, la route empruntait, jusqu'à El-Hamma, la voie romaine de *Capsa* (Gafsa).

Deux milliaires trouvés, l'un au 58e kilomètre, l'autre 1,500 mètres plus loin, nous ont appris que, après El-Hamma, la voie longeait le pied du Djebel-Tebaga. Elle passait par deux *oppida*, situés l'un au 35e kilomètre, l'autre au 48e kilomètre de la route.

Au 71e kilomètre, se trouvait un poste militaire, que l'Itinéraire nomme *Agarlabas.* On en retrouve les vestiges dans la ruine romaine, située à la tête de l'Oued-Nebech-ed-Dhib, exactement à 30 milles romains (44 kilom. 400) d'El-Hamma, et appelée Bordj-Tamerah.

Sa position géographique ne faisait pas de ce poste un point stratégique. C'était, évidemment, un abri défensif, analogue aux bordjs construits par le génie militaire sur les pistes du Sud, pour assurer aux convois et aux isolés un refuge dans lequel ils puissent se défendre. Le nom d'*Agarlabas*, d'ailleurs, semble indiquer que

[1] Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 686 et suiv., p. 699 et suiv.; J. Toutain, *Notes sur quelques voies romaines de l'Afrique Proconsulaire* (*Mélanges de l'École de Rome*, t. XV, ann. 1895); P. Blanchet, *Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'empire romain* (*Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, ann. 1898, p. 71 et suiv.).

telle était bien la destination de ce poste. Il dérive des racines berbères qui donnèrent naissance aux mots tamaheq *aggar* et *agbas*, qui en langage touareg signifient : le premier, «halte pendant une marche», et le second, «défensive». *Aggaragbas* ou *Agarlabas* était bien, en effet, une halte défensive, sur la route qui passait au Sud du Chott-Fedjedj.

Tissot donne, il est vrai, à *Agarlabas* une autre étymologie : *Agar* (réunion ou centre de population) et *Laoua*. Il appelle ce poste l'*Agar de Laoua*, estimant que cette station avait pu être la ville des Laoua ou Louata, tribu libyenne qui habitait le Sud de la Byzacène. Il me paraît peu probable qu'*Agarlabas* ait été un centre de population, car il ne reste pas d'autres traces d'occupation que celles d'un poste isolé. Je donne donc la préférence à l'étymologie berbère de ce nom. D'Agarlabas la route se dirigeait sur la *Turris Tamalleni*, identifiée par Tissot avec le village de Telmine, oasis du Nefzaoua. La voie romaine suivait, jusqu'à Limaguès, le tracé de la route construite par le Service des affaires indigènes. Après cette oasis, elle longeait le Djebel-Tebaga, qu'elle ne franchissait qu'à son extrémité au Khanguet-Brimba. La route décrivait ainsi une courbe et gagnait la *Turris Tamalleni*, en suivant la piste actuelle de Seftimi à Telmine.

A défaut de traces de la voie romaine, cette hypothèse est fondée sur trois raisons : la première est que le développement de cet itinéraire est exactement de 30 milles romains; la seconde, que les Romains n'ont pas dû passer auprès de l'important point d'eau de Limaguès sans le desservir avec leur route; la troisième, qu'il est conforme à l'esprit qui a présidé au tracé de cette route, qu'elle ait, comme partout, longé les accidents du sol, sans les franchir, attendant, pour passer sur l'autre versant du Tebaga, l'endroit où, après le Khanguet-Brimba, cette montagne n'est plus assez élevée pour constituer une ligne de défense sérieuse.

Au 115e kilomètre, la route arrivait à la *Turris Tamalleni*.

Les nombreuses ruines romaines que l'on trouve dans les trois villages de Telmine, Mansoura et Kebilli; les traditions indigènes qui représentent les oasis de Telmine et de Kebilli comme ayant fait, autrefois, une seule oasis; la configuration du sol, qui rend vraisemblable cette hypothèse, à une époque où les sources, n'étant pas encore ensablées, avaient un plus grand débit, donnent à penser que le centre de population, appelé *Turris Tamalleni*, comprenait

les oasis de Telmine et de Kebilli avec les villages qu'elles contiennent.

Tissot estime que la tour qui valut à la ville son nom de *Turris Tamalleni* ne pouvait se trouver dans le centre actuel de Telmine, qui est dans un bas-fond; il pense qu'elle devait être une tour romaine en ruines, trouvée à Oum-Cemâa. Il ne me paraît pas possible d'accepter cette opinion; car l'itinéraire que je propose correspond exactement aux distances de l'itinéraire romain, tandis qu'il n'y correspondrait plus s'il devait passer par Oum-Cemâa.

En langue touareg, *tamella* signifie «couleur blanche». La racine de ce mot est évidemment la même que celle de *Tamallen*. La *Turris Tamalleni* était donc probablement un *castellum* blanc.

Ce *castellum* devait être situé auprès de la source de Mansourah, sur un petit monticule où, à l'arrivée des colonnes françaises, existait encore une caserne de Zouaoua, entièrement construite en pierres de taille romaines.

En contre-bas de cette kasbah carrée, jaillit une source très abondante, qui fut aménagée en piscine par les Romains. Cette source avait été signalée à M. Tissot, qui ne put la visiter, et qui la mentionna dans son ouvrage comme étant un *termil* ou réservoir analogue à celui de Gafsa.

Tamallen fut un municipe; sa situation stratégique lui valut d'être, comme Kébilli l'est aujourd'hui, le siège du commandement militaire de la région. Un des seize lieutenants du *Comes Africae* y résidait avec le titre de *praepositus limitis Thamallensis.*

[L'étude de M. Donau est, sur certains points, en particulier sur les vestiges romains trouvés dans l'oasis de Telmine, beaucoup plus étendue.]

Cette première section de l'*Iter* ne fait pas, à proprement parler, partie du *limes;* elle traversait une région théoriquement pacifiée.

D'El-Hamma part une chaîne, longue et étroite, appelée le Djebel-Tebaga, qui borne au Sud le Chott Fedjedj. La plaine, qui s'étend au Nord de cette chaîne jusqu'au bord du chott, est, à notre époque, désolée et inhabitée; mais le grand nombre des sources abandonnées qui arrivent encore à émerger du sol, et quelques ruines informes qu'on y rencontre, prouvent qu'elle a été autrefois moins déserte que le plateau Sud-Est du Tebaga.

Ce plateau, entièrement privé d'eau dans la partie Est, présente

le même aspect que le Dahar de Matmata avec lequel il se confond, tandis que, à l'Ouest, dans le voisinage du Chott-Djerid, l'abondance des sources artésiennes a donné naissance à un groupe important d'oasis, le Nefzaoua proprement dit.

C'est évidemment à cause de la situation privilégiée de ce petit coin de pays que Trajan (ou Hadrien) l'engloba, comme le Djerid, situé de l'autre côté du chott, dans l'Afrique romaine.

L'identification des étapes de ce premier tronçon du *limes* résultant en grande partie des considérations dues à Tissot, c'est la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* qu'il convient de suivre dans cette étude, tout en recherchant ce que les découvertes et les ouvrages postérieurs peuvent y apporter de modifications.

Première étape, 18 milles. — Aquae Tacapitanae. — Tissot ne met pas en doute [1] que les *Aquae*, données par l'itinéraire comme première étape sur cette route, correspondent aux *Aquae Tacapitanae*, connues par les thermes qu'elles possédaient et qui ont été récemment restaurés en partie. Il faut observer en effet que cette source chaude (46 degrés) est la seule connue dans les environs de Gabès, et que la distance de 18 milles est sensiblement celle qui sépare cette ville d'El-Hamma des Beni-Zid. L'estimation semble un peu au-dessous de la réalité, mais l'identification paraît très vraisemblable.

Deuxième étape, 30 milles. — Agarlabas (ou *Agariabas*). — La première étape étant considérée comme connue, la distance donnée pour atteindre la seconde, conduit dans le voisinage du Bordj-Tamera, où Tissot reconnaît l'Agar des Laoua ou Louata. Toutefois, ici aussi, la distance réelle paraît un peu supérieure à 30 milles.

S'il a existé un *castellum*, les ruines encore très nettes qu'on y voit ne donnent aucun renseignement certain sur son tracé. Médiocrement construit en petits matériaux non taillés et assemblés au platre, il est beaucoup plus assimilable à un bon bordj arabe qu'à un mauvais édifice romain. Son plan ne ressemble d'ailleurs en rien à celui des postes militaires étudiés plus loin; il est possible toutefois que l'emplacement sur lequel, plus tard, s'éleva une habitation

[1] Tissot, *Géogr. comparée de l'Afrique*, t. II, p. 70.

indigène, ait été autrefois occupé aussi par une maison particulière ou un caravansérail; son site eût été agréable : aux alentours, plusieurs petites sources, négligées maintenant, sourdent encore dans les ravins; de cette colline, la vue s'étend au loin, et, très près d'elle, passait une route dont des traces certaines ont été constatées. En effet, la carte au 1/200,000e mentionne un *oppidum* (?) entre l'Oued-Nakhla et l'Oued-Magroune, et plusieurs autres ruines (Oued-Temassine, Magarine), auxquelles il faut ajouter celles de l'Oued-Nakhla, de l'Oued-Fratis et d'Aïn-Ghezala. Ces dernières ne sont plus indiquées que par quelques gros blocs assez bien taillés gisant sur le sol, mais elles se trouvaient à peu de distance d'une voie de communication importante, car deux bornes milliaires ont été retrouvées, en 1886, par M. le lieutenant (aujourd'hui commandant) de Béchevel, du service des Affaires indigènes. La première, placée sur un mouvement de terrain de la rive gauche de l'Oued-Fratis, portait encore un fragment d'inscription; l'autre, à environ un kilomètre et demi, à l'Ouest de la première (c'était donc sa voisine), était en deux parties, mais donnait des indications lisibles.

Ces documents devaient déterminer ce qui fait l'objet de la première partie de ce travail, et, quoi qu'ils paraissent être perdus [1], leur découverte à des endroits connus indique, en tous cas, un point intermédiaire de la route de *Tacape* à *Tamallen*.

Troisième étape, 30 milles. — *Turris Tamalleni.* — De Bordj-Tamera à Telmine, il y a en effet 45 kilomètres ou un peu plus. Mais dans cette partie de la route, aucune indication jusqu'ici n'a fixé ses points de passage. L'exemple d'un prédécesseur engageait à chercher des milliaires sur l'itinéraire probable qui utilisait vraisemblablement les points d'eau; ces recherches ont été infructueuses. Un seul fragment a été trouvé sur la ligne droite Bordj-Tamera-Aïn-Redouan [2], à environ 5 kilomètres à l'Est de cette source : sur une ondulation du terrain, deux pierres plates dressées émergeaient du sol d'environ 0 m. 25. Une fois dégagées, on constata qu'elles reposaient sur un bloc de maçonnerie dans lequel elles

[1] Ces bornes furent envoyées à Gabès en juillet 1886, mais on n'en a pas retrouvé trace.

[2] La route actuelle de Gabès à Kebilli passe plus au Nord, allant de Aïn-Saïdane à Aïn-Nkhila (orthographiée M'Khila sur la carte au 1/200,000e).

étaient encastrées et fixées par un mortier de chaux. Mais il était visible que, plus longues autrefois, c'était leur partie inférieure seulement qui subsistait, toute celle qui pouvait porter un texte ayant disparu.

A partir d'Aïn-Redouan jusqu'à Aïn-Guettar, on ne rencontre aucun souvenir visible de l'occupation romaine. Près de cette source, un atelier de la compagnie de discipline travaillant à la route Kebilli-Gabès aurait, il y a quelques années, mis au jour une petite inscription qui n'a peut-être pas été détruite, mais n'a pu encore être retrouvée. Il résulte de renseignements fournis par des témoins oculaires que cette inscription se composait uniquement de deux lettres, gravées sur un bloc de pierre long, plat et soigneusement taillé.

Limaguès (El-Mâguesse), bourg arabe de quelques maisons, est entouré de ruines romaines assez étendues, mais sans caractère bien défini; elles ont, comme bien d'autres, servi de carrière aux indigènes, et la présence de nombreuses meules et débris de pressoirs indique seulement que l'olivier, maintenant peu cultivé, y a fait l'objet d'une importante exploitation. Limaguès a pu aussi, de par sa position en face des cols les plus praticables du Tebaga, et surveillant le passage du Chott-Fedjedj, entre le Nefzaoua et le Nord, jouer un rôle militaire, surtout avant que l'établissement du *limes Tripolitanus* eût reporté plus au Sud la ligne de défense. Dans la suite, elle dut conserver, même après la disparition de la puissance romaine, un rôle de surveillance sur les deux routes du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est; son nom (*la Séparation*) paraît l'indiquer, ainsi que les ruines arabes qui ont recouvert en partie celles des établissements romains. Entre Limaguès et l'oasis de Telmine, on n'a pu jusqu'ici retrouver aucune indication permettant d'établir par quel col la route franchissait le Tebaga pour atteindre *Tamallen*.

Le groupe des villages, Djedida, Mansoura, Rabta, Telmine, entourés d'une oasis appartenant par partie à chacun d'eux, mais qui ne forme qu'un seul bloc, mérite un examen détaillé.

Tissot, qui l'a visité rapidement, en 1857, n'a sans doute considéré que le village de Telmine même, mais la description qu'il en donne[1] est encore exacte, et il y a relevé deux inscriptions, dont la

[1] *Géogr. comparée de l'Afrique*, t. II, p. 701 et suiv.

première avait déjà été copiée par Grenville-Temple [1]. Elle a été transportée, il y a plusieurs années, à Kebilli, ou plutôt au village nouveau créé à proximité, sur le plateau El-Biaz, et encastrée bien en évidence dans le mur Sud de la Mehakma du Nefzaoua.

Celle dont la découverte est due à Tissot [2], et qui portait : « *Hadriano conditori municipii d. d. p. p.* », a disparu.

Comme le fait remarquer le même auteur, le *saxum quadratum* forme la base ou tout au moins les angles de la plupart des maisons de Telmine; il n'y a là rien d'exagéré, et on peut même dire que les pierres qui forment les maisons de Telmine sont toutes romaines. Beaucoup d'entre elles ont, il est vrai, été brisées et sont devenues des moellons informes, à la suite des réédifications qu'a subies ce village après de nombreuses destructions, dont la dernière ne remonte qu'à une vingtaine d'années. Ces remaniements ont nécessairement eu pour effet d'enlever aux monuments romains tout ce qui pouvait rappeler leur forme primitive, et aussi d'élever notablement le sol, les nouvelles constructions arabes ayant été bâties au-dessus des ruines romaines antérieures. Quant à la source, qualifiée abondante par Tissot, et qui débouche à la base d'un mur en très grosses pierres taillées, certainement romain, elle est maintenant d'un débit très moyen, et bien inférieur à celui de l'Aïn-Rerig dont il sera question plus loin. Il est peu vraisemblable, si on s'en rapporte aux traditions indigènes, que ce débit ait diminué depuis cinquante ans, mais il n'est pas impossible qu'à l'époque romaine il ait été notablement supérieur. En effet, tout le mamelon (6 mètres d'élévation) qui domine le bassin actuel de la source est un amoncellement de ruines arabes à la partie supérieure, romaines au-dessous. On y trouve des fûts de colonnes et des chapiteaux qui ont été en partie utilisés dans la construction de la mosquée de Telmine. On serait ainsi porté à croire qu'il y avait là primitivement un édifice d'où l'eau de la source était répartie dans les habitations de ce bourg, peu étendu d'ailleurs, limité par le lac et les terrains marécageux qui entourent la colline. Guidé par les traditions locales, on a été amené à rechercher des puits (ou plus exactement des prises d'eau) qui, disait-on, avaient existé sur les flancs de ce mamelon; l'un d'eux même existait encore dans la cour

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 84.
[2] *Ibid.*, n° 83.

de la mosquée. Trois de ces puits ont été retrouvés et décomblés; ils donnent une eau qui paraît exactement semblable à celle de la source. Leur profondeur qui varie avec leur altitude respective correspond au niveau même de la source.

On peut alors supposer que la colline qui s'est formée contre le mur, au pied duquel se trouve le petit bassin actuel, d'où l'eau coule dans un grand réservoir à ciel ouvert, pavé de dalles anciennes, recouvre l'ancien Nymphée, dans lequel on pourrait peut-être encore pénétrer, soit en se glissant sous le mur, soit en suivant une des galeries ou conduits qui devaient aboutir à chacun des puits. Ce second procédé n'a pas paru praticable, les puits étant très étroits (0 m. 55 à 0 m. 60 à la bouche) et les conduits qui y aboutissaient n'étant pas visibles dans la partie inférieure de ces puits où l'eau n'arrive plus que par suintement à travers les déblais. C'est donc le premier procédé qui, à défaut d'une fouille en profondeur exécutée à l'endroit supposé du *Nymphaeum*, devra être expérimenté. Mais il présente des inconvénients, parce qu'il nécessiterait l'abaissement du niveau du petit bassin, ce qui expose à modifier défavorablement le régime de la source; il ne pourra donc être tenté, ultérieurement, qu'avec les plus grandes précautions.

Bien que toutes les maisons de Telmine soient construites en pierres antiques, dans aucun mur n'apparaît une inscription; on peut en voir une des causes dans la répugnance des indigènes à laisser pénétrer dans leur maison non seulement des étrangers, mais même des personnes qu'ils connaissent et qu'ils considèrent. De là à faire disparaître les curiosités qui attirent les visiteurs, il n'y a qu'un pas, et plus d'un document a dû être perdu pour ce motif; l'un d'entre eux, notamment, a été enlevé de sa cour par un indigène, mort il y a quelques années, qui le cacha on ne sait où; c'est peut-être la dédicace à Hadrien, heureusement relevée par Tissot.

Un grand nombre de maisons de Telmine ont cependant été visitées au moins sommairement; un seul fragment a été découvert. C'est une plinthe qui paraît avoir été taillée dans un bloc portant une inscription funéraire; la disposition des lettres indique qu'environ la moitié de cette inscription a été sacrifiée. Cette pierre a été laissée où elle était, dans la cour d'une maison appartenant à El Hadj Amor. On y lit : *D.* [*m. s.*] *L. Pet*[*ronius*?] *Lae* [*vinus*?]. . . *sem* . . . *mili* . . .?

Du réservoir antique, semblable à celui de Gafsa, dont l'existence avait été signalée à Tissot par les indigènes, il n'y a plus de trace; tandis que la mosquée qu'il suppose avoir remplacé une basilique chrétienne a été, depuis son passage, restaurée et agrandie. Sa colonnade intérieure est fort intéressante; les fûts, au nombre de vingt-sept, présentent souvent un joli travail. En outre, disposées par deux de chaque côté du mirab, quatre colonnettes de marbre blanc, dont l'une est surmontée d'un chapiteau enduit de plâtre qui lui appartenait peut-être, sont remarquables par la finesse du polissage et du marbre lui-même, qui rappelle par la teinte ceux des carrières de Simittu.

Quoique la notice des évêchés fasse connaître l'existence, à *Tamallen*, d'une église chrétienne, rien n'indique que ce soit sur ses ruines que s'élève la mosquée actuelle. Les fûts et les chapiteaux ont été tirés de différents édifices et, sans doute, en majeure partie, du temple consacré à la divinité des Eaux (la mosquée est à 50 mètres de la source). Un certain nombre aussi ont pu être apportés de plus loin, car, pour l'édification d'une maison de prière, les indigènes déplacent quelquefois, par exception, à d'assez grandes distances, les lourds matériaux qui peuvent l'orner ou la soutenir. Or tous les environs de Telmine sont riches en colonnes romaines.

On a dit en effet, plus haut, que l'ensemble des villages de Telmine, Rabta, Mansoura, Djedida, disséminés dans une seule et vaste oasis, a dû faire partie d'un seul groupement. Cette hypothèse repose sur le fait que, dans cette oasis, les seuls endroits qui ne soient pas couverts soit de jardins, soit de constructions, sont occupés par des ruines romaines qui, malheureusement, ont, depuis des siècles, servi de carrières. Il est peu probable que plusieurs petits centres aient vécu aussi près les uns des autres (la distance maximum entre ces villages est de 2 kilomètres) sans être groupés, à un moment donné, en un municipe unique; ce fut l'œuvre d'Hadrien, et c'est à l'ensemble de ces villages qu'il faut appliquer le nom de *Tamallen*, et même celui de *Turris Tamalleni*, contrairement à l'opinion de Tissot, si on tient compte des données qui suivent.

Parmi les fractions qui composent actuellement encore le groupe de Telmine, l'une s'appelle Thorra; elle habitait autrefois, dit la tradition, à l'autre extrémité de l'oasis (près de Mansoura), le grand espace nu (dans l'intérieur de l'oasis) connu dans le pays

sous le nom de Thorra, et qui borde la principale source de cette oasis : l'Aïn-Rerig. Ainsi, les gens des villages de Thorra et de Telmine ont une origine commune et les premiers se sont réfugiés (en emportant une partie des pierres de leurs maisons, dit la tradition) chez leurs frères de Telmine, lorsque le voisinage et le développement du village rival de Mansoura les décidèrent à abandonner Thorra.

Le rapprochement de ces deux noms, Thorra, Telmine, dont le second est identifié à *Tamallen*, est d'autant plus frappant qu'on cite d'autres localités où le mot *Turris* s'est maintenu dans le langage indigène, sous la forme *thorre*. (Ex. : Torrebaza, pour *Turris Abaza*.) Le mot arabe Thorra (طرّة) signifie « bord, rivage » ; comme la ville se trouvait à côté des sources et des canaux distributeurs, on pourrait donc aussi expliquer son nom autrement que par une corruption de *Turris*.

Thorra a eu son heure de célébrité et, longtemps après l'effondrement de l'Empire, au moyen âge, c'est lui, et non Telmine, qui était la capitale de Nefzaoua.

Aboulféda écrivait en effet, vers 1317[1] : « Thorre ou, comme a écrit Abdalouhaid, Thorra, est une ville de la dépendance de Touzer, dans le troisième climat. Suivant Ibn-Sayd, cette ville est comprise dans le Biled-Aldjeryd, et elle est le chef-lieu de la tribu berbère des Makraouâ[2]. Il s'y fabrique du verre très pur et des étoffes de laine qu'on transporte à Alexandrie. »

Il est à noter, à l'appui des données d'Aboulféda, qu'on trouve encore à Thorra des résidus de fours de verriers; mais cette industrie a été complètement abandonnée. Quant au tissage, les burnous et les houlis du Nefzaoua ont conservé leur renom dans les pays voisins, et notamment à Ghadamès. Dans un ouvrage de l'historien Ibn-Khalikan, dont la Djamâa Zitouna de Tunis possède un manuscrit, se trouve une description de Thorra, et le nom de ses

[1] *Géographie* d'Aboulféda, traduite par Reinaud, t. II, 2e partie, p. 201.

[2] Reinaud fait remarquer que quelques manuscrits portent Bakraouâ. Les indigènes ignorent s'il a existé dans le pays une grande tribu de ce nom. Mais une fraction des gens de Telmine, dont fait partie le cheickh actuel, s'appelle Bekakra ou Bekriines. On peut noter ici un fait constaté dans un grand nombre de tribus berbères de la Tunisie : elles cherchent toutes à établir leur noblesse en faisant remonter leur origine à un Arabe illustre. Les Bekakra prétendent descendre du khalife Abou Beker.

portes, dont l'une s'appelait Bab-Fadloune : cette dénomination est encore connue dans le pays.

Sur la petite colline, point le plus élevé de l'ancienne Thorra, qui domine la grande source appelée *Rerig* (غريق – noyé), s'éleva plus tard un bordj tunisien où les beys entretenaient une petite garnison de Zouaoua, et dont les ruines furent utilisées par les gouverneurs du Nefzaoua comme prison, jusque vers 1890. Son tracé n'a rien de remarquable et se rapproche de celui du bordj, également en ruines, d'El-Hamma des Beni-Zid; il est entièrement construit en pierres romaines de grand appareil, surtout à la base des murs, mais assemblées sans goût avec des fûts de colonnes et d'autres débris; il ne rappelle donc en rien les *castella* soigneusement édifiés avec bastions réguliers.

Les recherches commencées dans les ruines de ce bordj n'ont amené jusqu'à présent que la découverte d'un fragment d'inscription : PARTH (*ici*)?

A ses pieds s'étend le vaste bassin de la source artésienne nommée Rerig, ou souvent, mais improprement : Source de Mansoura. Cette expression est inexacte, car les eaux sont, par parties égales, partagées entre le village moderne de Mansoura et l'antique Telmine. Cette division des eaux n'est pas nouvelle; elle existait déjà lors de la splendeur du municipe, ainsi que le prouvent les ruines effondrées d'un double canal en pierres de taille, à deux entrées égales; il était couvert. Les affouillements l'avaient à la longue ruiné, renversé et comblé, mais sa disposition primitive était encore parfaitement visible en 1900; les indigènes avaient fait seulement une brèche dans le mur du bassin, pour l'écoulement des eaux. L'année dernière, le Service des Affaires indigènes de Kebilli voulant régulariser le partage des eaux de cette source, devenu très inégal, entreprit de rétablir l'ancien état de choses, et il ne pouvait évidemment mieux faire que de reprendre le dispositif romain; ce travail a été exécuté et, à quelques centimètres près, les prises d'eau romaines sont restaurées, du moins dans leur partie inférieure, qui, seule, présentait un intérêt immédiat pour la population.

Les fouilles nécessitées par cette restauration ont causé une déception; aucun texte, aucune monnaie, aucune poterie, seulement quelques belles pierres taillées, trouvées çà et là à proximité du canal, et portant sur leur face polie, l'une, une amphore, les autres,

une rosace assez finement sculptée. Leur forme et ce symbole indiqueraient qu'elles étaient les voussoirs d'un arc de grande dimension élevé à l'entrée du canal.

Cet arc devait porter une dédicace non retrouvée, mais dont deux fragments extraits en 1901 du mur intérieur d'une maison de Mansoura, située à 300 mètres de la source, proviennent peut-être. Ils paraissent avoir appartenu à une même pierre, et l'indigène qui en était possesseur (ces fragments ayant été pris à l'Aïn-Rerig par son père) prétend qu'ils faisaient partie d'une sorte de dalle d'environ 1 m. 50 de long sur 0 m. 75 de large; elle aurait été déjà brisée au moment où on la découvrit (il y a de nombreuses années) et on ne sait ce que sont devenus les autres morceaux.

De ces deux fragments qui ont été transportés à la maison de commandement de Kébilli [1], l'un est le coin droit du monument et porte une rosace, l'autre, dans un cartouche, une inscription arabe, en relief, d'un travail soigné; le commencement ainsi que la fin manquent, et les caractères malheureusement très frustes n'ont pu être déchiffrés. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il n'a pas été trouvé dans le Sud tunisien d'autre exemple d'inscription arabe sur pierre taillée en relief par un artiste assurément fort habile [2].

Cette habileté même peut faire supposer qu'on se trouve en présence d'un monument ayant porté une inscription romaine, laquelle aurait été effacée au ciseau, pour faire place au texte arabe qu'on y lit.

Pour terminer l'examen de la source de Rerig, il faut citer un gros bloc mal équarri qui en provient aussi, et a les dimensions 83 × 33 × 28. Il a été transporté à la maison de commandement de Kébilli. Une de ses faces, non aplanie, porte le texte suivant qui a été estampé :

ALISO RVVLVCI
EMILIſAVſI

Il manque la partie droite de l'inscription qui ne devrait comprendre que deux lignes. La gravure des lettres est mauvaise et ferait

[1] La pierre portant l'inscription arabe, n'étant pas très lourde, pourra être envoyée au Service des beaux-arts de Tunis.

[2] Si cette inscription datait des restaurations faites, dit-on, au canal de Thorra (XVIIIe siècle) par ordre du Bey Ali, elle ferait le plus grand honneur aux graveurs tunisiens de cette période.

supposer qu'elle représente le travail d'un soldat désœuvré, plutôt que d'un graveur de profession.

Le village de Mansoura, construit non loin de la source, quoique bâti en grande partie avec les pierres enlevées à Thorra, n'a offert aucun autre intérêt, pas plus que Djedida son voisin, de fondation récente.

Il n'en est pas de même de Rabta, village situé sur la lisière Nord-Ouest de l'oasis; il renferme aussi une grande quantité de pierres romaines, notamment dans les substructions voisines de la source qui jaillit à l'intérieur du village. Un des montants de la porte d'entrée d'une maison était formé à sa base par une pierre sur laquelle apparaissaient des lettres monumentales; elle a été dégagée, et présente l'aspect suivant :

CIVIBVS

Lettres de 0 m. 16 de hauteur, 0 m. 01 de profondeur, travail soigné. La partie supérieure du B est beaucoup plus petite que la boucle inférieure.

La forme des lettres se rapproche assez de celle que M. Cagnat indique pour l'époque des Antonins [1].

Au Sud de Rabta, de grands terrains vagues servant (comme Thorra) de carrières de pierres recouvrent des ruines. Cette remarque peut servir d'indication dans toute la région sablonneuse; on n'y trouve de pierres dures que celles qui ont été apportées du Djebel-Tebaga, par les Romains.

Là aussi, comme à Thorra, le sol a été notablement élevé par le sable qui a recouvert les décombres. Un indigène, en déblayant son jardin, dont il abaissait le niveau pour pouvoir l'irriguer, a mis au jour une belle pierre qui semble avoir appartenu à un arc de triomphe; sur les deux faces opposées étaient sculptées des rosaces.

En résumé, comme on le voit, toutes les parties de l'oasis de Telmine-Mansoura-Djedida-Rabta renferment des ruines romaines; on peut donc croire qu'elles ont formé un tout, le municipe *Tamallen*, qui englobait peut-être la *Turris* citée par l'Itinéraire d'Antonin. Mais comme cette hypothèse diffère de celle de Tissot, il est nécessaire d'examiner sur quelles considérations reposait cette

[1] *Cours d'épigraphie latine*, p. 4.

dernière et d'écarter d'abord celle de la distance entre *Agarlabas* et la *Turris Tamalleni*[1] qu'il ne pouvait vérifier sur le terrain, et qui le portait à placer la tour à Oum-Semâa.

A. « J'ai trouvé, dit-il, sur le sommet de la colline d'Oum-Semâa, dont le nom signifie précisément « la mère de la tour », les vestiges d'une tour de garde romaine, entourés de quelques autres débris antiques. »

Ces vestiges ont depuis lors entièrement disparu, et on ne retrouve pas dans les maisons d'Oum-Semâa, ni même dans sa mosquée, trace notable de leurs débris. On peut même dire que contrairement à ce qui est constaté dans tous les villages cités précédemment ou ci-dessous, Oum-Semâa se distingue par l'absence presque complète du *saxum quadratum*. On n'y voit plus comme preuve certaine de constructions romaines que des blocs indiquant un bâtiment quadrangulaire assez vaste, environ 20 mètres sur 15 mètres, situé à l'Est du village, au-dessous des sources, et qui ne pouvait convenir à un poste d'observation.

Le point indiqué par Tissot, et qui domine le village au Nord, aurait été au contraire, par ses vues étendues, tout à fait désigné pour ce rôle, et la tradition indigène indique qu'il y a existé en effet une tour, ou un minaret, n'ayant laissé aucun vestige. Mais le petit nombre, dans le village bâti sur le flanc de cette colline, de pierres d'origine romaine, porte à penser qu'il n'y avait là qu'un poste d'observation secondaire, et non un établissement militaire important.

B. « Le poste romain le plus occidental du Nefzaoua [2], dit Tissot, ne pouvait pas être à Telmine même, qui est dominé; il devait nécessairement occuper le point culminant d'Oum-Semâa, d'où le regard embrasse la plus grande partie du bassin du Chott-el-Djerid et plonge jusqu'à l'horizon dans les solitudes du désert, d'où pouvait venir le danger. »

Tout en reconnaissant que le point d'Oum-Semâa eût été tout à fait favorable à l'établissement d'une tour de surveillance, il faut remarquer d'abord que le village même de Telmine est aussi dans une situation avantageuse et n'est pas dominé; de plus, si la *Tur-*

[1] *Géographie comparée de l'Afrique*, t. II, p. 701.
[2] On verra plus loin que cette assertion est inexacte.

ris Tamelleni était, non à Telmine même, mais à Thorra, sur la colline qui porte les ruines du bordj des Zouaoua, sa position n'était rien moins que défavorable : elle dominait d'abord tout le municipe; en outre, elle avait à ses pieds la source la plus considérable des environs; enfin, le nom même de *Turris*, qui n'est donné à aucun autre poste militaire du *limes*, indique un ouvrage plus élevé que les *castella* ordinaires. On en comprend aisément le motif pour Thorra, entourée de jardins, par-dessus lesquels il fallait pouvoir examiner l'horizon. A Oum-Semâa, au contraire, d'où la vue s'étend sur le chott, un petit poste de hauteur habituelle eût suffi.

2° Route de *Tacape* vers la région d'El-Kalaa et Douz.

[Cette route a été décrite par M. Le Bœuf dans le sens : Gabès, — région du chott Djerid, et par M. Donau dans le sens inverse. En outre, M. Donau a cru reconnaître les vestiges d'une route secondaire qui s'embranchait sur cette voie principale et qui joignait le pays de Telmine et de Kebilli à la trouée très importante, située entre le versant méridional du Djebel-Tebaga et l'extrémité Nord-Ouest des monts des Matmata.

Voici d'abord l'étude de M. Le Bœuf].

De *Tacape* (Sidi-Boulbaba), la route prenait la direction du Sud-Ouest, gagnait en ligne droite le Sahara; jusqu'à la station appelée *Aves*, elle suivait le tracé actuel de la route de Sidi-Guenaou.

Au 28e kilomètre (19 milles), elle atteignait cette station romaine, dont les vestiges existent près de la route, et à 7 kilomètres au Nord-Est du marabout de Sidi-Guenaou. *Aves*, si l'on en juge par les ruines appelées Henchir-Zouitinet, auxquelles la concordance des distances l'identifie, était un village organisé défensivement.

Il faisait partie d'une ligne de sept postes, ou fermes fortifiées, échelonnées tous les 3 ou 6 kilomètres d'Henchir-el-Grado aux Oglet-Saad; appuyés à l'Est au groupe d'installations rurales de l'Oued-Ferd, et à l'Ouest à celui de l'Oued-El-Hamma, ces ouvrages gardaient, au Sud, les approches de *Tacape*.

L'un de ces points, Henchir-el-Hadjar, avait été identifié par Tissot avec *Aves*, mais sa distance de Gabès étant de 32 kilomètres ne concorde pas avec l'Itinéraire. Étant, en outre, à l'Ouest de la

route normale, Henchir-El-Hadjar paraît devoir laisser à son voisin le nom d'*Aves* qui n'a pas dû lui être donné.

Au 35e kilomètre, la route passait à Sidi-Guenaou. Continuant toujours dans la même direction, elle gagnait le Zemlet-Baba-Messaoud.

Au 43e kilomètre (10 milles d'*Aves*), elle arrivait à *Timezegri Turris*, dont les ruines, nommées Henchir-El-Myad, se trouvent sur les hauteurs du Djebel-Kharrouba. Indépendamment de la concordance des distances, l'étymologie de *Timezegri Turris* appuie cette identification. *Zegeri* en libyen signifiait «colline», et cette forme ne s'est pas perdue, car on la retrouve dans le langage tamaheq, où les mots *Timerri* et *Tizzegret* signifient : l'un «grandeur», l'autre «grandeur en largeur».

Il est donc vraisemblable que *Timezegri Turris* signifiait le «château-fort de la colline», et Henchir-el-Myad est, en effet, une ruine de *castellum* sur une colline.

Au 32e kilomètre (6 milles de *Timezegri Turris*), au confluent de l'Oued-Schakim et de l'Oued-Erkia, à la distance indiquée par la Table, la route trouvait à la sortie du Djebel-Hejdel le petit poste de *Mazatanzur*. Les ruines, qui sont celles d'un petit village, sont appelées aujourd'hui Henchir-Belaïd. Le nom de *Mazatanzur* paraît d'origine lybienne.

Dans sa traversée de la montagne, la voie romaine était protégée du côté de l'Est, contre les Berbères troglodytes de la falaise, par les *oppida* dont les ruines sont encore visibles à Henchir-El-Fezaa et à Kheribet-Ejedel.

Se dirigeant ensuite à travers le Dahar, vers le Djebel-Oum-Chia, la route y atteignait, au 63e kilomètre, le *castellum* dont les ruines s'appellent aujourd'hui Henchir-Kranefi (Kranzir de la carte au 1/200,000e). La distance de cette ruine à Gabès et à Nefta, correspondant exactement à celle donnée entre *Puteus* et les mêmes points, il est vraisemblable que Henchir-Kranefi est le *Puteus* de la Table.

A l'appui de cette identification vient aussi celle de *Tinzimedo* avec Bir-Zoumit faite par Tissot. Le savant auteur de la *Géographie de la province d'Afrique*, en donnant à Bir-Abdallah, qui est à l'Ouest de Bir-Zoumit, le nom de *Puteus* était, au point de vue topographique, en contradiction avec la Table, qui plaçait *Tinzimedo* au Sud de ce point. La nouvelle identification que je propose satisfait

à la description de la Table, car Bir-Zoumit est exactement au Sud du Djebel-Oum-Chia. Cette constatation achève de rendre probable la synonymie d'Henchir-Khanefi avec *Puteus*, qui est déterminée ainsi par trois données :

1° La distance de *Puteus* à *Tacape;*

2° Celle de *Puteus* à *Agarsel-Nepte;*

3° La direction Nord-Sud respective de *Puteus* et de *Tinzimedo* indiquée par la Table.

Le *castellum* de *Puteus* était un ouvrage important par ses dimensions et par sa situation.

Mesurant 35 mètres sur 25 et construit en pierres de fortes dimensions, il faisait du Djebel-Oum-Chia un point d'appui sérieux qu'un *oppidum* empêchait de tourner par le Nord.

C'était la clef des voies d'invasion qui pouvaient permettre aux Sahariens de menacer *Tacape*, par la trouée de l'Oued-Melahb, ou *Aquae Tacapitanae*, par la vallée de l'Oued-Souinia.

Aussi ce *castellum* inspira-t-il grande confiance aux colons.

Ceux-ci fondèrent en effet, aux pieds du Djebel-Oum-Chia, des installations importantes s'étendant sur 13 kilomètres de longueur, depuis l'Oued-el-Henchir jusqu'à Bir-Ghezen. Au Sud et à l'Ouest du Djebel-Oum-Chia, ils firent un grand effort.

A 3 kilomètres au Sud du *castellum*, les cultivateurs de *Puteus*, qui furent peut-être les légionnaires fondateurs du *castellum*, avaient construit, sur un affluent de droite de l'Oued-Oum-Chia, un important barrage aujourd'hui appelé Henchir-Sedd, «le barrage en ruines». Il était placé dans une gorge formée par deux collines, entre lesquelles l'oued passe pour entrer dans la vallée de l'Oued-Oum-Chia.

Le barrage proprement dit a disparu, emporté par les eaux, mais il reste encore sur la rive droite de l'oued, à 4 mètres au moins au-dessus du thalweg actuel, l'appareil du déversoir, large de 10 mètres, absolument intact. Deux culées en maçonnerie ordinaire d'un mètre d'épaisseur, arrondies en forme de tour, à l'intérieur du barrage, encadraient une martellière à quatre empellements, construite en pierres de taille. Le barrage disparu devait, comme les ouvrages romains du même genre, se composer d'un mur de soutènement, de la même maçonnerie que les culées, et retenant une digue, en terre battue, qui, à en juger par la largeur du déversoir, pouvait avoir une dizaine de mètres d'épaisseur.

Le lit de l'oued, encaissé dans cette gorge, formait un réservoir naturel, d'où les eaux distribuées vraisemblablement en quatre canaux, par les quatre vannes du déversoir, étaient répandues dans les terrains en aval de l'ouvrage. Un système de doubles vannes, placées l'une derrière l'autre, permettait de régler le débit des eaux d'irrigation. En ne levant que les grandes vannes, l'eau retenue par les petites trouvait au-dessous d'elles une issue de 1 m. 30 de largeur sur 0 m. 80 de hauteur. Quand les deux vannes étaient levées, ces issues étaient de 3 mètres de hauteur.

Le premier mode d'ouverture devait être employé pour les irrigations; le second, pour éviter, au moment des crues, un trop grand effort des eaux contre la digue.

Drainant toute l'eau qui tombait sur une vaste surface dénudée, le bassin de l'Henchir-Sedd devait être copieusement alimenté par les pluies. Grâce à la hauteur du barrage, les irrigations pouvaient être assez étendues; et si l'on songe que, dans ce pays, deux pluies suffisent pour assurer une récolte d'orge, on conçoit de quelle utilité était un semblable ouvrage pour la culture des céréales.

Ce barrage a été décrit par Paul Blanchet [1], mais il m'a paru utile de revenir sur sa description très sommaire. Le rôle que remplissait ce barrage mérite, en effet, d'être exposé, tant pour établir que le régime des eaux est aujourd'hui sensiblement le même qu'à l'époque romaine, que pour exposer les moyens qui permettaient aux agriculteurs de rendre productifs les terrains sahariens eux-mêmes.

Grâce à des procédés de culture aussi puissants, un grand centre agricole s'était formé dans la vallée de l'Oued-Oum-Chia. Il existait, au IVe siècle, une église de Byzacène nommée *ecclesia Putiensis*, que M. de Mas Latrie place à *Puteus* [2].

Longeant les installations agricoles de *Puteus*, la voie romaine, à son 69e kilomètre, passait à Bir-Ghezen, où l'on voit aujourd'hui encore un puits romain.

Le 83e kilomètre de la voie était à l'extrémité occidentale de la Garaat-Guettafi.

Véritable petite oasis de tamarins, située sur le prolongement et

[1] *Rapport sur les travaux hydrauliques des Romains dans l'arrière-pays de Sfax.* (Enquête sur les installations hydrauliques romaines, 1er fascicule.)

[2] *Les anciens évêchés de l'Afrique septentrionale.*

à l'Ouest de la Garaat-Maarouga (Garaat-Turki sur la carte au 1/200,000e), cette garaat possède de l'eau pour toute l'année, pourvu que l'Oued-Merkeb coule seulement une fois dans le courant de l'hiver. Éminemment propice à la culture, chose excessivement rare dans cette région, cette cuvette n'avait évidemment pas dû être laissée de côté par la colonisation.

Les distances indiquées par la Table entre *Puteus*, *Aggarsel* et *Aggarsel-Nepte*, coïncidant avec celles qui existent respectivement entre Henchir-Khanefi, la Garaat-Guettafi et Nefta, il y a lieu d'identifier la Garaat-Guettafi avec *Aggarsel*.

Il n'y existe, il est vrai, aucune trace d'habitation, et il est notoire qu'*Aggar* a le sens général de «bourg, centre habité» que l'on retrouve dans *Aggar-sel-Nepte* (Nefta) «le bourg des Nepata».

Cependant l'absence d'habitation et la constatation que le nom de cette station est demeuré incomplet peuvent prouver que la Garaat-Guettafi est bien l'*Aggar-sel...?* «le bourg appartenant aux.....» Il se peut que les Romains aient fait mettre la garaat en valeur par des esclaves, puis se soient proposés d'y créer un village, et qu'ils n'aient pu amener les Berbères à coloniser dans cette région. Cette hypothèse, que les deux remarques précédentes permettent de formuler, donne probablement la raison pour laquelle l'*Aggarsel* sans acquéreur est demeuré un bourg simplement projeté, et dépourvu de nom propre, faute de propriétaire.

Après *Aggarsel* (Garaat-Guettafi), la voie romaine traversait une région qui ne dut jamais être complètement soumise, et dont le caractère resta essentiellement stratégique. Elle n'était vraisemblablement parcourue que par les armées et peut-être aussi, comme de nos jours, par des caravaniers indigènes.

Mais à l'exception de Ghedema, aucun poste, aucune installation ne paraît y avoir existé; et pour les 170 kilomètres qui séparent la Garaat-Guettafi de Nefta, aucune station n'a été mentionnée sur la Table.

Son itinéraire, vraisemblablement le même que les caravanes suivent encore aujourd'hui, devait atteindre au 134e kilomètre l'oasis de Ghedema.

Les Romains avaient fortifié cette station, qui n'est pas mentionnée sur la Table, mais dont l'existence est révélée par un *castellum* rectangulaire qui couronne un mamelon dominant la source du côté du Sud.

Rejoignant ensuite le Trik-es-Souda dans la région de Chott-el-Bab, la route le suivait jusqu'à la limite du territoire actuel de Gabès.

Empruntant alors le Trik-el-Hadjemia, elle atteignait à son 253e kilomètre (distance correspondante à celle indiquée par la Table) la station d'*Aggarsel-Nepte* (Nefta).

De là, la voie romaine gagnait par *Thusurus* (Tozeur) le camp retranché de *Thelepte* (Medinet-el-Guedima, près de Feriana) et par *Ad Turres* (Tamerza) le centre militaire de *Theveste* (Tebessa).

[L'étude de M. Donau ne porte que sur la partie de la voie et de son embranchement située à l'Ouest du Ksar-Benia.]

On examinera successivement :

1° La route qui côtoie au Sud le Tebaga et gagne Gabès en passant dans la trouée naturelle qui existe entre cette montagne et le Djebel-Matmata;

2° La route qui, venue de Nefta par le Sud du chott Djerid, a le même objectif et rejoint la précédente en raison de la nature du sol, dans la même trouée.

I. De Kebilli à Gabès, par le Sud du Tebaga, cette route se confond jusqu'à Guedah-el-Oudad avec la route actuelle de Kebilli à Matmata et rencontre les points énumérés ci-dessous :

Bazma, qui n'offre que quelques pierres éparses, Oum-el-Hanêche[1], dont les ruines n'ont plus de caractère défini.

A un kilomètre au Nord de Bir-Agareb (orthographié sur la carte : Bir-Aguerbia), puits romain restauré, apparaissent les ruines d'un fortin que les indigènes désignent sous le nom d'Henchir-Zazia.

Il faut aussi mentionner en passant, à environ 2 kilomètres Ouest de Bir-Agareb, une énorme dalle renversée à côté de plusieurs autres, de moindre dimension, fichées en terre et sur lesquelles elle était peut-être posée. Elle mesure 1 m. 80 de long sur 0 m. 70 et 0 m. 40. Sur sa face supérieure (elle n'a pu être retournée, en raison de son poids), des caractères sont gravés en creux, analogues à ceux de l'alphabet lybique.

A trois ou quatre kilomètres de l'Henchir-Zazia, on rencontre un autre fortin non encore signalé. C'est l'henchir sans nom, situé près

[1] Guérin, *Voyage archéologique*, t. I, p. 239.

de l'Oued-Melah; cette construction mesure environ 12 mètres sur 15 mètres; de nombreuses tombes arabes l'entourent.

De ce point, on distingue vers l'Ouest l'Henchir-Zazia, vers l'Est l'Henchir-el-Hasnam.

Le nom de ce dernier henchir a été traduit par Guérin la *Ruine des idoles;* mais il faut remarquer que les indigènes entendent par El-Hasnam non seulement les statues, ou idoles, mais toutes les pierres hautes et étroites encore debout. Cette ruine mérite toutefois l'attention, non en raison de sa dénomination actuelle, justifiée par les nombreux *saxa quadrata* encore en place, mais par sa disposition nettement définie. Sur un petit mouvement de terrain à peine plus élevé que les alentours s'élevait une bâtisse rectangulaire, tout autour de laquelle une cour ou un fossé était limité par un mur d'enceinte dont les ruines ont formé un léger exhaussement du sol. C'était donc sinon un *castellum*, au moins une habitation mise à l'abri d'une surprise. Dans le prolongement de la diagonale Nord-Ouest–Sud-Est, et à portée de trait, une autre construction, plus petite, tombeau ou margelle de puits ruinée.

A 3 kilom. 500 environ d'Henchir-el-Hasnam, dans la direction de l'Est, se trouve la ruine de l'Oued-Hadj-Mohammed, qui a été déblayée presque en totalité.

Les indigènes la désignent sous le nom d'Henchir-Remtia, comprenant un fortin, une grande citerne et un tombeau, situés dans la plaine allongée qui sépare la chaîne du Tebaga du massif parallèle appelé Doueïa.

Sa position ne paraît pas avoir été choisie dans un but exclusivement militaire, mais plutôt pour établir une communication entre El-Hasnam et l'Henchir-Guedah-el-Oudad, et aussi pour constituer une aiguade, au milieu de terrains relativement fertiles.

Le fortin (fig. 1) a la forme d'un carré presque parfait (11 m. 60 sur 11 m. 75); ses faces, sauf celle de l'Est, sont intactes à leur base, sur une hauteur variant de 0 m. 50 à 2 mètres; les angles ainsi que les points d'attache des murs intérieurs sont formés de blocs soigneusement taillés, donnant appui à une maçonnerie en petits moellons appareillés et rejointoyés.

Autour de cette construction, le sol avait été aplani dans un rayon de 10 mètres, au niveau du couloir d'entrée, et les déblais, reportés à cette distance, formaient une levée de terre limitant ainsi une esplanade.

Sur la face Sud, un couloir de 1 m. 44 d'ouverture et de 2 mètres de long aboutissait à la porte A, donnant, seule, accès à l'intérieur, et dont les montants et le seuil sont encore en place; à défaut de la hauteur inconnue de cette porte, sa largeur, de moins d'un mètre, indique qu'elle n'était pas destinée à des cavaliers, mais pouvait cependant être franchie par des animaux de selle ou

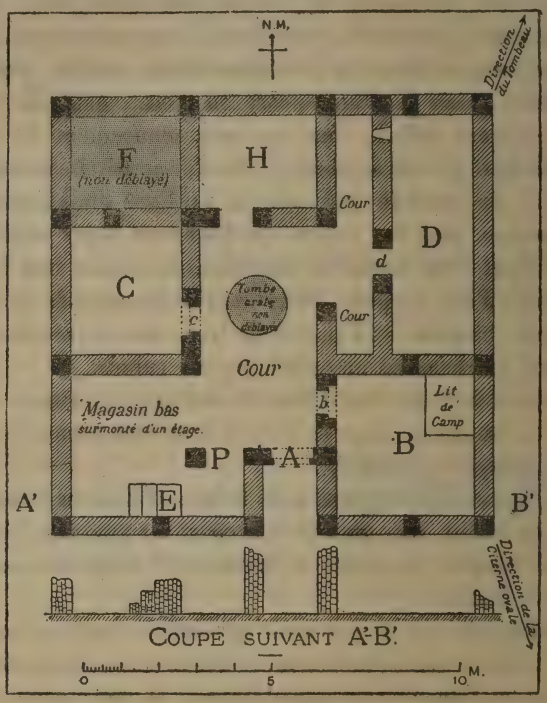

Fig. 1. — Ruines d'Henchir-Remtia.

de trait; elle s'ouvrait vers l'intérieur, en pivotant sur un axe vertical, adhérent à la porte, et dont le logement inférieur est creusé dans le seuil, système primitif de fermeture qui est resté en usage chez les indigènes; une rainure également taillée dans la pierre du seuil et aboutissant au logement du pivot permet, en l'inclinant, de mettre la porte en place et de la décrocher en cas de besoin; des loquets horizontaux, dont on voit encore les logements, assuraient la fixité de la porte, dont la résistance à une poussée extérieure était garantie par de solides barres de fer; de nombreux morceaux de ces derniers ont été retrouvés sur le seuil même.

Une fois la porte A franchie, on se trouvait dans une cour de forme rectangulaire sur laquelle s'ouvraient les diverses chambres. A droite une porte *b*, munie des mêmes moyens de fermeture que la porte A, mais un peu plus étroite, donnait accès dans la chambre B. Se fermant de l'intérieur, elle se composait de quatre planches verticales, mal menuisées, dont le frottement sur le sol a produit des stries très nettes, attestant un long usage. Dans le coin Nord-Est de cette chambre de 3 m. 70 sur 3 m. 85, le sol est surélevé sur une superficie cimentée de 1 m. 60 sur 1 m. 50, dont les bords sont eux-mêmes en saillie; lit de camp un peu court, fond de réservoir, ou, simplement, table destinée à placer des provisions à l'abri de l'humidité?

La cour centrale, déblayée complètement, à l'exception de l'emplacement d'une tombe arabe, récente, qui a été respectée et se trouve actuellement à 2 mètres au-dessus du sol environnant, était doublée vers la droite d'un couloir long et étroit sur lequel s'ouvrait la chambre D, intéressante seulement par l'existence de la partie inférieure d'une fenêtre prenant jour sur le couloir.

Les extrémités Nord et Sud de ce dernier servaient de cuisine, à en juger par les matières animales trouvées à la surface du sol ancien. Dans la chambre H, communiquant avec la cour par une baie, les cendres de végétaux (bois, graines de blé, etc.) sont nombreuses, ainsi que dans la chambre C, dont le sol était recouvert d'une sorte de fumier, et dans la cour centrale où l'on a, de plus, trouvé des débris de fer, des clous, un lingot de plomb mélangé de sable, et des débris de planches paraissant provenir de troncs de palmiers. Dans les murs C, les moellons calcaires sont remplacés par de larges briques de plâtre semblables à celles que les indigènes ont longtemps employées, et qu'ils appellent *gâleb;* fabriquées sur place, elles ne portent pas d'empreinte spéciale ni de marque, mais quelquefois un demi-cercle ou un ovale tracé par le doigt.

Dans les parties du fortin décrites plus haut, rien n'indique s'il possédait, ou non, un étage; dans l'angle Sud-Ouest au contraire, on voit nettement l'existence d'un rez-de-chaussée surélevé, sous lequel, au niveau de la cour, régnait un cellier ou un magasin. Les murs extérieurs et le pilier P supportaient, à 1 mètre ou 1 m. 40 au-dessus de terre, des solives sur lesquelles s'appuyait le plancher, ou un carrelage en briques de plâtre; car aucune trace de fragment

de voûte ou de voûtelette n'a été trouvé dans les déblais. On ne peut non plus assigner à ce plancher une hauteur supérieure à 1 m. 40, car le bloc de maçonnerie qui forme les trois escaliers est intact; il devait seulement porter à son sommet une quatrième marche, de même largeur que les premières, et ayant, comme elles, de 0 m. 26 à 0 m. 30 de hauteur.

Si le pas de la porte avait également cette saillie, on obtient la hauteur totale de 1 m. 40, ne supposant pas l'existence d'autres degrés en charpente. De toute façon, cette chambre haute surveillait et commandait le couloir d'entrée de l'ouvrage.

Bien qu'on n'ait pas trouvé trace d'autre escalier, il faut supposer qu'un étage, ou un rez-de-chaussée surélevé, existait presque partout, et au moins dans toute la partie Ouest, car les *saxa* qui surmontaient les piliers (d'angles ou d'attache) encore en place, sont fort nombreux et indiquent, pour la hauteur totale des murs, au minimum, 4 mètres. La présence de ces gros blocs, à la surface du sol moderne, montre en outre que si le *burgus* a été détruit par l'incendie, il n'a pas été rasé ensuite; les charpentes se sont effondrées; à la longue le sable a nivelé l'intérieur, mais ce n'est que bien des siècles plus tard que les intempéries ont fait tomber d'abord les murs en moellons et enfin les piliers de grand appareil.

Aucun des nombreux débris de poterie retirés de ces ruines ne présente d'intérêt épigraphique ou artistique; leur pâte est même généralement assez grossière; on notera seulement une *cupula*, en terre grisâtre, trouvée intacte au pied du pilier P. Elle était fermée au moyen d'un couvercle en poterie, qui ne lui était pas destiné, et elle renfermait une certaine quantité de graines assimilables à de la semence d'oignon et ayant conservé leur forme très nette, quoique noircies et carbonisées.

A Remtia, dont les déblais n'ont pu, il est vrai, être passés au crible, même pauvreté que dans toute la région du Dahar au point de vue numismatique; en tout, deux petits bronzes rongés et méconnaissables, sans intérêt.

Du tombeau situé à 210 mètres au Nord-Nord-Est d'Henchir-Remtia, rien à dire, si ce n'est que sa base mesurait 3 m. 40 sur 2 mètres; il n'en reste que les fondations, dont les angles, formés de blocs équarris, donnaient appui à des faces médiocrement bâties. Les débris actuellement existants n'indiquent pas une hauteur totale

de plus de 1 m. 50, pour ce monument, fouillé et détruit à une époque très ancienne.

Pas trace d'hypogée, de mobilier funéraire, ni de médaille.

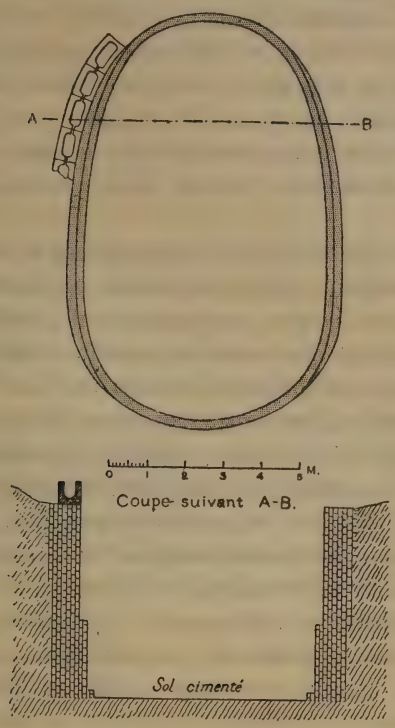

Fig. 2. — Citerne d'Henchir-Remtia.

La citerne est plus intéressante, par sa forme peu usitée, tenant le milieu entre l'ellipse écrasée et l'ovale. Plusieurs auges communiquant entre elles par un canal cylindrique, taillées à la partie inférieure de leurs parois, avaient fait supposer en cet endroit l'existence d'un point d'eau, hypothèse confirmée, en 1902, par le déblaiement presque complet de ce vaste réservoir, d'une contenance de 300 à 350 mètres cubes (fig. 2). Il recueillait les eaux de pluie des terrains compris entre l'Oued-Hadj-Mohamed et son affluent de droite; peut-être aussi était-il mis en communication temporaire avec le lit de l'affluent venant des contreforts du Djebel-Tebaga.

Ce réservoir mesure 10 m. 80 de grand axe à sa partie supé-

rieure, qui affleure encore à la base des cinq auges restées en place. Trois mètres plus bas, on rencontre une saillie de 0 m. 15, régnant sur les deux grands côtés de l'ellipse, qui se trouvent ainsi renforcés; puis à 1 m. 80 au-dessous de la précédente, c'est-à-dire à 0 m. 20 au-dessus du fond du bassin, une seconde ceinture de 0 m. 12 fait tout le tour de la maçonnerie. Les parois sont édifiées en petits moellons soigneusement appareillés; le plafond en ciment est encore intact, mais l'enduit qui garnissait toute la maçonnerie ne subsiste plus que sur une hauteur de 0 m. 50 à 1 mètre au-dessus de ce plafond.

L'absence de tout pilier et de tout élément de voûte porterait à croire que le réservoir-citerne de Remtia était bâti à ciel ouvert, car sa forme et sa largeur ne permettaient guère la construction d'un dôme; toutefois les nombreux moellons taillés sur le même modèle que ceux des parois et trouvés soit dans les déblais, soit autour de la citerne, amènent à penser que ces parois étaient surmontées de murettes destinées à arrêter les apports de sable, et que sur ces murettes reposait une charpente légère arrêtant les rayons du soleil pour éviter une trop rapide évaporation.

Au point de vue des circonstances de destruction, la citerne, pas plus que le poste de Remtia qui la défendait, ne paraît avoir été ruinée systématiquement. Si, en effet, à la surface, les moellons et quelques gros blocs (provenant vraisemblablement d'une chambre et d'une porte d'accès) sont assez nombreux, ils deviennent, au contraire, de plus en plus rares au fur et à mesure de l'enlèvement des déblais.

De Remtia, en regardant vers l'Ouest, on aperçoit Henchir-Guedah-el-Oudad, ruine analogue, située à un peu plus de 3 kilomètres de la précédente, paraissant un peu plus petite (9 mètres de côté environ) et plus délabrée. Les pierres gisant sur le sol actuel ont, seules, été retournées, et sans succès. A 100 mètres au Nord et à 200 mètres à l'Est, deux petites buttes recouvrent peut-être aussi des vestiges anciens.

En continuant à se diriger vers Ksar-Benia, on traverse, à 8 kilomètres au Nord-Est d'Henchir-Guedah-el-Oudad, une ligne de collines séparant le bassin de l'Oued-Bou-Gorfa de celui de l'Oued-Chebib. La carte au 1/200,000e y indique un *oppidum*, connu dans la région sous le nom d'Henchir-Chebib, et analogue aux précédents; il a environ 10 mètres de côté, autant que permettent d'en

juger le sable qui l'a recouvert, et le mauvais état des pierres de surface rongées par le vent.

Seule sa situation est à noter; elle a été choisie obligatoirement pour prendre vue sur Guedah-el-Oudad à l'Ouest, en même temps que sur Guedah-el-Baguel à l'Est. Ce dernier henchir, situé à environ 7 kilomètres du précédent, a été décrit par Tissot[1], de telle façon qu'il faut supposer, ou une erreur dans ses notes, ou l'existence dans la même région d'une autre ruine du même nom, qui n'a encore pu être trouvée et serait située au Nord-Est de Ksar-Benia, tandis que l'Henchir-Guedah-el-Baguel, dont il est question ici, est à plus de 2 kilomètres à l'Ouest de ce *castellum*[2]. Il présente la plus grande analogie avec les précédents, formant un rectangle d'environ 9 mètres sur 11, et construit comme eux en moellons prenant appui contre des *saxa quadrata* placés aux angles et sur les faces, à 1 mètre ou 1 m. 50 les uns des autres; une porte est encore visible sur la face Sud, et des débris d'auges dans l'intérieur. Quant au puits romain comblé, indiqué sur la carte au 1/200,000e, il n'a été possible jusqu'ici d'en trouver trace ni sur le terrain, ni dans les souvenirs des indigènes.

Benia, désigné par les indigènes sous le nom de Ksar-Benia ou d'Henchir-Ceder[3] (les terrains de labour qui l'environnent s'appelant Guedah-Ceder), est le monument militaire le plus important de la région au Sud du chott; il barrait la route commerciale de Gabès au Sahara.

La découverte de son nom romain serait donc précieuse; malheureusement, les fouilles exécutées en ce point ne l'ont pas encore fait connaître.

Aux environs de ce *castellum*, il ne paraît pas avoir existé de centre important de population; on a reconnu seulement la présence de citernes[4], de tombeaux et de postes de surveillance placés à

(1) *Géogr. comparée de l'Afrique*, t. II, p. 689.

(2) Tissot fait de son Henchir-el-Baguel la *Timezegeri Turris* de la Table de Peutinger; mais sa thèse ne peut convenir à la situation de l'Henchir-el-Baguel décrit ici. On peut noter aussi que le mot *Timezegeri Turris* se rapproche beaucoup du nom de Tamezred, village et montagne du massif de Matmata, et que les indigènes prononcent, en berbère, Temezihrt.

(3) *Ceder*, jujubiers sauvages.

(4) D'après des renseignements recueillis chez les Beni-Zid (Henchir-Ceder est sur le territoire de cette tribu, du Contrôle civil de Gabès), des fouilles ont été

cheval sur la grande *clausura* déjà connue; c'est au pied de l'un de ces derniers, situé sur un mamelon, à environ 1,000 mètres du *castellum*, que se réunissaient jadis et que passent encore les diverses routes du Sahara, conduisant à Tacape et aux *Aquae Tacapitanae*. On peut même se demander pourquoi le *castellum* lui-même n'avait pas été placé en ce point, au lieu d'être édifié, en contre-bas, sur les dernières pentes d'une montagne qui le dominait et gênait ses vues, au point de rendre nécessaire la construction sur le sommet, à 300 mètres de distance, d'un autre poste-vigie [1].

Le plan de l'ouvrage (fig. n° 3) en montre le tracé, et il en ressort tout d'abord qu'il n'était pas flanqué de bastions à ses quatre angles et de demi-bastions sur ses faces. Il faut diviser en deux catégories les bastions et autres flanquements indiqués sur le sol actuel par des blocs identiques. Tandis que les bastions Est, Sud et Ouest sont reliés à la maçonnerie de l'enceinte, de telle façon qu'ils faisaient forcément partie intégrante de celle-ci, les autres, au contraire, lui ont simplement été accolés à une époque postérieure; on ne les a pas représentés sur le plan, sauf le demi-bastion C de la face Sud-Ouest, marqué en pointillé en raison de son état de conservation, mais qui primitivement ne faisait pas partie du tracé.

Contrairement aussi à l'opinion de Tissot, le *castellum* ne possédait qu'une seule entrée, placée au Sud-Est, et qui a été entièrement fouillée.

Son ouverture totale est de 4 m. 35, comme le passage qui la prolonge, mais utilisable par les chars seulement sur 2 m. 35, en

exécutées, il y a quelques années, par des indigènes de cette tribu, dirigés par un cavalier du gouverneur de l'Arad. Le travail ne paraît pas avoir porté sur l'intérieur du *castellum*, mais sur les citernes situées presque en face de l'entrée. Une d'elles a été en partie décomblée par ces travailleurs.

[1] Henchir-Ceder, bien qu'éloigné de la mer seulement de 55 kilomètres à vol d'oiseau, est soumis déjà au climat saharien. En janvier 1902, le thermomètre y a marqué, plusieurs jours de suite, 2, 3 et 4 degrés sous zéro, à 7 heures du matin; les récipients d'eau étaient couverts d'une couche de glace de 2 centimètres d'épaisseur. On s'expliquerait donc facilement qu'on ait placé une maison de plaisance à l'abri du vent, mais c'est évidemment une considération d'ordre différent qui a guidé le fondateur de ce *castellum* dans le choix de son emplacement. La même anomalie a déjà été constatée, pour plusieurs *castella* des bords du Rhin, par M. von Cohausen. (Cagnat, *Armée d'Afrique*, p. 677.)

raison de l'existence de deux blocs[1] terminés par une base de colonne attachée; aucun débris n'indique si cette base portait

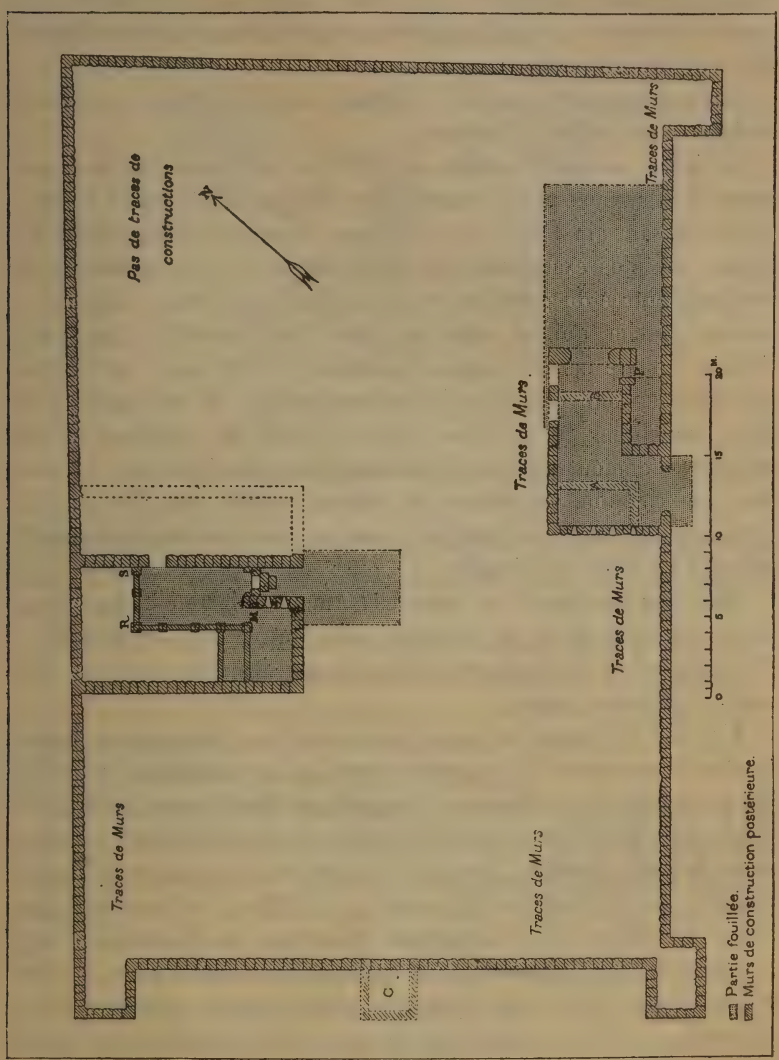

Fig. 3. — *Castellum* d'Henchir-Guedah-Ced er.

réellement une colonne; c'était plutôt une borne servant à monter facilement à cheval ou en char, comme il en existait sur les grandes

[1] Celui de droite a disparu, mais son assise reste visible.

voies partant de Rome. Cette première entrée ne possédait pas de moyens de fermeture, mais pouvait être surmontée d'un fronton formé des blocs retrouvés à proximité, soigneusement taillés et à sections obliques, ce qui leur permettait d'être maintenus en place par leur propre poids.

Cette hypothèse semble confirmée par l'existence au même endroit d'un angle de corniche.

Le large passage d'entrée, surveillé de l'intérieur par des créneaux horizontaux placés dans le mur de gauche, tournait à angle droit, laissant ainsi entre lui et le mur d'enceinte le logement du *janitor*, ou plus exactement du poste de police, pour aboutir à la véritable entrée du *castellum*, celle-ci solidement fermée. Son montant de gauche, qui est encore en place, était doublé, à l'assise inférieure, d'une borne tronquée semblable à celle qui a été décrite plus haut et dont le but est ici nettement fixé; elle ne pouvait, en effet, constituer le bas d'un fût; le profil des pilastres et ses sculptures démontrent que le linteau était porté par lui, et non par une colonne. Le pilastre de droite, tombé vers l'Est, a été retrouvé également au complet, avec sa pierre de couronnement, portant en relief une écaille.

Mais que portaient ces pilastres? Aucune pierre à taille curviligne n'indique qu'on ait surmonté cette entrée, et peut-être faut-il supposer un couronnement soutenu par des blocs formant une voûte à éléments plans.

L'espoir de rencontrer dans les décombres l'inscription placée peut-être au-dessus de la grande porte a fait continuer la fouille jusqu'au delà de la distance à laquelle sa chute aurait pu la projeter, mais inutilement. Aussi l'absence de tout fragment de texte dans la partie fouillée, bien que la position du pilastre de droite indique que la chute s'est produite vers l'Est, fait conclure que cette inscription et les sculptures du dessus de l'entrée ont été enlevées de leur lieu de chute et utilisées sans doute dans une des restaurations subies par Benia. La preuve de ces retouches malheureuses se trouve dans le mur B, marqué en pointillé sur le plan, et qui a été détruit, sa construction étant notoirement postérieure; c'est de son assise inférieure (il n'avait d'ailleurs plus que 1 mètre de haut) qu'a été retiré le chapiteau représenté à la figure 4, et qui, par l'analogie des motifs, paraît appartenir à la décoration de la porte d'entrée, sans que sa position soit bien définie; ce ne

pouvait toutefois être un chapiteau. Le travail est fin, d'un relief bien accentué, notamment aux volutes; l'angle de gauche, a été retrouvé à peu de distance et s'adapte exactement sur la cassure de ce bloc, dont une face seulement est ouvragée.

Fig. 4. — Chapiteau trouvé à Henchir-Guedah-Ceder.

Si le dessus de l'entrée ne peut être reconstitué actuellement, son seuil, qui est intact, fournit au contraire des renseignements intéressants.

Entre les deux bornes-montoirs, l'ouverture utile a 2 m. 40, avec un seuil formé de trois dalles. Elles affleuraient au sol naturel, celles de 0 m. 75 donnant passage aux roues des chars, tandis que celle de 0 m. 90 présentait une saillie contre laquelle venait prendre appui la porte de bois lorsqu'elle était fermée.

Les dalles de 0 m. 75 n'ont pas servi assez longtemps pour que les roues aient, comme à Pompéi, par exemple, creusé des ornières; mais leur usure indique cependant un long usage. Celle de 0 m. 90 a conservé les deux encoches dans lesquelles s'enfonçaient les deux tiges verticales de fer assurant la fixité de la porte fermée.

Celle-ci avait deux battants dont les pivots verticaux se logeaient dans les pierres d'angle, encore visibles au même niveau que les dalles du seuil. Enfin des poutrelles horizontales logeant leurs extrémités dans des matrices taillées dans les murs latéraux achevaient de garantir la puissance défensive de cette grande entrée donnant passage aux cavaliers et aux chars.

Les piétons devaient d'ordinaire entrer dans le *castellum* par la petite porte P du poste de police; elle est encore debout, et son

dispositif indique qu'ici toute considération artistique a été laissée de côté pour rechercher un seul but, la résistance; les murs sont renforcés et, derrière la porte, des rainures taillées verticalement dans leur épaisseur permettaient de placer de champ, derrière la porte, une pile de madriers formant barricade. Enfin, en avant de cette même porte, un second dispositif analogue, permettait encore de doubler cette barricade, lorsqu'une attaque était prévue à temps. Une longue dalle formait linteau.

Une fois l'entrée du *castellum* franchie, on se trouvait dans une vaste cour, dont les angles Est, Ouest et Sud étaient occupés par des constructions, l'angle Nord restant libre, et, vers le milieu de la face Nord-Ouest, s'élevait le réduit, assurant, grâce à son relief, le flanquement de cette face dépourvue de bastions. Il comprenait le logement de l'officier commandant le *castellum*.

Toute la superficie teintée sur la figure 3 a été fouillée jusqu'au sol vierge, sur une profondeur variant de 0 m. 75 à 1 m. 50. La partie droite de l'édifice figurée en pointillé n'existe plus et n'est plus indiquée que par une assise inférieure assez nette, les blocs des assises supérieures ayant été employés dans la restauration de la partie de gauche ou laissés à l'endroit où ils étaient déjà tombés à l'époque lointaine de la restauration (milieu du VIe siècle vraisemblablement). Les murs actuellement debout ont encore 3 mètres de hauteur en moyenne, mais si les premières lignes horizontales de blocs sont parfaitement régulières, comme sur tout le pourtour de l'enceinte, celles du haut présentent au contraire des irrégularités choquantes, imputables seulement à des Byzantins, coutumiers de cette malfaçon constatée dans de nombreuses constructions du Nord de l'Afrique, ou à des Arabes, s'ils avaient édifié quelque œuvre durable dans la région Sud. C'est cette double considération qui porte à attribuer aux soldats de Justinien la restauration d'Henchir-Ceder et, par suite, la perte des inscriptions anciennes vainement recherchées.

De ce qu'ils ont réédifié, rien ne subsiste qui soit à noter, sauf l'idée elle-même de rétablir une forteresse sur la voie naturelle conduisant de *Tacape* au Sahara; aucun indice jusqu'à ce jour n'a montré que leur effort ait porté sur d'autres points du *limes* tripolitain, mais le passage de Benia était tout naturellement indiqué comme premier emplacement à défendre. De l'œuvre romaine primitive, il ne reste visible que le rez-de-chaussée. On pénètre dans

le bordj par un couloir non couvert de 2 mètres de large, au fond duquel deux marches conduisent à la porte d'entrée, qui n'a que 0 m. 85 d'ouverture et moins de 2 mètres sous la clef de voûte, celle-ci de plein cintre. L'organisation défensive est semblable à celle de la porte P, décrite plus haut. En outre, du côté gauche du couloir, des créneaux horizontaux, situés à 0 m. 60 du sol, permettaient à des archers à genoux ou à des hastaires, placés à l'intérieur, d'atteindre les assaillants. Ces créneaux, très larges du côté intérieur (0 m. 50 sur 0 m. 30), n'avaient, au contraire, sur le couloir qu'une section de 0 m. 15 sur 0 m. 05.

La porte s'ouvrait sur un *atrium* qui a conservé en grande partie sa disposition primitive; il a été fouillé ainsi que les chambres Sud-Ouest, le couloir d'entrée et une superficie de 27 mètres en avant de ce couloir. Cet *atrium* était entouré de piliers de grand appareil, S, R, N, M, portant de longs blocs formant à la fois linteaux de portes et supports de plancher du premier étage; ils sont tous restés en place, grâce à leur poids, et l'un d'eux, partant du pilier R, n'a pas moins de 2 m. 75 de long; la large baie qu'il recouvre devait donner accès dans la chambre Nord, non déblayée, qui était sans doute une écurie, à en juger par l'existence d'une auge restée en place, en S, et posée à 0 m. 70 au-dessus du sol; des morceaux de plusieurs autres ont été retrouvés à proximité.

La porte M, très basse (1 m. 66), donnait accès (larg., 0 m. 90) dans la chambre où se tenaient les défenseurs de l'entrée; une autre baie en N (larg., 1 m. 10) conduisait dans une sorte de couloir fermé à droite et à gauche par des murs non appareillés et qui ont subi des remaniements; quatre grosses dalles, actuellement déplacées, devaient constituer des degrés et font penser qu'on est en présence des restes de l'escalier conduisant au premier étage.

De ce dernier, dont l'existence n'est pas douteuse, rien ne subsiste; les décombres mêmes, abstraction faite des blocs provenant des gros murs, sont peu volumineux; on peut en déduire que toute cette partie du réduit a été entièrement déblayée à l'époque byzantine, puis incomplètement et sommairement restaurée; le premier étage n'a même peut-être pas été relevé.

Pour achever la description de l'Henchir-Ceder, dont une partie seulement a été fouillée, il faut mentionner encore les traces des diverses constructions qui, à l'intérieur, prenaient appui contre le mur d'enceinte et servaient de magasins et de logement pour la

troupe. En dehors des sculptures décrites plus haut, il n'a été relevé dans les 150 mètres, au moins, pelletés au cours de cette fouille, que deux ébauches dues au ciseau, un serpent en relief sur la tranche d'une pierre taillée en tronc de pyramide quadrangulaire et un phallus en creux ébauché sur un bloc.

Comme document numismatique, il n'a été trouvé qu'un mauvais petit bronze très rongé, au revers duquel on croit distinguer un soldat appuyé à gauche sur sa lance, et portant sur sa main droite un globe où on lit : [S]*pes* [*R*]*e*[*ip*]*u*[*blicae*].

C'est à côté du Ksar-Benia qu'on rencontre la muraille en ruines barrant la route entre le Djebel-Matmata et le Tebaga, qui a été considérée tantôt comme une ligne de défense, tantôt comme une voie romaine. Bien que son profil en travers ait été arrondi par le temps, il ne permet pas de soutenir la seconde hypothèse, qui serait en outre détruite par l'examen du profil en long; mur de défense, il aurait pu l'être, mais plutôt encore une ligne de démarcation de territoire, analogue au fossé qui, dans le Nord, sépara le royaume numide de la province romaine.

En résumé, la route Kebilli-Gabès par le Sud du Tebaga, étudiée jusqu'à Benia, ne montre dans sa première partie aucune ruine de caractère militaire [1]. A partir d'Henchir-el-Hasnam, changement complet; on trouve un poste, nous dirions un bordj, tous les 4 ou 5 kilomètres. Autre particularité frappante : il n'existe plus un seul point d'eau permanent sur tout ce parcours. Cette double observation permet donc de penser que :

1° Les Romains avaient des puits dont on a oublié l'emplacement, mais qui peuvent être retrouvés, notamment à Henchir-el-Hadj-Mohammed;

2° La sécurité de la ligne El-Hasnam, Henchir-el-Hadj-Mohamed, Guedah-el-Oudad, Guedah-el-Baguel (Benia), avait nécessité la construction de nombreux postes de protection. Cette ligne a donc dû être, à un moment donné, particulièrement menacée, et, par suite, être une première ligne.

[1] On ne peut citer que pour mémoire les deux endroits marqués R. R. sur la carte, au Sud de cette route, l'un entre l'Oued-Dzou et Bir-Agareb, l'autre à l'Ouest du Djebel-Doucïa; leur caractère romain n'est pas démontré. Henchir-Bougorfa, situé au Sud-Est de Guedah-el-Oudad, a, au contraire, beaucoup d'analogie avec ce poste et ses voisins; il possède un puits romain très profond, mais sans eau.

II. La voie de *Thelepte* à *Tacape* par Nepte, qui figure à la Table de Peutinger, contournait le lac Triton; elle donne les indications suivantes :

D'*Aggar-Sel-Nepte* à *Aggar-Sel*, CXV milles;
D'*Aggar-Sel* à *Puteus*, XIV milles;
De *Puteus* à *Mazatanzur*, VII milles;
De *Mazatanzur* à *Timezegeri Turris*, VI milles;
De *Timezegeri Turris* à *Aves*, X milles;
D'*Aves* à *Tacape*, XIX milles;

Soit un total de 171 milles, chiffre inférieur à la réalité, en raison du détour considérable par le Sud du Chott-Djerid. La longue distance de CXV milles, sans aucun point intermédiaire, entre *Aggar-Sel-Nepte*, identifiée à Nefta, et la station suivante d'*Aggar-Sel* indique que ce parcours devait être, autrefois comme aujourd'hui, un désert; aucune trace de ruines romaines n'a d'ailleurs encore été signalée sur la rive Sud du Chott-Djerid. Aucun indice, par conséquent, n'existe pour retrouver dans cette section les points de passage de la route, laquelle a dû d'ailleurs varier avec la consistance du terrain sur les bords du chott et avec le déplacement des dunes. On peut remarquer d'ailleurs que cette section de route n'était pas une voie de grande communication; le seul moyen pratique de se rendre de *Tacape* à *Nepte* était, autrefois comme aujourd'hui, de gagner *Tamallen* et *Thuzurus*, puisque le chott était déjà impraticable dans sa grande largeur, comme le prouve la Table en faisant décrire à la route un arc de cercle de CXV milles, pour le tourner.

La route se dirigeant de *Nepte* vers le Sud du chott ne pouvait avoir d'autre utilité que de relier cette ville à la grande voie commerciale qui n'a pas été déplacée depuis, et qui joint Gabès au Sahara algérien, par Douz et El-Oued-Souf.

Le raccord se faisait à un point indéterminé, à partir duquel seulement on se trouvait sur la route qui doit être étudiée ici.

A côté du village actuel de Sabria existent des ruines assez étendues, entièrement recouvertes par la dune, mais les quelques traces de maçonnerie et les débris de poteries qui y sont visibles ne permettent pas de supposer là un établissement romain. En suivant en ligne droite la direction Sabria-Douz, on rencontre à 1 kilomètre au Sud-Ouest de Bir-Hachana (eau potable), sur le flanc Est d'une dune blanche plus élevée que ses voisines, les ruines, recouvertes

de sable, de diverses constructions. L'une d'elles présente au niveau du sol actuel le tracé d'un bâtiment ayant environ 18 mètres de long et 8 mètres de large dans sa partie visible.

La maçonnerie, sans être soignée, est supérieure à celle des constructions indigènes modernes, au moins pour l'alignement des murs; les matériaux sont les mauvaises pierres plâtreuses qu'on peut partout extraire du sol du Nefzaoua; elles sont assemblées au plâtre. Rien dans ses ruines n'indique une origine romaine. Les indigènes, qui les désignent sous le nom de Tinezez, mot d'allure berbère, croient qu'il a existé autrefois un souk à cet endroit, et expliquent l'étymologie de ce nom par le fait que quelqu'un aurait dit un jour *Souk et Tinezez*, « le marché des figues est fini[1] » (سوق التين زاز). C'est plutôt un jeu de mot qu'une explication.

Le gisement n'est cité que pour mémoire.

Les villages d'El-Kalaa, où Tissot place l'*Aggar-Sel*, et de Douz, son voisin, sont au contraire construits sur les débris d'établissements romains qui ne sont toutefois plus appréciables maintenant. Lorsque fut construit en 1887 le bordj des Affaires indigènes de Douz, sur une petite hauteur à 500 mètres au Sud du village, on trouva, paraît-il, en creusant ses fondations, d'assez nombreuses petites monnaies impériales.

Sur la route, longue de 45 kilomètres, qui conduit de Douz à Bir-Ghezen, on ne signale aucun point intéressant; l'hypothèse de Tissot, plaçant le *Puteus* de la Table à Bir-Abdallah, aujourd'hui abandonné parce qu'il ne donnait qu'une eau sulfureuse imbuvable, doit être écartée pour ce motif. On pourrait peut-être chercher cette station au lieu dit : Kesseur-Tebria (5 kilomètres Nord-Ouest de Bir-Abdallah), colline recouvrant quelques ruines et présentant un affaissement du sol qui fait penser à un puits effondré.

Bir-Ghezen ou Bir-Bou-Tenna[2], puits romain restauré, Bir-Sidi Mohamed-ben-Aïssa, dont l'emplacement a disparu sous le sable, et Merkeb-ed-Diab, forment un groupe où on retrouve des traces non douteuses de l'occupation romaine. L'emplacement de Merkeb-ed-Diab est d'ailleurs particulièrement favorable pour un poste

[1] Dans le Sud Tunisien, les indigènes prononcent souvent *Zim* au lieu de Djim. Ici زاز est mis pour جاز.

[2] Bir-Bou-Tenna pourrait signifier «puits de l'Écho», de la racine طن, *bourdonner, produire un son;* mais ce puits ne présente pas cette particularité et son nom n'est sans doute pas d'origine arabe.

d'observation; car de ce mamelon on a des vues très étendues vers le Sud, et, en même temps, il commande les vallées des oueds descendant du Nord-Est, qui viennent se réunir à ses pieds, dans la grande dépression de l'Oued-Hallouf. Il est naturel aussi que cette situation privilégiée ait donné naissance à une agglomération de quelque importance, alimentée en eau par un système de barrages dont l'un a subsisté : c'est l'Henchir-Sedd (Henchir-Saïd de la carte) qui a été étudié par P. Blanchet[1]. Mais les ruines dites de *Sidi-Mohamed-ben-Aïssa* sont actuellement recouvertes de dunes mouvantes d'une telle hauteur qu'on ne peut chercher pour le moment à les interroger sur leur identification à *Mazatanzur*.

C'est à Bir-Bou-Tenna que M. de Mas Latrie place l'*Ecclesia Putiensis* qu'il rattache à la Byzacène.

A partir de Merkeb-ed-Diab, la route suivie, qui était orientée Ouest-Est, s'infléchit fortement vers le Nord. C'est dans cette partie que l'on rencontre le seul ouvrage qui intéresse vraiment le sujet étudié : l'Henchir-Khanefi, nommé à tort «Khanzir» sur la carte, et que Tissot n'a pas mentionné.

Construit sur la plate-forme inclinée vers le Sud-Ouest d'une colline rocheuse isolée, son horizon, très vaste, s'étend vers le Nord-Ouest au delà d'Henchir-Bou-Gorfa, vers le Sud-Est jusqu'à Bir-Zoumit; en outre, à 4 kilomètres du Sud-Ouest, on aperçoit l'Henchir-Sedd, barrage déjà connu.

Il a la forme d'un rectangle de 31 mètres sur 25 m. 40 (fig. 5), sans flanquements, avec entrée unique sur la face Sud, côté le plus facilement accessible aux cavaliers; il ne semble pas qu'une route (elle n'aurait pu être construite qu'en lacets) ait été ménagée pour donner à des chars accès au *castellum;* ils ne pouvaient pas en tous cas y pénétrer, le couloir d'entrée paraissant avoir eu seulement 1 m. 50 de large, la porte elle-même située à l'extrémité gauche de ce couloir ne laissant que 1 m. 35 pour le passage, et étant en outre précédée d'une marche. En revanche, la cour centrale est entièrement entourée de bâtiments indiquant une garnison normale plus dense, sinon plus nombreuse que celle d'Henchir-Ceder.

Toute l'enceinte est encore visible, ne laissant subsister aucun doute sur le tracé général; la partie du mur située à droite de

[1] P. Blanchet, dans *Enquêtes sur les Installations hydrauliques*, I, p. 25 et suiv.

l'entrée est détruite, y compris la fondation; la fouille a permis de constater que tout ce pan de mur était tombé d'une seule pièce, en pivotant autour de sa base; la même remarque peut être faite pour l'angle Sud-Ouest, avec la différence que les deux ou trois assises inférieures sont restées en place.

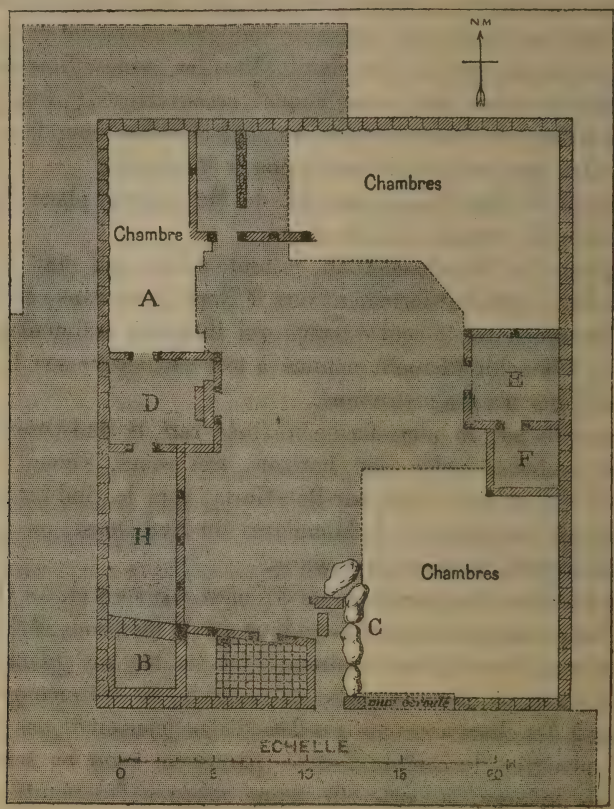

Fig. 5. — *Castellum* d'Henchir-Khanefi.

Si on observe en outre que le mur *a*, *b*, était couché directement sur le sol primitif, et que les décombres provenant des chambres ainsi que le sable apporté par le vent l'ont recouvert par la suite, il faut admettre que sa chute est due à un travail humain contemporain de l'abandon de la forteresse, ou peut-être même antérieur, si cette brèche a été pratiquée par un assaut.

Ce n'est pas sans motif d'ailleurs que le travail de destruction s'est attaqué aux fondations elles-mêmes, car elles étaient le point faible de ce *castellum*, aux murs parfaitement bâtis en grand appareil. La face Sud de l'ouvrage est construite sur un sol très incliné, ce qui a amené naturellement à faire des fondations en gradins; à droite de l'entrée, la roche non seulement affleurait, mais formait un ressaut qui fut laissé en saillie au-dessus du sol extérieur et sur lequel les assises prirent directement appui.

Cette disposition, qui fut fatale au *castellum*, parce que la roche naturelle était moins homogène que les blocs soigneusement choisis et taillés qui la surmontaient, est encore visible le long du côté droit du couloir d'entrée. Là la roche naturelle dépasse notablement le sol; là aussi, le mur qui la surmontait s'est écroulé.

Le couloir était fermé à son extrémité, et la porte, précédée d'une marche, s'ouvrait à gauche, large seulement de 1 m. 35; sur ses montants et son linteau tombés dans la cour, aucune trace de sculpture ni d'inscription, mais sur la tranche d'une dalle trouvée avec ces débris, un *phallus* représenté en relief et d'une longueur totale de 0 m. 28. C'est le seul motif de sculpture, avec un lièvre également en relief, figuré assis, sur le petit côté d'un autre bloc, qui ait été trouvé à Khanefi, dans l'énorme quantité de déblais qui en ont été sortis (300 ou 400 blocs), ou qui ont été fouillés (des centaines de mètres cubes).

On peut donc constater que toute idée artistique, toute ornementation, avait été laissée de côté dans l'édification de ce *castellum*, malgré son importance, malgré l'effectif nombreux de sa garnison. On a dit que, sur tout le pourtour intérieur, des chambres s'appuyaient au mur d'enceinte. Quelques-unes (les autres n'ont pas été fouillées) présentent des particularités à noter.

Celle de gauche en entrant servait vraisemblablement de salle de garde. Son sol, surélevé de 0 m. 50 par rapport au couloir d'entrée, est dallé, sauf sur une longueur de 1 m. 92, de pierres carrées de 0 m. 40 × 0 m. 40 × 0 m. 12. Elle n'est pas rectangulaire. Au cours du déblaiement, des cendres et des débris de toutes sortes ont été retirés de cette pièce, notamment des fragments de poterie dont il sera question plus loin. Elle ne paraît pas avoir eu de communication avec la suivante B située dans l'angle Sud-Ouest et dont l'affectation spéciale est bien définie.

Malgré l'épaisseur du mur d'enceinte déjà considérable, une maçonnerie supplémentaire l'augmentait et la doublait presque sur les côtés Ouest et Sud qui atteignent 1 m. 04; le sol, plus bas (de 1 m. 05) que celui de la première pièce, est complètement cimenté ainsi que les parties inférieures des parois.

C'était donc une citerne pouvant recevoir l'eau de pluie tombée sur la superficie du *castellum*, mais sans doute remplie habituellement par mesure de précaution, avec de l'eau apportée de l'extérieur, soit du barrage d'Henchir-Sedd, soit de citernes ou de puits qui n'ont pas été retrouvés. Actuellement, le point d'eau le moins éloigné est Bir-Ghezen (10 kilom. au Sud-Ouest), puits romain restauré en 1902 [1]. Le mur Nord de ce réservoir B, de faible capacité, présente une particularité à noter; sa maçonnerie n'est pas uniforme; une partie, sur une largeur de 0 m. 67, n'a pas été faite en même temps que les parties voisines; faut-il y voir une réparation exécutée à la citerne ou bien un passage donnant accès à un autre réservoir plus vaste qui serait situé sous la chambre suivante ?

Il n'a pas été possible de s'en assurer, la fouille ayant été arrêtée en ce point, faute de temps, après vingt jours de travail.

La vaste chambre H n'a donné lieu à aucune remarque intéressante, non plus que sa voisine D, si ce n'est que le sol de celle-ci est plus bas d'environ 0 m. 80 que le sol de la cour. On y descendait par trois degrés encore en place.

De D, on communiquait avec H et avec A (non fouillée) par deux portes dont les montants et les seuils existent encore.

Sur la figure 5, la partie fouillée est laissée indécise pour les murs de la chambre A, déblayés seulement du côté de la cour, parce que plusieurs murs éboulés paraissant avoir été édifiés postérieurement à ceux de cette chambre, se joignent à eux et en rendent le tracé douteux. Ils ont été laissés dans leur état actuel en attendant qu'une reprise de la fouille par l'intérieur de la chambre A permette de lever ce doute. C'est dans ces déblais indéterminés qu'ont été trouvés les deux fragments de poterie envoyés en mars 1902 à

[1] Au cours de la réparation du puits de Ghezen on a trouvé, dans les ruines d'une maison destinée sans doute à la garde de ce puits et mesurant 6 m. 20 sur 7 m. 40, plusieurs pierres de taille romaine dont l'une avait porté une inscription aujourd'hui effacée.

la Direction des antiquités de Tunisie et portant chacun un texte assez bien conservé [1].

Au même endroit viennent se rattacher aux bâtiments de l'aile Ouest ceux de la face Nord dont un seul a été déblayé. C'est une écurie dont les quatre auges sont intactes et en place. Entre chacune d'elles était dressée une belle pierre munie d'un anneau d'attache taillé en relief. Des morceaux de plusieurs autres auges semblables existaient dans la cour du *castellum*. Une fenêtre, dont les quatre côtés du cadre ont été retrouvés dans les décombres de cette écurie, l'éclairait et l'aérait; la largeur de l'appui fait penser qu'elle s'ouvrait dans le mur d'enceinte plutôt que du côté cour; ce n'est toutefois qu'une hypothèse.

Sur l'aile Est, les deux chambres centrales ont été déblayées. La plus grande, E, a sa façade en saillie sur celle de ses voisines; son seuil, plus élevé d'environ 1 m. 25, en raison de la déclivité du terrain, que le seuil de D, conduit dans une chambre sensiblement carrée dont le sol bétonné a une pente aussi accentuée que le terrain lui-même. Le logement E se complétait d'une seconde chambre F, dont le sol, également cimenté, est plus élevé d'environ 0 m. 25 que celui de E. Ni l'une ni l'autre ne communiquait avec les bâtiments voisins, mais on passait de l'une dans l'autre par une baie de 1 mètre de large, non munie de porte.

De très nombreux débris de poteries ont été trouvés dans les décombres; ils proviennent le plus souvent de grandes amphores à base conique destinées à être enfoncées dans le sol, ou bien d'ustensiles de ménage entièrement brisés. Les objets suivants méritent seuls d'être mentionnés :

a. Dans la chambre à gauche de l'entrée, un fragment de lampe portant sur sa partie supérieure, près du bec, une empreinte plusieurs fois reproduite mais dont le dessin, imprimé avant la cuisson, n'est pas très net; il paraît figurer un oiseau, canard ou pigeon.

b. Dans la même pièce, un *guttus* complètement brisé; les morceaux retrouvés presque au complet, sauf le col, ont permis de le reconstituer.

[1] *Bulletin archéologique*, 1902, p. CXLVIII et CLXXVI.

c. Dans la chambre E, un récipient à peu près intact, de forme très aplatie et assez gracieuse.

d. Dans la même pièce, les fragments d'une *patera* en pâte fine, faite dans un moule présentant des dessins en creux (sorte d'aurochs) reproduits en relief sur les bords.

Métaux. — Dans l'Henchir-Khanefi, les débris métalliques sont moins nombreux qu'à l'Henchir-Remtia et se réduisent à quelques gros clous, un crochet de fer, un mince anneau de cuivre qui se brise au toucher.

Numismatique. — Un seul bronze très petit et complètement rongé.

Aux environs du *castellum* de Khanefi on ne rencontre pas, comme à proximité de Benia, trace de constructions contemporaines de l'ouvrage.

Cependant plusieurs petites dépressions du sol à quelques centaines de mètres vers l'Est pourraient peut-être indiquer l'existence de citernes; quelques groupements informes de moellons ne présentent aucun caractère défini, sauf le plus volumineux, situé à 230 mètres au Sud-Sud-Est du *castellum* et qui a été fouillé.

Ce devait être un tombeau; mais, fouillé depuis des siècles, il n'a fourni aucun renseignement utile.

Du mamelon qui porte Khanefi, on aperçoit, à 10 kilomètres vers le Nord-Ouest, l'Henchir-Bou-Gorfa qui défendait un puits très profond, aujourd'hui sans eau, et établissait les communications entre la route saharienne et la ligne fortifiée décrite plus haut qui va d'Henchir-el-Hasnam à Benia (Henchir-Ceder).

De même, entre Khanefi et Benia, une ruine dite El-Henchir qui a donné son nom à un oued et figure sur la carte au 1/200,000e, jalonne la route. De même aussi, entre Khanefi et Bir-Agareb, et à 10 kilomètres avant ce puits, un autre poste un peu plus vaste, d'environ 16 mètres sur 17 mètres de côté, construit en grand appareil, remplissait le même rôle; les indigènes le désignent sous le nom d'Henchir-Oued-El-Magen.

Enfin, la route du Sahara, après avoir dépassé vers le Nord le massif montagneux d'Oum-Chia, détachait vers le Djebel-Matmata un embranchement sur lequel une reconnaissance a fait relever un groupe important de ruines romaines connues par les indigènes

sous le nom d'Henchir-Bel-Aïd. Il est indiqué sur la carte par le signe R. R. à l'Est de l'oued orthographié Schakim et dont le nom exact est Serârîne; on y distingue d'abord un petit fortin analogue à ceux de toute cette région, rectangle d'environ 15 mètres sur 12 mètres, puis, à proximité, d'autres constructions et des citernes; enfin, à 200 mètres vers le Nord-Ouest, les débris d'un tombeau remarquable par les bas-reliefs qui le décoraient et qui témoignent d'une recherche artistique rarement constatée dans la région du *limes*.

Malheureusement, il a été fouillé et détruit à une époque ancienne, comme tous les monuments du même genre; ses sculptures éparses sont frustes et en partie rongées par le vent.

Un examen rapide permet de relever les motifs suivants :

1° Un homme debout;

2° Peut-être un méhariste;

3° Un chasseur et un lion;

sur un bloc dont trois faces sont ornées :

4° Des dromadaires dans une attitude bizarre;

5° Des têtes d'animaux.

Il est à noter aussi que ce groupe de ruines, situé en plaine, est entouré de terres cultivables traversées par des oueds aujourd'hui ravinés qui ont leur origine dans le Djebel-Hechdel. Le principal de ces thalwegs était, à son origine dans la montagne (4 kilomètres environ au Nord-Est d'Henchir-Bel-Aïd), barré par un ouvrage hydraulique important. Il servait de réservoir d'eau de pluie et en même temps empêchait les érosions qu'un ruissellement non dirigé a produites par la suite.

Il est vraisemblable que les autres ravins avaient aussi été aménagés.

Avant de quitter le groupe d'Henchir-Bel-Aïd, exploré sommairement, il faut encore noter que sa position avait été choisie conformément à l'idée qui nous paraît avoir guidé les organisateurs de la frontière saharienne de la Tripolitaine. C'est en effet à quelques kilomètres à l'Est de ce point que commence la région difficile du Djebel-Matmata. D'Henchir-Bel-Aïd partent des chemins qui conduisent d'une part au village de Zeraoua, d'autre part à celui de Tamezred.

Ces chemins de montagnes sont évités le plus possible par les

Sahariens; aussi, à l'époque romaine, comme actuellement, Henchir-Bel-Aïd ne gardait vraisemblablement qu'un embranchement; la voie saharienne, alors comme aujourd'hui, était celle de Benia (Henchir-Ceder).

Il faut donc la reprendre à partir d'El-Henchir, mentionné plus haut, petit fortin analogue à Remtia. D'El-Henchir, un chemin de traverse encore fréquenté conduisait par la coupure de l'Oued-Melabb dans la plaine de Sidi-Guenaou et vers Gabès. Il n'a pas encore été étudié; aussi n'est-il cité ici que pour expliquer l'importance de l'Henchir-El-Hadjar, qui sera mentionné plus loin et se trouve à la fois au débouché de ce passage et sur la route principale.

Cette dernière, grande voie commerciale suivant la plaine surveillée par Khanefi, gagnait ensuite, en 10 milles romains, le *castellum* de Benia, en passant par El-Henchir comme il a été dit. Après avoir franchi la longue *clausura* qui, près de Benia (Henchir-Ceder) barre le plateau séparant le massif de Matmata de la longue chaîne du Tebaga, elle traversait une région haute coupée par les très nombreux ravins qui forment d'abord l'Oued-El-Hamma (*Aquae Tacapitanae*) se déversant dans le chott, et ensuite les oueds qui vont se jeter à la mer au Sud de Gabès.

Elle entrait donc, après Henchir-Ceder, dans ce qu'on a appelé plus haut le Tell tripolitain, région où, plus on se rapproche du littoral, plus les établissements agricoles alternent, nombreux, avec les constructions militaires[1].

Ces dernières, toutefois, paraissent l'emporter jusqu'aux environs du point d'eau très important d'Oglet-Morteba (15 kilom. Sud d'El-Hamma), première aiguade permanente qu'on rencontre actuellement depuis Bir-Ghezen (41 kilom. environ).

On se bornera ici à indiquer sommairement, en se rapportant à la carte au 1/200,000e, l'aspect que présentaient, au printemps de 1902, ces vestiges militaires.

C'est d'abord Kesseur-Meguitla (château du massacre), à 1,500 mètres à l'Est de la *clausura*.

Il paraît représenter un fortin analogue à celui d'El-Hasnam, construit en bel appareil ayant 13 mètres de côté; son pourtour est

[1] Dans l'organisation française, le territoire civil a été reporté à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de la *clausura*

bien visible, avec porte vers le Sud; il était entouré, à 30 mètres de distance, d'une levée de terre laissant un passage vers l'Ouest.

Sur la grande *clausura*, en face de Kesseur-Meguitla, se trouvait un fortin analogue à celui qu'on a relevé près de Benia (Henchir-Ceder) et commandant sans doute un sentier venant d'un des mauvais cols du Tebaga.

A 9 kilomètres du précédent, en se dirigeant vers *Aquae Tacapitanae* et sans s'éloigner sensiblement de la direction d'Oglet-Morteba, on rencontre Henchir-El-Gradou, *castellum* non bastionné d'environ 28 mètres de côté, d'appareil moyen, très détérioré; à une centaine de mètres, se voit une vaste citerne de 40 mètres de long sur 4 m. 50 de large, divisée en quatre compartiments; un cinquième pouvait constituer un bassin de décantation ou un abreuvoir. L'épaisseur des murs visibles est de 0 m. 60.

L'intérieur du *castellum* a été par la suite utilisé comme cimetière arabe. Enfin il convient de noter aussi près de la face Ouest un élément du fût d'une colonne mesurant près de 0 m. 45 de diamètre.

Les Oglet-Morteba sont actuellement constitués par un nombre considérable de puits très peu profonds creusés par les indigènes dans le lit de l'oued formé par la réunion des ravins qui recueillent les eaux de pluie du versant Sud-Est du Djebel-Tebaga et du versant Nord-Ouest des Matmata. Mais il ne reste que la trace des ouvrages élevés par les Romains pour empêcher toutes les eaux de pluie de cette région d'aller se perdre dans le chott. Les barrages encore visibles et des distributeurs d'eau devaient fertiliser les environs, à en juger par les habitations, comme l'Henchir-Morteba [1], dont on voit les restes surgir au milieu de ces terrains de parcours.

A 2 kilomètres environ à l'Ouest d'Henchir-Morteba, on trouve l'orifice d'un puits romain comblé que les indigènes désignent sous le nom de Bou-Kemmech, et qui était défendu, à 100 mètres à l'Ouest, par un petit poste, l'Henchir-Bou-Kemmech, d'environ 8 mètres de côté, comparable à celui de Remtia. Une autre construction encore un peu plus petite, à 1,500 mètres à l'Ouest des Oglet-Morteba, est désignée sous le nom d'Henchir-Merkiana.

Mais ce serait sortir des limites de notre étude que de passer en

[1] Situé à environ 1 kilomètre au Sud-Est du puits, il a été déblayé vers 1893, au dire des indigènes; construit en petit appareil, il diffère entièrement des ouvrages de défense décrits plus haut.

revue tous les vestiges romains de ce canton, autrefois peuplé. On ne citera plus que l'Henchir-El-Hadjar, appelé quelquefois aussi par les indigènes Henchir-El-Myad, dont le caractère est nettement militaire.

C'est un *castellum* de grand appareil avec bastions d'angle et demi-bastions sur les faces, situé à 5 kilomètres au Nord de Sidi-Guenaou et à 20 milles romains de *Tacape*. Il défendait la route *Tacape* — Henchir-Ceder, et en même temps le chemin de traverse signalé plus haut qui permettait par l'Oued-Melabb d'éviter cette dernière forteresse. Un peu moins vaste qu'elle, Henchir-El-Hadjar avait encore environ 40 mètres de côté; soigneusement construit et bastionné, il était en outre protégé, à 30 mètres de ses faces, par un fossé et une levée de terre. On voit encore debout, sur une hauteur de 6 mètres environ et surmonté de sa corniche, l'angle d'un de ses demi-bastions, et à proximité, d'autres ruines, vraisemblablement des tombeaux vides.

Par ses dimensions comme par son état actuel, Henchir-El-Hadjar prend donc rang dans cette étude immédiatement après Benia (Henchir-Ceder). Il faut ajouter que le sable remué à certains endroits indique que des fouilles partielles y ont été commencées à une époque assez récente, mais elles paraissent avoir été très sommaires.

[D'autre part, M. Donau a relevé tous les vestiges romains qui sont encore visibles en divers points du Nefzaoua, dans le triangle compris entre le Chott-Djerid, la route de Kebilli au Kasr-Benia des Ouled-Baguel et la route de Douz au même Kasr.]

Dans le vaste triangle, dont les sommets peuvent être placés à Kasr-Benia, Kebilli et Sabria (au Sud-Ouest de Douz), il faut distinguer deux régions différentes. La région de l'Est, privée d'eau et inhabitée, s'étend jusqu'à peu de distance du méridien de Djemna; celle de l'Ouest, au contraire, voisine du chott, fait partie du Nefzaoua proprement dit, pays d'oasis abondamment pourvu de sources artésiennes, dont chacune a donné naissance à une oasis ou au moins à un groupe de palmiers. Bon nombre d'entre elles, une cinquantaine, ont vu aussi se former à proximité un village ou un hameau; or, presque tous ces villages ou hameaux ont conservé trace de la civilisation romaine, aujourd'hui bien oubliée. C'est naturellement autour des sources qu'on la retrouve, la conservation

de celles-ci étant une question d'existence pour la population; malgré cela, on ne peut deviner la présence de bassins récepteurs, de canalisation, de barrages, qu'à quelques pierres éparses dans les marais pestilentiels que l'occupation française a trouvés dans ces oasis. Il faut ajouter, à la décharge de l'incurie des indigènes, que le sable, irrésistible, envahissant la plupart de ces sources, a déplacé à la longue leurs points d'émergence. C'est aussi, sans doute, à cette invasion du sable qu'on doit la disparition de nombreux travaux hydrauliques. Les constructions et reconstructions des villages ont fait le reste. Aussi les ruines des travaux d'aménagements d'eaux, aussi bien que celles des habitations de l'époque romaine, ont-elles disparu.

Il serait fastidieux de citer même les noms des localités, qui en portent encore les indices : Bechilli, où on distingue encore des vestiges de murs, Djemna, qu'on a voulu quelquefois identifier aussi à *Ad Templum*, Blidet, et bien d'autres. Deux seulement méritent pour le moment une mention spéciale : Nouïl, où des meules à olives, des fûts de colonne, des mortiers, ainsi qu'une énorme pierre d'écluse avec rainures pour les vannes, indiquent une exploitation importante, et Ghiêdema, que la carte mentionne ainsi : « Rhedema, Ruines », sur la route Nouïl-Sabria.

Ghiêdema paraît être un *castellum*. Quoique entièrement enfoui sous le sable, on peut y distinguer une enceinte rectangulaire, de 16 mètres sur 14 environ, située sur une dune, à une centaine de mètres au Sud d'une petite source qui arrose un bouquet de palmiers.

Le sol est sablonneux, et les blocs qui forment l'enceinte de Ghiêdema y ont été apportés de la colline dite *Attelat-el-Mouharr*. Bien que cette pierre soit de qualité médiocre, et se soit en partie désagrégée à la longue, le tracé de l'ouvrage est encore reconnaissable, et une entrée devait exister sur la face Nord-Ouest. Pas de bastions visibles, pas trace de sculpture; mais des indigènes prétendent qu'une inscription y a été trouvée il y a une douzaine d'années, et recouverte de sable. Les recherches sommaires, qui ont été effectuées, ne l'ont pas fait découvrir.

A environ 120 mètres au Nord-Ouest du *castellum*, et dans le prolongement de l'axe de la porte, subsiste une partie des murs d'une petite maison dont l'asssise inférieure paraît romaine.

Le nom de Ghiêdema (غدامة) tel qu'il est prononcé par les

indigènes n'est pas d'origine arabe, la racine غدم n'existant pas. Cependant quelques indigènes du pays l'orthographient غدِ مة, et alors il aurait la signification : « territoire situé en dehors d'une frontière » ou bien « pays abondant en pâturages », ce qui n'est pas le cas de Ghiêdema [1].

[Les oasis du Nefzaoua étaient reliées au port de *Tacape* par plusieurs voies, dont les deux principales passaient l'une au Nord, l'autre au Sud du Djebel-Tebaga.

Elles étaient de même reliées à Capsa par plusieurs routes, que M. le capitaine Donau a étudiées.]

La route actuelle de Kebilli à Gafsa par Seftimi, Bir-Rekeb, Djebel-Oum-Ali et El-Guettar, reliait déjà à l'époque romaine le *limes Tamallensis* à *Capsa*, et à chacun de ces gîtes actuels d'étapes on retrouve des vestiges qui indiquent qu'ils étaient déjà utilisés alors. A Seftimi, quelques pierres éparses; à 2 kilomètres à l'Est de Bir-Rekeb (puits romain), les fondations d'un *castellum* (Ksar-el-Ahmeur) de 16 mètres de côté dont les débris ont servi à revêtir le puits actuel d'Oumila creusé entre le puits romain et le *castellum;* à Oum-Ali, la grande muraille en partie debout, décrite dans plusieurs ouvrages, et sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister; dans les oasis d'El-Gueitar, les débris romains abondent.

La route, partant de *Tamallen*, rejoignait donc au delà d'Oum-Ali, la grande voie directe de *Tacape* à *Capsa*, par le Bled-Segui, contruite en l'an 14.

Un second itinéraire parallèle au précédent, mais vraisemblablement impraticable aux chars, mettait encore en communication le Sud du chott avec la route stratégique de l'an 14. C'est le chemin muletier du Djebel-Asker; il part de la presqu'île Ouest du Nefzaoua, traverse le Bled-Faraoun, la partie Nord-Est du chott Djerid et en sort, près d'un mauvais puits d'eau saumâtre, pour atteindre une ruine romaine, marquée sur la carte, Ksar-El-Asker, et qui est connue aussi sous le nom de Ksar-Béchri; c'est un rectangle de 9 à 10 mètres de côté de bonne construction en grand appareil, dont le mur Nord est assez bien conservé; une des assises est formée de blocs taillés en bossage et portant des dessins géométriques; l'intérieur, utilisé à une époque postérieure

[1] Les recherches d'étymologies arabes contenues dans ce travail sont dues à M. Debourge, officier interprète.

comme habitation, est rempli de décombres romains et arabes. Un cimetière indigène l'entoure, et à la tête d'une tombe récente, une pierre taillée laisse voir une rosace sculptée, provenant vraisemblablement d'un monument funéraire, dont les parties centrale et inférieure ont disparu avec l'inscription.

A 2 kilomètres au Nord de Ksar-Bechri, le chemin s'engage et serpente pendant une quinzaine de kilomètres dans le Djebel-Asker; le col qui franchissait la partie la plus difficile de ce massif était gardé par un fortin entièrement ruiné aujourd'hui, paraissant avoir eu 8 à 10 mètres de côté, et avoisiné de plusieurs autres constructions. C'est Redet-Bou-Renima; dans les décombres on a relevé deux fragments, qui se juxtaposent, d'une inscription en grande partie effacée[1].

VI IMPNERVAEC
SVFETIBVS ATTICO

Le chemin passait ensuite vers Bir-Chegaïga pour gagner Gafsa.

L'existence de petits postes à Ksar-El-Ameur, à Ksar-Bechri, dans la plaine longue et étroite qui sépare la rive Nord du chott de la chaîne montagneuse qui forme sa ceinture Nord, amenait naturellement à vérifier si les autres passages qui franchissent cette région difficile étaient aussi gardés; un troisième passage traverse en effet le chott, partant du Nefzaoua pour aboutir à travers le Djebel-Taferma dans la plaine de Gourbata; il est, comme les précédents, défendu du côté du chott par un *burgus*, porté d'ailleurs sur la carte, l'Henchir-Taferma, actuellement presque informe. Continuant à suivre cette même plaine dans la direction du Djerid, on ne rencontre plus de ruines, sur une étendue de plus de 30 kilomètres, avant d'atteindre l'Oued-Tsmed, et l'Henchir-Tsmed, également mentionné par la carte. Construit en grand appareil sur la rive même de l'oued, qu'il surplombe maintenant, il est méconnaissable, complètement écroulé; on en distingue cependant encore une face qui avait au moins 15 mètres de longueur, et les traces de quelques constructions à proximité.

[1] Voir plus haut, p. 202.

Ici on est déjà dans le district du Djerid et il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'examiner les ruines, qui en sont d'ailleurs déjà connues. On n'a poussé jusque-là cette reconnaissance que pour s'assurer que les principaux passages des montagnes situées au Nord du chott étaient défendus, comme le sont ceux du Djebel-Tebaga et ceux de la chaîne qui forme la ceinture de la petite Syrte.

Du travail exécuté en 1901-1902, et qui a été exposé ci-dessus, la première conclusion qui se dégage, est que le résultat cherché n'a pas été atteint. Il fallait découvrir une inscription qui, en fixant l'identification certaine d'un des points du *limes*, eût donné par la suite plus de chances de retrouver de proche en proche les noms des principales étapes indiquées par l'Itinéraire ou par la Table. L'obscurité reste complète à cet égard, car il paraît peu probable que les deux petits textes trouvés à Khanefi, s'ils peuvent être déchiffrés, viennent confirmer ou infirmer une des nombreuses hypothèses édifiées antérieurement sur les distances douteuses fournies par des documents entachés d'erreurs par les copistes.

L'effort est donc à renouveler; il n'a toutefois pas été complètement inutile.

Il a fait d'abord visiter, dans la zone étudiée, presque tous les points indiqués sur la carte par le signe R. R. et dont l'importance est très variable; puis, l'examen de ceux-ci a amené à en chercher d'autres dont l'existence était prévue, mais non encore reconnue.

C'est ainsi qu'on a pu rétablir depuis *Tamallen* jusqu'à l'Henchir-Ceder et au delà la ligne complète de communication optique qui reliait, par le Sud du Djebel-Tebaga, les rives du Chott-Djerid à la région de Gabès.

La chaîne est complète et chacun de ses chaînons est nécessaire. Il semble donc que l'idée première qui a guidé l'organisateur de cette ligne a été de mettre en relation visuelle avec ses deux voisins chacun des nombreux fortins ou maisons défendables qui jalonnent ce long espace aujourd'hui vide d'habitants. Quant à la sécurité de la zone protégée par cette ligne, elle était notablement augmentée par cette facilité de transmission des nouvelles. De dimensions restreintes en général, la plupart de ces petits postes ne devaient abriter qu'un petit nombre de gardiens, mais ils pouvaient eux-mêmes résister à un coup de main, ou, au besoin, être secourus

en quelques heures par les garnisons des quelques *castella* plus importants qu'ils reliaient.

Par l'usage des signaux, une nouvelle grave pouvait donc être envoyée très rapidement d'une extrémité à l'autre de cette ligne voisine de l'ennemi; dans quelques-uns des postes étaient aussi installés, sans doute, des relais pour le service des courriers organisé dans tout l'empire et que, d'après Procope, Justinien, le premier, négligea[1].

Au point de vue de l'alimentation en eau, on a vu que des citernes existaient près de Remtia, d'Henchir-Ceder, d'Henchir-Gradou; il est vraisemblable que des fouilles feraient retrouver celles qui alimentaient les autres postes, car sur la longue ligne d'Henchir-Zazia (près de Bir-Agareb) aux Oglet-Morteba, soit près de 50 kilomètres, il n'existe aucun point d'eau permanent[2]; on n'a connaissance d'aucun puits ancien[3], et les tentatives de creusage ont été jusqu'ici infructueuses même à une grande profondeur. Force est donc d'admettre que les habitants de tous ces petits postes trouvaient dans leurs citernes l'eau nécessaire à leurs besoins.

A notre époque il n'en serait plus de même, car on a constaté des périodes de plusieurs années pendant lesquelles il ne tombait pas une seule pluie assez abondante pour amener de l'eau dans une citerne. Enfin sur tout le versant Sud du Tebaga, il n'existe pas une seule source dont les eaux captées auraient pu être conduites dans des réservoirs. On est donc amené à penser, malgré la force des arguments qui ont été mis à l'appui de la théorie opposée, que, dans la région du Nefzaoua du moins, le régime des pluies s'est modifié défavorablement depuis l'époque romaine.

La raison d'être des constructions étudiées étant déterminée, ainsi que leurs ressources en eau, on peut examiner leur mode de construction; il se rapporte à deux types bien définis.

L'un, de grand appareil, est employé pour les *castella* Henchir-Ceder, Henchir-El-Hadjar, Khanefi, etc.; les blocs, extraits le plus souvent à peu de distance, sont soigneusement taillés, puis

(1) *Anecdota*, XXX, 1.

(2) Le Redir-Bou-Gorfa porté sur la carte est à sec, sauf pendant peu de temps après les pluies exceptionnelles.

(3) Le puits romain de Bou-Gorfa, dont il a été question plus haut, est situé à environ 6 kilomètres au Sud de cette ligne; il a actuellement 65 mètres et ne fournit pas d'eau.

mis en place par assises parfaitement régulières et d'épaisseur peu variable, le plus souvent 0 m. 49, 0 m. 50; au contraire, leur longueur paraît croître avec les dimensions générales de chaque *castellum*.

Partout l'enceinte est d'un travail soigné, œuvre d'architectes et d'ouvriers habiles, disposant de bons outils, de chèvres, poulies, moufles, louves, en un mot de tout le matériel employé dans les autres régions.

L'enceinte est bastionnée lorsque les dimensions de l'ouvrage le comportent.

Elle n'a qu'une seule entrée, barrée par une porte défensivement renforcée d'un ou de deux systèmes de blindes horizontales, mais cette porte n'est pas sur la ligne d'enceinte; partout précédée d'un couloir dans lequel l'assaillant est obligé de s'engager, elle se dresse soit à l'extrémité d'un des côtés de ce couloir, soit au fond d'un coude qui le prolonge, à Henchir-Ceder, par exemple.

On remarque qu'ici c'est vers la droite que se continue le couloir, et il faut chercher une explication de cette dérogation aux préceptes de Vitruve, auxquels l'architecte s'est, pour le reste, conformé :

«Les tours doivent s'avancer hors du mur, afin que lorsque l'ennemi s'en approche, celles qui sont à droite et à gauche lui donnent dans le flanc...

«Faire en sorte que les chemins qui vont aux portes ne soient pas droits, mais qu'ils tournent *à la gauche* de la porte; car, par ce moyen, les assiégeants présenteront le côté droit, qui n'est point couvert du bouclier...., etc. [1]».

Or, à Henchir-Ceder, non seulement le couloir tournait à droite, mais les créneaux encore visibles sont dans la muraille de gauche; il en est de même pour la défense du réduit de ce *castellum;* au poste de Remtia, la chambre qui défendait l'entrée est également sur le flanc gauche de l'assaillant; à Khanefi enfin, où le passage est très détérioré, la porte est placée, il est vrai, différemment, mais il semble que la chambre dallée, située à gauche de l'entrée, soit celle des défenseurs chargés de garder le passage.

Ce n'est certainement pas sans motif que les architectes, dans la région qui nous occupe, ont fait exception à la règle du maître, et

[1] Vitruve, *De archit.*, I, 20.

il faut admettre que les assaillants à craindre ici n'étaient pas, comme le soldat romain, porteurs d'un *scutum* au bras gauche. Peut-être même n'étaient-ils pas pourvus du petit bouclier de cuir en usage chez le plus grand nombre des Berbères.

Le second type des constructions étudiées est notablement inférieur au précédent, bien qu'exécuté encore par des maçons soigneux. C'est un rectangle, se rapprochant du carré, de 9, 12, 15 mètres de côté. Les angles sont toujours constitués par des pierres de taille aussi bien travaillées que celles du premier type.

En outre, de distance en distance (1 m. 50 à 2 m.), des piliers, s'élevant jusqu'au faîte du mur, servaient à le jalonner et à renforcer la maçonnerie faite de moellons réguliers. L'intérieur de ces fortins était presque complètement rempli par des habitations, des magasins, hangars, écuries, etc., et cette disposition convient parfaitement au double rôle de soldats-colons joué par les *limitanei* qui les occupaient.

C'est aussi à la nationalité de ces derniers, encore incomplètement romanisés, qu'il faut sans doute attribuer la pauvreté de ces ruines en documents latins; des légionnaires y auraient laissé sinon des inscriptions, au moins des graffites, des poteries à leur marque, plus de médailles.

Il est inutile de multiplier pour le moment des inductions que des recherches ultérieures permettront sans doute de préciser, comme il serait superflu de chercher de nouvelles identifications aux ruines en partie fouillées, tant qu'une inscription précise n'aura pas fixé l'exactitude des nombreuses hypothèses émises à leur sujet.

Ce sont des textes qu'il importe de mettre au jour, et, comme on l'avait déjà fait remarquer en 1901, si des insuccès étaient à prévoir, le champ est assez vaste pour donner confiance dans le résultat.

A Henchir-Ceder, la fâcheuse restauration qui a eu pour effet d'enlever de leur place normale les pierres intéressantes rend trop incertaine leur recherche dans des ruines aussi vastes. On devra donc se borner à exécuter une nouvelle fouille d'une quarantaine de mètres carrés en avant du passage d'entrée, déblayer un des tombeaux signalés; chercher encore si la tour de 25 mètres de circonférence mentionnée par Tissot est un ouvrage non retrouvé, ou simplement le poste qui est à cheval sur la *clausura*.

A Khanefi, où l'effort a été plus considérable et l'espoir plus déçu, on peut cependant encore trouver quelques données intéressantes en ouvrant la communication qui paraît avoir existé entre la citerne de l'angle Sud-Ouest et un compartiment voisin.

Ensuite viendront les fouilles de l'Henchir-Bel-Aïd, de l'Henchir-El-Hadjer, d'Henchir-El-Hasnam.

D. Route stratégique enveloppant le Djebel-Matmata.

[De *Tacape* partait vers le Sud une voie figurée sur la Table de Peutinger; d'autre part, de la station appelée *Puteus* (*Puteo*), située sur la route de Tacape à Aggarsel, se détachait vers le Sud une voie qui est représentée sur le routier antique comme se terminant en un point appelé *Tinzimedo*. L'Anonyme de Ravenne nous apprend que c'étaient là les deux parties extrêmes d'une seule et même route continue qui décrivait ainsi un grand arc de cercle au Sud et au Sud-Ouest de Gabès, enveloppant le massif des Matmata. Cette voie, probablement stratégique, a été étudiée de près par M. le capitaine Le Bœuf.]

A ma connaissance, l'identification de cette route n'a pas encore été faite.

Cependant Tissot a établi un rapprochement entre le commencement de cet itinéraire, donné par la Table, et le développement total de la même route, exposée par l'Anonyme de Ravenne. Il a conclu que cette voie devait décrire un circuit stratégique qui, partant de points identifiés indiscutablement, de *Tacape* (Gabès) et *Martae* (Mareth), aboutissait, après avoir traversé la falaise par un de ses passages, à *Tinzimedo* (Bir-Zoumit), et rejoignait à la station de *Puteus* la grande voie de *Tacape* à *Thelepte* (Feriana) et *Theveste* (Tebessa) par le Sud des chotts.

Le point de départ et le point d'arrivée de la route étant connus, il est certain que Tissot ne s'est pas trompé en émettant l'opinion qu'elle traversait la falaise.

L'étude de cette voie romaine consiste donc à rechercher en quel endroit elle franchissait la montagne; et si les postes certainement fortifiés qui lui ouvraient ce passage ont laissé des traces de leurs constructions.

A défaut d'indications données par les textes sur la longueur des étapes de cette route, les ruines de ces stations peuvent, seules, indiquer l'itinéraire qu'elle suivait; il est donc très important de retrouver leurs emplacements.

Le tracé de la route, dessiné sur la Table de Peutinger, se dirige au Sud jusqu'à *Martae* (Mareth), d'où un crochet vers l'Ouest indique, d'après Tissot, un raccord avec un autre chemin.

Longeant une chaîne de hauteurs, la voie romaine atteint l'*Au-*

sere; puis, suivant une direction parallèle à cette rivière, qu'elle ne traverse pas, elle atteint en six étapes *Veri.*

Cette station, où la route est indiquée comme faisant un raccordement analogue à celui de Mareth, est placée sur la rive gauche d'un fleuve *Virin* descendant des montagnes, et que la voie romaine longeait pendant la fin de l'étape de *Laminie* et pendant toute celle de *Veri.*

La Table indique comme distance entre *Tacape* et *Martae* 10 milles et entre *Martae* et *Afas Lupeici* 26 milles.

Tissot fait remarquer qu'il est évident qu'une transposition de ces deux nombres a eu lieu.

On retrouve, en effet, de Gabès à Mareth 26 milles, et de Mareth à Henchir-Djedid 10 milles, soit le même total de 36 milles romains ou 53 kilomètres donnés par la Table entre *Tacape* et *Afas Lupeici.*

Le village de Mareth paraît avoir été habité de toute antiquité. Il a toujours conservé un nom semblable à celui de *Martae* donné par la Table. Il s'appelle *Marta* dans la *Johannide* où il est cité comme le théâtre d'une défaite du héros du poème; le cheikh Tidjani, en 1308, l'appelle *Maret;* et Moula Ahmed, au XVIIe siècle, le cite sous le même nom, mais avec l'orthographe actuelle.

Afas Lupeici est certainement la ruine d'Henchir-Djedid, près de la Kasbah-Oum-Mezessar. On pense que le mot d'*Afas*, nom punique, signifiait «fin, extrémité, pointe de...». *Afas Lupeici* est, en effet, à l'extrémité des falaises qui dominent la vallée de l'Oued-Mezezzar; petit poste fortifié, il devait défendre l'accès de cette région.

La station suivante doit être placée à Kesseur-Kouti, qui est exactement à la distance d'Henchir-Djedid donnée par la Table, entre *Afas Lupeici* et *Augarmi*, appelé aussi *Agarmi* dans l'Anonyme de Ravenne. La forme *Augarmi* paraît à Tissot plus correcte que celle d'*Agarmi*, parce que la syllabe *Au*, correspondant au *Aou* des Berbères, se retrouve souvent dans les mots libyens; néanmoins je pense que celle d'*Agarmi* peut aussi bien être la vraie. La forme libyenne *aggar* ou *agar* signifie en effet «réunion, centre de population». Or, Agarmi n'était pas un simple poste romain comme *Afas Lupeici*, car on trouve à Kouti de grandes ruines romaines, et notamment les débris d'un grand mausolée, d'un grand théâtre et d'un mur d'enceinte. Situé sur l'Oued-Mezessar, *Augarmi*

devait être un centre agricole important. Le pays dans lequel serpente l'Oued-Mezessar pouvait nourrir une nombreuse population. Il était mis admirablement en valeur, grâce à des barrages construits dans l'oued et dans le lit de ses affluents. Toutes ces dépressions contenaient des terrains de culture. Les plus grands de ces ouvrages, et notamment les barrages de l'Oued-Mezessar, sont aujourd'hui en ruines. Néanmoins, un grand nombre de ces terrains de culture, construits pour ainsi dire de toutes pièces, en amont des barrages, sont encore entretenus par les indigènes. Ils valent à la région le nom, peut-être un peu poétique, de « Pays des *Zessars :* le pays des jardins »; et la rivière qui le traverse leur doit de s'appeler l'*Oued-Oum-Mezessar*, « la rivière mère des jardins ». La richesse de cette contrée, à l'époque romaine, explique le grand rapprochement qui existait entre les stations desservies par la première partie de la route.

A son 97e kilomètre, la voie atteignait l'*Ausere*.

Jusqu'à Tissot, tous les auteurs avaient identifié l'*Ausere* avec l'Oued-Fessi. Il n'est pas dans le cadre de cette étude de discuter cette synonymie. La Table de Peutinger indique qu'un fleuve appelé *Ausere* se trouvait à 25 milles (37 kil. 900) d'*Augarmi*. Or, on trouve exactement à cette distance, et dans la direction générale suivie par la route depuis *Martae*, un cours d'eau relativement important : l'Oued-Bou-Ahmed. Il y a donc lieu de croire que c'est lui que désigne la Table de Peutinger, quand même ce serait à tort qu'il y figurerait sous le nom d'*Ausere*. Charles Tissot ne l'accepte pas, parce que la carte représente l'*Ausere* comme se jetant dans la Méditerranée, tandis que l'Oued-Bou-Ahmed se jette dans la mer de Bou-Grara. Il ne semble pas que cette constatation suffise à combattre la valeur de la concordance des distances de l'itinéraire. La carte est tellement grossière, tant comme direction des cours d'eau et des montagnes que comme position respective des localités, qu'il me paraît devoir être plutôt tenu compte de la distance itinéraire donnée. J'identifie donc pour le cas présent la rivière de la carte avec l'Oued-Bou-Ahmed.

Le point de rencontre de la route et de la rivière ne devait pas être un lieu habité, puisque l'Itinéraire indique simplement cette station par le nom du fleuve. Ce devait être un simple point d'eau.

Il paraît pouvoir être déterminé par deux indications précises

que donne la carte : il était à 37 kilomètres d'*Augarmi* et un peu au Sud du parallèle de *Puteus Pallene.*

Le puits appelé Bir-Aouidja, dans l'Oued-Bou-Ahmed, répondant à ces deux conditions, doit être la station de l'*Ausere* des Romains.

La voie romaine ne traversait pas la rivière; elle remontait la vallée par la rive gauche.

Mais au cours de l'étape suivante, si la carte était bien faite, et si l'*Ausere* de la carte représentait bien une seule rivière, sa route aurait déjà dépassé la source de l'*Ausere*, tandis que, d'après la Table, elle le longeait pendant quatre étapes. Aucun oued de la région ne pouvant satisfaire à cette condition, on est en droit d'admettre que le cours d'eau dessiné sur la carte indique, d'une façon générale, la direction des vallées ayant, comme l'*Ausere*, leur tête dans les falaises; et que, pour ce motif, il a pris le nom du principal ou du plus connu d'entre eux.

Ceci posé, je crois pouvoir émettre l'opinion que la voie stratégique remontait l'Oued-Bou-Ahmed jusqu'à l'endroit où, sous le nom d'Oued-Touazi, il sort de la montagne. Elle gagnait ensuite la vallée identifiée de tout temps à l'*Ausere*, celle de l'Oued-Fessi. En concordance dès lors avec la Table de Peutinger la route remontait la rive gauche d'un affluent de l'Oued-Fessi, l'Oued-Tlalet.

Elle atteignait à la fin de cette étape de 26 kilomètres Ras-el-Aïn-Tlalet. Il existe en ce point les ruines d'un *castellum* romain très important. Découvert par M. Lecoy de la Marche en 1894, il fut décrit par cet explorateur. Une inscription, trouvée dans ses ruines, apprit que le *castellum* de Ras-el-Aïn-Tlalet faisait partie du *limes*, et qu'il garda l'accès de la haute vallée de l'Oued-Fessi, à partir de l'année 293 de notre ère; mais l'inscription ne donne pas le nom de cet ouvrage. Plusieurs personnes, s'appuyant sur ce fait qu'il faisait partie du *limes*, ont voulu donner à ce *castellum* le nom de *Tabalati*, ou mieux de *Talalati*, qui est celui de la station de l'*Iter* la plus rapprochée de lui. Je ne crois pas que cettte opinion doive être adoptée. Ainsi qu'il sera exposé plus bas, l'*Iter* qui traçait la frontière de la Tripolitaine a été construit en suivant un principe invariable. Il longeait les montagnes, sans jamais y pénétrer, à moins que ce ne fût pour les traverser sur un versant opposé. L'*Iter* n'a donc pas dû quitter la plaine de la Djeffara, pour faire ce crochet sur le plateau du Ferdj. Le *castellum* de Ras-

el-Aïn-Tlalet gardait le chemin stratégique qui traversait la falaise, pour mettre en communication les forces militaires de ses deux versants. Le rôle de ce chemin étant précisément celui qui est attribué à la route de *Tacape* à *Tingimie*, je propose de donner à cette station, qui est la première après celle du fleuve *Ausere*, le nom de *Puteus* ou *Ad Puteum*.

Après ce *castellum*, le chemin de *Veri* commençait la traversée de la falaise. La carte de la Table indique, en effet, que, dans cette partie, la route s'écartait de plus en plus de l'*Ausere*. Elle côtoyait toujours la même ligne de hauteurs et finissait par se rapprocher d'une rivière qui, sortant de cette même montagne, coulait en sens inverse de l'*Ausere*.

Cette dernière remarque prouve que la route, au moment où elle rejoignait ce nouveau cours d'eau, était sortie du bassin méditerranéen, dans lequel la pente même du terrain eût obligé les deux rivières à couler dans la même direction genérale.

D'autre part, la falaise décrivant une courbe continue qui s'étend en forme de faucille jusqu'au delà de Tripoli, la route de *Veri* n'aurait pu aller la contourner, à ce point, sans traverser la ligne de thalweg du bassin de l'*Ausere*.

N'ayant pu, pour ces raisons, traverser la plaine et se trouvant cependant dans un nouveau bassin, la route avait dû forcément franchir la montagne. Elle était donc passée par un col, dont la carte n'aurait dessiné que le côté Nord.

C'est, en effet, ce qui ressort de l'examen topographique de la région. Puisqu'elle ne traversait pas les cours d'eau qu'elle suivait, la route restait nécessairement sur la rive gauche de l'Oued-Tlalet. Elle entrait donc dans la falaise en remontant jusqu'à l'extrémité du bassin de l'*Ausere*, dans la plaine du Ferdj. Elle passait ainsi par les dépressions très accentuées que forment, entre le plateau des Haouaya et les montagnes de Douirat, les hautes vallées opposées par leurs têtes des oueds Bel-Recheb et Hallouf. Voie d'invasion naturelle, ce passage du massif des Haouaya est, d'ailleurs, celui que devait adopter le général Philebert au mois de mai 1882. Il le franchit avec la 6e brigade du Corps expéditionnaire pour se rendre de la région de Bir-Zoumit dans celle de Tatahouine et passa à Ksar-Tarcine, Beni-Khedache et Biar-Khachfa. Il eût vraisemblablement achevé de suivre jusqu'au bout l'ancienne voie romaine,

si des raisons politiques, qu'il expose dans son ouvrage [1], ne l'avaient fait hésiter à gagner directement la vallée de l'Oued-Fessi.

En quittant le camp retranché de *Puteus*, établi à Ras-el-Aïn-Tlalet, la voie romaine, remontant jusqu'au Nord du Ferdj les affluents de l'*Ausere*, suivait la route actuelle de Ghoumrassen aux Ouled-Mahdi.

Elle s'élevait insensiblement jusqu'à la ligne de partage des eaux.

Elle l'atteignait à la crête méridionale du plateau des Haouaya, qu'elle gagnait en contournant par Biar-Khachfa, le Djebel Goulib-ed-Diab et la tête de l'Oued-Bir-Recheb.

De cette crête que la route franchit, l'on découvre venant du plateau des Haouaya dans la direction indiquée par la Table pour le fleuve *Virin*, l'Oued-Hallouf. Il débouche de la montagne, en faisant, comme sur la carte romaine, un angle d'environ 45 degrés avec la direction générale de la route; puis il décrit une courbe en venant se buter contre les contreforts septentrionaux des Zaïat-el-bou-Hagueuss. Prenant ensuite, toujours comme la rivière *Virin* de la carte romaine, une direction opposée à celle de l'Oued-Fessi, il gagne le Sahara. A 30 kilomètres de Ras-el-Aïn-Tlalet, la voie romaine rencontrait la Benia de l'Oued-bel-Recheb.

Grand *castellum* carré de 40 mètres de côté, flanqué de neuf bastions, cet ouvrage est la plus grande forteresse qui ait été élevée dans la falaise tripolitaine. Construit en pierres de taille de grandes dimensions, il est dans un état de conservation qui permet d'espérer que des fouilles fructueuses pourraient y être faites.

Protégeant les nombreuses installations romaines et berbères du plateau des Haouaya contre les invasions possibles des Gétules par la vallée de l'Oued-Bel-Recheb, ce *castellum* devait être une place importante. Aussi, je n'hésite pas à l'identifier avec la sixième station de l'Itinéraire : *Laminie* ou *Lamie*.

Rejoignant l'Oued-Hallouf au Nord du Djebel-Assassia, la route, ainsi que l'indique la carte, suivait la rive gauche de la rivière.

Elle adoptait alors, pour ne plus la quitter jusqu'à *Tinzimedo* (Bir-Zoumit), la route que suivit la colonne du général Philebert au mois de mai 1882.

[1] *La sixième brigade en Tunisie*, par le général Philebert.

Elle atteignait après une étape de 40 kilomètres le poste romain de Ksar-Tarcine.

L'importance de cette ruine indique d'une façon certaine que ce poste était aussi une station stratégique [1].

Autant que l'on peut en juger, malgré l'épaisseur de sable qui le recouvre, le *castellum* de Ksar-Tarcine était une caserne entourée d'un mur d'enceinte fortifié et très épais. Son alimentation en eau était assurée par une citerne en forme de bouteille située dans le lit de l'Oued-Hallouf.

Tissot estime que les crochets dessinés sur la carte avant *Martae* et après *Veri* indiquent que la route se raccordait par ses deux extrémités à d'autres voies. Il émet même l'avis que ces raccordements pouvaient la réunir à des routes qui, faisant à l'Ouest des monts ce que celle-ci faisait à l'Est, eussent constitué une ligne stratégique enveloppante, desservant tous les postes frontières.

L'Anonyme de Ravenne, d'autre part, confirme cette théorie de Tissot. Il donne une nomenclature des stations de cette voie stratégique, dans laquelle on retrouve, légèrement défigurées, comme dernières étapes, *Tinzimedo*, *Puteus*, *Agarsel* et *Nepte* de la Table de Peutinger.

Le crochet placé après *Veri* indiquant que la route après ce poste suivait la rivière *Virin*, il n'y a pas lieu d'hésiter à lui faire suivre l'Oued-Hallouf. A 29 kilomètres plus loin, elle aboutissait à Bir-Zoumit déjà identifié par Tissot à *Tinzimedo* et au *Tingimie* de l'Anonyme de Ravenne. C'est évidemment ce raccordement avec la voie de *Puteus* à *Tinzimedo* mentionnée par la Table de Peutinger que voulait indiquer le crochet final du tracé de la route de *Tacape* à *Veri*.

L'autre signe semblable placé près de *Martae* indiquait de même l'embranchement de cette voie sur l'*Iter*, grâce auquel elle pouvait par les stations de *Puteus*, *Mazatanzur*, *Timezegri Turris*, *Aves* et *Ausilimdi*, décrire un circuit stratégique complet se refermant à *Martæ*.

L'identification de Bir-Zoumit avec *Tinzimedo* avait déjà été faite par Tissot en se fondant sur la ressemblance de ce nom avec celui de *Tinzimedo* et de *Tingimie*.

[1] On a trouvé depuis peu le nom ancien de ce poste : *Castellum Tibubuci*.

Celle de *Puteus* avec Henchir-Khanefi démontre que la route *Puteus-Tinzimedo* était bien, ainsi que l'indiquait la Table de Peutinger, dirigée du Nord au Sud.

La Table de Peutinger indique le changement de direction que la route faisait après *Veri* pour atteindre *Tingimie*.

La Table de Peutinger et l'Anonyme de Ravenne établissent la concordance entre les stations de *Tingimie* ou *Tinzimedo*, de *Puteus* et des autres étapes de la route du Sud des chotts et celles relevées entre Bir-Zoumit et les mêmes points.

Ces quatre motifs d'identification sont suffisamment probants pour qu'il ne soit plus permis de douter de l'identification de *Tinzimedo* avec Bir-Zoumit.

Cette station romaine n'est aujourd'hui qu'un simple point d'eau près duquel le général Philebert, au mois d'avril 1882, avait fait construire un réduit défensif en pierres sèches. Cependant on voit à côté du puits les ruines d'une maison romaine, sans caractère défini, que les indigènes appellent Henchir-Zoumit. Il est probable que c'est cette construction qui valut son nom à ce point. *Tingimie* ou mieux *Tigimmi* est un mot lybien : or, *Tigmi* en berbère moderne signifie encore une «maison».

De l'identification de *Tingimie* avec Bir-Zoumit découle celle de l'Oued-Hallouf avec le fleuve *Virin*.

Le cours de cet oued est, en effet, conforme au tracé de la Table de Peutinger et les ruines des stations qui existaient sur la rivière *Virin* se sont toutes retrouvées à la distance d'une étape normale entre chacune d'elles le long de l'Oued-Hallouf.

Ces deux remarques seraient déjà suffisantes pour établir cette identification; l'étymologie du mot Virin vient l'appuyer. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le *V*, dans les langues berbères, n'est qu'une altération du *B;* le mot *Bir* des Arabes que l'on retrouve dans le kabyle moderne, où il se prononce indifféremment *Bir* ou *Vir*, signifie «puits». La rivière *Virin* était donc vraisemblablement «la rivière des puits». Aucun cours d'eau ne mérite mieux cette appellation que l'Oued-Hallouf. Bir-Sultane, Biar-Ouled-Mansour, Bir-Zoumit jalonnent son cours et ont fait de sa vallée la voie stratégique naturelle d'accès de la falaise depuis l'époque des Libyens jusqu'à celle de l'occupation française.

De *Tingimie* la route prenant la direction Sud-Nord indiquée par la Table de Peutinger gagnait directement en 14 kilomètres

Puteus ou *Ad Puteum*, où elle se raccordait avec la voie romaine de *Tacape* à *Nepte*.

L'étude de cette voie donne, indépendamment de son identification, trois renseignements géographiques intéressants :

1° L'Oued-Fessi est bien la rivière que les Romains appelaient l'*Ausere*. En mettant son nom à la tête de la ligne d'eau que suivait cette route, le géographe a voulu probablement indiquer simplement le nom du fleuve le plus important du bassin, dont l'Oued-Tlalet est affluent;

2° La rivière *Virin* des Romains, «la Rivière des puits», est l'Oued-Hallouf actuel;

3° Le bien-fondé de la théorie énoncée au sujet de cette route par Tissot est démontré; la voie de *Tacape* à *Veri* était bien, ainsi qu'il le pensait, une voie stratégique qui franchissait la falaise. Par le plateau du Ferdj et par la vallée de l'Oued-Hallouf, elle rejoignait au Djebel-Oum-Chia la route de *Tacape* à *Theveste* par le Sud des chotts.

[Quelques-unes des ruines mentionnées ci-dessus, en quelques mots, par M. le capitaine Le Bœuf, ont été récemment étudiées en détail. Ce sont, en particulier, le *castellum* de Ras-el-Aïn-Tlalet, par M. le lieutenant Goulon; le Kasr-Benia des Ouled-Recheb, par M. le capitaine Donau; le Ksar-Tarcine, par M. le lieutenant Tardy.]

Le Castellum de Ras-el-Aïn-Tlalet.

Le camp romain de Ras-el-Aïn, situé au débouché de la vallée du Tlalet sur la plaine du Ferdj, a été déjà précédemment fouillé, en 1896, par M. le lieutenant Lecoy de La Marche.

Sa forme est celle d'un carré mesurant 80 mètres de côté, et chaque face est percée d'une porte (fig. 6).

Quand nous avons entrepris de nouvelles fouilles en juillet 1902, nous avons trouvé les portes Nord et Sud en partie déblayées; c'était à la porte Nord qu'avait été trouvée, en 1896, une inscription très bien conservée.

A la porte Sud avaient simplement été trouvés quelques débris de serrures.

Quelques murs de plus avaient été mis à découvert dans l'intérieur du *castellum*.

Conformément aux instructions reçues : «déblayer le *castrum*,

afin de posséder un nouveau type de défense militaire et limitaire », nous avons fait commencer le travail par les portes Est et Ouest. Le déblaiement a été exécuté en suivant la direction des murs.

La grande quantité de terre (3 mètres de terre et de pierres en moyenne), et la présence de plusieurs murs grossiers construits à une époque postérieure à l'occupation romaine ont rendu ce travail très long; aussi la surface du camp mise à jour est-elle très minime.

Fig. 6. — *Castellum* de Ras-el-Aïn.

Porte Est. — Cette porte était voûtée et d'une largeur de 3 mètres.

Il ne reste plus que les quatre piliers; tous semblables, ils sont formés de pierres de taille; à 1 m. 70 du sol se trouve une corniche très simple, après laquelle commençait le cintre.

Entre les piliers A et B se trouve une colonne, brisée actuellement à 1 m. 50 environ de sa base; et, dans l'espace compris entre la colonne et le pilier A, se trouvent les traces de trois marches d'escalier; de l'autre côté, rien ne subsiste.

En arrière s'ouvre un couloir; on trouve, à gauche, une pièce de 4 mètres de long sur 2 m. 30 de largeur; puis on pénètre dans une autre chambre qui possède une fenêtre percée dans le mur d'enceinte; deux autres portes conduisent, l'une vers la porte d'entrée, dans une espèce de bastion, semble-t-il, qui devait commander cette dernière, et l'autre probablement dans une chambre semblable, mais non déblayée. Cette dernière pièce n'a aucune ouverture sur l'intérieur du camp.

Le mur d'enceinte mis à découvert dans cette pièce a une largeur de 1 mètre; il lui reste une hauteur variant entre 2 m. 50 et 2 m. 80.

Porte Ouest. — Comme la précédente, cette porte était en pierres de taille et voûtée en plein cintre à l'aide de pierres maintenues en place par l'action de la pesanteur.

Il n'en reste plus que les quatre piliers; à l'un d'entre eux, quelques pierres du cintre subsistant encore permettent de déduire que la hauteur de la porte à la clef de voûte devait être de 3 m. 50.

Cette entrée se fermait par une porte à un seul battant, ainsi que l'on peut en juger par la cavité creusée au pied du pilier A, garnie de fer, et dans laquelle devait tourner le vantail.

Cette porte, enfin, était sans doute fermée à l'aide d'une pièce de bois glissant dans deux ouvertures percées à 1 m. 60 de hauteur dans les murs du couloir.

A droite de la porte d'entrée se trouve une sorte de bastion; c'est la seule pièce déblayée dans cette partie du camp.

Le sol de cette chambre est formé d'un béton de chaux très résistant; il est bien conservé. Le mur a encore une hauteur moyenne de 3 mètres; le cube de pierres gisantes permet d'évaluer à 4 mètres, au minimum, la hauteur du mur d'enceinte; quant à la largeur, elle ne semble être là que de 0 m. 80.

Angle Sud-Ouest. — Cette partie du *castellum* n'a été déblayée que sur une profondeur de 0 m. 50; ce coin est arrondi et le flanquement de l'angle, tel qu'il semble se présenter, paraît être d'un type original.

Dans toutes les parties déblayées, au-dessous des décombres, se trouvait une couche de cendres; mais les murs ne portent cependant plus de traces bien visibles d'incendies.

Toutes les pierres sont semblables à celles des montagnes voi-

sines; la maçonnerie, principalement celle du mur d'enceinte, est solide; on trouve partout du ciment.

Les murs intérieurs, ceux de séparation des chambres sont plus grossiers; leur épaisseur est de 0 m. 50 en moyenne.

Objets trouvés. — Un grand nombre de fragments de poterie ont été mis au jour; mais aucun vase entier n'a été découvert.

Un morceau de marbre et des débris de verre irisé ont également été trouvés dans le bastion de la porte Ouest, ainsi que deux objets de cuivre, l'un qui devait être une anse de vase, l'autre dont nous n'avons pu déterminer l'usage.

A la porte Est, nous avons mis à découvert un motif d'ornementation légèrement brisé.

A cette même entrée, entre les quatre piliers, enfoncée dans les déblais, a été trouvée une pierre, longue de 2 m. 40 environ, haute de 0 m. 80, actuellement en six morceaux; l'inscription est presque illisible, et les seuls mots actuellement déchiffrables nous permettent d'affirmer qu'elle était semblable à celle qui a été trouvée à la porte Sud par M. le lieutenant Lecoy de La Marche.

Les pierres découvertes ont été laissées au camp romain et déposées dans les chambres déblayées du *castellum*.

Le Ksar Benia des Ouled Bel-Recheb.

[M. Donau a étudié et décrit quelques-unes des ruines mentionnées par M. Le Bœuf comme jalonnant la route de *Tacape* à *Puteus* par *Augarmi* et *Tinzimedo*, entre autres le *castellum* Benia de Bel-Recheb.]

Tissot identifie au bordj moderne de Biar-Zemmit[1] le *Tinzimedo* de la Table de Peutinger et le *Tingimie* de l'Anonyme de Ravenne, et ajoute qu'à ses yeux cette identité n'est pas douteuse. Si un texte vient la confirmer, il dira peut-être aussi la position de ce point par rapport au *limes;* aucun des gîtes d'étapes mentionnés par ce dernier ne rappelle ce nom. Les ruines romaines (?) de Zemmit n'en disent pas davantage.

L'accès du Djebel-Matmata, quand on vient de l'Ouest, n'est aisé que par deux routes : l'une le contourne par le Nord; c'est celle

[1] *Géogr. comparée de l'Afrique,* t. II, p. 687-688, 696-697.

de Benia-Guedah-el-Baguel à Sidi-Guenaou, qui était barrée par le *castellum* décrit plus haut; l'autre, que l'on vienne du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest, aboutit à Tamezred. Il est donc vraisemblable qu'elle n'avait pas été oubliée dans le plan de défense, et cependant on n'a pas trouvé jusqu'ici trace d'un poste fortifié dans cette direction. On peut en voir l'explication dans la configuration même du pays; cette route qui conduit à Tamezred ne correspond pas à un passage traversant le massif, lequel est au contraire d'un parcours si difficile, qu'il y a dix ans encore on ne pouvait se rendre à cheval d'un village à un autre[1]. Il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, la construction d'un poste fortifié sur le versant Ouest ait paru superflu, puisque, d'autre part, deux forts, Khanefi et Tarcine, distants de 45 kilomètres, c'est-à-dire de la distance moyenne qui séparait ceux du *limes*, protégeaient déjà ce front montagneux.

Tarcine a été plusieurs fois décrit[2] et, quoiqu'il n'ait pas encore été fouillé, son état actuel permet de constater qu'il constituait un fort beaucoup moins important que ceux de Benia-Guedah-el-Baguel, de Khanefi et de l'Oued Bel-Recheb. Il en diffère d'ailleurs totalement comme plan et comme profil, étant constitué seulement par un massif central qui n'a pu abriter qu'une très petite garnison. Il est entouré d'un mur d'enceinte élevé. Le poste proprement dit, contrairement aux autres *castella*, est bâti en médiocres matériaux. Tarcine paraît donc avoir été un fortin intermédiaire destiné à servir de liaison entre deux autres plus complètement organisés : Khanefi au Nord-Ouest, et Bel-Recheb à l'Est-Sud-Est.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'il n'est pas destiné, comme ses voisins, à défendre le passage d'un défilé. Le mouvement de terrain sur lequel il s'élève lui donne des vues étendues, mais peut facilement être évité par une troupe ennemie venant du Sud ou de l'Ouest, car tout le pays environnant est d'un accès facile. On a dit déjà que, en arrière de Tarcine (c'est-à-dire vers le Nord), le massif de Matmata ne présentait pas de passages importants; vers

[1] Sur tout le territoire de Matmata, on ne rencontre d'ailleurs d'autres indices de l'occupation romaine que l'Henchir-el-Guedim, entre Matmata-Kebira et Toujane, et des ruines d'installations agricoles sur le versant de la Djeffara.

[2] *Enquête sur les installations hydrauliques*, t. I, p. 27 et p. 202.

l'Est, la chaîne des Haouaya en offre un, celui d'El-Hamlia, qui constitue un défilé à flancs abrupts conduisant dans la Djeffara et qui aurait pu facilement être défendu. Toutefois l'emplacement de ce poste, s'il a existé, ne paraît pas indiqué par des ruines bien définies [1].

Quoi qu'il en soit, de Tarcine la ligne de défense se dirigeait vers l'Est (qu'El-Hamlia fût défendue ou non), pour atteindre l'Oued-Bel-Recheb, dans la partie haute de cette vallée qui constitue un des rares passages donnant accès relativement facile du Dahar dans la Djeffara, à travers le Djebel-Haouaya.

La carte au 1/200.000e montre assez bien l'importance de cette voie au point de vue militaire, et la fertilité relative de ses environs, surtout au point de vue pâturages, y ferait deviner la présence à toutes les époques d'une population assez dense, à défaut même des ruines qui l'attestent. Tel le Ksar-Bou-Khandja (à 2 kilomètres Ouest des Biar-Krachfa) qui, sur sa montagne aux flancs escarpés, présente l'aspect de tous les refuges que les Berbères cherchaient à rendre inaccessibles. Telles aussi les habitations souterraines, longtemps abandonnées, que l'on remarque sur la rive droite de l'Oued-Bel-Recheb, dans le voisinage de la Benia. Quelques-unes d'entre elles ont, dans ces dernières années, été en partie décomblées pour être utilisées comme habitations d'été par des indigènes des Haouaya.

Elles diffèrent des habitations troglodytes du Djebel-Matmata en ce que ces dernières sont généralement composées de chambres prenant jour sur une cour intérieure, tandis que celles de Bel-Recheb comprennent plusieurs chambres communiquant entre elles par des portes ou des baies, et dont la première, par conséquent, avait seule accès direct à la lumière. Quelques-unes des baies intérieures étaient plaquées de plâtre portant en relief des dessins géométriques assez réguliers, analogues à ceux qu'on voit encore dans les vieilles habitations du Djebel-Douiret. On n'y a pas découvert de caractères d'écriture berbère ou arabe. A proximité de ces maisons souterraines se trouve un bâtiment (construit au-dessus du sol, celui-ci) qui attire l'attention par sa forme particulière et

[1] N'ayant pas eu occasion de passer à El-Hamlia depuis dix ans, mes souvenirs sont trop peu précis pour me permettre de donner une opinion ferme à ce sujet.

le nom sous lequel les indigènes le désignent : *Djamat-el-Youd*, «la maison de prière des Juifs». Bien qu'écroulé en grande partie, il paraît avoir été composé d'une pièce rectangulaire d'une longueur de 8 mètres sur 4 mètres de largeur, dont une des extrémités était occupée par une sorte de chœur qui est intact; deux voûtelettes basses, parallèles et accolées aux grands côtés du bâtiment, reposent sur des pieds-droits non jointoyés. Ces deux voûtelettes servent de supports à la voûte recouverte d'un enduit de plâtre orné de dessins géométriques.

Cette construction, sans caractère romain, indique-t-elle le souvenir d'une colonie israélite[1], ou bien chrétienne? Cette question entraînerait trop loin du sujet de cette étude, qu'il faut ramener à l'examen un peu plus détaillé de la Benia de Bel-Recheb, située à 1 kilomètre au Sud de la Djamât-el-Youd. Les considérations qui précèdent expliquent pourquoi on trouve à cet emplacement la fortification la plus considérable (avec celle de la Benia-Guedah-el-Baguel) de tout l'Extrême-Sud tunisien.

Les légères discordances qui sont constatées entre les chiffres portés sur la figure 7 tiennent à ce qu'ils ont été mesurés rapidement, et aussi au lent travail de dislocation qui s'est produit dans les murs.

Son tracé n'a pas été défiguré par le temps; il n'est douteux que pour la face AF, au milieu de laquelle s'ouvre une large brèche. A chacun des quatre angles du carré presque parfait que dessine l'ouvrage, un bastion carré, avec créneaux, assure le flanquement des faces; au milieu de celles-ci, mêmes dispositions, sauf peut-être sur la face Ouest. L'entrée, du côté opposé à l'ennemi, était défendue par deux bastions, entre lesquels un couloir de 2 m. 40 de largeur, qui, à 8 m. 40 de la porte, tournait à angle droit, donnait accès dans la cour intérieure, entre deux murs parallèles, et en franchissant peut-être une seconde porte. C'est dans l'angle Nord de la cour que se trouvaient les logements et magasins de la garnison, et on est frappé de l'espace très restreint qu'ils semblent avoir occupé dans cette vaste cour carrée de 40 mètres de côté. En dehors des bastions (une porte est bien visible en *a*), leurs murs, renversés, n'ap-

[1] Dans son ouvrage sur *Les Origines du peuple berbère*, M. Mercier signale, à une époque très reculée, des tribus juives chez les Zenata.

paraissent plus, en effet, qu'aux points marqués en pointillé. Tout le reste de la cour est presque partout d'un niveau constant; il est vrai que les apports du vent ont exhaussé le sol ancien d'environ 0 m. 80 dans l'intérieur (ainsi qu'à l'extérieur, sur les faces Nord et Est). Peut-être, en déblayant, trouverait-on trace de constructions plus légères que les précédentes et n'ayant pas laissé de témoins visibles.

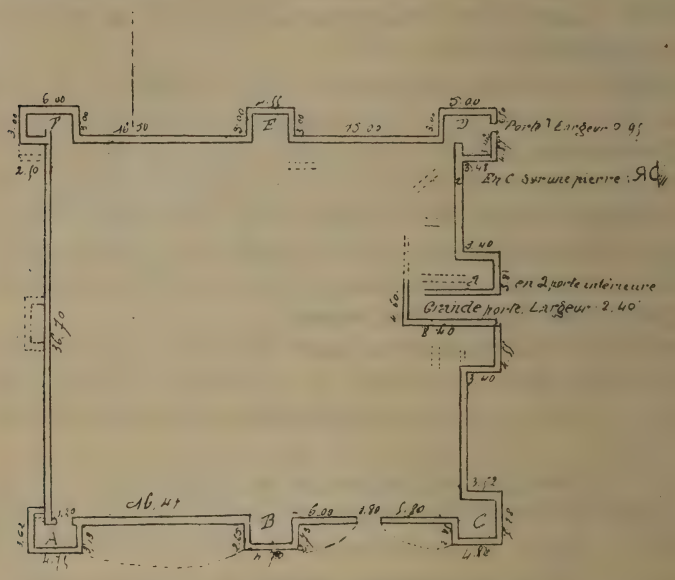

Fig. 7. — *Castellum* de Benia-Bel-Recheb.

Tout le *castellum* est bâti en pierres énormes soigneusement taillées dans leurs trois dimensions qui sont : épaisseur constante, 0 m. 49; largeur, de 0 m. 50 à 0 m. 60; longueur, de 0 m. 80 à 1 mètre et jusqu'à 1 m. 50. Ce soin d'appareillage explique la conservation remarquable de l'ouvrage. Les pierres proviennent, paraît-il, d'une carrière située assez loin en aval, dans la même vallée et que les indigènes désignent sous le nom de Reha-Bel-Recheb; elle n'a pas été visitée, mais il est vraisemblable que c'est là que les blocs ont été taillés; sur deux d'entre eux, en effet, on a relevé des marques en creux rappelant un numérotage; c'est un S assez grossier qui ne donne aucune des indications portées sur les blocs de marbre de certaines carrières. Peut-être, cependant, en

voit-on un abrégé sur un des blocs de l'assise inférieure, au point C du plan; il porte :

Les lettres suivantes, s'il en existe, sont cachées par le mur du bastion D.

Le mur d'enceinte devait avoir 4 mètres de hauteur; entre les bastions A et B, il paraît intact, avec son assise inférieure légèrement en saillie et sa corniche qui s'avance également de 0 m. 15 environ. Les pierres qui la forment ne se distinguent des autres que par une épaisseur moindre (0 m. 33).

Les murs ne portent plus trace de mortier que dans les joints des assises inférieures; partout ils ont été élevés avec le plus grand soin, et leur solidité était garantie par le poids des matériaux; vus en élévation, ils présentent un aspect très irrégulier, sauf toutefois entre les bastions A et B, où, pour un motif difficile à expliquer, il avait paru nécessaire de lier plus étroitement les lits entre eux.

La solidité particulière assurée à cette face a eu pour effet de la conserver jusqu'à ce jour intacte sur toute sa hauteur; elle est cependant fortement inclinée vers l'extérieur, par un déplacement uniforme qui la fera, un jour, s'abattre d'un seul bloc.

L'état de conservation et l'importance de la Benia de Bel-Recheb, dont l'existence est connue depuis de longues années, auraient dû lui attirer des visiteurs, et pourtant, en 1901, elle a été revue telle qu'elle était en 1891. Elle avait cependant été signalée, en 1893, à M. Lecoy de la Marche qui malheureusement ne la vit pas[1]. Il semble qu'il était facile de retrouver, dans les pierres amoncelées à l'entrée du *castellum*, la dédicace qui, vraisemblablement, la surmontait, comme à Ras-el-Aïn-Tlalet, comme à *Tisavar* dont il est question plus loin; un déblaiement exécuté un jour de mars 1901, par quelques ouvriers, amena en effet la découverte de cette pierre. Mais elle ne portait aucune inscription; rien que deux faces oppo-

[1] Cette lacune dans l'intéressant travail de M. Lecoy de la Marche ne peut s'expliquer que par la mauvaise volonté de son guide qui, pour un motif inconnu, n'aura pas voulu l'y conduire. Dans le *Bulletin archéologique* (1894), p. 397, il dit n'avoir trouvé «dans l'Oued-Bel-Recheb aucun poste militaire qu'on pût supposer être un jalon d'une voie importante».

sées, parfaitement aplanies et, sur l'une d'elles, un cadre (0 m. 65 sur 0 m. 33) prêt à recevoir une dédicace; pas une lettre de celle-ci n'a été ébauchée.

Cet insuccès ne fait que rendre plus douteux le rôle qu'a pu jouer la Benia de Bel-Recheb et l'époque de sa construction. Faut-il y voir, comme on l'a supposé, un poste inachevé? Le défaut d'inscription, le petit développement des bâtiments intérieurs, l'absence de toute trace de sculpture ou autre travail artistique dans une œuvre aussi considérable porteraient à le faire croire; et pourtant l'importance de cette vallée semble devoir faire rejeter cette hypothèse.

La distance qui sépare la Benia-Bel-Recheb du poste fortifié découvert et étudié par M. Lecoy de La Marche à Ras-el-Aïn-Tlalet est de 30 kilomètres à vol d'oiseau, mais en raison des détours inévitables dans cette région montagneuse, la longueur de la route peut être estimée à près de 30 milles. Elle coupe les oueds Zraïa et Aukoïl, dont les barrages ont été décrits [1], puis les petites vallées qui forment l'Oued-Ghoumrassen, lequel, à l'encontre des précédents, coule, ouvrant ainsi un passage assez facile vers la Djeffara.

Le Ksar Tarcine.

[Le Ksar ou Kesseur-Tarcine a été fouillé, sur les indications de M. P. Gauckler, par M. le lieutenant Tardy.]

Le fortin romain de Kesseur-Tarcine se trouve à environ 80 kilomètres à l'Ouest du village de Kesseur-Médenine [2].

Deux pistes partent des ruines : l'une remonte le cours de l'Oued-Hallouf, escalade insensiblement le versant Ouest du plateau des Haouaya ou Dahar (*dos*), comme l'appellent les indigènes en raison de sa forme, et, par un saut brusque, descend dans la plaine, ou Djeffara, pour arriver à Médenine. C'est l'une des principales voies de pénétration qui, du littoral de l'Extrême-Sud tunisien, conduisent à la région des Dunes.

L'autre, d'une direction sensiblement normale à la première, redescend le cours de l'Oued et relie Kesseur-Tarcine aux grandes voies commerciales qui, par les oasis de Nefzaoua et le Sud du

[1] *Enquête sur les Installations hydrauliques*, t. I, p. 203, 205.
[2] Voir Carte de reconnaissance au 1/200.000e.

chott Djerid, font communiquer Gabès avec le Sahara algérien. Le caractère de cette piste qui se déroule dans une région facile, les points d'eau abondants de Bir-Soltane, Bir-Zoumit, Bir-Ghezen qu'on rencontre sur son parcours en font une route très fréquentée et d'une importance réelle.

Le fortin qui nous occupe est situé sur la rive droite de l'oued, qu'il domine d'une hauteur de 10 mètres environ. La région, dans son ensemble, présente l'aspect d'une immense plaine, à peine coupée par le large sillon qu'y trace l'Oued-Hallouf. Au sortir des montagnes du Dahar, où ce dernier serpente entre deux rives aux pentes abruptes, la vallée s'épanouit brusquement sur près de 2 kilomètres de largeur. Elle n'est plus limitée à droite que par un contrefort, de faible altitude, qui vient mourir en falaise sur le bord de l'oued. C'est au sommet de cette falaise que se dresse le *castellum* de Kesseur-Tarcine.

Malgré son peu d'élévation, il domine toute la contrée et ses vues s'étendent, du côté du Sud, jusqu'à 10 kilomètres de distance.

Cette région, au sous-sol rocheux, est aujourd'hui envahie par le sable. Les vents d'Ouest, qu'aucun obstacle ne vient arrêter, y soufflent avec violence, soulevant des rafales de sable. C'est ce qui explique, en partie, l'état dans lequel fut trouvée la ruine. Elle présentait, avant les fouilles, l'aspect d'un cube de maçonnerie dont les faces exposées au vent dominant n'atteignaient pas 1 m. 50 de hauteur. Ce cube était entièrement comblé de moellons et de sable, et il était impossible, au premier examen, de se rendre compte de ce que pouvait cacher cet amoncellement de matériaux maintenus entre des pans de mur à peu près intacts. Une épaisse muraille, haute de plus de 2 mètres, entourait encore les faces *b* et *c* de la construction. A l'Ouest de cette dernière apparaissait un tronçon d'une maçonnerie analogue, mais à peu près démolie. Du côté du Sud, un énorme tas d'éboulis accolé au mur de l'ouvrage disparaissait sous un linceul de sable.

Dans le lit même de l'oued, à 30 mètres environ du *castellum*, se trouve la citerne qui servait à la garnison. Elle n'a pas non plus échappé à l'œuvre de destruction qui a ruiné le poste. Elle était à peu près entièrement comblée de sable et dans la paroi existait une large brèche qui aurait suffi à la rendre inutilisable.

Appelé à la décombler et à la restaurer, nous avons profité de

notre séjour à Kesseur-Tarcine pour déblayer le fortin et nous efforcer d'arracher à ces ruines une partie de leur secret.

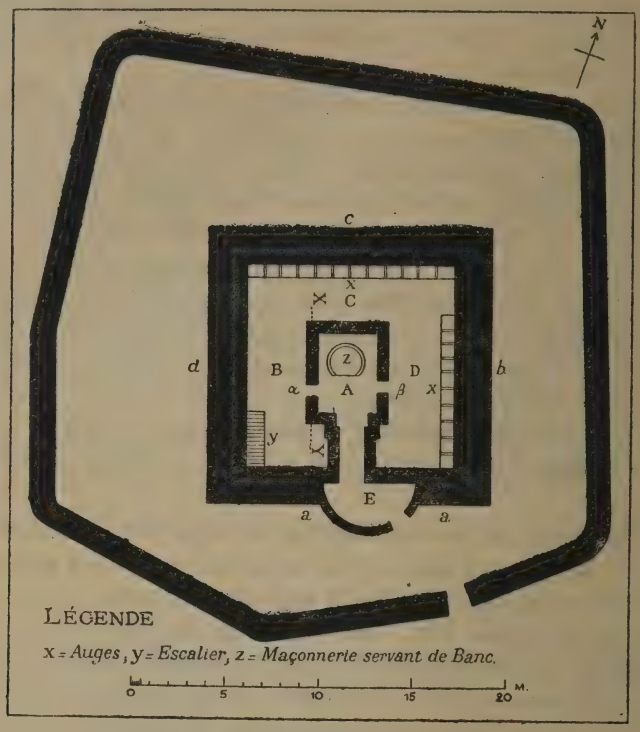

Fig. 8. — *Castellum* de Kesseur-Tarcine.

Les fouilles ont été entreprises le 19 décembre 1901 et terminées le 24 janvier 1902. Elles ont commencé par le déblaiement de la face Sud-Sud-Est du *castellum*, encombrée, comme nous l'avons dit plus haut, de matériaux éboulés, ce qui laissait supposer que la porte d'entrée donnait sur cette face. Elles ont été effectuées en suivant constamment les murs, procédé qui seul pouvait permettre, au milieu d'un tel amas de décombres, de retrouver la distribution intérieure du bâtiment et d'en reconstituer le plan.

L'ensemble de l'ouvrage est formé d'un réduit carré de 15 mètres de côté, entouré d'une haute muraille servant d'enceinte (fig. 8).

Cette muraille a pu être mise au jour sur tout son périmètre qui mesure extérieurement 110 mètres de longueur. Son tracé est hep-

tagonal, afin de pouvoir épouser la forme du terrain. Les angles sont arrondis, comme on le remarque dans la plupart des constructions romaines, notamment à El-Hagueuf. Dans la section Sud, qui suit la crête de la falaise, est percée une ouverture large de 1 m. 20; c'est la porte d'entrée de l'ouvrage. Elle est orientée exactement dans une direction Sud-Sud-Est. L'état actuel des montants de cette porte ne nous a pas permis de retrouver les moyens d'attache et de fermeture qui étaient adaptés à la boiserie. Cette dernière a été brûlée, comme l'établit nettement l'agglomération de cendres trouvées en cet endroit. Les sections Sud et Ouest de l'enceinte sont en partie démolies. Les sections Nord et Est ne sont que très légèrement détériorées à la partie supérieure et peuvent être considérées comme à peu près intactes. La maçonnerie est constituée par des moellons assemblés au béton de chaux et soigneusement jointoyés. Une coupe de cette maçonnerie donne sensiblement trois tronçons de murs superposés. L'épaisseur à la base est de 1 m. 50; au sommet, de 0 m. 50. Le mur ne présente aucune trace de créneaux ou de meurtrières.

Le réduit situé au milieu de cette enceinte est également orienté dans une direction sensiblement Sud-Sud-Est. La porte d'entrée est pratiquée dans une maçonnerie demi-circulaire, disposée en avant de la façade. Cette maçonnerie est en partie démolie; toutefois le seuil de l'ouverture qui y était pratiquée est encore visible; il se trouve en face de la porte percée dans le mur d'enceinte. Il a d'ailleurs une largeur identique.

Un étroit couloir de 3 mètres de longueur part de la façade et conduit à la cour intérieure du *castellum*.

Cette dernière, de forme rectangulaire, mesure 4 m. 40 de longueur et 3 m. 15 de largeur. Elle était fermée par une porte qui venait s'appuyer contre deux ressauts pratiqués dans les murs du couloir. Cette dernière devait également être constituée par une boiserie, car, sur le sol, furent découverts en ce point de la cendre et de nombreux morceaux de bois carbonisés. Elle se fermait vraisemblablement à l'aide d'un verrou, dont le logement est encore visible dans le mur. Toutefois aucune ferrure n'a été retrouvée, ce qui fait supposer qu'un morceau de bois faisait l'office de verrou. Dans le montant où était suspendue la porte existe une longue brèche qui donne à croire que la boiserie était retenue par des moyens d'attache scellés dans le mur. Aucun d'eux n'a été retrouvé.

Au milieu de la cour existe un bloc de maçonnerie en forme de fer à cheval, recouvert d'un enduit de mortier de chaux. Le dispositif particulier de cette maçonnerie, à peine haute de 0 m. 50, semble indiquer qu'elle devait servir de banc aux occupants,

Deux portes, α et β, placées l'une en face de l'autre, permettent de passer de la cour dans les pièces B et D et, par suite, dans la pièce C qu'aucune cloison ne sépare des deux premières. Chacune de ces chambres prend jour par une fenêtre donnant sur la cour intérieure. Deux de ces ouvertures ont encore des montants de maçonnerie intacts, mais la boiserie est absente et aucun fragment n'en a été relevé. Seule une fissure verticale, placée au milieu du montant, permet d'affirmer que ces boiseries existaient. Les emplacements des ferrures ou des supports de bois apparaissent même encore à deux des fenêtres. Aux portes, donnant sur la cour, même insuccès dans la recherche de la boiserie. Toutefois, dans α, nous trouvons encore les traces laissées par la porte venant s'appliquer contre le mur. Une cheville de bois est encore enfoncée dans la maçonnerie en cet endroit. Aux pieds du montant opposé, une pierre présente des marques d'usure attribuables à un frottement continu et semble avoir servi de logement à l'extrémité du pivot qui soutenait la porte. Cette dernière était donc semblable à celle qu'emploient encore aujourd'hui les indigènes. Sur le seuil de ces deux ouvertures, seuil pavé et légèrement usé, se trouvait un amas de cendres et de charbon.

Si on franchit le seuil de la porte α, on pénètre dans une grande pièce occupant toute la face *d* du réduit. Un escalier, de 1 mètre de largeur, fait de gros moellons assemblés au béton de chaux et situé dans l'angle gauche de cette pièce, donne accès sur la terrasse. Cet escalier, qui devait avoir primitivement neuf marches, n'en possède plus que six actuellement.

La pièce C occupe toute la face *c* du réduit. Le long du mur de cette face se trouvent disposées des auges en maçonnerie. Deux d'entre elles sont encore en bon état. Elles mesurent respectivement 0 m. 90 de largeur. La chambre pouvait donc contenir vraisemblablement douze auges identiques et, par suite, étant donnée la petite dimension de chacune d'elles, douze chevaux seulement.

Dans la chambre D, qui occupe toute la face β, des auges sont également disposées le long du mur. Elles ont une longueur moyenne de 8 m. 25. Trois d'entre elles sont à peu près intactes; elles ont

chacune une même largeur, 0 m. 80. Cette chambre pouvait contenir dix auges, c'est-à-dire dix chevaux seulement. Des ossements de brebis, du fumier, des excréments de cheval ont été trouvés sur le sol, au milieu des cendres. L'affectation des chambres C et D paraît donc bien nettement établie : elles servaient d'écurie et abritaient, outre quelques animaux domestiques, les chevaux de la garnison. Elles pouvaient, au maximum, contenir vingt-deux chevaux.

Le sol des chambres B, C, D est constitué par une mince couche de béton de chaux. Cet enduit, brisé par places dans les pièces C et D, est resté en bon état dans B. Il était recouvert d'une couche de cendres et présente de nombreuses traces de calcination.

La cour intérieure est pavée de gros moellons soigneusement assemblés au mortier de chaux; ce pavage est demeuré intact. Le sol du couloir et de la *rotonde* E semble avoir été constitué d'un béton de chaux grossier, mais cet enduit a été retrouvé en trop mauvais état, et il est difficile d'émettre à son sujet une opinion bien précise.

La cour extérieure entourant le réduit a pour sol le terrain marneux qui compose la falaise.

Les murs des faces du fortin présentent actuellement une hauteur moyenne de 2 m. 70. Leur coupe mérite l'attention; elle donne en effet deux sections de murs accolés l'un à l'autre; un mur intérieur et son renforcement, qui a 0 m. 80 de longueur, est démoli exactement à l'endroit où cesse le renforcement. La section de ce dernier affecte sensiblement la forme d'un quart d'ellipse dont les dimensions du demi grand axe et du demi petit axe seraient respectivement 2 m. 70 et 1 m. 30. Cette forme elliptique donnée au renforcement, l'état des murs intérieurs, démolis précisément à l'extrémité du renfoncement, prêtaient au *castellum*, avant les fouilles, l'aspect d'une *ghorfa* dont les voûtes se seraient effondrées. A l'entrée du réduit et à l'intérieur de la maçonnerie demi-circulaire dont nous avons parlé plus haut, le renfoncement n'existe pas; une fenêtre de dimensions restreintes (largeur, 0 m. 70; hauteur inappréciable à cause de l'état délabré de la maçonnerie) est percée dans le mur. C'est la seule ouverture qui existe dans les murs des faces. Chacune d'elles est cependant percée de quatre meurtrières. Mais ces dernières, vraisemblablement pratiquées avant la construction du mur de renforcement, sont bouchées par cette dernière maçonnerie. Deux meurtrières de B sont même masquées intérieu-

rement par l'escalier qui se trouve dans cette pièce. L'effet de ces moyens de défense serait d'ailleurs annihilé par le mur d'enceinte, si *b* lui-même était traversé.

Ces ouvertures sont pratiquées à 1 m. 55 au-dessus du sol.

Dans chacun des murs du couloir existent également trois meurtrières situées à 0 m. 70 au-dessus du sol et placées exactement les unes en face des autres. Elles devaient vraisemblablement servir à la défense du couloir, sans d'ailleurs en garder l'entrée. Le dispositif de ces moyens de défense, dont nous ne comprenons pas nettement le but et l'efficacité, se retrouve dans d'autres constructions militaires romaines. A El-Hagueuf notamment, M. le lieutenant Gombeaud relate la présence de meurtrières identiques, sans pouvoir en expliquer le rôle d'une façon très précise [1].

Les murs sont construits à l'aide de moellons assemblés au mortier de chaux dans *a*, au béton de chaux dans *b*. Aucune pierre de taille n'est entrée dans cette maçonnerie. Le *saxum quadratum* que les Romains employaient cependant volontiers dans leurs constructions militaires, comme on peut le voir à la Benia de l'Oued-Bel-Rhecheb, à Khanefi et même à El-Hagueuf, ne figure pas dans le *castellum* de Kesseur-Tarcine. Néanmoins la maçonnerie est relativement soignée. Les moellons du mur *a1* sont tous sensiblement de la même grosseur. Ils ont même été parés grossièrement, pour offrir une série de lignes parallèles superposées. Tous les joints ont été faits.

Le mur *b* n'est pas de construction plus grossière. Si les moellons n'ont pas été triés et parés avec le même soin, ils ont été parfaitement assemblés et jointoyés au béton de chaux, offrant ainsi une exceptionnelle résistance qui a permis à cette maçonnerie de demeurer à peu près intacte. Les brèches qu'ils présentent, brèches d'ailleurs de peu d'importance, ont été faites par les indigènes, qui sont venus enfouir leurs morts dans cette énorme épaisseur de mur.

La maçonnerie de forme demi circulaire, construite sur la façade du fortin, a une épaisseur de 0 m. 50; sa hauteur actuelle varie de 1 m. 50 à 0 m. 50. Elle devait être primitivement celle du mur de renforcement, c'est-à-dire 2 m. 70.

[1] Il y a lieu de croire que ces ouvertures n'étaient pas utilisées comme meurtrières pour la défense du couloir. Elles devaient être destinées à recevoir des madriers qui fermaient le passage en cas de besoin.

L'épaisseur des cloisons séparant la cour des chambres environnantes est de 0 m. 65, la hauteur, 2 m. 10, pour les cloisons des chambres B et C. Cette dernière dimension est celle que devait avoir primitivement la maçonnerie, car les traces des poutres supportant la terrasse sont encore visibles sur le sommet du mur.

Cette terrasse qui est aujourd'hui entièrement détruite était, à en juger par les nombreux fragments retrouvés, composée d'une couche de béton de chaux épaisse de 0 m. 07 environ. Ce béton était supporté par des madriers, prenant appui sur les murs des faces et les cloisons de la cour. Des solives garnissaient le sommet de ces dernières, pour leur donner une plus grande résistance. Entre le béton et les madriers existait un latté de joncs, incrusté lui-même dans une couche de mortier de chaux. Ce latté constituait le plafond des pièces du rez-de-chaussée.

De nombreux fragments des joncs et des poutres ont été retrouvés dans les décombres. Les joncs sont d'une espèce fort belle, leur diamètre varie de 0 m. 015 à 0 m. 020. Leur longueur moyenne n'a pu être appréciée, car les fragments qui ont été découverts étaient de dimensions trop faibles pour qu'on puisse donner des indications précises à ce sujet.

Les poutres sont, pour la plupart, soigneusement équarries; leurs dimensions sont variables, soit 0 m. 12 sur 0 m. 15, soit 0 m. 10 sur 0 m. 11. Elles étaient entre elles parfaitement assemblées, et on retrouve encore sur certains fragments des mortaises destinées à adapter les pièces de bois les unes dans les autres. Ces madriers sont d'une essence absolument différente de celle du palmier et de l'olivier qui sont généralement employés dans le pays comme bois de construction. Ils semblent être en bois de sapin. Le temps les a d'ailleurs épargnés, et certains morceaux ont été retrouvés dans un état de solidité suffisant pour pouvoir être utilisés et employés à la confection d'une échelle. La plupart de ces pièces de bois présentent des traces de calcination bien évidentes; néanmoins quelques-unes ont encore une longueur de plus de 3 mètres.

Parmi les fragments de terrasse qui ont été découverts, un certain nombre présente, sur l'un des côtés, des traces incontestables d'une longue exposition à l'eau. Ces derniers fragments sont moins épais; leur épaisseur n'atteint pas 0 m. 56. Il y a donc lieu de croire qu'ils appartiennent non pas à la terrasse du rez-de-chaussée, mais bien à celle de l'étage supérieur.

De cet étage, rien ne subsiste aujourd'hui. Nous estimons cependant que son existence ne saurait être mise en doute. Aucune des pièces du rez-de-chaussée n'est disposée pour servir de logement à la garnison du poste. Les pièces C et D servaient d'écurie; la chambre B, qu'aucune cloison ne sépare de la première, servait vraisemblablement de salle de garde. Les logements se trouvaient donc à l'étage supérieur.

Du reste, la quantité considérable de matériaux éboulés qui encombraient la façade du *castellum* et avaient comblé ce dernier sur une hauteur de plus de 2 mètres, n'aurait pu être fournie par les décombres provenant d'une seule terrasse, celle-ci fût-elle surmontée d'une murette de défense. L'existence de l'étage supérieur explique en outre en partie les dimensions énormes du renforcement qui a été ajouté à la maçonnerie des faces.

Dans un autre ordre d'idée, le mur d'enceinte et le rez-de-chaussée ne sont pourvus d'aucun moyen de défense utilisable; c'est donc vraisemblablement dans les murs de l'étage que devaient être pratiquées les meurtrières pouvant servir à la défense du fortin. Ces murs devaient mesurer primitivement 4 mètres de haut. L'étage supérieur en s'effondrant vint tomber sur la façade et écraser la maçonnerie disposée en avant d'elle. Il dut même renverser une partie du mur d'enceinte.

Il nous reste à rechercher le lieu de provenance des matériaux et de l'eau employés dans la construction de l'ouvrage.

Les moellons furent extraits de l'oued lui-même, dont le lit, recouvert de sable en ce moment, est cependant constitué par un sol rocheux. La chaux fut faite sur les lieux; la pierre nécessaire fut fournie par la falaise calcaire bordant la rive droite de l'oued. Les emplacements des fours à chaux ont été ensevelis sous le sable et n'ont pu être retrouvés.

Les poutres qui furent employées dans les terrasses ont été apportées, soit de la région du littoral, soit des forêts du Nord, car nous ne croyons pas que l'Oued-Hallouf, qui cependant aurait été pourvu autrefois d'une abondante végétation, ait jamais possédé des sapins dans sa vallée. Les joncs des plafonds ne proviennent pas non plus de la région; ils ont été tirés soit des oasis de Gabès ou du Djérid, soit de l'Oued-Mezessar. Cet oued, au dire des indigènes, était, il n'y a pas très longtemps, couvert d'une remarquable végétation; les joncs notamment y dépassaient la hauteur d'un homme.

L'eau employée pour la maçonnerie n'a pu être tirée que du puits de Bir-Soltane situé dans l'Oued-Hallouf, à 12 kilomètres en aval de Kesseur-Tarcine. Aucun autre point d'eau ne se trouve dans le voisinage immédiat. Aussi l'éloignement de ce puits a-t-il obligé la garnison du poste à construire une citerne à proximité du *castellum*. Le plan et les dimensions de ce réservoir méritent d'être décrits.

La forme est sensiblement celle d'une carafe. Dans la paroi et au niveau du fond sont pratiqués deux prolongements en ogive destinés à augmenter le volume du réservoir central. La base de chacun de ces encastrements est légèrement inclinée au-dessus du fond de la citerne pour permettre à l'eau de venir se déverser toute dans la partie centrale.

La maçonnerie se compose de moellons assemblés au mortier de chaux. L'imperméabilité des parois, dans le réservoir et les prolongements, est assurée par une épaisse couche de béton de chaux. Cet enduit, d'une solidité exceptionnelle, a été retrouvé à peu près intact.

Les dimensions de la citerne sont remarquables par leur grandeur : diamètre à la base, 5 m. 60; hauteur totale, 6 m. 70; hauteur d'eau possible, 5 m. 60. Les prolongements mesurent respectivement 9 m. 50 de longueur, 2 mètres de hauteur et 1 m. 75 de largeur. La capacité totale est donc d'environ 60,000 litres. Ce chiffre, de beaucoup supérieur au volume de nos citernes actuelles, donne une idée de l'importance qui devait alors s'attacher à ce point d'eau. Situé dans le lit de l'oued, comme nous l'avons dit plus haut, il est alimenté par l'oued lui-même et les pentes de la falaise supportant le *castellum*. A l'époque des Romains vraisemblablement, comme de nos jours, il pleuvait rarement dans la région, et l'oued, qui aujourd'hui n'a pas coulé depuis cinq ans, ne devait pas couler plus souvent. Néanmoins il n'est pas douteux que pendant tout le temps que le poste resta occupé, la citerne a dû se remplir à plusieurs reprises. Insuffisante pour parer aux besoins journaliers d'un effectif important en hommes et en chevaux, elle devait sans doute constituer la réserve d'eau de la garnison. Il y a donc lieu de croire que l'eau nécessaire à la consommation de la garnison était prise chaque jour à Bir-Soltane. En cas de sécheresse prolongée, de desséchement momentané du puits, il était fait appel à la réserve d'eau emmagasinée dans la citerne. La garnison ne dis-

posait d'aucun réservoir à l'intérieur de l'ouvrage. Les eaux de la terrasse devaient se rendre dans l'oued en suivant les pentes de la falaise et de là gagner les orifices de réception de la citerne.

Au cours des fouilles, nous avons découvert la pierre gravée portant l'inscription dédicatoire du poste. Cette inscription jusqu'alors inconnue a été retrouvée intacte.

Elle se lit ainsi :

CENTENARIVM TIBVBVCI
QVOD VALERIVS VIBIANVS
V ꝑ P ꝑ INITIARI
AVRELIVS QVINTIANVS V·P·
PRAESES PROVINCIAE TRI
POLITANAE PERFICI CVRAVIT

Centenarium Tibubuci, quod Valerius Vibianus v(ir) p(erfectissimus) initiari, Aurelius Quintianus v(ir) p(erfectissimus), praeses provinciae Tripolitanae, perfici curavit.

Cette inscription est gravée sur une dalle de grès, de nuance légèrement rosée, ayant les dimensions suivantes : 0 m. 74 de longueur, 0 m. 42 de largeur, 0 m. 08 d'épaisseur. La pierre est polie sur le côté portant le texte. Le côté opposé est revêtu d'une mince couche de plâtre encore adhérente.

Cette inscription a été mise au jour dès les premiers coups de pioche. Elle était ensevelie sous un énorme amas de matériaux et de sable encombrant la porte d'entrée du fortin. Aucune dégradation ne lui a été faite au cours de l'extraction. Cette inscription, à la demande de M. le Directeur des Antiquités et Arts, a été envoyée à Tunis pour être placée au musée de Bardo.

Sur les murs de la cour intérieure nous avons remarqué quelques graffites. Ils sont en général illisibles. Dans l'un d'eux, nous avons cru retrouver les lettres ONON. Une autre inscription, gravée sur le montant d'une des fenêtres de la cour, nous a donné la copie suivante : TERDEINM? Elle a été estampée. Ce sont là, pensons-nous, des inscriptions faites par les soldats du poste écrivant leurs noms sur le mur de leur caserne comme le font encore aujourd'hui les troupiers.

De nombreux fragments de poterie ont été découverts tant à l'intérieur du fort qu'à l'extérieur, devant la façade sur laquelle s'est effondré le premier étage. Ils permettent de constater qu'à

côté d'une poterie vulgaire, du genre des amphores, dites «gargoulettes», actuellement en usage chez les Arabes, il existait dans le poste une poterie assez fine, casseroles, plats, assiettes de table. La dimension restreinte des fragments retrouvés ne permet malheureusement pas d'apprécier exactement la forme et la grandeur de ces récipients. Cette poterie paraît identique à celle que l'on retrouve à El-Hagueuf. Elle semble toutefois plus grossière que celle que l'on découvre dans les ruines de la Benia de l'Oued-Bel-Recheb.

Dans la cour extérieure du fort (angle Sud-Ouest), nous avons découvert plusieurs sépultures. Bien qu'aucune inscription funéraire n'y soit tracée, il y a tout lieu de croire qu'à cet emplacement se trouvait le lieu de sépultures de la garnison. Les tombes présentaient en effet un caractère particulier; non seulement elles n'étaient pas orientées suivant la coutume arabe, mais elles étaient fermées par une épaisse couche de béton de chaux. Des cendres garnissaient le fond de la tombe. Enfin les ossements, que M. le médecin-major chargé du service médical indigène de Médenine a bien voulu se charger d'examiner, présentaient des traces certaines d'incinération et paraissaient être enterrés depuis plusieurs centaines d'années. Une bague d'or ou de cuivre a été trouvée dans l'une des tombes; elle est d'une forme que l'on ne rencontre pas dans les bijoux arabes.

Plusieurs pièces de monnaie ont été découvertes au cours des fouilles; elles datent de Constantin le Grand, Valentinien II et Eugène.

Signalons aussi une bague de femme identique à l'anneau ci-dessus décrit et une fibule de bronze, petite tige appointée pouvant servir à fixer un vêtement d'homme ou de femme.

De tout ce qui précède, il semble qu'on puisse tirer quelques indications historiques sur le fortin romain de Kesseur-Tarcine. L'inscription dédicatoire que nous avons retrouvée dans les ruines nous fournit en effet des renseignements essentiels qui permettent de déterminer de façon précise le nom romain de la localité, le type de construction militaire auquel se rattache le fortin, l'autorité qui le commandait et celle qui l'a fait construire[1].

[1] P. Gauckler, dans *Bulletin archéologique*, 1902, p. CXXIX; *Mélanges Perrot* p. 125 et suiv.

Le nom romain de Kesseur-Tarcine, *Tibubuci*, mot d'allure berbère, provient probablement du nom d'une peuplade libyenne, qui habitait autrefois la région. Les Tibou, d'après M. Vivien de Saint-Martin[1], étaient en effet un peuple métis du Sahara. Ils se partageaient en quatre branches, parmi lesquelles les Garamantes intérieurs, vivant sur la frontière du désert, et les Garamantes du littoral, cantonnés dans les montagnes qui dominent la Syrte.

Tibubuci, qu'on devait alors prononcer *Tiboubouci*, désignerait donc un poste établi au pays des Tibou.

L'appellation de *centenarius* donnée à un ouvrage défensif du genre de celui qui nous occupe, fait nécessairement entrer «l'idée de cent» dans les divers éléments de mesure qui se rapportent à cet ouvrage. Nous estimons donc que plusieurs hypothèses peuvent être émises, pour expliquer cette dénomination, suivant que l'on envisage les dimensions de l'ouvrage, l'effectif de la garnison ou l'autorité sous laquelle cette dernière est placée.

Dans le *centenarius* de *Tibubuci*, les dimensions de la construction n'ont pu contribuer à lui faire donner cette désignation. La surface qu'il occupe a, en effet, plus de cent pieds carrés et aucune des mesures prises ne correspond à cent pieds. Seules ont donc été envisagées des considérations d'effectif ou de commandement.

L'effectif du poste est assez difficile à déterminer exactement. Toutefois, étant donnée l'exiguïté des locaux pouvant servir de logements, nous ne pensons pas que cet effectif dépassât 25 ou 30 hommes.

Du reste, dans une région d'accès aussi facile que celle qui environne Kesseur-Tarcine, il est certain que la garnison devait se composer uniquement de cavaliers. Des fantassins enfermés dans le *centenarius* n'auraient pu jouer qu'un rôle secondaire, la position pouvant être tournée aisément. Enfin l'absence de moyens de défense dans le mur d'enceinte semble indiquer assez clairement que l'ouvrage était plus un poste de refuge abritant un groupe de cavaliers chargés de battre la contrée qu'un fort d'arrêt pourvu d'une garnison complètement sédentaire.

Or le nombre de ces cavaliers nous est donné approximativement par le nombre de chevaux que pouvaient contenir les écuries du fortin et que nous avons évalué, de façon mathématique, à un

[1] *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine.*

maximum de vingt-deux. En supposant que quelques auxiliaires non montés aient été adjoints aux cavaliers, nous retrouvons bien au total trente occupants environ. Un effectif supérieur eût d'ailleurs été particulièrement difficile à ravitailler dans une région aussi lointaine.

Aussi le poste de *Tibubuci* a-t-il été, pensons-nous, désigné sous le nom de *centenarius*, non pas parce qu'il contenait une garnison de cent hommes, mais bien uniquement parce qu'il était commandé par l'officier dont l'autorité s'exerçait à l'origine sur cet effectif de cent hommes[1], c'est-à-dire un centurion.

Un officier de même grade commandait le poste voisin d'El-Hagueuf, comme le relate l'inscription au Génie de *Tisavar* découverte, au cours des fouilles de ce *castellum*, par M. le lieutenant Gombeaud[2]. Il y a une trop grande analogie entre *Tibubuci* et *Tisavar*, pour qu'en ces deux points un commandement à peu près semblable n'ait pas été confié à la même autorité. Ce centurion n'avait pas d'ailleurs pour seul commandement le groupe de cavaliers qui lui était adjoint. Il devait vraisemblablement commander aussi tout le territoire environnant et s'occuper des «affaires indigènes» de la région. C'était là une mission assez importante pour qu'elle fût confiée à un officier[3] ayant une réelle autorité, sans qu'il y ait lieu de s'arrêter à la disproportion existant entre son grade et le faible effectif de la troupe placée sous ses ordres. Ces considérations nous amènent à constater que nous n'employons pas aujourd'hui pour l'occupation des territoires militaires en Tunisie des procédés différents de ceux qu'employaient les Romains dans leur province de Tripolitaine pour la garde des *limites*. Notre annexe actuelle de Dehibat peut être, sans crainte d'erreur trop grossière, comparée à leur *centenarius* de *Tibubuci*. Le centurion était l'officier chef de l'annexe, la troupe[4] placée sous ses ordres en était le maghzen.

(1) Renseignements communiqués par M. Gauckler, directeur des Antiquités et Arts de Tunisie.

(2) Rapport sur les fouilles du *castellum* d'El-Hagueuf (M. le lieutenant Gombeaud).

(3) «Nous trouvons en Afrique, écrit M. Cagnat, des centurions détachés soit à la tête de certaines troupes auxiliaires, soit dans des positions particulières : par exemple, ils commandent de petites colonnes expéditionnaires ou conduisent des travaux militaires.» *Armée romaine d'Afrique*, p. 193.

(4) La garnison devait vraisemblablement se composer, pour la plus grande partie, d'indigènes.

Le texte de la dédicace indique que le fortin, commencé sur l'ordre de Valerius Vibianus, a été achevé par les soins d'Aurelius Quintianus, *praeses* de la province de Tripolitaine.

La famille du premier de ces personnages est inconnue. Valerius Vibianus semble être contemporain de son collaborateur qui, ayant occupé les fonctions de *praeses* en Tripolitaine, n'a pu gouverner cette province qu'après l'année 297 de notre ère, époque à laquelle Dioclétien procéda à une nouvelle division géographique de l'Afrique et fonda la province de Tripolitaine. Aurelius Quintianus n'exerça d'ailleurs ce commandement que fort peu de temps, car il fut également gouverneur de Numidie[1] sous l'empire partagé de Dioclétien et de Maximien qui abdiquèrent en l'année 305. Or il faut admettre qu'il ne gouverna la Numidie qu'après avoir commandé la Tripolitaine, province de moindre importance. Il fut donc vraisemblablement l'un des premiers *praeses* de la province, sinon le premier, et nous sommes amené à conclure que le *centenarius* de *Tibubuci* fut achevé[2] entre les années 297 et 305 de notre ère. Du reste, d'après le texte même de la dédicace et sans vouloir s'arrêter aux considérations qui précèdent, l'achèvement du fortin ne pourrait être postérieur à l'année 320, date à laquelle les réformes administratives de l'empereur Constantin séparèrent définitivement les pouvoirs, civil et militaire, concentrés jusqu'alors dans les mains du *praeses*[3].

Au point de vue de la défense, le rôle du fortin de Kesseur-Tarcine est facile à déterminer. Situé sur la grande voie reliant les puits de la région, il barrait cette route aux tribus turbulentes des Gétules et des Garamantes et devait mettre les abords de ces points d'eau à l'abri des coups de main que les pillards ne cessaient de tenter dans la région. Il servait en outre de sentinelle avancée pour la défense de la haute vallée de l'Oued-Hallouf et devait, avec d'autres ouvrages disséminés, sans doute, dans l'oued aux environs d'El-Hamlia, fermer cette importante voie de pénétration vers la Djeffara.

(1) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, s. v.

(2) Renseignements communiqués par M. Gauckler, directeur des Antiquités.

(3) Nous croyons que le fortin se composait, à l'origine, d'un simple refuge ne pouvant abriter que les chevaux des cavaliers. Aurelius Quintianus fit achever la construction en y ajoutant le mur d'enceinte, le mur de renforcement des faces et l'étage supérieur où se trouvait le logement du centurion.

Enfin, bien qu'il ait été construit plus de cent ans après le *castellum* d'El-Hagueuf, il devait couvrir également l'un des flancs de ce poste complètement isolé au milieu des dunes et assurer, de concert avec lui, la tranquillité aux troupeaux venant chercher des pâturages sur le territoire actuel des Mérazigues.

Ces deux postes, qui se complétaient mutuellement, eurent d'ailleurs probablement la même fin et durent succomber vers la même époque. Comme *Tisavar*, *Tibubuci* a été incendié. Était-il abandonné au moment de l'incendie ou bien la garnison a-t-elle été cernée par un ennemi supérieur en nombre et tuée sous les murs du *centenarius?* Nous ne saurions être nettement affirmatif, mais nous penchons cependant vers la première hypothèse. A l'approche de l'ennemi, la garnison aura évacué l'ouvrage et se sera repliée.

La pièce de monnaie la plus récente qui ait été trouvée dans les décombres date du règne d'Eugène (392-394). Le poste était donc encore occupé sous ce règne et il a dû conserver sa garnison pendant les premières années du ve siècle. Il a vraisemblablement été détruit au moment de la fondation de l'empire Vandale, quand les soldats de Genséric après la prise de Carthage, en l'année 439 de notre ère, se lancèrent à la conquête de la Byzacène et des Syrtes. Il avait été occupé pendant un siècle et demi.

Établissements antiques du pays des Matmata.

[Dans la région montagneuse qu'entourait la voie stratégique de *Tacape* à *Puteus* par *Augarmi* et *Tinzimedo*, M. le lieutenant de Pontbriand a découvert et minutieusement étudié des vestiges importants d'établissements antiques. Ces découvertes ont fait l'objet des deux rapports suivants, dont un court résumé a été déjà donné par M. H. Saladin[1].]

L'itinéraire antique, qui de *Tacape* (Gabès) conduisait à *Capsa* (Gafsa) par le Sud du Triton, présente, dans la Table de Peutinger, deux embranchements. L'un de ces embranchements, qui ne porte aucune indication de distance, est simplement désigné sous le titre *Puteo Tinzunedum*. C'est au cours de recherches faites à son sujet que nous avons été amené à rencontrer les quelques vestiges anciens, objets de ce rapport.

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 405 et suiv., pl. XLVI-XLVIII.

L'emplacement exact de *Puteus* donne lieu à discussion; Tissot[1] pense le retrouver au Bir-Abdallah actuel (Nefzaoua) et s'appuie pour cette hypothèse sur la distance de 14 milles indiquée dans la Table, et qui conduit exactement de ce point à El-Kalâa (القلعة), identifié par lui à l'*Aggarsel* de Peutinger et de l'Anonyme de Ravenne. Mais tout récemment au cours d'une étude sur les confins militaires de la Tripolitaine, M. le capitaine Donau, actuellement commandant supérieur du cercle de Kebilli, a fait remarquer que cette assimilation lui semblait peu probable. En effet, l'eau de Bir-Abdallah est sulfureuse, et tout à fait impropre à la consommation; ce qui l'a amené à proposer, pour l'emplacement de *Puteus*, le lieu dit aujourd'hui «Kesseur-Tebria», et situé à 5 kilomètres Nord-Ouest du puits indiqué par Tissot. Ce n'est du reste pas exactement de *Puteus* que partait l'embranchement B de la Table, mais d'un point non exactement défini et situé entre cette station et celle de *Mazatanzur,* qui est à 7 milles[2] plus à l'Est.

Miller, à la suite des mesures du colonel Lapie, avait identifié *Mazatanzur* à un certain Mansourah, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui que la topographie de la région est mieux connue[3]. Cette opinion ne semble donc pas soutenable.

Tissot[4], sans même la discuter, a proposé de placer *Mazatanzur* à 15 milles de *Puteus*, au lieu dit aujourd'hui Merkeb-ed-Diab (مركب الذياب), où l'on rencontre de nombreux vestiges antiques. Il faut remarquer, en effet, que, si l'on adopte le chiffre de 7 milles donné par la Table entre *Puteus* et *Mazatanzur,* la distance totale de *Puteus* à *Tacape* serait trop faible de 8 milles, par rapport à la réalité. Le raisonnement ci-dessus s'applique évidemment *à fortiori,* en assimilant, comme on l'a fait, *Puteus* à Kesseur-Tebria; aussi conservons-nous la synonymie proposée comme la plus probable[5].

(1) Tissot, *Géogr. comparée de la province d'Afrique,* p. 686.

(2) La Table donne le chiffre VII, distance à laquelle serait bien, paraît-il, le Mansourah du colonel Lapie. — C'est Tissot qui a proposé de rectifier et de lire XII ou XV.

(3) Les travaux d'E. Miller et du colonel Lapie, pour l'édition des Itinéraires de Fortia d'Urban, ont été poursuivis entre 1830 et 1845.

(4) *Ouvrage cité,* p. 686 à 688.

(5) Par contre, il ne nous est possible d'admettre en aucune façon l'étymologie proposée par Tissot pour *Mazatanzur.* Merkeb-ed-Dhiab (مركب الذياب) pense-t-il, c'est-à-dire en arabe «*Vedette des chacals*», désigne une éminence; or, dans la dernière partie du mot *Mazatanzur,* on trouve la finale punique צור «*rupes*», qui a

A quel point exactement entre *Mazatanzur* et *Puteus* se trouvait situé le carrefour du chemin conduisant à *Tinzumedo*? Tissot n'a pas examiné cette question; mais nous croyons volontiers que c'était au lieu dit aujourd'hui Garaât-el-Ma, d'où part encore aujourd'hui une piste extrêmement fréquentée par les caravanes allant en Algérie des Matmata, ou de Mareth[1], Arram et Zarath[2]. Cette supposition ne s'appuie du reste sur aucune autre donnée sérieuse.

Quoi qu'il en soit, la Table donne cet embranchement comme aboutissant à un lieu qu'elle désigne comme étant *Tinzunedum*[3] sans spécifier aucune indication de distance. Mais il faut remarquer que ce ne doit être, suivant toute probabilité, qu'une indication

précisément ce sens. Sans parler de la bizarrerie, qui consiste à aller chercher du punique pour expliquer la moitié d'un nom de lieu, sans en expliquer l'autre moitié, il a été constaté depuis longtemps (Cf. Vivien de Saint-Martin, Masqueray, Basset) que les noms de lieux puniques sont, à part les *emporia* et quelques très grandes villes, (par ex., *Cirta*) excessivement rares. Tissot lui-même en fait la remarque, *loc. cit.*, p. 712. On sait les étonnantes conclusions auquel ce procédé a conduit Samuel Bochart dans sa Géographie sacrée, et le temps en a fait justice. Même en admettant, du reste, que ce soit bien du punique dont, comme dit M. Ph. Berger, la phonétique nous est parfaitement inconnue (*Tanit Pené Baâl, in fine*), il faut bien remarquer que צור (ponctué par schoureq), signifiant rocher, ne se trouve guère que dans Isaïe et le livre de Job. Chez les Phéniciens, il devait plutôt signifier, peut-être par dérivation, forteresse. C'est avec ce sens qu'on le trouve notamment dans Samuel, צוֹר (ponctué par cholem), et c'est alors le nom de la ville de Tyr, en phénicien «la forteresse».

Nous croyons bien à la vérité que l'expression *Mazatanzur* désigne une hauteur, mais cela en langue berbère et d'une manière figurée des plus réalistes. Ce serait en cette langue «*Masatâmzourt*» ⊏⊙+⊏#⊙+, dont le + final orthographique est tombé (*id est summum ventris parturientis vel gravidae mulieris*). Du reste, rien dans la désignation arabe moderne de مركب ne permet de supposer qu'il s'agisse d'une vedette ou d'un poste sur une hauteur, la racine ركب voulant seulement dire «monter à cheval, en voiture, en bateau, etc.» (Cf. Freytag Golius, Kasimirski), à moins d'y voir un sens figuré analogue à l'expression رَكَبٌ (*id est mons veneris*), lequel rappelle en effet l'étymologie berbère.

D'autre part, il résulte d'informations recueillies auprès des indigènes que le lieu en question s'appelle bien مركب et non مرقب, mot qui signifierait en effet vedette, poste de surveillance, de contrôle.

Nous n'avons insisté sur ce point qu'à cause de la haute autorité en matière d'orientalisme apportée par M. Salomon Reinach au savant ouvrage de Tissot.

(1) Identifié au *Martae* de Peutinger, CXCVI. (Cf. Tissot, *op. cit.*, p. 692), à la *Marta* de Corippus (*Johan.*, II, v. 80 et suiv.), d'après Tissot, *ibid.*

(2) Identifié à *Fulgurita* de Peutinger, CXCIV, et à *Agma sive Fulgurita Villa* de l'Itinéraire XVIII, B, par Tissot, *op. cit.*, p. 197.

(3) Voir ci-dessous la raison des différences orthographiques.

de direction et que le chemin paraît devoir se prolonger au delà du point désigné. C'est du reste bien ainsi que l'a compris Tissot, quand il dit[1] : « La voie secondaire de *Puteus* à *Tinzimedo* jouait sur le versant Sud de la chaîne de Matmata le rôle de route frontière que remplissait la voie principale en longeant le pied des plateaux du Tebaga. Nous verrons plus loin qu'elle se prolongeait selon toute apparence jusqu'à *Tacape*... »

Avant d'examiner les conclusions à tirer de cette donnée, il convient de fixer autant que possible la position de *Tinzimedo*. Le nom même de cette localité est un peu incertain. Miller, s'inspirant sans doute des données de Letronne, a adopté la lecture *Tinzunedo*, pour l'édition Fortia d'Urban. Mais Tissot pense au contraire qu'il convient de revenir à la leçon primitivement reçue de *Tinzimedo*, et ses arguments ne sont pas sans valeur; bien qu'en réalité ce choix paraisse surtout déterminé chez lui par le désir d'identifier cette localité au Bordj-Zoumit de nos cartes. Il est bien vrai que l'Anonyme de Ravenne parle d'un *Tingimie* ou *Tinzimie*, qui est évidemment le même que *Tinzimedo;* mais cet auteur a tellement défiguré les noms recueillis par lui dans les itinéraires plus anciens, qu'on ne peut lui accorder qu'une confiance très limitée au point de vue des dénominations de localités. Aussi croyons-nous qu'il n'est pas inutile de faire ressortir quelques arguments en faveur de la thèse de Tissot. Tout d'abord, en ce qui concerne l'étymologie du nom moderne que cet auteur déclare avoir une tournure berbère bien indiquée par le préfixe +| (*Tin*), c'est-à-dire *celui*, *celui-ci*, l'hypothèse se justifie d'autant mieux que Zoumit se retrouve exactement dans la racine #⊏ (*Zoum*), *s'égoutter, couler goutte à goutte*, ce qui nous donne pour l'expression +|#⊏+ (*Tinzoumit*) le nom de lieu correspondant à celui, si fréquent chez les indigènes actuels, d'El-Guettar (القطار). Il en résulte que la leçon *Tinzumedo* nous paraît la plus probable.

Un autre motif d'ordre géographique, et beaucoup plus sérieux, milite en faveur de l'assimilation de Bordj-Zoumit à *Tinzumedo*, ainsi que notre position spéciale à Matmata nous a permis de nous en rendre compte. En dehors des voies faites de main d'homme, et souvent avec les plus grandes difficultés, le massif des Matmata n'est pénétrable du côté de l'Ouest que par deux points. L'un est la

[1] Tissot, *op. cit.*, p. 688 et suiv.

trouée naturelle de Bordj-Zoumit, l'autre celle de Bir-Sultane. Encore cette dernière est-elle fort difficile, au point d'avoir nécessité des travaux dans la partie supérieure de l'Oued-Zmerten, pour permettre le passage des simples animaux de bât.

Quant à la distance qui sépare Bordj-Zoumit de la dernière étape, les puits de Tebria, elle est d'environ 38 kilomètres, lesquels, dans des circonstances favorables, peuvent être coupés par le relai de Garâat-el-Ma où l'on trouve de l'eau dans les années pluvieuses.

Enfin, de Bir-Ghezen à Bir-Sultane, il n'existe pas d'autre point d'eau que Bordj-Zoumit, encore celui-ci n'offre-t-il que de faibles ressources à cet égard, comme l'indique du reste l'étymologie berbère que nous avons cru devoir adopter. Il serait du reste illusoire de penser, comme d'aucuns l'ont voulu, que les conditions climatériques ont changé; tout prouve le contraire, l'histoire elle-même[1], et les débris des travaux souvent gigantesques entrepris pour conserver les moindres gouttes d'eau.

Du reste, que Bordj-Zoumit soit, comme nous le pensons, le *Tinzumedo* de la Table, ou ne soit, au contraire, qu'un point sur le chemin de cette localité, tout s'accorde pour indiquer que, si au delà vers l'Est il n'existait pas de chemins «classés», comme nous dirions aujourd'hui, il en partait certainement des pistes ou itinéraires très fréquentés, comme l'a pensé Tissot. En effet, ou bien *Tinzumedo* avait une importance stratégique ou commerciale, suffisante pour appeler la mention d'un chemin y conduisant, et s'y arrêtant, ou alors ce n'était qu'une station, un gîte d'étape, sur une direction plus fréquentée. L'absence de toute trace d'habitations ne permet pas de s'arrêter à l'hypothèse d'un centre commercial,

[1] Nous savons par Spartien (*Vita Hadriani*, 22), que vers 129, l'empereur, qui avait du reste déjà visité l'Afrique en 122 et 125, fit une longue tournée dans ce pays avec sa belle-mère Matidie, et la pluie tomba pendant ce voyage, ce qui n'était pas arrivé depuis cinq ans. De nos jours, encore les indigènes ne manqueraient pas de noter pareille circonstance, comme au temps d'Hadrien.

Il est vrai qu'à l'encontre de cette thèse on pourrait opposer ce que Aboulféda raconte de Gabès «dont l'heureux territoire est arrosé par deux rivières que les navires peuvent remonter (كتاب تقويم البلدان ذكر بلاد المغرب قابس). Mais le dire d'Aboulféda est sans valeur, car Édrisi, qu'il prétend rectifier, a dit avant lui que le port de Gabès est très mauvais et que seuls les navires de faible tonnage peuvent mouiller dans sa petite rivière (rivière qu'Édrisi fait sortir d'un grand lac)! (traduction Amédée Jaubert, p. 255 et 256).

que rejette aussi la pauvreté traditionnelle des montagnards en productions de toute sorte. A la vérité, on comprendrait volontiers, eu égard à la situation de Bordj-Zoumit, l'emplacement en ce lieu d'un poste fortifié commandant la trouée centrale du massif; mais ces ressources en eau paraissent être bien faibles pour pareil établissement. En tout cas, le ravitaillement du poste et sa ligne de communication avec de plus grands centres ne pouvaient être assurés par une voie offrant un aussi grand développement, vers l'Est ou l'Ouest, que celle de *Tacape* à *Capsa* par le Sud des chotts.

Il convient donc de rechercher quels étaient dans les temps anciens les centres suffisamment importants et assez peu éloignés pour que *Tinzumedo* eût un intérêt à communiquer directement avec eux.

Vers l'Ouest et le Sud, nous ne trouvons absolument rien; au Sud, c'est le désert lui-même, et vers l'Ouest, le point le plus rapproché ayant une faible importance paraît être *Turris Tamalleni*. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper. Bien entendu, nous négligeons tous les *castella* des confins militaires, qui eux-mêmes avaient à se relier à des centres plus importants. Vers le Nord, on tombe sur le Triton, cette région est donc également à écarter.

Reste donc la direction de l'Est. La première ville qui attire notre attention est la colonie de *Tacape* où convergent les grands itinéraires et qui est évidemment le port de la Syrte, cité comme très commerçant par Strabon.

La direction *Tinzumedo-Tacape* est du reste la prolongation directe vers cette dernière ville de la route indiquée par la Table de Peutinger, et on n'y avait probablement renoncé, pour contourner le massif des Matmata par le Nord, qu'à cause des difficultés du chemin dans la montagne. A l'époque où *Tamallen* était une cité florissante et approvisionnait de verre jusqu'à Alexandrie[1], il faut bien admettre que, si la voie, plus normale, de l'Itinéraire d'Antonin[2] n'existait pas encore, le transport de ces objets légers

[1] Cette fabrication, évidemment d'origine punique, avait encore un grand éclat au XIIIe siècle de notre ère, au témoignage d'Aboulféda (*loc. cit. supra* طرة) : ويعمل بها الزجاج الصافي..... وتجلب الى الاسكندرية. Du reste, l'auteur du présent rapport a pu, au cours de l'année 1899, constater la présence de nombreux fragments de verres irisés dans toutes les ruines des villages de Nefzaoua.

[2] Nous voulons parler de l'itinéraire XX A.

vers les ports de la Syrte[1] avait avantage à se faire directement par la montagne, au lieu de remonter brusquement au Nord, à partir de *Puteus*.

Une seconde direction bien indiquée, et qui n'a pas échappé à Tissot[2], est celle sur *Martae*[3]. Joignant ainsi directement la montagne et le Nefzaoua à *Leptis Magna*[4], elle faisait à *Martae* sa jonction avec la route de *Tacape* à *Sabrata*[5], et pouvait facilement de ce point soit joindre la route de la côte à *Agma*, soit gagner *Gightis* par *Augarmi*[6], ou plus directement par *Afas Lucernae*[7]. Toutes ces directions sont encore parfaitement marquées sur le terrain par des lignes de ruines[8] et sont suivies même de nos jours.

Si le raisonnement qui précède est exact, il était facile, semblait-il, de retrouver sur le terrain même des vestiges de ces chemins, et notamment les points d'étape forcément approvisionnés d'eau. En effet, la montagne de Matmata est telle, comme nous avons été à même de le reconnaître par un long séjour dans cette région, qu'il n'est généralement pas possible d'hésiter sur le tracé d'un chemin, quand on en connaît les points extrêmes, les défilés accessibles aux animaux de bât y étant excessivement rares. Nous étudierons donc successivement le tracé suivi par chacune de ces deux directions.

Toute route pénétrant dans le massif des Matmata par Bordj-Zoumit est nécessairement obligée, dans sa première partie, quel que soit son but final, de suivre, entre deux murailles de montagnes escarpées, le fond des vallées de l'Oued-Ghezaba, puis de l'Oued-

(1) Peu importe du reste que ce port fût celui de *Tacape* (Gabès) ou de *Gightis* (Bou-Ghara).

(2) Tissot, *op. cit*, p. 691 et suiv.

(3) *Martae*, de l'itinéraire CXCVI de la Table, qui est aussi sans doute le *Marta* de Corippus (Johan. II), a été assimilé à Mareth.

(4) Itinéraire CXCVI de la Table.

(5) *Agma sive Fulgurita Villa* (*Itin. Ant.* XVIII B et XX A.) — *Fulgurita* (*Tabl. Peut.* CXCIV) identifié à Zarat.

(6) *Augarmi* (*Tab. Peut.* CXCVI) ou *Augemmi* [*aliàs Avigemmi*] (*Itin. Ant.* XX A) a été retrouvé à Kesseur-Kouti.

(7) *Afas Lucernae* de l'Anonyme de Ravenne paraît être l'*Afas Lupeici* de Peutinger, CXCVI, et était probablement situé à Henchir-Tebel, près de l'Oued-Mezessar.

(8) Comme nous l'avons reconnu nous-même au cours des années 1896 et 1897, ayant été chargé de relever les points d'eau existant dans le territoire de Medenine.

Leguen, jusqu'au delà des Djebel-ben-Naâme[1] (non porté sur la carte au 1/200,000e). Les sentiers indiqués comme s'écartant du côté Nord de cette direction pour atteindre Tamezred ne sont praticables que pour les piétons; quant au Sud, il est complètement fermé par une ligne de falaises absolument à pic. Ce trajet, qui serait donc forcément commun aux deux itinéraires supposés, s'étend sur un développement de 37 kilomètres. A partir du kilomètre 37, deux directions sont au contraire possibles, soit vers Tamezred, soit vers Techine. En tout cas, il devient impossible de continuer directement sur les villages troglodytes actuels de Matmata-Kebira et d'El-Hafsa, les hauteurs d'El-Hafsa et de Ouaf interdisant toute communication par suite de leurs escarpements.

La direction de Tamezred, qui est celle de Gabès, ne peut se gagner que par le col de l'Oued-Mâcera (Oued-Sandoug de la carte au 1/200,000e); de là elle passe près du magnifique puits romain de Bir-Tamazight[2], pour atteindre un col situé un peu à l'Est du village actuel de Tamezred. Le puits romain de Tamazight, admirablement aménagé, mais d'un accès extrêmement difficile[3], pouvait être le point d'étape après Bordj-Zoumit, dont il est distant de 42 kilomètres.

A partir de Tamezred, on peut hésiter entre le chemin actuel, qui relie ce village à la route de Matmata à Sidi-Guenaou et El-Hamma, ou celui de Taoujoud. Le premier itinéraire paraît devoir être écarté, parce que le passage du col à l'Ouest de Tamezred était quasi impraticable avant les travaux qui y ont été exécutés[4], et aussi parce que l'on atteint ainsi l'Oued-Beni-Aïssa, seule route possible, lequel n'est praticable, à cause des torrents, qu'en dehors de la saison des pluies. En outre, on ne signale aucune ruine ni aucun vestige antique sur cette direction.

[1] Voir page 387 pour l'emplacement de cette montagne.

[2] Sans aucun nom à la carte au 1/200,000e, à 3 kilomètres Sud de Tamezred. Il a été reconnu par le lieutenant de Beytirac, du Service des renseignements, en 1886, et en 1895 par le lieutenant Le Bœuf, aujourd'hui capitaine au Bureau des affaires indigènes de Gabès. Il offre des ressources d'eau extrêmement abondantes.

[3] Un chemin muletier, qui reliera ce puits au village de Tamezred, a été mis à l'étude, aussitôt après la reconnaissance, objet du présent rapport. Les indigènes de Tamezred se sont du reste mis spontanément à l'œuvre dès maintenant.

[4] Travaux exécutés en 1896-1898 par la 1re compagnie de discipline.

Dans la direction de Taoujoud, au contraire, on rencontre à ce petit ksar, comme à Tamezred du reste, de nombreux débris de *saxa quadrata* sur lesquels sont édifiés les villages actuels. Enfin, en suivant le sentier tracé (seul itinéraire praticable), on arrive au puits de Tisserdin [1], lequel offre des traces indiscutables d'aménagements anciens. Ce puits se trouve situé à 15 kilomètres de Bir-Tamazight par l'itinéraire indiqué, ce qui rend *à priori* peu probable la présence en ce point du gîte d'étape après les derniers puits, la distance semblant bien courte [2].

Aussitôt après Tisserdin, la piste suit la vallée, laissant à droite le village moderne de Chemlali [3], puis rejoint l'Oued-Djemni, qu'elle suit jusqu'au pied du Djebel-Taguendert.

Jusque-là, le sentier, entièrement en montagne, avait un tracé absolument imposé par la nature même du terrain; mais, à partir de cette hauteur, on ne peut plus se fonder sur des hypothèses purement spéculatives, la plaine permettant de se déplacer dans tous les sens avec facilité. On peut admettre que l'on gagnait par Sidi-Guenaou actuel, les ruines d'Henchir-el-Hadjar, où Tissot place *Aves* [4]. Toutefois le but de l'itinéraire que nous étudions paraissant être de gagner *Tacape* par le plus court chemin, nous croirions plutôt que la route évitait ce crochet et rejoignait aux ruines de Zouitinet [5] la direction directe de Gabès, encore suivie par les caravanes de nos jours. La découverte faite en 1899, par M. l'inter-

(1) Sans indication de nom à la carte au 1/200,000e; sur l'Oued-Taoujoud, et à 6 kilomètres au Nord du village du même nom.

(2) La découverte d'Henchir-Bou-Gherba (Cf. *infra*) indique, au contraire, ce point comme étape (Henchir-Bou-Guerba à Bir-Tisserdin, 22 kilomètres). Probablement, les installations hydrauliques d'Henchir-Bou-Guerba n'auraient été construites que postérieurement à Bir-Tamazight, auquel on avait renoncé à cause des difficultés extrêmes d'accès.

(3) Je n'ai pu trouver aucun vestige ancien à Chemlali. Ce village est, du reste, très difficilement accessible autrement que par l'Oued-Beni-Aïssa, et ne l'était même pas du tout par l'Est avant l'établissement de la piste aménagée en 1900 par le lieutenant Perrier.

(4) Tissot, *op. cit.*, p. 690.

(5) Les ruines connues sous le nom de Zouitinet ne sont pas exactement indiquées à la carte au 1/200,000e, où elles figurent du reste sans indication de nom. Elles sont très dispersées et couvrent un espace considérable sur le plateau marqué au Nord de la cote 190 de la carte au 1/200,000e, lequel se nomme Zemlat-ez-Zouitinet. Le temps nous a manqué pour faire une reconnaissance spéciale de ces ruines, que nous avons seulement aperçues au cours d'une tournée.

prète militaire Menouillard, de vastes citernes romaines [1], sur l'Oued-er-Rahil [2], dans le système des ruines de Zouitinet, nous marque le dernier point d'étape avant Gabès. De la plus rapprochée de ces citernes à Tisserdin, il y a, en effet, 20 kilomètres, et de là à Gabès (Sidi-Boulbaba), 27 kilomètres.

Du reste, les ruines dites *Zouitinet*, par leur dispersion, indiquent moins un centre qu'un ensemble de constructions rurales, lesquelles touchent presque au Nord aux ruines d'Henchir-el-Hadjar. On peut donc, sans trop s'avancer, y voir des dépendances d'*Aves*, dans la campagne environnante.

De Bordj-Zoumit (*Tinzumedo*) à Bir-Tamazight (?), 42 kilomètres;

De Bir-Tamazight (?) à Bir-Tisserdin (?), 15 kilomètres;

De Bir-Tisserdin (?) à Zouitinet (citernes) [villages d'*Aves?*], 20 kilomètres;

De Zouitinet (citernes) [villages d'*Aves?*] à Gabès (*Tacape*), 27 kilomètres.

Ce qui donne de *Tinzumedo* à *Tacape*, 104 kilomètres.

Nous verrons plus loin comment il y a lieu de modifier les stations entre Bordj-Zoumit et Tisserdin d'une façon plus normale.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'itinéraire dans ce sens est le même que le précédent jusqu'au Djebel-ben-Naâme, c'est-à-dire pendant 37 kilomètres. A partir de ce djebel, le tracé suit forcément, à cause des escarpements, la vallée de l'Oued-Minga se dirigeant sur le village actuel de Techine [3]. La direction ne nous est ensuite connue que par des ruines bien marquées d'un *castellum*, appelé aujourd'hui Henchir-el-Gueddim [4]. Toutefois cette direction

[1] Ces citernes, décrites par cet officier interprète au carnet de points d'eau de l'annexe de Matmata, figurent au registre de l'arrondissement sous le n° 140.

[2] Véritable nom de l'Oued-el-Khalif de la carte au 1/200,000e.

[3] Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'occuper du centre de Chaâbet-Smaala (groupe de troglodytes); en réalité, des lits de torrents, difficiles à franchir, coupent ce village de la direction de Techine. De même l'itinéraire devait laisser à quelques centaines de mètres au Nord le village troglodyte de Techine. Il quittait sans doute l'Oued-Minga au lieu marqué *Tour* sur la carte au 1/200,000e, franchissant l'Oued-Djir un peu en aval de Zriba, au point marqué du passage de la piste actuelle de Matmata à Zmerten, pour gagner directement le *castellum* d'Henchir-el-Gueddim.

[4] Non porté à la carte. Ce *castellum* a été vainement exploré par nous au

nous donne un autre point obligatoire de l'itinéraire, c'est le passage de l'Oued-Djir, lequel ne pouvait avoir lieu, à cause des falaises rocheuses de cet oued, qu'à l'endroit situé à 1 kilomètre en aval du village moderne de Zriba, là où passe encore aujourd'hui la piste de Matmata-Kebira à Zmerten. L'itinéraire paraît avoir dû suivre une ligne à peu près droite de l'Oued-Minga au gué de Zriba. Une ligne sensiblement droite reliait aussi ce gué (à sec naturellement) au *castellum* d'Henchir-el-Gueddim. Celui-ci est situé sur la rive gauche d'un affluent de l'Oued-el-Kef[1], et sur le chemin muletier moderne qui relie Matmata à Toujane[2], à 5 kilomètres de Toujane au Sud de la cote 637 de la carte au 1/200,000e. Chose singulière, aucun point d'eau[3], aucun débris antique n'étaient connus entre Bordj-Zoumit et Henchir-el-Gueddim. Cependant la distance de 58 kilomètres qui sépare ces deux points ne permet pas de supposer qu'elle était franchie en une seule étape par des animaux chargés, et il devait certainement, si l'on admet le tracé présenté, exister une station intermédiaire, aujourd'hui disparue[4]. Nos recherches, faites il y a plus de deux ans, ne nous ont pas permis, il est vrai, de retrouver non plus l'endroit où s'approvisionnaient d'eau les habitants du *castellum*, mais il est probable que des investigations plus minutieuses donneraient un résultat.

Nous ne pensons pas qu'il existât de station intermédiaire entre Henchir-el-Gueddim et Mareth, la distance qui sépare ces points n'étant que de 29 kilomètres. Dans la partie montagneuse, le tracé

début de 1899 pendant que l'on travaillait à la route de Matmata à Toujane. C'est une enceinte carrée d'environ 30 mètres, en *saxa quadrata*. Une pierre trouvée dans les ruines (élevée aujourd'hui en colonne par la Compagnie de discipline) paraît avoir été préparée pour recevoir une inscription, malheureusement absente. Tout ce qu'on a pu y rencontrer est un petit bronze de Constantin le Grand.

(1) Sans nom à la carte au 1/200,000e.

(2) Ne figure pas à la carte au 1/200,000e; a été exécuté en 1899-1900 par le lieutenant Boulhol.

(3) Les villages de Chaâbet-Smaâla, Techine, Zriba, n'ont d'autre eau que celle des citernes (*mâjen*), toutes modernes, qu'y ont construites les habitants. La citerne Sehil (sur le chemin de Matmata à Toujane, dans l'Oued-el-Kef) est également récente. Quant à l'Oued-Djir, c'est dans cette région un simple torrent presque toujours à sec.

(4) Cette station est précisément Henchir-Bou-Guerba (Cf. *infra*).

suivait forcément la piste moderne et naturelle de Toujane à Tounine. A Tounine, cependant, il existe une source très abondante, qui semble avoir été aménagée anciennement; mais de là à Henchir-el-Gueddim, il n'y a que 11 kilomètres, ce qui ne justifie pas l'existence d'une station. A partir de Tounine, la ligne sur Mareth est directe. On peut signaler au Nord la présence de nombreux vestiges anciens qui existeraient dans le massif des Ouarifen. Nos occupations ne nous ont pas permis de vérifier cette assertion d'indigènes.

En résumé, nous avons, pour l'itinéraire Bordj-Zoumit-Mareth, les distances suivantes :

De Bordj-Zoumit (*Tinzumedo*) à Henchir-el-Gueddim (?), 58 kilomètres;

De Henchir-el-Gueddim (?) à Mareth (*Martae*), par Tounine, 29 kilomètres;

Ce qui nous donne 87 kilomètres.

De ces considérations et de celles qui précèdent, il résultait pour nous avec évidence qu'il avait dû exister, non loin du Djebel-ben-Naâme, une station et par conséquent une installation hydraulique quelconque. Depuis les derniers mois de 1900 jusqu'à la fin de 1901, nous nous étions livré à ce sujet à de nombreuses recherches, recherches faites du reste dans un intérêt administratif, et dirigées en vue de l'approvisionnement en eau des villages de Chaâbet-Smaâla et Techine. Toutes nos investigations étaient restées infructueuses, et nous en étions arrivés à conclure que ce point devait être Bir-Tamazight, dont il a été question plus haut, malgré les difficultés d'accès presque insurmontables dont il est entouré. Or, à cette époque, nous étant rendu à ce puits pour chercher un moyen d'établir une communication quelconque entre ce lieu et la vallée de l'Oued-Minga, un indigène, qui nous voyait examiner les pierres romaines du puits, nous apprit qu'à peu de distance et exactement au-dessous du Djebel-ben-Naâme il existait des ruines très étendues, et qui nous avaient échappé, étant enfouies sous les sables. Cet indigène ajouta même qu'il avait trouvé dans les ruines une mangeoire en pierre, qu'il avait apportée à Tamezred, pour servir à ses chameaux. La prétendue mangeoire fut vite reconnue, du reste, pour être un coffret funéraire, actuellement déposé au bordj de Matmata. C'est sur cette indication que nous nous rendîmes

à Henchir-Bou-Guerba[1]; tel est le nom actuel des ruines que nous avons examinées.

Ce n'est que le 19 juin, que nos occupations nous permirent de nous rendre à Henchir-Bou-Guerba, dont l'emplacement nous paraissait si bien justifier la théorie que nous avons développée plus haut. Du reste, si au point de vue spécial des ressources en eau, auquel nous nous étions placé, nous avons éprouvé quelque déconvenue, les trouvailles qu'une exploration (tout à fait superficielle) nous a permis de faire étaient faites pour nous en dédommager.

La carte au 1/200,000e ne portant, quant aux dénominations topographiques, que des indications tout à fait sommaires, voire même erronées, il est d'abord nécessaire de rectifier et de compléter ces données.

L'Oued-Minga (qui ne porte ce nom que pour la première partie de son cours sur la carte au 1/200,000e) est le principal affluent de gauche de l'Oued-Leguen. Prenant sa source dans les hauteurs situées au-dessus de Chaâbet-Smaâla, il coule d'abord de l'Est à l'Ouest, laissant à gauche les hauteurs du Djebel-ben-Naâme (non dénommé à la carte). Exactement à l'extrémité Ouest de cette montagne, il reçoit à droite l'Oued-Mâcera (improprement dénommé Oued-Sandoug sur la carte au 1/200,000e). Il coule directement du Nord au Sud, jusqu'à sa jonction à gauche avec l'Oued-Ali-ben-Khalifat (non dénommé sur la carte au 1/200,000e). Ce dernier oued est celui qui reçoit à gauche l'Oued-Ghebitta (appelé Oued-Rebita, sur la carte au 1/200,000e). L'Oued-Minga reprend alors sa direction Est-Ouest, et conserve son nom jusqu'au moment où il reçoit à droite l'Oued-el-Bir (l'oued de Bir-Tamazight). A partir de ce moment il s'appelle Oued-Sandoug, jusqu'à son confluent avec l'Oued-Leguen (trouée de Bordj-Zoumit). On appelle Chaâbet-el-Mâcera le premier affluent de droite un peu important de l'Oued-Minga, après son confluent avec l'Oued-Mâcera (Oued-Sandoug de la carte au 1/200,000e). Enfin tous les petits ravins (deux portés à la carte) entre l'Oued et le Chaâbet-el-Mâcera portent le nom générique d'Oudiane-el-Mâcera.

[1] D'après des renseignements émanant d'indigènes, ces ruines auraient déjà été visitées en 1899-1900 par MM. le lieutenant Perrier et l'interprète Menouillard. Nous n'avons trouvé dans les archives du bureau de Matmata aucun document à cet égard.

C'est dans le système des Oudiane-el-Mâcera qu'est situé Henchir-Bou-Guerba, presque en face et à 500 mètres du confluent de l'Oued-Minga et de l'Oued-Mâcera (Oued-Sandoug de la carte au 1/200,000e).

L'henchir proprement dit ne comprend extérieurement que quelques pierres à demi enfouies dans le sable de dunes de formations relativement anciennes, et dont quelques-unes portent des moulures ou des dessins en relief décrits plus loin. Il paraît évident que la plus grande partie est actuellement sous le sable. Malheureusement, dans cet endroit désert, nous ne disposions ni d'outils, ni d'hommes, pour exécuter un déblaiement au moins partiel. Nous nous sommes contenté de faire découvrir les pierres les plus apparentes, par un indigène qui nous avait accompagné avec une outre d'eau pour les estampages à prendre. Toutefois, nous avons pu constater la présence de murs qui semblent courir dans la direction de l'Est-Ouest et de plusieurs blocs taillés, que leurs dimensions n'ont pas permis de remuer.

Le fond de la vallée s'étend à peu près sur la rive droite de l'Oued-Minga, sur une largeur de 500 mètres, et arrive au pied de collines escarpées, qui ont aussitôt attiré notre attention par des saillies de pierres, ou monticules, visiblement artificiels. Leur examen donne lieu aux constatations ci-après, sur une ligne parallèle à l'oued et longue de 700 mètres.

1° *Citerne.* — A la tête de l'un des petits oueds du système des Oudiane-el-Mâcera et sur la rive droite, nous rencontrons, presque entièrement enfouis, des débris d'arcs. Ces arcs forment une voûte en berceau, bâtie en moellons irréguliers, joints au mortier de chaux. Aucune hésitation n'est possible; nous sommes en présence d'une vaste citerne, qui recevait les eaux du ravin. L'intérieur de la citerne, après avoir fait sauter l'un des voussoirs, apparaît rempli de sable et de débris. On ne peut songer, avec les moyens dont nous disposons, à dégager les pieds-droits, dont la maçonnerie pourrait nous révéler l'origine. Tout au plus, d'après la courbure des arcs, peut-on estimer sa largeur intérieure, qui pourrait être d'environ 3 mètres. Sa longueur est inconnue. Tout autour nous remarquons des débris de blocs en béton.

2° *Tombeaux.* — Une série de tombeaux, dont la plupart ont été évidemment violés par les chercheurs de trésors, sont tout le

long de la colline. Nous en comptons six à peu près en ligne droite. Tous paraissent du même type. Ces tombeaux sont formés d'énormes dalles équarries, et même à demi taillées du côté intérieur. C'est dans un de ces tombeaux ouverts que notre indigène de Tamezred nous dit avoir trouvé le coffret funéraire dont il a été question plus haut. Il avoue du reste avoir ouvert plusieurs de ces monuments, espérant y recueillir des trésors, qu'il n'a pas rencontrés. Il assure même n'avoir rien vu autre chose que le coffret en question.

Cette espèce de petit sarcophage, qui est actuellement au bordj de Matmata, consiste en un cube de pierre, mesurant 0 m. 32 à l'extérieur dans tous les sens. Les faces en sont grossièrement taillées, sauf une seule, qui est polie avec soin. La cavité intérieure est également un cube de 0 m. 24 de côté. Il ferme avec un couvercle en pierre à emboîture de 0 m. 7 d'épaisseur.

Faute de moyens à notre disposition, il n'est pas possible de penser à explorer celles des sépultures qui paraissent intactes.

3° *Débris divers.* — Tout le fond de la vallée entre les premières pentes et l'henchir proprement dit laisse voir de nombreuses pierres, que le sable n'a pas encore recouvertes, et cela dans un rayon de plus de 500 mètres autour de l'henchir, c'est-à-dire sur une surface d'environ 8 hectares. Il n'est pas possible, ensevelis comme ils le sont actuellement, d'assigner une destination ou une direction quelconque à ces débris évidents de constructions anciennes. Un déblaiement partiel permettrait seul de se rendre compte de ce qui en est.

[A la suite du précédent rapport, la Direction des antiquités et des arts de Tunisie mit à la disposition de M. le lieutenant de Pontbriand une petite somme destinée à permettre de pratiquer des fouilles à Bou-Guerba.

Ces fouilles ont donné des résultats intéressants, que M. Pontbriand a exposés dans un second rapport.

Ce second rapport de M. le lieutenant de Pontbriant ayant été analysé dans le *Bulletin*, les plans et dessins de cet officier ayant été reproduits[1], nous ne pouvons pas les réimprimer ici. Nous y renvoyons le lecteur.]

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 405, pl. XLVI à XLVIII.

III. Divers.

Dans les ruines de l'Henchir-Bou-Guerba, M. le lieutenant de Pontbriand a découvert une inscription, malheureusement très effacée, et plusieurs fragments épigraphiques. Les estampages, joints à son rapport, permettent de lire :

1.
D
T DOMITIVS N
VSVI TA NVS
N ASE V
BSECENTIS SVS
CVM FI VS

D[M. S.] T. Domitius N. . . . . cum fi [liis] ?.

2.
AVN
M·TAVG

3.
N
·PERIN
VRCACV

4.
S AT
N

5.
V
NVS

E. Le *limes Tripolitanus*.

[Enfin, pour protéger les régions situées à l'Ouest et au Sud de *Tacape* contre les incursions toujours menaçantes des nomades sahariens, Gétules et Garamantes, les Romains construisirent une voie militaire, que l'Itinéraire d'Antonin nous a fait connaître sous le nom de *limes Tripolitanus*. MM. Le Bœuf et Donau se sont efforcés, l'un et l'autre, d'indiquer quel avait été le tracé de cette voie.

Voici d'abord, empruntée à diverses parties de son travail, l'étude de M. Donau.]

L'extrême Sud Tunisien actuel, qui comprend une partie du contrôle civil de Gabès et les territoires militaires des cercles de Medenine et de Kebilli, ne fut occupé par les Romains que longtemps après la prise de Carthage et joua pendant toute la durée de la domination impériale le rôle de district frontière. Il n'est donc pas surprenant que des vestiges de solides constructions militaires se retrouvent en grand nombre sur tout le périmètre de la province que les anciens appelaient Tripolitaine, et qui, s'étendant jusqu'au Nord de Gabès, comprenait la plus grande partie du littoral de la petite Syrte. Mais avant de chercher à reconnaître parmi ces ruines celles qui constituaient la frontière militaire de la province frontière, qui a pu être plusieurs fois modifiée, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la configuration du sol et sur les données historiques ou géographiques que nous ont laissées les auteurs anciens.

L'ossature générale de l'extrême Sud Tunisien actuel est définie par une coupe verticale suivant une perpendiculaire quelconque au littoral. Ce profil montre, en partant du bord de la mer, d'abord une plaine que les indigènes appelent Djeffara, puis une falaise escarpée qui atteint 600 et 650 mètres d'altitude, enfin un plateau ou dos (*dahar*) de pays, qui s'abaisse progressivement pour disparaître dans l'Erg ou région des Dunes.

La direction générale de cette falaise, du Nord au Sud, n'est pas parallèle à la mer; elle forme au contraire comme une ceinture entourant la partie orientale de la petite Syrte et le littoral d'entre les deux Syrtes sur lequel s'élevaient Sabrata, Oea et Leptis.

Le fond de ce golfe terrestre, formé par la montagne, se trouve aux environs de notre poste actuel de Dehibat, ou mieux, du village

turc de Nalout; les accords tacites de la politique internationale ont donc laissé à la Tunisie approximativement la moitié de cette Djeffara qu'on pourrait appeler le Tell-Tuniso-Tripolitain, lequel se trouve ainsi partagé, malgré son unité géographique, entre deux gouvernements. Par suite, la limite conventionnelle établie actuellement entre la Tripolitaine turque et la Tunisie française ne rappelle en rien les divisions administratives de l'époque romaine. D'ailleurs, les révolutions perpétuelles qui depuis quinze siècles ont agité cette région l'ont rendue tantôt indépendante, tantôt soumise, en totalité ou en partie, aux autorités de l'Est ou bien à celles de l'Ouest.

Tandis que les Romains poursuivaient partout leur pénétration africaine en avançant progressivement du littoral vers l'intérieur, la nôtre au contraire s'est faite, en Tunisie, du Nord au Sud, occupant peu à peu le territoire, pacifiant les tribus livrées depuis des siècles à l'anarchie et ne s'arrêtant que lorsqu'un centre officiellement occupé par les Turcs empêchait de la pousser plus avant.

Ces deux méthodes différentes devaient donner des résultats opposés, et il semble bien, en effet, que la frontière romaine a été sensiblement perpendiculaire à la direction que suit la nôtre. Il serait intéressant de s'en assurer, et comme la méfiance ottomane empêche tout Européen de pénétrer en pays tripolitain (à part la ville même de Tripoli), on ne peut pour le moment retrouver que sur le sol tunisien les traces de la colonisation romaine et des légionnaires qui garantissaient sa prospérité.

Dans cette recherche, une première indication est donnée par la carte provisoire au 1/200,000e publiée par le Service géographique de l'armée; car le capitaine de Larminat, qui a exécuté la plupart des levées et des itinéraires ayant servi à l'établir, y a fait figurer un grand nombre de ruines romaines. Fort nombreuses dans la Djeffara, elles font presque complètement défaut dans le Dahar; encore celles qui y ont été signalées présentent-elles ce caractère commun d'être situées dans les vallées supérieures des oueds, ou, pour être plus exact, des thalwegs desséchés qui descendent vers les dunes. La même remarque s'applique aux puits et aux barrages décrits dans l'*Enquête sur les installations hydrauliques des Romains*[1]; enfin, dans le Dahar, tous les restes de constructions se

[1] II, p. 25 et suiv.

distinguent, comme on le verra ci-dessous, par leur caractère non pas agricole, mais exclusivement militaire.

De ces considérations on peut déjà déduire que, dans la partie de la Tripolitaine actuellement tunisienne,

1° La Djeffara fut occupée, habitée, cultivée par une population nombreuse et romanisée [1];

2° Que la colonisation ne dépassa guère, vers l'Ouest, la falaise abrupte qui domine la Djeffara; mais que

3° Les délégués de la puissance impériale établirent dans le Dahar une série de postes chargés de garantir, en défendant les défilés de la montagne, la sécurité des colons de la Djeffara contre les attaques des Gétules de l'Ouest et des Garamantes du Sud, dont les bandes insoumises devaient se rassembler, comme le font encore leurs descendants, autour des rares puits de l'Erg.

Cette ligne de défense, dont les forteresses étaient nécessairement reliées entre elles, formait comme une route stratégique suivant toute la zone frontière, ainsi que l'indique l'Itinéraire d'Antonin, et elle devait couper à angle droit, aux environs de Dehibat, la limite de la Tripolitaine turque actuelle.

Nous avons déjà vu plus haut quelle était la direction générale du premier tronçon de l'*Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit.* Ce premier tronçon, qui reliait *Tacape* à la *Turris Tamalleni*, n'appartenait pas au *limes* proprement dit. Ce *limes* ne commençait, suivant toute apparence, qu'après la *Turris Tamalleni.*

Plaçant à Oum Somâa la *Turris*, Tissot cherche dans un rayon de 12 milles le gîte d'*Ad Templum*, et le place à Kebilli. Avant d'examiner ce village et ses environs, jetons un coup d'œil sur l'extrémité de la presqu'île du Nefzaoua (route de Tozeur) et les villages de Bechri, Fatnassa, Debabcha, qu'il a passés sous silence.

Les deux derniers ne présentent à première vue rien d'intéressant, mais il n'en est pas de même de Bechri. Les blocs taillés avec soin sont nombreux dans le village même et dans son oasis; aucune indication apparente d'ailleurs ne subsiste des constructions qui y ont existé, ces ruines ayant, ici encore, servi de carrière. Mais ce procédé barbare de se procurer de la pierre a eu au moins

[1] Le tombeau d'Apuleius le montre; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 477.

l'avantage, à Béchri, d'y faire deviner récemment un édifice important, peut-être un temple; il est indiqué, entre le village et l'oasis, par quelques fûts de colonnes, de gros blocs et des débris de sculptures exhumés par les indigènes, et qui doivent attirer l'attention. Si, en effet, la *Turris* se trouvait reportée d'Oum-Somâa à Thorra; les 12 milles de l'Itinéraire se retrouveraient entre Thorra et Bechri.

Le choix de cet emplacement pour un temple ne surprendait pas à un endroit où les voyageurs se rendant à *Thuzuros* quittaient la terre ferme pour s'engager dans le chott perfide au sujet duquel ont toujours eu cours des légendes superstitieuses.

Toutefois on ne sait pas à quelle divinité était consacrée le temple et il y avait d'aussi bonnes raisons de l'édifier, dans Kebilli, au salutifère Esculape. Tissot pense que c'était à la Bonne Fortune.

Quoi qu'il en soit, il écarte l'hypothèse de Shaw et de Temple qui avaient vu dans cette bourgade (Kebili) le *Vepillium* de Ptolémée, et en fait le *Templum* de l'Itinéraire [1]. Les substructions des maisons, les montants, seuils et linteaux épars, moins nombreux qu'à Telmine cependant, prouvent en tout cas que sur cet emplacement existèrent des monuments importants. Cependant une unique inscription y été découverte jusqu'ici, et, complètement fruste, elle ne constitue pas un document sérieux. Un bloc de près de 0 m. 70 dans toutes les dimensions porte, sur une face grossièrement aplanie, une longue inscription dont l'estampage est aussi peu lisible que l'original. Il a été laissé sur place, près de la mosquée de Si-Beder-ed-din. Le même auteur a signalé des ruines en dehors de l'oasis; l'une, qu'il désigne sous le nom d'Efrekia (dénomination qui n'est plus connue des indigènes), paraît s'appliquer au lieu dit *Ksar-Seba*, colline sur laquelle s'élèvent quelques maisons, dont celle du caïd actuel, et sous laquelle sont enterrées des habitations anciennes; une autre, dite *Aïn-Cheria*, porte également des traces de constructions; il aurait pu ajouter, entre les précédentes, la colline de Ksar-Tebal, où a été construit, depuis, le bordj servant de maison de commandement, et qui présente les mêmes caractères. Mais, contrairement à son opinion, aucun de ces trois groupes ne se trouve sur la direction Telmine-Kebili [2]. Les quelques travaux exécutés

[1] *Géogr. comparée de l'Afrique*, t. II, p. 704.

[2] Au contraire, entre Bechri et Telmine, le village de Negga abonde en pierres romaines.

sur ces emplacements n'ont mis au jour qu'un seul objet intéressant, une lampe de forme originale, trouvée à 2 mètres de profondeur, près de la maison du caïd : hauteur, 0 m. 07; largeur à la panse, 0 m. 06; longueur du godet (qui n'est pas entier), 0 m. 06. Terre cuite rouge terne, sans marques ni ornement.

On sait par les documents chrétiens que la partie Nord du Nefzaoua faisait à la fin de l'empire partie de la Byzacène; on peut, d'autre part, considérer l'absence de postes militaires importants entre *Tacape* et *Tamallen* comme une preuve que, même dans les siècles précédents, cette ligne de 130 kilomètres n'était pas fortifiée; dès qu'une organisation défensive fut entreprise, à la fin du 1er siècle, ou au commencement du second, elle fut portée en avant des montagnes, c'est-à-dire, au Sud du Tebaga, à l'Ouest des Djebel-Matmata et Douiret. Si donc l'Itinéraire la cite dans le *limes*, c'est seulement pour rejoindre ce dernier, en un point encore indéterminé du Nefzaoua, où, s'appuyant au chott, qui formait lui-même obstacle de premier ordre, commençait véritablement la frontière de la Tripolitaine.

Les ruines d'El-Asnam, Henchir-Hadj-Mohamed, Guedah-El-Oudad, porteraient à croire que le *limes* prenait après *Tamallen* une direction franchement Est, mais, d'autre part, les traces d'exploitations dans la région d'oasis, comprise entre Kebilli, Douz et Nouil, indiquent qu'il y avait là une population laborieuse et soumise. Elle ne pouvait pas être laissée à la merci des pillards. Aussi trouvons-nous à Ghiedema un *castellum* qui la protégeait. Ce poste se trouvait-il sur le *limes*, ou formait-il sentinelle avancée? Une inscription trouvée dans ses ruines pourrait seule l'indiquer.

Quoi qu'il en soit, qu'il passât ou non par Ghiedema, le *limes* atteignait Benia-Guedah-el-Baguel, pour y barrer la grande voie commerciale de *Tacape* au Sahara algérien par le Nord de l'Erg. Mais on ne s'expliquerait pas que, poursuivant la même direction, il rejoignît le littoral, pour remonter ensuite dans le Djebel. Ce ne serait plus alors une route d'étapes, et cette hypothèse reposant sur l'identification de l'*Agma* de l'Itinéraire avec l'*Agma* (*sive Fulgurita*) de la côte paraît devoir être rejetée *à priori*.

Au contraire partant de Benia-Guedah-el-Baguel, on retrouve étape par étape, et en même temps à chaque point exigeant une défense :

De Benia-Guedah-el-Baguel à Henchir-Khanefi, VIII milles;

De Henchir-Khanefi à Ksar-Tarcine, xxx milles;
De Ksar-Tarcine à Benia-Bel-Recheb, xxv milles;
De Benia-Bel-Recheb à Ras-el-Aïn (Tlalet), xxx milles.

Au Sud de Ras-el-Aïn, quoique le pays ait été assez souvent parcouru, la direction du *limes* n'apparaît plus aussi nettement. Deux des ruines nombreuses signalées par M. Lecoy de la Marche dans la Djeffara [1] attirent l'attention au point de vue de la défense, Medeïna et Regigila, ce dernier surtout, qui par son tracé rappellerait les postes de Bel-Recheb et de Guedah-el-Baguel. Il mériterait donc d'être fouillé. Cette ressemblance entre ces trois postes pourrait indiquer qu'ils firent partie de la même ligne de défense; mais, d'un autre côté, les traces de colonisation constatées jusque dans le voisinage de la falaise portent à penser que la grande ligne de défense était à l'Ouest de Regigila, d'autant qu'à environ 25 milles au Sud de Ras-el-Aïn une vaste dépression donne, du Dahar dans la Djeffara, un passage naturel aux incursions des nomades de l'Ouest. Jusqu'ici on ne possède aucun indice sur sa position, qu'il faudrait chercher à la tête de la vallée de l'Oued-Darcen. Il doit logiquement exister et les pierres romaines qui ont servi à orner la marabout de Sidi-Ahmed-ben-Mohamed [2] ont sans doute été prises dans ses ruines [3].

Plus au Sud d'autres passages demandaient aussi à être défendus : celui de Brega bordé de nombreux ksours berbères, et celui de l'Oued-Mekharouga, à proximité duquel le capitaine de Larminat a relevé, en 1893, le joli mausolée de Siaoun, et les vestiges d'un petit poste; depuis, on a trouvé encore dans la haute vallée de cet oued d'autres restes d'édifices romains, ainsi que des citernes, à Khâma. Mais c'est aux officiers des Affaires indigènes de Dehibat qu'il appartiendra de pousser plus loin cette étude.

On ne mentionnera plus qu'un point, celui de Remada, qui, bien que situé dans la Djeffara, paraît se rattacher directement à la défense des passages de la falaise. Il a été décrit dans le rapport de M. Lecoy de la Marche aussi complètement que permet de le faire un examen non suivi de fouilles. Remada diffère entièrement des

[1] *Bulletin archéologique*, 1894, p. 407 et 409.

[2] On peut signaler, en passant, dans la vallée inférieure de l'Oued-Darcen, près du puits de Chebania, des *tumuli* dont la disposition rappelle les cromlechs de la province de Constantine.

[3] Près d'Aïn-Zaret.

castella examinés plus haut par ses dimensions qui permettraient d'y voir un *castrum* du modèle classique. Il pouvait contenir une cohorte entière[1]. Si ce point avait cette grande importance, on s'expliquerait dès lors que la partie du Djebel en arrière de laquelle il avait été construit n'ait été garnie que de fortins moins soigneusement édifiés que ceux de Benia-Guedah-el-Baguel, Khanefi, Benia-bel-Recheb, Ras-el-Aïn.

Dans ce cas, Remada, quoique placé en arrière de la ligne naturelle de défense, aurait pu figurer dans l'énumération de l'Itinéraire d'Antonin et correspondre, par exemple, à *Ad Amadum* ou à ce *Tillibaris* qu'un passage de Corippus paraît indiquer à la fois comme très important et bâti en plaine. En 1893, un vieillard indigène, le seul habitant de Remada, affirmait avoir vu autrefois une grande inscription près de l'angle Sud-Est du *castrum*.

[Le même *limes* a été étudié avec beaucoup de détails par M. le capitaine Le Bœuf. Nous donnons ci-dessous cette étude si consciencieuse.]

De la *Turris Tamalleni*, qui était la limite extrême vers l'occident du parcours de l'*Iter*, la route se dirigeait vers le Sud, et atteignait, XII milles plus loin, la station d'*Ad Templum*.

Plusieurs théories ont été émises au sujet du tracé de cette route après la *Turris Tamalleni*.

Tissot notamment a avancé l'opinion, qu'il n'a cependant pas affirmée, que la station d'*Ad Templum* pouvait être identifiée à Kebilli, et celle de *Bezereos* à Guedah-el-Oudad (Henchir-Bou-Gorfa).

D'après cette théorie, la voie romaine aurait passé par Kebilli, Bir-Aguerba, Henchir-Bou-Gorfa et Sidi-Guenaou pour arriver à *Agma*, déjà identifié à Zarat. La première objection à faire à cette opinion est que la longueur de cette voie aurait été de beaucoup supérieure à celle que donne l'Itinéraire. La seconde, de grande valeur aussi, est que ce tracé ne place pas de station à la Guedah-el-Benia. Ce poste étant l'ouvrage militaire le plus important qui ait existé entre les chotts et la mer, devait être un point d'appui très sérieux de l'*Iter* et ne pouvait manquer d'en être une station. Enfin, il eût été contraire au principe stratégique qui régit le parcours

[1] Par comparaison avec El-Kasbat de l'Oued-Djeddi, dont la garnison est connue (Cagnat).

de cette voie de la faire descendre dans les plaines de Bou-Gorfa.

L'idée qui présida à son tracé fut de la faire cheminer continuellement à l'abri des vues du Dahar, derrière des falaises, en avant desquelles des postes avancés la mettaient à l'abri des surprises. Une seule fois on la voit franchir un espace découvert. C'est pour passer des falaises du Tebaga à celles des Matmata. Mais le nombre des postes et l'importance du *castellum* qui défendaient le passage aujourd'hui connu sous le nom de *Chemin des Trouds*, indique combien cette traversée parut dangereuse aux constructeurs de la route. Ce n'est donc pas dans le Dahar qu'il faut chercher les traces de l'*Iter*, mais dans le Djebel-Tebaga.

De la *Turris Tamalleni* l'*Iter*, protégé du côté du Sud par deux postes dont les ruines sont visibles à Oum-el-Hanech et à Bir-Aguerba, remontait l'Oued-el-Melah, puis le cours supérieur de l'Oued-Oum-Goullen. Au 133e kilomètre, à XII milles de la *Turris Tamalleni*, il atteignait *Ad Templum*, qui n'était autre que le large col de Foum-Goullen.

Après le Foum-Goullen, l'*Iter* suivait, entre les deux chaînes parallèles du Djebel-Tebaga, la piste actuelle de Kebilli à Foum-el-Argoub. Dans ce couloir naturel, protégé au Sud par l'*oppidum* du Djebel-Doueïa, l'*Iter* gagnait, en sûreté, le Khanguet-Bou-Gorfa.

Couverte en cet endroit par le massif bien défendu du Djebel-Bou-Gorfa, la route descendait dans le Dahar pour traverser le col appelé aujourd'hui le Trik-el-Meguitla.

Au 177e kilomètre, l'*Iter* trouvait à XXX milles d'*Ad Templum* son principal point d'appui dans la région, le *castellum* dont les ruines s'appellent Guedah-el-Benia. Cette ruine n'est pas celle d'Henchir-el-Baguel citée par Tissot, qui avait cru y voir la *Timezegeri Turris* de la route de *Tacape* à *Nepte*. Guedah-el-Benia est la Kalaat-el-Benia très exactement décrite par Tissot. Ce *castellum* rectangulaire, flanqué de quatre tours, étant le plus grand de ceux dont les ruines existent dans le Sud tunisien, était forcément une station de l'*Iter*, et sa distance avec les points déjà identifiés de la *Turris Tamalleni* (Telmine) et *Agma* (Zarat) étant absolument celle qu'indique l'Itinéraire entre ces points et *Bezereos*, il n'est pas douteux que le nom de cette station doive être donné à cette importante ruine. Sa position topographique au sommet d'un rocher justifie l'étymologie

libyenne du nom de *Bezereos*, que l'on retrouve presque exactement dans le génitif *Buzru* employé surtout dans le nom propre kabyle *Iril Buzru* qui signifie : la crête du rocher.

Après *Bezereos*, l'*Iter* était immédiatement abrité par les djebel Melahb et Kharrouba, dont les postes de *Mazatanzur* et de *Timezegri Turris* gardaient son flanc droit. Il allait prendre aux Oglet-Souinia la piste actuelle de ce point à Sidi-Guenaou; il passait ensuite à l'*oppidum* du Djebel-Tagendourt, et traversait, au Nord du Djebel-Toual, les domaines agricoles dont Henchir-Nezouar et Henchir-Gheraïba, avec leurs puits-citernes et leurs pressoirs à huiles, sont les derniers vestiges.

Au 225e kilomètre de l'*Iter*, sur la rive droite de l'Oued-Djir, et en aval du Djebel-Toual, se trouvait la station d'*Ausilimdi*, distante exactement de XXXII milles de *Bezereos*. *Ausilimdi*, dont l'Henchir-Saad constitue les ruines, était, à en juger par celles-ci, un petit village fortifié, qui, vraisemblablement, devait être le refuge central de la défense des colons de la plaine du Toual. Un *oppidum*, construit au Nord des Oglet-Saad, défendait *Ausilimdi* du côté de la vallée de l'Oued-Ferd, et le poste fortifié d'Henchir-el-Mahl surveillait les débouchés de la montagne des Matmata.

Passant sur la rive droite de l'Oued-Saad, l'*Iter* coupait, à l'Henchir-Zerkine, la route de *Tacape* à *Martae* (Mareth) et rejoignait à son 254e kilomètre *Agma* (Zarat) sur la route du littoral de *Tacape* à *Oea* (Tripoli).

Après Zarat, la voie romaine reprenait la direction du Sud, et atteignait à son 299e kilomètre la station d'*Augemmi*. Tissot a identifié ce point avec *Augarmi* de la Table de Peutinger, retrouvé à Kesseur-Kouti. Il convient de remarquer que Kesseur-Kouti n'est qu'à 25 kilomètres de Zarat, tandis que *Augemmi* est indiqué comme se trouvant à 30 milles (44 kilom. 400) d'*Agma*. Si l'on considère que jusqu'ici il n'a été relevé aucune erreur dans les distances données par l'Itinéraire d'Antonin, on est autorisé à supposer qu'*Augemmi* peut être cherché autre part qu'à *Augarmi*. Tissot disait d'ailleurs qu'après *Augemmi* les connaissances géographiques de l'époque où il a écrit son ouvrage ne permettaient plus de déterminer l'emplacement des stations nommées dans l'*Iter*.

Avec la liberté que donne cet aveu, c'est dès *Augemmi* que j'entreprends d'établir avec le seul aide des découvertes de ruines romaines faites dans la région, des distances évaluées dans l'Itiné-

raire, et des étymologies de leurs noms, les emplacements des quatorze stations qui séparent *Agma* de *Leptis Magna*.

On remarque en premier lieu que si, selon la supposition de Tissot, la route s'était dirigée directement vers le Sud en partant d'*Agma*, elle n'eût pas conservé son caractère propre qui l'éloigne des plaines. C'était, au contraire, en longeant le pied des hauteurs que l'*Iter* dessinait la frontière tripolitaine. Or si, conformément à ce principe, on cherche l'*Iter* au pied des montagnes des Matmata et des Haouaya, on arrive exactement à 30 milles d'*Agma* (distance indiquée par l'Itinéraire), au groupement des ruines romaines du plateau des Haouaya.

Au point où conduit la distance donnée par l'Itinéraire, il n'existe point de ruines importantes, et l'on ne peut dire qu'une chose : c'est que la station de l'*Iter* se trouvait dans une des ruines des environs de Kesseur-Sidi-Youcef.

Les grandes installations romaines, militaires et rurales se trouvaient sur le haut du plateau, au milieu des jardins construits par les Berbères, dont les habitations troglodytes primitives sont encore visibles; mais l'*Iter*, pour ne pas allonger son parcours, ne les atteignait vraisemblablement pas.

Le nom d'*Augemmi* ou d'*Auzemmi* n'était d'ailleurs peut-être pas particulier à la station. Si l'on en juge par son étymologie, il pouvait d'ailleurs fort bien être celui du groupement agricole tout entier. Le mot libyen qui forma *Augemmi* est probablement le même que celui qui devint le mot kabyle moderne *azemmur* «les olives». Le pays, en effet, est riche en oliviers. A l'époque romaine, ces arbres devaient constituer la principale source de revenus de la colonie qui a laissé tant de traces dans le Djebel-Haouaya. Des noms locaux semblent d'ailleurs confirmer la justesse de cette étymologie : l'Oued et le Kesseur-Zemour sont en effet des dérivés certains du radical d'*azemmur*.

D'*Augemmi*, l'*Iter* longeait la falaise, probablement par Bir-El-Ahmeur, et arrivait à son 343e kilomètre à Foum-Tatahouine.

Des vestiges de l'occupation romaine ont été retrouvés, tout dernièrement encore, près du marché de ce poste, par les officiers du Service des Affaires indigènes.

Il se trouve en outre à proximité d'installations romaines dont il était en quelque sorte le centre.

J'ai trouvé moi-même, en 1892, à 3 kilomètres au Nord-Est du

camp, dans un mur arabe en pierres sèches, auprès du mausolée marqué sur la carte au 1/200,000e au Nord du Guelb-Semaïn, deux troncs de statues drapées que j'ai fait porter devant le pavillon du Commandant du poste, où elles se trouvent encore.

La découverte de ces œuvres d'art indique que l'installation romaine de Tatahouine avait une certaine importance.

La position de ce poste, à l'entrée de la gorge que l'*Iter* devait forcément franchir pour accéder dans la vallée du Darcen, et sa distance d'*Augemmi* égale à celle donnée par l'Itinéraire, sont des raisons suffisantes pour établir l'identification de Tatahouine avec la station de *Tabalati*. Il n'est pas à présumer, toutefois, que le col et la rivière aient porté ce nom. Celle-ci devait s'appeler, comme aujourd'hui, Tatahouine ou mieux Tittaauin, qui en tamaheq signifie actuellement encore *les yeux* et par extension *les sources*. Mais la station qui se trouvait en ce point devait sans doute son nom à la montagne qui la dominait. Le Djebel-Tlalet a, en effet, conservé son nom libyen dont on retrouve la racine dans le mot kabyle *tilili* qui signifie : *les lauriers roses*. Aux pieds du Tlalet, à Bir-Smar, et dans l'Oued-Tlalet, les lauriers roses sont, en effet, assez nombreux pour avoir donné leur nom à l'oued, à la montagne et aussi au poste romain qui se serait alors appelé *Talalati* et non *Tabalati*.

Après *Tabalati* (Foum-Tatahouine), l'*Iter* remontait l'Oued-Tatahouine dont il franchissait les gorges pour pénétrer dans le Bled-Tamerane. Continuant à longer le pied de la falaise, il gagnait la vallée de l'Oued-Jerger. Il la suivait dans le Bled-Darcen où il rencontrait la station suivante.

Au 380e kilomètre, il passait à *Thebelami*. L'emplacement de ce gîte d'étape n'est, à ma connaissance du moins, indiqué par aucune ruine. La distance donnée par l'Itinéraire le place sur l'Oued-Darcen, en aval du confluent de ce cours d'eau avec un affluent de droite, dont le nom paraît, à défaut de ruines romaines, perpétuer le souvenir du séjour des Romains dans ces parages, puisqu'il s'appelle l'oued *Oum-Rouman*, «la mère des Romains». L'absence de ruines indique qu'il n'y avait pas en cet endroit de poste important. Un ouvrage militaire eût, d'ailleurs, été mal placé dans cette cuvette. *Thebelami* n'était donc vraisemblablement qu'un gîte d'étape dans des installations rurales.

Irriguée par de nombreux oueds, cette région, fertile pour la contrée, avait dû évidemment attirer les agriculteurs, et le nom

même de la station semble indiquer que la valeur de la Garaat, marécageuse après les pluies, nommée el-Attelat, ne leur avait pas échappé. Cette dépression relativement humide a pu être considérée par eux comme un marais. En kabyle, le marais s'appelle encore Abelma; précédé du préfixe, le mot Tabelma se rapproche suffisamment de *Thebelami* pour qu'on suppose aux deux noms la même racine libyenne.

Indépendamment de la coïncidence topographique qui permet de placer dans une partie souvent marécageuse de l'Oued-Darcen un endroit qui paraît avoir porté un nom signifiant «le Marécage», la concordance des distances itinéraires entre cette station et les deux voisines confirme la position de *Thebelami* sur l'Oued-Darcen.

Au 410e kilomètre, l'*Iter* décrivant une courbe symétrique à celle de la falaise atteint, après un parcours de 20 milles, les ruines d'un gros village romain fortifié et construit en carré. Elles sont à proximité d'une oasis, appelée aujourd'hui Remada, alimentée par deux sources, et de trois autres sources dont l'une Aïn-Doumerya, présente encore les ruines d'une canalisation romaine. Ces installations rurales importantes, la valeur des points d'eau de Remada, tant au point de vue agricole que militaire, l'aspect défensif du village romain ruiné, révèlent un des points d'appui principaux de l'*Iter*. Placées exactement à la distance indiquée par l'Itinéraire pour la station de *Tillibari*, les ruines de Remada sont probablement celles de ce poste. Quelle était la signification de son nom libyen? Deux mots berbères la donnent peut-être, confirmant l'identification de *Tillibari*, avec l'oasis de Remada : *tilli* «ombre» et *iber* «branche de palmier».

On conçoit combien le bouquet de palmiers de Remada devait être apprécié des soldats qui venaient de traverser la plaine dénudée du Darcen; et il n'est pas surprenant qu'ils aient donné à leur poste le nom qui évoquait l'agréable sensation produite sur eux par l'ombre des palmiers.

A 30 milles de *Tillibari*, l'*Iter* rencontrait *Ad Augmadum*. On trouve exactement à cette distance de Remada, en longeant la falaise, le poste militare de Dehibat. Bien qu'il existe dans les environs de ce poste un certain nombre de ruines d'installations romaines agricoles, on n'y voit pas de vestiges d'un poste militaire. C'est donc encore dans l'étymologie qu'il convient de chercher un argument à l'appui de l'indication donnée par la distance de ce poste aux

autres stations de l'*Iter*. Tissot constate que le nom d'*Ad Augmadum* se trouve encore dans les dialectes du Rif et du Djurdjura dans l'expression *Aouguemmadh* «l'endroit situé au delà du gué». Ce mot kabyle s'écrit, même au Djurdjura, *Agumad*, terme dont *Augmadum* est une latinisation évidente. Or Dehibat occupe une position topographique justifiant pleinement cette appellation. Il se trouve, en effet, près de la grande ligne de thalwegs formée de l'Oued-Oum-el-Far, de la Bahira-cheikh-Sidi-ben-Amor et des Khaoui-Lagered et El-Hania, et sur la rive opposée à celle sur laquelle l'*Iter* avait cheminé jusque-là. *Ad Augmadum* ayant une signification qui s'applique parfaitement à la position topographique de Dehibat et la distance entre Remada et notre poste militaire étant bien celle donnée par l'Itinéraire d'Antonin, le nouveau centre agricole de Dehibat peut être identifié avec *Ad Augmadum*.

L'*Iter* sortait ensuite du territoire militaire de Gabès; toutefois, bien qu'il ne m'ait pas été donné de voyager en Tripolitaine, je crois devoir continuer jusqu'à *Leptis Magna* (Lebda), avec les renseignements que je possède, l'étude de cette importante voie romaine.

Il est en effet indispensable, pour prouver son identification, d'établir la concordance de sa longueur avec celle qui est donnée par l'Itinéraire d'Antonin.

A son 492e kilomètre, à 25 milles d'*Ad Augmadum*, l'*Iter* rencontrait *Thabunati*. A cette distance exacte de Dehibat se trouve le puits d'Oglet-Ograd. *Thabunaṭi* paraît avoir la même étymologie que le mot touareg *taben kour* «le petit puits». Oglet Ograad est, en effet, le nom de deux petits puits (oglet en arabe).

Au 529e kilomètre, la voie romaine rencontrait *Thramusdusim*. Il est à peine besoin de rapprocher l'assonance de ce nom et de celui de Tamzin, village berbère de Tripolitaine situé exactement à 25 milles romains d'Oglet-Ograad.

A partir de cette région, qui n'a pas été explorée scientifiquement, on se trouve dans la même situation que Charles Tissot lorsqu'il écrivit sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*.

On ne peut donc établir d'une façon certaine, en Tripolitaine, quelles furent les étapes successives de cette voie romaine.

Toutefois, des observations qui viennent d'être faites, il est possible de déduire quel fut le tracé que suivait l'*Iter*.

N'ayant plus après Tamzine que 237 milles romains (350 ki-

lom.) à parcourir pour atteindre Lebda, l'*Iter* ne pouvait gagner cette ville en passant par Ghadamès; il ne pouvait pas non plus arriver en suivant le Nord de la falaise à *Leptis Magna*, qui n'est de ce côté qu'à 280 kilomètres de Tamzin.

La direction de l'*Iter* était donc intermédiaire entre ces deux voies.

Le rôle qu'il remplissait nous indiquera le chemin que son but stratégique lui imposait.

Ainsi qu'il ressort du tracé qu'il a suivi jusqu'ici, l'*Iter*, en desservant les postes militaires de la falaise, faisait de cette ligne de hauteurs un formidable rempart de protection des colonies agricoles contre les nomades sahariens. Pour continuer à remplir son rôle, il devait englober dans son circuit tout le massif du Djebel-Nefousa, du Djebel-Gharian et du Djebel-Tarhona, qui contenaient de nombreuses occupations romaines. Il était donc obligé de passer sur le versant méridional de la falaise. Mais pour rester fidèle à son principe tactique, il ne pouvait pas courir à découvert dans les plaines sahariennes, et cette étude montre qu'il restait, en effet, masqué par les lignes de partage des eaux des oueds qui longent le versant méridional du Djebel Tripolitain.

Tamzine, que j'ai proposé d'identifier à *Thramusdusim*, se trouve à la limite de deux grands bassins : celui de l'Oued-Sih-Mechad-Mansour qui coule vers le Sahara, et celui de l'Oued-Segher qui, plus tard, sous le nom d'Oued-Soufedjin, se jette dans le golfe de la Grande Syrte, après avoir longé le pied des plateaux relativement fertiles qui s'étagent de Tamzin à Lebda.

Le premier de ces bassins ayant une direction perpendiculaire à celle des côtes et à découvert du côté du Sahara ne convenait pas à l'*Iter*.

Cette voie stratégique ne pouvait donc suivre que l'Oued-Segher.

L'*Iter* se dirigeait franchement vers le Sud en quittant Tamzine et, laissant à l'Est le Djebel-Nefousa, gagnait le lit de l'Oued-Segher.

A la distance correspondante à la première étape, *Tramascaltim*, l'*Iter*, à son 573e kilomètre, passait dans l'Oued-Segher, à 4 kilomètres environ de Segher.

A l'étape suivante, *Thenteos*, il traversait la région d'Ariq-Anân.

Au 662e kilomètre, distance à laquelle se trouve *Auru*, il était à El-Hamir; la station de *Vinaza*, indiquée au 714e kilomètre, correspond comme distance au Khafaïdji-Aamer.

Au cours de cette dernière étape, l'Oued-Segher est devenu

l'Oued-Soufedjin, dans lequel le tracé rencontre, aux distances correspondantes à celles données par l'Itinéraire : *Talalati* et *Thenadassa*, les stations actuelles de Terba (737e kilom.) et de Teboul (776e kilom.).

A cet endroit, l'*Iter* changeait de direction pour éviter comme toujours la plaine et continuer à longer le pied des hauteurs.

Quittant l'Oued-Soufedjin pour se diriger vers l'extrémité orientale du Ras-Beni-Ouled, il atteignait à son 820e kilomètre, après une étape de 44 kilomètres, correspondant à la distance qui existait entre *Thenadassa* et *Mesphe*, les ruines des forteresses romaines de la rive droite de l'Oued-Dinar.

Cinquante-neuf kilomètres plus loin, distance correspondant à celle de 40 milles indiquée comme ayant existé entre *Mesphe* et *Leptis Magna*, l'*Iter* atteignait à son 879e kilomètre Lebda, déjà identifiée avec *Leptis Magna*.

Nachtigal, dans son ouvrage *Sahara et Soudan*, confirme l'opinion que ce tracé est bien celui de l'*Iter* qui circonscrivait les installations agricoles des Romains dans la Tripolitaine. L'explorateur allemand rapporte, en effet, que les terrains que ce tracé contourne sont cultivables à la suite de pluies; et il ajoute que «la plupart ont conservé des temps jadis des digues de pierre qui servent à recueillir et distribuer les eaux».

Le tracé correspond donc comme distances entre chacune des stations intermédiaires et comme développement total à celui de l'*Iter* d'Antonin.

Il respecte en outre partout l'esprit qui a présidé au tracé de cette voie stratégique, en lui faisant relier, sans jamais s'exposer à découvert aux vues du Sahara, tous les postes du *limes Tripolitanus*.

Aucun autre tracé ne pouvant satisfaire à cette double condition, je conclus à l'identification de celui-ci avec l'*Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit.*

[M. le capitaine Le Bœuf a conclu ses études sur les voies romaines du Sud Tunisien par les considérations suivantes qu'il nous paraît tout à fait intéressant de reproduire.]

Les études précédentes démontrent qu'à l'époque de la domination romaine, le territoire militaire de Gabès avait été complètement mis en valeur.

Six centres militaires installés à *Tacape* (Gabès), la *Turris Tamalleni* (Telmine), *Bezereos* (Guedah-el-Benia), *Laminie* (*castellum* de l'Oued-bel-Recheb), *Puteus* (Ras-el-Aus-Tlalet) et *Tillibari* (Remada), pouvaient, grâce à un réseau très complet de voies romaines, assurer la sécurité du territoire.

Ces routes partaient toutes de *Tacape*. Elles formaient un réseau circonscrit par deux voies : celle du littoral et l'*Iter* se rejoignant toutes deux à *Leptis Magna* (Lebda de Tripolitaine).

Trois autres routes, sortant de la contrée par le Nord et par l'Ouest, la mettaient en communication avec les grands camps retranchés du Sud de la Byzacène.

Enfin, une voie stratégique, beaucoup plus récente que les autres, reliait les forces militaires du littoral et du Sahara par les cols du Djebel-Haouaya.

A l'abri de cette puissante organisation militaire, plus de deux cents installations agricoles mettaient en valeur la région.

Elles formaient de nombreux groupes ou cantons qui, à en juger par leurs vestiges, devaient nourrir une nombreuse population.

Ces centres agricoles étaient : *Tacape* (Gabès), *Aquae Tacapitanae* (El-Hamma), la *Turris Tamalleni* (Telmine), Henchir Khanefi, Guedah-el-Benia, le bassin de l'Oued-Ferd, *Augarmi* dans la vallée de l'Oued-Mezessar, le plateau des Haouaya, *Talalati* (Tatahouine), *Puteus Pallene* (Ksar-Naoura), *Gergis*, *Zita* et *Pons Zita* (territoire des Accara), *Gightis*, *Templum Veneris* et *Cidiphta* (presqu'île des Mehabeul), *Meninx*, *Hares*, *Tipasa* et *Girba* (île de Djerba).

La paix assurée par les légions aux colons romains et aux nombreux agriculteurs berbères leur avait procuré une grande aisance, et un commerce actif occupait quatorze ports de mer.

La population très aisée des villes maritimes habitait de véritables palais dont les vestiges sont encore visibles, notamment à *Gightis* (Bou-Frara) et à *Meninx* (El-Kantara).

Et, chose remarquable, ce degré de civilisation et de richesse avait été atteint, dans cette région aujourd'hui pauvre et dénudée, par les propres ancêtres des indigènes actuels du pays.

Il est notoire, en effet, que, même à l'époque romaine, la Tunisie ne fut pas une colonie de peuplement.

Il n'y vint même qu'un très petit nombre de Romains.

Les noms presque tous libyens des installations, voire même des stations des voies stratégiques, confirment la prédominance de

l'élément indigène dans l'œuvre de colonisation qui doit nous servir de modèle.

Toutes les installations rurales dont les vestiges couvrent les plaines du littoral, et les villes marchandes des côtes avaient été créées par les Berbères. Fixés au sol par la sécurité qui leur assurait le bénéfice de leurs labeurs, ils avaient adopté les mœurs, les procédés de culture et, jusqu'à un certain point, la langue des conquérants : ils s'étaient latinisés.

Mais, comme la France aujourd'hui, Rome ne peupla pas ce pays. Elle n'y envoya que des administrateurs, des artistes, des soldats et un petit nombre de colons qui civilisèrent les indigènes et rendirent productive une contrée jusque-là demeurée stérile.

Cette remarque est instructive au plus haut point et pleine de promesses pour ceux qui s'occupent de la régénération de la Tunisie.

L'élément arabe demeuré dans les populations du territoire de Gabès est insignifiant. A l'exception des tribus des Beni-Zid, des Ouled Yacoub et des Ouderna, les autres collectivités d'origine arabe se sont berbérisées à un point tel, que l'on peut admettre que nous avons affaire au même peuple autochtone que les Romains. Comme eux, nous avons auprès de nous un peuple berbère cultivateur, éminemment attaché à son sol et animé d'un instinct de la propriété privée dont l'intensité n'a d'égal que son amour de l'indépendance.

En ménageant, ainsi que le principe du protectorat permet de le faire, ce sentiment respectable, il est possible d'amener ce peuple au même attachement à nos institutions que ses ancêtres avaient voué à celles des Romains.

La méthode à employer pour latiniser de nouveau ces Berbères et régénérer leur pays est indiquée par l'étude archéologique de la contrée.

M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Arts de la Régence, l'a signalé dans la conférence qu'il fit sur le Service des Antiquités, à l'Hôtel des sociétés françaises à Tunis, en 1899.

« L'histoire du développement économique de l'Afrique, dit-il, que nous refusent les auteurs, nous la trouvons écrite sur le sol, prête à fournir ses renseignements et ses conseils à qui sait la déchiffrer. Nous pouvons en lire les différents chapitres en étudiant sur place les restes des grands travaux d'art qui assuraient en tous

temps aux colons africains l'eau nécessaire à la vie et les voies de communications indispensables à l'exploitation du sol; — en examinant la répartition géographique des cités, leur situation topographique, leurs édifices publics et leurs maisons privées; — en relevant dans les campagnes ces restes d'exploitations agricoles, ces moulins à blé et ces pressoirs à huiles qui se dressent encore de distance en distance, jalonnant les espaces incultes et attestant l'ancienne prospérité des solitudes aujourd'hui désertes; et en nous servant, pour éclairer cette étude, des renseignements que nous fournissent les innombrables textes épigraphiques, ex-voto, dédicaces ou épitaphes, que l'on découvre tous les jours sur tous les points du territoire et qui nous initient à tous les détails de la vie publique et privée des habitants de l'ancienne Afrique.

« A quoi bon insister sur l'utilité de cette étude?

« C'est tout un cours pratique de politique expérimentale qui nous fournit de précieuses leçons. En nous faisant connaître comment le peuple le plus prudent et le plus sage qui ait jamais été, celui qui a le mieux su gouverner le monde s'y est pris, après s'être installé en Afrique, pour tirer le meilleur parti de sa conquête, elle nous montre la seule route que nous ayons à suivre si nous voulons éviter les tâtonnements et les déboires, les pertes de temps et d'argent qui paralysent si souvent les débuts de la colonisation dans les pays neufs. »

Le programme adopté pour l'occupation du territoire militaire de Gabès est empreint de cet enseignement.

Des citernes et des puits romains ont été revivifiés, des points d'eau ont été créés sur toutes les routes et dans les terrains de parcours de toutes les tribus.

Un réseau complet de routes entièrement tracé par le Service des Affaires indigènes, et dont la construction est déjà très avancée, relie tous les centres de commandement et de colonisation du territoire.

Deux anciennes cités du littoral, *Tacape* et *Gergis*, commencent à attirer les colons et des installations rurales, créées par les indigènes, succèdent sur plusieurs points aux exploitations agricoles des Romains.

Suivant les traces des maîtres du monde, l'œuvre de régénération du Sud Tunisien marche donc à grands pas. L'indigène, dont nous garantissons la propriété, s'habitue peu à peu à nos institu-

tions et montre des tendances à redevenir agriculteur. Avec son concours, la restauration des travaux hydrauliques des Romains, qui permettra d'étendre les cultures, et l'achèvement de la construction d'un réseau de bonnes routes qui facilitera l'exploitation des domaines ruraux éloignés, il sera possible de rendre au pays sa valeur agricole, et même de surpasser son antique splendeur.

[Les travaux de MM. Donau, Le Bœuf, de Pontbriand, Goulon et Tardy, dont nous avons publié toutes les parties essentielles, s'ajoutent à de nombreuses études antérieures, parmi lesquelles nous citerons surtout, après les grands ouvrages de Ch. Tissot et de M. R. Cagnat, les articles ou notes de MM. P. Blanchet, Lecoy de la Marche, J. Toutain, les capitaines Hilaire et Tribalet, Renault, etc. Néanmoins les résultats déjà obtenus sont loin d'être tous certains; il se mêle encore beaucoup d'hypothèses aux découvertes proprement dites et aux inductions légitimées par la connaissance chaque jour plus précise des conditions géographiques du pays. Nous nous permettons d'appeler l'attention des savants, des officiers et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'occupation romaine dans le Sud Tunisien, sur les questions suivantes qui ne sont pas encore résolues :

1° Quel était le tracé de la route de *Tacape* à *Capsa* entre El-Hamma (*Aquae Tacapitanae*) et les Biar-Belouffa? La voie traversait-elle le chott ou bien en contournait-elle l'extrémité orientale?

2° Quelle était la direction du *limes Tripolitanus* entre les deux points aujourd'hui identifiés de *Tamallen* et de *Talalati?*

3° Est-il possible de déterminer la direction de ce même *limes* et d'en retrouver les principales stations au delà de *Talalati?* Le *limes* suivait-il, en particulier, la vallée de l'Oued-Gerger et traversait-il la dépression de l'Oued-Darcen? ou bien passait-il à l'Est de la Bahira-Cheik-Saïd-ben-Amor?

Enfin il serait extrêmement utile d'étudier à fond toutes les ruines de *castella* romains, comme l'ont été celles de Tlalet, de Kasr-Rhelane et de Kasr-Tarcine. Des fouilles de ce genre seraient peut-être très fructueuses au Kasr-Benia des Ouled-Baguel, au Kasr-Benia de l'Oued-Bel-Recheb, à Remada.]

LE QUARTIER
DES THERMES D'ANTONIN
ET
LE COUVENT DE SAINT-ÉTIENNE
À CARTHAGE,

PAR M. GAUCKLER,
Membre non résidant du Comité.

J'ai exposé oralement, le 9 juillet dernier, à la séance de la Commission de l'Afrique du Nord, les résultats de mes recherches archéologiques à Carthage, exécutées au cours des premiers mois de 1902, à l'aide de la subvention que le Ministère avait mise à ma disposition à cet effet; je désire faire connaître aujourd'hui, en quelques mots, le succès des fouilles que j'ai poursuivies au même endroit pendant le second semestre de l'année qui vient de s'écouler. J'ai été très utilement secondé dans cette tâche par M. L. Drappier, secrétaire de la Direction des antiquités et arts, dont je me félicite d'avoir ici l'occasion de reconnaître le zèle et le dévouement.

Nos recherches ont porté, comme les années précédentes, sur ce quartier des Thermes d'Antonin (*Dermech* par corruption du mot latin *Thermis*), dont nous avons entrepris depuis trois ans l'étude méthodique et complète, et qui s'étend entre le rivage de la mer à l'Est, le Céramique et la basilique byzantine au Sud, le théâtre et l'Odéon à l'Ouest et enfin, au Nord, la batterie de Bordj-Djedid. Cherchant à faire œuvre utile et définitive partout où nous entamons le sol de Carthage, nous nous attachons à relever avec le plus grand soin tous les débris superposés, quelque insignifiants soient-ils, des divers étages de la ville antique, depuis les restes byzantins qui apparaissent encore à fleur de sol, jusqu'aux tombeaux puni-

ques enfoncés à six ou sept mètres de profondeur dans le sable vierge. Nous cherchons ainsi à atténuer dans la mesure du possible le grave dommage que nous cause l'obligation, imposée par les propriétaires des parcelles que nous fouillons, de remettre les terrains en état, à l'issue des travaux. Mais l'on nous permettra d'exprimer le regret que le Gouvernement français, qui a pu consacrer des sommes énormes à des fouilles lointaines entreprises en pays étranger, et qui a dépensé en quelques années plus d'un demi-million à Timgad, n'arrive pas à trouver la centaine de mille francs nécessaire pour acquérir et préserver l'emplacement des principaux monuments antiques de Carthage, à commencer par le théâtre. Les terrains augmentent tous les jours de valeur, et l'on aurait pu, il y a quelques années à peine, acheter pour une vingtaine de mille francs ce qu'on se décidera peut-être dans l'avenir à payer vingt fois plus cher. Actuellement, les ressources qu'il nous est donné de consacrer chaque année aux fouilles de Carthage sont trop faibles pour que nous puissions en affecter la moindre partie à des expropriations; aussi sommes-nous la plupart du temps forcés de recombler immédiatement les ruines souvent fort intéressantes que nous venons de dégager. Il est dur d'avoir à détruire de ses propres mains l'œuvre qu'on a eu tant de peine à créer.

Aujourd'hui, la tranchée que, depuis 1899, nous poussons progressivement du Sud au Nord, parallèlement à la ligne du rivage, atteint presque la façade du grand réservoir de Bordj-Djedid, qu'elle laissera à l'Est, entre elle et la mer, en remontant les pentes de la colline. Le quartier qui s'étend devant les citernes, et que traverse également la tranchée de Gouvet, parallèle à la nôtre, présente un extraordinaire enchevêtrement de constructions romaines et byzantines de toutes les époques, recouvrant une nécropole punique du vi^e siècle avant notre ère, dont l'emplacement semble être resté exclusivement réservé aux morts jusqu'à la prise de Carthage par les Romains, bien qu'on eût cessé d'y enterrer depuis de longs siècles. L'on n'y trouve aucune trace de constructions quelconques antérieures à l'ère chrétienne. Par contre, dès les premiers temps de l'Empire, les avantages d'une exposition très favorable, sur les pentes abritées de la colline, à quelques mètres du rivage, et dans le voisinage immédiat des grands réservoirs construits au plus tard sous le règne d'Hadrien, attirèrent dans ce

quartier privilégié une population très dense, qui ne cessa plus de l'habiter jusqu'à la conquête arabe.

J'ai déjà fait connaître, l'été dernier, les résultats des fouilles que nous avons pratiquées dans la couche préromaine. Nous avons continué, depuis cette époque, à recueillir dans les tombeaux puniques un riche mobilier funéraire que je me réserve de décrire dans un prochain rapport. Je me bornerai aujourd'hui à faire ressortir l'intérêt des conclusions que l'on peut tirer de nos fouilles de 1902 pour la connaissance topographique de ce coin de Carthage.

Le résultat le plus important, c'est la détermination très précise du tracé de deux grandes voies romaines, distantes l'une de l'autre de quarante-cinq mètres et qui se dirigent parallèlement au rivage du Nord au Sud, passant l'une à l'Est, et l'autre à l'Ouest de la basilique byzantine. Fait très important à noter : la direction de ces deux grandes artères longitudinales, ainsi que de toutes celles que nous avons relevées jusqu'ici dans les quartiers de *Dermech* et de *Cartagenna*, est parallèle aux quais qui s'étendent du promontoire de Bordj-Djedid jusqu'au port militaire. Par contre, elle fait un angle de 25 degrés avec le *decumanus* de la centuriation rurale de Carthage, dont les traces sont encore très nettes dans les parages de la Marsa [1]. Les deux voies étaient dallées et recouvraient des égouts qui subsistent encore sur une grande partie de leur étendue, tandis que le dallage, au contraire, trop rapproché du sol moderne, a presque partout été détruit par les chercheurs de pierres.

Ces divers pâtés de maisons se composaient d'habitations privées, de bains particuliers, et aussi d'édifices ayant un caractère religieux, chapelles ou monastères, le tout superposé sans ordre et sans lien apparent sur près de quatre mètres de hauteur. Il serait absolument impossible de débrouiller ce chaos de murs en petit appareil qui se croisent en tous sens, d'escaliers, de piscines, de citernes et d'égouts, si nous n'étions guidés dans cette étude par les débris de pavements successifs, souvent décorés de mosaïque, qui soulignent les strates historiques de Carthage. Nous avons rencontré sur certains points quatre et même cinq mosaïques superposées, et toutes assez bien conservées pour que nous puissions à première vue, et au seul examen de leur style, être

[1] Cf. A. Schulten, *L'arpentage romain en Tunisie*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1902, p. 129 et suiv., et pl. VIII, p. 147.

fixés, d'une manière au moins approximative, sur l'âge de la construction dont elles faisaient partie. Les plus anciennes, qui sont aussi les plus riches, paraissent remonter à l'époque d'Hadrien; les plus récentes datent des derniers temps de l'occupation byzantine : ce sont probablement les plus modernes que l'on ait jusqu'à ce jour trouvées en Afrique.

Parmi elles, nous signalerons une luxueuse maison particulière du IIe siècle de notre ère, construite à une trentaine de mètres au Sud-Ouest de la façade des citernes de Bordj-Djedid, à 4 m. 50 au-dessous du sol moderne; les murs de cette habitation subsistent sur deux ou trois mètres de hauteur, et ont conservé une partie de leurs revêtements stuqués, peints de fresques de style sévère et sur lesquels on a relevé quelques graffites grecs.

Une première salle, à exèdre, était décorée d'un motif géométrique, à hexagones formés par deux grecques, alternativement droites et obliques, qui se coupent à intervalles réguliers. Le pavement mesure au moins 5 mètres de long sur 2 m. 40 de large. L'exèdre est ornée d'une scène de pêche, avec deux canots montés chacun par deux pêcheurs, et de nombreux poissons et crustacés s'ébattant en tous sens autour des embarcations. Le dessin est approximatif, le modelé des plus sommaires; c'est une sorte de croquis, lestement enlevé par un artiste qui pouvait mieux; mais le tableau est habilement nuancé; le coloris, relevé par des pâtes d'émail aux tons vifs et clairs, est excellent. Cette mosaïque absidale, bordée d'une grecque interrompue, mesure 1 m. 50 de grand axe et 0 m. 95 de hauteur.

La salle suivante au Sud, séparée de la première par un mur plein, mesure 8 mètres de longueur sur 5 mètres de large. Elle était entièrement pavée, à l'origine, d'un motif en *opus sectile*, hexagones et triangles, en marbre noir et rose de Chemtou. La bordure était faite d'une admirable guirlande de lauriers et de fleurs, en mosaïque très fine de marbre et d'émail, présentant, de distance en distance, des masques de théâtre et des groupes de fruits. Plus tard, peut-être au commencement du IIIe siècle, on exhaussa la partie Nord de la salle de la hauteur d'une marche, et l'on établit dans le fond une sorte d'exèdre avec deux colonnes corinthiennes de pierre calcaire recouvertes de stuc peint en rouge vif. Ce palier en ressaut fut également pavé d'une mosaïque à guirlande de lauriers noir sur blanc, bordant un motif géométrique hexagonal qui

répéta celui de l'*opus sectile* primitif, mais cette fois en mosaïque de marbre. Ce nouveau pavement ayant été endommagé fut lui-même réparé, et le même motif fut encore reproduit, et de nouveau en plaquettes hexagonales de marbre noir et triangulaires de marbre blanc, ce dernier remplaçant le marbre rose de Chemtou. Nous avons trouvé sur ce pavé un fort beau fragment d'*oscillum* en marbre blanc, à sujets bachiques, figurant d'un côté une tête de silène d'un relief très accusé, et de l'autre une gracieuse figure de Ménade en très faible saillie; puis, divers moules de terre cuite représentant un lion, une panthère et des rinceaux de vigne; enfin, des fragments en relief de stuc découpé au fer et peint, notamment une tête de Vénus qui conserve des traces de dorure, et beaucoup de lampes sans grand intérêt.

Dans une autre chambre, un tableau, malheureusement assez mutilé, figure un pêcheur à la ligne assis dans un canot peint de vives couleurs, avec un aplustre empenné terminant la poupe.

Le reste des appartements était pavé de motifs géométriques, les uns formés de rinceaux fleuris dessinant des ovales, des cercles et des rosaces étoilés, les autres se composant de carrés, de triangles, de losanges, aux combinaisons très variées, mais toujours à peu de tons.

Cette maison du IIe siècle de notre ère était à demi recouverte par une habitation de l'époque chrétienne, plus haute de deux mètres, qui semble elle-même avoir été remaniée à diverses reprises et jusqu'aux derniers temps de l'occupation byzantine. Les mosaïques qui l'ornaient, et qui sont parfois superposées, sont faites en gros cubes de pierre calcaire; les motifs, exclusivement géométriques présentent ces peltes, ces entrelacs, ces tresses et ces lourdes rosaces qui caractérisent le déclin de la mosaïque africaine.

Dans une maison voisine, dont nous n'avons pu explorer encore qu'une salle, éclairée par des carreaux de gypse et dont les parois étaient richement décorées de peintures à la fresque, de mosaïques d'émail et d'*opus sectile*, le sol était pavé d'une belle mosaïque de marbre relevée de quelques cubes d'émail bleu, vert, jaune et rouge de Saturne. Dans un carré de 2 m. 20 de côté, entouré d'une riche et lourde guirlande de laurier fleurie de marguerites blanches, seize médaillons de 0 m. 55 de diamètre enferment chacun un sujet différent : des animaux d'abord, un buste de bœuf, un poisson de mer, une tête de lion vue de face, un autre poisson;

puis, quatre masques de théâtre d'expression variée; puis, deux bustes de saisons, le Printemps et l'Hiver, encadrant deux autres masques, l'un de satyre barbu, et l'autre de silène chauve. La dernière rangée, qui devait présenter les deux Saisons manquantes, a été mutilée par l'établissement d'un banc de pierre occupant tout le côté Sud de la salle.

Le sol de cette construction est à peu près au même niveau que celui de la première (4 mètres); la mosaïque est du même style que celles des poissons et de la guirlande aux masques, et semble avoir été exécutée à la même époque (première moitié du IIe siècle).

Je renonce à décrire, dans ce rapport sommaire, toutes les mosaïques décoratives, au nombre d'une trentaine, que nous avons découvertes en quelques semaines dans le voisinage immédiat des citernes de Bordj-Djedid. Leur principal intérêt consiste dans les utiles points de repère et les précieux renseignements qu'elles nous fournissent pour l'étude de l'évolution que suivit du IIe au VIIe siècle de notre ère la mosaïque africaine.

D'une façon générale, les maisons chrétiennes sont beaucoup moins luxueuses que celles de l'époque païenne; leurs mosaïques sont faites de cubes plus gros, où la brique et le calcaire remplacent le marbre et l'émail, et qui ne servent plus à figurer que des motifs géométriques de plus en plus lourds et compliqués. Ces constructions byzantines, les dernières en date, affleurent au sol moderne; aussi étaient-elles plus exposées que les autres au vandalisme des chercheurs de pierres. Elles n'ont guère conservé d'intact qu'une partie de leurs pavements, documents précieux qui, seuls aujourd'hui, nous permettent d'identifier quelques-uns des monuments détruits dont ils jalonnent encore le plan.

Le plus intéressant de beaucoup est un couvent chrétien situé à 120 mètres au Sud-Ouest de la façade des citernes et à l'Ouest des deux rues signalées plus haut. (Pl. XXV.)

L'édifice a été construit à la dernière période de l'occupation byzantine, presque au niveau du sol actuel. Il n'en reste plus que des vestiges peu visibles, les murs ayant été pour la plupart rasés jusqu'aux fondations; le plan sera difficile à établir. Pour le moment, nous n'avons reconnu d'une façon précise que deux des parties de la construction : une cour dallée, à ciel ouvert, entourée d'un cloître, dont nous avons retrouvé quelques colonnettes, des chapiteaux de marbre blanc plus ou moins mutilés, et plusieurs coussinets de pierre

calcaire; et, attenant au côté Nord du cloître, une petite chapelle, avec abside orientée à l'Est, et porte d'entrée à l'Ouest. Le portique de la cour, la chapelle et les autres pièces de l'édifice étaient toutes pavées de mosaïques plus ou moins mutilées, à motifs géométriques compliqués et très variés, qui se rapprochent beaucoup, pour la technique et le style, de ceux de la basilique byzantine de Dermech, dont ils sont certainement contemporains.

La chapelle, dont les murs étaient revêtus de ces carreaux de terre cuite à reliefs que l'on a déjà signalés en Afrique dans tant de ruines chrétiennes des ve et vi^e^ siècles de notre ère, était décorée, en son milieu, d'une mosaïque plus riche, large de 4 mètres et haute de 2 m. 90, présentant trois rangées de cinq médaillons, séparés par des rosaces dentelées et renfermant chacun un oiseau différent. A 0 m. 20 au-dessous de cette première mosaïque, et en avant, vers l'abside, nous en avons découvert une autre fort mutilée, se composant d'un simple bandeau d'une rangée de sept médaillons pareils et tangents sur une même ligne, mesurant chacun 0 m. 62 de diamètre. En haut et en bas, les espaces restés libres entre les cercles et la bordure sont tous ornés du même rameau de rosier fleuri; chaque médaillon est formé d'une large couronne dentelée rouge foncé, gemmée alternativement de turquoises ovales et d'émeraudes rectangulaires; il renferme une inscription de trois lignes, se détachant sur fond blanc en lettres bleu foncé, hautes de 0 m. 10. Les deux médaillons placés à l'extrémité gauche sont détruits, le premier entièrement, le second aux trois quarts; les autres sont à peu près intacts; le médaillon central, dans l'axe de l'abside, est traité avec un soin particulier : la couronne, faite partout ailleurs de calcaire rouge opaque, se compose ici presque exclusivement de cubes d'émail pourpre, vert azur et jaune clair, des teintes les plus brillantes et les plus rares. Voici dans quel ordre se succèdent les inscriptions :

sanct	*sanct*	SANCS	SANCS	SANCT	SANCS	SANCS
perpe	*felici*	SPERA	ISTEFA	SIRI	SATV	SATVR
tua	TAS	TVS	NVS	CA	RVS	NINVS
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

[*Sancta Perpetua?* — *Sancta Felici*]*tas.* — *Sanc(tu)s Speratus.* — *Sanc(tu)s Istefanus.* *Sanct(a) Sirica.* — *Sanc(tu)s Saturus.* — *Sanc(tu)s Satur*[*n*]*inus.*

Les médaillons renferment donc les noms de quatre saints et peut-être de trois saintes. Ces martyrs nous sont tous connus, à l'exception de *Sirica*. *Istefanus* est certainement saint Étienne, le protomartyr, *primicerius martyrum* comme l'appelle saint Augustin (*Sermo I de Sanctis*). *Speratus* est, selon toute apparence, le plus célèbre des martyrs scillitains. Les noms de *Saturus* et *Saturninus* qui se suivent à l'extrémité droite de la mosaïque, très répandus en Afrique, conviendraient à plusieurs martyrs; mais ici, étant associés, ils me semblent désigner les deux principaux compagnons des saintes Perpétue et Félicité, dont une raison de symétrie m'inclinerait à restituer les deux noms à gauche de la série de médaillons.

Cette hypothèse me paraît d'autant plus vraisemblable que les dernières lettres de l'inscription du second médaillon qui subsistent encore sont précisément celles qui finissent le nom de Félicité [*Sancta Felici*]*tas*.

La mosaïque découverte le 23 décembre était, dès le lendemain, enlevée et transportée au musée du Bardo. Je fis aussitôt commencer l'exploration du sous-sol; à quelques centimètres plus bas, nous rencontrâmes une nouvelle mosaïque fort mutilée, mais dont le sujet était encore reconnaissable cependant.

Dans un tableau rectangulaire, large de 1 m. 80 et haut de 0 m. 50, bordé d'un premier bandeau uni et dentelé, et d'un second gemmé de cabochons d'émeraudes et de turquoises, se développe un médaillon circulaire central, accosté, de part et d'autre, de deux paons, qu'une branche de rosier fleuri, traversant le tableau en diagonale, sépare chaque fois d'une colombe placée dans l'écoinçon supérieur.

Le médaillon se compose d'une lourde couronne, entourant un disque bleu foncé, sur lequel se détachent en *cubes dorés* les deux lignes d'une inscription dont les caractères mesurent 0 m. 105 de hauteur; au-dessous, un chrisme constantinien, bouclé à droite.

Le texte est fort difficile à déchiffrer, à cause du peu de différence de ton des cubes bleu foncé du fond et des cubes brun roux de l'inscription; ceux-ci presque entièrement dédorés aujourd'hui, et recouverts, comme ceux du fond, de lamelles irisées produites par la décomposition du verre, ne se distinguent qu'à la loupe, après une étude attentive de chaque élément pris en particulier.

Voici comment il faut lire l'inscription :

BAEATISS*i*
MI MARTYRES
☧

Beatiss[i]mi martyres.

La forme orthographique initiale, *ae* pour *e*, est très fréquente dans les textes africains de basse époque, et se rencontre dans d'autres mots très usités, par exemple : *ecclesia*, orthographié souvent *aecclesia; piaetas* au lieu de *pietas*, etc.

La découverte de cette mosaïque, si mutilée qu'elle soit, présente une grande importance.

Elle précise le caractère de la salle avec abside où elle a été découverte; c'était la chapelle du monastère, et ce petit sanctuaire abritait des reliques de martyrs, ceux que la mosaïque supérieure nous énumère. Pouvons-nous, en nous aidant de ces indications, arriver à préciser davantage ? Sur la liste des martyrs, saint Étienne occupe la place d'honneur au milieu des six autres; sa gloire éclipse la leur, et l'emploi dans sa couronne d'émaux précieux et rares, qui lui sont exclusivement réservés, prouve le cas tout particulier que l'on faisait de ses reliques et la vénération spéciale dont elles étaient l'objet. C'était le trésor, l'apanage envié du monastère! Or le *liber de promissionibus et praedictionibus Dei*[1] nous a conservé le souvenir d'un couvent de femmes existant à Carthage, au milieu du ve siècle de notre ère, dans le voisinage de la *via Caelestis* et de l'ancien temple de la déesse, que je placerais volontiers, pour ma part, à l'Ouest et au-dessus du quartier de Dermech. L'édifice se dressait sur une hauteur, puisqu'on était obligé de monter pour y arriver[2] : *ascendente nobiscum sacerdote, ut matutinum illic sacrificium solito offeretur;* en outre, il avait ceci de particulièrement caractéristique, qu'il possédait des reliques de saint Étienne *in monasterio puellarum in quo reliquiae sancti Stephani sitae sunt.* Ce passage s'applique trop exactement au monument dont nous venons de découvrir les derniers vestiges pour que nous

[1] IV, 6, 9. *Patrologie latine*, vol. LI, col. 842.
[2] *Ibid.*, 10.

puissions résister à la tentation d'identifier celui-ci avec le monastère de femmes que mentionne le *liber de promissionibus*.

D'autre part, ces deux mosaïques de martyrs présentent un intérêt particulier au point de vue de l'histoire de l'art en Afrique. Leur technique est toute byzantine et non plus romaine. Le fond de la mosaïque des *beatissimi martyres* n'est plus fait de marbre ou de calcaire blanc et opaque, mais d'émail bleu foncé très brillant, et l'inscription se détache en lettres d'or. A ce titre, elle acquiert pour nous une importance spéciale, car c'est la première de ce genre que l'on trouve en Tunisie. Nous ne connaissions jusqu'ici que deux exemples de cubes dorés observés sur des mosaïques romaines dans la Régence. Ce sont, d'une part, les spécimens qui ont été remis à M. de Villefosse par les ouvriers italiens, chargés par le Musée du Louvre de la restauration de la mosaïque d'Utique figurant des amours chevauchant des poissons[1]. Ce pavement date, selon toute apparence, de la fin du IIe siècle, ou du commencement du IIIe; mais il a été en partie refait plus tard; et, ce qui le prouve, c'est le dé à jouer, utilisé ensuite comme cube, que les mêmes ouvriers ont recueilli dans la même mosaïque, et qui provient certainement d'une restauration postérieure[2].

D'autre part, j'ai signalé moi-même sur une mosaïque que nous avons découverte à Medeïna (*Althiburus*), une inscription faite de cubes hyalins transparents se détachant sur fond blanc, et qui présentaient quelques faibles traces de dorure[3].

Mais ces deux exemples, restés jusqu'ici uniques en Tunisie et prêtant l'un et l'autre à la discussion, se rapportent à l'époque païenne et concernent un procédé de dorure assez différent de celui employé par les Byzantins. Aux premiers siècles de notre ère, le métal est appliqué sur un fond *translucide et incolore* ou légèrement verdâtre, comme on a pu l'observer dans les débris des revêtements d'émail qui décoraient les voûtes et les coupoles des Thermes de Caracalla et des constructions du Palatin. A partir du XIe siècle, au

(1) Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1893, p. 76.

(2) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. de Villefosse; la conclusion que j'en tire m'est personnelle.

(3) La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, A, n° 168, p. 32. Le texte porte les deux mots suivants : *Apaeona? liburni*. Les lettres sont tracées en cubes incolores; si elles n'avaient pas été dorées à la surface, elles se seraient confondues avec le fond blanc et l'on n'aurait pas pu les lire.

contraire, les mosaïstes du moyen âge n'emploient plus que *l'émail rouge opaque* pour servir de supports à la dorure, ayant remarqué que cette matière est celle qui soutient le mieux l'éclat du métal : elle restitue à la feuille d'or, dont l'extrême ténuité n'oppose qu'un obstacle insuffisant au passage de la lumière, les rayons lumineux que sa demi-transparence lui fait perdre[1]. Entre ces deux procédés très différents de dorure, celui qui a été employé à Carthage marque la transition naturelle. Le métal brillant est encore appliqué sur un cube de verre translucide, mais celui-ci a changé de couleur; il est brun foncé et atteint presque l'intensité de couleur de la pourpre byzantine usitée plus tard pour le même objet.

P. Gauckler,
Membre non résidant du Comité.

[1] Cf. Eugène Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII, p. 35 et suiv. du tirage à part.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES

DANS LA GROTTE DU MAS D'AZIL

(ARIÈGE),

PAR M. L'ABBÉ BREUIL.

Grâce à une subvention nouvelle[1] qui m'a été allouée sur la proposition du Comité des travaux historiques, j'ai repris au mois d'août dernier (1902) les fouilles commencées l'année précédente dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège); je les ai limitées à la rive droite; j'y ai repris l'exploitation des assises où j'avais ouvert mes tranchées, en deux points de la Salle du Foyer.

J'ai également continué dans les galeries obscures à rechercher des gravures sur parois, et je suis arrivé à en découvrir quelques vestiges.

I. Les fouilles.

1. *Fouilles de la terrasse surplombant l'entrée de la galerie inférieure.* — J'ai dû abandonner, comme trop résistants, les lambeaux de brèche subsistant encore sur la terrasse; on se souvient que le foyer inférieur que j'y avais exploité s'épanchait en une couche très inclinée descendant vers le milieu de la salle; au pied de la pente, il s'était formé un amoncellement de débris de plus d'un mètre de puissance; je n'en avais pas encore trouvé le fond; quelques minutes de travail ont suffi pour le mettre à découvert et constater qu'il se relevait si vite que la couche archéologique, n'atteignait plus guère que 0 m. 25 d'épaisseur maxima, souvent réduite à

[1] Voir le rapport sur les fouilles précédentes : *Bulletin archéologique*, 1902 p. 3.

presque rien par les irrégularités d'un plancher formé de quartiers rocheux amoncelés. Un petit nombre d'objets seulement ont été recueillis sur cette pente : une aiguille; un fragment de lignite poli; un poinçon en os; quelques portions de baguettes, plates d'un côté, convexes de l'autre, dont l'une porte deux rangées de tubercules (pl. XXVI, fig. 1)[1], et l'autre, arquée latéralement, mesure 0 m. 21 de long; une canine supérieure de *Felis lynx* à racine percée, rappelant celle, un peu plus petite, qui a été découverte au bas de la pente, l'année dernière; un fragment de mandibule d'*Ursus spelæus*[2] et quelques menus débris sans importance.

2. *Fouilles pratiquées entre l'abîme et la paroi du fond.* — Au fond de la salle, après avoir déblayé ma tranchée qui vers la droite avait, l'année précédente, atteint la muraille, et dont le front suivait une direction à peu près parallèle, j'ai suivi le pied de celle-ci de droite à gauche; de la sorte, ma tranchée est venue se confondre avec celle de M. Piette, lorsque les matériaux situés entre la muraille, sa tranchée et la mienne ont été enlevés; c'est ce qui forme la partie droite de mes fouilles en ce point.

Plus à gauche s'étendait l'espace déjà exploité par M. Piette; il subsistait seulement une étroite banquette non remaniée le long de la paroi, large au plus de 1 m. 50 et souvent beaucoup moins; elle supportait un grand amoncellement de débris rocheux tombés du plafond, de plus de 3 mètres de haut et d'une stabilité plus apparente que réelle. Il a fallu les abattre avec beaucoup de précautions; toutefois une masse à demi conglomérée, soutenue par un très gros bloc, a dû être respectée par crainte d'accidents. Tout ce qui subsiste actuellement, dans cette partie de la grotte, de couches archéologiques non remaniées est situé sous ce bloc; il n'y en a pas en tout un mètre carré. Ce bloc sert de séparation entre les deux amas de cendres et de débris que cette fouille nous a révélés; toutefois le foyer de gauche passe dessous et vient s'enfoncer sous le foyer de droite. Nous examinerons ces deux foyers l'un après l'autre.

[1] La baguette figurée à la planche XXVI sous le n° 1 est représentée à sa grandeur réelle; il en est de même des autres objets figurés sur la même planche, sauf le n° 5, qui est grandi d'un tiers.

[2] Je suis redevable de la détermination de ces deux débris à MM. Boule et Harlé.

1° *Foyer de gauche.* — Il représentait évidemment les couches à gravures partiellement explorées par M. Piette. Le sous-sol se composait d'un limon jaune extrêmement humide et très collant; le foyer débutait à gauche dans une étroite banquette de 0 m. 70 de large par une faible couche de cendre noirâtre, très mêlée d'argile; on y a trouvé beaucoup de débris osseux très fragmentés, peu déterminables, et un petit ciseau fait avec une mince lame osseuse polie, usée en biseau à une extrémité (fig. 1). Un peu plus à droite, se trouvait un grand amas d'os concassés et fortement calcinés, haut de plus de 0 m. 75 et trois fois plus large; la plupart des os étaient des débris de renne et de cheval; il ne s'y trouvait rien d'intéressant; sous ce tas d'os, il y avait une large lentille de cendres noires, onctueuses, résidu des matières animales calcinées. Plus à

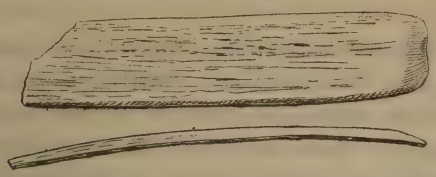

Fig. 1. — Ciseau en os; 2/3 de la grandeur réelle.

droite, l'assise diminuait un peu d'épaisseur et se dirigeait vers le bloc que j'avais respecté, en se mêlant de beaucoup de pierres et d'argile; il y a été trouvé en ma présence une aiguille, rencontrée assez près de la surface de la couche, et un autre ciseau en lame d'os polie et usée. Il restait, au moment de mon départ du Mas, quelque peu de terre à fouiller, tout contre le gros bloc et un peu en arrière; j'y avais laissé un seul ouvrier particulièrement soigneux qui y rencontra, réunis ensemble, tout un paquet d'objets intéressants; c'était une cachette comprenant : une baguette de corne demi-ronde avec ornements profondément incisés (pl. XXVII, fig. 1); une pendeloque inachevée faite de l'extrémité d'un andouiller, usé au bout sur une face, taillé en pointe et aminci à l'autre que l'on a commencé à percer[1]; trois extrémités de longues lames incurvées en os poli, larges et minces, se terminant en pointe elliptique; l'une d'elles (pl. XXVII, fig. 5) porte une jolie figure de chèvre

[1] Il y en avait de semblables dans la collection Maurette, acquise, l'année dernière, par le musée de Saint-Germain; elles venaient des assises à gravures les plus anciennes de la galerie inférieure. Toutefois la perforation était complète.

accroupie gravée au trait; une seule base a été conservée (pl. XXVII, fig. 4); elle a été découpée en forme de queue de poisson; il semble très probable qu'elle ait appartenu au même objet que l'extrémité où se trouve gravée la chèvre, mais il manque un fragment intermédiaire. Il y avait encore, avec plusieurs autres débris d'objets semblables, toujours rompus violemment au moment de leur dépôt, quelques autres objets, dont une côte ornée de traits (pl. XXVII, fig. 3), une canine de cerf percée et une aiguille sans chas.

Fig. 2. — Fragment de baguette demi-ronde, en corne; 2/3 de grandeur réelle.

Dans le voisinage immédiat, on a encore trouvé quelques débris de lamelles en os ou de côtes striées; trois fragments de gros poinçons, ornés de traits obliques en série sur les côtés et le dessus; un fragment de baguette demi-ronde avec faible rainure sur la face convexe, suivie par une série de petits traits obliques (fig. 2); un ornement semblable se remarque sur les côtés d'une zagaie à corps cylindrique dont il ne reste que la pointe et qui vient de là, ainsi qu'une base de zagaie du même genre, à base pointue taillée à quatre pans, une autre complète à base, à double biseau, et une autre très courte, à un seul biseau; une portion d'aiguille a encore été recueillie en ce point, ainsi qu'une dent de renard percée, et un gros morceau de fer oligiste. Comme faune à signaler, il n'y a qu'une mandibule de *lièvre*, deux portions de *Dentales*[1], et une *Turritella communis* (Risso).

Là se place une lacune dans l'exploration du foyer de gauche, mais les fouilles faites à droite en ont retrouvé l'extrémité sous le foyer de droite. Il s'y est trouvé une jolie zagaie à fût cylindrique et double biseau à côtés entaillés et gravés; l'assemblage des deux côtés indique qu'on a voulu faire une tête de cheval, dont la bouche et les naseaux manquent seuls; mon dessin (pl. XXVI, fig. 2) permet de s'en rendre compte.

[1] Il s'agit vraisemblablement de *Dentalium Tarentinum;* cette coquille a été examinée, ainsi que toutes celles dont je parlerai, par M. H. Fischer, qui a bien voulu m'en donner la détermination.

On y a encore recueilli diverses portions de zagaies à fût cylindrique, dont deux bases à biseau simple et contours elliptiques, quelques fragments d'ivoire, dont une portion très altérée de pendeloque cylindrique du genre de celle trouvée l'année précédente, qui porte des lignes de points; une incisive de bœuf à racine amincie, des bases pointues à quatre pans de baguettes plates, et quelques autres débris insignifiants.

Un peu plus à droite, un mince feuillet de limon s'intercalait entre les deux niveaux; le foyer inférieur, devenant très discontinu, a encore donné une dent de bœuf percée et un grand lissoir en corne de renne de 0 m. 21 [1].

C'est au voisinage du gros bloc que se sont surtout rencontrés des silex; ailleurs ils étaient rares. Leur ensemble est assez différent de ceux que j'ai recueillis dans le foyer de droite : peu ou pas de petites lames à dos rabattu; grattoirs plus souvent faits de lames épaisses, lourdes; en somme, la différence est à peu près celle qu'il y a entre les séries de Cro-Magnon et celles de La Madelaine ou de Laugerie-Basse. A signaler, à côté des silex, deux pierres usagées, dont un galet à quatre dépressions concaves piquetées (un compresseur, selon l'interprétation de Piette) et un morceau d'ocre jaune très dur qui a été scié, raclé et appointé.

2° *Foyer de droite.* — Ce foyer n'est que le prolongement, vers le pied de la muraille, de celui qui, en 1901, m'avait livré des flèches à bases fourchues et de belles gravures au trait. Au delà du gros bloc, vers la gauche, il n'en subsistait que quelques traces, éclats d'os épars au milieu des débris calcaires écaillés de la voûte et des parois; au pied de la muraille, en arrière du gros bloc et vers sa droite, il formait un grand dépôt de matières osseuses, sans traces de cendres; il y avait là un grand nombre de têtes de cheval et de renne, de mâchoires entières de bœuf, d'isard, de ramures de renne, de côtes, d'os longs peu fragmentés; tout cela si

[1] Dans mon rapport sur les fouilles de l'année dernière, je supposais que le niveau archéologique sous-jacent au limon *devait être* le niveau à sculptures de M. Piette. C'était une erreur, comme on le voit. Le niveau à sculptures ne se prolongeait pas vers la droite, mais il y avait deux couches de limon : l'une, entre l'assise à sculptures et la base de l'assise à gravures (notre foyer de gauche), et l'autre entre cette dernière et les couches moyennes de la même assise (foyers de droite).

altéré, que presque rien n'a pu être recueilli et que même les dents tombaient en miettes au premier contact; c'est à la base de cet amoncellement que j'ai trouvé moi-même une petite corne sculptée, percée d'un trou à la manière des bâtons de commandement et toute crénelée sur les côtés (pl. XXVI, fig. 3), et aussi une portion de zagaie à fût cylindrique, ornée de lignes transversales (pl. XXVII, fig. 2). Au-dessous se rencontrait le prolongement du foyer de gauche, sous une couche intermédiaire de limon et, par place, de sable siliceux noir manganésifère. Plus en avant, ce charnier passait à un foyer très mêlé de pierraille, contenant quelques os d'isard, de cheval et de renne, et beaucoup de charbons de bois à la base; ceux que j'ai pu recueillir ont été très obligeamment étudiés par M. Fliche, professeur à l'École forestière de Nancy, qui y a reconnu le *chêne* et un arbre du groupe des *pomacées*, peut-être l'alisier[1]. J'y ai recueilli en surface deux aiguilles à chas et, tout à la base, adhérant à l'argile, un gros poinçon en os qui a été très détérioré (fig. 3); il y avait aussi un certain nombre de flèches en corne, à fût cylindrique et base pointue taillée à quatre pans, ou à base en double biseau; une baguette de corne, plate, à entailles profondes en forme de croissants affrontés, semblable à celle

Fig. 3. — Poinçon, en os, orné sur trois faces; grandeur réelle.

[1] Voici le contenu de la lettre que M. Fliche a bien voulu joindre à ses déterminations : «La présence du chêne m'étonne un peu dans une station de l'époque du renne, sans que, d'ailleurs, la présence de l'animal soit inconciliable avec celle de l'arbre, au même temps, sur le même terroir. Quant à celle d'une pomacée, elle n'a rien d'extraordinaire sous un climat froid, puisqu'il en est, comme le sorbier, l'ali-

figurée dans mon rapport précédent (pl. I, n° 3), mais à paires de croissants très écartées. Quelques coquilles proviennent du même endroit; ce sont, d'après les déterminations de M. Fischer, une valve complète, toute striée à l'intérieur, du *Cardium echinatum* (Linné), var. *Duregnei* (de Bourg mss.)[1]; une *Nassa reticulata* (Linné), percée par usure; un fragment de valve de *Pectunculus* indéterminable, à bords usés; trois échantillons, dont deux perforés, de *Littorina littoralis* (Linné) et un fragment de valve de *Chlamys islandica* (Chemnitz) qui est une coquille arctique[2].

Un peu plus à droite, l'assise, qui avait, près du gros bloc, de 0 m. 40 à 0 m. 45 d'épaisseur, diminuait beaucoup de puissance, jusqu'à 0 m. 20 environ, puis, en se rapprochant davantage encore de la droite, formait un second tas de cendres, de 0 m. 60 d'épaisseur, assez distant de la muraille du fond. Tout à sa surface, il y avait deux aiguilles et un très élégant harpon en os, sans saillie d'arrêt à la base (pl. XXVI, fig. 4); on sait que les harpons en os sont toujours rares; sans contredit, celui-ci appartient à une assise antérieure à celle qui en a fourni si abondamment en d'autres points de la grotte; il doit être placé à côté des deux fragments découverts l'année précédente sur la terrasse dominant le porche de la galerie inférieure. Vers le milieu de la même couche, on a trouvé deux coquilles perforées de *Turritella communis* (Risso) et une dent de renard percée; elles se trouvaient dans une cavité formée par quelques grosses pierres rapprochées, au fond de laquelle j'ai recueilli *moi-même*, certainement *in situ*, *une petite perle en terre* séchée jaune, très compacte, et, adhérant fortement à l'argile sous-jacent, un fragment de plaque osseuse gravée sur les deux faces (pl. XXVI, fig. 5).

Au delà, le foyer se coinçait et se confondait avec l'argile et l'ébouli calcaire; j'ai recueilli là une fine baguette cylindrique en corne, de 0 m. 145 de long, avec une faible rainure sur chaque flanc; on dirait une longue aiguille sans chas (fig. 4).

sier, qui s'avancent très haut vers le Nord ou dans les montagnes. Quant à vous dire de quelle pomacée il s'agit, c'est impossible; même pour des bois en bon état, la détermination est quelquefois très difficile et même impossible; *à fortiori*, en est-il ainsi pour du charbon».

[1] Voir *Les mollusques marins du Roussillon*, par E. Bucquoy, Ph. Domtzenberg et G. Dollfuss, t. II, p. 266, 1892, pl. XLII, fig. 3. L'échantillon recueilli semble avoir servi de godet.

[2] M. Fischer a déjà parlé de son abondance dans la grotte du Mas d'Azil et des conclusions qui en ressortent : *L'Anthropologie*, t. VII, p. 644.

En outre de ce qui a été signalé déjà, de nombreux objets de moindre importance : plusieurs ciseaux en corne, biseautés à un bout, martelés à l'autre; une sorte d'épingle à tige cassée, autour de laquelle s'enroule une spirale de petites incisures; un fragment de baguette osseuse très détériorée, qui a dû porter un dessin de tête d'auroch sur une face, et sur l'autre, un essai, très incorrect, de tête de cheval à peine intelligible; deux esquilles d'os d'oiseau ayant appartenu à un de ces os usés en embouchure à un bout, et à surface toute gravée de traits parallèles et entrecroisés; enfin quelques petits poinçons de corne, à base tailladée simulant souvent une petite soie, et de nombreux débris de flèches à base en double biseau[1] et de baguettes demi-rondes, dont un fragment montre un profond sillon longitudinal sur sa face convexe.

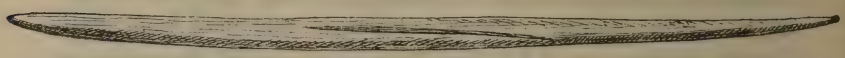

Fig. 4. — Fine baguette cylindrique, en corne; 2/3 de grandeur réelle.

Quant aux outils de pierre, ils composent un outillage magdalénien classique, en tout semblable à celui que j'avais recueilli l'an dernier, à cela près que cette année je puis signaler un petit bec de perroquet et plusieurs pièces d'une taille supérieure à la moyenne[2] : lame de 0 m. 105, grattoir-burin de 0 m. 10, grattoir de 0 m. 075 remarquablement régulier.

Il faut ajouter aux instruments de silex un morceau de fer oligiste, plusieurs compresseurs faits avec des galets aplatis, à dépressions cupuliformes pointillées, tangentes au bout le plus souvent; un galet compresseur et lissoir; et un galet de grès usé latéralement en arc de cercle, et qui a pu servir de râpe ou de lissoir. Presque tous ces galets utilisés proviennent à peu près du même point que ceux qui avaient été recueillis l'année précédente.

II. Observations et comparaisons.

1° *Foyer situé au-dessus de l'entrée de la galerie inférieure.* — Ce foyer est un peu plus ancien que je ne l'avais pensé l'an dernier; bien qu'il

[1] Une seule à biseau simple à contours elliptiques.

[2] Les silex du Mas d'Azil sont généralement de dimensions réduites.

ait donné à sa surface un harpon, il est antérieur aux couches où ces instruments abondent, et représente à peu près le milieu des assises à gravures simples.

La faune qui s'y est trouvée présente deux animaux intéressants : le *lynx*, représenté par deux canines, et l'*ours des cavernes*, par une portion de mandibule.

L'ours des cavernes ne me paraît pas se rencontrer ordinairement dans l'assise à harpons; si la gravure de M. Garrigou, représentant cet ours, a été trouvée dans cette assise, à Massat, où elle est très riche, il n'est pas étonnant d'en trouver au milieu des assises immédiatement antérieures, dont le *solutréen* de M. de Mortillet n'est qu'un simple faciès; ce n'est pas seulement dans les stations de ce faciès *supposé à tort plus ancien* que les couches à os travaillés, sculptés ou gravés, que des débris d'*Ursus spelæus* se sont trouvés, comme à Solutré inférieur, à Excideuil, etc., mais aussi en pleine assise à gravures, comme à La Chaise (Charente)[1], à Solutré supérieur[2] et à Brassempouy surtout. Je m'étonne que les observations de M. Piette sur les assises les plus récentes de Brassempouy aient échappé à M. de Mortillet qui les passe sous silence[3]; elles avaient cependant une grande importance pour la répartition stratigraphique de cet ours; le souvenir m'en est d'autant plus facile que j'étais à Brassempouy au moment où M. Piette découvrit un crâne d'*Ursus spelæus* à la partie supérieure des couches à gravures de la grotte du Pape, à la série desquelles manque seul le dernier terme, caractérisé par les harpons. Voici ce que M. Piette fait observer[4] : « A tous les niveaux (de ces assises à gravures), nous avons trouvé des vestiges de la faune glaciaire : mammouth, rhinocéros à narines cloisonnées, hyène tachetée, ours des cavernes... Les dents et les os de rhinocéros et de mammouth sont en moins grand nombre que dans les assises sous-jacentes... Les os des ours de cavernes sont très abondants, même à la partie supérieure de l'assise; elle est, à Brassempouy, le niveau principal de leur gisement. On est surpris d'en trouver tant, au moment où l'espèce va disparaître... Presque tous avaient les doigts atteints d'ostéite : marchant péniblement, ils devenaient une proie facile; la

(1) Hamy, *Précis de Paléontologie humaine*, p. 287.
(2) Solutré supérieur et inférieur, d'après l'abbé Ducrost.
(3) *Le Préhistorique*, 1900, p. 361.
(4) *L'Anthropologie*, t. IX, p. 535-536.

grande quantité de leurs os dans la caverne ne prouve pas qu'ils aient été nombreux au dehors. »

Il peut être intéressant de noter aussi que M. Capitan et moi, dans notre dernière campagne dans les grottes de la Dordogne, avons remarqué, aux Combarelles, un dessin d'ours qui semble bien représenter le *spelæus*.

2° *Foyers du fond de la salle.* — A. *Foyer de droite.* — Le plus récent des deux foyers que j'ai étudiés contre la paroi du fond m'avait fourni, l'année précédente, des flèches à base fourchue, et cette année, un harpon trouvé à sa surface; il semble donc qu'il y ait peu de distinction à faire entre ce foyer et le foyer inférieur de la terrasse dominant le porche de la galerie inférieure. Je ferai observer cependant que ce foyer comprenait deux amas de cendres: celui de droite, qui a donné un grain de collier en terre et un harpon, et celui de gauche, qui avait donné les flèches à base fourchue dans sa partie antérieure, et des zagaies cylindriques à base pointue à quatre pans dans sa partie plus reculée. Évidemment, il n'y a pas longue distance d'époque entre ces diverses parties d'une même assise, et aucune division stratigraphique; mais je serais porté à croire que la partie aux zagaies à base pointue est la plus ancienne; plus en avant et par-dessus, les cendres à flèches fourchues étaient venues s'ajouter[1], et enfin toute cette partie étant encombrée, on aurait allumé les feux un peu plus à droite, là où le harpon et la perle de terre ont été recueillis.

Celle-ci ayant été trouvée par moi-même à la base de l'assise archéologique, il n'y a pas de discussion possible sur le niveau dont elle provient; elle est fort petite, ayant 0 m. 007 de diamètre à l'équateur, 0 m. 005 aux deux pôles, entre lesquels passe un trou fort bien calibré, de 0 m. 0025 de large et long de 0 m. 004. J'en avais trouvé une autre plus grosse l'an dernier, mais dans les déblais de fouilles antérieures, et je n'en avais rien dit. M. Piette en avait trouvé un certain nombre à Gourdan, dans la partie supérieure des couches à gravures[2].

[1] On se souvient que j'avais noté une division en deux, jugée sans intérêt, de cette masse de cendres, par un lit discontinu de pierres plates; en se rapprochant de la paroi, il a disparu, et le foyer à flèches fourchues aussi.

[2] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 15 avril 1875. Extrait : *Sur de nouvelles fouilles dans la grotte de Gourdan*, p. 7 et 8.

Des perles du même genre et de matière absolument semblable ont été trouvées encore à Bruniquel[1]; M. Cartailhac, qui, en 1875, était assez opposé à M. Piette au sujet de leur date, admet actuellement qu'elles sont incontestablement de l'âge du renne; d'ailleurs, elles ne sont pas en argile cuite, mais simplement séchée.

C'est à la base du même amas de cendres que j'ai trouvé aussi moi-même le fragment de baguette polie et gravée sur les deux faces, figuré pl. XXVI, n° 5. Il devait faire partie d'une pendeloque allongée, analogue à celle où se trouvaient gravés des bouquetins, que j'ai découverte l'an dernier en un point tout proche, à la surface du foyer qui contenait des flèches à base fourchue. Il faut probablement y voir des amulettes. L'examen de la figure de cheval nous retiendra quelques instants : l'exécution en est remarquablement soignée; la silhouette est très faiblement en relief, par suite d'un léger champlevé; les poils distribués par bandes serrées et régulières font songer aux équidés zébrés[2] de Thaingen, près de Schaffouse (Suisse), d'Arudy et de Lourdes. On remarquera sur la mâchoire inférieure une ligne parallèle à la barbe et un groupe de deux entailles répété deux fois; ces traits doivent être rapprochés de ceux que présentent bon nombre d'autres gravures de la même époque, venant surtout du Mas d'Azil et d'autres grottes pyrénéennes[3]. On sait que M. Piette y voit le dessin d'un licou ou chevêtre. M. Cartailhac y verrait le résultat d'une stylisation du dessin de la dentition, figurée primitivement sur des sculptures représentant des écorchés et qu'on aurait pris l'habitude de tracer, même sur les têtes d'animaux vivants. Il semble cependant bien difficile de ne voir qu'une ornementation stylisée dans ces gravures, et la tête de Saint-Michel d'Arudy, recueillie par M. Mascaraux, me paraît vraiment trop difficile à expliquer avec cette théorie.

Dans l'amas d'ossements qui termine à gauche ce premier foyer

[1] M. Piette en parle dans le travail qui vient d'être cité.

[2] La gravure de l'équidé de Thaingen est figurée dans *La France préhistorique*, de Cartailhac, p. 74; celle d'Arudy (grande grotte) a été publiée par Piette, *Équidés de la période quaternaire d'après les gravures de ce temps*, dans *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1887, p. 359, fig. 51; la sculpture de Lourdes a été donnée par Piette dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 16 juin 1892.

[3] On trouvera les figures de celles qui sont publiées dans divers travaux de M. Piette : *Notions nouvelles sur l'âge du renne*, Leroux, 1891; *Notes pour servir à l'histoire de l'art primitif*, dans *L'anthropologie*, 1894, n° 2.

se trouvait un petit bâton de commandement d'un type très spécial sur les deux faces se trouve un ornement en champlevé et les deux côtés sont fortement dentés ; ces dents sont-elles ornementales? étaient-elles destinées à quelque usage, comme à tisser, je ne puis le dire ; je ne connais pas d'autre bâton de commandement présentant cette ornementation, mais quelques outils en corne de renne ou en os ont les côtés denticulés de cette manière : M. Massénat en figure un de Laugerie-Basse[1] (niveau inconnu, comme pour tous les autres objets de la même collection); j'en ai dessiné un autre dans les objets recueillis par M. le comte de Rochebrune dans ses fouilles de la grotte des Cottés, bien caractérisée par les flèches à base fendue, et appartenant par conséquent au début des couches à gravures.

Parmi les nombreux objets d'os travaillés, nous signalerons encore une épingle ou poinçon à tête; il rappelle assez, sauf pour la distribution des incisures, le poinçon fig. 1, pl. LXXVI de l'album de MM. Girod et Massénat. Pour la faune, ce foyer est caractérisé par la grande abondance des débris de cheval, surtout dans l'amas de gauche, l'amas de droite ayant donné peu de débris animaux. L'abondance des charbons de bois à la base du foyer permet sans doute d'affirmer qu'il y avait encore des forêts à ce moment-là.

B. *Foyer de gauche.* — Il n'y a presque rien à dire de sa faune trop mal représentée; les feux étaient alimentés de matières animales ; je n'y ai pas vu de charbons.

L'outillage contient une grande proportion de débris d'outils faits en lamelles osseuses allongées; plusieurs d'entre eux portent des traces de gravure ou de sculpture découpée. Il en résulte que dans ce même foyer, une zagaie ornée d'une figure presque en bas-relief, un contour découpé et une gravure au trait ont été découverts ensemble, exécutés probablement sur le même objet. M. Piette m'a donné à ce sujet quelques éclaircissements : « L'assise à contours découpés, veut-il bien m'écrire, où les aiguilles sont toujours rares, contient des sculptures en bas-relief, des sculptures plates à contours découpés, des gravures à contours découpés et des gravures simples; il est très difficile, dans bien des cas, de déter-

[1] Girod et Massénat, pl. XXVI, fig. 3.

miner la ligne de séparation de cette assise et de l'assise qui la recouvre ».

En somme cette association est très compréhensible à un moment de transition entre deux phases très différentes de l'évolution de l'art glyptique.

Des objets semblables à celui dont faisait partie notre queue de poisson découpée ont été quelquefois recueillis, bien que rarement.

Une queue de poisson isolée, rompue à sa naissance, a été recueillie à Montonfort (Haute-Garonne)[1] avec quelques fragments d'aiguilles, des outils lamelleux en os, et quelques autres débris moins caractéristiques, dont une base de zagaie pointue à quatre pans; il n'y avait aucun fragment de harpons ni de gravure simple; parmi les silex, il faut noter des grattoirs doubles.

Les objets les plus voisins du nôtre ont été découverts par M. Rivière, dans la grotte Rey[2], près des Eyzies (Dordogne); ce sont deux longues lames osseuses incurvées, se terminant en spatule ovoïde à l'extrémité et présentant à la base, soit un beau poisson gravé au trait et découpé partiellement, soit une simple queue ressemblant tout à fait à l'exemplaire des bords de l'Arise. Les fouilles de M. Rivière ont découvert, dans la même assise, d'autres objets très précieux pour nous : des débris de *rhinoceros tichorinus*, d'*ours* et de *hyène*, une pendeloque à anneau découpé, une zagaie à fût cylindrique et base pointue à plusieurs pans, et des silex très différents, comme ensemble, du mobilier des stations magdaléniennes, grattoirs simples ou doubles, racloirs, pointes à faciès moustérien et plusieurs autres pointes *en feuille de laurier*, bien caractéristiques, elles aussi, de la partie ancienne des couches à gravure.

La similitude est telle entre les objets recueillis aux Eyzies par M. Rivière et celui que j'ai récolté au Mas d'Azil, qu'on ne peut s'empêcher de songer qu'ils ont dû sortir des mains d'un même artiste, qui aurait écoulé les produits de son industrie dans les deux contrées.

Pour résumer en quelques lignes les observations faites sur la plate-forme en hémicycle du fond de la salle du foyer, je dirai que les couches les plus anciennes, à sculptures, se trouvaient à l'extrême

[1] Darbas, dans *Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Bordeaux, 1895, p. 775.

[2] E. Rivière, dans *Association française*, Congrès de Caen, 1894, p. 706 et suiv., pl. X.

gauche, qui reçoit une demi-lumière de l'entrée d'amont. Au fur et à mesure que la plate-forme s'encombrait de détritus, les troglodytes étaient obligés de déplacer un peu leur point d'habitation vers le côté droit, donnant ainsi naissance à des amas de cendres et de débris ne se superposant que sur leurs bords et d'autant plus récents qu'ils se trouvaient plus près de l'extrémité droite de la terrasse.

II. *Les gravures sur paroi.* — Mes investigations de 1901 n'avaient porté que sur la galerie inférieure[1] de la Salle du Foyer, elles avaient été stériles; celles de 1902 ont été dirigées dans les hautes galeries du repaire d'ours; dans une salle en cul de sac surbaissé, dite *salle du Four*, par le cantonnier qui conduit les visiteurs à travers ces noirs corridors, il y a des *traces de nombreux dessins anciens*, principalement sur le plafond, beaucoup moins sur les parois très irrégulières. Malheureusement, il est impossible de saisir une figure d'ensemble au milieu de tous les traits du plafond; sur les parois, deux figures d'animaux sont discernables, du côté gauche en se dirigeant vers le fond; c'est d'abord un arrière-train de bovidé très net, à traits peu profonds, dont le devant est devenu inintelligible, bien qu'une partie des traits subsistent; un peu plus loin, très près du sol, c'est une figure d'équidé très sommairement entaillée (fig. 5 et 6).

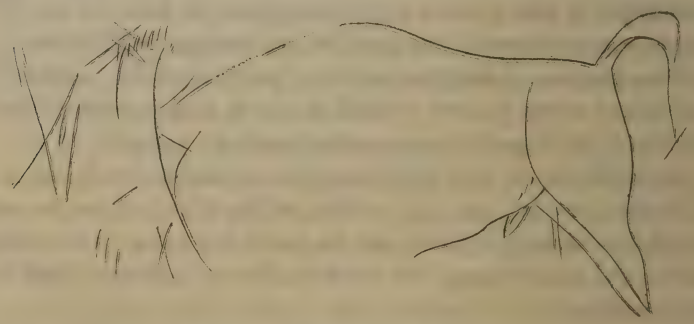

Fig. 5. — Bovidé; 1/3 de grandeur.

On est étonné de trouver des gravures en si mauvais état; quelques traits sont recouverts d'écailles stalagmitiques ayant appartenu

[1] J'ai dit par erreur qu'un puits s'ouvrant dans la galerie supérieure (salle stérile à droite) descendait plus bas que la galerie inférieure; celle-ci a deux étages et un effet de perspective m'avait trompé.

à un glacis disparu presque partout. On cherche des infiltrations pour donner la raison de l'humidité des parois et du sol, et il n'y a pas d'infiltrations en ce point; l'humidité qui corrode les parois et fait paraître partout la roche vive dans toutes les galeries un peu profondes du Mas d'Azil, provient de la condensation de courants d'air chaud venant de l'extérieur, par la grande salle, et qui, s'engageant dans ces couloirs étroits et contournés, s'y refroidissent comme dans un serpentin et déposent leur vapeur d'eau sur toutes les surfaces à l'état de gouttelettes très avides de calcaire; c'est ce qui explique la disparition de toute la surface corticale de ces parois, et même des minces encroûtements stalagmitiques.

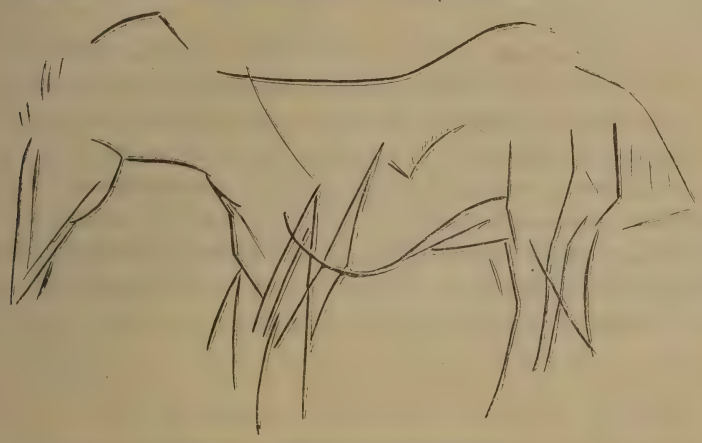

Fig. 6. — Cheval; 1/3 de grandeur.

Il n'en faudrait pas conclure que la grotte du Mas d'Azil soit *fort humide;* à tenir un pareil propos, on donnerait à penser qu'on n'a pas visité la grotte, ou que cette visite a été si rapide et si négligée que les souvenirs s'en sont tout à fait déformés. En effet, toutes les salles bien aérées, comme celles du Foyer et la rive gauche, ne présentent aucun phénomène de condensation et à peine quelques rares gouttières. Elles sont même si peu nombreuses, sur la rive gauche, que toutes les assises que j'ai vues, depuis les déblais de M. Piette jusqu'aux assises néolithiques, sont restées à l'*état pulvérulent,* et qu'il est difficile d'y fouiller sans soulever des nuages de poussière. Quant aux inondations de l'Arise, elles n'ont jamais submergé la terrasse voisine de l'entrée où se trouvait, au pied de la muraille, l'ensemble des assises superposées où MM. Piette,

Boule et Cartailhac ont eux-mêmes recueilli en place des galets peints que la moindre humidité n'a jamais atteints.

La détérioration des gravures murales du Mas d'Azil enlève presque tout intérêt à leur étude; mais le fait de leur présence au fond d'une galerie obscure, qui n'était pas une salle d'habitation et n'en pouvait pas servir, est un précieux renseignement pour la question de la généralité et de la destination de l'ornementation des grottes.

Abbé Breuil.

STATISTIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

DES

SÉPULTURES PRÉ-ROMAINES

DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,

PAR M. JULES BEAUPRÉ,

Associé correspondant de l'Académie Stanislas.

Le présent mémoire répond à la première question posée dans le programme du Congrès des Sociétés savantes de 1903. Pour ce qui regarde les départements formés de l'ancienne province de Lorraine, M. F. Barthélemy, mon collègue, a résumé dans son ouvrage, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, presque toutes les observations antérieures à 1889. Il a donné également la bibliographie relative aux temps pré-romains. J'ai moi-même rassemblé dans mon livre, *Les études préhistoriques en Lorraine, de 1889 à 1902*, etc., les renseignements que j'ai pu recueillir concernant ces treize dernières années dans toute l'étendue de la Lorraine, y compris la bibliographie. Je me bornerai, toutefois, dans l'inventaire ci-joint, au seul département de Meurthe-et-Moselle, que j'ai exploré plus particulièrement. Je mettrai à contribution les recherches de M. Barthélemy et mes observations personnelles, tout en faisant de légères modifications au cadre adopté par M. Chauvet, dans sa *Statistique et bibliographie des sépultures pré-romaines du département de la Charente* [1].

Le classement des sépultures en deux groupes, *Inhumations* et *Incinérations*, me paraît défectueux en ce qui concerne la Lorraine. Ces deux modes de sépultures sont, en effet, très souvent conjointement en usage sur les mêmes gisements et à une même époque, comme l'atteste la similitude absolue des mobiliers funéraires.

Ce mélange des deux rites n'avait pas encore été signalé en Lorraine. M. F. Barthélemy ne relevait même, avant 1889, qu'un seul cas d'incinération pré-romaine; c'est celle de Morville-les-Vic,

[1] *Bulletin archéologique*, 1899, p. 491 et suiv.

et encore cette localité est-elle en Lorraine annexée. Depuis, j'ai remarqué dans mes explorations de sépultures, comme on peut le voir au tableau joint à cette note, un certain nombre d'incinérations bien caractérisées. J'estime que les incinérations atteignent, sur le chiffre total des sépultures d'un même gisement, une proportion qui varie de 1/8e environ à 1/20e [1].

Il est souvent très difficile de décider si l'on se trouve en présence d'une inhumation ou d'une incinération. En effet, dans les terrains plus ou moins décalcifiés, souvent même complètement dépourvus de calcaire, comme le grès rhétien par exemple, ou dans les tumulus composés d'une mince épaisseur de pierrailles, les eaux de pluie ont agi au maximum sur les mobiliers funéraires, et surtout sur les os qui ont disparu dans la plupart des cas. Cette absence d'ossements ne saurait donc constituer une présomption en faveur de l'incinération, non plus que la présence de rares fragments de poteries et de quelques charbons dans la couche archéologique. Les uns proviennent des vases déposés au côté du mort; les autres, du lit de cendres sur lequel celui-ci a presque toujours été placé dans les tumulus lorrains, comme j'en ai fait la remarque. Dans les cas d'incinération, la couche de cendres et de charbons est généralement bien nette, et atteint même parfois jusqu'à 0 m. 10 d'épaisseur.

Il résulte de mes observations que toute sépulture *sous tumulus* actuellement vide, toute sépulture ne contenant plus que quelques rares charbons, peut être presque toujours considérée comme *inhumation*. Comme il ne s'agit que d'une présomption, quelque forte qu'elle soit, j'ai, malgré tout, marqué, dans l'inventaire, ces sépultures d'un point d'interrogation.

Si l'on n'arrive souvent à ne sortir d'incertitude qu'au moyen de comparaisons et par un examen des plus attentifs des conditions de gisement, il en résulte que, dans les cas douteux, les personnes non habituées aux recherches sont incapables, le plus souvent, de se faire une opinion méritant quelque créance non seulement sur la date d'un gisement, mais même sur le mode de sépulture employé [2]. S'il en est ainsi pour la Lorraine, il y a bien des chances pour qu'il en soit de même ailleurs.

[1] La proportion de 1/8e a été atteinte, et même un peu dépassée, dans la station funéraire de Haroué, explorée par moi après le Congrès.

[2] Beaucoup de sépultures ont passé jusqu'ici pour appartenir à l'Âge dit *du*

Comme classement, les sépultures pré-romaines de la Lorraine découvertes jusqu'ici peuvent se répartir en trois catégories :

1° *Les sépultures dans les grottes;*

2° *Les sépultures sous tumulus;*

3° *Les sépultures sans signe extérieur.*

1° Les sépultures dans les grottes sont des inhumations avec mobilier funéraire consistant en instruments de silex et en poteries grossières, dont il ne reste que des fragments. Elles ne semblent pas remonter au delà de la fin du néolithique, peut-être même datent-elles de l'Âge du bronze. Le corps paraît avoir été placé dans la position de l'homme assis (n°s 8 et 43).

A Belleau, sept crânes, seuls, sans autres ossements humains, reposaient sur des charbons. Il me paraît y avoir ici une curieuse analogie avec le monument mégalithique de Vauréal (Seine-et-Oise), où cinq crânes étaient placés sur la même ligne.

2° Les sépultures sous tumulus, encore relativement nombreuses, grâce à l'importance du régime forestier en Lorraine, sont rarement isolées, mais au contraire réunies par petits groupes. Le nombre des tertres varie depuis deux jusqu'à vingt et même davantage, mais les gros chiffres sont l'exception, comme on peut le voir sur le tableau. Les tumulus sont placés de préférence *sur les hauteurs*, mais cela tient peut-être à ce que ceux de la plaine ont été nivelés par les cultures. Les uns sont formés de terre ou de sable avec ou sans noyau pierreux, les autres sont composés de pierrailles. Les premiers sont les plus grands : ils mesurent de 0 m. 60 à 3 mètres de hauteur sur 6 à 30 mètres de diamètre. Un tumulus contient très rarement plusieurs sépultures. Ceux de Malzéville (n° 10) ont seuls donné des vestiges de repas funéraires consistant en débris d'os d'animaux mêlés à des éclats de poteries

bronze. Ce métal me paraît n'être venu en Lorraine qu'avec le fer, sauf quelques rares pièces isolées. Le fer est en si mauvais état de conservation, qu'il n'apparaît souvent plus que sous forme de traces d'oxyde. Ces traces, qui n'échappent pas aux spécialistes, ne sont pas remarquées du public dans l'immense majorité des cas; voilà pourquoi la présence du fer n'est presque jamais mentionnée quand personne de compétent ne s'est trouvé présent au moment des découvertes. Aussi faut-il se tenir en garde contre la tendance que l'on a de vieillir les gisements.

épars dans une couche de cendres, de charbons, de terre noire large de 1 m. 50, épaisse de 0 m. 20, faisant tout le tour de certains tumulus.

A. *L'inhumation est la règle.* — Le corps repose au ras du sol vierge, au centre du tumulus, le plus souvent sur un lit de cendres. *Orientation :* Est-Ouest ou Sud-Nord. Mauvais état de conservation des os. *Mobilier :* pauvre en général, fait souvent complètement défaut. Il est caractérisé par le *mélange des objets de bronze et de fer.* Épées nombreuses, à l'exclusion de toutes autres armes. Les épées de fer sont en général de même type comme lame que les épées de bronze. Poteries assez mal cuites. Quand le tumulus contient d'autres sépultures (2 cas sur 30), celles-ci sont placées au-dessus de la sépulture principale.

B. *L'incinération est l'exception.* — L'urne est placée au centre, au ras du sol, sur une forte couche de cendres et charbons. Mais quand le tumulus contient déjà une inhumation (n° 37^5), l'incinération est placée au-dessus du squelette, dans la partie supérieure du tumulus. Il y a alors absence de cendres et de charbons.

Par contre, jamais aucune inhumation n'a été relevée jusqu'ici par moi *au-dessus d'une incinération.* Ce dernier mode de sépulture paraît donc nettement postérieur à l'autre.

Le corps ne semble pas avoir été brûlé sur l'emplacement occupé par le tumulus. Le sol porte, il est vrai, sous certains tumulus, des traces de cuisson provenant d'un foyer, mais trop peu étendu pour avoir servi à une incinération.

3° Les découvertes de sépultures ne comportant pas de signes extérieurs sont bien *plus fréquentes dans les vallées* que sur les hauteurs [1]. Un certain nombre ont été signalées dans les gravières, sur des terrasses très peu élevées au-dessus des cours d'eau importants, comme la Meurthe et la Moselle. Cela prouverait que le niveau des eaux a peu varié depuis cette époque, et, par suite, que ces stations funéraires sont peu anciennes. Les corps ne sont pas brûlés mais déposés soit dans le sol même, soit dans des cais-

[1] Ce genre de sépultures est-il plus rare sur les hauteurs, ou cela tient-il à ce que le sol étant sur celles-ci pierreux et boisé, on y a moins fait de recherches? Je me borne à signaler le fait, car il ne rentre pas dans le cadre de cette note d'en rechercher la raison.

sons en pierres sèches. Le mobilier paraît se rapprocher du marnien (bracelets et torques terminés par des tampons, etc.). Absence d'armes.

Des inventaires dans le genre de celui de M. Chauvet, dressés pour chaque département, semblent appelés à rendre de grands services dans la préparation des travaux d'ensemble, en évitant aux auteurs de longues et difficiles recherches et surtout de graves erreurs. Quand on réfléchit à la façon plus que sommaire et avec quelles idées préconçues la grande majorité des gisements a été observée, et que certaines régions ne possèdent pas encore de travaux comprenant une vaste étendue de pays, faits par des personnes demeurant sur place, c'est-à-dire dans de bonnes conditions pour vérifier les gisements, on est forcé d'avouer qu'il est actuellement téméraire d'appuyer des théories générales sur des bases encore incertaines, et il ne faut pas s'étonner si celles-ci laissent un peu sceptiques des *praticiens* souvent aux prises avec le doute, en ce qui concerne leur propre pays.

J. Beaupré.

SIGNES EMPLOYÉS DANS LES TABLEAUX.

Le signe // est négatif.

Le signe + est affirmatif; il représente un nombre impossible à déterminer.

Un chiffre indique soit le nombre des sépultures, soit celui des objets, suivant la colonne où il figure [1].

Le signe ? indique que le sujet rentre à mon avis dans la catégorie où j'ai placé le point d'interrogation, mais qu'il y a cependant un doute.

Les lettres, dans la colonne *Époque*, marquent l'âge probable des gisements. Ces lettres sont :

R = Robenhausien.
B = Âge dit du bronze.
H = Hallstattien.
M = Marnien.
T = la Tène.

Deux lettres juxtaposées, comme par exemple HM, indiquent la période de transition entre deux périodes; dans l'espèce, il s'agit d'une époque qu'on pourrait appeler halstatto-marnienne.

[1] Quand dans la colonne des tumulus, par exemple, il y a deux chiffres avec une accolade, le chiffre de gauche, le plus gros, indique le nombre *total;* l'autre, le numéro d'ordre du tumulus.

LES SÉPULTURES PRÉ-ROMAINE

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIE							
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.
1	Blainville..... (1815 [?].)	Haut-de-Saint-Jean.....	//	//	+	?	//	//	//	//	//	//	+	+	//	//
2	Gondreville... (1835.)	Croix-Sainte-Anne.....	//	//	20	//	//	//	//	//	//	//	+	+	//	+
3	Messein..... (1840.)	Camp d'Affrique.....	//	+	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
4	Champigneulles (1844.)	Entre le chemin de Bouxières et la Meurthe.	//	//	+	+	//	//	//	//	//	//	+	+	//	?
5	Gugney..... (1850.)	Enceinte.....	//	//	+	1	//	//	//	//	//	1	//	//	//	//
6	Longuyon.... (1860.)	//	//	//	+	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//

MEURTHE-ET-MOSELLE.

RE ETS. FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	//	?	M.	«Il y a cinquante ans, dit M. Joly, en 1865, on y découvrit de nombreuses sépultures avec bracelets et colliers de bronze.» Aucune trace dans les collections. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1889, p. 176.
//	//	+	M.	Les corps étaient déposés dans des caissons en pierres sèches. Pas d'autres renseignements. Une partie des objets furent acquis par l'État, les autres par M. Dufresne. Dufresne, *Sur quelques antiquités découvertes dans l'ancienne province Leuke depuis 1831 jusqu'à 1847*, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1848-1849, p. 201.
//	//	+	H (?)	Tumulus en pierrailles de forme un peu allongée, hauts de 1 mètre, placés dans le fossé séparatif des deux *vallum*. Il y en avait une huitaine, semble-t-il. (Fouillés par M. Beaulieu.) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*.
//	//	+	M.	Découvertes dans une ballastière, ces sépultures ne furent pas observées; les corps étaient simplement déposés dans le sable. On estime à une cinquantaine le nombre des objets recueillis; quelques-uns parvinrent seuls au Musée lorrain. R. Guérin, *Les objets anté-historiques du Musée lorrain*.
//	+	+	H.	D'après des renseignements recueillis par moi auprès d'un vieillard, cette sépulture était située à environ 50 ou 60 mètres à l'intérieur du *vallum*, à peu de distance de la crête regardant l'Est. Elle contenait, outre des os humains, des ossements de cheval. L'épée est au Musée lorrain. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*.
//	//	//	(?)	D'après l'instituteur, on aurait trouvé, lors de la construction du chemin de fer, en 1860, une sépulture dans laquelle le corps était placé dans la position de l'homme assis. Serait-ce du néolithique? *Monographies communales des instituteurs*, 1889, art. Longuyon.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIER								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	[illegible]
7	Igney-Avricourt. (1862.)	Au point le plus élevé sur le chemin d'Amenoncourt à Igney..	//	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
8	Pierre-la-Treiche..... (1864.)	Trou des Celtes.	+	//	//	+	//	//	1	+	2	//	//	//	+	+	+
9	Bagneux..... (1866.)	Bois communal. (Quart en réserve.).....	//	4	1	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
					2	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
					3	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
					4	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
10	Malzéville.... (1868.)	Bois de l'Hôpital.....	//	+	//	//	//	+	//	1	2	//	//	//	//	+	+
11	Puxieux..... (1868.)	Maraimbois...	//	//	2	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
12	Pierre-la-Treiche..... (1869.)	Trou des Celtes.	+	//	//	+	//	//	//	1	//	//	//	//	//	+	+

URE OBJETS. BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	//	//	//	//	Pas vérifié. Benoit, *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*
+	//	+	+	RB	Ce gisement a été découvert et exploré sans méthode par M. Husson, en 1864. Il a passé pour paléolithique d'abord et ensuite pour néolithique, mais la présence d'objets de bronze ne permet pas cette affirmation, Husson ayant négligé de mentionner sur quel point de la fissure ils ont été trouvés. Je le considère comme douteux. Husson, *Origine de l'espèce humaine aux environs de Toul*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1865. Godron, *Mémoire sur des ossements humains trouvés dans une caverne près de Toul*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1864.
//	//	//	//	T.	Amoncellements de pierrailles. (Hauteur, 1 m. 75; diamètre, 18 à 20 mètres.) N'a rien donné.
//	//	//	//		(Hauteur, 1 m. 70; diamètre, 18 à 20 mètres.) Cendres, charbons, débris de poteries.
//	//	//	//		(Hauteur, 0 m. 90; diamètre, 18 à 20 mètres.) N'a rien donné.
//	//	?	//		(Hauteur, 0 m. 60; diamètre, 18 à 20 mètres.) Fragment de fémur (?) Olry, *Quelques recherches sur l'époque celtique dans la plaine Sud de Toul. Découverte de tumuli dans les bois de Bagneux*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1869.
+	//	+	//	T (?)	Ces tumulus étaient au nombre d'une vingtaine, hauts de 0 m. 60 à 1 m. 40, larges de 2 à 6 mètres, ronds ou allongés. Dans la plupart des tertres, il n'y avait rien au centre, mais sous les dernières pierres de la circonférence commençait une sorte d'anneau large de 1 mètre à 1 m. 50, épais de 0 m. 20, composé de nombreux ossements d'animaux, brisés, et d'éclats de poteries grossières. C. Cournault et R. Guérin, *Les tumulus de Malzéville*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1892.
//	//	//	//	(?)	Renseignement non vérifié. *Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle*, t. X, p. 97.
+	//	//	+	RB	Exploration nouvelle tentée méthodiquement par R. Guérin, qui découvre, en 1869, une sépulture qui avait échappé aux recherches superficielles de Husson. La présence du bronze parmi le mobilier funéraire est bien constatée. R. Guérin, *Note sur une sépulture préhistorique à Pierre-la-Treiche*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1869.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
13	Allain..... (1874.)	Bois Ansiota..	//	200	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+
14	Chaudeney.... (1875.)	Redoute.....	//	//	1	//	?	//	//	//	//	//	//	4	//	1	//
15	Clayeures .... (1883.)	La Naguée et le petit Fays..	//	30	1	//	+	//	//	//	//	//	+	+	//	//	+
					2	//	+	//	//	//	//	1	//	//	//	+	//
					3	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
					4	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
					5	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//
					6	//	+	//	//	//	//	1	//	//	//	//	//

NATURE DES OBJETS. BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	//	//	//	T.	Ces tumulus, dont le nombre dépasserait le chiffre de deux cents, sont demeurés inexplorés, sauf un petit nombre, à peine une dizaine. Ils sont réunis par groupes de deux à vingt et plus. De forme arrondie, leurs dimensions avaient entre 0 m. 40 à 1 m. 50 de hauteur et 3 à 12 mètres de diamètre. Ils semblent dater de la Tène, s'ils ne sont pas contemporains de la conquête romaine. Olry, *Station antique découverte dans la forêt communale d'Allain,* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1874.
+	//	//	//	M.	En 1875, lors de la construction de la redoute de Chaudeney, on trouva, à 0 m. 80 de profondeur, une fosse en forme de pyramide tronquée, orientée du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, paraissant avoir été garnie de madriers d'«essence feuillue», dont les restes se trouvaient mêlés à quatre bracelets de bronze et une épingle de même métal. L'officier présent fit un rapport, aujourd'hui égaré dans quelques archives; quant aux objets, ils ont été enrichir une collection particulière. (Collection Vivier.) D'après la description donnée par F. Barthélemy, ils me paraissent dater du Premier âge du fer. F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.*
+	+	//	+	HM	Il est actuellement difficile de donner un chiffre certain au sujet du nombre des tumulus existant jadis, tant sur le sol des anciens bois de la Naguée et du Petit-Fays que dans les terres environnantes. Beaucoup ont disparu, d'autres sont en train de disparaître. En le portant à trente, nous demeurons dans une moyenne plutôt inférieure que supérieure, si l'on tient compte, en dehors des vestiges encore apparents, des renseignements des gens du pays, qui porteraient ce chiffre au double et même davantage. M. de Martimprey ne se prononce pas et n'avance aucun chiffre. Il semble avoir méconnu l'importance de la station. Les tumulus explorés par lui sont de forme ovale, plus ou moins nivelés déjà par la charrue et la herse. Quelques-uns avaient été éventrés antérieurement pour en extraire de la pierre, car la plupart des tertres recouvrent des amas de pierres de 0 m. 60 d'épaisseur et de 3 à 4 mètres de diamètre à la base, qui entouraient les corps placés sur le sol, creusé de 0 m. 25 à 0 m. 30 sur une longueur de 2 mètres et une largeur de 1 mètre. Les tumulus explorés par lui ne contenaient chacun qu'un seul corps. Le tumulus 8 recouvrait un amas circulaire de pierres haut de 0 m. 50, large de 0 m. 70, ayant 16 mètres de diamètre. Il avait été violé
+	+	//	+		
//	//	//	//		
//	//	//	//		
//	//	//	//		
//	+	//	+		

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
	Clayeures..... (*Suite.*)	La Naguée et le petit Fays..	//	30													
				7	//	+	//	//	//	//	//	1	//	//	//	+	+
				8	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+	//	+
				9	//	+	//	//	//	//	//	//	//	2	//	//	//
				10	//	+	//	//	//	//	//	//	//	1	//	//	+
16	Villers-les-Nancy (1884.)	Plateau de Haye.	//	1	//	+	//	//	//	//	//	//	//	3	//	//	+
17	Villey-Saint-Étienne... (1885.)	Carrière Solway (Sud du village).	//	//	+	+	//	//	//	//	//	//	12	21	3	1	//
18	Messein..... (1885.)	Camp d'Affrique (100 mèt. au N.-O.)...	//	4	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
		(A l'Est, à quelques pas de la route stratégique.).....	//	1	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
19	Champigneulles (1885.)	Enceinte de la Fourasse...	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
			//	1	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+

ATURE DES OBJETS. BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
+	//	//	+	HM	antérieurement. On n'y trouva que des fragments de poteries et des traces d'oxyde de cuivre Les objets recueillis par le comte de Martimprey, aujourd'hui décédé, sont restés aux mains de sa famille. On trouvera, dans le volume des *Mémoires* indiqué ci-dessous, des planches permettant de se rendre compte des objets trouvés avant, pendant et après les fouilles. De Martimprey, *Les sépultures sous tumulus de la Naguée*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1889, p. 75 et suiv. — F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.*
+	//	//	//		
+	//	//	+		
//	//	+	+		
+	+	//	+	HM	Tumulus en pierrailles avec un peu de terre, démoli pour l'entretien du chemin de Villers. Ni charbons, ni foyer. Observé par M. Fliche. (Musée lorrain.) F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, p. 190.
+	//	//	+	M.	Ces sépultures (caissons en pierres sèches), sans signe extérieur, furent découvertes par les ouvriers de la carrière, de 0 m. 60 à 1 mètre de profondeur. Les mobiliers ont été donnés au Musée lorrain. Bleicher et R. Wiéner, *Notice sur la découverte d'une station de l'âge du bronze à Villey-Saint-Étienne*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1886.
//	//	//	//	(?)	Fouillés par M. F. Barthélemy.
//	//	//	+	(?)	Fouillé par M. F. Barthélemy.
//	//	//	//	T.	Ces tumulus, peu volumineux, se trouvent dans le bois couronnant le plateau, dont l'extrémité est coupée par le *vallum* de l'enceinte dite *de la Fourasse*. Ils sont en pierres sèches mélangées d'un peu de terre; leur relief n'atteint pas 1 mètre. Beaucoup ont été exploités pour l'entretien des chemins. M. F. Barthélemy en a rasé quelques-uns sans résultat, sauf un seul, qui a donné un squelette incomplet et des fragments de poteries grossières. (Sud de l'enceinte, près de la crête et de la route.) F. Barthélemy, même ouvrage, p. 261, et renseignements non publiés.
//	//	//	+		

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
20	Villers-les-Nancy (1885.)	Clairlieu.....	//	1	//	9	//	//	//	//	//	//	//	3	//	3	10
21	Maron..... (1886.)	Forêt communale (cote 376).	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
22	Favières..... (1886.)	Grotte de Saint-Amand....	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
23	Champenoux.. (1888.)	(A 1 kilomètre au N.-E. de la Bouzule-Forêt.).....	//	2	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
24	Liverdun..... (1886.)	Ballastière au-dessus du bac.	//	//	+	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+	//	//
25	Domèvre..... (1886.)	Sud du village.	//	//	1	+	//	//	//	//	//	//	//	6	1	//	+
26	Leyr..... (1887.)	Bois au S.-O. du village.....	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
27	Diarville..... (1887.)	Devant Giblot.	//	3	1	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	+	+
					2	//	4	//	//	//	1	1	1	4	//	+	+
					3	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//

ATURE OBJETS. BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
+	+	//	//	HM	Tumulus de 12 mètres de diamètre et 2 m. 50 de hauteur, composé de pierrailles et d'un peu de terre. Contenait neuf corps (sujets de tous âges), un pot aux pieds de chaque mort. Au centre, un squelette orienté la tête à l'Est. Quelques charbons. F. Barthélemy, même ouvrage, p. 197.
//	//	//	//	(?)	Il existe, dans cette partie de la forêt de Haye, un certain nombre de tumulus composés de pierrailles. M. F. Barthélemy en a fouillé treize sans résultats, sauf quelques charbons et des débris de poteries. F. Barthélemy, même ouvrage, p. 280.
//	//	//	//	(?)	M. F. Barthélemy a complètement fouillé cette grotte. Débris de poteries de tous les temps. Squelette paraissant récent. F. Barthélemy, même ouvrage, p. 268.
//	//	//	//	(?)	Cendres et charbons, scories. (Fouilles Barthélemy.) Renseignements de M. Barthélemy.
+	//	+	//	M.	Caissons en pierres sèches. Mobiliers dispersés. Quelques pièces seulement sont au Musée lorrain. D'autres font partie des collections Guintard, Lemaire, Bretagne. F. Barthélemy, même ouvrage, p. 79.
+	+	//	+	M.	Le squelette avait la tête au Sud. La pièce principale est une figurine humaine en bronze. On y remarque un bracelet semblable à celui qui figure dans le tome XIII, n° 5, de *L'anthropologie* (1892), p. 635. Bleicher et Barthélemy, *Note sur une sépulture de l'âge de bronze découverte à Domèvre en 1886*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1886.
//	//	//	//	(?)	Tumulus en pierres sèches de faible relief; quelques-uns ont été fouillés en 1887, sans résultat, par l'instituteur. J'ai constaté que beaucoup ont disparu ces derniers temps, employés aux rechargements.
+	+	//	//	HM	Vers 1867, on avait découvert en cet endroit un squelette avec une épée et des restes de bouclier de fer, des vases de bronze et des bandes d'or. Sépultures à char; objets divers; charbons et cendres. Quatre sépultures furent observées dans le tumulus 2.
+	+	//	+		Quant au tumulus 3, il ne contenait plus rien, mais une épée trouvée antérieurement en provenait. M. Morel a acquis une belle pointe de flèche en silex trouvée sur ce tumulus. (Fouilles de M. Morel.)
//	//	//	//		C. Guyot, *Archéologie pré-romaine : Fouilles à Diarville et à Ambacourt*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1888, p. 115.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
28	Bagneux..... (1889.)	Bois communal (lieu dit *Valebois*).....	//	3	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
29	Bulligny..... (1889.)	Dans les bois (au S.-O.)..	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
30	Haroué..... (1889.)	Bois de la Voivre.....	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
31	Euvezin..... (1889.)	Côte Belletache.	//	1	//	+	//	//	//	//	//	1	//	//	//	//	1
32	Longuyon.... (1889.)	Ferme de Froidcul.....	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
33	Thuilley-aux-Groseilles.. (1889.)	Côte Claudin..	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
34	Phlin..... (1889.)	Portions communales et bois de Phlin.	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
35	Pagny-sur-Moselle..... (1894.)	Gare.....	//	//	20	//	//	//	//	//	//	//	//	+	//	//	//
36	Belleau..... (1895.)	Sur le plateau, contre le bois de Buzion..	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//

(1) Ce sont les monographies faites par MM. les instituteurs en 1889. Celles du département de Meurthe-et-

NATURE DES OBJETS. PIERRE.	BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	//	//	//	//	(?)	Renseignements donnés par l'instituteur. Un seul aurait été fouillé par M. Husson (?). *Monographies communales*, 1889, art. Bagneux [1].
//	//	//	//	//	(?)	Renseignement de M. Maure.
//	//	//	//	//	(?)	Signalés par l'instituteur. Voir n° 46. *Monographies communales*, 1889, art. Haroué.
//	//	+	//	+	(?)	Renseignement donné en 1889. *Monographies communales*, 1889, art. Euvezin.
//	//	//	//	//	(?)	Des tumulus existeraient sur cette ferme, dit-on (?). *Monographies communales*, 1889, art. Longuyon.
//	//	//	//	//	(?)	D'après l'instituteur, il y aurait en cet endroit un groupe de tumulus. *Monographies communales*, 1889, art. Thuilley.
//	+	//	//	//	M(?)	Groupe de tumulus signalés par M. F. Barthélemy. L'un d'eux aurait donné des bracelets de bronze, des cendres, des charbons. A explorer. F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.*
//	+	//	//	//	M.	Ces sépultures ont été découvertes lors de l'agrandissement de la gare. Les objets ont disparu. M. Robert, de Pont-à-Mousson, prévenu le premier, est allé sur les lieux : tout avait disparu. Les bracelets se terminaient par des tampons. Quelques bracelets de cette forme figurent au Musée lorrain et portent comme indication qu'ils viennent de Pagny. Ils proviennent probablement de cette trouvaille. Bien que marniens, ils sont placés par erreur parmi les objets de l'Époque barbare. Renseignements donnés par M. L. Robert.
//	//	//	//	+	R(?)	Ce gisement paraît néolithique, mais tout avait été bouleversé avant notre arrivée. (Fouilles Bleicher et J. Beaupré.) J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902, etc.*, p. 9.

[1] Meurthe-et-Moselle ont été déposées à la bibliothèque publique de Nancy.

NUMÉROS D'ORDRE	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS								
			GROTTES.	TUMULUS.		SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
37	Clayeures..... (1897.)	Bois de Jontois.	//	6	1	//	+	//	//	//	//	//	//	//	1	//	//	//
					2	//	//	+	//	//	//	//	//	//	3	//	//	//
					3	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1	//
					4	//	+	//	//	//	//	//	//	//	4	//	//	//
					5	//	+	+	//	//	//	//	//	//	1	//	+	+
					6	//	2	//	//	//	//	//	//	//	1	//	+	//
38	Clayeures.... (1898.)	Terres de Clayeures.	//	4	1	//	?	//	//	//	//	//	1	//	//	//	//	//
					2	//	?	//	//	//	//	//	//	//	1	//	//	//
					3	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
					4	//	?	//	//	//	//	//	//	//	2	//	//	//
		Petit Fays....	//	2	1	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
					2	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//

NATURE DES OBJETS. Pierre.	Bronze.	Fer.	Ossements d'animaux.	Ossements humains.	Époques.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
						Cette station fait suite à celle de la Naguée (n° 15). Je l'ai explorée en 1897.
						(Hauteur, 2 mètres; diamètre, 15 mètres.) Sable; quelques charbons épars.
//	+	//	//	+		(Hauteur, 1 m. 30; diamètre, 8 mètres.) Sable; lit de pierres recouvert de cendres et charbons; un bracelet de lignite.
//	+	//	//	//		(Hauteur, 1 m. 50; diamètre, 8 mètres.) Sable recouvrant un pierrier. Squelette bien conservé.
//	+	//	//	+	HM	(Hauteur, 1 m. 50; diamètre, 8 mètres.) Moins de pierres; deux bracelets de lignite.
//	+	//	//	+		(Hauteur, 1 m. 50; diamètre, 20 mètres.) Sable recouvrant un pierrier; dans le sable, incinération; dans le pierrier, inhumation. Figurine humaine en fer.
+	+	+	//	//		(Hauteur, 2 mètres; diamètre, 25 mètres). Sable avec sarcophage en dalles brutes. Violé antérieurement.
//	+	+	//	+		J. Beaupré, même ouvrage, p. 29.
//	//	+	//	//		(Hauteur, 1 m. 80; diamètre, 20 mètres.) Violé. Restes d'une épée de fer; charbons. Nature sableuse.
//	+	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 m. 20; diamètre, 8 mètres.) Violé. Nature sableuse.
//	//	//	//	//		Faible relief. Rien. Nature sableuse.
//	+	//	//	//		(Hauteur, 1 m. 20; diamètre, 8 mètres.) Nature sableuse.
						(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Sable avec noyau de pierres. Rien.
						Inexploré.
//	//	//	//	//	HM	Quelques tumulus sont encore visibles dans les champs, entre le bois et la ferme de la Naguée, indépendamment de ceux qui ont été fouillés par M. de Martimprey et moi; mais ils ont dû être violés depuis longtemps. D'ailleurs, les propriétaires des champs sont devenus si exigeants, qu'il est impossible de s'entendre avec eux.
//	//	//	//	//		Les objets recueillis sont au Musée lorrain.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
39	Villey-Saint-Étienne... (1897.)	Bois communal dit *Bois de Toul*..... (Coupe 13.)	//	9													
				1	//	+	+	//	//	//	//	//	//	1	//	//	+
				2	//	+	//	//	//	//	//	//	//	3	//	+	+
				3	//	+	//	//	//	//	//	//	//	2	//	//	+
				4	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				5	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				6	//		//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				7	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
				8	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				9	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
40	Pierre-la-Treiche..... (1897.)	Carrière de M. Vosgien.	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+	//	//	//
41	Pont-à-Mousson. (1898.)	Forêt de Facq, près des terres de Lesménils.	//	20	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
42	Moncel..... (1899 et 1900.)	Ferme de Rozebois.....	//	25													
				1	//	//	+	//	//	//	//	+	//	//	//	+	+
				2	//	+	//	//	//	//	//	1	//	//	//	+	+
				3	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1
43	Gondreville... (1900.)	Grotte du Géant.	+	//	//	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+	+

NATURE DES OBJETS. PIERRE.	BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	+	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 m. 20; diamètre, 8 mètres.) Sableux; incinération à 0 m. 50 de profondeur et inhumation au ras du sol.
//	+	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 m. 50; diamètre, 10 mètres.) Sableux. Tous ces tumulus ont été signalés par M. O. Gruyer, instituteur à Villey-Saint-Étienne.
//	+	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Sableux.
//	+	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Sableux. Les objets recueillis sont au Musée lorrain.
//	//	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Rien.
//	//	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Rien.
//	//	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.)
//	//	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 10 mètres.) Non fouillé; dévasté par les renards. A la surface, on a recueilli une belle pointe de dard en silex.
//	//	//	//	//	HM	(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Ce tumulus, étant sur le terrain militaire, n'a pas été fouillé par moi.
						J. Beaupré, même ouvrage, p. 45.
//	+	//	//	//	M.	Quelques pièces sont au Musée de Toul. Les bracelets sont terminés par des tampons.
//	//	//	//	//	//	J'en ai fouillé quatre avec M. Robert, sans résultats. Le sol est de nature sableuse. Il paraît y en avoir une vingtaine.
//	+	//	+	+	HM	Ces tumulus sont presque tous dans le sable. Trois seulement ont donné des résultats, bien que j'en aie fouillé plus de quinze. D'après les observations que j'ai pu faire, les incinérations devaient être l'exception.
//	+	//	//	//	HM	Les dimensions des tumulus varient entre 0 m. 50 et 1 m. 50 de hauteur et 6 à 20 mètres de diamètre.
//	//	//	//	//	HM	(Fouilles J. Beaupré et A. Poirot.)
						J. Beaupré, même ouvrage, p. 47.
+	//	//	//	+	R.	Cette grotte avait été fouillée par Husson, mais si superficiellement, qu'une sépulture avait échappé à ses recherches. Je la considère comme néolithique. (Fouilles J. Beaupré et Poirot.)
						J. Beaupré, même ouvrage, p. 11.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	EMPLACEMENTS.	CONDITIONS DE GISEMENT.						MOBILIERS.								
			GROTTES.	TUMULUS.	SÉPULTURES SANS SIGNES EXTÉRIEURS.	INHUMATIONS.	INCINÉRATIONS.	DOUTEUX.	LANCES ET DARDS.	FLÈCHES.	HACHES.	ÉPÉES.	TORQUES.	ANNEAUX (BRAS-JAMBES).	FIBULES.	OBJETS DIVERS.	POTERIES.
44	Messein..... (1901.)	Camp d'Affrique.....	//	3	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
45	Serres..... (1902.)	Bois de Saulcy.	//	10													
				1	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				2	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				3	//	3	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
				4	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				5	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	+
				6	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				7	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				8	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				9	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				10	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
46	Haroué..... (1903.)	Bois de la Voivre.....	//	(1) 80													
				1	//	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				2	//	//	?	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
				3	//	+	//	//	//	//	//	//	//	1	//	//	+

(1) Ce chiffre est un minimum. C'est la plus belle station funéraire de la Lorraine.

(2) Depuis le Congrès de Bordeaux j'ai fouillé soixante de ces tumulus, et M. Voinot une quinzaine environ inhumations et douze incinérations. Le compte rendu paraîtra dans les publications de la Société d'archéologie

Benney : 12 tumulus (11 inhumations, 1 incinération), une lame de poignard en bronze, poterie

Lemainville : 5 tumulus (3 fouillés = 2 inhumations, 1 incinération), une poterie.

En résumé, ces stations contiennent un mélange d'objets ayant un caractère hallstattien et quelques objet

NATURE DES OBJETS. PIERRE.	BRONZE.	FER.	OSSEMENTS D'ANIMAUX.	OSSEMENTS HUMAINS.	ÉPOQUES.	BIBLIOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.
//	//	//	//	//	//	J'ai fait faire quelques fouilles au moment du Congrès de 1901 : les tumulus fouillés n'ont rien donné.
//	//	//	//	//	HM	Grès rhétien avec ou sans noyau pierreux (dolomies des marnes irisées supérieures).
//	//	//	//	//		(Hauteur, 3 mètres; diamètre, 18 mètres.) Vide.
						(Hauteur, 1 m. 20; diamètre, 8 mètres.) Vide.
//	//	+	+	+		(Hauteur, 2 m. 50; diamètre, 20 mètres.) Noyau pierreux. Trois sépultures; un crâne de blaireau. Orientation des corps : la tête au Sud, les pieds au Nord.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 8 mètres.) Vide.
//	+	+	//	//		(Hauteur, 1 m 50; diamètre, 15 mètres.) Noyau pierreux. Une sépulture; même orientation.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 1 m. 60; diamètre, 10 mètres.) Vide.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 0 m. 80; diamètre, 10 mètres.) Traces d'inhumation sur quelques dalles.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 10 mètres.) Vide.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 1 m. 70; diamètre, 20 mètres.) Vide.
//	//	//	//	//		(Hauteur, 1 mètre; diamètre, 30 mètres.) Douteux.
//	//	//	//	//		J. Beaupré, *Compte rendu des fouilles exécutées dans des tumuli situés dans le bois communal de Serres*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, janvier 1903.
						Voir le n° 30. — M. le docteur Voinot a ouvert, en 1902, trois des tumulus du bois de la Voivre. Deux n'ont donné que des cendres et des charbons; le troisième recouvrait une inhumation. Ce tumulus contenait, dans sa partie supérieure, treize petites poteries gallo-romaines remplies de clous de fer et une monnaie gauloise accompagnant une inhumation d'époque postérieure.
//	//	//	//	//	HM	
//	//	//	//	//		
//	//	+	//	+		On aurait, m'a-t-on dit, trouvé antérieurement, dans un tumulus situé dans les champs, un bracelet de bronze (analogue à ceux de la forêt de Haye et de Clayeures) et une épée de bronze qui fut brisée. Dès que le temps le permettra, en 1903, j'explorerai toute cette station pour le compte de la Société d'archéologie lorraine [2].

nous avons recueilli plus de quatre-vingts objets (bronze, fer, silex taillés, poteries, etc.). Il y avait soixante-trois
lorraine. Il en sera de même des fouilles que j'ai faites à Benney et à Lemainville en 1903 :
(marnien).

nettement marniens.

LA
GOURDE DE CONCEVREUX
(AISNE),

PAR M. JULES PILLOY,
Membre non résidant du Comité.

M. Delvincourt, de Crécy-sur-Serre (Aisne), membre associé de la Société académique de Saint-Quentin et membre titulaire de la Société d'anthropologie de Paris, qui continue ses fouilles dans le Laonnois, vient d'explorer avec succès un très intéressant cimetière franc à Concevreux, canton de Neufchâtel, arrondissement de Laon, que, sur son invitation, je suis allé reconnaître il y a quelques semaines.

Ce cimetière est situé à quelque cent mètres de la rivière d'Aisne, sur la rive gauche, en face du village de Pontavert.

Parmi les riches armes, ustensiles et bijoux qu'il a découverts, dont nous parlerons plus loin, et qui feront l'objet, de la part de M. Delvincourt, d'un travail étendu, car il s'y est trouvé des objets rares et intéressants, il a recueilli dans la tombe d'un homme une gourde de bronze de 0 m. 205 de hauteur, y compris le petit socle formant pied et le bec cylindrique accosté de deux anses. Le diamètre de la gourde proprement dite est de 0 m. 143 et son renflement de 0 m. 070 (pl. XXVIII et XXIX).

Les vases de bronze sont très rares dans les sépultures franques, et quand, par hasard, on en recueille, ce sont ordinairement de larges écuelles à bordure plate, décorée souvent d'une rangée de disques bombés, qui avaient probablement servi d'aiguières ; ces vases sont communs dans les sépultures gallo-romaines du IVe siècle; et si ceux qui existent dans les tombes des Francs ne sont pas le produit du pillage au moment de l'envahissement des Gaules, ils ont certainement servi de modèles aux forgerons francs, tant l'analogie est complète. Le vase qui nous occupe sort donc complètement

de l'ordinaire et n'a encore, à ma connaissance, été vu nulle autre part que dans le cimetière de Concevreux. Je dois, de suite, ajouter qu'une sépulture située à une petite distance de celle qui a révélé la gourde de bronze a donné aussi une gourde, de mêmes dimensions, de même forme, mais elle est de terre cuite (pl. XXX). J'en donnerai le dessin, concurremment avec celui de la gourde de bronze, afin de faire bien reconnaître que ces deux récipients constituaient le type d'un vase portatif, ce qu'indiquent surabondamment les deux anses. Il est à remarquer, en outre, que l'une des anses de la gourde de bronze a été percée, sur la partie plate supérieure, d'un trou circulaire de 0 m. 002 de diamètre. N'était-ce pas en vue d'y adapter une cordelette pour faciliter la suspension, ou bien encore pour fixer un bouchon? C'est une question à examiner.

Avant d'arriver à la description de la gourde, je dois faire connaître quels étaient les autres objets qui constituaient le mobilier funéraire du mort. Indépendamment de la gourde qui se trouvait posée à plat près des jambes, reposant sur un linceul ou un vêtement de fine toile de lin qui s'est métallisée au contact de la paroi postérieure et où elle est restée fixée, presque intacte, il y avait encore une petite ampoule et une coupe aplatie de verre, et deux vases de terre cuite à couverte noirâtre, l'un ayant la forme carénée si commune, et l'autre celle d'un cruchon; il n'existait pas d'armes, mais seulement un petit couteau de fer, ce *vade-mecum* des Francs, hommes, femmes ou enfants. Ce n'était donc pas un guerrier.

Je reviens à la gourde. La partie bombée est divisée en plusieurs zones par des filets saillants. L'ombilic est constitué par une rondelle de bronze, jadis soudée à l'étain, pour occulter une petite ouverture circulaire, ménagée probablement pour le travail de fabrication de l'ustensile; elle est munie, à la bordure, de plusieurs cercles concentriques gravés et, au centre, d'une rosace à onze lobes. Une seconde rondelle toute semblable, mais dépourvue de rosace, occupait aussi le centre de la partie postérieure.

Mais ce qui distingue cet objet et ce qui le rend très intéressant, ce sont, d'abord, les deux croix à branches égales et fourchues qui le décorent, au pied et à la base de la partie élargie du bec, endroit où ce bec est soudé à la gourde; puis, les trois inscriptions gravées en belles majuscules romaines dans les trois zones les plus centrales, inscriptions qu'avec l'aide de M. l'abbé Pignon, archiprêtre

de la basilique de Saint-Quentin, de MM. Em. Lemaire et l'abbé Delorme, membres de la Société académique de Saint-Quentin, et M. Delvincourt, j'ai pu déchiffrer et interpréter comme suit :

La première, comprise dans la zone la plus extérieure, reproduit cette belle sentence tirée des pères de l'Eglise :

PAX FIDIS CARITAS SEMPER TECVM PERMANEAT[1].

La seconde est cette acclamation, cette prière tirée du psaume cxv, que les prêtres disent à la communion, chaque fois qu'ils célèbrent la messe :

† CALICEM SALVTARIS ACCIPIAM ET NOMEN DOMINI INVOCAƊO.

Il est à remarquer que le graveur, n'ayant pas eu assez de place pour comprendre l'inscription entièrement dans la deuxième zone, l'a terminée en occupant un espace libre de la première et en indiquant cette opération au moyen d'un trait vertical et d'une ligne courbe qui court au-dessus de CAƊO.

La troisième inscription s'adresse au propriétaire du vase, qui s'appelait Jean :

† IOCHANNIS VIVE DEO VTERE FELIX.

Est-ce une dédicace, ou bien l'une de ces acclamations comme celle que cite l'abbé Martigny à la page 13 de son dictionnaire des antiquités chrétiennes : ΠΙΕ ZHCAIC EN ATAΘOIC, *Bois et puisses-tu trouver la vie dans ces biens?*[2].

[1] [Il semble que ce soit là une formule de bénédiction analogue à celle que le prêtre prononçait à la messe avant la communion et que signale saint Germain, dans sa lettre sur la messe : *Pax fides et caritas et communicatio corporis et sanguinis Domini sit semper vobiscum.* Voir Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, col. 96; Migne, *Patrologie latine*, vol. LXXII, col. 94; cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1re édit., p. 212. — M. Prou.]

[2] [L'acclamation *Vive Deo, Vivas in Deo, Vivas Deo*, s'appliquait aux vivants comme aux morts; on la gravait non seulement sur les épitaphes, mais sur les bijoux et tous les objets usuels. L'alliance des deux souhaits *Vivas Deo* et *Utere felix* a déjà été signalée, par exemple, sur une plaque de ceinturon : *Nasvaldus Nansa, vivat Deo, utere felex;* voir Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 494. — M. P.]

Il est à remarquer qu'entre la première et la seconde syllabe il y a un C. Ne serait-ce pas que le scribe, ou bien le graveur, a écrit comme il prononçait? [1].

Quelle était la destination de cet objet dont la forme plate d'un côté, bombée de l'autre, et la présence d'anses indiquent que c'était un vase portatif, et quelle était la qualité de son possesseur, indiqué seulement par le nom IOCHANNIS?

Les deux croix gravées en haut et en bas et les sentences chrétiennes porteraient à croire qu'il devait avoir servi à l'exercice du culte chrétien.

La seconde inscription paraît préciser qu'il devait servir à renfermer le vin eucharistique.

Mais était-ce avant ou après la consécration?

Beaucoup d'auteurs ont pensé que jamais on n'a transporté le vin consacré, les fidèles ne communiant en dehors de l'église, même au temps où la communion s'opérait sous les deux espèces, que sous celle du pain.

Cependant on a des exemples du contraire; on a cité des défenses de transporter le vin consacré; c'est donc que ce transport s'effectuait dans quelques occasions.

Sans vouloir supposer que la gourde contenait du vin consacré au moment de son dépôt dans la tombe, il est cependant permis d'exprimer la pensée qu'elle avait pu être destinée à transporter ce vin pour la communion des malades, puisque, comme je l'ai dit plus haut, la communion sous les deux espèces en dehors des églises ou de leurs dépendances, ayant été défendue, on peut en

[1] [C'est la première fois, croyons-nous, qu'on rencontre cette orthographe *Iochannis* pour *Iohannis*. On pourrait y voir une influence germanique, puisque, dans les noms germaniques, l'aspiration était rendue par *ch*. Il est peu probable, en effet, qu'il y ait là une trace du ḥeit (ח) hébreu. Car ce nom d'origine hébraïque, analogue à *Iochanan*, a été transcrit du grec Ἰωάννης en latin; et même, dans les inscriptions chrétiennes, il est presque aussi souvent écrit *Ioannes* que *Iohannes*. L'on peut aussi rapprocher la forme *Iochannes* du latin *michi* pour *mihi*, qui se rencontre dès le IVe siècle, et de *nichil*, forme que signale le grammairien *Apuleius*. Cependant le cas n'est pas le même, car il semble que dans *Iohannes*, l'*h* n'ait été introduite entre les deux premières syllabes que pour mieux marquer la diérèse, comme dans *Ihesus*, *Iherusalem*, *Iheronimus*; voir une note de M. Omont sur l'origine de l'abréviation IHS, dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1892, p. 124. — M. P.]

conclure qu'il fut un temps où elle était sinon autorisée, tout au moins tolérée.

Mais si cette gourde n'a pas servi à ce transport, ne pourrait-on pas y voir la burette qui contenait l'eau ou le vin avant la consécration, avant son dépôt dans le calice ?

Dans son savant mémoire sur : *Les vases et ustensiles eucharistiques* [1], l'abbé Corblet dit : «qu'on donnait plus spécialement le nom d'*hama* aux vases (les burettes), dont la panse était arrondie..., qu'il y avait des burettes en bois, en terre cuite, en cuivre..., qu'il y en avait avec ou sans pied, avec ou sans anses..., que, parfois, elles étaient munies d'un conduit plus ou moins étroit... que, sous le règne de la communion sous les deux espèces, les burettes devaient avoir, nécessairement, une plus grande contenance que celle de nos jours, etc.».

On pourrait donc penser aussi avec raison que notre vase pouvait être une burette, ce vase liturgique qui servait à contenir l'eau et le vin pour le service divin.

On m'a fait observer que c'était peut-être un vase à eulogies; mais, jusqu'ici, on ne connaît en fait d'eulogies que le pain bénit. C'est une question à examiner.

Quant à la seconde question, quoique la présence de la croix au commencement d'une inscription ait été commune pendant tout le moyen âge, sans qu'elle ait le plus souvent aucune signification particulière, n'étant qu'un mode d'invocation à Dieu, il nous semble que, dans le cas actuel, elle devait, pour le personnage dont elle précédait le nom, avoir un sens particulièrement sacré, ce qui pourrait nous autoriser à penser que nous nous trouvons en présence de la sépulture d'un prêtre. Le mobilier funéraire, extrêmement simple, mais aussi plus nombreux que de coutume, indiquerait aussi que ses proches ou ses amis avaient, en l'ensevelissant, sacrifié à la mode commune du temps, qui voulait que les morts fussent munis, dans le cercueil, des objets dont ils s'étaient le plus communément servis pendant leur vie. Évidemment, la fiole et les autres vases avaient dû être remplis d'eau bénite.

Du reste, n'a-t-on pas vu pendant tout le moyen âge les évêques, les abbés et même de simples prêtres, enterrés avec les insignes de leur dignité, la crosse et le calice ? C'était donc un

[1] *Revue de l'art chrétien*, t. II-IV.

usage qui, par dérogation, s'était conservé pour les ministres du culte après qu'il avait été abandonné pour les civils.

Il reste un dernier point à éclaircir : à quelle époque remonte la sépulture?

La forme des lettres ne peut guère fournir de renseignements à ce sujet, car les capitales romaines ont été employées dans les inscriptions à toutes les époques ; seule, la forme minuscule du Ь, dans *invocabo*, pourrait indiquer une époque basse ; mais le mobilier funéraire de la généralité des tombes du cimetière de Concevreux ne peut laisser aucun doute sur l'âge auquel il remonte. Non seulement la présence des bijoux qui ont été recueillis, tous décorés de pierres précieuses insérées à plat dans les cloisons ne formant aucune saillie sur le champ, indique que le style carolingien, dont la caractéristique est la bate surélevée et le filigrane, n'était pas encore en faveur, mais deux monnaies, deux triens d'or, trouvés dans la bouche d'un guerrier et d'une femme, enterrés seulement à quelques pas de l'homme à la gourde, ne nous laissent aucun doute sur l'époque à laquelle remonte cette partie du cimetière.

La première est au nom de l'empereur Justin Ier, mais elle est, d'après le style, une imitation frappée en Gaule. En voici la description :

DN IVSTINVS PP AVG. Buste de l'empereur diadémé, vêtu du paludamentum, de profil à droite.

℞. VICTORIA AVGGG. Victoire marchant vers la droite et tenant une couronne. A l'exergue, CONOB.

L'autre sépulture était celle d'une femme ornée de splendides bijoux d'or avec grenats et émaux; elle avait aussi, dans la bouche, un rarissime triens d'or du roi d'Austrasie Théodebert :

DN THEODEBERTVS C. Buste royal, vêtu à la romaine, de profil à droite.

℞. VICTORIA ACCC AN. Victoire, marchant vers la droite, et tenant une couronne. Dans le champ, à gauche, une étoile; à droite, sous le bras de la victoire, le monogramme RE. A l'exergue, CONOB.

Ces monnaies auraient pu être déposées dans la sépulture longtemps après leur émission; cependant, leur parfaite conservation

indiquant qu'elles n'ont pas circulé, il est permis de penser que ce ne fut pas beaucoup après; mais il est un point indiscutable, c'est que les sépultures ne sont pas antérieures à Théodebert Ier, c'est-à-dire à l'an 534.

J'ajouterai que les diverses sépultures qui occupaient la zone centrale du cimetière, parmi lesquelles se trouvaient celles dont je viens de faire mention, n'ont fourni aucune de ces plaques-boucles de bronze étamé ou de fer damasquiné qui ne deviennent fréquentes que lorsqu'apparaissent, dans certaines d'entre elles, les monnaies de Maurice Tibère et qui indiquent, par conséquent, avec la plus grande certitude le VIIe siècle.

J'ai dit que le cimetière de Concevreux est situé à quelques cents mètres au Sud de la rive gauche de l'Aisne. Le sol de la vallée, qui se relève insensiblement jusqu'à l'emplacement du cimetière, est constitué par un gravier d'alluvion ancienne, recouvert par une cinquantaine de centimètres de terre arable; les morts ont donc été enterrés dans la couche de gravier qui, bien que n'étant pas rétentive, a entretenu dans les sépultures une constante humidité funeste à la conservation des objets de fer, des armes surtout, qui ne sont apparues que boursouflées et fragmentées. Mais les bijoux de bronze, d'or et d'argent ont mieux résisté et leur conservation est généralement bonne.

Plusieurs angons ont été découverts et leur longueur a pu être notée. Ils avaient de 0 m. 95 à 0 m. 98.

Dix épées ont été recueillies, et deux d'entre elles, dont la garniture est d'or ou d'argent doré ou bruni, indiquent qu'elles avaient appartenu à des chefs de qualité. Si elles ne rivalisent pas avec celles de Childéric Ier et de Pouan, on peut dire néanmoins qu'elles sont les plus belles qui aient encore été rencontrées dans la région. Le dessin que j'en donne dispensera d'une plus longue description (pl. XXXI et XXXII). Je dois cependant insister sur une particularité que présentent les pommeaux de ces deux armes, particularité qui n'avait pas encore été constatée dans le Nord de la France, je le pense du moins, mais que nous rencontrons seulement dans plusieurs épées trouvées en Angleterre, dans les pays du Nord et dans la Germanie. Je veux parler de ces quatre, ou parfois deux seulement, petites tiges de fer, d'argent ou de bronze placées au-dessous de la surface inférieure du pommeau triangulaire. Elles servaient, évidemment, à consolider la poignée de bois absente;

mais comment expliquer la manière dont se faisait leur fixation en présence de leur extrémité renflée? On ne peut que supposer qu'il existait au-dessous du pommeau métallique une petite traverse de bois qui était la contre-partie d'une garde; c'est entre ces deux armatures que se plaçait la main. Nous trouvons une semblable disposition à la poignée d'une épée publiée dans le *Månadsblad* de 1897, mais, ici, la traverse est en métal [1].

Deux autres épées de la même famille ont été publiées par Lindenschmit dans son Manuel des antiquités des temps mérovingiens [2]; elles ont été trouvées à Coombe (East Ken) et à Gilton (Kent), Angleterre.

Une autre particularité, également à signaler, consiste dans la disposition de l'extrémité d'un des côtés du pommeau de l'épée figurée sur la planche XXXI. Un bouton bombé a été fixé à cette extrémité au moyen de la petite tige dont j'ai parlé plus haut et qui, dans ce but, a été munie d'un fort crochet. A quoi pouvait servir ce bouton? Ce ne pouvait pas être assurément pour fixer l'épée à la ceinture, car ce n'était pas l'épée, mais bien le fourreau qui y était attaché. N'était-ce pas, au contraire, pour y fixer une corde, espèce de dragonne que l'on pouvait attacher au poignet, afin que, dans la chaleur du combat, l'arme ne pût s'échapper de la main du guerrier? Nous trouvons cette disposition dans l'épée de Vallentuna et dans celle de Gilton; dans cette dernière, le bouton saillant est remplacé par des anneaux.

Les boucles de ceinturon des chefs étaient d'argent doré. L'anneau de la boucle était fixé à une plaque allongée qui formait charnière à la jonction de l'anneau et de l'ardillon. Une autre boucle, sans plaque, était décorée de grenats, et elle était fixée au ceinturon à l'aide de trois petites goupilles d'argent décorées également de grenats en table (pl. XXXIII, fig. 1).

Quant aux bijoux des femmes, ils sont tout simplement merveilleux, surtout les fibules. L'une d'elles peut rivaliser avec les plus belles qui soient connues; elle est complètement garnie de grenats insérés dans de fines cloisons d'or (pl. XXXIII, fig. 2). Une

[1] *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiens Månadsblad* de 1897 (Tjugosjette ärgången. Stockholm, 1902), p. 55 à 56, n° 10,348 du *Museum och K. Myntkabinettet.*

[2] Pages 220 et 225, fig. 121 et 125.

autre, de forme discoïde, légèrement bombée, est totalement recouverte de grenats et d'émaux verts et blancs. Elle aurait pu servir d'accessoire à la riche boucle du cimetière de Monceau-le-Neuf, de la collection Boulanger[1].

Jules Pilloy,

Membre non résidant du Comité.

[1] Voir *Bulletin archéologique*, 1901, p. 3 à 4, pl. I.

LES PORTAILS

DES

ÉGLISES DE CAUJAC ET DE GAILLAC-TOULZA

(HAUTE-GARONNE),

PAR M. BARRIÈRE-FLAVY,

Correspondant du Comité.

CAUJAC.

Le village de Caujac[1], assis sur les coteaux boisés de la rive gauche de l'Ariège, faisait partie, aux XIIIe et XIVe siècles, des domaines de la puissante maison de Montaut[2]. En 1343, les consuls appelèrent le roi de France en paréage pour la moitié des deux portions de la seigneurie de Caujac qu'ils possédaient concurremment avec les seigneurs du lieu que l'acte ne nomme pas (14 décembre 1343). Cette terre passa plus tard partie à la famille de Saman, partie à celle de Durfort, branche Deyme. Cette dernière demeura en possession du lieu de Caujac jusqu'à la Révolution.

Faute de documents, il n'est pas possible de donner, même approximativement, l'époque de la fondation de l'église.

La construction qui existe aujourd'hui est dépourvue de caractère; elle a été remaniée à une date récente, à l'exception du clocher, en fort mauvais état d'ailleurs, qui accuse la fin du XVIe, peut-être même le commencement du XVIIe siècle[3], ainsi que la majeure

(1) Haute-Garonne, arrondissement de Muret, canton de Cintegabelle.

(2) Montaut, branche de la maison de Noé, descendant de Pons de Noé, fils puîné du comte de Toulouse.

(3) De nombreuses églises de la contrée qui montrent encore des clochers dans le même style, ont été reconstruites entre les dates de 1590 et 1610. Je citerai seulement deux d'entre elles dont l'époque de la restauration est incontestable, étant fournie par des baux à besogne. Les églises de Saint-Paul d'Auterive et de Grépiac (celle-ci désaffectée), détruites durant les guerres religieuses, furent rebâties, la première, de 1598 à 1600 (baux à besogne 13 avril 1598-8 février 1599), la seconde en 1606 (bail du 6 avril 1606). (Registre de Pierre Cantal, notaire à Auterive, 1599-1602, fol. CCCL; 1606, fol. 102.)

partie des clochers de la région Toulousaine et que A. de Caumont a appelés *clochers-arcades*[1]. L'entrée du bâtiment n'a pas été ménagée dans cette façade de brique, comme cela est généralement pratiqué; mais elle s'ouvre sur le côté Est de l'édifice. Elle est précédée d'un porche tout moderne d'assez mauvais goût. C'est le portail qui accède immédiatement à l'église qui retiendra quelques instants notre attention.

Une série de trois chapiteaux placés sur autant de colonnettes de marbre blanc ornent le portail, à droite et à gauche. Ils ont assez souffert des injures du temps et des hommes, mais pas au point qu'on ne puisse encore déterminer les sujets qui y sont sculptés.

Toute la partie gauche est consacrée à l'histoire de la Vierge, à qui l'église est dédiée.

Le premier chapiteau figure, d'une part, l'Annonciation, conforme à la formule du XIIIe siècle : les deux personnages sont debout, l'Ange tient une croix qu'il présente à Marie; d'autre part, la Visitation.

Au second, nous relevons : l'Annonciation aux bergers. L'autre face du chapiteau est mutilée; c'était apparemment la suite de la précédente scène.

Le troisième représente la Nativité : la Vierge alitée, au-dessus, l'Enfant dans une crèche; enfin saint Joseph, tenant d'une main un énorme bâton, complète le chapiteau.

La frise qui vient ensuite sous le linteau de la porte, montre un personnage assis, tenant d'une main un sceptre, de l'autre un parchemin déroulé. M. Mâle, dont la compétence en cette matière est bien connue, croit y reconnaître un roi de Juda, ancêtre de la Vierge. Il est opportun de faire observer que du côté opposé, et faisant exactement face à celui-ci, se place un personnage analogue, semblablement assis, mais sans sceptre.

Tout le côté droit retrace la légende d'un saint évêque dont l'église ni la paroisse n'ont conservé le moindre souvenir.

Sur le premier chapiteau (pl. XXXIV), un berger et un enfant chassent leur troupeau dans la direction de l'évêque; dans le second, le saint rencontre deux pèlerins qui se prosternent devant

[1] E. de Caumont, *Architecture religieuse*, p. 659.

lui; il bénit, au troisième, deux hommes qui élèvent leurs bras, en signe d'adoration.

Les chapiteaux n'ont point été restaurés; leurs tailloirs offrent une suite non interrompue de rinceaux.

L'archivolte extérieure a été travaillée par l'artiste, mais postérieurement aux chapiteaux, car le style du décor peut être attribué au xve siècle. Du reste, toute la partie supérieure du portail a été enduite de plâtre à une époque indéterminée.

Néanmoins on y reconnaît, des deux côtés, des chimères et un motif de chasse où figurent : à droite, un sanglier; à gauche, un cerf poursuivi par des chiens qu'excite un chasseur armé d'un épieu et jouant du cor.

Dans la partie droite, indépendamment d'un berger soufflant dans ses pipeaux, on remarque, superposées, quatre niches trilobées, dont la première, la plus ornée, est terminée en pinacle surmonté d'un panache flamboyant et décorée de crochets flambelliformes. Elles renferment : 1° un saint indéterminé; 2° saint Christophe portant l'Enfant Jésus; 3° saint Pierre; 4° saint Paul. Du côté opposé, à gauche, la Vierge. Au claveau, une image du Christ.

GAILLAC-TOULZA [1].

Le bourg de Gaillac-Toulza présente le contraste le plus frappant avec son voisin de Caujac. Blotti à l'extrémité d'un étroit vallon, dissimulé au milieu d'une masse de verdure, il offre, à la saison printanière, le plus riant et le plus pittoresque aspect.

Quoi qu'en dise la légende, Gaillac ne fut, avant la fin du xiiie siècle, qu'un alleu du nom de *Gallax* ou *Galac*, attribué au comte de Foix vers 1034, dans le partage entre lui et son oncle Pierre, évêque de Girone.

Cette localité doit son origine à la bastide qui fut fondée en conséquence du paréage conclu le jeudi après la Toussaint 1270, entre Bernard du Bosc, abbé du monastère voisin de Calers, et Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, frère de Louis IX, paréage confirmé successivement en octobre 1288 par Philippe IV, puis en février 1323 par Charles IV. Ce bourg placé sur les confins du Languedoc et du comté de Foix eut à souffrir du différend qui

[1] Haute-Garonne, arrondissement de Muret, canton de Cintegabelle.

s'éleva entre les comtes de Toulouse et de Foix au sujet de la possession de la nouvelle bastide. Il semble pourtant qu'elle fut attribuée à celui de Toulouse.

Peu de faits intéressants nous sont parvenus sur l'histoire de cette localité, qui embrassa le parti de la ligue au XVIe siècle, et dont les habitants massacrèrent, en 1594, une compagnie de gens d'armes que le maréchal de Matignon y avait cantonnée.

L'église, édifiée à la fin du XIIIe siècle, était attenante à la partie septentrionale des remparts; on y accède aujourd'hui par une ruelle étroite, mal pavée, où quelques masures la dérobent complètement aux regards.

Elle a subi de profondes modifications dans le courant du XIXe siècle. Le chœur, la voûte et le clocher ont été refaits, les uns en 1840, l'autre en 1869. Le chevet a été économiquement reculé dans l'intérieur de la nef, de telle sorte que les proportions primitives ayant disparu, l'harmonie du vaisseau a été totalement rompue. Le côté droit, le plus ancien, renferme quatre chapelles inégales; celui de gauche a été remanié. Dans l'une des anciennes chapelles, est encore conservée une statue de la Vierge, en bois peint, du XVIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Calers.

L'église ne diffère, d'ailleurs, en rien du type de la majeure partie des édifices religieux de la région que A. de Caumont attribue à la fin du XVe siècle [1] et qu'il convient de placer certainement à une époque plus récente.

Le *clocher-arcade* en briques, refait, affirme-t-on, sur le plan primitif, devait être aménagé pour la défense; il mesure 2 m. 80 d'épaisseur. C'est en 1868-1869 que cette restauration eut lieu, et on en profita pour badigeonner au plâtre les moulures du portail. Il faut avouer, cependant, que cette profanation a été faite d'une façon relativement intelligente, mais la belle patine de la pierre a disparu.

Le portail (pl. XXXV) s'ouvre dans une façade de pierre qui est, en quelque sorte, enchâssée dans la maçonnerie du clocher. Une corniche horizontale couronne cette façade; elle est soutenue par dix modillons représentant des têtes de moines, de monstres grimaçants, de taureau, de singe, de bélier; enfin, un oiseau de proie surmonté d'une fleur de lis. Selon toute vraisemblance, l'artiste a voulu

[1] A. de Caumont, *Architecture religieuse*, p. 640.

reproduire les armoiries de la nouvelle bastide qui sont : *d'azur, au coq d'argent, becqué et membré d'or, surmonté d'une fleur de lis de même*[1].

L'archivolte en arc brisé est formée de quatre voussures ornées de tores et encadrée d'un cordon décoré de chimères. Malgré certaines tentatives d'interprétation, il ne faut pas voir dans ces moulures la représentation des sept péchés capitaux. J'estime, avec M. Mâle, qu'il convient de se montrer très réservé au point de vue de la symbolique dans l'œuvre du XIIIe siècle due à ces délicats artistes[2].

Trois de ces voussures reposent sur autant de colonnettes de marbre blanc, couronnées par des chapiteaux historiés, formant une série qui se continue par une frise extérieure sur la façade, et intérieure, au-dessous du linteau. La quatrième archivolte se prolonge pour former le pied droit de la porte.

Les tailloirs des chapiteaux et des frises offrent une suite ininterrompue de rinceaux fort délicatement sculptés.

Dans la partie droite, nous retrouvons les principales scènes de la vie de la Vierge. Sur la frise extérieure, nous voyons d'abord saint Michel, armé d'une grande croix, terrassant le dragon. Viennent ensuite : la Visitation, l'Annonciation.

Voici un chapiteau qui interrompt la série. Ce fait provient-il d'une transposition commise lors de la restauration de l'église? Quoi qu'il en soit, nous y voyons les apôtres saint Pierre et saint Paul accompagnés d'un ange.

Avec le second, nous poursuivons l'histoire de la Vierge. C'est d'abord la fuite en Égypte; saint Joseph marche droit devant lui sans se retourner, ainsi qu'il est représenté au XIIe siècle; puis la Nativité, dont tous les détails sont frappants de netteté (pl. XXXVI).

Le dernier motif figuré sur la frise intérieure (pl. XXXVII) nous montre l'Adoration des Mages, conforme en tous points au type consacré à la fin du XIIIe siècle. La scène est charmante d'expression. Les Mages, dont Jacques de Voragine nous a appris les noms, sont parfaitement caractérisés. Le vieux Melchior, à genoux, a ôté sa couronne pour faire son offrande; Balthazar, *fuscus*,

(1) L'abbaye de Calers portait : d'argent à une aigle éployée de sable, couronnée de même.

(2) E. Mâle, *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 74.

montre l'étoile qui brille aux cieux et tient la myrrhe de la main droite; Caspard, imberbe, — plus tard Gaspard, — vient ensuite portant l'encens. Tous deux sont debout et couronnés. Nous distinguons bien, à gauche de la Vierge, un ange dont la présence paraît quelque peu insolite, quoiqu'on le trouve en Italie sur des fresques de Giotto; mais il figure très vraisemblablement ici pour remplir une place vide.

L'ornementation de la partie gauche est plus obscure d'interprétation.

Que signifie, en effet, la première scène de la frise extérieure, où un personnage, assis sur un quadrupède, lève la main gauche munie d'un bâton? L'animal est certainement un âne, la forme des pattes ne permet pas d'en douter. Serait-ce l'entrée de Jésus à Jérusalem que le sculpteur aurait voulu représenter? Une hypothèse a été émise par M. Mâle, sous toute réserve, bien entendu, saint Aventin monté sur un ours qu'il passait pour apprivoiser, selon la légende.

Le premier chapiteau montre un groupe de personnages, trois apôtres vraisemblablement. Les attributs, assez vagues au XIIIe siècle, ne permettent pas de les déterminer. Le premier, à gauche, porteur seulement de son bourdon, serait-il saint Jacques le Majeur, qui n'apparaît véritablement en pèlerin qu'au XIVe siècle?

Le second chapiteau me semble moins douteux. L'artiste a voulu figurer un abbé du monastère de Calers, — celui du paréage, — escorté de deux religieux.

Le troisième ainsi que la frise intérieure ne présentent plus de difficultés. C'est d'abord le martyre de saint Laurent. Un ange au-dessus de lui emporte son âme sous la figure d'un petit enfant (pl. XXXVI). Vient ensuite la lapidation de saint Étienne, patron de l'église de Gaillac. Enfin, ces deux scènes de martyres semblent, en quelque sorte, être contemplées par un Dieu de majesté, très archaïque et de tradition romane.

L'ornementation de ces deux portails, de celui de Gaillac surtout, ne manque pas d'intérêt. Ces œuvres de sculpteurs anonymes du XIIIe siècle sont extrêmement rares dans cette région du Toulousain, où les guerres du moyen âge et les luttes religieuses de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle furent particulièrement

sanglantes, et firent disparaître presque tous les monuments religieux que les événements antérieurs avaient respectés.

A ce titre, ces deux spécimens de l'art religieux du XIIIe siècle dans le Midi méritent d'être mis en lumière et doivent être conservés intacts dans leur grâce primitive et naïve qui en fait aujourd'hui tout le charme.

C. Barrière-Flavy,

Correspondant du Comité.

LES MINIATURES

DU

CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

Communication de M. le comte de Loisne,
Correspondant du Comité.

Les archives du département du Nord possèdent un très beau cartulaire, le plus ancien [1] de l'abbaye de Marchiennes [2], dont les

[1] Mesdemoiselles Lallart de Gommecourt possèdent, au château de Gommecourt (Pas-de-Calais), un autre cartulaire de la même abbaye conservé pendant la Révolution par Dom Lallart, et qui a figuré à l'exposition rétrospective d'Arras de 1896, sous le n° 1449. Ce manuscrit, «véritable chef-d'œuvre, tant sous le rapport de la calligraphie et des initiales que sous celui de la reliure et de la ciselure» (Dehaisnes, *Jean Bellegambe*, p. 60), a été exécuté par ordre et sous la direction de Jacques Coenes, abbé de Marchiennes de 1501 à 1542, dont le nom est célébré par des vers inscrits en tête, sur un feuillet de garde :

Rara Jacobus avis nostri decus ordinis ille
Coenus, nomen cujus in orbe micat.
Virginis a partu sesquimillesimo et uno
Anno hujus regimen cepit habere domus.
Lugubres sub eo qui religionis amictus
Accepere, sequens pagina scripta docet (a).
Cum quibus ascendat celestia regna precamur
Ac ibi pro meritis premia digna ferat.

Deux miniatures à pleine page représentent, l'une (fol. 1), sainte Rictrude, patronne de l'abbaye, et Jacques Coenes offrant à Dieu le cartulaire; l'autre (fol. 34), le même abbé et Jacques Brulot qui régla un différend relatif aux dîmes des bois de Lorgies. Deux autres, à mi-page, avec encadrement aux armes de Marchiennes et de Jacques Coenes, font assister à la bénédiction de ce dernier par le Pape et (fol. 88) à un jugement rendu pour des terres, à Fenaing. Reliure de l'époque en velours rouge à coins et clous de cuivre ciselé, avec, sur la tranche, la devise de Jacques Coenes : *finis coronat opus.*

(*a*) Un catalogue des religieux de Marchiennes commence au folio suivant.

[2] Abbaye bénédictine fondée vers 643 sur le territoire de la commune actuelle de Marchiennes (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai) et primitive-

miniatures doublent le prix. C'est un in-folio composé de 17 feuillets liminaires et de 189 de texte, en tout 412 pages de vélin écrites sur deux colonnes, avec titres alternativement rouges et verts, relié d'ais de chêne recouverts de cuir brun fleurdelisé.

D'après la copie figurée qu'en a faite M. Ulysse Robert en 1872 [1], il y aurait lieu de distinguer trois parties dans le manuscrit: une première, écrite à la fin du XIIe siècle et qui va des pages 21 à 71, 104 à 131; une seconde, écrite un peu après le milieu du XIIIe siècle et qui, réunie à la première partie, formait le *codex* dont la table figure au commencement. Cette seconde partie occupe les pages 5 à 8, 136 à 288. Une troisième enfin comprend les additions diverses faites depuis la seconde moitié du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe. 328 pièces en tout, des années 877 à 1448, ont été transcrites.

C'est, comme on le pense, la première partie qui de beaucoup est la plus intéressante, tant par l'ancienneté des documents qu'elle contient, que par les vingt-deux initiales ornées sur fond d'or qui les accompagnent, avec, dans leur intérieur, des représentations de papes, empereurs, rois, archevêques, évêques, hauts seigneurs laïques qui, avec deux autres vignettes en marge, servent de frontispice aux actes émanés de ces personnages : Calixte II, Eugène III, Alexandre III, Charles le Chauve, le roi Lothaire; Samson, archevêque de Reims; Lambert, Auvis ou Alvise, Godechau ou Godescal, André, évêques d'Arras [2]; Milon, évêque de Thérouanne; Bouchard, de Cambrai; Nicolas et Simon, de Tournai et Noyon; Géraud et Baudouin, de Noyon; Baudouin, comte de Flandre; Baudouin, comte de Hainaut et de Valenciennes; Charles, comte de Vermandois; Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai. La description de ces miniatures, qui jusqu'à ce jour n'ont pas encore, à notre connaissance, été étudiées, montrera tout l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire du costume aux dernières années du XIIe siècle.

1. La première, page 27 (75 sur 80 millimètres), représente,

ment consacrée à saint Pierre et à saint Paul. Devenue, en 646, à l'usage des deux sexes et exclusivement couvent d'hommes à partir de 1024, sous le vocable de Sainte-Rictrude, elle a été supprimée en 1790.

[1] Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 1204.

[2] L'abbaye de Marchiennes était dans le diocèse d'Arras, l'archidiaconé d'Ostrevent et le doyenné de Marchiennes.

dans un C gothique majuscule (pl. XXXVIII, fig. 2), le pape Calixte II délivrant aux religieux de Marchiennes la bulle confirmative de leurs privilèges et de leurs autels [1]. Le souverain pontife porte le costume épiscopal d'apparat [2] sans que rien caractérise spécialement sa dignité suprême : une tunicelle [3] longue à manches étroites ajustées au poignet, une dalmatique [4] de samit vert à large orfroi au bas de la jupe, et une chasuble [5] violette, dont l'étoffe souple forme de nombreux plis. A l'encolure dépasse le bord de l'amict, un des treize vêtements du prêtre officiant. Par-dessus, le pallium, emblème des plus hautes fonctions épiscopales consistant en une longue bande de laine blanche jetée sur les épaules et dont les deux extrémités retombent sur la poitrine et derrière le dos, jusqu'au-dessous de la chasuble. Ce pallium est marqué par-devant, de quatre croix latines pattées, noires, nombre liturgique indiqué par le *Rationale* [6]. Calixte a la barbe d'un gris cendré et est coiffé d'une mitre basse, posée de face, qui présente cette particularité, qu'au lieu d'être partagée en deux segments par un galon d'or ou orfroi vertical, elle n'a cet ornement que dans le bas [7]. Le champ est garni de broderies de soie rouge et les fanons de samit blanc se terminent par une pièce verte et des franges d'or.

Le pape bénit à la manière latine, tenant droite contre lui la

[1] Bulle du 5 février 1123 (Jaffé, *Regesta*, n° 7010). L'original existe encore aux archives départementales du Nord, fonds de Marchiennes; mais les lacs de la bulle manquent.

[2] L'évêque et *à fortiori* l'évêque des évêques, réunissant en sa personne la plénitude du sacerdoce, comme ayant le pouvoir de conférer tous les ordres, porte à la fois les insignes du prêtre, du diacre et du sous-diacre.

[3] La tunicelle est une sorte d'aube de même couleur que la dalmatique. Guillaume Durand lui donnait un sens liturgique : la persévérance (Guillaume Durand, *Rationale divini officii*, cap. x, p. 73).

[4] « Pontifex immediate super tunicam dalmaticam vestit secundum institutionem Silvestri papæ » (*ibid.*, l. III, cap. II). C'est le vêtement caractéristique du diacre emprunté à la tunique sans coutures de Jésus-Christ.

[5] La chasuble, *infula*, *casula*, vêtement de dessus de l'officiant et insigne du prêtre, était encore, à la fin du XIIe siècle, un manteau rond percé d'une ouverture centrale pour passer la tête et qu'on relevait sur les bras.

[6] « Quatuor cruces purpureæ sunt quatuor virtutes politicæ, scilicet justitia, fortitudo, temperentia et prudentia; quæ nisi in Christi cruce purpurentur » (Guill. Durand, *Ration. divini officii*, liv. III, cap. XVII, n° 8).

[7] La figure 373 du *Costume d'après les sceaux* de Demay, p. 297, présente, d'après un sceau de 1201, un exemple de mitre semblable.

hampe d'une crosse à volute très simple, ornée seulement à l'intérieur d'une feuille de vigne. Il est assis sur le coussin d'un *faudesteuil*, ou trône bas dépourvu de dossier[1], et ses pieds chaussés d'une étoffe noire posent sur un escabeau, qui, suivant Guillaume Durand, représente la puissance temporelle soumise à l'autorité spirituelle[2].

Un religieux à barbe grise et tonsure monastique, vêtu d'un froc brun sous le cuculle, est agenouillé devant le Saint-Père, de la main gauche duquel il reçoit le précieux privilège. Il est suivi de deux autres moines de Marchiennes, dont l'un, d'aspect juvénile, a la figure rasée[3].

2. En tête du privilège délivré le 2 septembre 1146 à l'abbé Enguerran et à ses religieux[4], le pape Eugène III est représenté à mi-corps dans un E gothique majuscule, initiale de son nom (65 sur 65 millimètres; pl. XXXVIII fig. 1), bénissant de la droite et tenant de la gauche une crosse à volute simple, émaillée de vert, avec nœud d'émail rouge entre deux petits disques. Un nimbe d'azur entoure sa tête; ses cheveux sont blancs, sa barbe grise, et sa mitre de soie rose de forme légèrement conique, est, suivant l'usage de l'époque, garnie de deux orfrois perpendiculaires bordés de perles fines et formant deux segments. C'est le type de la mitre de Thomas Becket, de la cathédrale de Sens, avec cette différence que le champ des segments n'est pas décoré de rinceaux. Dalmatique rose sur la tunicelle et chasuble de samit vert à reflets chatoyants recouvrant la plus grande partie de la dalmatique. Sur la chasuble est fixé un parement vertical d'étoffe rouge à disques blancs, qui s'arrête sur la poitrine et bifurque vers les épaules, simulant un pallium.

3. Le pape Alexandre III, à son tour, figure dans l'initiale de

(1) Le fauteuil sur lequel est assis le pape représente, d'après Guillaume Durand (*op. cit.*, liv. II, cap. XI), la juridiction spirituelle annexée à la juridiction pontificale.

(2) Guillaume Durand, *Rationale divini officii*, liv. III, cap. XI, n° 2.

(3) La représentation du pape Calixte II de notre miniature peut être rapprochée, pour l'étude du costume, de celle de saint Grégoire, au portail Sud de la cathédrale de Chartres.

(4) Jaffé, *Regesta*, n° 8945. — L'original, avec sa bulle, existe encore aux archives départementales du Nord.

son nom (p. 36; 75 sur 65 millimètres), en tête d'une bulle du 19 novembre 1163-1164 [1], confirmant en faveur de Marchiennes le patronage de l'autel de Mazingarbe [2]. Nimbe rouge, tunicelle blanche, dalmatique de samit rouge et chasuble verte. Faux pallium blanc garni d'une bande d'orfroi et de perles [3]. Le pontife ici n'a pas de crosse; sa main gauche tient un livre fermé. Il est assis sur un *faudesteuil* à soubassement ajouré et ses pieds ne reposent pas sur un escabeau.

4. A la page 37 est transcrit le diplôme de Charles le Chauve, de l'année 877, portant confirmation, pour les autels de Boiry-Sainte-Rictrude [4], Gouy-sous-Bellonne [5] et autres possessions [6]. L'empereur est représenté en marge (105 sur 25 millimètres), debout, l'air sévère. De longs cheveux gris bleutés, en dépit de son surnom, tombent en tire-bouchon sur ses épaules; il porte, sur une robe de dessous, une dalmatique d'azur garnie de trois larges orfrois [7], et il est enveloppé d'un manteau d'étoffe verte doublé de rouge et attaché par une fibule sur l'épaule droite, de façon à laisser à découvert le bras et le côté droits. D'une main, il tient le diplôme qu'il vient d'accorder et, de l'autre, le sceptre royal dont la tige d'émail rouge se termine par un fleuron en forme de fleur de lis à nœud d'or [8]. Sa couronne consiste en un bandeau d'or avec bourrelet à deux cornes et bouton d'or au sommet. L'aspect

(1) Jaffé, *Regesta*, n° 10980.

(2) Pas-de-Calais, cant. de Lens.

(3) A la différence du pallium qui est un vêtement indépendant de la chasuble, la bande d'étoffe en forme de pallium qui décore la chasuble est cousue à ce dernier vêtement.

(4) Pas-de-Calais, cant. de Vitry.

(5) Même canton.

(6) Publié par Le Mire, *Opera diplomatica*, t. I, p. 138. L'original, qui a encore son sceau plaqué en cire brune et qui est daté *Vidus julii anno XXXVIII*, est conservé au château de Gommecourt (c^on^ de Pas). Il a figuré à l'exposition rétrospective d'Arras de 1896, sous le n° 1448.

(7) Les rois de France, au XIIe siècle, sont toujours représentés vêtus d'une tunique ou robe de dessous, d'une dalmatique au-dessus, et d'un manteau.

Tel est le costume de Philippe Auguste sur son sceau de majesté (Demay, *Le costume d'après les sceaux*, fig. 24, sceau de 1180).

(8) On sait que la fleur de lis commença à apparaître sur les sceaux des premiers Capétiens à l'état de fleuron ornant le sceptre et la couronne. Sous Philippe Auguste, elle prit une forme héraldique qui, depuis lors, n'a guère varié.

de la miniature est archaïque et conforme aux représentations de nos rois au XIIe siècle [1].

5. En marge du diplôme de Lothaire de 976 [2], restituant à l'abbaye de Marchiennes la villa d'Haisnes [3] et ses dépendances (p. 38), le roi est représenté (pl. XXXIX), à quelques modifications près, sous les mêmes traits et avec le même costume que Charles le Chauve, dans la miniature qui précède (105 sur 25 millimètres). La dalmatique est verte et le manteau, de la couleur azurée de France. Le fleuron fleurdelisé du sceptre a pour pied un nœud en forme de globule. Barbe grise en pointe, bourrelet de couronne en soie verte, avec trèfle d'or au sommet.

6. A la page 39 commence la série des chartes épiscopales. La première date de 1140; elle émane de Samson, archevêque de Reims [4] et constate un accord relatif à la dîme de Reninghes [5]. Le prélat est représenté à mi-corps dans l'E initial d'*Ego* (35 sur 42 millim.), bénissant de la droite et tenant la crosse de la main gauche. Il porte, sur une chasuble de samit vermeil, le pallium aux croix liturgiques, et un nimbe vert entoure la tête. Mitre de soie blanche à orfrois; crosse d'émail bleu à nœud rouge.

7. Une miniature analogue (p. 41) illustre une charte confir-

(1) Il est intéressant de comparer notre miniature à celle du livre de prières de Charles le Chauve (*ms. lat.*, 1152, fol. 3), qui a été exécuté au milieu du IXe siècle. Ici, l'empereur est assis sur un trône à dossier; il est imberbe et les cheveux sont courts. Son front est ceint d'une couronne ouverte à trois fleurons; il porte une robe violette à dessins dorés et, par-dessus, un manteau de drap d'or attaché sur l'épaule droite par une sorte de fermail fleuronné. Le sceptre qu'il tient de la main droite se termine aussi par un fleuron, véritable fleur de lis amputée de son pied. Un dessin de l'album de Willemin (*Monuments français*, planche 7) donne une réduction assez exacte de cette miniature, sauf pour les couleurs. La planche suivante tirée de la Bible de Saint-Calixte de Rome représente l'empereur avec de légères moustaches et portant un costume assez différent.

(2) Publié par Le Mire, *Opera diplomatica*, t. I, p. 143. — L'original avec le monogramme de Lothaire et une partie notable de son sceau est conservé aux archives départementales du Nord. C'est le diplôme le plus ancien du fonds de Marchiennes.

(3) Pas-de-Calais, cant. de Cambrin.

(4) Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims de 1140 à 1161.

(5) Belgique, Flandre occidentale.

mative de Lambert[1], de 1103 (35 sur 42 millimètres[2]). Dalmatique bleue, chasuble blanche, barbe et cheveux blancs[3].

8. Auvis, *Alvisus*, évêque d'Arras de 1131 à 1148 est représenté à la page 50 (60 sur 69 millimètres, en tête d'un acte de 1146, confirmant l'abbaye dans la possession des autels de Gouy-sous-Bellonne[4] et de Sailly-en-Ostrevent[5] (pl. XL, fig. 2). Ici, le type est différent; le prélat, au visage sévère, tient en biais, de la main droite, une crosse émaillée, et de la gauche, un livre relié de cuir blanc avec de petits cercles figurant des cabochons de cuivre ou bouillons. Les orfrois de sa mitre de samit vermeil sont bordés d'un rang de perles et, particularité à noter, cette mitre, de forme légèrement conique, est dépourvue de fanons[6].

9 et 10. L'excellente miniature de la page 51 (52 sur 62 millimètres) représente Godechau, *Godescalcus*[7], évêque d'Arras de 1100 à 1161, en tête d'une charte de 1153 portant confirmation, au profit de l'abbaye, de la dîme de Boiry (pl. XL, fig. 1). Le prélat, à la barbe et aux cheveux blancs, est figuré suivant le type consacré; les longs fanons de sa mitre tombent à droite et à gauche sur ses épaules[8]. André, qui lui succéda[9], est figuré de la même façon (53 sur 61 millimètres), mais avec des couleurs diffé-

(1) Lambert, premier évêque d'Arras depuis la séparation de ce siège (1094-1115).

(2) L'original de cette charte, avec sceau plaqué, est conservé aux archives départementales du Nord.

(3) Sur son sceau (Archives départementales du Nord, fonds de Marchiennes, sceau de 1097), Lambert est représenté assis de face et bénissant. Sa mitre est posée en travers de façon à présenter les deux cornes, et la volute de la crosse est dépourvue de tout ornement (Guesnon, *Sigillographie de la ville d'Arras*, n° 270, pl. XXII, n° 1).

(4) Pas-de-Calais, cant. de Vitry.

(5) Même canton.

(6) Le sceau de ce prélat (Archives nationales, n° 6458) est encore au type assis (acte de 1143; Doüet d'Arcq, *Invent. des sceaux*).

(7) Désigné généralement par les historiens locaux sous le nom barbare de Godescalque, Godescalc ou Godescal. *Godescalcus* n'a pu se franciser que sous la forme Godechau, nom porté de nos jours comme patronymique.

(8) Un sceau de 1157 représente Godechau d'une façon différente (Guesnon, *op. cit.*, n° 273, pl. XXII, n° 4).

(9) Évêque d'Arras de 1161 à 1173.

rentes, en tête d'une charte du 10 juin 1164 relative à l'autel de Mazingarbe [1].

11. Différent est l'évêque de Thérouanne, Milon [2], que nous voyons à la page 60, dans une M majuscule, initiale de son nom (45 sur 63 millimètres) et de la charte du 18 août 1135, confirmant l'abbaye de Marchiennes dans la possession de la dîme de Reninghes. Ici, le prélat a des cheveux roux et une barbe noire peu fournie; il est dans la force de l'âge. De plus, s'il porte les insignes de l'épiscopat, sa mitre blanche fort simple, sans perles et sans broderies, rappelle qu'il appartenait à la règle de Saint-Norbert, dont il fut un des propagateurs les plus zélés et les plus illustres [3].

12. Avec Bouchard [4], évêque de Cambrai (page 63; 43 sur 78 millimètres), reparaît le type patriarchal à cheveux blancs. Le prélat est représenté dans un B majuscule gracieusement orné, au commencement de la charte de 1120 par laquelle l'abbaye de Marchiennes est remise en possession de la dîme de Beaudegnies [5], dont elle a été injustement dépouillée. Ici, le pallium est remplacé par une bande d'or bordée de chaque côté d'un rang de perles, comme les orfrois de la mitre. La volute de la crosse de bronze est émaillée de vert; son nœud très simple l'est de rouge.

13. La miniature de la page suivante (50 sur 53 millimètres) reproduit, sous des traits analogues, Nicolas, évêque de Cambrai de 1137 à 1169, ornant une charte relative de nouveau à la dîme de Beaudegnies. La bande qui remplace le pallium revêt ici un nouvel aspect; elle est de couleur rose avec petits cercles plus foncés au centre, dans le genre de la figure 2. La crosse est dorée et la mitre, de drap d'or. Cheveux et barbe d'un noir bleuté.

(1) Sur son sceau, André porte le manipule sur l'avant-bras droit et sa mitre a une forme légèrement différente (Guesnon, *op. cit.*, n° 274, pl. XXII, n° 5).

(2) Évêque de Thérouanne de 1131 à 1158.

(3) On doit à Milon la fondation des abbayes de Sélincourt-en-Vimeux (1131), de Saint-Augustin-lez-Thérouanne (1131), de Notre-Dame-de-Licques et de Saint-Wulmer-de-Boulogne (1132), toutes de l'ordre de Prémontré. On sait qu'en 1133 cet évêque consacra la nouvelle cathédrale de Thérouanne, dont les fouilles entreprises depuis quelques années ont permis de reconstituer le plan.

(4) 1116-1131.

(5) Nord, cant. du Quesnoy.

14 et 15. Deux actes des évêques de Tournai, l'un non daté (1131-1136), l'autre de 1151, règlent un différend entre l'abbaye et les seigneurs de Landas, Étienne et Roger[1]. Le premier[2] émane de Simon de Vermandois[3] (p. 65), dernier évêque qui cumula les sièges de Noyon et de Tournai réunis depuis 530. Le prélat est figuré dans l'initiale de son nom (70 sur 40 millimètres), avec une dalmatique verte, une chasuble rose à bande de même couleur, en forme de pallium, ornée de disques plus pâles et de perles. Géraud, deuxième évêque de Tournai depuis la séparation, de qui émane le second acte, paraît à la page 66 (50 sur 55 millimètres), dans une lettrine analogue à celle du n° 13. Chasuble rouge, dalmatique bleue, mitre de même, à orfrois et perles.

16. Le dernier prélat est Baudouin de Boulogne, premier évêque de Noyon après la séparation[4], qui est représenté en tête d'un acte de 1155 notifiant que Raoul, comte de Vermandois, a accordé à l'abbaye de Marchiennes la franchise des droits de vinage et de péage pour le transport des vins à la villa de Vergny, par Chauny, Péronne et Athies. La miniature est de petite dimension (45 sur 55 millimètres) et diffère trop peu de la précédente pour nous arrêter[5].

17. La charte de Baudouin de Lille, comte de Flandre[6], de 1038[7], et relative à l'avouerie de l'abbaye, ouvre, à la page 104, la série des actes des seigneurs laïques. Dans la partie supérieure du P initial de *prudenter* (65 sur 65 millimètres) [pl. XLI], Baudouin monte un cheval gris pommelé, galopant vers la gauche. Il a la tête

(1) Les seigneurs de Landas étaient avoués héréditaires de l'abbaye de Marchiennes. Au lieu d'en rester les défenseurs, ils en devinrent les oppresseurs et les maîtres.

(2) L'original est conservé aux archives départementales du Nord.

(3) Évêque de Tournai et Noyon, de 1123 à 1148.

(4) Évêque de Noyon de 1148 à 1167.

(5) Sur son sceau (Arch. nat., n° 6744, acte de 1157), Baudouin est représenté assis, de face, bénissant de la droite et tenant sa crosse en biais de la gauche. Sa mitre posée de côté présente ses deux pointes (Doüet d'Arcq, *Invent. des sceaux*).

(6) De 1036 à 1067.

(7) L'original, publié infidèlement par Le Mire, *Opera diplomatica*, t. I, p. 659, existe aux archives départementales du Nord, fonds de Marchiennes.

nue, des cheveux blonds et longs, une barbe peu fournie. Il porte une cotte d'armes vermeille, à manches courtes allant jusqu'au coude, descendant au genou et serrée à la taille. Le haubert de mailles, fendu devant et derrière, dépasse cette cotte aux manches, et au bas de la jupe on voit retomber le bliaud ou robe de dessous. Les jambes sont protégées par des grèves de plates [1] et les pieds par des solerets [2] à bout pointu. De la main droite nue il brandit une épée aiguë de dimension moyenne, mais très large au talon et à pommeau d'or énorme en forme de disque; de la gauche il tient un écu fortement cintré, ourlé extérieurement d'une bordure métallique, et protégeant le corps depuis la tête jusqu'aux genoux. Les battes de la selle sont proéminentes et courbées, de façon à tenir solidement les cuisses du cavalier; la selle pose sur une couverture carrée de couleur verte, qui l'empêche de glisser et qui tombe au-dessous du ventre du cheval. La bride se compose d'une tétière avec frontail, sous-gorge, deux montants et les rênes. Elle est de cuir noir garni de clous dorés à bossettes; il en est de même du large *poitrail*. La croupe reste à découvert comme l'avant-train.

18. La miniature de la page 106 (60 sur 65 millimètres) sert de frontispice à une charte de Baudouin le Jeune, dit de Jérusalem [3], comte de Hainaut, d'Ostrevent, de Valenciennes et de Douai, datée de 1089. Le cavalier a également la tête nue, mais ses cheveux blonds sont courts et ramenés par-devant. Il est imberbe, d'aspect tout juvénile; sa cotte d'armes bleue, échancrée à l'encolure, laisse voir le bliaud de dessous. Grèves rouges et solerets à éperons renforcés à la pointe; épée à deux tranchants, plus large encore que la précédente. Le cheval marche au pas; sa couverture de couleur verte est tailladée dans le bas.

19. Différent est le costume sous lequel, dans un E majuscule

(1) Les chausses de mailles protégeant imparfaitement les tibias contre un choc violent, on les recouvrit de pièces plates de fer bouclées derrière les mollets. Suivant Viollet-le-Duc (*Dict. du mobil.*, v° *Grèves*), cet usage n'aurait été adopté que vers le milieu du XIIIe siècle. Notre miniature prouve qu'il commença au moins cinquante ans plus tôt.

(2) Dès la fin du XIIe siècle, on posa également sur les bas de chausse des plates de fer qui s'attachaient sur le pied par des courroies; c'est l'origine des solerets.

(3) 1070-1099.

fleuronné (55 sur 62 millimètres), est représenté Charles le Bon, comte de Flandre [1], en tête d'un acte de 1125, par lequel le haut et puissant seigneur vient au secours des habitants d'Haisnes pour arrêter les exactions dont ils sont victimes [2]. Ici, le chevalier porte un haubert de mailles, un haubert *tresli* à capuchon et à jupe séparée en deux pans sur la selle et descendant jusqu'aux genoux, avec des chausses de mailles et des solerets. Il a de plus, sur la tête, un heaume ovoïde conique à nasal, le même qu'on voit figurer au XIe siècle, sur la tapisserie de Bayeux et, au milieu du XIIe siècle, sur les fonts baptismaux de Saint-Venant [3]. De son bras droit il brandit une large et longue épée et de la main gauche il tient la bride de son cheval. Son écu peint de gueules et décoré d'une croix grecque pattée, d'argent [4], est suspendu à son cou par une courroie ou guiche, et ses éperons sont fortement renforcés au milieu de la tige, de façon à présenter la forme d'une pyramide pointue. Arçons peints, proéminents et recourbés; bride de cuir noir à clous d'argent, tapis de selle pointillé et couverture verte à dessins blancs.

20. A la page 118 est transcrite la charte du comte de Flandre Thierry d'Alsace [5], du 16 février 1166, relative à l'avouerie de Marchiennes. La miniature (55 sur 56 millimètres) qui l'accompagne dans le P initial de *Prudenter*, diffère si peu de la précédente, qu'il est inutile de la décrire. Nous nous bornerons à signaler l'écu peint de gueules, avec un semis de trèfles d'argent et qui n'a pas d'*umbo* [6].

21. Nous ne nous arrêterons pas davantage à la vingt et unième initiale (62 sur 62 millimètres; p. 125), qui rappelle un autre comte de Flandre, Philippe d'Alsace [7], dont la charte, du

(1) 1119-1127.

(2) Original aux archives départementales du Nord, fonds de Marchiennes.

(3) *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, t. I, n° 4.

(4) On ne voit pas encore sur cet écu le lion de Flandre. C'est qu'à l'origine les emblèmes héraldiques étaient variables et personnels. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle qu'ils deviennent fixes et héréditaires dans chaque famille chevaleresque.

(5) 1128-1168.

(6) Sur le sceau de Thierry d'Alsace de 1160 (Demay, *Sceaux de Flandre*, t. I, n° 136), l'écu a un *umbo* et ne porte aucun emblème héraldique.

(7) 1168-1191.

27 octobre 1189, a trait au gaule de Boiry-Sainte-Rictrude. Le comte est représenté avec le haubert de mailles à jupe, des grèves, des solerets et un écu cintré semé de trèfles. La selle pose sur un petit tapis rouge qui lui-même est superposé à une couverture verte découpée en lanières et flottant sous le ventre du cheval. C'est ainsi que ce comte apparaît sur un sceau de 1164 [1], si bien qu'on peut se demander si ce n'est pas le sceau même de la charte de 1189 qui a servi ici de modèle à l'enlumineur [2].

22. La première miniature de la page 127 représente Raoul Ier, comte de Vermandois [3] à cheval, passant au trot dans l'initiale de son nom (45 sur 79 millimètres) [pl. XLII, fig. 1]. C'est une des plus élégantes de la série. Le comte, qui mérita la gratitude des moines de Marchiennes par l'exemption du droit de vinage dans ses domaines, porte le costume de guerre déjà décrit sous le n° 19, avec cette différence que ses chausses sont décorées d'un fretté, que ses solerets sont enfoncés dans un étrier triangulaire et qu'au lieu d'une épée il tient une longue lance à gonfanon noir à quatre flammes de gueules. C'était un chevalier banneret; car à ce chevalier seul appartenait le droit d'attacher à sa lance cette pièce d'étoffe à longues banderolles. L'écu, dont on voit l'intérieur de gueules, est suspendu au cou du personnage par la guiche. Le cheval est blanc et n'a pas de housse; le bas de son encolure est orné d'un large poitrail à gros clous à bossettes.

23. A la même page (55 sur 60 millimètres), est représenté le comte de Hainaut Baudouin [4], en tête d'un acte de 1157, confirmant une donation de terres à Mastaing [5], consentie par un certain Amand d'Onaing, en faveur de l'abbaye de Marchiennes. Ici, l'écu peint de gueules présente un *umbo* ou ombilic proéminent à pointe dorée tout à fait caractéristique.

24. Une dernière petite initiale historiée (p. 129; 47 sur 48 millimètres) décore une charte de Simon d'Oisy, châtelain de

(1) Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 172.

(2) Sur un sceau de 1180, le heaume a le timbre arrondi et l'écu porte déjà le lion de Flandre. Sur un autre de 1181, le timbre est plat; mais il y a toujours un nasal (Demay, *Sceaux de Flandre*, n°s 138 et 139).

(3) 1116-1152.

(4) Baudouin V dit le Bâtisseur, comte de Hainaut, de 1120 à 1171.

(5) Nord, cant. de Bouchain.

Cambrai, de 1160, relative à une terre sise à Sailly-en-Ostrevent[1]. Le chevalier qui monte au pas un cheval blanc dans un E de forme onciale (pl. XLII, fig. 2), porte des grèves de fer. Le bliaud tombe, en un pan, de la jupe du haubert, et le champ azuré de l'écu est orné de deux chevrons de gueules renversés[2]. La couverture du cheval n'est plus déchiquetée dans le bas; mais les arçonnières sont encore plus proéminentes que dans les exemples qui précèdent, et le troussequin très arrondi ressemble à un véritable dossier de fauteuil.

Les miniatures que nous venons de décrire ont été exécutées dans les dernières années du XIIe siècle. Cela résulte de la forme des costumes en dehors des caractères paléographiques du texte qu'elles accompagnent (la charte la plus récente date de 1189). Le heaume conique à nasal (n°s 19 à 24), paraît, suivant Demay[3], pour la dernière fois, en 1196, sur un sceau de Jean de Corbeil; l'*umbo* ou boucle proéminente de l'écu, en 1195, sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion et de Girard de Vernon[4]. De plus, dès la fin du XIIe siècle, les écus dépourvus d'emblèmes héraldiques sont une exception. Or, si on trouve des emblèmes de ce genre aux n°s 19, 21 et 24, les écus représentés aux n°s 17 et 22 en sont encore dépourvus. Ajoutons qu'à partir du XIIIe siècle les flammes du gonfanon sont remplacées par une bannière carrée et que les chevaux commencent à être représentés avec des housses et quelques plates défensives à la tête et à la croupe.

Il n'est donc peut-être pas téméraire de supposer que nos intéressantes initiales qui ont échappé à l'enquête de l'abbé Dehaisnes, sont l'œuvre de ce religieux de Marchiennes du nom de Guy, qui vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, et à qui l'auteur de l'histoire de l'art dans le Nord de la France[5] a attribué cinq manuscrits provenant de l'ancienne abbaye, aujourd'hui

(1) Pas-de-Calais, cant. de Vitry.

(2) On sait que la science héraldique interdit de porter émail sur émail. Le blason, à l'époque de nos miniatures, était à ses origines et les règles n'en étaient pas encore fixées.

(3) Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 129.

(4) *Ibid.*, p. 141.

(5) Dehaisnes, *Histoire de l'art*, t. I, p. 224.

déposés à la bibliothèque de Douai [1]. L'ornementation de ces ouvrages atteste le goût le plus pur et un art sobre, mais déjà très avancé.

Cte A. de Loisne,

Correspondant du Comité.

[1] Ce sont les n°s 245, 259, 265, 271 et 281. Ils contiennent, tous les cinq, des œuvres de saint Augustin. Le premier a été écrit au commencement du XIIIe siècle; les quatre autres, comme notre cartulaire, à la fin du XIIe siècle (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. VI, Douai).

DES VARIATIONS
DE VALEUR
DE LA MONNAIE MELGORIENNE,

PAR M. ÉMILE BONNET.

L'étude des variations subies par la valeur d'une monnaie offre toujours de l'intérêt, soit qu'on se place au point de vue de la science numismatique, soit qu'on s'attache à l'histoire économique du pays d'origine. Mais cette étude revêt une importance particulière lorsque la monnaie qui en fait l'objet a été répandue durant plusieurs siècles dans une riche et vaste contrée, et que sa fidélité à un type unique ne permet pas de distinguer, autrement que par la valeur intrinsèque des espèces, les diverses émissions qui en ont été faites.

Ces deux conditions sont remplies par la monnaie melgorienne dont on connaît le type invariable, imité des monnaies narbonnaises, et dont le rôle fut considérable dans le Midi de la France, au moyen âge et spécialement aux XIIe et XIIIe siècles.

Le comté de Melgueil n'était cependant qu'une seigneurie de petite étendue, mais il avait sous sa suzeraineté la ville de Montpellier, qui constituait un centre commercial de premier ordre et qui n'eut qu'assez tard une monnaie spéciale, dont l'existence fut du reste éphémère [1]. Cette considération peut seule justifier la faveur dont jouit longtemps la monnaie melgorienne, faveur qu'on ne saurait attribuer à la stabilité de cette monnaie, car elle subit de nombreuses et graves variations.

[1] Ce fut par une ordonnance en date du 8 février 1273 (nouveau style) que Jayme Ier, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, créa une grosse monnaie d'argent destinée à circuler, concurremment avec la monnaie melgorienne, dans la seigneurie de Montpellier et les autres domaines dépendant de la couronne d'Aragon. Comme cette monnaie n'est point mentionnée dans l'ordonnance royale de Lagny-sur-Marne de 1315, on peut en conclure qu'elle n'existait déjà plus à cette époque.

Ces variations ont été étudiées avec beaucoup de soin par M. le professeur Germain, dans un travail de grande érudition publié, en 1852, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* [1]. M. Germain a suivi les diverses fluctuations de la monnaie de Melgueil, en s'attachant uniquement à ce qu'on pourrait appeler les documents officiels; nous voulons parler des accords intervenus entre les comtes de Melgueil, d'une part, et les seigneurs de Montpellier ou les consuls de cette ville, d'autre part, seigneurs et consuls qui obtinrent, à diverses époques, des droits sur la fabrication de la monnaie melgorienne. Le savant historien a réuni, comparé et interprété tous ceux de ces actes qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils contiennent généralement des indications assez détaillées sur le monnayage de Melgueil. Le comte prend l'engagement de donner à sa monnaie un titre et un poids déterminés. Il fixe la quantité de deniers et d'oboles qui devra être frappée avec chaque once de métal, et la proportion d'argent fin qui devra entrer dans la composition de ces pièces.

Toutes ces données ne sont pas sans intérêt, mais nous estimons qu'il ne convient pas de leur accorder une trop grande importance. Si on compare, en effet, les renseignements fournis par ce que nous avons nommé les actes officiels, avec ceux que nous rencontrons dans les actes privés de la même époque, ce n'est pas sans une certaine surprise que l'on constate, dans bien des cas, un défaut absolu de concordance. La valeur assignée à la monnaie melgorienne par les documents d'origine privée est quelquefois inférieure, mais le plus souvent supérieure à celle fixée par les chartes émanées des comtes de Melgueil.

Les documents, qui contiennent des indications à cet égard, sont, pour la plupart, des actes d'obligation, d'engagement hypothécaire (*cartæ de pignore*). Après avoir énoncé la somme prêtée et les biens donnés en gage, les parties insèrent généralement une clause conçue presque toujours dans les mêmes termes : « Si, dit l'emprunteur, à l'époque fixée pour la restitution de l'argent prêté, la monnaie melgorienne était avilie ou dépréciée, je payerai ma dette en argent fin à raison d'un marc (ou d'une livre) pour tant de sols melgoriens. » *Si in illo tempore, quando hoc pignus redimero, moneta de Mel-*

[1] 1re série, vol. III, p. 133-256. *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier.*

gorio fuerit abatuda aut deteriorata, dabo tibi argentum finum ad rationem marchæ (ou *libræ*) *quæ nunc valet. . . solidos*[1].

La particularité que nous signalons n'avait certes pas échappé à M. Germain, l'homme le plus versé dans la connaissance des textes intéressant la région montpelliéraine. Voici en quels termes il s'explique sur ce point dans l'étude que nous avons déjà mentionnée :

« Comme toute stabilité, dit-il, si persévérante qu'on la suppose, n'a rien d'absolu ici-bas, et comme la monnaie melgorienne, après avoir longtemps conservé son même tarif, pouvait un jour ou l'autre participer aux variations communes, on avait soin de stipuler dans les actes selon quel taux on entendait payer ou être payé, en cas d'affaiblissement des espèces. On l'indiquait assez souvent par la fixation d'un maximum ou, si l'on aime mieux, d'un minimum pour le marc d'argent, maximum ou minimum au delà ou en deçà duquel le payement devait s'effectuer sinon toujours en lingots, du moins proportionnément à certaine valeur assignée au marc de fin[2]. »

Nous estimons que M. Germain n'a pas donné aux stipulations dont il parle toute l'attention qu'elles méritent. Il semble faire entendre que les parties fixaient, à leur gré, le taux suivant lequel elles désiraient être payées. Il n'a pu en être ainsi. On ne saurait admettre que les contractants aient assigné à la monnaie melgorienne une valeur fantaisiste qui aurait eu pour conséquence de constituer un gain pour l'une ou l'autre des parties, selon que l'estimation aurait été supérieure ou inférieure à la valeur réelle. N'est-il pas plus naturel de penser que la valeur assignée à la livre ou au marc d'argent fin, pour le cas d'affaiblissement de la monnaie, représentait exactement le rapport du marc d'argent avec la monnaie melgorienne, au jour où l'acte d'obligation était intervenu, c'est-à-dire au moment où les espèces avaient été versées ? Peut-on supposer que les parties aient adopté une autre évaluation que celle qui était commandée par l'équité et la logique des choses ?

A l'appui de cette opinion, nous pouvons faire valoir que, pour

[1] Quelquefois, mais plus rarement, on stipulait qu'au cas d'affaiblissement de la monnaie melgorienne, le débiteur se libérerait en une autre monnaie déterminée.

[2] Germain, *ouvr. cité*, p. 187.

une même époque, il y a une certaine uniformité dans la valeur assignée au marc d'argent par les diverses chartes, quelle que soit leur origine. Au reste, un grand nombre de ces chartes ne sont-elles pas très explicites à cet égard; nous voulons parler de celles qui affirment que le marc d'argent vaut *actuellement* tant de sols melgoriens (*ad rationem marchæ argenti quæ nunc valet..... solidos*).

Le *Liber instrumentorum memorialium* contient un document qui nous paraît plus significatif encore [1]. C'est un acte qui rappelle un engagement de certaines censives consenti antérieurement par Roger de Puéchabon à Bernard Silvestre, moyennant 170 sols melgoriens. On y lit : *Et si melgorienses erant pejorati, Bernardus Silvester et sui non acciperent, quia tunc libra argenti valebat quinquaginta solidos. Et ideo Rogerius vel reddat libram fini argenti vel melgorienses, si stant in bonitate sua in qua tunc stabant* [2].

Peut-on dire qu'il s'agit simplement ici de la fixation d'un taux minimum quelconque selon lequel le prêteur entendait être payé? Ne serait-il pas plus exact de reconnaître que les parties ont voulu constater la valeur intrinsèque du sol melgorien au jour du contrat, de manière que le prêteur ne pût, au cas de variation de cette valeur, éprouver un préjudice du fait de son affaiblissement? C'est ce qui est déclaré, d'une manière expresse, dans un acte d'engagement du 18 décembre 1134 [3]. L'emprunteur reconnaît avoir reçu 250 sols melgoriens, et il précise : *isti denarii sunt facti ad quatuor denarios fini argenti;* puis il ajoute : *reddam tibi predictos solidos ad predictum computum fini argenti.*

Nous devons donc admettre que les évaluations contenues dans les titres privés nous font connaître assez exactement la valeur de la monnaie melgorienne à la date de ces actes. A une certaine époque, il est vrai, l'usage s'introduisit, comme nous le verrons plus loin, d'assigner à la monnaie de Melgueil une valeur toujours la même, dans les contrats où l'on prévoyait un affaiblissement possible. Il

[1] N° CXL, fol. 68 r° (édit. de la Soc. archéol. de Montpellier, p. 274).

[2] Quelquefois, le remboursement était ajourné à l'époque où la monnaie avilie retrouverait son ancienne valeur. On trouve notamment la formule suivante : *Quod si ipsa moneta pejoraverit vel affollaverit, teneas jamdicta pignora usque ipsa moneta fiat bona et cabalis et recipienda sine tuo enganno.* (Engagement hypothécaire en date du 10 décembre 1074, dans le *Cartulaire du chapitre d'Agde*, p. 138.)

[3] Arch. départ. de l'Hérault, *Livre noir du chapitre cathédral de Béziers*, fol. 81 v°.

est incontestable qu'à partir de ce moment, cette évaluation invariable ne saurait avoir aucune portée; mais il n'en reste pas moins certain qu'antérieurement à cette époque, les indications de nos contrats peuvent mieux que toute autre source nous fixer sur la valeur des espèces melgoriennes.

Ce principe posé, il nous a paru intéressant de rechercher les évaluations éparses dans les documents privés, de les rapprocher et de les comparer, de façon à mettre en lumière les renseignements que ces données peuvent fournir.

Notre examen a porté sur les chartes contenues dans les plus importants cartulaires de la région où la monnaie melgorienne fut surtout répandue; nous nommerons spécialement le *Liber instrumentorum memorialium*, connu encore sous le nom de *Mémorial des Nobles* [1], les cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone [2], celui du château de Foix [3], qui renferme les titres des comtes de Carcassonne et vicomtes de Béziers, le *Livre noir* du chapitre cathédral de Béziers [4], le cartulaire du chapitre d'Agde [5], etc. Ces recueils contiennent plusieurs milliers d'actes datés, pour la plupart, des XIe et XIIe siècles et de la première moitié du XIIIe. Nous y avons joint quelques évaluations que nous avons puisées à diverses autres sources et notamment dans les preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*.

Sans avoir fourni des résultats d'une précision toujours absolue, nos recherches nous ont permis de faire une série de constatations qui nous paraissent offrir assez d'importance pour qu'il y ait quelque intérêt à les faire connaître. Ce sont des matériaux qui pourront être utiles le jour où l'on voudra entreprendre une étude sérieuse de la numismatique féodale du Languedoc.

La monnaie melgorienne, en tant que monnaie réelle, comprenait uniquement des deniers et des oboles de billon [6]. La livre et

(1) Arch. municip. de Montpellier. Ce très important recueil, qui constitue le Cartulaire des Guillems de Montpellier, a été publié de 1884 à 1886 par les soins de la Société archéologique de cette ville.

(2) Arch. département. de l'Hérault. Ces deux cartulaires ont été publiés en 1898 et 1900 par la Société archéologique de Montpellier.

(3) Bibliothèque de la Société archéologique de Montpellier.

(4) Arch. département. de l'Hérault. Copie datée de 1771.

(5) Bibl. de la ville de Montpellier. Copie du XVIIIe siècle.

(6) D'après M. Germain (*op. cit.*, p. 174), il serait fait mention d'une monnaie

le sol melgoriens n'étaient que des monnaies de compte, ce qui explique les expressions : *solidi denariorum melgoriensium*, ou encore : *solidi de denariis de Melgorio*, que l'on rencontre fréquemment dans les textes.

Notre étude n'a porté que sur la valeur des deniers, car les oboles melgoriennes n'ont jamais été que des pièces d'appoint qui ne pouvaient servir qu'au payement de sommes minimes ou comme solde de payements de quelque importance [1]. Aussi, bien que l'obole valût toujours officiellement un demi-denier, sa valeur intrinsèque fut généralement inférieure [2].

d'or de Melgueil dans un accord de l'année 1080 entre le comte Pierre de Melgueil et Guillem V de Montpellier, accord qui est transcrit dans le *Liber instrumentorum* (fol. 25 r°). Après examen de ce texte, nous ne croyons pas qu'on puisse en induire que les comtes de Melgueil aient frappé une monnaie d'or à la fin du XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les rois de France eux-mêmes ne frappaient que des monnaies d'argent ou de billon. (Cf. E. Cartier, *Revue numismatique*, 1855, p. 213-214.)

[1] D'après Dupré de Saint-Maur (*Essai sur les monnoies*, p. 127), l'autorité seigneuriale aurait fixé la limite dans laquelle on pouvait être tenu de recevoir des oboles en payement. Cet auteur interprète ainsi une clause qui se retrouve dans la plupart des documents relatifs à la fabrication de la monnaie melgorienne. Par cette clause, les comtes de Melgueil prescrivent que, sur vingt sols de deniers, il y aura seulement deux (ou trois) sols de mailles, c'est-à-dire d'oboles (*in xx solidis habeat semper duos* (*tres*) *solidos de medalliis tantum*). Nous estimons, avec M. Germain (*op. cit.*, p. 178), qu'il convient de donner une autre interprétation à cette formule. Elle nous paraît indiquer qu'on ne pouvait fabriquer que deux (ou trois) marcs d'oboles contre dix-huit (ou dix-sept) marcs de deniers.

[2] Le tarif du 4 février 1273 est le seul qui prescrive les mêmes règles, quant au poids et au titre, pour la fabrication des oboles et des deniers.

M. Germain s'est demandé si l'expression *solidatæ*, qui se rencontre dans plusieurs chartes, ne désignerait point les sols en oboles, par opposition aux sols en deniers (*op. cit.*, p. 174, note 3). Le texte cité par cet auteur : *donavi tibi.... quindecim millia inter solidos et solidatas melgorienses*, signifierait que le don avait été fait tant en oboles qu'en deniers. Nous ne pensons pas que ce soit là le véritable sens du mot *solidatæ*. Nous estimons que ce terme servait à désigner la valeur d'un sol melgorien en n'importe quels objets ou produits. C'est ainsi que dans une charte de l'année 1039, transcrite dans le *Cartulaire d'Aniane* (fol. 110 r°), il est question des *tres solidatas de pisces*. Dans un accord du commencement du XIIe siècle, qui nous a été conservé par le *Cartulaire du château de Foix* (n° CV, fol. 32 v°), il est fait mention d'un engagement *per v milia solidos vel solidatas apreciatas justis apreciatoribus*. On trouve de même les mots *obolata*, *medaliata*, *pogesiata*, pour exprimer la valeur d'une obole ou d'une pougeoise. Dans une charte du *Livre noir* (fol. 40 v°) en date du mois de juillet 1221, il est men-

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*[1] et, après eux, M. Germain[2] ont cru pouvoir affirmer que la monnaie melgorienne avait fait son apparition dans l'histoire vers le milieu du xe siècle. Ils fondent leur affirmation sur deux actes en date l'un de l'année 949, l'autre de 963, qui sont cités, le premier par Andoque[3], le second par Pierre de Marca[4]; mais ces citations nous paraissent fort suspectes. En effet, malgré de persévérantes recherches dans les cartulaires et dans les dépôts d'archives, nous n'avons pu trouver aucun acte antérieur à la seconde moitié du xie siècle où il fût question de la monnaie melgorienne. Avant cette époque, dans toutes les chartes de la région, où cette monnaie eut plus tard la plus grande vogue, les sommes d'argent sont indiquées en *solidi* ou *nummi* sans autre détermination. On trouve encore les expressions *solidi bone monete* ou *probate monete* ou *publice monete*, quelquefois *solidi de optimis denariis*[5]; mais jamais aucune indication visant expressément les produits de l'atelier de Melgueil. Nous croyons pouvoir en conclure que les plus anciennes monnaies melgoriennes sont postérieures ou tout au moins ne sont guère antérieures à l'année 1050. Et nous émettons cette opinion avec d'autant plus de confiance que nous n'ignorons pas qu'elle est partagée par un de nos plus éminents numismatistes, nous avons nommé M. Anatole de Barthélemy.

Quoi qu'il en soit de son origine, le renseignement le plus ancien que nous possédions sur la valeur de la monnaie melgorienne nous est fourni par un acte en date du 9 juin 1097, qui est transcrit dans le *Livre noir du Chapitre cathédral de Béziers*[6]. Par cet acte, Guillaume Arnaud de Béziers engage aux chanoines de l'église Saint-Nazaire tous ses droits sur Saint-Pierre-du-Bosc pour 800 sols melgoriens. L'emprunteur spécifie que si la monnaie venait à être affaiblie, il sera tenu de restituer aux chanoines la somme prêtée en

tionné dans une énumération de redevances : *I medaliata panis et I pogesiata casei.*

(1) Vol. II, p. 110.

(2) Germain, *ouvr. cité*, p. 134.

(3) *Catalogue des Evesques de Béziers*, p. 51.

(4) *Marca Hispanica*, col. 884.

(5) Voir un acte de donation du 18 décembre 1029, dans le *Cartulaire de Gellone*, fol. 137 r°.

(6) Fol. 311 v°. Cf. *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, p. 243, où la teneur de cette charte est inexactement rapportée.

bonne monnaie de Melgueil, c'est-à-dire en monnaie de valeur au moins égale à celle de la monnaie reçue, ou en monnaie de Béziers ou de Narbonne, *qui serait octène*, ou encore en argent fin, à raison d'une livre pour 34 sols, le tout au gré des prêteurs [1].

On peut conclure de cette charte qu'en l'année 1097 la livre d'argent valait 34 sols melgoriens, ce qui donne au marc une valeur d'environ 26 sols [2].

M. Germain s'est borné à citer ce document, sans s'y arrêter et sans lui attribuer aucune importance. Il semble même émettre un doute sur la valeur des indications qui y sont contenues, spécialement en ce qui concerne le prix de la livre d'argent fin [3]. Nous estimons, au contraire, que cette charte présente un grand intérêt au point de vue qui nous occupe, et qu'elle nous fournit des renseignements rigoureusement exacts sur la valeur de la monnaie melgorienne à la fin du XIe siècle. Il ressort, en effet, de ce document que la monnaie melgorienne était, à cette époque, *octène*, puisqu'elle est assimilée, quant à sa valeur, à la monnaie de Béziers ou de Narbonne *que octena esset*. Quel est le sens exact de cette expression ? Suivant l'opinion qui nous paraît la plus fondée, la monnaie octène était celle qui était frappée au titre de huit deniers, c'est-à-dire celle qui contenait 8/12es d'argent fin pour 4/12es d'alliage. Or, si on admet, ce qui est très vraisemblable, qu'en 1097 le poids des deniers melgoriens était de 24 à l'once, conformément à la règle admise durant la majeure partie du XIIe siècle, le monnayage au titre de 8/12es donne à la livre d'argent une valeur de 31 sols 6 deniers, c'est-à-dire peu différente de celle fixée dans la

(1) *Si ista moneta de Melgorio caderet aut affolaret aut pejoraret, ego Guillelmus suprascriptus redderem vobis vestrum avere de ipsa moneta de Melgorio si meliorata fierat, aut tantum valeret quantum ista, aut de moneta de Biteris aut de Narbona, que octena esset, aut plata bona et fina sine inganno ad computum liberam per solidos triginta quatuor, quale vos velletis.*

(2) Nous avons adopté dans nos calculs les mêmes bases que M. Germain, d'après lequel la livre aurait pesé dix onces et demie et le marc huit onces. Cette évaluation paraît confirmée par une charte du 1er novembre 1174, qui nous a été conservée dans le *Cartulaire de Maguelone* (Registre D, fol. 195 v°).

Il convient cependant de noter l'opinion de M. Louis Blancard (*Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, p. 207), qui estime que la monnaie melgorienne fut, jusqu'en 1261, taillée dans le poids narbonnais, dont la livre était composée de douze onces et le marc de neuf.

(3) Germain, *ouvr. cité*, p. 175

charte du *Livre noir*. N'est-il pas permis d'en conclure que, pendant les dernières années du XIe siècle, les deniers melgoriens ont été fabriqués au titre de 8/12es d'argent fin?

Cette précision a une réelle importance, car le plus ancien tarif officiel qui nous fixe sur la fabrication de la monnaie melgorienne ne remonte qu'au 9 mai 1125 [1], date à laquelle les deniers n'étaient déjà plus qu'au titre de 5/12es. Il faut peut-être rattacher aux émissions de monnaie octène les rares deniers melgoriens *d'argent* conservés dans quelques collections et signalés par Fauris de Saint-Vincent, Tobiesen-Duby et Germain [2].

A partir de l'année 1097, nous assistons à un affaiblissement très rapide de la valeur intrinsèque de la monnaie melgorienne. Un acte du 29 janvier 1116 (nouveau style) conservé dans le *Cartulaire du chapitre d'Agde* [3] attribue à la livre d'argent la valeur de 50 sols melgoriens, soit au marc la valeur de 38 sols. Une charte du *Livre noir* [4], datée de l'année suivante (30 mars 1117, nouveau style), fixe le prix de la livre d'argent à 52 sols, et par suite celui du marc à 39 sols 7 deniers. Deux ans plus tard, nous retrouvons ce même prix dans un testament du 11 mars 1119 (nouveau style) transcrit dans le *Liber instrumentorum* [5]. Il se produisit donc, dans l'espace d'une vingtaine d'années, une diminution considérable de la valeur des deniers melgoriens, diminution qui n'est pas inférieure à 34 pour 100.

A quoi attribuer cette importante dépréciation de la monnaie de Melgueil? On en trouve facilement l'explication en rapprochant les

[1] Ce tarif se trouve dans un compromis entre le comte Bernard IV de Melgueil et Guillem VI de Montpellier (*Liber instrumentorum*, fol. 25 v°).

[2] Germain, *ouvr. cité*, p. 174 et 193, note 1. — Gariel (*Series præsulum Magalonensium*, t. I, p. 388) mentionne bien une autorisation accordée en 1262 par l'évêque de Maguelone, Bérenger de Frédol, à trois bourgeois de Montpellier, de frapper monnaie à un titre encore plus élevé (dix deniers moins une pougeoise d'argent fin), mais cette monnaie ne doit point être confondue avec la monnaie melgorienne proprement dite qui n'était frappée à cette époque qu'à quatre deniers de fin. Cette autorisation vise uniquement les *millarès*, qui étaient une sorte de contrefaçon des monnaies arabes et qui étaient destinés aux transactions extérieures (Voir Germain, *De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Montpellier*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1re série, vol. III, p. 682).

[3] P. 149.

[4] Fol. 305 v°.

[5] Fol. 57 v°. Testament de Bernard Guillem, vicaire de Montpellier.

renseignements fournis par ces chartes du texte de l'accord intervenu, le 9 mai 1125, entre Bernard IV de Melgueil et Guillem VI de Montpellier[1]. Il ressort de cet acte, que les deniers melgoriens ne devaient être frappés qu'au titre de 5/12es et que, par application de ce tarif, le marc d'argent devait valoir 38 sols 5 deniers, c'est-à-dire à peu près le même prix qu'en 1116. On doit en conclure que déjà, à cette dernière date, l'aloi des monnaies melgoriennes avait été abaissé à 5/12es et que l'accord du 9 mai 1125 n'a pas innové en cette matière, mais s'est borné à consacrer une pratique antérieurement établie.

Un nouvel accord conclu entre les mêmes personnages, au mois de juillet 1128, maintint le même tarif[2]. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès l'année suivante, nous assistons à une nouvelle chute de la valeur de la monnaie melgorienne. Un acte d'obligation hypothécaire de 1129[3] nous révèle que le marc d'argent fin valait en cette année 48 sols melgoriens, c'est-à-dire presque 10 sols de plus que ce que le comportaient les tarifs de 1125 et 1128.

Fait intéressant à noter! Dans ce cas encore, les actes privés devancent et nous font connaître ce que seront les tarifs du lendemain, preuve incontestable que ces tarifs ne statuaient pas uniquement pour l'avenir, mais constataient un état de chose préexistant. En effet, un troisième accord entre Bernard IV et Guillem V intervint au mois d'avril 1130 et stipula, entre autres clauses, un nouveau règlement pour la fabrication de la monnaie melgorienne[4]. Aux termes de ce règlement, les deniers pèseront le même poids que par le passé, c'est à-dire qu'il en sera frappé 24 à l'once, mais leur titre sera diminué et porté à 4/12es. Il est facile de calculer que ce tarif a pour conséquence de donner au marc d'argent la valeur de 48 sols, qui est exactement celle qui lui était attribuée, un an auparavant, par l'acte d'obligation de 1129.

Nous devons en conclure que les documents officiels sont de mauvais indicateurs des fluctuations de valeur de la monnaie melgorienne, et qu'en tout cas ils ne sauraient nous renseigner sur la date exacte à laquelle se sont produits, dans la fabrication, les changements qui ont entraîné ces fluctuations.

(1) *Liber instrumentorum*, fol. 25 v°.
(2) *Ibid.*, fol. 27 v°, et *Cartulaire de Maguelone*, reg. F, fol. 207 r°.
(3) *Ibid.*, fol. 89 r°.
(4) *Ibid.*, fol. 28 r°, et *Cartulaire de Maguelone*, reg. A, fol. 101 r°.

Mais revenons à l'acte d'obligation de 1129. Ce qui nous frappe le plus dans les précisions de ce document, c'est l'avilissement aussi brusque que considérable de la monnaie melgorienne. Au mois de juillet 1128, le comte de Melgueil affirme son intention de maintenir ses deniers au titre de 5/12es, ce qui faisait équivaloir 1 marc d'argent à un peu plus de 38 sols melgoriens, et quelques mois après, en 1129, ce même marc d'argent vaut 48 sols. Quelle peut être la cause de cette différence qu'on ne saurait expliquer, comme nous l'avons dit, que par un abaissement subit du titre de la monnaie? Nous l'avons vainement recherchée sans pouvoir la déterminer; car aucun événement important pour le comté de Melgueil n'a marqué les années 1128 et 1129. Ne pourrait-on pas conjecturer que cet affaiblissement de la monnaie melgorienne n'a pas été aussi brusque que les textes semblent l'indiquer, mais au contraire qu'il s'est produit peu à peu, bien que les accords de 1125 et de 1128 aient continué à attribuer à la monnaie la même valeur intrinsèque?

Quoi qu'il en soit, il est certain que la bulle du pape Honorius II, que nous a conservée le *Liber instrumentorum* [1] et que M. Germain a très judicieusement datée du 23 mai 1129 [2], vise spécialement l'affaiblissement de titre qui s'était produit à cette époque :

Tua igitur interest, écrit le pape à Bernard IV, *ut si protectionem nostram habere desideras, in fabricanda moneta nichil falsitatis admisceas et ne aliter quam tempore predecessoris nostri felicis memorie pape Calixti constitutum est, eam de cetero facias fabricari. Quod si aliter attemptare presumpseris, nos te contra rationem justicie non poterimus manutere, nec quin alibi debebimus prohibere.*

Le tarif établi au temps du pape Calixte, dont il est fait mention dans cette bulle, n'est autre que celui consacré par l'accord du 9 mai 1125, qui fut conclu grâce à l'intervention de ce pontife et qui fixait à 5/12es le titre des monnaies de Melgueil. Le mot *falsitas*, que n'hésite pas à employer Honorius II, indique bien que Bernard IV avait affaibli sa monnaie en fraude et avant d'en avoir modifié la valeur par un nouveau tarif.

Nous avons vu combien vaines furent les exhortations du pape,

(1) Fol. 11 r°.

(2) Voir *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil*, p. 137.

puisque le tarif du mois d'avril 1130, au lieu de rendre à la monnaie son ancien aloi, ne fait que confirmer officiellement son avilissement et la réduction de son titre à 4/12es. Il est vrai que cet acte contient les promesses les plus formelles pour la stabilité dans l'avenir du titre et du poids donnés à la monnaie melgorienne.

De hoc autem pondere et de hac lege, dit le comte Bernard, *non minui eam (monetam) faciam, mea arte meove consilio, et eamdem etiam similiter faciam jurare sine enganno, ut nullo minuatur modo, videlicet magistris, omnibusque operariis et monetariis ejusdem monete. Si quidem aliquis ex illis, vel ope, vel consensu eorum, eam de predicto pondere et lege minuerit seu minui fecerit, ex quo in mea curia illud comprobatum fuerit, de qua quidem comprobatione non substraham me, ego predictus Bernardus, cum consilio Guillelmi Montispessulani et proborum hominum Sustantionensis, super eo vel eis faciam justiciam*[1].

Il convient de rechercher si cet engagement, revêtu d'une forme aussi solennelle et aussi rigoureuse, a été consciencieusement tenu et si la monnaie de Melgueil a longtemps conservé la valeur fixée par le tarif du mois d'avril 1130. A consulter deux actes très peu postérieurs à cette date, il paraît résulter qu'un nouvel avilissement des deniers melgoriens ne tarda pas à se produire.

Le premier de ces actes, conservé à la Bibliothèque nationale[2], est relatif à un engagement consenti, le 18 mai 1131, par Cécile, vicomtesse de Béziers, et ses fils, à Brémond, évêque de Béziers, pour cinq mille sols melgoriens. Il y est spécifié que si les espèces melgoriennes viennent à diminuer de poids ou de titre (*si Melgorienses ceciderint aut pejoraverint de argento*), les emprunteurs rendront la somme prêtée en argent fin, à raison d'une livre pour 65 sols. Cela revient à dire qu'à cette date, le marc d'argent valait 49 sols 6 deniers, c'est-à-dire un sol et demi de plus que ne le comportait le tarif officiel.

Le second acte est un accord intervenu, vers l'année 1132, entre le nouveau comte de Melgueil, Bérenger-Raimond, marquis de Provence, et Guillem VI de Montpellier[3]. Bérenger-Raimond s'engage à payer à Guillem ou à ses successeurs une somme de 15,000 sols melgoriens, dans des conditions qu'il est inutile de rappeler. Et il

(1) *Liber instrumentorum*, fol. 28 r°.

(2) Collection Doat, vol. 60, fol. 134. — Cette charte a été publiée dans les preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*, vol. II, pr., col. 461.

(3) *Liber instrumentorum*, fol. 29 v°.

ajoute : *Si autem Melgoriensis moneta fuerit abatuda vel pejorata, dabo tibi vel successoribus tuis marcham argenti fini pro* L *solidis, donec hac ratione habeam persoluta* XV *millia solidorum.*

Les indications fournies par ces deux contrats prouvent incontestablement que la monnaie melgorienne continua à diminuer de valeur à partir de 1129, puisque nous voyons le prix du marc d'argent s'élever de 48 à 50 sols. Mais ces indications permettent-elles de conclure à l'abandon du tarif de 1130 ? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

La raison de douter vient de ce que l'accord de 1132 contient, à côté de l'engagement dont nous venons de parler, une confirmation expresse de ce tarif.

Ainsi, nous trouvons dans le même contrat, d'une part, des règles officielles de fabrication dont l'application devait avoir pour conséquence de donner au marc d'argent fin la valeur de 48 sols melgoriens, et, d'autre part, une clause qui nous fait connaître qu'à la même époque on estimait qu'il fallait 50 de ces sols pour avoir l'équivalent d'un marc d'argent. Il y a là ,semble-t-il, une contradiction d'autant plus grave que le document qui nous occupe n'est pas un titre privé, dans lequel les erreurs d'évaluation seraient admissibles, mais un document officiel, puisqu'il émane des copropriétaires de la monnaie de Melgueil. Faut-il donc admettre que ces derniers posaient des règles monétaires pour les violer aussi manifestement?

Nous préférons croire que cette contradiction n'est qu'apparente, car on peut en donner une explication fort plausible. Nous rappellerons que les comtes de Melgueil avaient un droit de monnayage de douze deniers par livre, c'est-à-dire qu'ils percevaient douze deniers pour chaque livre qui était frappée dans leur atelier monétaire[1]. De plus, chaque livre frappée était encore grevée des frais de fabrication (de l'*obratgues*, suivant l'expression du tarif de 1130), qui comprenaient les émoluments des ouvriers et des officiers de la monnaie : maîtres, gardes, essayeurs, etc.[2]. Il y avait donc un

[1] Les comtes de Melgueil cédèrent, à diverses époques, une partie de leurs droits sur le monnayage soit aux seigneurs, soit aux consuls de Montpellier (Voir Germain, *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil*, passim).

[2] D'après les calculs de M. Germain, les droits seigneuriaux de monnayage, additionnés avec les droits de fabrication, se seraient élevés, en 1174, à environ deux sols par livre, c'est-à-dire à 10 p. 100 (*ouvr. cité*, p. 141) et, en 1215, à seize deniers et demi (*ouvr. cité*, p. 221).

prélèvement à faire lors de chaque frappe, prélèvement qui pouvait s'opérer de deux façons : on percevait les droits de seigneuriage et de fabrication soit après la frappe, c'est-à-dire en monnaie proprement dite, soit avant la frappe, c'est-à-dire en lingot. Dans le premier cas, les pièces frappées conservaient exactement le titre marqué par les tarifs, et par conséquent la valeur intrinsèque qui résultait de leur application. Dans le second cas, au contraire, le titre, et par suite la valeur intrinsèque de chaque pièce, diminuaient proportionnellement au prélèvement d'argent fin effectué avant la frappe pour les droits du seigneur et le salaire des monnayers. C'est ce deuxième procédé, usité dans beaucoup d'ateliers monétaires, qui devait être employé à l'hôtel des monnaies de Melgueil, car seul il permet d'expliquer l'apparente contradiction que nous avons relevée dans l'accord de 1132.

M. Germain, à qui cette contradiction paraît avoir échappé, exprime une opinion contraire[1]. Il croit que, dans les temps les plus anciens, les droits de seigneuriage et de fabrication ont été perçus en monnaie proprement dite et une fois le monnayage effectué, ce qui aurait laissé à la monnaie melgorienne toute la valeur intrinsèque marquée par les tarifs. D'après cet auteur, la perception de ces droits n'aurait été faite, pendant la fabrication même, que vers le milieu du XIIIe siècle. Ce changement dans le procédé de prélèvement lui paraît ressortir de la teneur d'une charte en date du 3 août 1265[2], par laquelle Bérenger de Frédol, évêque de Maguelone et comte de Melgueil, approuve les émissions faites depuis son élévation à l'épiscopat, au titre de 4 deniers moins 2 grains, alors que le tarif du 30 novembre 1261 fixait à 4 deniers l'aloi des espèces melgoriennes. M. Germain estime que cette réduction de 2 grains sur le titre officiel représente la perception en nature des droits de seigneuriage[3].

Nous ne pouvons adopter cette opinion, pas plus que l'interprétation donnée par cet historien à la charte du 3 août 1265. En premier lieu, nous ferons observer que, non seulement aucun document n'autorise à affirmer que les droits de seigneuriage et de fabrication ont été, à un moment quelconque, perçus en monnaie son-

(1) Germain, *ouvr. cité*, p. 177 (note 1), 185, 194 et 219.

(2) Arch. municip. de Montpellier, *Grand Thalamus*, fol. 99 v°. Ce document été publié par M. Germain (*ouvr. cité*, p. 238).

(3) Germain, *ouvr. cité*, p. 192 et suiv.

nante, mais que, tout au contraire, ce mode de perception rendrait inexplicables les termes de l'accord de 1132. En ce qui concerne la charte du 3 août 1265, nous pensons qu'elle ne fait que confirmer ce que nous avons déjà avancé, à savoir, que les tarifs monétaires n'innovaient point, mais ne faisaient que consacrer un état de choses préexistant. En effet, la réduction de titre que nous fait connaître la charte de 1265 est officiellement sanctionnée par un accord intervenu huit ans plus tard, le 5 janvier 1273 (nouveau style), entre l'évêque de Maguelone et Jacques Ier d'Aragon, seigneur de Montpellier[1], accord où il est expressément stipulé que les deniers melgoriens seront dorénavant frappés au titre de 4 deniers moins 2 grains. Il se produisit donc à cette époque ce que nous avons déjà signalé en 1125 et 1130, nouvelle preuve que les indications fournies par les tarifs monétaires ne peuvent nous renseigner avec exactitude sur les variations de la monnaie melgorienne.

Nous estimons donc qu'il est inutile de rechercher une autre cause à la réduction de 2 grains subie par le titre des monnaies melgoriennes dès les premières années de l'épiscopat de Bérenger de Frédol, et qu'en tout cas l'acte du 3 août 1265 ne saurait indiquer un changement dans le mode de perception des droits de seigneuriage et de fabrication.

Le procédé de prélèvement en nature, que nous croyons avoir été suivi à l'atelier monétaire de Melgueil, a non seulement l'avantage de concilier les contradictions apparentes de la charte de 1132, mais encore de jeter une certaine lumière sur les chiffres que nous avons précédemment donnés. Il nous explique notamment pourquoi la livre d'argent est évaluée, dans la charte du 9 juin 1097, 34 sols de monnaie melgorienne, alors que, d'après nos calculs fondés sur le caractère *octène* de cette monnaie, la livre d'argent ne devait valoir que 31 sols et demi.

Tous les documents officiels sembleraient indiquer que le tarif de 1130 demeura en vigueur jusqu'en 1174, c'est-à-dire pendant quarante-quatre ans. Nous retrouvons, en effet, les précisions de ce tarif reproduites dans l'accord de 1132 que nous venons de citer, dans une reconnaissance faite à Guillem VI de Montpellier par

[1] *Cartulaire de Maguelone*, reg. D, fol. 277 v°. Ce document a été publié par M. Germain (*ouvr. cité*, p. 238).

Béatrix, comtesse de Melgueil, et son premier mari Bérenger-Raimond, en 1135[1], et dans une confirmation de cette reconnaissance faite, au mois de mars 1146 (nouveau style), par la même comtesse et son second mari Bernard Pelet[2].

Cependant les documents privés nous fournissent des indications différentes. Nous avons pu recueillir, pour cette période de 1130 à 1174, une cinquantaine d'actes contenant la formule : *Si melgoriensis moneta fuerit abatuda seu deteriorata...*, et il résulte de leur rapprochement que la valeur de la monnaie melgorienne a été soumise, durant cet intervalle de temps, à de nombreuses fluctuations. Nous ne pensons pas toutefois que ces fluctuations aient été causées par des modifications apportées dans le titre de cette monnaie, car un certain nombre de contrats de cette époque précisent avec soin que la monnaie melgorienne a bien l'aloi fixé par le tarif de 1130, en d'autres termes, qu'elle est au titre de quatre douzièmes d'argent fin, ce qui est exprimé de la manière suivante : *moneta IIII denariorum*[3], ou encore plus clairement : *solidi melgoriensium ad IIII denarios argenti fini*[4]. D'où la conséquence que les modifications constatées à cette époque dans la valeur des deniers melgoriens ont dû être le résultat de changements apportés dans le poids de ces monnaies. Ce point nous paraît d'autant moins contestable que les tarifs de 1174, 1215 et 1261, qui ont officiellement consacré l'abaissement successif de la valeur intrinsèque de la monnaie melgorienne, ont néanmoins maintenu son titre à 4/12es.

Si nous examinons quelles ont été les modifications de valeur que nous révèlent les documents non officiels, nous constatons que, vers 1138[5], le marc d'argent fin est évalué 47 sols et demi, c'est-à-dire 2 sols et demi de moins qu'en 1132, ce qui paraît indiquer que, depuis cette année, il s'était produit une augmentation dans la

(1) *Liber instrumentorum*, fol. 30 v°.

(2) *Ibid.*

(3) Voir notamment une donation de l'année 1153, dans le *Cartulaire de Gellone*, fol. 191 v°.

(4) Voir un engagement hypothécaire du 18 décembre 1134, dans le *Livre noir*, fol. 81 v°; un acte d'inféodation du mois de décembre 1154, dans le *Cartulaire d'Aniane*, fol. 79 r°; un acte de vente de l'année 1165, *ibid.*, fol. 79 v°; un acte d'obligation du mois de février 1182-1183, dans le *Livre noir*, fol. 135 r°, etc.

(5) Voir un acte d'engagement hypothécaire en faveur du monastère de Saint-Guillem-le-Désert, dans le *Cartulaire de Gellone*, fol. 208 v°. Cet acte n'est point daté, mais il est certainement antérieur à 1139.

valeur intrinsèque de la monnaie melgorienne. Cette valeur a été croissant jusque vers 1143, car nous trouvons le marc d'argent estimé 47 sols en 1139[1] et en 1140[2], puis 46 sols en 1142[3].

A partir de 1144 et pendant une dizaine d'années, nous assistons à un mouvement inverse. Le prix du marc d'argent augmente progressivement jusqu'à 48 sols, ce qui indique une diminution correspondante de la valeur intrinsèque des deniers melgoriens. En 1144, on estime que le marc d'argent vaut 46 sols et demi[4], ou même 47[5]; en 1150, il en vaut 47 et demi[6], et en 1155, 48[7].

Depuis l'année 1155 jusque vers 1166, la valeur de la monnaie melgorienne paraît stationnaire, car, à quelques exceptions près, tous les contrats (et nous avons pu en réunir un assez grand nombre) fixent à 48 sols melgoriens le prix du marc d'argent[8].

(1) Voir deux engagements hypothécaires de l'année 1139, transcrits l'un dans le *Livre noir*, fol. 281 v°, l'autre dans le *Liber instrumentorum*, fol. 89 v°.

(2) Voir *Liber instrumentorum*, fol. 90 r°.

(3) Voir l'acte par lequel Guillem VI de Montpellier engage son domaine de Paulhan au profit d'Aimeric de Clermont (*Liber instrumentorum*, fol. 174 v°).

(4) Voir l'engagement hypothécaire consenti par Guillem VI de Montpellier au profit de Bertrand de Montredon (*Liber instrumentorum*, fol. 90 r°). Du Cange (*Glossarium*, v° *Moneta Melgoriensium comitum;* édit. Didot, t. IV, p. 526) mentionne un acte de 1145 qui fixe à 46 sols melgoriens le prix du marc d'argent.

(5) Voir *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, preuves, col. 508.

(6) Voir *Cartulaire du château de Foix*, n° CCCCLV, fol. 173 v°, et *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, preuves, col. 532. Du Cange (*loc. cit.*) cite un acte de l'année 1150 qui évalue le marc d'argent 48 sols melgoriens.

(7) Voir *Liber instrumentorum*, fol 160 v°, et *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, preuves, col. 555.

(8) Voir notamment, pour l'année 1155, *Liber instrumentorum*, fol. 160 v°; pour l'année 1156, *Cartulaire du château de Foix*, fol. 169 r°, n° CCCCXLIII; pour l'année 1158, *Livre noir*, fol. 74 r° et 76° v°; pour l'année 1161, *Livre noir*, fol. 238 v°; pour l'année 1162, *Livre noir*, fol. 90 v°; pour l'année 1163, *Livre noir*, fol. 179 r°, et *Liber instrumentorum*, fol. 126 v°; pour l'année 1164, *Livre noir*, fol. 140 v°, et *Liber instrumentorum*, fol. 127 r°, ainsi que le *Cartulaire de Gellone*, fol. 204 r°, qui fixe le prix du marc à 48 sols et demi; pour l'année 1165, *Liber instrumentorum*, fol. 127 v° et fol. 128 r°; pour l'année 1166, *Livre noir*, fol. 8 v°.

Par exception, le marc d'argent fin est estimé 50 sols dans plusieurs actes datés de 1155 (*Liber instrumentorum*, fol. 100 r°), de 1157 (*ibid.*, fol. 68 r°), de 1158 (*Livre noir*, fol. 219 r° et 221 r°), de 1161 (charte citée par Du Cange, *loc. cit.*) et de 1162 (*Cartulaire de Gellone*, fol. 196 v°). Il convient d'ajouter que, pour certains de ces actes, la date est douteuse. Il en est ainsi notamment des deux actes de l'année 1158, transcrits dans le *Livre noir*. La date de l'un a été ajoutée en marge et celle de l'autre a été surchargée.

En 1167, le marc d'argent est évalué 50 sols et conserve définitivement cette valeur jusqu'à la fin du XIIe et durant le cours du XIIIe siècle[1], sauf quelques rares exceptions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Cette persistance, pendant plus d'un siècle, de l'évaluation du marc d'argent à 50 sols melgoriens est aussi singulière que les importantes variations que nous avons signalées durant la première moitié du XIIe siècle, car si, laissant maintenant de côté les actes privés, nous consultons les documents officiels, nous constaterons qu'aux termes du tarif de 1174, confirmé en 1215, il fallait 54 sols 6 deniers melgoriens pour avoir l'équivalent d'un marc d'argent[2]; qu'il fallait 60 sols suivant le tarif du 30 novembre 1261[3], et 61 sols

[1] Voir notamment, dans les recueils et autres ouvrages ci-dessous indiqués, toute une série de documents qui s'échelonnent entre les années 1167 et 1275 :

Liber instrumentorum memorialium, fol. 48 r°, 91 r°, 128 v°, 157 v°, 180 r° et v°, 182 v°.

Cartulaire du château de Foix, fol. 109 v°, n° CCCXXXI; fol. 168 r°, n° CCCCXXXIX; fol. 178 r°, n° CCCCLXII; fol. 197 v°, n° CCCCXCIX; fol. 209 r°, n° DXXXVII; fol. 212 v°, n° DXLVII; fol. 223 v°, n° DLXIX; fol. 224 r°, n° DLXX; fol. 228 r°, n° DLXXIV, fol. 234 v°, n° DLXXXIX.

Livre noir, fol. 10 r°, 71 v°, 72 v°, 132 v°, 134 r°, 135 r°, 137 v°, 162 r° et v°, 184 r°, 199 v°, 211 v°, 221 v°, 272 r°, 275 v°, 321 r°, 338 v°.

Cartulaire d'Aniane, fol. 54 r°, 55 r° et v°.

Cartulaire de Gellone, fol. 209 r°.

Livre vert de l'évêché de Lodève, fol. 136.

Cartulaire du chapitre d'Agde, p. 53, 118, 134, 297, 302.

Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues, publiés par F. Pasquier, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 3e série, vol. III, p. 291 et 303.

Histoire générale de Languedoc, vol. II, p. 596, col. 1, et preuves, col. 559; vol. III, p. 573, col. 1, et preuves, col. 117, 125, 137, 160, 164, 189, 191, 200, 217, 218; vol. IV, p. 22.

Cf. Du Cange, *Glossarium*, v° *Moneta Melgoriensium comitum*.

[2] Le tarif du 1er novembre 1174, dont les dispositions sont rappelées dans une charte du 7 juillet 1215, décide que les deniers melgoriens seront au titre de 4/12 et qu'ils seront au poids de 18 sols 2 deniers au marc (*Cartulaire de Maguelone*, reg. D, fol. 195 v°, et *Grand Thalamus*, fol. 7 r° et 106 v°). Ces documents ont été publiés par M. Germain, *op. cit.*, p. 229 et 231. Cf. le *Mémoire* de cet auteur, p. 139 et 185.

[3] Le tarif du 30 novembre 1261 maintient aux deniers melgoriens le même titre, mais dispose qu'ils ne seront plus qu'au poids de 20 sols au marc (Arch. municip. de Montpellier, *Grand Chartrier*, armoire E, cassette VII, n° 4). Ce document a été publié par M. Germain, *ouvr. cité*, p. 234. Cf. le *Mémoire* de cet auteur, p. 146 et 191.

3 deniers suivant le tarif du 5 janvier 1273 [1]. Comment se fait-il que les contrats intervenus à ces diverses époques ne portent pas la trace de cet affaiblissement de la monnaie melgorienne et se contentent de stipuler qu'un marc d'argent sera payé au prêteur comme l'équivalent de 50 sols de Melgueil?

On ne saurait soutenir que les contractants ne s'attachaient plus, comme par le passé, à la valeur intrinsèque de la monnaie, mais uniquement à sa valeur conventionnelle. Cette explication est inadmissible, car s'il en eût été ainsi, les parties n'auraient pas prévu le cas d'un affaiblissement des espèces. Nous inclinons à croire qu'à la fin du XIIe et dans le cours du XIIIe siècle, la stipulation relative au payement d'un marc d'argent pour 50 sols, au cas d'avilissement de la monnaie, était une simple clause de style, c'est-à-dire une formule qu'il était d'usage d'insérer dans tous les actes d'obligation et qui ne correspondait à aucune réalité. Il convient de remarquer que cette clause était fort avantageuse pour le prêteur, puisqu'elle attribuait aux deniers prêtés une valeur supérieure à celle qu'ils avaient réellement; et nul n'ignore que presque toujours l'emprunteur doit subir la loi de celui qui lui prête.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que nous venons d'émettre, ce sont les termes d'une disposition qui se trouve dans la charte du 30 novembre 1265, déjà mentionnée. Par cette disposition, l'évêque Guillaume Christol, en sa qualité de comte de Melgueil, prohibe la clause : *Si moneta melgoriensis ceciderit aut deteriorata fuerit*... Il ne dit point, d'une manière générale, qu'il ne faudra tenir aucun compte des conventions obligeant l'emprunteur à se libérer en argent fin, au cas d'avilissement de la monnaie. Il est

[1] Le tarif du 5 janvier 1273 abaisse le titre des deniers melgoriens à 4 deniers moins 2 grains, c'est-à-dire à 47/144, et dispose qu'ils continueront à être frappés au poids de 20 sols au marc (*Cartulaire de Maguelone*, reg. D, fol. 277 v°). Ce document a été publié par M. Germain, *ouvr. cité*, p. 238. (Voir encore p. 149 et 192.)

Ce tarif fut remplacé, le 4 février de la même année, par un autre qui abaissait encore le titre des deniers, en le fixant à 4 deniers moins une pite ou 5/16 (45/144), mais augmentait le poids de ces pièces, en décidant qu'il y aurait 18 sols 2 deniers au marc, ce qui avait pour conséquence de leur rendre la valeur intrinsèque que leur avait donnée le tarif de 1261 (Arch. municip. de Montpellier, *Grand Chartrier*, armoire E, cassette VII, n° 2, et *Grand Thalamus*, fol. 19 v°). Ce document a été publié par M. Germain, *ouvr. cité*, p. 242. (Voir encore p. 149 et 195.)

plus précis et déclare que l'emprunteur pourra toujours se libérer en monnaie melgorienne, ancienne ou nouvelle, en dépit de tout pacte stipulant qu'au cas de détérioration de cette monnaie, il devra donner un marc d'argent fin pour 50 sols: *Si conventiones alique seu pacta... facta sunt seu inhita, ut scilicet si moneta Melgorii deterioraretur debeat dari seu solvi pro singulis quinquaginta solidis una marcha argenti fini, factis de hujusmodi pactionibus instrumentis vel non, nolumus quod aliqua persona possit compelli ad dandum argentum, sed solvendo peccuniam, scilicet melgorienses jam factos vel nunc ex hac nostra concessione faciendos, sit a prestatione argenti, non obstante quod argentum, ut diximus, dare vel solvere promiserit, penitus liberatus*[1]. Cette précision n'indique-t-elle point clairement que l'usage s'était établi d'insérer, dans les actes d'obligation, la clause qui assimilait un marc d'argent à 50 sols de monnaie melgorienne, sans se préoccuper de la valeur intrinsèque qu'avait actuellement cette monnaie. Si on n'adopte pas cette opinion, on est forcé d'admettre que le tarif de 1174 et ceux qui l'ont suivi sont restés lettre morte et n'ont jamais reçu d'application. Et cette hypothèse n'est même pas soutenable, car l'évêque de Maguelone n'aurait point protesté contre l'attribution au marc d'argent d'une valeur de 50 sols, si cette valeur eût été exacte et conforme à la réalité.

Quoi qu'il en soit, il est certain que si, au XIe siècle et dans les trois premiers quarts du XIIe siècle, les mentions contenues dans les actes privés peuvent nous fixer sur les variations de la monnaie melgorienne, il n'en est plus ainsi pour la période postérieure.

Nous venons de dire qu'à compter de l'année 1167, le marc d'argent fin avait été, d'une manière constante, évalué 50 sols melgoriens. Ceci n'est pas rigoureusement exact, car on trouve, bien que très exceptionnellement, d'autres évaluations. C'est ainsi que nous avons relevé, de 1171 à 1176, un fléchissement de courte durée, qui a porté durant cette période le prix du marc à 48 sols. Cette augmentation momentanée de la valeur de la monnaie melgorienne nous paraît toutefois ne pas avoir été générale, mais tenir à une cause locale, étant donné que les diverses chartes qui nous ont permis de la constater appartiennent toutes à la région biterroise[2].

(1) Arch. municip. de Montpellier, *Grand Chartrier*, armoire E, cassette VII, n° 4.

(2) Voir notamment, pour l'année 1171, *Cartulaire du chapitre d'Agde*, p. 144;

Nous avons, d'autre part, rencontré quelques estimations attribuant au marc une valeur supérieure à 50 sols melgoriens, ce qui ne saurait nous étonner, car malgré l'usage établi, il devait y avoir une tendance, au moins de la part de l'emprunteur, à se rapprocher de la valeur intrinsèque réelle. Ce qui est plus singulier, c'est que ces estimations se placent toutes dans les douze dernières années du XIIe siècle, bien que ce ne soit pas la période où la monnaie melgorienne ait atteint la plus basse valeur. Un acte d'engagement hypothécaire du mois d'août 1189 fixe le prix du marc à 53 sols [1]. C'est le seul qui, à notre connaissance, atteigne ce chiffre. Les autres contrats que nos recherches nous ont fait connaître évaluent le marc à 52 sols; ils appartiennent tous aux années 1195 ou 1199 [2].

Quelquefois, l'emprunteur était autorisé à se libérer, au cas d'avilissement de la monnaie melgorienne, autrement qu'en argent fin; le prêteur consentait à recevoir en payement une autre monnaie. Nous avons vu un exemple d'une convention de ce genre dans la charte du 9 juin 1097, qui nous a été conservée dans le *Livre noir*. On se rappelle qu'il y est dit que le remboursement pourra être effectué soit en argent fin, soit en monnaie de Béziers ou de Narbonne qui serait octène, d'où on peut conclure qu'à cette époque les espèces biterroises et narbonnaises avaient la même valeur que les espèces melgoriennes. Le même Cartulaire renferme un acte du 29 décembre 1139 [3], qui nous permet de constater, dans la

pour l'année 1173, *Livre noir*, fol. 255 r° et fol. 257 r°, *Liber instrumentorum*, fol. 161 v°; pour l'année 1174, *Livre noir*, fol. 259 v°; pour l'année 1175, *Cartulaire d'Aniane*, fol. 49 r°; pour l'année 1176, *Cartulaire du Chapitre d'Agde*, p. 32. Nous avons encore trouvé l'estimation du marc d'argent à 48 sols dans un acte daté du mois de novembre 1190 (*Liber instrumentorum*, fol. 146 v°), mais nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cette indication isolée, qui pourrait être le résultat d'une erreur de copiste.

[1] Voir engagement de la ville d'Agde, par le vicomte Bernard-Aton, à Guillem V, seigneur de Montpellier, pour un prêt de 11,000 sols melgoriens (*Liber instrumentorum*, fol. 156 r°).

[2] Voir, pour l'année 1195, *Liber instrumentorum*, fol. 157 v° et fol. 158 r°, et *Histoire générale de Languedoc*, vol. III, preuves, col. 165; pour l'année 1199, *Liber instrumentorum*, fol. 80 v°. A noter, au sujet de cette dernière charte, une erreur de l'édition de la Société archéologique de Montpellier (p. 340), qui porte : *ad rationem marche et II solidorum*, tandis qu'on lit sur le manuscrit : *ad rationem marche LII solidorum.*

[3] *Livre noir*, fol. 281 v°.

première moitié du XIIe siècle, un changement important dans la valeur relative des monnaies de Béziers et de Melgueil. C'est un acte d'obligation hypothécaire consentie moyennant 300 sols melgoriens et 380 sols biterrois (*solidos biterrenses*). Il y est spécifié qu'au cas d'avilissement de la monnaie de Béziers, l'emprunteur rendra un marc d'argent fin pour 63 sols biterrois, tandis que si cet avilissement est subi par la monnaie de Melgueil, il devra rendre un marc d'argent fin pour 47 sols melgoriens. Il résulte de ce rapprochement d'évaluation qu'en 1139 le sol de Béziers ne valait plus que les trois quarts du sol melgorien. Et cette relation entre la valeur des deux monnaies nous est confirmée d'une façon très précise par un acte d'engagement en date du 30 avril 1148 [1]. Dans ce contrat, l'emprunteur reconnaît avoir reçu 35 sols melgoriens *bone et percurribilis monete*, et s'engage à les restituer dans un certain délai. Il ajoute : *Si hæc melgoriensis moneta ceciderit aut deteriorata fuerit de argento, de lege vel de penso, debemus reddere..... denarios sexdecim Biterrensis monete propter denarios duodecim melgorienses.* Douze deniers melgoriens équivalaient donc à seize deniers biterrois, ce qui est exactement le rapport indiqué dans l'acte précité de 1139 [2]. Dans deux contrats de mariage rapportés dans les preuves de l'*Histoire générale de Languedoc* [3], il est fait un rapprochement entre les monnaies de Melgueil et de Toulouse, d'où il résulte que le sol toulousain valait deux sols melgoriens. Ces contrats sont datés l'un de 1207, l'autre de 1224. Ils contiennent tous les deux une formule identique. Le futur époux donne à sa fiancée, pour le cas de survie, une certaine somme en *solidos Tolosanos bonorum* [4] *vel Melgorienses duplos, bonos et largos;* et il stipule : *si Tolosani vel Melgorienses abatebantur de penso vel de lege, habeatis ratione XXV* [5] *solidorum Tolosanorum marcam argenti fini.*

[1] *Livre noir,* fol. 163 v°.

[2] Nous avons relevé, dans le *Livre noir*, plusieurs actes qui nous font connaître quelques-unes des variations subies par la monnaie biterroise, dont la valeur paraît avoir été plus stable que celle de la monnaie melgorienne. Il nous ont appris que le marc d'argent fin était estimé, en 1134, 62 sols biterrois et demi (fol. 280 r°), en 1139, 63 sols (fol. 82 v°), en 1143, 56 sols (fol. 202 v°), en 1146, 64 sols (fol. 288 r°), en 1148, 62 sols 7 deniers (fol. 163 v°) et en 1157, 58 sols (fol. 200 v°).

[3] Vol. III, preuves, col. 196 et 295.

[4] L'acte de 1207 porte : *solidos Tolosanos monetæ septenæ.*

[5] Le contrat de 1207 fixe le prix du marc d'argent à 26 sols toulousains.

Il est regrettable que nous ne possédions point un plus grand nombre d'actes de cette nature, car ils nous fourniraient de précieux renseignements sur les valeurs relatives des diverses monnaies répandues en Languedoc au moyen âge, et peut-être nous aideraient-ils à résoudre certains des points obscurs que nous avons signalés dans cette étude.

Nous terminerons en appelant l'attention sur une expression qui se retrouve dans quelques chartes et à laquelle on ne paraît pas avoir attaché une importance suffisante. Nous voulons parler des mots *monetæ novæ*, ou autres termes analogues, qui suivent quelquefois l'indication d'une somme exprimée en sols melgoriens. Si on peut admettre que les sols melgoriens neufs (*solidos melgorenses naus*), dont il est question dans une charte en langue romane écrite vers l'année 1131 [1], désignent les espèces frappées conformément au tarif du mois d'avril 1130 [2], l'embarras est grand pour expliquer les expressions *solidi melgorienses monete nove* que l'on rencontre dans des actes datés des années 1137 [3] et 1160 [4], alors que les documents officiels n'indiquent pour ces époques aucun changement dans la frappe des espèces melgoriennes. Si on s'en tient uniquement à ces documents, on en est réduit, suivant les cas, à donner à ces indications une portée véritable ou à déclarer qu'elles n'ont qu'une portée artistique et désignent simplement les deniers d'une fabrication récente [5].

Cette distinction nous paraît peu rationnelle. Nous estimons, au contraire, que les indications en question ont une valeur réelle, et qu'elles viennent confirmer ce que ce mémoire tend à démontrer, à savoir, que les tarifs officiels ne sauraient nous renseigner exactement sur les diverses émissions de l'atelier monétaire de Melgueil, et par suite, que l'étude des variations de la monnaie melgorienne, uniquement fondée sur ces tarifs, ne saurait fournir que des résultats erronés.

(1) *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, preuves, col. 574.

(2) Peut-être l'expression *solidos melgorienses brunos* qui se trouve dans un acte de l'année 1135, transcrit dans le *Liber instrumentorum* (fol. 88 r°), s'applique-t-elle à ces sols neufs au titre de 5/12, qui devaient avoir une couleur plus foncée que ceux qui avaient été frappés antérieurement avec une plus grande proportion d'argent.

(3) *Cartulaire de Gellone*, fol. 179 v°.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, preuves, col. 574.

(5) Voir Germain, *ouvr. cité*, p. 137, note 1, et p. 140, note 2.

Ce premier point acquis, si nous résumons les diverses constatations auxquelles nous ont conduit nos recherches, nous pouvons émettre les conclusions suivantes, qui ont, à défaut d'autre mérite, celui de n'avoir pas encore été formulées :

1° *Origine de la monnaie.* — La monnaie melgorienne ne paraît pas avoir été frappée antérieurement à la seconde moitié du XIe siècle.

2° *Tarifs monétaires.* — Les tarifs monétaires des comtes de Melgueil ne font que consacrer officiellement une situation de fait préexistante. Ils sont généralement postérieurs aux changements opérés dans le titre ou le poids de la monnaie.

3° *Titre.* — La monnaie melgorienne était, à la fin du XIe siècle, au titre de 8/12. Dans le premier quart du XIIe siècle (antérieurement à 1116), ce titre fut réduit à 5/12. Vers 1129, se produisit une nouvelle réduction qui l'abaissa à 4/12. Ce dernier aloi fut conservé jusque vers le milieu du XIIIe siècle.

Les droits de seigneuriage et de fabrication étaient perçus avant la frappe de la monnaie, c'est-à-dire en lingot, ce qui avait nécessairement pour conséquence de donner aux espèces melgoriennes un titre inférieur à celui qui était marqué par les tarifs officiels.

4° *Poids.* — Le poids des deniers melgoriens fut de 24 pièces à l'once jusque vers 1130. A partir de cette date se produisirent divers changements dans le poids, changements qui permettent d'expliquer les fluctuations de valeur de la monnaie melgorienne pendant la longue période durant laquelle elle se maintint au titre de 4/12.

5° *Valeur intrinsèque.* — De la fin du XIe siècle à l'année 1132, on constate un abaissement considérable de la valeur de la monnaie melgorienne, qui diminue d'environ 50 p. 100. Cette valeur augmente légèrement pendant une dizaine d'années, pour décroître de nouveau, dans la même mesure, à partir de l'année 1144. De 1155 à 1166, elle demeure stationnaire, puis subit une légère diminution. A dater de l'année 1167, l'usage s'établit dans les contrats d'attribuer à la monnaie melgorienne une valeur intrinsèque

toujours la même (50 sols équivalant à un marc d'argent fin), ce qui ne permet plus de suivre les variations subies par cette monnaie. On est obligé, pour cette époque, de s'en tenir aux indications des tarifs monétaires, qui doivent être considérées comme suspectes.

Émile Bonnet.

UN
VITRAIL DE SAINTE ANNE
DU XVIe SIÈCLE,
À L'ÉGLISE SAINT-VALÉRIEN DE CHÂTEAUDUN,

PAR M. L'ABBÉ MÉTAIS,

Correspondant du Comité, à Chartres.

Les statues et images de la sainte Vierge, enceinte d'une manière apparente de l'Enfant Jésus, sont relativement nombreuses[1]; plus rares celles de sainte Anne enceinte de la Vierge Marie. M. Cloquet, dans ses *Éléments d'iconographie chrétienne*[2], en signale cependant deux exemplaires dans l'église Saint-Étienne de Beauvais, l'un en sculpture sur bois[3], l'autre en peinture[4]. Nous en avons trouvé

(1) M. Franz Cumon en a donné une énumération assez complète dans le *Bulletin archéologique* de l'année 1896, p. 9, note 1.

(2) Lille, 1890, p. 139 et 140.

(3) Le premier paraît plus qu'incertain. M. l'abbé Marsau, vicaire général de Beauvais, nous écrit : «Je ne connais pas de statue ni de sculpture en bois relative à sainte Anne, dans l'église Saint-Étienne. M. Cloquet a été induit en erreur; si le monument a existé, il a disparu il y a bien longtemps, car je ne l'ai jamais vu.»

(4) En voici la description par M. Marsau : «Au centre du tableau, sainte Anne; sur son sein, une petite figure nue, les mains jointes, dans une auréole d'or. A droite (la droite liturgique), Joachim à genoux; à gauche, David à genoux, couronné, tenant en main sa harpe; dans le haut, le Père Éternel en chape et en tiare. La scène se passe dans une enceinte crénelée, comme l'*Hortus conclusus*. Joachim et sainte Anne sont nimbés. Tous les personnages ont un phylactère qui sort de leur bouche, portant une légende. Sur la banderole du Père Éternel, on lit : «Tota pulchra es, amica mea et macula non est in te» (*Cant.* IV, 7); sur celle de David : «Quæretur peccatum illius et non invenietur» (*Ps.* X, 15); sur celle de Joachim : «Progreditur quasi aurora consurgens» (*Cant.* VI, 9); sur celle d'Anne : «Fructus mei honoris et honestatis» (*Eccl.* XXIV, 23). Enfin sur le phylactère de Marie, on lit : «Qui elucidant, vitam æternam habebunt» (*Eccl.* XXIV, 31). Toutes les inscriptions sont d'écriture gothique, le sujet est naïf. On n'a pas photographié les peintures sur bois de Saint-Etienne, qui sont d'ailleurs en mau-

deux autres exemplaires dans le département d'Eure-et-Loir, parfaitement conservés et d'un intérêt iconographique tout spécial.

Le premier est une statue de bois jadis exposée dans l'église de Boissy-le-Sec, et aujourd'hui déposée dans le musée de M. l'abbé Dubois, curé de Notre-Dame de Verneuil (Eure).

Sainte Anne est représentée debout; un grand voile lui couvre la tête, retombe sur les épaules et l'enveloppe tout entière. Elle a les mains jointes[1], les yeux baissés dans une posture d'adoration. En effet, elle porte sur le sein une figurine nue, issante d'une gloire rayonnante. Le tronc seul de l'enfant apparaît, bien proportionné dans toutes ses parties, la tête couverte de longs cheveux dont les tresses abondantes retombent sur les épaules et jusque sur les flancs. La main gauche est repliée sur la poitrine, mais la main droite se lève dans un geste gracieux, comme pour exprimer un sentiment de joie, d'admiration et de triomphe. Marie paraît chanter le *Magnificat*, parce qu'en elle le Tout-Puissant a opéré de grandes choses. En effet, malgré la crudité du détail, il faut observer que l'enfant n'est pas à l'état d'embryon inerte, mais qu'elle est animée, intelligente, à l'état de jeune fille adulte et nubile. La poitrine est parfaitement formée et les lignes accentuées du ventre semblent faire croire que déjà la prophétie d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet et pariet filium*, est en voie de réalisation[2].

Cette interprétation nous aurait peut-être paru trop risquée, si un autre témoignage n'était venu la confirmer d'une manière catégorique.

Il y a quelques années, en 1899, en examinant de près les vitraux qui garnissent la fenêtre du chevet de l'église Saint-Valérien de Châteaudun, au-dessus du maître-autel, il nous fut aisé de reconnaître une image de sainte Anne offrant les mêmes particularités symboliques, et nous en avons dès lors signalé l'intérêt à la Société dunoise.

Ces vitraux proviennent, nous dit la tradition locale, de l'ancienne abbaye de femmes de Saint-Avit, près de Châteaudun. A la Révolution, ils furent transportés à Saint-Valérien et adaptés aux

vais état et qui vont malheureusement en s'écaillant tous les jours; celle en question est une des mieux conservées.»

[1] Ces mains ont été refaites assez maladroitement.

[2] Les deux figurines qui sont aux pieds de la statue de sainte Anne ne font point partie du monument.

fenêtres où ils se trouvent aujourd'hui. Il fut nécessaire pour cela de les mutiler à peu près dans tous les sens, en largeur et en hauteur. Les traces de ces fâcheuses amputations sont trop apparentes. Signalons tout de suite les deux statues placées au sommet du vitrail sur deux colonnes et dont la tête et les épaules ont été enlevées. De plus, ces vitres n'étaient point dans des baies amorties en arc brisé, mais dans des fenêtres rectangulaires ou du moins terminées en anse de panier. En effet, à gauche età droite, les premières et dernières lettres d'une inscription ont été coupées par la nouvelle ligne arquée des fenêtres actuelles, les chapiteaux des colonnes supportant les linteaux; les ornementations de ceux-ci sont également entamées; leur achèvement nécessiterait une ligne droite presque jusqu'au sommet. (Pl. XLV.)

D'ailleurs, les ornements architecturaux sont uniformément de style Renaissance ou classique; aussi l'ablation des meneaux a transformé, dans cette fenêtre comme dans les deux autres, les pleins cintres en arcs brisés.

A cette première mutilation est venue s'ajouter le désastre du bombardement de 1870; plusieurs fragments des vitres sont tombés et un boulet a même enlevé tout un panneau de la baie de droite.

Le conseil de fabrique de Saint-Valérien, sur l'initiative de M. le curé, en a décidé la restauration au commencement de la présente année. Le travail fut confié à M. Lorin, peintre verrier à Chartres. Cet artiste s'est acquitté de sa mission avec un soin minutieux et un succès qui défie toute critique. L'œil le plus exercé n'y peut relever la moindre différence de nuances ni une fausse interprétation dans les parties refaites ou suppléées. Les raccords disparaissent et les vitraux revivent dans leur état primitif.

Ces verrières méritent d'ailleurs à tout point de vue les soins attentifs qui leur ont été donnés, car elles sont de la meilleure époque de la Renaissance. Le dessin d'une grande pureté de lignes, la grâce et le naturel des poses et des gestes, l'ampleur des vêtements, la richesse du coloris, la beauté et le fini des figures, enfin l'agencement des scènes révèlent un artiste d'un talent incontestable.

La baie consacrée à sainte Anne est celle du milieu. Elle mesure 3 m. 40 de hauteur et 1 m. 20 de largeur. Elle se compose de deux scènes bien distinctes, la première dans la partie supérieure et la deuxième dans la partie inférieure.

Première partie. (Pl. XLIII.) — Au centre, dans l'embrasure d'une porte monumentale, primitivement amortie en plein cintre, et actuellement par l'ablation du meneau, en arc légèrement brisé, on aperçoit un vénérable vieillard à barbe blanche, à genoux, les mains jointes, en adoration devant un ange qui lui apparaît dans les airs. Cet ange est d'un jaune vert, par application du jaune à l'argent sur le fond bleu du ciel. Le vieillard est évidemment saint Joachim à qui l'ange annonce que ses vœux vont être exaucés. Son habit est bleu avec manches bouffantes au poignet, par-dessus un ample manteau rouge et sur la tête un chapeau jaune doré à large rebord. Selon la légende des Évangiles apocryphes, Joachim garde son troupeau de moutons qui paît à ses pieds, tandis qu'un bélier s'égare sur le sommet d'une colline abrupte. Dans le lointain, un château fort à tourelles, et, à droite, une ville avec ses multiples clochers.

Le patriarche obéit à sa vision : il se dirige vers Jérusalem et arrive à la porte Dorée où il rencontre son épouse Anne, attirée par une vision identique.

La porte dorée est de style grec, d'ordre corinthien; quatre colonnes supportent un double linteau; sur le premier se lisait une inscription tronquée : [SO]LI·DEO HONOR (l'*r* dans l'*o*) [E]T GLIA : *Soli Deo honor et gloria* (I *Tim.*, I, 17). Des têtes de lions ornent cet entablement ainsi que les chapiteaux des colonnes. Le bandeau supérieur est enrichi de rinceaux finement dessinés; sur les chapiteaux, les deux statues tronquées, signalées plus haut; aux pieds de l'une d'elles est une tête de mort; enfin, entre les deux statues, une scène de débauche que notre plume se refuse à décrire.

Revenons à la rencontre de saint Joachim et de sainte Anne.

Celle-ci est vêtue d'un grand manteau bleu à doublure verte, avec une bordure d'or semée de cercles; aux pieds, des chaussures d'un rose violet. Un grand voile blanc bordé d'or retombe de la tête sur les épaules; le chapeau est à bourrelet en forme de turban, surmonté d'une coiffe rouge et d'une auréole d'or bruni. Les traits du visage, réguliers, d'une très grande douceur et d'une réelle beauté, sont loin d'accuser un âge avancé.

Saint Joachim, au contraire, a les traits plus accentués du vieillard; sa barbe est blanche et touffue. Le chapeau à large rebord bleu, avec une coiffe pointue couleur rose et des oreillères d'or, est

surmonté d'une auréole verte à rayons en forme de flammes partant du centre. Le vêtement est conforme à celui du premier tableau, mais on distingue mieux sur les épaules le mantelet de couleur jaune foncé et damassé; enfin le long manteau rouge laisse à découvert les jambières à dessins d'or, serrées à la cheville par une riche bordure jaune.

Le fond du tableau est bistre avec entrelacs et rinceaux fleuris, style Renaissance. Le terrain, divisé en morceaux de teintes jaunes et vertes à nuances variées, est semé de fleurs multicolores.

Le troisième tableau, sur un fond identique, mais animé à droite par la figure bien dessinée d'un ange ailé, représente sainte Anne, vue de face, vêtue comme ci-dessus, sauf la bordure du manteau, devenue verte par l'application directe du jaune à l'argent sur l'émail bleu du vêtement. Les mains jointes sortent d'une ruche blanche finement plissée.

Sainte Anne semble adorer l'enfant qu'elle porte sur son sein, le tronc nu issant d'une gloire d'or à rayons flamboyants, la tête entourée d'une auréole d'or et couverte de longs cheveux d'un blond doré retombant en tresses soyeuses sur les épaules. Marie a les yeux baissés et les mains jointes dans la posture de la prière et de l'adoration[1].

Là, comme dans la statue ci-dessus décrite, l'enfant de sainte Anne n'est plus à l'état embryonnaire; c'est la jeune fille déjà formée. Les contours accentués de la poitrine et du ventre doivent avoir une signification trop réaliste peut-être, mais d'un symbolisme élevé.

Marie, dans le concept divin, devait jouir, dès le premier instant de son existence, des privilèges inhérents à sa maternité. Elle est sainte et immaculée, c'est pourquoi elle porte l'auréole et est entourée d'une gloire toute céleste comme d'un vêtement; sa maternité est toute surnaturelle et divine, et elle adore déjà celui qui s'incarnera dans son sein. Aussi l'artiste lui a-t-il attribué déjà les marques caractéristiques de ces deux admirables privilèges.

Ce double symbolisme est d'autant plus probable que, dans le tableau suivant, Marie est représentée à l'état d'enfant naissant, sans aucun des détails spéciaux que nous venons de signaler. Cette

[1] Sainte Anne a 0 m. 98 de haut avec l'auréole; la figurine de la sainte Vierge mesure 0 m. 19 et 0 m. 35 avec la gloire.

opposition voulue, calculée par le peintre, avait un but évident : affirmer la conception immaculée et la maternité absolument divine de Marie. Les novateurs de la Réforme mettaient en doute ces privilèges; aussi les théologiens catholiques ne perdaient aucune occasion de les affirmer avec plus d'ardeur que jamais.

Deuxième partie. (Pl. XLIV.) — La deuxième partie du vitrail qui nous reste à décrire est plus connue.

L'église de Cour-sur-Loire (Loir-et-Cher) en possède un qui a des similitudes frappantes avec le nôtre. La comparaison sera facile, grâce à la reproduction en héliogravure publiée par M. Jules Roussel [1].

Ces deux vitraux représentent la naissance de la sainte Vierge, mais dans un sens inverse. Dans le nôtre, sainte Anne, couchée dans son lit, est à droite; à Cour, elle est à gauche.

La scène se passe dans une grande salle dont l'atrium est supporté par des colonnes grecques de marbre rose. Par la porte d'entrée, surmontée d'un fronton triangulaire, on aperçoit un paysage verdoyant très éloigné, tandis qu'une femme en franchit le seuil tenant un plateau et un vase dans ses mains. Devant elle, une autre visiteuse, suivie de son enfant, porte sur la tête un panier contenant trois colombes; une troisième, tenant aussi à la main une colombe, s'approche du lit où repose l'accouchée. Celle-ci reçoit déjà le baiser d'une amie, première arrivée, tandis que, de l'autre côté, une autre femme, portant une aiguière de la main gauche, offre de la main droite des fruits, poires et pommes, disposés sur un plateau.

Sainte Anne, la tête entourée d'une auréole bleue, est vêtue d'une camisole rouge, les épaules couvertes d'un capulet blanc, laissant paraître un bandeau de cheveux d'or.

Le lit sur lequel elle repose est à baldaquin; la couverture est verte, damassée ainsi que les rideaux. Ceux-ci sont relevés par des angelots aux ailes rouges et violettes.

Le ciel de lit est entouré d'une bordure rouge ornée de rinceaux d'or, obtenus par l'application du jaune à l'argent et par une gravure en creux faite à la meule, et non à l'acide, enlevant au verre

[1] Jules Roussel, *Les Vitraux, extraits des Archives du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts*, pl. 85.

son émail rouge et le tiers de son épaisseur. A cette bordure sont attachés des pendentifs ou lambrequins d'or, ornés de figurines et de dessins variés, la pointe terminée par un gland rouge.

Aux pieds du lit, une nourrice donne à un enfant le sein que lui envie son aîné debout près d'elle.

En avant, à gauche de la salle, trois femmes procèdent à la purification, dans un bassin d'or, de l'enfant nouveau-né, dont la tête est surmontée d'une auréole bleue. L'une d'elles tient à la main droite une bandelette roulée et à la main gauche une aiguière ornée de fines arabesques. Enfin une quatrième femme fait sécher les langes à une cheminée dont le linteau était enrichi de sculptures.

Le vitrail de Cour-sur-Loire offre avec celui-ci les plus grandes analogies : sainte Anne en son lit, la purification de l'enfant sont pour ainsi dire identiques et semblent copiés l'un sur l'autre. Mais la verrière de Cour étant plus large, l'artiste y a ajouté quelques personnages : saint Joachim avec le chat et le chien de la maison remplace la nourrice et ses deux enfants; la femme apportant les trois colombes est remplacée par une soubrette tenant un berceau; enfin la cheminée est plus vaste et deux autres chambrières présentent les langes déjà séchés.

Ces deux œuvres pourraient être attribuées sans crainte d'erreur au même artiste que rien, malheureusement, ne nous fait connaître. Il était donc permis à M. Lorin d'emprunter à ce dernier les détails qui faisaient défaut dans le nôtre et de donner à la femme qui lave l'enfant dans le bassin le même profil de tête et la même expression.

L'histoire de sainte Anne se continue dans la baie de gauche. L'heureuse mère, toujours habillée comme ci-dessus, et son époux viennent dans le temple rendre grâce à Dieu et accomplir la cérémonie de la purification. En effet, celui-ci porte un agneau qu'il offre au grand prêtre. Le baldaquin qui protège l'autel et les jambières de Joachim sont ornées d'arabesques d'or gravées à la roue dans l'émail rouge du verre par l'application du jaune à l'argent. Au-dessus du grand prêtre, Moïse, reconnaissable aux cornes de son front, tient deux tables de la loi sur lesquelles on lit l'inscription suivante en caractères gothiques : «Tu adorera le seignūr tō dieu et a celuy seul tu seruiras». (*Deut.*, chap. VI.)

Nous devons signaler au premier plan une colonne ronde d'ordre ionique, ornée d'arabesques. Sur le piédestal, l'artiste a peint le

meurtre d'Abel par Caïn. Au milieu de la colonne est dessiné un écusson sans couleurs héraldiques, ayant comme pièces deux pelles de boulanger posées en pal, chargées toutes les deux de deux pains ronds. Ce sont là évidemment les armes du donateur que l'avenir nous fera peut-être connaître[1].

Dans une récente visite (20 août 1903) à l'église Saint-Ouen de Rouen, nous avons remarqué une représentation de la légende de sainte Anne, ayant avec celle de Châteaudun de grandes analogies.

C'est un vitrail portant la date de 1540, restauré en 1852, par la maison Bernard, de Rouen, ainsi que les cinq verrières voisines. Il occupe, dans le bas côté droit (côté de l'Épître), la septième fenêtre, divisée en cinq parties par des meneaux; les personnages sont surmontés de dômes d'architecture flamboyante. Le restaurateur en a interverti l'ordre; la cinquième scène est devenue la première et représente saint Joachim et sainte Anne devant le grand prêtre, rendant grâces à Dieu.

Au premier plan de la deuxième, sainte Anne, auréolée, assise, vêtue d'une robe rouge et par-dessus d'un manteau bleu, reçoit la vision d'un ange blanc aux ailes rouges; au-dessus, dans un lointain bien ménagé, saint Joachim, couché au milieu de son troupeau, a de même la vision d'un ange aux ailes d'or.

Dans la troisième, rencontre de saint Joachim et de sainte Anne devant la Porte-Dorée.

La quatrième scène nous montre sainte Anne debout, vêtue

[1] Au-dessus de cette scène, dans la même baie, est représenté le martyre de sainte Marguerite. La sainte est placée à gauche sur son dragon, et à droite a la tête tranchée par le bourreau.

La baie de droite est divisée également en deux parties; en bas, l'élection de saint Nicolas, archevêque de Myre, également d'un bon artiste du XVIe siècle.

La partie supérieure, moins bonne comme dessin et comme coloris, figure deux personnages sous un cloître. A gauche, un homme avec sa barbe, les cheveux courts, les pieds nus, écrit sur une banderolle. Un lion, mal dessiné, est couché à ses pieds. Devant lui, un second personnage, imberbe, mais les cheveux rasés, sauf la couronne de la tonsure, le cou découvert, vêtu de bure noire très ample, serrée à la ceinture avec un voile tombant de la tête sur les épaules, sans doute une religieuse, tient un livre entre ses mains et semble parler au premier personnage. Ni l'un ni l'autre n'ont l'auréole. Ce n'est donc pas une scène de la Vie des Saints, mais plutôt la représentation de la fondation de l'abbaye. Les religieuses recevaient aussi la tonsure. — Voir dans le Breviaire la légende de sainte Claire : « *Clara... a beato Francisco recepta tonsura*».

comme ci-dessus, les mains jointes dans l'attitude de l'adoration, portant sur le sein, dans une gloire rayonnante d'or, une figurine nue, les mains jointes, de longs cheveux blonds retombant sur les épaules. La petitesse de l'enfant ne nous a pas permis d'observer les détails complémentaires.

En dernier lieu, la naissance de la sainte Vierge. Anne est couchée dans un lit à colonnes, garni de rideaux verts et d'un ciel à franges bleues. Une servante lui donne ses soins; Joachim est assis à droite. En avant, deux femmes tiennent Marie, qu'elles viennent de laver dans le bassin d'or déposé à leurs pieds; l'enfant nouveau-né lève le bras droit et semble leur parler.

La même idée dogmatique a certainement inspiré l'auteur de cette vitre, que sa disposition a rendue moins artistique et dont le symbolisme, peut-être moins apparent, n'a pas été signalé, si nous en croyons le témoignage autorisé qu'a bien voulu nous donner M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.

Ch. Métais,

Correspondant du Comité.

FOUILLES
DANS LA PROPRIÉTÉ LESUEUR
PRÈS DE PHILIPPEVILLE,

PAR M. LOUIS BERTRAND,

Correspondant du Comité.

Au mois de février 1902, M. G. Lesueur, ancien sénateur du département de Constantine, voulut bien nous demander de pratiquer des fouilles à ses frais dans sa propriété. Nous avons accepté avec empressement et, dès le 1er mars, nous nous mettions à l'œuvre.

Afin de ne pas laisser un seul instant sans surveillance l'équipe d'ouvriers kabyles, fort intelligents et actifs d'ailleurs, que M. Lesueur avait mis à notre disposition, nous nous sommes assuré le concours d'un de nos concitoyens, un artiste peintre aussi dévoué à l'archéologie qu'habile dans son art, M. Louis Haas-Sidi.

Les fouilles furent suivies méthodiquement et sans interruption du 1er mars au 10 juin, par M. Haas-Sidi et par nous, sous la haute et très précieuse direction de M. G. Lesueur.

Elles nous ont permis jusqu'à présent de reconnaître l'existence d'un *mausolée*, d'une *nécropole*, d'un *édicule voûté* et d'une *salle de bains*.

Nous avons d'abord déblayé le monument le plus important qui s'offrait à nos regards.

LE MAUSOLÉE.

Situé à flanc de coteau et bâti en blocage et en briques, il présente un carré de 6 m. 50 de côté. Une porte s'ouvre au Nord. A l'intérieur, les trois autres parois forment de grands renfoncements de 0 m. 55 de profondeur sur 2 m. 10 de largeur, pourvus de saillies, sortes d'étagères qui devaient soutenir des sarcophages super-

posés. Un autre sarcophage pouvait reposer sur le sol même de chaque recoin, où une place leur est ménagée sur de petits seuils de 0 m. 10 de hauteur, mais qui se trouvaient, à l'époque, à peu près au niveau de la mosaïque qui recouvrait le sol.

Six consoles de 0 m. 25 de hauteur et de largeur sur 0 m. 15 de saillie étaient placées aux deux angles des trois renfoncements. On y voit encore les traces des ornementations qui les décoraient.

Le sol était pavé d'une mosaïque de différentes couleurs, dont il ne reste plus que quelques cubes; le béton qui la recevait est intact.

La salle est surmontée d'une voûte d'arêtes, dont les amorces seules se voient encore, et du même style que celle de la salle de bains que nous citerons ensuite. Cette voûte reposait sur des murs de 4 mètres de hauteur et 1 m. 15 d'épaisseur.

Un mur de clôture de 6 m. 50 de hauteur (soit 2 m. 50 de plus que ceux du mausolée), de 0 m. 60 d'épaisseur et de 13 m. 50 de longueur, protégeait par derrière, au Sud et sur les côtés Ouest et Est, contre l'invasion des terres, cet édifice qui a été établi sur une très forte pente. Le mur postérieur, où quatre barbacanes sont percées, est relié au mausolée par une voûte consolidant la bâtisse, l'isolant de l'humidité de la terre et couvrant une sorte de couloir d'un mètre de largeur sur 5 m. 50 de profondeur.

Ce couloir, qui pouvait être utilisé comme lieu de dépôt, s'ouvre à l'Est; son issue, à l'Ouest, est bouchée par une maçonnerie de briques de 1 mètre d'épaisseur [1].

Il y a une porte à l'entrée du couloir; les trous de scellement des gonds sont parfaitement visibles à droite, et celui du pivot existe encore sur la marche de grès dur qui sert de seuil et qui est resté en place. Le couloir cintré n'a, à l'entrée, que 1 m. 40 de hauteur et, à l'intérieur, 1 m. 80; il faut donc se baisser pour y pénétrer. Il est encore presque entièrement pavé d'une mosaïque simple, sans dessins ni ornements, à cubes alternativement blancs et noirs.

Au-dessus se trouve une terrasse de 6 m. 50 de longueur sur

[1] Stéphane Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*. Cf. Delamare, *Mon. ant. de l'Algérie*, pl. XXXVIII, fig. 2.

1 m. 25 de largeur, recouverte d'un béton presque intact supportant une mosaïque à petits cubes blancs et verts, détruite en grande partie.

Un escalier, dont on aperçoit encore le scellement, conduisait du sol supérieur Est à cette terrasse.

Le mur de clôture et de soutènement des terres, crépi dans la partie Sud parce qu'il fait corps avec le mausolée, qui s'y appuie sur 6 m. 50 de longueur, ne l'est pas à l'Ouest et à l'Est, où il est éloigné du monument par un espace de 3 m. 50, servant de dégagement autour de la construction. Le mur Ouest est bien visible; il en reste un pan considérable en place. Du mur Est il n'existe plus que des débris, la plus grande partie ayant glissé sur le flanc du coteau.

En dégageant le mausolée des terres qui en encombraient les abords, nous avons découvert, au Nord, un quatrième mur de clôture en maçonnerie, non crépi, distant de 9 mètres du monument et en complétant l'enceinte. Le mausolée est donc entouré de murs de clôture formant un parallélogramme de 13 mètres devant et derrière et de 15 m. 50 sur les côtés.

Les sarcophages, en marbre, dont nous avons retrouvé de nombreux fragments dans le mausolée et surtout aux alentours, ont été brisés et dispersés en un si grand nombre de morceaux (nous en avons déterré près de l'édicule voûté, à 20 mètres environ du monument), qu'il est certain que ce n'est pas à la chute des murs et de la voûte, mais bien à la volonté des hommes qu'il faut attribuer leur destruction. Certains fragments cependant sont encore assez gros pour former le tiers ou le quart d'un même tombeau. Ce n'est pas non plus pour violer ces tombes, dans l'espoir d'y trouver des objets précieux, qu'on les a détruits et jetés au vent en infinité de petits débris, mais certainement dans l'intention de s'en débarrasser et de les faire disparaître. Dans quel dessein? Il est impossible de s'en rendre compte exactement.

Ces sarcophages portaient des inscriptions, dont nous avons retrouvé, un peu de tous côtés, des fragments appartenant à des tombeaux différents. La beauté du marbre, le fini des lettres indiquent avec quel soin ils ont été travaillés. Leur couvercle est en forme de toit, avec une arête plate entre les deux pentes. Leur épaisseur moyenne est de 0 m. 07 à 0 m. 12 et la hauteur des lettres de 0 m. 05 à 0 m. 08.

Voici le détail de ces inscriptions mutilées :

a.	*b.*	*c.*	*d.*
V S T	I V	ORNE	O V

Hauteur des lettres :
Fragment *a*, 0 m. 09;
Fragment *b*, 0 m. 08;
Fragment *c*, 0 m. 07;
Fragment *d*, 0 m. 05.

Un petit canal, de 0 m. 21 de largeur, en pierres sèches, sans radier et recouvert de dalles plates brutes, part de l'entrée du mausolée, à gauche, et s'étend dans la direction Nord, sur une longueur de 20 mètres, jusqu'au bord d'un ravin. Il paraît avoir servi à recueillir les eaux provenant des cérémonies funèbres, du nettoiement du mausolée et du suintement des murs de cet édifice.

Près de l'entrée du monument, nous avons ramassé une monnaie, de grand bronze, au nom de Faustine, femme de l'empereur Marc-Aurèle (161-180), portant au droit la tête de l'impératrice, avec la légende *Diva Faustina Pia*, et, au revers, une femme debout, soulevant son voile de la main droite et tenant dans la main gauche un long flambeau, avec la légende *Aeternitas*, et en exergue, S. C.

Cette découverte semble indiquer que le mausolée, d'une très belle construction d'ailleurs, serait du IIe siècle.

LA NÉCROPOLE.

En déblayant le mausolée et ses alentours, nous ne nous attendions pas à découvrir une nécropole renfermant jusqu'à présent 131 tombes de différents genres et placées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mur d'enceinte. Nous la décrivons pour plus de clarté, par mode d'inhumation :

1° 25 sépultures formées de jarres couchées, en terre, mode d'inhumation qui semble d'origine phénicienne. Ces jarres, sortes d'étuis ou de cylindres de terre cuite de 6 à 8 millimètres d'épaisseur, fendues en travers par le milieu pour introduire le corps, sont calées par des briques triangulaires ou rectangulaires, portant des lignes droites parallèles et perpendiculaires les unes aux autres.

De grandes tuiles à rebords, dont les dimensions moyennes sont : hauteur, 0 m. 55; largeur, 0 m. 37; épaisseur, 0 m. 22, et ornées quelquefois de dessins en demi-cercles, sont inclinées les unes contre les autres, de manière à constituer un toit, qui est recouvert, dans toute sa longueur, de petites tuiles creuses en dos d'âne.

Sur l'une d'elles sont inscrites les lettres P A B. Le P est certainement la première lettre du mot; la hauteur de ces lettres, qui ont été gravées à la main après la cuisson de la brique, est de 0 m. 06.

Les tombes, presque à fleur de terre, sont placées au hasard, bout à bout, côte à côte, même superposées, mais toujours orientées de l'Ouest à l'Est. Une grosse brique, la plupart du temps triangulaire, émergeant du sol, indique l'emplacement des sépultures et les sépare.

Nous n'avons rencontré près des jarres que très peu de fragments de poteries et deux morceaux de lampes seulement.

Au contraire des jarres phéniciennes de Stora [1], qui ont la forme allongée et gracieuse d'une amphore, avec anses et goulot, celles de la propriété Lesueur sont cylindriques et aussi larges en bas qu'en haut; elles ont, à la tête et aux pieds, une boule ou bouton, plus arrondi dans la partie qui contient la tête et légèrement en pointe dans l'autre partie. Coupées par le milieu en deux tronçons égaux, soigneusement rajustés, elles sont soutenues par deux grosses briques debout à gauche et à droite de la jointure, qui était la partie faible de ce genre de cercueil.

Les plus grandes jarres mesurent de 1 m. 80 à 2 mètres; leur circonférence moyenne est de 1 m. 40 pour les grandes et de 0 m. 80 pour les petites. D'une façon générale, nous n'avons pas voulu fouiller ces jarres par crainte de les détruire; cependant l'une d'entre elles a été ouverte, et le squelette qu'elle renferme a été trouvé en bon état de conservation; il n'y avait aucun objet funéraire.

Ces sépultures sont évidemment postérieures à la construction du mausolée, dont elles obstruaient l'entrée au Nord et celle du couloir à l'Est. Les briques qu'on y rencontre ne proviennent pas de cet édifice; elles ne portent, en effet, aucune trace d'enduit. Ces

[1] Cf. Louis Bertrand, *La nécropole phénicienne de Stora*, dans *Bulletin archéologique*, 1901, p. 75 et suiv. Depuis la publication de notre étude sur cette nécropole, nous y avons découvert une lampe tricorne, d'origine évidemment phénicienne.

tombes ont beaucoup souffert de la chute des murs du mausolée, dont l'effondrement s'est produit après l'époque de ces inhumations. En effet, quand nous les avons trouvées, la terre qui les recouvrait était littéralement jonchée de blocs de maçonnerie, dont quelques-uns sont énormes. C'est en faisant enlever ces blocs que nous avons aperçu les briques indiquant l'emplacement de chaque sépulture.

Dans les nombreuses fouilles que nous avons faites à Philippeville et aux environs, de même que dans les murs du théâtre romain, nous n'avons constaté la présence de briques triangulaires que d'une seule dimension, la plus grande. Ici, nous remarquons trois tailles bien définies :

Les grandes, de hauteur prise au milieu, 0 m. 26; de largeur en bas, 0 m. 33; d'épaisseur, 0 m. 045;

Les moyennes, de hauteur prise au milieu, 0 m. 14; de largeur en bas, 0 m. 25; d'épaisseur, 0 m. 045;

Les petites, de hauteur prise au milieu, 0 m. 10; de largeur en bas, 0 m. 18; d'épaisseur, 0 m. 045.

2° 12 sépultures composées de trois ou quatre grandes briques debout, avec toit formé d'autant de briques pareilles posées à plat; de grandes tuiles bouchent les deux bouts de la tombe, et le corps repose sur un lit de tuiles plates.

3° 92 sépultures semblables, mais recouvertes par des tuiles inclinées les unes contre les autres et formant un toit surmonté d'un faîtage de petites tuiles creuses en dos d'âne.

4° 1 tombe construite en maçonnerie de briques triangulaires posées à plat, de dimension moyenne. Mesures intérieures de la tombe : longueur, 2 mètres; largeur, 0 m. 60; profondeur, 0 m. 45. Épaisseur des murettes, 0 m. 20. Le fond est garni de grandes briques; elle était recouverte par une voûte qui s'est effondrée et dont la surface, plate et unie, supportait une mosaïque à cubes blancs, avec, au centre, un motif en forme de disque à cubes alternativement bleus, blancs, rouges et jaunes.

Nous avons recueilli dans ce tombeau, dont l'orientation est aussi Ouest-Est, quelques ossements et un clou de bronze. Cette sépulture nous semble chrétienne.

En 1886, nous avons assisté à la découverte, sur la place de

l'église, du tombeau de la martyre *Digna*, avec une inscription actuellement au musée du Louvre; on en sortit quatre clous de fer et tout auprès des fragments de mosaïque, conservés au musée de Philippeville.

Nous avons rencontré, dans la nécropole de la propriété Lesueur, des coins de plomb percés de quatre trous. Un petit clou adhère encore à l'un d'eux. Ils devaient consolider les angles de cercueils de bois.

Les monnaies que nous y avons trouvées, au nombre de cinq, portent l'effigie de Constance II (323-361).

Nos fouilles étaient déjà très avancées et nous pensions être au bout de nos découvertes pour cette année quand, le 2 et 3 avril, nous exhumions, à l'extérieur et près du mur de clôture Nord, deux piliers monolithes de grès, ornés chacun, dans le haut, d'un monogramme du Christ sculpté à relief plat et formé d'un X et d'un P enlacés dans un cercle, qui semble remonter au IVe siècle.

Près de ces piliers, nous en avons reconnu deux autres sans chrismes, également en grès et présentant, comme eux, de petites lignes droites dans toute leur largeur et sur leurs quatre faces, ce qui indique qu'ils n'étaient pas encastrés. Ils ne portent d'ailleurs aucune trace de mortier.

En continuant nos fouilles avec une nouvelle ardeur, nous arrivâmes à reconnaître l'entrée du cimetière, qui est au Nord. Outre que la déclivité du terrain est très accentuée à l'Ouest, il aurait fallu, pour y faire l'entrée, pratiquer une tranchée dans le mur qui y existait déjà. Les chrétiens ont jugé plus simple de l'aménager au Nord, dans le mur qu'ils ont dû élever eux-mêmes pour compléter l'enceinte de leur nécropole.

On y accédait par un escalier placé dans un couloir de 1 m. 10 de largeur, qui a peut-être été couvert, et s'appuyant, à droite, contre le mur Est de l'édicule voûté, dont nous parlerons plus loin et, à gauche, contre un autre mur de pierres de grand appareil, sans mortier, construit sans doute par les chrétiens.

Le palier de cet escalier est encore très visible; c'est là que nous avons trouvé les quatre piliers remis par nous en place.

Nous avons sorti de terre, au même endroit, une base attique en grès, de forme carrée, à socle élevé et à moulures (diamètre, 0 m. 32; hauteur, 0 m. 34); une base corinthienne en marbre (diamètre, 0 m. 35), et un fût de colonne, aussi en marbre (diamètre, 0 m. 27).

La base de marbre était en place, et elle y est encore, sur un petit cube en maçonnerie. Ces deux derniers fragments proviennent sans doute du mausolée. Ils ornaient l'escalier de la nécropole.

L'hypothèse que nous croyons être plus vraisemblable, sans toutefois affirmer qu'elle est certaine, est qu'en dehors du mausolée, nous nous trouvons en présence d'un cimetière chrétien.

Le cimetière qui nous occupe est situé à l'Ouest de Philippeville et dans le voisinage d'un mausolée païen.

D'un autre côté, toutes les tombes à jarres, ainsi que les autres, sont orientées de l'Ouest à l'Est. Nous en avons ouvert plusieurs : les têtes, au nombre de huit, que nous avons laissées dans les tombes, avec les autres parties des squelettes, reposent à l'Ouest aussi bien dans les jarres que dans les autres sépultures.

Il n'y a pas des tombes que dans l'enclos, où elles sont tellement nombreuses par rapport à sa dimension, qu'on a creusé des fosses contre les murs du mausolée vide comme pour en boucher l'entrée; il y en a également en dehors, tout autour et en avant des murs de clôture. Ces tombes sont aussi, à très peu d'exceptions près, orientées de l'Ouest à l'Est. Comme celles de l'enclos, elles sont à toits, avec des jarres ou des lits de tuiles. Contre le mur Nord de

la voûte, sur le côté gauche de l'entrée, nous avons mis au jour une autre tombe maçonnée en briques ordinaires; c'est la cent trente et unième de notre exploration.

Il y a encore des tombes en avant de la voûte, au Nord, dans la déclivité de la montagne, jusqu'au pied de laquelle s'étendait le cimetière. Sa limite, de ce côté, devait être le ravin d'El-Mouader.

Dans notre nécropole semblent exister, bien définis, l'*area muro cincta* et l'*hortus*. Quand à la *cella* voûtée, n'est-ce pas, malgré son exiguïté, l'édicule voûté que nous décrivons plus loin et qui était aussi entouré de murs, au moins de trois côtés [1] ?

Notre édicule est de plus grandes dimensions que ceux de Cherchel [2].

Nous avons recueilli dans les nécropoles de la propriété Lesueur, en dehors de quelques fragments de petits vases d'argile et d'un fond de petite fiole de verre :

1° Cinq monnaies, moyen et petit bronze, de l'empereur Constance II. Sur l'une d'elles, on lit au revers, en exergue : *Fel. Temp. Reparatio.* Au milieu, un soldat terrassant un prisonnier;

2° Une grande quantité de clous de fer, très peu de bronze;

3° Deux lampes, brisées en partie et trouvées à côté des tombeaux; elles sont, à notre avis, toutes deux chrétiennes. En voici la description :

Petite lampe d'argile, de couleur rouge. Elle n'a pas d'anneau, mais simplement un appendice un peu relevé, non foré et se terminant en pointe arrondie. Elle est percée de deux trous pour l'in-

[1] On sait que les vieilles *areae* d'Afrique comprenaient deux parties distinctes : un champ (*hortus*), destiné à la sépulture du commun des fidèles; au milieu de l'*hortus*, une enceinte formée de murs (*area muro cincta*, ou *area martyrum*, ou *casa major*). Cette enceinte ne communiquait avec l'*hortus* que par une seule porte et les murailles étaient assez hautes pour attirer tous les regards. C'était un véritable sanctuaire. Au centre se dressait une *cella* voûtée, construite au-dessus de la pierre funéraire, en forme de table, qui recouvrait la tombe d'un martyr (*mensa*). La communauté pouvait donc, au besoin, tenir ses réunions dans cet enclos, même y célébrer le saint sacrifice; la *mensa* servait d'autel; le clergé se plaçait sous la voûte, dans une sorte d'abside, et les fidèles se tenaient tout autour.

[2] A Cherchel, au milieu d'un grand cimetière chrétien, des fouilles ordonnées par M. le cardinal de Lavigerie auraient fait retrouver un édicule de deux mètres de côté, ainsi qu'un autre plus petit; ils étaient voûtés. Tout autour des édicules, dans l'enceinte de l'*area* et en dehors de l'enceinte, sur une grande étendue, on rencontrait de nombreuses tombes. Auprès des édicules, elles étaient entassées. (Stéphane Gsell, *Mon. ant. de l'Algérie*, t. II, p. 399.)

troduction de l'huile et ornée d'une bande circulaire aboutissant d'un côté à la base de la queue, de l'autre au bec de la mèche, et garnie d'ornements géométriques (losanges et ovales) et de cœurs. Dans le disque central, une ancre en relief. L'ancre est un symbole chrétien. Elle semble avoir été représentée plus particulièrement sur les lampes fabriquées à *Rusicade;* on en connaît plusieurs exemples.

Dessus d'une petite lampe, terre rouge, trouvée à côté d'une tombe contenant des clous. Elle n'a qu'un seul trou, percé au milieu, sans doute parce que cela s'harmonise mieux avec le motif d'ornementation, qui est une grande rosace entourée d'une bande circulaire ornée de petits dessins arrondis en relief;

4° Une petite pyramide de marbre blanc, haute de 0 m. 09, large de 0 m. 075 à la base et très régulièrement taillée;

5° Une brique en biseau, dont les dimensions sont les suivantes : longueur, 0 m. 47; largeur, 0 m. 16; épaisseur en haut, 0 m. 05; épaisseur en bas, 0 m. 25;

6° Une serpe de fer. Longueur totale, 0 m. 30; largeur, 0 m. 05; épaisseur, 0 m. 02. Le manche est en fer et de la même épaisseur que le dos de la serpe; il a 0 m. 11 d'épaisseur. Cette serpe est assez attaquée par la rouille.

Généralement, les nécropoles chrétiennes ne contenaient aucun objet funéraire. Cependant on a trouvé, exceptionnellement, de petits vases et des lampes dans les tombes chrétiennes de Zoui, de Matifou et de Souk-el-Khemis. Ne pouvait-il se présenter une exception semblable à Philippeville?

L'ÉDICULE VOÛTÉ.

En dessous de la nécropole et à 12 mètres en avant et en contrebas du mausolée, presque dans son axe, existe une voûte qui était en grande partie enfouie sous les terres, sauf au Nord, où l'on apercevait sa façade à travers un fouillis inextricable de bruyères arborescentes.

Cette voûte est en parfait état de conservation; le cimentage supérieur en est intact. Elle est flanquée au Sud, à l'Est et à l'Ouest, par trois murs de 0 m. 60 d'épaisseur, qui certainement n'ont pas été bâtis pour les soutenir, car ils semblent plutôt s'appuyer contre elle.

Les dimensions de cet édicule sont les suivantes : hauteur, 2 m. 35; largeur, 3 m. 20; profondeur, 3 m. 20. Les eaux de pluie s'infiltraient, venant de la montagne, contre le mur Sud de la voûte; on les en a détournées au moyen d'un petit canal qui passe derrière elle et qui les rejetait dans un ravin situé à l'Est. Ce canal est recouvert par de grandes briques.

Deux trous obliques, sortes de fenêtres et une porte sont ouvertes dans la façade de l'édicule, au Nord.

Une marche de grès, exactement en place et un peu au-dessus du sol extérieur, se trouve à l'entrée. Elle mesure : longueur, 0 m. 93; largeur, 0 m. 57; épaisseur, 0 m. 17. Le niveau intérieur, plus bas que cette marche, est recouvert d'une mince couche de béton; il n'était pas nécessaire de la faire bien épaisse; car on se trouvait sur un schiste dur et compact.

Cette voûte n'a jamais dû être une citerne, comme on l'a supposé d'abord. Les fouilles que nous avons faites tout autour et les sondages que nous avons pratiqués à l'intérieur, nous ont permis de reconnaître qu'il n'y a, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur, aucune trace de conduites d'amenée et de départ d'eau. D'un autre côté, la porte étant presque au niveau du sol, l'eau se serait échappée par les interstices de cette ouverture; à moins cependant que les chrétiens ne l'aient appropriée pour les usages de leur culte, en y pratiquant des ouvertures au Nord et en y placant un seuil, mais rien ne le prouve.

Malheureusement, le terrain, très en pente, a été bouleversé par l'établissement de routes et de sentiers en lacet, partant du bas de la propriété pour rejoindre le plateau élevé où sont situés le mausolée et la nécropole. Cependant le grand nombre de blocs de maçonnerie et de pierres de grand appareil, qui se trouvent en bas de la pente, nous permet d'admettre que d'autres murs existaient au Nord de la voûte, au pied de la montagne. A côté de la *cella*, il y a plusieurs pierres de grand appareil, dont une porte une grande queue d'aronde, qui devait recevoir une agrafe de métal.

Notre édicule voûté, nous l'avons déjà dit, n'aurait-il pas été la *cella* de la nécropole chrétienne, au milieu de laquelle il se trouve, puisque de nombreuses tombes se pressent tout autour, en avant et en arrière, à droite et à gauche?

Nous avons rencontré dans la voûte une grande quantité de bri-

ques mal cuites, ayant servi sans doute à un aménagement intérieur, une grande plaque de marbre et, un petit sarcophage monolithe en forme d'auge rectangulaire et en pierre dure, dont les dimensions sont les suivantes : longueur, 0 m. 56; largeur, 0 m. 37; hauteur, 0 m. 29. Creux : longueur, 0 m. 39; largeur, 0 m. 21; hauteur, 0 m. 13.

Cette auge aurait-elle contenu une relique de martyr? Nous nous garderons bien de l'affirmer.

LA SALLE DE BAINS.

A 50 mètres en contre-bas du mausolée se trouve un grand bâtiment romain. Ce bâtiment, entièrement conservé dans toutes ses parties, est un carré de 8 mètres de côté; la hauteur des murs est de 5 m. 50 et leur épaisseur de 1 m. 35. Il est couvert par une terrasse [1], sur laquelle M. Lesueur a fait élever un étage d'où la vue est splendide.

Comme dans la propriété Allemand, il comprend une salle unique. Le sol est formé par un enduit de ciment romain placé sur une couche de béton.

Une porte s'ouvre à l'Est. A l'Ouest et au Sud, il existe deux petites fenêtres; il n'y en a pas au Nord.

Contre le mur de la façade et des deux côtés de la porte, on voit deux sièges en maçonnerie, cimentés, dont les dimensions sont les suivantes : hauteur, 0 m. 60; longueur, 3 m. 45; largeur, 0 m. 35. Les pieds sont carrés et plus larges en bas qu'en haut, de même que les saillies intérieures des murs, des deux côtés de la porte; cette forme rappelle un peu le style égyptien.

Trois marches mènent à la salle du *balnearium*, dont le sol se trouve à 0 m. 60 au-dessous du niveau du plateau sur lequel l'édifice est construit.

La voûte d'arêtes est d'un effet fort gracieux, comme devait l'être celle du mausolée. Il existe intérieurement trois niches de la même hauteur que la voûte, soit 5 m. 50, de 2 m. 10 de largeur et de 0 m. 75 de profondeur; elles servaient peut-être à recevoir des bancs.

[1] Cf. Delamare, *Monuments antiques de l'Algérie*, pl. XXXVIII, fig. 2, en bas et à gauche.

A l'extérieur, le *balnearium* est consolidé par un mur de contrefort à pente inclinée, dont l'épaisseur est de 0 m. 35 en bas et de 0 m. 22 en haut.

Les eaux y arrivaient du sommet de la montagne dans des tuyaux de poterie s'emboîtant les uns dans les autres et dont M. Lesueur a retrouvé une grande quantité aux alentours de cette salle de bains, lorsqu'il a fait aménager la partie supérieure.

Les aménagements qu'on y a faits successivement et le blanchiment de murs lui enlèvent tout cachet antique, mais les quatre murs et la voûte sont incontestablement de construction romaine.

Lors de l'occupation française, ce bâtiment a dû servir de poste d'observation et de protection de la route de Stora à Philippeville, qu'il surplombe. Les indigènes de Beni-Melek l'appellent encore, par tradition sans doute, le Bordj, nom qui, en arabe, correspond à *poste fortifié* [1].

LE MUSÉE.

M. Lesueur a désaffecté le *balnearium* pour y mettre à l'abri et y faire classer tous les objets trouvés dans sa propriété; il l'a ainsi transformé en musée.

Outre des poteries, des briques, des tuiles de toutes dimensions, des fragments de mosaïques, des jarres, etc., en un mot, tous les petits objets trouvés pendant nos fouilles, on y voit plusieurs inscriptions qui ont été rencontrées en divers points de la propriété.

Le médaillier renferme aussi un certain nombre de médailles trouvées dans la propriété.

Nos fouilles se sont arrêtées là pour l'année 1902, mais notre intention, ainsi que celle de M. Lesueur, est de les compléter pendant le courant de l'année 1903 et de déterminer bien exactement l'importance et le caractère des ruines que nous avons commencé à explorer. En outre, les fouilles de 1903 seront exécutées sur une étendue de terrain beaucoup plus considérable, en des points où quelques tranchées de recherche ont mis à jour de nouvelles tombes et beaucoup de pierres de grand appareil.

D'autre part, ayant l'intention bien arrêtée de veiller à la con-

[1] Au 1er janvier 1842, l'enceinte de la place de Philippeville était presque entièrement construite; elle reliait les forts qu'on avait établis autour de la ville. Une ligne de postes provisoire protégeait la route de Stora.

servation des monuments romains de sa villa, M. Lesueur a fait entourer d'un solide grillage l'ensemble des ruines du mausolée, de la nécropole, de l'édicule voûté et de la salle de bains, ruines dont la disposition au moment des découvertes a été soigneusement conservée.

Une telle preuve d'intérêt donnée à la science archéologique est assez rare pour être proposée en exemple à tous ceux qui trouvent qu'il est utile de fournir de nouveaux documents à l'histoire de l'Afrique du Nord.

L. Bertrand,

Correspondant du Comité.

UN COIN

DE

LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE,

PAR M. LE CAPITAINE ORDIONI

ET M. LE LIEUTENANT MAILLET,

du 4e tirailleurs.

La nécropole d'Hadrumète a été fréquemment étudiée. Bien avant l'occupation française, des fouilles y avaient été faites. Depuis, de nombreux chercheurs, presque tous officiers du 4e régiment de tirailleurs, y ont dirigé d'importants travaux. Un peu partout, le sol a été profondément bouleversé. En venant, après tant d'autres, travailler dans la nécropole d'Hadrumète, nous n'avons pas voulu courir après le document inédit. Nous avions souvent entendu regretter que tous les monuments interrogés aient disparu après avoir livré leurs secrets. Nous avons pensé qu'il se pourrait trouver, malgré les nombreuses destructions déjà faites, un coin encore vierge qui valût la peine d'être conservé. Il a fallu cinq mois de patientes recherches avant de voir le succès récompenser nos efforts. Enfin au bord même d'une voie romaine qui traversait la nécropole, celle d'Hadrumète à *Vicus Augusti*, un ensemble intéressant a été dégagé. Par un heureux hasard, dans un terrain de 14 mètres sur 20, les types les plus différents de sépultures se pressent ou s'étagent, constituant ainsi un musée funéraire presque complet.

I. C'est d'abord un groupe de tombeaux appartenant sans doute à une même famille. Un mur de 0 m. 50 d'épaisseur forme un enclos rectangulaire. L'impossibilité de travailler sous une route classée n'a pas permis de dégager le côté Nord de cette enceinte; les trois autres côtés sont dans un état de conservation variable, mais ils peuvent du moins être partout suivis. Les tombeaux sont en fort bon état, les enduits eux-mêmes ont à peine souffert. (Pl. XLV.)

Le monument principal, peut-être un autel, est un cube en maçonnerie résistante ayant les dimensions suivantes : face, 2 m. 30; côté, 1 m. 80; hauteur, 1 m. 20. La terrasse débordante devait supporter une niche double dont il ne reste plus que le soubassement. La maçonnerie est partout revêtue d'un enduit de plâtre. Au milieu de la face Nord, un caillou rond fait saillie.

Le cippe est flanqué, en avant et en arrière, de deux caissons demi-cylindriques reposant sur un blocage rectangulaire. Leurs dimensions presque identiques sont peu importantes; blocage rectangulaire : longueur, 1 m. 40; largeur, 0 m. 60; caisson : longueur, 1 m. 10; diamètre, 0 m. 45.

Le caisson antérieur est intact; sa surface enduite ne porte aucun signe apparent. Le caisson postérieur est à moitié détruit. Son revêtement est particulièrement soigné. A la base de la face qui reste, se remarque une ornementation en creux affectant la forme d'un fer de lance. Les arêtes du caisson et la surface du blocage sont peints au vermillon. Un lavage complet des enduits nous a fait reconnaître que les surfaces peintes occupaient un espace beaucoup plus considérable qu'il ne paraissait au premier abord.

Le petit caisson accolé à la face Sud de l'autel est, en particulier, couvert de peintures décoratives, représentant des génies ailés qui se jouent au milieu des fleurs. Les différentes couleurs, vert, vermillon, bleu, dont ils sont peints, s'harmonisent fort agréablement à l'œil.

Toute la plate-forme porte un même motif de décoration : des fleurs. La paroi du tuf à laquelle s'appuie le caisson est peinte au vermillon. Le caisson adossé à la face Nord de l'autel était, lui aussi, peint sur toute sa surface. Celle-ci est malheureusement en fort mauvais état, et il ne subsiste plus que des traces de sa décoration. Sur la face Est reste visible un personnage presque entier, qui semble s'appuyer sur une tige fleurie. Sur la partie cylindrique, la face Ouest, et sur la plate-forme, il ne devait y avoir que des fleurs. Elles sont du même modèle que celles du caisson-arrière, mais d'un coloris un peu différent.

Sur la face Est, nous avons relevé le caillou cylindrique émergeant.

Il est à remarquer que c'est sur la face qui porte ce signe que la décoration semble avoir été particulièrement soignée : ici, face Est; pour l'autre petit caisson, face Ouest.

Les autres tombeaux du coin de nécropole dégagé ne nous ont pas offert une pareille richesse d'ornementation. Le premier grand caisson porte bien, sur sa plate-forme, des traces d'arabesques peintes au vermillon, mais, presque partout, l'action des racines a été si générale, que les enduits se sont fendillés et effrités sur toutes les surfaces. Cet ensemble n'a pas été fouillé.

La face Sud de l'autel, le caisson postérieur et l'angle Sud-Est du mur d'enceinte forment une fosse rectangulaire qui a été encore approfondie par creusement du tuf calcaire. Cette fosse contenait une grande quantité d'ossements. Elle était close par une dalle de pierre de 0 m. 50 de côté. Un tuyau libatoire de 0 m. 60 de longueur, en argile verte, s'engageait dans une fracture angulaire de cette dalle. Était-ce la fosse commune aux serviteurs? Elle ne contenait pas de mobilier funéraire; la paroi de tuf qui limite cette fosse au Sud a été recouverte d'un enduit peint au vermillon.

A l'Est de ce groupe et séparé de lui par une étroite allée de 0 m. 65 de large, trois grands caissons soudés entre eux s'allongent Nord-Sud. Leurs dimensions et leur forme sont à peu près identiques. Plate-forme : longueur, 2 m. 50; largeur, 1 m. 20; caisson : longueur, 2 mètres; diamètre, 0 m. 75. C'est le modèle que l'on rencontre fréquemment en Orient. Le plus oriental porte sur sa face Nord le signe rencontré déjà sur une des faces de l'autel, un caillou en saillie. Tous trois sont en maçonnerie solide et recouverts sur toute leur surface d'un enduit de plâtre, sans ornement et sans peinture.

La fouille de ces tombeaux a pu être pratiquée à l'aide d'une galerie creusée sous la maçonnerie. Chaque caisson recouvre une fosse taillée dans le tuf, longue de 1 m. 90, large de 0 m. 50, profonde de 0 m. 55. Les squelettes de cadavres inhumés reposaient sur un lit de chaux pulvérulente. Sur un ressaut des bords de la fosse prenaient appui de grandes tuiles disposées horizontalement. Des pierres et de la terre comblaient le vide existant entre les tuiles et la face inférieure de la plate-forme du caisson.

Il n'a été trouvé comme mobilier qu'une lampe et une pièce de monnaie. La lampe, à queue forée, porte en relief l'image d'un lion se précipitant sur un cheval, sa pâte grossière semble indiquer la période de la décadence. La pièce de bronze était en fort mauvais état.

A 0 m. 65 de la face Nord du caisson oriental, et campé sur son

axe, est un bloc de maçonnerie de 0 m. 60 de côté. Sa surface concave est régulièrement cylindrique. Ce pouvait être un meuble ou un siège à l'usage des parents venus pour les prières.

Sur le même alignement que les trois caissons, un quatrième tombeau est resté inachevé. Il aurait été accolé aux autres. La fosse était surmontée de tuiles disposées en forme de toit, des tuiles faîtières recouvraient l'arête; un tuyau à libations débouchait à l'extrémité Nord. Aux pieds du squelette, une lampe et une pièce étaient disposées. La lampe, de mauvaise époque, porte sur son disque un cerf; la pièce, en bronze, n'a pu être déchiffrée.

De ce groupe dépend encore un tombeau carré à deux assises. Une allée de 0 m. 65 le sépare du petit caisson situé en avant de l'autel. L'assise inférieure a 1 mètre de côté; l'assise supérieure, 0 m. 75. Vraisemblablement, un vase à ossements est logé dans la maçonnerie; elle n'a pas été soulevée.

II. Dans l'angle Nord-Est de la fouille, appuyée au mur d'enceinte, s'élève la ruine d'un hypogée à mosaïque. Il ne reste plus que très peu des murailles de la chambre. Elles étaient très épaisses; celles de l'Est et de l'Ouest ont 1 mètre et 1 m. 10. Les parois intérieures sont revêtues de stuc très fin; certaines parties devaient être décorées : de nombreux fragments de stuc colorié ont été retrouvés dans les déblais.

Une pierre taillée formait le seuil de la porte qui s'ouvrait vers le Nord. La mosaïque en forme de trapèze a 2 m. 50 de long sur 1 m. 50 de largeur moyenne; les cubes en sont assez grossiers. Elle figure un dessin géométrique, des losanges avec une ornementation centrale et en bordure, près de la porte, une boucle incomplètement fermée. En face du seuil s'élève isolément un pilier en maçonnerie de 0 m. 50 de côté. Mitoyen de cet hypogée à mosaïque, un second tombeau, peut-être du même genre, s'engage sous la route.

III. A hauteur de ce groupe, sur le prolongement du premier des grands caissons, s'ouvre l'orifice d'une très grande citerne. Trois tuyaux d'adduction y amenaient l'eau. Cette citerne était complètement remplie de terre. La fouille en a été commencée, mais le travail devenant dangereux, elle a dû être suspendue. Tout le sol compris entre l'hypogée à mosaïque, le mur Ouest et la citerne est

cimenté. C'est peut-être la surface de réception des eaux qui allaient en suite à la citerne.

Tout près du mur Ouest débouche encore un tuyau aux libations; la surface cimentée ne semble pas cependant recouvrir des tombeaux.

Le sous-sol n'a pas été exploré.

IV. Le mur de clôture de la porte Sud du tombeau de famille s'appuie sur un affleurement du tuf calcaire terminé verticalement d'une façon très régulière. La même régularité se trouve de l'autre côté de ce mur. Là, cette paroi verticale limite au Nord une excavation artificielle, exactement rectangulaire, de 5 m. 80 dans le sens Sud-Ouest, 3 m. 30 dans le sens Nord-Sud et de 0 m. 80 de profondeur.

A 0 m. 65 de l'angle Nord-Ouest de cette excavation, un escalier en maçonnerie conduit au sol presque parfaitement plan. Il devait comprendre trois marches, les deux supérieures subsistent seules. Immédiatement auprès de l'escalier, une niche creusée dans le calcaire était fermée par de larges tuiles placées verticalement et assurées dans cette position par forcement dans une rigole ménagée dans le sol. Cette niche ne contenait que des ossements d'enfants.

Dans l'angle Nord-Est, deux tombeaux placés côte à côte ont leur grande dimension dirigée Est-Ouest. Ils n'ont pas été fouillés. Le plus septentrional pouvait affecter une forme parallélépipédique. Il devait s'appuyer à la paroi Nord de l'excavation. L'enduit en plâtre du flanc Sud est encore intact, mais une partie seulement des faces Ouest et Est a subsisté. La destruction de la surface laisse voir le mélange de pierres et de terre qui constituait le tombeau.

Le second tombeau parfaitement conservé est de la forme en caisson demi-circulaire reposant sur une plate-forme. L'ensemble est en maçonnerie résistante, revêtue d'un enduit de plâtre. La face orientale porte à son centre le caillou émergeant déjà signalé. Les dimensions sont : 1 m. 90 de longueur, 0 m. 60 de largeur, 0 m. 40 de hauteur.

Ce groupe funéraire peu important ne justifierait guère un travail aussi considérable que le creusement de la fosse sur le sol de laquelle il a été établi. Aussi n'est-ce pas pour limiter une sépulture de l'époque romaine que le sol a été affouillé.

Dans l'angle Sud-Est de cette fosse, une seconde a été inscrite,

également rectangulaire, de 4 mètres de longueur sur 1 mètre de large avec 1 mètre de profondeur. Elle forme ainsi comme un couloir sur lequel s'ouvrent deux hypogées de l'époque païenne. Tous deux ont été creusés dans la masse calcaire; leurs ouvertures, qui ne portent aucune trace de fermeture artificielle, sont identiques : 0 m. 80 de large, 1 mètre de hauteur, la partie supérieure arrondie, mais la disposition intérieure est pour chacun d'eux très différente.

Hypogée n° 1. — La chambre funéraire est vaguement circulaire; trois marches conduisent du seuil au sol. La voûte est tenue par un pilier naturel grossièrement équarri. Aucun vestige de décoration ou d'enduit sur les parois comme au plafond; nulle part le travail du mineur n'a été amélioré. Des dépôts aqueux fortement tassés remplissaient cette chambre presque jusqu'à la voûte. Des fragments de poteries, de dimensions généralement très petites et aussi d'origines très diverses, étaient mélangés à la terre, donc transportés comme elle par les eaux de pluie.

L'enlèvement de cette terre a permis de mettre à jour deux dispositions différentes de sépulture :

1° Deux niches creusées l'une au-dessus de l'autre dans la partie de la paroi qui fait face à la porte. La supérieure ne semble pas avoir été utilisée. Elle ne contenait ni ossements, ni débris de tuiles. La niche inférieure tout entière au-dessous du sol calcaire environnant s'ouvre sur une fosse rectangulaire. Elle était close par quatre tuiles du modèle ordinaire maintenues en place par de grosses pierres qui comblaient la fosse antérieure jusqu'au niveau du sol;

2° Deux fosses creusées dans le calcaire du sol, l'une parallèlement à la porte, au pied même de l'escalier, l'autre le long de la paroi entre celle-ci et le pilier. Toutes deux étaient closes par des tuiles placées horizontalement et prenant appui sur un étroit ressaut. Un blocage de pierres et de terre recouvrait le tout jusqu'au sol.

La fouille de la niche inférieure et des deux fosses n'a donné aucun mobilier funéraire. Les ossements mélangés à de la terre d'infiltration étaient en fort mauvais état.

Hypogée n° 2. — La porte du deuxième hypogée s'ouvre à 2 mètres

à l'Ouest de celle du premier. Un escalier de quatre marches conduit au sol. Ici c'est un étroit couloir de 15 mètres de longueur et d'une largeur moyenne de 1 mètre qui va, par des inflexions successives, déboucher dans une fosse, toujours taillée dans le tuf à hauteur et à l'Ouest de l'autel du tombeau de famille. Presque vers cette issue, un embranchement conduit à une chambre de forme sensiblement rectangulaire. Couloir et chambre étaient remplis de terre presque jusqu'aux voûtes, comme dans l'hypogée voisin; cette terre a été amenée par les eaux; mais les deux issues permettant l'établissement d'un courant, la régularité de disposition des couches n'a pu être observée.

Le couloir forme d'abord une sorte de vestibule, puis, après un rétrécissement assez prononcé, les tombeaux commencent. Ils vont en général par groupe de deux se faisant face. A chaque groupe correspond une partie rectiligne du couloir. Un ressaut des parois calcaires forme porte entre deux groupes consécutifs.

Les tombeaux sont creusés dans le tuf des parois. La fosse a été entaillée dans le sol horizontal d'une niche allongée. Des tuiles disposées horizontalement doivent servir de fermetures; elles affleurent en certains endroits. Un tuyau aux libations fait communiquer avec l'extérieur. Pour ne pas risquer des destructions inutiles, la fouille des tombeaux n'a pas été faite.

A hauteur du premier groupe, sur le sol du couloir, obstruant le passage, un bloc isolé de maçonnerie a été trouvé. Il emprisonnait une urne funéraire en forme de marmite sans anse, percée de trous à sa partie inférieure comme le plat arabe où l'on cuit le kouskouss. Une tuile plate constitue le couvercle. La poterie est en terre très fine, par conséquent très fragile; il n'y a pas trace de maçonnerie au voisinage du point où se trouvait ce bloc; il semble donc qu'il n'appartienne pas par construction à l'hypogée et qu'il y ait été transporté et déposé.

Les diverses sections de l'hypogée ne sont pas dans un état de conservation également heureux. Là où, par un coude brusque, la paroi était frappée par le courant des eaux, elle a été désagrégée; quelques cloisons séparant deux tombeaux ont été détruites, mais ce qui reste constitue encore un document précieux de l'histoire de la sépulture.

D'ailleurs, cette allée souterraine, bordée de niches et de tombeaux, n'est pas la seule chose intéressante de l'hypogée.

Au delà du dernier groupe et à droite du dernier ressaut formant l'un de ses montants s'ouvre la porte d'une chambre rectangulaire (2 m. 60 de largeur, 3 mètres de longueur, 2 m. 10 de hauteur de plafond); trois de ses parois ont été minées et les niches se superposent depuis le sol jusqu'à la voûte. Cette chambre prend jour par deux soupiraux; l'un débouche dans la même fosse que la porte de sortie de l'hypogée, l'autre est obstrué par des pierres maçonnées. Le sol de la chambre, en contre-bas de celui de l'hypogée, contenait de nombreux fragments de tuiles et d'ossements. Les débris de deux tombeaux parallélépipédiques maçonnés subsistent encore l'un en face de la porte, l'autre auprès d'elle et à gauche. C'est à celui-ci qu'appartient sans doute le bas-relief découvert à l'extrémité même du couloir, entre la porte de la chambre et la sortie de l'hypogée.

Ce bas-relief est un placage de plâtre, large de 0 m. 85, haut de 0 m. 65. Le grain, assez grossier, est revêtu d'une mince pellicule polie très friable. Entre deux colonnes à cannelures, surmontées de chapiteaux corinthiens, deux personnages nus, un homme et une femme, se font face. Ils sont adossés aux troncs de deux palmiers; les branches et les régimes retombent en dôme au-dessus de leur tête. Un portique triangulaire devait former la partie supérieure du bas-relief. On devine son tracé à quelques vestiges peu apparents. Au milieu du bas-relief débouche, légèrement en saillie, le tuyau aux libations. Au-dessous court un demi-cylindre légèrement oblique, et enfin l'inscription funéraire sur une mince plaque de marbre blanc :

DIS · MAN · SACR ·
GILIA · VIXIT · AN · NIS · LXVIII
MENSI · IIII

Le dessin manque d'esthétique, les lignes sont peu harmonieuses. La gravure des lettres de l'inscription est peu soignée.

Ce bas-relief, les deux tombeaux maçonnés, trouvés en partie détruits dans la chambre rectangulaire, sont-ils de la même époque que l'hypogée? Ou bien, à une période où déjà l'on avait renoncé aux sépultures souterraines, a-t-on utilisé un travail antérieur? Il semble que l'hypogée ait été violé à une époque indéterminée. L'eau a pu dégrader des parties anguleuses; elle a pu aussi détacher le revêtement de plâtre qui recouvrait les voûtes et les parois sur

toute la longueur de l'hypogée, et dont on retrouve de nombreux vestiges, mais il est moins simple de lui attribuer la destruction d'une mosaïque dont on retrouve un fragment en face du bas-relief au pied de la porte de sortie. Le peu qui reste ne permet pas d'en imaginer le dessin (nulle part, d'ailleurs, on n'a retrouvé de petits cubes de pierre); il est cependant possible que tout le sol du long couloir ait été recouvert par une mosaïque; le sol est aujourd'hui très inégal et va, en général, s'abaissant depuis la porte de sortie jusqu'à celle d'entrée.

Vers le milieu, une fosse de o m. 50 de long sur o m. 30 de large avait été creusée le long de la paroi pour loger une demi-gargoulette coupée dans le sens de son axe. Elle recouvrait des ossements en mauvais état.

Y a-t-il d'autres tombeaux plus profondément enfoncés? Il semble qu'il y en ait un peu partout, les tuyaux aux libations émergent aux endroits les plus inattendus. Le désir de conserver intact un ensemble important n'a pas permis de pousser très loin les investigations de détail.

V. Deux derniers groupes encadrent la grande fosse où s'ouvrent les hypogées. A l'Est, quatre grandes gargoulettes à anses et un tuyau en poterie sont noyés dans la maçonnerie d'un mur de 3 mètres de longueur et de o m. 75 d'épaisseur; les gargoulettes sont déposées par deux de chaque côté du tuyau. Malgré un bouchon en poterie, gargoulettes et tuyau étaient remplis de terre. Deux gargoulettes contenaient des ossements sans mobilier funéraire. Il semble que le tuyau aboutisse à une cavité du mur; la sonde s'enfonce encore facilement dans de la terre très meuble. Un créneau eût sans doute permis de s'en rendre compte; par crainte de dommages, la destruction n'a pas été tentée.

La face Ouest devait porter une inscription; l'enduit de plâtre porte la trace en creux de son encastrement.

Une sorte de niche termine le mur et à o m. 50 de cette extrémité s'ouvre l'étroit orifice d'un silo de forme sphérique, profond de 3 mètres. Les parois cimentées sont en parfait état de conservation. Un fragment d'inscription, une monnaie de bronze et un buste caricatural aplati également de bronze, étaient perdus dans la masse des pierres et de la terre qui remplissaient ce silo.

A l'Ouest se dresse un ensemble un peu chaotique de tombeaux

en maçonnerie. Deux vases à ossements affleurent à la surface, trois tubes à libations émergent sur la face Ouest.

De ce côté, le tombeau le plus important est entaillé en forme de niche. Une fosse carrée profonde de 1 mètre lui sert de dégagement. Ce groupe, très peu enfoncé sous le sol, a beaucoup souffert; les enduits ont disparu, des angles de maçonnerie ont été arrachés. Aussi lit-on difficilement le plan des monuments.

MONUMENTS ISOLÉS.

Les longues recherches qui ont précédé la découverte de cet important gisement de sépultures n'ont pas été absolument improductives. De nombreux tombeaux isolés, quelques groupements, ont été relevés, qui avaient échappé aux investigations de nos prédécesseurs.

Nous n'avons rien observé, tant au point de vue de la forme extérieure qu'à celui des dispositions intérieures, qui n'ait déjà été signalé, soit dans la nécropole de Sousse, soit dans d'autres nécropoles. Nous nous bornerons donc à quelques généralités.

Le tombeau caisson s'est fréquemment rencontré, le plus souvent isolément; deux fois seulement, deux caissons identiques étaient jumelés.

Presque toujours une *mensa*, de la forme décrite dans le tombeau de famille, était campée sur le prolongement de l'axe du caisson, à distance variable de l'une de ses extrémités. Presque toujours aussi, à la base de la face la plus rapprochée de cette *mensa*, était ménagée une petite ouverture rectangulaire ou ronde où venait s'encastrer un tuyau à libation conduisant obliquement au sarcophage ou au vase à ossements.

En général, caisson et plate-forme étaient en maçonnerie pleine, revêtue, ou plus économiquement bâtis en pierres sèches, mais également revêtues d'un solide enduit de ciment.

Nous avons cependant trouvé, retrouvé plutôt, car d'autres avant nous les avaient ouverts, deux caissons creux. Leur voûte intérieure était cimentée comme leur surface extérieure.

Aussi nombreux que les caissons se sont présentés les tombeaux en maçonnerie de forme rectangulaire ou carrée. Ils étaient de dimensions très variables, le plus souvent constitués par deux assises superposées. Toujours ou presque, le tuyau à libations

débouchait soit sur l'un des côtés, soit à la surface. Le revêtement en ciment toujours uni ne présentait pas trace de décoration, peut-être ces blocs de maçonnerie de formes si variées recouvraient-ils des sépultures de types également très divers :

1° Fosse simple creusée dans le tuf ou dans la terre avec ou sans revêtement des parois;

2° Fosse recouverte de grandes tuiles jointives disposées horizontalement;

3° Sarcophage formé de grandes tuiles arc-boutées en forme de toit, et s'appuyant aux deux extrémités à deux tuiles verticales. Ici, le toit recouvrait une fosse ordinaire. Là, le sol n'avait point été creusé;

4° Pas de tuiles, mais un vase à ossements de forme généralement sphérique;

5° Ni tuiles, ni vases, les débris d'ossements entassés dans une alvéole ménagée à la partie inférieure de la maçonnerie.

L'incinération et l'inhumation ne semblent pas être réparties par périodes nettement tranchées. Deux tombeaux voisins ont présenté souvent les deux modes de sépulture.

L'aspect noirâtre de la terre, sous les ossements de certaines fosses, la présence de débris de charbon de bois au milieu de ces ossements témoignent que fréquemment l'incinération s'effectuait sur l'emplacement même de la tombe. Les corps inhumés étaient le plus souvent déposés sur un lit de chaux qui garnissait le fond de la fosse ou le sol.

Le tuyau à libations débouchait dans la fosse ou dans le sarcophage en tuiles, du côté de la tête et sensiblement au-dessus d'elle, ou encore s'engageait dans le col du vase à ossements.

Il a été trouvé très peu de mobilier funéraire dans les tombeaux à caissons.

La plupart de ceux qui affectent une autre forme contenaient au contraire, déposés du côté des pieds du cadavre, soit une lampe, soit une pièce de monnaie, souvent les deux, rarement, d'autres objets, vases à parfums ou vases de différentes formes.

Quelques-uns de ces tombeaux isolés méritent pourtant une mention spéciale, soit par le fini de leur construction, soit par

une particularité non retrouvée chez d'autres de même forme, soit encore parce qu'il n'en a pas été relevé de semblables aux cours des fouilles.

a. A 50 mètres au Sud du coin de nécropole dégagé, un tombeau à caisson n'a pas été renforcé. Il est en maçonnerie résistante. Ses dimensions sont importantes : la plate-forme, formée de deux plans légèrement inclinés vers l'axe, a 1 m. 20 sur 2 m. 40; le dôme, 2 mètres de long, 0 m. 80 de large et 60 centimètres de hauteur. La surface est revêtue d'un enduit très fin de plâtre, les arêtes et la plate-forme étaient peints au vermillon. Au milieu de la longueur du côté est encastrée une inscription funéraire gravée sur une plaquette de marbre blanc de 0 m. 25 de hauteur et 0 m. 20 de largeur.

DIS · MANIBVS
Q · PESCENNIVS · FVS
CVS · BVCCO · HIC · SITVS
EST · VIXIT · ANNIS · XVII
EGNATIA · DONATA · MATER
FILIO · PISSIMO · FECIT ·

Ce tombeau présente une particularité : sa *mensa* lui est attachée; elle a la forme cylindrique déjà décrite. Un étroit ressaut maçonné précède une rigole qui court au pied de l'extrémité Sud de la plate-forme. Le tuyau à libations débouche dans une petite fenêtre très soignée, ménagée au centre de la base Sud du caisson.

La fouille de ce tombeau a été commencée. Elle avait déjà donné un vase à une anse; mais la pluie ayant compromis la solidité de la maçonnerie, la crainte d'une destruction a fait suspendre le travail.

b. Sur l'emplacement même, aujourd'hui complètement dégagé, presque à fleur de sol nous avons trouvé un tombeau, d'un type sans doute rare dans la nécropole d'Hadrumète. Le bloc de maçonnerie est remplacé par une énorme pierre taillée en forme de cube surmonté d'un dôme; sa partie inférieure est vidée pour loger le vase à ossements dont le col était placé au-dessous d'un canal cylindrique foré verticalement dans la pierre et remplaçant le tuyau à

libations habituel. La partie rectangulaire de la pierre a 0 m. 76 de large, 0 m. 73 de long et 0 m. 40 de hauteur. Le dôme cylindrique laisse un rebord horizontal de 0 m. 03 de chaque côté de lui. La niche du vase à ossements a 0 m. 20 de hauteur et donne sur place un rectangle de 8 m. 15 sur 0 m. 06. Le tombeau monolithe était au-dessus du tuf calcaire entouré de terre meuble de tous côtés; il est vraisemblablement d'une époque relativement récente. Il ne contenait aucun mobilier funéraire.

c. Un tombeau carré en maçonnerie revêtue, à deux assises, portait sur la face Est de l'assise inférieure une pierre brute encastrée et légèrement en retrait.

Ces deux tombeaux *b* et *c* ont été transportés dans la fouille principale et reconstitués. Le caisson *a* a été laissé momentanément en place et protégé sommairement.

d. Un tombeau également carré, à une seule assise, offrait une autre particularité. Au milieu de la maçonnerie, cimentées avec les pierres, étaient noyées 6 lampes et 2 coupes en poterie, très élégantes de forme.

e. Enfin nous avons fouillé un hypogée à mosaïque, et sa mosaïque nous a donné plusieurs exemplaires de la croix gammée.

Deux médaillons de ce pavement ont été enlevés; l'un ira à la salle d'honneur du 4e tirailleurs, l'autre au musée de la ville. La mosaïque recouvrait deux tombeaux creusés dans le tuf et qui n'offraient point de particularité, l'une des fosses était fermée par des tuiles horizontales, l'autre par des tuiles disposées en toit. Elles ne contenaient malheureusement aucun mobilier funéraire. Il eût été intéressant de pouvoir préciser à l'aide d'une monnaie l'époque de cet hypogée.

MONNAIES TROUVÉES DANS LES FOUILLES.

L'ouverture des tombeaux nous a donné un certain nombre de pièces : nous en devons la lecture à l'obligeance éclairée de M. le capitaine de Bray, du 4e tirailleurs, qui a établi la classification suivante :

Pièces trouvées dans les hypogées païens. — Six pièces de bronze :

a. Deux du 1er siècle : 1° Une pièce d'*Octave Auguste.* Face très

fruste; moyen bronze. ℞ : PONTIF MAXIM TRIBVN POT XXXIIII, autour S C (Cohen 226);

2° Une pièce très fruste, de *Domitien*, moyen bronze.

b. Trois du IIe siècle : 1° Une pièce de *Trébonien Galle*, moyen bronze, bonne conservation. Face : IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG., la tête laurée à droite. ℞ : SALVS AVGG S C. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras (Cohen 116);

2° Une pièce de *Claude II le Gothique*, petit bronze, assez bon. Face : DIVO CLAVDIO, la tête radiée à droite, ℞ : CONSECRATIO. Aigle debout de face regardant à droite (Cohen 46).

9° Une pièce de *Tetricus* fils; petit bronze assez bon, forme elliptique. Face : C P E SV TETRICVS CAES, la tête radiée à droite. ℞ : SPES AVGG. Vase à sacrifice et bâton d'augure, frappe barbare. N'est pas dans le recueil de Cohen.

6° Une petite pièce arabe fruste.

En outre dans les fouilles, autour du tombeau de famille et au hasard de la pioche ont été trouvées six pièces de bronze : une de Micipsa, deux de Carthage, et trois monnaies romaines (Auguste, Domitien, Trajan).

En résumé, les 11 pièces anciennes trouvées dans le terrain restreint de ces dernières fouilles se répartissent ainsi :

1 numide; 2 carthaginoises; 2 d'Auguste; 2 de Domitien; 1 de Trajan; 1 de Trébonien Galle; 1 de Claude II le Gothique; 1 de Tetricus fils.

Ces onze monnaies sont donc réparties sur une période de cinq siècles, deux avant et trois après l'ère chrétienne.

TABELLAE DEVOTIONIS.

Auprès d'un tombeau à moitié détruit nous avons trouvé deux *tabellae devotionis* de plomb. L'une, de petites dimensions, était roulée sur elle-même. L'autre, plus grande, était chiffonnée autour des débris d'une coquille d'œuf de poule. Elles sont actuellement entre les mains de M. Audollent, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, qui a bien voulu se charger de les déchiffrer et de leur consacrer une étude spéciale.

LAMPES.

Parmi les nombreuses lampes découvertes au cours des fouilles, nous nous bornerons à citer ici les plus intéressantes :

1. Sur le disque : Ulysse et ses compagnons; lampe à queue forée, pâte fine, travail soigné. Marque : MADIEC.

2. Sur le disque : Antilope couchée, figure très bien faite; pâte mauvaise à gros grains indiquant déjà le commencement de la décadence.

3. Sur le disque : graffite; au revers deux bustes, Isis et Osiris, personnages affrontés autour du trou par où passait la spatule à soutenir la mèche. Marque : SABATI.

4. Lampe de terre noire, à queue forée, présentant sur le disque un aigle aux ailes éployées; ayant pour signature une main.

5. Lampe sans queue, de terre rouge, très finie, présentant sur le disque un pêcheur s'appuyant sur un trident de la main droite et tenant un gros poisson dans la main gauche; comme signature un V renversé.

6. Lampe chrétienne de grandes dimensions, de terre rougeâtre assez grossière, présentant sur le disque un cheval au galop et entouré d'une guirlande et portant un monogramme constantinien du Christ.

Les autres lampes, plus ou moins bien conservées, ne méritent aucune mention spéciale.

OBJETS DIVERS.

Objets divers : 1 plat à décanter; 2 miroirs de métal; 1 bague de métal; 2 pinces à épiler; 1 petit bracelet; 1 aiguille de grande dimension; quelques chaînons entrelacés, probablement pour suspendre les lampes; des clous de diverses dimensions, etc.

Ces divers objets assez bien conservés ont été réunis en panoplie et exposés dans la vitrine de la 25e compagnie, à la salle d'honneur du 4e tirailleurs algériens.

INSCRIPTIONS ET FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS.

Les inscriptions suivantes seules ont été découvertes entières :

DIS MANIBVS
CLODIAMONTANIA
VXXV · MINS · VD · II ·
MATER · PIISSIMA · FECIT

DIS · MANIBVS
VITALIS · VIXIT · M · IIII
H · S · F · FELIX · PATER · F

DIS · MANIBVS · SACR ·
POSTIVA IΛDONAIA · QVAE · I · I ·
HIC · SII ISI
VIXIT ANNIS · XVII MINSIB ·
VIII MARTIVS V · ORI
PHS SIMAE

Capitaine Ordioni.
Lieutenant Maillet.

INSCRIPTIONS
DU FAHS ET DU BOU-ARADA
(TUNISIE),

PAR M. GAUCKLER,
Membre non résidant du Comité.

Les travaux de construction du chemin de fer qui doit relier le Kef au Pont du Fahs viennent de commencer. La nouvelle voie ferrée traversera sur tout son parcours l'une des contrées les plus fertiles de l'Afrique du Nord, l'une des plus riches en documents archéologiques; elle passe d'abord par la plaine du Fahs colonisée de très bonne heure par Carthage, bien avant la conquête romaine, et qui continua à nourrir une population très dense jusqu'aux derniers temps de l'occupation byzantine. Les travaux actuels présentent donc un intérêt tout particulier; ils peuvent être très utiles ou très funestes à la science, suivant que les entrepreneurs qui en sont chargés respecteront ou non les prescriptions fort sages de la loi tunisienne du 7 mars 1886 sur *la conservation des antiquités et objets d'art*. A la suite d'un accord survenu entre le Directeur du Service des antiquités et arts et le chef de l'entreprise, il a été convenu que la pierre roulante antique et les ruines arasées en blocage pourraient servir à faire du ballast, mais que, par contre, on respecterait scrupuleusement tout mur encore debout, qu'il soit construit ou non en grand appareil, et que l'on transporterait immédiatement en lieu sûr tous les textes épigraphiques, les objets d'art et les morceaux d'architecture présentant quelque intérêt, qui pourraient être découverts au cours des travaux.

Cette entente, basée sur des concessions réciproques, n'a pas tardé à donner d'excellents résultats. Les premières trouvailles faites présentent une réelle importance, et M. Louis Drappier, secrétaire de la Direction des Antiquités, que je viens de charger d'aller inspecter sur place les chantiers des trente premiers kilomètres de

la ligne à partir du Pont du Fahs, a rapporté de sa tournée les estampages ou les lectures des quatorze textes épigraphiques suivants:

1. Au kilomètre 15.200 et à 400 mètres environ au Sud de la ligne, grand cippe funéraire en forme d'autel rectangulaire. Hauteur totale, 1 m. 10; largeur du dé, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 50. Belles lettres très nettes, séparées par des feuilles d'eau ou des points triangulaires; hauteur, 0 m. 50. Lecture de M. Drappier.

D . M . S
ROMANVS
SER ACTOR
PIVS VIXIT
ANNIS LXIIII

D(is) M(anibus) s(acrum). Romanus ser(vus), actor, pius vixit annis LXIIII.

Ce *Romanus* était, sans doute, régisseur de quelque grand domaine de cette région de *saltus*.

2. Au kilomètre 18.500. Stèle funéraire en pierre calcaire de forme rectangulaire. Hauteur, 0 m. 83; largeur, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 17. La dalle est ornée au sommet d'un bas-relief représentant dans une niche cintrée une petite fille debout, vêtue à la romaine, tenant de la main droite une palme: la sculpture est naïve et grossière. Au-dessous dans un cartouche à queue d'aronde, haut de 0 m. 15 et large de 0 m. 35, l'inscription suivante, en lettres hautes de 0 m. 03 aux trois premières lignes et 0 m. 02 seulement à la dernière, très nettes et bien gravées. Estampage.

EXTRICATA I M
R SER · FELICIS · S
ALTVARI · F · PIA · VI
XIT·ANNIS·IIII·HIC·SITA

Extricata, I. M. R. ser(va) Felicis, saltuari(i), f(ilia) vixit annis IIII; hic sita.

Épitaphe de la fille d'un intendant de *saltus*. Je ne sais comment interpréter les sigles I.M.R qui suivent le nom de l'enfant *Extricata*. La lecture me paraît certaine, bien qu'on remarque à droite de la

haste verticale de l'I deux traits horizontaux, encoches de la pierre, que l'on pourrait prendre à première vue pour les barres horizontales d'un F. Cependant M. Drappier qui a examiné la pierre avec le plus grand soin, alors que je n'ai eu entre les mains qu'un estampage, a lu sans hésiter un I.

Ces sigles se retrouvent sur la célèbre inscription, découverte près de là à *Bisica* (Bijga) par Poinssot, qui mentionne la *civitas Riracsacar* (lecture de Poinssot[1]) ...*Jovi Junoni Minervae civitas Riracsacar; voto fecerunt anno sufetum Onorato Fortunati I·M·R·* et *Fl. Victoris Victori Similis magistratis*...

Les éditeurs du *Corpus* ne sont parvenus à interpréter ces sigles qu'en modifiant le texte de la manière suivante : *anno sufetum Honorati Fortunati f(ili) m(agistratus) R(irensis) et Flavi Victoris Similis (filii)*. Or la pierre porte non *Riracsacar*, mais *Biracsacar*, avec un B mal fait ou endommagé, ce qui rend la lecture *R(irensis)* impossible.

Faut-il lire : *I(nvicti) M(ithrae) r*... ?, ou encore : *I(daeae) m(atris) r*...? Le champ est ouvert aux hypothèses, et je me contente de poser ici cette question d'interprétation, ne disposant actuellement d'aucun des éléments qui seraient nécessaires pour la résoudre.

Au kilomètre 18.500 ont également été découvertes plusieurs pierres tumulaires anépigraphiques, parmi lesquelles il faut citer :

Une pierre à fronton triangulaire accosté de deux acrotères et souligné par une guirlande; au-dessous, un cartouche à queue d'aronde ménagé pour recevoir une épitaphe, qui n'a jamais été gravée; hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 10.

Une stèle de calcaire très fin, ornée de bas-reliefs figurant en buste les portraits du défunt et de sa femme sous une double arcade cintrée, soutenue par des colonnes corinthiennes cannelées. Pas d'épitaphe. Hauteur, 0 m. 32; largeur, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 20.

Un phallus dressé, haut de 0 m. 28, sculpté dans un linteau calcaire.

3. Au kilomètre 24, la voie traverse en tranchée un mamelon couvert de ruines en blocage, au milieu duquel on a découvert à 1 m. 50 de profondeur une plaque de calcaire très dur, épaisse de

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n° 12286.

o m. 07, brisée à droite et en bas, et mesurant dans son état actuel o m. 40 de haut sur o m 50 de large. Les dix lignes dont elle se composait nous ont été conservées, mais toutes plus ou moins mutilées. Il manque le dernier tracé des huit premières, le premier et le dernier tiers des deux dernières. Estampage.

BAEATISSIMIS FLORENTISSI*mis que temporibus*
DDD·NNN·VALENTINIANI·VALENTISE*t gratiani invicti*
SSIMORVM·SEMPER·AVGGG·QVORVM·CLEM*entia ac remis*
SIONE ORBEM SVVM AVGERE POTE*st romana libertas*
PROCONSVLATV·PAVLI. CONSTANTI*v. c. iud. sacrar. cognitionum*
ET PAVLINI·V·C·IT·LEGATI·ALMAE·KARTHAG*inis* .....
CVM·LOCIS·OMNIBVS·AD·SE·PERTINENTIBV*s curante* ....
CVR·R·P·CASTELLI BIRACSACCARENSIVM·SVM*ptu proprio arcum? ex consensu* CIVIVM·A·FVNDAMENTIS·COEPTVM EX*truxit* .....*curat* ORQVE CVM SVO ORDINE DEDIC*averunt*

Baeatissimis florentissi[mis que temporibus] d(ominorum) n(ostrorum) [trium] Valentiniani, Valentis e[t Gratiani, invicti]ssimorum semper Aug(ustorum) quorum clem[entia ac remis]sione orbem suum augere pot[est Romana libertas,] proconsulatu Pauli Constantii, [v(iri) c(larissimi), jud(icis) sacr(arum) cognitionum] et Paulini, v(iri) c(larissimi) it(em) legati almae Karhtag[inis, Castellum Biracsaccarensium?] cum locis omnibus ad se pertinentibu[s, curante....] cur[atore] r(ei) p(ublicae) castelli Biracsaccarensium, sum[ptu proprio, arcum?] ex [consensu] civium a fundamentis coeptum ex[truxit... curat]orque cum suo ordine [dedicaverunt]

Ce texte est très important : il fixe l'identification des ruines situées au kilomètre 24 avec celles de la *civitas Biracsacarrensium* que l'on croyait jusqu'ici se confondre avec la cité voisine de *Bisica* (Bijga, à 8 kilomètres au Nord). Il mentionne le proconsul d'Afrique *Paulus Constantius* (374-375) que l'on ne connaissait jusqu'ici que par son dernier nom, et son fils *Paulinus*, légat du diocèse de Carthage, qui n'est autre que le poète Paulin de Pella, auteur du *Carmen eucharisticum*. Je me réserve de revenir sur cette dédicace, ne pouvant lui consacrer ici tous les commentaires qu'elle comporte [1].

En même temps que l'inscription, l'on a trouvé dans les décombres plusieurs chapiteaux et bases de colonnes, en pierre calcaire, d'un travail assez grossier.

[1] Cf. *Mélanges Boissier*, p. 209 et suiv.

4. Au kilomètre 24, à 1,000 mètres au Sud de la ligne. Grande stèle funéraire, brisée au sommet, haute de 1 m. 43, large de 0 m. 64, épaisse de 0 m. 20. A la partie supérieure, dans un édicule soutenu par deux colonnes corinthiennes cannelées, deux personnages debout, drapés à la romaine, un homme et une femme qui tient dans la main gauche une *acerra?* Les têtes manquent, ainsi que le couronnement de l'édicule.

Au-dessous, dans un grand cartouche à queue d'aronde, large de 0 m. 40 et haut de 0 m. 32, les épitaphes sont gravées en lettres hautes de 0 m. 035 sur quatre lignes; les deux dernières ont été en partie enlevées par un éclat. Estampage.

SATVRVS · SATVRI · ACASTI · F
PIVS · VIXIT · ANN · LXXX
VSANRASI · ARINIS · GATTVLIS
*vixit an*N · LXXV

Ligne 3, il faut peut-être lire le dernier mot: *Gaetulis.* Les trois premières lettres de la ligne sont douteuses; le reste me paraît certain.

5. Bou Arada (*Aradi*). Au sud du bordj, grande stèle rectangulaire à sommet pointu. Hauteur, 2 m. 20; largeur, 0 m. 67; épaisseur, 0 m. 20.

A la partie supérieure, dans un édicule corinthien richement orné, avec fronton triangulaire décoré d'une rosace au milieu du tympan, et soutenu par deux colonnes torses, deux personnages drapés à la romaine, un homme et une femme, sont figurés en bas-relief, debout dans l'attitude traditionnelle.

Au-dessous, deux génies funèbres s'appuyant sur leur torche renversée se font face de part et d'autre d'une porte de caveau tombal devant laquelle ils semblent monter la garde.

Au bas de la stèle, un cartouche à queue d'aronde a été ménagé pour recevoir les épitaphes du couple défunt dont le bas-relief supérieur a la prétention de reproduire l'image. Une barre verticale le divise dans sa partie médiane en deux compartiments destinés à recevoir les noms du mari et de la femme, tandis qu'en haut et en bas la séparation s'arrête pour laisser la place à deux lignes

communes aux deux épitaphes, d'abord l'invocation habituelle aux Dieux Mânes, et, à la fin, le nom des dédicants qui ont fait élever le monument à la mémoire du couple défunt.

Cette stèle reproduit donc un type consacré par l'usage, un modèle courant pour tombes de ménage, que l'on fabriquait d'avance, et dont les marchands d'ornements funèbres possédaient toujours un assortiment à la disposition de leur clientèle. Mais ici le monument a reçu une destination différente avec laquelle il s'accorde assez mal : c'est un père de famille qui l'a acquis pour le placer sur la tombe de son fils âgé de dix-huit ans. Aussi l'un des compartiments du cartouche est-il resté vacant.

Hauteur des lettres, o m. o6 à la première ligne; o m. o5 à la seconde; o m. o35 aux quatre suivantes. Estampage.

DIS MAN SAC
L · PVLLAIENVS
PAPIAS PIVS
VIXIT · AN · XVIII
H S E
PRIMIGENIVS · PATER · POSVIT

Pullaienus, *Pullalenus*, *Pullaenus:* noms très fréquents dans cette région de *saltus*, où les *Pullaeni*, les grands fabricants de lampes d'argile, avaient un important domaine [1]; le *cognomen Papias* me paraît, au contraire, inédit.

La stèle est conservée dans le jardin de M. Taine, près de la porte romaine.

6. Dans un mur des écuries est encastré le fragment de dédicace suivant, également découvert dans les ruines d'*Aradi*. Hauteur, o m. 25; largeur, o m. 42; brisé à droite et à gauche. Hauteur des lettres, o m. o6, o m. o5, et à la dernière ligne, o m. o4.

*p*RO SAL · IMP · CAES · TRA*iani hadriani aug.*
PONT MAX · TR · P · XV. COS *iii imp. ii p. p....*
RVS · SAC · TEMPLM A · FVN*damentis perfecit*
IDEMQ · D D OB HON FL PER *petui dedicavit*

[1] Cf. Carton, *Découvertes en Tunisie*, p. 253 et suiv.

Dédicace d'un temple érigé en 131, la quinzième année du règne d'Hadrien, par un prêtre dont le nom manque, à l'occasion de son élection au flaminat perpétuel.

7. Au kilomètre 27, à trois cents mètres au Nord de la ligne. Ruines romaines occupant cinquante ares environ, au milieu desquelles ont été découverts deux cippes funéraires reproduisant tout deux le même type, assez rare. Ce sont deux piliers rectangulaires (*turricula*) en forme d'autel, beaucoup plus hauts que larges, que surmonte une large urne cinéraire à panse cotelée. Le premier cippe est haut de 1 m. 65, large de 0 m. 37 et épais de 0 m. 36 dans la partie médiane. L'inscription est gravée dans un cadre haut de 0 m. 82 et large de 0 m. 30, en lettres très nettes, hautes de 0 m. 04. Estampage.

D.M.S
SVM TITVS
HIC ECCE
CRESCENS
VESDRVNVS
IPSE OSSA
RELIQVIAS
VRCEO TEC
TA MEAS SER
VAT TVRRICV
LA FACTASE
PVLCHRI VI
CE·P·V·A
LXXVII FELIX
FILIVS FECIT

D(is) M(anibus) s(acrum).
Sum Titus hic ecce Crescens Vesdrunus ipse;
Ossa reliquias urceo tecta meas
Servat turricula facta, sepulchri vice;
p(ius) v(ixi) a(nnis) LXXVII; Felix filius fecit.

Vesdrunus : cognomen que je crois inédit. Cette prose rythmée a évidemment des prétentions à la poésie. L'auteur de l'épitaphe s'est laborieusement efforcé de composer des distiques.

8. Le second cippe, trouvé à côté du premier, présente avec celui-ci les plus étroits rapports. Il est un peu moins haut (1 m. 50 seulement), mais la forme générale et la disposition de l'épitaphe sont les mêmes. L'inscription est gravée, en lettres hautes de 0 m. 06, dans un cadre haut de 0 m. 75 et large de 0 m. 31. Les deux premières lignes sont effacées et l'estampage ne donne rien de certain. Estampage.

d.m.s.

CRES
CENTIANVS
P·V·A·IX
H·S·E

Dans le même groupe de ruines a été découverte une table de pressoir à huile, épaisse de 0 m. 20 et mesurant 1 m. 60 de côté.

9. Au kilomètre 34, ruines d'une exploitation agricole, à flanc de coteau. Stèle calcaire à sommet arrondi; hauteur, 1 m. 27; épaisseur, 0 m. 25; largeur, 0 m. 45. Dans un cartouche à queues d'aronde haut de 0 m. 27 et large de 0 m. 33, figurant une plaquette de métal clouée sur la pierre par les queues d'aronde, l'épitaphe est gravée en lettres très nettes hautes de 0 m. 04. Estampage.

S E M P R O N I
A · L V C I · F I L A · A (*sic*)
L B I N A · P I A · V
I X I T · A N N I S
X X X I I

10. A 500 mètres au Sud de la ligne, pierre d'angle ayant couronné la façade d'un mausolée; à l'angle gauche, double chapiteau de pilastre présentant la volute caractéristique de l'art punique. Largeur et hauteur du linteau, 0 m. 52; hauteur, 1 mètre. L'inscription, dont il manque probablement la moitié de droite, est gravée en superbes caractères, hauts de 0 m. 10. Estampage.

I V L I*orum?*
M · I V L I V S · P O*stumus?*

11. A 500 mètres plus loin (kil. 34.500) et sur la rive gauche de l'Oued-Melah, cippe funéraire concernant un autre membre de la famille à laquelle se rapporte le linteau précédent et ayant peut-être appartenu au même mausolée des *Julii Postumi*. Hauteur, 0 m. 72; largeur, 0 m. 55, égale à l'épaisseur; hauteur des lettres, très belles, 0 m. 07. Lecture de M. Drappier.

IVLIAE
L♡ F♡
POSTVMAE♡

Sur les faces latérales sont figurées en bas-relief, à droite, la coupe, et à gauche, l'aiguière libatoires.

12. Cette pierre a été découverte dans des ruines assez étendues et présentant une certaine importance, à en juger par le nombre des citernes qui subsistent plus ou moins endommagées. Elles occupent une croupe à pentes abruptes dominant l'Oued-Melah : du même endroit provient l'inscription suivante, gravée en belles lettres, hautes de 0 m. 10, sur un linteau, brisé à droite, et long, dans son état actuel, de 1 m. 50. Cette pierre devait appartenir à la frise de façade d'un petit sanctuaire consacré à la Fortune Auguste. Ma lecture d'après M. Drappier.

FORTVNAE·AVG· *sacrum*

13. Au kilomètre 38.200, à 200 mètres au Sud de la ligne et à un millier de mètres à gauche de l'Oued-Remil, ruines occupant deux hectares de terres sèches, sans source apparente. Nombreuses citernes en carafe.

Fragment de monolithe à fronton triangulaire, ayant couronné la façade d'un petit sanctuaire votif à *Caelestis*. Brisé à droite et à gauche; largeur, 1 m. 40; hauteur, 0 m. 60. L'inscription, à peu près complète, mais assez difficile à déchiffrer, est gravée sur une frise haute de 0 m. 15, en lettres hautes de 0 m. 03. Estampage.

CAELESTI·AVG·SACR·
..... *p*RO·SALVTE·L·ANNIOLENI·ALBANI·VOTO·FECIT

Il manque à gauche le nom du dédicant.

A proximité de cette dédicace d'un sanctuaire à Caelestis, l'on en a découvert une autre relative à la construction d'un temple à Cérès. C'est une nouvelle preuve de l'étroite parenté de ces deux déesses, toutes deux prête-noms de la carthaginoise Tanit, qui comptaient tant de dévots dans la région de *saltus*, et que les Africains associaient même parfois sur une seule dédicace : par exemple, à l'Henchir-Belda, dans le voisinage de l'Oued-Remil [1].

14. Linteau de pierre long de 2 mètres, haut de 0 m. 30, épais de 0 m. 60, ayant servi de frise à la façade d'un petit sanctuaire. Hauteur des lettres, de belle ordonnance et bien gravées : 0 m. 09 à la première ligne, 0 m. 07 à la seconde, 0 m. 04 à la troisième. Estampage.

CER·AVG·SAC·
ERIENVS·PVDENS·IVLIA////FFIDA TEMPLVM A SOLO·DE·SVO
VOTO·AEDIFICAVERVNT ////////A////

La lecture du premier nom n'est pas certaine. Les premières lettres ont été biffées ou surchargées.

P. Gauckler,
Membre non résidant du Comité.

[1] Cf. Carton, *Découvertes en Tunisie*, p. 216 et n° 405, et Gauckler, *Le Pays de Dougga*, *Revue tunisienne*, 1896, p. 45, et aussi Audollent, *La Cérès africana*.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1902

À KHAMISSA

(THUBURSICUM NUMIDARUM),

PAR M. ALB. BALLU,

Architecte en chef du Service des Monuments historiques,
membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Pour diriger, cette année 1902, les travaux de fouilles de Khamissa, M. le Gouverneur général a bien voulu, sur ma proposition, désigner M. Bévia, architecte à Mustapha. Cet agent s'est acquitté de sa tâche avec une grande intelligence, un dévouement absolu et un zèle qu'on ne saurait trop louer. Il a ponctuellement suivi les instructions qui lui ont été données et n'a même pas suffisamment ménagé sa santé qui s'est ressentie d'un excès de labeur et de la température très élevée dont on a eu à souffrir l'été dernier.

Le programme des fouilles comportait principalement la continuation des déblais, entrepris en 1901, aux alentours des arcades récemment dégagées. Nous y avons donc mis les travailleurs; mais la surface restreinte de cette fouille nous a obligés, afin d'utiliser nos hommes dans les meilleures conditions possibles, à les porter en même temps sur d'autres points.

Il en résulte que les travaux ont été exécutés aux endroits suivants :

I. Abords des trois arcades et enceinte polygonale;
II. Nymphée;
III. Arc de triomphe;
IV. Points divers sondés au cours des relevés du plan de la ville.

I. Abords des trois arcades et enceinte polygonale.

Dans notre rapport sur les fouilles de l'an dernier, paru au *Journal officiel* du 24 mai 1902, nous avons parlé déjà de l'enceinte de forme irrégulière, dans l'intérieur de laquelle semblaient donner accès les trois ouvertures entièrement déblayées en 1901. Il était donc intéressant de chercher à découvrir quelle est la nature des constructions renfermées dans ce polygone à six côtés ou de celles qui y sont attenantes; les opérations de fouilles furent dirigées en prolongement des travaux de l'an dernier, du Nord au Sud, mais seulement sur la partie Ouest de la largeur déjà découverte, celle côté Est étant embarrassée par un grand nombre de morceaux de pierres dont quelques-uns de très grosses dimensions.

La pointe poussée en avant de la face intérieure des trois arcs d'entrée était déjà de 15 mètres à la fin de 1901; elle a atteint cette année 51 mètres, et nous avons continué à trouver le prolongement de l'avenue dallée et du mur perpendiculaire au plan desdits arcs. L'avenue, en bon état, compte jusqu'ici 75 dalles d'une longueur variable (de 0 m. 40 à 1 m. 40), avec largeur moyenne de 0 m. 60 et épaisseur de 0 m. 25. Le mur est toujours composé de blocage en moellons et de pierres, sur l'une desquelles on a remarqué les deux lettres EX (haut., 0 m. 12); à droite du mur, il a été trouvé une chambre rectangulaire de 1 m. 80 de profondeur, renfermant des cendres et résidus de charbons, parmi lesquels ont été extraits plusieurs lampes en terre cuite et objets dont le détail est donné ci-après.

Les autres pièces sont dallées fort irrégulièrement, avec des niveaux différents; parfois elles sont même simplement bétonnées. Les murs de refend portent la marque certaine de remaniements et sont composés de matériaux divers; de plus, une muraille établie sur de la terre rapportée à 0 m. 60 au-dessus du niveau de l'*area* coupe l'avenue parallèlement aux arcades d'entrée. De l'autre côté de ladite muraille, qu'il y aura lieu de faire disparaître, reparaît le dallage de l'*area* antique.

Au-dessous de ce dernier, nous avons découvert un égout qu'on peut parcourir sur 17 mètres de long et qui, passant par le milieu de l'arcade centrale, suit une direction perpendiculaire à la face des trois arcades; sur la droite, à 26 mètres de celles-ci, un second

canal de 0 m. 28 de large et de 0 m. 80 de hauteur, avec une longueur de 3 m. 50, au bout de laquelle se trouvaient deux morceaux de colonnes et un fragment d'une statue (large de 0 m. 70), le bras droit s'attachant à l'épaule; puis, à 31 m. 40, une canalisation en poterie de 0 m. 18 de diamètre, parallèle aux trois entrées; enfin, à 0 m. 60 au-dessous du dallage, un nouvel égout de dimensions moindres et entièrement obstrué que M. Bévia a retrouvé au fond de la fouille, en faisant la tranchée derrière le mur établi sur de la terre.

Les fragments ou objets exhumés au cours de ces déblais sont les suivants :

1° Dé en pierre de 0 m. 60 de côté sur 1 m. 11 de hauteur, portant sur deux de ses faces opposées les textes ci-dessous :

PRO BEATVDINE
TEMPORVM SIGN
VM TRAIANI DE RV
INIS ABLATVM PRO
CONSVLATV CLODI
HERMOGENIANI
AMPLISSIMI ET C·V·
ATILIVS THEQDOTVS
V·C·LEGATVS EIVS
IN FORVM NOVV
M TRANSFERRE CV
RAVIT

Pro beatudine temporum signum Traiani de ruinis ablatum proconsulatu Clodi Hermogeniani amplissimi et clarissimi viri Atilius Theodotus vir clarissimus legatus ejus in forum novum transferre curavit.

HERCVLEM IN
VICTVM PRO
SALVTE

AVGG
ORDO ET POPV
LVS HOC LOCO
PONENDVM
CENSVIT
CVRANTE
C·VMBRIOTER
TVLLO E·V·CVR·
R· P·

Herculem invictum pro salute..... Augustorum ordo et populus hoc loco ponendum censuit curante C. Umbrio Tertullo egregio viro curatore reipublicae.

La première de ces inscriptions est fort importante : elle date de la deuxième moitié du IVe siècle et nous révèle que le lieu où elle a été trouvée est le *Forum novum*, la nouvelle place publique, par opposition à la *platea vetus*, la vieille place, qui se trouve au Sud-Est de la ville. Les personnages cités dans ce texte, Clodius Hermogenianus et son lieutenant Theodotus, ont déjà figuré dans l'inscription en vers qui est relatée au rapport officiel de l'année dernière (p. 3576);

2° Deux fragments de textes, dont l'un sur une frise en pierre de 0 m. 40 de hauteur, lettres de 0 m. 12, et de bon style; l'autre formé de deux lettres seulement;

3° Stèle funéraire avec inscription très fruste;

4° Stèle sans inscription, avec personnage en bas-relief logé dans une sorte de niche de 0 m. 25 sur 0 m. 42, légèrement cintrée. L'exécution en est très primitive;

5° Un torse (haut., 1 m. 10) de marbre, auquel manquent la tête, le bras droit cassé à la partie supérieure de l'humérus, la main gauche et les jambes au-dessous des genoux. Le bras gauche tient les plis d'une draperie qui part de l'épaule du même côté, passe sur l'avant-bras et descend jusqu'au genou; un tronc d'appui a laissé des traces le long de la jambe droite.

Bien que la statue paraisse être de l'époque païenne, on voit sur le sternum, gravé à la pointe, le monogramme du Christ;

6° Un petit torse de femme nue (haut., 0 m. 45), en marbre blanc; la tête, les bras, et les jambes au-dessous des genoux ont disparu;

7° Une rosace en pierre et divers morceaux de moulures, de bases, de colonnes, etc.;

8° Une lampe de terre cuite, de l'époque chrétienne (0 m. 11 sur 0 m. 074 sur 0 m. 03), décorée d'un poisson au centre et d'autres plus petits déposés sur le pourtour;

9° Une lampe de mêmes dimensions que la précédente et représentant une colombe portant une grappe de raisin, avec ornements à l'entour en forme de trèfles;

10° Lampe chrétienne (diam., 0 m. 085) donnant la scène de la grappe de raisin rapportée de la Terre promise;

11° Deux fragments de lampes, dont un orné d'une croix entourée de roses;

12° Fragment d'un plat de terre cuite, décoré au centre par un oiseau aux ailes déployées;

13° Petit vase en poterie (haut., 0 m. 057 et diam., 0 m. 078 à la panse);

14° Culot de jarre avec la marque M;

15° Fragment de mosaïque ornementée, de couleurs blanche et noire;

16° Divers bijoux, parmi lesquels nous citerons : une agrafe, deux bracelets, cinq morceaux de bracelets, deux aiguilles de fer, une en os, un fer de lance, un tranchant, etc.;

17° Divers fragments de poteries creuses employées dans les voûtes, de verreries, de plombs pour scellements, etc.;

18° Enfin, un lot de monnaies.

En dehors des trois arcades, à 35 mètres en avant, la reconnaissance d'un fragment de mosaïque à dessin blanc et noir semblait indiquer un îlot d'habitation; on a donc ouvert une tranchée, sur une longueur de 10 mètres et une largeur de 2 m. 50, qui n'a révélé la présence d'aucune construction à cet endroit.

A l'Ouest, à 20 mètres environ de l'avenue, s'élève un fortin byzantin, bâti sur de la terre, laquelle recouvre des constructions qui, certainement, bordaient le côté occidental de la place. Il y a

quarante années, M. Chabassière trouva là les deux statues qui ont été transportées depuis à Souk-Ahras, dans le jardin de l'Administrateur, et un texte donnant le nom de *Thubursicum Numidarum.*

Le fortin a 17 mètres de largeur sur 31 de long; deux avant-corps massifs, dont le front mesure 2 mètres, encadrent une entrée pratiquée dans le mur Sud de la construction. Les murs formés d'un double parement d'anciennes murailles, avec un remplissage de moellons, ont 1 m. 60 d'épaisseur; quelques-unes des pierres employées sont moulurées ou proviennent de tombeaux. Un refend contient une porte centrale et deux niches de 1 m. 90 sur 0 m. 50.

Au cours des déblais, on a trouvé une stèle sculptée, de 0 m. 30 de large sur 0 m. 25 de haut, représentant un personnage tenant, de la main gauche, une pomme de pin, et, de la droite, une coupe; à la hauteur du cou, le côté gauche est décoré d'une couronne; toutefois la facture de l'ensemble est assez fruste.

De plus, on a recueilli plusieurs pièces de monnaies, une agrafe de ceinture, une aiguille en os, des verreries de coloration jaune dorée, deux bracelets et surtout beaucoup de fragments de revêtements en marbres blancs et verts.

Plus loin, toujours vers l'Ouest, juxtaposées à l'enceinte polygonale, se voient des ruines que les premiers coups de pioche ont démontré être celles de thermes. Par une porte, large de 1 mètre, haute de 2 mètres et surmontée d'un linteau double en épaisseur, on arrive à un espace dont les parois de droite et du fond sont courbes; à droite, porte conduisant à une salle déblayée sur 3 mètres de large et 8 mètres de long : c'est très probablement le *tepidarium.* Au fond, un fourneau, dont l'ouverture est en plein cintre, de 0 m. 90 de large, chauffait un hypocauste qui a gardé ses piles de briques et son dallage. A gauche enfin, sur 3 m. 60 de long, on s'engage dans une galerie qui se retourne ensuite d'équerre et se dirige vers l'Est sur une longueur de 8 mètres et une largeur variable : la première partie, qui mesure 1 m. 45, est flanquée à gauche d'un escalier ayant encore sept marches et s'engageant dans le mur dont l'épaisseur est de 1 m. 65 et la hauteur actuelle de 3 mètres en belles pierres de taille; la deuxième partie s'élargit à 1 m. 83 et se divise, à son extrémité, en deux fragments : celui de droite, légèrement circulaire et se butant à une ouverture

de 1 mètre de largeur qui conduit à un escalier dont douze marches ont été retrouvées; celui de gauche, de 6 mètres de longueur et de 2 m. 42 de largeur, est limité par un mur laissant passage à un fourneau, haut de 0 m. 90 et large de 0 m. 50, servant à chauffer un hypocauste qui n'a pu être déblayé.

Ont été découverts dans cette fouille : une stèle funéraire double, à 2 mètres de la porte d'entrée; une pioche en fer, de 0 m. 25 de long et de 0 m. 05 de largeur à l'œil, avec tranchant de 0 m. 05, et un pic; plusieurs morceaux de mosaïques fines et grossières à dessins noirs et blancs; des tuiles plates, avec rebords percés de trous, dans lesquels passait un filet de plomb servant à les relier; des tuiles rondes; une grande quantité de moulures et de plaques de marbre; plusieurs poteries et verreries, et divers morceaux de spatules et de boucles d'oreille.

II. Nymphée.

Tout près du Théâtre, à l'Est, un affluent de la Medjerda, l'Aïn-El-Youdi, prend sa source; les anciens la regardaient comme celle du Bagradas, qui est cependant à environ 7 kilomètres de là.

Nous avons cherché à dégager la source de l'Aïn-el-Youdi, et nous avons trouvé une grande salle séparée par un mur de refend de 0 m. 50 d'épaisseur, constituant deux bassins dont le revêtement au béton nous est apparu avec ses angles arrondis. L'épaisseur du mur du fond est de 1 m. 70. Au cours des fouilles, M. Bévia a découvert un torse de Diane en marbre, dont il manque la tête et les bras, ainsi que les parties inférieures des jambes. Cette statue, qui ornait l'une des deux niches décorant le fond de la salle, est vêtue d'une tunique de chasse retenue à la taille par une ceinture; au bas de la tunique, à gauche, se voient les restes d'un tronc d'appui.

Malheureusement, il n'a pas été possible de déblayer jusqu'au fond des bassins, à cause de l'abondance des eaux; ce fond est à 1 m. 20 en contre-bas des fouilles actuelles.

En sortant de la chambre à deux compartiments, l'eau se répandait dans un grand bassin, à plusieurs parties courbes, dont M. Bévia a mis à jour le rebord sur plus de 30 mètres de long. Du bassin, l'eau passait sous une large voie romaine allant au forum et, de là, à Thagaste, sous un ponceau que nous avons dégagé.

En face du nymphée, se dressent deux piles dont huit assises sont encore debout; elles appartenaient à l'aile occidentale d'un vaste bâtiment en forme d'U (peut-être des portiques) précédant une construction terminée au Nord par une large partie demi-circulaire encadrée dans un rectangle, vraisemblablement un château d'eau; la largeur entre les deux ailes est de 39 m. 60, et celle des portiques, de 5 mètres.

III. Arc de triomphe.

Il était intéressant de dégager l'arc triomphal situé à proximité du forum, à 70 mètres environ dans la direction de l'Est. Ce monument se compose de deux piles ayant sur chaque face antérieure et postérieure un pilastre correspondant à une colonne détachée; les dimensions des piles sont de 3 m. 27 sur 3 m. 74; l'ouverture de l'arcade est de 4 m. 96.

Au-dessus d'une moulure (haut., 0 m. 31 sur 0 m. 30 de saillie) de soubassement (haut de 0 m. 85), quatre assises de pierre s'élèvent et donnent une hauteur de 2 m. 92; sur un cordon mouluré (haut., 0 m. 29, saillie, 0 m. 20), quatre autres assises se dressent avec une hauteur de 2 m. 10, sans qu'il y ait trace de la naissance de l'arc qui se trouvait au-dessus.

La voie antique se compose de dalles de grandes dimensions, parfaitement assemblées; à son niveau gisaient : un fragment mutilé d'inscription; des chapiteaux de pilastre et de colonne; un morceau de fût de colonne avec sa base; une partie de la corniche décorée de modillons; des claveaux portant la moulure de l'archivolte, et divers ornements assez détériorés.

IV. Sondages divers au cours des relevés du plan de la ville.

La nécessité de prendre des points de repère trigonométriques pour le relevé général des ruines de Khamissa a amené M. Bévia à faire plusieurs découvertes, dont nous donnons l'énumération :

1° Près du Ksar-el-Kébir couronnant la crête qui domine le théâtre et d'où l'on jouit de la vue de la vallée de la Medjerda, M. Bévia a remarqué, dans la direction du Sud, un bâtiment qui est peut-être une basilique. Deux murs parallèles, distants de 6 m. 55 et longs de 8 mètres, sont reliés par un hémicycle encadré d'un massif rectangulaire dont le mur a 0 m. 65 d'épaisseur; en avant

de l'hémicycle, une muraille demi-circulaire a été établie après coup. Un dé carré (0 m. 52 de côté et 1 m. 27 de haut) trouvé dans le monument porte une inscription très mutilée où le nom du personnage a été martelé; on distingue les mots : *defuncto sacerdoti.*

2° A l'Est du Ksar-el-Kébir, près de la route de Tifech, cinq tombeaux entièrement couverts de terre ont été déblayés. Placés les uns à côté des autres, ils reposent tous sur deux hauts degrés; les deux premiers sont pareils; ils se composent de dés (de 0 m. 50 de côté sur 1 m. 20 de haut) placés sur des bases moulurées de 0 m. 18 de haut et de 0 m. 11 de saillie.

Le couronnement mouluré est surmonté de deux rosaces reliées par une courbe comme les chapiteaux ioniques grecs; l'inscription est encadrée par une moulure.

Les 3e et 4e, analogues aux précédents, ont 1 m. 30 de haut sur 0 m. 47 de côté; le sommet est dépourvu de corniche. Le corps de l'inscription est surmonté d'une guirlande qui le sépare de la formule ordinaire.

Le 5e a un dé de 1 m. 65 de hauteur sur 0 m. 40 de côté, sans couronnement.

L'ensemble fournit 80 lignes de texte. Nous citerons seulement les quatre suivants :

IVVENALIS
D·M·S·
Q·VETIDIVS
FELIX HONO
RATIANVS
EQVES ROM
NVS Q·VETID
IVVENALIS
QVINQVEN
NALICI FILIVS
VTRAQ LNGVA
ERVDITVS P·V·
A·XXI M·VII HE S·

Invenalis. D(iis) M(anibus s(acrum). Q. Vetidius Felix Honoratianus eques romanus Q. Vetidi Juvenalis quinquennalici filius utraque lingua eruditus p(ius) v(ixit) a(nnis) XXI m(ensibus) VII. H(ic) e(st) s(itus).

HERACLI
D·M·S·
L·VETIDIVS
MATERNVS
VETIDIANVS
EQVES ROM
Q·VETIDI·IVVENA
LIS·QVINQVEN
NALICI FILIVS
VTRAQ·LINGVA
ERVDITVS·P·V·A·XVIII
M·IIII·D·XXVIII·PER
MISSV·PRAESIDIS·A
KARTHAGINE·DE STV
DIO·RELATIS·RELIQVIIS
H·S·E·

Heracli. D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Vetidius Maternus Vetidianus eques rom(anus), Q. Vetidi Juvenalis quinquennalici filius utraq(ue) lingua eruditus p(ius v(ixit) a(nnis) XVIII, m(ensibus) IIII d(iebus) XXVIII, permissu praesidis a Karthagine de studio relatis reliquiis. H(ic) s(itus) e(st).

IVVENTI
D·M·S·
Q·VETIDIVS
IVVENALIS
Q·FIL·OMN
BVS·HONO
RIB·FVNC
TVS·PATER
III·EQVITVM
ROMANOR·
IN FORO IV
RIS·PERITVS
AGRICOLA
BONVS·P·
V·A·LXXX
VII·M·VIII
D·XXVII
H·S·E·

Juventi. D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Vetidius Juvenalis Q. fil(ius) omnibus honoribus functus, pater III equitum romanor(um), in foro juris peritus, agricola bonus, p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXXVII, m(ensibus) VIII, d(iebus) XXVII. H(ic) s(itus) e(st).

D·M·S·
GELLIA · HO
NORATA ·
CELLI · HO
NORATI · F ·
AB · EXOR
DIO NVPTI
ARVM · CON
CORDI MARI
TO · DEFVNC
TO · ET SIBI ·
VNAM A
RVLAM PI
ETATIS CAVSA
CONSTITVIT
P·V·A·LXXVIII
M·VIII·D·XXVIIII
H·S·E·

D(iis) M(anibus s(acrum). Gellia Honorata Gelli Honorati f(ilia), ab exordio nuptiarum concordi marito defuncto et sibi unam arulam pietatis causa constituit; p(ia) v(ixit) a(nnis) LXXVIII, m(ensibus) VIII d(iebus) XXVIIII. H(ic) s(ita) e(st).

De plus, il a été trouvé en cet endroit un bocal de fer (de 0 m. 105 de diamètre à la panse et 0 m. 085 de haut), dans l'intérieur duquel était un petit plat de 0 m. 05 sur 0 m. 03 avec 0 m. 012 de hauteur; une petite chaîne et un crochet de 0 m. 08. Sur le bocal, une sorte de cuiller de fer, de 0 m. 19 de long, à manche évidé et un crochet, également de fer, de 0 m. 16 de long; puis une lampe en poterie et un récipient en verre.

3° Au Nord du Nymphée, sur le bord du sentier qui mène à Souk-Ahras, M. Bévia a mis à jour neuf tombes formant deux rangées, dont l'une de six, l'autre de trois. Elles sont en calcaire, et de 0 m. 40 de largeur environ sur 0 m. 20 d'épaisseur. Le sommet est arrondi; une des inscriptions est illisible.

Nous en citerons trois :

M · LABERIVS
L·QVIR·LARGVS
II · VIR · VIX · ANN ·
XLVIII · H · S · E ·

M. Laberius L. (filius) Quir(ina tribu) Largus II vir vix(it) ann(is) XLVIII. H(ic) s(itus) e(st).

L · LABERIVS · M · F ·
QVIR · PRVDENS
AED · II · VIR · COL · IVL
SICCA · VIX · AN ·
LV · H · S · E ·

L. Laberius M. f(ilius) Quir(ina tribu) Prudens aed(ilis), duumvir col(onia) Jul(ia) Sicca vix(it) an(nis) LV. H(ic) s(itus) e(st).

L · LABERIVS L · F
QVIR · VIBVLLVS AED
ILICIVS · COL · IVL
CIRTA NOVA VIXIT
ANN · XXXIIII
H · S · E ·

L. Laberius L. f(ilius) Quir(ina tribu), Vibullus aedilicius col(onia) Jul(ia) Cirta Nova vixit ann(is) XXXIIII. H(ic) s(itus) e(st).

4° En de nombreux points des ruines de la ville, il a été relevé quarante-deux inscriptions funéraires dont il serait trop long de donner les textes; puis une soixantaine de pièces de monnaies ont été recueillies, dont douze dans une jarre découverte au cimetière placé au Nord sur le Djebel-Stateur.

La partie agglomérée des ruines de *Thubursicum Numidarum* s'étend sur environ cent hectares (Timgad en occupe soixante); mais, en y comprenant les cimetières de l'Est et du Nord ainsi que les fermes à l'Ouest, on arrive à une surperficie de 180 hectares, que M. Bévia a entièrement levée.

La main-d'œuvre, exclusivement indigène, a été recrutée par M. Félix Judrin, administrateur de la commune mixte de Sedrata, que le gouvernement général avait chargé spécialement de tenir la comptabilité du chantier, et qui a bien voulu nous donner son concours le plus dévoué et le plus désintéressé.

Alb. Ballu,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

NOUVELLE
INSCRIPTION PHÉNICIENNE DE SAÏDA
(SADIQJATON, ROI DE SIDON).

I

RAPPORT DE M. PHILIPPE BERGER,
MEMBRE DU COMITÉ.

Le Comité des travaux historiques n'a pas oublié qu'au mois de mai 1900, il avait chargé, à ma demande, M. le Dr Rouvier, correspondant du Ministère, d'aller faire une enquête sur les conditions dans lesquelles avaient été découvertes plusieurs inscriptions phéniciennes trouvées à Bostan-ech-Cheikh, dans la banlieue de Sidon. Des estampages adressés au Ministère et qui avaient été renvoyés à mon examen, m'avaient, en effet, convaincu, dès l'abord, de l'importance capitale de ces textes, dans lesquels j'avais été amené à reconnaître les inscriptions dédicatoires du temple d'Esmoun, mentionné sur la célèbre inscription d'Esmounazar. J'ai communiqué les premiers résultats de mon travail au Comité, dans la séance du 14 mai 1900. Seulement, en présence du problème que soulevait la découverte de cinq ou six inscriptions toutes identiques, fait tout nouveau dans l'épigraphie phénicienne, il importait d'examiner à fond la question très discutée de leur authenticité, comme aussi leur relation exacte avec les ruines antiques dans lesquelles elles avaient été trouvées.

Plusieurs rapports aussi détaillés que concluants ont été adressés au Ministère tant par le Dr Rouvier que par le consul général de France à Beyrouth, M. le comte de Sercey, et par M. Eugène Durighello, notre agent consulaire à Saïda, dont la grande connaissance des lieux et le zèle éclairé nous ont été d'un précieux secours. Ces rapports, qui ne pouvaient être publiés intégralement à cause de leur caractère confidentiel, ont servi de base au mémoire que j'ai

lu à l'Académie des inscriptions dans les séances des 6 et 27 décembre 1901 et du 17 janvier 1902 et qui a été imprimé dans ses Mémoires [1]. On sait à quelles controverses ces inscriptions ont donné naissance. Deux d'entre elles sont aujourd'hui au musée du Louvre, où trois autres viendront bientôt, je l'espère, les rejoindre.

Les choses en étaient là, quand M. le Dr Schröder m'écrivit, le 16 mars 1903, pour m'annoncer l'existence d'une nouvelle inscription, provenant des mêmes ruines et conservée au collège américain de Beyrouth. Tandis que toutes les autres inscriptions précédemment découvertes étaient identiques, celle-là se distingue des précédentes par plusieurs particularités remarquables. La lacune qui existait jusqu'à présent entre le roi Bodastart et son grand-père Esmounazar se trouve comblée par un nouveau personnage royal qui s'appelle Syddykjaton, et ce personnage, fait encore plus important, prend le titre de Roi des Rois, *Melek-Melakim*, que l'on n'avait rencontré jusqu'à présent sur aucune inscription phénicienne.

M. le Dr Schröder, qui a parfaitement vu l'importance de ce nouveau texte, n'a aucun doute sur son authenticité. En terminant sa lettre, il m'autorisait à en faire l'usage que je jugerais convenable. Je l'ai communiquée à l'Académie dans la séance du 26 mars.

C'est sur cette nouvelle inscription que M. le Dr Rouvier a adressé au Ministère, à la date du 26 mars, le mémoire ci-joint. M. Rouvier adopte la traduction de Schröder, et l'accompagne de considérations historiques qui sont le développement de vues émises antérieurement par lui sur la date de la dynastie d'Esmounazar. Ce rapport complète ceux que le Dr Rouvier avait adressés antérieurement au Ministère et qui ont si bien répondu aux intentions du Comité, lorsqu'il lui avait confié la mission d'aller étudier sur place les inscriptions du temple d'Esmoun.

Aujourd'hui que ces textes sont livrés au public, il y a tout avantage à ce que le rapport de M. Rouvier vienne compléter les autres travaux qui ont paru sur la matière et que le Comité lui donne ainsi dans ses publications la part qui lui revient à ces découvertes.

Ph. Berger,
Membre du Comité.

[1] Tome XXXVII.

II

COMMUNICATION DE M. LE Dr ROUVIER,

CORRESPONDANT DU COMITÉ.

Fin février dernier, M. le Dr Porter, conservateur du Musée archéologique établi dans l'Université protestante anglo-américaine de Beyrouth, soumettait à M. le Dr P. Schröder, consul général d'Allemagne en Syrie, la copie d'une inscription récemment entrée dans ses collections. Peu versé dans l'épigraphie sémitique, il n'en soupçonnait nullement l'importance et semblait même avoir quelque doute sur son authenticité. Après l'avoir étudiée sur le monument même, M. Schröder acquit la conviction qu'il s'agissait d'un texte parfaitement authentique et différent de ceux publiés jusqu'ici. Le 17 mars, il en envoya communication à M. Philippe Berger, membre de l'Institut, avec une traduction et des notes épigraphiques.

M. le Dr Schröder eut l'obligeance d'appeler mon attention sur la nouvelle inscription et de me communiquer en même temps sa lettre à M. Berger. L'enquête à laquelle je procédai aussitôt me permit de recueillir des renseignements précieux que je m'empresse de communiquer sans retard dans l'intérêt de la science.

L'inscription provient de Saïda, où elle fut recueillie dans des fouilles clandestines, opérées en mai-juin 1902. Comme on le verra dans la suite de ce rapport, les caractères phéniciens qui la composent et le bloc calcaire sur lequel ils sont inscrits ont une analogie si étroite avec les inscriptions de Bodastrat, roi de Sidon, découvertes en 1900 et 1901, qu'on peut affirmer sans conteste possible leur commune origine. La nouvelle inscription proviendrait donc du lieu dit *Bostan-ech-Cheikh* dont j'ai parlé dans mes rapports de juillet 1900 et 5 juillet 1901, comme emplacement dit *du temple d'Echmoun*. Mais sa découverte est certainement bien postérieure aux fouilles dirigées en ce lieu par M. Th. Macridy-bey, commissaire ottoman. Ces fouilles furent achevées en 1901. Ainsi s'explique la facilité avec laquelle le Dr Ford, directeur du collège protestant américain de Saïda, put transporter dans une de ses fermes, à El-Mioumieh, cette inscription, après l'avoir acquise, sans avoir besoin de l'introduire dans la ville de Saïda. Les ouvriers du village voisin d'Halalieh se sont adressés à lui, comme en 1900,

probablement à l'instigation des protestants syriens de cette région. J'ai signalé à cette époque [1] que M. Ford se rendit acquéreur d'une des cinq premières inscriptions de Bodastrat. Il la revendit à un de ses compatriotes, M. Torrey, qui la publia plus tard [2]. Presque aussitôt après avoir reçu son nouvel achat en juillet 1902, M. Ford le céda pour la somme de 250 francs au musée de l'Université américaine de Beyrouth, qui en prit possession dans les premiers jours d'août 1902. M. le Dr Porter ne voulut pas faire connaître le nouveau texte, avant la publication par des savants autorisés d'une traduction de l'inscription dite *du temple d'Echmoun*. Successivement parurent les mémoires du R. P. Lagrange, de MM. Philippe Berger, Torrey et Clermont-Ganneau. Après avoir reconnu que les deux inscriptions étaient essentiellement différentes, M. le Dr Porter communiqua alors au Dr P. Schröder le nouveau texte épigraphique.

La nouvelle inscription se compose de trois lignes de caractères phéniciens gravés sur un bloc de calcaire blanc friable, de nature identique à ceux des inscriptions trouvées en 1900 et 1901 dans les substructions de Bostan-ech-Cheih. Le bloc primitif a été retaillé sur place, de façon à n'avoir plus que 0 m. 12 d'épaisseur. Durant cette opération, il s'est divisé en deux portions irrégulières, de grandeur à peu près égale. Réunies, elles ont une longueur totale de 0 m. 83 sur une largeur moyenne de 0 m. 35. L'inscription est sûrement complète et ne fait suite à aucune autre. Les trois lignes sont de longueur un peu inégale; la première est la plus longue; la seconde est la plus courte. En mesurant les 𐤩 on trouve pour les caractères des dimensions de 0 m. 055 à 0 m. 06. Ils sont gravés avec une certaine négligence. Pour mieux les faire ressortir, l'ouvrier a passé dans les traits de l'ocre rouge, procédé également utilisé dans les divers exemplaires de l'inscription de Bodastrat.

Voici la lecture certaine du texte que j'ai faite; elle concorde entièrement avec celles de MM. Schrœder et Porter :

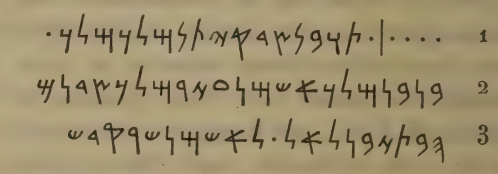

[1] Rapport du 8 juillet 1900.

[2] *Journal of the American Oriental Society*, t. XXIII, 1902, p. 156-173.

Avec cette inscription ont été remis deux autres fragments de même provenance, mais ne lui appartenant pas, quoique les caractères phéniciens soient identiques, ainsi que le bloc calcaire qui les porte. Ce sont évidemment des fragments détachés de l'un des exemplaires de l'inscription de Bodastrat. L'un porte les lettres [illegible] *Sidon*, et l'autre [illegible].

Dans le nouveau texte, le premier mot donnant le nom de l'auteur de la dédicace manque, emporté par un éclat de la pierre. Le sens général de l'inscription permet de le rétablir facilement : [illegible] *Bodastrat.* On a ainsi une phrase correcte pour le sens et qui rappelle en partie l'inscription dite *du temple d'Echmoun.*

1 *Bodastrat, fils de Sadiqjaton, roi des rois,*
2 *petit-fils du roi Echmounazar, roi des Sidoniens,*
3 *a construit ce temple à son dieu Echmoun, prince saint.*

Cette restitution du premier mot est confirmée par les remarques suivantes :

1° La partie cassée répond à peu près exactement, en largeur, aux six premières lettres de la seconde ligne : [illegible], la première lettre visible de la première ligne, le [illegible], étant au-dessus de la septième, le [illegible], de la seconde ligne;

2° En admettant cette restitution, la cinquième lettre manquante de la première ligne devrait être un [illegible]. Or, justement à sa place, apparaît distinctement une barre verticale.

Quant à la restitution des deux dernières lettres de la première ligne, interrompue à son extrémité gauche par une brisure, elle paraît indiscutable. Il faut réellement lire : [illegible], quoique ce titre, apparaissant décerné pour la première fois à un roi de Sidon, et non à un roi de Perse, puisse soulever quelque difficulté, renversant les idées généralement admises. Peut-être serait-on porté à la supprimer radicalement en y voyant l'œuvre d'un faussaire? Pareille hypothèse est inadmissible. Cette inscription présente réunis à un tel degré tous les caractères de l'authenticité la plus incontestable, que, comme le docteur Schrœder, je ne m'arrête même pas à discuter ce point, surtout après avoir étudié les exemplaires de l'inscription du temple d'Echmoun, dont M. Schrœder et moi avons été les premiers à affirmer l'authenticité quand elle était encore discutée.

A la dernière ligne, au milieu de la fente, il n'y a place que pour une seule lettre; évidemment, ce doit avoir été un *iod*.

Cette constatation est de la première importance, en présence de la difficulté que soulève à la première ligne la particule «et» immédiatement après le nom de *Bodastrat*. M. le docteur P. Schrœder ayant discuté avec sa compétence habituelle ce point dans sa lettre à M. Philippe Berger, je n'y reviens pas.

Quant au titre si surprenant de *roi des rois* attribué à Sadiqjaton, je serais disposé à y voir une allusion orgueilleuse à son commandement comme amiral du contingent phénicien de la flotte perse, exercé sur les rois ses voisins de Sour, Gebal et Arvada. Ce titre constitue une nouvelle preuve à ajouter à celles déjà exposées dans trois de mes mémoires antérieurs[1] pour se refuser à admettre avec M. Clermont Ganneau l'existence de la dynastie des Echmounazar entre les IVe et IIIe siècles, et la rejeter au moins au VIe siècle avant notre ère.

Les épigraphistes relèveront dans la nouvelle inscription les particularités intéressantes de certaines lettres, comme le 𐤋 à queue inférieure à peine ébauchée; le 𐤓 et le 𐤔 à forme bien carrée et dont le trait terminal manque généralement; le 𐤅 de forme hémicirculaire, comme dans l'inscription de Bodastrat. Dans le nom d'Echmounazar, 𐤀𐤇𐤌𐤍𐤏𐤓𐤅𐤔, la lettre 𐤏 paraît pourvue d'un point supérieur. Je crois qu'il est dû à un défaut accidentel de la pierre, car il n'est pas coloré en rouge comme la lettre elle-même.

Tous ces détails sont parfaitement visibles sur les photographies jointes à cette note. Le cliché est malheureusement défectueux, ayant été pris par un photographe indigène peu expert en matière épigraphique. J'ai dû m'en contenter faute de mieux pour le moment. M. Porter m'a néanmoins promis ainsi qu'au Dr Schröder des empreintes estampées sur papier spécial. Dès leur réception, je m'empresserai de les transmettre au Comité.

Quoique fort courte, la nouvelle inscription a une importance capitale pour l'épigraphie et l'histoire. Elle montre le danger extrême de voir, à l'exemple d'un maître éminent, dans un texte quelconque,

[1] *L'ère d'Alexandre en Phénicie, Revue des études grecques*, 1899; *Les rois phéniciens de Sidon aux Ve et IVe siècles av. J.-C., Revue numismatique*, 1902; *Note complémentaire sur l'ère d'Alexandre en Phénicie, à Sidon et à Arados*, 1903.

non seulement ce qu'il dit positivement, mais aussi ce qu'on voudrait lui faire dire pour confirmer des théories préconçues.

En généralisant certaines constatations faites sur un nombre trop restreint d'inscriptions phéniciennes, M. Clermont-Ganneau en a conclu qu'elles devaient forcément être rédigées dans des termes à peu près identiques. On sait le parti qu'il s'est cru autorisé à tirer de certaines lacunes dans la traduction de l'inscription du temple d'Echmoun [1]. Que deviennent les affirmations si catégoriques suivantes en face de la nouvelle inscription :

1° « Je persiste à croire que le suzerain dont parle Echmounazar II, dans son épitaphe, sous le titre de *Adon Melakim*, ne peut être qu'un Ptolémée, sinon Alexandre lui-même, et non pas le grand roi de Perse, qui *est toujours appelé Melek Melakim* [2] ». J'ai soutenu le contraire en m'appuyant sur des preuves positives, quoique non épigraphiques. C'est peut-être la raison pour laquelle M. Clermont-Ganneau les a passées sous silence. Le nouveau texte me donne entièrement raison : le roi de Sidon, Sadiqjaton, est appelé *roi des rois*.

2° Bodastrat n'ayant pas nommé dans ses inscriptions connues antérieurement son père avant son grand-père, tous les savants, M. Clermont-Ganneau, le R. P. Lagrange [3] et M. Philippe Berger, mais ce dernier avec quelque réserve [4], ont cru que le père de ce roi de Sidon ne l'avait pas précédé sur le trône. Je ne me suis nullement cru autorisé à admettre cette preuve négative, et seul j'ai admis jusqu'à preuve positive contraire que le père de Bodastrat régna entre ce prince et Echmounazar II. J'ai écrit en effet dans un mémoire récent [5] : « La liste des rois que je donne est sans doute fort incomplète. Elle fournit néanmoins de précieux indices pour l'histoire et l'épigraphie phéniciennes. Elle est surtout très claire pour la célèbre dynastie Echmounazar Ier, Tabnit, Echmounazar II, et *son petit-fils*, Bodastrat ou Bodastor, récemment mis en évidence par les inscriptions phéniciennes découvertes à Saïda en 1900... »

(1) *Les inscriptions du temple d'Echmoun à Sidon*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 217 à 267.

(2) *Loc. cit.*, p. 223.

(3) *Revue biblique*, 1er octobre 1902, p. 521.

(4) *Inscriptions de fondation du temple d'Echmoun*, p. 29, avec planches. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVII, p. 24.

(5) *Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies sous la dynastie des Achéménides*, dans *Revue numismatique*, 1902, p. 75 du tirage à part.

3° «Nulle part dans notre liste, il n'y a place pour ces *cinq générations royales*... ». La découverte de l'existence du roi Sadiqjaton confirme encore mon raisonnement sur ce point.

4° «Echmounazar II est mort jeune sans postérité[1], donc Bodastrat est le petit-fils d'Echmounazar I». L'on n'ignore pas que M. Clermont-Ganneau a cru devoir s'engager beaucoup plus avant dans cette voie hypothétique. Dans le passage de mon travail que je viens de rapporter est contenu implicitement : que dans l'épitaphe d'Echmounazar II, le passage «J'ai été enlevé avant mon temps, fils de peu de jours, fils orphelin d'une veuve...» ne doit pas être pris dans un sens absolument littéral, mais au figuré. Il ne signifie nullement que ce prince a succombé encore enfant, ni qu'il n'a pas été marié et par suite n'a pas laissé de postérité. Le maximum de probabilité est pour le sentiment contraire. Un roi ne pouvant guère avoir occupé pendant quatorze ans le trône de Sidon sans avoir été marié, surtout en Phénicie où, comme dans les autres régions de l'Orient, les mariages étaient très précoces.

Ma conclusion formelle était que Bodastrat devait être le petit-fils d'Echmounazar II. La nouvelle inscription confirme encore mon sentiment sur cette question. Il est difficile d'admettre en effet que dans l'énumération «...fils de Sadiqjaton, petit-fils d'Echmounazar...» il y ait autre chose qu'une filiation directe et que Sadiqjaton ait été le frère de Tabnit, l'oncle d'Echmounazar II.

5° Que devient l'argument : «Il manque à Bodastrat un titre essentiel, sans lequel il n'y avait à Sidon de royauté complète... Echmounazar, il est vrai, ne prend pas lui non plus, le titre de prêtre d'Astarté, porté par son père et son grand-père. Mais c'est qu'il est mort trop jeune (?) avant d'avoir l'âge requis pour la prêtrise (?)... Si Bodastrat est roi des Sidoniens, il n'est pas prêtre d'Astarté, et il ne l'est pas, *parce qu'il ne peut pas l'être*. S'il en eût été autrement, bien sûr qu'il n'eût pas manqué de faire étalage de ce titre essentiel... etc.[2]» Peut-on affirmer qu'une nouvelle inscription ne surgira pas du territoire sidonien pour infirmer cette argumentation comme la nouvelle inscription que je signale a infirmé un raisonnement analogue appliqué au roi Sadiqjaton ?

[1] Clermont-Ganneau, *loc. cit.*, p. 246-248; Ph. Berger, *loc. cit.*, p. 24; P. Lagrange, *loc. cit.*, p. 521.

[2] Clermont-Ganneau, *loc cit.*, p. 240-241.

6° Le terme *Qadech* est-il un nom de ville, plutôt qu'un adjectif? A en juger par la valeur des hypothèses émises sur les autres questions soulevées par l'inscription de Bodastrat, on pourrait craindre le contraire. Mais, je ne suis nullement compétent pour discuter ce problème.

Il serait à souhaiter, en présence des découvertes capitales effectuées dans ces trois dernières années, dans la localité dite *Bostan-ech-Cheïkh*, que des fouilles fussent méthodiquement reprises sur ce point. Son excellence le maréchal Mouzaffer-Pacha, gouverneur du Liban, m'assurait qu'il serait disposé à les favoriser. Mais il faudrait des ressources.

Plus que jamais il y aurait intérêt, pour la science archéologique, à avoir en Syrie, à Beyrouth même, une mission ou délégation permanente du Ministère de l'instruction publique, organisée sur les bases proposées antérieurement soit par M. Clermont-Ganneau, soit par moi-même dans divers rapports.

Docteur Jules Rouvier,
Correspondant du Comité.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Aïn-Hedja (Tunisie). Inscription romaine aux environs, p. 194.

Aïn-Kerma (Algérie). Inscription romaine, p. ccxi.

Aïn-Melloul (Algérie). Inscriptions romaines, p. 185.

Aix (Bouches-du-Rhône). Cippe antique, p. ciii.

Albi (Tarn). Peinture italienne à la cathédrale, p. lxxxix, ci.

Alexandre III, pape, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 479-480.

Alger (Algérie). Inscription romaine, p. ccxxii. — Nécropole punique et romaine, p. ccxx à ccxxii.

Algérie. Reconnaissances archéologiques des brigades topographiques, p. cxlii à cxlix. — Travaux exécutés par le Service des Monuments historiques, p. clxviii à clxxxi.

Amour, statuette de terre cuite, p. cciii.

Amphitrite, représentée sur une mosaïque romaine de Timgad, p. ccxiv.

Ampoules de saint Menas, trouvées à Hippone, p. clvi.

Amtmann (Th.-A.), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxx.

Andernos (Gironde). Stations préhistoriques, p. lxvi-lxvii.

Angot (L'abbé) signale des bains antiques au lieu dit le château de Rubricaire, près de Jublains, p. lxi.

Angoulême (Charente). Statuette gallo-romaine, p. lx.

Annay-la-Côte (Yonne). Tumulus, p. 33 à 35.

Anne (Sainte), sur un vitrail du xvie siècle, à Châteaudun, p. 515 à 523, pl. XLIII et XLIV.

Annéot (Yonne). Reliquaire du xiie siècle, p. xxix, 128 à 130.

Announa (Algérie). Fouilles, p. ccxxx-ccxxxi.

Apollon, statuette de terre cuite, à Sousse, p. 173.

Apt (Vaucluse). Découvertes archéologiques dans le domaine du Clos, p. xcix, civ.

Arbaud (Le lieutenant d'), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.

Arc de triomphe romain, à Khamissa, p. 571. — Cf. Arles.

Architecture romane dans le Bordelais, p. xlvii-xlviii. — Cf. Églises romanes.

Argeliers (Aude). Ceinturon romain de bronze, p. 64 à 67, pl. V.

Arles (Bouches-du-Rhône). Fouilles près de la porte de l'Aure, p. xxviii, xxxiii, xcvi, 216 à 221, pl. XII à XVII.

Armoiries sur les fermoirs d'un livre d'heures à la bibliothèque de Chaumont, p. 241.

Arnaud d'Agnel (L'abbé). Cippe romain découvert aux Milles (Bouches-du-Rhône), p. cix, cxxxi-cxxxii. — Inventaire des meubles du chevalier Roze, p. lxxxiii, xcv-xcvi. — Station préhistorique d'Oppedette (Basses-Alpes), p. lvii-lviii.

Ausere, rivière de Tunisie. Son identification, p. 345-346.

Autels mérovingiens, dans les Bouches-du-Rhône, p. LXII.
Auterive (Haute-Garonne). Fouilles dans l'ancien château, p. XXXIX à XLIII.
Auvis, évêque d'Arras, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 482, pl. XL.
Auvray (Lucien), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXX.
Azy (Aisne). Cimetière gallo-romain, p. LV-LVI.

B

Babelon (Ernest), chargé de divers rapports, p. XXX, CXXI; — fait une communication, p. CLX; — désigné pour suivre les fouilles de Vertault, p. XXXVI; — membre d'une commission, p. XXXI, XC; — présente divers rapports, p. XXXII, XLIV, CXXI, CXL, CCXXI; — rend compte de sa visite aux fouilles de Vertault, p. CXIII.
Bacchus, statuette de terre cuite, à Sousse, p. 173.
Baguenault de Puchesse (M.), président du Congrès des Sociétés savantes, à Bordeaux, p. XLV.
Bailleul, près de Fécamp. Découverte d'une crypte prétendue carolingienne, p. CVIII.
Bains romains, au lieu dit le château de Rubricaire, près de Jublains, p. LXI. — Cf. Thermes.
Ballu (Albert), chargé de rapport, p. CCXI; — présente un rapport sur les travaux du Service des Monuments historiques à Khamissa, p. CXXXIII.
—— Rapports : sur les fouilles de Souk-Ahras, p. CCXIII-CCXIV; — sur les fouilles de Timgad, p. CCXIV-CCXV; — sur les travaux du Service des Monuments historiques en Algérie, en 1903, p. CLXVIII à CLXXXI; — sur les travaux du même Service en Algérie, en 1903, p. CCXXV à CCXXXIII.
—— Fouilles de Khamissa, p. 564 à 576.
Baptistère, à Timgad, p. CLXXVI; — à Venasque (Vaucluse), p. CXX.
Barbancey (Le lieutenant) relève des inscriptions, p. CLVI.
Baron (Le capitaine). Sépulture de l'époque de la Tène à Orly (Seine), p. CXXIV-CXXV.
Baron (Gard). Fouilles, p. CVI-CVII.
Barrière-Flavy (M.). Contribution du diocèse de Toulouse aux frais de construction de la tour de Cordouan, p. LXV-LXVI. — Fouilles dans l'ancien château d'Auterive (Haute-Garonne), p. XXXIX à XLIII. — Portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza, p. LVII, 469 à 475, pl. XXXIV à XXXVII.
Bar-sur-Aube (Aube). Denier de Charles le Chauve, frappé dans cette ville, p. LXI.
Barthélemy (Anatole de), chargé de divers rapports, p. LXXXIV, XCIX, CXX; — membre d'une commission, p. XXXI, XC; — présente un rapport, p. CXIII.
—— Rapports : sur deux fermoirs d'un livre d'heures, p. XC-XCI; — sur des monnaies découvertes à Saint-Léger, p. XC.
Basilique chrétienne à trois nefs, à Announa (Algérie), p. CCXXX-CCXXXI.
Bas-reliefs romains trouvés : dans les remparts d'Arles, p. 217, pl. XII à XVI; — dans la muraille romaine de Sens, p. 228 à 230, pl. XVIII à XX.
Bassot (Le général) cesse de faire partie de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXCIX.
Baudouin, comte de Hainaut, figuré

dans le cartulaire de Marchiennes, p. 487.

Baudouin de Boulogne, évêque de Noyon, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 484.

Baudouin de Lille, comte de Flandre, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 484-485, pl. XLI.

Baudouin le Jeune, comte de Flandre, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 485.

Baux (Les) [Bouches-du-Rhône]. Église Saint-Vincent : prétendue lanterne des morts, p. cx, cxxvi.

Baye (Le baron de) offre un ouvrage au Comité, p. cxi.

Beaupré (Jules) présente des observations, p. lii.

—— Sépultures pré-romaines du département de Meurthe-et-Moselle, p. lix, 437 à 459.

Beauvais (Oise). Fouilles de l'église Saint-Étienne, p. cix, cxxx-cxxxi.

Béchateur. — Voir Sidi-Mansour-ed-Daoud.

Benia-bel-Recheb (Tunisie). *Castellum*, p. 354 à 360.

Beni-Melek, près de Philippeville (Algérie). Fouilles de M. Bertrand, p. cxciv. — Cf. Philippeville.

Berger (Philippe), chargé de divers rapports, p. xxxvi, lxxxiv, xcix, clix, cxcix; — présente divers rapports, p. xxix, lxxxv, lxxxvii, xcviii, cxxxii.

—— Rapports : sur une inscription libyque et une inscription néo-punique, p. cxl-cxli; — sur des inscriptions puniques du musée du Bardo, p. clxxxviii à cxcii; — sur des inscriptions tracées à l'encre sur des vases trouvés à Sousse, p. cxcix-cc.

—— Inscription phénicienne de Saïda, p. 577-578.

Berthaut (Le général), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. cci.

Bertrand (Alexandre). Son éloge funèbre, p. xxvii-xxviii.

Bertrand (Louis). Ses fouilles dans la propriété Lesueur, près de Philippeville, p. clix, cxciv, ccxx, ccxxxiv, 524 à 537. — Antiquités trouvées à Philippeville, p. clviii. — Tête féminine de marbre et autres antiquités trouvées à Philippeville, p. cci-ccii.

Bès, statuette de terre cuite à Sousse, p. 170.

Bévia (M.). Fouilles sous sa direction, à Khamissa, p. ccxxvii à ccxxix.

Bijga (Tunisie). Inscription romaine aux environs, p. ccvii.

Bijoux de bronze trouvés à Sousse (Tunisie), p. 180-181; — d'or, trouvés à Concevreux (Aisne), p. 467-468.

Bir-ben-Ama (Tunisie). Inscription romaine, p. 196-197.

Bir-el-Hafeï (Tunisie). Inscription romaine, p. 192-193.

Birot (Le Dr) écrit une lettre, p. cix, cxxviii.

Blanchet (Adrien), nommé membre du Comité, p. lxxxiii; — chargé de divers rapports, p. lxxxiv, xcix, cx; — présente divers rapports, p. xci, cxxi.

—— Rapport sur des découvertes archéologiques à Apt (Vaucluse), p. civ.

Bled (L'abbé). Inventaire des ornements et joyaux de l'église de Thérouanne en 1422, p. 133 à 155.

Bombart (M.) identifie *Hermoniacum* avec Le Quesnoy, p. lvi.

Bône (Algérie). Musée : sarcophage des Amazones, p. clvii.

Bonnet (Émile). Les variations de valeur de la monnaie melgorienne, p. lx-lxi, 490 à 514.

Boppe (M.). Lettre sur le palais de Méchatta, p. cxviii-cxix.

Bordeaux (Gironde). Crypte de Saint-Seurin, p. xlix-l. — Esquisse de l'histoire de la ville, p. lxxi à lxxx. — Cf. Congrès des Sociétés savantes.

Bordelais (Le), pays de France. Architecture romane, p. xlvii-xlviii. — Monuments chrétiens antérieurs au xie siècle, p. l.
Bouchard, évêque de Cambrai, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 483.
Bouchauds (Les), comm. de Saint-Cybardeaux (Charente). Statuette gallo-romaine, de pierre, p. lx.
Boucherie (J.-J.), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxi.
Bouches-du-Rhône (Département des). Autels mérovingiens, p. lxii.
Bou-Djelida (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 195-196.
Bouin (Le capitaine), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxi.
Boulanger (M.) envoie une notice sur trois vases funéraires francs, de Picardie, p. xxxv, lxxxvi.
Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Médaillons de l'église Notre-Dame aux xve et xvie siècles, p. 250-251, 255 à 258.
Boursier (M.) communique le dessin d'une mosaïque romaine à Chaillevette (Charente-Inférieure), p. cxiii à cxv.
Bracelets de bronze, trouvés à Annay-la-Côte, p. 34.
Braquehaye (M.) présente des observations, p. xlviii, l.
Breuil (L'abbé). Fouilles dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège), p. xxxv, lxxxvii, 421 à 436, pl. XXVI et XXVII.
Broche (Lucien). Inventaire du mobilier épiscopal de Laon au décès de l'évêque Geoffroy le Meingre (1370-1371), p. 244 à 249.
Brouwer (Jean de) offre un ouvrage au Comité.
Bruey (M.). Ses projets de fouilles dans les tumulus de Minot, p. cx.
Brutails (Auguste), chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxx; — présente des observations, p. xlix.
—— Caractères de l'architecture bordelaise pendant la période romane, p. xlvii-xlviii. — Mobilier ancien des églises du Sud-Ouest de la France, p. lxiii. — Monuments chrétiens antérieurs au xie siècle, dans le département de la Gironde, p. l.
Burat (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. lxxxi; — relève des inscriptions, p. clvi.
Buttin (Charles) offre un ouvrage au Comité, p. cxxi.

C

Cagnat (René), membre de commissions, p. xxxi, xc; — chargé de divers rapports, p. xxx, xxxv, cix, clix, cxcix; — fait une communication, p. clxi; — présente divers rapports, p. cxli, cxciii, ccxii, ccxxii, ccxxxiii, ccxxxiv.
—— Rapports : sur les cartes et plans des ruines antiques du département de la Meuse, dressés par M. Guillaume, p. xxxix; — sur une inscription romaine de Ménerbes (Vaucluse), p. cxxii-cxxiii; — sur des inscriptions romaines de Sfax et de Sousse, p. cxcii-cxciii; — sur les thermes romains d'Izernore (Ain), p. cxxi-cxxii.
—— Inscriptions romaines de Béchateur, p. ccxi-ccxii. — Inscriptions romaines trouvées à Sousse, p. 181 à 183.
Calixte II, pape, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 478, pl. XXXVIII.
Callisto, nymphe, sur une mosaïque romaine, p. 23 à 27, pl. I.
Camp de l'époque néolithique à Laure, près de Marseille, p. lxxxiii, xci-xcii. — Cf. Stations préhistoriques.

Campes (Tarn). Croix de pierre, du xvie siècle, p. xcix, cvii.
Capitan (Le Dr), nommé membre du Comité, p. lxxxiii; — chargé de divers rapports, p. lxxxiii, lxxxiv, cx, cxi, cxx; — fait des communications, p. lvi, lxix; — membre d'une commission, p. xc; — offre des ouvrages au Comité, p. xxxi; — présente des observations, p. lii, lviii.
—— Rapports : sur le camp néolithique de Laure (Bouches-du-Rhône), p. xci-xcii; — sur les fouilles de la grotte de Germolles, p. xcii à xciv; — sur un polissoir trouvé à Villefranche-Saint-Phal, p. cxxiii; — sur une sépulture de l'époque de la Tène, à Orly (Seine), p. cxxiv-cxxv.
Caron (M.) présente des observations, p. lix, lx.
Carthage (Tunisie). Coffrets funéraires et poteries antiques, p. clxii à clxiv. — Fouilles au quartier des thermes d'Antonin et au couvent de Saint-Étienne, p. 410 à 420, pl. XXV. — Mosaïques chrétiennes avec inscriptions, p. 416 à 418. — Mosaïques romaines, p. 413 à 415. — Nécropole punique près de Sainte-Monique, p. 262 à 271. — Sarcophages et inscriptions, au lieu dit Bou-Khris, p. cxciv à cxcvii. — Tombes chrétiennes et romaines, p. clix.
Cartulaire de l'ancienne abbaye de Marchiennes. Ses miniatures, p. lxxxiv, 476 à 489, pl. XXXVIII à XLII.
Caujac (Haute-Garonne). Portail de l'église, p. lvii, 469 à 471, pl. XXXIV.
Caveau funéraire, de l'époque punique, à Alger, p. ccxxi.
Caverne préhistorique de Haurets, près de Ladaux, p. lxvii-lxviii. — Cf. Grottes.
Cayrou (M.). Croix de pierre de l'église de Campes (Tarn), p. xcix, cvii.
Ceinturon romain, de bronze, trouvé à Argeliers (Aude), p. 64 à 67, pl. V.
Chaillan (L'abbé). Trois autels de l'époque mérovingieune, dans les Bouches-du-Rhône, p. lxii.
Chaillevette (Charente-Inférieure). Mosaïque romaine, p. xxxv, lxxxv, cxiii à cxv.
Chalandry (Aisne). Découverte d'une fibule émaillée du moyen âge, p. lxiv.
Chambroux (Eugène). Cimetière gaulois et gallo-romain à Chelles, p. lii.
Champvert (Nièvre). Mosaïque romaine, p. lxii.
Chapelle chrétienne antique, à Khamissa, p. ccxxix.
Chapiteau romain, trouvé à Henchir-Guedah-Ceder, p. 319.
Charles le Bon, comte de Flandre, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 485-486.
Charles le Chauve, roi de France, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 480. — Denier à son nom frappé à Bar-sur-Aube, p. lxi.
Charleval (Eure). Enceinte de terre et cimetière mérovingien, p. liv-lv.
Charrier (M.). Découverte d'une nécropole antique à Alger, p. ccxx à ccxxii.
Chartraire (L'abbé). Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine à Sens, p. lxxxiv, xcvii-xcviii, 222 à 234, pl. XVIII à XX.
Chartres (Eure-et-Loir). Fouilles du puits des «Saints forts» à la cathédrale, p. xxxvi.
Chassaigne (L.) offre un ouvrage au Comité, p. ciii.
Chasse (Scène de), sur la mosaïque de Villelaure, p. 27 à 30, pl. I.
Châteaudun (Eure-et-Loir). Église Saint-Valérien : vitrail représentant sainte Anne, p. 515 à 523, pl. XLIII et XLIV.
Chaumont (Haute-Marne). Fermoirs armoriés d'un livre d'heures, à la bibliothèque, p. lxxxiv, xc-xci, 237 à 243.
Chauvet (Gustave) offre un ouvrage au Comité, p. xxxi, ciii; — présente des

observations, p. LII, LIX-LX. — Monnaie celtibérienne trouvée près de Ruffec, p. LX. — Statuettes gallo-romaines trouvées dans le département de la Charente, p. LX.

CHAVANON (M.) fait une lecture, p. LVIII.

CHELLES (Seine-et-Marne). Cimetière gaulois et gallo-romain, p. III.

CHERCHEL (Algérie). Fouilles, p. CLXVIII, CCXXVI.

CIMETIÈRES : gallo-romains, à Azy, p. LV-LVI; — gaulois, à Chelles, p. LII; — mérovingien, à Charleval, p. LIV-LV. — Cf. NÉCROPOLE, SÉPULTURES.

CIPPE romain, aux Milles (Bouches-du-Rhône), p. CIX.

CLERC (M.) communique une inscription romaine découverte à Ménerbes (Vaucluse), p. CIX, CXXII-CXXIII; — signale une découverte archéologique à Gardanne (Bouches-du-Rhône), p. XCIX.

CLOCHES du XIIIe siècle, à Dégagnazès et à Tessy, p. LXIV.

COFFRETS FUNÉRAIRES trouvés en Afrique, p. CLXII-CLXIII, 389.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Section d'archéologie.

—— Arrêté ministériel relatif aux récompenses à décerner aux instituteurs, p. XXXVII-XXXVIII.

—— Distinctions honorifiques, p. LXXX à LXXXII.

—— Liste des membres et des correspondants, p. I à XXIII.

—— Nominations de membres, p. LXXXIII.

—— Ouvrages offerts, p. XXXI. XXXVI, LXXXIV-LXXXV, LXXXIX, C, CIII, CXI, CXXI.

—— Séances du Comité : du 12 janvier 1903, p. XXVII à XXIX; — du 9 février, p. XXX à XXXIV; — du 9 mars, p. XXXV à XLIV; — du 27 avril, p. LXXXII à LXXXVIII; — du 11 mai, p. LXXXIX à XCVIII; — — du 15 juin, p. XCIX à CII; — — du 9 juillet, p. CIII à CVIII; — du 16 novembre, p. CIX à CXIX; — du 14 décembre, p. CXX à CXXXII.

—— Souscriptions à des ouvrages, p. XXIX, XXXVI, XLIV, LXXXIV, LXXXVIII, LXXXIX, XCVIII, C, CIII, CXIX, CXXI, CXXXII.

—— Subventions, p. XXVIII, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXV, LXXXIV, LXXXVI, LXXXVII, XCI, XCIX, CIV, CVI, CIX, CX, CXI, CXIX, CXXI, CXXIX, CXXXI.

—— Vœu relatif au Congrès des Sociétés savantes, p. CXII-CXIII.

COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

—— Ouvrages offerts, p. CLIX, CCXIII, CCXX, CCXXIV.

—— Séances : du 13 janvier 1903, p. CXXXIII à CLVIII; — du 10 février, p. CLIX à CLXVII; — du 10 mars, p. CLXVIII à CXCVIII; — du 12 mai, p. CXCIX-CC; — du 16 juin, p. CCI à CCXII; — du 7 juillet, p. CCXIII à CCXIX; — du 17 novembre, p. CCXX à CCXXIII; — du 15 décembre, p. CCXXIV à CCXXXIV.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES. Entente entre cette commission et le Comité, p. XXXI.

CONCEVREUX (Aisne). Bijoux d'or, p. 467-468; — épées mérovingiennes, p. 466; — gourde de bronze, p. 460 à 465; — monnaies d'or, p. 465, pl. XXVIII à XXXIII.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, à Bordeaux, p. XLV à LXXXII. Séance d'ouverture, p. XLV-XLVI; — du 14 avril, soir, p. XLVII à LI; — du 15 avril, matin, p. LII à LVI; — du 16 avril, matin, p. LVII à LXII; — du 17 avril, matin, p. LXIII à LXIX; — séance générale du 18 avril, p. LXX à LXXXII.

COQUELLE (M.) fait une communication sur les églises romanes du Vexin français et du Pincerais, p. L-LI.

CORDOUAN (Tour de). Sa construction, p. LXV-LXVI.

CORMEILLES-EN-VEXIN (Seine-et-Oise). Sépulture mérovingienne, p. CXXI.

Corot (Henry) demande des subventions, p. xxviii, xxxiii, cx, cxx, cxxix; — offre un ouvrage au Comité, p. lxxxiv.
Cortez (Fernand) offre un ouvrage au Comité, p. xxxvi.
Cotte (Charles) signale une verrerie antique dans le vallon de Régalon (Vaucluse), p. cxi, cxxix-cxxx.
Croix (Le R. P. Camille de la) offre un ouvrage au Comité, p. cxi.
Croix de pierre du xvie siècle, à Campes (Tarn), p. xcix, cvii; pl. XLVII; — processionnelle, du xvie siècle, à Labastide-Denat, p. 131-132, pl. VII.
Crypte de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, p. xlix-l.

D

Daloni (Marius) envoie une notice sur un camp néolithique à Laure, près de Marseille, p. lxxxiii, xci-xvii.
Dannreuther (M.) adresse une communication, p. xxx.
Darès. Combat de Darès et d'Entelle, sur la mosaïque de Villelaure, p. 9, 20 à 23; pl. II.
Darnaud (Le capitaine) découvre une citerne au Djebel-Mestiri, p. ccxxvii.
Debruge (A.) offre des ouvrages au Comité, p. ccxx.
Déchelette (M.) offre des ouvrages au Comité, p. xxxvi, lxxxix, cxi.
Dégagnazès (Lot). Cloche du xiiie siècle avec inscriptions, p. lxiv.
Delattre (Le R. P.) fait diverses communications, p. cxcvii, cci, ccxv, ccxxii; — offre des ouvrages au Comité, p. clix, ccxx, ccxxiv.
—— Antiquités découvertes à Carthage, p. clxii-clxiii. — Inscriptions romaines découvertes en Tunisie, p. cxxxiii à cxxxviii. — Nécropole punique, voisine de Sainte-Monique, p. 262 à 271, pl. XXII à XXIV. — Sarcophages et inscriptions trouvés à Carthage, cxciv à cxcvii. — Tombes romaines et chrétiennes, découvertes à Carthage, p. clix.
Deloume (M.) offre un ouvrage au Comité, p. c.
Demaison (Louis) signale une cloche du xiiie siècle avec inscription, à Tessy, p. lxiv.
—— Y a-t-il des traces de constructions carolingiennes à l'église Saint-Remi de Reims? p. xlviii-xlix.
Dercier (L'abbé) envoie une étude sur les voies romaines aboutissant au Mont-Jouër, près de Saint-Goussaud (Creuse), p. lxxxix, cxix.
—— Fouilles au Mont-Jouër, p. 36 à 43, pl. III.
Derrien (Le lieutenant-colonel) communique une inscription chrétienne trouvée près de Trumelat, p. clxvi.
Desdevises du Dézert (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cxxi.
Despeysses (Jean) restaure la cathédrale de Mende, p. 100.
Dessins rupestres, à Hadjerat-el-M'guil (Sud-Oranais), p. ccxi. — Cf. Gravures préhistoriques.
Destandau (M.) envoie une photographie de la prétendue lanterne des morts de l'église Saint-Vincent des Baux, p. cx, cxxvi.
Diane et Callisto, sur la mosaïque romaine de Villelaure, p. 23 à 27, pl. I.
Diehl (M.) présente un rapport sur les antiquités de *Lemeleff*, p. clvi-clvii.
Directeur des Beaux-Arts (Lettres de M. le), p. cv, cvii.
Djebba (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxv-cxxxvi, ccxviii.
Djebel-Asker (Tunisie). Inscription ro-

maine trouvée à Rdet-bou-Renima, p. 202 à 207.
Djebel-Chenoua (Algérie). Fouilles dans une grotte, p. ccviii à ccx.
Djebel-Mestiri (Algérie). Fouilles, p. ccxxvii.
Djinet (Le cap) [Algérie]. Trésor de monnaies d'argent de Juba II, p. clx-clxi.
Donau (Le capitaine) trouve une inscription latine dans le Djebel-Asker, p. 202. — Le *castellum* de Benia-Bel-Recheb, p. 354 à 360. — Le *limes tripolitanus*, p. 391 à 397. — Vestiges romains dans le Nefzaoua, p. 334 à 342. — Voie romaine de *Tacape* à *Turris Tamalleni* et à la région d'El-Kalaa, p. 291 à 303, 308 à 342.
Dorez (Léon), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxi.
Doublet (Georges) envoie l'estampage d'une inscription de Lucéram, p. xxviii-xxix.
Doue (Seine-et-Marne). Poteries romaines, p. ciii, cxxxii.
Dougga (Tunisie). Fouilles : de M. Merlin, p. cxciii; — de M. Poinssot, p. ccvii-ccviii. — Inscription libyque, p. cxl. — Inscription néo-punique, p. cxl-cxli.
Drevant (Cher). Fouilles du théâtre romain, p. cv.
Du Châtellier (Paul) signale un trésor de monnaies gauloises à Kersaint-Plabennec (Finistère), p. cxx.
Duhar (M.), nommé officier d'Académie, p. lxxxi. — Ses fouilles dans la nécropole punique d'Hadrumète, p. cxl. — Tombes puniques découvertes à Sousse, p. cxcix-cc.
Dujardin (Maurice), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.
Dumas (Ulysse) envoie une communication, p. xxxv; — envoie des notices : sur des antiquités découvertes dans le département du Gard, p. xxxii-xxxiii, cxx; — sur deux stations néolithiques du même département, p. lxxxvii. — Ses fouilles à Baron (Gard), p. lxxxiii-lxxxiv, cvi-cvii.
Duval (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. xxxvi.

E

Églises gothiques. — Voir Caujac et Gaillac-Toulza.
Eglises romanes, dans le Bordelais, p. xlvii-xlviii; — du Vexin et du Pinçerais, p. l-li.
El-Djem (Tunisie). Lampes romaines, p. clxxxi à clxxxviii.
Enceinte de terre, à Charleval (Eure), p. liv.
Entelle. Combat de Darès et d'Entelle, sur la mosaïque de Villelaure, p. 9, 20 à 23, pl. II.
Epées mérovingiennes, trouvées à Concevreux, p. 466.
Epinat (Charles), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.
Esculape, statue de marbre, p. ccv-ccvi.
Espagne. Recherches sur l'art et l'histoire de l'Espagne, p. liii-liv.
Espérandieu (M.), chargé du recueil des bas-reliefs romains, p. xxix.
Essarts (Les) [Seine-Inférieure]. *Fanum* romain, p. 45 à 49.
Estampilles de potiers romains, p. clxiii, clxxxii à clxxxviii, 176 à 179, 214-215.
États provinciaux, du Mâconnais : médailles du cours d'accouchement au xviiie siècle, p. 252 à 255, 258 à 261 ; — de Provence, médailles, p. lviii-lix.
Eudel (M.) présente un projet de publication, p. cxcvii-cxcviii.

Eugène III, pape, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 479, pl. XXXVIII.
Euskarienne (Langue). Noms propres relevés sur des inscriptions romaines, p. lxi.
Eyzies (Les) [Dordogne]. — Voir La Ferrassie.

F

Fabre (M.) copie une inscription chrétienne trouvée à Trumelat, p. clxvi.
Faïenceries, à Nantes, p. cxxx.
Finum romain, aux Essarts, forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), p. 45 à 49; — à la Mare-du-Puils, même forêt, p. cxxvii-cxxviii, 54 à 57.
Farges (Le commandant). Deux ampoules de saint Menas dans sa collection, p. clvi.
Fayolle (M. de) présente une observation, p. lxv.
Fayout (M.) signale une découverte de monnaies à Saint-Léger (Charente-Inférieure), p. lxxxiv, xc.
Fermoirs de livre, émaillés, du xvie s., p. lxxxiv, xc-xci, 237 à 243.
Fiault (Gabriel), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.
Fibule émaillée du moyen âge, trouvée à Chalandry, p. lxiv.
Formules magiques, arabes, p. clxvi-clxvii.
Forot (Victor) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxv.
Fouilles en Algérie, p. clxviii à clxxxi, ccxxv à ccxxxiii; — à Annay-la-Côte, p. 33 à 35; — à Arles, p. xcvi, 216 à 221; — à Auterive, p. xxxix à xliii; — à Baron, p. cvi-cvii; — à Beauvais, p. cix, cxxx-cxxxi; — à Carthage, p. 262 à 271, 410 à 420; — à Dougga, p. cxciii, ccvii-ccviii; — à Drevant, p. cv; — dans l'arrondissement de Gap, p. xxxv, lxxxvi-lxxxvii; — à Germolles, p. xciii-xciv; — dans la nécropole d'Hadrumète, p. cciv-ccv, 538 à 553; — à Hermes, p. xxxvi, lxxxv, 212 à 215; — à Khamissa, p. 564 à 576; — à La Boissière, p. cx, cxxi; — à La Graufesenque, p. xcix, cv-cvi; — à Lignol, p. cxi, cxxiii; — au Mas d'Agenais, p. lii; — au Mas d'Azil, p. xxxv, lxxxvii, 421 à 436; — à Minot, p. xxviii, xxxiii, cx, cxx; — à Moissac, p. li; — au Mont-Jouër, p. 36 à 43; — à Philippeville, p. 524 à 537; — dans la forêt de Rouvray, p. cxi, 44 à 57; — à Sens, p. xxxii, lxxxiv, xcvii-xcviii; — à Souk-Ahras, p. ccxi, ccxiii-ccxiv; — à Sousse, p. ccii-cciii, 155 à 181; — à Toulouse, p. xxxii, cxxi; — en Tunisie, p. clxvii; — à Vertault, p. xxxvi, cxiii.

G

Gabès (Tunisie). — Voir *Tacape*.
Gaffiot (Le lieutenant-colonel), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxi.
Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Portail de l'église, p. lvii, 471 à 475; pl. XXXV à XXXVII.
Ganymède, statuette de terre cuite, p. cciii.
Gap (Hautes-Alpes). Tumulus de l'arrondissement, p. lxxxvi-lxxxvii.
Gardanne (Bouches-du-Rhône). Découvertes archéologiques, p. xcix.
Gassis (M.) présente des observations, p. lii.

Gauckler (Paul) envoie diverses communications, p. clix, clxiv, clxvii, clxxxviii, cxcix, ccxi, ccxiii, ccxv, ccxxiv.

—— Antiquités diverses trouvées en Tunisie, p. ccii à ccviii. — Inscription chrétienne trouvée à Sfax dans la nécropole des buttes Mezghani, p. cxciii. — Inscriptions romaines du Fahs et du Bou-Arada, p. 554 à 563. — Lampes romaines d'El-Djem, p. clxxxi à clxxxviii. — Le quartier des thermes d'Antonin et le couvent de Saint-Étienne de Carthage, p. 410 à 420, pl. XXV. — Tête de Mercure, de marbre, trouvée à Sbeitla, p. clxv-clxvi.

Gauthier (L'abbé) copie une inscription romaine, p. ccx.

Gauthier (Gaston) offre un ouvrage au Comité, p. xxxvi.

Geoffroy le Meingre, évêque de Laon. Inventaire à son décès, p. 244 à 249.

Géraud, évêque de Tournai, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 484.

Gérin-Ricart (Henry de) signale un cippe antique trouvé à Aix, p. ciii ; — une inscription votive découverte aux Milles, p. cxxxi-cxxxii.

Germer-Durand (Le R. P.) demande une subvention, p. xxxv. — Exploration en Syrie, p. cxv à cxix.

Germolles (Grotte de), commune de Mellecey (Saône-et-Loire), Fouilles, p. lxxxiv, xciii-xciv.

Gigot (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.

Gigthis, ville antique de Tunisie. Fouilles sur son emplacement, p. ccvi-ccvii. — Graffites, p. ccxxii-ccxxiii.

Godechau, évêque d'Arras, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 482, pl. XL.

Goetschy (Le général). Fouilles dans les nécropoles de Sousse, p. 156 à 181, pl. VIII à XI.

Goulon (Le lieutenant). Le *castellum* de Ras-el-Aïn-Tlalet, p. 351 à 354.

Gourde de bronze, de l'époque mérovingienne, trouvée à Concevreux (Aisne), p. 460 à 468, pl. XXVIII et XXIX.

Gouvet (M.). Notes sur des mosaïques avec inscription grecque, à Sousse, p. cxxxviii à cxl ; — à Tabarka, p. clxiv-clxv.

Graffites, sur des stucs peints, à *Gightis*, p. ccvi ; — à Ksar-Tarcine, p. 370 ; — sur des poteries, à La Graufesenque, p. liii.

Grandidier (L'abbé). Ses fouilles dans une grotte du Djebel-Chenoua, p. ccviii à ccx.

Grandjean (Charles), nommé membre du Comité, p. lxxxiii.

Gravures préhistoriques dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège), p. 434 à 436. — Cf. Dessins rupestres, Peintures préhistoriques.

Grenier (M.). envoie un mémoire sur des inscriptions romaines d'Afrique, p. ccxii.

Grésil (Le), lieu dit de la forêt de Rouvray. Fouilles, p. 51 à 54.

Grottes préhistoriques du Djebel-Chenoua (Algérie), p. ccviii à ccx ; — de Germolles (Côte-d'Or), p. lxxxiv, xciii-xciv ; — du Mas d'Azil (Ariège), p. lxxxvii, 421 à 436, pl. XXVI et XXVII. — Cf. Cavernes, Stations préhistoriques.

Gsell (Stéphane) envoie une communication, p. ccviii. — Ampoules de saint Menas, p. clvi. — Inscriptions romaines d'Algérie, p. ccx-ccxi. — Trésor de monnaies d'argent de Juba II, p. clx-clxi.

Guelma (Algérie). Fouilles, p. ccxxvii. — Inscription romaine, p. clxxi.

Guiffrey (Jules), chargé de divers rapports, p. lxxxiv, lxxxix, cx, cxi ; — présente divers rapports, p. cxxv, cxxxii.

—— Rapports : sur les miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. c-ci ;

— sur une peinture italienne à la cathédrale d'Albi, p. CI-CII.
GUILLAUME (M.) envoie des cartes et plans des ruines antiques du département de la Meuse, p. XXXIX.
GUILLON (M.) découvre une tête de marbre, à Sbéitla, p. CLXV-CLXVI.
GUIRY (Seine-et-Oise). Sépultures du XIe siècle, p. CX, CXXVI.

H

HADJERAT-EL-M'GUIL (Sud-Oranais). Dessins rupestres, p. CCXI.
HADRUMÈTE, ville antique de l'Afrique. Fouilles dans la nécropole, p. CCIV-CCV, 538 à 553, pl. XLV. — Cf. SOUSSE.
HAMARD (L'abbé). Ses fouilles à Hermes, p. LXXXV.
HANNEZO (Le capitaine) relève des inscriptions romaines dans les ruines de Béchateur, p. CCXI.
HAURETS (Caverne de), près de Ladaux (Gironde), p. LXVII-LXVIII.
HENCHIR-BEL-AÏD (Tunisie). Ruines romaines, p. 330-331.
HENCHIR-BOU-GUERBA (Tunisie). Coffret funéraire, p. 389. — Inscription romaine, p. 390.
HENCHIR-ED-DOUEMIS (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 188-189.
HENCHIR-ESNAKIT (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 192.
HENCHIR-GUEDAH-CEDER (Tunisie). *Castellum*, p. 315 à 322.
HENCHIR-GUEFA-EL-METSANE (Tunisie). Inscription romaine, p. 193.
HENCHIR-GUEGAOUN (Algérie). Inscription romaine, p. 187.
HENCHIR-KADOUR-BEN-ARFA (Tunisie). Inscription romaine, p. 194.
HENCHIR-KHANEFI (Tunisie). *Castellum*, p. 325 à 330.
HENCHIR-MEROUANA (Tunisie). Inscription romaine, p. 191-192.
HENCHIR-RECHIG (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 198 à 200.
HENCHIR-REMTIA (Tunisie). *Castellum* romain, p. 309 à 314.
HENCHIR-ZAÏETA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 189 à 191.
HENCHIR-ZALLET (Tunisie). Inscription romaine, p. 194.
HENCHIR-ZGUEB (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 197.
HENRY (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.
HERMENT (Puy-de-Dôme). Eglise, p. XXX, XXXIX.
HERMES (Oise). Fouilles en 1902, p. XXXVI, LXXXV, 212 à 215.
HERMET (L'abbé) demande une subvention, p. XCIX. — Ses fouilles à La Graufesenque, p. CV. — Graffites des poteries de La Graufesenque, p. LIII.
HERMONIACUM, station de la Table de Peutinger, identifiée avec Le Quesnoy, p. LVI.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), chargé de divers rapports, p. XXX, XXXV, XXXVI, LXXXIV, LXXXIX, XCIX, CIII, CIX, CLIX, CCI, CCXX; — fait une communication, p. XXXIX; — présente divers rapports, p. XXXII, CV, CXXXII, CCXXXIV.
—— Rapports : sur l'exploration archéologique du R. P. Germer-Durand en Syrie, p. CXV à CXIX; — sur les fouilles de Baron (Gard), p. CVI-CVII; — sur les fouilles de M. L. Bertrand à Beni-Melek, près de Philippeville, p. CXCIV; — sur les fouilles de Hermes, p. LXXXV; — sur les fouilles de La Graufesenque, p. CV-CVI; — sur les fouilles de l'église Saint-Étienne de Beauvais, p. CXXX-CXXXI; — sur des fouilles dans la nécropole de Sainte-Monique à Carthage, p. CXCVII; — sur les fouilles de Sens, p. XCVII-

XCVIII; — sur une inscription chrétienne, trouvée près de Trumelat, p. CLXVI; — sur une inscription romaine découverte aux Milles, p. CXXXI-CXXXII; — sur quatorze inscriptions romaines provenant de *Thibaris* et de Djebba, p. CCXV à CCXIX; — sur une mosaïque romaine découverte à Chaillevette, p. LXXXV-LXXXVI, CXIII à CXV; — sur le sarcophage des Amazones au musée de Bône, p. CLVII; — sur des sarcophages et inscriptions trouvés à Carthage par le R. P. Delattre, p. CXCIV à CXCVII.

—— Ceinturon romain trouvé à Argeliers, p. 64 à 67, pl. V. — Éloge funèbre de M. A. Bertrand, p. XXVII-XXVIII. — Mosaïques romaines de Villelaure, p. 13 à 32, pl. I et II.

HEURTEBISE (Le R. P.) relève des inscriptions et découvre des antiquités romaines à *Thibaris*, p. CCI, CCXV à CCXIX, CCXXII, CCXXIV.

HILAIRE (Le capitaine) envoie des notes sur des dessins rupestres du Sud-Oranais, p. CCXI, CCXIX.

HIPPONE (Algérie). Ampoules de saint Menas, p CLVI.

HOUDAS (M.), chargé de divers rapports, p. CIII, CXXXIII, CCXXIV; — présente divers rapports, p. CXIX, CXCVII-CXCVIII.

—— Rapport sur un feuillet de manuscrit arabe, p. CLXVI-CLXVII.

HUGON (M.) demande une subvention, p. CX, CXXI.

I

INSCRIPTION ARABE, à Tlemcem, p. CCXXIV.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES, à Carthage, p. CXCVI-CXCVII; — à Koudiat-el-Hadjela, p. 186; — à Ksar-Melloul, p. 184-185; — à Sfax, p. CXCIII. — Inscriptions chrétiennes : sur une gourde de bronze trouvée à Concevreux, p. 462; — sur des mosaïques, en Afrique, p. CLXIV-CLXV, 416 à 418; — sur une mosaïque, à Pola (Istrie), p. XXXIX.

INSCRIPTIONS GRECQUES, à Ventabren (Bouches-du-Rhône), p. XXXVIII. — Inscriptions grecques : sur une ampoule de saint Menas, p. CLVI; — sur une mosaïque, à Sousse, p. CXXXVIII à CXL.

INSCRIPTIONS LATINES du moyen âge. Inscription du XVe siècle, à Lucéram, p. XXVIII-XXIX. — Inscriptions du XIIIe siècle, sur des cloches, p. LXIV.

INSCRIPTION LIBYQUE, à Dougga, p. CXL.

INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES ET PUNIQUES. Inscription phénicienne, à Saïda, p. 577 à 585. — Inscriptions puniques de la collection Marchand, p. CLXXXVIII à CXCII. — Inscriptions puniques tracées à l'encre sur des vases, p. CXCIX-CC. — Inscription néo-punique, à Dougga, p. CXL-CXLI.

INSCRIPTIONS ROMAINES, à Aïn-Hedja, p. 194; — à Aïn-Kerma, p. CCXI; — à Aïn-Melloul, p. 185; — à Alger, p. CCXXII; — à Baron (Gard), p. CVI; — dans les ruines de Béchateur, p. CCXI-CCXII; — près de Bijga, p. CCVII; — à Bir-ben-Ama, p. 196-197; — à Bir-el-Hafeï, p. 192-193; — à Bou-Djelida, p. 195-196; — à Djebba, p. CXXXV-CXXXVI, CCXVIII; — dans le Djebel-Asker, à Rdet-bou-Renima, p. 202 à 207; — du Fahs et du Bou-Arada, p. 554 à 563; — à Guelma, p. CLXXI; — dans la nécropole d'Hadrumète, p. CCIV-CCV, 545, 549, 553; — à Henchir-bou-Guerba, p. 390; — à Henchir-ed-Douamis, p. 188-189; — à Henchir Esnakit, p. 192; — à Henchir-Guefa-el-Metsane, p. 193; — à Henchir-Guegaoun, p. 187; — à Henchir-Kadour-ben-Arfa, p. 194; —

à Henchir-Merouana, p. 191; — à Henchir-Rechig, p. 198 à 200; — à Henchir-Zaïeta, p. 189 à 191; — à Henchir-Zallet, p. 194; — à Henchir-Zgueb, p. 197; — à Khamissa, p. 566-567, 572 à 575; — à Koudiat-el-Hadjela, p. 185-186; — à Ksar-Melloul, p. 184; — à Ksar-Ouergha, p. 193; — à Ksar-Tarcine, p. 370; — à Labaume (Gard), p. XXXIII; — à *Lambiridi*, p. 188; — à Mâatria, p. CXXXVI-CXXXVII; — à la Mechta-Deradji, p. CCX-CCXI; — à Ménerbes (Vaucluse), p. CIX, CXXII-CXXIII; — aux Milles (Bouches-du-Rhône), p. CXXXI-CXXXII; — à Oum-ed-Debban, p. 200-201; — à Philippeville, p. CCII, 527; — à Rabta, p. 301; — à Redet-bou-Renima, p. 337; — à Rosegg (Carinthie), p. 68 à 71; — à Sens (Yonne), p. XCVII, 227, pl. XVIII; — à Sfax, p. CXCII-CXCIII; — à Sidi-el-Ayadi, p. CCXVIII-CCXIX; — près de Souk-el-Khmis, p. CXXXVIII; — à Sousse, p. CXCII-CXCIII, 181 à 183; — à Telmine, p. 296; — à *Thibaris*, p. CXXXIII-CXXXIV, CCXV à CCXVII; — à Thorra, p. 299-300; — à Timgad, p. CLXXVIII-CLXXIX, CCXV; — en Syrie, sur un milliaire, p. CXVII. — Inscriptions peintes, à *Gightis*, p. CCVI-CCVII. — Inscription sur un poids, p. CVII. — Inscriptions sur des poteries, à Hermes (Oise), p. 213 à 215; — sur des poteries, en lettres onciales, p. CCVI. — Cf. ESTAMPILLES, GRAFFITES, MILLIAIRES.

INVENTAIRES, du mobilier du palais épiscopal de Laon, en 1370, p. 244 à 249; — du trésor de Saint-Front de Périgueux, en 1552, p. LXV; — après décès, du chevalier Roze, p. LXXXIII, XCV-XCVI; — du trésor de l'église de Thérouanne, en 1422, p. 132 à 155.

IZERNORE (Ain). Thermes romains, p. CIX, CXXI-CXXII.

J

JACQUES (Le commandant), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXI.

JADART (Henri) offre des ouvrages au Comité, p. C.

JEAN DURANT, constructeur du chevet de la cathédrale de Mende, p. 79, 83.

JOLY (M.). Ses fouilles : à Announa, p. CCXXX-CCXXXI; — à Guelma et à Khamissa, p. CCXXVII à CCXXX; — relève une inscription romaine à Aïn-Kerma, p. CCXI.

JURA II. Monnaies d'argent à son nom, p. CLX-CLXI.

JUBLAINS (Mayenne). — Voir RUBRICAIRE (Le château de).

JULLIAN (Camille) présente des observations, p. LII, LX. — Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. LXXI à LXXX.

JUPITER ET LÉDA, groupe de terre cuite, à Sousse, p. 172, pl. XI.

K

KERSAINT-PLABENNEC (Finistère). Trésor de monnaies gauloises, p. CXX.

KHAMISSA (Algérie). Fouilles, p. CXXXIII, CLXXI-CLXXII, CCXXVII à CCXXX, 564 à 576.

KHERBET-ZEMBIA. — Voir LEMELLEF.

KOUDIAT-EL-HADJELA (Algérie). Inscriptions romaine et chrétienne, p. 185-186.

KSAR-MELLOUL (Algérie). Inscriptions

romaine et chrétienne, p. 184-185.

Ksar-Ouergha (Tunisie). Inscription romaine, p. 193.

Ksar-Tarcine (Tunisie). Fouilles dans le *castellum*, p. 360 à 375. — Inscription romaine et graffites, p. 370.

L

Labande (L.-H.) envoie une notice sur le baptistère de Venasque (Vaucluse), p. cxx. — Mosaïques romaines de Villelaure, p. 3 à 13, pl. I et II.

Labastide-Denat (Tarn). Croix processionnelle, p. 131-132, pl. VII.

Labat (Gustave) offre des ouvrages au Comité, p. lxxxix, cxi.

Labaume (Gard). Cippe romain avec inscription, p. xxxii-xxxiii.

La Boissière (Jura). Fouilles projetées, p. cx, cxxi.

Labrie (L'Abbé) explore la caverne préhistorique de Haurets, près de Ladaux, p. lxvii-lxviii.

La Ferrassie, près des Eysies (Dordogne). Station préhistorique, p. lvi.

La Graufesenque (Aveyron). Fouilles, p. xcix, cv. — Poteries avec graffites, p. liii.

Lahondès (M. de). Statues de la Vierge au musée de Toulouse, p. lxviii-lxix.

Laigue (L. de) envoie des notices : sur la découverte de deux fragments de mosaïque à Pola (Istrie), p. xxxix; — sur des statues archaïques trouvées près de Nesazio, p. cxx. — Inscription latine de Rosegg (Carinthie), p. 68 à 71

La Machine (Nièvre). *Oppidum* gaulois, p. lxix.

Lambert, évêque d'Arras, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 482.

Lambèse (Algérie). Fouilles, p. clxxii-clxxiii, ccxxxi à ccxxxiii.

Lambiridi (Algérie). Inscription romaine, p. 188.

Lampes antiques. Lampes chrétiennes d'El-Djem, p. clxxxv. — Lampe punique, à Alger, p. ccxxi. — Lampes romaines, à Carthage, p. clxii-clxiii; — d'El-Djem, p. clxxxii à clxxxviii; — à Sousse, p. 176 à 189. — Lampe romaine, de bronze, à Souk-Ahras, p. ccxiv.

Laon (Aisne). Inventaire du mobilier du palais épiscopal en 1370, p. 244 à 249.

La Panouse (Antoine de) donne des vitraux à la cathédrale de Mende, p. 94.

La Roncière (Charles Bourel de), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxi.

La Roque (M. de) relève des inscriptions, p. clvi.

Lasteyrie (Le comte de), chargé de divers rapports, p. xxx, cx, cxi, cxx; — chargé de suivre les fouilles de la cathédrale de Chartres, p. xxxvi; — présente des observations, p. xlviii, li; — présente divers rapports, p. xliv, cxix, cxxv, cxxxii; — prononce une allocution au Congrès des Sociétés savantes, p. xlvii.

Laudun (Gard). Découverte d'objets préhistoriques, p. lvi.

Laure (Bouches-du-Rhône). Camp de l'époque néolithique, p. lxxxiii, xci-xcii.

Laurent (Paul) offre un ouvrage au Comité, p. c.

Le Boeuf (Le capitaine). Voies romaines du *limes tripolitanus*, p. 274 à 286, 287-288, 289 à 291, 303 à 308, 343 à 351, 397 à 405.

Le Clert (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. c. — Fermoirs d'un livre d'heures de la bibliothèque de Chau-

mont-en-Bassigny, p. LXXXIV, XC-XCI, 237 à 243.

LÉDA ET JUPITER, groupe de terre cuite trouvé à Sousse, p. 172, pl. XI.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), chargé de divers rapports, p. XXX, LXXXIII, XCIX, CX, CXXI; — chargé de suivre les fouilles de la cathédrale de Chartres, p. XXXVI.

—— Rapports : sur une croix de pierre du XVIe siècle à l'église de Campes, p. CVII; — sur les fouilles d'Auterive (Haute-Garonne), p. XXXIX; — sur une plaque commémorative de la fondation de l'église Notre-Dame de Mantes, p. XCIV-XCV; — sur des sépultures découvertes à Guiry, p. CXXVI; — sur une tourelle de l'église Saint-Vincent des Baux, p. CXXVI.

LEMELLEF, ville antique de l'Algérie. Ses antiquités romaines et byzantines, p. CLVII.

LE PONTOIS (Le commandant) signale la découverte d'un trésor de monnaies gauloises à Kersaint-Plabennec (Finistère), p. CXX.

LEROUX (Alfred). Note sur les Saint-Fermy, menuisiers de Limoges au XVIe siècle, p. CX, CXXV.

LEROY (Gabriel). Fragments de statue de femme trouvés à Melun, p. 59 à 61.

LESUEUR (Georges). Fouilles dans sa propriété de Beni-Melek, près de Philippeville, p. CXCIV, CCXX, 524 à 537.

LEX (Léonce). Documents inédits de numismatique bourguignonne, p. 250 à 261.

LIGNOL (Morbihan). Tumulus, p. CXXIII.

LIMES TRIPOLITANUS, p. 391 à 405.

LIMOGES (Haute-Vienne). — Voir SAINT-FERMY.

LOISNE (Le comte DE). Miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. LXXXIV, C-CI, 476 à 489, pl. XXXVIII à XLII.

LONGNON (Auguste), chargé d'un rapport, p. LXXXIX; — membre d'une commission, p. XC; — présente un rapport, p. CXIX.

LOTH (M.) demande une subvention, p. CXI, CXXIII.

LOTHAIRE, roi de France, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 481, pl. XXXIX.

LUCÉRAM (Alpes-Maritimes). Inscription latine du XVe siècle, p. XXVIII-XXIX.

LYON (Rhône). Urne cinéraire romaine, p. CXXVIII-CXXIX, 62-63, pl. IV.

M

MAÂTRIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXVI-CXXXVII.

MACARY (M.) lit un mémoire sur l'orfèvrerie toulousaine aux XVe et XVIe siècles, p. LXIV.

MAGNE (Charles), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXI.

MAILLET (Le lieutenant). Ses fouilles dans la nécropole d'Hadrumète, p. CCIV-CCV, 538 à 553.

MAÎTRE (Léon) lit un mémoire sur la crypte de Saint-Seurin de Bordeaux, p. XLIX.

MALLARD (M.). Ses fouilles au théâtre romain de Drevant (Cher), p. CV.

MANTES (Seine-et-Oise). Église Notre-Dame : plaque commémorative de la fondation, p. LXXXIII, XCIV-XCV.

MANUSCRIT ARABE, contenant des formules magiques et des recettes médicales, p. CLXVI-CLXVII.

MARÇAIS (William) communique une inscription arabe découverte à Tlemcen, p. CCXXIV; — nommé officier d'Académie, p. LXXXI.

MARCHIENNES (Nord). Miniatures du cartulaire de l'ancienne abbaye, p. LXXXIV,

c-ci, 476 à 489, pl. XXXVIII à XLII.

Mare-aux-Cerfs (La) [forêt de Rouvray]. Fouilles, p. 49, 50.

Mare-du-Puits, lieu dit de la forêt de Rouvray. *Fanum* romain, p. 54 à 57.

Marin-Tabouret (M.). Camp néolithique à Laure (Bouches-du-Rhône), p. xci-xcii.

Marques de potiers. — Voir Estampilles.

Marsoulas (Grotte de) [Haute-Garonne]. Peintures préhistoriques, p. xliii, 209 à 211.

Martin (L'abbé J.-B.) offre un ouvrage au Comité, p. cxi.

Martin (David) offre un ouvrage au Comité, p. cxi.

Mas d'Agenais (Le) [Lot-et-Garonne]. Fouilles, p. lii.

Mas d'Azil (Le) [Ariège]. Fouilles dans la grotte, p. xxxv, lxxxvii, 421 à 436, pl. XXVI et XXVII.

Maspero (M.), chargé de divers rapports, p. xxx, xcix, cxi.

Matmata (Pays des) [Tunisie]. Établissements antiques, p. 375 à 390.

Mauget (M.) envoie un mémoire sur une verrerie antique à Sainte-Menehould, p. xcix, cxiii.

Maury (M.) communique un denier carolingien frappé à Bar-sur-Aube, p. lxi.

Mausolée antique, à Philippeville, p. 524 à 527.

Mazet (A.-A.), nommé officier d'Académie, p. lxxxi.

Méchatta (Palais de)[Syrie], p. cxviii-cxix.

Mechta-Deradji (La) [Algérie]. Inscription romaine, p. ccx-ccxi.

Médailles, du cours d'accouchement des États du Mâconnais au xviiie siècle, p. 252 à 255, 258 à 261; — décernées par les États de Provence, p. lviii-lix. — Cf. Numismatique.

Melun (Seine-et-Marne). Statue de femme antique, p. 59 à 61.

Menas (Ampoules de saint), p. clvi.

Mende (Lozère). Construction de la cathédrale, p. 72 à 127, pl. VI. — Marché pour la construction de la porte d'Aiguespasses, p. lxxxiv, xcv.

Ménerbes (Vaucluse). Inscription romaine, p. cix, cxxii-cxxiii.

Mercier (M.). Ses fouilles à Souma, p. ccxxxi.

Mercure, figuré sur une mosaïque romaine, à *Gightis*, p. ccvii. — Statuettes de terre cuite, trouvées à Sousse, p. 174. — Tête de Mercure, de marbre de Paros, trouvée à Sbeitla, p. clxv-clxvi.

Méreaux de l'église Notre-Dame de Bourbon-Lancy aux xve et xvie siècles, p. 250-251, 255 à 258. — Cf. Numismatique.

Merlet (René) envoie une notice sur des fouilles dans la crypte de la cathédrale de Chartres, p. xxxvi.

Merlin (M.) envoie un rapport sur ses fouilles à Dougga, p. cxciii. — Inscriptions libyque et néo-punique à Dougga, p. cxl-cxli.

Meschinet de Richemond (M.) fait une communication, p. lxxxiv.

Métais (L'Abbé). Vitrail de sainte Anne, du xvie siècle, à l'église Saint-Valérien de Châteaudun, p. 515 à 523, pl. XLIII et XLIV.

Meurisse (M.) relève des inscriptions, p. clvi.

Meurthe-et-Moselle (Département de). Sépultures préromaines, p. lix, 437 à 459.

Milhau (Jacques), chargé de faire le tabernacle et les grilles du chœur de la cathédrale de Mende, p. 95.

Milles (Les) [Bouches-du-Rhône]. Cippe romain avec inscription, p. cix, cxxxi-cxxxii.

Milliaire romain, en Syrie, p. cxvii.

Milon, évêque de Thérouanne, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 483.

Miniatures du cartulaire de l'abbaye de Marchiennes, p. c-ci, 476 à 489, pl. XXXVIII à XLII.
Minot (Côte-d'Or). Fouilles projetées dans les tumulus, p. xxviii, xxxiii, cx, cxx.
Minouflet (M.) signale un cimetière gallo-romain à Azy, p. lv-lvi.
Mobilier des églises du Sud-Ouest de la France, p. lxiii.
Mois (Les travaux des douze mois), sur un sac brodé du xive siècle à Montpezat-de-Quercy, p. lxv.
Moissac (Tarn-et-Garonne). Fouilles dans l'église Saint-Pierre, p. li.
Monnaie celtibérienne, trouvée dans l'arrondissement de Ruffec, p. lx.
Monnaies françaises. Monnaie carolingienne frappée à Bar-sur-Aube, p. lxi. — Monnaie melgorienne : variations de valeur, p. lx-lxi, 490 à 514. — Monnaies françaises, trouvées à Auterive, p. xliii; — à Saint-Léger (Charente-Inférieure), p. lxxxiv, xc. — Cf. Médailles, Méreaux, Numismatique.
Monnaies gauloises, trouvées à Azy, p. lv-lvi; — à Kersaint-Plabennec, p. cxx.
Monnaies grecques. Monnaies de Juba II, p. clx-clxi.
Monnaies mérovingiennes, trouvées à Concevreux (Aisne), p. 465.
Monnaies romaines, trouvées à Azy, p. lv-lvi; — dans la nécropole d'Hadrumète, p. 550-551; — à Henchir-Guedah-Ceder, p. 322; — au Mont Jouër (Creuse), p. 40 à 43; — à Philippeville, p. ccii; — dans la forêt de Rouvray, p. 56; — à Sousse, p. 166-167.
Monnier (Le lieutenant), nommé officier d'Acrdémie, p. lxxxi.
Mont-Jouër (Le), près de Saint-Goussaud (Creuse). Fouilles, p. 36 à 43. — Voies romaines y aboutissant, p. lxxxix, cxix.
Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne). Sac brodé, du xive siècle, p. lxv.
Morsott (Algérie). Fouilles, p. clxx.
Mortillet (A. de). Haches de pierre polie associées à des objets romains, p. 58.
Mosaïques chrétiennes, avec inscriptions, à Carthage, p. 416 à 418; — à Pola (Istrie), p. xxxix; — à Tabarka, p. clxiv-clxv.
Mosaïques romaines, à Carthage, p. 413 à 415; — à Chaillevette (Charente-Inférieure), p. xxxv, lxxxv, cxiii à cxv; — à Champvert (Nièvre), p. lxii; — à Cherchel, p. clxviii, ccxxvi; — à *Gightis*, p. ccvii; — à Sousse, avec inscription grecque, p. cxxxviii à cxl; — à Tébessa-Khâlia, p. clxx-clxxi; — à Timgad, p. clxxv, ccxiv-ccxv; — à Villelaure (Vaucluse), p. 3 à 32, pl. I et II.
Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire du Bas-Limousin (Le) demande une subvention, p. xxx, xxxi.

N

Nantes (Loire-Inférieure). Faïenceries, p. cxxx.
Nécropole antique, à Hadrumète, p. 538 à 553, pl. XLV; — à Philippeville, p. 527 à 533. — Nécropoles puniques, de Sainte Monique, à Carthage, p. 262 à 271; — à Sousse, p. 156. — Nécropole punique et romaine, à Alger, p. ccxx-ccxxi. — Nécropole romaine, à Sousse, p. 157 à 166. — Cf. Cimetières, Mausolée, Sarcophages, Sépultures, Tombes.
Nesattium (Istrie). Statues archaïques trouvées dans la nécropole, p. cxx.
Nicolaï (Alexandre) demande une subvention, p. lxxxiv, xci; — lit un mé-

moire sur les fouilles du Mas d'Agenais, p. LII; — lit un mémoire sur les noms propres de la langue euskarienne, p. LXI; — présente une observation, p. LX.

NICOLAS, évêque de Cambrai, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 483.

NICOLAS (L'Abbé C.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.

NOMS PROPRES de la langue euskarienne, p. LXI.

NUMISMATIQUE bourguignonne, p. 250 à 261. — Cf. MÉDAILLES, MÉREAUX, MONNAIES.

O

OFFICIERS D'ACADÉMIE (Nominations d'), p. LXXXI-LXXXII.

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Nominations d'), p. LXXX-LXXXI.

OMONT (Henri). Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. LXXI.

OPPEDETTE (Basses-Alpes). Station préhistorique, p. LVII-LVIII.

OPPIDUM GAULOIS, à La Machine (Nièvre), p. LXIX.

ORDIONI (Le capitaine). Ses fouilles à Sousse, dans la nécropole d'Hadrumète, p. CXCIX, CCII à CCV, 538 à 553.

ORFÈVRERIE (Objets d'), conservés dans le trésor de l'église de Thérouanne en 1422, p. 145 à 147, 154, 155. — Orfèvrerie toulousaine aux XVe et XVIe siècles, p. LXIV.

ORLY (Seine). Sépulture de l'époque de la Tène, p. CX, CXXIV-CXXV.

ORNEMENTS D'ÉGLISE, conservés dans le trésor de l'église de Thérouanne, p. 138 à 145, 147 à 155.

OUM-ED-DEBBAN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 200-201.

P

PAGART D'HERMANSART (M.) offre un ouvrage au Comité, p. XXXI.

PAPIER (M.) envoie des photographies du sarcophage des Amazones au musée de Bône, p. CLVII.

PAPILHON (Guillaume), verrier chargé de vitraux pour la cathédrale de Mende, p. 94.

PARIENTI (A.) communique un manuscrit arabe, p. CXXXIII, CLXVI-CLXVII.

PARIS (Pierre) présente des observations, p. LXIII. — Ses recherches sur l'art et l'histoire de l'Espagne primitive, p. LIII-LIV.

PARIS (Seine). Sépultures romaines à incinération, p. LXII.

PAUL (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.

PEINTURE ITALIENNE, sur bois, de Sainte-Cécile d'Albi, p. LXXXIX, C-CI.

PEINTURES PRÉHISTORIQUES, dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), p. XLIII, 209 à 211. — Cf. GRAVURES PRÉHISTORIQUES.

PÉRIGUEUX (Dordogne). Inventaire du trésor de l'église Saint-Front, en 1552, p. LXV.

PERNOT (M.) envoie un rapport sur un voyage dans l'Aurès, p. CCXXII.

PETITJEAN (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXI.

PHILIPPE (André) envoie la copie d'un marché pour la construction de la porte d'Aiguespasses, à Mende, p. LXXXIV, XCV.

PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre,

figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 486-487.

Philippeville (Algérie). Antiquités diverses trouvées à Philippeville, p. clviii, clix, cci-ccii. — Fouilles dans la propriété Lesueur, à Beni-Melek, p. cxciv, ccxx, ccxxxiv, 524 à 537.

Piencourt (Mgr de) donne des tapisseries d'Aubusson et des stalles à la cathédrale de Mende, en 1708, p. 104-105.

Pilloy (Jules) communique une fibule du moyen âge trouvée à Chalandry, p. lxiv. — Gourde de bronze trouvée à Concevreux, p. 460 à 468, pl. XXVIII à XXXIII.

Pincerais (Le), pays de France. Églises romanes, p. l-li.

Pître de Lisle (M.) communique un hameçon de silex trouvé dans la Loire et une note sur les faïenceries de Nantes, p. cx, cxxx.

Plancouard (Léon) offre des ouvrages au Comité, p. lxxxv, cxi, cxxi; — envoie des notes : sur une sépulture mérovingienne à Cormeilles-en-Vexin, p. cxxi; — sur des sépultures du moyen âge découvertes à Guiry, p. cx, cxxvi.

Poids romains, p. cvii.

Poinssot (M.). Ses fouilles à Dougga, p. ccvii-ccviii.

Pola (Istrie). Fragments de mosaïque avec inscription, p. xxxix.

Polissoir, à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), p. cx, cxxiii.

Poncet (M.) signale un polissoir à Villefranche-Saint-Phal, p. cx, cxxiii.

Pons Gaspar, constructeur du chevet de la cathédrale de Mende, p. 79, 83.

Pontbriand (Le lieutenant de). Établissements antiques du pays des Matmata, p. 375 à 390.

Porée (Ch.). La construction de la cathédrale de Mende, p. 72 à 127, pl. VI.

Portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza, p. 469 à 475, pl. XXXIV à XXXVII.

Portal (Charles). Croix processionnelle de Labastide-Denat, p. 131-132, pl. VII.

Poteries romaines, découvertes à Doue (Seine-et-Marne), p. cxxxii; — avec inscriptions, à *Gightis*, p. ccvi; — à Hermes, p. 213 à 215; — à La Graufesenque, p. liii.

Pottier (Le chanoine). Cloche du xiiie siècle avec inscriptions à Dégagnazès, p. lxiv. — Fouilles dans l'église Saint-Pierre de Moissac, p. li. — Sac brodé du xive siècle, à Montpezat, p. lxv.

Poulaine (L'abbé) envoie une note sur le château de Voutenay, p. cx, cxxv. — Fouilles dans la grotte de Germolles, p. lxxxiv, xciii-xciv. — Fouilles de l'abbé Hamard, à Hermes, p. xxxvi, lxxxv, 212 à 215. — Reliquaire d'Annéot, p. xxix, 128 à 130. — Sépulture de l'époque de la Tène, à Orly, p. cx, cxxiv-cxxv. — Statue de la Vierge, à Voutenay, p. xliii-xliv, 235-236, pl. XXI. — Tumulus à Annay-la-Côte, p. 33 à 35. — Urne cinéraire conservée à Lyon, p. 62-63, pl. IV.

Poupardin (René), nommé officier d'Académie, p. lxxxii.

Pouy (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. lxxxii.

Préhistoriques (Objets), trouvés aux Essarts, forêt de Rouvray, p. 48, 49; — trouvés à Laudun, p. lvi. — Cf. Grottes, Silex, Stations préhistoriques.

Prou (Maurice), chargé de divers rapports, p. xxx, xxxv, lxxxiv, cxi; — nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxxiii; — nommé secrétaire adjoint, p. lxxxiii; — présente un rapport, p. xliv.

—— Rapports : sur les fouilles de la forêt de Rouvray, p. cxxvi à cxxviii;

— sur une inscription du XVe siècle, à Lucéram, p. XXVIII-XXIX; — sur un marché pour la construction de la porte d'Aiguespasses à Mende, p. XCV; — sur des vases de l'époque franque trouvés en Picardie, p. LXXXVI.

Q

QUANTIN (J.-B.), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.

QUESNOY (Le), [Pas-de-Calais], emplacement d'*Hermoniacum*, p. LVI.

R

RABTA (Tunisie). Inscription romaine, p. 301.

RAIMBAULT (Maurice). Médailles décernées par les États de Provence, p. LVIII-LIX.

RAOUL, comte de Vermandois, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 487, pl. XLII.

RAS-EL-AÏN-TLALET (Tunisie). *Castellum*, p. 351 à 354.

RAYNAUD (G.-Ch.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXI.

RDET-BOU-RENIMA, lieu dit du Djebel-Asker. Inscriptions romaines, p. 202 à 207, 337.

RÉGALON (Vallon de) [Vaucluse]. Verrerie antique, p. CX-CXI, CXXIX-CXXX.

RÉGNAULT (Félix). Peintures et gravures préhistoriques dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), p. XXX, XLIII, 209 à 211.

RÉGNIER (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. CXI-CXII.

REIMS (Marne). Église Saint-Remi, dates de construction, p. XLVIII-XLIX.

REINACH (Salomon), chargé de divers rapports, p. XXVIII, XXX, XXXV, XXXVI, CIX, CX, CXI, CXX, CCXI; — membre d'une commission, p. XXXI; — présente divers rapports, p. XXXIII, XLIII, XLIV, LXXXVI, LXXXVII, CXXIII, CXXVIII, CXXIX.

—— Rapports : sur des antiquités découvertes dans le département du Gard, p. XXXII; — sur des gravures rupestres du Sud-Oranais, p. CCXIX; — sur une verrerie antique dans le vallon de Régalon, p. CXXIX-CXXX.

RELIQUAIRE de pierre, à Annéot, p. XXIX, 128 à 130.

RIVIÈRE (M.) signale des sépultures à incinération de l'époque romaine à Paris, p. LXII.

ROBERT (M.) envoie un plan et des photographies de la ville romaine de *Lemellef*, p. CLVII; — des photographies de monuments arabes, p. CLVIII.

RONDOT (Natalis), ouvrage posthume offert au Comité, p. C.

ROSEGG (Carinthie). Inscription romaine, p. 68 à 71.

ROUCHETTE (Paul). Instruments et armes préhistoriques trouvés à Laudun, p. LVI.

ROUQUETTE (Le Dr). Ses fouilles à Souk-Ahras, p. CCXI, CCXIII-CCXIV, CCXXVII.

ROUVIER (Le Dr). Inscription phénicienne de Saïda, p. LXXXV, 579 à 585.

ROUVRAY (Forêt de) [Seine-Inférieure]. Fouilles, p. CXI, CXXVI à CXXVIII, 44 à 58.

ROUZIÈS (Casimir), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.

ROZE (Le chevalier). Inventaire de ses meubles, p. LXXXIII, XCV-XCVI.

RUBRICAIRE (Le château de), lieu dit de la commune de Jublains (Mayenne). Bains romains, p. LXI.

Ruffec [Charente]. Monnaie celtibérienne trouvée dans l'arrondissement, p. lx.

Ruprich-Robert (M.), chargé d'une mission, p. cv. — Les thermes romains d'Izernore, p. cix, cxxi-cxxii.

S

Sablayrolles (A.-L.), nommé officier d'Académie, p. lxxxii.

Sadoux (M.). Ses fouilles à *Gightis*, p. ccvi-ccvii; — signale des graffites, p. ccxxiii.

Saglio (M.), chargé de divers rapports, p. xxxvi, lxxxiii, cx; — présente des rapports, p. xxix, xcviii.

—— Rapports : sur les anciennes faïenceries de Nantes, p. cxxx; — sur l'inventaire après décès du chevalier Roze, p. xcv-xcvi; — sur un reliquaire de l'église d'Annéot, p. xxix; — sur une statue de la Vierge, à Voutenay, p. xliii-xliv.

Saïda (Syrie). Inscription phénicienne, p. 577 à 585.

Saint-Arroman (R. de) fait diverses communications administratives, p. xxxvii, lxxx, cxcix, cci.

Saint-Dezery (Gard). Station néolithique, p. lxxxvii.

Sainte-Monique. — Voir *Carthage*.

Sainte-Menehould (Marne). Verrerie gallo-romaine, p. xcix, cxiii.

Saint-Fermy (Les), menuisiers de Limoges, p. cx, cxxv.

Saint-Goussaud (Creuse). Voies romaines, p. cxix.

Saint-Léger, comm. de Saint-Mandé (Charente-Inférieure). Trésor de monnaies du xvie siècle, p. lxxxiv, xc.

Saint-Maurice-de-Cazevieille (Hérault). Station néolithique, p. lxxxvii.

Saint-Venant (M. de) présente des observations, p. liii; — signale la découverte d'un *oppidum* gaulois à La Machine (Nièvre), p. lxix.

Saladin (M.) présente un rapport, p. clviii.

Samson, archevêque de Reims, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 481.

Sarcophages romains trouvés à Carthage, p. cxciv à cxcvi. — Cf. Sépultures.

Sarran (M. de). Stations préhistoriques d'Andernos, p. lxvi-lxvii.

Sauve (M.) demande une subvention, p. xcix. — Ses fouilles à Apt, p. civ.

Sbéitla (Tunisie), découverte d'une tête de Mercure, de marbre, p. clxv-clxvi.

Sens (Yonne). Démolition d'une partie de l'enceinte romaine et découverte de sculptures romaines, p. xxxii, lxxxiv, xcvii-xcviii, 222 à 234, pl. XVIII à XX.

Sépultures : mérovingiennes, à Cormeilles-en-Vexin, p. cxxi; — du moyen âge, à Guiry, p. cx, cxxvi; — préhistoriques, à Oppedette, p. lviii; — à Orly, p. cx, cxxiv-cxxv; — préromaines, du département de Meurthe-et-Moselle, p. lix, 437 à 459; — romaines, à Paris, p. lxii. — Cf. Cimetières, Coffrets funéraires, Mausolée, Nécropoles, Sarcophages, Sépultures, Tombes.

Sfax (Tunisie). Inscription chrétienne, p. cxciii. — Inscriptions romaines, p. clix, cxcii-cxciii.

Sidi-el-Ayadi (Tunisie). Inscriptions romaines, p. ccxviii-ccxix.

Sidi-el-Hani (Tunisie). Fouilles dans la nécropole romaine, p. ccii.

Sidi-Mansour-ed-Daoud (Tunisie). Inscriptions romaines, p. ccxi-ccxii.

Sidon. — Voir Saïda.

Silex (Instruments de), trouvés : dans la grotte de Germolles, p. xciii; — à

Laure, p. XCII; — dans la forêt de Rouvray, p. 46-47, 58. — Cf. PRÉHISTORIQUES (Objets).

SIMON DE VERMANDOIS, évêque de Noyon, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 484.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (La) demande une subvention, p. CIX.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (La) demande une subvention, p. XXXII, CXXI.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS (La) demande une subvention, p. XXX, XXXI.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DES HAUTES-ALPES (La) demande une subvention, p. XXXV, LXXXVI-LXXXVII.

SOUK-AHRAS (Algérie). Antiquités romaines, p. CCXIII-CCXIV. — Fouilles, p. CCXI, CCXXVII.

SOUK-EL-KHMIS (Tunisie). Inscriptions romaines aux environs, p. CXXXVIII.

SOUMA (Algérie). Fouilles, p. CCXXXI.

SOUSSE (Tunisie). Bijoux de bronze, p. 180-181. — Inscriptions romaines, p. CXCII-CXCIII, 181 à 183. — Lampes antiques, p. 176 à 189. — Monnaies romaines, p. 166-167. — Mosaïque avec inscription grecque, p. CXXXVIII à CXL. — Nécropole punique et romaine, p. CCII, 156 à 181, pl. VIII à XI. — Terres cuites, p. 167 à 181, pl. IX à XI. — Verres antiques, p. 167. — Cf. HADRUMÈTE.

SOYER (Jacques) offre des ouvrages au Comité, p. CXII.

STATIONS PRÉHISTORIQUES, à Andernos (Gironde), p. LXVI-LXVII; — à La Ferrassie, p. LVI; — à Oppedette, p. LVII-LVIII; — à Saint-Dezery, p. LXXXVII; — à Saint-Maurice de Cazevieille, p. LXXXVII. — Cf. CAMP, GROTTES.

STATUES antiques. Statue de pierre, trouvée à Melun, p. 59 à 61.

STATUES du moyen âge. Statues de la Vierge au musée de Toulouse, p. LXVIII-LXIX. — Statue de bois, de la Vierge, à Voutenay, p. XLIII-XLIV, 235-236, pl. XXI.

STATUETTES ANTIQUES. Statuettes gallo-romaines, de pierre, trouvées à Angoulême et aux Bouchauds, p. LX. — Statuettes puniques, de terre cuite, trouvées à Carthage, p. 263 à 271, pl. XXIII et XXIV; — à Sousse, p. CCIII-CCIV. — Cf. TERRES CUITES.

STÈLES PUNIQUES, trouvées à Carthage, p. 262-263, pl. XXII.

SYRIE. Exploration archéologique du R. P. Germer-Durand, p. CXV à CXIX.

T

TABARKA (Tunisie). Mosaïque chrétienne avec inscription, p. CLXIV-CLXV.

TABELLÆ DEVOTIONIS, de plomb, trouvées dans la nécropole d'Hadrumète, p. 551.

TACAPE, ville antique de Tunisie. Voies romaines partant de *Tacape*, p. 287 à 390.

TARDIEU (Ambroise) envoie une notice sur l'église d'Herment (Puy-de-Dôme), p. XXX, XXXIX; — présente un projet de publication, p. XXXVIII.

TARDY (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXII. — Ses fouilles au *castellum* de Ksar-Tarcine, p. 360 à 375.

TÉBESSA-KHÀLIA (Algérie). Mosaïques romaines, p. CLXX-CLXXI.

TELMINE (Tunisie). Inscription romaine, p. 296.

TEMPLES romains. — Voir *FANUM*.

TERRES CUITES, trouvées à Carthage, p. 263 à 271, pl. XXIII et XXIV; — à Sousse, p. 167 à 181,

pl. IX à XI. — Cf. Statuettes antiques.
Tessy (Marne). Cloche du XIIIe siècle, avec inscription, p. LXIV.
Teyssier (E.-F.), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
Théâtre romain, à Drevant (Cher), p. CV.
Thédenat (L'abbé), chargé de divers rapports, p. XXVIII, XCIX, CIII; — présente un rapport, p. XXXIII.
—— Rapport sur les fouilles de la porte de l'Aure, à Arles, p. XCVI-XCVII.
Théodebert, roi des Francs. Monnaie à son nom, trouvée à Concevreux, p. 465.
Thermes romains, à Izernore (Ain), p. CXXI-CXXII; — à Timgad, p. CLXXV. — Cf. Bains.
Thérouanne (Pas-de-Calais). Inventaire des ornements et joyaux de l'église en 1422, p. 133 à 155.
Thévenot (M.) signale une découverte de vases antiques à Doue (Seine-et-Marne), p. CIII.
Thibaris, ville antique de l'Afrique (Tunisie). Antiquités romaines, p. CCXXXIV. — Inscriptions romaines, p. CXXXIII-CXXXIV, CCXV à CCXVII.
Thierry d'Alsace, comte de Flandre, figuré dans le cartulaire de Marchiennes, p. 486.
Thiers (F.-P.). Ceinturon romain découvert à Argeliers, p. 64 à 67, pl. V.
Thiollier (Félix et Noël) offrent des ouvrages au Comité, p. XXXI.
Thiveau (Édouard), nommé officier d'Académie, p. LXXXII.
Thorra (Tunisie). Inscriptions, p. 299, 300.
Tigzirt (Algérie). Fouilles, p. CLXIX-CLXX. — Restauration de monuments antiques, p. CCXXV-CCXXVI.
Timgad (Algérie). Fouilles, p. CLXXIV à CLXXXI. — Mosaïques romaines, p. CCXIV-CCXV.
Tissus mentionnés dans l'inventaire du trésor de l'église de Thérouanne en 1422, p. 136 à 138.
Tlemcen (Algérie). Inscription arabe, p. CCXXIV. — Installation du musée, p. CLXX.
Tombes chrétiennes et romaines, à Carthage, p. CLIX. — Cf. Sépultures.
Toulouse (Haute-Garonne). Fouilles dans la banlieue, p. XXXII, CXXI. — Orfèvrerie aux XVe et XVIe siècles, p. LXIV. — Statues de la Vierge, au musée, p. LXVIII-LXIX.
Toussaint (Le commandant). Rapport sur les reconnaissances archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1901 et 1902, p. CXLI à CLVI. — Rapport sur les reconnaissances des mêmes brigades en 1902 et 1903, p. CCXXXIII.
Toutain (Jules), chargé d'un rapport, p. CCXXII.
—— Rapports : sur les antiquités romaines trouvées à *Thibaris*, p. CCXXXIV; — sur des graffites trouvés à *Gightis*, p. CCXXII-CCXXIII; — sur les trouvailles de M. Louis Bertrand à Philippeville, p. CLVIII; — sur les voies stratégiques et sur l'occupation militaire du Sud-Tunisien à l'époque romaine, p. 272 à 409.
—— Inscription latine trouvée dans le Djebel-Asker, p. 202 à 207.
Triger (Robert) offre des ouvrages au Comité, p. CXII.
Tumulus, à Annay-la-Côte, p. 33 à 35; — de l'arrondissement de Gap, p. LXXXVI-LXXXVII; — à Lignol, p. CXI, CXXIII; — à Minot, p. CX, CXX.
Tunis (Tunisie). Musée du Bardo : inscriptions puniques, p. CLXXXVIII à CXCII.
Tunisie. Inscriptions romaines, p. CXXXIII à CXXXVIII. — Inscriptions romaines du Fahs et du Bou-Arada, p. 554 à 563. — Reconnaissances archéologiques des brigades topographiques, p. CXLIX à CLVI. — Voies romaines et occupation militaire du Sud-Tunisien, p. 279 à 409.

U

Ungerer (Le capitaine) envoie un rapport sur des ruines antiques en Algérie, p. clxi.

Urne cinéraire romaine, conservée à Lyon, p. cxxviii-cxxix, 62-63, pl. IV.

V

Valran (M.) signale une verrerie antique dans le vallon de Régalon, p. cx-cxi.

Vases antiques trouvés à Doue (Seine-et-Marne), p. ciii. — Vases de l'époque franque trouvés en Picardie, p. lxxxvi.

Venasque (Vaucluse). Baptistère, p. cxx.

Ventabren (Bouches-du-Rhône). Découverte d'Inscriptions grecques, p. xxxviii.

Vénus, statuettes de terre cuite, p. cciii-ccjv, 171 à 174.

Véran (M.). Rapport sur les fouilles du rempart d'Arles en 1902 et restitution de l'arc Admirable, p. xxviii, xxxiii, xcvi-xcvii, 216 à 221, pl. XII à XVII.

Vercoutre (Le docteur) envoie des estampages d'inscriptions, p. clix; — recueille des inscriptions à Sfax et à Sousse, p. cxcii.

Vernier (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxv.

Verre (Objets de) antiques, trouvés à Sousse, p. 167.

Verrerie antique, dans le vallon de Régalon, p. cxxix-cxxx; — à Sainte-Menehould, p. xcix, cxiii.

Vertault (Côte-d'Or). Fouilles, p. xxxvi, cxiii.

Vesly (Léon de). Enceinte de terre et cimetière mérovingien, à Charleval (Eure), p. liv-lv. — Fouilles dans la forêt de Rouvray, p. cxi, cxxvi à cxxviii, 44 à 58.

Vêtements liturgiques, mentionnés dans l'inventaire de l'église de Thérouanne en 1422, p. 138 à 145, 147 à 154.

Vexin français, province de France. Églises romanes, p. l-li.

Viatte (M.). Mosaïque romaine trouvée à Champvert, p. lxii.

Vidal (Auguste) envoie une notice sur une peinture italienne à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, p. lxxxix, ci.

Vidier (Alexandre), nommé officier d'Académie, p. lxxxii.

Vierge (Statue de la), à Voutenay, p. xliii-xliv, 235-236, pl. XXI. — Statues de la Vierge du Musée de Toulouse, p. lxviii-lxix.

Villefranche-Saint-Phal (Yonne). Polissoir, p. cx, cxxiii.

Villelaure (Vaucluse). Mosaïques romaines, p. 3 à 32, pl. I et II.

Villepelet (M.) communique un inventaire du trésor de l'église Saint-Front de Périgueux, en 1552, p. lxv.

Viollier (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. lxxxii.

Viré (M.) signale la trouvaille d'un trésor de monnaies d'argent de Juba II, p. clx-clxi.

Vitrail du xvie siècle, représentant sainte Anne, à Saint-Valérien de Châteaudun, p. 515 à 523, pl. XLIII et XLIV.

Voies romaines, en Algérie, p. cxlii à cxlix; — au Mont-Jouër (Creuse), p. lxxxix; — en Syrie, p. cxv à cxix; — en Tunisie, p. cxlix à clvi, 272 à 409.

Voutenay (Yonne). Ancien château, p. cxxv. — Statue de la Vierge mère, p. xliii, 235-236, pl. XXI.

W

Waille (Victor). Ses fouilles à Cherchel, p. ccxxvi.

Wartelle (M.) relève des inscriptions, p. clvi.

Z

Zeil (Le capitaine) envoie des remarques sur des *basina* entre Métlaouï, le Berda, l'Orbata et le Sehib, p. ccxxxiv.

Zeiller (J.). Inscriptions latines d'Afrique, p. 184 à 201.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Diane et Callisto. — Scènes de chasse. Mosaïque trouvée à Villelaure (Vaucluse), p. 23.

Planche II. Paysage nilotique. — Darès et Entelle. Mosaïque trouvée à Villelaure (Vaucluse), p. 14.

Planche III. Plan des fouilles du Mont Jouër, près de Saint-Goussaud (Creuse), p. 37.

Planche IV. Urne cinéraire conservée à Lyon, p. 62.

Planche V. Ceinturon de bronze, trouvé à Argeliers (Aude), p. 64.

Planche VI. Plan de la cathédrale de Mende (Lozère), p. 72.

Planche VII. Croix d'argent doré, à Labastide-Denat (Tarn), p. 131.

Planche VIII. Nécropole romaine de Sousse (Tunisie). Hypogée n° 1, p. 159.

Planche IX. Nécropole romaine de Sousse (Tunisie). Tête de stuc et terre cuite, p. 165.

Planche X. Amours effrayés par un rat. Terre cuite trouvée à Sousse (Tunisie), p. 172.

Planche XI. Jupiter et Léda. Terre cuite trouvée à Sousse (Tunisie), p. 172.

Planche XII. Tambours de colonnes romaines, provenant du rempart d'Arles, p. 217.

Planche XIII. Entablement d'un édifice romain, provenant du rempart d'Arles p. 217.

Planche XIV. Bas-relief romain, provenant du rempart d'Arles, p. 217.

Planche XV. Frise et bas-relief romains, provenant du rempart d'Arles, p. 217.

Planche XVI. Frise d'un édifice romain, provenant du rempart d'Arles, p. 217.

Planche XVII. Restitution de l'Arc admirable, à Arles, p. 219.

Planche XVIII. Inscription et bas-relief romains, trouvés dans le mur d'enceinte de Sens (Yonne), p. 227.

Planche XIX. Bas-relief romain, trouvé dans le mur d'enceinte de Sens (Yonne), p. 228.

Planche XX. Stèle funéraire romaine, trouvée dans le mur d'enceinte de Sens (Yonne), p. 230.

Planche XXI. Vierge mère, statue de bois conservée à l'église de Voutenay (Yonne), p. 235.

Planche XXII. Stèles puniques de la nécropole de Sainte-Monique, à Carthage, p. 263.

Planche XXIII. Statuettes de terre cuite, de la nécropole de Sainte-Monique, à Carthage, p. 266.

Planche XXIV. Figurines de terre cuite, de la nécropole de Sainte-Monique, à Carthage, p. 269.

Planche XXV. Plan du couvent de Saint-Étienne, à Carthage, p. 415.

Planche XXVI. Grotte du Mas d'Azil (Ariège). Objets d'os et de corne, p. 422.

Planche XXVII. Grotte du Mas d'Azil (Ariège). Objets d'os et de corne, p. 423.

Planche XXVIII. Gourde de bronze, trouvée à Concevreux (Aisne), vue de face, p. 460.
Planche XXIX. Gourde de bronze, trouvée à Concevreux (Aisne), vue de profil, p. 460.
Planche XXX. Gourde de terre cuite, trouvée à Concevreux (Aisne), p. 461.
Planche XXXI. Épée trouvée à Concevreux (Aisne), p. 466.
Planche XXXII. Épée et plaques de fibules, trouvées à Concevreux (Aisne), p. 466.
Planche XXXIII. Boucles et fibules, trouvées à Concevreux (Aisne), p. 467.
Planche XXXIV. Église de Caujac (Haute-Garonne). Chapiteaux du portail, p. 470.
Planche XXXV. Eglise de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Portail, p. 472.
Planche XXXVI. Église de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Chapiteaux du portail, p. 473.
Planche XXXVII. Eglise de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Détails du portail, p. 473.
Planche XXXVIII. Eugène III et Calixte II, miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. 478.
Planche XXXIX. Lothaire, roi de France, miniature du cartulaire de Marchiennes, p. 481.
Planche XL. Godechau et Auvis, évêques d'Arras, miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. 482.
Planche XLI. Baudouin, comte de Flandre, miniature du cartulaire de Marchiennes, p. 484.
Planche XLII. Raoul de Vermandois et Simon d'Oisy, miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. 487.
Planche XLIII. Vitrail de sainte Anne, à l'église Saint-Valérien de Châteaudun, partie supérieure, p. 517.
Planche XLIV. Vitrail de sainte Anne, à l'église Saint-Valérien de Châteaudun, partie inférieure, p. 520.
Planche XLV. Un coin de la nécropole d'Hadrumète, p. 538.
Planche XLVI. Croix de pierre, du XVIe siècle, à Campes (Tarn), p. CVII.

LISTE DES VIGNETTES.

Mosaïque romaine, trouvée à Chaillevette (Charente-Inférieure), p. CXIV.
Mosaïques de Villelaure (Vaucluse). Disposition des quatre mosaïques, p. 5.
Plan du *fanum* des Essarts, dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), p. 47.
Substructions et sépultures dans l'enceinte du Grésil, forêt de Rouvray, p. 52.
Plan du *fanum* de la Mare du Puits, forêt de Rouvray, p. 55.
Reliquaire de pierre, à l'église d'Annéot (Yonne), p. 129.
Peintures préhistoriques de la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), p. 210.
Plan de la troisième assise du mur d'enceinte romain de Sens (Yonne), p. 225.
Fragment de bas-relief, trouvé dans le mur d'enceinte romain de Sens, p. 229.
Mur d'enceinte romain de Sens, plan d'une pierre, p. 230.
Mur d'enceinte romain de Sens, plan d'une pierre, p. 231.
Fermoir d'un livre d'heures, de la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne), p. 240.
Plan des ruines d'Henchir-Remtia (Tunisie), p. 310.
Plan et coupe de la citerne d'Henchir-Remtia (Tunisie), p. 313.
Plan du *castellum* d'Henchir-Guedah-Ceder (Tnnisie), p. 317.
Chapiteau trouvé à Henchir-Guedah-Ceder, p. 319.
Plan du *castellum* d'Henchir-Khanefi (Tunisie), p. 326.
Plan du *castellum* de Ras-el-Aïn (Tunisie), p. 352.
Plan du *castellum* de Benia-Bel-Recheb (Tunisie), p. 358.
Plan du *castellum* de Kesseur-Tarcine (Tunisie), p. 362.
Ciseau d'os, trouvé dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège), p. 423.
Fragment de baguette demi-ronde, de corne, trouvé dans la grotte du Mas d'Azil, p. 424.
Poinçon d'os, orné sur trois faces, trouvé dans la grotte du Mas d'Azil, p. 426.
Baguette cylindrique, de corne, trouvée dans la grotte du Mas d'Azil, p. 428.
Image d'un bovidé, gravée sur une paroi de la grotte du Mas d'Azil (Ariège), p. 434.
Image d'un cheval, gravée sur une paroi de la grotte du Mas d'Azil, p. 435.
Stèle avec monogramme du Christ, trouvée dans la propriété Lesueur à Philippeville, p. 530.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des musées, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires du Comité et des correspondants du Comité, p. I à XXIII.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 janvier 1903, p. XXVII à XXIX.

Éloge funèbre de M. Alexandre Bertrand, par M. Héron de Villefosse, p. XXVII-XXVIII.
Rapport de M. Prou sur une inscription du XVe siècle à Lucéram (Alpes-Maritimes), communiquée par M. Doublet, p. XXVIII-XXIX.
Rapport de M. Saglio sur un reliquaire de pierre de l'église d'Annéot (Yonne), communiqué par M. l'abbé Poulaine, p. XXIX.

Séance du 9 février 1903, p. XXX à XXXIV.

Rapport de M. Salomon Reinach sur un cippe romain trouvé à Labaume (Gard), communiqué par M. Ulysse Dumas, p. XXXII-XXXIII.

Séance du 9 mars 1903, p. XXXV à XLIV.

Arrêté ministériel relatif aux récompenses à accorder aux instituteurs qui auront collaboré aux travaux du Comité des Travaux historiques et scientifiques, p. XXXVII-XXXVIII.
Rapport de M. Cagnat sur des cartes et plans des ruines romaines du département de la Meuse dressés par M. Guillaume, p. XXXIX.
Compte rendu, par M. de Lasteyrie, d'une note de M. de Laigue relative à un pavage en mosaïque de l'église Santa-Maria-Formosa à Pola (Istrie), p. XXXIX.
Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur les fouilles de M. Barrière-Flavy dans l'ancien château d'Auterive (Haute-Garonne), p. XXXIX à XLIII.
Rapport de M. Saglio sur une statue de la Vierge à l'église de Voutenay (Yonne), communiquée par M. l'abbé Poulaine, p. XLIII-XLIV.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, p. XLV à LXXXII.

Séance générale d'ouverture, p. XLV-XLVI.

Séance du 14 avril 1903, soir, p. XLVII à LI.

Communication de M. Brutails sur les caractères de l'architecture romane dans le Bordelais, p. XLVII-XLVIII.
Communication de M. Louis Demaison sur les dates de construction de l'église Saint-Remi de Reims, p. XLVIII-XLIX.

Communication de M. Léon Maître sur la crypte de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, p. XLIX.
Communication de M. Coquelle sur les églises romanes du Vexin français et du Pincerais, p. L-LI.
Compte rendu, par M. le chanoine Pottier, des fouilles de l'église Saint-Pierre de Moissac, p. LI.

Séance du 15 avril 1903, matin, p. LII à LVI.

Compte rendu, par M. Alexandre Nicolaï, de ses fouilles à Saint-Martin-de-Lesque, p. LII.
Communication de M. Pierre Paris sur les récentes découvertes archéologiques en Espagne, p. LIII-LIV.
Lecture d'un mémoire de M. de Vesly, relatif à une enceinte de terre et à un cimetière mérovingien à Charleval (Eure), p. LIV-LV.
Lecture d'un mémoire de M. Minouflet, relatif à un cimetière gallo-romain découvert à Azy (Aisne), p. LV-LVI.

Séance du 16 avril 1903, matin, p. LVII à LXII.

Communication de M. Barrière-Flavy sur les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), p. LVII.
Communication de M. l'abbé Arnaud d'Agnel sur la station préhistorique d'Oppedette (Basses-Alpes), p. LVII-LVIII.
Communication de M. Maurice Raimbault sur les médailles des États de Provence, p. LVIII-LIX.
Communication de M. Émile Bonnet sur les variations de valeur de la monnaie melgorienne, p. LX-LXI.
Communication de M. Alexandre Nicolaï sur quelques noms d'hommes de la langue enskarienne, p. LXI.
Communication de M. Rivière sur des sépultures à incinération découvertes à Paris, p. LXII.

Séance du 17 avril 1903, matin, p. LXIII à LXIX.

Communication de M. Brutails sur les objets d'art conservés dans les églises du Sud-Ouest de la France, p. LXIII.
Communication de M. Macary sur l'orfèvrerie toulousaine aux XVe et XVIe siècles, p. LXIV.
Communication de M. Pilloy sur une fibule émaillée du moyen âge, p. LXIV.
Communication de M. le chanoine Pottier sur la cloche de l'ancien prieuré de Dégagnazès (Lot), p. LXIV.
Communication par M. Villepelet, d'un inventaire du trésor de Saint-Front de Périgueux, dressé en 1552, p. LXV.
Communication de M. Barrière-Flavy sur la construction de la tour de Cordouan, p. LXV-LXVI.
Communication de M. de Sarran sur les stations préhistoriques d'Andernos (Gironde), p. LXVI-LXVII.
Communication de M. l'abbé Labrie sur la caverne préhistorique de Haurets (Gironde), p. LXVII-LXVIII.
Lecture d'un mémoire de M. de Lahondès sur les statues de la Vierge au Musée de Toulouse, p. LXVIII-LXIX.

Séance générale du 18 avril 1903, p. LXX à LXXXII.

Discours de M. Jullian, p. LXXI à LXXX.
Nominations d'officiers de l'Instruction publique, p. LXXX-LXXXI.
Nominations d'officiers d'Académie, p. LXXXI-LXXXII.

Séance de la Section d'archéologie, du 27 avril 1903, p. LXXXIII à LXXXVIII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur un compte rendu, par M. l'abbé Poulaine, des fouilles exécutées à Hermes (Oise) en 1902, p. LXXXV.
Rapport de M. Prou sur trois vases de l'époque franque communiqués par M. C. Boulanger, p. LXXXVI.
Rapport de M. Salomon Reinach sur une note de M. Ulysse Dumas relative à deux stations néolithiques du département du Gard, p. LXXXVII.

Séance du 11 mai 1903, p. LXXXIX à XCVIII.

Rapport de M. A. de Barthélemy sur une découverte de monnaies à Saint-Léger (Charente-Inférieure), p. XC.
Rapport de M. A. de Barthélemy sur deux fermoirs d'un livre d'heures conservé à la bibliothèque de Chaumont, communiqués par M. Louis Le Clert, p. XC-XCI.
Rapport de M. le Dr Capitan sur une note de MM. Marius Daloni et Marin-Tabouret, relative à un camp néolithique à Laure, près de Marseille, p. XCI-XCII.
Rapport de M. le Dr Capitan sur un mémoire de M. l'abbé Poulaine relatif à la grotte de Germolles (Saône-et-Loire), p. XCII à XCIV.
Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une plaque commémorative à poser dans l'église Notre-Dame de Mantes, p. XCIV-XCV.
Rapport de M. Prou sur un document relatif à la construction de la porte d'Aigues-Passes, à Mende, communiqué par M. André Philippe, p. XCV.
Rapport de M. Saglio sur l'inventaire après décès du chevalier Roze, communiqué par M. l'abbé Arnaud d'Agnel, p. XCV-XCVI.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur le compte rendu, par M. Véran, des fouilles pratiquées dans l'ancien rempart d'Arles, p. XCVI-XCVII.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur le compte rendu, par M. l'abbé Chartraire, des fouilles pratiquées dans la muraille romaine de Sens, p. XCVII-XCVIII.

Séance du 15 juin 1903, p. XCIX à CII.

Rapport de M. Guiffrey sur un mémoire de M. le comte de Loisne, relatif aux miniatures du cartulaire de Marchiennes, p. C-CI.
Rapport de M. Guiffrey sur une peinture italienne conservée à la cathédrale d'Albi, communiquée par M. Auguste Vidal, p. CI-CII.

Séance du 9 juillet 1903, p. CIII à CVIII.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur un mémoire de M. Sauve, relatif à des découvertes archéologiques à Apt (Vaucluse), p. CIV.
Compte rendu, par M. Héron de Villefosse, d'une communication de M. Ulysse Dumas sur les fouilles de Probiac, p. CVI-CVII.
Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une croix de pierre du XVIe siècle, à Campes (Tarn), communiquée par M. Cayrou, p. CVII.

Séance du 16 novembre 1903, p. CIX à CXIX.

Vœu relatif au Congrès des Sociétés savantes, p. CXII-CXIII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur une mosaïque romaine trouvée à Chaillevette (Charente-Inférieure), communiquée par M. Boursier, p. cxiii à cxv.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur l'exploration archéologique du R. P. Germer-Durand en Syrie, p. cxv à cxix.

Séance du 14 décembre 1903, p. cxx à cxxxii.

Rapport de M. Cagnat sur une note de M. Ruprich-Robert, relative aux thermes romains d'Izernore (Ain), p. cxxi-cxxii.
Rapport de M. Cagnat sur une inscription romaine découverte à Ménerbes (Vaucluse), signalée par M. Clerc, p. cxxii-cxxiii.
Rapport de M. le Dr Capitan sur la découverte d'un polissoir à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), par M. Poncet, p. cxxiii.
Rapport de M. le Dr Capitan sur une sépulture de l'époque de la Tène, à Orly (Seine), signalée par M. l'abbé Poulaine, p. cxxiv-cxxv.
Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une note de M. Destandau, relative à une tourelle de l'église Saint-Vincent des Baux, p. cxxvi.
Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur des sépultures découvertes à Guiry (Seine-et-Oise), signalées par M. Plancouard, p. cxxvi.
Rapport de M. Prou sur les fouilles de M. Léon de Vesly dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), p. cxxvi à cxxviii.
Rapport de M. Salomon Reinach sur une lettre de M. le Dr Birot, p. cxxviii-cxxix.
Rapport de M. Salomon Reinach sur une verrerie antique découverte dans le vallon de Régalon, signalée par MM. Cotte et Valran, p. cxxix-cxxx.
Rapport de M. Saglio sur un mémoire de M. Pitre de Lisle, relatif aux faïenceries de Nantes, p. cxxx.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles exécutées à l'église Saint-Étienne de Beauvais, p. cxxx-cxxxi.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine découverte aux Milles, près d'Aix, signalée par MM. Arnaud d'Agnel et H. de Gérin-Ricard, p. cxxxi-cxxxii.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

Séance du 13 janvier 1903, p. cxxxiii à clviii.

Note du R. P. Delattre, relative à des inscriptions romaines découvertes en Tunisie, p. cxxxiii à cxxxviii.
Rapport de M. Gouvet sur la découverte d'une mosaïque romaine à Sousse (Tunisie), p. cxxxviii à cxl.
Rapport de M. Philippe Berger sur deux inscriptions, l'une libyque, l'autre néo-punique, communiquées par M. Merlin, p. cxl-cxli.
Rapport de M. le commandant Toussaint sur les reconnaissances archéologiques exécutées par les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1901-1902, p. cxli à cxlvi.
Note de M. Gsell sur des ampoules de saint Menas, p. clvi.
Rapport de M. Diehl sur un plan et des photographies de la ville romaine de *Lemellef*, communiquées par M. Robert, p. clvi-clvii.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Papier, relative au sarcophage des Amazones trouvé à Souk-Arrhas, p. clvii.
Rapport de M. Toutain sur des trouvailles d'antiquités faites par M. Louis Bertrand à Philippeville, p. clviii.

Séance du 10 février 1903, p. CLIX à CLXVII.

Rapport de M. Babelon sur une trouvaille de monnaies aux effigies de Juba, de Juba et de Cléopâtre, de Juba et de Ptolémée, trouvées par M. Viré au cap Djinet (Algérie), p. CLX-CLXI.

Note du R. P. Delattre sur des découvertes archéologiques faites à Carthage : coffrets funéraires, vases, lampes, p. CLXII à CLXIV.

Communication, par M. Gauckler, d'une note de M. Gouvet, sur une mosaïque tombale, chrétienne, trouvée à Tabarka, p. CLXIV-CLXV.

Note de M. Gauckler sur une tête de Mercure trouvée dans les ruines de *Sufetula*, p. CLXV-CLXVI.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur une inscription chrétienne trouvée près de Trumelat (Algérie), communiquée par M. le lieutenant-colonel Derrien, p. CLXVI.

Rapport de M. Houdas sur un feuillet de manuscrit arabe contenant des recettes contre des maladies, communiqué par M. Alfred Parienti, p. CLXVI-CLXVII.

Séance du 10 mars 1903, p. CLXVIII à CXCVIII.

Rapport de M. Ballu sur les travaux exécutés par le Service des Monuments historiques en Algérie au cours de l'année 1902, p. CLXVIII à CLXXXI.

Note de M. Gauckler sur des lampes romaines provenant d'El-Djem, p. CLXXXI à CLXXXVIII.

Rapport de M. Philippe Berger sur des inscriptions puniques de la collection Marchand, au musée du Bardo, p. CLXXXVIII à CXCII.

Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions latines trouvées à Sfax et à Sousse, p. CXCII-CXCIII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de M. Louis Bertrand dans la propriété Lesueur près de Philippeville, p. CXCIV.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur des sarcophages et des inscriptions de l'époque chétienne découverts à Carthage par le R. P. Delattre, p. CXCIV à CXCVII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur des terres cuites trouvées dans les fouilles de la nécropole punique de Sainte-Monique à Carthage, p. CXCVII.

Rapport de M. Houdas sur un projet de publication des bijoux trouvés dans le Nord de l'Afrique, présenté par M. Eudel, p. CXCVII-CXCVIII.

Séance du 12 mai 1903, p. CXCIX-CC.

Rapport de M. Philippe Berger sur des inscriptions puniques de la nécropole de Sousse, p. CXCIX-CC.

Séance du 16 juin 1903, p. CCI à CCXII.

Lettre de M. Louis Bertrand, relative à la découverte, à Philippeville, d'une tête féminine de marbre, et d'un trésor de monnaies romaines, p. CCI-CCII.

Communications de M. Gauckler, relatives aux fouilles de Sousse et des environs, à la découverte de statuettes de terre cuite; aux fouilles de MM. Ordioni et Maillet dans la nécropole d'Hadrumète; à la découverte d'une statue d'Esculape, près du Khanguel; à des inscriptions tracées au pinceau sur des tessons; à des graffites sur stuc découverts à *Gightis;* à une mosaïque romaine trouvée au même lieu; à quatorze inscriptions latines; aux fouilles de Dougga, p. CCII à CCVIII.

Communication, par M. Gsell, d'une note de M. l'abbé Grandidier sur une grotte du Djebel-Chenoua, p. CCVIII à CCX.

Note de M. Gsell sur deux inscriptions romaines de la Mechta-Deradji et d'Aïn-Kerma, p. CCX-CCXI.

Communication, par M. Cagnat, d'une note de M. le capitaine Hannezo, relative à deux inscriptions romaines des ruines de Béchateur, p. ccxi-ccxii.

Séance du 7 juillet 1903, p. ccxiii à ccxix.

Rapport de M. Ballu sur des découvertes archéologiques de M. le Dr Rouquette à Souk-Ahras, p. ccxiii-ccxiv.
Note de M. Ballu sur des mosaïques romaines trouvées à Timgad, p. ccxiv-ccxv.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur des inscriptions romaines provenant des ruines de *Thibaris*, de Djebba et des environs, copiées par le R. P. Heurtebise et communiquées par le R. P. Delattre, p. ccxv à ccxix.
Rapport de M. Salomon Reinach sur des gravures rupestres dans le Sud-Oranais, relevées par M. Hilaire, p. ccxix.

Séance du 17 novembre 1903, p. ccxx à ccxxiii.

Lettre de M. Charrier, relative à la découverte d'une nécropole antique à Alger, p. ccxx à ccxxii.
Rapport de M. Toutain sur des graffites trouvés par M. Sadoux dans les ruines d'une ville près de *Gightis*, p. ccxxii-ccxxiii.

Séance du 15 décembre 1903, p. ccxxiv à ccxxxiv.

Rapport de M. Ballu sur les travaux exécutés par le Service des Monuments historiques en Algérie au cours de l'année 1903, p. ccxiv à ccxxxiii.
Compte rendu, par M. Héron de Villefosse, d'un envoi de M. Louis Bertrand relatif à des graffites découverts dans la propriété Lesueur à Philippeville, p. ccxxxiv.
Rapport de M. Toutain sur des stèles et inscriptions découvertes par le R. P. Heurtebise sur l'emplacement de *Thibaris*, p. ccxxxiv.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Les mosaïques de Villelaure (Vaucluse). I. Communication de M. L.-H. Labande, correspondant du Comité. — II. Rapport de M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 3 à 32. (*Planches I et II.*)
Un tumulus à Annay-la-Côte (Yonne), par M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, p. 33 à 35.
Rapport sur des fouilles exécutées au Mont-Jouër près de Saint-Goussaud (Creuse), en 1901-1902, par M. l'abbé Dercier, curé de Saint-Goussaud, p. 36 à 43. (*Planche III.*)
Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure). Fouilles de 1902, par M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, p. 44 à 58.
Note sur des fragments de statue de femme trouvés à Melun en 1902, par M. Gabriel Leroy, correspondant du Comité, p. 59 à 61.
Urne cinéraire romaine, trouvée à Lyon. Communication de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, p. 62-63. (*Planche IV.*)
Ceinturon romain découvert à Argeliers (Aude). Rapport de M. Héron de Villefosse, membre du Comité, sur des photographies envoyées par M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne, p. 64 à 67. (*Planche V.*)
L'inscription latine de Rosegg (Carinthie), par M. de Laigue, correspondant du Comité, p. 68 à 71.

Notice sur la construction de la cathédrale de Mende, par M. Ch. Porée, ancien archiviste de la Lozère, correspondant du Comité, p. 72 à 127. (*Planche VI.*)
Le reliquaire de l'église d'Annéot (Yonne), par M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, p. 128 à 130.
La croix processionnelle de Labastide-Denat (Tarn), par M. Charles Portal, correspondant du Comité, p. 131-132. (*Planche VII.*)
Inventaire des ornements et joyaux de l'église de Thérouanne, en 1429, publié par M. l'abbé Bled, correspondant honoraire du Comité, p. 133 à 155.
Nouvelles fouilles dans la nécropole de Sousse, par M. le général Goetschy. Appendice, inscriptions romaines, par M. René Cagnat, membre du Comité, p. 156 à 183. (*Planches VIII à XI.*)
Inscriptions latines d'Afrique, par M. J. Zeiller, membre de l'École française de Rome, p. 184 à 201.
Note sur une inscription trouvée dans le Djebel-Asker, au Sud de Gafsa, par M. Toutain, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 202 à 207.
Peintures et gravures dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), par M. Félix Régnault, correspondant du Comité, p. 209 à 211.
Les fouilles de Hermes (Oise) en 1902, par M. l'abbé F. Poulaine, correspondant du Comité, p. 212 à 215.
Rapport sur les fouilles du rempart d'Arles en 1902 et restitution de l'Arc admirable, par M. Véran, architecte des Monuments historiques, p. 216 à 221. (*Planches XII à XVII.*)
Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine de Sens (Yonne) en 1903, par M. l'abbé Chartraire, vice-président de la Société archéologique de Sens, p. 222 à 234. (*Planches XVIII à XX.*)
Une statue de Vierge mère à Voutenay (Yonne), par M. l'abbé F. Poulaine, correspondant du Comité, p. 235-236. (*Planche XXI.*)
Note sur les fermoirs armoriés d'un livre d'heures conservé à la bibliothèque de Chaumont-en-Bassigny, par M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, p. 237 à 243.
Inventaire du mobilier du palais épiscopal de Laon, au décès de l'évêque Geoffroy le Meingre (1370-1371). Communication de M. Lucien Broche, archiviste-paléographe, p. 244 à 249.
Documents inédits de numismatique bourguignonne, par M. Léonce Lex, correspondant du Comité, p. 250 à 261.
Note sur une nécropole punique voisine de Sainte-Monique, par le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, p. 262 à 271. (*Planches XXII à XXIV.*)
Notes et documents sur les voies stratégiques et sur l'occupation militaire du Sud tunisien à l'époque romaine, par MM. les capitaines Donau et Le Boeuf, les lieutenants de Ponteriand, Goulon et Tardy. Rapport de M. Toutain, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 272 à 409.
Le quartier des thermes d'Antonin et le couvent de Saint-Étienne à Carthage, par M. Gauckler, membre non résidant du Comité, p. 410 à 420. (*Planche XXV.*
Rapport sur les fouilles dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège), par M. l'abbé Breuil, p. 421 à 436. (*Planches XXVI et XXVII.*)
Statistique et Bibliographie des sépultures pré-romaines du département de Meurthe-et-Moselle, par M. Jules Beaupré, associé correspondant de l'Académie Stanislas, p. 437 à 459.

La gourde de Concevreux (Aisne), par M. Jules Pilloy, membre non résidant du Comité, p. 460 à 468. (*Planche XXVIII à XXXIII.*)

Les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), par M. Barrière-Flavy, correspondant du Comité, p. 469 à 475. (*Planches XXXIV à XXXVIII.*)

Les miniatures du cartulaire de Marchiennes. Communication de M. le comte de Loisne, correspondant du Comité, p. 476 à 489. (*Planches XXXVIII à XLII.*)

Des variations de valeur de la monnaie melgorienne, par M. Émile Bonnet, p. 490 à 514.

Un vitrail de sainte Anne, du xvie siècle, à l'église Saint-Valérien de Châteaudun, par M. l'abbé Métais, correspondant du Comité, p. 515 à 523. (*Planche XLIII et XLIV.*)

Fouilles dans la propriété Lesueur près de Philippeville, par M. Louis Bertrand, correspondant du Comité, p. 524 à 537.

Un coin de la nécropole d'Hadrumète, par M. le capitaine Ordioni et M. le lieutenant Maillet, du 4e tirailleurs, p. 538 à 553. (*Planche XLV.*)

Inscriptions du Fahs et du Bou-Arada (Tunisie), par M. Gauckler, membre non résidant du Comité, p. 554 à 563.

Rapport sur les fouilles exécutées, en 1902, à Khamissa (*Thubursicum Numidarum*), par M. Albert Ballu, architecte en chef du Service des Monuments historiques, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 564 à 576.

Nouvelle inscription phénicienne de Saïda (Sadiqjaton, roi de Sidon). Rapport de M. Philippe Berger, membre du Comité, p. 577-578. Communication de M. le Dr Rouvier, correspondant du Comité, p. 579 à 585.

Table alphabétique, p. 587 à 611.

Liste des planches, p. 613-614.

Liste des vignettes, p. 615.

DIANE ET CALLI

Mosaïque trou

IES DE CHASSE

re (Vaucluse)

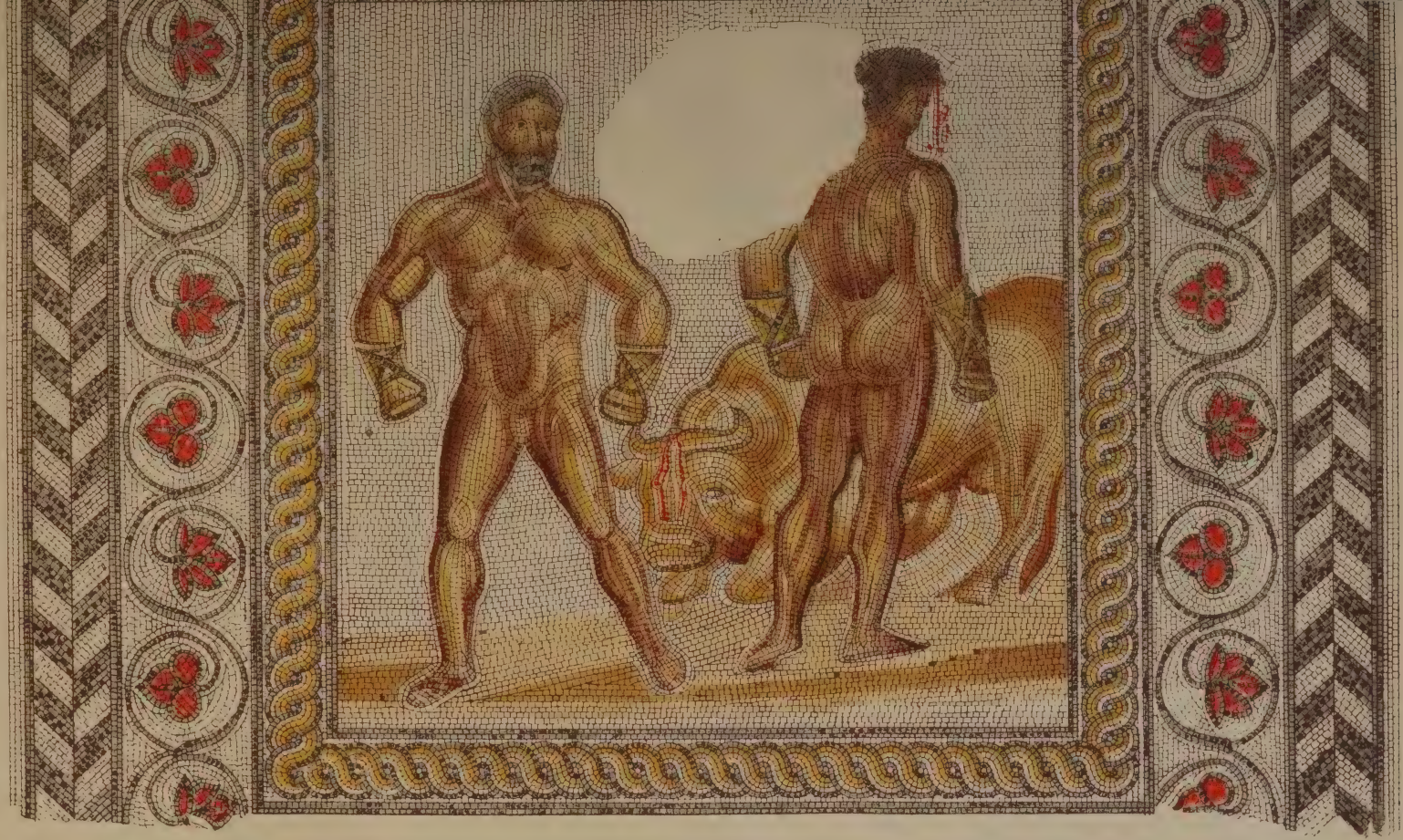

PAYSAGE NILOTIQUE. — DARÈS ET ENTELLE

Mosaïque trouvée à Villelaure (Vaucluse)

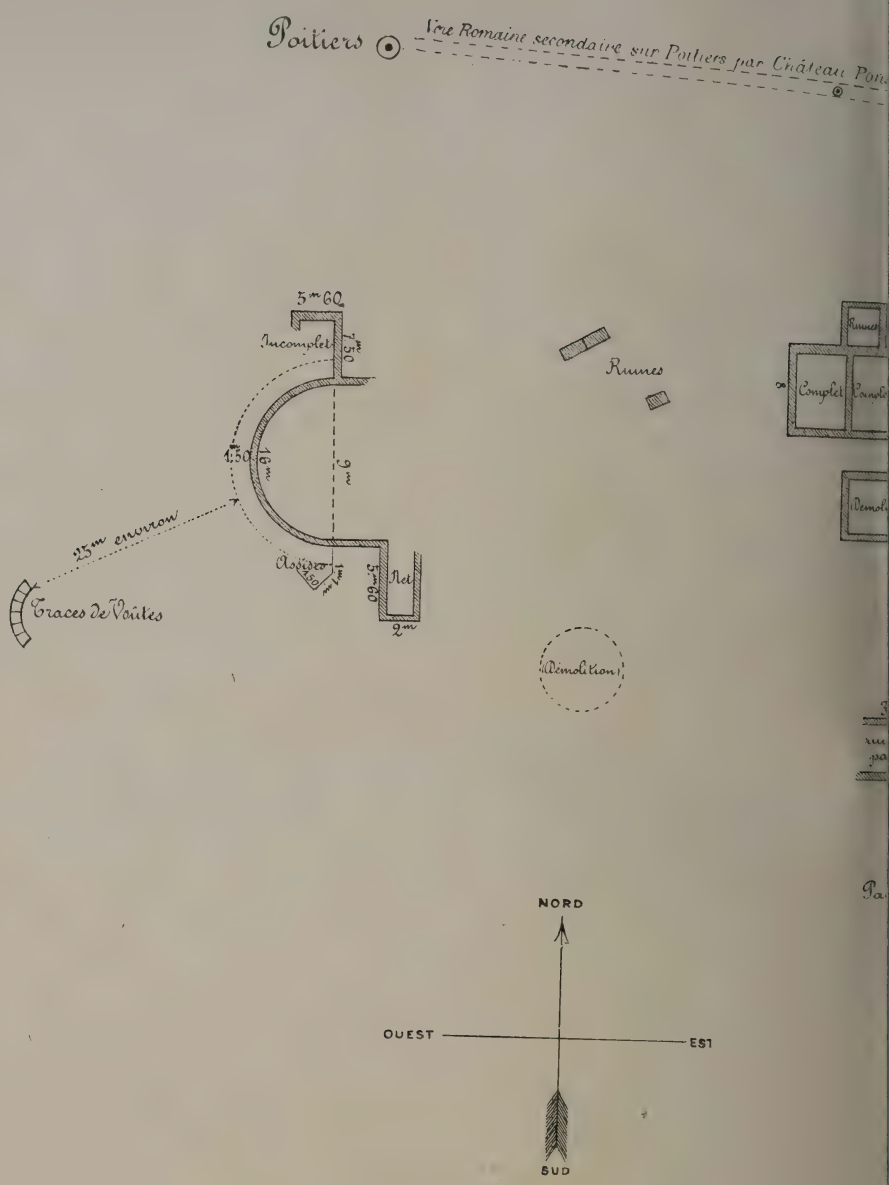

PLAN DES FOUILLES DU MONT JO

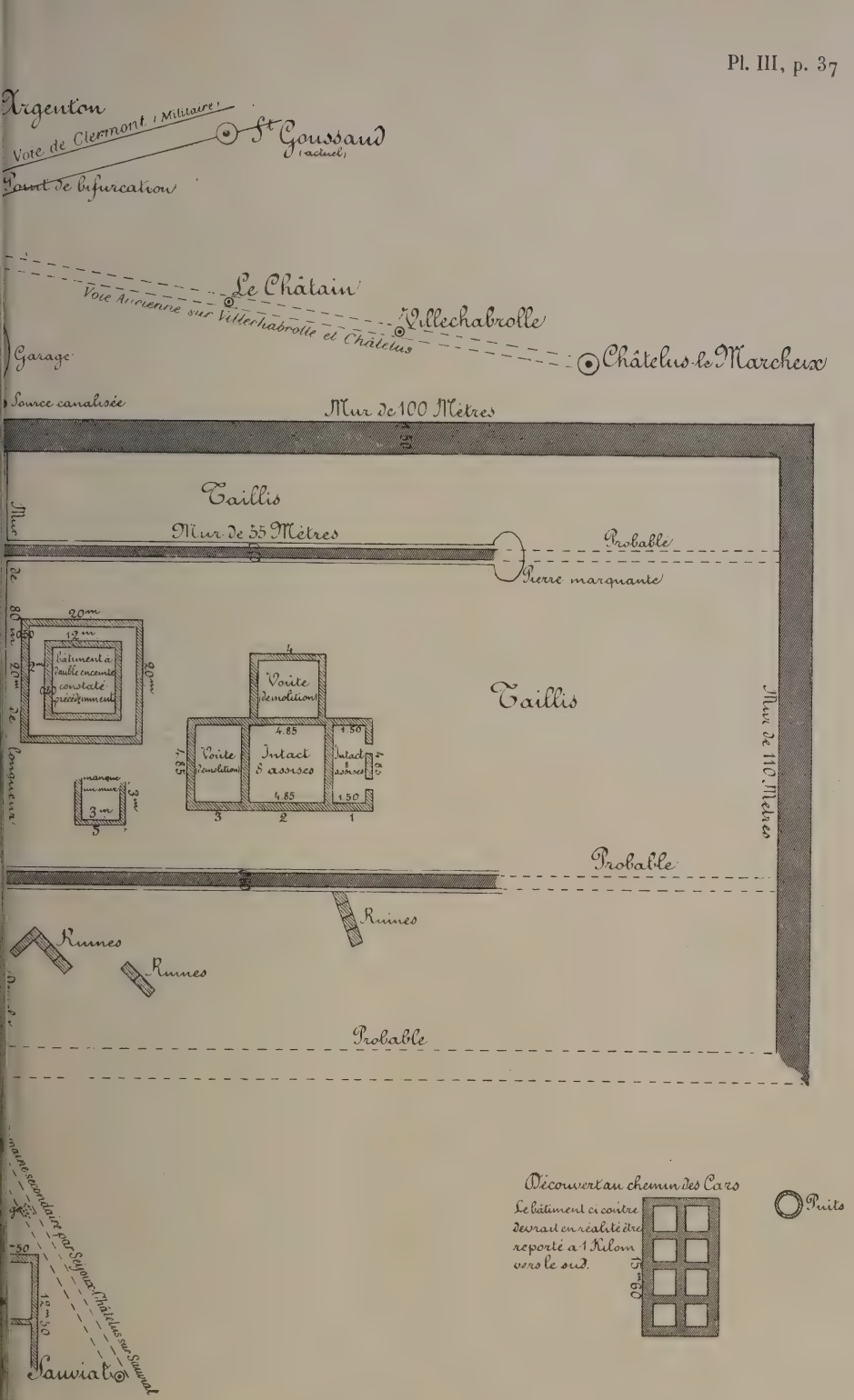

ÈS DE SAINT-GOUSSAUD (CREUSE)

URNE CINÉRAIRE TROUVÉE À LYON.

CEINTURON DE BRONZE TROUVÉ À ARGELIERS (AUDE).

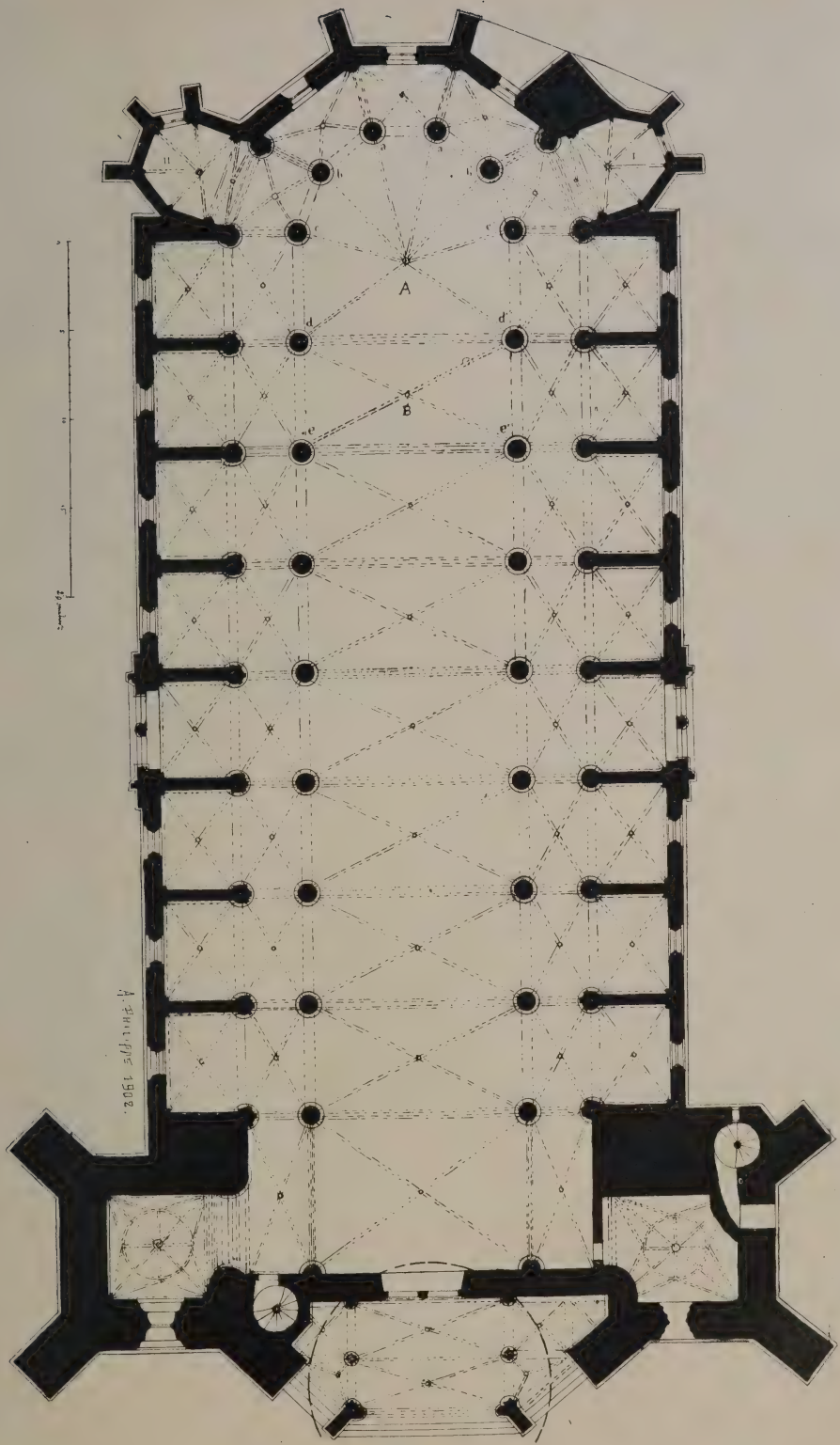

PLAN DE LA CATHÉDRALE DE MENDE (LOZÈRE).

CROIX D'ARGENT DORÉ, À LABASTIDE-DENAT (TARN).

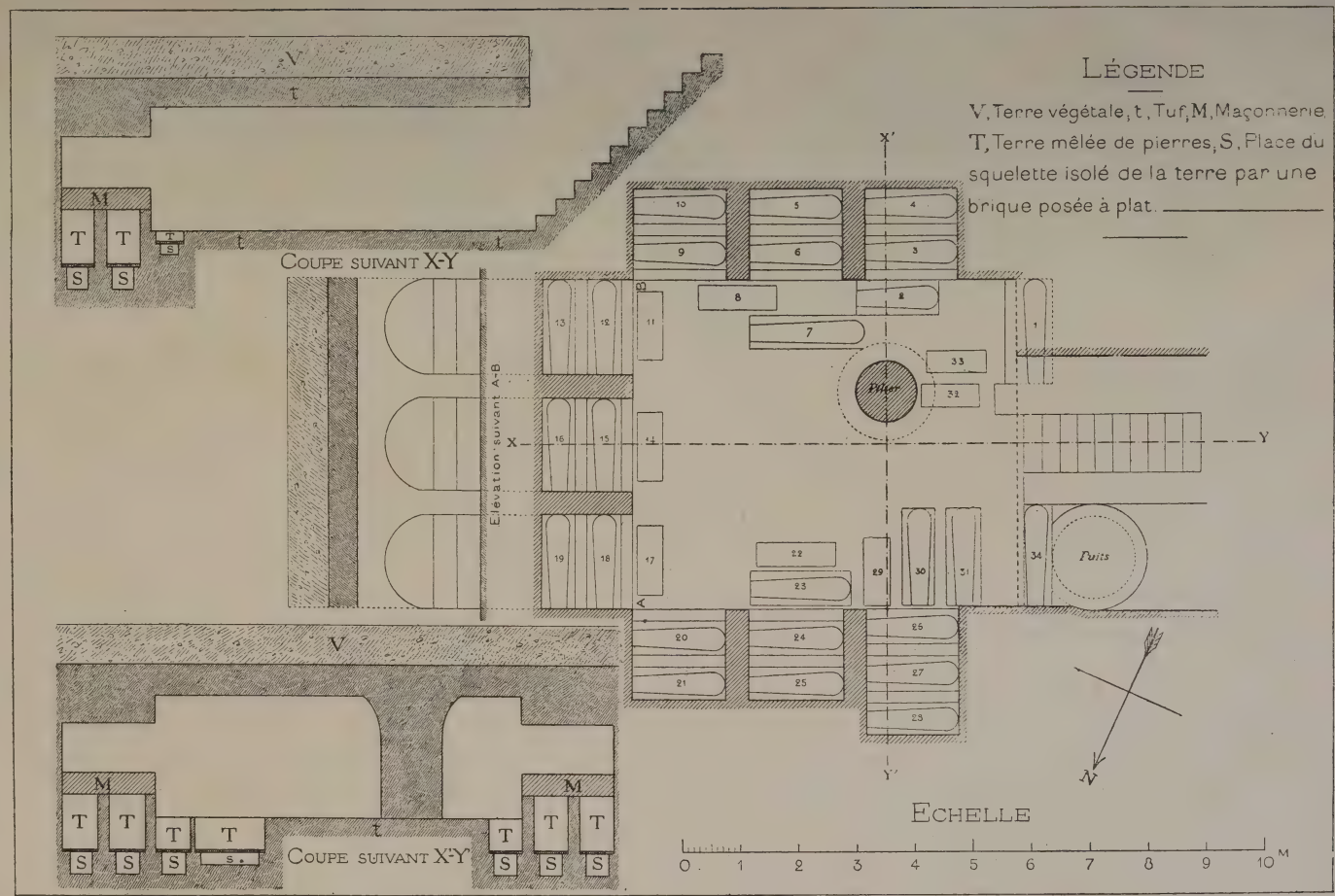

NÉCROPOLE ROMAINE DE SOUSSE (TUNISIE).

HYPOGÉE N° 1.

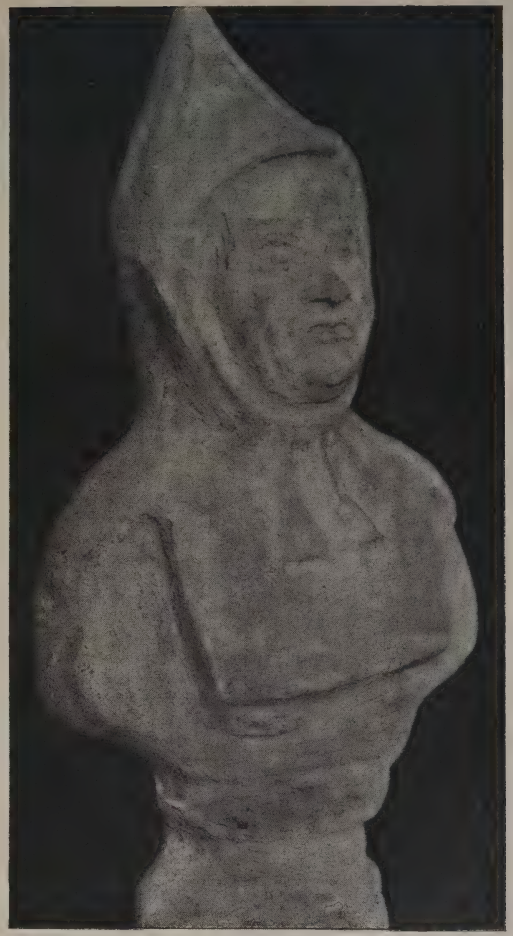

NÉCROPOLE ROMAINE DE SOUSSE (TUNISIE).

TÊTE DE STUC. TERRE CUITE.

AMOURS EFFRAYÉS PAR UN RAT.

TERRE CUITE TROUVÉE À SOUSSE (TUNISIE).

JUPITER ET LÉDA.

TERRE CUITE TROUVÉE À SOUSSE (TUNISIE).

TAMBOURS DE COLONNES ROMAINES

PROVENANT DU REMPART D'ARLES.

ENTABLEMENT D'UN ÉDIFICE ROMAIN

PROVENANT DU REMPART D'ARLES.

BAS-RELIEF ROMAIN

PROVENANT DU REMPART D'ARLES.

FRISE ET BAS-RELIEF ROMAINS

PROVENANT DU REMPART D'ARLES.

FRISE D'UN ÉDIFICE ROMAIN

PROVENANT DU REMPART D'ARLES.

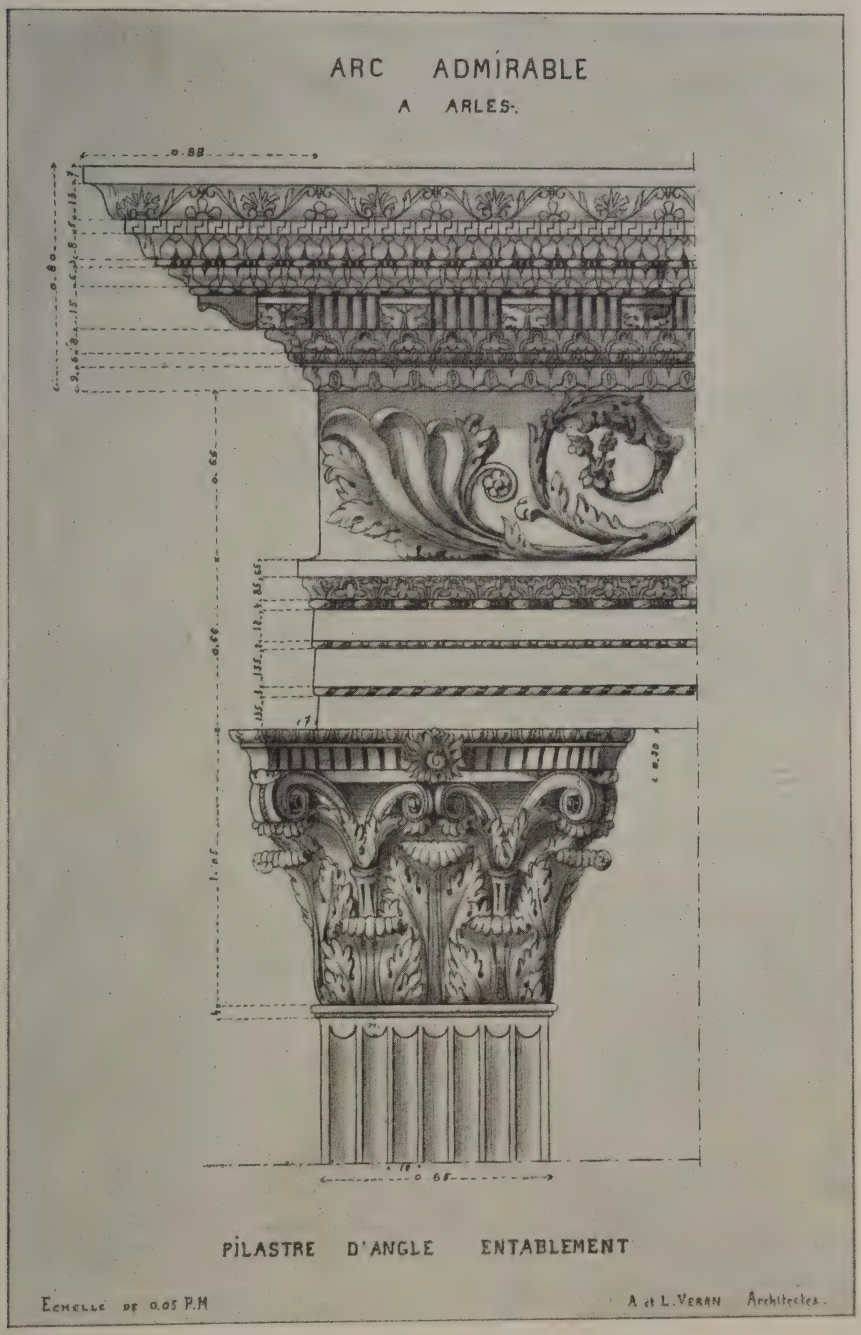

RESTITUTION DE L'ARC ADMIRABLE

À ARLES.

INSCRIPTION ET BAS-RELIEF ROMAINS

TROUVÉS DANS LE MUR D'ENCEINTE DE SENS (YONNE).

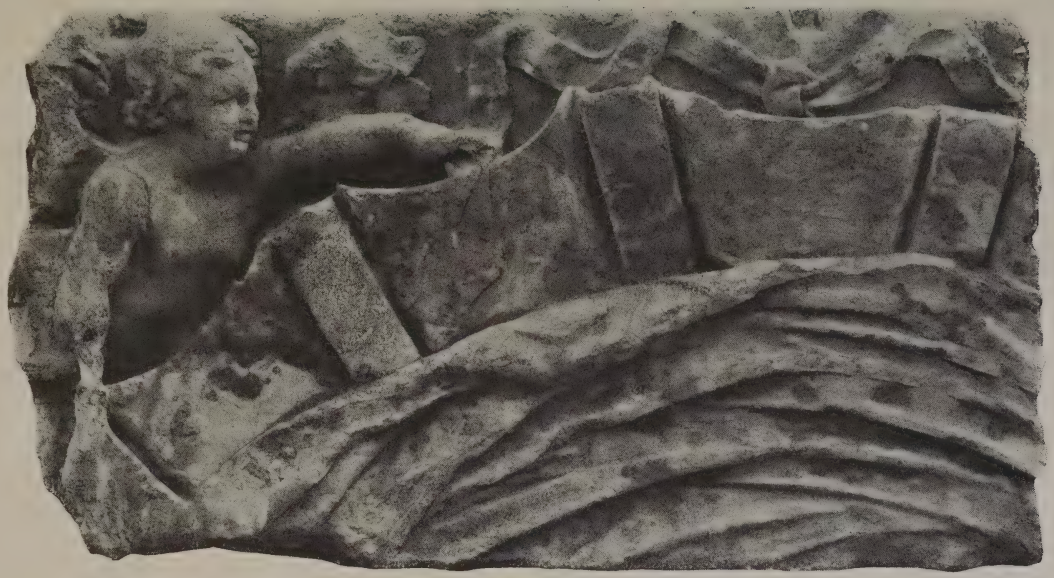

BAS-RELIEF ROMAIN

TROUVÉ DANS LE MUR D'ENCEINTE DE SENS

(YONNE).

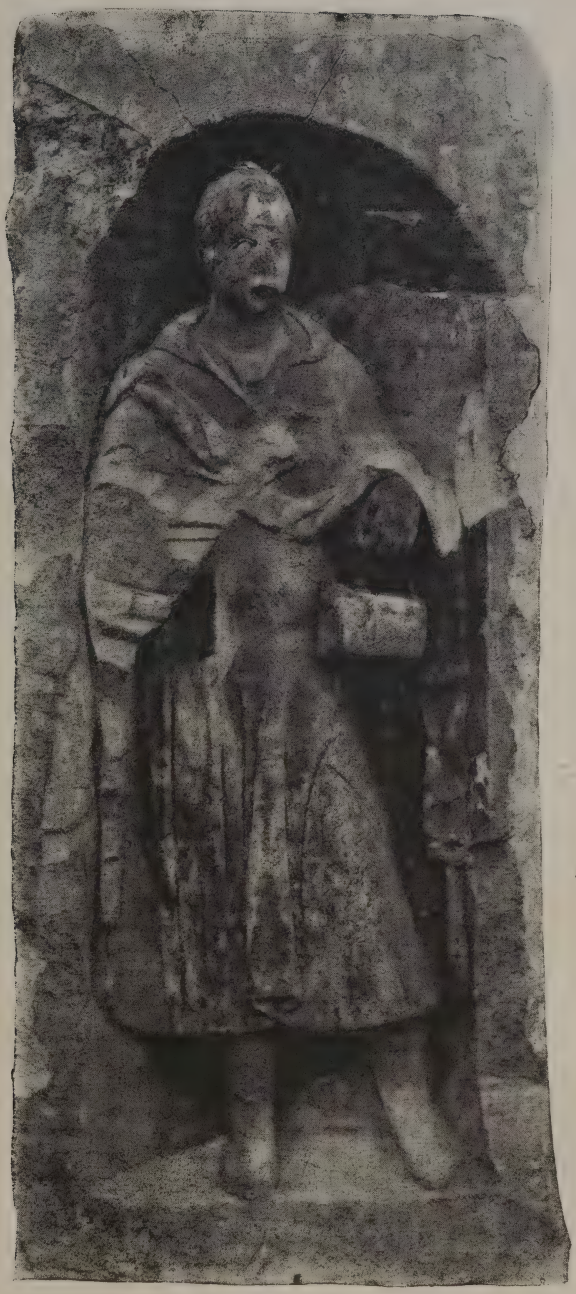

STÈLE FUNÉRAIRE ROMAINE

TROUVÉE DANS LE MUR D'ENCEINTE DE SENS

(YONNE).

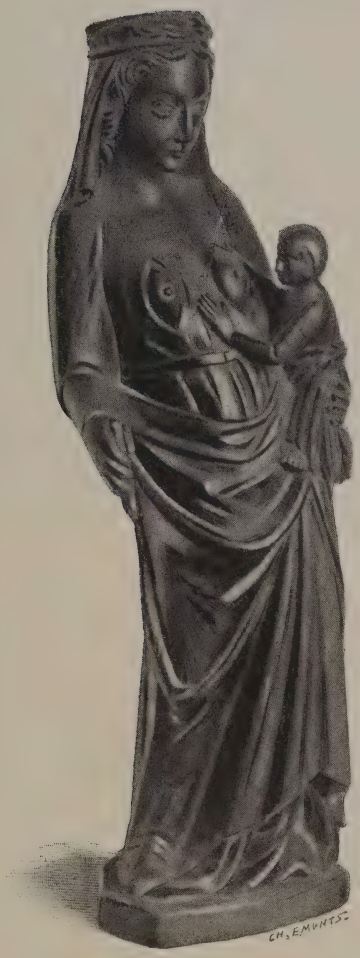

VIERGE MÈRE.

STATUE DE BOIS CONSERVÉE À L'ÉGLISE DE VOUTENAY (YONNE).

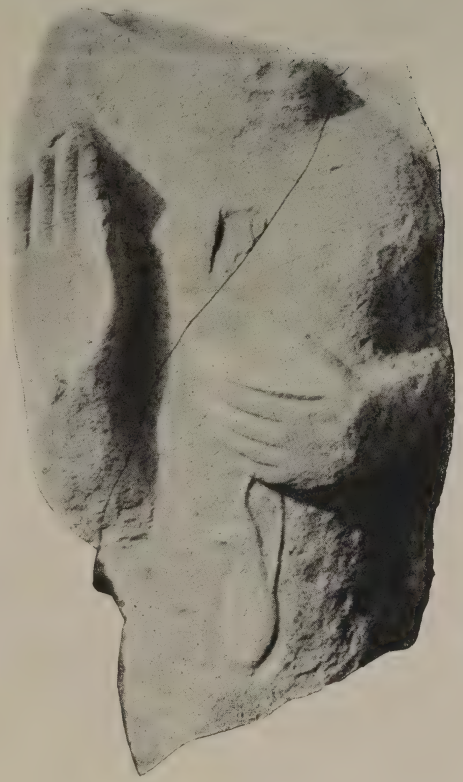

1

2

STÈLES PUNIQUES DE LA NÉCROPOLE DE SAINTE-MONIQUE.

1

2

3

4

STATUETTES DE TERRE CUITE DE LA NÉCROPOLE DE SAINTE-MONIQUE.

1 2 3

FIGURINES DE TERRE CUITE DE LA NÉCROPOLE DE SAINTE-MONIQUE.

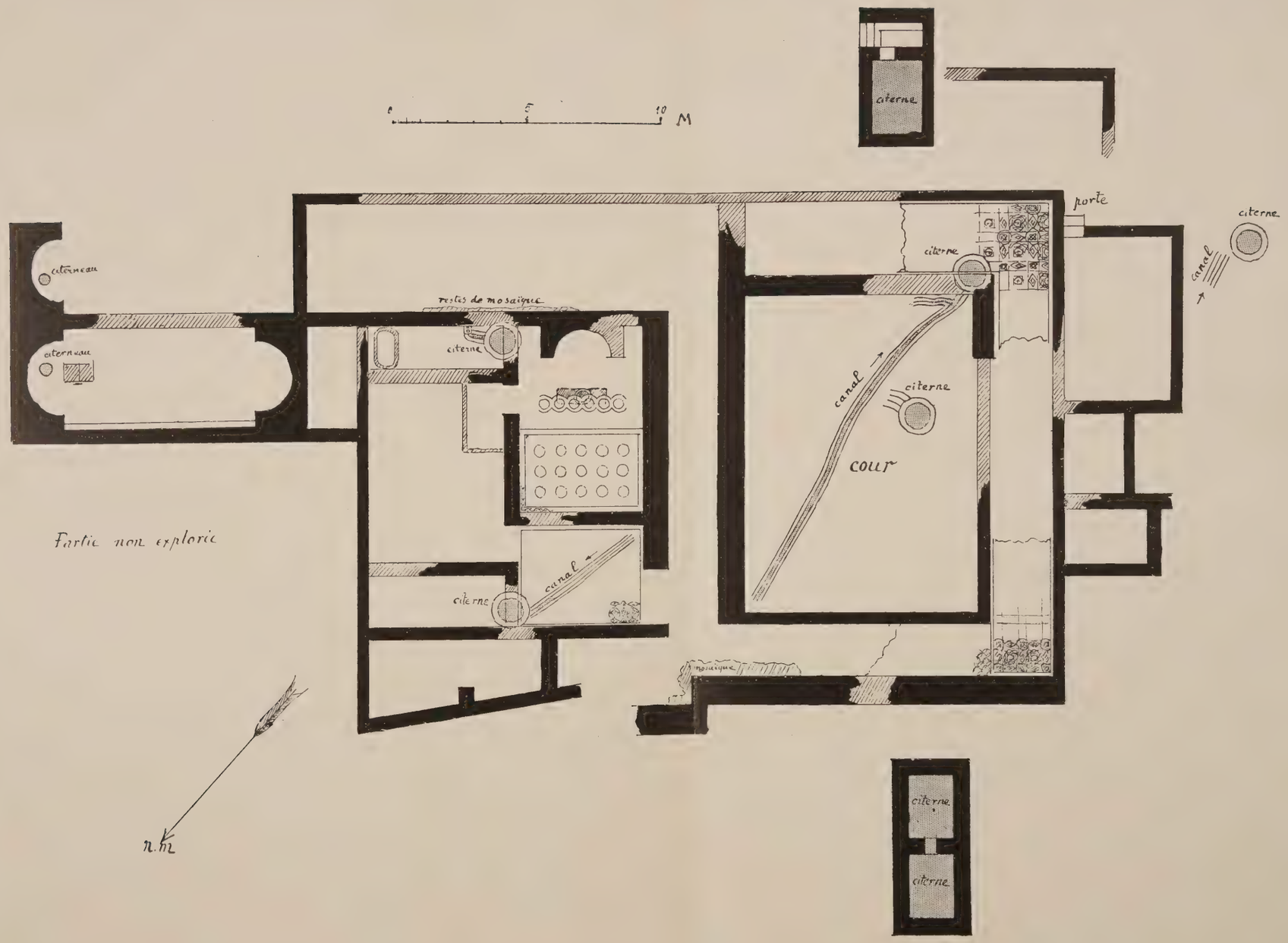

COUVENT DE SAINT-ÉTIENNE À CARTHAGE.

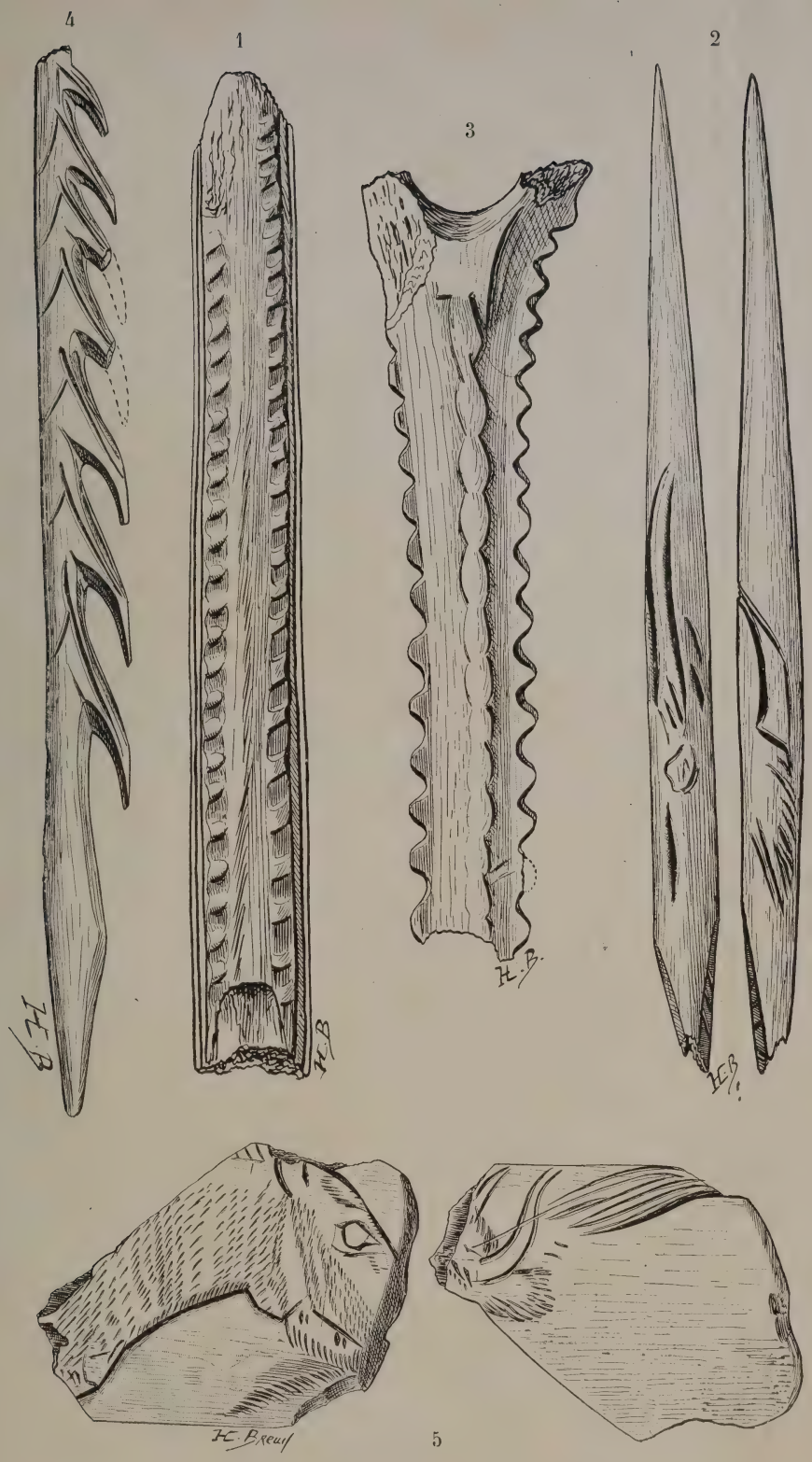

GROTTE DU MAS D'AZIL (ARIÈGE).

OBJETS D'OS ET DE CORNE.

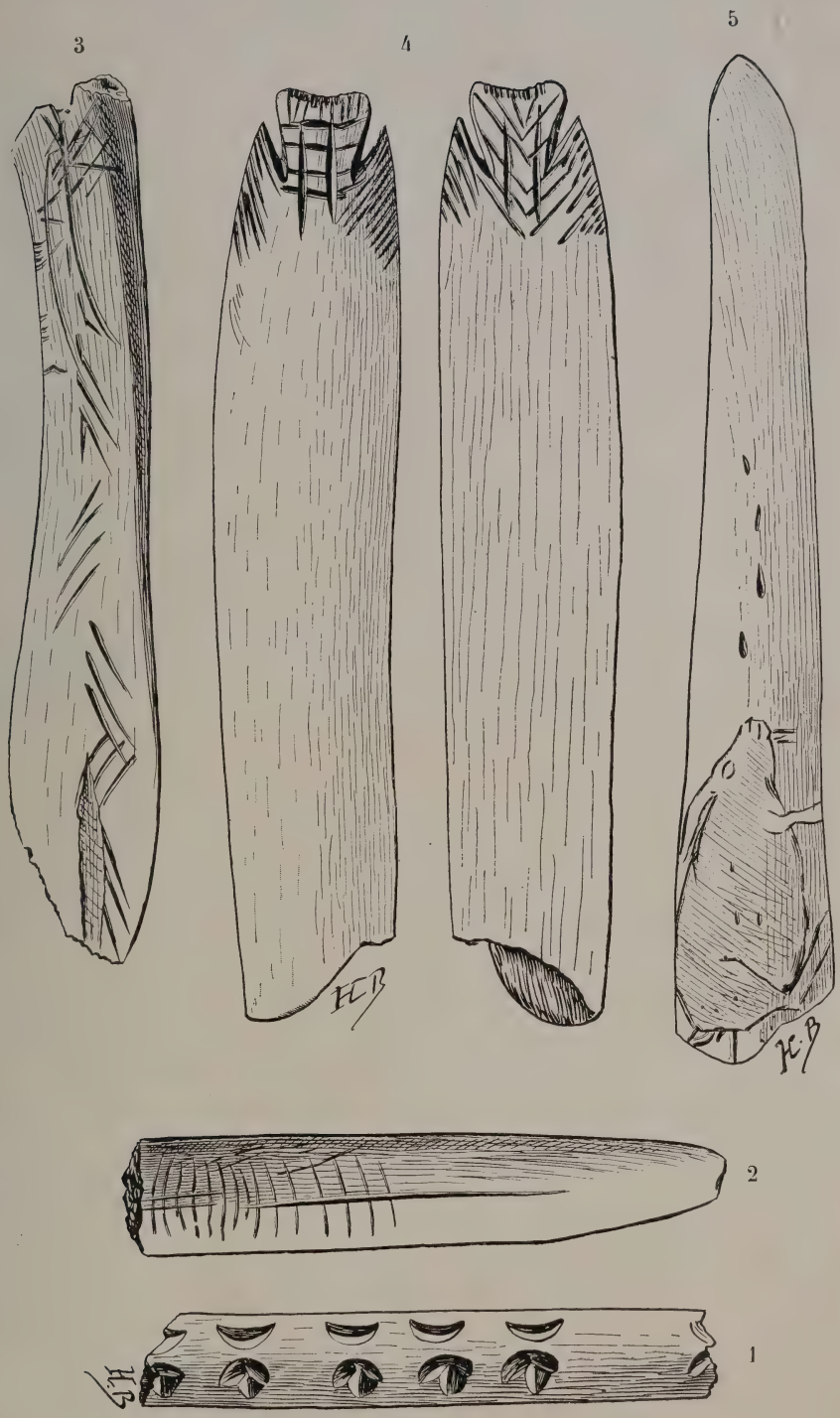

GROTTE DU MAS D'AZIL (ARIÈGE).

OBJETS D'OS ET DE CORNE.

GOURDE DE BRONZE

TROUVÉE À CONCEVREUX (AISNE).

VUE DE FACE.

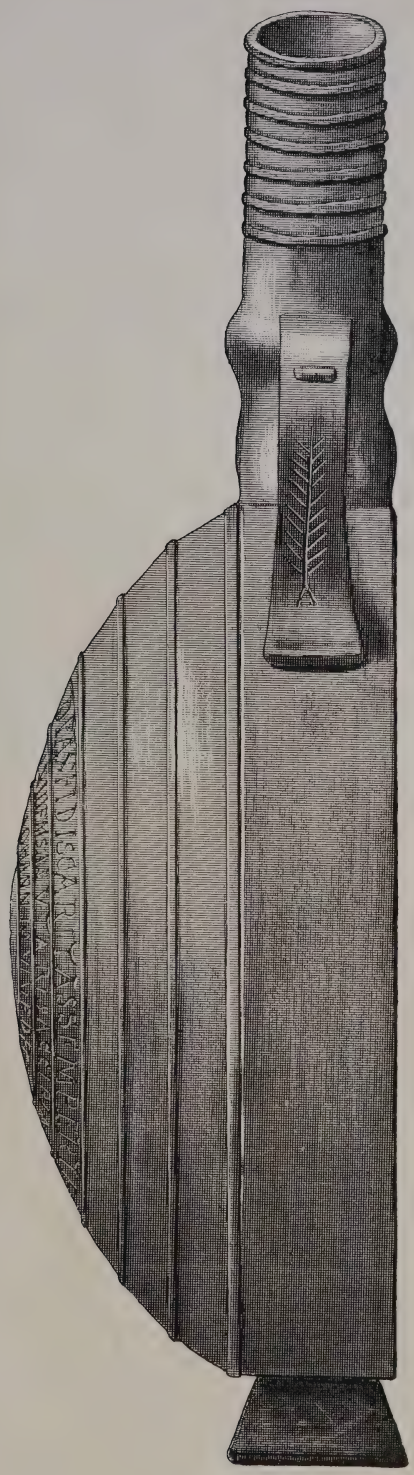

GOURDE DE BRONZE
TROUVÉE À CONCEVREUX (AISNE).
VUE DE PROFIL.

GOURDE DE TERRE CUITE

TROUVÉE À CONCEVREUX (AISNE).

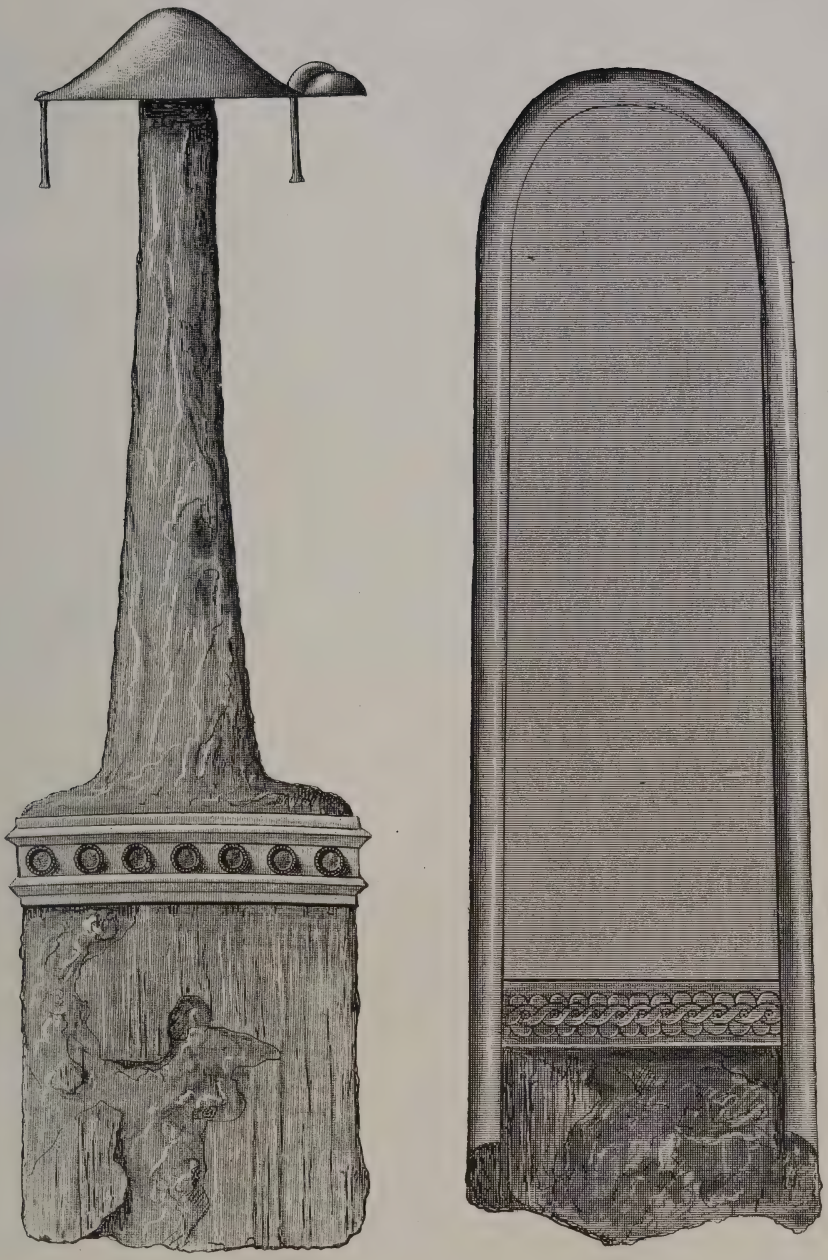

ÉPÉE TROUVÉE À CONCEVREUX (AISNE).

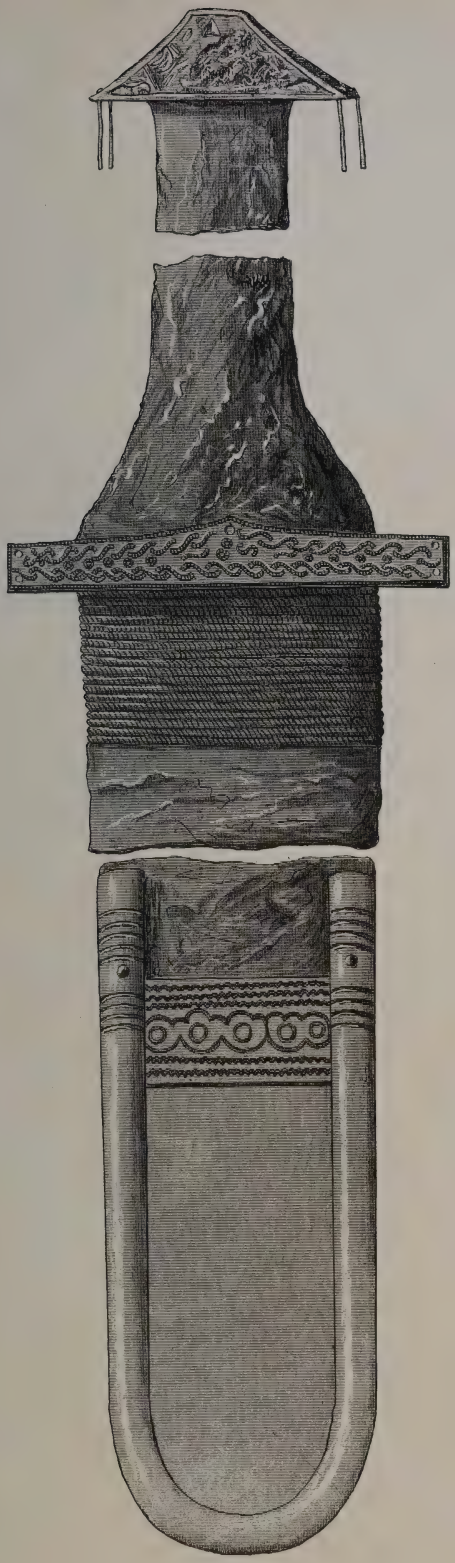

1

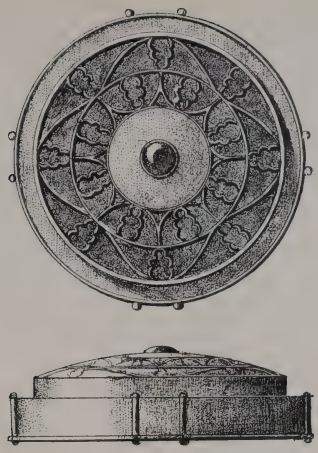

2

3

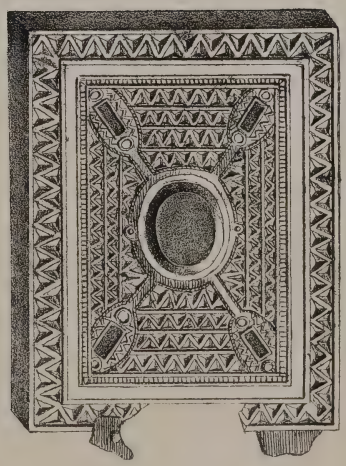

4

ÉPÉE ET PLAQUES DE FIBULES
TROUVÉES À CONCEVREUX (AISNE).

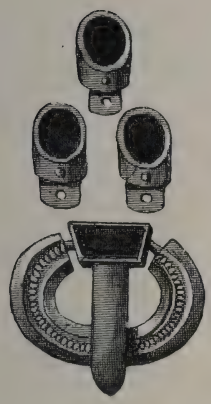

1

2

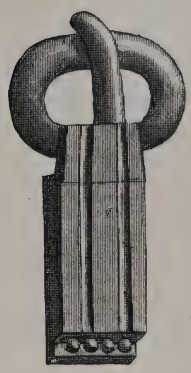

3

4

5

BOUCLES ET FIBULES

TROUVÉES À CONCEVREUX (AISNE)

Phototypie Berthaud, Paris

ÉGLISE DE CAUJAC (Haute-Garonne)

CHAPITEAUX DU PORTAIL

Phototypie Berthaud, Paris

ÉGLISE DE GAILLAC-TOULZA (Haute-Garonne)

PORTAIL

Phototypie Berthaud, Paris

ÉGLISE DE GAILLAC-TOULZA (Haute-Garonne)

CHAPITEAUX DU PORTAIL

Phototypie Berthaud, Paris

ÉGLISE DE GAILLAC-TOULZA (Haute-Garonne)

DÉTAIL DU PORTAIL

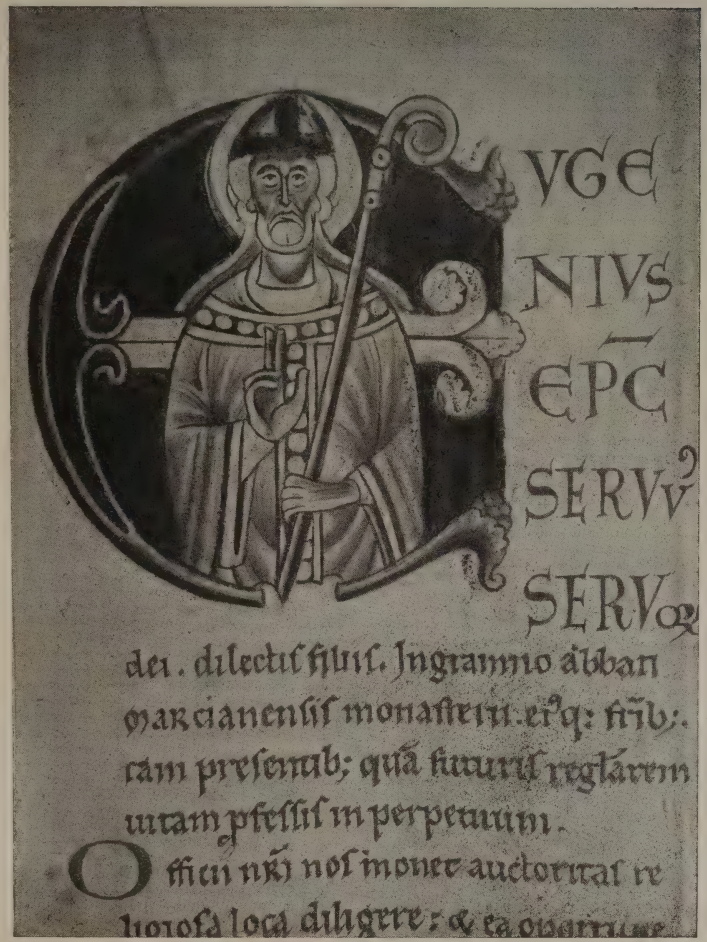

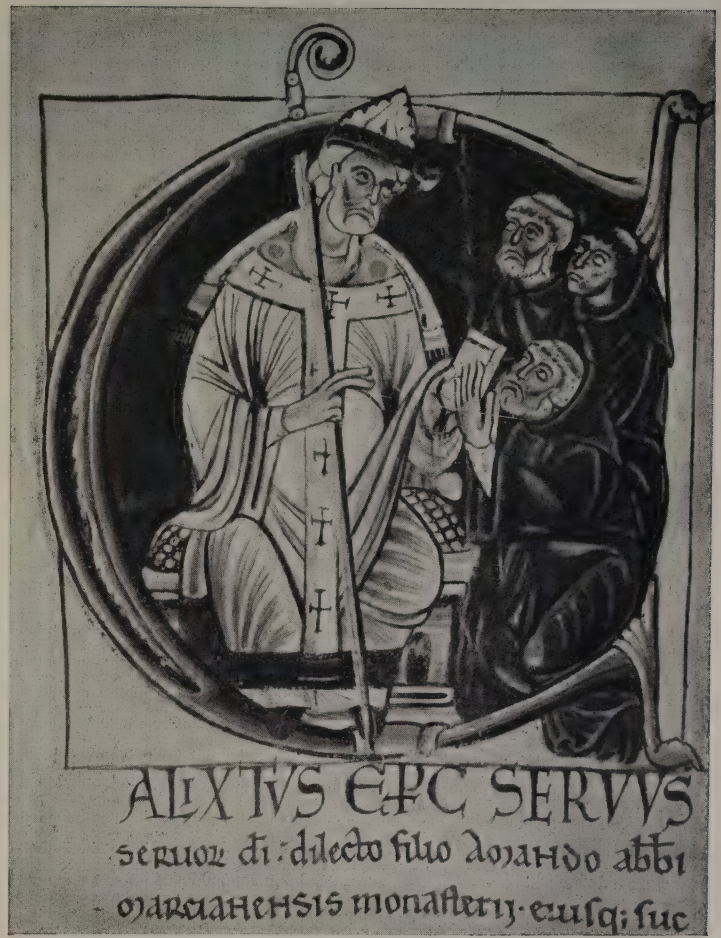

EUGÈNE III ET CALIXTE II.

MINIATURES DU CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

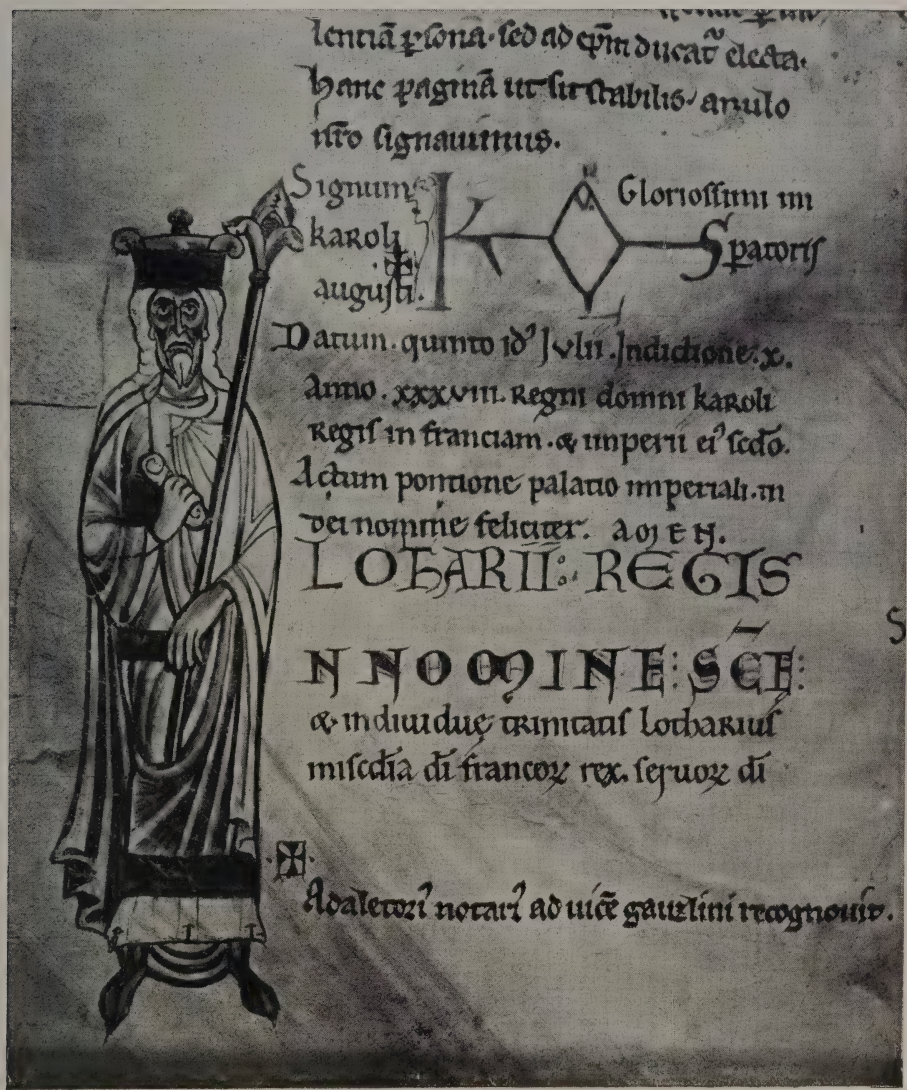

LOTHAIRE, ROI DE FRANCE.

MINIATURE DU CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

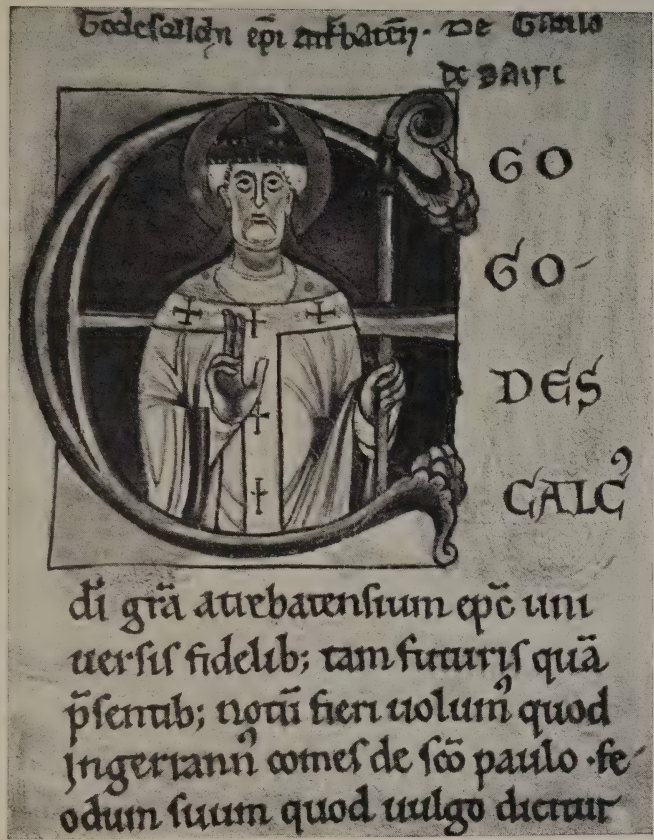

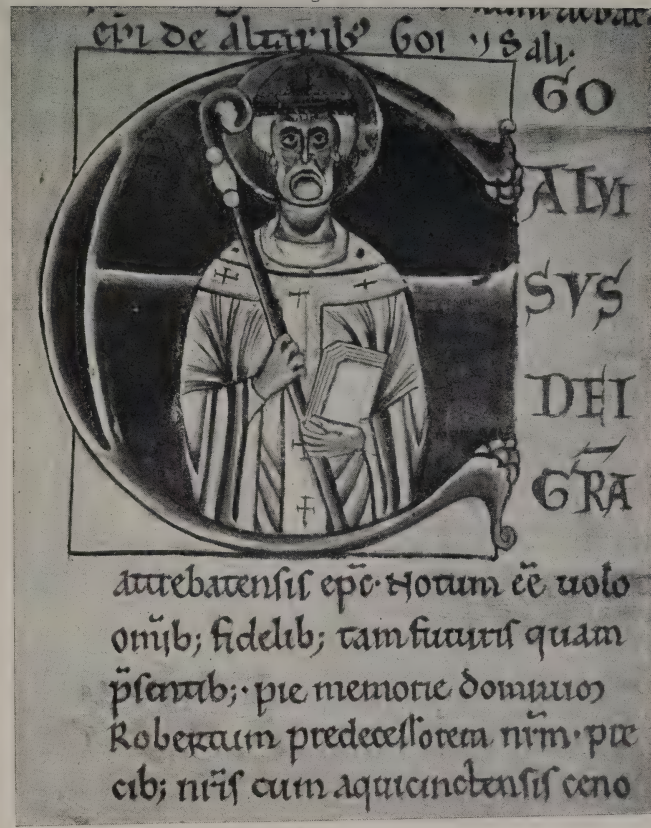

GODECHAU ET AUVIS, ÉVÊQUES D'ARRAS.

MINIATURES DU CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

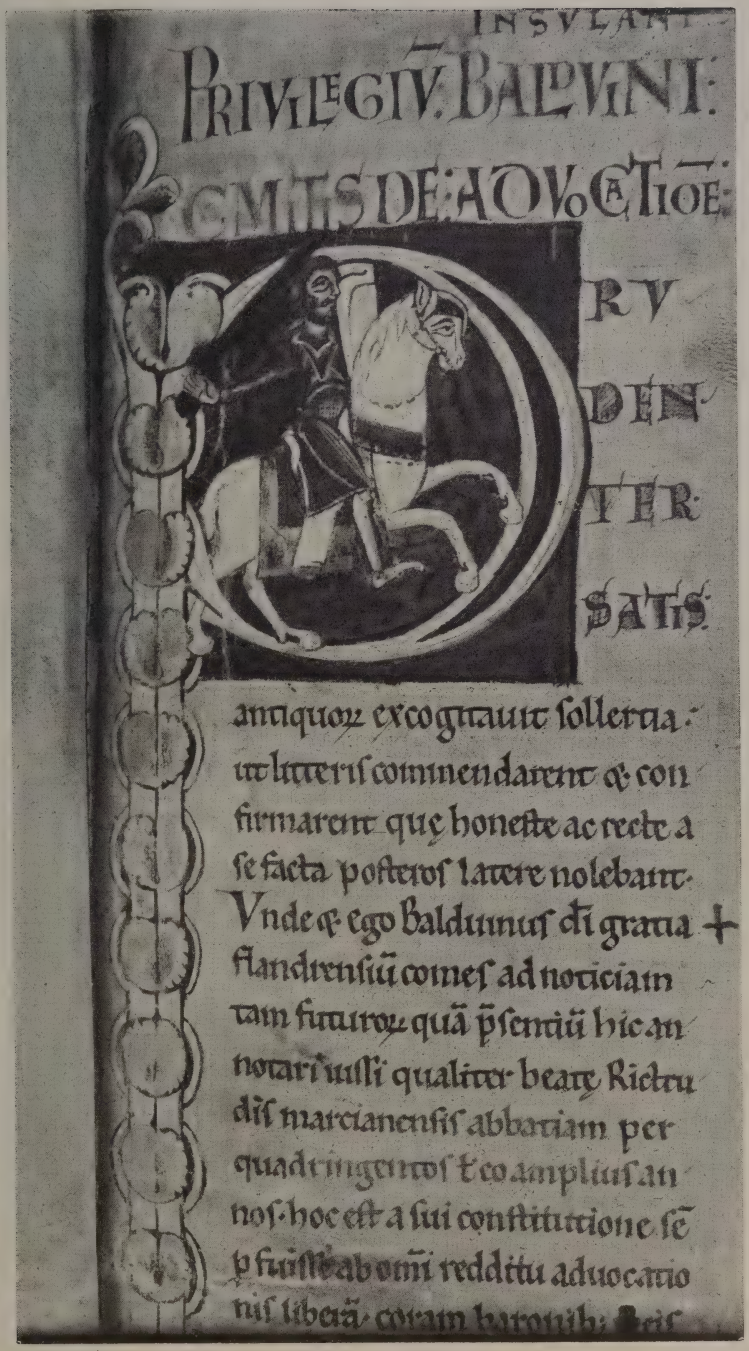

BAUDOUIN, COMTE DE FLANDRE.

MINIATURE DU CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

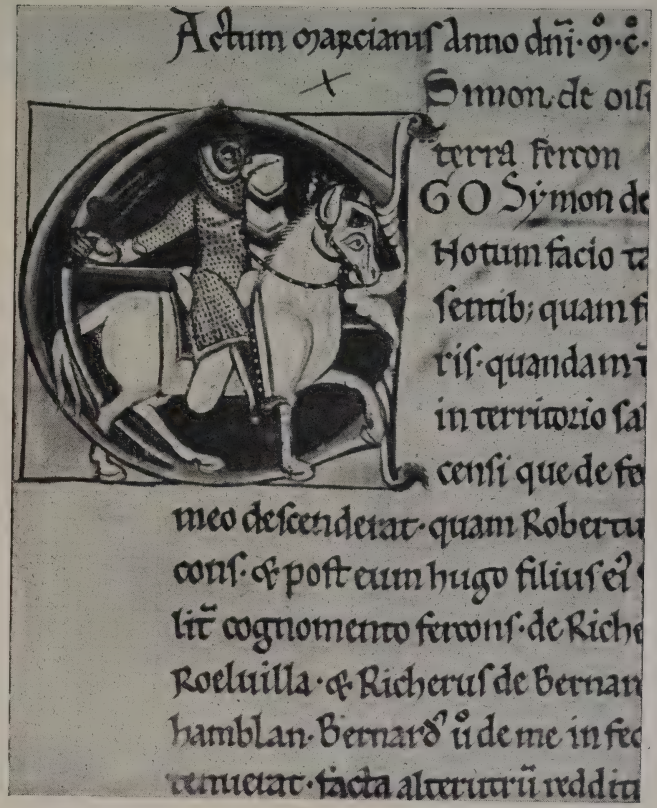

RAOUL DE VERMANDOIS ET SIMON D'OISY.

MINIATURES DU CARTULAIRE DE MARCHIENNES.

Phototypie Berthaud, Paris.

ÉGLISE SAINT-VALÉRIEN DE CHATEAUDUN

VITRAIL DE SAINTE ANNE

(Partie supérieure.)

Phototypie Berthaud, Paris

ÉGLISE SAINT-VALÉRIEN DE CHATEAUDUN

VITRAIL DE SAINTE ANNE

(Partie inférieure.)

UN COIN DE LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE.

CROIX DE PIERRE (XVIE SIÈCLE)

ÉGLISE DE CAMPES (TARN)

Phototypie Berthaud, Paris

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00099 3283